

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE,

ANCIENNE ET MODERNE.

SUPPLÉMENT.

VAN—VIL.



REVUE

REVUE

REVUE

REVUE

Imprimé par POUPART-DAVYL et Cie, rue du Bac, 30.

REVUE

REVUE

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE,

ANCIENNE ET MODERNE

SUPPLÉMENT

OU

SUITE DE L'HISTOIRE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DE LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DE TOUS LES HOMMES QUI SE SONT FAIT REMARQUER PAR LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS, LEURS TALENTS, LEURS VERTUS OU LEURS CRIMES,

OUVRAGE ENTIÈREMENT NEUF,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET DE SAVANTS.

On doit des égards aux vivants; on ne doit aux morts que la vérité. (VOLT., *Première Lettre sur OEdipe.*)

TOME QUATRE-VINGT-CINQUIÈME.

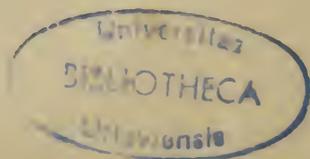


A PARIS,

CHEZ BECK, LIBRAIRE,

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 3.

—
1862



PROCEPINE

TABLET

ANALYZED BY BODEN

STATEMENT

ANALYSIS OF THE SAMPLE SUBMITTED TO THE BUREAU OF CHEMISTRY, U. S. DEPARTMENT OF JUSTICE, FOR THE PURPOSE OF IDENTIFYING THE SAME AS THE DRUG KNOWN AS PROCEPINE.

ANALYZED BY

RESULTS OF ANALYSIS AS FOLLOWS: IDENTICAL TO THE SAMPLE

ANALYSIS OF THE SAMPLE SUBMITTED TO THE BUREAU OF CHEMISTRY, U. S. DEPARTMENT OF JUSTICE, FOR THE PURPOSE OF IDENTIFYING THE SAME AS THE DRUG KNOWN AS PROCEPINE.

THE RESULTS OF THE ANALYSIS

CT

~~143~~

.M5

1811

V 85

ANALYSIS

U. S. DEPARTMENT OF JUSTICE

BUREAU OF CHEMISTRY

SIGNATURES DES AUTEURS

DU QUATRE-VINGT-CINQUIÈME VOLUME.

	MM.		MM.
B—D—E.	BADICHE.	D—P.	DUPEUTY.
B—RE.	BARRIÈRE.	M—G—R.	GARNIER (MAURICE).
B.	BERTIN.	G.	GATTEY.
B—L—U.	BLONDEAU.	L—C.	LECLERC.
A. B—ÉE.	BOULLÉE.	VAL. P—T.	PARISOT.
CH.	CHEVALLIER.	P—S.	SIMONIN.
F—D—L.	DELÉCLUZE.	L—V.	VAUCHER.
B—D—L—M.	DEMONTAL.	V.	VERNES.
D—V.	DEVILLENEUVE.	D—W.	WAP.
D—M.	DUMOULIN.	Z.	Anonyme.

ERRATA.

Page 163, 2^e colonne, dernière ligne, article VATIMESNIL, *au lieu de* : il sortit de Vincennes, *lisez* : il sortit du Mont-Valérien.

Page 176, 1^{re} colonne, ligne 40, article VAUBLANC, *au lieu de* : qui l'avait fait placer, *lisez* : qu'il avait fait placer.

Page 431, 2^e colonne, ligne 42, article VILLÈLE, *au lieu de* : Villèle eût peu d'intérêt, *lisez* ; mit peu d'intérêt.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

M. MICHAUD, fondateur et l'un des collaborateurs les plus actifs de la *Biographie universelle*, est mort au moment où allait être publié le LXXXIV^e volume de cet ouvrage. Bien que son nom ne se présente pas dans l'ordre alphabétique de ceux composant le volume que nous publions aujourd'hui, nous croyons faire quelque chose d'agréable aux nombreux souscripteurs, en plaçant en tête de ce LXXXV^e volume une notice sur la vie et les travaux d'un homme qui s'est acquis, par cette vaste entreprise, une juste célébrité, et dont ils ont été à même d'apprécier le mérite comme historien et comme écrivain. C'est d'ailleurs un hommage qu'il nous paraît convenable de rendre à celui qui a consacré une grande partie de sa vie à l'édification d'un monument littéraire de la plus haute importance.

NOTICE

..

L. G. MICHAUD

PAR EM. G.....

Issu d'une famille honorable de la Savoie, dont l'un des ancêtres, *Hugues Michaud de Corcelles*, fut anobli par l'empereur Charles-Quint (voir tome LXXIV, page 21), et qu'un événement malheureux obligea de se réfugier en France (voir l'art. Michaud (Joseph), t. LXXIV, p. 24), Michaud (Louis-Gabriel) naquit le 21 janvier 1773, à Villette, près le Pont-d'Ain, petite ville de l'ancienne Bresse, et aujourd'hui du département de l'Ain. Élevé, comme son frère aîné Michaud (Louis-Joseph), de l'Académie française, au collège de Bourg, où ils firent tous les deux d'excellentes études, il venait à peine de terminer les siennes lorsque commençait à gronder l'orage révolutionnaire qui allait éclater sur la France.

L'émigration de beaucoup d'officiers appartenant à la noblesse laissait de nombreux vides dans les cadres de l'armée et rendait les emplois facilement accessibles. Entraîné par son goût pour les armes et bien qu'à peine âgé de dix-neuf ans, sans connaissance aucune de l'art du commandement, le jeune Michaud obtint le brevet de sous-lieutenant, et entra avec ce grade, le 15 septembre 1791, dans le régiment royal des Deux-Ponts, infanterie. Il fit ainsi les premières campagnes de la révolution, et prit part, sous les généraux Dumouriez et Kellermann, aux batailles de Valmy et de Jemmapes, et successivement aux divers combats qui eurent lieu dans le Nord. Forcé par des raisons de santé d'abandonner le service, il quitta l'armée en 1797, avec le grade de capitaine dans le 102^e régiment de ligne.

A son retour en France, Michaud y retrouva son frère aîné, dont il partageait les opinions anti-révolutionnaires, et s'associa à lui pour la publication d'écrits royalistes qui les exposèrent, l'un et l'autre, aux poursuites du gouvernement républicain.

Ils fondèrent, en société d'un de leurs amis communs, le sieur Giguët, une imprimerie qui, d'abord clandestine, servit à la publication de ces écrits, et qui, plus tard, lorsque le régime devint moins rigoureux, s'exploita au grand jour et conserva toujours son caractère monarchique et religieux. Il s'y imprima, entre autres choses, un écrit de la main de Louis XVIII, parvenu par l'entremise de Royer-Collard, qui attira sur eux les rigueurs de la police directoriale et leur valut un emprisonnement de plusieurs mois à l'Abbaye.

C'est de leurs presses que sortit, quelque temps après, une Biographie en quatre volumes in-4° de tous les hommes morts et vivants ayant marqué, à la fin du dix-huitième siècle et au commencement de celui actuel, par leur rang, leurs emplois, leurs talents, leurs écrits, leurs malheurs, leurs vertus, leurs crimes, etc. On doit bien penser que dans cette galerie contemporaine, soi-disant imprimée à Breslau et à Leipsick, bien qu'elle ait été composée et imprimée par les frères Michaud, les hommes de la révolution furent traités selon leurs mérites. Il est à croire que cet ouvrage, qui eut un grand succès, inspira à ses auteurs l'idée d'entreprendre la *Biographie universelle*, dont l'un des deux, celui dont nous nous occupons ici, a poussé courageusement la publication jusqu'au terme où elle est aujourd'hui parvenue.

Vers cette même époque, ayant appris que l'abbé Delille, réfugié à Londres, avait terminé plusieurs de ses ouvrages et était à la recherche d'un éditeur, Michaud se rendit en Angleterre; sa réputation de royalisme le fit accueillir favorablement par le célèbre poète. Bien que ses offres, mesurées sur la faiblesse de ses moyens pécuniaires, fussent inférieures à celles de ses concurrents, la préférence lui fut accordée, et il revint muni d'un fonds qui donna à sa librairie une importance qu'elle n'avait pas jusque-là (1).

Un des premiers ouvrages publiés fut le poème de la *Pitié*. Ceux qui vivaient à cette époque doivent se rappeler à quel point l'esprit révolutionnaire, qui dominait encore dans une partie de la population, se déchaina contre la flétrissure que lui infligeait cette admirable poésie. Le gouvernement impérial, qui venait d'écraser le parti jacobin, ne pouvait empêcher cette publication; il se contenta de faire retrancher par la censure quelques passages faits pour l'offusquer (2); mais les

(1) Michaud et Giguët étaient imprimeurs-libraires.

(2) Entre autres, ces vers où le poète s'adressant à Alexandre, empereur de Russie, lui dit :

Souviens-toi de ton nom : Alexandre, autrefois,
Fit monter un vieillard sur le trône des rois ;
Sur le front de Louis tu mettras la couronne ;
Le sceptre le plus beau, c'est celui que l'on donne.

adhérents encore fort nombreux de ce parti poursuivirent de leurs injures et de leurs sarcasmes cette œuvre de réprobation. Nous nous rappelons avoir vu les murs de Paris couverts d'affiches où on lisait, écrit en gros caractères : « *Point de pitié pour la Pitié.* »

Michaud, en compagnie de son frère, qui bientôt se trouva forcé de l'abandonner, entreprit l'œuvre colossale de la *Biographie universelle*, dont il était difficile de mesurer l'étendue et de déterminer la longueur d'exécution. A un travail de cette nature et de cette importance devaient nécessairement concourir un grand nombre d'écrivains ; les plus célèbres de l'époque s'empressèrent de répondre à l'appel des éditeurs. La liste des collaborateurs de ce grand ouvrage, qu'on peut regarder comme le monument littéraire le plus considérable du siècle, présente les noms des hommes les plus illustres dans les lettres et les sciences, non-seulement de la France, mais de l'étranger. Les Villemain, les Guizot, les Barante, les Cuvier, les Delambre, les Chaussier, les Maltebrun, les Humboldt, les Chateaubriand, les Delille, les Lally-Tolendal, les Walckenaer, les Villenave, etc., etc., apportèrent à cette vaste publication le tribut de leurs talents ; et ce livre, précieux par les notices qu'il renferme et par la spécialité des auteurs qui les ont écrites, ne l'est pas moins par les morceaux, plus ou moins étendus, du style de chacun de ces célèbres écrivains ; c'est à la fois, une galerie historique, scientifique et littéraire, à l'édification de laquelle on a considéré, depuis, comme un honneur d'avoir coopéré.

On comprend que ces éléments divers d'un même ouvrage, provenant de plumes si nombreuses, devaient manquer de cohésion, et que, pour en faire un tout parfaitement homogène, il était indispensable qu'une direction unique les maintînt dans l'esprit qui avait présidé à la création de ce grand ouvrage. C'est à ce soin que Louis-Gabriel Michaud ne cessa pas un seul instant de s'appliquer avec un zèle et un discernement qui ajoutent au mérite de cette vaste entreprise et semblent avoir fixé pour jamais la célébrité du laborieux écrivain qui l'a dirigée. Le premier volume avait paru en 1811 et le dernier fut publié en 1828. C'est donc dix-sept ans que dura ce travail ; mais pendant cette longue période de temps, beaucoup de personnages célèbres et dignes de figurer dans cette grande galerie historique étaient morts après la publication du volume dans lequel l'ordre alphabétique plaçait leur nom ; il était donc indispensable d'entreprendre un supplément, destiné en outre à contenir les articles importants qui pouvaient avoir été omis. Dans cette seconde partie de l'ouvrage, ce n'étaient plus les événements des temps plus ou moins éloignés qu'il s'agissait de raconter, mais ceux des temps très-modernes, dont les héros récemment enlevés avaient des témoins encore vivants de leur existence, des parents, des amis et aussi des ennemis. Si la tâche était moins difficile, sous le rapport de l'exac-

titude des faits à retracer, elle devenait plus délicate, plus épineuse en ce qui touchait les jugements à porter sur des hommes dont la cendre était à peine refroidie, et, dans maintes circonstances, il fallait un certain courage pour écrire avec vérité et juger impartialement les actes de ces contemporains.

Michaud ne recula devant aucun des désagréments, on pourrait même dire des dangers auxquels l'exposait sa responsabilité d'éditeur; il eut dans plusieurs occasions des luttes plus ou moins vives à soutenir contre les prétentions ou les susceptibilités de personnes appartenant à des défunts qu'on ne trouvait pas assez glorifiés ou qu'on trouvait traités trop sévèrement, et toujours il sut maintenir avec énergie les droits qu'a l'historien de raconter les faits auxquels la célébrité des personnages a donné de la notoriété, et de juger les actes de leur vie publique ou leurs écrits, s'appuyant sur cette sentence qui sert d'épigraphe à son livre : *On doit des égards aux vivants, on ne doit aux morts que la vérité.* (Voltaire.)

Il concourut personnellement à la rédaction d'un grand nombre d'articles de cette biographie moderne pour laquelle sa prodigieuse mémoire des hommes et des événements lui fournissait d'abondantes ressources. Il terminait le trente-deuxième volume de ce supplément (quatre-vingt-quatrième de l'ouvrage entier), lorsque la mort est venu l'enlever.

Michaud vit dans la Restauration, le triomphe de la cause que, pendant dix-huit ans, il n'avait cessé de servir avec un zèle et un dévouement les plus dignes d'éloges. Dans les circonstances difficiles qui accompagnèrent cette Restauration, il se joignit aux royalistes qui n'épargnèrent aucun effort pour en préparer les voies et fixer en faveur des Bourbons l'indécision des souverains alliés, notamment de l'empereur de Russie, arbitre suprême de la situation. Les commissaires du roi, MM. de Sémallé et de Polignac, trouvèrent en lui un puissant et courageux auxiliaire pour l'impression et la propagation des diverses proclamations adressées aux Français par les membres de la famille royale. Enfin, lorsque, après l'entrée des alliés dans Paris, le prince de Talleyrand, qui exerça à cette époque un crédit momentané mais immense sur l'esprit du czar, parvint à obtenir de ce souverain une déclaration par laquelle ses alliés et lui se refusaient formellement à traiter avec Napoléon ou tout autre personne de sa famille, ce fut à l'imprimeur Michaud que le secrétaire de ce diplomate s'empressa de porter cette déclaration qu'il était essentiel de publier sans le moindre retard, afin d'éviter que le czar ne revînt sur la détermination qu'on était parvenu à lui faire prendre. Michaud apporta dans cette grande affaire toute l'activité dont était capable son zèle plein d'ardeur. Le soir même une épreuve de la déclaration mise sous les yeux de l'empereur de Russie recevait de sa propre main une addition

des plus importantes (1), et le lendemain matin, cette déclaration, placardée sur tous les murs de Paris, engageait irrévocablement la parole des souverains alliés. La cause des Bourbons était gagnée.

Quand on réfléchit que le sort de la France se débattait en ce moment entre les irrésolutions d'Alexandre, les négociations pressantes de Caulaincourt et les convulsions du colosse impérial, qui, profondément blessé mais non encore abattu, menaçait de ressaisir son pouvoir par un suprême effort, on ne peut se dissimuler que le concours de l'imprimeur royaliste offrait tous les caractères d'une héroïque témérité, et l'on peut affirmer que cet acte de dévouement, si périlleux dans les circonstances où l'on se trouvait alors, ne contribua pas moins que tout ce qu'il avait fait jusque-là au succès de la Restauration.

De pareils services réclamaient une brillante récompense; mais au milieu des bruyantes démonstrations d'attachement et de fidélité qui entouraient le trône à peine relevé, ils furent à peu près perdus de vue, et le courageux serviteur reçut pour tout salaire la croix de la Légion d'honneur et le titre d'imprimeur du roi, qui, depuis longtemps déjà, lui était promis par les princes exilés.

Cette rémunération parut, avec raison, insuffisante à Michaud; elle ne lui sembla pas en rapport avec les périls auxquels il s'était exposé et les persécutions qu'il avait endurées.

Cette sorte d'ingratitude fit naître en lui des dispositions peu favorables à l'égard du souverain pour lequel il avait sacrifié son repos et jusqu'à sa vie, et dont il était loin, d'ailleurs, de partager les tendances libérales. Dans son goût exclusif pour les anciennes institutions monarchiques et pour le pouvoir absolu, qu'il considérait comme le seul moyen de gouverner les peuples, les concessions que fit Louis XVIII aux idées révolutionnaires de 89, et la charte qui en fut la conséquence, parurent à ses yeux autant de fautes et de faiblesses qui devaient entraîner de nouveau la chute du règne des Bourbons. Sans vouloir jamais tenir compte des circonstances difficiles au milieu desquelles s'était opérée la Restauration, sans admettre l'impossibilité de rétablir la puissance royale sur des bases qui depuis longtemps n'existaient plus, et d'en revenir à un système que vingt-cinq ans de révolution avaient rendu incompatible avec l'esprit de la génération nouvelle, Michaud ne cessa de blâmer les actes de la Restauration et surtout la condescendance qu'elle apportait dans le choix de ses agents. Cependant les sentiments monarchiques et le culte

(1) La phrase ajoutée de la main même de l'empereur Alexandre était celle-ci :
« Ils peuvent même faire plus (les souverains alliés), parce qu'ils professent tous
« jours le principe que, pour le bonheur de l'Europe, il faut que la France soit
« grande et forte. »

de la légitimité étaient trop profondément gravés dans son cœur pour que rien pût les détruire, et son opposition n'allait pas au delà de son appréciation personnelle sur la marche du gouvernement ; si le salut du trône eût exigé de lui de nouveaux sacrifices, il n'eût pas un seul instant hésité à les faire.

En 1823, Michaud fut nommé directeur de l'imprimerie royale, mais les soins et la surveillance qu'exigeait cette importante administration le forçant de négliger les affaires de son commerce qui étaient pour lui d'une importance plus grande encore, il se démit de cet emploi.

Sans avoir une supériorité de talent comparable à celle de son illustre frère, Michaud possédait un mérite littéraire qui le rendait propre au genre historique qu'il avait adopté et qui avait principalement pour objet les grands événements qui signalèrent la fin du siècle dernier et le commencement du siècle actuel, ainsi que la vie des hommes qui y ont pris part, événements qui, à eux seuls, offrent plus de matière que ceux de plusieurs des siècles passés. Témoin attentif et bien informé de ces événements, doué d'une mémoire extraordinaire, il en gardait fidèlement la trace, et nul ne savait mieux que lui en préciser la date et les circonstances. Il avait suivi pas à pas toutes les phases de la révolution française, en avait apprécié avec justesse et discernement les causes et les conséquences, et dissertait avec talent sur cet intéressant sujet. Sa conversation vive, animée et peuplée de souvenirs était alors des plus attachantes.

Le supplément de la *Biographie universelle*, particulièrement consacré à la nécrologie des contemporains, offrait à Michaud un cadre favorable pour placer les portraits qu'il était dans sa spécialité de tracer, et si, dans la première partie de cet ouvrage, son nom ne figure que rarement dans la liste des collaborateurs, on le trouve au bas d'un grand nombre d'articles du supplément. Quelques-uns de ces articles sont très-importants, entre autres ceux de Louis XVIII, Ferdinand VII, Dumouriez, le prince Eugène, Saint-Simon, Talleyrand et surtout celui de Napoléon Bonaparte, auquel il a donné un développement qui n'est plus celui d'une simple notice, mais bien d'un abrégé historique.

Il a déployé dans ces articles le talent d'un véritable historien, et les faits sont retracés avec une clarté de style qui en rend la lecture attrayante. Ayant fait plusieurs années la guerre, Michaud était plus à même que bien des narrateurs, de décrire les mouvements stratégiques des batailles livrées par les grands généraux dont il raconte les exploits, et d'en discuter le mérite.

On a néanmoins reproché à cet écrivain d'avoir un peu trop souvent subordonné à sa propre manière de voir, son jugement sur certains hommes politiques, et de n'avoir pas toujours conservé, dans ses appréciations, l'impartialité que lui commandait son devoir d'historien. Sou

article sur *Napoléon Bonaparte*, le plus étendu de tous ceux qu'il a écrits, et l'on peut même dire de tous ceux que renferme la *Biographie universelle*, a particulièrement donné lieu à ce reproche.

Sans doute, aux yeux des enthousiastes et fanatiques admirateurs quand même de ce grand homme, il peut paraître que certains actes de sa vie politique et de sa diplomatie sont présentés avec trop peu de bienveillance, et que les erreurs et les fautes commises dans le cours d'une carrière si féconde en grands événements ont été jugées avec une sévérité qui, quelquefois, peut ressembler à un défaut d'impartialité ; mais ce reproche pourrait peut-être aussi s'adresser en quelques circonstances à ceux de ses plus dévoués partisans qui ont écrit sur cet intéressant sujet. Ce n'est pas la faute de l'historien si les faits qu'il est obligé de raconter tels qu'ils ont eu lieu, comportent en eux-mêmes le blâme dont ils sont l'objet et prêtent à la critique. On ne peut nier d'ailleurs, que, rendant justice entière au rare mérite de Napoléon comme législateur, et surtout comme homme de guerre, l'auteur ait manifesté, dans une foule de circonstances, son admiration pour la grandeur de son génie et l'héroïsme de son courage. On ne peut dire non plus que le dernier acte et le tragique dénouement de ce grand drame historique ne soient traités avec le sentiment d'une véritable sympathie, et que le plus grand hommage ne soit rendu au sublime caractère qu'a déployé cet infortuné monarque dans les derniers instants de sa vie.

Il est peu d'hommes dont la carrière ait été aussi laborieuse que celle de Michaud. Éditeur d'ouvrages importants dont la publication exigeait beaucoup de soins et de travail, de cette *Biographie universelle* dont il fallait constamment diriger la marche, former les nomenclatures, pour laquelle il fallait obtenir le concours des écrivains les plus célèbres, stimuler leur zèle, revoir avec eux leurs articles qu'il importait de maintenir dans l'esprit général de l'ouvrage ; auteur lui-même d'un grand nombre de notices dont quelques-unes fort importantes (1), la vie de cet homme fut dévouée tout entière au travail et complètement privée de distractions. Malheureusement cette existence, qui aurait dû être pour lui une source de fortune ou au moins de grande aisance, s'est trouvée en plusieurs circonstances compromise par des revers, des pertes commerciales (2) et par ces procès qui accompagnent inévitablement toute

(1) Le nombre des articles insérés par Michaud dans la *Biographie universelle* jusques et y compris le LXXXIV^e volume, est de 1,320.

(2) En 1835, l'incendie d'une maison, rue du Pot-de-fer, dans laquelle Michaud occupait un vaste magasin rempli d'ouvrages en feuille, consuma la totalité de ces imprimés, qu'il n'avait pas eu la précaution de faire assurer, et lui causa une perte immense.

vaste entreprise, malheurs qui, dans les dernières années de sa vie, le réduisirent à un état de gêne extrême. Son travail était devenu son unique ressource, et c'est la plume à la main, qu'à l'âge de quatre-vingt-trois ans, la mort est venue le ravir à l'affection d'une famille intéressante dont il était le seul appui.

On doit à cet écrivain, en dehors de la *Biographie universelle*, une *Histoire de Louis-Philippe, roi des Français*, 1 vol. in-8°, Paris ; une *Notice historique sur la princesse Louise de Bourbon, duchesse de Parme*, br. in-18.

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE

SUPPLÉMENT

V

VANDEBERGUE - SÉURRAT (CLAUDE) était un actif et habile négociant d'Orléans, non-seulement très-expert dans l'art d'acheter à prix doux et de revendre à prix fort, mais initié, tant par des études spéciales et par la réflexion que par la contemplation des faits et par la pratique, aux théories administratives et commerciales, plein d'initiative et au besoin sachant manier la plume pour soutenir une opinion. Il ne s'en avisa que tard cependant. Né vers 1723, il approchait la cinquantaine quand il publia ses premières lettres par la voie des recueils hebdomadaires ou mensuels. Il était très-lié avec l'abbé Ameilhon, et plusieurs de ses morceaux lui sont adressés. Il en est qui sont des pièces intéressantes pour l'histoire commerciale de nos provinces; il en est où se trouvent formulées, cinquante années ou plus avant leur réalisation, des idées en harmonie avec le progrès actuel, et qui devaient se développer dès qu'elles auraient été incarnées dans les faits. Nul doute que de nos jours cet estimable représentant du commerce

n'eût été promu par un de nos centres commerciaux aux honneurs de la députation nationale, et qu'il n'eût été dans les commissions de la Chambre un des membres fréquemment et utilement consultés sur les matières économiques. Mais sa mort eut lieu en 1783, à Versailles même, sa ville natale. Tout ce qui nous reste de lui est renfermé en un volume unique dont voici le titre (tel qu'il se trouve, non dans l'approbation du livre donnée par Rayrac, mais sur la première page même) : *Voyage de Genève et de la Touraine, suivi de quelques opuscules* par M^{...}, 1779, in-12. La principale partie de cet ouvrage est le *Voyage à Genève*, publié d'abord en dix lettres adressées à une femme de lettres et successivement insérées dans quelques journaux. Ensuite vient le *Voyage en Touraine*, lequel ne consiste qu'en une lettre (à l'abbé Ameilhon), dont l'apparition première eut lieu dans le journal de Verdun. Suivent les *Opuscules* au nombre de trois, savoir : 1° *Réflexions sur la nécessité d'accorder de la considération à l'état de com-*

mercant, à M. l'abbé A^{***} (ne sent-on pas là déjà le souffle et l'œuvre de la révolution, dont peu s'en faut que les conseils ne se posent en exigences?); 2° *Projet de création de consulats supérieurs dans les grandes villes du royaume, avec établissement d'une chaire de droit commercial* (toujours des aspirations au progrès ou à la réforme, aspirations en avant, sinon du siècle qui le voyait éclore, du moins d'un grand nombre de contemporains); 3° *Note sur le commerce d'Orléans*, adressée à l'abbé Ameilhon. — Nous devons remarquer 1° que le *Voyage de Genève et de Touraine* toujours avec les deux mentions, 1779, in-12, se trouve indiqué dans Barbier (n° 19427) sous le nom de Crignon d'Auzouer, ce qui doit être une faute, à moins que Crignon d'Auzouer n'ait tenu la plume, Vandebergue n'ayant que fourni les matériaux; 2° que sous le n° 12577 du même Barbier s'offre à nous, cette fois, avec une modification légère de titre et sous un nouveau millésime, un *Nouveau voyage à Genève* par Crignon-Vandebergue, 1783. Est-ce une réimpression? est-ce, ce que nous pensons, un pur et simple rafraîchissement? Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, la précédente solution acquiert un degré de probabilité nouveau. Mais n'oublions pas que même en ce cas il reste toujours à Cl. Vandebergue la grosse part, celle des idées ainsi que des faits, et de plus, que les trois opuscules lui reviennent tout entiers, puisqu'on ne revendique explicitement pour personne la gloire d'en avoir été soit le badigeonneur, soit le teinturier. — VANDERBERGUE (Georges), avocat du roi au bailliage d'Orléans,

puis prévôt, puis lieutenant général de police, mort en 1748 et auteur d'un recueil de *Poésies* qui ne sont pas plus mauvaises, mais pas meilleures non plus que tant d'autres, était peut-être, était probablement le parent de notre Claude Vandebergue-Seurrat, le négociant et l'économiste; mais la preuve nous manque. Z.

VANDELLI (DOMINIQUE), médecin et surtout naturaliste souvent cité, naquit à Padoue vers 1732 et mourut peu de temps avant la fin du siècle. Il aimait la locomotion et le travail; il entreprit des voyages scientifiques qui le conduisirent jusqu'en Portugal; il possédait les idiomes de la péninsule et surtout le portugais, au point d'écrire aussi couramment et aussi correctement la langue qu'un naturel du pays. Il séjourna longtemps dans l'un comme dans l'autre royaume. Malheureusement il y prit ou du moins il y garda un peu de cette antipathie aux méthodes rationnelles et au progrès que l'on peut sans injustice reprocher aux universités hispaniques: la doctrine de l'irritabilité rencontra en lui un de ses adversaires les plus âpres et les plus fougueux, et sa polémique fut entachée, à l'égard de Haller, de personnalités regrettables. Aussi, et malgré le bruit qu'il essaya de faire autour de son nom, est-il demeuré plutôt fameux que célèbre en tant que médecin; et si, comme naturaliste, il n'eût joint au zèle un esprit juste et la persévérance dans l'observation, il n'occuperait dans l'histoire de la science qu'un rang très-inférieur. Voici les titres de ses ouvrages dont, comme on va le voir, nous formons deux groupes: l'un qui traite de physiologie ou de médecine (il se compose de sept

morceaux); l'autre, où c'est d'histoire naturelle qu'il entretient ses lecteurs, en contient également de six à huit. I-II. Trois lettres qui touchent à la doctrine de l'irritabilité, savoir : 1° *Epistola de sensibilitate pericranii, periostei, tendullæ, duræ meningis, cornæ et medinum*, Padoue, 1756, in-8°, fig. (c'est dans l'ordre des dates son premier ouvrage); 2° *Epistola secunda et tertia de sensitivitate halleriana*, Padoue, 1758, in-8°. III-VI. Des Mémoires sur quatre sources ou groupes de sources médicinales, Mémoires dont voici l'ordre chronologique : 1° *De Aponi thermis*, en tête d'un fascicule mixte dont nous parlerons en fin de compte; 2° *Analisi d'alcune acque medicinali del Modenese*, Padoue, 1760, in-8°; 3° *Dell'acqua di Brandola*, Modène, 1763, in-4°; 4° *De Thermis agrî patavini, accedit apologia adversus Hallerum*, Padoue, 1761, in-4°; VII. *Commentarii de rebus in medicina gestis*; VIII. *Diccionario dos termos technicos de historia natural extrahidos dos obras de Linneo, com a sua explicacion*, Coïmbre, 1788, in-4°; IX. *Floræ Lusitanicæ et Brasiliensis specimen*, Coïmbre, 1788, in-4°. X. *Fasciculus plantarum, cum novis generibus et speciebus*, Lisbonne, 1771, in-4°; XI. *Diss. De arbore draconis seu dracæna* (on reconnaît, le sandragon), *accedit diss. de studio historiæ naturalis necessario in medicina, æconomia, agricultura, artibus et commercio* (ce long titre à lui seul suffit pour montrer de quel coup d'œil large et compréhensif en même temps que passionné Vandelli savait envisager l'étude des sciences naturelles); XII. *Epistola de holothurio et testudine coriacea*, Padoue, 1761, in-4°. C'est en quelque sorte la

seule monographie qu'il ait consacrée à la zoologie, car ce n'est que dans un volume de mélanges qu'on le retrouve revenant à des sujets analogues. Voici le titre exact de ce volume (qui pourrait porter ici le chiffre XIII, mais qui date de ses premiers pas dans la carrière scientifique. *Dissertationes tres : De Aponi thermis* (voy. plus haut sous III-VI 1°); *De nonnullis insectis terrestribus et zoophytis marinis. De vermium terræ reproductione atque taenia canis*, Padoue, 1758, in-8°, 5 pl. VAL. P.

VANDEN-BOGAERDE-VAN TERBRUGGE (ANDRÉ-JEAN-LOUIS le baron), savant économiste et homme d'État, naquit à Gand le 17 juillet 1787, de parents appartenant par leur origine et leurs alliances aux familles les plus distinguées de la Belgique et de l'étranger. Son père, implacable ennemi de la révolution, confia son éducation, ainsi que celle de ses deux autres fils, à un prêtre régulier qui refusa de prêter le serment d'abjurer les principes monarchiques. Ce digne et savant ecclésiastique enseigna à ses élèves les langues latine, française, flamande, et leur prodigua les bienfaits d'une bonne et solide éducation. Le jeune Vandén-Bogaerde reçut en outre d'un artiste flamand en réputation des leçons de dessin et de peinture. Dès sa première jeunesse, il montra des qualités aimables et un talent de plaire qui, plus tard, et pendant tout le cours de sa vie, le firent chérir de toutes les classes de la société. L'agriculture, l'industrie, le commerce, et surtout l'économie politique, furent l'objet de ses études de prédilection.

Après un séjour de deux ans dans la capitale de la Belgique, Vandén-

Bogaerde revint à Waes-Munster, où demeuraient ses parents. En 1816, il fut nommé membre des États provinciaux, puis, en 1817, membre de la société de littérature et des beaux-arts de Gand.—Le roi des Pays-Bas lui confia en 1818 l'emploi de bourgmestre de Waes-Munster, et quand, deux ans après, il alla à Saint-Nicolas, chef-lieu du pays de Waes, occuper le poste de commissaire de district, les habitants de sa commune lui exprimèrent par de vives démonstrations leurs regrets et leur reconnaissance; proclamant que, pendant la trop courte durée de son administration, il avait marché sur les traces de son digne père, en se montrant le bienfaiteur du pauvre et le défenseur impartial des intérêts de ses administrés.

Pendant 9 ans, Vanden-Bogaerde s'acquitta, dans ses fonctions de commissaire de district, la plus haute considération; les communes, les États députés, et surtout le gouverneur de la province de Flandre-Orientale, M. le baron Vandoorn-Van-Wescapelle, surent apprécier ses grandes qualités administratives. En 1828, il se vit appelé à une plus importante position, comme commissaire de district et de milice dans sa ville natale, la capitale de la province de Flandre-Orientale. Pendant le cours de sa précédente administration, il avait écrit sur le pays de Waes un livre plein d'intérêt, dans lequel on peut voir tout ce qu'il fit pour le bien-être de ces contrées.

En venant s'établir à Gand, Vanden-Bogaerde y fit construire une vaste et belle maison, dans laquelle il réunit une précieuse collection de tableaux témoignant du bon goût de son propriétaire, dont tous

les loisirs furent désormais consacrés à une sérieuse étude des sciences et des beaux-arts.

Au mois de février 1830, à la veille des grands événements qui amenèrent le démembrement du royaume des Pays-Bas, le roi Guillaume I^{er} le nomma gouverneur de la province du Brabant-Septentrional. Pendant les douze ans qu'il occupa ce poste de haute confiance, à cette époque de trouble et de révolution, il entretenait une correspondance intime avec le roi et le prince royal, qui tous les deux aimaient Vanden-Bogaerde autant à cause de ses excellentes qualités de cœur, qu'à cause de son zèle infatigable comme fonctionnaire public. Les discours annuels au nombre de douze, qu'il prononça pendant le cours de son administration provinciale, sont les meilleurs documents pour l'histoire de cette contrée dans ces temps agités qui virent expulser la maison d'Orange des provinces voisines, alors que le Brabant - Septentrional, presque entièrement catholique comme le sud, resta inébranlable dans sa fidélité à la royauté des Nassau. Lorsque le roi Guillaume, au mois de novembre 1830, congédia tous ses employés belges, il maintint Vanden-Bogaerde dans ses fonctions de gouverneur. En 1831, il le nomma chevalier de l'ordre du Lion néerlandais; puis, en 1832, il lui conféra le titre de conseiller d'État.

En 1840, son successeur Guillaume II l'éleva au grade de commandeur de ce même ordre du Lion néerlandais et le nomma son chambellan.

En 1842, à l'occasion du mariage de S. A. R. la princesse Sophie des Pays-Bas avec le grand-duc héréditaire de Mecklembourg-Schwerin,

ditaire de Saxe-Weimar, il obtint la place de grand échanson de la couronne et de grand officier de la maison du roi.

A son avènement au trône des Pays-Bas, le roi Guillaume III voulant, comme ses prédécesseurs, témoigner à Vanden-Bogaerde le prix qu'il attachait à son mérite et à ses éminentes qualités, lui envoya (en 1849) les insignes de grand-croix de l'ordre de la Couronne de chêne, et l'ordre équestre du Brabant-Septentrional, qui l'avait reçu dans son sein en 1840, le nomma dix ans après son président.

Nombre de sociétés savantes des Pays-Bas et de l'étranger l'attachèrent à leurs honorables travaux. Toujours actif et rempli de zèle pour les intérêts de la science et des arts, il établit dans la capitale du Brabant-Septentrional le siège d'un corps scientifique, artistique et littéraire, lequel possède, dans l'un de ses vastes salons, le portrait de son noble créateur peint par A. N. Vanderen, artiste distingué de Bois-le-Duc.

En 1835, Vanden-Bogaerde avait acheté la seigneurie de Heeswijk et Dinther, dont il fit rebâtir l'antique château dans le style du moyen âge; c'est là que dans un heureux loisir il acheva ses jours au milieu des souvenirs de tout le bien qu'il avait eu le bonheur de répandre autour de lui pendant le cours de sa laborieuse carrière. Il mourut le 17 janvier 1853, laissant trois fils, dont deux, restés habitants du château d'Heeswijk, y conservèrent la précieuse collection d'antiquités, de tableaux, de livres et de curiosités qui font de cette demeure un véritable musée, et sont un monument de famille qui ne cessera de rappeler à la postérité un homme de

rare mérite, dont le nom est inscrit avec honneur dans les fastes du pays qui l'a vu naître, à côté de celui du souverain qui le combla de ses faveurs. Vanden-Bogaerde a publié plusieurs écrits qui, non moins que les actes de sa vie, sont de nature à lui assurer un honorable et perpétuel souvenir; en voici la nomenclature :

1° *Essai sur l'encouragement et le développement de la Tisseranderie dans la Flandre-Orientale.* (Gand, un vol. in-12. Hollandais.)

2° *Le District de Saint-Nicolas, jadis pays de Waes, dans la province de Flandre-Orientale, considéré dans ses rapports physiques, politiques et historiques, suivi d'une description particulière de chaque ville, village ou communauté de district.* (Saint-Nicolas, 1825, 3 vol. in-8° avec figures. Hollandais.)

3° *Rapport à la Société d'agriculture et de botanique de Gand, sur la culture et la manipulation de la garance.* (Messager des sciences et des arts, à Gand, 1828. Français.)

4° *Coup d'œil rapide sur l'histoire de la Belgique et de la Pologne, appliqué aux événements de 1830.* (Bois-le-Duc, 1831. Français.)

5° *Essai sur l'importance du commerce, de la navigation et de l'industrie dans les provinces formant le royaume des Pays-Bas, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1830.* (La Haye et Bruxelles, 1845, 4 vol. Français et hollandais.) D^r W.

VAN DEN BROECK (PIERRE), marin hollandais, le fondateur de Batavia, naquit à peu près en même temps que la république des Provinces-Unies, c'est-à-dire entre la pacification de Gand (1574) et le traité d'union d'Utrecht (1581). Il montra de bonne heure une grande aptitude et un goût des plus vifs

pour le commerce, puis bientôt pour la navigation commerciale. L'État naissant en favorisait dès cette époque le développement; et la jeune confédération présentait le rare spectacle de la lutte sur place pour l'indépendance et de la lutte au dehors contre les éléments et les étrangers pour l'expansion de l'industrie et de l'activité nationales. Les Portugais, les Espagnols avaient ouvert la voie des grandes et lucratives aventures équatoriales et naturellement s'étaient taillé la grosse part. Les cités néerlandaises eurent le mérite de comprendre que ce qui restait encore n'était pas à dédaigner, et même elles devinèrent que les uns, ne pensant qu'à l'or, leur laissaient, par cela même, le filon bien autrement fécond du trafic; que les autres, tout récemment tombés ou en train de s'atrophier sous le joug stérilisateur de l'Escorial, pouvaient, un peu plus tôt, un peu plus tard, se laisser spolier par ceux que naguère ils méprisaient. Ces prévisions, la première moitié du dix-septième siècle les vit se réaliser; et Van den Broeck est un de ceux qui préparèrent, et facilitèrent ce mouvement. Sa jeunesse se passa en grande partie sur les côtes d'Afrique, où nous le voyons se distinguer dans quatre voyages successifs, le premier au cap Vert, les trois autres au sud de la Ligne et sur les côtes de la Guinée méridionale. Il y trouva les Portugais au royaume d'Angora, les Portugais encore lorsqu'il s'agit, pour ses compatriotes et lui, de remonter les eaux du fleuve Congo, et toujours et partout les Portugais lorsqu'on entreprit de pénétrer à l'intérieur du Loango. Les tiraillements, les conflits qu'amena ce contact profitèrent au voyageur

hollandais et lui donnèrent l'expérience en même temps que l'habitude des difficultés de toute espèce, épisodes indispensables d'un établissement en pays étranger, où non-seulement le climat, les habitants, la nature des choses sont hostiles, mais où viennent s'ajouter à tant d'obstacles les jalouses concurrences de rivaux; et ses compagnons le regardaient en même temps comme bon marin, comme administrateur, comme homme de tête et de ressources, lorsqu'en 1611, âgé de trente et quelques années, il revint jouir d'un intervalle de quelque repos en sa patrie. La Compagnie hollandaise des Indes était alors au lendemain d'un double échec sur la péninsule de Malacca et désespérait presque de jamais réussir à former aux Indes, comme le conseillaient les plus habiles marins, un centre de puissance d'où tous ses établissements d'Orient reçussent soit des vivres, soit des secours, lorsque, par un heureux hasard, l'amiral Reynst, mis par les directeurs à la tête d'une expédition nouvelle, jeta les yeux sur l'habitué des côtes d'Afrique pour le placer en qualité de premier commis à bord d'un de ses navires, *le Nassau*. Ni l'amiral, ni celui sur lequel tombait son choix n'avait l'idée alors que les îles de la Sonde ne tarderaient pas à devenir le théâtre principal de leur activité. Ici commence la période vraiment importante de sa vie. Elle embrasse dix-neuf ans. Nous la diviserons en trois phases.

La flotte partit du Texel le 2 juin 1613; et longtemps sa navigation fut loin d'être prompte, puisqu'on n'atteignit la rade de l'île d'Anjouan que le 13 juin 1614 (un an donc et un jour après qu'on

avait appareillé). La traversée, en revanche, avait été des plus heureuses; et il faut remarquer que deux fois au moins l'on avait relâché aux baies de Saint-Antoine et de Saint-Vincent d'abord, et plus tard à l'île d'Annobon, où, par le passé, les Hollandais avaient eu fort à se plaindre des Portugais, mais avaient fortement réprimé cette insulte et où, cette fois, soit souvenir des représailles un peu rudes qu'ils avaient exercées, soit crainte des forces présentes qu'égalait l'amiral batave, ils purent se ravitailler et d'eau et de fruits délicieux, non-seulement sans collision, mais avec force civilités et force offres de services de la part du gouverneur. Les navigateurs ne s'en tinrent pas moins sur leurs gardes (*initium imperturbatae rei diffidere*); s'ils eussent été tentés de négliger ce précepte, Van den Broeck était là qui ne leur permettait pas de l'oublier. Ainsi devant Anjouan, Reynst envoya le premier commis du *Nassau* demander aux chefs de l'île la permission d'acheter des rafraîchissements, ce qu'il obtint à des conditions favorables tant d'un roitelet musulman que l'on qualifiait *roi (mélik)*, que de la veuve d'un prince dont l'empire avait embrassé tout l'archipel des Comores, et qui, soit comme apanage, soit autrement, possédait dans Anjouan la ville peu connue de Demonio. Mollana Psechora (tel est le nom qu'il donne à cette princesse et qui, très-défiguré, devrait peut-être s'écrire Maoulana Begham) lui fit un accueil qui montre assez à quel point le visiteur avait la parole persuasive et s'entendait à paraître nécessaire, jetant ainsi des jalons pour l'avenir, obtenant des renseignements utiles et nouant des rela-

tions. Aussi l'amiral le mit-il de nouveau et sur-le-champ à contribution pour explorer l'île de Gassisa, que sa proximité d'Anjouan (50 kilomètres seulement l'en séparent) semblait désigner pour une station avantageuse; puis pour prendre connaissance des parages que baigne le sud de la mer Rouge, et, à cette occasion, il le promut au grade de capitaine-major du navire qu'il montait (toujours *le Nassau*). Sa première mission fut courte, Van den Broeck ayant bien vite reconnu que l'île n'offrait qu'un mouillage insuffisant et des dangers graves de la part des belliqueux habitants, qui s'y livraient bataille sans cesse. L'autre exploration fut plus laborieuse. Il eut d'abord à longer tout le littoral de Mélinde, à doubler les caps d'Orfoui et de Guardafoui, puis, après s'être dirigé quelque temps le long de la plage africaine et vers le cap de l'Éléphant ou Ras-el-Fil, à traverser, vers le 12° de latitude nord, la manche de Bab-el-Mandeb pour aborder à l'Arabie Heureuse, où jusqu'alors jamais Hollandais n'avait porté le pied, ni même fait flotter sur la côte la voile d'un navire. Chemin faisant, souvent il avait marché très-vite, et pendant qu'il serrait les rivages de Mélinde, vingt-quatre heures lui suffirent pour parcourir de 230 à 300 kilomètres (il dit 60 lieues). Il découvrit près du cap d'Orfoui une belle baie que ne portait encore nulle carte et qu'il dénomma baie de Nassau; il reconnut que les populations de tout ce pays, le long de la côte non arabe de Bab-el-Mandeb, étaient défiantes, farouches et insociables. La côte arabe atteinte, il vint mouiller d'abord au-dessous et près d'Aden, où

le soin qu'il eut de présenter les Etats-généraux et le prince d'Orange, ses souverains, comme les alliés, les amis du padichâh de Constantinople, lui valut du gouverneur Iça-Aga une réception gracieuse, mais sans conclusions décisives. Il mit alors le cap sur Chichiri, port un peu plus septentrional et résidence d'un pacha supérieur au premier, et seul dès lors ayant pouvoir d'octroyer aux Hollandais l'autorisation de commercer, soit à tout jamais, soit temporairement. Van den Broeck eut quelque peine à le déterminer. Le pacha partait d'un principe de défiance : des marchands indiens, persans, abyssins, madécasses fréquentaient la rade, fort grande et fort commode, de sa ville de Chichiri ; il craignait qu'un peuple si différent des Asiatiques et des Africains ses coreligionnaires et ses hôtes habituels, ne s'avisât d'attenter au privilège de sa rade. Finalement, l'éloquence de l'Européen triompha, les arguments irrésistibles aidant ; la nature des choses, d'ailleurs, et la modicité de ses demandes ne pouvant laisser de doutes sur la loyauté de ses vues : il ne souhaitait, pour commencer du moins, qu'un modeste comptoir qu'habiteraient un simple facteur et deux hommes de service ; puis cet établissement, il le disait et il disait vrai, ne devait être qu'un essai ; le grand but de Claasz-Vischer, son facteur pendant ces premiers instants, serait surtout d'apprendre l'arabe, puis, grâce à la connaissance de l'idiome, de s'enquérir des besoins et des goûts des habitants pour les satisfaire en leur portant les produits de l'Europe, tandis qu'on les débarrasserait du superflu des leurs. Lui-même,

ailleurs, il ne voulait ni ne pouvait rester, il était impatient d'aller rejoindre la grande flotte qui cinglait vers l'est et qui devait avoir touché Java. En effet, il quitta bientôt son comptoir naissant ; et, après avoir séjourné un moment à Koursini, où ne purent le retenir les démonstrations affectueuses de Saïd-Bou-Saïdi, trop ami, selon lui, des Portugais, après avoir remarqué l'île d'Engagno, après avoir donné commission au général Both, qu'il rencontra ramenant en Hollande quatre gros vaisseaux à riche cargaison, de communiquer aux directeurs de la Compagnie le résultat de ses investigations de la côte méridionale, tant à l'est qu'au nord du détroit de Bab-el-Mandeb, il vint jeter l'ancre dans le port de Bantam le 30 décembre 1614.

Il avait dix-huit ans alors que Houtmann, le premier des Hollandais, avait jeté dans cette ville les fondements d'un comptoir, qu'il avait été contraint bientôt d'abandonner, mais qui, rétabli deux ou trois ans plus tard, était devenu le centre d'où rayonnaient, soit devers Ceylan et l'Inde cisgangétique, soit devers les Moluques et Célèbes, les flottilles commerçantes qu'expédiait la Compagnie. J. P. Coen y commandait alors en chef au nom de celle-ci. Van den Broeck avait à peine eu le temps d'atterrer, qu'il reçut de lui commission d'aller chercher des vivres à Jakatra pour les transporter aux Moluques. Jakatra, qu'avaient aperçue et Houtmann et Harmanzen et Matelief et Verhoeven, le premier sans vouloir y descendre, les deux autres sans y porter grande attention, le dernier avec assez d'enthousiasme pour en déclarer dans un rapport la situation bien autrement avan-

tageuse que celle de Bantam, était toujours négligée par les Européens, y compris les Hollandais; et ceux-ci n'y faisaient que des apparitions passagères pour s'approvisionner, non de marchandises, mais d'objets de consommation immédiate. Van den Broeck, tout en ne s'attardant point en une ville où sa seule affaire était d'opérer de rapides achats, s'aperçut vite, bien qu'il n'eût certes pas eu confiance des idées de Verhoeven, qu'il y avait là tous les éléments d'une station, d'une exploitation centrales, éléments dont rien ne prouvait que Bantam présentât véritablement la réunion. Provisoirement, cependant, il garda ses remarques pour lui; et, reprenant la mer, il fut bientôt à mi-chemin de Banda. Il y fit rencontre de Reynst, auquel, ainsi qu'à Both naguère, il rendit compte immédiatement de ce qu'il avait soit vu, soit fait, soit projeté sur les côtes de la mer Rouge, et qui le chargea d'aller installer un autre facteur dans l'île (disons plutôt dans les îles) de Botton. Ce n'était qu'un détour léger. Bientôt il fut au lieu de sa destination; et Rini, le gouverneur des Moluques, lui donna coup sur coup diverses petites missions, auxquelles il dut de ne pas voir d'un bout à l'autre, et de ses yeux, tous les succès de son amiral Reynst dans l'île de Banda.

De retour enfin à Bantam, en automne, époque à laquelle nous terminons la première phase de son action aux Indes, il reçut de Coen l'ordre de revisiter, en qualité de Président des établissements qu'il pourrait y former, ces parages arabiques dont nul Européen, sauf lui, n'avait de notion : de plus, il devait en passant don-

ner un coup d'œil à Priaman et Tikou (deux points de l'île de Sumatra), et s'aboucher avec le roi de Ceylan. Ces deux pays lui fournirent matière à quelques observations utiles; mais, quoiqu'il eût mouillé dans la rade de Balagama, le temps lui manqua pour remplir à la lettre la seconde partie de ses instructions. Le monarque chingalais était alors loin du littoral. Du reste, le but qu'avait en vue Coen, n'en fut pas moins atteint. Le 11 janvier suivant (en 1616, par conséquent), il jeta l'ancre à Chicheri, où il retrouva son établissement en bon état; et, quatre jours après, il fit voile pour Moka, où il ne rencontra que des navires orientaux; et, ce qui devait le charmer, grande facilité de commerce, tant avec les indigènes qu'avec la caravane de Suez et de Haleh, qu'amena le mois de mars. Mais Van den Broeck n'était pas de ceux qui s'endorment sur leurs lauriers : non content du trafic lucratif et commode qu'il venait d'organiser sur le littoral, il résolut de vérifier s'il ne serait pas possible de s'étendre à l'intérieur, et, en tout cas, d'explorer par lui-même les richesses naturelles du pays. Il obtint du gouverneur un passe-port pour se rendre à Serasia, le chef-lieu du pachalik dont faisait partie Moka, et un firman enjoignant à tous les cheiks ou autres chefs dont il traverserait le pays, de le défrayer et de l'accueillir avec distinction. Van den Broeck ne prit d'autres compagnons de voyage qu'un commis et un trompette. Il parcourut ainsi de deux cents à deux cent cinquante kilomètres tantôt passant des montagnes dont une à pentes abruptes et presque inaccessibles (à Ofouz),

tantôt saluant de nombreuses mosquées et un tombeau monumental d'une magnificence qui l'étonna, tantôt frappé de la fertilité d'un sol où toute l'année, dit-il, labours, semailles et récoltes marchaient de front en même temps. C'est ainsi qu'il atteignit Serasia, d'où bientôt, comme ce n'était que le chef-lieu nominal, il dû pousser douze kilom. plus loin jusqu'à Chenna, pour y rencontrer à sa maison de plaisance le pacha, dont l'autorisation eût consolidé son établissement en Arabie. De nos jours encore, on peut trouver de l'intérêt, et même quelque chose de neuf aux détails de cet itinéraire et du séjour à Chenna. Le Hollandais reçut un accueil des plus polis; on lui montra les curiosités du pays; on le fêta même. Mais il ne trouva chez le haut fonctionnaire pas moins de réserve que de civilité. Soit que les entours du pacha eussent été froissés d'entendre son trompette sonner à l'entrée du fort habité par leur maître et sous les fenêtres du harem l'air « Guillaume de Nassau, » comme si harem et fort étaient déjà le lot du nouveau venu, soit parce que pendant que Van den Broeck s'enfonçait à l'intérieur, son navire, au lieu de rester à Moka, s'était avancé au nord jusqu'à Djeddah, et semblait se préparer à pénétrer plus loin encore, ses demandes n'obtinrent qu'une fin de non-recevoir tout aussi impatientante qu'un refus et provisoirement équivalente au refus le plus formel : « D'abord, ce n'est pas moi, pacha, qui puis vous autoriser. Pour les établissements à demeure, il faut l'agrément, il faut un firman de Sa Hautesse. Ce n'est pas tout; ici, car ici nous sommes voisins de la Mekke » (en effet, l'on n'en est guère qu'à

1,200 k. !), « nul giâour ne peut mettre les pieds, sans aller contre les hâtitis, sinon contre le Qoran; il vous faut un fetwah du cheikhou-'I-islâm. Attendez que notre kodjah écrive à Stamboul, et surtout attendez les réponses. Nous aurons le hatti-chérif au bout de l'année, le fetwah avant deux ans, si l'on ne le refuse pas. » Notre voyageur n'eut garde d'attendre. Mauvaise plaisanterie, ou simplement mauvais vouloir, c'était pour lui tout un. Il ne pouvait triompher de celui-ci, se venger de celle-là encore bien moins, — à moins que sa vengeance ne fût de les laisser à leurs vieux us, à leur stagnante routine, ne leur demandant rien de leurs produits, ne leur apportant rien de l'Europe. Aussi, de retour à la côte, après l'excursion infructueuse, non content de renoncer à s'installer à Moka et d'exploiter les environs, supprima-t-il le comptoir de Chichiri, au grand regret et des habitants et de leur prince. Se rabattant alors sur l'Inde cispangétique, il vint mouiller à Surate; et là, malgré des obstacles de plus d'un genre, il parvint à placer sur un pied à peu près solide un comptoir à côté de celui qu'y possédaient les Anglais. Il en fonda même d'autres en des localités, les unes déjà exploitées, les autres convoitées par eux, telles que Brochia, Kandaya, Ahmedabad. Il ne faut pas demander si ceux-ci l'y virent avec chagrin; il n'est pas de moyens qu'ils n'employèrent pour le faire congédier; et l'on peut dire qu'ils n'épargnèrent point l'argent pour s'acquérir cette chance de monopole à toute outrance... *Si Pergama nummis. . . , etiam his.* Il y eut même un instant où, lassé d'avoir à déjouer tant d'intrigues et à se défendre de tant

de chicanes, Van den Broeck s'avisait du remède héroïque, un brusque et complet déménagement. Mais la population, mais plus encore les trafiquants possesseurs de navires orientaux, faisant le commerce, soit que la concurrence intereuropéenne leur portât profit, soit qu'ils redoutassent pour leur cargaison la violence et la cupidité britanniques, s'empressèrent de témoigner leurs regrets de cette retraite, et supplièrent, ou plutôt requirèrent le gouverneur mogol de lui faire faire voile arrière. Van den Broeck donc resta, non plus par pure tolérance, mais sur les instances des indigènes, et s'il fut stipulé qu'il devrait obtenir, pour que son établissement fût définitif, l'agrément du Grand Mogol ou de son durbar, évidemment ce ne fut que pour la forme : provisoirement il existait, provisoirement les calomnies de ses concurrents étaient frappées de paralysie, et nul doute sérieux ne pouvait s'élever sur le résultat. Les Anglais n'en revinrent pas d'étonnement; mais cet étonnement ne démontre que mieux le mérite de leur adroit adversaire. Ils répétèrent que son départ n'avait été qu'un simulacre, qu'un vain jeu.... Jeu? soit! Mais vain jeu? Le mot cessa d'être juste : Leur compétiteur avait bien joué.

Nous glisserons sur les missions de plus en plus laborieuses et délicates dont l'investit pendant les douze ou quinze mois suivants la confiance toujours croissante du général Coen, et qui l'amènèrent, en juillet 1617, sur les côtes d'Afrique, où déjà nous l'avions vu. Aux environs des caps d'Orfoui et Guardafoui, son navire fut battu par une tempête des plus furieuses qui, non-seulement le poussa dans les

eaux de la manche de Bab-el-Mandeb, mais devant laquelle il fut obligé de fuir voiles arrière jusqu'à l'Inde, au sud de la péninsule de Goudjerate; encore fut-il réduit à se faire échouer en atteignant la côte de Daman, la dernière ville importante que possédât au sud le Grand-Mogol, dont alors la domination ne comprenait rien ou presque rien du Dekkan. Aucun des siens pourtant ne périt, et même il put sauver partie de ses marchandises, qu'il mit à couvert derrière un abri improvisé; après quoi, presque seul, il franchit la courte distance qui le séparait de Surate, comptant y trouver des moyens de reprendre la mer en frétant galiotte ou yacht, prame ou jonque. Il espérait à tort. Les moyens de transport, il est vrai, ne manquaient pas : il put compter jusqu'à sept navires en rade à Surate. Mais tous les sept étaient des navires anglais, et les sept capitaines furent unanimes à lui refuser toute aide. Ils ne voulurent pas même mettre à sa disposition la moindre chaloupe. Forcé eût donc été d'acheter et de faire venir de localités lointaines quelque embarcation qu'on n'eût pas vue avant de l'acquérir, et qui peut-être n'eût pu, chargée de son équipage, tenir la mer jusqu'à Java. Ne voulant ni courir ce risque, ni ruiner par des frais disproportionnés son comptoir naissant, l'intrépide naufragé prit un héroïque parti : ce fut de se rendre par terre, en traversant toute l'épaisseur du Dekkan, à la côte orientale de la péninsule, d'où probablement il ne lui serait plus difficile de se rendre à la pointe de Malaka et aux îles malaisiennes. Des Hindous même, à quelque peuplade qu'ils appartenissent, très-

peu accomplissaient en totalité ce voyage de plus de mille kilomètres que rendaient des plus pénibles les montagnes, les rivières, et presque partout l'absence de routes praticables, et que hérissaient de périls, ici les bêtes féroces, là les hommes plus féroces qu'elles, barbares à peine échappés à la vie sauvage, vivant de la vie de bandits, et tantôt les uns, et tantôt les autres en état de guerre entre eux. Cent trente-deux hommes, dont cent trois Hollandais et vingt-neuf Asiatiques, qui naguère avaient formé l'équipage du *Nassau*, se mirent en route avec lui pour partager ses aventures et ses périls. Des bœufs portaient ses bagages et ses marchandises, et ses hommes étaient armés comme pour entrer en campagne. Le départ dut avoir lieu vers le commencement d'octobre (1617).

Les premières journées se passèrent paisiblement à parcourir les dépendances orientales du Goudgerate (Nocherni, Gandivi, Armaou). Mais ils n'eurent pas plutôt mis les pieds sur les terres des Radjepoutes qu'ils durent prévoir et même qu'ils eurent des hostilités à repousser. A cinq kosses (soit 30 k.) d'Armaou, les habitants d'Onwi prétendirent, en dépit du passeport dont Van den Broeck s'était muni, lui faire payer un droit par homme et pour chaque bœuf chargé. Il s'ouvrit le passage cependant sans bourse délier ; mais 20 k. plus loin, à Kamela, il trouva la route barrée par de gros arbres et fut assailli de toutes parts. Vingt-cinq coups de mousquet réduisirent les assaillants à fuir, non sans perte, et à se tapir dans les bois, d'où plurent encore des flèches, auxquelles ripostèrent des balles : un de ses Tartares, dans ces engagements, eut

le dos fendu en deux par un Japonais au service des Européens. Le lendemain, il fallut marcher enseignes déployées au travers de hautes et âpres montagnes, puis jouer de l'arme à feu et de l'arme blanche au sortir du défilé contre le commandant d'un fort voisin, à la solde du râdjâ de Partibassa (ou Partaba?) : trois colonnes de cavalerie arrivèrent successivement sur la petite troupe hollandaise aux cris de « *Mahar kotta, mahar kotta* (tue, tue ces chiens, » c'est-à-dire ces Infidèles). Le gouverneur était en personne à la tête de la première. Van den Broeck les attendit de pied ferme et en bon ordre, et ne donna, que lorsqu'ils furent à la distance par lui voulue, le signal d'un feu nourri qui coucha par terre, entre autres victimes, le gouverneur ; les deux autres corps, en dépit de leur ardeur, ne furent pas plus heureux. Et vainement les fantassins, embusqués dans les jungles le long de la route, décochèrent, tant qu'ils furent sur leurs terres, leurs flèches et leurs dards contre les voyageurs. Trois seulement de ces derniers restèrent morts sur la place... Il est vrai que vingt-huit étaient blessés. Mais qu'était-ce au prix des pertes qu'avaient à déplorer les belliqueux Kchatriyas de Partibassa ? Les Hollandais en apprirent le nombre exact le lendemain, quand ils purent se reposer, inattaqués en même temps qu'inoffensifs, sur les terres du Dekkan. Quatre-vingt-cinq des ennemis étaient tombés sous leurs coups ; et sur le bûcher du gouverneur étaient montés, pour y périr dans les flammes, tous ses domestiques, ses esclaves et son harem. La population du Dekkan était alors en guerre avec son

voisin le rādjà de Partibassa : l'écheq que venait de faire éprouver aux soldats de ce prince turbulent et inquiet la suite de notre Hollandais ne put donc que lui valoir un affectueux et parfait accueil de la part des Dekkanais. Cependant il ne put se dispenser de rémunérer à beaux réales de huit comptant l'escorte armée qu'on s'empressa de lui donner pour atteindre Vandandérin ; et là encore, pour avoir le droit de quelques jours de repos et droit de passage, il crut sage de composer, préférant avec raison perdre un peu de monnaie que du temps et des hommes. Bientôt après, il eut franchi l'espèce de mur que forme la double chaîne des Gates, salua de loin les deux forts d'Aneque et Taneque sis chacun sur des cimes opposées. Laissant ensuite ses malades à Patoda sous la garde d'un commis, pour ne pas retarder indéfiniment sa marche, il atteignit un vaste camp de 16 ou 18 k. de tour, que commandait, à la tête de 80 000 cavaliers, plus de l'infanterie en proportion, un général abyssin que son mérite et quelque peu d'intrigue avaient investi d'un pouvoir équivalent à celui de régent. Simple esclave, d'abord, d'un grand du Dekkan (qui l'avait acheté 20 pagodes, soit 80 fr.), après la mort de son maître, il avait épousé sa veuve, s'était fait chef de routiers qu'il porta successivement à 5,000, tous cavaliers, et après avoir longtemps levé la dime sur les passants de facile composition, le quint ou double quint sur les récalcitrants, avoir longtemps déjoué les efforts de Nizam Djehân (le roi du Dekkan) pour s'emparer de sa personne, il était devenu le personnage le plus considérable de sa cour, son généralis-

sime, son beau-père, puis enfin le gendre mourant, comme de raison, le tuteur, le tout-puissant tuteur du jeune fils de sa fille. Mélik-Anbâr (c'était le nom, disons plutôt le sobriquet royal (1), de ce quasi-monarque) tenait tête alors aux forces du Grand-Mogol. Il se montra plein de courtoisie pour Van den Broeck, lui fit présent d'un sabre du Japon, d'un pignard de Java, d'une veste d'or et de poil de chameau, lui demanda des nouvelles de ses malades de Patoda et voulut le retenir à son service. C'est son attitude à l'encontre des Radjapoutes de Partabassa qui lui valait ces égards. Il y a plus : quelques députés de ceux-ci étant venus présenter leurs plaintes contre le voyageur, comme leur ayant enlevé leurs chevaux, l'ex-chef de héros de grandes routes ne leur répondit que par des propos de ce genre et en riant : « Eh bien ! le voilà devant vous, que ne le prenez-vous ? » ou bien : « Pourquoi vous laissez-vous enlever vos chevaux ? » Le Hollandais ayant décliné ses offres, Anbâr n'en fit pas plus froid visage à son hôte, et il lui donna de sa main un passe-port pour les autres pays à traverser. Tous n'étaient pas de ses sujets ou de ses amis, et plus des deux tiers de la route restaient à faire. De Djikedon à Kafrio (près de 60 koses ou 300 k.), il fut presque cons-

(1) On sait que *melik* (ou *melek*) en arabe veut dire roi : *anbar* (ou, comme l'écrivit Van den Broeck, *ambaar*) est probablement l'original de notre mot *ambre* ; et c'est un de ces sobriquets par antiphrase (*sous, goul, ya-out, gouher*, etc.), que d'un bout à l'autre de l'Orient on donne à ces pauvres esclaves, au teint fuligineux.

tamment sur les domaines du Grand-Mogol : on lui refusa l'entrée de la ville royale de Kaoulas, et il dut dresser ses tentes au village de Chamentapour ; il ne put non plus visiter Golkound, attendu, lui dit-on, que là se trouvaient nombre de harems, zénânas et antapouras, des grands du royaume ; à Bagganagar, il eût à subir une captivité de quelques jours, n'ayant pour demeure qu'une vieille grange, et lorsqu'il redevint libre, il vit, toujours à Bagganagar, le gouverneur de Masulipatan lui retenir le sauf-conduit d'Anbâr, sous prétexte que donner passage à tant de monde à la fois serait un acte de haute imprudence. « Prenez, leur dit-il, par Pétapoli, d'où vous vous rendez à Paliakate. » Tel fut en effet le chemin qu'il prit d'abord ; mais, arrivé au gros bourg d'Ibrahimpatan, il fléchit vers Masulipatan, but premier de son voyage terrestre et où son plan avait été de reprendre la mer. Mais là encore, surgirent des obstacles. La police de cette ville voulait qu'il lui remit ses armes ; et, pendant ce conflit, il apprit que ses malades avaient été séquestrés à Normol. Il revint sur ses pas, tenta sans fruit de se les faire rendre, et, chaque jour, plus circonvenu par des périls de toutes sortes, tantôt gagnant Pétapoli par Badour sans pouvoir y entrer, tantôt rebroussant chemin jusqu'à Montepouli, ici se voyant refuser des vivres contre argent, là, faute d'un canot, que personne ne voulait lui louer ni lui vendre, forcé de passer à la nage, sa troupe et lui, leurs armes sur les épaules, les flotshérissés de brisants, afin d'atteindre le yacht d'un compatriote (Hans de Haas, gouverneur en ces parages), il atteignit enfin Paliakate

et le golfe du Bengale. C'était en janvier 1618. Il eût pu dès lors se rendre aux îles de la Sonde. Il se laissa déterminer par Hans de Haas à prendre part à ses croisades contre les Portugais ; et là, tout en s'initiant à la parfaite connaissance de la côte de Coromandel où nous le verrons reparaitre plus d'une fois, il acheva de se familiariser avec les principes et les habitudes militaires dont il avait si fortement l'instinct : cinq bâtiments, dont trois frégates, composaient leur escadre. Il n'est pas dit que de très-riches ou très-nombreuses prises aient récompensé leurs excursions. Van den Broeck fut plus heureux à la cour du roi d'Achin, qui, tout fier qu'il fût de ses récents succès sur le roi de Pahan, consentit, grâce à l'habileté du négociateur, à renouveler son traité avec les États. Vingt et un mois s'étaient écoulés pendant ces courses si multipliées et si périlleuses. De retour à Java, son point de départ, il y trouva tout en agitation et en péril (7 nov. 1618). Coen était en guerre avec le roi de Bantam, que probablement avaient animé les dénonciations des Anglais, et se tenait sur la défensive. Ces mêmes Anglais, au mois de décembre suivant (1618), mettaient la main par trahison sur un navire batave, le *Lion noir*, qui venait de Patane. A cette nouvelle, Van den Broeck, qui, de Jakatra s'apprêtait, par ordre sans doute, à faire voile pour Surate, prit tout à coup une décision dont l'initiative, en compromettant un moment sa responsabilité, ne peut que lui faire honneur aux yeux de tout juge impartial. Jugeant qu'une course toute commerciale n'offrait pas d'urgence à l'heure d'une pareille crise, il se

dit que l'important était pour ors de fortifier si bien la loge de sa nation à Jakatra qu'elle fût à l'abri de toute insulte anglaise... ou autre..., puisque les roitelets du pays prenaient tout l'air de passer à l'état de marionnettes anglaises, et puisque, d'ailleurs, les Anglais avaient là, tout près de l'embouchure du fleuve, une loge mieux située que la leur. Il commença par entourer ses bâtiments de palissades et d'un rempart de terre. Les Jakatras répondirent en commençant à leur tour des fortifications. Van den Broeck n'en fut que plus résolu et plus ardent : il accéléra les travaux ; les palissades devinrent enceintes continues ; les pierres de taille remplacèrent la terre et le bois, et le tout prit le nom de Batavia. Vidourg-Râm (c'était le nom du potentat de Jakatra) faisait, pendant ce temps, construire sous la loge anglaise et d'après un plan anglais une estacade qui barrait le fleuve. Deux jours après, les boulets volaient de part et d'autre ; des Hollandais et des Anglais, voire des Jakatras mordaient la poussière ; les succès se balançaient. La loge anglaise cependant recevait assez d'avaries pour que les Anglais, à Bantam, demandassent instamment au roi de cette ville qu'il exerçât, pour eux, des représailles en incendiant la loge hollandaise. Ce prince, fin politique qu'il était, se contenta d'envoyer à Vidourg-Râm de 3 à 400 hommes, c'est-à-dire juste assez pour n'être pas détrôné par ses nouveaux voisins, mais trop peu pour les écraser eux-mêmes. Le danger ne laissait pas d'être immense pour ceux-ci. Une flotte britannique de onze voiles menaçait de franchir le détroit de

a Sonde et pouvait, d'un instant à l'autre mouiller en vue de Jakatra : heureusement Coen, bien moindre en forces cependant, trouva moyen de lui barrer le passage et, sans combattre, paralysa tous ses mouvements. Mais immédiatement après il s'éloigna pour aller passer de trois à six mois aux Moluques. L'ami des Anglais en profita pour se montrer de plus en plus hostile à leurs rivaux ; et, finalement, les voyant battre avec vigueur sa propre capitale, et à la veille d'y faire brèche, il eut recours à la trahison pour simplifier l'imbroglio : simulant la modération et la fatigue, il signa un traité ou si l'on veut un armistice avec Van den Broeck, qui, moyennant 6,000 réales de huit une fois données, garderait ses fortifications « in statu quo », nul d'une autre nation ne pouvant bâtir à 40 mètres à la ronde ; mais une fois l'argent en ses mains et Van den Broeck ayant été, sur son invitation, lui rendre visite, il le retint prisonnier et voulut le forcer à donner aux siens l'ordre de rendre leurs forts au roi, s'ils ne voulaient qu'il périt dans les supplices. Il le fit même mener la corde au cou sur le rempart de Jakatra pour que sa vue et ses exhortations décidassent les Hollandais à céder. Mais, loin de là, Van den Broeck, grâce au poste qu'il occupait, s'aperçut que, sur un point, le rempart ne pouvait tenir longtemps si l'on continuait à battre en brèche, et il révéla tout haut devant ses gardiens cette particularité à ses amis, généreux acte de patriotisme que lui firent expier ces mêmes gardiens par d'indignes brutalités, et qui, du reste, ne produisit pas le résultat espéré. Soit que

les Néerlandais, ainsi qu'ils le dirent, n'eussent plus de poudre que pour un jour, soit qu'en s'éloignant Coen leur eût dit qu'en cas extrême mieux vaudrait qu'ils se rendissent aux Anglais qu'aux Javanais, une capitulation eut lieu le 31 janvier (1619), conforme au vœu de tous les habitants de l'établissement nouveau qui remettait les forts au chef anglais Dael, et dès le lendemain cet officier se faisait livrer toute l'argenterie du général Coen. Le traité ayant été signé aussi par Vidourg-Râm, et ce dernier d'ailleurs n'étant ici que l'instrument des Anglais, il est assez clair qu'immédiatement Van den Broeck eût dû, selon les clauses de l'accord, recouvrer sa liberté. C'est ce que les deux dignes alliés se gardèrent de faire, ne croyant leur victoire assurée qu'en tenant sous clef l'homme dont l'activité leur était surtout redoutable, et, grâce à cette perfidie, n'apercevant plus nul nuage à l'horizon, nul revers possible à leur triomphe. Il en fut tout autrement : en présence de l'astuce indoue, il y a toujours place pour l'inattendu. Le pangoram ou râdjâ de Bantam, à la nouvelle de l'incident qui donnait, et aux Anglais qu'il n'aimait guère, et à son rival de Jakatra qu'il n'aimait pas, un surcroît décisif de puissance et de richesses, rompit tout net avec les demi-mesures : 2,000 soldats se mirent en route par ses ordres, sous le chef de toutes ses troupes et entrèrent dans Jakatra où naturellement on les prit pour des auxiliaires. Admis au palais, cet officier, après avoir remis à Vidourg-Râm une lettre de son maître, profita bientôt d'un moment de tête-à-tête avec lui pour lui mettre le poignard sur la gorge, et lui

rendant perfidie pour perfidie, faire occuper toutes les avenues du palais par les forces qu'il avait amenées. Les Anglais ne purent que prendre à la hâte la route de leurs comptoirs, que même ils se virent bientôt obligés de quitter et qu'enclava Batavia sans cesse croissante ; les Hollandais cessèrent d'être inquiétés par les bandes de Jakatra et reçurent des vivres à la condition de ne pas continuer leurs fortifications. Van den Broeck, sorti de sa prison, put croire qu'il allait devenir libre. Mais provisoirement il fut conduit à Bantam, où ensuite il fut retenu. Moins brutalement traité que naguère, il était cependant entouré d'entraves, épié, traqué, tandis que, par tous les moyens, espoir et menaces ou appel à la reconnaissance, on tentait de l'amener à rendre ses forts, à délaisser ses établissements. Il tint bon, ne dit ni oui ni non, et par des avis secrets pressa ses compatriotes de pousser les travaux des fortifications jusqu'à ce que les temps devinssent plus favorables aux idées de leur chef captif ; ceux-ci achevèrent leur enceinte et d'autres ouvrages, apposèrent en grosses lettres sur leur porte principale le nom de Batavia, puis finalement se mirent en disposition d'éloigner par les armes tout surveillant, tout assaillant qui prétendrait les rappeler à la lettre de conventions imposées par la force. Cette politique, qu'on ne dévoila que graduellement, mais qui ne laissait pas que d'être assez diaphane par instants, mit deux ou trois fois Van den Broeck en danger d'être poignardé. Heureusement Coen finit par revenir des Moluques (23 mars 1620), amenant

dix-sept voiles, mouilla sous le fort et débarqua douze compagnies qui bientôt eurent franchi les trois kilomètres qui séparent Jakatra de la plage. Trois jours après (le 29) la ville était prise, le roi en fuite, tout ce qui restait de la population mâle et adulte passé au fil de l'épée, les murailles rasées, et le nom de Jakatra ne fut plus qu'un souvenir. L'émotion fut grande à Bantam : le pangoram chercha pourtant encore à tergiverser. Coen alors vint s'emboîser devant Bantam (8 avril) et somma le cauteleux prince de lui remettre sous vingt-quatre heures soixantedix Hollandais que les Anglais lui avaient remis en dépôt et Van den Broeck : le Javanais n'en remit d'abord que soixante-quatre et menaçait le fondateur de Batavia de le tuer, quitte à le livrer mort. Finalement, s'avouant que cette satisfaction dérisoire ne passerait pas impunie, il consentit à s'exécuter complètement ; et Van den Broeck avec sept autres fut remis en liberté. Ce dénouement forme la transition de la deuxième à la troisième phase des services de ce zélé patriote en Orient.

Nous le voyons à présent, immédiatement après la rupture de ses fers, reparaitre, par ordre de Coen, devant Bantam ; mais cette fois c'est avec des forces de terre et de mer. Il vient retirer de la ville du pangoram toutes les possessions de la compagnie hollandaise, et, tandis que le prince attermoie, il détermine quantité de Chinois, habitants de Bantam, à désertir leur patrie nouvelle, à s'adjoindre à la fortune hollandaise et à venir habiter sa cité naissante. La population de Batavia est quintuplée, bientôt elle touchera le décuple...

elle ne s'arrêtera pas là. Le pangoram, auquel, par luxe de précaution, il fait la plaisanterie d'en solliciter la permission, feint de ne pas tenir à ces émigrants et lui dit qu'il n'est pas surpris, puisque, « en lui donnant la volée, » il s'est bien attendu « à voir d'autres oiseaux s'envoler de la cage. » En revanche, de moins en moins coulant sur le retrait des marchandises, il en vient, d'ajournements en ajournements, de subterfuges en subterfuges, à retenir onze Hollandais qui restent encore au comptoir pour le gérer. Van den Broeck ouvre les hostilités le 2 août, et, en peu de temps, enlève neuf grosses jonques, trente-trois moindres embarcations, quatre-vingt-un Javanais et Javanaises de Bantam, plus cent trente-deux Chinois dont maintenant on prohibe la sortie et qui n'en conviennent que plus décidément avec lui. Force est enfin au pangoram non-seulement de laisser les Hollandais déménager leurs biens sans que rien n'y manque, mais de demeurer aux yeux de tous avec sa honte et hors d'état de résister : ils n'abusent pas de leur victoire, mais ils en usent. Les Anglais aussi deviennent plus respectueux. Une de leurs escadres paraît, devers le détroit de la Sonde, méditer quelque entreprise sur les établissements hollandais ; mais Van den Broeck croise dans ce parage avec six gros vaisseaux et un yacht, et, par ses manœuvres, il réduit un d'eux à venir mouiller sous pavillon hollandais : il est avéré qu'il ne pourra tenir. . . . Le capitaine alors exhibe copie d'un récent traité de paix entre les Provinces-Unies et l'Angleterre, traité encore inconnu, et que le fils d'Albion aurait sans doute gardé encore en

portefeuille, s'il eût été de force à capturer les Hollandais. La paix connue et publiée, ces mêmes Anglais, si fiers l'année d'avant, prient qu'on leur accorde dans Batavia le terrain où jadis fut sis leur comptoir, à l'effet d'en établir un autre. « Mon fort vous incommoderait, » répond l'ex-captif de Vidourg-Râm, « vous en seriez trop voisins. » Et il leur assigne un autre point, on peut dire un coin de sa ville, à distance respectueuse. La même année (1620) le vit revêtir du titre de Chefet directeur des comptoirs d'Arabie, de Perse et des Indes. Ces fonctions, qu'il remplit pendant sept ans moins quelques mois, ne furent pas une sinécure pour le titulaire, bien que ses traverses n'aient pas été tout à fait si grandes. Il eut pourtant de graves périls à conjurer. Un navire hollandais, *le Samson*, s'étant saisi de riches cargaisons appartenant à des sujets du Grand-Mogol, ces façons cavalières d'agir faillirent (les bons offices des Anglais aidant) faire considérer sérieusement à la cour d'Agra les Hollandais comme des pirates. La compagnie, dans les provinces soumises au Mogol, possédait plus de six tonnes d'or, sur lesquelles il était facile autant que doux de faire main basse. Il fallut toute l'habileté de Van den Broeck à retrouver les mailles perdues pour reprendre le tissu du traité entre ses compatriotes et les fils d'Akbar. Indépendamment des comptoirs que lui devaient Ahmedabad, Kâmdâya, Brochia, Surate, il en créa d'autres sur des points habilement choisis. Non content d'être renseigné par des rapports, il allait souvent tout inspecter par ses yeux, tout raffermir par des instructions

et des encouragements personnels. Il entretenait auprès du Grand-Mogol un agent principal, dit chef du commerce, Wouter Heute. Lui-même ordinairement résidait à Surate, d'où partirent par ses soins nombre de navires richement chargés, les uns pour la Hollande, les autres pour Batavia. Il n'avait, du reste, pas négligé l'Arabie; il avait revisité la mer Rouge, et son gouvernement, ayant par voie diplomatique obtenu du Grand Seigneur le firman ou hattî-chérif qu'affectait de réclamer si haut le pacha de Chenna, il établit une factorerie dans Aden. C'est sous l'administration de Van den Broeck que, pour la première fois, des navires se rendirent en droiture de la Hollande à Surate (*le Schoon Hove*), et de Surate en Hollande (*le Heusden*), les uns et les autres en 1623. Remplacé en 1627 par Van Hassel, Van den Broeck ne retourna immédiatement ni à Batavia ni en son pays. A Surate se trouvait tout nouvellement arrivé de Masulipatam un ambassadeur persan, Mouça-Beg, qui, sa mission achevée près du directeur des établissements de la côte de Coromandel, avait voulu gagner par terre la côte opposée, mais qui comptait opérer par mer le reste du voyage. C'est Van den Broeck qui fut chargé de le reconduire. Il profita de l'occasion pour se concilier les bonnes grâces du dignitaire musulman, et il utilisa le séjour d'un an au moins qu'il fit en Perse (1628), pour y nouer ou y préparer des relations avantageuses au commerce hollandais. De retour à Surate (1629), il fut prié de remplir une autre et dernière mission : ce fut de reconduire à Java une flotte dont la

cargaison représentait douze tonnes d'or. Il eut le chagrin de trouver la naissante colonie en imminent danger de périr : Batavia venait de voir 80,000 Javanais l'investir (22 août), et chaque jour rendait la situation plus critique, le général Coen, malade alors, ne suffisait point aux soins de la défense. La présence de Van den Broeck, le fondateur de la cité, ranima les courages. Coen expira le 20 septembre. Le commandement appartint de fait dès lors à l'ex-directeur des comptoirs d'Arabie, de Perse et des Indes, lequel n'épargna rien pour inspirer son indomptable résolution à tous. De fréquentes et heureuses sorties éclaircirent les rangs des ennemis, en attendant que des maladies vissent faucher en grand, et que l'impatience fit fuir du camp tant de sauvages indisciplinés qu'avait réunis l'espoir d'un prompt succès, d'un prompt pillage. Ces prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. Le 2 octobre, le siège était levé. Van den Broeck, à peu près au même moment, recevait le brevet d'amiral pour ramener en Hollande un convoi de sept vaisseaux. Il les ramena sans autre perte que celle d'un bâtiment *le Dordrecht*, à bord duquel se déclara le feu, et qui ne put être sauvé. De retour au Texel, le 8 juillet 1630, il jugea sa dette payée à la patrie et le moment du repos venu. Le titre fort honorable qu'il venait d'obtenir, et qu'au reste, il ne faudrait pas confondre avec celui d'amiral militaire, suffisait à son ambition et lui semblait clore convenablement sa carrière. Il s'y joignait d'ailleurs une belle pension et des distinctions honorifiques. Il passa les dernières an-

nées de sa vie à mettre en ordre les notes qu'il avait recueillies à l'étranger pendant sa vie accidentée.

Son ouvrage dont voici l'intitulé : *Voyage de Pierre Van den Broeck en Afrique et aux Indes-Orientales*, contient beaucoup de détails intéressants, mais qu'il ne faut pas tous adopter à la lettre, ou qui sont notoirement insuffisants. Personne, par exemple, ne sera convaincu que les deux Banyans centenaires qu'il vit à Bombay, en 1621, et dont l'un était le père et l'autre le fils, eussent le dernier 150 ans, le premier 168. Ils s'en donnaient 160 et 180. Tout l'effort de la critique de Van den Broeck est de remarquer qu'ils comptaient apparemment par années lunaires, de telle sorte que, des 180 ans du père il fallait retrancher 42 ans. C'est dire trop et trop peu : trop, puisque 100 années lunaires équivalent à peu près à 97 solaires ; trop peu, puisque très-probablement erreur ou mauvaise foi viciait le formidable total. Autre exemple. En rapportant la grotesque opinion des Arabes qui, parlant des caravanes enseveliés sous les tourbillons de poussière que le vent transporte d'Arabie sur la côte orientale de la mer Rouge, prétendent que les corps qu'on retrouve conservés sous le linceul de sable, sont les véritables momies de la région niliaque, il se donne si peu la peine de protester contre cette assertion, qu'on est tenté de croire qu'il y souscrit.... Sans être Caillaud, Gau ou Belzoni, il y avait, ce nous semble, dans cette naïveté, de quoi faire pousser un holà ! Vent-on un autre échantillon encore de cette placidité avec laquelle il enre-

gistre sur simple dire ou sur le vu? Pour la première fois de sa vie, il voit en 1616, à Moka, du café dont même il sait le vrai nom arabe (*alkahawá*); même il en décrit l'infusion; mais il imagine que la couleur noire, qui caractérise le grain torréfié, est celle du fruit sur l'arbre! Du reste, comme presque tous les voyageurs de son époque, il n'est ni botaniste ni zoologiste; ce qui n'empêche pas que l'histoire naturelle n'ait pu tirer de lui plus d'une indication précieuse. Il est certain, par exemple, qu'il est un des premiers, sinon le premier, auquel l'Europe dut la connaissance et l'exploitation commerciale de la fève d'Arabie. Il est attentif à relever les phénomènes et les particularités qui, depuis, ont intéressé si vivement la science. Les flots rouges que roule la mer aux environs d'Aden ne passèrent point impunément sous ses yeux, et il reconnut que la cause de cette couleur n'était autre que la nuance des rivières côtières de l'Arabie qui, roulant torrentueusement dans des ravins, inondent leurs friables rivages et charrient les sables rouges qu'elles en détachent. Ces eaux, en effet, et il le signale, déposent, pour peu qu'on les garde, un sédiment arénacé rouge assez épais pour que, lorsqu'il est en suspens, le liquide en offre la teinte: et il émet l'opinion fort plausible, qu'il ne faut pas chercher ailleurs que là l'origine du nom de mer Rouge. Ailleurs, il entre dans quelques détails sur une éruption du volcan de Gounepi, dans l'île qui porte ce nom. Il mentionne les édifices, les monuments et les traditions qui s'y rattachent: ainsi, à Chenna, les

quatre mosquées, dont une a plus de 160 colonnes; les bains publics, que les hommes fréquentent le matin et les femmes l'après-midi; le puits de cent brasses, que l'on regarde comme l'ouvrage du patriarche Jacob; la tour au haut de laquelle était renfermé un grand lion dans une cage de fer. Somme toute, et quoique nous soyons blasés, nous, hommes du dix-neuvième siècle, nous, touristes, sur toutes les impressions de voyages, le journal de Van den Broeck est encore du nombre de ceux qu'on feuilleterait avec plaisir, et parfois avec profit, malgré les fautes que nous venons de signaler, malgré sa fâcheuse orthographe des noms propres orientaux, que nous avons tâché d'amender (Jeddah pour Hiddedah, Begâme pour Psechora, etc.). A ce titre et à deux autres encore, il mérite amplement la place qu'il vient aujourd'hui prendre dans la *Biographie universelle*, et dont, jusqu'ici, nul recueil biographique ne l'avait honoré. D'une part, il est clair que, soit dans les annales de la Hollande, soit dans l'histoire générale du commerce et des colonies, celui-là ne peut sans injustice être oublié qui, par la création de Batavia, jeta les bases indestructibles de la puissance des Provinces-Unies aux Indes, et prépara l'assujettissement de tout Java: la création de cette puissante cité ne saurait s'attribuer à d'autres qu'à lui, tout ce qui précède en fait foi; et une preuve encore vient s'adjoindre à toutes ces preuves, c'est la jalousie de Coen lui-même, qui, peu content de l'initiative et du succès d'un subalterne, feignit toujours de méconnaître l'importance de la fondation navale et ja-

mais ne voulut adopter le nom donné par Van den Broeck à sa ville ; le brevet même qu'il lui signa de Directeur des comptoirs d'Arabie, Perse et Inde, il le data, non de Batavia, sa résidence, mais de Jakatra qui n'était plus. D'autre part, mais ici nous ne nous étonnons plus, les Anglais ont pris à tâche, dans tous leurs ouvrages relatifs aux établissements européens hors d'Europe, de laisser dans l'ombre le nom de Van den Broeck : n'ayant pu supprimer l'homme, ils ont fait de leur mieux pour supprimer sa gloire ; c'était facile, Van den Broeck, dans son patriotisme et sa modestie, n'ayant donné à la ville que le nom de sa patrie, tandis que des Asiatiques l'avaient volontiers nommée Brouki, pour Broukpatan, Brouknagar. VAL. P.

VAN DEN ZANDE (JEAN-BERNARD), bibliophile belge, avait longtemps exercé la médecine avec honneur à Anvers, sa ville natale. Son humanité, son amour du prochain l'avaient rendu cher à ses concitoyens non moins que sa science. Possesseur avec le temps d'une belle fortune, il l'employa presque tout entière en livres, et, ce que l'on ne saurait dire en bloc de tous les amateurs, en livres bien choisis. Sa bibliothèque, qui contenait plus de six mille articles et dont le catalogue mérite lui-même de figurer dans les collections « ad hoc, » était remarquable à plusieurs titres. D'une part, on y trouvait, outre les grandes collections académiques, les meilleurs ouvrages sur l'histoire, la philosophie, les sciences, les arts, les voyages, la critique, la polémique, les antiquités, les littératures grecque, romaine, française, italienne, puis nombre d'ouvrages ou curieux ou bizarres, hétérodoxes

et singuliers ; des incunables, tels qu'un *Hieronymi epistola*, de 1488 (Venise), un Eusèbe de 1480, un *De Civitate Dei*, 1474 ; de l'autre, sa spécialité de docteur s'y révélait par l'abondance des ouvrages de médecine, mais surtout d'ouvrages qui semblaient autant de pièces justificatives de l'histoire de la médecine : c'est dans le cabinet de Van den Zande qu'un historien de cette science eût dû procéder à ses travaux : « Spiritualisme, vitalisme, humorisme, disait le *Journal d'Anvers* du 31 mai 1834, depuis Galien, esprit vaste, mais subtil, qui florissait au second siècle de notre ère, jusqu'à Pinel, qui, de nos jours, a apporté l'ordre et la clarté dans la pathologie, et Broussais, qui, après Jenner a rendu les plus immenses services à l'humanité ; » toutes les doctrines médicales se trouvaient côte à côte réunies dans cette riche collection digne d'une société savante, et qu'on pouvait s'émerveiller de rencontrer chez un simple particulier. Van den Zande mourut presque septuagénaire au commencement de 1834. VAL. P.

VAN DEN ZANDE, célèbre corsaire. Voy. VAN DE ZANDE.

VANDERBOURG (Charles Boudens de), philologue et littérateur français, flamand ou belge d'origine, naquit vers 1760 et de bonne heure embrassa la carrière navale. Il était officier de marine lorsque la révolution éclata. Ainsi que bon nombre de ses camarades, il émigra presque dès le commencement de la crise ; mais, plus laborieux et plus sérieux que la plupart d'entre eux, il utilisa son séjour en Allemagne pour se familiariser avec la langue et la littérature de ce pays. La première était d'avance assez acces-

sible pour lui à cause de l'intime connexion de l'allemand classique (*neuhochdeutsch*, haut allem.) avec les idiômes dérivés du *plattdeutsch* (bas all., all. des marais), et parmi lesquels figure la langue flamande ou néerlandaise ; mais la littérature germanique lui était à peu près aussi étrangère qu'à ses compatriotes de ce temps-là. Ce fut donc de sa part un acte de courage et l'indice d'un esprit investigateur que sa résolution de conquérir, pendant son loisir forcé, des connaissances dont il pressentait l'utilité. La France n'est pas sans devoir quelque reconnaissance à cette heureuse inspiration de l'ex-marin ; car Vanderbourg doit incontestablement être regardé comme un de nos premiers initiateurs à l'étude de la moderne littérature de nos voisins d'outre-Rhin. Ce n'est pas qu'en ce genre il se soit signalé par une foule de labours : il ne nous a transmis que quatre ouvrages et par voie de simple traduction ; mais tous les quatre appartiennent à des sphères différentes, et trois d'entre eux sont importants à des degrés divers, soit comme œuvre d'art, soit comme suscitant de graves questions d'art et de philosophie. Un seul, du reste, fut imprimé pendant son séjour en Allemagne : c'est le *Woldemar* de Jacobi, en 1796. Quatre ans après, Vanderbourg profitait de l'amnistie et des mesures réconciliatrices qui suivirent le 18 brumaire pour revoir son pays.

Il ne songea pas à se réinféoder au service naval ; et il ne demanda un supplément de ressources pécuniaires et le charme de sa vie qu'à la littérature et à l'érudition, pour lesquelles il avait contracté pendant les longues heures de l'exil une

véritable passion. D'une part, comme nous l'avons indiqué, il fit paraître encore deux traductions de l'allemand (le *Laocoon* et le *Voyage* de Meyer), de l'autre, il devint un des collaborateurs les plus actifs du *Publiciste* et des *Archives littéraires*, deux recueils périodiques éminemment utiles et point de départ de nos *Revue*s actuelles, dont nulle, quelque supériorité qu'elles aient sous certains rapports, n'égale ces estimables collections, soit pour la précision et la multiplicité des renseignements, soit pour la justesse de la critique. C'est qu'alors on avait, avec le goût, la conviction que nul, par cela même qu'il se fait critique, n'acquiert la science infuse, laquelle dispenserait d'étudier et les ouvrages et les points de science sur lesquels ils roulent ; c'est surtout qu'on apportait de la conscience à l'examen des produits intellectuels, et que nul ne se glorifiait du titre, d'ailleurs ininventé, d'éreinteur. Les *Archives littéraires* disparurent, au grand regret des amis des lettres, avec le n° 51. Tout en se livrant à ces travaux divers, Vanderbourg mêlait son nom à l'incident littéraire qui, dans les annales de France, rappelle le mieux les supercheries de Macpherson ; nous voulons parler des *Poésies de Clotilde de Surville*, qu'il fut chargé de publier et publia en effet en 1803. Nous renvoyons à la partie bibliographique de cet article ce que nous jugeons utile ici d'ajouter aux explications données par Dupetit-Thouars à l'art. SURVILLE (Jes. Ed.). Nous n'avons pour le moment qu'à rassembler les traits biographiques qui se lient à la publication. Et d'abord comment se fit-il que Vanderbourg fut chargé de cette tâche ? Il n'était en aucune

façon parent des Surville. Ce détail s'explique pourtant. Vanderbourg et les Surville appartenaient aux disgraciés de la Révolution. Vanderbourg en avait été quitte pour l'expatriation volontaire, qui, somme toute, et quoi qu'il eût fait pour s'en consoler, avait brisé sa carrière; Joseph-Etienne de Surville avait été le martyr de son opinion. On sait combien, à cette éclaircie qu'on appelle le Consulat, les débris de ceux qu'avait décimés la tourmente se retrouvaient avec surprise, se serraient les uns contre les autres avec transport, se racontaient les mauvais jours avec détails. Que des membres de la maison de Surville et Vanderbourg se soient trouvés ensemble dans ces réunions fraternelles, on le conçoit; et que dans des cercles où Vanderbourg tenait un rang il fût question de littérature, c'était immanquable. De quelle branche de littérature maintenant? Un peu de toutes probablement, mais le pas dut être surtout aux curiosités littéraires, aux découvertes littéraires, aux exhumations littéraires. L'Allemagne vivait encore dans l'enchantement de ses Niebelungen et de ses Minnesinger retrouvés, il y avait alors quatre-vingts ans, dans les cryptes des bibliothèques de Suisse et de Souabe. Vanderbourg ne pouvait que s'intéresser, et peut-être, dans certaine mesure, pencher à s'empêcher de ce qui ressemblerait en notre pays à quelque trouvaille de ce genre. Or tel était précisément ce manuscrit que Dupetit-Thouars prétend avoir vu dès 1790 à Paris aux mains du comte Joseph-Etienne de Surville, et qui, selon le propriétaire, aurait été le legs poétique de sa décime-quinte ou sextième (nous ne précisons pas numéri-

quement le degré) : l'infortuné marquis, d'ailleurs, en partant pour l'échafaud avait d'un geste recommandé de loin à sa veuve la cassette sacrée qui contenait l'œuvre si précieusement par lui couvée pendant des années, geste qui, selon nous, équivalait à la prière, à l'ordre en quelque sorte de ne pas laisser périr et dévorer par le tombeau ce legs sacré. Naturellement celle-ci parla de cette dernière volonté de son mari et consulta des amis sur les moyens de l'exécuter. Vanderbourg était en liaison, immédiatement ou non, avec les coreligionnaires politiques de Surville. Sur le peu qui lui fut dit, il dut être curieux de contempler, de feuilleter cette épave d'un âge lointain... Le reste va de soi, — n'importe les détails, qu'on peut imaginer très-différents, et n'importe le degré de conviction auquel put être amené l'ex-officier de marine. Nous sommes très-portés à croire que jamais cette conviction ne fut complète quant à l'authenticité de l'œuvre, la seule question réelle aux yeux d'un véritable raisonneur. Mais en voltigeant, comme c'est l'usage des dilettanti en littérature, de la question d'authenticité à celle de la valeur esthétique et réciproquement, on pouvait arriver à trouver qu'il y avait à faire quelque chose du manuscrit : un libraire pouvait n'y pas perdre; un éditeur, eût-il été complètement inconnu, pouvait voir naître un peu de bruit autour de son nom. Vanderbourg eut donc bientôt pris son parti, et il se fit le parrain de Clotilde. Est-ce tout? Et ne s'en fit-il pas quelque peu le Macpherson, le Chatterton? Ici, de nouveau, nous renvoyons à la bibliographie de notre article. Quoi qu'il en puisse être, le fait est que très-peu de

personnes, excepté celles qui se complaisent à se méprendre, furent dupes de l'échafaudage romanesque que Vanderbourg mit comme préface en tête du recueil; mais il est de fait aussi que sa réputation, loin d'y perdre, y gagna, puisque soudain se répandit sur lui comme une auréole de poète harmonieux et suave, en même temps énergique et tendre, héroïque comme le lyrisme de Pindare et badin comme Anacréon. Vanderbourg ne voulut pas que ses indulgents lecteurs en eussent tout à fait le démenti; et il se mit à poétiser, tantôt sur ses propres idées, ainsi que le prouvent du reste les dix-sept volumes des *Archives littéraires* (où se trouvent nombre de ses vers), tantôt Horace à la main. Il en résulta, mais quelque neuf ans après la première édition de Clotilde, une traduction en vers des Odes d'Horace, sur laquelle nous reviendrons. Mais, chemin faisant, il continuait à donner en simple prose de la copie aux imprimeurs. Les *Archives littéraires de l'Europe* avaient cessé,

..... *Uno avulso non deficit alter.*

Le *Publiciste* reçut ses articles, du 1^{er} mars 1801 au 30 octobre 1810. Avec Langlès, Amauri Duval et Ginguené, il concourait à la rédaction du *Mercure étranger*. Et quand cette publication fut abandonnée, il eut l'honneur et la chance de devenir, dès le mois de mai 1816, collaborateur du *Journal des Savants*, que relevait la munificence de l'État. Enfin il eut pied, à partir du 1^{er} octobre 1820, aux *Annales de la littérature et des arts*. Nous ne pouvons passer sous silence ici qu'il fit aussi partie de la rédaction de la *Biographie universelle*, et que parmi les articles qu'il fournit furent distingués ceux

d'Horace et de Klopstock. Au milieu de tous ces travaux se place encore, en 1818; sa traduction du *Cratès* de Wieland.

Du reste, cette activité consciencieuse, élégante et variée avait trouvé sa récompense même au sein des corps lettrés. La troisième classe de l'Institut l'avait admis au nombre de ses membres, en 1814, en remplacement de Mercier. La date, peut-être, donnera lieu de soupçonner qu'il y eut en cette nomination un peu d'esprit courtesanesque. En effet, l'année suivante, Vanderbourg, en récompense de ses antécédents royalistes, avait été nommé censeur, office scabreux, dans l'exercice duquel il déploya autant de modération que de tact et de bon goût. Toutefois, nous ne pensons pas que ces motifs aient seuls décidé l'élection de notre auteur. L'Académie nommait un lettré, un philologue, un critique, un poète presque; et, sans dénigrer Mercier le moins du monde, on peut dire pour le moins qu'elle ne perdait pas au change. Vanderbourg mourut le 10 novembre 1827. Daunou prononça son éloge funèbre en 1839. Nous allons donner ici, par groupes méthodiquement rangés, la liste de ses œuvres, accompagnée des indications techniques dont la bibliographie ne saurait se passer. I-IV. Quatre traductions de l'allemand, savoir: 1^o une du philosophe Jacobi, celle de *Woldemar*, Hambourg, 1796, 2 v. in-12; 2^o une de l'illustre critique *Lessing*, celle du *Laocoon, ou des limites respectives de la poésie et de la peinture*, 1802, in-8^o; 3^o une du poète que l'on avait nommé longtemps le Voltaire de l'Allemagne, celle de *Cratès et d'Hipparchie*, (qui, comme on sait, n'est pas un

poème, mais une de ces études mi-biographiques, mi-psychologiques, où l'auteur s'essaie si spirituellement à compléter par l'imagination le peu que l'histoire nous a transmis; à la suite, viennent les *Pythagoriciens*); 4° celle du *Voyage en Italie*, de F. J. L. Meyer, 1802, in-8°. V. *Les œuvres d'Horace en vers français, avec des arguments et des notes, revues pour le texte sur le manuscrit de la Bibliothèque impériale*, et avec le texte en regard, Paris, 1812 - 13, 2 v. in - 8°. Cet ouvrage est sans contredit, abstraction faite de l'appoint que purent jeter dans la balance les motifs politiques, ce qui décida, ce qui justifia son admission à la savante Académie. En effet, il s'y montrait aussi familier pour le moins avec les travaux et les procédés de la philologie, qu'avec la poésie. Son texte a quelque valeur critique; et c'est, de toutes les traductions en vers français du lyrique romain, qu'ait produits la France, la seule qui possède ce mérite. Les notes de même, tant celles qui se réfèrent à l'interprétation du texte, que celles qui constituent l'exégèse biographique, historique, mythologique, archéologique des compositions si variées du lyrique de Vénusie, se recommandent et par le tact et par l'abondance sobre avec laquelle nous sont présentés les résultats d'une érudition curieuse, d'une érudition à la Wieland. Quant à la versification, nous ne saurions être si prodigue d'éloges : elle est correcte, elle est de bon aloi; mais elle est sèche, elle n'offre pas le *teres atque facetum*, qu'Horace recommande quelque part et qu'il pratique constamment. Ce n'est pas le moelleux et l'ondoyant, le svelte et le souple d'où la plus exquise variété

de toutes ces stances élégantes et finement rythmées du poète qui disait à la pauvre Néobulé :

Tibi qualum
Cythereæ
Puer ales,
Tibi telas,
Etc!

VI. *Poésies inédites de Marie-Clotilde de Surville*, Paris, 1803, in-8° et in-18, 2^e édition de 1816, par de Ronjoux et Nodier, in-8°, 4 pl. et vignette; troisième, 1825, in-8° et in-12. Le fait seul de donner place à ce volume dans une liste des travaux de Vanderbourg, marque assez que nous le regardons comme quelque chose de plus, ou, pour employer l'expression de Quérard : « comme quelque chose de mieux » que l'éditeur de Clotilde. Mais Quérard non-seulement ne démontre rien ici (ce dont nous n'entendons pas lui faire un reproche, démontrer ne fait pas partie de sa tâche), mais il ne précise pas ce qu'il entend par « quelque chose de mieux. » Le croit-il auteur de la totalité de l'œuvre? ou pense-t-il que quelques pièces seulement lui doivent le jour? et, dans ce cas, lesquelles? ou bien enfin voit-il poindre à l'horizon quelque chance de départagement autre que le précédent? Il faudrait pour élucider ces questions déjà touchées par Raynouard (*Journal des Savants*, 1824), par Vaultier (*Mém. de l'acad. de Caen*), par Nodier (*Quest. de littérature légale*, 1814), et par un critique renommé qu'on mentionnera en temps et lieu, infiniment plus de place que nous n'en avons à notre disposition... Nous n'indiquerons donc que quelques points dignes, ce nous semble, de l'attention des critiques. Laissant de côté la question fondamentale d'au-

thenticité, sur laquelle il ne saurait exister qu'une voix, la négative, nous nous demandons seulement comment les poésies de Clotilde se sont faites; et, en réponse, nous posons sur-le-champ deux thèses: 1° Oui, comme l'atteste Dupetit-Thouars, un manuscrit contenant de prétendues « poésies de Clotilde » existait en 1790 ou 91 aux mains de Jos.-Et. de Surville; mais 2° en dépit de ce qu'il imagine avoir vu Dupetit-Thouars, Non, ce manuscrit ne contenait pas tout ce qui parut par les soins de Vanderbourg. Jamais on ne persuadera au penseur, en même temps psychologue et historien et homme de goût, que les vers si profonds et si lucides,

Pauvre chier enfanton, des fils de ta pensée
L'eschevelet n'est encor débroillé,

soient venus avant le règne de Cabanis, et que le chant royal sur la bataille de Fornoue n'ait été une répercussion des merveilleuses campagnes de 1796 et 97. Nous pourrions citer encore d'autres parachronismes, ... qu'il nous suffise de ces deux-ci, sans contredit les plus frappants. Le manuscrit qu'aperçut Dupetit-Thouars en 1790, n'est donc pas identiquement le même que celui sur lequel furent imprimées les poésies en 1803; et notre ancien collaborateur ne saurait, à notre avis, être entièrement lavé du reproche d'avoir « outré » son témoignage en attestant ou du moins en permettant qu'on le regardât comme attestant plus qu'il ne savait et ne pouvait savoir. Qu'on y réfléchisse, en effet, on sentira qu'il ne pouvait savoir. Il eût fallu, pour être certain de l'identité, ou collation pied à pied du manuscrit de 1790 et de la copie livrée à la presse, ou mise pendant treize ans

sous les scellés: évidemment le second cas n'eût jamais lieu, et la possibilité du premier est exclue par les termes mêmes du problème. Ceci posé, que reste-t-il? Tout au plus la réalité, dès 1790 et aux mains de Surville, d'un manuscrit plus ou moins analogue aux *Poésies*. Encore, si l'on n'avait pour y croire que la préface de Vanderbourg, le doute serait-il possible! Mais il ne peut l'être quand on pèse le témoignage de Dupetit-Thouars; s'il a dit un peu trop, ou, pour parler plus exactement, s'il a trop accentué ces mots, « le même manuscrit, » ou « dans le même état que... », ce n'est pas une raison pour soupçonner, de la part d'un homme honorable et sérieux, un pur mensonge. A nos yeux donc, quant à l'existence d'un manuscrit, point de départ de la publication et en offrant les éléments essentiels, la preuve est faite « par attestation. » C'est assez, sans doute! Mais ce n'est pas tout: la « démonstration » vient encore s'y joindre; et, dans l'article final de son *Tableau hist. et critique de la poésie française au xvi^e siècle* (p. 484 etc. de l'édit. de 1848), M. de Sainte-Beuve a mis en relief, non la possibilité seulement, mais bien « l'immanquabilité » en quelque sorte d'une création du genre de celle dont il est question ici, et qui fut en même temps un labour charmant, un délassement d'élite et une embellie dans les années, les unes paisibles et littéraires, les autres littéraires encore, mais tourmentées, du descendant de Clotilde. C'est par ce tracé des phases diverses, — soit de l'évolution d'un penser en germe, qui, chez Surville, passe à l'état chronique, puis à l'état de roman, et enfin de roman chéri, —

soit de l'élaboration de l'œuvre qu'il prête à son héroïne, — c'est, dis-je, par ce tracé, en quelque sorte historique et psychologique à la fois, que vaut surtout le travail de l'ingénieux critique; et nous trouvons péremptoire l'argumentation au bout de laquelle, au lieu de dire avec Daunou : « J'ai peine à croire qu'Etienne Surville ait été capable de les composer au XIII^e siècle; Vanderbourg doit y avoir eu la principale part en 1803, » on s'écriera : « J'ai peine à croire que Charles-Boudens de Vanderbourg ait pu dans tant de pièces d'une délicatesse féminine avoir une part considérable; et le vent, pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle, était tout à fait aux pastiches de ce genre. Favre d'Olivet en a bien donné vers le même temps! Pourquoi pas d'autres, quand, pour vingt raisons, les autres peuvent et doivent avoir été pénétrés des sentiments prêtés à Clotilde? » Mais, une fois hors de là, nous croyons que le discernement, d'ordinaire si parfait, de l'argumentateur se trouve en défaut lorsqu'il attribue toutes les pièces du recueil, moins la traduction de l'ode de Sapho, à Surville. Outre ce morceau renommé, il nous semble, éminemment probable, si nous ne voulons pas dire sûr, qu'à Vanderbourg doivent être rapportés et le *Dialogue d'Apollon et Clotilde*, et le fragment du poème sur *la Nature*. Le premier est, du même coup, didactique et littéraire; et par l'indépendance comme par la couleur de l'idée, il émane du traducteur de *Laocoon* et du futur traducteur d'Horace, qui bien de fois unit en sa pensée à *l'Humano capiti cervicem pictor equinam*, et à *l'Ut pictura poesis*.

« les limites mutuelles de la poésie et de la peinture ». Le second n'est que didactique et semblera d'abord un reflet de Lucrèce; or, même à ce titre, il jure assez avec les idées de Surville, tandis qu'il n'offre rien de dissonnant avec celles de Vanderbourg. Mais ce n'est pas encore le mot de l'énigme : ou nous nous trompons, ou ce n'est pas de Lucrèce que relève ce fragment, c'est d'un poème didactique de Wieland, intitulé *la Nature*, très-peu connu, parce que ce fut l'œuvre de la première jeunesse du poète, mais étincelant, exubérant de beautés, malgré ses fautes : Vanderbourg, si démesurément épris de Wieland, connaissait ce splendide péché de l'adolescence du maître; et de là, nous en sommes convaincu, l'essai poétique qu'on s'est trop hâté de croire jeté sur le papier sous l'inspiration de Lucrèce. Voilà donc trois morceaux entiers dont rien, sans doute, n'est à l'émigré de 1791. Nous pensons de plus que, presque d'un bout à l'autre, les vers de Surville ont subi des retouches (par exemple : « Des fils de ta pensée l'eschevelet... Voy. plus haut), et des interpolations, la plupart mythologiques ou scientifiques; et celles-là vraiment sont gauches et malheureuses, parce qu'elles tranchent avec le facile abandon de Surville. Et qu'on ne dise pas que c'est contradiction à nous de montrer à la fois notre auteur mélodieux et chatoyant d'un côté, sec et inharmonique de l'autre. Il est l'un quand il ne fait que retoucher un modèle exquis déjà et dont la morbidesse le gagne (n'oublions pas d'ailleurs qu'il est plein de Wieland); il est l'autre quand il n'est plus accompagné, quand nul ne lui donne le diapason, quand

il tente l'intonation lui-même. Somme toute, donc, à Vanderbourg, suivant nous, revient de droit la paternité de trois pièces du recueil de Surville ; et, comme d'autre part, si nous ne nous abusons, il a fréquemment excédé ses fonctions d'éditeur, soit en embellissant, en enrichissant, soit en défigurant et appauvrissant son texte, nous ne balançons pas à le déclarer en un sens, mais sens nettement défini, co-auteur des poésies inédites de Clotilde.

VAL. P.

VANDER BURCH (FRANÇOIS), un des plus illustres prédécesseurs de Fénelon sur le siège archiepiscopal de Cambrai, naquit à Gand le 26 juillet 1567, c'est-à-dire précisément au moment où les exigences ultra-catholiques de Philippe II, enfermé dans son Escorial, et dédaignant de connaître l'esprit des peuples sur lesquels il avait à régner, où les cruautés du duc d'Albe, son odieux ministre, où le vieux levain de liberté chez les grands qui pensaient avec regret à l'omnipotence féodale dont ils n'avaient plus que l'ombre, et dans les villes, qui, depuis des siècles, avaient joui de leur franchise, venaient d'allumer un incendie dans les dix-sept provinces qu'on appelait cercle de Bourgogne. La famille Vander Burch, une des plus considérables du pays, soit par son ancienneté, soit par son opulence, attirait nécessairement tous les yeux. Le chef de cette famille, le père de notre François, était comte d'Aubersand, seigneur d'Ecaussinnes et de Hairefontaines, nous ajouterions volontiers « et autres lieux », président du conseil privé de Flandres et attaché à la maison du gouverneur général des Pays-Bas. Autant de motifs, sinon de raisons pour voir

des yeux de Philippe II et de ses favoris. En effet, il se déclara sans ambiguïté, sans réserve, contre les opinions nouvelles, au risque d'encourir à un haut degré, par cette ligne de conduite, la haine des mécontents. L'éventualité ne fut pas vaine : à peine le fils auquel nous consacrons cet article venait-il de naître que l'émeute rugit dans Gand, aussi furieuse, aussi sanglante, aussi rapace que jamais on l'eût vue dans les jours les plus troublés du moyen âge. On attaque, on envahit, on pille sa maison ; ses domestiques tombent égorgés ; il est pris et traîné en prison ; sa femme a peine à s'échapper, presque nue, par une issue secrète, et l'enfant, arraché de ses bras, suspendu par les pieds, allait périr si le plus inattendu des hasards n'eût amené là quelques personnes qui en prirent pitié : il fut caché, il fut sauvé. Ce ne fut pas la seule fois qu'il fut, pendant l'enfance, le témoin de ces scènes terribles. Son père, qui plus d'une fois dès lors avait subi la captivité pour la même cause, ne tarda pas beaucoup à voir briser ses chaînes par le triomphe de ses amis politiques et religieux. Mais tel était alors le cours des choses que ce triomphe à son tour ne tarda pas à se changer en désastre. Nouvelle émeute, nouvel assaut à l'hôtel Vander Burch, et, pour en finir plus vite, incendie : les furieux déchainés y complètent l'œuvre en ravageant ses propriétés ; lui-même il ne voit pour lui de salut que la fuite. Sa femme ne tarde pas à le suivre, emmenant son fils avec elle. Mais bientôt cet enfant, leur unique rejeton, est envoyé, pour ne pas avoir sa part des périls de sa famille, pour ne pas ajouter aux difficultés d'un

voyage précipité, auprès du savant doyen de la cathédrale d'Utrecht, son oncle. On comprend que de semblables impressions, n'eussent-elles pas été sans cesse entretenues et fortifiées par les conversations quotidiennes de l'oncle, par le flux et reflux des nouvelles émouvantes qui variaient à chaque phase du drame politique, par l'attente fiévreuse des lettres maternelles, ne pouvaient manquer de laisser des traces profondes sur une imagination si tendre encore. Le jeune François fut donc, à peine au sortir de l'enfance, imprégné d'un ineffaçable zèle pour le catholicisme, dont son père était le martyr, et dont il avait vu les ennemis semer la ruine et faire le vide autour de lui. Delà sans doute cette sensibilité inquiète, précoce, qui dès lors l'éloignait des jeux de l'enfance, et dont un choc eût pu faire jaillir une maladie. Le docte chanoine, tout pétri qu'il fût de vertus théologiques et tout commode qu'il pût sembler à d'autres de s'en remettre à la volonté du Seigneur, eut le tact de comprendre qu'il fallait à cette jeune irritabilité, trop exaltée pour être trop tendue toujours du même côté, un dérivatif, et il crut que l'étude en serait un. Il avait deviné juste : bientôt les rapides progrès du neveu, qu'il dirigeait lui-même avec autant de délicatesse que de vigilance, lui prouvèrent qu'il avait trouvé le vrai remède. La santé de l'enfant, de l'adolescent, du jeune homme allait toujours se fortifiant, tandis qu'en latin, en rhétorique, en histoire, l'élève aurait rendu des points aux lauréats des collèges les plus en renom. Maîtres et condisciples en furent frappés dès qu'âgé de dix-huit ans, il se rendit à l'uni-

versité de Douai afin d'y terminer ses études en suivant d'un bout à l'autre le cours de philosophie qui se répartissait alors sur deux années. Ce cercle parcouru, il visita Louvain, non moins renommé ou, s'il faut tout dire, plus célèbre encore et d'une célébrité de plus vieille date. Là, c'est à la science du droit qu'il voua ses heures studieuses qui souvent devenaient, sans métaphore, des veilles. Aux aimables et belles qualités morales par lesquelles il se recommandait à l'estime de ses professeurs, il n'eut pas de peine à joindre la science; et deux fois il fut décoré du titre de doyen des bacheliers. Quelques temps après, de Curck, le pieux évêque de Ruremonde, lui donna sa bénédiction de licence. En le sacrant ainsi légiste, le clairvoyant et zélé prélat se prit bientôt à regretter qu'un tel talent secondé par un tel caractère dût se consumer en mesquines plaidoiries et ne se déployer qu'en faveur d'intérêts mondains, tandis que l'Église éprouvait un si grand besoin de sa parole pénétrante et persuasive. Il fit si bien qu'il déterminina le jeune homme déjà déclassé par le contre-coup de la révolution sans laquelle il eût suivi la carrière de ses pères, les armes, à passer du droit civil au droit canon, puis à la théologie. Les progrès de Vander Burch y furent rapides; et avant qu'il eût ses vingt-cinq ans il reçut les ordres. Presque aussitôt le prince-évêque de Liège voulut l'avoir près de lui, et spontanément il le nomma chanoine de Saint-Lambert. Si récent encore dans les rangs du sacerdoce, Vander Burch ne crut pas encore avoir mérité un titre qui dût être la récompense des services et il refusa péremptoirement pour continuer à se livrer en

silence aux travaux dont l'apostolat sort mieux armé pour la lutte et à la pratique du devoir. Tout ce temps de studieuse et paisible retraite, il le passa dans sa ville universitaire chérie, à Louvain, plein de cet anapestique si chrétien, quoique d'un poète païen :

Bene qui latuit bene vixit.

Heureusement l'évêque d'Arras (l'Artois était encore une des dix-sept provinces) sut l'apercevoir dans les limbes qu'il avait choisis pour asile ; et heureusement aussi, malgré les refus réitérés par lesquels le jeune prêtre répondit d'abord aux offres nouvelles, son père, dont les volontés le trouvaient toujours soumis, vint-il, par l'expression formelle de vœux sacrés pour lui, déterminer son adhésion. C'est ainsi qu'il eut part, comme vicaire général, à l'administration du diocèse d'Arras. Il n'y resta que peu d'années, bien qu'il ne pensât point ou même qu'il répugnât à l'abandonner. Mais son père, ce nous semble, était ambitieux pour lui. L'archevêque de Malines conféra le double titre de doyen du chapitre et de vicaire général de la métropole au fils du comte d'Aubersand ; et le comte déclara que cette fois plus que jamais une résistance l'affligerait. La piété filiale fut donc cette fois encore la plus forte, et Vander Burch alla cumuler à Malines. Il n'y prit aucune part aux intrigues politiques dont ne se faisaient scrupule ni l'un ni l'autre des deux (ou trois... ou quatre) partis aux prises ; mais ce qui lui restait de temps après les longues heures qu'absorbaient les devoirs de sa charge, il l'employait à se perfectionner dans toutes les bran-

ches des études sacrées, mais principalement dans ces deux sciences, capitales à ses yeux, et antérieurement déjà l'objet de ses efforts, l'éloquence de la chaire et la dialectique anti-protestante. Le silence et la retraite dont il environnait ses travaux n'empêchèrent pas que ses supérieurs et les premiers du pays n'eussent connaissance et de son érudition profonde, et de toutes les vertus apostoliques par lesquelles il en rehaussait l'éclat ; et ce n'était plus aux dignités secondaires d'un diocèse que l'appelait la voix publique, c'était aux rangs qui donnent la crosse et la mitre. Mais, comme c'était l'apostolat, et non la crosse et la mitre que Vander Burch apercevait dans ce haut rang, il était loin de l'ambitionner, et loin de le voir avec ces yeux de convoitise que tant d'autres fixent sur ce brillant joyau, il eût dit volontiers, ainsi que le Christ à l'idée du calice, *Transeat a me*. L'instant n'était pas loin pourtant où sa modestie devait avoir à le dire, en vain encore comme pour des positions moins convoitées. Mais n'anticipons pas. Son père, l'intrépide fugitif, non moins fidèle aux aspirations de précellence pour sa maison qu'à l'orthodoxie et à la stricte obéissance dès que Rome avait parlé, fut emporté presque subitement et n'eut pas le temps de faire promettre à son fils qu'il poursuivrait sans broncher la voie des honneurs. Son héritier ne tarda pas à se regarder comme délié : il résigna son vicariat général, son décanat ; il ne voulut accepter qu'un très-mince bénéfice, un des canonicats de la chapelle de Sainte-Vaudru, à Mons. Il ne se croyait pas assez mûr

pour les dignités, pas assez préparé pour la lutte dont l'épanouissement du protestantisme faisait à ses yeux « le plus saint, » mais « le plus hasardeux » des devoirs. Loin de décliner ces rudes joûtes cependant, il s'y préparait plus énergiquement que jamais dans sa solitude nouvelle. Trois ans s'étaient passés depuis qu'il avait quitté Malines, quand l'évêque de Gand mourut : soudain, et comme on le devine, sur l'avis de l'archevêque de Malines, le pieux et docte chanoine de Sainte-Vaudru fut nommé par l'archiduc Albert à la place du vénéré pontife. Vander Burch eut beau s'épuiser en supplications, en protestations sur son impuissance à remplir les hautes fonctions de ce nouveau ministère ; ni protestations, ni gémissements ne trouvèrent accès soit près de l'homme de Dieu, soit près de l'homme d'Etat, qui, finalement, imaginèrent, voulant frapper un grand coup, de se faire en quelque sorte apostiller par le Saint-Siège. Un bref vint de Rome, enjoignant à celui que toutes les voix demandaient de ne pas décliner sa mission apostolique. Il fallut se résigner ; et bientôt il fit à Gand son entrée, au milieu des acclamations de joie et d'espoir de cette ville, sa patrie, remplie encore du souvenir de ses pères, heureuse et fière maintenant de sa présence, et augurant, grâce à son retour, le retour de l'harmonie et de la concorde. C'est effectivement à cette grande tâche que se préparait le nouvel évêque, et c'est ici que nous devons nous prosterner devant sa sagesse, hardie en même temps qu'habile. Il se plaça de prime-abord hors du cercle étroit et stérile des vulgaires défenseurs

du catholicisme. Antagoniste inébranlable des dogmes nouveaux, tout en s'appêtant à battre en brèche les doctrines et à pulvériser les arguments, il n'avait pas imaginé, comme les catholiques tout d'une pièce, que la révolution religieuse immense dont ils déploraient le développement, ou fût sans causes ou n'eût pour causes que la perversité, l'orgueil, l'esprit de désobéissance et de faction ; il avait su voir que le point de départ avait été cette multitude d'abus, qui, comme une lèpre, avaient depuis cinq siècles envahi l'Eglise et ses membres. Que l'hérésie en fût un mauvais remède, c'était sa conviction ; mais qu'elle n'eût pas été comme invinciblement amenée par un mauvais régime, voilà ce qu'il ne pouvait admettre. Plein de cette idée fondamentale, et semblable au médecin qui, pénétrant d'un impartial et lucide coup d'œil la source du mal, s'attaque à cette source et non au symptôme, il osa comprendre que ce n'était pas sur le protestantisme qu'il fallait porter ses premiers efforts, du moins exclusivement, et qu'il était urgent, d'abord, de faire cesser tout ce que l'organisation catholique avait toléré de répréhensible dans le diocèse, la vie mondaine des religieux, le luxe et même les désordres des séculiers, la violation souvent patente des vœux de chasteté, la substitution du sensualisme à l'abstinence, les disputes de préséance, le relâchement de la discipline ecclésiastique. Pour remédier à tant de plaies invétérées, il commença par visiter à fond toutes les paroisses de son diocèse, partout prêchant et préparant ou corroborant les con-

versions, parfois adressant les admonitions, les vertes censures ou les menaces, et même plus d'une fois se résolvant à déposer le prêtre indigne; d'où confiance en même temps ou salutaire terreur chez celui que n'avait pas atteint l'orage, et qui dès lors pouvait tenir pour sûr que, s'il suivait la droite voie, il était invulnérable, mais que des prévarications n'échapperaient ni à la perspicacité ni à la sévérité du vigilant apôtre. Ces principes ainsi placés en relief et démontrés par ses actes, il réunit autour de lui, à Gand, les curés et vicaires les plus éclairés et les plus méritants de tout le diocèse, et, recueillant leurs avis, éclairé par leur expérience, il rédigea, d'accord avec eux tous, des règlements ecclésiastiques, modèles de justice, de sagesse et de simplicité. Le résultat en fut aussi complet qu'il pouvait le souhaiter; l'ordre refleurit, la décence reprit ses droits, les vaines disputes cessèrent, le sacerdoce recouvra sa considération perdue; la jeunesse vint en foule repeupler les écoles orthodoxes; les conversions s'opérèrent par centaines et sans violence; la paix renaquit. Cette transformation porta au comble le renom de Vander Burch, et l'archevêque de Cambrai ayant fermé les yeux sur l'entrefaite, le chapitre métropolitain, en promenant les yeux autour de lui, n'aperçut personne, pas même en son sein, qui fût plus à la hauteur de la tâche et digne de ses suffrages que l'habile évêque de Gand. Là, encore, ainsi que partout et toujours, Vander Burch fit l'impossible pour prévenir, puis pour faire révoquer son élection. On devine bien que le chapitre ne se déjugea pas; il ajouta même à

ses instances des considérations qui vainquirent toutes les objections du prélat élu. Non-seulement le diocèse de Cambrai était en proie en même temps aux scandales qui venaient de disparaître de Gand, à l'hérésie, à l'anarchie, à la misère, suite d'invasions et de pillages réitérés, et à la famine; mais nulle part plus que là il n'y avait de formidables périls à courir: la peste était venue se joindre à tant d'autres désastres et décimait les populations! Ce danger, devant lequel tant d'autres pâlissaient, fut l'aimant dont l'action, irrésistible en fin de compte, attira Vander Burch: il accepta le poste d'honneur où sévissait la mort! Belzunce du seizième siècle, il surpassa peut-être Belzunce, qui n'eut pas, comme Van der Burch, à troquer un troupeau florissant et fortuné pour aller chercher à distance des ouailles aux prises avec l'agonie sous un ciel pestiféré. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au bout d'un laps de temps très-court, table rase fut faite et de l'épouvantable maladie et de tous les désastres. Le saint évêque avait lui-même donné l'exemple du courage et raffermi les imaginations ébranlées. Traçons rapidement le tableau de ses actes. Réunissant tous les grands et les notables dans le palais archiepiscopal, il leur démontra que leurs calamités provenaient surtout de leurs folles haines, de leur morgue, de leurs jalousies, de leurs passions opiniâtres et aveugles, de leur négligence, et que la réconciliation, l'union consciencieuse de tous les efforts était la première condition d'un retour de fortune. Ses paroles véhémentes et pleines de feu touchèrent les cœurs et amenèrent le résultat désiré; tous

les habitants de Cambrai se mirent à suivre ses ordres et à lutter comme un seul homme contre les influences dévastatrices; toutes diminuèrent progressivement, toutes s'évanouirent, et enfin, comme si le ciel eût voulu récompenser les hommes d'avoir obéi à la voix de leur pasteur, les phénomènes mêmes sur lesquels les hommes ne peuvent rien, cessèrent comme par enchantement, et les pluies abondantes, sans être excessives, amenèrent de riches récoltes, et il ne resta plus dans tout le pays un cas de peste. Ayant ainsi pourvu au matériel, à ce qu'on appelle « le plus pressé, » le prélat porta ses soins sur d'autres objets. Sachant bien que « si l'homme ne vit pas seulement de pain, » il ne peut vivre exclusivement non plus... de la parole de Dieu, il s'inquiéta en penseur non moins qu'en homme de Dieu de ce fait que nombre de familles ruinées manquaient d'outils, d'ouvrage et de pain : d'immenses aumônes se résolvant en distributions quotidiennes et gratuites leur vinrent en aide, et les mirent à même d'attendre le retour du travail, retour qui fut moins lent et plus animé qu'on n'eût osé le croire avant la charitable intervention de l'archevêque. En même temps s'élevèrent, en partie à ses frais, en partie par l'impulsion qu'il imprima, plusieurs hospices et maisons de charité, dont l'administration fut réglementée et organisée par ses soins sur les bases les plus sages. L'éducation ne fut pas négligée non plus : on devine aisément que l'illustre pontife tendit à la régénérer surtout dans le sens religieux; mais à la religion, toujours et partout fut associée l'in-

struction pratique. Deux institutions éminemment utiles et dignes d'être signalées durent l'origine à son amour éclairé du bien, et même on peut le dire, du moins pour la première, à sa munificence. Ce furent « l'Ecole dominicale, » dans laquelle les enfants indigents reçoivent encore aujourd'hui, avec une éducation chrétienne, toutes les instructions nécessaires à la profession pour laquelle ils optent; et la « Maison de bienfaisance et d'éducation de Sainte-Agnès, » où cent jeunes filles de familles honnêtes mais peu aisées sont, pendant six ans, de l'âge de douze à dix-huit années, nourries, logées, élevées. Pour mener à bien ces œuvres de toutes les plus puissantes pour moraliser les classes qui malheureusement pullulent le plus dans les sociétés, il fallait une longanimité, une mansuétude dont nul ne peut avoir idée s'il n'a vu de près semblables entreprises. Obstacles de toute nature et en tous sens, on le comprend; mais obstacles surtout de la part des parents, récalcitrants par défiance, récalcitrants par routine, voilà ce dont les plus patients seraient portés à s'impatienter. Vander Burch se voyait dans la nécessité de donner le pain quotidien, de distribuer de l'argent aux pères, afin d'avoir le droit de verser le bienfait de l'éducation sur les enfants. Mais sa mansuétude, son inépuisable charité ne faillirent pas. Ainsi préludait, dès le commencement du dix-septième siècle, par l'Ecole dominicale, à l'instruction professionnelle et primaire, si favorisée de nos jours, la féconde initiative du plus digne prédécesseur de l'auteur de *Télémaque*. Et, d'autre part, fondée en 1631,

sa maison de Sainte-Agnès passe à juste titre pour avoir inspiré, soit à Louis XIV, soit à madame de Maintenon, l'idée de Saint-Cyr. Cette création seule suffirait à la gloire de Vander Burch, n'eût-elle pas été précédée et suivie de cent autres labeurs au milieu desquels elle semble comme absorbée, et dont nous n'avons retracé que les plus marquants. L'illustre vieillard poursuivit toujours sa mission bienfaisante avec la même énergie et la même activité jusqu'à ce que, dans une dernière tournée pastorale, en visite à Mons, il passât dans un monde meilleur, le 23 mars 1644. Son corps, inhumé d'abord en cette ville, dans l'église des jésuites, fut transféré solennellement en 1779, lors de l'abolition de cet ordre, sous le maître-autel de la cathédrale de Cambrai, et reposa ainsi quinze ans auprès des cendres de Fénélon; mais 1794 vint disperser ces vénérables restes au milieu de désordres qui rappellent trop fidèlement ceux de la sanglante époque qui l'avait vu naître, comme s'il eût été écrit que les mêmes scènes environneraient et son berceau et sa tombe.

VAL. P.

VANDERBUCH (JACQUES-HIPPOLYTE), peintre et littérateur, était né à Paris en 1796. Jacques-Edouard Vanderbuch, son père, originaire de Montpellier, artiste habile, avait enrichi le musée de sa ville natale d'un paysage estimé. Dépourvu, dès 1803, de son appui naturel, sans crédit, sans ressources, le jeune Vanderbuch eut à lutter, au début de sa carrière, contre plus d'un genre de mécomptes et de privations. Il fut d'abord élève de Mullard, reçut quel-

ques leçons de David, et entra, sous les auspices de Pierre Guérin, dans l'atelier de Victor Bertin, l'un de nos paysagistes les plus renommés. Ce fut à cette école particulièrement qu'il acquit, dit un de ses biographes, « ce goût délicat, ce style élevé, cette grâce des lignes, cette finesse de touche qui ont constitué les caractères distinctifs de son talent. » La vie de Vanderbuch, laborieuse et concentrée, appartient tout entière à l'art. A dater de 1824 jusqu'à sa mort, ses œuvres ont figuré avec succès, quelquefois même avec éclat, dans les expositions publiques. Plusieurs de ses tableaux décorent les palais des Tuileries, du Luxembourg et de Saint-Cloud, et ornent les musées des départements et les cabinets des amateurs. Nous citerons, parmi les plus remarquables, une vue de la *Cava*, gravée par Péringer, une du *Golfe de Baïa*, une d'un *Chalet de Meyringen*, une autre de la *Vallée du Grindelwald*, une vue du *Détroit de Messine* (œuvre éminente qui a appartenu à la reine Marie-Amélie), une de la *Jetée de Honfleur*, une vue de l'*Île Barbe* près de Lyon, œuvre également hors ligne, une vue générale de la *Ville d'Annonay*, plusieurs autres prises en Normandie, dans le Dauphiné et sur les bords de la Seine, et un grand nombre de lithographies et d'autres dessins. Vanderbuch, aquarelliste habile, excellait surtout dans la reproduction du ciel et des eaux; il appliquait à cette partie de ses paysages toute la dextérité, toute la vigueur de son talent, qualités dont on lui a reproché d'abuser quelquefois aux dépens d'une imitation plus vraie de la nature. Vanderbuch avait recueilli une part notable dans les encouragements accordés aux artistes

par les divers gouvernements de la France. Sept médailles ont honoré ses ouvrages. Le 21 octobre 1854, le jour même où il était enlevé à sa famille et à ses amis éplorés, il obtenait sa nomination à la chaire de dessin du collège Chaptal, poste qui faisait depuis longtemps l'objet de sa légitime ambition. Vanderbuch, que distinguaient une modestie rare et des qualités aimables, écrivait bien en prose et rimait avec grâce et facilité. On a de lui un important ouvrage intitulé : *De la peinture à l'aquarelle*, trois fois réimprimé, et plusieurs opuscules. Il appartenait à la Société philotechnique, à la Société libre des Beaux-Arts, et à celle des Enfants d'Apollon. M. Berville, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique, et M. Gavet, membre de la Société des Beaux-Arts, ont publié d'intéressantes notices sur ce paysagiste distingué. A. B.-L.

VANDER CAPELLEN (le baron THÉODORE-FRÉDÉRIC) ou **VAN CAPELLEN**. Marin hollandais, naquit le 6 septembre 1762, à Nimègue en Gueldre. Sa famille était des premières du pays. Le baron Alexandre son père était seigneur de Medoog et sa mère joignait à ses noms de Marie-Louise le titre de baronne de Paigniet. Il avait à peine dix ans qu'il fut mis dans la marine, en qualité d'aspirant noble; et comme tel, il fit plusieurs voyages qui le familiarisèrent complètement avec la mer et le service. Quatre années et quelques mois s'écoulèrent dans le noviciat : au bout de ce temps, en 1777, vint enfin sa nomination de lieutenant. C'était au moment où la lutte pour l'émancipation des colons anglo-américains mettait aux prises sur mer la Grande-Bretagne d'une part,

de l'autre la France et es puissances secondaires, en d'autres termes, l'Espagne et les Provinces-Unies. Ce ne fut donc ni dans des stations ni dans des excursions pacifiques que se déroulèrent les premières années de grade du jeune officier. L'escadre à laquelle il appartenait sillonna l'Atlantique en plus d'un sens et signala plus d'une fois sa présence dans les eaux de l'Amérique soit par des manœuvres que les anglais tentèrent sans grand succès d'empêcher, soit par des hostilités directes. Tel fut entre autres engagements l'affaire de mai 1780 entre la frégate anglaise *le Croissant* et le trois-mâts hollandais *la Brille* (« de Brïele ») que commandait le capitaine Oorshuys. Le bâtiment britannique après un combat opiniâtre et des plus sanglants n'eut d'autre ressource que d'amener son pavillon. Van Capellen, à cette époque, était second (eerst officier). La vaillance, le sang-froid et l'intelligence qu'il avait déployés du commencement à la fin de la lutte lui valurent la mention la plus honorable dans le rapport officiel; et très-peu de temps après il reçut lui-même avec le rang de capitaine le commandement de la belle frégate *la Cérés*. Il ne comptait pas encore vingt ans. Il serait sans intérêt de le suivre à bord des autres navires que successivement il commanda ensuite. Qu'il nous suffise de les nommer (ce furent *la Bellone*, *le Neys*, *le Castor*, *le Delft*), et de dire que chargé de missions très-diverses, toutes pacifiques jusqu'à 1793, il s'en acquitta constamment à la satisfaction de tous ses chefs, notamment de l'amiral Kinsbergen et de Melville. Un des contre-coups de la révolution française le ramena aux

opérations guerrières. Vainqueur des Prussiens en France et tranquille à peu près du côté des Autrichiens qu'il avait paralysés en Belgique, Dumouriez, en février 1793, s'était avancé sur les frontières des Provinces-Unies, avait reçu sans coup férir la soumission de trois villes et déjà croyait pouvoir écrire à la Convention qu'Amsterdam allait ouvrir ses portes aux Français. Les Hollandais, il faut l'avouer, ne firent que peu d'efforts pour s'opposer à la réalisation de ses plans; et s'ils échouèrent, ce fut surtout par l'insuffisance des dispositions prises par Dumouriez pour couvrir le siège de Maestricht et par la subite réapparition des Autrichiens sur la Meuse. Les Hollandais ne restèrent pas tout à fait oisifs cependant, et le capitaine Van Capellen fut un de ceux qui se firent le plus remarquer alors par la hardiesse et l'à propos des attaques contre les batteries du général de la République française. On sait que, par suite de l'échec de Maestricht et d'autres fâcheuses circonstances, Dumouriez, dès le 9 mars, était réduit à se replier sur la Belgique. Il fut donné à la Hollande de respirer encore deux à trois années, jusqu'à ce que Pichegru vint en accomplir la conquête (1795-1796). Van Capellen venait alors de se marier. Très-antipathique au système français et plus encore à l'absorption de sa patrie, il abandonna le service et se retira au fond de la Gueldre, étranger en apparence aux affaires. Mais cette torpeur, cette indifférence étaient jouées : il guettait les événements, il n'attendait que l'occasion favorable de se montrer. Il crut la trouver, lorsqu'en 1799, l'étoile de la France pâlisant en Italie, en Suisse, en

Egypte, les partisans de la maison d'Orange crurent l'instant venu d'abattre le gouvernement démocratique, implanté naguère, mais mal enraciné sur les rives du Zuyderzée. Il accepta un commandement dans la flotte du Texel, sous les ordres de l'amiral Story, il prit part à l'expédition du Helder, il y déploya des qualités supérieures, auxquels les ennemis du Stadhoudérat ne firent que trop d'attention. En effet, la réaction n'ayant abouti qu'à l'insuccès, et les mesures acerbes, les poursuites, pour ne pas dire les persécutions se multipliant contre la marine batave, qui s'était très-gravement compromise, le baron Van Capellen prit fort sagement le parti de chercher un autre asile que sa province natale, et il fut heureux d'en trouver un sûr et paisible dans cette Angleterre d'où partaient toutes les attaques contre nous. Sa femme quitta la Gueldre pour aller i'y rejoindre. Ces émigrations, le séjour sur la terre étrangère ne manquèrent pas d'entraîner des faux frais, des pertes d'argent. Quatorze années, les plus belles de la vie du marin, se passèrent ainsi pour lui dans l'inaction, car nous ne voyons pas qu'un seul moment il ait pris service à bord des flottes britanniques; et du moins a-t-il pu dire que sa haine pour la France ne l'amena pas à combattre la France sous pavillon étranger. Avec quel bonheur il salua de loin, d'abord l'insurrection d'Amsterdam en décembre 1813 contre son préfet français et ensuite l'attitude hostile prise par tout l'exroyaume de Hollande contre l'Empereur, il est inutile de le décrire. A peine les Nassau avaient-ils remis les pieds dans leur patrie à la veille de devenir leur patrimoine, que

Van Capellen y reparaissait. Fort de l'ancienneté de son dévouement, un si fidèle compagnon d'exil méritait quelque chose de mieux que son ancien grade. Les quatorze années qu'il avait passées à faire son quart sur les *wharves* de la Tamise et à guetter, soit dans le journal de Pelletier, soit dans le *Times* ou dans le *Nautic journal* d'où soufflait le vent, lui furent comptées comme années de service, et lors de la réorganisation de la marine, il fut nommé vice-amiral; l'année suivante (1815), on lui confia le commandement de l'escadre hollandaise de la Méditerranée et dans la fameuse journée du 27 août 1816 il seconda lord Exmouth dans le bombardement d'Alger, prélude trop certain que méconnurent les Barbaresques de la prochaine répression de leurs déprédations. Lord Exmouth rendit éclatante justice à la valeur et aux habiles dispositions de son collaborateur; des remerciements lui furent votés par le Parlement britannique; le prince régent le nomma chevalier de l'ordre du Bain. Satisfait d'avoir ainsi marqué sa rentrée dans la carrière maritime et n'apercevant rien à l'horizon qui lui fit augurer que sous peu ses services redeviendraient nécessaires, il ne tarda pas à demander sa retraite, qu'il obtint en 1818, et il alla vivre tantôt à La Haye, tantôt aux environs, dans le sein de sa famille. Toutefois, ce n'est pas dans la solitude qu'il finit ses jours: née en 1771, la baronne Van Capellen n'avait encore que trente-sept ans, lorsqu'il se démit de sa charge d'amiral: probablement elle ne fut pas pour rien dans les démarches qui lui procurèrent peu de temps après le poste de grand

maréchal du palais de Guillaume I^{er}. Les deux époux, depuis ce temps, habitèrent presque constamment Bruxelles; et c'est là qu'en 1824, la mort vint mettre en même temps un terme à sa vie et à de cruelles souffrances héroïquement endurées.

VAL. P.

VAN DER HAGEN (ÉTIENNE), navigateur hollandais, était un homme de courage et d'expérience très-apprécié de tous les marins ses compatriotes, lorsqu'il fut choisi pour commander les trois premiers navires qui furent expédiés après le départ de Van Nest et qui, porteurs de poms les plus pompeux (le *Soleil*, la *Lune*, enfin l'*Étoile du matin*), les justifiaient en quelque sorte par l'éclat des services qu'ils rendirent. Il partit le 6 avril 1599. Peu d'incidents signalèrent sa route jusqu'à l'île Lampon, dépendance du roi de Bantam; disons pourtant que, contrairement à ce qu'ont trop répété les compilateurs légers en parlant des Hollandais, il déploya l'humanité la plus généreuse à l'égard d'une caravelle portugaise dont il fit rencontre et qui, pressée par un corsaire français, était restée à l'ancre sans vivres et sans ressources, l'équipage n'ayant pas même les moyens de s'orienter. Van der Hagen pourvut noblement à tout. Peu de temps après pourtant, ayant relâché à l'île de May appartenant aux Portugais, pour y renouveler sa provision, il y fut disgracieusement et hostilement accueilli. Il en garda, et nul ne saurait l'en blâmer, rancune à toute leur nation; aussi, après un court séjour à Bantam (où l'amabilité de la réception ne l'empêcha pas de s'apercevoir vite qu'on lui prodiguait plus de belles paroles que de facilités et d'avantages réels pour

le commerce), quand les Oranaises (c'est-à-dire les nobles du pays) l'invitèrent à les seconder dans leurs hostilités contre les Portugais, il ne se refusa, ce nous semble, à leurs demandes que pour la forme, peut-être pour être plus instamment pressé, ou peut-être parce qu'il ne se sentait pas très en force. Finalement, pourtant, il fit marcher 4 chaloupes armées, puis son grand navire le *Soleil*, au secours des insulaires qui, de leur côté, devaient déployer de grandes forces contre l'antagoniste commun. Ceux-ci manquèrent de parole; et vainement les chaloupes tentèrent-elles soit d'emporter les batteries improvisées par les Portugais en avant de leur fort, soit de débarquer dans la baie du Fort; vainement aussi le *Soleil*, manœuvra-t-il pour s'emparer au moins d'une caraque chargée de girofle que l'on apercevait dans le port. Il ne s'obstina pas à dépenser sa poudre au plus grand profit et plaisir des Amboiniens, et il utilisa la reconnaissance qu'ils ne pouvaient refuser à son bon vouloir, en obtenant d'eux non-seulement la permission de construire, à l'instar des Portugais, un fort dans l'île, mais encore leur coopération pour sa construction. De plus, et c'est là le trait capital, en s'engageant à tenir le fort pourvu de canons, de munitions, de vivres et d'hommes, il eut l'art de persuader aux indigènes que ces mesures étaient toutes prises surtout dans leur intérêt, et, en revanche, il fit signer par leurs chefs un traité portant, — article 1^{er}, que tout le girofle de l'île serait livré aux Hollandais seuls, à l'exclusion de toute autre nation; — art. 2, et qu'il serait livré au prix constant de... Ce traité, riche d'avenir, commençait l'ère

des monopoles hollandais! Dès qu'il eut été dûment revêtu de toutes les formes qui pouvaient en assurer la validité, Van der Hagen, sa cargaison prise ou complétée à Bantam, se hâta de revenir en Hollande, où fut comprise immédiatement l'importance du service, en apparence peu brillant et si fécond cependant en résultats matériels, qu'il venait de rendre tant à sa patrie qu'à ses commettants. Sa relation aussi opéra un changement dans les dispositions de la Compagnie à l'égard des étrangers. Il fut résolu qu'on n'aurait plus de mansuétude en présence de tant de vexations et d'inhumanité. Van der Hagen était de retour au Texel avant la fin de 1601. Deux ans après, on lui confiait avec le titre d'amiral, une flotte de douze vaisseaux jaugeant ensemble quatre mille neuf cent cinquante tonneaux, et portant douze cents hommes d'équipage. Les Portugais semblaient à plaisir provoquer les hostilités: la flotte ayant demandé des rafraîchissements à la hauteur de San Yago, il fut répondu qu'on n'avait au service des Hollandais que de la poudre et du plomb. Il eût été facile à l'amiral de punir cette faufaronnade; il ne s'en donna pas le vain plaisir: ce n'eût été ni très-digne ni lucratif. Il espéra mieux en arrivant à Mozambique, où, malgré le feu de la forteresse, il captura une caraque portugaise assez pesamment chargée de dents d'éléphants, mais sans que la prise remplît toute son attente. De même une fois encore s'étant saisi sur la côte de Goa d'un bâtiment arabe à bord duquel il comptait que seraient des marchandises portugaises, il éprouva la déception de n'en trouver aucune:

il en prit à l'instant même son parti et s'empressa de le relâcher. Il ne manquait pas d'ailleurs de vaisseaux portugais et dans la rade et le long du littoral voisin; mais tous étaient sur leurs gardes, et tant de défenseurs armés bordaient le rivage, qu'il eût été téméraire de vouloir les attaquer. Évidemment des avis étaient venus aux ennemis, et ils veillaient. Même impossibilité d'agir devant Cananor. Le roi de cette ville avait pris le sage parti de ne laisser se produire aucun conflit en ses États. Les Portugais enlevèrent une chaloupe aux Hollandais; ceux-ci purent la reprendre, le monarque leur ayant défendu qu'on usât de violence pour la retenir. En revanche, aux ouvertures que lui fit Van der Hagen, il répondit par un déclinatoire formel, prouvant assez qu'il pénétrait leurs vues, mais ne s'y prêtait pas. « Vos mouvements, dit-il, donnent lieu de soupçonner que vous en voulez au fort portugais. Je ne vous conseille pas de l'attaquer; il est bien pourvu de tout. Vous seriez seuls. Mes ancêtres et moi sommes depuis 102 ans alliés et protecteurs des Portugais. Amis de ceux-ci, nous ne demandons pas mieux que d'être aussi des vôtres. A cet effet, je vous prie de vous retirer. N'allez pas surtout dans vos courses insulter les Maldives, qui sont à moi, ou inquiéter les navires de mes sujets. » La réponse de Van der Hagen fut ce qu'elle devait être; il promit de souscrire aux avis et aux vœux du prince, et il fit voile vers Calicut, où, de prime-abord, il prit une frégate portugaise, dont presque tout l'équipage se noya en voulant s'esquiver à la nage et où, dix-neuf autres furent très-incommodés de son artillerie. Le samorin, en quelque sorte le mahârâdja du Malabar était

en guerre avec les Portugais: il s'empressa de convier le belliqueux amiral à venir le trouver à son camp, lui prodigua les caresses et promit aux Hollandais par un traité solennel de les laisser trafiquer en toute liberté dans tous les pays de son obéissance. Nous glissons ici sur diverses courses d'importance secondaire, lesquelles absorbèrent le reste de 1604 et janvier 1605. Donnant enfin ses soins à ce qui lui tenait le plus au cœur, au couronnement de son œuvre, il vint mouiller le 21 février dans la baie d'Amboine, et dès le lendemain il débarqua ses troupes qui marchèrent immédiatement sur le fort des Portugais, construit avant le sien, et qui n'en subsistait pas moins depuis qu'il avait jeté les bases d'un fort rival. Le commandant lui dépêcha deux officiers et une lettre où respirait la jactance castillane et qui revenait à ces mots: « Qu'est-ce que vous prétendez entreprendre contre un fort que S. M. le roi de toutes les Espagnes m'a commandé de défendre? » — « Oui, dit Van der Hagen, et que S. A. le prince Maurice m'a commandé de prendre. Eh bien! je prétends le prendre. » Il le prit en effet, ou plutôt on capitula sans attendre l'assaut; les premières volées d'artillerie avaient modifié considérablement la confiance des défenseurs. Tous les Portugais, moins 36 familles qui prêtèrent le serment de fidélité, partirent de l'île pour n'y jamais remettre les pieds, et Amboine devint ainsi le domaine exclusif des Hollandais. Tournant ensuite ses armes contre Tidor, il trouva là plus de résistance et de difficultés, mais il n'en triompha pas moins, et même assez vite. Il lui fallut d'abord amener les rois de Tidor et de Ternate.

qui devaient aider les Portugais de leur concours, à la neutralité; ensuite vint un siège en règle; la brèche pratiquée, deux assauts ne suffirent pas à emporter la place, bien que sept des plus braves de la flotte y eussent pénétré. Enfin un boulet tiré du *Gueldre* sur la tour tombe sur la poudre, et la tour, lancée en l'air avec 70 hommes qui la gardaient, ouvrit un vaste passage aux Hollandais victorieux. Les Portugais se trouvèrent alors chassés de toutes les Moluques; et l'ouvrage si judicieusement commencé lors de son premier voyage, Van der Hagen se trouva l'avoir achevé de main de maître quatre ans après, bien avant de revenir en Europe. Le *Gueldre* et le *Goude*, chargés de dépouilles, allèrent annoncer l'heureuse nouvelle en Hollande dès 1605. Lui-même y revint en 1608, et ne reprit plus la mer. VAL. P.

VAN DER HECK (NICOLAS), peintre, né à Alckmaer vers l'an 1580, descendait de Martin Hemskercke, et fut élève de Jean Neaghel. Il se fit une réputation comme excellent peintre d'histoire, et surtout comme grand paysagiste. Sa manière de composer est savante et grandiose; son coloris brillant et solide annonce une entente parfaite du clair-obscur. On conserve dans la maison de ville d'Alckmaer, trois tableaux de lui qui offrent des beautés du premier ordre. Les sujets qu'ils représentent sont analogues à l'emplacement qu'ils occupent. Le premier représente le *Jugement de mort* prononcé par le comte Guillaume III, surnommé le Bon, contre le bailli du Zuyl-Holland qui fut décapité pour avoir volé une vache à un paysan; le second est la *punition prononcée par Cambyse contre le juge prévarica-*

teur (1), et le troisième est le *Jugement de Salomon*. La ville d'Alckmaer est redevable, en outre, à Vander Heck de l'établissement de la Société de peinture, auquel il contribua puissamment en 1631.

P. S.

VANDER RENIS, missionnaire très-recommandable envoyé près des Hottentots et autres peuplades du sud de l'Afrique par la Société des missionnaires de Londres, mourut au cap de Bonne-Espérance le 18 décembre 1811. Ayant été gradué à l'Université d'Edimbourg, et s'étant adonné à l'étude de la médecine, il avait pratiqué cette science en Hollande pendant plusieurs années et était parvenu à un très-haut degré d'habileté. — Arrivé à l'âge où il est ordinaire que les individus qui ont eu une carrière laborieuse et active éprouvent le besoin du repos, cet homme infatigable, entraîné par des sentiments de philanthropie, se dévoua à toutes les peines et à tous les dangers d'une mission qui avait pour but d'importer les principes de la civilisation parmi les populations les plus sauvages de l'Afrique. Ses efforts furent couronnés du plus grand succès, et il put, avant sa mort, jouir du tableau des heureux effets qu'avait produits sa mission.

Z.

VAN DER LINT (JACOB), négociant, — banquier peut-être, — à Londres, devait, ainsi que l'indique son nom, être d'origine, sinon de naissance néerlandaise. On manque absolument de détails sur sa vie; mais du millésime de l'ouvrage

(1) Ce tableau, apporté en France lors de la conquête de la Hollande, fut longtemps exposé dans la grande galerie du musée.

dont le titre va suivre, on peut conclure, sans hésiter, qu'il était dans toute la force de l'âge, ou même qu'il avait déjà passé l'âge moyen vers le commencement du second tiers de l'autre siècle. Voici, en français, les trois ou quatre lignes de ce titre, non moins long que ceux des gros traités qu'élucubrent les Allemands : *Le numéraire répondant à tous les besoins, ou Essai pour rendre une suffisante abondance de numéraire dans tous les rangs de la nation et pour accroître notre commerce tant extérieur qu'intérieur*, Londres, 1736, in-8°, et en voici les premiers mots en anglais : *Money answers als thing, or...* Non content de citer avec éloge ce morceau qui suffit pour que le nom de Van der Lint échappe à l'oubli, Dugald Stewart dans son appendice aux éléments d'économie politique d'Adam Smith, en cite des passages qui mettent en relief avec autant de netteté que de justesse les avantages du commerce, et qui peuvent à tous égards soutenir la comparaison avec les plus décisifs arguments produits par Hume dans son Essai sur la jalousie commerciale. Van der Lint termine par des raisonnements pour l'abolition de toute espèce de taxe commerciale et pour leur remplacement par un impôt territorial : l'idée du remède, idée qu'adoptèrent ceux que l'on nomma les Physiocrates, était antérieure de quelques années au moins à notre négociant, car Hume, déjà, s'en était fait l'organe; mais quant à la description, à l'anatomie en quelque sorte du mal qu'il signale et veut guérir, il est le premier peut-être qui le caractérise et l'attaque, et sous ce rapport on croit déjà sentir de loin, chez lui, le souffle du libre-échange. Z.

VAN DER VELDE (CH. FRANC.)

car mieux vaut écrire ainsi que comme t. XLVII, p. 85, a donné, outre son théâtre et ses romans, des ouvrages qui, s'ils ne sont pas tout à fait des histoires ou des relations de voyage, ne sont pas non plus, à proprement parler, des romans. — On les a, c'est vrai, qualifiés de romans historiques, comme *Arwed Gyllenstierna* et *Naddock* (voyez la fin de l'article); c'est fort à tort, et tout au plus méritent-ils, si tant est qu'ils le méritent, l'épithète d'histoires-romans. Quoi qu'il en soit, et laissant le lecteur apprécier ce qu'ils sont et les nommer comme il le voudra, nous donnerons les titres des trois suivants : I *Ambassade en Chine*; II *Conquête du Mexique*; III *Christian et sa cour avant et après son abdication*. Il parut à Dresde, en 1829, une traduction française de l'*Ambassade en Chine*, suivie d'un vocabulaire à l'usage du jeune âge. Mais, dès avant ce temps, les trois ouvrages avaient été traduits et publiés en français; les deux premiers en 1827, le dernier en 1827 et 1828. C'est sur ces entrefaites que commença le fracas des réclames et prospectus annonçant la collection des *Romans historiques de Van der Velde, traduits en français par Loëve Veimars* et dont le t. XLVII de la *Biographie universelle* (car son millésime est 1829) ne pouvait indiquer que la première livraison. Il eût pu dire que cette livraison était de 4 volumes, dont deux pour *Arwed Gyllenstierna*. La collection est terminée aujourd'hui, ou plutôt elle s'est arrêtée avant d'avoir fini, car ni Wlaska (dont la traduction première était de Léon Astouin), ni *Naddock le Noir* n'en font partie; donc, au lieu des 20 volumes présumés, elle n'en contient

que 16, dont voici le contenu à partir du 3^e : *Paul de Lascaris* suivi d'*Asmund Thyrskingason* et de *Gunnima* (2 v.); *Christiern et sa cour* (1 v.); les *Hussites* (1 v.); *Théodore le roi d'été ou la Corse en 1736* (1 v.); *l'Ambassade en Chine* (1 v.); la *Conquête du Mexique* (2 v.); *Contes et Légendes historiques* (4 volumes ou 6 morceaux : 1^o *l'Horoscope*, histoire tirée des guerres civiles de France; 2^o *Alix*; 3^o *le Flibustier*; 4^o les *Tatares en Silésie*; 5^o la *Guerre des servantes*, histoire tirée des vieilles chroniques de Bohême; 6^o la *Druïdesse*. La troisième de ces nouvelles a été traduite en espagnol sous le titre d'*el Flibustero, o el Pirata generoso, novella americana*. Il est juste de remarquer que si la collection Loëve-Veimars n'a pas été ce qu'on appelle accueillie et acclamée, elle s'est vendue néanmoins, et que l'édition est bien et dûment épuisée. Z.

VANDEUVRE (PIERRE-PRUDENT), né le 6 avril 1776, aux Riceys, dans l'ancienne Bourgogne, d'une famille honorable, débuta dans la magistrature le 18 août 1808 par les fonctions de magistrat de sûreté de l'arrondissement de Bar-sur-Seine. Il fut nommé, le 29 janvier 1811, juge d'instruction au tribunal de Troyes, et le 26 mai de la même année, procureur impérial criminel à Reims, sous le titre de substitut du procureur général près la Cour impériale de Paris. Les procureurs criminels ayant été supprimés au commencement de 1816, Vandeuivre se concentra dans l'exercice des fonctions de substitut du procureur général, et porta en cette qualité la parole, avec distinction, dans plusieurs affaires politiques, notamment (24 février 1816) dans la conspiration dite de *l'Épingle noire*.

Le 1^{er} juillet 1818, il fut appelé au poste de procureur général près la Cour royale de Dijon, et quatre ans plus tard, le 9 janvier 1822, à la direction du parquet de la Cour de Rouen. Enfin, le 10 juin 1829, il fut promu à la dignité de premier président de la Cour royale de Lyon; mais à peine était-il installé dans ces nouvelles fonctions, que la mort l'enleva le 13 octobre 1829, dans sa maison de campagne de Méry-sur-Seine, à 53 ans. — Vandeuivre était un magistrat ferme, honorable et éclairé. Il avait signalé sa carrière judiciaire par plusieurs traits d'indépendance dont nous citerons le suivant. Lorsqu'il était, en 1820, à la tête du parquet de la Cour de Dijon, il crut devoir dénoncer à M. de Serre, alors garde des sceaux, des abus graves dans l'administration de la justice criminelle, et proposa, de concert avec sa compagnie, d'utiles et urgentes réformes. Le ministre répondit en termes durs et impératifs. Vandeuivre renvoya à son chef la dépêche qu'il en avait reçue, en ajoutant que « ce ne pouvait être que par distraction qu'il avait signé une semblable lettre. » M. de Serre répondit immédiatement par une lettre d'excuses et de félicitations. Elu député en 1820 et en 1824 par l'arrondissement de Bar-sur-Aube, Vandeuivre porta dans sa carrière législative le même esprit d'indépendance qui avait honoré sa carrière judiciaire. « Tout engagé qu'il était dans l'administration, dit un sage appréciateur, il ne montra pour le pouvoir ni complaisance, ni faiblesse, ni susceptibilité, ni injustice. » On a de lui, en dehors de plusieurs écrits inédits, un discours de rentrée prononcé devant la Cour royale de Dijon, le 10 novembre 1819, et un

autre prononcé devant la Cour de Rouen, le 5 novembre 1828, harangues également remarquables par le mérite du style et par la noblesse des sentiments. Voici, pour exemple, avec quelle courageuse énergie il dépeint et stigmatise, dans le second de ces morceaux, l'esprit de parti politique : « Qui dit parti, dit exclusion de toute liberté, de toute vérité, de toute justice, de toute conscience. Quel que soit le voile dont ils se couvrent et le nom dont ils se parent, tous les partis se ressemblent. Tristes fruits du malheur des temps, de la perversité des hommes et de l'impuissance des lois, le mal est dans leur nature et le bien hors de leur pouvoir. Condamnés à n'exister et à ne périr que par leurs excès, malheur à qui se trouve sur leur passage ! Rien ne les arrête tant qu'ils ont une résistance à vaincre ou un ennemi à perdre. Insatiables, ingrats, jaloux, impitoyables, la voix du sang, de l'amitié, du malheur, n'arrive pas jusqu'à eux. Ce qu'il y a de généreux et d'humain dans les individus, vient s'anéantir devant ces masses impénétrables à tout autre sentiment qu'à celui d'une ambition effrénée, où la force est toujours au plus fourbe ou au plus violent, où l'ombre d'un retour à la raison devient un crime irrémissible, et où il est impossible de voir autre chose qu'une conjuration des passions les plus désordonnées et des plus vils intérêts contre les droits de la société et les lois de la justice. » M. Nault, son successeur au parquet de la Cour de Dijon, a publié une notice pleine d'intérêt sur ce magistrat recommandable. (Dijon, 1829, in-8°). A. B—ÉE.

VAN DE VELDE (JEAN-FRANÇOIS), théologien belge, né à Beveren

(pays de Waes), le 7 mars 1743, suivit à l'Université de Louvain les cours de dogme, d'exégèse, d'éloquence sacrée et de morale, reçut les ordres en 1769, et, bien vu de tous les doctes membres de la faculté de théologie, devint immédiatement leur affilié en quelque sorte par le titre de bibliothécaire dont on s'empressa de le nantir. Il eut même part, comme suppléant du moins, aux fonctions de l'enseignement théologique supérieur ; car nous le trouvons en 1784 faisant soutenir, c'est-à-dire inspirant une thèse sur la prétention qu'a l'Eglise de statuer sur les empêchements dirimants du mariage. Cette thèse allait directement contre le système du docteur Leplat, très-ferme champion des prérogatives ecclésiastiques telles que les avait léguées le moyen âge aux siècles modernes et concluait en qualifiant la prétention d'usurpatrice et d'abusives. Naturellement elle fut très-remarquée ; et il était tout simple de voir chez celui sous les auspices duquel elle se produisait, un fauteur des tendances auxquelles alors se livrait l'administration civile par ordre exprès de Joseph II. On sait comment cet héritier de Marie-Thérèse avait rompu d'emblée avec toutes les traditions des Habsbourg, y compris celles de sa mère, plus douce et tendre, mais tout aussi tenace que Ferdinand II, abolissant par centaines les couvents qu'il déclarait inutiles, éliminant de tous ses Etats l'intolérance, octroyant aux juifs presque toutes les libertés et des garanties, nommant de son chef un archevêque de Milan, et en fait ne voulant pas même de l'indult (c'est-à-dire de la permission) du Saint-Siège, vu que permission implique, au fond, négation du

droit qu'on a d'agir. L'on ne fut donc pas étonné quand, pour faciliter des réformes de discipline religieuse dans les Pays-Bas autrichiens, l'administration civile en vint à transporter à Bruxelles l'Université de Louvain, ne laissant à l'ancienne cité universitaire qu'un séminaire, séminaire général, il est vrai, unique pour tout le cercle de Bourgogne, et d'où devaient sortir, pétris par le même enseignement, sous les yeux de la même direction, tous les jeunes lévites de la province, l'on ne fut, disons-nous, pas très-étonné de voir le ci-devant bibliothécaire devenir le directeur du Grand-Collège (tel fut le nom du nouvel établissement); mais il fut peut-être permis de l'être, quand insensiblement il passa des idées favorables aux errements de l'empereur Joseph au camp des ultramontains, d'abord en blâmant quelques témérités, en formulant de simples réserves, puis arrivant à des objections formelles, puis les entassant en forme les unes sur les autres, puis se dessinant de jour en jour un peu davantage, de manière à prendre rang parmi les champions, parmi les ardents coryphées de la prépotence cléricale et de l'invariabilité quand même de tout ce que comprend la discipline ecclésiastique. (Voy. VAN DER NOOT.)

Aucuns, à Louvain, à Bruxelles et ailleurs, crièrent soudain à la palinodie; les amis ne virent là qu'une évolution naturelle de la pensée. « Le savant conservateur, « en pâlisant sur le dépôt confié à « ses soins, s'était pénétré de do- « cuments et d'arguments nou- « veaux; il avait éteint sa soif de « science à des sources plus pures; « un peu d'érudition rend gallican, « plus d'érudition vous ramène aux

« doctrines de la Rote.» Soit! toutefois, nous remarquerons que, presque d'un bout à l'autre de la Belgique, l'opposition aux réformes de l'Empereur, était devenue rébellion flagrante, lorsque Van de Velde se mit à suivre la carrière des opposants, et qu'arrivé, par la docilité qu'il avait laissé présumer être dans son caractère, à la direction, très-honorifique en même temps et très-lucrative, du Grand-Collège, il se trouvait dans le même cas que Thomas Becket, une fois nanti de la mitre de Canterbury. Du reste, il n'eut pas la peine d'aller si loin que Becket. Sitôt que le prince, trop franc et trop brusque ami du progrès, eut expiré avant d'avoir vu la fin de la révolte belge (1790), le cabinet de Schœnbrunn, tant sous Léopold II que sous François II, cervelle de plomb et cœur de glace, qui laissa périr sa tante (Marie-Antoinette) et détrôner sa fille, était retombé dans la vieille ornière autrichienne; et Van de Velde, en déniait à la puissance civile les droits inhérents à la souveraineté, trouvait des fauteurs et des panégyristes parmi les agents de la puissance civile. S'il tonnait donc, ce n'était plus contre les mesures impériales, — tout était de ce côté revenu au calme plat, — mais c'était contre les allures bien autrement redoutables d'un souverain naissant, qui ne se laissait pas désarçonner si facilement, et qui n'avait pas mine de lâcher prise quand il se mettait à l'œuvre. Ce souverain c'était la nation française, alors s'essayant à la vie politique et représentée par la Constituante, qui, sans essayer d'y mettre autant de formes que Louis XIV ou même Philippe le Bel, prétendait, sous prétexte de supprimer des rouages

coûteux en même temps qu'inutiles et d'être maîtresse chez elle, formuler une constitution ecclésiastique obligatoire pour tout le clergé régnicole; licencier toute la milice religieuse des couvents, réannexer au plus tôt, si l'on procédait hostilement au Vatican, le Comtat Venaissin. Longtemps, on peut le deviner, les mauvaises humeurs, les sinistres prophéties et les anathèmes purent se donner carrière dans Louvain et toutes les succursales belges de la papauté : les assemblées légiférantes par lesquelles s'élaborait la rénovation de la France, n'entendaient pas même gronder ces petites foudres si voisines; et Van de Velde put, ainsi que ses amis, lancer à satiété le *telum imbelles sine ictu* sans que ses traits revinssent contre lui. Il n'en fut plus de même quand enfin les hypocrisies diplomatiques de l'Autriche cédèrent la place aux brutalités franches. La guerre fut déclarée en apparence à la révolution, en réalité à la France, que de vieilles rancunes comptaient dépouiller, soit de quelques lambeaux de Flandre française, soit de la Lorraine et de l'Alsace, et dont personne à l'étranger ne soupçonnait que la révolution allait doubler et tripler les forces. On sait à quoi, dès le commencement, aboutirent les arrogances de l'ennemi : honteuse retraite des Prussiens, savante retraite de Clerfayt après Jemmapes, mais retraite toujours, préludèrent, dès 92 et 93, à la grande épopée de vingt ans. Le président du Grand-Collège de Louvain crut bon de mettre un intervalle entre les Français et lui. Ceux-ci parcouraient triomphalement la Belgique, sans que les diversions du côté du Rhin les inquiétassent sérieuse-

ment, important leur organisation nouvelle avec l'ardeur qui caractérise la foi. Il alla donc, en 1794, chercher un refuge en Hollande, et il ne reparut à Louvain qu'en août 1795, un mois et quelques jours donc avant le décret qui réunissait officiellement le Luxembourg et la Belgique à la France. Le gouvernement de la Convention n'avait plus rien alors de la violence et des formes inquisitionnelles qu'il avait déployées naguère. Bientôt, d'ailleurs, le Directoire lui succéda, ne demandant qu'à gouverner sans collision. Est-ce à dire qu'il abdiquait les principes dont était sortie la révolution, ou qu'à l'excès d'énergie il allait faire succéder la mollesse et l'abandon de soi-même? Quelques-uns se l'imaginèrent et Van de Velde fut du nombre. Il chuchota fort, s'il ne déblatéra, et fort souvent sur la constitution civile du clergé, ainsi que sur toutes les plaies dont l'Eglise avait à gémir par la prétendue logique avec laquelle l'administration française procédait en tout ce qui jadis était du domaine religieux. Naturellement ces murmures avaient de l'écho; puis, comme d'abord les agents français n'y prirent pas trop garde, ils furent modulés en chœur; les malcontents, les zélés se groupèrent, la Faculté de théologie en vint à faire des représentations formelles, lesquelles tendaient à ce que la loi française fût lettre morte en Belgique, quant à tout ce qui regardait l'Eglise. Le Gouvernement français, sitôt qu'il vit les répugnances à la veille de se traduire en protestations, ne balança point ordre fut donné d'arrêter Van de Velde qui passait pour le promoteur de la démarche. L'ordre fut

exécuté au mois d'août 1796. Il n'en eût sans doute pas été quitte pour si peu, s'il eût eu le moindre goût pour le martyre, lorsqu'après le triomphe du Directoire au 18 fruct. sur l'opposition des Cinq-Cents et des Anciens, le contre-coup du coup d'état se fit sentir en Belgique aussi, et que dès novembre, les professeurs de Louvain se virent en masse condamnés à la déportation. L'ex-président préféra se réserver pour des temps plus heureux : il s'évada. Mais ce ne fut plus la Hollande qu'il choisit pour lieu de refuge : il passa le Rhin et se mit, en attendant que la Providence nous ravît nos conquêtes et nous refoulât en nos foyers, à parcourir la Germanie. Au moins ne fut-ce pas, comme tant de ses coreligionnaires politiques, pour amener des ennemis contre nous; il redevint ce qu'il aurait dû rester toujours, l'homme de cabinet, le savant : il alla explorer les bibliothèques, les archives, pour y découvrir des monuments relatifs à l'histoire ecclésiastique de la Belgique; et quand enfin, en 1802, à la suite des traités de Lunéville et d'Amiens, le système pacificateur et réorganisateur du premier Consul rouvrit aux expatriés de bons sens et de bonne volonté la libre entrée de la patrie, comprenant que la réorganisation s'étendrait jusqu'à l'Université de Louvain, dont la suppression datait de plus loin que de l'invasion française, il se le tint pour dit, et il ne songea plus, momentanément du moins, qu'à distraire ses ennuis en utilisant les matériaux recueillis pendant l'exil. Huit années entières s'écoulèrent au milieu de ces travaux, huit années qui, certes, ne furent pas les moins heureuses de sa vie. Vint 1811, l'année du Con-

cile de Paris. L'évêque de Gand, M. de Broglie, se l'attacha et l'emmena comme théologien en se rendant à l'assemblée. Là bientôt il lut en présence de la Commission un mémoire qui fit sensation, moins peut-être par les arguments invoqués à l'appui, que par la hardiesse et la véhémence avec lesquelles s'exprimait l'argumentateur. Personne ne crut que le lecteur de cette pièce d'éloquence en eût été le rédacteur, bien qu'on y reconnût ses convictions; et personne, lorsque l'Empereur prit la résolution de sévir, ne fut surpris de voir les portes de Vincennes s'abattre sur le théologien comme sur le prélat, et la mésaventure de l'acolyte accompagner la disgrâce du chef de file : il est probable que Louis XIV n'eût pas fait moins. Cette séquestration se prolongea jusqu'en 1814; et il ne fallut pas moins que la chute de Napoléon pour briser les fers du champion de l'évêque de Gand. Rendu au sol natal, il espéra pendant un temps voir renaître de ses cendres l'université de Louvain. Mais c'était là le moindre des succès dont se préoccupaient les sérénissimes et les augustes membres du congrès de Vienne : la Belgique, englobée avec les ci-devant Provinces-Unies dans cet état de nouvelle création, le royaume des Pays-Bas était donné à un prince protestant, et Guillaume I^{er}, tout déterminé qu'il fût à n'user d'aucune mesure acerbe à l'égard des orthodoxes, ne l'était pas moins à ne pas favoriser tout ce qu'il leur plairait de prétendre : Louvain resta donc, en dépit des restaurations et des contre-révolutions, ce qu'il était depuis un quart de siècle; et s'il était écrit que, moins de vingt années après,

il reprendrait à peu près son ancienne existence, ses anciennes allures, Van de Velde ne jouit pas de ce triomphe. Sa mort eut lieu le 9 janvier 1823, au lieu même de sa naissance. Ses dernières années s'étaient passées à préparer une édition complète des actes de tous les conciles de Belgique, et chemin faisant à lancer dans les recueils religieux des dissertations et des opuscules théologiques sur ces sujets qu'il aimait tant à traiter. La nomenclature en serait des plus déplacées ici, *l'Amimême de la Religion et du Roi* (XL, p. 84), bien qu'il les signale en gros, n'ayant pas jugé à propos d'en rapporter les intitulés. Il suffira de mentionner son travail, de beaucoup le plus remarquable et le plus volumineux, celui par lequel son nom a chance d'échapper à l'oubli, quoique ce ne soit qu'un abrégé, ou même en quelque sorte qu'un « programme, » comme disent les Allemands. Il a pour titre : *Synopsis monumentorum Ecclesiæ apud Belgas, etc.*, Gand, 1811, 3 vol. in-8. VAL. P.

VAN DE ZANDE, habitant de Dunkerque, avait navigué longtemps sur navires marchands et passait pour un des premiers capitaines au long cours, lorsque l'Angleterre, profitant des embarras que la coalition amoncelait autour de la France, tomba sur notre marine et nos colonies. Des lettres de marque ayant été sollicitées et obtenues du gouvernement français, un des armateurs ainsi muni de l'autorisation d'aller en course fit choix de Van de Zande pour lui confier le commandement d'un petit sloop de douze canons et de quatre-vingts hommes. Il était téméraire peut-être, avec ce mince équipage et ces ressources plus fai-

bles encore, de se risquer sur des mers que sillonnaient tant d'escadres supérieures. Mais telle était la prestesse des manœuvres de Van de Zande, que jamais il ne se trouvait en présence de forces qui fussent plus que le quadruple des siennes ; et telles étaient sa bravoure et sa justesse de coup d'œil, tant comme militaire que comme marin, qu'il ne redouta jamais le combat ou l'abordage un contre quatre, et que jamais il n'eut lieu de s'en repentir. Toujours, au contraire, il sortait de la lutte vainqueur en justifiant de plus en plus le nom qu'avait donné le propriétaire à sa coque de noix. Ce nom, c'était *le Prodige*. Secondé par la vaillance à toute épreuve de ses gens, mais valant à lui seul par son expérience, son talent et son art d'électriser les hommes, tout un équipage, Van de Zande, sur *le Prodige*, opéra des prodiges et compta ses captures par douzaines. Sans contredit, il est des quatre ou cinq corsaires ou officiers de la marine régulière, qui, pendant la longue lutte maritime presque ininterrompue de vingt ans, firent le plus de mal au commerce britannique. En 1798 notamment, ses succès sur l'ennemi furent si multipliés, si hors ligne, que par ordre du Directoire, le ministre de la marine lui écrivit pour lui témoigner la satisfaction des chefs de l'État. Z.

VAND HORN (pour VAN DE HORN), ou même VAN HORN, un des flibustiers les plus fameux du siècle qui vit fleurir les Pierre Legrand, de Dieppe, les Roc « le Brésilien » de Grœningue, les David, les Grammont, les l'Olonnais, était natif, sans doute, d'une des dix-sept provinces dont Charles-Quint fit le cercle de Bourgogne ; mais était-ce d'une des Provinces-Unies qui su-

rent secouer le joug de l'opresseur Philippe II, ou bien était-ce de ces Pays-Bas catholiques qui s'acclimatèrent si docilement aux coups de cravache de toutes les Autriches? C'est ce que nous n'entreprendrons pas de déterminer mathématiquement; nul ne le pourrait, et tout au plus les conjectures sont-elles permises. Aux yeux de quelques personnes, peut-être, la forme très-néerlandaise du nom et la haine du héros pour l'Espagne militeront-elles en faveur de la première opinion. Mais qui nous empêche de répondre — à la première raison, que Liège, Maestricht, Anvers, sont pleins de De Horn, Van de Horn, ou autres noms semblables; — à la seconde, que le pirate affiche plus la haine qu'il ne l'éprouve; qu'il la singe, ou qu'il se figure la sentir, quand vient à souffler en lui quelque bourrasque de dégoût ou de honte du métier; que c'est un pavillon qu'il arbore pour dissimuler sa rapacité, ses frénésies et ses crimes. Ce n'est pas tout: si c'est sur l'Espagne, à la fin, que portèrent surtout les coups de Vand Horn ses débuts avaient eu lieu le plus souvent aux dépens de la Hollande (donc compensation!); puis diverses circonstances de sa vie semblent le relier à la ville d'Ostende, non sans quelque nuance de prédilection de sa part. C'est donc pour cette ville ou ses environs que nous inclinons, s'il nous fallait incliner d'un côté plutôt que d'un autre, ou, du moins, pour les possessions catholiques espagnoles (dont la Flandre) plutôt que pour les Provinces-Unies. Quelle qu'ait été, du reste, la ville ou la bourgade qui le vit naître, très-probablement, il était d'obscur naissance, car il com-

mença sa carrière maritime dans les plus humbles rangs.

Même incertitude sur l'époque précise de sa naissance que, toutefois, d'après les autres dates certaines de sa vie, nous croyons devoir porter par approximation à 1635. Nul détail non plus sur son enfance, nul sur son éducation. La première position dans laquelle il s'offre à nous, c'est celle de matelot. Fut-il mousse? Rien ne nous en informe. Est-ce jeune qu'il embrasse la vie de mer? Nous le présumons; mais rien ne le prouve. Seulement nous espérons ne pas nous trouver seul de notre avis, le choix de la profession de marin ayant évidemment été de sa part l'explosion d'une vocation; peu tardive sans doute, ce qu'expliquent tout naturellement, nous ne disons pas, a taille athlétique (il était petit plutôt que grand), mais sa force musculaire, son énergie, qualités dont si souvent le marin trouve occasion de faire usage. Il n'y joignait qu'à mince degré cette obéissance passive, ressort essentiel du service; et il ne tolérait ce régime de fer qu'à la condition de l'imposer aux autres, mais non de le subir lui-même. D'ailleurs il se sentait la capacité comme le désir de commander: il avait la soif du gain, la soif des aventures, la soif du plaisir; carguer la voile et prendre des ris, faire une épissure ou manier le gouvernail, lui semblaient des divertissements on ne peut plus monotones, et il avait plus goût à manier le mousqueton et le sabre d'abordage. La marine marchande ne pouvait, on le voit, offrir ni fruit ni perspective à semblables aspirations. Il en résulta que bientôt il ne regarda plus les pacifiques navires des épiciers et

marchands de harengs, leurs armateurs, que de l'œil dont le vieux loup de mer regarde les marins d'eau douce. Plein de grands projets, très-vagues encore, mais qui tous revenaient à ne pas, jusqu'au branlebas final, boucher les écouteilles, éponger le tillac, grimper le long des haubans et lorgner du haut des huniers la plaine liquide, il comprit qu'il devait d'abord se former un petit pécule. Sans lest, pas de navigation. Il amassa deux cents écus. En combien de temps, et quel était son âge quand il se trouva muni de ce mince commencement de capital ? Ne risquons d'hyperbole ni pour ni contre la célérité de ses procédés et la dose de bonnes chances qui purent lui venir en aide ; nous admettons comme vraisemblable qu'il s'engageait à vingt ans (donc vers 1655), qu'il commençait à se voir en fonds à vingt-quatre (soit 1659), lorsqu'il quitta son bord afin de réaliser ses plans. Un de ses camarades, Français sans doute, en avait, en partie du moins, reçu communication et devait les seconder. C'est à l'heure de l'exécution qu'on reconnaît de quelle trempe sont les hommes. Les deux matelots quittèrent ensemble leur navire, et ensemble se rendirent en France. Ensemble même ils obtinrent du gouvernement une commission pour croiser. Mais l'instant venu d'user de l'autorisation, les deux amis cessèrent de naviguer de conserve : soit pour garantir des hasards de mer les épargnes de toute sa vie, soit pour se préserver, lui, des hasards de la balle, l'allié de la veille préféra rester à la côte. Plus hardi de sa personne et de sa cassette, plus impatient du repos, plus raccolleur, le Flamand fit l'acqui-

tion d'un petit bâtiment d'allure équivoque, y plaça de vingt-cinq trente hommes bien armés, encore plus résolu, puis accoutra sa felouque en bateau pêcheur, pour mieux donner le change sur ce qu'il était. Nombre de petites embarcations hollandaises y furent prises, et en peu de temps. Toujours heureux dans les attaques à tout moment répétées, toujours adroit autant qu'expéditif à vendre ses prises, à réaliser, à partager, il en vint à pouvoir acheter un navire de guerre dans les chantiers d'Ostende. Ses captures alors devinrent plus importantes : il ne craignit plus de s'attaquer aux bâtiments du plus fort tonnage et même à plusieurs à la fois ; il devint l'épouvantail du commerce néerlandais ; et, capitalisant sans cesse, bien que le luxe ni la générosité ne manquaient pas chez lui, il se vit à la tête d'une petite flotte.

Ici commence, en quelque sorte, une autre période de la vie de Vand Horn ; la seconde, celle que nous appellerons la période mixte. Confiant en ses forces, il s'occupait peu de faire rafraîchir son permis de corsaire ; et bien qu'une pacification eût donné aux épées belligérantes l'ordre de rentrer au fourreau, il continua ses expéditions trop fructueuses pour que ses copartageants en perdissent l'habitude au premier signe de la diplomatie, et prétendant que, — quels que fussent les anachronismes dont son équipage pourrait se rendre coupable, — ces peccadilles, simples escomptes sur l'avenir, on l'en remercierait un jour, la paix n'étant qu'une trêve, et tous les Etats, d'ailleurs, ayant pour morale, en général, que tout est permis contre l'ennemi, et en particulier, que la course sur

mer est aussi légale, aussi glorieuse, aussi splendide que l'invasion sur terre. Oui, l'une vaut l'autre; c'est précisément l'avis de tous les penseurs : seulement ils demandent si l'autre est splendide, est noble, est juste. Vand Horn n'était pas un utopiste : la course était admise en principe et en fait, à certaines réserves près, pour le temps comme pour les lieux ; il trouva le principe selon son cœur, puisqu'il offrait un débouché à ses qualités tumultueuses, un théâtre à sa bravoure, une perspective à son ambition et à sa fièvre de richesse, et il trouva les réserves trop subtiles pour lui. Cependant les permissions qui légalisent le pillage en mer lui revinrent d'elles-mêmes, ces permissions qu'il n'ambitionnait pas. Les gouvernements civilisés eux-mêmes savaient ce nom formidable de Vand Horn ; et le ministère de France, entre autres, crut faire un coup de maître, lors des hostilités qui suivirent la mort de Philippe IV, en lui délivrant une commission à l'effet de poursuivre les navires espagnols. C'était, on le voit, en 1666 ; et l'on doit voir aussi que cette date, qui coïncide avec l'apogée, ou peu s'en faut, des prospérités de notre pirate s'harmonise avec toutes celles que nous avons placées plus haut par conjecture. Vand Horn s'en acquitta en conscience : il fit la chasse aux galions avec un entrain que couronna plus d'un facile succès ; et entre galion et galion, il ne négligea point les cargaisons les moins opulentes, les cacao et les vanilles, les cochenilles et le bois de campêche, bien qu'il fût de mode parmi ses pareils, dans leurs sorties contre le négoce, de ne reconnaître comme gain valant la peine

d'être ramassé que les métaux ou monnayables ou monnayés ayant cours. Il parcourut ainsi, toujours heureux et terrible, presque toutes les côtes de l'Amérique et de l'Afrique ; il enrichit ou mit à même de s'enrichir tous les aventuriers que groupait autour de lui son renom sans cesse croissant, et lui-même amassa des sommes énormes. Il n'eût tenu qu'à lui de prendre jeune encore ses invalides, quand la signature du traité d'Aix-la-Chapelle vint, tacitement au moins, inviter tous les auxiliaires de la France à rengâiner. Mais Vand Horn trouva que cet ordre était bon pour les épées, non pour les anspects, que la magnanimité du roi se tenait pour suffisamment vengée sur terre, mais que par mer ses ennemis avaient encore besoin de quelques coups de garçette ; que de temps immémorial pirater était licite au delà de la ligne... Pourquoi pas aux environs ? Pourquoi pas, etc., etc. ? Assez longtemps il mit en pratique, sans que l'on eût l'air de s'en préoccuper, ce système commode et particulièrement lucratif en ce que les infortunés navigateurs, se croyant abrités par les traités, négligeaient de se faire convoier. La France se bornait à désavouer son trop tenace champion. Les choses pourtant en vinrent à ce point, que tout de bon et même avec accompagnement de menaces, non-seulement on lui signifia le retrait de sa commission, mais qu'on le somma d'en remettre l'instrument. Il ne répondit à ces injonctions que par des tergiversations vaines comme celles dont on a pu voir l'échantillon plus haut, puis par des déprédations plus fréquentes et plus ouvertes, dans lesquelles même il lui advint de se

tromper sur la nationalité de ses victimes et de piller un navire français. Cette insulte eut du retentissement à Versailles, et ordre fut donné par le ministre de la marine à l'amiral d'Estrées, qui commandait la flotte française dans les eaux des Antilles de capturer l'indisciplinable Vand Horn. L'on y réussit, et l'on n'y réussit pas. En d'autres termes, tout fin voilier qu'était son brick, son sloop, ou quel que soit le nom dont nous décorions son trois-mâts, traqué par un gros navire français plus fin voilier encore, qu'avait détaché d'Estrées, il se vit serré de si près, que, voyant l'impossibilité d'échapper, soit par stratagème, soit à force de voiles, il prit le parti de descendre dans sa chaloupe et d'aller tenter auprès du capitaine, sinon une apologie tout à fait mathématique, du moins des excuses qui pussent intéresser un brave en faveur d'un brave, et l'amener, en vertu de ce que l'on appelle au barreau « les circonstances atténuantes », à ne pas se saisir de sa personne... Le voilà donc pris! s'écriera chacun. . . Mais non, le captureur n'osa consommer son ouvrage. D'abord, il est vrai, l'éloquence de notre écumeur de mer ne fut sur lui ni convaincante ni persuasive : l'obstiné Français ne voulut pas se laisser démontrer que huit et huit font cinq; et, se renfermant dans la lettre de ses instructions, il lui déclara qu'il ne pouvait se dispenser de le retenir et de l'amener à l'amiral, qui déciderait s'il fallait ou non l'expédier en France. En effet, on était en train de lever l'ancre! Là, la scène change. — « En France? » s'écria Vand Horn, la tête haute et la lèvre frémissante comme un Turc que

déborde la colère. « Nous n'y serons jamais nous deux, capitaine! Vous connaissez donc bien peu les diables de Vand Horn pour vous imaginer que ces vieilles moustaches vont se laisser escamoter leur commandant comme une blague à tabac et sans vous lâcher un peu de fumée par la face? Ou je suis bien trompé, ou dès ce moment ils sont en train de bourrer leurs pipes gaillardement culottées. Voici longtemps déjà qu'ils tiennent la lunette braquée sur votre pont. Tenez, les entendez-vous qui vous hêlent, qui vous redemandent, d'autres diraient leur « parlementaire » (car c'est en parlementaire que je suis à votre bord, capitaine, et me garder c'est violer le droit des gens); ils disent, eux, « leur camarade », auquel ils tiennent. Je connais les allures de mes vieux loups de mer : quand ils hurlent, c'est qu'ils ont déjà aiguisé leurs crocs. N'en doutez pas, le branle-bas de combat est terminé; voilà mon second, un Vand Horn et demi, celui-là, qui donne le signal. Gare la bordée! et ensuite gare l'abordage!» Et, en effet, déjà le navire pirate était en marche, déjà les aventuriers, armés jusqu'aux dents et la hache à la main, étaient rangés sur le pont, prêts à l'abordage; d'autres, aux caronades et aux canons, avaient lancé les premiers boulets. Le capitaine civilisé, à l'aspect de ces hommes de bronze et de fer, qui tous semblaient déterminés à tout plutôt qu'à ne pas se voir rendre immédiatement leur commandant, comprit qu'au fait, quoique supérieur par la force de son navire et par le nombre de ses hommes, la partie, s'il osait l'engager, ne serait pas égale, vu qu'il ne pouvait compter de la part des siens

sur cette audace désespérée et sans bornes que respiraient les regards flamboyants des corsaires. Il réfléchit que ses ordres ne lui enjoignaient pas de s'emparer à tout prix du terrible pirate, et d'exposer à des périls imminents un vaisseau de l'État. Il se demanda comment le prendrait le conseil de guerre s'il revenait les mains vides et sur une de ses chaloupes, après que les brigands, vainqueurs ou vaincus, auraient fait sauter son bâtiment. Il pressentit l'aphorisme talleyrandesque, si cher à notre siècle et si bien à notre taille : « Surtout pas de zèle ! » Il écouta d'un air moins atrabilaire les mielleuses assurances de l'hétéroclite orateur, qui promit plus de circonspection pour l'avenir et un peu moins de promptitude à s'imaginer, quand la cargaison promettait, que le pavillon français était un leurre à l'aide duquel se cachait l'Espagnol, et il le laissa retourner à son bord, heureux d'être quitte à si bon marché de cette contre-épreuve de Louis XI à Péronne. On peut être sûr que ce péril si lestement esquivé n'ajouta pas peu au prestige dont ses antécédents l'avaient revêtu, et que plus que jamais il fut regardé comme invulnérable, comme inemprisonnable, comme ingardable, l'eût-on mis en prison. Le miracle cependant était bien simple : avant de quitter son bord, il avait commandé les dispositions nécessaires à un engagement au cas où il ne serait pas de retour à un moment fixé, et, tout en semblant ne viser qu'à se justifier, il avait jeté dans l'âme de l'officier quelques germes de découragement sur ce qu'il adviendrait s'il ne revenait qu'avec de la gloire et pas de navire.

De ce moment, où la France se

montre si nettement résolue et prête à mordre (1683), date une troisième et dernière phase pour Vand Horn : c'est la dernière et la plus courte, trois ans à peine. Il n'est plus que pirate ; il prend rang, sans masque aucun, parmi les flibustiers. Il ne s'attaque plus au pavillon français, et il cingle sur cette ligne équivoque où l'amirauté versaillienne ne l'avoue ni le désavoue ; mais gare à tout ce que n'abrite pas notre pavillon, si la cargaison mérite le coup de pistolet ! Gare notamment aux galions !

Il ne peut être ici question de suivre pied à pied Vand Horn dans toutes ses expéditions ; mais il en est deux que nous ne saurions passer sous silence.

La première eut lieu très-peu de temps après l'épisode qui nous l'a montré frisant de si près la captivité, le jugement. Informé que plusieurs galions du roi d'Espagne attendaient à Porto-Rico l'occasion d'une escorte pour se rendre en Europe, et attendaient depuis longtemps, Vand Horn imagine de se rendre droit à l'île et à la capitale de ce nom ; il entre, les voiles hautes et au son des trompettes, dans le port, et il offre au gouverneur ses services et sa flotte pour convoier les galions. Chose extraordinaire ! Que l'officier de S. M. catholique eût l'innocence de la colombe ou que le pirate eût à triple dose la malice du serpent, l'Espagnol se laissa prendre à ce filet. Vand Horn eut l'art de faire sonner haut et par les siens et lui-même ses prises récentes sur les Français, feignit contre eux une animosité irréconciliable, et comme gage de la fidélité qu'il jurait au roi d'Espagne, fit valoir le besoin qu'il avait désormais d'un protecteur si puis-

stant, lui brouillé à mort avec la Grande-Bretagne, avec la Hollande, avec Louis XIV. Sans autres garanties que ces belles paroles, le gouverneur de Porto-Rico crut devoir saisir aux cheveux la merveilleuse occasion qui s'offrait à lui d'acquiescer à son pays un défenseur intrépide et laissa les galions quitter le port sous la conduite de Vand Horn. Il arriva ce qui devait arriver. Vingt-quatre et quelques heures à peu près se passèrent sans événements. Survinrent ensuite un, puis deux, puis trois bâtiments inférieurs, peu inquiétants par eux-mêmes, mais qui tous étaient à Vand Horn et qui formaient comme une flottille. Une fois les Antilles Grandes et Petites laissées en arrière, la flottille, en diminuant son cercle, cerna l'appétissante proie argentifère ; un engagement eut lieu qui ne dura que peu d'instant : quelques galéasses ou péniches espagnoles sombrèrent : les navires les plus pesamment chargés tombèrent aux mains des vainqueurs, qui même dédaignèrent de donner la chasse au reste. On ne peut douter que cette prouesse n'ait valu de quinze cent mille francs à deux millions aux flibustiers.

Le second fait d'armes hors ligne qui nous reste à conter est de 1683. C'est plus qu'un simple coup de main. Ce fut le résultat d'habiles calculs et de combinaisons très-heureusement servies, c'est vrai, par le hasard, mais qui n'eussent pas sorti leur effet sans l'excellence des mesures. Las de ne tomber que sur des navires, il osa projeter de prendre la ville marchande la plus opulente de l'Amérique septentrionale, la seconde capitale du Mexique, Vera-Cruz, plus riche même que Mexico. Ce n'est pas, assure-

t-on, qu'il en voulût précisément aux habitants de Vera-Cruz ; au contraire, il est reconnu qu'ils payèrent pour d'autres dont il prétendait avoir à se plaindre ; ces autres, c'étaient les colons de Saint-Domingue avec lesquels il avait voulu se mettre en relations commerciales, et qui s'étaient conduits plus que lestement à son égard, vendant sous prétexte de reprèsailles des nègres qu'il leur avait donnés en commission et retenant le prix. Pour eux, c'était aller sur ses brisées et trancher du forban. Il jura de se venger n'importe sur qui, ce dont ils affectèrent de beaucoup rire ; et Vera-Cruz fut victime. Ses moyens pour arriver au succès furent combinés avec un art et un raffinement sans égal. D'abord il sut parfaitement et comprendre et s'avouer que seul, avec son équipage, il courait risque d'échouer dans son entreprise. Par d'habiles suggestions, il sut associer à ses plans, en ne leur laissant cependant que le second rôle, d'autres chefs renommés aussi, impérieux aussi, jaloux aussi : les Laurent, les Michel, les Grammont ; et là, il faut le dire, quoique la perspective du pillage fût et une amorce et un lien commun, il lui fallut non moins de talent diplomatique pour nouer l'alliance et amadouer les susceptibilités, que plus tard il ne dut déployer d'astuce et d'esprit de ressources pour consommer l'œuvre. Laurent était piqué surtout de s'être vu comme couper l'herbe sous le pied par la capture du gros navire espagnol *la Hourgue*, dont il convoitait les trésors et que Vand Horn avait conquis d'emblée, tandis qu'il se morfondait en préparatifs. Vand Horn n'avait agi si cavalièrement que pour abrégé ses tergi-

versations et le décider. Mais Laurent bouda, Laurent prit le large, et Vand Horn dut en quelque sorte le poursuivre jusqu'à Rotang; et quand il l'eut joint, dut subir ses rebuffades, jusqu'à ce qu'enfin il l'eût convaincu d'une part que la *Hourgue* n'avait rien contenu qui valût la peine d'être pris, de l'autre, que coopérer à ses plans contre Vera-Cruz était le seul moyen pour lui de s'indemniser de ses pertes, soit imaginaires, soit réelles, et de réparer le temps perdu. Finalement l'éloquence de Vand Horn triompha, et l'irascible Laurent écouta la raison, mais non sans garder rancune à celui dont l'ascendant le dominait. De retour avec son allié, désormais son ennemi intime, Vand Horn au Petit-Goave, préluda, par la revue générale de ses forces, à l'exécution de l'entreprise : douze cents aventuriers étaient autour de lui, tous hommes d'élite quant à la vigueur et au courage, tous expérimentés et habitués à ne reculer devant aucune difficulté, comme à ne rougir d'aucun excès. La troupe entière fut distribuée sur deux vaisseaux, pour ne pas donner l'éveil. On se dirigea, toujours par suite du même système, vers l'emplacement de la vieille Vera-Cruz. Le débarquement eut lieu entre onze heures et minuit. La garde sur ce point ne consistait qu'en une seule vigie (une élévation sur laquelle sont une guérite et une sentinelle). La sentinelle fut égorgée, et les forbans n'eurent plus qu'à s'avancer en bon ordre et en silence jusque sous les murs de la ville convoitée, pour y attendre sans être aperçus l'ouverture des portes. Tout se passa comme ils le pouvaient souhaiter; nul ne les découvrit, les portes s'ouvrirent comme d'ordinaire à

l'aurore; les aventuriers s'y précipitèrent, et bientôt, non pas sans coup férir, non pas sans quelques moments de violence et de massacre, se trouvèrent virtuellement maîtres de la ville. La première résistance n'avait duré qu'un quart d'heure ou vingt-cinq minutes, et celle qui devait se produire un peu plus tard n'avait pas plus de chances. Le capitaine Laurent, à la tête de ce que les aventuriers nommaient eux-mêmes « les enfants perdus, » marcha sur la citadelle, s'en empara presque immédiatement, et, soit pour accroître l'épouvante, soit pour célébrer leur commune victoire, fit tirer le canon. L'infortunée population de Vera-Cruz dormait encore presque tout entière. Beaucoup de ceux qu'éveilla le bruit crurent d'abord que le gouvernement voulait célébrer par des salves d'artillerie quelque fête extraordinaire. Bientôt détrompés, ils tentèrent d'avoir recours aux armes et de se défendre. C'est alors que commença la véritable lutte, c'est alors que les forbans se livrèrent au carnage avec fureur. Leur triomphe ne devait pas longtemps rester douteux; ils avaient pour eux tous les avantages : le concert, l'habitude, la position prise, l'événement accompli. La boucherie, car ce n'était plus un combat, la boucherie ne se serait arrêtée que quand pas un des habitants n'aurait été vivant. Ils consentirent à cesser des efforts inutiles et à se rendre.

Leurs armes leur furent enlevées, on les déclara prisonniers, et pour prison on leur donna la grande église de la ville; mais, comme leur nombre était de beaucoup supérieur à celui de leurs vainqueurs, et qu'ils avaient fait preuve de plus de bravoure que l'on n'eût dû croire,

on prit contre leur sortie possible une précaution décisive : à chaque porte du saint édifice furent disposées des charges de poudre auxquelles aboutissaient des mèches avec des trainées de poudre, et des hommes résolus, placés à chaque point d'où partait un de ces cordons menaçants, étaient chargés d'y mettre le feu au premier instant d'alarme. Très-convaincus du sérieux de ces préparatifs, les réfugiés se résignèrent et ne tentèrent point de s'éloigner de leur lieu d'asile. Heureux s'ils en eussent été quittes pour la frayeur, ou même quittes pour le pillage de tout ce qu'ils avaient laissé chez eux de portatif et de valeur ou d'agrément. Il ne faut pas demander si tout fut raslé en peu d'heures, argent et or d'abord, puis bijoux, puis marchandises de défaite facile, cochenille, rhum, sucre, etc., etc. Les forbans ne pouvaient songer à garder la ville pour eux et pour en faire le chef-lieu de leur république navale ; ils ne pouvaient même sans danger imminent y rester, comme quelques-uns d'entre eux le voulaient, un mois entier pour dévaliser plus à fond ; car à tout instant pouvaient venir et fondre sur eux les milices voisines, rassemblées sous quelque chef ayant ou prenant le droit de leur commander ; et maintenant qu'ils étaient nantis, ils avaient plus à perdre qu'à gagner. Ils se décidèrent donc, non sans un immense regret à faire retraite, Mais auparavant il vint en pensée aux plus avisés d'entre eux que sans doute les fugitifs ne s'étaient pas rendus du «*to homè*» au pied des autels les mains vides, et ils voulurent leur faire payer, comme le disaient jadis les Turcs, le «*rachat du coupement de la tête*». Quatre prêtres ou

religieux allèrent porter leur demande, c'est-à-dire leurs ordres, aux malheureux qu'une imprudence, une tergiversation même pouvait perdre, et leur prêchèrent, nous ne savons sur quel texte biblique, mais très-certainement en l'assaisonnant du *Beneficium latronis non occidere* de Cicéron, la nécessité d'en finir au plus vite avec leurs avides visiteurs. Entre la confirmation et la péroraison apparurent les quêteurs, et chacun édifié remit, qui ses piastres, qui ses quadruples... les maravédis n'avaient pas cours. On recueillit par cette voie deux cent mille écus, glanage assez modique après la moisson de six millions de francs auxquels se montait le butin ramassé dans les intérieurs de la ville. Les Douze Cents cependant ne le dédaignèrent pas et, chargés de ce dernier trophée, ils reprirent la mer. On eût dit que le bonheur voulait les suivre jusqu'au bout : ils tombèrent, à peu de distance de la grande cité qu'ils venaient de piller, au milieu de dix-sept voiles espagnoles, et, chose étonnante, ils traversèrent cette escadre sans être inquiétés et sans l'inquiéter eux-mêmes... Ils savaient qu'elle contenait presque exclusivement des marchandises, et point ou peu d'argent.

Tel fut le plus frappant des exploits de Vand Horn. On ne peut s'étonner de la popularité sans bornes dont son nom fut entouré après ce succès, d'autant plus qu'il n'y survécut guère, et qu'aux simples récits, bientôt les Aventuriers eurent à mêler des regrets.

Voici, du reste, comment on raconte sa fin. Suivant les uns, sa hauteur, sa morgue, et plus encore sa brusque intempérance de langage froissaient ses rivaux de gloire ;

et c'est pour cela que, froissé de quelques propos assez insultants, le capitaine Laurent, sur la dénonciation d'un Anglais qui joue un triste rôle en cette affaire, lui envoya un cartel. Aux yeux d'autres, que nous croyons plus près du vrai, le capitaine Laurent avait toujours sur le cœur, si ce n'est la supériorité qu'avait déployée sur lui Vand Horn dans tous les détails de la mise en action de son projet, du moins, le tour qu'il lui avait joué en se levant plus matin que lui pour tomber sur la *Hourque*. *Inde iræ...* Vand Horn prit même la peine de démentir le propos que lui prêtait l'Anglais. Tout fut inutile : Laurent ne répondit qu'en tirant l'épée ; et le cartel eut lieu sur la baie du Sacrifice, à sept ou huit kilomètres de Vera-Cruz. Vand Horn y fut blessé dangereusement au bras. Il put regagner son navire cependant. Mais l'extrême chaleur de cette zone tropicale, l'insuffisance de la science médicale de l'empirique qu'il pouvait avoir à bord, l'irritation, le rhum, tout concourait à rendre sa blessure mortelle. Le bâtiment d'ailleurs était chargé de trop d'esclaves et les vivres étaient insuffisants. Plusieurs victimes d'abord tombèrent, puis vint le typhus, qui bientôt en tripla le nombre. Le commandant, fut emporté à son tour, le quinzième jour. Il fut inhumé à la baie de Logrette, à près de douze kilomètres du cap de Catoche, dans le Yucatan, et à plus de huit cents de Vera-Cruz. Bien qu'il ne se refusât pas le luxe et qu'il aimât à paraître en splendides costumes, toujours, ou peu s'en faut, portant sur lui des rubis de dimensions extraordinaires et une rivière de perles digne d'un radjâ hindou, il laissa des richesses énormes, dont

sa veuve vint jouir, et jouit longtemps, à Ostende. Son nom resta longtemps un épouvantail et faillit passer à l'état de légende parmi les Espagnols du Nouveau-Monde ; et la surprise, le pillage de Vera-Cruz y furent, tant que les sibus-tiers existèrent, ce qu'avait été au seizième siècle le sac de Rome par les routiers du connétable de Bourbon, à ceci près, que les sibus-tiers, comparativement à ceux-ci, se montrèrent humains, et, en prenant le plus possible, égorgèrent le moins possible. VAL. P.

VANDI (SANTO), peintre de portraits, surnommé **SANTINO DA' RITRATTI**, naquit à Bologne en 1653, et fut élève du Cignani. Peu d'artistes de son époque peuvent entrer avec lui en comparaison pour le talent, la grâce, l'exactitude avec laquelle il sut exprimer la physionomie de ses personnages, surtout dans ses portraits de petite dimension dont il ornait des tabatières et même des bagues. Tout le monde, jusques aux princes, recherchaient ses ouvrages avec empressement. Il mérita l'estime particulière du grand-duc de Toscane Ferdinand et du duc Ferdinand de Mantoue, qui le retint à sa cour où il lui fit une pension. Après la mort de son protecteur, Vandi retourna à Bologne, mais sans pouvoir jamais s'y fixer, étant sans cesse appelé tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, pour y recevoir de nouvelles demandes. Cette vie errante l'empêcha de former des élèves, et avec lui périt, dit le Crespi, cette manière de faire le portrait avec un si bel empâtement de couleurs tout de force et tout de naturel à la fois. Il mourut à Lorette en 1716. Z.

VANDYKE (HENRI-STOE), poète anglais, qui sans encourir le ridi-

cule, première et poignante punition de qui se fait prendre en flagrant délit de titres usurpés, put accoler à ses noms la qualification d'esquaire, naquit à peu près à la même époque que Byron et ne lui survécut que trois ans. Une longue et douloureuse maladie avait brisé tous les ressorts de son être, quand la mort, en 1828, à Brompton, vint le délivrer d'une existence qui n'était plus qu'un fardeau. Il avait débuté dans la carrière littéraire par ses *Portraits poétiques* qui firent quelque sensation. Il donna ensuite, en société avec Bowing, l'*Anthologie batave*, œuvre d'érudition élégante et de goût plus qu'œuvre d'art, mais indispensable pour quiconque veut à peu de frais et sur pièces probantes, se faire une idée nette du caractère et de la valeur d'une littérature étrangère nécessairement très-peu connue hors de la contrée qui la produisit. Divers recueils, entre autres le *London Magazine*, possèdent de lui des morceaux poétiques. L'année même qui précéda sa mort, et déjà souffrant, il publiait encore la *Gondole* (Londres 1829), collection de contes et d'esquisses en prose, qu'on ne peut feuilleter sans regretter le décès trop prématuré du narrateur. Z.

VAN ESPEN (Voyez **ESPEN**, — *Biographie*, t. XIII, p. 3.

VANEL, laborieux historien, à qui Voltaire a porté malheur en omettant de porter son nom sur l'ample liste des écrivains et hommes de lettres par laquelle il ouvre, ou peu s'en faut, son siècle de Louis XIV, ne méritait vraiment pas cet oubli. Ce dut être, s'il faut en juger par le choix des sujets qu'il affectionne, un assez jovial, assez hardi, on dirait volontiers un assez excentrique compagnon. C'é-

tait pourtant un magistrat, sinon un grave magistrat : la Cour des comptes de Montpéllier le comptait parmi ses membres. Cette qualité ne l'empêcha pas de faire paraître à Paris, en 1685, en 2 volumes in-12, auxquels sans doute il se promettait de donner des jumeaux : une *Histoire du temps* ou *Journal galant*. C'était sans doute un peu moins scabreux qu'une controverse sur la révocation de l'édit de Nantes, mais c'était encore jouer un peu gros jeu. Le Grand Alcandre s'était fâché tout rouge dans le temps contre Bussy ; l'ancienne amie de Ninon, quoique l'indiscret ne drapât là que d'ex-rivales ou d'ex-protectrices, pouvait se dire : « Voilà pourtant comment je serai traitée dimanche ! » ; et la Bastille avait toujours des logements de reste à l'usage de qui ne savait, pour employer l'expression de Louis XIV dans ses avis à Saint-Simon, « tenir sa langue. » Le conseiller avait bien pris la précaution de ne signer que V., et même il n'avait adjoint à cette initiale que trois au lieu de quatre étoiles. Mais c'étaient là des voiles bien transparents pour l'occurrence. Aussi de sages amis admonestèrent-ils à qui mieux mieux le téméraire, et à leur instigation prit-il le parti, afin que l'éponge pût être passée sur ses méfaits, de bâcler au plus vite quelque élucubration édifiante qui pût être en harmonie avec les nouvelles tendances de l'OEil-de-Bœuf et qui méritât les indulgences. Comme il s'agissait d'arriver vite et que pourtant il fallait assister aux audiences, il se contenta d'abord du rôle de traducteur. L'ouvrage dont il fit choix ne manquait pas d'intérêt, c'était l'*Histoire des conclaves depuis Clément V* (le premier, on le sait, des pontifes avi-

gnonais), Paris, 1689, in-4°. Écrit en Italie par un Italien, il ne pouvait manquer de révéler quantité de circonstances peu connues de ce côté-ci des Alpes, du moins pour tout ce qui suit la réinstallation du Saint-Siège à Rome; et quand on se rappelle les perpétuels démêlés de Louis XIV avec les successeurs de Chigi, on comprend combien le livre se recommandait par le mérite de l'à-propos. Les réimpressions se succédèrent rapidement pour un travail de ce genre. Dès 1694, la seconde édition paraissait à Lyon, 2 vol. in-12, augmentée de trois nouveaux conclaves; et Fréchet (ou suivant l'opinion vulgaire jadis, aujourd'hui répudiée d'après Barbier et Quérard, le baron de Luysen) en donnait à Cologne une troisième édition en 2 vol. in-8°, accompagnée de figures. Notre intention n'est pas d'offrir ici une nomenclature complète des œuvres de Vanel. Mais pour achever de donner une idée nette et de ses tendances et des services qu'il a pu rendre aux études historiques, nous remarquerons, d'une part, qu'il a travaillé comme compilateur et abrégiateur le plus souvent sur bon nombre d'histoires étrangères [Angleterre, Espagne, Turquie, Hongrie, en tout de 18 à 26 volumes, dont les six (ou sept) derniers, relatifs à la topographie et à la physionomie générale, non moins qu'aux troubles contemporains de la Hongrie, ont été longtemps ce que la France avait de plus exact et de plus complet sur ce pays, et qu'il avait été contraint d'altérer par prudence]; de l'autre, que regrettant toujours le sujet de son choix par lequel il avait débuté dans l'arène, et voulant, à l'instar de Juvénal, essayer à défaut

des actualités interdites à sa verve,

.....Licitum quid adesset in illos
Quarum Flaminia tegitur civis atque latina,

il se rabattit sur les anecdotes clandestines et plus ou moins inaperçues ou enfouies des âges passés, et finalement se trouva en état de publier deux nouveaux volumes qui forment pendant à l'*Histoire du temps*, dont voici le titre : *Galanteries des rois de France depuis le commencement de la monarchie*, Bruxelles, 1694. On en trouve des exemplaires qui portent pour nom de lieu et pour millésime : Cologne, 1685-1698, et que nous regardons comme un simple rafraîchissement de l'édition de Bruxelles. Ce n'est pas que les réimpressions aient manqué; il s'en est fait une 2^e édition en Hollande, mais avec la fausse indication : Paris, 1731, 1738, 2 v. in-8°, augmentée des *Amours des rois de France* de Sauval, — puis une 3^e à Cologne, 1740, 2 vol. in-12, sous le titre de *Les Intrigues galantes de la cour de France depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent*, — une 4^e enfin sous le titre primitif, Cologne (Paris), 1653, 3 vol. in-12. Très-probablement le conseiller en la Cour des comptes de Montpellier ne fut pas témoin de tous les hommages rendus à son idée. Tout porte à croire qu'il survécut peu d'années à la première apparition de ce qu'il regardait comme son *Exegi monumentum*. Ce monument ne brille plus guère et n'est plus guère fréquenté depuis que Dreux du Radier a repris et mieux encadré, comme mieux traité, le même sujet dans ses *Reines et favorites*. Mais il y aurait de l'iniquité, de l'ingratitude à ne pas se souvenir qu'à Vanel appartient la priorité comme

explorateur d'un malheureusement trop riche filon de l'histoire nationale.

VAL. P.

VAN-GEER (CHARLES). Voyez **GEER**, t. XVIII, p. 19.

VAN HEEL (DANIEL), peintre belge, souvent cité, n'est guère connu que par ses œuvres et ne présente que peu de traits au biographe, qui, toutefois, peut induire de là que sa vie ne fut pas accidentée comme celle de tant de ses confrères, et qu'il la passa paisiblement ou dans ses foyers ou près de là, sans opulence éclatante, mais loin aussi de la détresse et des privations ou déceptions amères. Son caractère paraît avoir été des plus calmes, et son coup d'œil moral des plus sages. Tout ce que l'on sait de lui sur témoignage, c'est qu'il vit le jour à Bruxelles en 1607, et que, lorsque, cessant de peindre sous un maître, il se mit à voler de ses propres ailes, provisoirement il se livra au paysage, et que même il obtint dans cette voie des succès qui pouvaient le séduire en lui présentant la perspective d'un heureux avenir; mais que, récalcitrant aux illusions et se fiant peu au prisme sous lequel les artistes voient trop fréquemment les faits les plus graves de la vie quotidienne, il dressa, pour s'éclairer sur ce qu'il convenait le mieux de faire, en quelque sorte la statistique de l'art en Belgique et dans les zones circonvoisines, et qu'à la suite de cette vue synoptique du présent, concluant qu'il lui serait, en réalité, ou impossible ou difficile au plus haut degré d'avoir la palme sur des rivaux déjà renommés et favorisés de la vogue comme paysagistes, il crut bon d'adopter une spécialité différente; il en choisit une singulière, une rare du moins, et qui, certes,

n'était pas usée : ce fut celle des incendies. Il se fit bientôt un public d'admirateurs enthousiastes et passionnés, autant qu'il peut y avoir de passion et d'enthousiasme chez les Néerlandais, par les qualités qu'il déploya dans le genre dont on peut le regarder comme le créateur; non-seulement sa touche est vive et légère, il gradue merveilleusement sa lumière, il verse à l'infini et avec imagination les détails, il dispose ses plans de composition avec autant de goût que de clarté; tout en lui décèle et respire la « maestia. » Aussi la vérité poignante des scènes, la magie des couleurs, font-elles sur quiconque contemple ses tableaux une impression profonde; on dirait que sa toile flamboie, que les langues de feu pointent dans l'atmosphère, que les édifices vont crouler; il ne manque que le craquement et la chaleur. On vante parmi ses plus beaux ouvrages, l'embrassement de Sodome et l'incendie de Troie. Nous regrettons qu'il ne lui soit pas venu en tête de nous montrer, s'abîmant ainsi dans les flammes, le temple d'Éphèse et le palais de Persépolis, et Rome même, en un mot ces grands spectacles au milieu desquels proémine dans les ruines, et moralement au-dessus des ruines, l'incendiaire passé à l'état de dilettante en incendie. L'on pourrait aussi regretter que de nos jours cette spécialité se trouve comme abandonnée. Les sujets ne manquaient pas pourtant, et les incendiaires non plus, à commencer par Moscou et le prince Rostopchine. La preuve, au reste, que Van Heel aurait été de toute manière un grand peintre, et que s'il abandonna la spécialité paysagesque, ce ne fut pas faute d'y pouvoir réussir, c'est cet admi-

rable paysage qui formait un des plus beaux ornements du cabinet du prince Charles de Lorraine, à Bruxelles, et que les connaisseurs comparaient à tout ce qu'ont produit de plus parfait les premiers maîtres en ce genre. VAL. P.

VANHOVE, acteur de mérite, plus estimable que brillant, était de la Flandre française, où nous présumons qu'il naquit entre 1736 ou 1740. Il se maria en Hollande, et quelque temps il habita La Haye. Bien qu'étant très-jeune encore, il prit le parti du théâtre; il ne joua jamais en titre les jeunes premiers, et il ne tarda pas à s'accommoder de l'emploi de père noble, dont il s'acquittait à Lille avec assez de succès. L'idée, alors, lui vint qu'il pouvait aspirer à remplacer Brizard, auquel en effet il ressemblait, les uns se contentent de dire un peu, les autres disent merveilleusement. Son heureuse étoile lui fit trouver des appuis, il obtint un ordre de début, et il fit son apparition sur la scène des Français le 2 juillet 1777: quelques applaudissements récompensèrent ses efforts. Il en obtint davantage dans *Baliveau*, dans *Euphémon père*, dans *d'Orbesson du Père de famille*, dans *Licidas du Glorieux*, auxquels d'ailleurs se joignirent les rôles tragiques de *Danaüs* dans *Hypermnestre* et de *Zopire*. Finalement, il fut admis comme sociétaire à la clôture de 1779. Si quelques-uns des votants contestèrent d'abord, jamais depuis la compagnie n'eut qu'à se féliciter de son acquisition. Non-seulement Vanhove était le meilleur camarade, le plus égal, le plus doux, le plus obligeant, le plus exempt de morgue et de prétention; mais, comme rouage d'un mécanisme, comme

pièce d'un mouvement, il était le plus consciencieux et le plus exact des hommes. Jamais de refus, jamais d'obstacles, jamais de déclinaatoires; jamais, par sa faute, un projet de représentation ne fut remis ou abandonné; jamais un rôle ne lui sembla mesquin, ingrat, indigne de lui: qu'il lui fût avantageux ou non, qu'il mit l'acteur en lumière ou dans l'ombre, c'est ce dont il ne s'embarrassait en aucune façon... Qu'est-ce qui devait le plus aider au succès? telle était la seule question qu'il se posait, tel était son principe. Heureux seraient les directeurs qui, dans leurs relations administratives quotidiennes, ne rencontreraient que des Vanhove! Mais trop souvent les grands talents sont moins ductiles et moins pénétrés de l'idée du devoir. Non pas que nous voulions insinuer que le talent lui manquât. Cela s'est dit et redit, sans doute... On a bien prétendu aussi qu'il était trop grand et trop obèse! Ni l'un, ni l'autre n'est vrai. Sataille ne dépassait pas les huit cent trente ou trente-cinq millimètres en sus du mètre; et cette hauteur modérément supérieure à la moyenne, ajoutait à l'autorité de sa physionomie. Quant à l'embonpoint, tant qu'il ne laissa pas trop à distance la seconde jeunesse, il pressentit, il cultiva l'art, si recommandé par Brillat, de fixer son abdomen au majestueux. Eh bien! ceux-là n'ont pas vu plus juste au moral qu'au physique, qui se sont donné le tort de déprécier Vanhove. Il était naturel au suprême degré; il avait de la chaleur et de la sensibilité; son émotion, il la communiquait au public, parce qu'elle était vraie. Qu'il n'en résulte pour nous ni le devoir ni le droit de

l'assimiler à ces artistes qui furent les maîtres de la scène, soit ! Il n'avait pas suffisamment de distinction, et la majesté qu'il prêtait aux monarques et aux grands personnages rappelait un peu trop celle d'un bourgmestre néerlandais ; sa voix était empâtée, sa diction lourde et monotone. Il pleurait trop aisément, il tournait au paternel. Aussi n'était-ce pas dans la tragédie qu'il brillait : il aimait, il avait étudié à fond le rôle d'Auguste, mais à sa façon... Il ignorait qu'Auguste n'était pas du tout majestueux. Un poète du temps, en caractérisant les diverses notabilités de la comédie française, a dit de lui :

Vanhove plus heureux, psalmodie à mon gré. .
 Quel succès l'attendait, s'il eût été curé !
 Sa petite paroisse, au sermon réunie,
 Eût souvent de Jésus partagé l'agonie.

Le trait est juste et bien touché. Somme toute, cependant, ce n'est pas une raison pour prétendre que « le père Marty et lui faisaient la paire ». Vanhove est digne d'être nommé immédiatement après Brizard et Sarrazin, et a laissé un souvenir comme père-noble. Il a créé des rôles, celui de Courval notamment dans *l'Ecole des Pères*, en 1787. On l'admirait à juste titre, dans le *Géronte du Meilleur*, exprimant son indignation, son horreur mêlée de mépris pour l'abominable caractère du héros de la pièce ; il arrivait au pathétique, et une fois ou deux peut-être il atteignit presque le sublime, lorsque, dans *Eugénie*, la douleur paternelle de Hartley fait explosion. Le don Diègue du vieux Corneille était aussi une de ces figures qu'il excellait à représenter, et de même le vieil Horace. On sent qu'il s'i-

dentifiait de cœur avec ces nobles natures. Aussi le rôle de Félix fut-il un de ceux qu'il lui était le plus pénible d'aborder : il ne s'en consolait en quelque sorte qu'en saturant ses regards du spectacle de sa fille dans le personnage de Pauline, antipathique à tous les vils calculs et faisant rejaillir comme une auréole de réhabilitation sur son père. Il allait le rejouer cependant ; le Théâtre Français, après avoir laissé longtemps dormir le chef-d'œuvre, qui n'avait d'autre tort que d'être qualifié de pièce sacrée, s'était décidé à le reprendre, lorsque tout à coup Vanhove tomba malade. On crut d'abord que quelques jours suffiraient pour guérir, et lorsque enfin, l'affection ne cédant pas, on procéda néanmoins à la représentation, on mit sur l'affiche, à la suite du nom de l'acteur seul chargé du rôle de Félix : « Par indisposition de Vanhove. » Mais le remplaçant put garder l'emploi : très-peu de jours après, Vanhove mourait sans avoir revu la scène (3 messidor an 11). Ceux qui, soit au théâtre, soit hors du théâtre, s'étaient souvent permis de le traiter à la légère, s'aperçurent de ce qu'il valait alors qu'il ne fut plus là : on n'entendait plus que « le bon Vanhove » ! et « bon, » ici, ne désignait pas simplement la bonhomie dont on rit, ou même la bonté. L'épithète avait le sens et le saveur qu'elle a chez les épiques italiens, quand ils disent « *il buon Goffredo, il buono Orlando.* » On désignait le coopérateur utile, l'artiste toujours sur la brèche, le débiteur qui ne nie jamais sa dette, ou plutôt qui paie à première présentation, en un mot, le soldat ou le paladin du devoir. Très - certainement Vanhove

est un de ceux dont l'honorabilité constante et patente a le plus contribué à détrôner les préjugés jadis en vigueur sur les artistes dramatiques, et auxquels l'on ne daignait que par grâce admettre quelques exceptions.

Madame Vanhove, sa femme, ouait, ainsi que lui, au Théâtre-Français, où elle avait débuté un peu plus tard.

Parmi leurs enfants, s'est distinguée surtout leur fille Caroline Vanhove, dont l'article suit. VAL. P.

VANHOVE (la vicomtesse DE CHALOST, née CÉCILE CAROLINE), actrice de renom, fille de l'acteur Vanhove, n'était qu'une toute jeune enfant quand son père fut appelé à Paris. La Haye était le lieu de sa naissance. Le nom magique de Paris, plus d'une fois prononcé sans doute avec le brio naturel aux artistes, frappa sa jeune imagination. Très-bien douée, mais peu studieuse, elle avait jusqu'alors boudé l'alphabet. Sa mère lui dit fort sérieusement : « Je vais te laisser à Bruxelles, ma fille; on ne peut entrer à Paris que quand on sait lire. » Ce fut une transformation subite : en peu de jours elle put assembler ses syllabes, déchiffrer ou écorcher les mots selon leur degré de difficulté; et toutes les cordes de l'intelligence enfantine entrant à la fois en vibration, la voilà qui, tout à coup, se met, en pleine diligence et entourée d'inconnus, à gazouiller et réciter de toutes sortes et fables, avec un entrain, un aplomb, avec des mines et des intonations à captiver les plus revêches des auditeurs. Chacun de fêter celle que l'on nomme la petite merveille : l'artiste en herbe s'est révélée. En effet, très-peu d'années après, la petite Vanhove

paraissait de loin en loin dans des rôles d'enfants : la Louison du *Malade imaginaire*, par exemple, ou bien la petite fille de la *Fausse Agnès*; ou bien encore le Joas d'*Athalie*. Toutefois, ses parents eurent la sagesse de ne pas abuser de la facilité de son heureux naturel; et il fut résolu qu'avant de risquer une apparition définitive sur le théâtre, on l'initierait par des études sérieuses et persévérantes à l'art des Dangeville et des Gaussin. Chose extraordinaire et qu'on serait assez tenté de révoquer en doute, si ce n'était refuser de se rendre à son propre témoignage, en dépit de son incontestable aptitude pour la scène, elle n'avait pas la vocation, et elle voulait se faire religieuse. Tels n'étaient pas les plans de sa mère qui l'idolâtrait, et qui, fière de son mari, se berçait de l'idée de voir un jour sa fille « la perle » (on ne disait pas encore « l'étoile ») des Français. D'ailleurs, l'attrait de la gloire n'était pas l'unique mobile de la prudente Hollandaise : les applaudissements à ses yeux avaient surtout du prix comme le chemin aux appointements, et ce qu'elle souhaitait, en fin de compte, c'était que l'artiste, non contente d'une vaine fumée, joignît toujours à l'idéal le positif, *utile dulci*. La jeune fille dut prendre son parti de renoncer aux joies placides du cloître; et puisqu'il le fallait, elle se livra aux travaux préliminaires. Elle se rendit familiers les chefs-d'œuvre des maîtres; finalement, elle aborda les mystères de la déclamation. Son principal, ou plutôt son unique maître, après son père, fut l'acteur Dorval, honnête et correct artiste qui disait à la satisfaction des amateurs le récit de Thémène. Les sages conseils et

l'exemple de ce professeur, furent certainement pour beaucoup dans ces qualités que personne ne porta plus loin à la scène que M^{lle} Vanhove, la mesure, la tenue, le tact exquis, qualités qui d'ailleurs n'exclurent jamais chez elle la sensibilité, la vivacité, la grâce. Une intelligence prompte, une rare facilité, la mémoire qui, quoique le moindre talent de l'actrice n'est pas tout à fait à dédaigner, rendaient du reste les études commodes et rapidement profitables. Et le maître et Vanhove, lui-même excellent juge, ne tardèrent pas à reconnaître qu'ils pouvaient, sans outrecuidance aucune et sans risque, la faire débiter à la Comédie française. La seule objection possible eût été l'extrême jeunesse de l'actrice : mais l'on se dit, et l'on eut raison de se le dire, que cette précocité avait un attrait, un intérêt de plus. En effet, le succès fut complet, et tous les souhaits, tous les rêves de sa mère furent dépassés. Rien n'y manqua, pas même les vaines oppositions, les tracasseries, les jalousies. Toutes les correspondances et les feuilles périodiques du temps s'expriment avec chaleur sur ces débuts qui prirent de huit à dix mois, les six derniers de 1785 et les premiers de 1786. « Tout Paris se porte en foule pour l'admirer, » dit Bachaumont (*Mém.* XXX, p. 35), « les applaudissements se font entendre au loin jusque dans la rue. » Laharpe même (dans sa *Correspondance littéraire avec le grand-duc de Russie*, p. 35), dit de « la petite Vanhove » (c'est le nom que lui donnait Paris) : « C'est l'idole du public. » Beaumarchais, à peine sorti de Saint-Lazare, courut l'entendre le soir même dans le rôle d'Eugénie, qu'elle venait de créer avec tant de supé-

rité. M.-Jos. Chénier, pour lui témoigner sa reconnaissance de la façon dont elle interprétait son héros, lui abandonna ses droits d'auteur lors de son premier ouvrage (*Edgar ou le Page supposé*). Drame, tragédie, comédie, tous les genres semblaient également de son domaine ; et, dans tous, les bravos de l'auditoire venaient le lui témoigner, on ne la voyait jamais qu'à sa place. Aspirer à toutes les couronnes ne semblait de sa part qu'une excusable, qu'une légitime ambition. Une seule personne n'était pas de cet avis... On devine que c'était une femme, que c'était une artiste dramatique : c'était mademoiselle Contat ! Que l'on ne s'étonne pas et surtout que l'on ne s'indigne pas trop. Ce n'était pas pour elle-même que l'illustre comédienne était jalouse, c'était pour sa sœur, dont il se trouvait que les débuts coïncidaient et avec ceux de mademoiselle Candaille et avec ceux de mademoiselle Vanhove. Les débuts de la première avaient été suffisamment brillants, ils l'eussent sans doute été davantage si l'apparition de mademoiselle Vanhove n'eût fait diversion ; elle ne se plaignit pas pourtant, contente de sa part et sûre de l'avenir. Il n'en fut pas ainsi de mademoiselle Contat. Soit zèle effréné pour la cause de sa sœur, soit exaltation naturelle et incandescence impétueuse à propos de tout, soit qu'elle prit pour irrévérence et injure à elle-même toute contrariété, sitôt que son nom, ne fût-ce que par ricochet, était en jeu, elle se répandit en invectives, en menaces contre les infortunées Vanhove, mère et fille. Son début fut une lettre à la mère, lettre qu'on peut lire dans les mémoires plus haut cités (XXX, p. 41,

43), mais dont on ne nous saura pas mauvais gré de détacher ici quelques traits. « Pouviez-vous, « madame, dit-elle, ignorer les dé- « buts de ma sœur, destinée dès « lors à remplir l'emploi des jeunes « amoureuses dans la comédie? « Elle n'était rentrée dans la re- « traite que pour se rendre par de « nouvelles études plus digne d'é- « loges et d'encouragements. Et « c'est presque au même instant « que, peu satisfaite de voir triom- « pher votre fille dans la tragédie, « vous l'incitez à marcher sur les « brisées de ma sœur et à lui ravir « ses emplois dans l'autre genre. Dé- « pouiller une enfant sans défense « et l'écraser!... Je vous déclare « une guerre ouverte. Si votre fille « persiste à devenir rivale de ma « sœur, je l'attaquerai non-seule- « ment dans nos comités, je soule- « verai contre elle les honnêtes « gens de notre société et la pour- « suivrai jusqu'au tribunal de nos « supérieurs; j'irai, s'il le faut, me « jeter aux pieds de notre auguste « souveraine, et vous pouvez regar- « der d'avance cette lettre comme « un manifeste. J'en fais délivrer des « copies à tous mes amis..., et j'es- « père que le public jugera et dé- « testera cette abominable trahi- « son. Paris, 25 octobre 1785. » Que la furibonde signataire de ce manifeste eût ou non quelque lieu de crier à l'envahissement, à l'usurpation, toujours est-il qu'elle trouva de l'écho. Le maréchal de Duras, auquel incombait la haute inspection du théâtre, décida, lorsqu'il fut question de la réception des débutantes comme pensionnaires, que mademoiselle Vanhove ne prendrait rang qu'après mademoiselle Laurent et Mimi (c'était le petit nom, disons plutôt l'a-

bréviation du petit nom de mademoiselle Émilie Contat). Grand triomphe pour l'ainée des Contat, mais qui ne fut pas longtemps complet. « La mère Vanhove, » comme s'exprimaient familièrement nos grands-pères, ne put digérer l'affront et défendit à sa fille de paraître le soir sur la scène, où pour la troisième fois elle jouait le rôle d'Eugénie. Comme, en fait, elle était la favorite du public, qui l'acclamait du commencement à la fin, et que nulle n'était en mesure de jouer le rôle, ou même eût-elle été en mesure, n'eût osé défier à ce point un parterre plein d'orages, l'aréopage comique jugea prudent de capituler; et l'arrêt du maréchal subit, aux dépens de l'inoffensive mademoiselle Laurent, un amendement dont se contentèrent les Vanhove. Celle-ci, que chronologiquement ses débuts devaient classer en tête, fut refoulée au troisième rang; mademoiselle Cécile monta d'un cran, et Mimi resta première... sur la liste des sociétaires, mais non dans l'estime et moins encore dans la prédilection du public. Ainsi finit cet épisode, où, en d'autres temps qu'alors, de beaux esprits eussent distingué l'étoffe d'un poëme héroï-comique. Mais le vent n'était plus à l'épopée badine : la *Folle journée* avait achevé de secouer et de volcaniser les têtes; et d'autres drames allaient remuer Paris et le monde : quatre ans encore, et rapidement se succéderaient le serment du jeu de paume, l'apostrophe de Mirabeau à M. de Dreux-Brézé, la prise de la Bastille, les journées des 5 et 6 octobre. La lionne d'ailleurs s'était calmée; et il faut avouer qu'elle eut le bon goût quoiqu'on plaisantât quelquefois sur Des vains honneurs du pas le frivole avantage

ce qui revenait à plaisanter du privilège de Mimi, non-seulement de ne plus poursuivre la guerre, mais encore de feindre quelque intérêt pour Eugénie, du moins quand elle se circonscrivait aux Atalide, aux Aricie, aux Monime, en un mot aux amoureuses tragiques. C'était de la tactique, il est vrai : plus elle la portait alors aux nues, plus elle l'inféodait à la glèbe des Atalide. N'importe, au reste : ce n'était plus là désormais qu'était l'obstacle. Etre admise était bien quelque chose certes, mais cela ne détruisait pas la position des chefs d'emploi ; et celles-ci non-seulement tenaient à primer, mais pour être plus sûres de primer s'appliquaient, moins à grand bruit, il est vrai, que mademoiselle Contat, à tenir la nouvelle camarade dans l'ombre. Il fallut donc se résigner à doubler ces privilégiées, et parfois même, s'il faut l'avouer, à doubler les doubles. Il en résulta pour Cécile-Caroline de quinze à dix-huit mois d'éclipse réelle, car c'est ainsi que dut être nommée par ses amis cette occultation si désenchantante pour celle qu'avaient saluée tant d'enthousiastes acclamations. Cet intervalle, qu'elle employa fructueusement en nouvelles et fortes études, éclairées désormais par la pratique scénique, et durant lequel elle eut le plaisir de s'apercevoir que le public ne l'oubliait pas, bien que sa présence fût rare et que la culmination lui fût interdite, correspond à l'époque de son premier mariage : il s'en fallait encore qu'elle eût quinze ans accomplis quand elle épousa le chorégraphe Petit, alors en train de se créer une réputation. L'année suivante, un incident, un simple hasard vint signi-

fier aux malveillants qu'il faudrait sous peu compter avec madame Petit. C'était le 31 janvier 1789, le soir où l'on représentait pour la première fois la *Fausse inconstance* de la comtesse Fanny de Beauharnais. La pièce, au milieu d'un ouragan de sifflets, avait atteint le troisième acte. Trois encore ou deux et demi restaient à traverser. Les comédiens, qui plus, qui moins, étaient abasourdis devant la fureur du public. Vanhove s'avance, accompagné de sa fille, vers la rampe, et dit : « Messieurs, voulez-vous qu'on baisse la toile... ou que l'on vous joue autre chose ? » Silence d'abord. Il reprend : « Que voulez-vous ? » — *Nanine!* dit une voix. Mille voix répètent : *Nanine! Nanine!* C'était un ordre, — il n'y avait là pas d'autre Nanine d'humeur et de force à payer comptant que madame Petit. Cette fin de soirée fut pour elle un triomphe. De sept à huit mois après (septembre 1789), expirait la charmante mademoiselle Olivier, qui sous les traits et le costume de Chérubin faisait les délices des Parisiens. Il fut reconnu par le sanhédrin même des sociétaires que madame Petit avait été créée et mise au monde pour représenter l'espiègle page du comte Almaviva, pour chanter : « J'avais une marraine. » L'emploi lui fut donc conféré. Mais plus d'excursions dans la tragédie ? Mademoiselle Desgarcins requit, voulut qu'il ne fût plus, sous couleur d'aptitude universelle, empiété sur ses domaines, et il fallut en passer par cette clause restrictive qui du reste était du goût de tous, hormis de celui du nouveau Chérubin. Au total, ce n'était pas là le lieu de répéter aux échos d'alentour : « Que mon cœur, que mon cœur a de

peine! » De jour en jour sa position devint plus stable, plus invulnérable. Le parterre et les loges la goûtaient toujours, et c'est sans exagération qu'on a dit : Son succès allait toujours croissant. Très-peu d'années encore, et les premiers emplois devenaient son lot. Elle n'en était pas encore tout à fait là quand, à la Comédie française aussi, les tempêtes révolutionnaires eurent leur répercussion. De longue main déjà l'opinion avait signalé les coryphées de notre première scène et surtout les femmes comme aristocrates effrénées, comme admiratrices reconnaissantes de Marie-Antoinette, comme peu coiffées du bonnet phrygien. La représentation de *l'Ami des lois* fit éclater la bombe.

Des lois, et non du sang!...

Cette juste mais vive réclame ne pouvait être du goût du comité de salut public, et un ordre, tout prêt d'avance sans doute, vint clore le théâtre et constituer à peu près tous les acteurs en état d'arrestation. Madame Petit dut, comme ses camarades aller loger à Sainte-Pélagie. C'est à son aspect et à celui de ses compagnes passant des mains des gendarmes à celles des geôliers, que madame Roland s'écria : « Les Français sont donc bien changés! » C'est quelque temps après ce coup d'État non moins puéril que tyrannique, que fut ouvert le théâtre de la rue Richelieu, seul en possession aujourd'hui du titre de Théâtre-Français et qu'on nomma d'abord théâtre de la Nation. Obligés par la force de l'opinion à rendre au public et à l'art les écroués que les héros de parades populaires ne pouvaient remplacer, les dicta-

teurs du jour crurent leur faire pièce en réorganisant sur des bases nouvelles et dans un nouveau local la troupe épurée. De là séparation du personnel dramatique en deux corps, l'un qui resterait à l'Odéon, l'autre limitrophe du Palais-Royal et recrutement de nouveaux venus au cas où, chose immanquable, l'un ou l'autre de ces corps se trouverait incomplet. Naturellement cependant on tenait à réunir pour le théâtre de la Nation le plus grand nombre possible des artistes anciens, aimés et connus. La liberté fut offerte alors à madame Petit, à condition qu'elle abandonnerait l'Odéon. Elle balança, ne voulant pas, dit-elle, se séparer de son père, qui restait à ce théâtre, et répugnait, si jeune encore et citée pour ses mœurs rares au théâtre, à vivre seule et hors de l'œil d'un défenseur ostensible. Nous oserions penser, prosaïque positiviste que nous sommes, qu'elle n'opposa de difficultés que juste ce qu'il en faut pour se faire assurer les conditions les plus avantageuses. En effet, elle se décida de bonne grâce à la fin; et somme toute, le métal et la « vaine fumée » additionnés, elle n'eut pas à s'en plaindre, car c'est alors qu'elle devint définitivement premier emploi. Mais, quelques semaines ou quelques mois après, elle fut troublée d'appréhensions terribles. Elle s'aperçut que le citoyen Robespierre était souvent aux loges quand elle jouait, puis finalement qu'il ne manquait plus une seule de ses représentations. Était-ce donc pour Molière, pour Regnard, pour Marivaux qu'il venait là? Peu de femmes auraient été assez bénignes pour se payer de cette idée. Vers le même temps

(ce que madame Petit ne sut que plus tard), le terrible Maximilien se prit à jalouser Talma, soit parce que son tailleur avait vanté, lui présent, la coupe d'un habit du grand acteur, en ayant l'air de trouver à son farouche client bien moins grand air et bonne façon, soit parce que, sociétaire du Théâtre-Français et célèbre déjà, Talma pouvait tous les jours en quelque sorte voir sa camarade dans les coulisses et subjuguier son imagination. On peut lire à ce sujet d'assez curieux détails, pp. 293-299 des *Anecdotes inédites sur la vie de Talma*. (Voy. plus bas.) Très-peu soucieuse d'un tel adorateur et très-peu rassurée, madame Petit se fit malade, et tant qu'elle put, la complaisance du médecin aidant, elle usa du système de Fabius Cunctator. Mais sa temporisation ne put être éternelle, et Fabius, à lui tout seul, n'eût pas déjoué définitivement Annibal. Heureusement le 9 thermidor vint trancher le nœud; et probablement pour Talma, peut-être même pour la belle dame, bien qu'évidemment elle n'eût point eu d'intelligences avec Pitt et Cobourg, il était grand temps que ce jour luisit enfin. Est-ce à ce péril commun ou bien est-ce aux circonstances ci-dessus effleurées que doivent être attribuées les attractions dont quelque temps après l'exquise comédienne et l'inimitable artiste commencèrent à laisser poindre les indices et dont le dénoûment, avec les principes de l'héroïne, ne pouvait être qu'un second mariage? Dans l'une ni dans l'autre de ces hypothèses, à notre sens, le git le mot de l'énigme. La tragédienne mademoiselle Desgarcins alla retrouver mademoiselle

Olivier; et soudain cessa de peser sur madame Petit l'embargo mis pour elle sur le tragique par cette prêtresse de Melpomène. Elle se remit aux études tragiques avec l'ardeur qu'inspire aux filles d'Eve le fruit longtemps défendu. Elle ne pouvait que gagner à s'inspirer de Talma. Dans presque chaque œuvre du répertoire, d'ailleurs, elle se trouvait en face de lui. Agrippine et Néron, Lanassa et le grand brahme jouaient plutôt que jouaient ensemble. On comprend qu'à la suite et à la faveur de ces relations nécessaires et où toutes les facultés tant intelligentes que passionnelles sont mises en jeu soit né l'amour. Nous ne présumons pas qu'il ait été bien vif d'abord. Talma dès lors et presque de naissance était acteur de génie, était tragédien : très-certainement il ne regardait pas madame Petit comme tragédienne née, et il lui fallut du temps pour rendre complète justice à ce qu'elle avait de qualités, outre sa figure, pour pallier ou compenser le déficit. A plus forte raison ne nous vient-il pas en tête que la flamme fût plus pétillante et plus prompte de l'autre côté : l'incandescence était le moindre défaut de Nanine. Tout dûment pesé, l'on peut sans être dupe tenir pour sûr que cet amour fut très-longtemps, des deux parts, à se développer, et plus encore à se trahir et à s'avouer. A la longue pourtant il devint le secret de la Comédie, sans peut-être que rien encore eût été décidé entre les intéressés. Voici comment M^{me} Talma raconte le dénoûment (nous abrégeons) : Un soir de représentation, l'héroïne (M^{me} Petit) avait à recevoir un coup de poignard : un peu trop aux transports qu'il feignait, l'acteur chargé de ce

rôle, au lieu de donner de sa lame dans les draperies, dépassa le derme et fit couler le sang. Grand tumulte, effroi. Le médecin juge la blessure des plus graves ; les chairs sont profondément entamées : il n'y aurait qu'un remède pour faire évanouir incessamment tout péril, ce serait de sucer vigoureusement la plaie ! Mais qui se chargera de l'opération ? qui sera de force à la réussir ? Une femme ? il n'y en a pas dans les conditions de validité voulues. Un homme ? mais notez que c'est la région du cœur qu'il s'agit de livrer au psyllé. « Talma ! Talma ! » s'écrie un des assistants avec lequel, moitié rians, tous font chorus. « Allons, Talma, voilà une tâche qui vous réclame ! ne reculez pas. » La suite va de soi. La blessée ne pouvait refuser un service qui tenait du traitement ; et, seul moyen de mettre un terme aux rires sous cape ou quasi-patents de toute la gent comique, sa main devint (le 16 juin 1802) le prix du bon office de l'heureux sauveur, le tout comme de par l'irrésistible volonté du destin et la dignité féminine suffisamment sauvegardée. Ce mariage, qu'eût en-viée une enthousiaste, ne fut pas précisément la réalisation de son idéal. D'abord, si c'eût été en Hermione et en Juliette qu'elle eût aimé l'illustre artiste, elle eût eu passablement à souffrir par le cœur, après, ou même avant un an ou deux révolus de mariage ; ensuite, c'est un bonheur calme et sans cahot qu'elle ambitionnait, ... et avec un budget en équilibre ! Il était plus que difficile de l'obtenir, les clefs de la caisse remises à Talma. Et même Talma ne les possédant pas, qui pouvait l'empêcher de trouver des fournisseurs à long terme, des escompteurs, et des amis de

toute sorte pour l'aider à faire des dettes sans l'aider à les payer ? Et pour comble, il bâtissait, il avait la manie de l'architecture ; et ce qu'il avait commandé d'ordre corinthien, à peine le chapiteau posé, il le lui fallait ionique ou dorique. Que de pilastres métamorphosés en colonnes torsées, *et vice versa* ! et que de quadruples et billets de banque, les uns fondus, les autres en fumée ! En présence de semblables habitudes et quelles que fussent soit la mansuétude, soit l'adresse de la méthodique et sage épouse, il est clair que l'harmonie ne pouvait être inaltérable dans le ménage, même quand la munificence de l'Empereur avait comblé les brèches béantes de la caisse, car la caisse allait se lézardant de nouveau. Bon an, mal an, pourtant, ils gagnaient ensemble, selon le calcul de Talma, au moins cinquante mille francs par an (ce qui semblait alors plus considérable que de nos jours cent cinquante mille). Tous deux jouissaient de nombreux congés, qu'ils utilisaient par de longues et lucratives pérégrinations dans les départements, chaque représentation leur étant payée de sept à huit cents francs. Ils jouèrent aussi en Belgique ; en Hollande, ils donnèrent en une seule saison (1807) vingt-cinq représentations. Ils avaient par an deux bénéfices. L'administration théâtrale leur fournissait un appartement meublé, plus table bien servie, plus le domestique que supposait cet état de maison. Ces jours prospères, sinon heureux, durèrent à peu près sans contrariétés de premier ordre jusque vers la fin de 1808. Quand la fantaisie prit à Napoléon de faire jouer Talma devant le parterre de rois, naturellement

M^{me} Talma suivit, ainsi que l'élite de la troupe, et même elle joua. Mais elle ne parut qu'une fois sur cette scène. Nous ne saurions dire si ce fut son jeu qui déplut, ou quelque allusion trop accentuée, ou quelque nuance allant encore plus au cœur des augustes personnages; mais elle déplut, et le monarque en personne fit défense qu'elle se présentât lorsqu'il assisterait. La nouvelle circula et donna de l'audace aux ennemis qui depuis longtemps avaient usé de sourdines. Geoffroi notamment s'enhardit : il japa, il aboyait. Il se mit à prodiguer des louanges effrénées à la très-larmoyante et très-mince tragédienne Volney, que ni les galanteries du bilieux critique, ni les subventions de l'effrayant protecteur dont marchait ornée la veuve d'Hector, ne déterminèrent jamais le public à classer au-dessus du 4^e ou tout au plus du 3^e rang. C'était déclarer à l'héritière de Desgarcins qu'une autre allait réclamer et conquérir un fleuron de sa couronne. Vers le même temps s'épanouissait de plus en plus à l'horizon un autre astre, splendide dès son apparition (1799) et qui n'avait aucun besoin de cabale pour dessiner en traits de feu son orbite lumineuse. M^{me} Contat venait de mourir (1810), laissant en apparence la place vacante à la débutante de 1785; mais M^{lle} Contat ressuscitait dans la débutante sa fille. On eût dit que la maligne fortune, en faisant à point nommé surgir M^{lle} Mars, avait à cœur de faire tout du long déguster à M^{me} Talma l'amertume de la loi du talion, et de la punir de l'éclat de ses débuts par des débuts objet de non moins de faveur et impitoyablement surfaits, afin de la

démoder dans l'opinion. Ne comptant pas encore quarante ans, elle s'entendait comparer et préférer de toutes fraîches débarquées, comme en 1785 la vanité maternelle aurait voulu lui donner le pas sur toutes pour le premier grand prix. Ces coups d'épingle l'agacèrent, nous l'en blâmons peu, au point de lui faire prendre une résolution héroïque, sinon violente, celle de quitter le théâtre, ses vingt-cinq ans d'existence théâtrale terminés. Bien que les vingt-cinq ans fussent pour la retraite normale. L'autorité ne souscrivit pas immédiatement à cette demande, et dans son impartialité bienveillante, la pria de finir ses trente ans. Elle y consentit; et l'annonce de sa démission à jour fixe, en comblant de joie celles dont elle gênait les prétentions, fut accueillie par presque toute la presse avec des expressions de regret et d'honorable sympathie. Sa représentation de retraite eut lieu le 20 juillet 1816. Jusque-là on avait espéré qu'elle reviendrait sur sa résolution : on la jugeait mal, personne n'était plus ferme, parce que personne n'était plus calme et plus sensé. Complètement rendue désormais à la vie privée, elle ne connut plus, jusqu'à son second veuvage, d'autre soin que d'orner et d'entourer de distractions nobles les dernières années du grand homme dont elle portait le nom. Son ton, son tact exquis, ses manières qu'on citait comme des modèles, joints à l'irréprochabilité de sa vie au milieu des séductions du théâtre, la faisaient révérer et rechercher du plus grand monde. Aussi personne ne fut-il étonné quand, le nom de Talma l'ayant laissée libre de rechef, un membre de la noblesse belge sollicita l'honneur de sa main et que

M^{me} Talma fit place à la vicomtesse de Chalost. C'est alors surtout que ses nobles amis la proclamèrent vraiment à sa place. Dans cette nouvelle et dernière position, l'ex-actrice mit en ordre ses souvenirs, systématisa ses idées sur l'art et livra sans faste comme sans fausse modestie au public les utiles fruits de ses expériences. Nous y reviendrons. Elle survécut longtemps encore à cette publication, car elle mourut presque nonagénaire. Son décès eut lieu le 10 avril 1860; elle habitait Paris, et sa cendre repose au Mont-Parnasse. — Nos lecteurs tiendront sans doute à se fixer une opinion sur la valeur d'une femme dont la destinée fut, en tant qu'artiste, si variée et par moments vraiment enviable et brillante. Voici la nôtre, basée sur l'ensemble des témoignages comparés. Evidemment M^{me} Talma ne peut être classée parmi les actrices de génie; c'était une artiste de talent, on peut presque dire de talent éminent, mais rien que du talent. Ce dont la fée l'avait douée par excellence, c'était la souplesse, la ductilité de la pensée :

Femme d'intelligence et femme comme il faut,

voilà le vers qui serait sa devise. De là sa tendance perpétuelle à s'épancher dans les trois genres, tragédie, comédie, drame; on aurait tort vraiment de voir là de sa part morgue et injustifiable vanité, ambition, besoin de battre des ailes dans les sphères où ses ailes ne pouvaient la porter. Tous les rôles qui n'impliquaient rien d'excentrique, rien d'extrême, elle les réussissait : décence, mesure, grâce, ingénuité, sensibilité pénétrante sans l'apassionnement, toutes ces qualités plus souvent de mise certes que les paroxismes méphistophéliques, que la « furia » de

Cléopâtre et de lady Macbeth, étaient innées en elle. Il y avait en elle, non pas de l'éclair et de la trombe, mais de l'arc-en-ciel après l'orage. Les mères pouvaient mener leurs filles l'entendre. Sa voix était mélodieuse et touchante au suprême degré. C'est cette voix qui fit trouver à Legouvé son vers :

Vanhove, autre Gaussin, enchante tous les cœurs.

Les vieux habitués du théâtre, en effet, déclaraient que, lorsqu'elle jouait, ils croyaient sinon voir, du moins entendre M^{lle} Gaussin, dont, comme on sait, le nom est resté inséparable de l'idée de Zaïre. La jeune Vanhove, du reste, et surtout M^{me} Talma, était au moins aussi belle que M^{lle} Gaussin avait été jolie. Zaïre pourtant n'était pas encore le plus éclatant de ses triomphes. Talma la trouvait plus consommée dans Monime; et en réalité il n'y avait qu'elle pour interpréter ces chastes et suaves, ces délicieuses et pures créations de Racine, les Andromaque, les Bérénice, les Iphigénie. *Étéocle et Polynice* de Legouvé lui dut son succès : elle y figurait Antigone. Elle ne faiblit pas quand elle eut à faire vibrer dans l'*Agamemnon* de Lemercier les lyriques et déchirantes inspirations de Cassandre. On ne saurait dire que de larmes elle fit répandre au gai Paris du xviii^e siècle dans *Mélanide ou la Religieuse*, dont elle sauvait les dissonnances et les hyperboles, car elle ne préludait pas à telle autre qu'on essaya de grandir en dépréciant le vrai modèle, et ne se posait pas plus en saule pleureur qu'en Furie. Mais restreignons cette énumération et n'ajoutons qu'au trait, c'est que très-souvent elle créa des rôles. Ceux-là ne s'en étonneront pas qui daigneront se rappé-

ler ce que nous avons dit de cette intelligence déliée, flexible, encyclopédique en quelque sorte et que toujours escortait le bon sens. Ces qualités se retrouvent dans les écrits de sa vieillesse, auxquels nous faisons allusion plus haut et dont voici les titres : I. *Études sur l'art théâtral*, Paris, 1836, in-8°. On peut dire qu'à l'époque où parut ce volume, le livre manquait à notre littérature. Il n'est pas complet, il n'est pas très-méthodique; ce ne sont que des aperçus et des conseils aux artistes. Mais on s'y reconnaît, il se lit couramment, il initie aux secrets, il signale des écueils, il aiguise l'esprit; et des orateurs célèbres, ministres plus tard, ont avoué qu'ils lui devaient quelque chose. II. *Anecdotes inédites sur Talma, suivies de quelques particularités sur ma vie*, Paris. Le livre tient la promesse du titre, ce n'est pas un mince éloge par le temps qui court. III. *Les deux Méricourt*, fort gracieuse et assez spirituelle comédie en un acte et en vers, dont on peut lire l'analyse dans le *Journal des Débats* (nov. 1819). « On désirerait peut-être, dit le critique, des situations plus neuves, et surtout plus de développements et de clarté dans cette intrigue. Mais on y a applaudi très-justement des détails agréables et quelques vers bien tournés, surtout dans la scène où les deux Méricourt, se racontant leurs aventures, entreprennent de peindre chacun à leur manière le beau sexe, qui n'est pas très-flatté sous le pinceau du frère aîné, mais qui, en revanche, s'embellit des plus brillantes couleurs dans le portrait de la plus jeune, fait, à la vérité, avant le mariage. Firmin, le plus jeune des deux Méricourt, est venu proclamer, au milieu des ap-

plaudissements, le nom de M^{lle} Vanhove, qui nous rappelle des succès d'un autre genre à ce même théâtre. » Nous ignorons si c'est à la fille du bon Vanhove qu'il faut attribuer une autre pièce légère signée du même nom que « *Les deux Méricourt*. » N'en fut-il rien, il suffirait de celle-ci pour démontrer que l'actrice était apte à quelque chose de plus qu'à débiter les vers des autres; et nous aurions là, s'il en était besoin, une preuve de plus que le talent, comme nous définissons le talent, s'étend à tout, s'adapte à tout. VAL. P.

VAN HUTTEM (CHARLES-JOSEPH), amateur et bibliographe remarquable, était de Gand. Né le 4 avril 1764, il perdit, n'ayant encore que cinq ans, l'auteur de ses jours; mais, confié de bonne heure par sa mère aux soins du peintre Reyschott, il reçut les commencements d'une instruction aussi soignée que variée. Auprès de l'artiste et rendant de fréquentes visites à l'atelier, il avait puisé, avec l'amour ardent des arts, du dessin, des notions fondamentales sur la théorie de la représentation plane. En même temps le collège des Augustins de sa ville natale avait en lui un de ses plus laborieux élèves. Malheureusement l'impatience de sa mère, qui, quoique à la tête d'un bel avoir croyait indispensable de le lancer adolescent dans les professions qui donnaient vite des résultats positifs, l'arracha bien contre son gré aux études classiques qu'il avait abordées et continuait vaillamment. Il en résulta que jamais, en dépit de tous les efforts qu'il fit plus tard pour suppléer à cette lacune, ce ne fut jamais un lettré, c'est-à-dire un écrivain. Il n'essaya que peu de temps cependant de cette carrière

commerciale à laquelle on espérait l'inféoder. Les semaines, les mois se passèrent sans qu'il mordit à fond aux mystères de la partie double et du compte courant. Il en savourait si peu les charmes que maintes fois il étonna ses camarades et scandalisa le patron en feuilletant Tite-Live au lieu de Barême, et un microscopique Martial-Farnaby au lieu du grand-livre. La mère, à qui son correspondant de Lille rendait un compte fidèle, en gémissait; mais elle tenait bon, et rien ne changeait dans la situation du jeune homme. Finalement il résolut de frapper un grand coup. Il avait de par le monde flamand un oncle, un oncle maternel, homme de bon sens, assez quinteux, assez à rebours des routiniers ses voisins, assez aimant à donner de temps en temps le coup de boutoir. C'est sur lui que Charles-Joseph jeta les yeux. Le voilà bâclant de la belle écriture qu'il ne prodigue pas au Livre-journal et au Copie de lettres, un plaidoyer en forme, un vrai mémoire qui n'a rien des allures d'un fripon de neveu convaincu qu'

Un oncle est un caissier donné par la nature,

mais où, s'en rapportant à l'expérience et au tact d'un oncle qui ne se méprendra pas, il pose en problème l'à-propos de la contrainte que prétend exercer sur lui la tendresse maternelle et discute habilement le pour et le contre. La dialectique du neveu triompha. L'oncle, non-seulement convaincu, mais charmé, déclara qu'il distinguait dans le jeune commis l'étoffe d'un avocat consultant des plus retors et qu'il fallait sans retard l'envoyer faire son droit. Il eût été mieux de commencer par lui faire rapidement achever ses humanités;

on a vu par ce qui précède qu'on n'en fit rien. Il eût été plus du goût de Ch.-Joseph d'aller à Paris se livrer à ses nouvelles études; mais la sollicitude maternelle stipula qu'il ne s'écarterait sous nul prétexte du giron de l'université de Louvain. C'était en 1783. Quatre ans plus tard, nous le retrouvons de retour en sa cité, muni de tous les grades ad hoc et inscrit sur le tableau des avocats au conseil de Flandre. Mais il ne plaidait pas; et ce qui d'abord peut-être n'était que manque d'occasion (les clients en effet ne fourmillent guères chez les stagiaires nouveaux émoulus) semble être devenu système chez notre débutant. Il faut avouer d'ailleurs que ce n'est pas par la prestesse et la grâce de la faconde que se recommandait le jeune légiste, que la faute en ait été au sang belge, ou qu'il faille s'en prendre à cette interruption des humanités mentionnée par nous, ou même qu'on n'y doive chercher d'autre cause que sa position pécuniaire. Héritier bientôt après sa sortie de Louvain, il n'avait aucun besoin urgent de battre monnaie, et de rehausser par l'accroissement de ses revenus l'aurole de patriciat dont pouvaient se targuer les Van Huttem; nous disons de patriciat et non de noblesse: Gand avait des nobles à peu de chose près leurs homonymes, les Van Huttem, à qui des lettres patentes de Philippe IV avaient, en 1639, conféré le privilège nobiliaire; et même il s'est trouvé bon nombre de gens qui, dupes de la similitude des deux noms, ont attribué à ceux-là ce qui n'était exact que de ceux-ci. Noble ou patricien, membre du premier ordre ou de l'ordre équestre, notre jeune Belge

au moment où la révolution belge, de 1789 fit explosion, siégeait au conseil de la ville de Gand. Les passions mises en éveil par l'initiative gouvernementale elle-même n'étaient rien moins que disposées à rentrer dans l'assoupissement dès qu'on se repentait en haut. Une conflagration donc était imminente, et prendre parti était malaisé. Van Huttem n'hésita pas; et quoique en général aux époques d'effervescence, la modération soit ce que l'on tolère le moins, se renfermant dans la stricte sphère de ses fonctions, il s'occupa de faire échouer en silence plus que de censurer avec éclat les excès de quelque part qu'ils partissent, et s'acquitt ainsi l'estime, sinon de tous, au moins des sages et de ceux qui devaient en fin de compte devenir maîtres de la situation. Aussi fut-il choisi membre de la députation que Gand chargea de porter à l'archiduchesse Marie-Christine et au prince Albert de Saxe-Teschén, lors de leur retour, l'expression de sa joie et de ses vœux. Il ne tint pas à lui que cette restauration ne fût quelque chose de mieux qu'un replâtrage. Des courses assez fréquentes à Paris où nul n'a plus chance de faire bonne chasse que le furet de curiosités littéraires l'avaient initié aux modernes idées françaises, et il eût pu donner de bons conseils aux meneurs des affaires publiques à Bruxelles. Mais les vigoureux écoutent peu les clairvoyants. L'Autriche lança ses boulets sur la capitale de la Flandre française; la Flandre autrichienne subit bientôt les représailles de la France. Dumouriez vainquit à Jemmapes; les intrigues intestines pullulèrent à Bruxelles et dans tous les grands centres belges; et malgré les efforts,

malgré la présence de François II en personne, venu pour traiter « avec M. de Robespierre » et haper en eau trouble, avec le cercle de Bourgogne, le moindre lopin de territoire que la Convention lui céderait (les génies du conseil aulique en étaient encore là!) les habiles sentaient que le jour de l'annexion à la France n'était pas loin. Van Huttem, en loyal citoyen, fut un de ceux qui portèrent obstacle de tous leurs faibles moyens à la réalisation de cette chute de la maison régnante, et il se fit assez remarquer par ses efforts en ce sens pour être quelque temps comme séquestré en France, bien que l'on colorât la mesure en prétendant ne le garder qu'à titre d'otage jusqu'à paiement intégral de la contribution de guerre frappée sur les Belges par la conquête. Le 9 thermidor brisa ses fers. Redevenu libre, il ne boudda pas à toute outrance la domination nouvelle. Il sentait que le fait accompli l'année d'avant était irremédiable, ou du moins qu'une réparation, s'il devait s'en produire, se ferait longtemps attendre; et il comprit que, la dynastie partant, la patrie restait. Il se voua donc corps et âme au culte de la patrie, profitant de la sécularisation de tant de couvents rayés du sol belge par l'épée passablement voltairienne alors des Brennus; il rénnit les déponilles précieuses, plantes, livres, manuscrits qu'en avait éparpillés aux quatre vents le caprice de Vandales qui n'étaient pas tous des Français. Et la bibliothèque publique et le jardin botanique de Gand lui doivent ainsi leur naissance; et si bien d'autres depuis marchèrent, de près ou de loin, sur ses traces, l'on ne saurait oublier de qui partit l'im-

pulsion. Ses compatriotes ne l'oublièrent pas : les électeurs de Gand le portèrent, en 1797, au Conseil des Cinq-Cents, puis l'élurent membre du Tribunal en 1802, et finalement le placèrent sur leur liste des candidats au Sénat conservateur en 1804. Nul doute que la voix du maître n'eût sanctionné cette présentation, si Van Huttem, en Phocion, en grand homme de Plutarque, n'eût spontanément déclaré qu'il lui manquait trois ans pour avoir l'âge exigé par la Constitution. Il resta donc au Tribunal jusqu'à la suppression de ce corps, en 1808. Le rectorat de l'Ecole de droit de Bruxelles fut ensuite, soit la récompense de ses travaux, soit a consolation de son éloignement de la capitale de l'empire. Est-ce même avec regret qu'il la quittait? bien qu'il fût sincèrement l'ami de la France, on n'oserait répondre oui : se rapprocher de sa chère ville de Gand avait toujours été son vœu. Le roi de Hollande, en 1813, lui continua l'estime dont il avait joui pendant la période napoléonienne, et il n'eût tenu qu'à lui de poursuivre la carrière des honneurs. Il ne se prêta que mollement à ce qu'on avait dessein de faire pour lui. Désigné pour aller reconnaître et reprendre tant les manuscrits que les objets d'art rétrocedés par la France à la Belgique, dont ces trésors avaient en partie payé la rançon, il déclina cette mission inconciliable avec les liens qui l'avaient uni au Paris intellectuel et fit mieux que Canova qui, débutant comme lui par le refus, finit par mériter le sobriquet d'emballeur de la Sainte-Alliance. Peu de temps après il acceptait le poste (honorabile et lucratif autant qu'honorabile) de greffier de la 2^e cham-

bre des Etats généraux. Toutefois il trouva bientôt que les travaux de cette place, travaux auxquels le rendait éminemment apte son esprit d'ordre et d'exactitude étaient aussi monotones que minutieux (sur ce point nous ne pouvons nier qu'il eût trop complètement raison), et il donna résolument sa démission, au grand plaisir des concurrents pour lesquels les émargements à quatre chiffres chaque mois sont la félicité, que dis-je? sont la gloire suprême. On aurait pu croire du moins que, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, il serait là dans un élément assez selon son cœur, pour passer par-dessus les inconvénients de la charge; il n'en fut rien non plus, et cette fois encore il laissa des dépouilles opimes à disputer à ceux qui trouvent *all well, that's paid well*. S'il eût été payé en tétradrachmes, en hyperpères, en nobles à la rose, peut-être eût-il gardé son poste jusqu'au bout, car la numismatique le disputait en ses pensers au goût bibliographique et à celui des estampes. Les liens administratifs, au reste, ne furent pas les seuls dont il s'affranchit pour n'être pas gêné dans ses amours : il avait d'assez bonne heure, pris sa résolution de ne pas se marier. Ayant ainsi tout son temps à lui, bon connaisseur et à l'affût des occasions, il emplît sa maison de maints trésors, bien que nous ne prétendions pas qu'il faille juger de la qualité par le chiffre; et il réalisait au milieu des livres et des œuvres de la gravure, cette vie contemplative de l'intelligence toute à l'art et à la science, qui, l'on doit le reconnaître, était son idéal et qui plus que toute autre a chance d'échapper aux commotions, aux déceptions

sérieuses. Il finit cependant par en éprouver de poignantes et d'amères. Il eut le malheur, vers 1827 ou un peu plus tard, d'aller, docile au suffrage des Gantois, siéger aux états généraux ; et pour comble de malheur, en 1830, lors de la révolution qui scinda le royaume des Pays-Bas, il vit des mains sacrilèges, les mains des volontaires de Bruxelles transformer en cartouches ce qu'il avait de livres en cette ville. L'anéantissement de tant de richesses le plongea dans un accablement, dans un marasme dont il ne se remit jamais complètement. Il survécut quatre ans encore pourtant, mais ombre de lui-même ; et personne ne fut surpris, quand une apoplexie foudroyante l'acheva le 16 décembre 1832. Van Huttem, pendant son séjour à Paris, cultivait de préférence les savants et les bibliographes en renom, les van Praët, les dom Brial, l'abbé de Saint-Léger, et le bibliothécaire, Leblond. Il aimait à soutenir des jeunes gens qui venaient se perfectionner à Paris, plus libres, eux, de se livrer à leurs aspirations juvéniles qu'il ne l'avait été jadis, et il secondait, soit par ses libéralités, soit par ses conseils leurs études artistiques ; il les réunissait parfois à sa table brillamment servie en ces jours de fête, et aux deux services obligés, il annexait parfois des discours toujours relatifs aux objets du culte commun. Ne nous étonnons donc pas que van Huttem ait trouvé un biographe, M. Voisin, le même à qui nous devons et le catalogue de sa bibliothèque, Gand, 6 vol. in-8, 1836-37, et le *Catalogue raisonné de dessins et d'estampes formant le cabinet de M. van Huttem*, Gand, 1846, in-8, xx et 894 pages. Ce cabinet se composait de près de

30,000 pièces. La bibliothèque, indépendamment des manuscrits, formait à peu près un total de soixante-dix mille volumes, dont beaucoup avaient leurs marges chargées d'annotations instructives ayant trait, les unes à la géographie et à l'histoire, les autres à la bibliographie ou à la littérature de la Belgique. Les cartouches n'avaient donc pas tout absorbé ! Le gouvernement belge fut à même d'enrichir encore bien des bibliothèques publiques en acquérant ce qui restait de celle de van Huttem. — Que si l'on vient nous demander si les œuvres de l'expropriétaire de ces myriades de livres en augmentaient beaucoup la masse, nous sommes forcé de répondre par la négative. Nous l'avons vu muet au barreau : muet il fut au conseil des Cinq-Cents ; et il ne lut que quelques rapports, très-pertinents du reste et forts de choses au Tribunal. Ecrivain, il le fut tout aussi peu qu'orateur. S'il encouragea les littérateurs, ce ne fut pas par son exemple, personne moins que lui ne fut travaillé de ce que le bilingue Juvénal nomme *scribendi cacoethes*. En cherchant bien pourtant, on pourrait trouver de lui jusqu'à trois, peut-être jusqu'à quatre discours tirés à part : deux avaient été prononcés en 1806 et 1807, à ces banquets où les jeunes artistes, ses compatriotes, portaient avec ses vins des toasts à l'art et à leur Mécène ; un autre, datant de 1826 et par lequel il ouvrit la distribution des prix à l'Académie royale de peinture et de sculpture de Bruxelles, peut être consulté par qui serait curieux de constater le mouvement de l'art en Belgique et contribuer à fournir des éléments à son histoire ; mais mieux vaut encore, à tous égards,

son *Rapport sur l'état ancien et moderne de l'agriculture et de la botanique dans les Pays-Bas*, prononcé le 29 juin 1817 à l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Ce n'est pas écrit; mais les faits intéressants, fruits de consciencieuses et laborieuses recherches, s'y pressent en foule et démontrent sans réplique quel observateur, quel praticien même était le fondateur du jardin botanique de Gand.

VAL. P.

VANIER (VICTOR - AUGUSTIN), laborieux et utile grammairien, appartenait, par la date de sa naissance (21 février 1769), à cette fameuse année pendant laquelle la nature semble s'être mise, plus qu'à toute autre époque, comme en dépense de grands hommes futurs : nous ne prétendons pas leur comparer Vanier; mais, ne fût-ce que comme curieux hasard, nous signalons la coïncidence. Enfant de Surène, il fit ses études chez les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, et s'y montra plutôt studieux élève que lauréat brillant : il ne fut pas héros de concours. Il n'avait que peu ou point de fortune en perspective : il fut donc heureux d'entrer dans les bureaux où nous le verrons figurer durant dix-neuf à vingt ans (1791-1810). Il changea fréquemment de ministère pendant ces quatre lustres : après avoir débuté à la justice, à la seconde division, qu'on nommait aussi division de l'envoi des lois, il dut passer à l'intérieur en qualité de simple sous-chef au conseil des mines, d'où finalement il fut reversé sur le ministère de la guerre. Son premier titre, y fut celui de contrôleur du service des vivres. Tout Annibal que fût le maître, il n'était pas toujours loisible alors

aux employés de s'endormir dans les délices de Capoue; et Vanier non-seulement quitta bientôt Paris, mais vit bien du pays avant d'y remettre les pieds. Il était, en 1805, à l'armée des Pyrénées-Orientales comme chef des équipages. De la frontière espagnole, il fut expédié (l'année se devine d'elle-même, ... 1809) à l'armée des provinces Illyriennes, auprès de laquelle il reprit son ancienne spécialité de contrôleur du service des vivres. Le contact des Dalmates, Morlaques et autres Croates ou Pandours, n'eut que peu de charmes pour lui; et, dès l'année suivante, il demanda sérieusement, non un avancement, non son changement, mais purement et simplement sa retraite. Jouissant alors de tous ses moments et ne dépassant que de peu la quarantaine, il ne comptait pas comme tant d'autres stagner dans un monotone repos. Au temps même où l'on ne pouvait voir en lui qu'un des rouages du grand moulin administratif, il sentait le besoin de secouer la poussière des bureaux et de ne pas rester, ainsi que tant de rapports mort-nés et tant de dossiers, enseveli dans les cartons du ministère. Il lisait, ... et, chose assez rare, vu les temps et les circonstances, pour un quasi-militaire, il ne lisait rien de la famille des *Barons de Felsheim* ou de *Caroline de Lichtfeld*. Condillac faisait ses délices, Giraud-Duvivier et le président de Brosses étaient ses amours; sans goûter plus qu'on ne la goûtait en ces années de grâce 1804-1810 la métaphysique proprement dite, il se passionnait insensiblement pour la métaphysique du langage, et naturalisé citoyen de la république des lettres, c'est à la grammaire seu-

ement, mais à la grammaire transcendante qu'il voua ses veilles. Il y prit très-vite son rang. Dès avant la fin de 1810, il professait, autorisé par le ministre de l'intérieur, des cours publics à l'Oratoire. Un peu plus tard, il imagina de donner chez lui des « soirées grammaticales »... elles ne laissèrent pas d'avoir le retentissement un peu modeste que pouvaient avoir des séances si peu musicales, si peu dansantes : des membres de l'Institut s'y rendaient, Mercier notamment et l'abbé Sicard, dont exactitude à elle-seule était un éloge pour celui qu'ils visitaient; beaucoup de membres de l'Académie grammaticale, fondée en 1807 par Domergue, et reconstituée en 1810 sous le titre de *Société grammaticale*, y assistaient également. A vrai dire, la société (comme l'Académie naguère, après la mort de Domergue), était tombée en langueur; et à la léthargie de la phase précédente, semblait devoir sous peu succéder la mort. On ne peut nier que les efforts de Vanier, n'aient, plus que toute autre coopération, ranimé le feu sacré. Grâce à sa persévérance, la savante compagnie, en janvier 1814, renaquit de ses cendres, se créa des ressources budgétaires, et en vint à publier, à partir d'avril 1818, un recueil périodique (*les Annales de grammaire*). Vanier, ce n'était que justice, en eut souvent la présidence. Ce qui caractérise surtout Vanier, c'est, tout en sachant se préserver de l'exagération qui compromet tout, en se déclarant, par exemple, contre le radicalisme de la réforme orthographique de Marle (Voy. plus bas à la *Bibliographie*, n° viii), c'est, disons-nous, sa perpétuelle tendance à l'extrême sim-

PLICITÉ, qu'il atteint souvent et dont il approche toujours. Nul, mieux que lui, n'a compris que simplifier c'est perfectionner; que le mécanisme qui prouve le plus de génie, c'est le mécanisme le plus simple. Son but constant, c'est donc de renvoyer sous la remise les machines de Marly dont n'était que trop encombrée la grammaire. Il en a brisé plus d'une, loué en fin de compte par ceux mêmes qui d'abord l'avaient trouvé mal fondé dans ses assertions, téméraire dans ses aspirations. Longtemps l'abbé Sicard avait brillé à la tête de ceux qui défendaient la voyelle complexe, ou, si l'on veut, la diphthongue *oi* contre ce qu'on appelle fort gratuitement l'orthographe de Voltaire; l'argumentation pressante et serrée en même temps qu'émaillée d'exemples choisis, par laquelle Vanier soutint les *ai*, non-seulement triompha de la résistance de son illustre antagoniste, mais encore le détermina, séance tenante, à se reconnaître néophyte de la doctrine qu'il venait de combattre et à s'en offrir comme un futur champion à l'Académie française. Il a, sinon le premier, du moins un des premiers, proclamé que les quatre conjugaisons peuvent se réduire à une seule, et même il a voulu (ce qui pourra sembler outré, mais ce qui n'en confirme pas moins ce que nous avons dit de son besoin de simplifier partout et toujours), que le type unique des quatre formes fût le verbe « être. » La théorie des participes, si compliquée, si chargée d'exceptions, et qui nécessite tant d'explications où l'obscurité le dispute à l'arbitraire, se résume chez lui par une seule règle, laquelle tient à ce qu'il croit qu'il n'existe en notre langue qu'un seul

participe. Nous ne disons point que, pris absolument et sous toutes ses faces sans réserves aucunes, ce point de vue soit inattaquable ; mais enfin le grammairien le plus spirituel et le plus rompu aux mille petits caprices du langage, tant chez les anciens que chez nous, s'exprime ainsi dans son compte-rendu de l'ouvrage de Vanier, sur cette matière épineuse. « Je n'ai point vu, dit Boissonnade, de traité où la question des participes, si embrouillée par nos grammairiens, soit ramenée à des termes si simples. » Ajoutons d'ailleurs que presque toutes les idées de Vanier, d'une part, ont reçu la sanction ou l'équivalent de la sanction universitaire, de l'autre, ont passé (qu'on l'ait nommé ou non) dans les grammaires les plus usuelles. Des compilateurs ont eu le profit de ses efforts : qu'au moins, et tout en se préservant de l'exagération, il en ait l'honneur. Nous terminerons par la liste à peu près méthodique des ouvrages de cet habile et consciencieux écrivain. I. *Cours de Grammaire raisonnée* (insérée en partie dans la *Bibliothèque des pères de famille*). II. *Grammaire pratique* (adoptée par l'Université de France), Paris, 1824, in-12. Un critique a dit : « L'auteur y suit la marche de la nature ; il exerce les élèves à la pratique, les règles ne viennent plus que comme de simples remarques qui naissent d'elles-mêmes de l'observation des faits... Excellente méthode... depuis longtemps signalée par nos grands maîtres, Rollin, Rousseau et les solitaires de Port-Royal », III. *Traité simplifié des conjugaisons françaises*, Paris, 1813, in-12. IV; *Instruction pour l'intelligence du tableau synoptique des quatre conju-*

gaisons sur le seul paradigme du verbe être (extrait de la *Gramm. pr. n° II*, ci-dessus), Paris, in-f°, gr. raisin, avec ou sans le tableau, (lequel est imprimé en noir et rouge). Comme toutes les synopsies bien dressées, celle-ci est appétissante : par les yeux, elle parle à l'intelligence ; et, l'intelligence plus profondément imbue, tous les traits s'incrument et facilement et ineffaçablement dans la mémoire. V. *La Clef des participes*, Paris, 1812, in-12, 5^e éd. 1834. C'est l'ouvrage si décidément recommandé par notre grand helléniste (voy. plus haut). VI. *Traité d'analyse logique et grammaticale*, Paris, 1726 ; 2^e éd. 1827. VII. *Dictionnaire grammatical critique et philosophique de la langue française*, Paris, 1836, in-8°. VIII. *La réforme orthographique aux prises avec le peuple, ou le pour et le contre*, Paris, 1829. in-32, 2^e édition 1829. XI. *L'art d'enseigner aux enfants et aux adultes*, Paris, 1838, in-8°. X. *Oraison funèbre de feu Achille Etna Michalton*, etc., Paris, 1822. Le peintre, objet de cet opuscule, était son cousin. Vanier avait promis, pour compléter sa *Grammaire pratique* trois autres traités : l'un d'*analyse*, l'autre de *syntaxe*, le dernier de *punctuation*. Il est probable qu'ils existent au moins en manuscrit. Il existe d'un autre VANIER (Hippolyte), parent sans doute et peut-être fils de Victor-Augustin, un *Cours de lecture sans épellation... ou Méthode qui résout la difficulté de l'enseignement et de la lecture sans l'étude préalable de l'alphabet*, Paris, 1838, in-8°, 32 pages et 24 tableaux, ou in-18, 36 p. et 1 t.

VAL. P.

VAN RAMPEN, historien hollandais, naquit à Harlem le 15 mars

1776. Il reçut dans cette ville sa première éducation et fut ensuite envoyé à Leiden pour y apprendre le commerce de la librairie. Là il se forma de lui-même, étudia avec succès les langues anciennes et modernes, particulièrement l'allemand et le français. La première institution dans laquelle il avait été placé à Harlem était dirigée par un Français du nom de Desbarrières, établi dans le pays. Ayant perdu son père, il se rendit à Crefeld, près d'un oncle paternel; il y continua ses études et s'y distingua par une application extraordinaire. Son intelligence et sa mémoire étaient des plus étonnantes; il s'adonna principalement à l'étude de l'histoire et de la géographie.

De 1806 à 1829, c'est-à-dire pendant l'espace de 23 ans, il ne remporta pas moins de 10 médailles dont 2 en or et 8 en argent, dans divers concours ouverts par plusieurs académies et sociétés savantes de son pays, sur des questions scientifiques et littéraires de tous genres.

Il fut, à l'université de Leiden, lecteur de langue allemande jusqu'à 1829, époque à laquelle il devint professeur de littérature néerlandaise et d'histoire nationale à l'Athénée d'Amsterdam. Enfin, en 1830, il fut élu membre de la troisième classe de l'Institut néerlandaise. La vie de cet homme célèbre fut des plus laborieuses; il écrivit une foule d'ouvrages qui tous reçurent du public le plus excellent accueil; les principaux sont: *Beautés morales de l'antiquité*, 4 vol. in-8° Leiden 1811. — *Histoire de la domination française en Europe*, 8 vol. in-8° Delft, 1823. — *Coup d'œil historique sur les grands événements européens depuis la paix d'Amiens*

jusqu'au siège de Paris, 2 parties, grand in-8°, Leiden, 1814. — *Essai d'une Histoire des Croisades jusqu'en 1291*, 4 vol. in-8°, Harlem, 1826. — *Abrégé de l'Histoire des Pays-Bas*, 2 vol. in-8°, Harlem, 1827. — *Le Globe considéré dans sa constitution naturelle et dans ses divisions en mers, rivières, lacs, montagnes et déserts*, 2 vol. in-8°, Harlem, 1824. — *Histoire abrégée des lettres et des sciences dans les Pays-Bas jusqu'au commencement du XIX^e siècle*, 3 vol. in-8°, Delft, 1826. — *Le caractère national, ou Esquisses caractéristiques d'époques et de personnages de l'Histoire des Pays-Bas*, 2 vol. in-8°, Harlem, 1826. — *Histoire des Hollandais hors de l'Europe*, 3 vol. in-8°, 4 parties, Harlem, 1832. — *Histoire de la Grèce*, 7 vol. in-8°, Delft, 1827. — *Mémorial du courage et de la fidélité hollandaise pendant la révolution belge*. — *Description statistique et géographique du royaume des Pays-Bas*, 1 vol. in-8°, Harlem, 1827. — *Manuel de la littérature allemande*, 2 vol. in-8°, Harlem, 1825. — *Choix de morceaux de littérature française*, 1 vol. in-8°, Zutphen, 1831. — *Choix de morceaux de prosateurs néerlandais du XVI^e au XIX^e siècle*, 3 parties. — *Manuel de l'Histoire littéraire, des principaux peuples de l'Europe*, 4 vol. — *L'Afrique et ses habitants, d'après les découvertes les plus récentes*, 3 vol. in-8° Harlem, 1829. — *Le Levant*, 3 vol. in-8°. — *La Grèce et la Turquie européenne*. — *La Russie européenne, etc.* De 1815 à 1821, il édita, avec le professeur Tydeman, 10 livraisons de la Revue intitulée *Mnemosyne*. De 1822 à 1830, il fut chargé seul de la rédaction du *Magasin des sciences, arts et lettres*, dont il a paru 10 volumes et qu'il continua depuis 1832 avec le professeur J. de Vriès.

Plusieurs des ouvrages de Van-Kampen ont été réimprimés. Tous, sauf un seul, *l'Histoire des Pays-Bas*, écrite en allemand pour la collection de Heeren et Uckert, sont écrits en hollandais. On peut lui reprocher, comme à tous les polygraphes, des inexactitudes; mais son style coulant et facile, qui, dans l'occasion, s'élève avec force, fait passer le lecteur sur de moindres défauts. Tout le monde reconnaît dans cet écrivain une science solide, une grande rapidité de conception et une extrême facilité. On conçoit difficilement comment, au milieu de ses nombreuses relations sociales, il a pu trouver le temps d'écrire tant de volumes. Il mourut le 15 mars 1839 à Amsterdam, et ses restes furent rapportés à Harlem, où ils furent inhumés le 22 du même mois. Le professeur S. Muller, du séminaire mennonite, prononça sur sa tombe une oraison funèbre. Il appartenait à la communion anabaptiste et mennonite. Z.

VAN MAANEN (CORNEILLE-FÉLIX), l'homme politique le plus fameux des Pays-Bas, par sa versatilité d'abord et ensuite par l'excès de son zèle absolutiste. Il était de La Haye et né vers 1770. Etudiant en droit, il suivit plus assidûment, plus attentivement que le vulgaire des ses condisciples, les cours des professeurs, et passa ses examens avec honneur. Inscrit bientôt sur le tableau des avocats de sa ville natale, il ne tarda pas à s'y créer, tant par ses consultations que par ses plaidoiries, une clientèle de bon aloi qui posa les fondements de sa réputation, mais qu'il sut accroître en prenant une part des plus actives aux débats politiques par lesquels alors était troublée la Hollande. Soit calcul, soit conviction,

soit ardeur de l'âge, il grossit les rangs du parti le plus à la mode et même, à vrai dire, le plus fort; du parti que soutenait, par son concours moral du moins, en attendant une coopération plus palpable encore, le cabinet de Louis XVI; du parti patriote, hostile aux Nassau et par suite au stadhoudérat. Lafaveur, aux moments de lutte et de crise, étant toujours à celui qui crie le plus fort, et notre jeune avocat ayant le verbe haut, il fut bien vite un des coryphées des anti-orangistes et l'un de ceux que familièrement on qualifiait de républicains et qui méritaient assez ce nom. Evidemment il croyait leur prochain triomphe certain! Mais tout à coup (1788) survinrent les gros bataillons, non pas de l'Autriche, assez occupée alors de ses propres affaires à Bruxelles, mais de leur voisine la Prusse, qui comptait bien pêcher en eau trouble et ne pas tirer les marrons du feu au profit des Nassau, sans en emporter sa part et même double et triple part. Le duc de Brunswick était en tête de l'armée expéditionnaire. Ce même duc naïf qui quatre ans plus tard, envahissait nos provinces avec 70 à 80,000 hommes, commençait par nous catéchiser à grands coups de manifeste et finissait par battre en retraite après Valmy, les mains pleines des dépouilles des égorgés de septembre (*Voyez DUMOURIEZ*), en attendant que la catastrophe plus écrasante et presque aussi déshonorante de Iéna mit du même coup à néant et ce qu'il appelait ses lauriers, et l'armée de son maître. Si les diplomates de la monarchie française, debout encore alors, avaient eu dans les veines, quelque chose de la vigueur et de

l'adresse que déploya plus tard contre ce Germain le comité de la commune de Paris, nul doute que la faction orangiste n'eût été battue à plat. Mais des ordres survinrent de Versailles en vertu desquels les troupes françaises, réunies sur la frontière, durent se retirer. Les patriotes abandonnés ne purent songer à se défendre ; et le Brunswick, grand enfonceur de portes ouvertes, fut à l'apogée de sa gloire. C'est même cette trop facile campagne qui donna tant de confiance à ses caporaux quand il envahit la Lorraine et la Champagne, et qui leur faisait dire pour exprimer à quel point la guerre avec la France leur semblait bagatelle et niaiserie : *Patriotkrieg*. — Comique confiance qui n'a de pendant que dans celle de ces jeunes et braves étourdis de l'émigration, qui croyaient que rentrer en France était une « partie de chasse, » confiance dont nous ne saurions nous plaindre, puisque, se heurtant immédiatement aux faits, elle n'a pas laissé d'aider aux vingt ans de victoires de la Révolution. Quoi qu'il en soit, les provinces néerlandaises, pour l'heure, n'avaient plus qu'à se courber silencieusement sous la prépondérance de celui qui s'était fait acclamer stadhouder général. C'est à quoise résigna Van Maanen, mais il faut le dire, sans abjurer ses convictions, qui, toutefois, ne pouvaient le mettre en grand péril, tant qu'elles ne se traduisaient pas en actes offensifs. Les événements de France donnaient d'ailleurs à réfléchir aux plus légers, aux plus téméraires, et nul, en voyant s'accumuler les nuages, sûr d'en voir jaillir la foudre, ne pouvait dire que la foudre irait frapper. L'on atteignit ainsi les

jours de Valmy, de Jemmapes, puis 1794, 1795. Les paris pour l'absolutisme trouvaient de moins en moins d'adhérents. Le dictateur des Provinces-Unies finit par n'avoir pas d'autre ressource qu'une fugue des plus accidentées, et fut heureux de trouver un asile en Angleterre, où toute la haine du bilieux Pitt contre la France ne l'empêcha pas de mourir stadhouder *in partibus* et ne léguant à son fils que des prétentions. Pendant ce temps, Van Maanen moissonnait les récompenses de son enthousiaste adhésion à la cause des patriotes. Il est vrai que d'abord on ne lui donna rang dans le parquet près la cour d'appel de la province de Hollande que comme substitut de l'avocat fiscal. Mais ce grain de millet presque dérisoire, à force d'être insuffisant pour son appétit, se transforma bientôt en quelque chose de plus sonore et de plus lucratif. La même cour eut à saluer en lui son procureur général. Il apporta, selon sa coutume, beaucoup de zèle, quelques-uns diraient beaucoup d'exagération dans ses nouvelles fonctions ; mais ses pas n'y furent pas tous signalés par des prodiges. Ayant voulu paraître en personne dans l'affaire van Darel, il termina son réquisitoire contre un accusé dont le crime était d'avoir répondu à quelques lettres des réfugiés ses amis, en demandant la peine de mort. Le tribunal rejeta cette requête sanglante et ne prononça que cinq années de détention, ce que même l'opinion générale regarda comme une peine sévère. Enfin, quand la république batave devint royaume de Hollande sous Louis Bonaparte, le procureur général, montant encore en grade, devint

ministre de la justice. Ostensiblement il ne fit rien là qui vaille la peine d'être relaté par l'histoire. Il fut comme les heureux sinécuristes à qui le sort propice donne des portefeuilles quand les temps sont calmes et qu'un bras fort tient les tempêtes enfermées dans l'outré, émargeur fidèle et ponctuelle machine à signatures. Mais pour qui voudrait pénétrer au-dessous de l'écorce et percer l'aubier, il est croyable que les particularités ne manqueraient pas. On sait combien l'excellent roi Louis avait pris au sérieux le rôle auquel l'avait élevé Napoléon ; que la couronne à ses yeux n'était pas une préfecture, et que la Hollande, dès qu'elle était censée Etat indépendant, devait être gouvernée dans l'intérêt des Hollandais, et non au profit d'un Etat voisin quelconque. C'est précisément le contraire qu'entendait Napoléon ; et par ses ordres, Talleyrand son ministre, avait les yeux sur tout ce qui se passait à la cour de Hollande : les entours du roi, ses ministres surtout, étaient en butte tels à des attaques plus ou moins ouvertes, tels à la séduction. Quelle ligne de conduite suivit pendant ce conflit le ministre de la justice ? Rien n'est démontré ; mais il est certain que le roi Louis cessa de croire qu'il avait en lui un serviteur loyal,..... d'où bientôt une destitution masquée de quelques mots de consolation. Est-ce à dire que le sage et consciencieux prince était trompé soit par son imagination, soit par des calomnieux ? La biographie Jay-Jouy-Norvins dit (xx, 149) : « L'ancien patriotisme de M. Van Maanen aurait dû le mettre à l'abri d'un pareil soupçon. » L'écrivain veut-il dire par cette phrase que l'imputation tombe d'elle-même ? ou bien

indique-t-il qu'elle ne manque pas de consistance, puisqu'elle a trouvé créance « en dépit des probabilités contraires ? » Pour notre part, sans affirmer positivement ce fait, nous penchons fort pour l'opinion du roi Louis. L'empereur, lorsqu'il ne trouvait pas les influences dont l'appui lui faisait besoin au jour de circonstances graves, assez ductiles ou malléables et au gré de son impatience, avait assez coutume de leur dénier les hautes vues, l'intelligence compréhensive, et disait, leur donnant d'un mot leur brevet d'esprits médiocres : « Jé le croyais plus homme d'Etat. » Eh bien ! il nous semble que Van Maanen fit acte de parfait homme d'Etat, comme l'entendait le protecteur et le médiateur des Confédérations. En effet, lorsque l'éphémère royaume de Hollande eut été incorporé au grand empire, immédiatement un brevet de conseiller d'Etat alla de la part de Napoléon chercher Van Maanen au fond de sa retraite et lui présager que sa période de disgrâces allait finir. Le présage se vérifia dès l'année suivante : il reçut, en échange du siège qui n'avait été pour lui qu'un gage en attendant mieux, la première présidence de la cour impériale de la Haye. Plus tard enfin l'empereur orna sa poitrine des insignes de commandeur grand-croix de l'ordre de l'Union. Au milieu de tous ces succès, tombèrent coup sur coup les événements de 1813 et de 1814. Tout autre aurait été désarçonné par la marche impétueuse de la catastrophe et de deux choses l'une, ou serait tombé victime de sa fidélité à ses convictions et à ses serments ou bien se serait déshonoré par sa prompte conformité aux événements les plus contraires soit à ses devoirs, soit à ses principes.

Van Maanen sut marcher entre les deux écueils : il n'avait aucune envie de faire le deuxième tome du héros d'Utique et de donner lieu aux jeunes humanistes bataves de lire ainsi le distique d'Horace :

Et cuncta terrarum subacta
Præter atrocem animum Maanen.

Mais il ne voulait pas se salir assez pour être imprésentable et pour que les plus déterminés flatteurs rougissent de chanter ses louanges. Voici donc quelle fut son allure. D'abord, malgré les sinistres trop parlants et de Prague et de Leipzig, il ne se hâta pas de désespérer de l'étoile de l'empereur, dont il appréciait, en calme et froid observateur, l'indomptable énergie et l'esprit de ressources ; et, lors même que la révolution de novembre à la Haye eût comme sonné le glas de la domination française en Hollande, il tint bon, biaisant un peu ou s'abstenant, mais ne commettant pas et dans sa sphère ne permettant pas un acte dont Napoléon, s'il fût resté vainqueur, eût pu lui faire un reproche. Il eût donc pu dire aux amis de l'empire qu'il fut dévoué à l'empire, tant qu'il y eut un empire. Mais enfin voici la seconde phase. Nous sommes au lendemain du 31 mars 1814 ; nous avons atteint ce moment où l'empire a cessé d'être, où tous les rejetons des vieilles souches princières surgissent redemandant qui son électorat, qui son tiers ou quart de grand-duché, qui ses salines et qui son enclave, où sous les auspices de Castlereagh, Wellington, etc., le fils du ci-devant premier et dernier stadhouder général des Provinces-Unies vient les administrer provisoirement sous l'œil anglais, en attendant qu'il de-

vienne, sous le titre de roi des Pays-Bas, préfet de la Sainte-Alliance et garde-clef des citadelles dont on hérissa contre nous la frontière belge. Que va devenir et à quoi va se résoudre dans cette débâcle le patriote de 1787 et 1795, le haut dignitaire des gouvernements nés de la révolution, l'afrancesado fidèle jusqu'à la dernière minute à l'usurpateur français, on pourrait dire presque l'ennemi personnel de tout ce qui portait le nom de Nassau. Il obtint audience de ce candidat à la couronne néerlandaise ; et lui prouva sans doute que nul mieux que lui n'était à même, si le roi savait se l'attacher, de l'éclairer sur les personnes à redouter et sur les menées hostiles ; il termina, ce nous semble, en demandant que son zèle fût mis à l'épreuve. Cette conversation n'ayant été transmise par Van Maanen à personne, il est évident que nous ne donnons ici nos paroles que sous toutes réserves ; mais elles ressortent, à notre avis, de la nature des faits qui précèdent et qui suivent. Les hommes d'État, lorsqu'ils ont manié pratiquement les affaires vingt ans durant, ont vu s'égrener beaucoup de scrupules au vent des besoins du jour : et lorsqu'ils ont été mêlés à des affaires grandioses, à un ensemble gigantesque, ils ne gardent plus qu'un terne et pâle souvenir des petites agitations, des petites rivalités, des petites haines de leur jeune âge : il est donc simple que Van Maanen, à moins que quelque injure nouvelle eût ravivé de vieilles plaies, n'en fût plus à l'inimitié avec la maison stadhoudérienne si longtemps enfouie dans l'ombre et si microscopique en face des grandes commotions dont l'Europe venait d'être le théâtre. Quant au

patriotisme et aux idées républicaines, il y avait longtemps qu'il n'était plus imbu du premier, puisque la transformation du royaume indépendant de Hollande en huit départements du grand empire ne l'avait pas effarouché; il y avait longtemps aussi que le régime napoléonien l'avait déshabitué de celles-là. Ceci posé, il devient clair que ce n'est pas de 1814 qu'il faut dater ce que les uns appellent l'apostasie, ce que nous bornons à nommer le changement de Van Maanen. Ce changement est l'œuvre graduelle et presque inaperçue du temps. Républicain (ou si l'on veut patriote) en même temps qu'hostile à la famille qui veut cumuler les stadhouderats pour extraire de ce cumul une sienne monarchie, il est par cela même du système français sous Louis XVI, à plus forte raison sous la convention; ami de la France, il la sert et comme chef du parquet quand la Batavie est république, et comme ministre lorsque la Hollande devient royaume; ministre d'un monarque, il comprend les avantages, la simplicité, la rapidité du mécanisme monarchique; les convictions républicaines s'affaiblissent d'autant, les prédilections républicaines s'attédisent de même; les quelques années sous la domination directe et sous l'œil du génie qui régit l'Europe de l'Océan au Niémen achèvent l'œuvre. Ambitieux et suffisamment jeune encore, Van Maanen arrive donc devant Guillaume, non pas par d'antécédents, mais libre de tous ses antécédents: il n'a plus de tendresse, plus de faiblesse pour la république, il n'a plus d'antipathie pour les Nassau et jamais il n'en a déployé contre le

personnage auguste avec lequel il a l'honneur de s'entretenir! Ce n'est pas tout, les événements des vingt et une dernières années l'ont convaincu que sept provinces formant sept petits États à part ne valent par le quart de ce qu'elles vaudraient fondues en un seul sous un seul chef; et quel peut être ce chef, si ce n'est un indigène d'illustre maison? et quel sera cet indigène si ce n'est un Nassau? Les Pays-Bas ont donc besoin de Guillaume. Mais Guillaume, à qui les anciens patriotes feront opposition, a besoin d'un tacticien qui les sache par cœur, eux et leurs manœuvres; ce tacticien c'est un des leurs, ramené par l'expérience à la résipiscence, tandis qu'ils sont voués, eux, à l'impénitence finale; ce tacticien, c'est Van Maanen. Guillaume a donc besoin de Van Maanen (on doit être heureux de trouver sous sa main un Van Maanen), comme les Pays-Bas ont besoin de Guillaume. Le prince déjà mûr à qui nous supposons qu'on tenait quelque chose de ce langage, était de force à le comprendre et à en faire son profit; il n'avait point horreur, comme son voisin des Tuileries, « de se coucher dans les draps de Bonaparte; » il sentait que ce dominateur des trônes avait dressé ses chambellans à faire comme il faut le lit monarchique. Van Maanen donc, non-seulement ne perdit pas sa présidence, mais encore il fut chargé, à titre provisoire il est vrai, du portefeuille de la justice; et c'est lui qui, dans l'assemblée des notables d'Amsterdam, en 1814, porta la parole en sa qualité de ministre, au nom du roi Guillaume, pour ouvrir la session dans laquelle devait s'élaborer la nouvelle loi fondamentale. Un moment encore pourtant l'incer-

titude plana sur les destins de la Belgique et de la Hollande. Les Cent-Jours faillirent tout remettre en question, ou plutôt résoudre au profit de la France et à la confusion des protégés de Castlereagh la question remise soudain sur le tapis. Mais la jalousie britannique triompha : Blücher aidant, la France fut réenvahie par les Cosaques ; la clause des actes de Vienne qui créait un royaume des Pays-Bas et qui faisait des Nassau une dynastie sous laquelle se fondraient et ces ex-républicaines Provinces-Unies protestantes et ces ex-autrichiens Pays-Bas catholiques, sortit du pays des songes pour prendre place dans le domaine des réalités. Guillaume I^{er} d'Orange fut proclamé roi. Il continua quelque temps encore les épreuves sur son ministre provisoire, dont il irritait la soif par l'attente; enfin, le 16 novembre 1816, fut signée sa nomination si fortement, si anxieusement poursuivie. Van Maanen, au bout de huit ans, retrouva donc auprès de Guillaume le rang qu'il avait auprès de Louis-Napoléon. Mais sa mission, celle qu'il accepte du moins, n'est plus la même : au temps de l'empire, il n'avait qu'à travailler au développement des ressources du royaume, soit au point de vue exclusif des régnicoles, soit au point de vue français; et dans l'un comme dans l'autre cas, loyal ministre de Louis, ou clandestin instrument de l'empereur, il avait sa part d'une œuvre de progrès et d'expansion. Maintenant, qu'on appelle ou non progrès la modification qu'on projette, c'est de comprimer et de restreindre qu'il s'agit. Qu'il y ait des instants dans lesquels la restriction soit opportune et la compression indispensable, tout impopulaire qu'elle

puisse être, c'est ce que nous ne nions, ni ne recherchons; mais, en adhérant au principe, tout homme d'État et tout sage se dira que, lorsqu'on l'applique, il faut savoir graduer les doses, en d'autres termes apporter des tempéraments, et, somme toute, ne pas ajouter au nombre des ennemis les mécontents. Pour ces juges impartiaux et compétents, il ne s'agit donc, en admettant le rôle nouveau qu'assume Van Maanen et que, l'on a pu s'en convaincre, nous n'avons pas essayé de noircir, il ne s'agit, disons-nous que d'examiner s'il s'y prit de manière à réaliser son programme, c'est-à-dire à brider mécontents et révolutionnaires, et à établir sur la pierre un trône qui n'était encore que sur le sable mouvant. En effet, il commença par serrer la bride un peu fort. De deux projets de loi qu'il porta et soutint devant la seconde chambre en l'année parlementaire 1817-1818, la première retranchait à la liberté de la presse presque tout ce que la législation restrictive en laissait encore debout; la seconde, bien autrement étonnante proclamait que la chasse, d'un bout à l'autre du royaume, faisait partie de la prérogative royale; en termes plus nets, que les propriétaires de biens-fonds n'avaient pas droit de chasser sur leurs propres terres. En absolutisme du moins, c'était un progrès. Toutefois, ce ne fut pas son triomphe : en dépit de ses exordes par insinuations, de ses confirmations victorieuses et de ses péroraisons à la milonienne, ses deux malheureux projets tombèrent à plat. Les éternels ennemis des trônes avaient réussi à rallier à leur cause ces égoïstes propriétaires qui tenaient à transmettre intact à leurs fils le

« droit du sport, » et qui croyaient avoir acheté avec la terre le gibier qu'elle nourrissait. Ces mal-intentionnés l'emportèrent et même poussèrent la cruauté jusqu'à refuser au vaincu la consolation qu'il requérait à grands cris de rappeler à l'ordre le député d'Otrange, qui l'avait percé à jour, haché menu et orné d'un de ces sobriquets qui restent dans toutes les mémoires. Ce double échec, après lequel un ministère anglais aurait offert en masse sa démission (mais nous ne sommes pas en Angleterre), ne fit que piquer au jeu le ministre et probablement aussi son maître. Van Maanen imagina, pour atteindre plus sûrement les récalcitrants et préparer les voies aux lois qu'il avait sur le métier, de remettre en activité une espèce de conseil prévôtal, ou tribunal martial, établi temporairement et d'urgence, sans formes aucunes, en 1813 et 1814, quand ce qu'on nommait l'ennemi (c'est-à-dire un reste de l'armée française) était aux portes, et qui depuis la pacification générale était tombé de lui-même : ce conseil était qualifié de « cour spéciale extraordinaire ; » il n'y eut d'un bout à l'autre du royaume qu'un cri contre cette résurrection. L'ex-procureur-général, aux convictions près, toujours le même que lorsqu'il requérait des juges la tête de Van Driel (en ce moment son collègue) crut qu'il suffisait, pour écraser les réclameurs, de jeter un coup d'œil sur eux « de toute la hauteur de son dédain, » et donna pour toute raison que « cette cour n'avait été abolie par aucun acte public de l'autorité, » comme si la cessation des circonstances essentiellement éphémères qui l'avaient fait naître, comme si la loi fondamentale

ne l'avait pas de longue main mise à néant ! « Que ne rétablissez-vous donc aussi, » répondit une voix d'accord avec le sentiment intime de tous, le conseil des troubles du duc d'Albe ? Il serait malaisé de produire l'acte qui le supprime. » Nous ne serions pas surpris que Van Maanen se fût dit *in pecto* : « Eh, mais ! c'est une idée. » Heureusement l'on ne parachève pas tout ce que l'on tente : on a beau se promettre de tout pourfendre ; l'épée s'émousse ou s'ébrèche en route, le mousquet fait long feu. Il en fut ainsi des foudres de Van Maanen. La cour spéciale extraordinaire tint séance plusieurs semaines, il est vrai ; il y eut des amendes, des emprisonnements, des exils ; mais les condamnations capitales ne restèrent qu'à l'état de menaces ; il y eut des victimes ; mais, sauf un prêtre catholique (l'abbé de Fœre), des victimes que nul ne connaissait avant le coup qui les frappait, et qui ne furent guère plus connues après leur condamnation. Ladite cour ensuite rentra dans ses catacombes pour n'en plus sortir ; et ceux qui croyaient voir poindre sous la phraséologie et la simarre du pacha des velléités de terreur, eurent droit de se dire : « Ne fait pas de la terreur qui vent. » Le rancuneux ministre pourtant ne voulut pas qu'on rit sur toute la ligne. La presse paya pour la galerie : quelques écrivains, non belges et belges, furent emprisonnés, et les uns bannis, les autres mis sous clef, pour faire contre-poids à leur joie d'avoir vu s'embourber le char orangiste, et d'avoir, qui plus, qui moins, poussé à la roue, le tout sans jugement ! Des gendarmes suffisaient à la besogne, l'ex-anti-orangiste,

cette fois, n'avait plus de chambre sur les bras, et le ministre de la justice n'avait pas besoin de juges. Il se serait non moins volontiers privé d'avocats, les trouvant beaucoup trop imbus à cette époque des idées que lui-même proclamait en 1789, alors qu'il n'était qu'un simple soutien de la veuve et de l'orphelin, adjurant et implorant, n'administrant pas la justice. C'est ce dont les moins clairvoyants s'aperçurent dans l'affaire Vanderstræten (voy. ce nom, t. XLVII), en 1819. Cet écrivain ayant été jeté en prison, six des plus habiles et des plus honorables avocats du royaume signèrent une consultation en sa faveur. Quoique celle-ci fût aussi modérée dans la forme que forte de faits et de raisonnements, le ministre les fit incarcérer tous les six, avec l'intention positive de les miner indéfiniment, par les longueurs de la détention préventive et d'enlever à l'accusé, par l'intimidation universelle, ses moyens de défense. Plusieurs des captifs tombèrent malades. En dépit de cette tactique profonde, Van Maanen ne réussit qu'à soulever de plus en plus les répugnances contre lui, à s'aliéner le barreau, à mécontenter au dernier degré les nombreuses et puissantes clientèles des six avocats, à rendre sensible le dissentiment entre le monarque et partie au moins des sujets, quand, forcé de mettre ces six avocats en jugement, à Bruxelles, il vit les masses accourir de Louvain, de Gand, d'Anvers, pour acclamer les persécutés, et finalement à n'obtenir de sa magistrature amovible et chargée de mille liens, pas même une seule, une faible condamnation. Il serait trop long de suivre Van Maanen dans tous les actes de son ministère;

les spécimens qui précèdent suffisent pour le faire apprécier, et peu de mots désormais sont tout ce qu'il faut pour mettre à même de préciser ce que fut l'homme, ce que fut le magistrat, ce que fut le ministre. Homme, d'une part, il outra toutes ses opinions, non-seulement en paroles, mais dans la pratique; de l'autre, il est clair qu'il ne saurait échapper au reproche d'inconstance, et quoi que nous ayons dit, soit pour expliquer son apostasie, soit pour en préciser le moment, ce n'est pas une apologie que nous avons entreprise. Qu'on se convertisse, soit, mais dans le secret de son cœur, sans en tirer lucre, ou portefeuille, ou grand-cordon; et surtout, si l'on veut passer pour homme sérieux, qu'on ne se convertisse pas, après avoir paradé sur la brèche, tenant en main, le drapeau opposé à celui qu'on avait précédemment porté. Magistrat, il n'eut qu'un mérite, celui de savoir son droit; mais le droit, il en était le contempteur, et il ne cherchait dans la loi que le moyen d'être légalement injuste, rapace et oppresseur; rusé plutôt qu'adroit, retors plutôt qu'éclairé, sans conscience et sans entrailles, il ne voyait dans le code qu'un réseau à mailles perfides et impalpables où faire trébucher un ennemi. Ministre, il savait manier la parole devant les chambres, comme autrefois au barreau; mais si l'éloquence est l'art de persuader malgré les fonds secrets, il en manqua souvent; presque continuellement aussi l'adresse lui fit défaut, et peu de carrières ministérielles ont été marquées par plus d'insuccès. « L'habileté politique suprême, avons-nous dit, c'est de diminuer le nombre des ennemis; » on pour-

rait ajouter : et « d'augmenter celui des amis. » Si cette thèse est vraie, que penser de Van Maanen? Il fit exécuter son maître. Il voulait solidifier le système monarchique et donner pour base au trône de Nassau le roc, le granit; on reconnut à la première épreuve que cette base était, en partie, non moins friable que le plâtre de Paris, à peine un mois après juillet 1830, Guillaume tomba comme Charles X, et fut moins regretté. La faute n'en fut-elle qu'à ce monarque? Aveugle qui se l'imaginait! Van Maanen y contribua certes pour moitié, si ce n'est pour davantage. VAL. P.

VAN MARWM (MARTIN), savant néerlandais des plus ingénieux et des plus remarquables par la variété de ses connaissances, était de Delft et naquit, à ce qu'on pense, en 1750, ou très-près de cette date. Fils d'un mathématicien habile et profond, il annonça très-jeune encore un goût des plus vifs et d'heureuses dispositions pour la science cultivée par son père, et ce dernier ne les laissa pas dormir stériles. Son adolescence s'écoula entre les sinus et les tangentes, entre les logarithmes et les séries; il intégra, et la trace en est sensible dans ses œuvres, même quand la grande S et le Σ n'en charment pas les pages. Les mathématiques pourtant ne devinrent point sa spécialité; son père, lorsqu'il s'agit de l'aider à se choisir une profession, lui fit préférer la carrière médicale, et c'est avec ses vœux que le jeune homme se rendit à l'académie de Grœningue. Il y suivit les cours voulus, mais d'autres encore; et d'inscription en inscription, de grade en grade, il parvint (1776) au doctorat de médecine d'une part, et de l'autre au doctorat de philo-

sophie. (On sait que ce nom, dans le vocabulaire scolastique de l'Allemagne, indique l'ensemble des sciences philosophiques et littéraires. Il était auteur dès cette époque; car quelque temps avant de soutenir sa thèse, il avait fait imprimer un traité sur l'électricité, qui contenait tout ce qu'on savait alors sur cette partie de la physique à laquelle les Hollandais (témoin la bouteille de Muschenbroek) avaient fait faire de si notables progrès. Sa thèse elle-même sortait complètement de la ligne. Elle ne se rattachait à la médecine qu'indirectement et par l'intermédiaire de la matière médicale, car elle roulait toute sur la botanique. Prisée en elle-même, elle est en avant de la science de l'époque, soit par les observations exactes et fines dont elle est remplie, soit par les aperçus nouveaux qu'il groupe autour des faits que fournit l'expérience. Aussi était-ce un des étudiants favoris du naturaliste P. Camper, dont l'honorable amitié le suivit hors de la faculté grœningienne. Muni du brevet, Van Marwm ne retourna point à Delft; il alla s'établir à Harlem, et quelque temps il y pratiqua. La clientèle ne lui manquait pas et grossissait; mais, il faut l'avouer, il manquait chaque jour un peu plus à la clientèle. La physique, que peut-être dans les commencements il n'étudiait que pour en tirer des applications à la science de guérir, envahissait de plus en plus ses heures, ses journées, ses semaines: l'attrait devint un goût, le goût une passion. Un jour vint que, soit pour utiliser des travaux pécuniairement inutiles jusque-là, soit pour réhabiliter et populariser ce dont des envieux lui faisaient

un crime, il ouvrit un cours public de physique.

Le cours eut du retentissement et de la vogue; il décida en quelque sorte la spécialité définitive de Van Marwm : sa vocation était de répandre, de régulariser, de perfectionner les idées scientifiques : le feu sacré s'éteignait en lui lorsqu'il s'agissait de battre monotonement monnaie à l'aide d'une science exclusive de toutes les autres, tant que l'exploitation durait. Il était donc né professeur, ou rapporteur de travaux ou d'incidents scientifiques. Il eut le bonheur de rencontrer presque aussitôt ce qui pouvait le mieux cadrer avec ses aptitudes : la Société des sciences de Harlem le choisit pour secrétaire.

Mais elle-même, il faut l'avouer, eût la main heureuse ce jour-là; et si bientôt son nom jeta un grand éclat dans le monde savant, très-certainement c'est à son illustre secrétaire que revient la grosse part de cet heureux état de choses. Aux qualités essentielles d'un secrétaire perpétuel, c'est-à-dire à la ponctualité, à l'aménité de manières, à la facilité de travail, Van Marwm joignait l'activité dans le cabinet et le laboratoire, l'impulsion sur ses entours, l'esprit d'initiative, d'ordre, d'organisation et de perfectionnement. Toute sa carrière depuis sa nomination au secrétariat de la société de Harlem en est la preuve. Titulaire quelque temps après de la chaire de physique, pour laquelle il avait si brillamment prouvé qu'il était le professeur modèle, et que presque aussitôt il put cumuler avec la direction du cabinet de physique de Tayler, il suffit à tout; par ses soins et par le judicieux emploi des sommes mises à sa disposition, il éleva cet établis-

sement à un degré de perfection et de splendeur qu'atteignent à peine les mieux rentés et les plus vastes de l'Europe. On y remarque notamment les gazomètres et des machines électriques gigantesques. La grandeur n'est pas d'ailleurs le seul mérite que Van Marwm eût su donner aux appareils : d'un grand nombre de perfectionnements que lui doivent les instruments scientifiques, il en est trois surtout qui méritent ici mention spéciale, ce sont : 1° sa machine électrique, qui tient le premier rang entre toutes et que de longtemps on ne surpassera pas; 2° sa machine pneumatique (universellement désignée aujourd'hui par les physiciens sous le nom de « machine de Van Marwm »); 3° son gazomètre (modification de celui de Lavoisier et dont on peut lire la description, tome VIII, *Courrier des Arts et Belles-Lettres*.) A ces titres que présentait Van Marwm à l'estime des savants de tous les pays, ajoutons, sans prétendre les détailler, une multitude, c'est le mot, d'expériences intéressantes et très-variées qui presque toutes ont pris rang dans la science ou dans la technologie; — car, et c'est encore un trait que le biographe aurait tort de négliger, bon nombre de celles-ci sont des explications dont peuvent tirer parti et l'industrie et la vie quotidienne. Le champ, du reste, en est très-varié, la physique et la chimie, la botanique et l'hydrostatique ayant été plus familières à l'infatigable secrétaire que les mathématiques, son étude première ou la médecine sa profession. Car il n'était pas de ces gentilshommes qui, selon l'expression de Paul-Louis, « ont oublié toutes leurs mathématiques » : et c'est au soin

qu'il eut de cultiver toujours ces notions de son adolescence qu'il dut cette connaissance étendue de la mécanique dont il fit preuve dans une discussion avec Herselin. L'Institut des Pays-Bas l'admit parmi ses membres, et plusieurs sociétés nationales et étrangères s'empressèrent de se l'associer. Trois fois il avait remporté le prix de physique à la société de Rotterdam. (Voy. plus bas.) Ne pouvant donner ici la liste complète de ses notes, observations et communications, son *Courrier des Arts et Belles-Lettres de Harlem*, liste qu'il faudrait copier sur la table des matières de ce recueil, nous nous contenterons de signaler ici les cinq ouvrages suivants, lesquels sont tous non-seulement de plus longue haleine, mais aussi de plus haute importance. I. *Traité de l'électricité*, Grœningue, 1776, in-8° (nous l'avons caractérisé plus haut). II. *Mémoire sur l'électricité*, couronné par la Société batave pour la philosophie expérimentale de Rotterdam (et inséré dans le tome VI des œuvres de cette Société, 1781). III. *Second mémoire sur l'électricité*, également couronné par la même Société, également inséré dans son tome VI, mais en 1793, en société avec Paets Van Twostwyck, que nous allons retrouver son collaborateur pour l'ouvrage suivant. IV. *Sur la nature des exhalaisons nuisibles des marais, lieux d'aisance, hôpitaux, mines, etc., et sur les moyens de les corriger et de secourir les personnes qui en sont atteintes* (tome VIII, 1787, des œuvres de la Société plus haut nommée, qui cette fois encore couronna les deux auteurs). V. *Lettre à M. Volta sur la colonne électrique* (en France), Harlem

1801, traduite depuis et par lui-même en hollandais. VAL. P.

VAN MUSSCHER (MICHEL), peintre, né à Rotterdam en 1645, fut successivement élève de Martin Zuagmoolen, d'Abraham Van Tempel, de Gabriel Metzou et d'Adrien Van Ostade. S'il n'adopta exclusivement la manière d'aucun de ces habiles maîtres, il prit de chacun d'eux quelques-unes de leurs qualités éminentes, et produisit des ouvrages remarquables par l'excellence de la couleur, la délicatesse du pinceau, le fini et le précieux de l'exécution, que l'on met au rang des meilleures productions des Mieris, des Metzou, des Jean Steen, etc. Avant de se consacrer exclusivement à ce genre, il cultiva d'abord le portrait et y excella par la vérité de la ressemblance, qu'il savait concilier avec un peu de flatterie, et par la beauté, la force et l'éclat du coloris. La nature était sans cesse le modèle qu'il étudiait avec le plus d'assiduité. On cite comme son chef-d'œuvre le tableau de famille où il s'est peint, lui, sa femme et ses enfants. Ce n'est pas par l'ordonnance que brille cet ouvrage; le dessin même manque de correction; mais il est d'une vérité si frappante, le coloris en est d'une si grande fraîcheur, que ces qualités rachètent bien tous les défauts qu'une critique sévère peut lui reprocher. A peine pouvait-il suffire à tous les travaux qui lui étaient demandés et qu'on lui payait fort cher. La fortune qu'il amassa par ses ouvrages lui servit à donner à ses enfants une excellente éducation et à leur procurer une existence indépendante après sa mort, qui arriva à Amsterdam le 10 juin 1705. P.-S.

VAN NEK (JACQUES-CORNEILLE), un des hommes de mer auxquels la Hollande a dû la naissance de son riche commerce et de ses colonies en Orient, se distingue du grand nombre de ceux qui méritent part de cette louange, — d'un côté comme successeur immédiat de Houtman, en d'autres termes comme le premier de sa nation après Houtman, qui se soit montré dans les mers de la Malaisie, — de l'autre comme ayant à deux reprises différentes promené la bannière des Provinces-Unies dans ces parages lointains. Le premier de ces voyages se réfère aux années 1598 et 1599, il n'excéda pas quatorze mois ; le deuxième dura un peu plus de quatre ans (de 1600 à 1604). L'un et l'autre présentent quelques traits dignes d'être relevés. Pendant le premier, il était à la tête de huit navires, qui, tantôt par suite de tempêtes, tantôt d'après des conséquences du moment et pour varier les résultats ou faciliter les excursions, formèrent deux flottilles, dont l'une, comptant le plus grand nombre de bâtiments, avait pour chef le capitaine de l'*Amsterdam*, Wybiand van Warwick. Ce dernier, ayant été poussé par l'orage sur Madagascar, aperçut, après avoir doublé le cap Saint-Julien, une île à peu près inexplorée à cette époque et si fameuse depuis sous le nom d'Île-de-France. Les Portugais seuls l'avaient signalée et s'étaient hâtés de baptiser Cerné, cette terre lointaine, qu'un navire partant de l'Algarve, atteint à peine au bout de 1,600 kilomètres de marche ; ils ne s'étaient pas donné la peine d'examiner s'il s'y trouvait des habitants. Van Warwick constata qu'elle était déserte, lui donna en l'honneur du

prince d'Orange ou du vaisseau que montait Van Neck le nom de Maurice, que plus tard remplaça celui que les Français aiment à lui donner, et que les Anglais aujourd'hui ses possesseurs lui maintiennent officiellement. Pour Van Nek, il atteignit Bantam avec ses trois navires un mois avant la seconde section de la flotte, mais il en trouva toute la population, ainsi que le roi, violemment irrités des excès auxquels s'étaient portés les compagnons de Houtman et déterminés à repousser toute relation commerciale ou autre avec les Hollandais. Il ne désespéra pas, bien que voyant à quel point les esprits étaient tendus et quels périls l'on eût courus si l'on eût été moins fort. Il avait un pilote goudjerate (du nom d'Abdoul), grand aventurier, estropiant les jargons malais et fort délié : c'est lui qu'il envoya d'abord à terre pour en préparer les voies. Ensuite vinrent des présents au roi, aux notables. Les envoyés qui les présentèrent eurent la permission de revenir, déployant les patentes des États-Généraux et du prince Maurice, et les velours, les hanaps, les miroirs dorés, aidant, parvinrent à faire comprendre à ceux qui les écoutaient les mains pleines et dont la foule n'avait qu'à prendre les ordres, qu'entre les projets de Houtman et ceux de Van Nek, il n'existait nulle parité, que ce dernier tenait ses caisses largement chargées pour enrichir le peuple et la ville de Bantam, en même temps, soit pour allécher par l'appât d'un vaste gain, soit pour empêcher qu'il ne prit envie d'un guet-apens sur un équipage peu considérable, Van Nek faisait sonner bien haut la très-prochaine arrivée des cinq navires qui com-

plétaient pour lui le nombre de huit et que montaient de cinq à six cents hommes, dont probablement il ne se faisait pas de scrupule de doubler ou de tripler le nombre. De tous ces colloques très-activement suivis, mais chaque jour un peu moins hostiles, surgit parmi les gagnepetit de Bantam, la soif d'un trafic léonin avec les nouveaux venus : la demande abondant sur la place, les prix de leurs poivres et autres denrées se tendirent, mais décidément ils avaient au moins autant le désir de vendre que les hollandais celui d'acheter. Tel était le grand but de Van Nek : il avait dès lors gagné sa cause, et une cause qui pouvait sembler désespérée. Nous laissons de côté les incidents ultérieurs et très-secondaires du voyage, nous bornant à rappeler que l'aller et le retour de Van Nek lui-même ne prirent que de 13 à 14 mois, et nous nous hâtons de passer au second. Il n'emmenait cette fois que six navires. Ne trouvant que peu de poivre à Bantam, après avoir chargé un de ses bâtimens, le *Delf*, qu'il fit repartir immédiatement pour la Hollande, et comme en 1508, il crut bon de séparer ses forces en deux moitiés, se réservant les trois meilleurs voiliers avec lesquels, en effet il toucha le premier Java.

Il mit le cap sur les îles Moluques, où déjà lors du précédent voyage, mais après son départ, la division Warwick avait inauguré les relations commerciales. Elles se renouèrent plus actives que jamais à la mutuelle satisfaction des indigènes et de leurs hôtes, en dépit des calomnies qu'accumulait sur leur compte la jalousie des Portugais. Impiété, piraterie, inceste, tels étaient les chefs d'accusation prodigués contre eux. Le roi de Temate vou-

lut assister à leurs cérémonies religieuses sur leur navire : il en fut édifié ; il tint à honneur d'y faire pour eux en personne la police pendant l'office divin. Les hostilités ayant éclaté entre les deux peuples, il voulut être le témoin du combat naval que bientôt ils se livrèrent ; mais sa propension en faveur des Hollandais ne fut ni dissimulée, ni jouée. Deux voiles portugaises, dont l'apparition eût pu décider un désastre des Hollandais, étaient venues à poindre à l'horizon ; il en avertit immédiatement Van Nek le priant, l'adjurant pour l'amour de lui d'opérer sa retraite.

Van Nek avait eu la main emportée pendant l'action, mais continuait à commander, comme s'il ne s'apercevait pas de sa blessure. Ayant ainsi jeté les bases d'une entente cordiale et durable entre les peuplades de ce fertile archipel et ses compatriotes, il remit à la voile, et après une excursion dont l'unique fruit pour le moment fut de familiariser les Hollandais avec les mers qui baignent le sud de la Chine et de leur faire de loin entrevoir Makao, il visita le royaume de Patane (tributaire du makarao de Siam) et sa capitale où, malgré les Portugais et les Siamois qui s'entendirent pour lui susciter mille entraves, il parvint à fonder un comptoir, et partit comblé de marques d'estime par la reine qui gouvernait presque souverainement ce pays. Sa traversée, pour revenir en Europe, fut une série de tribulations affreuses. De 122 hommes qui formaient l'équipage de son navire, 20 à peine étaient valides lorsqu'il atteignit Sainte-Hélène, où quelques semaines de séjour lui furent indispensables pour remettre sur pied son monde. Mais à

peine la ligne eut-elle été repassée que les symptômes fâcheux reparurent. L'état hygiénique de l'unique bâtiment qu'il ramenait était encore plus triste. Aussi ne vint-il qu'après avoir encore fait relâche (à Portland), opérer son débarquement définitif en Zélande. Heureusement les trois voiles, seconde division de sa flotte, abordèrent six semaines après au Texel plus légères de quelque cinquante hommes, dont trente-trois massacrés d'un coup sur les côtes de Camboje, par l'imprudence des officiers et de l'équipage, mais pouvant montrer de très-riches cargaisons : deux autres navires d'ailleurs les accompagnaient dont les lucratives aventures jetaient sur elles certain prestige, vu qu'ils venaient porteurs d'opulentes dépouilles enlevées en mer à des jonques, tartanes ou caravelles portugaises. Somme toute, donc, et par ce qu'il avait fait lui-même et par le succès de ceux mêmes que, depuis An-nobon, il n'avait pas conduits, et par le contraste des fautes commises à bord de ceux-ci et des sages mesures par lesquelles il avait toujours amendé ses tristes chances, il est visible que tant au point de vue des intérêts immédiats qu'à celui non moins essentiel de l'avenir, ce deuxième voyage fut plus encore que le premier un des événements capitaux de l'époque pour le commerce néerlandais.

VAL P.

VANNI (CHARLES), un de ces aventuriers politiques dont l'histoire ne daignerait pas enregistrer le nom sans leur fin tragique et sans l'éloquente et sévère leçon morale qu'elle implique, n'appartenait sans doute pas plus à Pise qu'à Sienne, en dépit de son homonymie avec les quatre célèbres peintres, et semble bien en tout cas

être né d'une famille depuis longtemps établie dans le royaume de Naples, qu'elle en ait ou non été originaire. Nous présumons qu'il naquit vers 1744. A peu près dépourvu de fortune, il ne vit pour se pousser que la science de la chicane : il apprit la procédure et en général tout ce qu'il faut pour donner de par la loi échec au droit ; il devint avocat, fermant la porte à qui n'avait pour lui que la bonne cause, fût-ce veuve ou orphelin, et prêt à l'ouvrir à deux battants à tout « Birbante, » à tout gibier de justice qui viendrait à lui, le dossier bourré de sequins, florins, carlins, piastres ou quadruples. Mais la place pour lui n'était rien moins que giboyeuse. Dépité, famélique, pénétré du principe qu'il faut avoir plusieurs cordes à son arc, en attendant que Thémis lui devint favorable, il passa de son service à celui de la police. Les Narcisses du gouvernement napolitain, à cette époque, s'étaient pris de furieuse haine pour les francs-maçons, qu'ils qualifiaient de démolisseurs, d'ennemis du catholicisme, de détrôneurs de tous les rois d'abord, puis du meilleur des rois (traduction officielle, de Sa Gracieuse Majesté Ferdinand IV ; — traduction libre, du plus parfait des ministres, de Son Excellence Acton). N'attribuons pas à notre siècle de progrès l'invention de l'agent provocateur : nous prouverions, l'histoire à la main, qu'il existait dès le siècle de Tibère ; mais, sans remonter si haut nous pouvons le montrer florissant en la personne de Vanni. Fécond en palabres retentissantes et singeant le patriotisme, il « envisquait » à la glu de son enthousiasme factice de pauvres jeunes gens qu'ensuite il faisait prendre dans une

loge de francs-maçons : preuve de complot, s'écriaient les sbires, grand délit incontestable. Tel fut notamment le guet-apens de Capodimonte (en 1778), qui plongea dans la désolation nombre de familles honorables, tandis que l'auteur de leurs maux venait pour prix de ses trames perfides siéger parmi les magistrats. Sa place, il est vrai, ne pouvait passer pour une place d'honneur : juge instructeur, il n'était en réalité qu'un inquisiteur et l'âme damnée d'Acton et de la reine Caroline. C'était ainsi que tous le regardaient, même dans cette cour corrompue et vendue. Mais c'était aux yeux de celui qui naguère était un avocat sans cause un sort enviable et doux. Outre les émargements, il encaissait un assez joli casuel des victimes, qui pour mitiger les sévérités de la sentence se décidaient à bourse délier, et de plus il avait le plaisir de savourer les grimaces de ceux-ci, les terreurs et les tortures de ceux-là. On peut dire que tout lui venait à souhait :

Son bien premièrement, et puis le mal d'autrui.

On fut indigné surtout de l'étrange procédure qu'il se plut à conduire contre le mélencontreux prince de Tarsia. Ce grand seigneur, grand-officier de la couronne, avait été préposé par un caprice de Ferdinand IV à sa fabrique de soieries de San-Leucio. Il eut le malheur de déplaire à la camarilla, ou pour parler plus exactement sa sinécure vint à plaire, à nous ne savons qui des maîtres ou valets de la camarilla. Vite des soupçons de malversation coururent, grossirent, pesèrent sur le prince ; on bâcla un croquis d'accusation ; Vanni fut chargé d'examiner la comptabilité de l'ex-directeur. Les formes acer-

bes et insolentes dont il fit parade alors n'annonçaient que trop de quelle équité serait le jugement.

Laudantur corvi, vexat censura columbas.

Des employés subalternes, dont les friponneries n'étaient un mystère pour personne, mais qui les uns avaient servi comme espions par le passé, les autres gagnaient leurs éperons en servant comme faux témoins contre leur ex-chef, aux genoux duquel ils étaient six mois avant le procès, échappèrent, blancs comme neige selon Vanni, gardèrent leurs vols et sortirent riches de la salle d'audience ; l'Excellence, qui n'avait eu guère d'autre tort que de se mêler de ce qu'elle n'entendait pas et de n'avoir eu ni vigilance, ni fermeté à temps, resta le bouc émissaire et fut à peu près ruinée, car le jugement la déclara responsable de toutes les dilapidations, ... heureuse encore d'en être quitte pour des pertes pécuniaires et pour les rigueurs d'une séquestration préventive, rigueurs poussées si loin pourtant que l'instructeur fut nommé « le bourreau plutôt que le juge » du prince de Tarsia ! Cet exploit et d'autres de même genre, quoique moins retentissants, recommandèrent tellement Vanni au couple semi-royal (nous voulons dire le transfuge français et l'Autrichienne), qu'il fut choisi pour présider (1793) la « *junta de sang, »* en style officiel « *junta d'État, »* chargée d'enquêter et de sévir contre tous ceux qu'on soupçonnait de pencher d'intelligence ou de cœur vers la révolution ou vers la France. Grâce aux extravagances et aux énormités du gouvernement, le nombre en était grand et dans la classe moyenne et parmi les sommités sociales. Il y

avait donc là de beaux coups à faire. Ils étaient trois commissaires, on peut dire trois limiers, pour rabattre et traquer le gibier. Le héros de Capodimonte fut le plus ardent, et le plus féroce, sinon le plus rapace des trois, non pas qu'il ait fait le Cincinnatus: il y eut, pendant les 4 ans que dura ce terrorisme, quelque chose de pis que la cruauté, ce fut le progrès de l'hypocrisie, du servilisme et de l'esprit de dénonciation: la peur d'une part, de l'autre les primes offertes en appât à la trahison vulgarisaient les infamies, et on peut le dire, 99 pour 100 de la population de Naples étaient espions et espionnés. Le reste du royaume, *dì quà e di là del Faro*, suivait de près ou de loin, mais enfin suivait. Il fallut pour mettre un terme à ces excès et à ces hontes, l'approche des Français. Championnet n'avait encore que franchi le Garigliano que le gouvernement, à la veille d'être expulsé par l'émeute, tardive traduction de la haine générale, adressait à la junte d'État et des admonestations mêlées de blâme et des instructions nouvelles. Les deux collègues de Vanni déclinerent la responsabilité de leurs actes et rejetèrent sur Vanni toutes les cruautés gratuites et tous les abus de pouvoir. Il essaya bien de faire tête à l'orage et tenta, nous ne dirons pas une apologie, mais quelques démarches afin de ne pas seul payer pour tous. Mais on l'écouta comme il écoutait les accusés: ceux mêmes qui l'avaient positivement mis en jeu lui refusèrent audience. Bientôt il reçut sa destitution, puis un ordre d'exil. Soit donc, puisque les Français allaient entrer, puisque, même toléré par eux dans Naples, il n'était pas sûr de la vie en une

ville où tant de voix lui redemandaient un père, un frère, un fils, un mari et où le stylet était encore assez de mode. Mais Acton et la reine ne pouvaient-ils donner asile à leur fidèle agent à bord de la flotte qui les emmenait en Sicile? Il présenta une demande formelle à cet effet. La réponse, non moins formelle, fut négative. Ainsi rebuté de tout côté, jeté à la mer par tout le monde, repoussé comme un pestiféré, il prit du moins sa résolution en vieil enfant de l'Italie païenne, et tout aussi mauvais chrétien après qu'avant, aimant mieux abandonner que traîner sa vie, trouvant royal de périr de sa main, jugeant abject d'attendre soit un assassin, soit le bourreau, il traça d'une main fébrile et ferme, ce peu de mots: « L'ingratitude d'une cour perfide, l'approche d'un ennemi redoutable, le manque d'asile m'ont porté à me délivrer d'une vie qui m'est à charge. Qu'on n'accuse personne de ce crime. Puisse ma mort servir d'exemple aux autres inquisiteurs et leur apprendre à être sages! Sorrente, 18 janvier 1799. » Et quelques heures plus tard on trouvait dans une petite maison de la patrie du Tasse ce billet et son cadavre.

Val. P.

VANNOZ (PHILIPPINE DE SIVRY, madame de), poëte, membre de l'Académie des Arcades de Rome, de celle de Goritz, en Frioul, et de l'Académie de Lyon, naquit en juillet 1773 à Nancy, où son père, M. de Sivry, président du parlement de Lorraine, secrétaire perpétuel de l'Académie de cette ville, occupait un rang distingué par sa naissance et son savoir, et jouissait de l'estime particulière du roi Stanislas.

Issue d'une famille où l'esprit et

les talents étaient héréditaires, madame de Vannoz montra, dès sa plus tendre jeunesse, qu'elle était appelée à prendre une large part dans ce glorieux héritage. Encore tout enfant, la petite Philippine montrait une intelligence qui devait faire pressentir ce qu'elle serait un jour. Ce qu'on observait d'aussi bonne heure en elle, ce n'était pas seulement une compréhension rapide, des traits heureux, des expressions originales, en un mot, *l'esprit des Sivry*; c'était aussi l'instinct passionné du beau et cette puissante faculté d'admirer, précurseur de celle de produire.

François de Neufchâteau, lisant un jour devant elle sa traduction de l'Arioste, remarqua avec étonnement la manière attentive dont l'enfant écoutait sa poésie, et jugea, d'après l'impression que paraissaient faire sur elle les beautés de certains passages, qu'un jour elle serait poète. Il le lui dit en quelques jolis vers, et la Corinne de six ans ne tarda pas à accomplir la prédiction. En effet, des inspirations poétiques se manifestèrent bientôt en elle, et on la vit composer, lorsqu'à peine encore elle savait écrire ce que lui dictait son imagination.

Une telle précocité tenait du prodige et causait autant de surprise que d'admiration à ceux qui en étaient témoins. Cette admiration n'eut plus de bornes, lorsqu'amenée à Paris, on vit cette muse en bas âge (elle avait à peine huit ans) se produire dans les brillants salons que remplissaient les grands esprits de l'époque, et y faire entendre ses compositions. Rien de semblable n'y avait jamais apparu et ne s'y montra depuis. De nombreux madrigaux lui furent adressés, et les charmantes réponses qu'elle y fit ont été con-

servées comme un modèle de grâce et d'esprit.

Tout ce qu'il y avait alors d'hommes remarquables par leur mérite, et le nombre en était grand, émerveillés de la justesse des observations de cette petite fille, de la vivacité de ses réparties et de ses brillantes inspirations, s'empressèrent autour d'elle et lui offrirent mille témoignages de leur satisfaction. Delille lui fit hommage de ses *Jardins*, et Roucher de son poème des *Mois*; Marmontel, Sedaine, Palissot, Lemierre, mesdames du Bourdic et du Bocage, le duc de Nivernais, le comte de Tressan, etc., se montrèrent enthousiastes de la petite de Sivry. La Harpe surtout fut frappé de ce phénomène, et il inséra dans le *Mercur* des vers fort remarquables qu'elle venait de lui adresser. Il les a réimprimés dans sa *Correspondance russe* à côté de petites pièces de vers qu'il lui avait lui-même adressées; ce qui pourrait passer pour un acte de modestie de la part du Quintilien moderne, car la comparaison n'est pas à son avantage.

Enfin le célèbre sculpteur Houdon, voulant payer aussi son tribut à cette merveille, exécuta son buste en marbre, qu'il exposa au salon trois ans après.

Ses succès ne furent pas moins grands auprès d'un autre aréopage: elle avait frappé d'étonnement d'Allembert; et, chez madame Necker, le baron de Grimm et les philosophes habitués de l'hôtel d'Holbach partagèrent cette admiration. M. Necker poussa plus loin que les autres cet enivrement général: pendant des heures entières, il se promenait avec Philippine dans le parc de St-Ouen, la mettait sur des sujets profonds et se plaisait à voir jusqu'où

pouvait aller en métaphysique une tête de neuf ans. L'intérêt que lui inspirait cette enfant extraordinaire était devenu chez lui une véritable affection paternelle ; ce qui explique le mot aimable de madame de Staël lorsque, vingt ans après, à Coppet, montrant madame de Vannoz à Benjamin Constant : « Vous voyez, monsieur, lui dit-elle, la seule femme dont j'aie jamais été jalouse. »

Enfin, la petite Lorraine était devenue l'idole du jour. Sa réputation parvint à la Cour ; on en parla en termes si élogieux devant la Reine, que celle-ci témoigna le désir de la connaître et demanda qu'elle lui fût présentée. Mais l'éclat de cette distinction ayant donné lieu à une espèce d'intrigue, M. et madame de Sivry déclinèrent l'honneur de cette présentation et ramenèrent leur fille à Nancy.

De retour dans sa ville natale, la jeune de Sivry n'y trouva pas cet engouement dont elle avait été l'objet à Paris et à Versailles. La province, et surtout la province où vous avez reçu le jour, est généralement moins portée que la capitale, quel que soit votre mérite, à en admettre la supériorité et à le combler d'éloges ; on l'a dit il y a longtemps : « Nul n'est prophète en son pays. »

La réalité de ce talent poétique si vanté trouva des incrédules : et, chez madame la duchesse de Brancas, à Fleville, des femmes énoncèrent des doutes à ce sujet. Il fallut qu'une épreuve soudaine, faite en présence de quelques hommes de mérite, au nombre desquels se trouvait Cerutti, vengeât la jeune accusée du soupçon de charlatanisme. La suite démontra à quel point la réputation colossale de ce talent si précoce était méritée.

A mesure que mademoiselle de

Sivry avançait en âge, l'amour de l'étude se développait de plus en plus en elle, elle embrassait tout, et tout avec succès. A la connaissance des langues vivantes, assez rare à l'époque dont nous parlons, elle voulut joindre celle du grec, que fit naître son amour pour Homère ; et, comme on n'avait alors que des dictionnaires avec interprétation latine, elle ne put se dispenser d'apprendre la latin. Mais il n'y avait pas là de quoi l'effrayer : elle se souvint d'ailleurs que La Harpe l'avait exigé d'elle.

Ces études sérieuses n'excluaient pas chez elle le goût des arts : la musique et la danse occupaient ses loisirs ; et tandis que les sciences historiques et naturelles venaient meubler, sans confusion, sa prodigieuse mémoire, déjà des romans épistolaires, des épîtres en vers, des pastorales, voire même des pièces de théâtre multipliaient les preuves de sa féconde imagination. Encore adolescente, elle reparut à Paris ; et une comédie en vers qu'elle lut dans une réunion d'auteurs, lui valut d'unanimes applaudissements. Un drame lyrique, *Calypso*, lui ouvrit à quinze ans les portes de l'Académie des Arcades.

« Ce que j'avais de remarquable
« alors, dit quelque part madame
« de Vannoz, c'était la faculté de
« me juger. Toutes les louanges
« dont me comblait une politesse
« exagérée, ne m'empêchaient pas
« de mesurer la distance qui me sé-
« parait des modèles. Seulement
« mes espérances ne connaissaient
« pas de bornes : j'avais l'idée d'un
« perfectionnement infini. Modeste,
« quant au présent, j'étais orgueil-
« leuse en avenir, croyant voir dans
« la vie assez de temps et de force
« pour tout apprendre ; et c'est là

« une des illusions que j'ai le plus
« regrettées. »

Hélas! tôt ou tard les réalités de l'existence auraient détrompé mademoiselle de Sivry et terni devant ses yeux ce prisme séduisant! Nos orages politiques le brisèrent.

En un moment tout avait changé : le spectacle de la persécution des gens de bien, la dispersion des amis de sa famille, les peines de l'exil, la mort d'une sœur et d'un père qu'elle adorait furent le douloureux complément de son instruction positive. Atteinte d'un cruel désenchantement, elle ne put de longtemps retrouver l'inspiration littéraire. La seule étude qui lui convint encore était celle des mathématiques, dont les difficultés absorbaient sa pensée et l'aidaient à s'étourdir. Enfin, plus calme et de retour aux foyers domestiques, l'exemple et les incitations d'Hoffman, que Nancy possédait alors, la ramenèrent peu à peu à sa première inclination et bientôt à Paris, où sa mère lui fit faire un nouveau voyage, elle retrouva la vie intellectuelle dans les encouragements de Marmontel, dans les conseils de Clément l'Aristarque et dans la fréquentation de deux hommes vertueux, dignes de la comprendre, Camille Jordan et de Gerando. Ainsi ranimée par le feu des beaux-arts et de l'amitié, la jeune muse reprit donc sa lyre et commença, sous les bosquets de Rémicourt, des chants fortement médités; mais l'âge était venu où des devoirs d'une autre nature devaient réclamer son temps et ses soins; mariée, en 1802, à M. de Vannoz et devenue mère un an après, les occupations d'un ménage et bientôt l'éducation de ses enfants, à laquelle elle s'adonna, l'empêchèrent d'apporter à ses travaux littéraires cette parfaite li-

berté d'âme et de pensée, cette plénitude de verve qui en sont le premier besoin. Toutefois, malgré ces diverses occupations, outre des élégies et des poésies fugitives en assez grand nombre, deux ouvrages marquants sortirent de sa plume. Elle voulait les soustraire à la publicité; mais, grâce à de vives instances qui réussirent à vaincre sa répugnance, ces œuvres virent le jour et justifèrent les nobles espérances qu'avaient fait naître les débuts de cette femme extraordinaire. Eloquente et sublime dans la première de ces deux compositions, gracieuse et fine dans la seconde, par l'une elle fait deviner son cœur, et par l'autre son esprit; on voit que nous voulons parler de la *Profanation des tombeaux de Saint-Denis*, poème élégiaque qui, lors de sa publication (1806), excita l'admiration générale et l'emporta de beaucoup sur les divers morceaux essayés sur le même sujet, et de la *Conversation*, code facile et judicieux dont les quatre chants, sous le titre modeste d'épîtres, composent un véritable poème qui n'a rien de commun, sous le rapport de la forme, avec celui de Delille. Le hasard avait déjà fait, plusieurs années auparavant, que madame de Vannoz se rencontrât avec l'abbé Delille dans une même entreprise, (celle de traduire en vers français le *Paradis perdu*); mais dès qu'elle eut connaissance de ce concours imprévu, elle renouça sans hésiter à un travail dont bien d'autres à sa place n'eussent pas fait ainsi l'abandon. Outre les deux ouvrages dont nous venons de parler, madame de Vannoz publia diverses poésies fugitives contenues dans un seul volume in-8°, et au nombre

desquelles figure une élogie remarquable sur le 21 janvier. La *Biographie universelle* contient d'elle plusieurs articles intéressants sur les femmes célèbres, entre autres mademoiselle Aïssé, madame du Bocage, madame de Caylus, madame de Grafigny, Héloïse, etc. Les dernières années de la vie de cette femme, bien digne elle-même du titre de célèbre, furent empoisonnées par toutes sortes de malheurs. En 1838, au moment où elle venait de perdre son fils unique, objet de son adoration, une des plus cruelles infirmités de l'espèce humaine vint l'atteindre : elle perdit la vue ; ce qui lui faisait dire si poétiquement qu'elle était assise dans les ténèbres sur un tombeau. Il lui restait cependant pour consolation dans son malheur l'affection d'un mari, d'une fille et d'un frère, qui entouraient sa vieillesse des soins les plus touchants, lorsqu'une mort inopinée vint lui enlever le compagnon fidèle de son existence. Elle survécut peu à cette nouvelle catastrophe, et 1851 la vit s'éteindre sous ces ombrages de Rémicourt dont elle avait autrefois chanté les charmes et la fraîcheur. G.

VANNUCCHI (ANTOINE-MARIE), né à Florence, le 2 février 1724, étudia dans cette ville les belles lettres et la langue grecque, sous le célèbre abbé Lami. Il s'appliqua ensuite à la philosophie, aux mathématiques, à la théologie, à la jurisprudence, et se perfectionna dans ces diverses sciences, à Pise, sous les meilleurs maîtres. — La médiocrité de sa fortune l'obligea de prendre, à Saint-Miniato, une chaire de belles-lettres et de philosophie. Il s'acquitta avec distinction de son professorat. De retour dans sa ville natale, il s'adonna plus

spécialement à la jurisprudence, mérita par ses écrits l'estime des premiers savants de son époque et fut nommé membre de l'Académie. Appelé, en 1750, par l'université de Pise pour y remplir une chaire de législation, Vannucchi occupa cette place jusqu'à sa mort, arrivée le 12 février 1792, et fut généralement regretté pour ses talents et ses vertus. Il a laissé, en langue italienne, quelques poésies et un ouvrage sur la jurisprudence. M.-G.-R.

VAN STIMMER (TOBIE), peintre et graveur en bois, naquit à Strasbourg vers l'an 1550, et y apprit les principes de la peinture. Dénué de fortune, il se vit contraint, pour échapper au besoin, de passer les plus belles années de sa vie à peindre à fresque les façades d'un grand nombre de maisons, tant à Strasbourg qu'à Francfort et dans les environs de ces deux villes. Il se plaisait à les décorer de sujets sacrés ou profanes. Le talent qu'il manifesta dans ces divers ouvrages ne pouvait manquer de le faire connaître. Le margrave de Bade ayant vu quelques-uns de ses portraits en fut si frappé qu'il appela Stimmer auprès de lui et le chargea de peindre à l'huile et de grandeur naturelle les portraits des margraves ses ancêtres. Stimmer s'acquitta de cette grande entreprise avec beaucoup de succès. Il revint ensuite à Strasbourg, où il s'occupait à dessiner une foule de sujets différents sur des planches de bois préparées pour être taillées par son frère. Outre une *Annonciation* in-folio et sans marque, qu'il a gravée, on lui doit une *Bible* publiée à Bâle, en 1585, par Thomas Gurin, sous le titre suivant : *Nova Tobie Stimmer sacrorum Bibliorum figuræ, versibus latinis et germanicis exposi-*

ta. Cette Bible, qui est le principal ouvrage des deux frères Stimmer, a servi d'étude aux plus grands peintres. Rubens, qui l'avait étudiée lorsqu'il commença à se livrer au dessin, en faisait un cas extrême et la regardait comme une excellente école pour les jeunes élèves, et comme un trésor pour l'art. — JEAN-CHRISTOPHE VAN STIMMER, frère et élève du précédent, naquit à Schafhouse en 1552. Fort jeune encore, il alla rejoindre son frère à Strasbourg et se livra sous sa conduite à la gravure en bois. La plupart de ses pièces sont de la composition de Tobie. Il a excellé dans ce genre ; ses planches sont rendues avec des tailles larges et hardies, qui n'excluent cependant jamais le moelleux, manière qui lui a mérité l'approbation des connaisseurs. Après la mort de son frère, il vint à Paris, où il fut connu sous le nom de *Suisse*. Ses principaux ouvrages, la plupart d'après les dessins de Tobie, sont : 1° le *Nouveau Testament* avec l'Apocalypse, imprimé à Strasbourg en 1588, in-4° ; 2° *Recueil de plusieurs savants et théologiens allemands*, Strasbourg, Bernard Jobio, 1587 ; 3° *Icones affabræ*, Strasbourg, B. Jobio, 1591, in-4° ; 4° *Portrait historié*, vu jusqu'aux genoux et gravé en bois, de Lazare Schewende. Cette estampe, du format grand in-folio, est la pièce capitale de Stimmer. Il laissa un fils qui, vers 1661, grava en bois plusieurs morceaux d'après les dessins de François Chauveaux. Z.

VANSTOOP (DIRCK-THÉODORE), peintre et graveur à l'eau-forte, naquit en Hollande, vers l'an 1610. On a peu de détails sur la vie de cet artiste ; on sait seulement qu'il se fit une réputation brillante comme peintre de bataille, et que ses ta-

bleaux étaient extrêmement recherchés. Comme graveur, on a de lui douze morceaux à l'eau-forte, d'après ses propres compositions, dans lesquelles on admire une exécution facile et précise et un effet très-pittoresque. C'est une suite de douze pièces numérotées, dont les bonnes épreuves sont avant les numéros, et qui représentent des cavaliers et des chevaux gravés sur des fonds de paysage. Ce recueil, de format petit in-folio, a été exécuté par Stoop en 1651. — RODRIGUE VAN STOOP, peintre et graveur à l'eau-forte, naquit en Hollande vers l'an 1612. Il passe généralement pour être le frère de Théodore. Comme ce dernier, il montra un talent réel comme peintre de batailles, et peignit en outre avec une égale supériorité la marine et le paysage. Jeune encore, il passa en Portugal et s'y établit. L'infante Catherine, qui avait apprécié son mérite, l'emmena à sa suite lorsqu'elle se rendit en Angleterre, après son mariage avec Charles II. Il s'établit à Londres. Il cultiva la gravure à l'eau-forte et exécuta plusieurs estampes recherchées, d'après ses propres compositions et celles de Burlow. Elles sont en général exécutées avec beaucoup d'esprit et dans le style des peintres. Les principales sont : 1° une suite de huit feuilles, représentant *diverses vues de la ville de Lisbonne*, dédiée à la reine Catherine d'Angleterre ; 2° une suite de huit feuilles, représentant la *Procession de la reine Catherine, de Portsmouth à Hamptoncourt*, in-4°, avec la date de 1662. Dans l'édition des *Fables d'Esopé*, par Gilby, publiée à Londres, en 1678, parmi les planches de Hollar, on en trouve quelques-unes de Van Stoop, qui se font remarquer par une exécu-

tion facile et savante. Cet artiste mourut à Londres vers l'an 1686.

Z.

VAN SUYDERHOEF (JONAS), dessinateur et graveur, naquit à Leyde vers l'an 1600, et fut élève de Pierre Soutman, qu'il ne tarda pas à surpasser. Il s'attacha moins, dans l'exécution de ses gravures, à un arrangement régulier des tailles, à la délicatesse des tons et au fini du travail, qu'à leur faire produire des effets pittoresques et piquants. Il a gravé un nombre considérable de portraits, d'après Rubens, Van Dick, Rembrandt, Hals et divers autres maîtres. On estime surtout ceux qu'il a faits d'après Hals. Avant de les terminer au burin, il commençait ordinairement par les avancer beaucoup à l'eau-forte; il a réussi dans ce genre de manière à compter peu de rivaux. Son œuvre se compose de plus de cent pièces, tant portraits que pièces historiques. Parmi les premiers, on distingue particulièrement ceux de *Charles 1^{er}, roi d'Angleterre*, et de *Henriette-Marie de France, sa femme*, d'après Van Dick; celui de *Descartes*, d'après Hals, etc. Ses pièces historiques les plus admirées sont : 1^o *la Chute des réprouvés*, d'après Rubens; 2^o *la Chasse aux lions et aux tigres*, d'après le même maître. Cette pièce est très-belle, et il est fort rare d'en trouver de bonnes épreuves; 3^o *Vue d'une contrée sauvage, où l'on voit des satyres jouant avec des tigres*, d'après P. de Laar; les bonnes épreuves sont d'une grande force; 4^o *Trois paysans assis, dont l'un joue du violon*, d'après Van Ostade; belle pièce connue sous le nom de Jean de Moff; 5^o *le Congrès de Munster*; cette admirable pièce, que l'on peut regarder comme le chef-d'œuvre de Suyderhoef, a été gra-

vée d'après le tableau de Terburg, dans lequel le peintre a introduit les portraits des soixante plénipotentiaires assemblés pour la conclusion de cette paix. Ce tableau précieux fait partie de la collection de Madame, duchesse de Berri.

VAN SWANENBURCH (GUILLAUME), graveur au burin, naquit à Leyde en 1581, et fut élève de Jean Suenredam. Peu de graveurs à l'eau-forte ont poussé aussi loin que lui la beauté et la perfection du trait, et Abraham Bosse, dans son traité de la gravure, le présente aux artistes comme le meilleur modèle qu'ils puissent suivre dans cette partie de l'art. Si son dessin était moins maniéré, si les extrémités de ses figures étaient rendues d'une manière plus fine et plus précise, il aurait peu de rivaux dans la gravure. Personne plus que lui n'a semblé avoir l'outil à sa disposition. Il a gravé également le portrait et l'histoire. Parmi les portraits les plus remarquables, sont : I. *Abraham Bloemart*, peintre, dans une bordure historiée. II. *Daniel Heinsius*. III. *Maurice, prince d'Orange-Nassau*, debout, avec des lointains sur trois différents plans. IV. *Ernest-Casimir, comte de Nassau*, d'après Morelsen. Parmi ses pièces historiques on distingue surtout : I. *Ésaü vendant son droit d'aînesse* et *la Résurrection de Jésus-Christ*, d'après Morelsen. II. *Une fête rustique de lavendange à l'entrée d'un village*, d'après Wenkenbooms; très-grand in-f^o en travers. III. *Loth enivré par ses filles* et *Jésus-Christ à table avec les pèlerins d'Emmaüs*, d'après Rubens. IV. *Le trône de la Justice*, avec ce titre : *Thronus justitiæ, hoc est optimus justitiæ tractatus electissimis quibusque exemplis judicariis acri incisus illustratus Joach. Vytenwuelp sculpsit. G. Swa-*

nenburch, 1605-1606. C'est une suite de 44 feuilles y compris le titre, commençant par J.-C. portant sa croix et finissant par le Jugement dernier. Swanénburch florissait en Hollande dans les premières années du XVII^e siècle.

VANTEMPEL (ABRAHAM), peintre, né à Leyde en 1618, fut élève de Georges van Schooten et se fit une réputation brillante par ses portraits et ses tableaux d'histoire. Il suivit d'abord la manière de son maître; mais l'étude de la nature lui en enseigna bientôt une plus vraie et plus parfaite, et ses ouvrages furent recherchés de toute part avec empressement par ses compatriotes. C'est à Leyde en effet que se trouvent la plupart de ses productions. On vante comme un chef-d'œuvre en son genre le portrait d'un homme et de sa femme que l'on voit dans le cabinet d'un des amateurs de cette ville. La manière dont il traite les chairs et les étoffes offre une perfection extrêmement rare. On ne fait pas moins de cas d'un petit tableau allégorique qu'il a peint dans une des salles de la halle aux draps de Leyde, on ne peut rien voir d'un pinceau plus beau et plus délicat. Dans la maison des orphelins de la même ville, il a représenté dans un grand tableau le portrait de tous les administrateurs en charge, et, au sentiment des connaisseurs, la ressemblance en est le moindre mérite. Le goût du dessin de ce peintre est très-bon, son coloris est plein de force et de vérité, sa touche large quoique délicate; ses compositions sont bien entendues et les poses de ses portraits bien choisies et pleines de naturel. Il eut un grand nombre d'élèves parmi lesquels il suffit de nommer Michel

Van Musscher, Charles de Moor, Ary de Voys et surtout François Mieris. Van der Tempel mourut à Amsterdam en 1672.

VAN YSEGHEN (ANDRONIC), capitaine hollandais au long cours, né vers la fin du siècle dernier, fréquentait les parages des deux grandes mers orientales et passait pour un des marins les plus expérimentés qui fissent filer six nœuds à l'heure des îles Mascareignes à l'Australie. Il faisait pour ses commettants et pour lui la traite des noix de girofle, muscade, poivre et autres denrées tant de l'Inde que de la Chine. Courant partout, c'est lui qui transmit, qui même éventa (en septembre 1838) les premières nouvelles du meurtre du capitaine Wilkins, ce commandant du navire américain l'*Eclipse*, qu'avaient assassiné les naturels de Muokie, sur la côte nord-ouest de Sumatra. « Ami Van Yseghen, se dit-il alors, voilà pourtant comment tu pourrais être avant un an? » En effet, moins d'un an après (en avril 1839), il mouillait, avec son navire l'*Aglaé*, sur la côte d'Origas, où plus d'une fois il était venu chercher du poivre. Une forte fièvre le fatiguait depuis longtemps et même le clouait au lit, pendant que le subrécargue passait le marché. Mais ce n'est pas au lit et ce n'est pas de maladie qu'il devait périr. Recueillant ses forces, afin de terminer la transaction, il descendit à terre, suivi de trois matelots, dont deux blancs. Il ne s'agissait que de prendre livraison. Une altercation s'éleva entre un des chefs et lui. Andronic avait le verbe haut et le ton brusque; les Malais ont la main leste. Irrascible tous les jours et impatienté ce jour-là des retards occasionnés par sa longue maladie,

l'on ne peut donc s'étonner que l'un, au lieu de déployer le flegme hollandais, se soit emporté à la première contradiction; et il est tout simple que l'autre, en homme dont la patience est le moindre défaut, eût fait avec son kriss un geste menaçant sur la tête de l'étranger. « Frappe, si tu l'oses, » s'écria l'étranger. L'insulaire ne se le fit pas dire deux fois : seulement il sauta d'un bond derrière Van Yseghen et lui plongea dans les reins l'arme empoisonnée... On sait que ce mode de perfectionnement est usuel dans la terre classique de l'Oupas-Antiar. Le capitaine tomba pour ne plus se relever; les deux matelots blancs furent pris et garrottés; le soir seulement le rãdjã leur fit rendre la liberté. Instruits des faits par eux, les officiers de l'*Aglæ* vinrent le lendemain, accompagnés de presque tout l'équipage bien armé, recueillir la dépouille mortelle de leur infortuné chef, auquel furent immédiatement rendus sur place les derniers devoirs. Les Malais ne bougèrent pas, ne se montrèrent même pas pendant la cérémonie funèbre, sauf un seul qui vint criant : « Je suis l'ami de Van Yseghen ! » et qui en effet, secrétaire d'un rãdjã voisin, avait été dépêché pour indiquer au capitaine un autre mouillage, et le prévenir d'un complot formé par les gens du pays pour s'emparer de son navire en égorgeant tout son monde : l'assassin en frappant trop tôt avait donné l'éveil et fait manquer le plan ourdi à loisir. L'émotion fut grande à Saint-Denis lorsque l'on y sut et ces événements et les circonstances qui les commentaient plus qu'éloquemment; et le gouverneur envoya sur-le-champ

la frégate la *Dordogne* pour venger la victime et faire mettre à mort le meurtrier par ses compatriotes eux-mêmes. Le programme ne fut pas tout à fait accompli, le coupable s'était sauvé; mais les indigènes eurent peur, et tous les chefs jurèrent qu'il serait poursuivi sans relâche et qu'une fois pris, il serait livré au premier navire qui le réclamerait : ainsi, du moins, l'atteste le journal d'un bâtiment marchand de Marseille, qui ayant relâché sur la même côte trois semaines après la démonstration du gouverneur de Saint-Denis, avait reçu l'accueil le plus empressé, le plus cordial et, à sa grande surprise, le plus sincère. Z.

VARANNES (VALERAN DE), *Valarandus*, *Varanus* ou *de Varanis*, poète latin, florissait au commencement du seizième siècle. Il était né à Abbeville, et s'était fait recevoir docteur en théologie à la faculté de Paris. Il habitait probablement cette ville et, probablement aussi il était dans les ordres. Les dictionnaires historiques que nous connaissons ne donnent aucuns renseignements sur sa vie. Le Moreri de 1759 se contente de le nommer et de citer un de ses ouvrages. Il en a composé plusieurs, qui tous respirent la piété et un véritable patriotisme. Ils prouvent que l'auteur était non-seulement un bon chrétien, mais encore un très-bon Français. Indépendamment de leur mérite littéraire, ces poèmes, aujourd'hui fort rares, offrent encore un certain intérêt historique. En voici les titres d'après la dern. édit. du *Manuel du libraire*, auquel on pourra recourir pour les détails que ne comporte point le cadre de cette biographie : I. *De Fornoviensi conflictu, carmen. De domo Dei pa-*

risiensis, carmen. De piâ sacerrime crucis veneratione, carmen. De præclarâ et insigni theologorum parisiensi facultate, carmen. Paris, Jacques Moerart, sans date, in-4°. Le premier de ces quatre petits poèmes est dédié à François de Melun, prévôt de Saint-Omer, par une épître datée de 1301, ce qui fixe à peu près l'époque de la publication du volume. II. *Decertatio fidei et hæresis, carmen*, Paris, Robert Gourmont, 1301, in-4°. Dans ce poème, en vers élégiaques, dédié aussi au prévôt de Saint-Omer, de Varannes a fait, dit M. Brunet, un magnifique éloge de Paris, et il a placé à la suite de l'ouvrage une apologie de la même ville, également en vers élégiaques. III. *Carmen de expugnatione Genuensi (per Ludovicum XII). Cum multis ad gallicam historiam pertinentibus.* Paris, Nicolas Dupré, 1507, in-4°. Deux lettres de l'auteur précèdent le poème (1). IV. *De gestis Johanne virginis France egregie (sic) bellatrix et Anglorum expultricis, libri quatuor.* Paris, Jean de la Porte, sans date, in-4°. En tête de ces quatre chants se lisent encore

deux lettres de de Varannes, datées de novembre 1516. Ce poème a été réimprimé tout entier dans un recueil d'ouvrages sur les femmes illustres, publié en 1521, par *Ravisius Textor*. (Voy. ce nom, XXXVII, 153.) Jean Hordal a inséré plusieurs morceaux du même poème dans la compilation latine en forme d'histoire que ce jurisconsulte mussipontain, descendant d'un des frères de Jeanne d'Arc, a consacrée à la vierge de Domremy. Hordal rapporte aussi la jolie pièce, en quarante-cinq vers hendécasyllabes, que Salmon Macrin adressa à de Varannes pour le féliciter d'avoir entrepris de réhabiliter la mémoire de cette jeune et malheureuse héroïne. B-L-U.

VARANGE (Le baron de), né en 1792, mort le 24 avril 1852, avant d'avoir atteint sa soixantième année, joignait à la naissance et à la fortune, non-seulement toutes les qualités aimables, mais le goût et jusqu'à certain point le culte pratique des lettres et des arts. Il était membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Amateur et connaisseur distingué, il avait réuni par l'habileté de ses recherches non moins que par la largeur avec laquelle il rémunérait et les travaux des artistes et les trouvailles de ceux qu'il employait, une collection de tableaux remarquable, notamment par ce qu'elle contenait d'échantillons des écoles italienne et hollandaise. Il avait résolu d'en faire hommage, dit-on, de son vivant même à la ville d'Auxerre: et déjà le représentant de cette ville à la chambre avait annoncé à l'édilité, par une lettre spéciale et positive, l'envoi prochain de cette belle galerie, quand le donateur fut soudainement attaqué

(1) L'une de ces lettres est adressée à Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, à qui il dédie son poème. « Il dit en avoir puisé les éléments historiques dans un manuscrit du procès de Jeanne d'Arc, conservé à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor, mais il ajoute que plusieurs de ses contemporains lui avaient communiqué aussi des détails précieux sur l'héroïne : « *Sane et in hanc usque diem superstites plusculi qui virginem viderunt intersunt vivos agentem.* » Ces témoins oculaires devaient avoir pres de cent ans. Voy. le n° 459 du curieux *Catalogue d'une précieuse collection de livres, provenant du cabinet de M. Ch. B... de V.* (Buvignier de Verdun.) Paris, J. Techener, 1849, in-8°.

d'une inflammation d'entrailles. Peu de jours suffirent pour le mettre à l'extrémité. Les Auxerrois, par cette brusque mort d'un honorable compatriote, se virent frustrés d'un don que tout commissaire-priseur aurait évalué à trente mille francs et dont la valeur artistique était supérieure de beaucoup. VAL. P.

VARANGE (FÉLIX DE), neveu du précédent, du maréchal duc de Valmy et de l'amiral de Mackau, et fils du receveur général de la Marne, n'avait, en dépit de sa naissance, de la richesse au milieu de laquelle il avait été élevé et de la perspective d'un avancement aussi facile que brillant dans la carrière qu'il lui plairait de choisir, aucune propension à devenir un des coryphées de la jeunesse dorée. Un caractère au-dessus de son âge, sans être altier ou morose, un esprit sérieux, des lectures immenses, que, toutes, il faisait la plume à la main, extrayant et annotant, et des convictions assez énergiques pour sembler inébranlables à quiconque connaissait cette âme d'acier, faisaient augurer aux uns un homme de mer ou un diplomate distingué; à d'autres, plus près du vrai peut-être, une des futures lumières de l'Église, quand un accident, imprévu s'il en fut, le ravit à ses parents et à ses amis, le 30 juillet 1843, avant qu'il eût accompli sa vingtième année. Ayant voulu mener baigner un chien de Terre-Neuve que venait de lui donner l'amiral son oncle, l'envie lui prit de se mettre à l'eau lui-même; une crampe sans doute survint, il se noya, malgré les efforts désespérés que multiplia son compagnon pour l'arracher au péril. Quand son corps eut été tiré de l'étang, on aperçut son bras tout déchiré des coups de dents du fidèle

animal, qui vainement avait fait l'impossible afin de sauver son jeune maître. Cette fin si peu prévue et si tragique impressionna douloureusement les hautes régions de la société parisienne, d'autant plus que, par une triste coïncidence, presque au même instant se succédaient les trépas également prématurés, également inattendus du fils de l'avocat général Laplagne-Barris, et de la fille de M. Odilon Barrot. VAL. P.

VARCOLLIER (OSCAR), jeune peintre parisien, naquit en 1820. Bien que la position administrative fort avantageuse dont jouissait son père à la préfecture de la Seine (il était chef de division au secrétariat) pût être et eût été pour bien d'autres une incitation à la carrière des emplois, rien ne put triompher de la vocation artistique d'Oscar. Enfant, la plume à la main, il croquait déjà les maisons, les petits paysages et ses maîtres; adolescent, il n'eut de repos que lorsqu'à l'étude du latin et du grec, de l'histoire et de la philosophie, il lui fut permis de joindre la pratique du dessin. A peine ses classes finies, il déclara qu'il voulait être artiste; et avec l'agrément de son père il entra dans l'atelier de Paul Delacroix. Ses rapides progrès lui conquirent bientôt l'estime du maître et celle de ses condisciples, et le labeur opiniâtre venant seconder ses heureuses aptitudes, ses dispositions brillantes, tout lui présageait un glorieux avenir. Malheureusement la vigueur physique n'allait pas chez lui de pair avec l'ardeur de l'âme. Ainsi qu'il arrive souvent pour les intelligences les mieux douées, la lame usa le fourreau longtemps avant l'âge, et une brusque mort vint l'arracher à

sa famille et à ses amis au commencement de mars 1846. Il venait de terminer un tableau qu'avait comblé d'éloges non-seulement son maître, mais le patriarche de l'art, l'austère Ingres, qu'on sait ne pas avoir été des plus prodigues en fait d'encens. Ce tableau fut admis par le jury d'exposition de cette même année 1846 aux honneurs du Salon, et les suffrages du public, en s'ajoutant à ceux des deux illustres maîtres et des juges, ajoutèrent, en même temps qu'ils leur apportèrent une consolation, aux amers et justes regrets de ses parents.

VAL. P.

VARÉ (LOUIS-PRIX), un des officiers généraux les plus prisés de l'armée impériale aux premiers jours de l'Empire, était de Versailles et comptait de 23 à 24 ans lorsque la Révolution éclata. Bien qu'il eût reçu quelque éducation, il n'avait encore alors que les galons de sergent, et il lui aurait fallu sans doute ambitionner longtemps en vain l'épaulette, si l'émigration et ce qui suivit l'émigration, le concert des puissances contre nous, et la double invasion, autrichienne en Flandre, prussienne en Lorraine et en Champagne, n'avaient changé tout cela. Varé fit toutes les campagnes de la République sans interruption, monta de grade en grade jusqu'au commandement de la 34^e demi-brigade de ligne, et partout déploya non moins de sang-froid que de vaillance, non moins d'intelligence que de sang-froid. On le remarqua notamment lors de la descente des Anglo-Russes sur les côtes de la Hollande septentrionale, où son intrépide et habile concours aida puissamment à l'expulsion de l'ennemi, mais d'où il revint blessé. Sa promotion au rang

de général de brigade et la croix de commandeur de la Légion d'honneur furent la récompense de son dévouement. L'avenir certainement lui réservait les premiers grades, les premières dignités de l'armée, s'il n'eût en quelque sorte porté défi au sort par son audace à la bataille d'Eylau. Il s'y couvrit de gloire, mais les projectiles prussiens et russes le couvrirent de blessures; il fallut le rapporter du champ de bataille et on l'évacua sur Thorn, où, malgré les soins qui lui furent prodigués, il expira le 14 mars 1807. Né le 19 janvier 1766, il comptait quarante et un ans à peine.

VAL. P.

VAREILLES (le comte DE), une des victimes de l'émeute pendant la période orageuse du règne de Louis-Philippe, et celle dont la mort frappa le plus le public, parce qu'elle était prématurée et que plus qu'à toute autre elle arrachait la perspective d'une vie prospère. Et par sa fortune et par sa naissance, le jeune comte appartenait à la classe des heureux. Né en 1811, il était en 1834, c'est-à-dire à vingt-trois ans, auditeur au conseil d'état, officier d'état-major de la garde nationale, chevalier de la Légion d'honneur et bien en cour près de son ministre, le ministre de l'intérieur... trop bien peut-être, car s'il eût été moins dans son intimité, il ne se serait sans doute pas trouvé dans la nuit du 13 au 14 avril à côté du haut fonctionnaire, au milieu et au plus fort de la lutte. On allait enlever une barricade opiniâtrément défendue, quand un coup de feu, destiné peut-être au ministre, atteignit le jeune homme aux environs du sternum. Bien que la blessure fût grave, on conserva longtemps

néanmoins l'espoir de sauver le blessé. Mais finalement, après de six à sept semaines de souffrances aiguës, on dut cesser de s'abandonner aux illusions : une infiltration avait eu lieu dans les poumons ; le jeune comte de Vareilles fut ravi à ses parents, à ses amis le 6 juin. Mort ainsi martyr de la cause de l'ordre, après avoir été frappé au champ d'honneur, si ce mot peut s'employer quand il est question de guerres civiles, le comte avait rallié bien des sympathies ; un nombreux concours se pressait à ses obsèques ; la ville de Paris avait voulu faire don d'un terrain au cimetière du Père-Lachaise ; le préfet de la Seine pronouça sur la fosse une allocution animée, où l'on put remarquer les traits qui suivent : « Puisse cette tombe qui « vient de se fermer sur un jeune « homme si plein d'avenir n'avoir « pas de compagnes ! Puisse les « partis abjurer leurs sanglantes « querelles ! Puisse-ils compren- « dre... , etc. Espérons que désor- « mais le sang français ne coulera « plus par des mains françaises, « et qu'il sera réservé pour défen- « dre l'indépendance et la gloire « de notre patrie ! » VAL. P.

VARENACKER (JEAN), fut un des premiers professeurs de la célèbre université de Louvain. Né au bourg de Ruysselede, près de Tilly, dans le diocèse de Gand, il entra dans l'état ecclésiastique. Sa capacité le fit choisir pour enseigner la philosophie dans le collège du Lys, vers le temps de l'établissement de l'université de Louvain. Il parvint depuis au grade de docteur en théologie. En 1443, il fut nommé *pléban*, c'est-à-dire curé de Saint-Pierre, et cependant il continua les fonctions de professeur ; mais j'i-

gnore s'il continua d'enseigner la philosophie, ou si on lui donna une chaire de théologie, comme les ouvrages qu'il a laissés pourraient le faire supposer. Ce laborieux ecclésiastique mourut à Louvain en 1475. Varenacker n'a rien publié, et ses compositions restèrent toutes manuscrites. Depuis sa mort on a imprimé, d'abord en 1512, puis à Paris en 1544, et dans le format in-4°, deux questions quodlibétiques. La première de ces questions est posée ainsi : *Utrum clerici et ecclesiarum prelati mortaliter peccent, si quod eis de præbendis superest, in eleemosynam non elargiantur.* — La seconde : *Utrum ab homine possit dispensari in præceptis juris naturalis aut divini.* Les œuvres manuscrites de Varenacker sont un traité des sacrements : *Lectura in psalmum 118, Beati immaculati in Librum Sapientiæ et in quatuor Evangelistas* ; un autre traité intitulé : *Monotessaron*, conservé autrefois dans le collège des Théologiens à Louvain, mais qui a peut-être été égaré par suite des mouvements révolutionnaires. Valère-André a consacré un article à Varenacker dans sa *Bibliothèque belge* ; mais Dupin et la plupart des dictionnaires biographiques n'en ont point parlé. B-D-E.

VARENNES (AIMÉ DE), qui en 1188 composa en vers français octosyllabiques le roman ou poème de *Florimont*, était resté à peu près inconnu jusqu'à ces derniers temps. Ni Faucher, ni La Croix du Maine n'en avaient dit mot. Du Verdier cite bien le roman, mais sans aucuns détails et en nommant l'auteur Aymon ou Aymé de Châtillon. Galland parle fort inexactement et de l'auteur et de l'ouvrage dans son *discours sur quelques anciens poète*

inséré au tome II des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*. Le rédacteur du Catalogue (en 3 vol.) des livres du duc de la Vallière, Guill. de Bure, en décrivant, sous le numéro 2,706, un manuscrit du roman de *Florimont*, a copié les erreurs des précédents. Les nouveaux critiques, Monchet, Roquefort, Ginguéné et Amaury-Duval ont aussi commis de grandes inexactitudes dans les courts articles qu'ils ont consacrés à Aimé de Varennes (1). Il était réservé à M. Paulin Paris, le savant historien des manuscrits français de la Bibliothèque impériale, de mieux faire connaître le poète du douzième siècle. D'une lecture attentive du poème, il a recueilli tous les renseignements qu'on pouvait avoir sur l'auteur. Il nous permettra de les résumer en quelques lignes. Aimé devait être Grec de naissance; cela résulte d'une foule d'endroits de son livre. Il séjourna longtemps à Gallipolis en Thraee; il visita Damiette, Ipsala, Andrinople et Philippopolis. Ce fut dans cette dernière ville, à ce qu'il nous apprend, qu'il entendit pour la première fois raconter en grec les aventures de Florimont et de Philippe, le bisaïeul d'Alexandre. Par quel motif abandonna-t-il la contrée où il avait vu le jour? On l'ignore; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il vint en France, s'arrêta dans le Lyonnais et choisit pour

(1) Les articles de Ginguéné et d'Amaury-Duval se lisent dans les tomes XV et XIX de *l'Histoire littéraire de la France*. — Aimé de Varennes n'est pas même nommé dans les tables qui sont à la fin de la médiocre compilation qu'Auguis a intitulée : *Les Poètes français du XII^e siècle jusqu'à Malherbe, etc.*

demeure la petite ville de Châtillon, située sur la rivière d'Azergue, à quelques lieues de Lyon. « Peut-être est-ce lui qui construisit le château de La Varenne, dont on voyait encore les ruines il y a peu d'années entre l'île Barbe et Châtillon. » On ne sait si Aimé passa le reste de sa vie dans ce pays, ni à quelle époque il termina sa carrière. Quoi qu'il en soit, dans sa seconde partie, il se ressouvint des aventures de Florimont, et il résolut d'enrichir de leur récit la littérature de ses concitoyens d'adoption. Comme nous l'avons dit, il exécuta ce projet en 1188. M. Paulin Paris a fait une longue et très-intéressante analyse du roman ou poème de Florimont, et il en a extrait de nombreux passages qui en donnent l'idée la plus avantageuse (*Manuscrits français*, III, 9-58). « *Florimont*, dit-il en finissant, est doublement remarquable et par sa date ancienne et par un véritable talent de versification et de composition. » Il serait donc à désirer que ce poème trouvât un éditeur consciencieux tel que M. Paulin Paris lui-même. La publication de cet ouvrage en vers corrects et élégants, plein de mouvement, d'imagination et quelquefois de poésie, ferait bien vite oublier la méchante traduction ou plutôt imitation en prose qu'un inconnu en fit dans le XV^e siècle, et qui a été imprimée sous ce titre : *Histoire et ancienne chronique de l'excellent roy Florimont, fils du noble Mataquas, duc d'Albanie, etc.*, Paris, pour Jehan Longis, 1528, in-4^e, fig. en bois, caract. goth., réimprimée l'année suivante, à Lyon, par Olivier Arnoullet, qui en a encore fait paraître une édit. en 1555. Il en existe deux autres de Rouen, sans

date, la première de Nicolas Mulot, et la seconde de Richard Le Prévost. (Pour les détails bibliographiques, consulter le *Manuel du libraire*, au mot FLORIMONT). Toutes ces éditions in-4° sont aujourd'hui rares et chères, surtout celles de Paris et de Lyon. Le prince d'Essling n'avait dans sa magnifique collection que celle de Le Prévost, de Rouen. Elle n'a été vendue que 10 fr. B-l-u.

VARENNE DE FENILLE (JEAN-CHARLES-BÉNIGNE), fils d'un agronome justement renommé (voyez tome XLVII, page 500), naquit à Paris le 25 novembre 1780. Il perdit à treize ans son père, mort à Lyon sur l'échafaud révolutionnaire, et se trouva livré par l'émigration de sa mère à un isolement absolu dans la ville de Bourg-en-Bresse, où sa famille était depuis longtemps établie. Il fut généreusement recueilli par un professeur de mathématiques appelé M. Salles, qui lui enseigna cette science, et le mit en état d'entrer à l'école polytechnique. En 1810, le jeune Varenne fut admis comme auditeur au conseil d'Etat, et nommé l'année suivante sous-préfet de l'arrondissement de Lyon. Il se démit de ses fonctions au 20 mars 1815. Cet acte de dévouement au régime de la Restauration fixa sur lui les suffrages des électeurs royalistes qui, quelques mois plus tard (août 1815), l'envoyèrent à la chambre dite *introuvable*. Varenne vota constamment avec le parti modéré. Il ne fut point réélu après l'ordonnance de dissolution du 5 septembre et fut nommé, en 1816, secrétaire général de la préfecture de l'Ain, fonctions qu'il exerça jusqu'à la révolution de 1830. Il s'y fit remarquer par son équité, par l'extrême courtoisie de ses rapports et

par son expérience dans les matières administratives. Rendu à la vie privée, Varenne de Fenille lut à la Société d'agriculture de l'Ain, dont il faisait partie, un grand nombre de mémoires, dont la plupart sont demeurés inédits. Nous citerons ceux sur la destruction des fougères, sur la distillation des pommes de terre, ceux sur la plantation des pins et des mûriers, etc. Ce modeste et utile administrateur mourut aux environs de Bourg dans les sentiments d'une haute piété, le 6 janvier 1848. Son éloge a été prononcé à la Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, par M. Pelletier. Z.

VARET (ALEXANDRE LOUIS), naquit à Paris en l'année 1632. Il était fils d'un avocat d'une probité reconnue, et sa famille fut vraisemblablement une des premières à s'attacher à ce parti qui divisa d'abord les théologiens et troubla bientôt l'Etat et l'Eglise; tout dans l'histoire de sa vie m'autorise à émettre ce jugement qui se trouvera justifié par les faits consignés dans cette notice. A l'âge de vingt ou vingt et un ans, le jeune Varet fit le voyage de Rome, en la compagnie d'une personne d'une condition élevée, sans autre dessein que de contenter une légitime curiosité. Là, Dieu lui inspira une forte résolution de ne plus vivre que selon les maximes de la piété. *Le Nécrologe des plus célèbres défenseurs de la vérité* dit que « la magnificence aussi bien que le débordement de cette grande ville (Rome) lui inspirèrent un si grand mépris du monde, qu'à son retour à Paris... » On comprend tout de suite dans quel esprit l'auteur janséniste a écrit ces deux lignes de critique sur Rome. *Le Nécrologe de Port-Royal*, quoique rédigé dans les

mêmes sentiments dit : « Dieu qui avait des desseins de miséricorde sur son âme... lui fit voir le néant du monde dans la magnificence de cette grande ville, et reconnaître les périls dont on y est environné, par un piège que tendit à sa chasteté un infâme misérable à qui il demandait le chemin, après s'être égaré en se dérochant à ses amis pour aller seul prier Dieu dans une église qu'il cherchait. Son premier mouvement, malgré sa modération naturelle, fut de charger cet homme de coups d'épée ; mais Dieu l'ayant retenu, le préserva de ce second danger. » De retour à Paris, Varet se retira de toutes les compagnies du monde pour se livrer à l'étude et à la prière. Il consacra sept ans à cette occupation, ne cherchant de récréation que dans le service des malades à l'hospice de la Charité qui existe encore actuellement. Le directeur qu'il avait choisi d'une manière extraordinaire, l'obligea à prendre les ordres sacrés. Il avait à cet engagement la répugnance qu'affectaient ceux de son parti, mais qui venait en lui d'un véritable sentiment de frayeur religieuse, car l'impression qu'il en ressentit, le rendit malade pendant cinq mois. Il garda tous les interstices prescrits par les saints canons et ne fut ordonné prêtre qu'à l'âge d'environ trente ans ; cette élévation ne produisit en lui d'autre prétention qu'une plus grande affection au désintéressement et un plus grand attrait pour la retraite. Il s'était appliqué à l'étude de l'Écriture sainte et des œuvres de saint Augustin, qu'il lut plusieurs fois tout entières. Malheureusement il portait à cette étude, si utile en elle-même, l'esprit de prévention et d'opposition qui régnait dans le

parti de Port-Royal, auquel lui et les siens étaient fortement attachés. Quand on exigea la signature du formulaire, Alexandre Varet, qui n'était point disposé à la donner, quitta Paris et se retira à Provins, où il habita dans une petite chambre du collège des oratoriens, pauvrement meublée, n'ayant qu'un lit, qu'il partageait même avec une personne qui s'était retirée avec lui probablement pour les mêmes motifs, et qu'il servit seul pendant deux mois, donnant ainsi l'exemple d'une humble simplicité. Il demeura pendant un an dans cette pauvre maison, qu'il aida à subsister par sa pension et celle de son compagnon. Dans cette retraite, Varet s'occupait à la composition de quelques ouvrages. Il avait deux sœurs religieuses dans la communauté de la congrégation de N.-D. de cette ville. C'est peut-être pour cette raison qu'il choisit Provins pour le lieu de son exil volontaire. Il n'avait porté avec lui que sa Bible. Louis Henri de Gondrin (voir Gondrin (1), xviii, 36), archevêque de Sens, le choisit pour grand vicaire et trouva dans ce nouveau coopérateur des dispositions conformes aux siennes ; tous deux voulaient sans doute établir le bien dans le diocèse, et n'y mirent que le trouble par leur exagération jansénienne. Varet y donna du moins l'exemple

(1) Il est prudent de lire cet article avec précaution contre les éloges que l'auteur, l'abbé Lécuy, fait de Gondrin, dont il n'a point fait connaître le caractère. Il vante avec raison ses qualités ; mais, par ignorance ou par calcul, il a omis plusieurs circonstances qui montreraient dans Gondrin un zèle qui n'était ni selon la science, ni selon la prudence.

d'un parfait désintéressement. Il ne voulut jamais recevoir les bénéfices qu'on lui offrit : il refusait même les droits utiles inséparablement attachés à ses fonctions. Également éloigné de recevoir aucun présent, il faisait à ses frais les visites qu'il devait à plusieurs monastères, et défendait même au domestique qui le suivait de rien accepter. Gondrin étant mort, en 1674, à l'abbaye de Chaulmes, qu'il avait gardée avec son archevêché, Varet, qui n'aurait pu d'ailleurs convenir à son successeur, se retira à Port-Royal, où il faisait des voyages de temps en temps, et pour lequel il avait les plus vives sympathies. Il n'y vécut pas longtemps : il y était venu le 29 juillet 1676 avec Arnould, dans le dessein d'y faire quelque séjour, mais il paraît qu'il n'y avait jamais eu de demeure définitive. Il y mourut le premier août de la même année, à l'âge de 44 ans. De la Monnoye, dans ses notes sur les *Jugements des savants* de Baillet, tome iv, se trompe en reculant la mort de Varet à l'année 1685. Le Moreri de 1739 dit que Du Pin s'est trompé aussi en la fixant à l'année 1686. Je ne sais où il a vu cette erreur. Du Pin, qui n'a point consacré à Varet d'article particulier dans son histoire ecclésiastique du xvii^e siècle, mais qui indique une partie de ses publications dans son intéressante table méthodique des ouvrages de l'époque, marque le jour de sa mort au 7 août, il est vrai, mais bien en l'année 1676. Varet laissa aux religieuses de Port-Royal son calice en vermeil et mille livres en aumône ; il voulut être enterré dans leur église, où il eut en effet sa sépulture au bas-côté gauche du chœur. Une longue inscription

louangeuse couvrait sa pierre tombale, et y avait été placée par les soins de sa mère *touchée de douleur, mais soutenue par une ferme expérience du bonheur de ce cher fils*, disait l'épithaphe. Cette mère avait pris soin de son éducation avec une conscience timorée, qui lui dicta un fait qui doit être consigné ici et qui tient à l'histoire de Varet. Lorsque celui-ci était encore dans les basses classes, son aïeul obtint pour lui la nomination à un bénéfice simple de quatre à cinq cents livres de revenu. Tout était disposé pour son entrée en possession, mais la mère y mit opposition, ne voulant pas que le jeune Alexandre reçût la tonsure ; parce que, le destinant à suivre la profession de son père, elle disait avec raison qu'il n'était pas équitable de lui faire prendre un bénéfice ecclésiastique en attendant. Lors donc qu'il eut fini ses études, il se fit recevoir avocat, et suivit le barreau pendant deux ans. Mais il s'en dégoûta en voyant que l'exercice de cette profession exposait souvent à parler contre la vérité. Ce fut alors qu'il fit le voyage de Rome mentionné au commencement de cet article.

Varet a composé plusieurs ouvrages. — I. *Lettre d'un ecclésiastique à M. Morel, théologal de Paris, sur trois sermons de ce théologal*, in-4^o, 1664. — II. *Miracle arrivé à Provins et approuvé par la sentence des grands vicaires de Sens*, le 14 décembre 1656, in-4^o. — III. *Lettre d'un théologien touchant la censure de la faculté de théologie de Poitiers sur la probabilité*. — IV. *Traité de la première éducation qu'on doit procurer aux enfants*, etc. Varet était encore dans les écoles de Sorbonne quand, en 1666, à la prière d'une de ses

sœurs, mariée, il publia ce traité qui est le meilleur de ses ouvrages. Il y donne des maximes excellentes et la manière de conduire les enfants depuis qu'ils sont sortis du sein de la nourrice, jusqu'à ce qu'ils passent à l'étude des belles-lettres. Ce livre utile aux gouvernantes et aux premiers maîtres de la jeunesse a eu plusieurs éditions. — V. *Factum pour les Ermites du Mont-Valérien contre les Jacobins*. De graves discussions et procédures avaient eu lieu entre les solitaires ermites du Mont-Valérien et les Dominicains, qui avaient des prétentions et s'étaient même établis sur cette montagne. — VI. *Factum pour les religieuses de Sainte-Catherine-lès-Provins*, in-12. Ce factum enleva la direction des religieuses aux Cordeliers de Provins, contre lesquels il était écrit. — VII. *Défense de la paix de Clément IX*, 2 vol. in-12. — VIII. *Factum de l'archevêque de Sens contre son chapitre*. Les écrits de Varet pour l'archevêque furent combattus dans la dissertation intitulée : *De jure presbyterorum* par Foulennius, pseudonyme ridicule qui cachait l'abbé Boileau. — IX. *Les Constitutions religieuses de la congrégation de Notre-Dame*, dont le successeur de Gondrin défendit l'usage. — X. *Défense de la discipline qui s'observe dans le diocèse de Sens, touchant l'imposition de la pénitence publique pour les pechez publics*, imprimé par l'ordre de Monseigneur l'illustrissime et Révérendissime Archevesque de Sens, Prussurot, 1673, in-8. C'est un volume où l'auteur fait étalage d'érudition sur l'histoire et la pratique de la pénitence publique, pour en venir à justifier ce qui se faisait dans le diocèse de Sens, et qui n'a-

vait pas le suffrage de tout le monde. Il y a des détails curieux surtout dans les 5^e, 6^e et 7^e chapitres. — XI. *Lettres spirituelles*, 3 vol. in-12 (1). — XII. Varet est auteur de la première préface du livre de la *Morale des Jésuites*, imprimé à Mons, en 1667 et de celle qui est au commencement de leur prétendue *Morale pratique*. La 2^e préface de la *Morale pratique* passe pour être de Pontchâteau, qui, avec Claude de Sainte-Marthe et Baudry de Saint-Gilles-d'Asson, est le principal auteur de cet ouvrage. On a inséré plusieurs des lettres de Varet dans le *Recueil des pièces qui n'ont point encore paru sur le formulaire, les Bulles*, etc.; imprimé en 1754, in-12. Varet avait aussi composé un mémoire manuscrit contre un plaidoyer de M. Valon, en conséquence duquel plaidoyer intervint arrêt du Parlement, portant suppression d'une lettre de M. l'évêque d'Alet (Pavillon) au roi, du 20 août

(1) Dans les lettres de Nicole (lettre 34^r) on trouve une comparaison qu'il fait entre celles de Sacy et celles de « Varet. « Ces lettres (de Sacy), dit-il, « sont beaucoup plus noblement écrites « que celles de M. Varet, et elles donnent même une plus grande idée de « sa personne et de son esprit, que « M. Varet n'en donne de lui par les « siennes. Cependant, celles de M. Varet ont aussi certains avantages qui « ne sont pas peu considérables. Il y a « beaucoup plus de matières traitées « avec étendue que dans celles de M. de « Sacy. Il entre beaucoup plus dans le « détail de quantité de dispositions très-« communes, et néanmoins très-nécessaires à régler, de sorte que M. Varet paraît être un directeur de personnes imparfaites, bizarres, scrupuleuses, et que M. de Sacy semble « n'être que pour des âmes solides, intelligentes et éclairées. Or, le nombre « des premières est bien plus grand « que celui des autres. »

1664. touchant la signature du formulaire. Il est à regretter qu'un homme comme Varet, si distingué par son instruction et des qualités nombreuses, ait grossi le parti qui depuis deux siècles a causé tant de mal et jeté partout l'esprit de révolte et d'opposition. Ces opinions étaient en lui une apanage de famille, et elles se sont maintenues dans les branches qui lui ont appartenu, telles que les familles Pepin, Tartarin. Ce parti n'est pas éteint. On a gravé le portrait de Varet et on le voit en tête du premier volume de ses lettres spirituelles, avec ces vers dus à la plume d'un ami :

Pur et simple en ses mœurs, modeste de visage,
Des vérités du ciel épris dès son jeune âge,
Varet jusqu'à leur source alla s'en abreuver;
Et de son grand savoir son humilité sainte

[empreinte,]

Fit bien voir qu'en un cœur où la grâce est
Les vapeurs de l'orgueil ne sauraient s'élever.

On peut consulter sur Varet (Alexandre) quelques dictionnaires historiques, le *Nécrologe des défenseurs de la vérité...* Les *Mémoires historiques et chronologiques... sur l'abbaye de Port-Royal-des-Champs*, etc., etc.

B-D-E.

VARET (FRANÇOIS), frère du précédent, partageait ses erreurs religieuses. Il a publié une traduction française du catéchisme du concile de Trente, et est auteur de la longue épitaphe qui se voyait sur la tombe de son frère et qu'on trouve dans le *Nécrologe de Port-Royal*.

B-D-E.

VARGAS ou **BARGAS** (MARTIN DE), réformateur de l'ordre de Cîteaux, en Espagne, naquit à la fin du quatorzième siècle, dans le bourg de Xerès de la Frontera, province d'Andalousie. Après avoir fait avec un grand succès des études solides

et variées, il résolut d'embrasser la vie religieuse. L'auteur des annales de l'ordre de Cîteaux, Ange Manriquez, dit qu'il fit d'abord profession dans l'ordre des Ermites de Saint-Jérôme d'Italie, et qu'il s'y concilia une si grande estime, que le pape Martin V le choisit pour son confesseur et son prédicateur. Mais Vargas revint en Espagne pour y vivre dans une plus grande retraite, et fixa sa demeure dans le royaume d'Aragon, où avec la permission du Souverain Pontife, il s'agrégea à l'ordre de Cîteaux, dans l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Pierre ou de Piedra. Quel dessein avait-il en faisant cette démarche? On ne peut croire qu'il cherchât à suivre une observance plus régulière, puisque les commandes avaient largement contribué à ruiner la discipline monastique en Espagne, comme elles le firent plus tard en France. Il est probable qu'il y fut conduit par une disposition spéciale de la Providence pour établir la réforme. Ce qui l'anima à entreprendre cette réforme, c'est qu'il trouva dans le monastère dix ou douze religieux qui gémissaient sur les désordres dont ils étaient témoins, et qui approuvèrent le dessein de restauration qu'il leur avait communiqué. Accompagné d'un seul confrère, Michel de Cuença, Vargas alla à Rome, où, après s'être préparé pendant quelque temps de retraite au monastère de Sainte-Cécile, il alla se jeter aux pieds du pape Martin V, pour lui demander les autorisations nécessaires à l'exécution de son projet de réforme. Au lieu de trouver la résistance ou les épreuves méritoires, ordinaires en pareilles entreprises, Vargas, qui était si connu et si estimé du pape, reçut un accueil favorable.

Le Souverain Pontife l'encouragea à poursuivre une si pieuse entreprise, et, par des lettres datées du 24 octobre 1425, il lui accorda ce qu'il demandait, dont le principal était la fondation, dans les royaumes de Castille et de Léon, de deux monastères, ou comme s'exprimait Vargas, de deux *ermitages*, dans lesquels les constitutions de Cîteaux seraient observées littéralement. Ces lettres donnaient aussi à cette réforme nouvelle des privilèges étendus, et même l'exemptait de la juridiction de l'abbé de Cîteaux et du chapitre général de l'ordre. C'était en quelque sorte les détacher de l'institut; mais il ne faudrait pas se hâter de blâmer les décisions de Rome à ce sujet; sa sagesse sait ce qui convient le mieux aux sociétés religieuses, comme à l'Eglise tout entière, et l'on sait que plusieurs branches des frères-mineurs ont des généraux particuliers, sans cesser d'appartenir à l'ordre de Saint-François. Toutes ces dispositions et celle du régime particulier de la congrégation furent confirmées par une nouvelle décision datée du 7 juin 1426, sur le rapport du cardinal de Séville, abbé de Salos, chargé d'étudier et d'examiner cette affaire. Les religieux de Piedra, confidents de ses desseins et associés à ses projets, avaient trouvé longue l'absence de Vargas, incertains surtout de son succès. Ils apprirent avec joie l'issue de cette affaire importante, et bientôt ils allèrent bâtir, près de Tolède, avec des branches d'arbres, un humble monastère, sur un fonds que leur procura un généreux chanoine, Ildefonse Martinez. Vargas donna le nom de *Mont-de-Sion* à ce nouveau monastère, bâti sur le bord du Tage, et fut élu

prieur avec la dénomination de *Réformateur*, qui resta, jusqu'à la suppression, aux généraux de cette congrégation, désignée elle-même sous le vocable du premier monastère. La réforme de la congrégation du Mont-de-Sion imposait des austérités et une régularité sévère, surtout par la retraite que les religieux devaient garder dans le monastère (1). Néanmoins, ils sortaient pour se livrer, dans les localités où on les appelait, à l'œuvre de la prédication et au ministère de la confession. Soumis, d'abord, pour les difficultés majeures qui pourraient surgir entre eux, aux décisions de l'abbé du monastère de Poblette, ils furent plus tard rendus à la juridiction de l'abbé de Cîteaux, qui devait visiter leurs maisons, lui-même et non par délégués. Après la mort de Martin de Vargas, la nouvelle réforme prit beaucoup d'extension et produisit des hommes distingués par leur savoir et par leur vertu. On peut consulter l'histoire de cette congrégation dans Héliot, tome V; dans le *Dictionnaire des ordres religieux*, édité par l'auteur de cette article, et surtout dans les annales de l'ordre de Cîteaux, spécialement dans le *Fasciculus sanctorum ordinis Cisterciensis*, de Henriquez, membre lui-même de cet édifiant institut, que les récentes révolutions d'Espagne ont détruit avec tant d'autres. Quant au pieux réformateur, Martin de Vargas, persécuté et éprouvé comme le sont presque toujours ceux qui entreprennent des œuvres de ce genre, payé d'ingratitude même par ses

(1) Don Vargas fut, ou le premier ou l'un des premiers à établir la triennalité dans l'élection du supérieur.

propres religieux, il fut mis en prison dans le monastère de *Mont-de-Sion*, et mourut dans cette captivité, l'an 1446. B—D—E.

VARICLERY (LAURENTIO DE), né à Monbrison en 1472, était de l'illustre et puissante maison de Carrare, souverain de Padoue au XIV^e siècle. Les chefs de sa branche avaient abandonné Gênes, après la fin malheureuse des Carrares, assassinés par les Vénitiens, et s'étaient retirés en France où ils tinrent longtemps un rang proportionné à l'éclat de leur naissance. Variclery sut également se servir de la lyre et de l'épée; il suivit Charles VIII dans son expédition de Naples, et s'y distingua par sa bravoure, il fut l'un des premiers qui entrèrent dans Naples; le roi pour le récompenser l'arma chevalier, et lui donna le collier de son ordre. Variclery accompagna Louis XII dans ses guerres d'Italie, toujours conservant la pensée chimérique de rentrer dans l'héritage de ses pères. Ses poésies gracieuses sont presque toutes écrites en italien; on en trouve une grande partie dans la bibliothèque de Florence, et dans celle de Naples. Il épousa une Espagnole d'une naissance illustre, et mourut en 1554, laissant des enfants, dont l'un s'établit à Saint-Felix, diocèse de Toulouse, où sa famille existe encore. B. E. M. L.

VARICOURT (PIERRE-MARIN-ROUPIH DE), évêque d'Orléans, frère de la célèbre marquise de Villette, fille adoptive de Voltaire (voyez tom. XLIX, p. 87), était né à Gex, le 9 mai 1755, d'une famille anglaise, naturalisée en France, où elle avait d'abord embrassé la religion calviniste. Pierre de Varicourt se destina de bonne heure à l'état ecclé-

siastique. Voltaire, qui appréciait le voisinage d'une famille peu fortunée, mais universellement considérée, admit le jeune abbé dans son intimité, et le recommanda à son amie madame de Saint-Julien. Varicourt fit de brillantes études au séminaire de Saint-Sulpice, fut pourvu bientôt après d'un canonicat dans le chapitre de Genève, d'une charge d'official dans le diocèse d'Annecy, et, peu après, de la cure de Gex. Ce fut dans ce poste que les élections du clergé le députèrent aux États-généraux de 1789. Sa conduite à l'Assemblée constituante ne démentit pas les principes religieux et monarchiques depuis longtemps héréditaires dans sa famille, et son courage se montra au niveau de ses sentiments. Varicourt refusa de prêter le serment constitutionnel, et cet acte de résistance entraîna la spoliation de son bénéfice, malgré les réclamations les plus vives et les plus pressantes de ses fidèles paroissiens. Lors de la séparation de l'Assemblée, le pasteur dépossédé se montra momentanément à Gex, mais il en fut bientôt chassé par la fureur du parti révolutionnaire et chercha un asile à Paris, où il échappa avec peine aux massacres de septembre. Il prévint les effets du décret qui frappait de déportation les prêtres insermentés en se rendant en Angleterre; mais, au bout de sept mois, le mauvais état de sa santé le contraignit à repasser sur le continent, où il vint attendre des jours plus calmes. Après le 9 thermidor, Varicourt espéra pouvoir reparaitre avec sécurité sur sa terre natale; il revint à Gex; mais les passions révolutionnaires étaient loin d'être apaisées, et il dut renoncer de nouveau au désir de se réunir à ses an-

ciennes ouailles. Il traversa la Savoie, résida successivement à Turin et à Milan, puis se rendit à Venise, pour y assister à l'élection du pape Pie VII. Le vénérable pontife l'accueillit avec les égards dus à son mérite et à son caractère, et l'emmena à Rome où vint le surprendre l'heureuse nouvelle de la révolution du 18 brumaire. Bientôt après, le concordat de 1802 rouvrit les églises de France, et Varicourt fut enfin rendu à l'empressement de ses paroissiens. Les biens de sa famille avaient été mis sous le séquestre pendant la tourmente révolutionnaire ; mais la sollicitude des Gessiens en avait empêché l'aliénation, et ce témoignage de dévouement, si rare dans les épreuves que l'on venait de traverser, resserra encore les liens qui unissaient le pasteur à son troupeau. La considération que Varicourt avait si justement acquise attira bientôt sur lui l'œil du gouvernement impérial ; on tenta son ambition par l'offre d'un évêché ; mais ces séductions échouèrent devant l'invincible répugnance qu'il éprouvait pour le pouvoir qui avait hérité de la révolution, et le régime royal put seul triompher de son attachement au poste modeste qui semblait avoir captivé toutes ses affections. Varicourt fut nommé à l'évêché d'Orléans peu de temps après la promulgation du concordat de 1817. Il écrivit à plusieurs reprises au cardinal de Talleyrand, grand aumônier de France, pour décliner cet honneur ; il ne céda qu'avec peine et quitta Gex au mois de novembre 1829. Lorsqu'il prêta entre les mains de Louis XVIII le serment épiscopal, « Soyez, lui dit ce prince, le digne frère d'un martyr ! » Le nouvel évêque fut accueilli à Or-

léans avec une vive satisfaction. Il inaugura son avènement par plusieurs actes de bienfaisance au nombre desquels, en résurrection d'un ancien usage, figura la libération des prisonniers pour dettes, dont la présence répandit sur son cortège d'entrée un intérêt touchant et original. L'administration de Varicourt ne démentit point ces favorables débuts. Egalement doué de douceur et de dignité, fort d'une expérience précieuse des hommes et des choses, il réussit à maintenir la discipline sans altérer sa renommée de bienveillance, et sans s'aliéner aucun de ceux auxquels il eut à faire sentir la fermeté de son ministère : tâche d'autant plus difficile que, depuis 1809, le pouvoir épiscopal n'avait été exercé dans ce diocèse que par des pasteurs dépourvus de l'institution canonique, et dont l'action, docile aux influences du régime impérial, avait sensiblement relâché l'action de la subordination ecclésiastique. Au bout de trois ans d'une administration zélée, vigilante, féconde en institutions utiles, Varicourt sentit ses forces subir une altération trop expliquée d'ailleurs par les épreuves qui avaient sillonné sa laborieuse vie. Il parut pour la dernière fois dans ses fonctions épiscopales le 16 octobre 1822, jour du service anniversaire de la reine dont le dévouement de son frère avait prolongé la déplorable existence, (voyez l'art. suivant) et s'occupa activement dès lors de mettre ordre à ses affaires temporelles. Par son testament, qu'accompagna un écrit rempli des sentiments religieux et monarchiques qui n'avaient cessé d'inspirer sa vie, il distribua sa fortune presque entière en œuvres de bienfaisance. Le dernier chagrin

qui lui était réservé fut de ne pouvoir recueillir les embrassements de la marquise de Villette, sa sœur, frappée de mort au moment où elle se disposait à le rejoindre. Pierre de Varicourt expira dans la nuit du 8 au 9 décembre 1822, au milieu des regrets universels de la population orléanaise. Son corps fut déposé dans un tombeau que ce pieux évêque avait désigné derrière le sanctuaire de la cathédrale, et son cœur dans un mausolée élevé contre le mur de la chapelle du séminaire, selon le vœu qu'il en avait lui-même témoigné. L'abbé Chaboux, directeur de cet établissement, ami particulier du défunt, prononça son oraison funèbre dans l'église de Sainte-Croix, et M. Boscheron-Desportes, président honoraire à la cour royale d'Orléans et membre de la Société des sciences et belles-lettres de cette ville, y lut dans la séance publique du 29 août 1823, un *Éloge historique et biographique* de ce vertueux prélat, qui fut dédié à S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême, et imprimé : Orléans, 1823, in-8. Enfin, M. l'abbé Dépercy, aujourd'hui évêque de Gap, lui a consacré en 1840 une notice étendue dans le 2^e volume de sa *Biographie des hommes célèbres du département de l'Ain*.

A. B—ÉE.

VARICOURT (FRANÇOIS-ROUPH DE), frère du précédent, garde-du-corps de Louis XVI, n'a dû sa célébrité qu'au trépas héroïque qu'il reçut en défendant à Versailles les jours de la malheureuse reine Marie-Antoinette, dans la matinée du 6 octobre 1789, contre les assassins qui avaient forcé les portes de son palais et de son appartement. Né à Gex, le 3 juillet 1760. François de Varicourt, fils d'Étienne Roup de

Varicourt, maréchal-des-logis des gardes-du-corps, était entré à 19 ans dans la compagnie de Beauvais. Il se trouvait de faction à la porte de la chambre de la reine, lorsque les sicaires, ayant réussi à pénétrer dans l'intérieur du château, se dirigèrent avec fureur de ce côté, et ne laissèrent par leurs imprécations et leurs menaces aucun doute sur l'atroce projet qu'ils avaient conçu. « Sauvez la Reine ! » s'écria Varicourt, et ses paroles attirèrent sur lui un groupe d'assassins contre lesquels il défendit avec intrépidité le seuil de la porte dont la garde lui était confiée. Il succomba bientôt percé de coups ; mais la résistance de ce nouveau d'Assas, de des Huttes et de Miomandre-Sainte-Marie avait donné à l'infortunée princesse le temps de fuir en désordre dans l'appartement du roi, et son lit s'offrit vide et encore chaud à la rage des meurtriers. Ils revinrent bientôt à Varicourt, déjà expiré. Ils tranchèrent sa tête et la fixèrent au bout d'une pique, de même que celles de ses deux braves compagnons. On porta ces débris à la multitude, et le soir Paris vit arriver au milieu de cris de joie féroces, ces sanglants trophées de la victoire populaire. Deux frères de François de Varicourt furent tués à l'armée de Condé. L'un d'eux avait été admis parmi les gardes-du-corps, le 10 octobre 1789, par l'ordre exprès du roi, en considération du dévouement de son frère. Ce fut probablement une des dernières récompenses que Louis XVI fut libre d'accorder à la fidélité de ceux qui s'immolèrent pour le salut de la cause royale, déjà si gravement compromise. Le nom de Varicourt eut la gloire d'ouvrir ce long martyro-

loge de défenseurs et de victimes, que la Vendée allait bientôt grossir de son formidable et héroïque contingent.

A. B—ÉE.

VARIN (JACQUES-PIERRE), général de brigade, né à Caen, le 26 février 1748, commença par être simple soldat au régiment d'infanterie du roi, en 1764. La révolution le trouva officier : les guerres qui bientôt mirent en question l'indépendance et l'intégrité de la France lui fournirent l'occasion de se signaler; il arriva par degrés rapides au grade de général de brigade, en récompense de sa conduite dans la guerre de Vendée, puis il fut chargé du commandement du département de la Manche. Après un an à peu près entier passé dans ce poste, il fut dirigé au commencement de l'an III, sur l'armée de Brest et de Cherbourg. En l'an IV (1796) et l'année suivante, il fit partie de l'armée d'Italie, où nous le voyons surtout déployer son activité lors des opérations relatives au siège de Mantoue, — d'abord sous Mantoue même, tant que le général pour affaiblir Wurmser, lui laissa la faculté d'effectuer des sorties (28 fructidor an IV, c'est-à-dire 14 septembre 1796 et jours suivants, — puis quand le siège ayant pris forme de blocus, les troupes françaises furent lancées vers Trente et tout le sud du Tyrol pour intercepter les secours qui pourraient venir des Etats héréditaires autrichiens. Varin manœuvra donc quelque temps dans ces abruptes contrées (vendémiaire et brumaire an V, automne 1796), jusqu'à ce que l'armée nouvelle, avec laquelle arrivait Alvinzi, pour débloquer la place assiégée, eût forcé les Français de se replier sur l'Adige : il fut alors chargé de commander la place forte de Pes-

chiera, importante, on le comprend, pour couvrir le blocus. Un emploi d'un genre tout différent, car il est absolument paisible, l'appela le 1^{er} vendémiaire an IX au commandement de la succursale des Invalides établie à Louvain. Le 26 prairial an XII il reçut la croix de la légion d'honneur.

VAL. P.

VARIN (BRICE-MARIE), un des membres de nos premières assemblées législatives, était Breton de naissance et faisait partie du bureau de Rennes, lorsque la convocation des états généraux ouvrit de toutes parts des horizons, soit à l'ambition, soit au patriotisme et au talent. On sait de quelle indépendance la magistrature bretonne s'était montrée animée pendant les dernières années de Louis XV et sous Louis XVI. Député du tiers-état de la sénéchaussée de Rennes aux assises générales de la nation, Varin n'hésita pas à se prononcer dans le sens le plus progressif. Il était instruit, expert et laborieux : on le vit fréquemment à l'œuvre dans les commissions, et fréquemment il eut à tenir la plume pour ses collègues. C'est lui qui rédigea le rapport à la suite duquel il fut décrété (11 août 1790) qu'il n'y avait lieu à suivre contre de Toulouse-Lautrec. De même, quand l'assemblée résolut de rechercher et de mettre en accusation les auteurs des troubles d'Ingrande, ce fut encore d'après un rapport de Varin et conformément à ses conclusions. De même, lorsque le cardinal de La Rochefoucauld se vit mettre en accusation comme « auteur d'écrits fanatiques ». De même, quand furent votées les actions de grâces et autres récompenses, tant aux citoyens qu'aux communes, par qui s'était opérée l'arrestation de Louis XVI. Varin était alors

secrétaire du comité des rapports. Bien que les deux dernières de ces mesures soient de celles qui soulèvent la désapprobation des esprits honnêtes et monarchiques, il faut reconnaître que l'orateur, dans l'une et l'autre occasion, n'était que logique et fidèle à ses principes. La qualification qu'il donnait à la polémique de La Rochefoucauld, il est probable que La Chalotais, en semblable occasion, s'en fût servi; et quant à la fuite de Louis XVI, en la considérant, ainsi qu'elle le fut alors, comme une trahison et comme un moyen d'obtenir un secours de l'étranger, la répression de cette tentative malencontreuse ne pouvait qu'être hautement approuvée. Malgré les gages ainsi donnés à la révolution, Varin ne plut pas longtemps aux coryphées de la régénération radicale de la société française. Il avait voulu fonder l'égalité devant l'impôt, devant la loi; il souhaitait que le roi fût loyalement le premier citoyen du royaume, mais que le monarque fût déposé, que la monarchie fût renversée, c'est ce qu'il ne croyait ni juste, ni sage, ni sûr, et avec cette ténacité armoricaine, apanage de sa province, il refusait de marcher du même pas que les téméraires et les passionnés, et persistait dans sa voie. Vint la Convention, survint la terreur... la révolution, désormais anthropophage, se mit à dévorer ses propres enfants. Varin n'était homme ni à se cacher, ni à trouver grâce devant les bourreaux; il était trop en vue pour esquiver le regard, il portait et la tête et le verbe trop haut pour qu'on ne voulût pas faire taire celui-ci et faire tomber celle-là. Il périt sur l'échafaud en 1793. — Un de ses frères, après avoir été conservateur des hypothèques,

fut envoyé par le département d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents, et après le 18 brumaire devint substitut du procureur impérial près le tribunal civil de Rennes, place qu'il occupa jusqu'à la réorganisation des tribunaux, en 1811. — Un troisième VARIN, neveu de ce dernier et fils de Brice-Marie, le constituant, a longtemps été avocat général près la cour impériale de Rennes: sa nomination remontait aux derniers temps de l'empire; la restauration ne songea pas à le révoquer: au contraire l'ordonnance du roi du 3 janvier 1816 le confirma solennellement dans ses fonctions; et en 1824, il passa de ce poste à celui de procureur général. C'est par erreur que la première Biographie des contemporains, celle de Michaud, a confondu ces trois homonymes, si voisins du reste par le sang. C'est d'une autre famille probablement qu'était issu VARIN D'AINVILLE, mort en 1844, président honoraire de la cour royale de Besançon. VAL. P.

VARIN (PIERRE-JOSEPH), très-savant historien, ou plutôt chercheur de matériaux historiques, était de Brabant-le-Roi (Meuse), et naquit le 19 septembre 1802. Les études universitaires alors se compliquaient fort peu de grec; et le jeune homme ne compensa point par sa vocation, par sa soif philhellénique, l'absence des soins que nul régent devers l'Ornain, et même devers la Meuse, n'était alors en état de donner à cette partie de son éducation. Il n'eut donc jamais du grec que quelques notions des plus élémentaires. En revanche, il profita de tout ce qui s'enseignait autour de lui; et puisa dans la lecture d'un grand nombre d'ou-

vrages les connaissances dont il était avide (de là, lors même qu'il était adolescent à peine, un noyau déjà solide de notions historiques, et de là aussi l'intime familiarisation avec les formes sveltes, les tours variés et l'opulente synonymie de notre idiome); aussi le viton, presque de lui-même, après sa rhétorique, manier la phrase française avec autant d'élégance que qui que ce soit. Il n'essaya pas d'entrer à l'École normale, et il est un des exemples dont les ennemis de l'École peuvent se targuer, lors qu'il leur arrive de prétendre qu'une monnaie peut être de bon aloi sans avoir été frappée au balancier de la rue d'Ulm, ou, si nous voulons nous reporter aux années 1818-1820, au balancier de la rue des Postes (1). N'étant ainsi ni sous la férule, ni sous les ailes de l'Université pour commencer, il fit ses premières armes comme professeur à l'école des pages de Charles X, à Versailles; et, dans ce milieu, fort différent à tout prendre de celui des collèges, il se fit de l'urbanité, de la grâce des manières, de la distinction du langage et du tact, une habitude et un besoin. Mais, soit inconstance, soit désir de ne pas rester éternellement aux études superficielles, les seules qui fussent nécessaires pour l'enseignement qu'il avait à donner, soit autres causes encore plus prosaïques ou plus délicates et plus intimes, il se résolut à courir la carrière universitaire. Il avait commis l'imprudance de se marier, beaucoup plus tôt qu'il n'eût été sage d'y

penser, aussi peu riche et peu rétribué qu'il l'était et ne pouvant compter sur nul apport pécuniaire de la part de sa femme; la famille s'accrut bientôt, et les appointements restaient les mêmes. On sait combien il est fréquent que ces défauts d'équilibre entre le budget des recettes et celui de la dépense, soit gros d'orages ou même de révolutions en ménage comme dans l'administration d'un Etat: Versailles devint intenable à Varin, et il fut heureux d'aller à Reims remplir, à titre provisoire, la chaire d'histoire au lycée. Le fixe, grossi de l'éventuel, ne composait encore qu'un tout des plus modiques; il sut un peu le grossir. Comme son talent se révéla bien vite, et comme il était fort insinuant, il eut l'art d'intéresser assez à lui les notabilités de la ville pour que l'autorité municipale l'adjoignit au conservateur de la bibliothèque publique avec le titre de sous-bibliothécaire aux manuscrits et archives, avec des honoraires de douze cents francs. Varin, à coup sûr, fit plus que les gagner par la mission qu'il se donna de cataloguer et de classer cartulaires, pouillés, diptyques et tant de pièces administratives relatives à la ville du sacre, et pièces probantes de son histoire. Mais il ne travailla pas que pour la cité; tandis que tous ces documents passaient à tour de rôle sous ses yeux, il en prenait note, il en tenait registre, il les copiait, les uns par simple extrait, les autres *in extenso*; il prenait la résolution de les livrer à la publicité un jour, si l'Etat lui venait en aide; puis de rédiger sur cette masse de documents irréfragables autant que variés et contenant nécessairement beaucoup de détails in-

(1) L'école normale, actuellement rue d'Ulm, était précédemment rue des Postes.

connus, une *Histoire de la commune de Reims*, qui laisserait bien derrière elle l'estimable essai de Digault. Ces travaux, au moyen desquels il devenait de jour en jour paléographe plus expert et archéologue plus consommé, il les faisait marcher de front avec l'étude approfondie de l'histoire universelle, sinon sur les sources elles-mêmes quand ces sources étaient étrangères (c'est alors qu'il maudissait son ignorance des langues), mais sur les ouvrages puisés immédiatement aux sources, et dont les auteurs avaient su joindre à l'érudition le discernement, la longue vue et la réserve du critique. Plusieurs années s'écoulèrent pour lui au milieu de ces fortes et fructueuses études, qui, dès la fin de 1832, lui méritèrent un avancement sur place (il devint censeur), et qu'il se mit bientôt à spécialiser dans le but de se présenter pour l'agrégation des classes d'histoire. L'institution des censeurs était récente alors, et n'avait encore donné que des résultats, satisfaisants sans doute, mais transcendants ? non ! et retentissants ? encore moins ! Mais l'éclat avec lequel Varin parut, surtout aux épreuves orales lors de ce concours d'histoire de 1833, auquel nous voici parvenus, fit sensation : concurrents et juges furent abasourdis de cette facilité, de cette lucidité, de cette vivacité de parole, de cette variété de connaissances historiques, de cette originalité de rapprochements et de cette sûreté d'appréciation qu'il déploya en même temps. Il y avait là des élèves de l'École normale exercés depuis dix mois sur les questions du concours par quelques-uns mêmes de ceux qui siégeaient comme juges et qui ex-

posaient les solutions données par eux-mêmes. Varin venait de la province, et n'avait jamais passé par le moule de l'enseignement sacramental. Il fut proclamé par le jury le premier des six admis, et l'opinion unanime de l'auditoire, complétant le verdict du jury, le proclama « le premier et hors ligne. »

Il n'eût tenu qu'à lui, après ce beau succès, d'aller avec un titre définitif occuper une des premières chaires de collège royal en province. Mais il se garda d'en accepter une ; il en avait plus que suffisamment de l'enseignement secondaire : c'est aux Facultés qu'il aspirait. Il avait raison ; et c'est à paraître sur ce théâtre que la nature de son talent le conviait. Mais ce n'est pas tout ; avec l'impatience un peu fébrile et la foi un peu robuste du jeune âge, c'est une des chaires de la capitale qu'il convoitait, ne fût-ce qu'à titre provisoire. Mais ces titres provisoires mêmes étaient courus avec acharnement, et toutes les chaires, tant de la Sorbonne que du collège de France, étaient à des titulaires, les uns s'acquittant de leur charge (c'était le petit nombre), les autres, sinécuristes de longue date, résolus à ne se laisser arracher leur sinécure qu'avec la vie. Il sollicita donc en attendant, et, sachant qu'il faut être à Paris pour obtenir Paris, une place secondaire à la bibliothèque de la Sorbonne. Puis enfin s'impatientant de patienter et comprenant combien il était impossible de prendre d'assaut cette forteresse, il envisagea moins dédaigneusement la perspective qu'ouvrait aux jeunes docteurs ès-lettres la création, par Salvandy, de trois facultés de cet ordre, se hâta de

bâcler les deux thèses exigées (1838), et très-peu de temps après obtint d'emblée, non-seulement un titulariat (la chaire d'histoire) à la faculté de Rennes, mais encore, comme bague au doigt qui n'est pas donnée à tous, le décanat. Il paraîtrait même que le choix lui fut donné par le ministre entre les trois villes qu'on érigeait en chefs-lieux de faculté (Lyon, Rennes, Bordeaux). Il opta pour Rennes. Nous tenons ce détail pour éminemment probable; mais nous sommes loin de prendre de même à la lettre un autre détail dont lui seul nous a donné connaissance : c'est qu'à deux reprises au moins, soit alors, soit un peu plus tard, il put devenir de doyen recteur à Rennes même. Quoi qu'il en puisse être, le fait est que, soit comme doyen, soit comme professeur, Varin à Rennes, en dépit de fâcheuses impressions qu'on trouva moyen de faire prévaloir chez un haut et très-puissant employé du ministère, se montra constamment à la hauteur de son rôle. Ni l'initiative, ni la responsabilité d'un doyen de Faculté n'est grande pour l'ordinaire : il prend les ordres de son recteur. Varin prouva qu'il était capable d'autre chose que de prendre et d'exécuter des ordres. Dans le conflit regrettable qui, vers 1842, 43 et années suivantes s'éleva entre l'académie et l'évêché, il sut garder une attitude modérée autant que grave, tint la Faculté dans des limites qui ne pouvaient alarmer les susceptibilités religieuses, et malgré l'animosité que dès lors laissa percer le recteur et qui bientôt se changea (justement — parce que Varin ne commettait aucune faute) en haine outrée, il perçut véritablement dans une voie qui finit par être louée de tous ceux qui ne

jugent pas d'après les opinions des autres. Des trois collègues auxquels longtemps sa Faculté fut réduite, tous obtinrent l'estime à divers degrés; mais Varin, dès le commencement, se fit classer à part et fut l'objet constant d'un enthousiasme prodigieux, il faut le dire, si l'on tient compte de la nature et de l'esprit du pays.

Sans doute, il faut dans cette vogue faire la part de la spécialité à laquelle il s'était voué et qui par la nature même des choses, tout restant égal d'ailleurs, attire et captive plus que les quatre autres chaires ensemble. L'anecdote, le portrait, le feuilleton en quelque sorte y trouvent leur place et prohibent l'ennui; les hautes vues, la controverse récapitulée par les traits saillants, les lointaines perspectives d'avenir satisfont les intelligences plus compréhensibles et plus profondes. Mais n'attribuer qu'à la nature même de la chaire, les applaudissements dont fut comblé Varin, ce serait plus que de l'iniquité, ce serait de la mauvaise foi. Tout ce que nous avons dit, et de son éloquence et de sa science, se retrouve plus exact que jamais à l'instant auquel nous sommes arrivés : toutes ses qualités se sont mûries, et le plaisir même de son succès, en excitant son émulation (rare conséquence qui n'existe pas chez tous), le rendait de jour en jour supérieur à lui-même. » Il était pathétique en temps et lieu, coloré parfois, fleuri toujours, sans vous asphyxier sous les fleurs; et son style exhalant un parfum de poésie, avait l'allure du poète, sans en emprunter le langage. Il n'affectait pas plus l'éloquence : il semblait sentir (sans que jamais nous l'ayons entendu émettre cette théorie) que l'élo-

quence n'est de mise, n'est de bon goût qu'en cas de lutte, et réelle et grandiose. Mais tout ce que l'élocution (c'est autre chose que l'éloquence) peut posséder de trésors et de grâces, il le prodiguait à pleines mains et comme en se jouant. Qu'on ajoute à ces qualités de l'orateur académique le plus séduisant un débit parfait, un geste qui n'excède ni ne reste en arrière, et une coupe de visage, des pommettes et des lignes qui rappellent à s'y méprendre les traits de Voltaire, on aura l'idée, un peu terne peut-être, mais exacte, de ce qu'était Varin en sa chaire. A son époque, nul assurément ne l'a surpassé, bien que quelques-uns aient eu leurs jours de succès ; et quiconque ne sait comment se brassent les avancements dans les ministères spiritualistes, a droit de trouver inconcevable qu'il n'ait pas été accordé au titulaire de Rennes de donner l'essor à ses ailes oratoires dans l'atmosphère parisienne. Longtemps du reste, il y compta pleinement lui-même. Le successeur de Narcisse-Achille « avait, » dit-il, « donné sa parole, » en lui promettant qu'il le rappellerait à Paris à la première occasion. Enfin la mort de Nodier (1844) ayant produit un mouvement dans le personnel de la bibliothèque de l' Arsenal, le Ministre s'attachant à la lettre de sa parole, lui fit offre de la plus belle position à laquelle il pouvait le nommer dans ladite officine bibliographique ; c'était la seconde seulement, le baron de Cayx s'était abattu sur la première, l'Excellence ayant trop petite main pour lui faire lâcher prise ; c'étaient trois mille francs, plus son logement (qui par parenthèse se trouvait disponible qu'au bout de plus de

deux ans). Varin hésite jusqu'aux vacances, il s'agissait pour lui de délaissier le double, net ; finalement il accepta, et le voici à Paris, avec sa femme (qu'il venait de rappeler près de lui après douze ans ou plus de séparation), avec ses trois mille francs, ... et l'espérance ! Il est douloureux, et profondément instructif, de suivre tout ce que pendant les cinq laborieuses années qu'il avait à vivre encore, il lui fallut de persévérance, on dirait presque d'héroïsme, pour subvenir d'une part aux exigences de la vie parisienne, de l'autre à la suite des travaux qu'il avait sur le chantier. Pour ceux-ci en dépit de la faiblesse de sa vue, en dépit du délabrement de sa santé, à l' Arsenal comme à Rennes, il quittait le lit longtemps avant l'aurore, et à neuf heures il y en avait six qu'il compulsait, écrivait, sarclait ses épreuves, etc., etc. Quant à celles-là, son seul espoir étant la bonne humeur du ministre, il était sans cesse en course du secrétariat général aux bureaux et des bureaux au secrétariat général, au guet de toute nouvelle qui pouvait ouvrir un horizon et distillant les cajoleries de toutes sortes, au bout desquelles on lui lâchait assez de centimes additionnels pour doubler et même plus que doubler son fixe trop faible : c'étaient des missions pour inspecter les bibliothèques de province au point de vue surtout des archives et autres manuscrits ; c'étaient des jetons comme membre du jury d'agrégation pour l'histoire. Ce n'était pas la vie enviable ; c'était toujours, sous d'autres formes, la lutte laborieuse par laquelle avait débuté sa jeunesse rivée à la chaîne d'un mariage prématuré en même temps qu'indi-

gent. Il marchait pourtant, et quoique un peu moins vite que ne l'eussent voulu les amis de l'histoire originale et sérieuse, il élevait un étage nouveau du grand monument qu'il voulait ériger à sa patrie adoptive, la commune de Reims, et il se recommandait à la pharange religieuse de l'Académie des inscriptions. Évidemment le temps approchait où le docte corps allait le considérer comme candidat des plus sérieux, et où, en mettant les choses au pis, après avoir été discuté vivement en deux ou trois élections successives, il réunirait la majorité des voix. Être membre de l'Institut, était la plus chère des espérances qu'il nourrissait, et peut-être la seule depuis qu'il revoyait de plus près et collége de France et Sorbonne et qu'il sentait sa voix s'éteindre. Cette consolation suprême lui fut refusée. Nous avons dit un mot de l'état déplorable de sa santé. C'était peu dire : la débilité de tout son être, l'impressionnabilité de son organisation, sa puissance pour la douleur, puissance qui n'avait été que trop exercée, ne sauraient se rendre. La révolution de 1848 avait encore exagéré ces dispositions fatales. Survint, l'année suivante, le choléra : cette apparition le frappa d'un effroi sans égal ; il prédit qu'il en mourrait. On ne peut dire tout à fait que ce fut une panique ; un mois à peine après que s'était manifesté le fléau, s'étant rencontré sur le boulevard avec un convoi, il fut comme foudroyé d'une de ces atteintes qui ne pardonnent pas ; peu d'heures suffirent pour le rendre complètement insensible, et le troisième jour (12 juin 1849), il expirait. Sa femme non moins impressionnable

que lui, et qui dans cette affreuse agonie ne l'avait pas quitté d'un instant, éperdue de douleur, sous l'étreinte de l'excessive émotion et en veillant aux apprêts d'un embellissement, dont bien des fois il avait exprimé le vœu, afin que ses dépouilles mortelles fussent transportées à Bar-le-Duc, ne tarda pas, à ressentir les mêmes symptômes que lui, et quinze jours après elle le suivait au tombeau. Le vœu de l'époux avait été pieusement rempli. Leur fille obtint immédiatement par l'intervention spontanée de M. Naudet une pension du ministère. Ce fut la seule récompense un peu hors ligne par laquelle l'Administration universitaire reconnut le mérite d'un de ses plus brillants et plus dignes enfants, d'un de ceux qui mis à leur place, auraient jeté sur le corps entier l'éclat qu'il devrait avoir et qu'il n'a pas. — Voici la liste des principales productions ou publications de Varin. I. *Archives communales de Reims*, Paris, 4 v. in-4°. C'est une œuvre herculéenne, ou comme il est à la mode de dire aujourd'hui, une œuvre de Bénédictin. Pour comprendre que l'auteur ait pu y suffire quand on sait combien il donnait de temps soit aux relations de société, soit aux visites d'entregent et d'ambition sans lesquelles il n'eût peut-être pas même eu au banquet universitaire la place un peu secondaire qu'il finit par conquérir, on a besoin de se reporter à ces veilles matinales indiquées plus haut et qui pour lui commencèrent dès le chant du coq. Commencées dès le temps de son séjour à Reims, poursuivies sans relâche à Rennes, non sans une subvention du ministère qui les avait admises au

nombre de ses *Documents relatifs à l'histoire de France*, continuées encore, mais avec diverses interruptions pendant les quatre ans et demi de 1844 à 1849, les *Archives communales de Reims* dévorèrent, on peut le dire, la vie de l'intrépide ex-archiviste. Il n'a pas même eu le temps de les mener entièrement à fin. Aux quatre volumes publiés et qui ne contiennent, avec des notes, la plupart précieuses, que des textes de pièces soit par extraits soit *in extenso* ou l'indication de ces pièces par leur titre, il voulait en ajouter au moins un cinquième de même nature et nous aimons à le penser, un index indispensable pour se retrouver dans ce labyrinthe de richesses: et de plus, après cet ensemble colossal de documents irréfragables il eût rédigé (sur pièces, comme on le voit, et uniquement sur pièces) cette *Histoire de la commune de Reims* dont nous avons vu surgir chez lui le plan bien avant le concours de 1833. Nous n'avons pas besoin d'insister sur la valeur qu'aurait présentée semblable travail exécuté sur de tels matériaux par une telle main. Il serait à désirer, mais l'on ne saurait guère l'espérer, qu'un continuateur vienne, grâce auquel l'on ne dira pas éternellement :

... Pendant opera interrupto...

II. *La vérité sur les Arnould*, Paris, 1847, 2 vol. in-8°. C'est un coin de la vérité, ce n'est pas toute la vérité. Encore sur bien des points peut-on douter que ce soit elle. Les faits mêmes, quand il ne nous donne que des faits, sont exacts (mérite réel, quoiqu'ils n'y joignent pas, autant que l'imagine l'auteur, celui d'être complètement inédits ou entièrement ignorés), mais l'a-

gement des faits, mais les conjectures surtout qu'il en tire et la portée qu'il attribue à leur intention, entre dans le domaine de l'hypothèse, parfois de l'hypothèse perfide, et ne peuvent prendre rang de vérités acquises qu'après nouveau contrôle. L'ouvrage du reste est piquant pour qui n'a pas de parti pris; il nous fait envisager une face trop peu connue d'un épisode important du dix-septième siècle; il tend à faire reviser un procès qui fut célèbre et rembourse le dossier de ceux auxquels l'opinion du lendemain a donné tort tandis que le pouvoir du jour leur donnait raison; il est à lire, il est à méditer après le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve. Le livre d'ailleurs est écrit avec certaine sincérité, bien que passionné: Varin, très-hautement religieux, penchait un peu plus que de raison, ce nous semble, vers l'ultramontanisme; mais c'était de très-bonne foi, et chez lui c'était logique; il n'aimait pas plus les rouages du gouvernement parlementaire que les conciles de Constance et de Bâle, qui morigénaient et déposaient des papes. Il savait trop bien l'histoire pour ne pas reconnaître sur quelles bases vermoulues ou mensongères avait reposé au moyen âge l'omnipotence du Saint-Siège; mais jamais à ses yeux le Saint-Siège n'avait eu tort: les fausses décrétales, il le soutint un jour en chaire, avaient été rédigées au profit et par l'ordre de Charlemagne! Charlemagne commanda le faux!! bref Charlemagne est le véritable faussaire!!!

III. Les deux thèses à la suite desquelles lui fut conféré le grade de docteur et qui portaient pour titre: la française. *De l'Influence des questions de race sous les derniers*

Carlovingiens, Paris, 1838, in-8° ; la latine, *De quibusdam Herberti opusculis et de gallicanarum doctrinarum originibus*, même date et même format. Ce dernier travail parut en français presque au même instant dans la *Revue française*. On trouverait aussi de lui quelques articles dans la *Revue nouvelle* et dans le *Correspondant*. Il en avait promis de même et il en fournit deux ou trois au *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne* par Ogé, dont il laissa dire qu'il était directeur ou co-directeur. Mais nous croyons savoir que cette direction fut un mythe. VAL. P.

VARIN (JOSEPH-DÉSIRÉ), religieux de la Compagnie de Jésus, fut un de ceux qui contribuèrent le plus au rétablissement de son ordre en France, et lors même qu'il n'appartenait pas encore à cette célèbre Compagnie, il avait, avec de généreux amis, cherché les moyens d'assurer sa restauration légale dans l'Église. Sa vie accidentée est à la fois curieuse et édifiante. Né à Besançon, aujourd'hui chef-lieu du département du Doubs, le 7 février 1769, Varin sortait d'une famille distinguée par ses sentiments religieux et sa position sociale. Son père était conseiller au parlement de Franche-Comté. Le jeune Varin, que, dans sa famille, on appelait de Solmon, du nom d'une terre située sur les frontières de la Suisse, montra dès son enfance un cœur excellent, mais en même temps un naturel ardent qui le poussait quelquefois à une impétuosité excessive. Il était surtout passionné pour la chasse, et même, étant séminariste, n'étant pas encore, il est vrai, engagé dans les ordres, il céda quelquefois, malgré les convenances et ses résolutions, à l'attrait

de ce plaisir bruyant et interdit aux ecclésiastiques. Il joignait à cet entraînement un grand attrait pour l'état militaire. Nous allons voir bientôt que la Providence l'amena à cette profession par des voies et des circonstances qu'il n'avait guère prévues. Mais élevé chrétiennement et encore plus porté à la piété qu'à toute autre jouissance, il éprouva de bonne heure le désir de se consacrer à Dieu. Il commença dans la maison paternelle et continua au collège de Besançon des études solides et dans lesquelles il obtint des succès. Après avoir reçu, dès l'âge de quinze ans, la tonsure et les ordres mineurs, il vint à Paris et entra au séminaire de Saint-Sulpice pour y redoubler son cours de philosophie et étudier ensuite la théologie. Le nouveau séminariste gagna bientôt l'affection des supérieurs et des élèves, et se lia à une association composée des plus fervents de ses condisciples, de laquelle faisaient partie les jeunes princes de Broglie, Charles et son frère Maurice, depuis évêque de Gand ; de Villèle, depuis archevêque de Bourges, les abbés de Sambucy, de Tournély et de Grivel. Ces trois derniers, comme nous allons le voir, devaient plus tard s'unir à lui par des liens encore plus étroits. Tous ces jeunes zélateurs étaient sous la direction spéciale de M. Tassin, un des plus vertueux sulpiciens, mort saintement sous l'habit de trappiste (1).

(1) On peut apprécier ce saint religieux par la note historique assez étendue que je lui ai consacrée à la 2^e colonne de la page 223 du tome LXXXIV. Dans cette note, on a imprimé deux fois par erreur le nom *La Pausse*, il

Le jeune de Solmon terminait sa deuxième année de théologie lorsque la révolution française l'obligea à abandonner, du moins pour le moment, la carrière où il était entré; il quitta Paris le jour même de la prise de la Bastille, et retourna dans sa famille. L'année suivante il émigra avec elle en Suisse, où bientôt sa santé, gravement compromise par une affection de poitrine, porta les médecins à lui prescrire une vie plus active et surtout l'exercice de l'équitation. A l'exemple et surtout à l'invitation de plusieurs gentilshommes de la Franche-Comté, il alla rejoindre l'armée des princes français à Coblenz, et entra dans un régiment de dragons commandé par le maréchal de Broglie, père de ses deux anciens condisciples. La veille de son départ sa mère vint le trouver à sa chambre lorsqu'il était déjà couché, et lui dit avec une sorte de vivacité presque solennelle : *O mon enfant, je t'en conjure, ne perds jamais la crainte de Dieu.* Il ne devait plus revoir cette mère, victime de la révolution, et ces paroles, les dernières qu'il ait entendues de sa bouche, ne s'effacèrent jamais de sa mémoire, et eurent une grande influence sur le reste de sa vie. Varin fit avec distinction les deux campagnes de 1792 et de 1793, et quoiqu'il eût pris une part active à plusieurs batailles sanglantes, il échappa aux plus grands dangers. En novembre 1793, persuadé qu'aucune action n'aurait lieu avant le printemps, il demanda un congé pour aller voir le reste de sa fa-

mille, retirée en Suisse, à Estavayer. Si l'innocence de ses mœurs avait été exposée dans les deux années passées dans les camps, où les émigrés n'étaient pas tous édifiants, elle le fut encore plus à Estavayer, dans le loisir et au milieu d'une jeunesse dissipée, qui avait apporté dans l'exil la légèreté du caractère français. Varin prit goût aux divertissements de ses compatriotes, et il faillit être victime de son imprudence. Un soir, il s'était abandonné avec plus de laisser-aller à l'entraînement du plaisir, et son âme vertueuse en était agitée et luttait contre la grâce. Sa sœur, qui le voyait disposé à retourner le soir dans cette société où la veille, elle avait remarqué ses manières un peu trop légères, lui dit avec bonté : « Prends garde, mon ami; rappelle-toi la gravité de tes premières années. » Ces paroles, tout en le contrariant, le forcèrent à réfléchir. Rentré à sa chambre, il jette par hasard les yeux sur un livre dont la première page lui présente le *Memorare* qu'il avait à peu près oublié. Il le répète une troisième fois avec émotion. Alors, une lutte nouvelle s'élève dans son âme, il renonce à la réunion projetée, et le jour même il quitta Estavayer. Il aurait voulu dès ce moment se donner à Dieu dans un nouveau genre de vie, mais il était retenu par un motif plausible en apparence. Contre sa prévision, quelques jours après son départ de l'armée de Condé, un combat meurtrier avait été livré, et la plupart de ceux avec qui il se fût trouvé dans la mêlée étaient restés sur le champ de bataille. Si, d'un côté, il était reconnaissant envers la Providence qui lui avait conservé la vie, de l'autre, son amour-propre

faut lire *La Sausse*; et c'est sous ce nom qu'on trouve l'article de ce Sulpicien au tome LXX, page 319.

souffrait, et il voulut lui donner satisfaction, au moins pour un an, espérant trouver dans cet intervalle une occasion de se signaler. N'osant plus néanmoins demeurer dans l'armée de Condé, il voulut, malgré le cri de sa conscience qui l'appelaient déjà à un autre genre de vie, prendre du service dans le corps autrichien commandé par le prince de Cobourg, qui était alors avec son armée sur les frontières de la Hollande. Varin, pour le rejoindre, se mit en route pour la Westphalie et voulut, en chemin, voir ses anciens amis, les abbés de Broglie et de Tournély (1), qui vivaient ensemble avec quelques compagnons, dans le dessein de fonder une Société nouvelle sous le vocable ou le nom du *Sacré-Cœur de Jésus*, et de rétablir, autant qu'ils le pourraient, l'institut des jésuites. Il voulait aussi obtenir de Charles de Broglie des lettres pressantes pour les joindre à celles que le maréchal de Broglie avait déjà écrites depuis quelques semaines en sa faveur, au duc de Choiseul, car Varin désirait en même temps obtenir une place de cadet dans les houzards, qui avaient ce duc à leur tête. Il les trouva à Venloo, prêts à partir pour Munich en Bavière, où les forçait de se retirer les succès des armées de la république française, qui les obligeait à changer d'asile. Cette heureuse rencontre causa une joie mutuelle, mais la Providence attendait là notre jeune homme, qui, après quelques luttes et quelques résistances, vaincu par leurs raisons et leurs instances, abandonna ses projets et se joignit à eux. Il se

trouvait le sixième dans cette compagnie naissante, et, comme il me le disait un jour lui-même, tous excepté deux, avaient été militaires; deux seulement, les abbés de Broglie et de Tournély, étaient prêtres. Ces pieux jeunes gens continuaient leur voyage à pied, le sac sur le dos, partageant leurs journées entre la messe, l'oraison, le bréviaire, le chapelet et des conversations édifiantes. A Augsbourg, Varin trouva une lettre de son frère qui lui apprenait la mort de sa mère, laquelle, rentrée en France en 1793, fut arrêtée, passa une année en prison et périt sur l'échafaud le 19 juillet de l'année suivante, précisément le lendemain du jour où lui-même avait pris la généreuse résolution de mourir au monde. Sa douleur fut profonde mais pleine de résignation chrétienne. Arrivés à Augsbourg, les jeunes voyageurs remirent la lettre de recommandation de l'abbé Pey à l'abbé Beck, conseiller aulique de l'évêque d'Augsbourg. Cet ecclésiastique leur dit que les ordres sévères du duc de Bavière, interdisant l'entrée des Français dans ses États, devait les arrêter, et les engagea à se fixer au diocèse d'Augsbourg, où il leur promit la protection de l'Électeur, qui les accueillit avec faveur; ils trouvèrent aussi des sentiments de cordialité dans les anciens jésuites qui dirigeaient le collège de la ville. Les voyageurs virent un trait de la bonté de Dieu dans toutes ces circonstances, et, grâce surtout à l'intérêt que leur témoigna M. Baziocki, riche banquier d'Augsbourg, chrétien zélé, ils purent aller, au mois d'août 1794, s'établir à deux lieues de la ville, à Leutershofen, où ils reprirent leurs exercices et virent

(1) Voir TOURNÉLY, tome LXXXIV, page 225.

bientôt leur nombre s'augmenter. C'est là que commença, à le prendre rigoureusement, la société du Sacré-Cœur; et les premiers fondateurs de cette œuvre, le 13 octobre de la même année, près du tombeau de saint Ulrich, dans l'église des Bénédictins d'Augsbourg, se livrèrent par vœu, au maintien de leur entreprise; ils y ajoutèrent le vœu d'obéir au souverain pontife, et d'aller se jeter à ses pieds pour se mettre à sa disposition. Forcés, par la vente de la maison qu'ils occupaient, à quitter Lentershofen en novembre 1795, ils furent recueillis par l'électeur Clément Wenceslas dans une petite maison que possédait ce prélat généreux au village de Gogingen, à une lieue et demie d'Augsbourg, où la Providence leur procura des bienfaiteurs, entre autres l'archiduchesse Marie-Anne d'Autriche. Dès lors, ils firent des efforts pour entrer dans la compagnie de Jésus, qui ne crut pas devoir les admettre et leur conseilla de continuer leur genre de vie. Le jeune Varin fut élevé au sacerdoce le 12 mars 1796. L'approche des armées de la république française les força encore à émigrer. Ils se retirèrent d'abord à Passau, en Bavière, puis à Vienne, en Autriche, où ils arrivèrent à la fin de septembre de la même année 1796, et où le crédit du P. de Broglie leur avait procuré la protection du ministre de la police; ils trouvèrent un asile dans une partie du couvent des Grands-Augustins. Le cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, les prit sous sa protection, et ils purent se livrer de nouveau à l'étude et aux exercices de la vie religieuse. Hélas! ils ne purent jouir une année de cette vie tranquille! Les négociations pacifiques entamées entre la

France et l'Autriche ayant été rompues, la guerre se ranima. Buonaparte parut dans le Tyrol à la tête d'une armée nombreuse et s'avança rapidement vers la capitale de l'Autriche, qui fut déclarée en état de siège, et d'où les étrangers durent s'éloigner à une distance de quarante lieues. Le comte de Saurén, ministre de la police, obtint de l'empereur un adoucissement en faveur de ses protégés, et, à sa demande, l'abbé des chanoines réguliers de Clauster-Neubourg, offrit à la petite société une de ses maisons, située à Haguebrunn, distante seulement de trois lieues de la ville de Vienne. Le Père Varin et ses amis s'y installèrent le mardi de Pâques 1797. A peine avaient-ils repris leurs pieuses habitudes, qu'ils se virent éprouvés de nouveau, mais d'une manière bien plus dure et plus dangereuse pour leur société naissante. Le 9 juillet de la même année, leur supérieur, le P. de Tournely, mourut à la fleur de l'âge, après neuf jours de maladie. La petite communauté, composée déjà de seize personnes, élut à l'unanimité, pour lui succéder, le P. Varin, que le défunt lui-même avait désigné comme le plus propre à prendre sa place dans des circonstances aussi difficiles. Varin voulut décliner ce fardeau, mais les instances de ses frères l'obligèrent à s'en charger, et ce fut sous son administration que l'Institut du Sacré-Cœur entra dans une phase nouvelle, et finit par se fondre dans la compagnie de Jésus. Ne pouvant aller se jeter aux pieds du Souverain-Pontife, détenu à Florence, le nouveau supérieur, muni de recommandations de plus de vingt évêques français émigrés, et surtout de celles de l'archevêque de Vienne et du cardi-

nal Ruffo, nonce dans cette ville, lui adressa, au nom de ses confrères, une lettre dans laquelle il le pria de statuer sur leur sort. Le Pape leur répondit une lettre de louanges et d'encouragement, les engageant à la persévérance et les mettant provisoirement sous la dépendance absolue du cardinal Migazzi, archevêque de Vienne. On ne peut exprimer la joie que ce bref causa à la petite Société, qui fit bientôt des progrès tels que le nombre des confrères fut plus que doublé et que l'on fit un second établissement à Prague; l'archiduchesse Marie-Anne fournit aux dépenses de cette nouvelle maison. On commença aussi dès lors à Hagenbrunn un pensionnat pour la jeunesse, et on se livra aux exercices du ministère ecclésiastique. Bientôt la Société du Sacré-Cœur, qui tendait uniquement à se réunir aux Jésuites, fit une autre fusion qu'elle n'avait ni prévue ni désirée, toujours néanmoins dans le dessein de parvenir à son premier but. Ce but était aussi celui d'une Société qui s'était formée à Rome vers 1793, et qui avait pour chef Paccanari (Voyez *Paccanari*, tome LXXVI, page 190). Cette Société naissante portait le nom de *Société de la Foi de Jésus*. Les personnes les plus élevées et les plus influentes, le Pape Pie VI lui-même, pensaient que deux Sociétés, s'établissant simultanément dans les mêmes intentions et tendant aux mêmes fins, devaient se réunir et doubler ainsi les forces de leur action et les chances de leur succès; Paccanari désirait surtout cette réunion, et, encouragé par le Souverain Pontife, qu'il avait vu deux fois, muni de recommandations élogieuses pour le nonce à Vienne, et même pour l'empereur d'Au-

triche, il arriva à Vienne le 3 avril 1799, et, dès le 7 du même mois, il se rendit à Hagenbrunn. Il y fut reçu avec joie, mais aussi avec réserve. Il était muni de tant de témoignages, de l'archevêque de Vienne, du Nonce, du Pape lui-même, qu'il était comme nécessaire de faire une union, qui s'effectua en effet, après dix jours de conférences, auxquelles prirent part tous les profès du Sacré-Cœur. Le Père Varin, qui désirait aussi peu la supériorité que Paccanari semblait l'attendre, se soumit à ce dernier avec tous ses associés. Paccanari vit donc ainsi son modeste troupeau triplé par cette agrégation; et, supérieur général des deux branches fondues dans la seule Société de la Foi de Jésus, il nomma le Père Sinéo della Torre provincial de cette Société en Allemagne, et le père Varin recteur du collège d'Hagenbrunn, qui lui était soumis avant la fusion, effectuée le 18 avril 1799. Le père Paccanari resta quelque temps en Allemagne; sous son gouvernement, la petite communauté d'Hagenbrunn changea, sinon d'esprit, du moins de conduite et de pratiques. Elle donna moins aux exercices de piété, et beaucoup plus, et peut-être trop, à l'étude et aux récréations, et tout cela sous le prétexte qu'ils étaient destinés à professer la vie religieuse au service du prochain et non dans un cloître. La princesse Marie-Anne, à qui le père Varin recommanda le père Paccanari, conçut pour celui-ci beaucoup d'estime, et lui accorda l'attachement bienfaiteur qu'elle avait pour les pères de la Société du Sacré-Cœur. Elle fit plus, car elle se lia, ainsi que les demoiselles Naudet, ses dames de compagnie, par un vœu spécial, à l'obéissance

à ce nouveau général. Paccanari n'était encore que tonsuré, mais, au retour de ce voyage de Prague, il reçut du nonce, à Vienne, les ordres mineurs et sacrés jusqu'au diaconat, et, après tant de succès, il reprit la direction de la communauté d'Hagenbrunn, où l'on crut s'apercevoir bientôt de quelques dispositions douteuses dans son esprit. De concert avec le père Varin, les anciens membres de la Société du Sacré-Cœur lui demandèrent, dans une occasion favorable, une déclaration franche sur ses désirs de réunion avec la compagnie de Jésus. Le 11 août 1799, Paccanari donna une réponse qui ne satisfit point, et qui fut loin de détruire les préventions qui commençaient à naître contre lui. Il donna bientôt un double essor à ses disciples; il les livra aux travaux du saint ministère et envoya des colonies, non-seulement en divers lieux de l'Allemagne, mais aussi dans les États étrangers, en Hollande, en Italie, en Angleterre, en Suisse, en France, etc. Ce fut en ce pays que le père Varin fut envoyé en qualité de chef de cette nouvelle mission, et le 19 mars 1800, accompagné du père Roger, et, peu après, d'un second compagnon, le père Halnat, du diocèse de Rennes, il prit le chemin de son ancienne patrie, marchant à pied, revêtu de l'habit de jésuite, demandant l'aumône dans les presbytères et dans les abbayes qui se trouvaient sur sa route. En passant à Augsbourg, il visita monseigneur de Juigné, archevêque de Paris, qui leur donna des renseignements précieux et d'amples pouvoirs. A la frontière de la France ils purent, à la faveur de l'habit laïque, entrer sans être arrêtés, quoiqu'ils n'eussent point de passe-port. Néanmoins

dès lors commencèrent les dangers les plus sérieux de leur voyage; ils parvinrent pourtant jusqu'à Paris, où, avec ses deux compagnons, le père Varin entra le 16 juin. Tous trois commencèrent leur ministère par le service des hôpitaux; le père Varin envoya le père Halnat à Bicêtre, et lui-même se consacra aux six mille malades de l'hospice de la Salpêtrière, où aucun prêtre n'avait paru depuis dix ans! Mais il avait aussi mission de soutenir et d'étendre la Société des Pères de la Foi; six mois s'étaient à peine écoulés depuis son arrivée, qu'il reçut plusieurs jeunes prêtres au noviciat. La Providence lui ménagea plusieurs moyens de faire des œuvres de zèle et de soutenir en même temps son œuvre principale. Il fit surtout la connaissance d'une demoiselle distinguée par sa position sociale, et encore plus par sa charité et les qualités les plus précieuses. Cette demoiselle était mademoiselle Champion de Cicé, nièce de Cicé, archevêque de Bordeaux. (Voir CHAMPION, tome III, page 26.) Elle s'intéressa vivement à la petite Société du père Varin, lui ménagea des protecteurs parmi des personnages élevés, et lui donnait aussi des secours en argent. Le père Varin, par reconnaissance et par les mêmes motifs qui animaient sa bienfaitrice, la secondait de tout son pouvoir. La Providence leur ménagea un autre genre de mérite dans une épreuve cruelle, à laquelle elle les soumit l'un et l'autre. Mademoiselle de Cicé était d'origine bretonne, bien pensante et vouée aux œuvres de charité, qui multipliaient ses rapports; elle fut donc soupçonnée par la police, qui cherchait partout des complices dans la conspiration de la machine infer-

nale. On fit une perquisition chez elle et l'on trouva un rouleau de pièces de monnaie dont elle avait indiqué la destination par cette inscription : *Pour ces Messieurs*. On s'imagina facilement que les *Messieurs* destinataires de cet argent étaient les personnages arrêtés. Elle n'avait donné qu'une réponse embarrassée à ce sujet, dans la crainte de compromettre ses protégés, et son embarras la compromettait en un sens elle-même. Le Père Varin, instruit de cet incident, ne balança point à courir la chance que pouvait faire craindre son intervention personnelle; il se présenta accompagné du Père Haluat, et Dieu permit que leur explication naïve et simple contribuât, sans désagrément pour eux, à la justification de mademoiselle de Cicé, qui fut absoute avec éclat et rendue à la liberté (1). Cependant la colonie française des Pères de la Foi se consolidait et s'étendait en multipliant ses œuvres et en augmentant le nombre de ses membres. L'entrée de l'abbé Barat fournit au Père Varin l'occasion d'une entreprise qu'il nourrissait dans son esprit depuis longtemps, et que le Père de Tournely et le Père Paccanari avaient eux-mêmes conçue, celle d'une société de femmes destinées à opérer parmi les personnes de leur sexe ce que les Pères de la Foi faisaient pour les jeunes gens. Pendant quelque temps on s'était persuadé en Allemagne que la pierre fondamentale de cet édifice religieux serait la princesse Louise de Condé (Voy. CONDÉ t. LXI,

p. 269) (1), puis la princesse Marie-Anne. Dieu ne le permit pas. En entrant dans la société du P. Varin, l'abbé Barat lui parla d'une sœur dont il avait soigné l'instruction et qui avait alors vingt-deux ans ou un peu plus; il la lui offrit pour être la première religieuse de l'institut qu'il projetait. Le Père Varin fut enchanté et édifié de tout ce qu'il vit dans cette jeune personne. C'était, m'a-t-il dit à moi-même en vantant ses qualités, c'était une rhétoricienne! Il fut donc enchanté de cette heureuse rencontre et commença alors sa petite communauté, et bientôt plusieurs jeunes personnes se réunirent à la mère Barat, qui est encore, au moment où nous écrivons ceci (1861), supérieure générale de l'institut nouveau. Le P. Varin leur fit un règlement, les réunit en communauté, d'abord à Paris, puis à Amiens. C'est dans cette ville qu'elles prirent, ou plutôt, comme me l'a dit le Père Varin en accentuant et répétant son expression, qu'on leur donna... qu'on leur donna le nom de *Dames de la Foi*. Leur institut porte le nom de société de *Dames du Sacré-Cœur*, et le Père Varin en est donc le fondateur. Dieu n'a pas agréé, disait-il, pour commencer son œuvre, des instruments grands selon le monde; mais, afin que la gloire en revint à lui seul, il a voulu que la base de l'édifice fût posée sur la simplicité, la petitesse, le rien. En effet, la première supérieure sortie d'une famille peu avantagée du côté de la fortune, est à la tête

(1) On peut consulter sur la conspiration de la machine infernale l'article *Saint-Bejant*, tome LXXX, p. 399.

(1) Lorsque la princesse de Condé fut bénédictine, elle porta le nom de *Marie-Joseph de la Miséricorde*, et non celui de *Marie-Louise*, comme je l'ai écrit par erreur, *ibid.* page 271.

d'une société qui se croit appelée à faire exception entre les ordres religieux et à exercer uniquement son zèle sur les jeunes personnes des hautes classes de la société. Non-seulement la société des Pères de la Foi multipliait ses bonnes œuvres et voyait croître le nombre de ses frères, comme on vient de le dire, mais elle fit aussi de nouveaux établissements, d'abord à Lyon, puis à Amiens et en divers lieux, quand elle devint l'objet des inquiétudes de la police, étonnée de la correspondance si souvent répétée entre Rome et ces prêtres français. Fouché possédait des copies des lettres qu'on avait ouvertes et les communiqua au Père Varin, qu'il fit comparaître devant lui, en lui demandant le motif et le sens de ces réticences, de ces expressions énigmatiques trouvées dans les lettres qu'on lui présentait. Le père Varin, qui n'avait aucun soupçon de la supercherie dont sa société était victime, fut d'abord surpris et déconcerté; mais il crut, avec raison, que le meilleur parti à prendre était celui d'un aveu prudent, et il prit ce parti; et, comme monseigneur Spina, archevêque de Corinthe, nonce en France, rendit de lui un témoignage avantageux, il fut laissé en liberté; mais les préventions de Fouché demeurèrent dans son esprit. Il faut se rappeler que ce chef de la police était un ex-oratorien, hostile à la religion. Nécessairement d'ailleurs des bruits et des opinions défavorables et ennemis couraient sur ces ecclésiastiques qu'on ne comprenait pas; quelques personnes savaient, il est vrai, ce qu'était la congrégation des Pères de la foi, mais le grand nombre n'y voyait ou que des jésuites déguisés, ou une société nouvelle. Ces jugements, ces récits

occasionnèrent encore d'autres persécutions contre la société, qui dès lors ne fit que chanceler sur le sol de la France. Ailleurs, elle n'était pas mieux assise; à Rome, par exemple, elle ne se consolida pas longtemps. Le P. Varin fit un voyage en cette ville, où il était appelé par le P. Paccanari pour une sorte de chapitre général. De retour en France au mois d'octobre 1802, il vit supprimer le pensionnat de Lyon, et forma peu après le collège de Belley, qui fut peut-être le plus important de tous ceux que ses associés dirigèrent. Mais il fallut parer à un orage terrible qui menaçait tout l'institut. Un décret de suppression de tous les établissements français fut rendu par Buonaparte, premier consul! Le P. Varin accourut à Paris, et agit avec tant de bonheur, que ce décret fut suspendu par le crédit de Portalis, ministre de l'intérieur, et du cardinal Fesch, tous deux amis et protecteurs des Pères de la Foi. Non-seulement la nouvelle société se livrait à l'enseignement, mais, en 1804, le P. Varin organisa aussi un corps de missionnaires, dont il partagea lui-même les travaux, qui commencèrent par la ville de Tours, où le vertueux cardinal de Boisgelin les avait appelés, et où le préfet (le trop fameux POMMEREUL, voir tome xxxv, p. 281) leur suscita d'étranges obstacles, sans arrêter leurs fructueux succès. Peu après, il contribua à la formation du premier établissement des *religieuses de la congrégation de Notre-Dame*, dont il est, avec la sœur Julie, le véritable fondateur. Cet institut, formé d'abord à Amiens, a transféré son principal établissement en Belgique. Lors de son séjour à Rome, le P. Varin avait eu de fréquents rap-

ports avec la princesse Marie-Anne, et surtout avec le P. Paccanari, son supérieur général. Il trouvait en cet homme une grande facilité d'élocution, me dit-il un jour, et s'il avait eu des études et de l'instruction, il eût été un sujet vraiment remarquable. Mais il s'apercevait en même temps qu'il n'avait ni les vertus, ni les qualités nécessaires à sa haute position, et même à un simple religieux. Son compagnon de voyage, le P. Rozaven, supérieur de la maison d'Angleterre, avait été aussi dominé par cette préoccupation. Tous deux se tinrent néanmoins dans une prudente réserve. Mais, en 1804, le P. Rozaven écrivit au P. Varin que la plupart de ses compagnons et lui portaient pour rejoindre les jésuites de Russie; que même, à son retour de Rome, il avait appris que ses confrères avaient, pendant son absence, obtenu du vicaire général de la compagnie leur admission, et que, partageant leurs sentiments, il avait averti Paccanari que la maison d'Angleterre ne faisait plus partie de sa société. Cette nouvelle jeta le P. Varin dans l'anxiété. Devait-il faire la même démarche qui lui souriait beaucoup? Il pria; il s'adressa au cardinal Spina, légat en France, qui lui répondit de se séparer de Paccanari; que le Saint-Père ne manquerait pas d'approuver sa conduite, puisqu'il ne reconnaissait nullement l'esprit de Dieu dans ce supérieur. Il ajoutait que le moment de s'agréger aux jésuites de Russie n'était pas encore venu, et qu'il ne fallait pas priver la France du secours de leur petite société dont elle avait besoin. Il fit en conséquence délivrer lui et les siens du vœu d'obéissance fait à Paccanari, et obtint encore du légat la

conservation des privilèges dont ils avaient joui jusqu'à ce moment. Les associés du P. Varin reçurent alors de lui communication de ses démarches et de leur résultat. Tous y applaudirent et le reconnurent pour supérieur. Néanmoins il faut convenir qu'il aurait dû légalement les consulter avant d'obtenir pour eux des dispositions qui changeaient tout à fait leur existence religieuse. Il lui restait à lui-même au fond de l'âme un petit trouble qu'il bannit plus tard. Le résultat dont il est ici question date du 21 janvier 1804; aussitôt le P. Varin en fit part au P. de Rozaven, déjà rendu en Russie, et notifia sa séparation au P. Paccanari et à l'archiduchesse Marie-Anne. Lors du séjour que Pie VII fit à Paris, où il était venu pour le sacre de l'empereur, le P. Varin obtint de lui une audience et une ratification empressée de tout ce qu'avait fait son légat. Le pape approuvait spécialement la détermination de rester en France, en engageant les associés à attendre le moment marqué par la Providence pour la réunion aux jésuites, et à se résigner aux sacrifices et aux persécutions que leur œuvre trouverait dans leur propre pays. L'œuvre continua donc toujours sous le nom de *Société de la Foi*, et, plus libre, prit un nouvel essor, fit plusieurs établissements. Néanmoins Fouché restait indisposé contre eux, et, en 1807, le 1^{er} novembre, au milieu de l'assemblée de plusieurs souverains de l'Europe, qui se trouvaient à Fontainebleau, il porta Buonaparte à interpeller tout haut le cardinal Fesch sur la protection qu'il accordait à ces Pères de la Foi, qui étaient ses ennemis jurés, et lui-même réfuta le cardinal qui voulait les défendre. Le lendemain,

Buonaparte montra à Fesch les écrits fournis par Fouché, et donna immédiatement ordre aux pères de se retirer, sous quinze jours, dans leurs diocèses respectifs, sous peine d'être transportés à la Guyane. Le P. Varin, quoique plusieurs de ses frères purent ne pas suivre rigoureusement l'ordre brutal qui avait été donné, fut renvoyé à Besançon par Fouché, qui le mit sous une surveillance rigoureuse du préfet, dont il devait avoir l'autorisation pour sortir de la ville et même pour prêcher. Son exil et sa disgrâce durèrent sept ans; mais le temps avait adouci la rigueur du préfet, qui avait pu d'ailleurs apprécier la valeur du P. Varin. Celui-ci se livrait avec ardeur au ministère ecclésiastique et à la composition des règles définitives de la congrégation des *religieuses du Sacré-Cœur*, et il contribua largement à consolider une autre congrégation naissante, celle des *sœurs de la Sainte-Famille*, destinées à l'enseignement des enfants du peuple. Son zèle, en ce genre, peut être comparé à celui de saint Vincent de Paul. La restauration de la légitimité vint, en 1814, ranimer en France tant d'espérances, hélas! non réalisées! Libre, comme le furent toutes les victimes de l'arbitraire, le P. Varin vint à Paris, rejoindre ceux de ses confrères qui s'y trouvaient. Il les réunit, ainsi que ceux des lieux plus rapprochés, dans une sorte de chapitre général, et leur demanda s'ils pensaient qu'on dût continuer l'œuvre sur le pied où l'on était en 1807, ou faire de nouvelles démarches pour se réunir aux jésuites de Russie. Sur cette question, le P. Varin sentit de nouveau ces inquiétudes qui l'avaient tourmenté quand il se sépara de Pac-

canari. La pensée générale fut qu'il fallait écrire au P. Orzowski, général de la compagnie en Russie, et lui demander d'être admis de la manière qu'il jugerait la plus convenable. Quoiqu'il se sentit porté à prendre ce parti, Varin voulut néanmoins consulter le P. Picot de Clorivière et deux prélats romains qui se trouvaient à Paris; l'un de ces prélats était monseigneur della Genga, depuis pape sous le nom de Léon XII. Tous trois répondirent que les membres de la Société de la Foi devaient rester en France et y travailler comme auparavant, jusqu'à ce que Dieu manifestât plus clairement sa volonté à l'égard de la réunion avec les jésuites de Russie. On pourrait demander ici ce qu'on entendait par une manifestation plus claire, et pourquoi cette manifestation devait être plus claire pour les associés de France qu'elle ne l'avait été pour ceux de Londres et de Belgique, qui avaient pris cette résolution et ce parti convenu sans tant de difficultés. Le P. Paccanari avait inspiré des méfiances en montrant toujours une sorte d'éloignement à la fusion avec la compagnie de Jésus; n'aurait-on pas pu regarder avec suspicion tous les dilatoires du P. Varin, si l'on n'avait connu sa profonde piété et sa sincérité? Aussi, en Belgique où ce père s'était rendu pour se concerter avec les confrères de ce pays, vit-il exprimer une grande surprise sur une telle décision, surtout de la part du P. de Clorivière. Ce religieux était un ancien profès de la compagnie de Jésus, avec lequel le P. Varin avait fait connaissance en rentrant en France et qu'il voulait demander pour supérieur, tant était grande la confiance qu'il avait

en lui. (V. *Clorivière* tome LXI, p. 143.) Au milieu de tant d'incertitudes, le P. Varin se décida à aller en Russie prendre les ordres du général, et se disposait à ce long voyage, quand il apprit que le P. de Clorivière venait de recevoir du P. Orzowski, général, une commission qui le nommait supérieur de la compagnie en France et le chargeait de s'entendre avec les anciens Pères encore vivants pour travailler à la reconstituer. Il revint aussitôt à Paris, et, le 19 juillet, le P. Clorivière le reçut dans l'ordre des jésuites et mit ainsi le comble à ses vœux en finissant ses perplexités. Il fut imité dans cette démarche par le plus grand nombre des Pères de la Foi, qu'il avait eus sous son obéissance. Au mois suivant, le pape Pie VII publia la bulle *Sollicitudo*, qui rétablissait canoniquement la compagnie de Jésus dans tous l'univers. Le P. Varin fit le noviciat ordinaire de deux ans et prononça les premiers vœux. Il fut nommé secrétaire du P. de Clorivière, qu'il accompagnait dans ses voyages et qu'il aidait dans le gouvernement de la compagnie en France. En 1818, par une faveur spéciale du général, faveur d'ailleurs bien justifiée par tous les antécédents et les services du P. Varin, il fut admis à la profession solennelle des quatre vœux, et, depuis lors, sa vie fut soumise à l'obscurité de l'obéissance. Ses emplois les plus importants furent le gouvernement de la maison de Paris et la direction du collège de Dôle, dans le Jura. Mais il ne cessa jamais de se livrer avec le plus grand zèle et le plus grand fruit à la direction des âmes. Les circonstances avaient bien varié dans une vie si accidentée! Il en faisait, me dit-il, la

réflexion lui-même lorsqu'un jour, au parloir de la Visitation, à Metz, il rappelait tout son passé avec une des religieuses de cette maison, qu'il avait connue près de la princesse Marie-Anne. Il eut encore une épreuve terrible à soutenir lors de la révolution de juillet 1830; il était alors supérieur de la maison de Paris. Sa santé alla toujours déclinant, et cependant il n'abandonna point les travaux du ministère de la direction. Dans le printemps de l'année 1850, le R. P. de Ravignan, son supérieur, crut lui procurer du soulagement en l'envoyant à Mantes (Seine-et-Oise), passer quelque temps dans une maison amie. La Providence en avait décidé autrement. Comme il s'affaiblissait de plus en plus, on le fit revenir à la communauté de Paris, où il mourut dans les plus vifs sentiments de pitié, le 19 avril 1850; il avait 82 ans. Le P. Varin était un homme de taille ordinaire; les années et les infirmités, sans doute, l'obligeaient depuis quelque temps à tenir la tête et une épaule penchées d'un côté. Il n'a rien publié que je sache; mais sa correspondance, si elle était imprimée, présenterait un recueil fort curieux et fort utile. Les éléments principaux de cet article ont été pris dans la *Vie du R. P. Joseph Varin, religieux de la compagnie de Jésus, ancien supérieur général des Pères du Sacré-Cœur en Allemagne, et des Pères de la Foi en France, suivie de notices sur quelques-uns de ses confrères*, par le P. Achille Guidée de la même compagnie. 1 vol. in-12, Paris, veuve Poussielgue-Rusand, 1854. B.—D.—E.

VARISCO (CAMILLE, le père), né en 1733, se distingua dès sa plus tendre enfance par son appli-

cation à l'étude et par l'amour de la retraite. Devenu membre de la congrégation des Somasques, où il vécut près d'un demi-siècle, il puisa dans la lecture habituelle des livres saints une candeur, une douceur et une humilité qui jamais ne s'altèrent en lui, et qui s'alliaient néanmoins à une vaste érudition. Après avoir professé avec éclat l'éloquence et la théologie à Lodi, Camerino, Rome, Naples et Venise, il devint directeur du collège national de Modène et ensuite prévôt du collège de Pavie, où il obtint l'amitié du savant d'Allegro, évêque de cette ville. Bien que très-capable de composer de bons livres, Varisco se borna à traduire en italien divers ouvrages de choix concernant la religion et les sciences théologiques, dans lesquelles il était profondément versé. Il mourut à Milan le 8 mars 1808, âgé de 73 ans.

M.-G.-R.

VARNER (FRANÇOIS-ANTOINE), né à Paris en 1789 et mort en 1854, fit ses études au collège de Sainte-Barbe. Il y eut dans toutes ses classes, au concours général, des succès flatteurs et nombreux. En cessant d'être élève, il fut quelque temps professeur, et quand la conscription l'atteignit, après avoir fourni deux remplaçants, il entra soldat dans un régiment de dragons. Presque aussitôt, à la recommandation de l'excellent M. de Lanneau, le général Mathieu Dumas le plaça dans l'administration de la guerre. L'expédition de Russie se préparait. Varner fit la célèbre campagne de 1812 comme adjoint aux commissaires de guerres. Comment échappa-t-il aux désastres de cette retraite où l'on n'avait pas moins à redouter la faim que le froid?—En sortant de Moscou en flammes, et dont tous

les habitants s'étaient éloignés, il vit d'une boutique incendiée tomber à terre un pain de sucre. Il ramassa et jeta dans son chariot ce pain de sucre qui, sagement ménagé, le soutint dans les moments où toute autre ressource lui manquait. On ne pouvait l'entendre sans émotion quand de sa parole si vraie, si simple, il racontait le perfide sommeil dont on se sentait saisi sur la route, le périlleux passage de la Bérésina, puis, à Smolensk, les quelques instants insensés d'un excès de bien-être plus destructeur, en quelque sorte, que le canon, les Cosaques et le froid.

Varner ne quitta point l'armée, même après la retraite. Il était l'année suivante à Dresde, et fut après Leipsick enfermé dans Torgau, où vingt-deux mille hommes mouraient en proie à la famine et à la peste. Il y vit succomber le comte de Vosbonne, qui commandait dans la place et dont le courage bravait tous les genres de périls. A son retour en France, Varner trouva la restauration peu favorable aux anciens serviteurs de l'empire. Des réformes avaient eu lieu au ministère de la guerre. Les plus capables, comme toujours dans les temps de partis, avaient été d'abord éloignés. Plus d'emploi, point de fortune, mais heureusement un mérite qui lui rendait toutes carrières accessibles. Il eut d'abord recours aux lettres, et les lettres, comme dans ses jeunes années, l'accueillirent avec faveur. Un homme d'un esprit vif, ingénieux et fertile en ressources, M. Imbert, avait été comme lui réformé; ils publièrent ensemble, en un volume, *l'Art d'obtenir des places*, eux à qui l'on venait de ravir les leurs; ensemble encore,

et toujours avec succès, ils donnèrent au théâtre le *Solliciteur*, et plus tard, le *Précepteur dans l'embaras*. Un auteur dramatique déjà bien célèbre, M. Scribe, que Varner avait eu déjà pour camarade de classe et pour brillant émule au collège, l'admit en collaboration dans un charmant ouvrage, le *Mariage de raison*. Cette nouvelle camaraderie resserra, pour l'un et pour l'autre, les liens de la plus noble et de la plus profitable amitié.

Désormais le nom de Varner prenait place parmi ceux des auteurs les plus chers à la scène. Quelles circonstances le rattachèrent à l'administration qui dut s'en féliciter?—La campagne de Russie l'avait mis en rapport avec M. Busche, auditeur au Conseil d'État, qui, envoyé vers l'empereur en mission jusqu'à Moscou, en revint faisant au besoin, comme tout le monde, le coup de fusil dans les champs. Quand, sous la restauration, Paris réalisa l'idée impériale d'un approvisionnement de réserve, M. de Chabrol, excellent juge en quoi que ce soit, en confia la direction à M. Busche, qu'il avait connu, croyons-nous, à l'école Polytechnique, et M. Busche fit, à cette occasion, entrer Varner à l'Hôtel de Ville et fit bien. Varner était doué d'un grand sens : sa raison ferme et souple à la fois pouvait arrêter aussi sûrement les bases d'une mesure administrative que le *scenarrio* d'un vaudeville. Quelques années après, sous le roi Louis-Philippe, le bureau des élections avait pris une grave importance. Elles étaient dans leur indépendance entière, et devant la presse libre, l'objet d'une foule de suspicions, de luttes et d'attaques. M. de Rambuteau plaça Varner à la tête de

cet épineux service, et le nouveau chef de bureau y porta tant de régularité, de droiture, avec une fermeté si calme et si polie, que tous les intérêts lui rendirent une égale justice. En s'applaudissant de son choix, le bienveillant M. de Rambuteau sollicita, obtint pour Varner la croix d'honneur, et de loyales mais paisibles occupations lui acquirent ainsi, avec l'aide d'un juge éclairé, cette décoration qu'il avait déjà dix fois méritée dans les campagnes les plus meurtrières. Quel homme fut jamais plus modeste et plus désintéressé!

Les réactions hostiles et les vils intérêts qui, en 1848, éloignèrent à la fois de l'Hôtel de Ville quatre chefs de division et cinquante-neuf employés supérieurs, n'eurent garde d'oublier Varner. C'était la première fois qu'une retraite lui ménageait un peu de repos. Que ce repos devait peu durer! *L'adjoint aux commissaires* des guerres avait eu les pieds gelés par 40 degrés de froid en Russie. Sa bonne constitution, son extrême tempérance avaient ajourné mais non détruit le principe du mal. Une opération cruellement douloureuse n'eût présenté que des résultats incertains : il avait assez souffert! Sa mort fut calme, résignée, courageuse, comme l'avait été la vie la plus honorée de tous et la plus chère à ses amis.

B—RE.

VARNEY (J.-B.), littérateur estimable, mort professeur de rhétorique au collège de Reims dans les premiers mois de 1819, laissa dans cette ville les regrets les plus vifs et les plus honorables. La *Revue encyclopédique* lui a consacré quelques lignes dans son numéro d'avril de ladite année; mais cette courte notice n'indique ni le lieu ni l'épo-

que de la naissance de Varney. Elle nous apprend seulement qu'après de brillantes études faites à Paris au collège des Grassins, il obtint dans cet établissement une chaire qu'il quitta au commencement de la révolution pour voler à la défense de la patrie en qualité de simple grenadier. Bientôt parvenu au grade d'officier, il abandonna la carrière militaire, lors de la formation des écoles centrales, et il fut nommé professeur de grammaire générale, puis professeur de rhétorique à Chaumont, d'où il passa, en 1812, au collège de Reims. La *Revue* ne cite qu'un seul ouvrage de Varney. Il en a publié quatre dont voici les titres : I. *Le Paresseux*, traduit du docteur San. Johnson, Paris, 1790, 2 vol. in-8°; II. *Lettres de Junius*, trad. de l'anglais. Paris, Gueffier et Voland, 1791, 2 part. in-8°. Varney est le premier qui ait fait connaître en France ces lettres célèbres dont le véritable auteur n'est pas encore bien connu. Sa traduction, qu'il publia sous le voile de l'anonyme, est loin d'avoir l'énergie et le mordant de l'original; elle n'est pas toutefois sans mérite, mais elle a été effacée par celle que l'on doit à M. J.-T. Parisot (Paris, Bêchet, 1823, 2 vol. in-8°). III. *Histoire de Miss Nelson*, trad. de l'anglais, Neuwied sur le Rhin (se vendait chez Garnery), 1792, 4 vol., non pas in-8°, comme on le dit, par erreur, dans la *France littéraire* de M. Quérard, mais petit in-12 d'environ 250 pages chacun. Barbier aurait pu comprendre cet ouvrage dans son Dictionnaire des anonymes, car le titre ne porte que ces trois lettres du nom du traducteur V.-R. Y. La *Feuille de correspondance du libraire*, journal de l'époque, s'exprime ainsi en annonçant

ces 4 vol. : « C'est l'histoire de la vie, ou réelle ou fictive, peut-être réelle et fictive de plusieurs personnes oisives, par conséquent amoureuses. Elles finissent par sacrifier à l'hymen, comme c'est l'usage. Le roman est assez agréable; l'auteur a pris la forme épistolaire; et, selon que nous en pouvons juger, il intéressera les personnes qui aiment beaucoup les événements qui peignent la scélératesse humaine. » IV. *Les Commentaires de César, traduction nouvelle avec des notes militaires*. Paris, Déterville, 1810, in-8°. Par une longue et consciencieuse étude, Varney avait acquis une parfaite intelligence du texte; aussi sa traduction est exacte et fidèle, mais, suivant un habile critique (1), le style pourrait en être plus facile et plus élégant. B. L. U.

VARVARI (JEAN), en romaine ΒΑΡΒΑΚΗΣ, patriote grec moderne, était de l'île d'Ipsara et naquit en 1744. Ses parents l'avaient laissé, jeune encore, maître de richesses qui lui permettaient de s'abandonner aux plaisirs. Il ne se donna que le temps de les connaître assez pour n'être pas étranger au courant de la vie usuelle, et au premier cliquetis d'armes qui pouvait avoir pour résultat l'indépendance de sa patrie, en d'autres termes dès que les hostilités suspendues par cette trêve que l'on qualifiait de paix de Belgrade éclatèrent de chef entre la Russie et la Porte, il vendit la totalité de ses biens, arma un bâtiment et courut sus aux musulmans, auxquels il prit et

(1) Ferri de Saint-Constant, *Bulletin de la traduction*, 2^e édit., t. 1^{er}, p. xxvi.

coula plusieurs navires. Ces succès en un coin de l'Égée pouvaient à la longue devenir le point de départ d'une diversion puissante, et même on peut dire qu'ils le furent; car nul doute que ce soit à l'impression causée par les courses de Varvaki et de ses imitateurs qu'est due l'idée de l'expédition russe dans l'Égée en 1790, 1791, expédition où l'appoint des Grecs fut si décisif pour le succès de Roumanssof. Mais tel ne fut pas le résultat à l'époque de la guerre turco-polono-russe : la paix de Kutchuk-Kaïnardji la termina tout à coup, et les infortunés Grecs, après avoir couru aux armes à l'instigation de Catherine II, furent abandonnés sans pitié à la vengeance des Ottomans. Varvaki savait quel sort l'attendait, s'il fût resté à la portée des infidèles aigris encore par leurs désastres contre « ces chiens de chrétiens. » Il se hâta de mettre la frontière entre eux et lui, puis il se rendit à Pétersbourg où, moyennant ce qui lui restait d'argent, il trouva des protecteurs qui firent valoir ses droits très-réels à quelque faveur de la part du gouvernement russe. Le plaidoyer eut son effet; et Varvaki fut envoyé intendant des finances dans le gouvernement d'Astrakhan. On nous assure qu'il y donna l'exemple, fort rare en Russie, d'une probité parfaite toujours et partout au-dessus du soupçon; et pour notre part nous croyons que du moins il ne suivit que de loin et déceimment les traces des Russes. Ce dont on ne saurait douter, c'est, d'une part, qu'il reçut plus d'une fois les témoignages de satisfaction du gouvernement, c'est, de l'autre, qu'il était d'une générosité inépuisable. On le regardait comme le père des pauvres et l'appui des malheureux.

Passionné pour la prospérité, pour la future délivrance de sa patrie, il y faisait périodiquement passer de l'argent pour la fondation des écoles publiques où s'enseignaient le grec ancien et l'histoire, avec des notions sur l'état actuel de l'Europe. C'étaient autant de moyens d'émeute pour l'avenir, et les sommes qu'envoyait Varvaki n'étaient ni les seules ni les plus importantes qui passassent des caisses moscovites dans les succursales de la propagande. Tout, au reste, n'était pas absorbé par les établissements d'instruction: on cite entre autres l'agrandissement du port d'Ipsara comme le résultat de la munificence de Varvaki; l'on appréciera, en pesant bien ce fait, que plus de 300,000 piastres (à peu près 72,000 fr.) furent consacrés à cet objet. Mais il ne faudra pas perdre de vue non plus que, malgré la délicatesse dont il avait toujours fait preuve dans le maniement des deniers publics, son revenu n'était pas moins d'un million de piastres, quand eut lieu la levée de boucliers d'Ypsilanti. A cette nouvelle, il faillit mourir de joie, et sans attendre que le cabinet russe se dessinât, il multiplia ses envois pécuniaires; finalement, en dépit de son grand âge (il était octogénaire), en dépit de ses infirmités, il se fit transporter à Zante avec ses trésors en 1824. Il eut le temps de voir les trois puissances assurer par la victoire de Navarin le triomphe de la cause grecque; mais il ne vit pas la Grèce transformée en monarchie et le pays des Thémistocle et des Épaniondas devenir la légitime d'un cadet de la maison de Wittelsbach: il mourut en 1830. VAL. P.

VARY ou VARRY DE LUCY, prieur de Flavigny, seigneur de Dombasle en partie, de Crévic, etc.

par le bon usage qu'il fit de sa fortune, a mérité la reconnaissance de ses contemporains et un souvenir de la postérité. Cet homme de bien appartenait à une famille distinguée de l'ancienne Chevalerie de Lorraine, famille aujourd'hui éteinte, qui tirait son nom du village de Lucy (Meurthe) dont elle possédait la seigneurie, ainsi que celle de plusieurs autres lieux (1). Ses armes étaient *d'argent à trois lions de sable, armés, lampassés de gueules, couronnés d'or, 2 et 1*. Elle avait pour devise : *Fraus inimica luci*. Né dans la première ou la seconde année du seizième siècle, Vary, sans doute cadet de sa maison, embrassa l'état ecclésiastique et entra dans l'ordre de Saint-Benoît. Par un abus trop commun alors, dès l'âge de neuf ans, il fut pourvu du prieuré de Flavigny, bénéfice en commende d'un revenu assez considérable, et qui dépendait de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun. Il succéda dans ce Prieuré à Barthélemy de Lucy, probablement son proche parent (quelques-uns disent son oncle), lequel avait été en même temps prieur de Saint-Nicolas-du-Port et abbé de Saint-Arnoult de Metz. Plus tard Varry eut le titre de protono-

taire apostolique. Le premier emploi de ses richesses fut consacré à son église. Il en fit bâtir ou reconstruire le chœur, qu'il orna de superbes vitraux, *eximiis vitris* (*Gall. Christ.*, xiii, col. 1351), sûrement les mêmes que ceux dont on admire encore les restes, et que nous avons déjà signalés dans une note de l'art. Ruyr (LXXX, 216). Après Dieu, le seigneur de Dombasle songea aux êtres qu'il affectionnait le plus, c'est-à-dire aux pauvres de ses domaines. Outre les bienfaits journaliers que sa charité leur prodiguait à tous de son vivant, il voulut encore procurer à un certain nombre, après lui, les moyens de s'instruire et de s'établir. Il plaça une forte somme, dont la rente devait servir à marier tous les ans cinq à six filles choisies parmi les plus indigentes et les plus vertueuses des villages et hameaux de Dombasle, Crévic, Grandvezin, Flavigny, Anthelupt, Hudiviler, Lucy et Vathimont. Ensuite, moyennant 3,300 francs barrois qu'il délivra à l'abbaye de Remiremont, le Chapitre contracta l'obligation de faire apprendre chaque année un métier à six garçons des mêmes villages. L'apprentissage durait trois ans, pendant lesquels on soignait aussi l'éducation de ces jeunes gens. Enfin, par acte du 3 mai 1546, le digne prieur donna au collège de La Marche à Paris, treize cents écus d'or au soleil, pour y fonder à perpétuité deux bourses, dont jouiraient pendant les 7 ou 8 années du cours d'études, deux jeunes clercs tonsurés de Dombasle et lieux circonvoisins. Cette fondation, si avantageuse au pays, a eu son effet jusqu'à la révolution de 89. Suivant le *Gall. Christ.* (*loc. cit.*), Vary termina sa carrière en 1557. Le 7 décembre, ajoute dom Calmet (*Liste des*

(1) La seigneurie de Dombasle lui était échue, en 1420, par le mariage de Jean de Lucy, fils de Maheu de Lucy, avec Marguerite de Dombasle, dernière héritière de cette maison. Ce Jean de Lucy et Henri de Lucy, son frère ou du moins son parent, comptaient parmi les quatre-vingt et quelques chevaliers que Charles II assembla, en 1425, pour lui faire dévaler, dans l'intérêt de ses filles, qu'à défaut de mâles les femmes pouvaient hériter du duché de Lorraine. Un second Maheu de Lucy fut maître d'hôtel du duc Antoine, et Pernelle de Lucy mourut abbesse de Vergaville en 1593.

Prieurs de Flavigny, dans le t. vii de son *Histoire de Lorraine*.) D'après cela, il est étonnant que le savant abbé de Senones dise, à l'art. DOMBASLE de sa *Notice* de la même province, que le prieur, pour assurer ses fondations, les fit approuver et autoriser par le duc Charles III, par lettres du 25 janvier 1364. Si une autorisation quelconque a été demandée à cette époque, ce ne put être que par les villages intéressés, etc. Vary fut inhumé dans l'église de son prieuré, au milieu du chœur où, en 1605, vint prendre place à ses côtés Antoine d'Haraucourt, son successeur immédiat. B.-L.-U.

VASCO (JEAN-BAPTISTE), un des princes de la science économique en Italie, naquit en 1733 à Mondovì, où ses parents jouissaient de quelque aisance et d'une certaine considération. Mais, cadet de famille, il fut de bonne heure voué à l'église. Ces vocations par avis de parents tournent rarement à bien. L'adolescent se laissa mettre au séminaire, le jeune homme se laissa conférer les ordres. Mais c'est après ces serments qui l'enchaînaient pour la vie que sa tiédeur pour la carrière cléricale devint de l'antipathie et que la liberté de langage avec laquelle il s'exprimait sur des vices qui n'étaient pas l'apanage exclusif des laïques et sur des abus qui rapportaient à la caisse, le rendirent suspect à son évêque. Les admonestations ne servirent à rien : il ne se laissait ni terrasser par les arguments du grand vicaire, ni séduire par les prosopopées du professeur d'éloquence sacrée. Après des tiraillements sans nombre; après des tracasseries intolérables par leur mesquinerie même, il se vit obligé de renoncer à l'exercice de sa profession, et comme banni de fait. Heu-

reusement, car sans cette circonstance il se fût trouvé, pendant un temps du moins, dépourvu de tout moyen d'existence, un de ses amis, le marquis de . . . , le recueillit en son château, et par les preuves d'estime dont il l'entoura publiquement, empêcha qu'il ne succombât sous les attaques dénigrantes de ses persécuteurs. C'est dans cette honorable et paisible retraite que Vasco, réduisant en quelque sorte en théorie ce dont il avait le spectacle sous les yeux dans les domaines de son sage protecteur, publia sa *Félicité publique considérée chez les cultivateurs de leurs propres terres*, 1769 ou 1770. L'ouvrage trouva presque immédiatement un traducteur français et jouit d'un certain retentissement non-seulement en Italie, mais à Paris, centre de l'école des physiocrates, et en Suisse. Vasco n'était pas homme à se reposer sur ses lauriers. La même année, 1771, il remportait le prix proposé par la Société libre d'économie de Saint-Petersbourg; et en 1772 il envoyait à l'Académie de Turin son *Essai politique sur la monnaie*. Cinq ans après, ayant résolu de concourir pour un prix que proposait l'Académie de Vérone, il n'envoya son mémoire que trop tard pour être lu en temps utile; mais l'Académie, sur le rapport que lui fit sa commission, lui témoigna, ne pouvant déroger aux conditions de son programme, sa satisfaction de voir la question si bien résolue en l'admettant, de son propre mouvement, parmi ses membres. Nous le retrouvons encore en 1788 menant de front la solution de deux problèmes de première importance, ou pour l'humanité tout entière, ou pour l'Italie, posées par l'Académie de

Turin, l'un sur la mendicité, l'autre sur les moyens de pourvoir à la subsistance des employés à la filature de la soie. Sa réputation alors avait franchi l'horizon primitif : l'Allemagne même, si aveugle, si féroce ennemie de l'Italie, prononçait son nom avec respect : Joseph II (il est vrai que ce dernier était un monarque philosophe) le consultait sur les matières économiques et financières, et s'il n'eût été ravi trop tôt à ses peuples, nul doute que Vasco appelé à sa cour n'eût joui près de lui d'un haut crédit, et n'eût été revêtu de fonctions importantes. Mais dès 1790, l'aîné des fils de Marie-Thérèse laissait le trône à d'ineptes collatéraux, et l'habile économiste le suivit de près au tombeau. Toutes ses œuvres, après avoir été la plupart imprimées séparément, se trouvent dans la *Bibliothèque des économistes italiens* (en italien, bien entendu) de Custodi. Outre celles que nous avons nommées dans le cours de cet article, il faut distinguer encore sa *Liberté de l'intérêt* (*L'usura libera*, tel est le titre italien). Cet ouvrage aujourd'hui n'apprendrait plus rien aux adeptes consommés de l'économie politique. Tous savent qu'*usura* en latin (d'où son sens en italien) ne veut dire qu'*intérêt* et n'exprime nullement ce que le français entend par « usure ; » tous savent qu'en fait l'intérêt, tout réprouvé qu'il fut longtemps par l'Église (il ne l'est plus aujourd'hui), n'a jamais, tant qu'il ne devient pas tyrannique et oppresseur, froissé les consciences délicates et même est entré dans les mœurs, tandis qu'en droit il est la rémunération d'un service rendu (la disponibilité d'un capital) et la compensation d'un risque (la perte) ; tous savent enfin que le

taux de l'intérêt varie suivant l'importance du service ou bénéfique que procurera ce service et suivant la gravité du risque. Mais ces vérités populaires aujourd'hui et que ne contestent plus que les adhérents quand même aux vieilles routines ou des utopistes qui prétendent ne rencontrer que des constantes dans leurs calculs, étaient alors des nouveautés en tout pays et des hardieses entre les Alpes et le Phare. Vasco mérite donc notre admiration pour être un de ceux qui par leurs propres forces, ont le mieux élucidé ces questions si mal comprises alors, si controversées depuis : il les a prises et reprises sous toutes les faces, il les a simplifiées par degrés, il a merveilleusement fait sortir des connues les inconnues ; et après avoir tracé l'origine, analysé les conditions, classé les diverses espèces de prêt, il conclut, en arrivant au dernier problème (le taux de l'intérêt), que, pour contenir l'intérêt dans les limites les plus discrètes, le meilleur moyen c'est la liberté de transactions la plus grande possible, relativement aux circonstances particulières dans lesquelles chacun se trouve. Nous ne terminerons pas cette esquisse sans indiquer les sujets des autres grands mémoires de Vasco. La question de la Société libre d'économie de Saint-Pétersbourg roulait sur le phénomène de l'extension à la classe des paysans du droit d'avoir, en pleine propriété, des biens fonciers. En voici les termes : « Est-il plus utile au bien public que les paysans possèdent des terres en propriété ou seulement des biens meubles ? Et jusqu'où doivent s'étendre les droits des paysans sur les terres pour que le public en retire le plus grand avantage ? » La question de l'Aca-

démie de Vérone avait pour objet les corporations d'arts et métiers : Vasco montra combien ces institutions du vieil âge non-seulement étaient devenues inutiles en même temps que vexatoires, mais s'opposaient à tout progrès, soit comme perfectionnement des progrès, soit comme abaissement des prix. L'on a pu voir plus haut les sujets proposés par Turin, soit en 1785 soit en 1772. Voici le titre de ce dernier en italien : *Della moneta, saggio politico*. Les opuscules et fragments de moindre importance, lesquels ne se trouvent que dans la collection Custodi, sont réunis sous le titre général de : *Annanzi et Estratti*. Disons enfin que le traducteur de la *Félicité publique* est Bréard de l'Abbaye. VAL. P.

VASSAL (JACQUES-CLAUDE-ROMAN), banquier et, à la chambre des députés de 1829, l'un des deux cent-vingt et un, était de Lyon et d'une famille des plus honorables : il naquit vers 1765. Primitivement on avait compté le vouer à la carrière sacerdotale, et ses premières études terminées, il avait été placé au grand séminaire de sa ville natale, quand survint la révolution. Immédiatement la vocation du jeune Roman, si vocation il y avait, s'évapora devant la nouvelle perspective qui s'ouvrait pour tous ; et comme il n'avait point encore reçu les ordres, ses parents ne gênèrent par nulle objection ses nouvelles tendances. L'essayer, d'ailleurs, n'eût pas été raisonnable. De longtemps l'Eglise en France ne pouvait offrir de débouchés séduisants ou productifs à l'ambition. Mais à quelle profession se livrer au milieu de l'étonnante confusion dont les proportions allaient croissant de jour en jour ? En attendant

mieux, il se détermina pour l'administration, et il fit ses débuts à Châlons en qualité de chef du bureau des émigrés. C'était à coup sûr une de ces positions où le titulaire pouvait, selon son bon vouloir, faire ou beaucoup de mal ou beaucoup de bien. Vassal n'hésita pas sur le parti à prendre. Quoique patriote, il n'était pas des patriotes furibonds ; quoique respectant et appliquant la loi, il n'en oubliait point les sévérités. Sa modération, sa générosité permirent à bien des têtes en péril de se soustraire à la mort qui les menaçait. Ces services essentiels étaient d'autant plus méritoires qu'en écartant des autres le danger, il l'attirait sur lui-même et qu'il le savait. Bientôt il se vit l'objet des défiances, des suspicions, des persécutions même : il ne put y tenir, et, soit dégoût, soit sentiment d'un dénouement plus formidable, il disparut de la capitale de Seine-et-Marne, et vint chercher refuge à Paris. Heureusement il avait un petit pécule de 7,000 francs : ne pouvant plus se présenter pour demander le moindre emploi au gouvernement dont il lui fallait au contraire esquiver ou dépister le regard, il résolut de se créer un établissement de commerce. De quel commerce ? On ne le devinerait pas, vu l'exiguïté du capital. Ce n'était ni plus ni moins qu'une maison de banque. Il commença, comme on le devine, fort petitement ; il escompta fort prudemment, il ne se laissa pas aveugler ou endormir par le succès ; au contraire il redoubla de vigilance et de circonspection. Petit à petit ses opérations s'étendirent, sa maison fut citée comme des plus solides de la capitale, sa capacité financière fut

vantée, sa probité sur laquelle clients et concurrents n'avaient qu'une voix, porta au comble sa réputation. L'estime publique le porta successivement à tous les sièges de la magistrature consulaire; en d'autres termes, on le vit successivement suppléant, juge, président du tribunal de commerce. Il y déploya constamment une sagacité, une profondeur de science tant juridique que commerciale, une netteté d'appréciation et en même temps un vif esprit de progrès qui firent de ses paroles comme autant d'oracles. Ajoutons qu'il était la bienveillance même et qu'il se plaisait à patronner les faibles, pour peu qu'il vit en eux quelque talent et de la probité, et son appui ne fit jamais défaut à qui pour réussir n'avait besoin que de crédit. Aussi le commerce moyen et bas mit-il un rare empressement à lui donner des milliers de voix pour le porter à la députation de Paris, tant en 1829 qu'après la dissolution de la Chambre en 1830. Défenseur éclairé des droits du peuple sans donner le moins du monde dans la démagogie, sans même souhaiter, lui, la chute des Bourbons, il avait, comme nous l'avons indiqué en commençant, voté l'adresse des deux-cent-vingt-et-un. La révolution des 27, 28 et 29 juillet vint donner raison à la résistance et donner à ceux qui voulaient arrêter la monarchie sur cette pente qui la conduisait au précipice un triomphe plus complet que beaucoup ne l'eussent souhaité. Vassal fut-il de ceux-là au moment même où s'accomplissait le désarroi? Nous inclinons à le penser. En tout cas, il ne fut pas longtemps à le devenir, car il fut, commercialement parlant, une des premières victimes de la crise qui suivit la chute de Char-

les X. Nombre d'établissements qu'il avait étayés de sa caisse, et avec lesquels il était à découvert pour des sommes considérables, furent ruinés par l'interruption des affaires commerciales que provoqua la bouderie de l'aristocratie légitimiste, qu'augmenta et prolongea l'attitude plus qu'ambiguë de la Russie et à laquelle les cris d'une opposition trop généralement et trop souvent furibonde n'étaient pas faits pour porter remède. Vassal, à son tour, ne pouvant parer à tant de sinistres qui venaient le frapper coup sur coup, fut forcé de suspendre ses paiements et de déposer son bilan. Énergique et intraitable sur l'honneur, il ne se crut pas le droit de marcher la tête haute, son concordat signé. Il forma la résolution de réparer intégralement les pertes dont avaient à se plaindre ses créanciers, et désormais n'assignant d'autre but à sa vie, il dit adieu pour jamais à tout rôle politique. Il déserta le monde, et, avec les ressources exigües que lui laissait le malheur, il reprit les affaires avec autant, avec peut-être plus d'ardeur qu'au temps de sa jeunesse et de ses succès. Il avait fait bien des pas déjà dans cette voie et avancé la solution du problème qui lui tenait tant au cœur, quand la mort vint le frapper le 13 octobre 1834. On a prétendu que cette fin avait été volontaire et qu'il s'était noyé. A ses funérailles se pressèrent presque toutes les sommités financières et on y remarqua surtout ses ex-collègues de la magistrature consulaire, qui tinrent à honneur de prouver par leur présence qu'ils savaient distinguer entre le malheur et la faute, et en quelle estime ils tenaient l'honorable naufragé, malgré son naufrage. Un d'eux, Gau-

neron, dans une notice qu'on peut lire dans le *Moniteur* du 17 octobre (même année), paya le tribut à sa mémoire, et il ne fut personne qui n'applaudit aux paroles par lesquelles se terminent ces simples et pieuses lignes : « Si un tort réel peut lui être reproché comme homme d'affaires, celui d'une faiblesse qui a été la cause de son infortune, il est certain pour tous ceux qui ont été à même de l'apprécier que cette faiblesse même prenait sa source dans les plus généreux sentiments. »

VAL P.

VASSEUR (MICHEL-FRANÇOIS), né à Polincove, dans l'arrondissement de Saint-Omer, le 16 mars 1740, et mort dans cette dernière ville, le 20 août 1833, plus que nonagénaire par conséquent, était un des hommes de France qui connaissait le plus à fond l'ancienne législation de notre pays; ses concitoyens l'en regardaient comme le répertoire vivant. Ayant prêté serment comme procureur à la cour échevinale le 16 janvier 1771, ayant ensuite continué ses fonctions sous le nouveau régime avec le titre d'avoué licencié, il ne céda sa charge qu'au bout de cinquante ans d'exercice et dans la quatre-vingt-onzième année de son âge. Il y en avait quatre alors qu'il cumulait avec les soins de son étude le poste de juge au tribunal civil... juge suppléant, il est vrai, et dès lors ne siégeant pas en permanence, mais ne demandant qu'à siéger, insatiable des cas épineux, imbrisable à la fatigue, et en dépit de l'assourdissante et monotone éloquence qui perore sur les déviations des cours d'eau et sur le mur mitoyen, inaccusable au sommeil. Il s'était aussi laissé entraîner dans l'administration des hospices, qu'il gérait à la sa-

tisfaction de tous, triomphant dans le contentieux par sa longue habitude des affaires et par son aplomb. Il a, comme l'auraient eu les hauts barons de jadis, son mausolée en beau marbre dans l'église de Polincove, et sur le marbre se lisent plusieurs épitaphes peu poétiques, bien qu'écrites en vers.

X.

VASSILLACCHI (ANTOINE), surnommé l'ALIENSE, peintre, naquit dans l'île de Milo, en 1556, et puisa sous le beau ciel de la Grèce un génie fait pour les beaux-arts et surtout pour les vastes compositions qui exigeaient de l'imagination. Paul Véronèse fut son maître, mais lorsqu'il eut vu briller les premiers rayons du talent de son élève, il en devint jaloux, le renvoya de son école en lui conseillant de ne peindre qu'en petit. L'Aliense, voyant que Paul renouvelait envers lui la conduite que le Titien avait tenue à l'égard de Tintoret, résolut de suivre à son tour l'exemple de ce dernier peintre. Il étudia les plâtres moulés sur l'antique, ne cessant de les dessiner nuit et jour; il se rendit familière la connaissance du corps humain, il modela en cire, copia assiduellement le Tintoret, et, comme pour oublier tout ce qu'il avait appris de Paul Veronèse, il vendit jusqu'aux dessins qu'il avait faits dans son école. Mais il ne sut pas si bien en perdre la mémoire que, dans ses premiers ouvrages, qui subsistent dans l'église des Vierges, on ne reconnaisse les traces de l'école de Paul, et un artiste formé pour ce style. Les historiens lui font un reproche d'avoir abandonné cette route pour en suivre une autre moins conforme à son propre talent; ils le blâment surtout de s'être laissé bientôt aller au torrent des maniéristes. Quelquefois

il peignait avec beaucoup de soin, comme l'*Épiphanie*, qu'il fit pour le conseil des Dix; mais le plus souvent il abusait de la facilité de son génie, sans craindre que cet abus put diminuer son crédit, puisque le Palma et le Corona, qui étaient ses rivaux, suivaient le même exemple. Il s'appuya contre le Vittoria, son ennemi, d'un artiste en grande vogue, Jérôme Campagna, élève du Sansovino, et il jouit de toute la faveur du Tintoret. C'est en se conduisant ainsi qu'il fut chargé de nombreuses peintures dans le palais du Sénat et dans les diverses églises de Venise, et qu'il obtint même de vastes travaux dans d'autres villes d'Italie et notamment à Pérouse, dans l'église de Saint-Pierre. Cependant, il ne put atteindre à cette réputation élevée à laquelle l'appelait son heureux génie. Parmi ses élèves et ses aides, on cite Thomas Dolabella, de Bellune, peintre habile, et qui fut fort bien accueilli à la cour du roi de Pologne, Sigismond III, au service duquel il resta longtemps; et le Flamand Pierre Mera, qu'il aima particulièrement, et dont il fit le portrait par amitié. L'Aliense mourut à Venise en 1529, et fut enterré en l'église de Saint-Vital. Le chevalier Ridolfi, qui fut son ami, a inséré sa vie parmi celles des illustres peintres de Venise et de l'État. Tome II, p. 209. P.-S.

VASTEY (le baron de), chancelier du roi d'Haïti, membre de son conseil privé, maréchal de camp de ses armées, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Henry, Haïtien noir de nation, commença sa carrière politique, en 1806, comme principal secrétaire d'André Vernet (ensuite prince des Gonaïves) au département des finan-

ces et de l'intérieur, et passa avec lui au service du roi. Lorsqu'en 1811 le roi composa la commission législative chargée de présenter les projets de lois pour le Code Henry, M. Vastey fut nommé l'un des secrétaires de cette commission. Après la mort du prince des Gonaïves (1813), M. Vastey fut nommé secrétaire du roi, créé baron et chargé de l'instruction du prince royal. Il remplit son emploi avec autant de zèle et de succès que de talent. En même temps M. de Vastey commença à prouver son patriotisme en auteur publiciste, et à combattre pour son pays avec autant de gloire que de zèle, faisant preuve d'une instruction digne de toute notre admiration. Lorsque, en avril 1815, les députés du roi étaient de retour du Port-au-Prince, il publia, pour accompagner une lettre du comte de Limonade, une brochure intitulée : *Le Cri de la patrie*, où il commençait à dévoiler la turpitude, la trahison et l'excessive ambition de Pétion. Quelques mois plus tard, il publia une nouvelle brochure sous le titre : *Le cri de la Conscience*, où il accusa le général Pétion du crime de haute-trahison, de complicité avec Daurion-Lavaysse, de complots et d'intelligence criminelle avec les ennemis d'Haïti pour renverser l'État, et plonger la population dans l'esclavage et les préjugés de 1789. Toujours prêt à défendre les droits de sa race et de son roi, il a écrit en 1817 un ouvrage ayant pour titre : *Réflexions politiques sur quelques ouvrages et journaux français concernant Haïti*. Le roi, pour récompenser autant de mérites, le nomma chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Henry, maréchal de camp (20 août

1819), et enfin chancelier. M. de Vastey a composé, pour couronner ses travaux littéraires et politiques, un ouvrage qui porte ce titre : *Essai sur les causes de la révolution et des guerres civiles d'Haïti*, à Sans-Souci, de l'imprimerieroyale, 1819, rempli de notices très-intéressantes. Il y parle de sa carrière polémique et s'en exprime ainsi : « Nous n'avons jamais aimé les discussions polémiques ; elles répugnent à notre cœur et à nos principes ; nous les avons toujours évitées avec soin, de crainte d'être agresseur, et, si quelquefois nous nous sommes élançé dans cette arène, c'est malgré nous, et contre notre propre volonté, que nous y avons été entraîné ; mais alors, provoqué par une juste et légitime défense, nous n'avons pas hésité à monter à la brèche pour combattre les ennemis de notre pays et de notre gouvernement, sous quelque forme ou quelque couleur qu'ils aient pu se montrer ».

J. B.

VATAR, juriste de Rennes, où il vit le jour en 1773, et où sa mort eut lieu le 21 octobre 1842, avait débuté, après de très-fortes études en droit, au barreau de cette ville, où son éloquence facile et nette, et plus encore son érudition en matière légale et la sagacité avec laquelle il en faisait l'application aux affaires litigieuses, lui valurent son grand renom. Le ministère public s'empressa de s'adjoindre son talent duquel on pouvait se promettre tant de services, et indubitablement Vatar, s'il l'eût voulu, fût arrivé dans cette voie au poste le plus honorable et le plus envié, pour n'en sortir que premier président. Mais il apportait dans l'exercice de ses fonctions une indépendance d'esprit que ne pouvaient

supporter ses supérieurs, ni pallier ses amis, et qui n'était pas tous les jours du goût du pouvoir. *Principibus placuisse vires* était la devise d'Horace ; ce n'était pas la sienne, et il croyait qu'elle était de mise tout au plus en poésie. Il en résulta que, sans même qu'il y eût collision entre son procureur général et lui, on s' alarma dans les régions supérieures, et sa révocation lui fut signifiée. Naturellement il revint alors au barreau, où plus que jamais il jouit de cette haute considération, apanage du talent qu'accompagne le caractère. Ses consultations étaient surtout regardées comme très-profondes et comme élucidant les cas même les plus controversés. Sa pensée fécondait ce que presque tous auraient trouvé stérile ; il élargissait les sujets les plus mesquins en saisissant, en établissant leur connexion avec les principes ; sous sa main le développement d'une « espèce », pour parler le langage technique du droit, devenait la démonstration d'une vérité mal connue, et cette vérité, naguère voilée de nuages, prenait rang d'axiome ou d'aphorisme. Aussi Toulhier, qu'il comptait parmi ses amis avec Malherbe et Carné, disait-il, sans se laisser le moins du monde aveugler par l'amitié : « Quand j'ai pour moi Merlin et Vatar, il ne me reste plus de doute ». Le courage civique de Vatar se manifesta glorieusement en 1816, quand le général Travot traduit devant le conseil de guerre de la 13^e division, que présidait le général Canuel, fut condamné à mort ; le barreau de Rennes eut l'honneur, lorsqu'il appela l'affaire, de fournir treize avocats pour signer une consultation en faveur de l'appelant ; non-seulement

Vatar fut un des treize ; mais l'énergie de ses efforts détermina quelques-uns des signataires, et presque toute la rédaction du mémoire est son ouvrage. On sait que Louis XVIII, sans permettre un second procès, commua la peine en vingt années de détention. Il est permis de penser que la puissante argumentation des treize réunis, bien qu'elle n'ait pas été soumise à des juges nouveaux, fut pour beaucoup dans ce résultat. Quoique ainsi champion décidé des libertés nationales, le sage avocat ne tomba pas dans l'exagération si fréquente à cette époque, et qui sans cesse alla grossissant à mesure qu'on avançait, de M. de Richelieu à M. de Villèle, de M. de Villèle à M. de Polignac : il sentit et comprit les fautes, mais sans faire de vœux pour la chute des Bourbons, sous lesquels, du reste, il devint, après concours, professeur suppléant à la Faculté de droit. Vintrent les journées de juillet : il fut replacé immédiatement dans la magistrature, mais comme juge, et il consentit à faire partie de la commission provisoire qui maintint l'ordre dans la cité. Ses amis disent que le ministre de l'instruction publique lui fit offrir, en ce temps, le rectorat de l'Académie de Rennes, qu'il refusa. Ce dont on ne peut douter, c'est que, presque à la même époque, fut créée dans la Faculté de Rennes une chaire de droit commercial, et que Vatar en obtint d'emblée le titre en échange de sa suppléance. Le cumul répugnait à sa délicatesse ; il se démit en même temps de son siège au tribunal. C'est donc lui qui fut, à Rennes, le premier professeur de droit commercial. Quand la mort de Carré laissa vacant le décanat, c'est lui

qui fut nommé pour régir la Faculté. Il mourut comme il avait vécu dans les sentiments de la plus haute piété.

VAL. P.

VATER (ABRAHAM), le célèbre disciple et imitateur de Ruysch, ne fut pas, comme le prétend l'article auquel nous allons tenter de faire quelques corrections, « nommé en 1710 à la première chaire de médecine de l'académie de Wittemberg. » Né à Wittemberg en 1684, il n'était que simple élève en 1710 ; et ce n'est qu'en 1717, au retour de son voyage scientifique, qu'il lui fut donné de paraître en sa ville natale dans une chaire publique : encore ne fut-ce que comme professeur « extraordinaire, » c'est-à-dire comme suppléant ou comme chargé par intérim. Qu'est-ce ensuite que la première chaire de médecine ? Rien, pour nous Français, de moins clair que cette épithète : précisons-la donc. C'était la chaire de thérapeutique, à laquelle était attaché le décanat. Vater en fut pourvu, en d'autres termes il fut et professeur de thérapeutique, ce qui n'était dit qu'ambigument et doyen (ce qui n'est pas dit du tout). Mais ce double fait n'eut lieu qu'en 1746, vingt-neuf ans donc avant sa première nomination et trente-six après l'époque donnée pour celle de son entrée en fonctions. Ce n'est pas tout : de 1717 à 1746, quelques particularités se présentent à nous qu'on ne saurait négliger : c'est en 1719 qu'il devint titulaire de la chaire d'anatomie et de botanique (ce n'était pour lui qu'un troc, accompagné de la stabilité que ne possède pas encore le professeur extraordinaire ; ce n'était pas un cumul) ; à partir de 1737, il cumula son anatomie et botanique avec la chaire de pathologie.

Quant à la promotion de 1746, elle n'ajouta rien à l'exceptionnalité de la situation; en passant à la thérapeutique, Vater dut abandonner la pathologie; il ne jouit que des avantages du simple cumul; il ne tricumula pas (si tant est qu'on puisse risquer cette expression), à moins qu'on ne cote le décanat à plus que sa valeur.—A la suite des neuf ouvrages ou mémoires cités, on trouvera, nous le présumons, quelque intérêt à trouver les intitulés suivants, qui tous éveillent l'attention et nous jettent sur la voie soit de phénomènes, soit de découvertes graves. Le *Dictionnaire historique* de Deseymeris n'en énumère pas moins de cent dix; c'est donc rester dans les limites d'une stricte sobriété que d'en ajouter à peu près la douzaine. Presque toutes nos indications, on le remarquera, se réfèrent à l'histoire naturelle, notamment à la botanique, et plus spécialement à la face phyto-graphique de cette science. Nous continuons la numérotation de l'article, notre point de départ. X-XII. Trois pièces sur le jardin botanique de Wittenberg, savoir : 1° *Catalogus plantarum imprimis exoticarum horti academici vitebergensis*, Witt., 1721, in-4°; 2° *Supplementum catalogi plantarum sistens accessiones novas horti ac. viteb.*, Witt., 1724, in-4°; 3° *Syllabus plantar. potissimum exot. que in horto medico academice viteb. abuntur*, Witt., 1737, in-4°. XIII. *Jo. curvi Semmedi PEGILLUS VERUM INDICARUM. quo comprehenditur historia variorum simplicium ex India orientali, America aliisque terrarum partibus allatorum, antehac lingua lusitanica exaratus, nunc... latinitate donatus...* Witt. 1723, in-4°. XIV. *Diss. de rata ejusdemque virtutibus*, Witt., 1735, in-4°. XV-XVI. *Diss.*

de laurocerasi indole venenata, exemptis hominum et craterum ejus aqua esseccatorum confirmata, Witt., 1737, in-4°; et *Progr. de olei animalis efficaciacia contrà hydrophobiam et venenum laurocerasi*, Witt., 1740, in-4° (ce n'est pas le même opuscule, tant s'en faut, que le VII de l'article). XVII. *Diss. de efficacia admiranda chinchinæ ad gangrænam sistendam in Anglia obs.*, Witt., 1735, in-4°. XVIII. *De fonte medicato vitebergensi*, Witt., 1748, in-4°. XIX. *Programma de vitrioli ejusque sulphuris et tincturæ indole atque præstantia*, Witt., 1750, in-4°. XX (à rapprocher du n° IX). *Catalogus variorum exoticorum varissimorum, maximam partem incognitor. et nullibi descriptor., partim medicinæ, partim curiositali inservientium, que in Museo suo possidet*, Witt., 1726, in-8°. XXI. *Progr. de laboribus suis anatomicis et botanicis per tredecim annos... susceptis, præmissum orationi inaugurali de felici anatomis ad botanicam applicatione...*, Witt., 1733, in-4°. VAL. P.

VATIMESNIL (ANTOINE-FRANÇOIS-HENRI-LEFEBVRE DE), magistrat, député, ministre de l'instruction publique, officier de la Légion d'honneur, naquit à Rouen le 19 décembre 1789. Son père, conseiller au parlement de Normandie, confia sa première éducation à un ecclésiastique dont les préceptes et les exemples portèrent d'heureux fruits. Le jeune élève y puisa les germes d'une piété solide à laquelle il se montra constamment fidèle, et dont la pratique éclairée répandit sur les années de sa retraite un relief et des satisfactions qui ne l'accompagnèrent pas toujours dans les brillantes sphères du pouvoir. Il vint terminer ses études à Paris et suivit les leçons de rhétorique de Luce de Lancival, qui le

regardait comme un de ses meilleurs élèves. Vatimesnil fut inscrit comme avocat au barreau de Paris; mais il exerça peu et dirigea bientôt ses vues du côté de la magistrature. Il y entra par une place de conseiller-auditeur à la cour impériale, le 23 janvier 1812, au moment où il venait d'atteindre l'âge de vingt-deux ans requis pour sa nomination. Le jeune magistrat se prononça avec ardeur plus tard en faveur de la Restauration, et fut nommé, le 15 octobre 1815, substitut du procureur du roi au tribunal de la Seine. Ainsi que la plupart des officiers du ministère public de talent et de valeur, ce fut dans les procès de la presse qu'il posa les fondements de sa renommée, et il acquit bientôt en ce genre de débat une incontestable supériorité. Il fit ses premières armes dans l'affaire correctionnelle du lieutenant-colonel Bernard, prévenu d'émission de fausses nouvelles, délit qu'atteignit une condamnation légère, et qui fournit au jeune magistrat l'occasion de louer, avec moins de goût que d'emphase dans Louis XVIII, ce roi « qui n'eut jamais de préjugés, qui est sans passion, à moins qu'on ne donne ce nom au sentiment sublime qui se peint dans son regard et qui rayonne sur sa figure quand il parle du bonheur de son peuple. » Vatimesnil porta la parole quelques mois après dans le procès en diffamation intenté par quelques hauts fonctionnaires du Lot à MM. Lachèze-Murel et Sirieys de Mayrinhae, au sujet des dernières élections, et ses conclusions, légèrement empreintes de l'esprit de réaction, dont l'ordonnance du 5 septembre avait donné le signal, entraînent des peines correctionnelles contre les inculpés. Vers la même époque,

il défendit des attaques de l'imprimeur Paris l'ordonnance d'*amnistie* rendue par Louis XVIII en faveur des émigrés royalistes, et fit condamner son libelle comme injurieux pour le roi. Il provoqua et obtint une condamnation sévère contre le nommé Rioust, auteur d'une apologie séditieuse de Carnot, et fit appliquer des peines pécuniaires à MM. Chevalier et Dentu, auteur et imprimeur d'une lettre outrageante contre M. Decazes. Un procès plus important fut celui que le ministère public intenta, au mois de juillet 1817, à MM. Comte et Dunoyer, rédacteurs du *Censeur européen*, prévenus d'offense au gouvernement du roi à l'occasion de ce glorieux captif de Sainte-Hélène dont la renommée, habilement exploitée par un trop célèbre chansonnier, commençait à prendre rang parmi les instruments de guerre de l'opposition libérale. On remarqua généralement avec quelle mesure Vatimesnil s'exprima sur le compte « d'hommes dont il désapprouvait hautement les principes, tout en estimant leur personne et leurs talents, » et sur la liberté de la presse « chargée de former l'opinion publique, » sur cette liberté « qu'il fallait respecter à cause de son utilité, aimer comme une institution noble et généreuse, digne du caractère de franchise et de courage propre à notre nation; qu'il fallait encourager à demander la révision, l'abrogation même des lois insuffisantes et défectueuses, mais avec les égards commandés aux citoyens lorsqu'ils parlent des lois et de la volonté du prince: » Les conclusions du magistrat accusateur furent néanmoins sévères, et les prévenus subirent la condamnation exorbitante, à cette époque, d'un an d'emprisonnement et de

10,000 fr. d'amende. Le zèle et les talents de Vatimesnil eurent bientôt à s'exercer sur un plus grand théâtre. Il fut nommé, le 22 juillet 1818, substitut au parquet de la cour royale de Paris. Ce fut en cette qualité qu'il soutint au mois de juillet 1819, devant la cour d'assises de la Seine, l'accusation portée contre Maurice Lefèvre, éditeur de la *Bibliothèque historique*, auteur d'un véhément article contre les soldats suisses, à propos d'actes de brutalité commis sur un malheureux enfant par un de ces militaires. C'était la première affaire correctionnelle sur laquelle, d'après la nouvelle législation, le jury était appelé à prononcer. Vatimesnil développa cette idée que le jugement par jurés appliqué aux délits de la presse serait éminemment salubre, si les jurés, dédaignant toute considération d'un ordre inférieur, savaient se placer à la hauteur de leurs fonctions, « car le sort d'une institution, observait-il, dépendait à beaucoup d'égards du premier essai. En purifiant la liberté de la presse, ajoutait Vatimesnil, vous la consolidez, car l'effet de la licence serait de la détruire après avoir ruiné tous les autres fondements de l'ordre social. » Ces sages exhortations ne prévalurent point sur l'impopularité dont ces militaires étrangers étaient frappés; Maurice Lefèvre fut acquitté du délit d'offense envers la personne du roi, et ce résultat s'étendit bientôt après à un autre écrivain libéral, Cugnet de Montarlot, qui avait glissé sous l'enveloppe inoffensive d'un calembour populaire la thèse de l'extermination de la garde helvétique. Vatimesnil soutint, au mois d'août 1820, l'accusation plus grave portée par le ministère public contre

l'ancien archevêque de Malines, ce fameux abbé de Pradt, dont le sort semblait être d'égayer par ses fanfaronnades tous ceux qu'il ne révoltait pas par l'audace effrénée de ses écrits. Cet ecclésiastique était inculpé du délit de provocation à la désobéissance légale et d'attaque contre l'autorité du roi et des Chambres par la publication d'un pamphlet intitulé : *De l'affaire de la loi des élections*. On sait au prix de quels efforts, à travers les insurrections qui, dans le courant de juin 1820, ensanglantèrent Paris, le germe de vie monarchique avait été préservé, à la majorité de cinq voix dans la nouvelle loi électorale. Ce triomphe si chèrement acquis avait inspiré à M. de Pradt, l'un des promoteurs de la Restauration de 1814, les prédictions les plus sinistres, les provocations les plus violentes et les plus subversives. Le fougueux prélat qualifiait d'*infâme guet-apens contre la représentation nationale* les mesures de résistance prises par le gouvernement pour protéger la liberté des débats parlementaires, et comparait aux dragonnades et aux scènes les plus atroces de la révolution française les précautions militaires déployées pour la défense du château des Tuileries. A ces encouragements manifestes à la révolte contre une législation née dans de telles conditions M. de Pradt avait ajouté une diatribe amère contre la Restauration, à laquelle il reprochait ingénument de *l'avoir éloigné des affaires*, et où il s'emportait jusqu'à prétendre que *tout bonheur avait fui depuis six ans de cette France*, qui se relevait chaque jour des ruines accumulées sur son territoire par la révolution, le régime impérial et l'invasion des Cent-Jours. Dans une argumentation méthodique

que, pressante et modérée, Vatimesnil insista à deux reprises sur le danger de cette publication passionnée ; laissant de côté le caractère personnel et les antécédents du prévenu, il exhorta les jurés à tenir exclusivement compte de leurs propres impressions et à se demander si « l'effet combiné de la haine, du ressentiment, de la frayeur de l'avenir, du mécontentement contre l'autorité et de la croyance à de grands malheurs, n'était pas d'exciter à la guerre civile. » Mais la France de 1820 était livrée à un de ces courants d'anarchie morale où les peuples se préoccupent médiocrement du souci de fortifier le pouvoir. En cette circonstance, comme en plusieurs autres, la sollicitude du jury ne justifia point la confiance du législateur, et l'abbé de Pradt fut acquitté au bout d'une demi-heure de délibération. Les troubles de juin ramenèrent quelques mois plus tard (janvier 1821) devant la même juridiction l'infatigable athlète du ministère public, qui obtint, cette fois, diverses condamnations, à la suite desquelles il fut nommé (22 février) premier substitut du procureur général chargé de poursuivre devant la cour des pairs la répression du complot militaire du 19 août. Vatimesnil n'exécuta point dans cet immense procès le rôle secondaire qui lui était attribué. Il se borna à la discussion des incidents d'audience et, au résumé, des charges produites contre les inculpés, excepté toutefois au sujet du colonel Maziau, contre lequel il développa l'accusation avec son talent accoutumé, et que la cour condamna quelques mois plus tard à cinq ans d'emprisonnement. Ce fut également Vatimesnil qui porta la parole contre le poète Barthélemy, accusé de provocations sédi-

tieuses à l'occasion de la mort récente de Napoléon, dont il voulait que le gouvernement français réclamât les cendres. L'orateur dévoila facilement l'intention coupable qui se cachait sous l'apparente nationalité de ce vœu, et s'éleva avec force à ce propos contre l'hypocrisie politique, ce produit moderne de l'esprit révolutionnaire : « Des hommes, dit-il, qui avaient juré haine implacable aux rois et aux nobles, oubliant tout à coup leurs serments, ont fléchi le genou devant le despote qui les chamarrait de cordons et qui déguisait sous les titres de l'Empire des noms trop célèbres dans les annales de l'anarchie. » Ce procès, qui se termina par l'acquiescement du prévenu, fut le dernier débat important dans lequel Vatimesnil porta la parole. La sphère politique allait s'ouvrir pour lui par son entrée dans la première administration que le côté droit eût donnée au pays. Le ministère Villèle venait d'être constitué. Une ordonnance du 3 janvier 1822 nomma Vatimesnil secrétaire général du ministère de la justice, sous les ordres de ce même M. de Peyrounet dont il avait été le principal auxiliaire dans l'accusation portée devant la cour des pairs. Il fut bientôt après désigné pour soutenir à la même Chambre, en qualité de commissaire du roi, le projet de loi relatif à la répression des délits commis par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication. Vatimesnil combattit avec insistance, mais sans succès, l'amendement qui limitait la qualification de délit aux attaques portées contre l'autorité *constitutionnelle* du roi ; mais il réussit à soustraire la plupart des infractions de la presse à cette juridiction du jury dont

il avait tant de fois éprouvé l'infirmité. Appelé quelques mois plus tard à défendre le budget de la justice à la Chambre des députés, il appuya avec chaleur la proposition d'augmenter le traitement des magistrats de première instance et exposa des observations utiles sur le fonds de retenue applicable aux pensions de retraite. Au mois de juin 1824, il prit une part active à la discussion de la loi sur la mise à la retraite des magistrats infirmes, et démontra sans peine combien elle garantissait mieux le principe tutélaire de l'immovibilité que le décret arbitraire d'octobre 1807. Il participa aussi au débat sur les modifications atténuatives proposées à divers articles du code pénal. Ces travaux parlementaires ne retranchaient rien à l'activité incessante que déployait Vatimesnil dans la vaste direction qui lui était confiée. Il secondait puissamment les vues du chef de la justice en faisant régner l'ordre dans le dédale des bureaux, en simplifiant tous les rouages de l'administration, et surtout en coopérant par une sollicitude quelquefois excessive à la bonne composition du personnel de la magistrature. Ce fut à lui spécialement qu'on dut la création des surnuméraires au ministère de la justice, pépinière excellente et dans laquelle l'ordre judiciaire a souvent été depuis lors en possession de se recruter avantageusement. Ces services essentiels furent récompensés le 6 août 1824 par la place d'avocat général à la cour de cassation. Vatimesnil fut nommé en même temps conseiller d'État en service ordinaire, et attaché au comité du contentieux. Il fut installé à la cour suprême, le 18 août, par le vénérable Desèze, qui le féli-

cita « d'avoir fait oublier sa jeunesse par ses talents, » et jamais, il faut le dire, plus haute approbation ne fut mieux justifiée. Indépendamment de son mérite comme orateur et comme administrateur, Vatimesnil s'était montré juriconsulte plein de savoir et d'habileté dans la première phase de sa vie judiciaire. C'est de ce genre de capacité qu'il allait surtout avoir à faire preuve dans l'exercice des fonctions calmes et austères qui lui étaient dévolues. Vatimesnil soutint dignement, devant la chambre criminelle et devant la chambre civile de la cour de cassation, auxquelles il fut successivement attaché, la brillante réputation qu'il s'était acquise. Le barreau a conservé le souvenir de son argumentation toujours savante sans cesser d'être claire et méthodique, et toujours dominée par ces hautes considérations morales et religieuses dont la source était dans l'âme de l'éminent magistrat, et dans le caractère indélébile de sa première éducation. Plus solide qu'éclatante et dénuée d'ailleurs d'intérêt historique, cette seconde période de la carrière judiciaire de Vatimesnil fut encore marquée par d'importants travaux administratifs et parlementaires. Il fut attaché, le 19 novembre 1825, au comité de l'intérieur du conseil d'État, et fit partie d'une commission appelée à dresser un projet de loi sur la propriété littéraire. Il appartenait également à la commission chargée (20 août 1824) de colliger et de vérifier les arrêtés, décrets et règlements rendus sous la République et l'Empire, et de préparer les projets d'ordonnances pour remplacer ceux dont les dispositions paraîtraient utiles à conserver. Il défendit à la Chambre des députés

le budget des affaires ecclésiastiques en qualité de commissaire du roi ; il féconda du tribut de ses lumières et de son expérience la discussion de plusieurs articles du projet de code militaire. Lors des élections générales de 1827, Vatimesnil fut appelé à présider le collège départemental de l'Eure, et celui de la Corse l'élut député au mois de janvier 1828 ; mais il ne put accepter ce mandat, parce que quelques mois lui manquaient pour atteindre l'âge légal. — Cependant une révolution importante se préparait dans sa destinée. A la carrière paisible et uniforme de la magistrature, vocation véritable de son talent et de son esprit, allaient succéder les agitations de la vie politique, pour laquelle était peu faite sa nature droite, impressionnable, dépourvue à la fois de souplesse et de fixité. La florissante administration de M. de Villèle avait succombé à la fin de 1827, sous les attaques cumulées de l'opposition libérale et de la contre opposition royaliste. La situation des esprits appelait l'avènement d'un cabinet dans la nuance du centre droit de la Chambre, et MM. Portalis et de Martignac furent placés à sa tête. Quelques jours plus tard, Vatimesnil y entra (1^{er} février) sous le titre de grand maître de l'Université, et, le 10 février, il fut promu au ministère de l'instruction publique. A l'exemple de M. de Villèle, il refusa noblement l'indemnité qui lui revenait pour ses frais d'installation, et déclara que son traitement suffirait à tout. La promotion de Vatimesnil, bien justifiée par sa haute intelligence, son instruction solide, la facilité de son élocution et l'éclat de ses services, avait dans l'esprit de Charles X une signification spéciale. En

introduisant dans le nouveau conseil l'énergique antagoniste de la presse révolutionnaire, l'auxiliaire fidèle et zélé de M. de Peyronnet, le roi se proposait d'y fortifier l'élément royaliste, d'atténuer le sacrifice qu'il avait subi en se séparant de M. de Villèle, et de ménager le retour d'une administration plus conforme à ses vues. La conduite ministérielle de Vatimesnil, il faut le reconnaître, ne réalisa pas ces espérances. Soit que les séductions du pouvoir eussent exercé sur son imagination ardente et mobile leur dangereuse fascination, soit qu'il regardât le cabinet du 4 janvier comme l'expression réelle et réfléchie de l'opinion publique, il parut rompre brusquement avec son passé et entrer sans ménagement dans le système de concessions que le nouveau ministère venait d'inaugurer. Vatimesnil adressa aux recteurs d'académie une circulaire conçue dans cet esprit. Il y présentait la Charte comme « le plus grand bienfait que jamais la royauté eût concédé à la France. » M. Guizot fut équitablement rappelé à sa chaire d'histoire par celui qui, quelques années avant, allait jusqu'à exiger des billets de confession des aspirants à la magistrature, et l'on remarqua dans son attitude et son langage une intention visible de rapprochement avec ceux dont jusqu'alors il n'avait cessé de combattre les tendances ou les doctrines. Le parti libéral salua comme une défection éclatante cette déviation moins considérable en fait qu'apparente et inattendue ; les royalistes s'en irritèrent ; elle indisposa fortement Charles X, enlarra sa les collègues de Vatimesnil et alarma le clergé, qui avait toujours compté le jeune ministre parmi ses

plus fermes appuis. Vatimesnil ne prit toutefois aucune part active aux ordonnances du 16 juin, dont l'objet fut de soumettre au régime universitaire les établissements des jésuites, et de limiter aux proportions légales le nombre des écoles secondaires ecclésiastiques. Ces ordonnances furent l'œuvre spéciale de MM. Portalis et Feutrier; mais il les défendit avec chaleur et talent à la Chambre élective contre les attaques de l'extrême droite, et s'efforça d'établir qu'elles ne violaient aucune des garanties consacrées par la Charte. « En cette matière comme en toute autre, dit-il, il faut accorder non pas une liberté illimitée, qui est une chimère dans l'ordre civil, mais la mesure de liberté qui est compatible avec l'ordre public et le bien de l'enseignement. Si la législation ne comporte pas encore cette mesure de liberté, il faut s'en rapprocher prudemment, progressivement, sans léser aucun intérêt et sans hasarder des expériences qui sont toujours dangereuses, surtout quand il s'agit de l'intérêt de l'enfance. » Son argumentation ramena à la tribune M. de La Bourdonnaye, qui expliqua par la désertion des colléges les entraves apportées à l'enseignement ecclésiastique, et ajouta que, livré à lui-même, le ministre n'eût jamais provoqué de semblables mesures. Vatimesnil répliqua que les établissements de l'Université ne comptaient pas moins de 34 mille élèves, et que le nombre de vingt mille séminaristes, auquel l'ordonnance limitait l'instruction ecclésiastique, était suffisant pour les besoins du sacerdoce. Le nouveau ministre signala d'ailleurs son avènement par une activité féconde et éclairée. Chaque degré de

l'enseignement public reçut sous son impulsion les perfectionnements indiqués par l'expérience. Il dota (28 mars) les établissements universitaires de chaires de langues vivantes et de philosophie en langue française, et créa à la faculté de droit de Paris deux chaires nouvelles pour l'étude du droit administratif et du droit des gens. Il eut l'heureuse idée d'intéresser les professeurs des colléges à la prospérité des maisons universitaires en attribuant à ceux qui comptaient cinq ans d'exercice dans un collége le tiers de l'excédant des recettes sur les dépenses. Cette gratification, qui a continué d'exister jusqu'en 1850, fut appelée le *boni-Vatimesnil* (1). L'instruction primaire fixa spécialement sa sollicitude. Dans un rapport au roi sous la date du 21 avril 1828, il provoqua une réorganisation presque totale de cet enseignement, auquel il avait été pourvu dans un esprit divers par les ordonnances de 1816, de 1824 et de 1828. Des comités de surveillance, où le clergé figurait dans une proportion convenable, furent établis sur tous les points du royaume, et des certificats d'instruction religieuse furent exigés des aspirants; les évêques entrèrent en possession d'un droit permanent de surveillance des écoles, et la condition des instituteurs reçut des garanties de stabilité qui lui avaient manqué jusqu'alors. Ces prescriptions, marquées de l'esprit libéral qui avait inspiré les

(1) *Correspondant* du 15 mars 1860. Le souvenir de cette bienveillante mesure fut perpétué par une médaille que les instituteurs firent frapper en l'honneur du ministre qui en fut l'auteur.

ordonnances de 1816 et de 1820 (1), furent étendues aux écoles primaires des filles, exclusivement placées auparavant sous la direction des préfets. L'ordonnance du 21 avril, que le ministre accompagna d'une instruction raisonnée, fut complétée postérieurement (14 février 1830) par les soins éclairés du sage successeur de Vatimesnil (2), et toutes deux devinrent plus tard les éléments de la mémorable loi à laquelle M. Guizot attacha l'autorité de son nom et de son expérience. Indépendamment de ces travaux administratifs, Vatimesnil monta plusieurs fois à la tribune pendant la session de 1828. Dans la discussion du projet de loi sur la révision des listes électorales, il fit écarter un amendement de M. Busson, qui tendait à autoriser un électeur repoussé par le préfet, au mépris d'une décision régulière, à se faire inscrire d'office par le président du collège, amendement difficile à défendre, mais qui témoignait de l'incurable défiance que l'administration inspirait à un grand nombre d'esprits. Dans le discours qu'il prononça le 19 août à la distribution des prix du concours général, il parla de la nécessité de l'union indissoluble de la légitimité et des libertés publiques, et rappela « que le bonheur public était inséparable de la dignité des trônes et de la stabilité des institutions. » Vatimesnil défendit avec chaleur, à la session de 1829, le projet de loi sur l'administration départementale. Il répondit particulièrement aux objections des orateurs de l'extrême droite, qui préten-

daient que les conseils de département envahiraient l'administration et qu'ils rendraient insupportable la condition des agents de l'autorité ; il repoussa justement le reproche fait aux ministres d'avoir témoigné une défiance injurieuse aux électeurs à 300 fr., à ces citoyens, dit-il, « vers lesquels devait se reporter une partie de la reconnaissance que méritaient les améliorations progressives apportées à la situation du pays, puisque leurs votes produisaient l'un les pouvoirs qui aidaient la sagesse royale à opérer ces améliorations. J'ignore, dit-il, en terminant son discours, quelle sera l'issue de cette discussion ; mais ce que je puis affirmer, c'est qu'en descendant dans nos consciences nous les trouvons pures de tout reproche, c'est qu'elles ne nous rendent d'autre témoignage que celui de notre fidélité à notre double devoir, comme ministres et comme citoyens. » Vatimesnil défendit encore la légalité et la composition du conseil d'État contre M. Dupin aîné et M. Gaëtan de La Rochefoucauld. Enfin, lors de la discussion du budget de son département, il réfuta les objections dirigées par MM. de Lépine et de Conny contre le système actuel de l'instruction primaire ; au reproche d'être organisé dans un esprit irrégulier il opposa avec chaleur les justifications préalables imposées aux aspirants instituteurs par la dernière ordonnance, et, combattant une objection souvent reproduite, il fit judicieusement observer qu'une méthode d'enseignement n'était « qu'un instrument destiné à produire de bons ou de mauvais résultats selon les mains auxquelles on en confiait l'emploi. » Ce discours, justement remarqué, fut le chant

(1) *Mémoires* de M. Guizot, t. III, p. 38.

(2) M. le comte de Guernon-Ranville.

du cygne ministériel de Vatimesnil. Le cabinet, auquel il avait apporté l'appoint d'un zèle ardent et laborieux et d'une valeur incontestable expirait d'impuissance entre les attaques anarchiques de la gauche (1) et la systématique et coupable indifférence de la cour et du côté droit. Avec les intentions les plus pures et les ressources oratoires les plus éminentes, cette administration n'avait réussi qu'à affaiblir la royauté sans profit pour son avenir. Le succès n'avait couronné aucune des concessions par lesquelles elle s'était flattée de calmer l'irritation plus ou moins justifiée des esprits. Les ordonnances du 16 juin avaient provoqué le mécontentement du clergé, sans désarmer l'opposition irréligieuse ou libérale; la loi sur la révision des listes électorales constituait, en quelque sorte, tous les pouvoirs publics en état de suspicion permanente; l'adoucissement des lois sur la presse n'en avait point affaibli l'hostilité; un simple dissentiment de détail, en excitant l'incurable susceptibilité du côté gauche, privait le pays du bienfait d'une organisation communale si impatiemment réclamée. La situation devenait plus forte que les hommes. L'esprit démocratique, momentanément comprimé par l'issue de la guerre d'Espagne et par l'habile administration de M. de Villèle, reprenait son dangereux essor. Qui pouvait se flatter d'en assigner les limites, et répondre qu'il ne revêtirait pas avant peu un caractère ouvertement révolutionnaire? N'avait-on pas l'exemple des progrès effrayants que l'opinion

(1) Expression de M. de Martignac.

libérale, abandonnée à elle-même, avait faits de 1817 à 1820? Dans ces circonstances critiques, Charles X demanda à M. Royer-Collard, président de la Chambre, quels hommes y disposeraient d'une majorité suffisante pour pouvoir vaquer librement, au moins pendant quelque temps, à l'administration du pays. Le fidèle conseiller répondit que « personne, à son avis, ne possédait cette influence, et que le roi pouvait choisir tel ministère qu'il jugerait à propos, sans crainte d'avoir à se dire qu'il eût pu mieux choisir (1). » Charles X recula devant le parti périlleux d'une dissolution, et, se confiant au dévouement plus qu'à l'habileté, il appela à la formation d'un nouveau conseil un des hommes les plus loyaux, mais les plus inexpérimentés et les plus impopulaires de la France. Le ministère Polignac fut constitué le 8 août. Lorsque Vatimesnil alla à Saint-Cloud déposer son portefeuille entre les mains de Charles X, il en fut accueilli avec froideur et même avec sévérité. Le roi lui reprocha l'abandon de sa ligne politique, et se montra surtout fort blessé des encouragements sympathiques qu'il avait reçus de la presse libérale (2). Cependant, Charles X adoucit ces témoignages de mécontentement par le don d'une pension de douze mille francs, mais sans y joindre, comme d'usage, le titre de ministre d'État, faveur et exception auxquelles Vatimesnil parut moins sensible qu'à la rigueur inaccoutumée dont le vieux

(1) Bulletin inédit des séances du conseil des ministres. (Séance du 10 mars 1830.)

(2) Documents inédits.

monarque avait accompagné son renvoi. L'évêque de Beauvais fut traité moins favorablement encore, et survécut peu de temps à cette disgrâce ou aux causes qui l'avaient occasionnée. Au bout de dix mois de retraite (juin 1830), Vatimesnil fut rendu à la vie publique par le collège électoral de Valenciennes (1), qui l'envoya à la Chambre après la dissolution qu'avait motivée la trop fameuse Adresse des 221. La date de son élection épargna à l'honorable disgracié l'épreuve d'un vote si fatal à la monarchie héréditaire, mais elle ne l'empêcha pas de prendre une regrettable part aux actes qui suivirent la Révolution de juillet. Vatimesnil assista, le 31 juillet, à la réunion des députés qui reçut la déclaration par laquelle le duc d'Orléans annonçait son acceptation du titre de lieutenant général du royaume, et il concourut par sa présence à la proclamation que l'Assemblée adressa au peuple par suite de cette déclaration. Bien que rédigé avec réserve, ce manifeste parlementaire félicitait hautement la population parisienne « d'avoir abattu le drapeau du pouvoir absolu, » et se terminait par ces mots, si souvent répétés : « La Charte sera désormais une vérité. » Cette adhésion, dans laquelle il ne fut imité par aucun des députés du côté droit, entraîna l'ancien ministre de Charles X à une démarche moins excusable encore : ce fut de se joindre aux députés qui portèrent cette Adresse à M. le duc d'Orléans, et qui l'encouragèrent ainsi, par leur concours personnel, à recueillir un

pouvoir que le roi n'avait point abdiqué. Les premières délibérations parlementaires eurent pour objet la Charte de 1830. La Chambre repoussa à une majorité de 219 voix contre 33 ce principe tutélaire de légitimité, dont l'abandon devait rejeter la France dans de nouvelles et sanglantes oscillations. Vatimesnil ne prit aucune part à ce débat; mais il assista à la remise qui fut faite de sa résolution au successeur de Charles X par les députés réunis, et fut témoin de ces empressements qui saluent toujours parmi nous l'inauguration des nouveaux pouvoirs. Il ne tarda pas d'ailleurs à prendre dans l'Assemblée la place que lui assignaient naturellement l'étendue de ses lumières, son ardeur pour le travail et la diversité remarquable de ses aptitudes. Il fut nommé membre de la commission appelée à proposer des réformes dans l'organisation du conseil d'Etat, puis chargé du rapport sur le projet de loi relatif à la réforme électorale. Vatimesnil combattit et fit abolir ce double vote dont l'adoption avait sauvé en 1820 la monarchie de périls imminents, et qu'il avait en d'autres temps défendu contre les violences de l'abbé de Pradt. Lors du débat sur le sort des victimes de l'insurrection de juillet, il demanda que les orphelins délaissés par elles fussent élevés aux frais de l'Etat dans les établissements d'instruction publique. Il s'opposa vivement, en 1831, à la réduction du nombre des magistrats des cours d'assises, soit dans l'intérêt de la dignité de cette juridiction, soit à raison de l'importance des questions qui pouvaient lui être déférées; mais son opposition demeura sans succès. Aux élections générales de la même année, Vati-

(1) Vatimesnil avait été élu en même temps par l'arrondissement de Saint-Flour; mais il opta pour l'élection du Nord.

mesnil fut renvoyé à la Chambre par l'arrondissement de Valenciennes, et l'on retrouve son nom dans une assez grande partie des débats qui remplissent cette nouvelle législature. Il se prononça à diverses reprises contre le rétablissement du divorce, prit la parole sur les modifications proposées à plusieurs articles du code pénal, et fut chargé d'un rapport spécial sur le budget de la justice pour 1832. On s'étonna généralement du silence qu'il garda, à la différence de MM. Berryer et Martignac, sur la proposition du bannissement de la branche aînée des Bourbons (1832), et ce fut avec peine aussi que, dans la discussion du projet de loi sur l'ancienne liste civile, on l'entendit qualifier de *violation de la foi jurée* les ordonnances de juillet, dont mieux que personne il avait pu apprécier le véritable caractère. Rapporteur spécial pour la seconde fois du budget de la justice, Vatimesnil combattit hautement les réductions proposées sur le traitement du ministre ainsi que des chefs de la cour de cassation et des cours royales. Lors de l'examen du budget de l'instruction publique, il donna de grands éloges à l'administration universitaire; mais il rappela la promesse d'une loi sur la liberté d'enseignement consignée dans l'art. 69 de la nouvelle Charte, et nous verrons plus tard cette idée devenir le thème et l'application dominante des derniers efforts de sa vie. Dans le cours de la session de 1833 il fit plusieurs observations sur le projet de loi relatif à l'expropriation publique, exprima quelques considérations nouvelles sur le système universitaire et sur l'instruction primaire; il insista pour que la loi spéciale à cet enseignement main-

tint dans les comités communaux la proportion que lui-même avait assignée au clergé par l'ordonnance de 1828, et cette insistance fut couronnée de succès. Enfin il présenta quelques idées utiles sur le budget des travaux publics, sur l'état des théâtres, etc. Ce fut le couronnement de cette seconde phase de sa vie parlementaire. Les élections générales de 1834 ne le ramenèrent pas à la Chambre. Mais les sentiments de Vatimesnil inclinaient de plus en plus vers la monarchie qui avait captivé ses premières affections, et l'on peut croire qu'il se sépara sans peine d'une Assemblée dont l'esprit général tranchait si ouvertement avec les principes politiques et religieux de la Restauration. Il s'était fait réinscrire depuis la Révolution de juillet parmi les avocats du barreau de Paris; la cessation de son mandat législatif le rendit sans partage à l'exercice de sa première profession. Vatimesnil conquist bientôt au barreau le rang qui lui appartenait, et se livra avec un grand succès, pendant les années qui suivirent, aux travaux de l'audience et de la consultation. Un incident fâcheux vint l'enlever à ces luttes oratoires dans lesquelles sa parole facile, pénétrante, fortement accentuée, se déployait avec tant de supériorité. Le 30 janvier 1838, il venait d'obtenir de la cour royale de Paris un arrêt en séparation de corps de la dame Dausse contre son mari, avec autorisation de garder ses enfants. Le sieur Dausse, présent à l'audience, se récria violemment contre cette disposition, et, s'élançant sur les pas de Vatimesnil, il l'apostropha en termes injurieux et s'emporta jusqu'à le frapper au visage. A cette insulte, qui produi-

sit une émotion inexprimable, l'avocat offensé répondit avec calme : « Ne craignez rien, monsieur, je n'ai pas besoin de vengeance; vous avez de la religion, j'en ai aussi. » Et comme le président ordonnait de saisir l'agresseur et de le traduire à la barre : « Que la cour use d'indulgence, s'écria Vatimesnil; quant à moi, je fais remise de l'outrage. » M. Berville, avocat général, fit noblement valoir, comme circonstance atténuante, ce généreux pardon « d'un des membres les plus honorés du corps le plus honorable. » L'inculpé fut condamné à deux mois d'emprisonnement. Mais la cour affecta, dans son arrêt, de n'envisager le délit que comme une injure à la majesté de l'audience; elle s'abstint de tout témoignage de considération personnelle envers un homme recommandable à tant de titres, et qui donnait en ce moment même un si éclatant exemple du pouvoir de la religion sur une nature fougueuse et passionnée. Vatimesnil sentit ce que ce silence avait de blessant pour son caractère, et se concentra exclusivement désormais dans les travaux du cabinet. Sa haute expérience, ses notions pratiques autant que l'étendue de son savoir l'appelèrent naturellement à unir au rôle d'avocat consultant l'office d'arbitre ou de conciliateur dans la plupart des débats qui s'élevaient au sein des plus hautes familles de la capitale, et ce pacifique ministère, accepté par la confiance et la gratitude universelles dans le département auquel il appartenait, tarit à leur source d'innombrables procès. Un trait de désintéressement, récemment révélé, entre plusieurs autres, par un des ses plus éminents auxiliaires, complétera cette

esquisse du caractère personnel de Vatimesnil. Il avait été consulté par écrit dans une question importante de juridiction ecclésiastique qui lui était soumise par un évêque. Lorsqu'on vint quelques jours plus tard le prier de fixer ses honoraires, il répondit par un affectueux refus. « Depuis que j'ai eu le malheur, contre mes intentions, dit-il, de contrister l'Eglise, je me suis promis de ne jamais rien recevoir pour tout acte de mon ministère qui aurait trait aux intérêts de la religion (1). » Ces intérêts devinrent bientôt la préoccupation dominante et presque exclusive des dernières années de Vatimesnil. Il avait modestement accepté la vice-présidence du comité électoral de la liberté religieuse fondé en 1844, sous la direction de M. de Montalembert, et ne cessa dès lors de se signaler par une ardeur tout juvénile dans cette association si féconde en résultats. Lors des attaques dirigées en 1845 contre les jésuites, il mit à leur disposition toutes les forces de son dévouement, et ce fut lui qui leur traça la marche qu'ils avaient à suivre pour se défendre sans excéder les voies constitutionnelles, qui leur étaient ouvertes comme à tous les autres citoyens. Après avoir réuni autour de lui tous les défenseurs des ordres religieux, il consigna leurs moyens de résistance dans un Mémoire soigneusement élaboré et qui subsistera comme un témoignage mémorable de ce que peut une foi vive et sincère combinée avec les ressources de la science et

(1) *Notice sur M. de Vatimesnil*, par M. Henri de Riancey, *Union* du 17 décembre 1860.

les armes de la dialectique (1). « On le retrouvait, ajoute l'écrivain que nous avons déjà cité, dans toutes les œuvres de la foi chrétienne; on l'écoutait dans toutes les délibérations destinées à protéger ou à maintenir les droits de l'épiscopat et les droits de l'autorité paternelle; on saluait sa présence dans toutes les réunions qui se formaient pour la revendication de l'enseignement libre, pour les progrès de la foi catholique, pour le développement des hautes études chrétiennes dans la jeunesse de la capitale. » Le gouvernement de Juillet ne vit pas sans ombrage ces actes d'opposition légale. Cependant, bien que stimulé par des Chambres peu favorables aux idées religieuses, il ne chercha point à les contrarier (2). Il avait offert à Vatimesnil, en 1841, un siège à la Chambre des pairs par l'entremise d'un de ses successeurs au ministère de l'instruction publique. Vatimesnil ne crut pas devoir accepter. Mais ce gouvernement ne tarda pas à être entraîné dans la réaction du principe même qui l'avait établi. La révolution de 1848, ce sanglant corollaire de l'insurrection de 1830, rendit momentanément Vatimesnil à la vie publique. Il fut élu, au mois de mai 1849, membre de l'Assemblée législative par le département de l'Eure, et compta bientôt parmi les plus notables représentants du grand parti de l'ordre dans cette réunion si riche en hommes intègres et éminents. Vatimesnil appliqua à l'exercice de ce

nouveau mandat le zèle infatigable dont il avait fait preuve dans sa première législature. Plus libre de ses mouvements, plus sympathique à ses collègues que dans les Chambres de 1830 et de 1831, il prit une part influente à la plupart des délibérations de l'Assemblée, et détermina par son ascendant personnel quelques résolutions importantes. Organe de la commission chargée d'examiner la demande en abrogation des articles du code pénal sur les coalitions d'ouvriers, il fit prévaloir le maintien de ces articles en démontrant l'étroite et infailible affinité des coalitions industrielles avec les coalitions politiques, et provoqua l'aggravation des peines qu'ils édictaient. Il présida la commission chargée d'examiner les difficultés qui dérivait de l'attribution de la propriété des terrains conquis sur le lit des fleuves navigables par suite des travaux d'endiguement. Il proposa un projet de loi sur la naturalisation des étrangers et sur le séjour des réfugiés en France. Dans le débat du projet de loi relatif à l'usure, il signala ce délit « parmi les plus odieux au point de la morale publique comme de la morale religieuse. » Il prit la parole sur les modifications projetées à la loi électorale, ainsi que sur le projet de loi organique de la garde nationale. Enfin, il fut rapporteur du projet de loi sur l'administration communale, et participa très-activement à la discussion de cette loi, qu'il interrompit le coup d'État du 2 décembre. Mais de tous les actes législatifs auxquels concourut Vatimesnil, trois surtout méritent une mention particulière, par la double importance de sa participation et des résultats qu'ils ont amenés ou promis au pays.

(1) Il est intitulé : *Mémoire sur l'état légal en France des associations religieuses non autorisées.*

(2) *Vie du P. de Ravignan*, par le P. de Ponlevoy, Paris, 1860, t. 1, p. 322.

Nous voulons parler de la loi sur l'assistance judiciaire, et de ses savants rapports sur le régime hypothécaire et sur l'expropriation forcée, rapports que le cours des événements a maintenus à l'état d'ébauches, mais dans lesquels la législation puisera des matériaux précieux, lorsqu'il lui sera donné de reprendre un jour le débat de ces grandes questions. La loi sur l'assistance judiciaire peut être regardée comme l'œuvre capitale et personnelle de Vatimesnil, et son nom en demeurera à jamais inséparable. Organe de la commission chargée d'en examiner le projet, il constata (13 nov.) les obstacles presque insurmontables que, dans l'organisation actuelle de la société, les indigents rencontraient à faire valoir leurs droits en justice. « A moins qu'ils ne trouvent des hommes généreux qui, par humanité ou par cet intérêt qu'inspire le bon droit, consentent à venir à leur secours, disait-il, les portes des tribunaux ne s'ouvrent pas pour eux, et l'égalité devant la loi est à leur égard un mot vide de sens. » Vatimesnil exposait ensuite l'état de la législation ancienne et moderne sur cette matière, et les louables efforts que la condition des plaideurs indigents avait inspirés dans tous les temps, soit à l'assistance publique, soit aux membres des corporations judiciaires. Mais il démontrait l'insuffisance de ces secours et proposait de donner à l'assistance judiciaire, étendue à tous les ordres de juridiction, les formes d'une institution dont la permanence et l'organisation garantissent la pleine efficacité. Passant à des considérations d'une autre nature, l'éminent rapporteur voyait dans l'assistance judiciaire le moyen d'ouvrir une nouvelle carrière aux

hommes qu'un zèle légitime et désintéressé portait à se dévouer aux intérêts généraux de leur pays. « La plaie des États modernes et de la France en particulier, ajoutait-il judicieusement, est la surabondance des emplois payés par le trésor. L'éducation de l'enfance et les vocations de la jeunesse, au lieu de se diriger vers l'industrie agricole ou manufacturière, ont pour but presque exclusif les fonctions salariées dans lesquelles chacun croit apercevoir un avenir plus assuré et une existence moins laborieuse. De là naissent l'esprit d'intrigue pour atteindre l'objet de son ambition, et, lorsqu'on n'y est pas parvenu, l'esprit de faction pour bouleverser la société et conquérir par le désordre et la violence la situation désirée. » Vatimesnil suivit avec une sollicitude religieuse et en quelque sorte paternelle toutes les phases de cette discussion mémorable, dont le résultat fut de doter le pays d'une des meilleures lois qui aient jamais honoré une réunion délibérante. Il combattit hautement, au mois d'avril 1851, la résolution manifestée par M. Dupin, de quitter le fauteuil de la présidence, et fit à cette occasion un vif éloge de sa justice et de sa fermeté. Le 2 décembre survint. L'impartiale histoire jugera à son heure les causes, les nécessités, les conséquences de cette révolution. Vatimesnil fut du nombre des députés qui protestèrent, à la mairie du 10^e arrondissement, contre la dissolution violente de l'Assemblée, et subit comme eux ces rigueurs d'un autre temps, qui, dans le laps d'un demi-siècle, inauguraient pour la seconde fois parmi nous la destruction du régime parlementaire. Il sortit de Vincennes après quel-

ques heures de captivité, et reprit ses paisibles travaux, mais en les concentrant dans un foyer plus étroit. Lorsque parurent les décrets du 22 janvier 1852, qui confisquaient au profit de l'Etat une partie des biens de la maison d'Orléans, il démontra dans une consultation fortement conçue l'illégalité de ces actes et la compétence exclusive des tribunaux pour en apprécier la valeur. Quatre jurisconsultes éminents, MM. Berryer, Dufaure, O. Barrot et Paillet, s'associèrent à ses conclusions. Quelques années plus tard, l'administration domaniale ayant contesté à M. le comte de Chambord et à madame la duchesse de Parme, sa sœur, la propriété de leurs forêts de Champagne, ce fut encore Vatimesnil qui, dans un admirable mémoire, défendit les droits de ces augustes proscrits, et en prépara la consécration. En 1859, il adhéra par sa signature aux principes exposés par M. le comte d'Haussonville, dans une énergique lettre au Sénat, sur la liberté de la presse et le droit de pétition. Cruellement atteint, quelques mois avant, par la perte de sa femme, mademoiselle Duchesne, après une union de trente-six ans, ce généreux athlète du droit et du devoir assista avec résignation à la décadence graduelle de sa santé, et parut concentrer toutes ses préoccupations sur les douloureux mécomptes que la succession rapide des événements politiques faisait subir à ses sentiments les plus chers. Il se prépara au passage suprême par un exercice plus fervent encore des pratiques religieuses, auxquelles il était toujours demeuré fidèle, et, réunissant autour de lui, quelques jours avant sa mort, sa famille et ses domesti-

ques, il s'exprima en ces termes sur une circonstance mémorable de sa carrière publique, nous voulons dire sa participation aux ordonnances de juin 1828 : « Si j'ai pu agir alors contre les droits et les intérêts de l'Eglise, je ne l'ai pas voulu; j'ai consulté, j'ai éclairé ma conscience; si je me suis trompé, j'en demande pardon à Dieu et aux hommes; mais je ne le crois pas, et je n'ai voulu en cela que servir les intérêts de la religion et ceux de mon vieux roi, le bon et loyal Charles X (1). » Il mourut le 10 novembre 1860, laissant deux fils, dont l'aîné avait épousé mademoiselle Lanjuinais, et une fille, mariée à M. de Lestrade. Indépendamment des nombreux travaux que nous avons énumérés, on doit à Vatimesnil une traduction estimée de *la Clémence* de Sénèque, publiée en 1832, dans la *Bibliothèque latine-française* de Panckouke, avec des notes historiques et philologiques. Ce travail est précédé d'une préface où le traducteur combat l'opinion de Diderot, qui voyait dans ce traité une énergique protestation contre les cruautés de Néron, au lieu d'une flatterie à l'adresse de cet empereur « dont Rome avait déjà désespéré », débat, au fond, de peu d'importance; car, soit qu'on regarde l'œuvre de Sénèque comme une protestation courageuse, ce qui est peu probable, soit qu'on la considère comme une leçon indirecte, qu'il avait, a-t-on

(1) Ces paroles sont extraites du texte littéral de l'allocution prononcée par M. de Vatimesnil à son lit de mort, *tel qu'il a été arrêté par sa famille*. Elles se trouvent à peu près reproduites aussi dans son testament, dont un extrait nous a été communiqué.

dit, « le tort de donner à genoux, » cette œuvre n'en est pas moins estimable. Vatimesnil est encore auteur de plusieurs articles recueillis dans le *Correspondant*, notamment sur *M. Hyde de Neuville*, sur *madame de Créqui*, sur *l'Action du christianisme sur les lois*, et d'un fragment posthume intitulé : *Les intérêts religieux de la politique française*. Dans le premier de ces morceaux, publié en 1837, on distingue cette appréciation de la Charte de 1814 : « La Charte avait le caractère de concession et non de contrat. Cette forme, inconsidérément critiquée par des logiciens étroits, était précisément ce qui en faisait l'excellence. Les contrats, par leur nature même, poussent aux discussions et aux arguties. Ils aboutissent presque fatalement à des résultats contentieux. La Charte octroyée par Louis XVIII, en vertu de ses droits traditionnels, avait de meilleures et de plus nobles bases ; d'un côté, l'honneur et la foi du monarque, qui l'avait donnée en modifiant les prérogatives antérieures de sa couronne ; de l'autre, la reconnaissance des peuples. » Appréciation digne de remarque, et qui témoigne surabondamment à quel point était devenu complet et sincère, dans les dernières années de sa laborieuse vie, le retour de Vatimesnil aux principes et aux sentiments politiques qui en avaient marqué les débuts. A. B.-É.

VATIN. Doyen des notaires de France à l'époque à laquelle il mourut (4 ou 5 novembre 1841), ayant ses quatre-vingt-dix ans accomplis, avait fait preuve de présence d'esprit et de courage pendant les tempêtes révolutionnaires. Officier municipal à Senlis, sa ville natale, de 1790 à 1793, il fut pour beaucoup

dans l'attitude calme et sage que sut garder la municipalité au milieu de l'âpreté sans cesse croissante des partis, et jusqu'à la crise qui précipita les Girondins. On comprend que ce refus de s'associer, même par de simples vociférations, sans coopération réelle à la marche inhumaine des événements, ait été taxé d'incivisme par les frénétiques des clubs. A leurs instigations, sans doute, Collot-d'Herbois, dans une de ses tournées départementales, vint inspecter Senlis et tenta d'y réchauffer le feu sacré. Il fut effrayé de la tiédeur des uns, de l'esprit aristocratique des autres, et, sans biaiser davantage, il brisa la municipalité, avec laquelle il déclarait que le char de la révolution ne pouvait marcher, et donna l'ordre d'arrêter les municipaux. Presque tous le furent, en effet, et Vatin n'esquiva la détention que pour être gardé à vue quinze jours durant dans son domicile. Finalement, comme même sous la république il fallait des notaires, les rigueurs s'adoucirent insensiblement en présence de son caractère inoffensif. Il exerçait depuis dix ans, lorsque la confiance de ses concitoyens l'avait investi des fonctions politiques locales : après ce court passage aux affaires publiques, il exerça trente-sept ans encore (en tout cinquante). Sa délicatesse était égale à sa probité. Un de ses amis, immensément riche, avait dessein de lui laisser sa fortune entière : il dressa un testament en faveur des héritiers du sang qu'on voulait dépouiller, et trouva moyen de faire signer le fantasque et irascible millionnaire. Il inspirait une confiance immense ; Lucien et Joseph Bonaparte d'abord, ensuite la reine Hortense, puis le duc de Valmy, les

Boissy-d'Anglas, etc., etc., ne voulaient que lui pour gérer, régler et débattre leurs intérêts. Il n'eût tenu qu'à lui de jouer en ce sens le plus grand rôle près de Napoléon. Plus d'une fois Joséphine lui fit faire des ouvertures en ce sens; mais il déclina invariablement toutes les offres, ne connaissant rien de supérieur à l'indépendance et à la paix de son étude, au sein de laquelle, en effet, il lui fut donné de voir passer, sans qu'elles eussent prise sur lui, tant de vicissitudes désastreuses. A peine eut-il quitté le notariat, que le vœu unanime de ses concitoyens fit en quelque sorte loi au chef de l'État de le nommer maire de Senlis. Il s'acquitta de ces dernières fonctions avec le même zèle et la même loyauté que des autres, et, malgré son grand âge, il rendit, par sa fermeté, par sa vigilance, autant de services qu'on aurait eu droit d'en attendre d'un homme plus jeune de quarante ans.

VAL. P.

VATOUT (JEAN), né à Villefranche, en 1792, eut longtemps une destinée fort heureuse, qu'expliquaient et que justifiaient son caractère, son mérite et les dons intelligents qu'il avait reçus en partage. Sous-préfet de Saumur sous la Restauration, ses opinions un peu trop libérales lui firent perdre sa place, et sa disgrâce fut encore un bonheur, car M. le duc d'Orléans lui confia le soin de sa bibliothèque. Le prince y venait souvent : la conversation de Vatout fut goûtée. Bientôt, son style ingénieux et piquant le fut davantage. Il publia (1820) les *Aventures de la fille d'un roi*. C'était, sous un voile transparent, l'histoire de la Charte octroyée par Louis XVIII, avec les incidents nombreux et singuliers qui

s'y rattachent. Vatout eut son premier succès : on voulut bien lui reconnaître beaucoup de légèreté dans l'esprit; on loua ses chansons, on cita ses réparties : toutes précautions prises pour lui contester un jugement solide, une littérature étendue. Ces bons amis ne savaient donc pas que Vatout avait fait les plus brillantes études à Sainte-Barbe en concurrence avec Scribe et Varner : les concours généraux en grec, en latin, l'attesteraient au besoin dans leurs fastes. De son côté, Vatout gardait à la mémoire de M. de Lanneau, le directeur de Sainte-Barbe, le respect le plus filial, et quant aux souvenirs de collège ils revivaient pour nous et pour lui dans ses plus gais couplets. On ne peut en disconvenir, Vatout donnait, quand il voulait, à ses paroles un tour gracieux et fin : ce genre d'agrément surprenait d'autant plus alors qu'il semblait moins en rapport avec sa taille haute et puissante. — M. le duc d'Orléans, qui n'était pas encore le roi Louis-Philippe, avait désiré publier les mémoires de son frère, M. le duc Montpensier. Vatout, le prince et l'homme de lettres qu'il désirait charger de cette publication, causaient dans un des salons de Neuilly. « J'ai aussi mes mémoires, » dit M. le duc d'Orléans, et il ajouta : M. Vatout, allez, je vous prie, en prendre le manuscrit dans le tiroir à droite de mon grand bureau. » Vatout sortit; revint cinq minutes après, et dit d'un ton demi-sérieux : « Monseigneur, il faut avoir le courage de dire la vérité aux grands; cette clef-là n'est pas celle de votre grand bureau. » C'était vrai. Je ne veux pas dire que ses couplets, souvent fort gais, que les anecdotes, qu'il contait bien,

fussent toujours d'aussi bon goût. Quant à ses titres d'académicien, ceux qui ont été si indulgents pour tant d'autres auraient pu se dispenser de l'être à son égard, pourvu que leur sévérité conseillât consciencieusement leur justice.

Vatout, homme de lettres, s'essaya quelque temps, comme tous ceux qui arrivent avant d'avoir marqué leur place. Ses notices sur la galerie d'Orléans n'ont guère d'autre recommandation que celle d'être exactes. Le progrès est déjà sensible dans l'*Histoire du Palais-Royal* (1830); les recherches sont faites avec soin, et les autorités, en prose, en vers, citées avec goût. Dans la *Conspiration de Cellamare*, le style manque encore de cette malicieuse élégance dont les *Anecdotes sur la Russie*, par Rhulière, sont le plus parfait modèle. Mais les *Souvenirs des résidences royales*, six volumes in-8°, seront toujours recherchés et lus avec plaisir, avec fruit. Les noms seuls de ces résidences, les personnages, hommes et femmes, qui s'y montrèrent, les scènes galantes ou tragiques dont elles furent le théâtre permettaient de mêler, au ton grave des intérêts politiques et religieux, des portraits et des récits moins sévères. M. Vatout a parfaitement rempli ces conditions variées de l'ouvrage, et comme on trouverait tout naturel que l'homme du monde raconte avec agrément, nous citerons une page qui fera mieux connaître le ton noble du narrateur : nous l'empruntons aux souvenirs du château d'Amboise :

« Que de fois, dit l'auteur nos
« rois ne sont-ils pas venus, sur
« les rives enchantées de la
« Loire, chercher un asile contre
« les dangers ou les ennuis de

« la couronne! On n'y peut faire
« un pas sans retrouver leurs traces
« dans ces ruines ou dans ces mo-
« numents qui se recommandent
« aux regards des voyageurs et aux
« méditations de l'historien. Les
« remparts démantelés du vieux
« château de *Chinon* attestent les
« combats que Charles VII eut à
« soutenir avant le jour glorieux où
« il chassa les Anglais; on montre
« au château de *la Cour* le chiffre
« de ce prince, entrelacé avec celui
« d'Agnès Sorel, sur des rideaux de
« soie qui ont voilé de plus doux
« souvenirs; on s'arrête avec effroi
« devant l'ombre sanglante du *Ples-*
« *sis-les-Tours*; on cherche à *Blois*
« le boudoir où madame de Noir-
« moutier, le cœur plein des plus
« tristes pressentiments et les yeux
« humides des plus belles larmes,
« suppliait Henri de Guise de ne
« point se rendre aux ordres
« d'Henri III; on se rappelle, à *Che-*
« *nonceaux*, Diane de Poitiers, for-
« cée de quitter, à la voix de *Cathe-*
« *rine*, cette délicieuse résidence sur
« le pont même qu'elle avait fait con-
« struire pour rassurer sa tendresse
« contre les flots et les orages. »

C'est ainsi qu'un agréable langage mêle l'histoire et l'anecdote à la description des vieux châteaux, dans les six volumes dont nous parlons. Peu d'académiciens pourraient citer des titres plus littéraires. Nous croyons que Vatout tenait à ces études, parce qu'elles plaisaient à ses goûts, comme, dans une autre carrière, il obéit beaucoup plus à ses opinions, à ses affections, qu'à ses intérêts. Dès 1831, la Côte-d'Or s'était honorablement rappelé le sous-préfet de Saumur et le nomma député. Il fut constamment, jusqu'en 48, membre de la Chambre élective, et dans l'ordre du mandat

que Vatout y avait à remplir, le roi le nomma successivement conseiller d'Etat, puis directeur des bâtiments civils. Vatout savait fort bien que, sous tous les gouvernements, ceux que distingue la faveur ont incontestablement les qualités propres à leur emploi. Il en plaisantait en fort bons termes; à lui permis, car il pouvait sans présomption, quant à lui, se croire à la hauteur des fonctions qu'on lui confiait, et s'en acquitta toujours de manière à mériter des éloges. Hélas! une révolution nouvelle lui préparait des devoirs bien plus chers à son cœur. Louis-Philippe venait de quitter la France. Nulle considération n'y put retenir Vatout après lui.

Les événements le pénétrèrent d'un chagrin bien plus amer que s'ils n'avaient atteint que lui seul. Il se reprochait le moindre retard, et, courtisan du malheur, il alla mourir en Angleterre (année 48), auprès de la royale famille exilée.

Cet homme, qu'on disait léger, frivole même, avait la délicatesse de sentiment la plus vive, et se montrait constant à toutes ses affections. D'un discernement rare dans le choix de ses amis, il ne souffrait pas, ami dévoué lui-même, que la malignité essayât de leur porter d'injustes atteintes. La reconnaissance était un des plus doux besoins de son cœur, et, comme il avait gardé religieusement la mémoire de Sainte-Barbe et de M. de Lanneau, il devança, dans sa douleur profonde, la mort du roi qu'il avait eu pour bienfaiteur. F. B.

VAUBAN (PIERRE-FRANÇOIS LE PRESTRE, comte de), lieutenant-colonel, chevalier des ordres de Malte et de Saint-Louis, était l'un des derniers descendants de l'illustre

maréchal qui, par ses actions et ses travaux, a contribué si puissamment à l'éclat du nom français. Fils du marquis de Vauban, arrière-neveu de ce grand homme, grand-croix de Saint-Louis et gouverneur de Châtillon-en-Dombes, Pierre de Vauban, né à Dijon, le 13 août 1757, entra au service militaire, à 16 ans, dans le régiment de Colonel-général, et partagea plus tard les fatigues, les soins et les revers de cette armée de Condé, qui, par la constance inébranlable de son dévouement à la cause royale, excita l'admiration de l'Europe entière. Le jeune de Vauban conquiert dans ses rangs le grade de lieutenant-colonel et la croix de Saint-Louis. Après la dissolution des corps qui la composaient, il fit partie d'un régiment de nobles émigrés à la solde du gouvernement anglais, et passa sept ans à Lisbonne avec le grade de simple capitaine. Il rentra en France dans le courant de l'an XI. Possesseur d'une fortune minime, le comte de Vauban fut contraint d'exercer à Châlon-sur-Saône, pendant quelques années, les modestes fonctions de contrôleur de l'administration des postes. Cependant le gouvernement royal, auquel il avait si noblement dévoué ses efforts, ne le vit jamais au nombre de ses solliciteurs. Le comte de Vauban mourut à Paris le 7 février 1845, ne laissant de son mariage qu'une fille, madame la baronne de Rivoire, femme d'un esprit distingué. Cet estimable gentilhomme était le frère puîné du comte de Vauban, auteur du curieux ouvrage intitulé *Mémoires pour servir à l'Histoire de la guerre de la Vendée*. Z.

VAUBERT (Luc), auteur ascétique fort estimé, naquit à Noyon,

en Picardie, le 8 octobre 1644. Se destinant à l'état religieux, il entra chez les Jésuites, le 21 septembre 1662, touchant à sa dix-huitième année, et fit son noviciat à Paris. Suivant l'usage général de la compagnie, on l'employa à l'enseignement, et, après avoir enseigné les humanités, il fut nommé professeur de rhétorique, puis de philosophie. Vaubert fut admis à la profession solennelle des quatre vœux, et les prononça le 2 février 1678. Alors il se livra à la prédication, et remplit dans son ordre plusieurs emplois importants ; ainsi, il fut recteur, puis préfet des pensionnaires au collège de Louis-le-Grand, à Paris. Il employa ses talents et son zèle à composer des ouvrages de piété. Il mourut à Paris, le 5 avril 1716. On a de lui : I. *Serenissimo duci Enguinensium post captum Limborgum et liberatam obsidione Hagensam Carmen*. Parisiis, 1673, in-4°. Le P. Vaubert, avait aimé et cultivé la poésie ; néanmoins l'ouvrage que je viens de citer est le seul qu'il ait publié en ce genre. Tous les autres témoignent de sa piété envers l'eucharistie. II. *Exercices de piété pour les associés de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement*, v. 1, p., in-12. Paris, 1699 *ibid.* 1704-1711. Nouv. édition, in-18. Paris, Edme Couterot, 1720. III. *Exercices de piété pour les associés de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, avec la manière d'assister dévotement à la procession du Très-Saint-Sacrement, des réflexions et considérations utiles*, par le P. Vaubert (*sic*), de la compagnie de Jésus, in-16. Nancy, v. Balthazard, in-16, 1747. L'approbation est de Paris, 6 septembre 1703. Réimprimé plusieurs fois avec les ouvrages suivants, on peut voir,

par le titre, les rapports et les différences qu'il a avec l'ouvrage précédent. IV. *Traité de la communion, ou Conduite pour communier saintement*. Gros vol. in-12. Paris, Urbain Coustelier, 1704. V. *Instruction sur la fréquente communion*. Réimprimé à la suite des entretiens avec Jésus-Christ, par le Père Du Sault, vol. in-12, 1836. Cet ouvrage a été réuni à l'ouvrage intitulé ; *Sacramentalische*, etc., en 1728. — VI. *La dévotion à Notre Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie*. 2 vol. in-12, 2^e édition. Paris, Edme Couterot, 1706. Cette édition était augmentée d'un tome entier, lequel contenait le *Traité de la Sainte Messe*, une *Méthode pour visiter le Saint-Sacrement*, et huit méditations pour l'octave du Saint-Sacrement. Paris, 1711, 3^e édition augmentée du tome 1^{er}. *Conduite pour la communion*, 4^e édition augm., 2 vol. in-12. Paris, 1715. — Puis, en 1739, nouv. édition. Paris, Berton, 1752, 2 vol., nouv. éd. de 1778, qui contient une partie des ouvrages précédents. — Plusieurs réimpressions. — Edit. nouvelle à Marseille, Massy, 1825. Cet ouvrage a été traduit en italien par le P. Bertolli, Servite. VII. *Le saint exercice de la présence de Dieu*, divisé en 3 parties : 1^{re}, Dieu présent partout ; 2^e, ce que c'est que l'exercice de la présence de Dieu ; 3^e, méthode pour converser avec Dieu. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions ; les plus récentes sont celles de Lyon. Rusand, 1829. — Puis, 1833, format in-24. Il a été aussi traduit en italien. Le P. Vaubert a corrigé avec soin les *Entretiens avec Jésus-Christ*, du P. Du Sault. Dans le 1^{er} vol. de leur *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*, ou *Notices bibliographiques*, etc., in-4^e,

les P. P. Aug. et Al. De Backer, ont indiqué les titres et toutes les éditions des œuvres du P. Vaubert, principalement d'après M. Quérard.

B.-D.-E.

VAUBLANC (VINCENT-MARIE VIËNOT, comte de), membre de l'Assemblée législative, du Conseil des Cinq-Cents et de la Chambre des députés, préfet, ministre de l'intérieur sous la Restauration, membre de l'Institut, etc., naquit à Saint-Domingue, le 2 mars 1756, d'une famille noble, originaire de la Bourgogne. Il vint en France à l'âge de sept ans, fut admis à l'École de La Flèche, qui venait d'être récemment annexée à l'École royale militaire, et entra dans ce dernier établissement au bout de quelques années. Il y forma des liaisons plus ou moins étroites avec divers personnages qui figurèrent avantageusement plus tard sur la scène du monde, tels que le comte de Champagny, le général Hédouville, le général Marescot et plusieurs autres. Vaublanc fut admis comme sous-lieutenant dans le régiment de la Sarre, que commandait le duc de La Rochefoucauld, et dont un de ses oncles était lieutenant-colonel. Il tint successivement garnison à Metz, à Rouen et à Lille; puis il obtint des lettres de service pour Saint-Domingue, où l'appelaient quelques affaires de famille, et partit pour cette colonie. Il rencontra à bord du vaisseau qui l'y transportait madame de Fontanelle, dont le mari, gentilhomme normand, avait été attaché comme aide de camp au maréchal de Saxe. Des rapports affectueux s'établirent bientôt entre Vaublanc et cette dame, qu'accompagnaient ses deux filles; le jeune officier demanda la main de la cadette; il l'épousa, et la

ramena en France, en 1782, avec une fille âgée de deux ans. Peu de temps après, Vaublanc acheta une propriété sur les bords de la Seine, près de Melun, avec l'intention de s'y consacrer exclusivement à l'agriculture, aux lettres et aux arts, lorsque la convocation des états généraux vint donner un autre cours à ses destinées. Elu secrétaire de la noblesse au bailliage de Melun, il se fit remarquer par l'énergie de son caractère, et fut appelé aux fonctions de membre, puis de président du conseil général de Seine-et-Marne et de président du directoire de ce département. Un escadron de dragons en garnison à Nemours s'étant, vers cette époque, révolté contre ses chefs, Vaublanc s'y rendit avec le lieutenant-colonel du régiment, il convoqua la municipalité de la ville et le directoire du district; et, aidé du concours de ces autorités et de l'officier supérieur qui l'avait accompagné, il réprima la rébellion, fit mettre aux fers ou en prison dix des plus mutins, et rétablit les officiers dans la plénitude de leur commandement. Au mois de septembre 1791, Vaublanc fut élu député à l'Assemblée législative. Au moment de son élection, il promit solennellement, non-seulement d'être fidèle à la Constitution acceptée par le roi, mais encore de combattre de toutes ses forces les opinions dangereuses qui menaçaient la France d'une entière subversion. Il prit place parmi les royalistes constitutionnels tels que Pastoret, Quatremère de Quincy, Mathieu Dumas, Ramond, Becquey, Beugnot, etc., et son énergie ne se démentit point sur la scène périlleuse où il était appelé à figurer. Il dénonça courageusement le despotisme des ad-

ministrations municipales et s'opposa à ce qu'il fût dressé une liste des officiers émigrés qui, plus tard, dit-il, deviendrait pour eux une table de proscription. Il s'efforça également de garantir les prêtres insermentés des persécutions dirigées contre eux. Ces actes de fermeté n'empêchèrent point toutefois Vaublanc de payer tribut au langage et aux passions du temps. Il insista vivement et à plusieurs reprises pour que l'Assemblée votât des mesures rigoureuses contre les princes émigrés : « Si vous ne faites pas une loi particulière contre les princes, dit-il le 8 octobre 1791, il faut renoncer à faire des lois contre les simples émigrés ; mais je ne vois pas sans indignation que les princes, nourris si chèrement par la patrie, trament sa ruine dans l'impunité. » Il fut élu le 14 novembre à la présidence de l'Assemblée législative, et se trouva chargé, en cette qualité, de rédiger un message au roi pour lui faire retirer, en l'intimidant, le *veto* qu'il avait apposé au décret du 9 de ce mois sur les émigrés. Le but secret de Vaublanc, en prêtant son concours à cette démarche, était, dit-on, de provoquer la formation d'une armée royaliste, capable de contenir le parti jacobin, dont la force augmentait de jour en jour, et l'on ajoute qu'il eut, dans cet intérêt, plusieurs conférences particulières avec les ministres de Louis XVI. Quoiqu'il en soit, l'Assemblée fut tellement satisfaite de son travail, que, par une dérogation formelle à ses usages, elle voulut qu'il en fût donné lecture au roi par Vaublanc lui-même. Le ton de ce manifeste était sec et impérieux : « La nation, disait-il, attend de vous des déclarations

énergiques ; qu'elles soient telles, que les *hordes des émigrés* soient à l'instant dissipées. » En rendant compte à l'Assemblée de la réception de son message, Vaublanc eut soin de faire remarquer que « le roi s'était incliné le premier, et qu'il n'avait fait que lui rendre son salut. » Amené vingt-cinq ans plus tard à s'expliquer sur cet incident à la Chambre des députés, Vaublanc motiva sa conduite par le désir de calmer la faction démagogique qu'exaspérait toute espèce de prévenance envers l'infortuné monarque : « Deux mille personnes, dit-il, assistaient à nos séances ; les factieux nous entouraient, la fureur les animait, et les poignards étaient dans leurs mains. » Il convient d'ajouter que Vaublanc ne fut d'ailleurs en cette circonstance que l'organe de la députation qu'il présidait. Dans un rapport qu'il fit au nom du comité d'instruction publique sur les récompenses nationales, le 28 janvier 1792, on remarque encore cette concession étrange aux préjugés de l'époque : « Longtemps les Français ont été de grands et faibles enfants ; ils ne sont des hommes que depuis la révolution. » L'impartialité nous fait une loi de reconnaître que Vaublanc effaça ces faiblesses par des actes d'un dévouement inébranlable à la cause de l'ordre. Il défendit énergiquement, mais sans succès, le ministre de Lessart contre les attaques de l'abbé Fauchet, et contribua à empêcher que Bertrand de Molleville ne fût décrété d'accusation par l'Assemblée. Il repoussa vivement aussi l'amnistie proposée en faveur de Jourdan et des autres assassins de la glacière d'Avignon ; mais ses efforts échouèrent contre la tolérance systématique du parti

girondin, et son impuissance lui arracha cette exclamation prophétique, qui excita une vive rumeur : « Vous accordez l'impunité aux assassins ; je vois la glacière d'Avignon s'ouvrir dans Paris. » Vaublanc s'éleva avec force, à cette occasion, contre l'existence des clubs, auxquels il imputa tous les malheurs de la France et la compression qui pesait sur l'Assemblée elle-même. Peu de jours après, il demanda et obtint un décret d'accusation contre Marat. Quand les Girondins, de plus en plus fidèles à leur tactique, accusèrent le général Lafayette d'avoir violé la constitution et compromis la sûreté de l'Etat, Vaublanc fit preuve d'un grand sens politique en défendant en lui le dernier obstacle qui s'opposait aux débordements de l'anarchie. Il exposa avec beaucoup de détail et d'exactitude les mouvements de son armée et de celle du maréchal Luckner, rétablit la vérité des faits (1), et démontra pleinement que la conduite de Lafayette avait été en tout point conforme aux inspirations de la prudence et du patriotisme. Son discours (8 août) produisit un grand effet sur l'Assemblée, qui en ordonna l'impression. Au sortir de cette séance, Vaublanc fut poursuivi par les huées et les menaces de la multitude, à laquelle il sut imposer par son courage et son sang-froid. Il parvint, avec quelques autres députés, menacés comme lui, à se réfugier au corps-de-garde du Palais-Royal, d'où ils s'évadèrent par une fenêtre (2). Le lendemain, il signala cet attentat à

(1) *Souvenirs du général Mathieu Dumas*, t. II, p. 214.

(2) *Ibid.*, p. 434

l'Assemblée, en demandant l'éloignement immédiat des fédérés et des Marseillais, qui servaient d'instruments à cet odieux système d'intimidation ; mais les Girondins firent encore écarter sa proposition. Dans la journée du 10 août, Vaublanc, signalé particulièrement aux fureurs des anarchistes, courut de nouveaux dangers ; un coup de sabre dirigé contre lui fut détourné par un jeune officier du génie. Ce jeune militaire portait un nom qu'il a illustré depuis par son dévouement à une éclatante infortune ; il s'appelait Bertrand. L'établissement de la Convention fut le signal de la dispersion de tous les partisans du gouvernement royal. Vaublanc n'échappa qu'à la faveur d'une vie errante, au milieu de privations, d'angoisses et de périls sans nombre, aux proscriptions révolutionnaires, qui, jusqu'au 9 thermidor, ne cessèrent de menacer ses jours. Cependant il ne voulut point quitter la France. Les circonstances l'appelèrent bientôt à reparaitre sur la scène politique. Lors du mouvement insurrectionnel des sections de Paris contre la Convention, il présidait la section Poissonnière ; il y remplit un rôle actif et fut condamné à mort par contumace, ainsi que MM. Delalot et Quatremère de Quincy, par la commission militaire que la Convention avait instituée pour juger les chefs du parti vaincu. Presque au même instant, le département de Seine-et-Marne l'élisait député au conseil des Cinq-Cents ; mais ce ne fut qu'à la fin d'août 1796 que ses amis Borne et Pastoret réussirent à faire annuler le jugement rendu contre lui. Aussitôt après, il vint siéger à l'Assemblée. Lorsqu'il alla prêter, selon l'usage, le serment de haine à la royauté,

tous les assistants furent attentifs; l'un d'eux, au moment où il prononçait la sinistre formule, lui ayant crié : « Plus haut ! — Et vous, plus bas ! » répondit Vaublanc sans se déconcerter. Sa conduite et ses discours, éclairés par une amère expérience, ne furent qu'une longue et vive opposition aux idées démagogiques et à l'administration corrompue du Directoire. Le club des Jacobins ayant entrepris de se reformer, il profita de cette occasion pour demander la dissolution de toutes les sociétés de ce genre, et l'obtint par un décret que sanctionna le Conseil des Anciens. — Il dénonça le ministre de la marine comme accordant des subventions au *Républicain des colonies*, journal d'une démagogie effrénée. — Le 21 juillet 1797, il se prononça avec une extrême énergie contre ce qui restait encore des institutions révolutionnaires, et fit un éloquent tableau de toutes les calamités que la révolution française avait déchaînées sur la France. Quelques jours après, il défendit les droits des Conseils contre les empiètements du Directoire, et fut nommé membre de la commission des inspecteurs chargés d'opposer des mesures de résistance aux entreprises du pouvoir exécutif. Il eut une grande part aux résolutions malheureusement insuffisantes qui furent concertées dans cet intérêt. — On voit aussi, par ses Mémoires, qu'il noua vers cette époque des négociations secrètes avec Carnot pour le rattacher à la cause royaliste, et qu'elles échouèrent surtout par la crainte qui obsédait ce général de ne pouvoir se faire pardonner son vote régicide. — Il en fallait moins sans doute pour que Vaublanc fût compris dans la grande proscription du

18 fructidor. C'était la quatrième dont il était atteint; il échappa par la fuite à la déportation qui le menaçait, passa en Suisse, puis en Italie, et ne reparut en France qu'après la révolution du 18 brumaire. — Il fut à cette époque élu membre du Corps législatif par le Sénat conservateur; il y remplit les fonctions de questeur. Le collège départemental de Seine-et-Marne le désigna comme candidat au Sénat. — Un homme d'un caractère aussi fortement trempé que Vaublanc ne pouvait être négligé par le gouvernement de Napoléon. Le 1^{er} février 1805, il fut nommé préfet du département de la Moselle, puis décoré du titre de comte et du grade de commandant de la Légion-d'Honneur. Vaublanc justifia ces faveurs par son zèle pour le régime impérial (1) et fit aimer son administration par la droiture qu'il y déploya et par l'expérience intelligente dont tous ses actes furent empreints. Il fit l'épreuve de cet intérêt dans une conjoncture critique de sa vie. Vers la fin de 1813, l'armée de Mayence s'étant repliée à l'intérieur par suite du désastre de Leipzig, la ville de Metz se trouva encombrée de soldats blessés et malades (2), et ne tarda pas à devenir un foyer d'infection. L'actif administrateur établit plusieurs hôpitaux, les visita régulièrement plus d'une fois par jour, et ressentit bientôt les atteintes du fléau qu'il s'appliquait à conjurer. Il fut à

(1) *Mémoires du comte Miot*, t. II, p. 221.

(2) Ces malheureux, dans l'excès de leurs souffrances, dit Vaublanc lui-même, demandaient où était la *bouche* de Napoléon. (*Mém.*, t. III, p. 168.)

toute extrémité. La ville entière lui prodigua, à cette occasion, des témoignages de la plus honorable sympathie. Vaublanc recouvra la santé, et le gouvernement de la Restauration, dont il embrassa la cause avec ardeur, le maintint dans ses fonctions. Le 27 décembre 1814, Louis XVIII le créa grand-officier de la Légion d'honneur. Frappé, dès les premiers mois de 1815, d'un mouvement inaccoutumé parmi le régiment de; grenadiers de l'ex-garde impériale qui tenait garnison dans la ville de Metz, il crut devoir se rendre à Paris pour faire part de ses observations à l'abbé de Montesquiou, alors ministre de l'intérieur; mais il n'obtint de lui et de Louis XVIII qu'une attention distraite, et ces utiles avis furent malheureusement négligés. — A la nouvelle du débarquement de Napoléon, Vaublanc exhorta la garde nationale de Metz à demeurer fidèle au roi, et il prit, de concert avec le brave maréchal Oudinot, gouverneur de la division, toutes les mesures propres à retenir la population dans le devoir. La ville de Metz fut déclarée en état de siège, et les habitants reçurent l'invitation de s'approvisionner pour trois mois. On a prétendu que les dispositions de Vaublanc s'étaient modifiées à la suite du 20 mars, et qu'il avait écrit à Carnot, ministre de l'intérieur, pour demander à être maintenu dans sa préfecture de la Moselle. Cette supposition a paru accréditée par une lettre de Carnot, que Vaublanc lui-même cite dans ses Mémoires, et où ce ministre lui fait entrevoir le retour prochain de la faveur impériale, dans l'espoir, ajoute-t-il, que son dévouement à Napoléon « sera bientôt aussi pur, aussi entier qu'il l'était pour les

Bourbons. » Mais cette lettre, bien que regrettable, ne saurait sembler suffisante pour autoriser une telle imputation. Ce qu'il y a de certain, c'est que les dispositions favorables de Carnot n'existaient point dans les hautes régions du pouvoir. Une note hostile à Vaublanc fut insérée dans le *Moniteur*, et un aide de camp du ministre de la guerre partit pour Metz avec ordre de s'assurer de sa personne. Informé à temps, Vaublanc sortit furtivement de la préfecture, monta sur un cheval tout sellé qu'on tenait à sa disposition, et se rendit à Luxembourg, où il fut accueilli avec beaucoup d'égards par les chefs de l'armée autrichienne. Il partit ensuite pour Gand, où s'était retiré Louis XVIII. Vaublanc prédit à ce monarque qu'il serait de retour à Paris avant deux mois, et il lui remit plusieurs mémoires sur la situation intérieure de la France. Il rentra à sa suite, après la chute du gouvernement impérial, et fut nommé successivement conseiller d'Etat, puis préfet des Bouches-du-Rhône. Vaublanc inaugura son arrivée à Marseille par un acte de courage et d'humanité. Cinq à six cents individus, signalés comme bonapartistes ou révolutionnaires, étaient détenus dans les prisons, et l'autorité n'osait les mettre en liberté, dans la crainte de les exposer aux violences populaires. Vaublanc prononça leur libération en présence des principaux fonctionnaires du département, et cette mesure, hardie dans les circonstances, s'accomplit sans le moindre désordre. Le nouveau préfet se fit également remarquer par l'énergie pleine de dignité avec laquelle il résista aux prétentions inconsidérées des troupes étrangères. Lorsque Louis XVIII

put rompre avec le ministère que le parti révolutionnaire lui avait imposé, par l'entremise des alliés, il appela (25 septembre), à la tête de son conseil, le duc de Richelieu avec le portefeuille des affaires étrangères, et confia celui de l'intérieur au comte de Vaublanc. Ce choix, qui lui fut inspiré surtout par Monsieur, comte d'Artois, fit naître d'assez vives répulsions dans le parti constitutionnel, et M. de Richelieu donna, dit-on, l'ordre de surseoir à l'expédition de la dépêche qui mandait à Paris le nouvel élu ; mais il était trop tard (1), et Vaublanc, accouru sans perdre de temps, prit possession de son portefeuille. Des dissentiments très-vifs ne tardèrent pas à éclater au sein de ce cabinet, dont les vues politiques étaient loin d'être homogènes. Le comte de Vaublanc et le duc de Feltre, ministre de la guerre, marchaient ouvertement dans le sens de la Chambre des députés ; le duc de Richelieu, influencé par les insinuations de Pozzo di Borgo et du parti constitutionnel, ne s'avancait qu'avec une extrême réserve sur un terrain qui lui était imparfaitement connu, et M. Decazes commençait à pratiquer cette politique mobile et indécise qui ne cessa depuis lors de le rendre suspect au parti royaliste. Le comte de Vaublanc fit preuve d'une grande activité dans son administration ; mais toutes les mesures dont il en marqua le cours n'exercèrent pas une influence également heureuse sur l'opinion publique. On lui reprocha d'avoir réorganisé l'Institut sur des bases tout à fait arbitraires, pour en éloi-

gner ceux de ses membres qui s'étaient compromis dans les Cent-Jours par leur conduite ou leurs discours, et pour leur substituer des hommes plus connus par leur dévouement au gouvernement royal que par leurs titres scientifiques. Cet acte d'absolutisme n'empêcha pas que Vaublanc ne fût élu plus tard membre libre de l'Académie des beaux-arts, dont il avait exclu le conventionnel David. On lui fit également un grief d'avoir licencié l'École polytechnique, dont les élèves, par la turbulence de leurs opinions politiques et l'indiscipline de leur conduite, donnaient de l'ombrage au gouvernement. Mais cette mesure n'eut qu'un effet temporaire : l'École, licenciée le 13 avril 1816, fut réorganisée le 4 septembre suivant. Le premier discours que Vaublanc prononça à la Chambre des députés eut pour objet la défense du projet de loi sur la liberté individuelle ; on y remarqua le passage suivant, qui excita de vifs applaudissements : « L'immense majorité de la France veut son roi... Ces acclamations sont universelles en France, » reprit l'orateur, « mais il se trouve une minorité factieuse, ennemie d'elle-même, qui ne peut vivre que dans le trouble : c'est cette minorité si faible, et pourtant si dangereuse, qu'il faut surveiller sans relâche et comprimer par de fortes lois. » La correspondance politique de Vaublanc avec les préfets était, en tout point, conforme à son langage. Il ne cessait de leur prêcher *l'action*, et Louis XVIII appelait son dévouement un dévouement à *perdre haleine*. Remarquons, toutefois, que l'esprit de réaction, dont Vaublanc se constituait ainsi l'apôtre le plus déclaré, fut exempt de toute animo-

(1) *Histoire de la Restauration*, par un homme d'Etat, t. III, p. 135.

sité personnelle, et que, à la différence de quelques autres, il ne déshonora par aucune passion haineuse ou vindicative l'ardeur de ses sentiments royalistes. Lors de la discussion de la loi d'amnistie, il contribua à faire limiter le nombre des proscriptions et à préserver de la confiscation les biens des régicides et des fauteurs du 20 mars : modération d'autant plus louable, que le rétablissement de cette odieuse peine avait été un des premiers actes du pouvoir éphémère de Napoléon. « Après tant de révolutions faites si facilement depuis quarante ans, » écrivait-il quelques années plus tard, « nous devrions les regarder comme des jeux politiques où on est tantôt heureux, tantôt malheureux, en parler froidement avec nos adversaires comme de chances de la vie humaine, et, après avoir été amis fidèles et ennemis généreux, n'avoir de ressentiment que pour les crimes (1). » On a fait la remarque que, pendant toute la durée de son administration, ce ministre si ardemment noté comme réactionnaire par le parti libéral ne déplâça que *vingt-deux* préfets, proportion bien inférieure aux destitutions que ce parti devait opérer quinze ans plus tard dans le même ordre de fonctionnaires. Vaublanc fut moins heureux dans la suite de sa carrière législative, et ne conserva de crédit sur la Chambre des députés que par l'appui de Monsieur, qui l'avait fait placer à la tête des gardes nationales de France, et à qui il communiquait tous les actes importants de son administration. Ce fut à l'occasion d'une de ces luttes parlementaires

qu'il prononça ces paroles souvent répétées depuis : « Je sais fort bien que le gouvernement représentatif n'a pas été inventé pour le repos des ministres. » Son élocution, généralement ampoulée et dogmatique, manquait de précision et de netteté. Les débats qui s'élevèrent au sujet de la loi électorale furent le prétexte ou l'occasion de sa disgrâce. A la suite d'un exposé de motifs assez embarrassé, Vaublanc présenta à la Chambre des députés un projet qui établissait deux degrés d'élection : les collèges cantonaux, composés de fonctionnaires publics et des soixante plus imposés, nommaient des candidats, parmi lesquels choisissait définitivement le collège électoral du département, également formé des principaux fonctionnaires publics, des soixante-dix plus forts contribuables, et d'un supplément d'électeurs désignés par les collèges de canton parmi les citoyens payant 300 francs et plus de contributions directes. Ce projet divisait les députés en cinq séries déterminées par le sort, dont chacune cessait ses fonctions d'année en année. Malgré l'esprit monarchique qui respirait, pour ainsi dire, dans chacune de ses dispositions, la majorité de l'assemblée accorda peu de faveur à ce projet, que le rapporteur, M. de Villèle, battit en brèche sur tous les points; il y substitua le renouvellement quinquennal et intégral, et des collèges à deux degrés avec des électeurs à 25 francs. Son plan, beaucoup moins convenable à l'administration, mais infiniment plus favorable à la grande propriété obtint une assez forte majorité à la chambre élective. Mais la Chambre des pairs vit dans l'œuvre du mi-

(1) *Mémoires*, t. III, p. 207.

nistère une violation formelle des droits consacrés par la Charte, et dans le système de la commission le dessein de constituer une sorte d'aristocratie au profit exclusif de la propriété, et repoussa l'une et l'autre proposition. Cependant, comme une loi d'élection était indispensable, M. de Villèle fut invité par le ministère à proposer un nouveau projet. Il se borna, dit-on, à demander que, pour le prochain renouvellement quinquennal, on fit usage des listes électorales qui avaient servi à la formation de la Chambre actuelle, et Vaublanc fut chargé de présenter cette proposition; mais le côté droit se plaignit vivement qu'aucune précaution n'y eût été spécifiée contre le renouvellement partiel de l'Assemblée jusqu'à la prochaine session. M. de Villèle, rapporteur du nouveau projet, combla cette lacune, qui n'était pas sans importance dans l'état d'antagonisme où se trouvaient la Chambre et le ministère. Il proposa par forme d'amendement de déclarer que les collèges électoraux ne pourraient être appelés à aucune autre élection qu'à celles qui seraient nécessitées par une dissolution de la Chambre. Cet amendement, qui excluait le renouvellement partiel et quinquennal, fut repoussé par M. Decazes comme inconstitutionnel; mais il fut, au grand étonnement de la Chambre, appuyé par Vaublanc, et prévalut à une très-forte majorité. Cette défection éclatante aigrit encore les dissentiments qui existaient depuis longtemps entre Vaublanc et quelques-uns de ses collègues, et qui avaient fini par dégénérer en hostilités déclarées. Il quitta le ministère le 7 mai 1816 avec M. de Barbé-Marbois, dont la retraite

avait, dit-on, été demandée par M. le comte d'Artois comme une compensation à ce sacrifice, et fut remplacé par M. Lainé. Il reçut le titre de ministre d'Etat et celui de membré du conseil privé. Vaublanc ne reparut plus qu'en 1820 à la Chambre, où il fut envoyé par le collège départemental du Calvados, à la suite des modifications qu'avait subies la loi électorale. Il ne cessa de siéger à l'extrême droite, de défendre, par ses discours et ses votes, les principes monarchiques, et de combattre le côté gauche comme en état d'hostilité permanente contre la royauté. A la session de 1821, il vota pour les six douzièmes provisoires, et repoussa vivement l'insinuation de Stanislas de Girardin, tendant à faire considérer l'offre du château de Chambord au duc de Bordeaux comme un témoignage officiel sollicité par les agents du gouvernement. A propos de la discussion de la loi sur les donataires, il insista pour que l'on songeât à indemniser les émigrés, et rappela la proposition formulée en 1814, à ce sujet, par le maréchal Macdonald. Il fit rejeter aussi une réduction de 20,000 francs demandée par la commission du budget sur les encouragements destinés aux lettres et aux arts. Le 29 juin 1821, il fit un rapport, au nom d'une commission spéciale, sur la prorogation de la censure des journaux, qu'il combattit comme inconstitutionnelle et arbitraire, et conclut contre le projet, qui fut néanmoins adopté. A la session de 1822, il fut élu l'un des vice-présidents de la Chambre, et obtint le même honneur dans la plupart des sessions suivantes. Il fut encore nommé rapporteur du projet de loi sur la prorogation de

la censure, mais ce projet fut retiré par le ministère Villèle, peu de jours après son installation. Lors de la discussion de la loi des douanes, qui eut lieu à la session suivante, Vaublanc prit la parole avec chaleur dans l'intérêt de la prospérité coloniale, vrai moyen, dit-il, d'avoir une marine bonne et imposante, et insista pour la diminution des droits imposés aux sucres des colonies. A l'exemple de quelques-uns de ses collègues, il combattit la proposition de traduire à la barre de la Chambre le procureur-général Mangin, pour ses accusations prétendues calomnieuses contre plusieurs députés du côté gauche, accusations dont la réalité n'a été que trop bien établie depuis. L'année d'après, à propos du budget des douanes, Vaublanc attaqua assez vivement le système d'administration agricole, commercial et industriel du ministère, et profita de cette occasion pour demander l'établissement d'un entrepôt dans les Antilles françaises. Le 14 mars 1823, il déposa une proposition tendant à faire nommer par la chambre un comité spécial chargé d'examiner l'état du commerce et de l'industrie, et d'en faire un rapport. Cette proposition ne fut pas admise ; mais les idées que Vaublanc développa à cette occasion obtinrent une certaine faveur et ne furent pas sans influence sur la création postérieure du *conseil du commerce et des manufactures*. Aux élections générales de 1824, Vaublanc fut réélu par le collège départemental du Calvados : il parla dans cette session en faveur du projet de loi sur la septennalité, et soutint que cette mesure était également favorable aux libertés publiques et à l'autorité royale. L'avènement de Char-

les X n'apporta aucun changement notable dans sa situation politique. Il fut rapporteur du projet de loi sur la liste civile de ce prince, et se prêta volontiers à l'inspiration conciliante qui porta le nouveau roi à y assurer par des dispositions spéciales une position de fortune incommutable au duc d'Orléans et à sa famille. Vaublanc prit part, en qualité de commissaire du roi, à la discussion de la loi sur l'indemnité des émigrés. On le vit avec intérêt, dans cette circonstance, s'unir à un député de la gauche, M. Basterrèche, pour glorifier le courage civil, vertu bien autrement rare et estimable que la valeur militaire, cet objet presque exclusif des hommages de la multitude. Dans la discussion du budget de 1827, il répondit à B. Constant, qui réclamait l'inamovibilité pour le conseil d'Etat, que si ce principe était admis, la responsabilité ministérielle ne serait plus qu'un vain mot, que les conseillers d'Etat se croiraient à l'abri de la direction des ministres, et que ceux-ci ne pourraient être raisonnablement engagés par leurs avis. Le retrait du projet de loi sur la police de la presse ayant donné lieu à la proposition La Boëssière, dont l'objet était de veiller à ce que l'honneur de la Chambre ne fût pas attaqué impunément, il fut nommé rapporteur de cette malencontreuse proposition et membre de la commission qui en devint le produit ; mais son mandat, terminé par la dissolution de la Chambre en 1827, ne fut pas renouvelé. Le comte de Vaublanc avait perdu de son crédit auprès de Charles X, durant l'administration de M. de Villèle. Ce ministre, avec lequel il était depuis longtemps en opposition ouverte, avait obtenu du roi la suppres-

sion des libres entrées dont jouissait Vaublanc, ainsi que quelques autres conseillers intimes. Malgré cette apparente défaveur, le bruit courut plusieurs fois de son retour aux affaires, où les exhortations du prince de Talleyrand, dit-on, inclinaient à le porter. On prétendit que Charles X lui-même en témoigna plus d'une fois l'intention, et que, au milieu des embarras qui l'assaillaient, il regretta souvent que le système électoral de Vaublanc n'eût pas été adopté. Nés avec la Restauration et grossis dans son cours, ces embarras avaient sollicité dès longtemps la prévoyance politique de l'ancien ministre. « Depuis sept ans, disait-il en 1822, le gouvernement n'a travaillé qu'à s'affaiblir, et c'est une vérité incontestable, que tous les gouvernements faibles doivent périr. » Quelques mois avant les ordonnances de juillet 1830, Vaublanc avait adressé à Charles X, par l'entremise de M. de Chabrol, ministre de la marine, un mémoire où se trouvaient indiquées diverses mesures propres à détourner la crise qu'il appréhendait. Les plus importantes consistaient en une convocation extraordinaire des principales notabilités de la France pour délibérer sur les conjonctures actuelles, et l'établissement du gouvernement dans une ville forte du Nord, où l'on eût attendu que l'exaltation des esprits de la capitale vint à se calmer. Tout porte à croire que ce mémoire ne fut pas remis au roi. Il est douteux, au surplus, que les mesures proposées par Vaublanc eussent réussi à conjurer les périls qui menaçaient la monarchie, et dans lesquels, on doit le reconnaître, il entraît encore plus de malentendu et d'inexpérience politique que d'hostilité décidée. Vaublanc fut rendu momentanément

à la vie publique par une des ordonnances du 25 juillet, qui l'appelaient à participer aux délibérations du Conseil d'État avec MM. Franchet, Delaveau, Forbin des Issarts, Castelbajac et plusieurs autres royalistes, que l'ardeur de leurs opinions en avait fait écarter précédemment. Il ne fut point d'ailleurs dans la confiance du coup d'État projeté, et ne devina l'emploi de mesures extraordinaires qu'à la physionomie préoccupée de Charles X, qu'il vit à Saint-Cloud quelques instants avant l'adoption définitive de cette grave détermination. La révolution de 1830 devint pour le comte de Vaublanc le signal d'une retraite absolue. Mais cette retraite fut laborieuse, comme l'avait été la vie entière de cet homme d'État. Malgré ses infirmités, qui croissaient avec l'âge, il en consacra les loisirs à d'utiles études sur des questions d'économie politique et d'administration. Ce fut ainsi qu'il publia, en 1833, un *Essai sur l'instruction et l'éducation d'un prince au dix-huitième siècle*, ouvrage écrit pour Mgr le duc de Bordeaux, plein de vues estimables et de considérations judicieuses, et plusieurs autres opuscules politiques. Vaublanc chercha de nobles délassements dans l'art de la peinture, qu'il cultivait non sans succès, et se livra avec ardeur à son goût passionné pour l'équitation, exercice auquel il n'avait jamais renoncé, même pendant la courte durée de sa carrière ministérielle. Il donna également l'essor à son penchant inné pour la poésie, et fit paraître successivement le *Dernier des Césars* (1819-36), épopée où le mérite d'une noble conception est rehaussé par une versification pure, animée, abondante en images ; et

des tragédies dont les principales ont pour titre : *Soliman II*, *Attila*, *Aristomène*, etc. Ces essais dramatiques, qui présentent des qualités analogues au poème épique dont nous venons de parler, ont été recueillis en 1839 en un volume in-8°, tiré seulement à 200 exemplaires. En 1833, Vaublanc publia des *Mémoires sur la Révolution de France* (Paris, 4 volumes in-8°), et en 1838, deux volumes de *Souvenirs* dans lesquels il reproduisit un grand nombre de faits et d'aperçus empruntés à la première de ces publications. Le comte de Vaublanc est tout entier dans ces deux ouvrages, où, à travers un sentiment exagéré de personnalité, on distingue des vues hautes et utiles, des particularités intéressantes et bien observées, et quelques vérités politiques fortement exprimées. Parmi les sentences qu'ils renferment, nous citerons la suivante, qui résume avec autant de fidélité que de concision la tactique trop constante des modernes partis : « Tout l'art des factieux consiste à se faire un droit puissant de toutes les concessions qu'on leur accorde, et leur logique consiste à regarder le refus de nouvelles concessions comme une atteinte criminelle portée aux premières (1). » Bien que le système gouvernemental de l'auteur se résume, en dernière analyse, à un emploi intelligent mais inflexible de la force, il faut reconnaître que cette politique, vulgaire en apparence, s'ennoblit par les développements qu'il lui prête, et que, dans sa pensée, l'énergie du pouvoir n'a aucun des caractères de cette compression à la fois violente et artificieuse qui

(1) *Mémoires*, t. iv, p. 169.

humilie les peuples sans les soumettre, et qui ne préserve l'ordre matériel qu'aux dépens de l'ordre moral. Vaublanc se montre favorable en toute circonstance à la liberté de la presse, qu'il regarde comme entrée dans nos habitudes et dans nos mœurs, et ne cesse de recommander la modération et la tolérance envers les partis même dont il veut qu'on réprime avec vigueur les entreprises ou les écarts : dispositions qu'on ne saurait trop honorer chez un homme que l'animosité contemporaine s'est plu à signaler comme un partisan outré du pouvoir absolu, et dont la qualité la plus incontestable fut un grand courage personnel, accompagné d'une foi opiniâtre et souvent excessive dans les idées et les impressions qui lui étaient propres. Le comte de Vaublanc mourut à Paris, presque entièrement aveugle, le 21 août 1845, dans sa quatre-vingt-dixième année, sans laisser aucune fortune. De son mariage avec Mlle de Fontanelle, il n'avait eu qu'une fille, mariée en premières nocces à M. Segond, officier du génie distingué, qui périt au siège de Saragosse. Un fils unique, qu'il avait laissé, succéda plus tard au nom et aux titres de son grand-père; mais il ne lui survécut que quelques mois. La veuve de ce militaire a épousé en secondes nocces M. Potter, gentilhomme anglais, dont la famille s'est fait honorablement remarquer dans l'Église et dans les lettres. A. B-ÉE.

VAUBLANC (JEAN-BAPTISTE-BERNARD VIÉNOT, chevalier de), frère du précédent, naquit à Saint-Domingue le 17 septembre 1761. Il fut élevé à l'École militaire de Paris et retourna sous les tropiques, où il fit, à seize ans, sa première campagne. Il prit part à la guerre de

l'Indépendance, et reçut du gouvernement américain des concessions territoriales en reconnaissance de son concours. Il revint en France en 1793, fut nommé adjudant général par Pichegru, et fit partie, en cette qualité, de l'armée du Rhin. Napoléon lui conféra le grade de général de brigade. Lors de la création des inspecteurs aux revues, le duc de Feltré le proposa au gouvernement pour remplir ces fonctions, et ce choix fut justifié par l'intégrité sévère et la remarquable activité que Vaublanc déploya dans leur exercice. Il fut employé, en 1808, dans la guerre d'Espagne et de Portugal, et rendit, à l'aide de ces qualités précieuses, de grands services à l'armée française et aux populations. En 1812, Vaublanc fut appelé à faire partie de l'expédition de Russie, et se mit en route sans tenir compte des instances de sa famille et des exhortations du maréchal Berthier, qui le pressaient vivement de prendre quelques semaines de repos. Il organisa avec zèle la vaste administration qu'il était appelé à diriger. Vaublanc pénétra dans Moscou à la suite des victoires de la grande armée; mais le succès de nos armes ne lui faisaient pas illusion sur le caractère aventureux de cette gigantesque expédition : « Quelle serait ma folie d'être venu jusqu'ici, écrivait-il en France, si les motifs les plus légitimes ne m'y avaient conduit ! » Quelques tableaux précieux qui ornaient son salon, sauvés de l'incendie de cette capitale, restèrent quelques jours après ensevelis sous les neiges, et cette désastreuse retraite anéantit aussi les matériaux d'un grand ouvrage où Vaublanc avait déposé les fruits de sa longue expérience

dans l'administration militaire. Mais elle devait lui coûter plus encore. Parvenu aux portes de Wilna à travers mille périls et des souffrances infinies, Vaublanc succomba le 19 décembre 1812, ayant partagé, dit un biographe, les entreprises et les désastres de l'Empire, mais jamais sa gloire ni son opulence. Il laissa plusieurs enfants; l'un d'eux écrivain distingué, auteur de *la France au temps des Croisades* (Paris, 1844-49, 4 v. in-8°), après avoir été auditeur au conseil d'État pendant la Restauration, occupe aujourd'hui le poste de grand-maître de la maison de S. M. la Reine de Bavière. A. B-ÉE.

VAUBRIÈRES (DE), écrivain du xvii^e siècle, que nous ne trouvons mentionné dans aucun de nos dictionnaires historiques, fut d'abord professeur à l'université de Heidelberg, et ensuite maître de mathématiques des pages de Jean-Isidore, cardinal de Bavière, évêque-prince de Liège. Il occupait cet emploi lors de la publication de son premier ouvrage, intitulé : *Principes d'éducation pour la noblesse, concernant les bonnes mœurs et la religion, etc.*, Liège, B. Collette, 1751, petit in-8° dédié à *Messeigneurs les trois États du pays de Liège et comté de Loos*. A la fin du vol., qui a près de 600 pages et qui n'est guère qu'une compilation, l'auteur dit : « Je me borne pour le présent aux matières que je viens de traiter... Je suis bien aise de pressentir le goût du public. Si ces prémices de mon travail n'ont pas le bonheur de lui plaire, je respecterai son jugement et me tairai : s'il en juge autrement, je me disposerai à produire un second ouvrage dans lequel je développerai le *Troisième objet de*

L'éducation de la jeunesse, qui est l'étude des sciences, etc. » Il paraît que le livre eut un certain succès, puisque, en 1761, il en parut, aussi à Liège, une nouvelle édition en 3 vol. in-8°, dans laquelle de Vaubrières développa sans doute son troisième objet. On a encore de lui : *Dissertation succincte et méthodique sur le poëme dramatique, concernant la tragédie et la comédie, où l'on fait précéder le poëme épique et succéder différents autres genres de poésie qui ont rapport au drame.* Nuremberg, J.-A. Lokner: 1767, 2 vol. in-8°. Pour une dissertation succincte, deux vol. de ce format, c'est beaucoup. Au reste, nous ne connaissons cette production que par la citation qu'en fait la *France littér.* de M. Quérard; mais il ne nous semble pas que de Vaubrières ait été très-capable de parler pertinemment d'aucune espèce de poésie, à en juger du moins par une pièce de sa façon insérée dans ses *Principes d'éducation* et qui a pour titre : *Le Paganisme tourné en ridicule.* Elle se compose de treize quatrains, dont les deux suivants donneront une idée :

Voici les dieux vantez (sic) que chez vous on
révère,
 L'incestueux Jupiter; un dieu Mars adultère;
 L'infâme dieu Priape; un Neptune masson;
 Une Diane accoucheuse; un Vulcain forgeron;
 Un dieu Bacchus yvrogne, Apollon musicien;
 Esculape son fils et fameux médecin;
 Une Vénus impudique; un Mercure voleur,
 Sont pour vous les objets d'une tendre ferveur.

Quand on mettrait sur le compte du prote liégeois les fautes contre la mesure, et quand on supposerait qu'il y avait dans la copie *l'incestueux Jupin, Diane l'accoucheuse, l'impudique Vénus, etc.*, les vers, pour en être moins irréguliers, en vau-

draient-ils beaucoup mieux? Nous ne pouvons dire en quelle année mourut de Vaubrières. B—L—U.

VAUDCHAMP (JEANNE), l'Antigone, ou, pour revenir de la poésie à la simple vérité, la Xantippe de Delille, avait pour père un musicien de salon de la petite ville de Saint-Dié, en Lorraine; lequel, chargé de famille et courant le cachet, n'avait pas plus le temps que la ferme volonté d'exercer une stricte surveillance sur ses filles. Jeune, son aimée (qui dut naître de 1765 à 1767), apprit un peu, très-peu de musique; mais bientôt, trouvant sa ville natale un théâtre trop étroit pour son humeur aventureuse, elle prit son vol vers cette capitale que la renommée lui présentait comme un Eldorado où chaque jour il pleuvait des quadruples, des louis et des écus autour de la beauté nécessaire que sa bonne étoile amène en ces parages. Son entrée dans la brillante et bruyante cité ne fut pas très-triompnale, elle n'y trouva pas la moindre place à demeure; la pluie métallique ne ruisselait pas pour elle, bien qu'elle se tint sous la gouttière et bien qu'elle eût à cette époque quelque chose du physique de son emploi; si bien que, faute de mieux, Danaé toujours expectante, la voilà réduite à prendre au bras la modeste guitare, et plus modeste encore en sa parure, à courir les rues et places de Paris, éveillant de ses chants les échos d'alentour, brochant de pirouettes et gambades ses roulades, et alerte à ramasser la menue monnaie qu'on lançait des fenêtres ou que lui jetaient les passants (1).

(1) L'on nous a même dit, mais nous

Elle se livrait à ce triple exercice un jour de tiède soleil et de quasi-printemps, entre la colonnade du Louvre et la façade de Saint-Germain-l'Auxerrois, quand Delille vint à passer. C'était en automne, cependant, en l'automne de 1786, et peu de temps s'était écoulé depuis qu'il était revenu de Constantinople, où l'on sait que l'avait emmené l'ambassadeur, comte de Choiseul-Gouffier. Il avait encore la tête pleine des fantaisies et des réalités de l'Orient, des houris et des almées. L'architecture byzantine de l'église ne fut donc pas ce qui lui fit ralentir le pas, ni même, bien que la chanteuse eût une assez jolie voix, le timbre de sa voix et la pureté de sa méthode : il s'arrêta comme nous nous arrêterions à Séville devant des castagnettes ou des tambours de basque, et s'arrêta plus longtemps; la sirène l'eût peu touché, peut-être, la bayadère l'affola; la célérité des entrechats en harmonie avec des traits mutins plutôt que beaux, avec une physionomie provoquante et décidée, qui promettait, le fit mordre à l'hameçon. Bref, le lendemain, mademoiselle Vaudechamp venait, franchissant le seuil du Collège de France, achever à loi-

n'oserions le garantir, que ce n'est pas à la danse pure et simple à la danse chorégraphique qu'elle se livrait ainsi sur la place, mais bien à la danse du paillasse, au saut de carpe, à la marche sur les mains, et à toutes les contorsions de l'équilibriste. Et l'on appuyait le fait d'un mot qu'on lui fait prononcer en passant sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois : « Chaque fois que je revois cette colonnade, ce portail, voilà mon cœur qui fait, comme autrefois mes jambes, le saut de carpe. »

sir près de l'académicien la conversation ébauchée la veille au soir. Elle se renoua, cette conversation, avant la semaine écoulée. On vit encore revenir l'infatigable interlocutrice quelques jours après, et on ne la vit plus ressortir que de loin à loin et comme de chez elle. Elle avait, en ce peu de temps, conquis au Collège le droit de cité : le poète l'avait fait consentir (traduction libre, mais exacte : elle avait fait consentir le poète) à la prendre pour gérer sa maison. On demanda : Qu'est-ce que c'était, en ce temps-là, que la maison d'un poète ? Voici la réponse : Sans être fermier général, Delille, avant la révolution, était fort bien renté, assez du moins pour vivre et faire vivre toute femme qui ne serait pas trop dépensière : il unissait aux émoluments de sa chaire ses jetons de l'Académie et ses rentes comme titulaire de l'abbaye de Saint-Séverin, qu'il devait à la délicate intervention du comte d'Artois. Ici peut-être nouvelle question : « Comment l'abbé de Saint-Séverin, puisque c'est à cette appellation que répondait le traducteur des *Georgiques*, eut-il l'audace d'introniser en son logis une ménagère d'âge si peu canonique, sans appréhender les censures de son évêque ? » C'est d'abord que les évêques alors se choquaient peu des peccadilles d'un brillant bénéficiaire, bien en cour et du reste bien pensant; c'est ensuite que, tout abbé de Saint-Séverin que fût Delille, il n'avait jamais dit la messe et ne s'était même pas vu conférer le moindre des quatre mineurs. Le scandale donc n'était pas très-effréné pour le siècle des Louis XV et des Catherine II; et nulle anecdote du

temps (Laharpe ou Grimm n'eût pas manqué d'en embellir sa correspondance) n'indique que qui que ce soit ait vu pour lors une excentricité blâmable dans le caprice du Virgile moderne. Ce caprice dura, et c'est parce que, passant à l'état chronique, il influa notablement sur l'illustre écrivain, que donner place dans la *Biographie universelle* à celle qui l'inspira n'est pas du luxe. L'éditeur de ce vaste répertoire des célébrités de tout genre comptait bien lui consacrer un article, témoin le renvoi par lequel il l'annonce plus que suffisamment (t. LXXXIV, p. 177). Il savait que Procope aurait manqué la physionomie de Justinien, s'il n'eût gardé un coin du tableau pour y loger Théodora. Remplissant aujourd'hui la tâche pour laquelle il était mieux renseigné que nous, nous tâcherons, en revanche, d'être plus compréhensif et moins acerbe que, certes, il ne l'eût été, sans toutefois reculer devant le devoir de relater les faits.

Delille n'est pas remarquable seulement par la perfection de quelques-uns de ses ouvrages, et principalement du premier, il l'est aussi par la célérité de la production, et, quelque vrai qu'il soit de dire que ce ne sont pas les gros bagages qui font aller un poète à la postérité, il n'en est pas moins certain que la fécondité de la veine poétique, pour peu qu'elle n'aboutisse pas à l'insignifiance ou au ridicule, s'écrit vite à l'idée que l'on se fait de l'écrivain. Voltaire, si l'on supprimait quinze des seize volumes de ses poésies qu'on lui doit, ne serait pas Voltaire. De même Delille; mais Delille, au moment où nous sommes, ne se doutait pas encore de sa force productive. Soit conviction

que c'est moins la quantité que la qualité que l'on cote au Parnasse, soit invincible amour du « niente far, » (car tout vierge qu'il fût des quatre mineurs, il avait ceci des abbés de l'ancien régime qu'il préférerait à tout le repos, et aurait volontiers, comme Lafontaine, fait deux parts de son temps

... Dont il souloit passer
L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire.)

il n'avait encore fait suivre sa traduction de l'Hésiode romain que des *Jardins ou l'art d'embellir les paysages* (1780), et, se reposant avec un calme tout philosophique sur ses lauriers, il attendait sans impatience l'heure de l'inspiration. Tout au plus, l'idée d'un troisième poème se dessinait-elle vaguement en son cerveau. L'intérêt qu'y prit ou feignit d'y prendre son Égérie stimula son indolence et fit sortir un chant, deux chants, etc., des limbes où sans elle ils fussent restés longtemps encore ensevelis. Lui-même l'a dit beaucoup plus tard dans cette épître charmante en tête du poème de l'*Imagination* où, contemplant sa divinité au travers du prisme, il s'écrie :

Le sujet t'avait plu, ma muse l'embrassa
Et cet ouvrage commença
(Que cette époque m'intéresse!)
Le jour même où pour toi commença ma tendresse
Ce jour, un seul regard suffit pour m'enflammer.
Car te montrer c'est plaire, et te voir c'est t'aimer.

Toutefois, nous devons, en chronologiste fidèle, distinguer les époques et ne pas plus brusquer le narré des événements que Delille ne brusque la Muse. « Ce poème, » dit-il lui-même en tête de la préface de l'*Imagination*, « a été commencé dans l'année 1783 et fini en 1794. »

C'est bien le cas de s'écrier que l'auteur se montra stricte observateur du précepte de Boileau,

Hâtez-vous lentement, . . .

plus que des incitations de la nymphe qui l'inspirait, et, comme un laps de temps plus considérable encore sépare 1794 du millésime de la publication, on peut ajouter qu'il observa de même, disons mieux, qu'il outrepassa celui d'Horace,

. . . Nonumque prematur in annum.

« L'intervalle de ces deux dates, » écrit ensuite le poète, parlant toujours de 1783 et 94 « a été marqué par de grands événements. » Ainsi que l'état politique de la France, la vie intérieure de Delille avait subi des révolutions. Dès 1789 et 90, les sourds rugissements de l'orage effarouchèrent les Muses, à bien plus juste titre encore la Muse inoffensive et tendre du poète, pour qui la gratitude était le plus doux des devoirs; puis vint le temps où, chaque jour, grondant plus effrayante, la foudre finit par tomber, non une fois, mais cent, mais mille, laissant partout, en signe de son passage, des traces de sang et des ruines. A moins d'avoir le *robur et æs triplex* que mentionne et que ne se vante pas de posséder le lyrique latin, il était difficile d'élucubrer des chants didactiques au milieu de semblable tourmente. D'ailleurs, il en vint à ne pas être sans courir lui-même quelques risques. Déjà il avait dû comparaître devant le tribunal révolutionnaire, et il n'avait, dit-on, dû son salut qu'à la saillie d'un citoyen compagnon maçon. Le refus qu'il avait fait d'un hymne pour la fête de l'Être suprême, imaginée par Robespierre, devait sembler au fa-

rouche dictateur un crime de lèse-nation. Le dithyrambe « sur l'immortalité de l'âme, » qui vint ensuite, loin de raccommo-der les choses, était de l'huile sur le feu. A vrai dire, rien alors ne retenait Delille à Paris : le Collège de France n'existait plus, même de nom; l'Académie française avait été balayée comme tout le reste. De cette société parisienne exquise, polie, qui donnait jadis le ton à l'Europe, pas une trace n'était restée ou n'eût osé se produire. Les fonds, d'ailleurs, allaient baissant, l'abbaye de Saint-Séverin était à l'état de mythe, et, dussent les combinaisons de Vérone être plus heureuses que celles de Coblenz, il fallait en attendant vivre économiquement. En cette extrémité donc, ce fut un bon conseil donné à l'ex-bénéficiaire par l'ex-sauteuse, qui, de jour en jour, s'était rendue plus indispensable, que celui d'aller chercher un asile en de lointaines et paisibles contrées, au fond des vallées ou sur le versant de montagnes peu fécondes en clubs, à portée des ombrages où le poète pût rêver sans entendre les aboyeurs de Fouquier-Tinville. Il eût été naturel que le poète d'Aigueperse songeât à la verte Limagne, à l'Auvergne, sa pittoresque et agreste patrie... Il y songea peut-être; mais s'il proposa, sa conseillère disposa. Partant de deux points qui, plus que jamais étaient la base de sa conduite, ne pas le quitter et ne pas se laisser quitter, elle le détermina (et lui fit croire qu'il se déterminait de son chef, et presque en dépit d'elle) pour les Vosges, et dans les Vosges, pour Saint-Dié, et dans Saint-Dié, pour la maison qu'habitaient encore sa mère et ses sœurs. C'était ajouter à ses autres liens celui de la recon-

naissance ; c'était, de son obscure et besoigneuse famille, faire en quelque sorte la famille du poète ; c'était se créer des panégyristes et des appuis en cas de besoin. Mais il faut l'avouer, ce besoin ne devait jamais venir. Au bout d'un an ainsi passé loin des agitations, au grand profit et de l'homme et du poète, car c'est alors non-seulement qu'il termina le huitième chant de l'*Imagination*, mais qu'il se pénétra du sujet et du plan de la *Pitié*, l'ange de Saint-Dié fut décidément l'irremplaçable et l'inséparable. Elle fut présente à toutes les phases du pèlerinage de Child-Harold. Quand de la Lorraine il passa en Suisse, elle l'accompagna (1796) ; quand de Bâle il se rendit à Brunswick, elle le suivit à Brunswick (1798) ; et lorsqu'enfin Londres lui sembla le séjour préférable à tous, celui qu'il n'abandonnerait que pour rentrer en France à la suite de ses rois, les rivages de la Tamise la virent comme l'avaient vue les plages du Rhin et les bords de l'Ocker. Et tous les amis, tous les protecteurs de Delille devaient, s'ils tenaient à garder leurs relations avec le poète, s'habituer à la voir, à la mettre de leur conversation. L'urbanité parfaite, le tact de toute cette société de l'émigration et des quelques étrangers d'élite qui briguaient l'honneur d'être présentés au grand poète, leur rendait la tâche légère, en même temps qu'elle sauvait à peu près l'inconvenance. Quelques visiteurs, cependant, avaient parfois l'épine dorsale moins flexible ou tenaient moins bien leur langue ; et tout West-End, tout Piccadilly répétèrent le propos de l'abbé de Tressan qui, peu charmé des airs de sa presque compatriote, assaisonna ses adieux de

cette petite flèche de Parthe : « Quand on choisit ses nièces, l'abbé, on les choisit mieux que cela. » Le mot nous est précieux, et nous le relevons à deux titres. Il prouve d'abord que, vers 1800 et 1801, l'inséparable n'était encore passée qu'à l'état de nièce (1). Il nous remet ensuite en mémoire ce petit détail, qu'auprès de Jeanne était une de ses sœurs, la plus jeune, qui rendait le triple service de rajeunir un peu la maison, de faire bonne garde en cas de collatéraux, et d'être un peu demoiselle de compagnie, un peu première ou même unique domestique. Elle ne pouvait d'ailleurs, par ses charmes ou par ses talents, porter ombrage à la sultane, ce qui ne veut pas dire qu'elle fût disgraciée de la nature. Nous présumons que son nom était Odile, elle répondait au diminutif de Dilette. Delille ne l'a pas absolument oubliée dans ses vers, et sans l'idéaliser à beaucoup près autant que celle à laquelle il dit :

Et si jamais tu te reposes
 Dans ce séjour de paix, de tendresse et de deuil,
 Des pleurs versés sur mon cerveau,
 Chaque goutte en tombant fera naître des roses.

Il nous intéresserait presque pour Dilette, quand il la caractérise par ces lignes simples et senties....

De notre humble ménage elle fait les douceurs,
 Par ses vertus nous rappelle sa mère,
 Met sa félicité dans celle de ses sœurs,
 Et s'embellit des pleurs qu'elle donne à son père.

(1) Aussi ne sommes-nous pas encore revenu de l'étonnement qu'a fait naître en nous cette assertion hasardée par l'auteur de l'article Delille dans l'*Encyclopédie des Gens du monde*, t. vii, que le poète était déjà marié lorsqu'il s'expatria de Paris pour les Vosges, époque où visiblement Delille voulut officiellement en quelque sorte déguiser le vrai.

C'est sur ces entrefaites que, la paix de Lunéville ayant ouvert les voies à la pacification européenne et le traité d'Amiens étant à la veille de se signer, la maison Giguet-Michaud eut tout à coup l'idée de faire en même temps une belle affaire commerciale et de rendre peut-être un service à la cause royaliste, en s'inféodant la muse d'un poète qu'investissaient de l'éclat d'une double auréole son génie d'abord et ensuite l'invincibilité de sa ligne politique. Le plus jeune des deux associés (l'on devine M. Michaud, le futur biographe), vint à Londres dans ce but (1804). Il avait eu soin de se faire expliquer de point en point la carte de cette mer semée d'écueils où avait jeté l'ancre le joli sloop Delille, capitaine Vaudchamp; aussi n'est-ce pas au poète même qu'il s'adressa pour commencer. Il noua d'abord des intelligences dans la place. Muni des pleins pouvoirs de celui que Chénier nomme quelque part, à propos d'Esménard et du poème de la *Naviga-tion* :

... Giguet l'armateur,

et porteur d'à-compte de poids à l'effet d'acheter la cargaison la *Pitié*, c'est avec la dame et maîtresse du lieu qu'au préalable il négocia, laissant éclater son intime persuasion que nul traité ne vaudrait sans sa ratification, lui prodiguant ces déférences délicates dont elle était d'autant plus flattée que rarement elle les recevait de personnes distinguées. Non-seulement le manuscrit fut obtenu, mais encore Delille, qui jusqu'alors avait résisté aux ouvertures du ministre François de Neufchâteau, aux instances des amis qui l'appelaient en France et même, ce qui lui

devait coûter davantage, aux vœux connus des académiciens jadis ses collègues, se laissa déterminer à franchir le Chennal et à revoir ce Paris qui n'était pas encore revenu à ses maîtres et où le premier consul allait sans cesse se consolidant. Telle fut la force des arguments irrésistibles et autres avec lesquels l'ex-officier du régiment de Deux-Ponts (1) battit la place en brèche. La commandante, en capitulant, ne fit pas mauvaise mine à l'assiégeant vainqueur; et, comme ces plénipotentiaires qui regagnent leur chancellerie native tout chamarrés ou tout chargés des dons de la cour avec laquelle ils viennent de passer un accord, le négociateur revint, sa cravate retenue par une petite épingle en or, *vergis mein nicht* donnée par la dame, autour du chaton de laquelle se lisait : « Je pique, mais j'attache. »

Matériellement, Delille certes n'eut pas à se plaindre de son retour. D'abord sa chaire au Collège de France lui fut rendue d'emblée (ce dont sans doute nous n'entendons pas attribuer le mérite à sa compagne); puis celle-ci, ne laissant pas passer la fortune sans la saisir aux cheveux, stimula sa verve poétique, lui fit secouer la paresse ses délices et trouva moyen par là de quintupler au moins par an ses appointements du collège de France. Plus d'une fois à nos questions sur ce sujet M. Michaud a répondu, et nous n'avons nul sujet de mettre sa véracité en problème, que pour la *Pitié*, pour l'*Énéide*, pour le *Milton*,

(1) L'imprimeur Michaud avait été capitaine dans le régiment des Deux-Ponts, depuis, 102^e de ligne. (Voir la notice placée en tête du présent volume.)

pour l'*Imagination*, pour la *Conversation*, pour les *Trois règnes*, pour les *Poésies fugitives* et pour la propriété des autres œuvres antérieurement livrées au public, plus de deux cent mille francs passèrent de sa caisse dans celle de Delille. Il ne regrettait pas cet argent que le public d'alors lui rendait avec usure.

Ce doit donc être un fait acquis à l'histoire littéraire et aussi à l'histoire de Delille, si quelque jour on venait à l'écrire avec détail à la façon des Anglais, que l'influence décisive de la sœur de Dilette sur la rapide fécondité qui caractérisa sa vieillesse.

Pourquoi faut-il que nous soyons obligé de convenir que trop souvent cette influence dégénérait en tyrannie? Et encore est-ce ici le cas de dire : « Il y a tyrannie et tyrannie. » Delille (qu'on nous passe un blasphème qui n'enlève rien à sa couronne de poète, puisque selon l'antique sagesse, il n'est pas de grand homme pour son valet de chambre) Delille était un grand enfant et avait besoin d'être dominé. Mais il eût pu l'être plus académiquement, plus moëlleusement. C'est précisément là ce qu'insinuait le spirituel abbé, fils du gouverneur de la Lorraine française. Rien n'était moins académique, moins moëlleux que Mme Delille, puisque finalement voilà le nom de guerre de mademoiselle Vaudchamp, à partir de 1801 et surtout de 1806. . . (Nous expliquerons cette incertitude apparente plus tard.) Elle l'enfermait lorsque, par exemple, il tardait à livrer la copie, contre la remise de laquelle le libraire, obligé parfois de faire la sourde oreille aux demandes incessantes d'argent, lâchait le billet de cinq cents. Comme à l'écolier en retard on

impose cent lignes, elle imposait au rival de Virgile, à l'interprète de Milton, au chantre des *Trois règnes*, cent vers avant déjeuner, deux cents vers avant dîner; comme des assiégés qui tardent trop à se rendre, s'il n'arrivait qu'aux deux tiers, qu'aux trois quarts de sa tâche, elle le prenait par les vivres, elle le privait d'un plat; ce qu'elle lui ôtait de meringues, elle le passait à Dilette. Le pauvre Delille, dont la friandise était fabuleuse, apprenait par expérience ce que c'était que le supplice de Tantale; si, tentant de se révolter, il supportait vaillamment le martyr des martyrs, le jeûne pendant quelques heures, et se refusait carrément à lâcher la pacotille commandée, elle le battait. Nous n'insistons pas sur ces tristes scènes qu'achevait de dépoétiser un langage trop voisin de celui des halles, et l'antipode soit des belles périodes qu'on savoure à l'Académie, soit de ce que jadis elle roucoulait en ces romances qui, jointes aux ronds de jambe, avaient féru le cœur de l'abbé devant le portail de Saint-Germain-l'Auxerrois. Mais nous ne pouvions nous dispenser de soulever un coin du rideau, quand c'est d'elle, et non de Delille, que nous esquissons la vie. Et, fût-ce celle de Delille, n'est-ce pas même un trait de plus à joindre à ceux qui composent la physionomie du poète, que la sérénité, la mansuétude par lesquelles il répondit constamment aux injurieuses boutades de son irascible compagne? Plus il avançait en âge, plus il l'idéalisait en chaque coin de ses œuvres, et par cela même la recommandait aux respects de tous. En prose, et dans le langage familier de tous les jours, c'était son Antigone! Ce nom est de-

meuré!... N'est-il pas bon que l'on sache à quel point il était mérité? Delille, il est vrai, avait fini par devenir complètement aveugle après son retour en France; une Antigone eût été pour lui la plus heureuse des trouvailles; il la rêva, ne pouvant la trouver, il prouva une fois de plus qu'il était plein de ce qu'il avait si bien chanté, d'imagination.

Heureux, au reste, fut Delille d'être aveugle! Au moins ses yeux, habitués à l'élégance, à l'ordre, au confort des intérieurs seigneuriaux, ne furent pas affligés comme ils l'eussent été s'il eût été témoin de l'indescriptible chaos que sa compagne appelait son intérieur. Il ne vit que des yeux de la pensée, c'est-à-dire tout au plus soupçonna-t-il les trop diaphanes moyens par lesquels Tissot s'introduisit auprès de lui, et finit par arracher à sa faiblesse la suppléance de sa chaire au collège de France. On peut en lire toute l'histoire rédigée *de visu*, non sans un reste de vieille irritation, par celui qui s'était laissé donner le « je pique, mais j'attache, » et sous les yeux de qui c'était pour un autre qu'on se mettait en frais d'attacher. Ainsi, l'amie de Delille acheva de se montrer l'émule de cette ignoble Thérèse que Jean-Jacques nommait sa femme. Si l'on suspectait sur ce point le trop fidèle rapport M. Micaud, comment ne pas se rendre au témoignage du chevalier de Lengeac, à qui le fait n'importait pas, et qui l'atteste plus crûment encore dans cette vilaine épigramme, non moins irrécusable que celle d'Octave à propos de Fulvie,

Quod... Glaphyron Antonius, hanc mihi pœnam
Fulvia constituit, etc.

et dont, plus sobre que feu notre collaborateur (LXXXIV, 168), nous ne rappellerons que la terminaison :

... En son bouge,
Son époux en bonnet carré,
Et son amant en bonnet rouge.

« En son bouge » est de la couleur locale et prouve que nous n'avons pas outré en parlant du ménage de Delille; le reste s'explique et parle de soi.

A la longue, en dépit de toutes ces ombres au tableau, en dépit des notes d'Herbault, en dépit de ce que le poète impute, avec justesse probablement, si l'on sait traduire, à madame Delille:

... L'insouciance
De l'impénétrable avenir,

celle-ci, à force de mettre son époux en coupe réglée, avait amené la caisse dont elle tenait la clé, à un état de rotondité tellement satisfaisant, qu'il fut question de l'achat d'un immeuble. Mais trop d'amis s'en mêlèrent, trop d'avis se croisèrent; un moment aussi l'on eut des projets trop ambitieux : en fin de compte,

La montagne en travail accoucha d'un chou
blanc.

L'on ne pouvait acquérir un château, pourquoi s'affubler d'un chalet? Et, après avoir eu quelques mois le plaisir de se rêver grande propriétaire, la dame en revint à l'idée très-sage, vu sa position, que, lorsqu'il peut surgir n'importe d'où, ne fût-ce ni de Normandie, ni d'Auvergne, des prétendants cohéritiers, il est bon de ne pas avoir de magot au soleil. Depuis le poème de la *Conversation* d'ailleurs, le travail devenait de moins en moins facile; évidemment la source allait tarir, la santé baissait, les attaques de paralysie se présentaient plus for-

midables. Il fallait se tenir sur ses gardes. Elle s'en trouva bien, quand vint enfin l'inévitable dénoûment (1^{er} mai 1813).

Tandis que les amis du poëte vénéral veillaient à la construction du monument sur lequel devait se lire cette simple inscription : JACQUES DELILLE, elle avait à se défendre de quelques Auvergnats. Leurs réclamations et menaces furent peu fructueuses ; ils n'eurent juste que leur part de ce qui ne pouvait se dissimuler ; une donation entre vifs et de bonnes coupes sombres avaient mis le reste en sûreté.

Ce qui pourrait nous rester à dire de Jeanne Vauchamp après la mort de Delille n'importe plus à l'histoire et ne saurait offrir d'intérêt. C'est donc ici le lieu de terminer par quelques mots sur le nom de madame Delille que nous lui voyons porter, à partir pour ainsi dire de notre siècle, tandis que, dans tout le dix-huitième et quelques mois encore après, c'est mademoiselle Vauchamp, ou, pour plaire au poëte, de Vauchamp, qu'on l'appelait. A quel instant se produisit cette métonomase ? Evidemment au retour d'Angleterre ; car la nature même des choses, 1801, se trouve là merveilleusement placée pour souder deux phases entre lesquelles s'offre une solution de continuité : sept ans alors s'étaient écoulés.

Depuis le départ de Paris que de choses peuvent avoir changé en sept ans, sur lesquelles il serait hétéroclite d'établir un interrogatoire en règle et en face ! Mais jusqu'à 1806, peut-être le public pouvait ou feindre d'ignorer ou ignorer tout de bon la dénomination nouvelle. Ceci posé, on peut regarder en

quelque sorte comme lettre de faire-part du poëte cette épître à laquelle déjà nous avons emprunté trois citations, et qui parut, nous l'avons dit, en tête de la première édition de *l'Imagination*. Qu'à cette lettre de part se soient bornées toutes les formalités matrimoniales, c'est ce qui résulte et de tout l'ensemble des faits avérés et des affirmations que nous ont réitérées des familiers bien informés. A coup sûr, l'union légale n'eut pas lieu en France, et quant à la Grande-Bretagne, c'est en vain qu'on en eût cherché des traces sur les registres mêmes du forgeron de Gretna-Green, alors que Gretna-Green florissait. Bornons-nous donc à dire qu'il la sacra madame Delille par ses vers.

Si maintenant nous voulons résumer en peu de mots la physionomie morale de celle que Delille finit par décorer de son nom, nous venons de connaître que, dès le premier moment, à quoi qu'ait pu tenir la fascination, elle exerça sur son être une espèce de fascination ; que dès le premier moment elle prit sur lui, sinon l'empire, du moins un ascendant ; l'empire vint ensuite. Il avait cru se donner une maîtresse, il s'était donné un maître ! On peut croire que longtemps cet empire ne fut pas tyrannique ; et quand il eut dégénéré en tyrannie, longtemps encore ce ne fut pas la tyrannie hargneuse, égoïste et méchante. Il serait téméraire et probablement inique de dire qu'elle n'eut jamais pour lui d'attachement réel ; que le calcul s'en soit mêlé, nul doute ; mais quand les beaux jours de 1783 à 1791 furent envolés, loin de désertir, elle se cramponna en quelque sorte à celui dont l'étoile s'occultait ; et s

ce fut parce qu'elle comprit qu'éclipse n'est pas éternelles ténèbres, on peut lui tenir compte d'avoir vu si juste et d'avoir eu foi en son poète. Quant au ton et aux manières si décidés dont fut choqué l'abbé de Tressan, peut-être serait-on dans le vrai en pensant qu'il n'en avait pas toujours été ainsi. L'éducation première avait manqué, c'est clair. Mais ce n'est pas impunément que l'on passe des années dans une intimité d'élite comme celle de Delille. Tant que l'inséparable n'eut pas assis sa domination sur le granit, tant qu'à toute force il y eut répudiation possible, elle dut se mouler sur celui qui jouait encore le rôle supérieur, elle dut se modifier en bien. Quand la domination lui sembla indestructible, et ce fut lorsqu'elle put croire avoir rendu des services en l'arrachant à la capitale de la Terreur, lorsque des infirmités toujours croissantes nécessitèrent autour de lui des soins incessants, lorsqu'enfin l'imminence de la cécité, puis la cécité, le lui livra pieds et poings liés, oh! alors la confiance immense, l'orgueil, l'impatience lui montèrent à la tête : on la qualifiait Antigone, elle se qualifiait victime et « jeune victime, » s'exagérant la sénilité du vieillard, se croyant, à son huitième lustre, encore dans son printemps, et s'exhalant en élégies sur la triste condition de garde-malade.

Quant aux autres faits plus graves, il nous suffit de les avoir relatés, nous les livrons sans commentaires à l'appréciation. Mademoiselle Vauchampsurvécut encore dix ans à Delille, loin de l'opulence, mais loin de la gêne. Elle semblait avoir senti l'honneur du

nom que l'illustre mort l'avait autorisée à porter en l'incorporant à son œuvre ; sa vénération pour cette grande mémoire devint un culte. En approchant du dernier jour, elle exprimait souvent le vœu qui avait été celui du poète, de reposer auprès de sa cendre. Ce vœu fut exaucé ; les deux tombes s'aperçoivent l'une près de l'autre.

Ce qu'il y avait de curieux dans la soi-disant madame Delille, c'est qu'elle se montrait infatuée elle-même du mérite de son soi-disant époux, se figurait probablement être de moitié dans ses glorieuses productions et semblait prendre sa part des éloges qu'on en faisait devant elle.

Elle disait un jour en parlant de l'empereur Napoléon : « Cet homme-là n'aura jamais un hémistiche de nous. » Le fait est que c'est elle seule qui a empêché le célèbre poète de céder aux inspirations que devaient nécessairement faire naître en lui les glorieux exploits du héros, et si, aux yeux de certaines personnes, cette abstention a pu passer pour un mérite, c'est à madame Delille qu'il appartient entièrement.

VAL. P.

VAUCHER (JEAN-PIERRE-ÉTIENNE) botaniste distingué, instituteur d'un rare mérite, prédicateur éloquent, naquit le 17 avril 1763, à Genève, où il est mort le 3 janvier 1841. Son père, originaire du Val-de-Travers, dans la principauté de Neuchâtel, maître charpentier et entrepreneur de bâtiments, jouissait de quelque aisance, ce qui permit à Vaucher de suivre la carrière des études, où il entra après avoir travaillé quelque temps à l'atelier, et où il ne tarda pas à se distinguer. Il embrassa la voca-

tion pastorale et fut consacré au saint ministère en 1787. Mais bientôt survinrent les secousses politiques qui ébranlèrent tant de positions, et Vaucher dut soutenir sa famille en se vouant à l'éducation de la jeunesse. C'est ainsi qu'il fut mis en rapport avec un jeune Zuricois, qui fut plus tard le célèbre Escher de la Linth, dont il devint l'ami après avoir été l'instituteur. Il ouvrit bientôt une maison d'éducation, comme il y en avait plusieurs à Genève pendant les années de sa réunion à la France et depuis sa restauration, alors que tant de jeunes Français, Allemands, Russes, Polonais, Italiens, Suisses, Anglais, Américains, vinrent chercher dans cette ville une instruction solide, des mœurs pures et simples et des relations de société faciles et agréables. Parmi les élèves de Vaucher, dont plusieurs occupèrent plus tard des postes honorables, il y en eut deux qui furent appelés, par la suite des événements, à de hautes destinées, et qui, dans leur position élevée, lui ont témoigné une sincère reconnaissance; je veux parler de S. M. Charles-Albert, roi de Sardaigne, et de S. Exc. le comte Alexandre Valewski, entré depuis 1830 dans la carrière diplomatique, où il a joué dès lors et joue encore aujourd'hui un rôle si important. Malgré les soins qu'il donnait à ses élèves, Vaucher remplissait encore les fonctions de pasteur dans l'église réformée, où il se distingua par la chaleureuse autorité de ses prédications, et celles de professeur d'histoire ecclésiastique à l'Académie, dont il fut recteur de 1818 à 1820. Enfin, dès sa jeunesse, Vaucher cultiva avec ardeur la botanique, à laquelle il dut ses

plus douces jouissances, qui charmait ses loisirs durant sa vie active et qui fut sa consolation dans les années de la vieillesse. Il fit de bonne heure des recherches sur les plantes cryptogames, et publia en 1803 son *Histoire des Conferves d'eau douce, Frémellis, Rostoes, etc.*, 4 vol. in-4°, accompagné de gravures dues au burin de sa femme, ouvrage qui obtint les suffrages des naturalistes les plus éminents; il inséra divers mémoires relatifs à quelques infusoires, aux tubulaires, aux équisétacées, à la salvinie, à la chute des feuilles, à la sève d'août, à d'autres points de physiologie végétale, aux sèches du lac Lemman, etc., dans le Journal de Physique, le Bulletin philomathique, les Annales du Muséum, les Mémoires de l'Académie de Munich, ceux de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève. Il composa pour la Bibliothèque universelle de Genève des notices nécrologiques intéressantes, où il rappelle les travaux scientifiques, la vie active et désintéressée, les nobles qualités de son illustre ami Escher de la Linth et du professeur Marc-Auguste Pietet. Il publia en 1826 une *Monographie des Orobanches*, accompagnée de planches coloriées dessinées aussi par sa femme, qu'il eut le malheur de perdre la même année. Dès lors, il renonça à ses fonctions de pasteur et à sa carrière d'instituteur, afin de se consacrer uniquement à la rédaction d'un ouvrage considérable pour lequel il avait rassemblé de nombreuses observations, et où il se proposait d'exposer la vie des végétaux, les phénomènes successifs qu'ils présentent dans leur germination, leur floraison, leur fécondation, la dénomination des graines, etc. Cet

ouvrage, dont un premier volume avait paru en 1830, fut publié plus complet à Valence, chez Marc Aurel frères, en 1841, en 4 vol. grand in-8°, sous le titre de *Histoire physiologique des plantes d'Europe*; il renferme une foule de remarques nouvelles sur un sujet qui n'a pas encore suffisamment attiré l'attention des botanistes. Un choix des sermons de Vaucher publié par les soins de ses fils, sous le titre de *Souvenirs d'un Pasteur genevois*, et précédé d'une notice biographique, a paru à Genève, en 1842, in-8°.

L. V.

VAUDONCOURT (FRÉDÉRIC-FRANÇOIS-GUILLAUME) (baron de), général français qui s'est fait un nom dans les lettres comme dans la carrière militaire, était de Vienne en Autriche : ce n'est pas que ses parents fussent Allemands; mais Lorrains tous deux, ils voyageaient en Allemagne, et d'éta pe en étape ils étaient arrivés dans la capitale de l'Autriche quand force fut de s'arrêter pour donner le jour (24 septembre 1772) au futur officier auquel est consacré cet article. Le père lui-même était un officier de mérite. Tout naturelle ment donc le jeune Guillaume fut cor ame bercé d'idées militaires. Ses études classiques ne furent point éc ourtées cependant; il les poussa jusqu'en philosophie, et la trace resta toujours visible de cette élégante et forte éducation première. Cependant ses idées natives, d'accord avec ses propensions, ne perdirent pas un pouce de terrain. C'est à Metz d'ailleurs, ville militaire s'il en fut, qu'il terminait ses cours de collège. Il avait dix-sept ans alors, la révolution éclatait. Après un court passage à l'école d'artillerie de cette ville, il fut e nvoyé à Paris,

où bientôt il fut nanti d'un poste très-subalterne, au comité de la guerre. Mais il n'y resta que quelques mois; et dès qu'en 1791 il fut procédé à l'organisation des bataillons de volontaires, il se présenta, fut incorporé dans le bataillon de la Moselle, et peu de temps après (19 septembre) il recevait l'épaulette de lieutenant. On voit qu'il n'avait pas encore dix-neuf ans accomplis. Il passa l'année suivante au premier corps franc de la Moselle qu'était en train d'organiser son père, et il en reçut le commandement en second. Ce corps ne resta pas longtemps inerte : les événements marchaient; les Prussiens, un peu moins prompts, finirent aussi pourtant par se mettre en route et passèrent la frontière. Thionville fut menacé, tandis que le gros de l'armée sous le généralissime ennemi s'avançait vers Verdun et l'Argonne. Le corps franc de la Moselle fut chargé du ravitaillement de la place attaquée; et quand, le succès ayant couronné ses efforts, il eut fait son entrée dans la ville, il prit part à la défense, qui, comme on sait, fut bien conduite et aboutit à la levée du siège. Guillaume de Vaudoncourt, dans cette partie de sa première campagne, se fit remarquer dans deux sorties où c'est lui qui joua le premier rôle : dans l'une il détruisit aux environs de Cattenom un convoi de vivres qui allait atteindre le camp ennemi; la seconde, qui fut poussée jusqu'à Sierck où se trouvaient les émigrés, amena la destruction d'un autre convoi plus important encore à faire disparaître... c'étaient des boulets et de la poudre. Le siège leve, le corps franc revint à Metz, où la reconnaissance publique lui vota une

couronne civique. Il repartit bientôt pour rendre aux Prussiens invasion pour invasion; et il fit la campagne de la Sarre (toujours en 1792, ou plutôt pendant l'hiver de 1792 à 1793). Il alla se joindre ensuite à l'armée de Custine qui manœuvrait le long du Rhin, et prit une part des plus vives à l'affaire d'Alstadt. Là, Vaudoncourt, au milieu de l'engagement eut à prendre le commandement à la place de son père, qu'un coup de feu venait d'atteindre; et il se maintint devant des forces ennemies fort supérieures dans une position très-importante, couvrant deux ponts à la conservation desquels l'avait préposé Custine. La même année le vit passer au corps des Vosges sous le général Sully, qui le mit à la tête de l'avant-garde. Le jeune officier y déploya plus brillamment que jamais le sang-froid et l'intrépidité qui ne l'abandonnaient jamais. Il surprit au mois de juin toute la ligne des avant-postes prussiens devant Deux-Ponts, les refoula dans la ville et réduisit le général prince de Hohenlohe à s'établir en arrière. En juillet et en août, Hombourg, la forte position du Karlsberg et Landstahl, furent enlevés par Vaudoncourt, toutes opérations de nature à ouvrir aux armées de la Moselle et des Vosges la route de Mayence bloquée par l'ennemi et à faciliter la délivrance de la place. Enfin en septembre, le 14, fut livrée la bataille de Pirmasens. C'est Vaudoncourt qui, marchant en tête de son avant-garde, ouvrit le passage à toute l'armée ce jour-là; il fut prodigue de sa personne et ne reçut pas moins de six blessures: aussi fallut-il le relever du champ de bataille; encore n'est-ce pas par des concitoyens

qu'il fut relevé, ce fut par des mains prussiennes, et il resta plus d'un an prisonnier de guerre. La perspective de la paix de Bâle enfin amena la reddition des prisonniers (1795). A peine eut-il remis le pied sur notre sol, qu'immédiatement il reprit du service, non plus dans le corps des Vosges, il était dissous, mais dans la nouvelle armée qui cherchait à se réemparer de Mayence: il y figura comme capitaine d'état-major. Nous ne le retrouvons après cela qu'à l'armée d'Italie en 1796 et 1797. Là s'ouvre pour lui une sphère d'activité nouvelle: une stratégie plus brillante et plus savante accumule comme par enchantement victoires sur victoires et le fait plus rapidement avancer de villes en villes: il s'initie pratiquement à la carte de cette Italie supérieure qu'il connaîtra si bien un jour et dont l'histoire contemporaine sera retracée de sa main. Le général en chef l'avait distingué, il avait reconnu de prime-abord en lui et la science de l'officier d'artillerie et le talent de l'organisateur, en quelque sorte hérité de son père. Lors donc qu'après les préliminaires de Léoben il jugea l'instant venu de donner une organisation régulière et permanente à l'armée cisalpine, Vaudoncourt fut un de ceux sur lesquels il jeta les yeux pour coopérer à la réalisation de ce plan: il le nomma (le 23 fructidor an v, 8 septembre 1797?) ...encore septembre!) major d'artillerie; et quelques mois après (en 1798 donc) il avait sous ses ordres comme commandant en chef tout le personnel et le matériel de l'artillerie de cette armée. Sa vaillance et son zèle ne faiblirent pas pendant les mauvais jours qui suivirent: il ne

tint pas à lui que la bataille de Magnano ne fût un succès éclatant; et quand, après l'événement il se fut rabattu sur Peschiera, où il s'enferma, toujours commandant l'artillerie, son exemple et ses habiles dispositions contribuèrent à la vigoureuse défense de la place et certainement la prolongèrent : il ne put l'impossible cependant, et la majorité du conseil de guerre, au bout de quarante jours, décida que l'on se rendrait : non-seulement Vaudoncourt opéra en sens contraire, mais il rédigea une protestation, qui fut rendue publique, contre la reddition. C'était en 1799. L'année suivante, il se chargeait pendant le siège de Gènes, où Masséna, numériquement très-inférieur, avait sur les bras les Autrichiens du côté de la terre et de l'autre la flotte britannique, d'une délicate et périlleuse mission de service, et il réussissait en plein, filant, glissant, à l'aller et au retour, au milieu des croisières, des *God save the king* et des *Rule Britannia*, etc., rendant sain et sauf au premier consul un rapport écrit de Masséna. La victoire de Marengo vint bientôt après trancher le nœud gordien des grandes questions européennes, et l'Italie put respirer, débarrassée du cauchemar autrichien. Vaudoncourt venait alors de recevoir sa nomination de colonel. Le vainqueur le désigna pour l'expédition complémentaire en Toscane, où, quelque simplifiés que fussent alors les problèmes, il fallait encore pourtant se donner la peine d'aller tirer les corollaires du syllogisme si bien décoché sur les rives de la Bormida. C'est donc là qu'il acheva sa campagne de 1800, comme commandant en chef de l'artillerie cisalpine : dès septem-

bre, au reste, il n'y eut plus même ombre de conflit. La paix signée l'année suivante à Lunéville ne le rendit pas à la France : le premier consul trouvait bon qu'il demeurât en Italie, où le gouvernement cisalpin le nomma directeur général du matériel de l'artillerie, ce qui mettait en ses mains d'une part l'établissement des arsenaux, des fonderies, des manufactures d'armes, de l'autre la direction supérieure de l'armement des places. Tout fut organisé sur le pied français : la république cisalpine allait devenir une autre France, et, quels que pussent être ses destins ultérieurs, elle s'initiait par cette rapide assimilation à la vie administrative, et, par suite, à la vélocité de pensée, aux habitudes, aux idées même de la France renouvelée, toutes modifications qui portaient en germe sa palingénésie, son indépendance nationale et enfin son unité. Pour consolider l'œuvre préparatoire, le premier consul, qui jamais ne s'endormait sur ses lauriers et qui ne pensait pas que, toute battue à plate couture qu'elle eût été dans deux luttes à toute outrance, l'Autriche ne reprît fantaisie de tomber sur l'Italie, pensa dès 1802 à se tenir sérieusement en garde devers le Pô et l'Adige. Vaudoncourt eut part à toutes les mesures prises en ces sens, mesures dont l'initiative partait de Paris ; et on le vit successivement ou simultanément membre de la commission de défense (1802), membre du comité de législation militaire (1803) et directeur organisateur du dépôt de la guerre établi à Milan. Les prévisions d'en haut étaient justes : l'année même où l'empereur des Français (c'était la nouvelle qualification du premier con-

sul) recevait la couronne de fer, l'Autriche, toujours à la solde de l'Angleterre en même temps qu'agitée par ses vieilles ambitions et ses vieilles rancunes, non-seulement déclarait la guerre à la France, mais réenvahissait la Cisalpine. Bien que les événements décisifs aient eu lieu en Allemagne d'abord (Ulm, etc.), puis dans les États héréditaires, cette arche sacrée des prétendus Habsbourg, les frontières de la Vénétie furent le théâtre de quelques petites péripéties guerrières. L'archiduc Jean y commandait les ennemis; ce n'était pas un prince Eugène, mais il conduisait de bonnes troupes : la diversion n'était pas mal imaginée. Elle n'aboutit pas, comme on sait, et l'armée franco-italienne, après avoir culbuté ses adversaires, franchit les Alpes Juliennes et planta ses drapeaux sur les hauteurs du Scëmmering. Commandant de l'artillerie italienne et directeur général des parcs de l'artillerie française, Vaudoncourt eut sa part de gloire et parfois de dangers d'un bout à l'autre de cette campagne, au delà comme en deçà des monts; il eut ensuite à commander l'artillerie du siège de Venise (au commencement de 1806), et c'est lui qui fut chargé de prendre possession de la place. La paix rétablie, on supprima la direction générale de l'artillerie cisalpine; mais le gouvernement ne cessa d'utiliser le talent organisateur de Vaudoncourt. C'est à lui que fut confiée l'organisation de l'artillerie à cheval, cette création, l'objet de tant de sarcasmes de la part de Courier, plus spirituel cette fois que raisonnable, s'il est vrai qu'on puisse vraiment avoir de l'esprit lorsque l'on n'a pas raison. Il eut ensuite le com-

mandement de ce corps qu'il venait d'organiser, et à cette position il joignit le commandement de l'école d'artillerie et la direction de l'arsenal. Jusqu'ici Vaudoncourt ne s'est fait voir à nous que comme militaire : 1807 va nous le montrer sous une autre face. C'est l'année où la Prusse, écrasée dans ses provinces allemandes, va trainer la lutte dans ses provinces slaves, et où Friedland va parfaire Iéna. Mais avant d'en arriver là, il faudra se mesurer avec les Russes; Frédéric-Guillaume était seul en 1806; en 1807 Alexandre I^{er} l'appuie. Alexandre, bien conseillé, avait formé le plan, pour opérer une diversion, de diriger sur la Calabre un noyau de Moscovites qui provoquerait l'insurrection du pays. Malheureusement pour la réussite de l'entreprise, Napoléon en fut instruit, et par ses ordres, que lui transmit le prince Eugène, Vaudoncourt alla par delà les limites de la chrétienté chercher les moyens, les éléments d'une diversion contre la diversion projetée; il parcourt la Bosnie dont il voit, les uns après les autres, les divers beys et les fait entrer dans ses vues; il amadou le pacha de Scutari; il excite, ce n'était pas difficile, par l'espoir d'un territoire de plus et par la certitude d'une proie facile, le fameux Ali-Pacha, disons plutôt l'obscur Ali-Pacha, dont la célébrité comme les relations avec l'Europe ne datent vraiment que de l'époque de cette mission. Pachas et beys fondent tout à coup sur Corfou, sur Sainte-Maure; les fils d'Albion et de l'Ingrie, qui se préparaient à venir charger de la laine dans les Calabres, s'aperçoivent que d'autres plus prestes sont en train de la tondre chez eux et y courent. Eylau et Friedland met-

tent sur l'entrefaite Français et Prusso-Russes aux prises ; puis, sur le radeau de Tilsitt, s'embrasent les deux autocrates, entre qui désormais se partage l'Europe chrétienne. L'épisode italique de la guerre de Prusse est terminé : l'ambassadeur Vaudoncourt (ambassadeur botté, on le voit, comme il n'en manquait pas à cette époque, du moins de notre côté) a joué au mieux son rôle dans cette petite pièce, inséparable de la grande. Aussi l'année suivante est-il nommé adjudant-général, soit en récompense de ses récents services, soit surtout parce qu'une nouvelle guerre, parce qu'une quatrième attaque de l'Autriche est déjà prévue par l'empereur. Le printemps de 1809 réalise la prévision. C'est dans cette mémorable année, marquée en traits ineffaçables pour l'Autriche par le désastre de Wagram, que Vaudoncourt, placé déjà très-haut dans l'estime de tous, acheva de déployer tout ce qu'il possédait d'activité, de sang-froid, de tact militaire. Il remplissait les fonctions de chef d'état-major de l'armée d'Italie. Le 22 avril un pont de bateaux ayant été jeté sur l'Adige par ses ordres, il força, non sans opiniâtre résistance de l'ennemi, le passage du fleuve, et s'établit avec quinze cents hommes sur la rive droite, donnant ainsi l'exemple à d'autres corps qui s'empressèrent de l'imiter, d'où résulta, pour les Italiens et les Français, un avantage important. Quand, un peu plus tard, il fut clair que l'on ne pourrait le conserver, l'affluence des Autrichiens augmentant sans cesse et même étant au moment de mettre les nôtres en danger, Vaudoncourt engagea deux fois la lutte avec la division autrichienne Gold-

schmidt, que, chaque fois, il refoula en lui tuant beaucoup de monde ; et, par ce double succès, il couvrit la position capitale de Rivoli, laquelle mettait à l'abri de danger les colonnes en retraite, c'est-à-dire toute l'aile gauche. Le mouvement rétrograde ne pouvait durer. La marche en avant reprit bientôt. Vaudoncourt prit part à cette foule de petites affaires quotidiennes de la Brenta, de Tarvis, de Malborghetto, de Saint-Michel, préludes de la bataille de la Piave et de l'entrée dans l'archiduché d'Autriche. Il se couvrit de gloire surtout à la bataille de Raab ; et quand Raab nous eut ouvert ses portes, il en fut nommé gouverneur. L'archiduc Jean vint mettre le siège devant la place, il la défendit avec succès. Le vice-roi d'Italie, ou l'empereur, lui témoigna sa satisfaction de cette utile série de beaux faits d'armes par le brevet de général de brigade, par le titre de baron du royaume d'Italie, et par une dotation en Tyrol. Les paisibles années 1810 et 1811, bien que vides de guerres italiennes, ne furent pas pour lui des périodes de repos : diverses missions d'organisation, d'inspection, de commandement se partagèrent toutes ses semaines, toutes ses heures. Vint 1812 : cette fois, après tant d'années, pendant lesquelles nous l'avons vu, à peu de chose près, in-féodé à la Péninsule, il s'éloigne de l'Italie avec le prince Eugène et son armée, qui va former le quatrième corps de la grande armée napoléonienne, qui va vaincre à Borodino, Stagno, à Moskou, et périr dans les neiges qui séparent le Kremlin du Niemen. Vaudoncourt, toujours avec le prince Eugène, qui pendant la désastreuse

retraite mérita si bien de la France et de l'armée, avait, à la suite de tant de fatigues et au milieu de tant de malades, puisé les germes du typhus; il s'alita dès qu'on fut à Vilna, et il fallut l'y laisser. Les Russes ne tardèrent pas à s'emparer de sa personne, et il resta prisonnier jusqu'à la paix. De retour, en 1814, il fut compris parmi les généraux mis en non-activité. Aussi, pendant les Cent Jours, il fut prompt à reprendre du service. De général de brigade, il passa général de division; et Metz le revit chargé cette fois d'organiser la garde nationale. Il se tira de cette mission avec la même célérité, avec le même bonheur. La confiance et l'affection de ses concitoyens, heureux d'avoir dans leurs murs un de leurs plus nobles enfants, avaient d'ailleurs singulièrement facilité pour lui le travail. Ils se plurent notamment à le lui témoigner par leurs acclamations à la grande revue de juillet 1815, et bientôt ils le portèrent à la présidence de la confédération de la Moselle. Recommandé par ce choix même et par ses convictions au courroux des adhérents chaleureux de l'ancien régime, il eut bientôt des risques sérieux à courir. Il fut mis en jugement dès l'année qui vit revenir les Bourbons : nous ignorons ce qu'eût été le jugement s'il se fût présenté au tribunal, mais il fut de l'avis d'un de nos amis qui terminait ainsi je ne sais plus quel apologue, au temps où il ne s'était pas encore attaché à la glèbe de la rime riche :

Ceci fait voir qu'en mainte circonstance
L'agilité vaut mieux que l'éloquence.

et il crut bon de mettre la frontière entre la cour prévôtale et lui :

ses juges le condamnèrent à mort par contumace; faible consolation quand on le savait en liberté, et faible moyen de réconcilier la France nouvelle avec la dynastie revenue à la suite de Waterloo. Les replâtrages qu'avait bâclés la Sainte-Alliance ne tardèrent pas à se lézarder de plus d'un côté : l'étincelle partie de l'île de Léon avait mis le feu à Naples dès 1820, au Piémont dès 1821. Les révolutions opérées en un clin d'œil sur ces deux théâtres donnaient l'éveil non seulement à la Péninsule asservie, mais à toute l'Europe; on s'attendait à voir ce que nous voyons en train de s'accomplir aujourd'hui : l'Italie ou partie de l'Italie ressaisir son indépendance. Vaudoncourt était alors depuis cinq ans auprès du prince Eugène à Munich, où il s'était rendu après un court séjour en Angleterre. Il fut choisi par le prince (ou plutôt c'est lui qui plus que tout autre avait donné au prince l'idée de ce plan) pour aller se mettre à la tête des forces militaires du nouveau gouvernement piémontais et tenter le rétablissement du ci-devant royaume d'Italie en faveur du vice-roi, dont le nom était en ces parages plus populaire que jamais. Alexandre adhérait positivement à ce premier remaniement des traités de 1815, et en temps et lieu aurait déclaré son adhésion. Le moment était favorable : le prince de Carignan par sa défection s'était placé dans l'impossibilité, eût-il eu et lui eût-on cru des talents, de conduire une entreprise hostile à l'Autriche. Vaudoncourt se rendit donc muni des pleins pouvoirs du prince à Turin, et un premier succès sembla d'abord en garantir d'autres; il obtint le commande-

ment général de l'armée piémontaise. Malheureusement cette armée était trop faiblement numérique et d'une organisation impossible, vu le peu de temps qu'on avait; les Autrichiens firent éprouver un échec au général qui commandait la colonne de Novare. Mais ce n'est pas tout : l'échec de Novare sans doute était fâcheux; toutefois ce n'était pas un mal irrémédiable. Mais les membres du gouvernement n'avaient ni cette intrépidité persévérante qui fatigue la mauvaise fortune, ni cet esprit de ressources qui la dompte, ni l'accord de vues : ils désespérèrent un peu vite, à notre avis, bien que nous sachions à quel point l'on joue gros jeu et l'on engage sa responsabilité en s'obstinant à la lutte sans forces qui soient au moins du quart de celles qu'il s'agit de combattre; ils se dispersèrent; l'armée fut licenciée. Vaudoncourt, sans soldats, n'avait plus qu'à se retirer. Ce ne fut pas chose facile; on tenait à l'avoir en main, et le tribunal devant lequel on l'eût amené (si l'on eût daigné s'astreindre à la formalité d'un tribunal) n'eût pas montré beaucoup plus de commisération ou d'intelligence que la cour prévôtale française. Après beaucoup de fatigues et de dangers pourtant, et à force de présence d'esprit, il put atteindre Gènes, et de là il fit voile pour l'Espagne. Il y resta jusqu'à l'expédition française (1823); mais quoique n'en pouvant voir le but qu'avec répulsion, il ne rechercha ni n'accepta de porter les armes contre le drapeau français. Après le rétablissement de la monarchie, il reprit encore le cours de ses pérégrinations, et il revit l'Angleterre. Cette expatriation du reste allait désormais n'être que de

courte durée. L'amnistie du 28 mai 1825 le mit à même de rentrer en France dès qu'il le voudrait; il se hâta d'en profiter. Toutefois il fut radié des contrôles de l'armée et mis à la réforme. On comprend qu'il n'en devint pas plus enthousiaste des Bourbons. Mais du moins s'il fut réduit à l'inertie à l'âge où des hommes de son étoffe peuvent rendre encore tant de services, il eut le plaisir de voir, à partir surtout de l'année qui suivit la mort de Louis XVIII, l'infortunée dynastie s'aliéner de jour en jour les sympathies, attiédir ou offenser ses propres amis, perdre dans la presse, perdre dans la chambre des pairs, perdre dans l'opinion des chancelleries étrangères et marcher visiblement de plus en plus vite vers sa ruine. On dirait qu'il se tenait prêt pour cet instant, sans toutefois être infidèle à ce désintéressement, le plus beau fleuron de la couronne d'un homme politique. La lutte des trois jours n'était pas encore terminée, en 1830, qu'on vit son nom figurer sur la liste des généraux qui se ralliaient au mouvement. La démarche n'était pas sans risque encore; il commandait les quartiers des Tuileries et du Roule à l'avant-garde de l'armée parisienne. La branche aînée définitivement mise hors de cause, mais la branche d'Orléans prenant enfin la place si longtemps et si studieusement guettée, il se trouva tout naturellement que Vaudoncourt ne se sentit pas plus d'attrait pour le maître nouveau que le nouveau maître n'en éprouvait pour lui. La première conséquence de ce manque de sympathie fut qu'il ne garda point de commandement à Paris : on l'exila en

quelque sorte, sous d'assez grotesques prétextes, dans les départements du Finistère et de la Charente : il s'agissait d'organiser en ces lointaines provinces la garde nationale. Il eut le temps d'en mettre sur pied une des plus belles à Brest. Mais la monarchie de fraîche date, qui n'avait pas plus de goût que Charles X pour la milice citoyenne, bien qu'elle ne fût pas assez naïve et mal avisée pour froisser les susceptibilités nationales en la cassant, ne le seconda que mollement après qu'il eût trop bien réussi parmi les Bretons, puis lui signifia d'ajourner, et ensuite, quand il eut obtempéré à l'ordre reçu, remit de jour en jour à l'employer, de telle sorte qu'en fait il ne fut pas même mis en disponibilité ; il fut derechef mis à la retraite. L'histoire contemporaine doit à cet honorable et habile officier général plusieurs productions qui prouvent sans doute quelques habitudes heureuses de rédaction et même de style, si l'on veut, mais que recommandent surtout l'abondance et l'exactitude des renseignements *de visu*. Ce sont quatre monographies des campagnes finales de la période impériale et une monographie, monument en même temps de reconnaissance et de talent historique. En voici les titres : I. *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre entre la France et la Russie en 1812*, Londres, 1816, in-4°, pl., auxquels il faut joindre sa très-remarquable *Relation impartiale du passage de la Bérésina par l'armée française en 1812*, Paris, 1815, in-8°. II. *Histoire de la guerre soutenue par les Français en Allemagne en 1813*, 2 v. in-4. III. *Mémoires sur la campagne du vice-roi en Italie en 1813 et 1814*, Londres,

1817, in-4°, atlas. IV. *Histoire des campagnes de 1814 et 1815 en France*, etc. Paris, 1826, 5 v. in-8°. V. *Histoire politique et militaire du prince Eugène Napoléon, vice-roi d'Italie*, Paris, 1827 et 1828, in-8°. A ces ouvrages, qui tous roulent sur des sujets presque de notre âge, puisque la génération en train de s'éteindre les a tous vus, doit s'en ajouter un d'un tout autre genre, non moins curieux quoique moins palpitant d'actualité, presque actuel du reste en ce qu'il fut rédigé sous la pression des grands faits d'armes du jour et avec l'idée secrète de comparer à la façon de Plutarque dans ses vies parallèles les plus célèbres campagnes dont l'Italie antique ait été le théâtre avec les plus célèbres campagnes modernes. C'est l'*Histoire des campagnes d'Annibal en Italie pendant la seconde guerre punique, suivie de l'abrégé de la tactique des Romains et des Grecs, etc.*, Milan, 1812, 3 v. in-4°, atlas. VAL. P.

VAUDREUIL (JEAN-LOUIS DE RIGAUD, vicomte de) était le cousin issu germain du comte Joseph-François de Paule, le pair de France et gouverneur du Louvre, dont l'article peut se lire, XLVIII, de la *Biographie*. C'est dire qu'il avait pour aïeul paternel le marquis de Vaudreuil, si connu comme gouverneur général du Canada, sous Louis XIV et Louis XV, de 1698 à 1725. De ses deux fils les plus remarquables, l'un aussi a déjà son article biographique à la suite de celui de son père (même vol.), c'est lui qui mourut en 1802. L'autre, dit vicomte de Vaudreuil, se distingua pareillement dans la carrière militaire, il vit la guerre de la succession d'Autriche et la guerre de sept ans. Lieute-

nant général, il remplit les fonctions de major général de l'armée pendant les campagnes de Flandre, sous les ordres des maréchaux de Saxe, Bellisle et de Broglie; il reçut en récompense de ses services la grande croix de l'ordre de Saint-Lazare; comme dignitaire de l'ordre il eut l'honneur de recevoir Monsieur. depuis Louis XVIII; au moment où S. A. R. prit l'ordre sous sa protection, il en fut déclaré le grand-maître. Jean-Louis, son fils, l'objet de cet article, naquit en 1762, et dès l'enfance fut destiné à la carrière des armes. Dès quinze ans en effet il entra au service dans le régiment de Dragons-Dauphin, que commandait son cousin plus haut nommé, lequel, ainsi qu'on peut le voir, était son aîné de vingt-deux ans. C'était au moment où Louis XVI, obéissant aux généreuses inspirations qui furent toujours son premier mouvement, et jaloux de compenser les ignominies de Louis XV en humiliant à son tour l'implacable ennemie de la France sous tous les régimes, allait prouver, autrement que par des paroles, sa sympathie à l'égard des colonies anglo-américaines en révolte contre l'arrogante métropole. Le jeune officier partit avec les troupes françaises envoyées au secours de la cause de l'indépendance et servit en qualité d'aide de camp du chevalier de Chastellux; il eut part à bon nombre d'engagements importants et partout sa bravoure fut celle de sa nation et de sa race. Il fut décoré de l'ordre de Cincinnati. Peu de temps après son retour, il fut nommé colonel (1793); il n'avait alors que vingt-trois ans. On voit quel magnifique avenir militaire se développait devant lui; et nul doute que la France n'eût eu

en ce jeune militaire un de ceux qui devaient ajouter à ses gloires, si des circonstances de force majeure ne fussent venues à la traverse. La révolution éclata en 1789; bien avant qu'elle eût été poussée à ses graves excès, et quoiqu'il n'eût pas impunément respiré l'atmosphère américaine, il avait, à l'instar des ennemis prématurés et systématiques de la rénovation, émigré en Allemagne, et de longtemps il ne pouvait échapper à ce dilemme, ou tirer l'épée contre la France (triste gloire, eût-il vu les siens vainqueurs!) ou laisser l'épée au fourreau (complète absence de gloire... militaire du moins!) Le jeune émigré eut ces deux malheurs. Il fut de ceux qui en 1792 envahirent la France à la queue des Prussiens,... nous disons à la queue, puisque la jalousie prussienne ne permit jamais qu'un corps français fût à l'avant-garde, et que les pauvres émigrés armés étaient à Sterk, tandis que le duc de Brunswick s'avancait dans l'Argonne; cruelle leçon pour ceux dont la foi robuste croit aux sympathies chevaleresques des chancelleries et des condottieri. Vaudreuil à cette époque était aide de camp de Monsieur; ce général peu belliqueux ne l'envoya pas porter beaucoup d'ordres au travers des escadrons; et tel est le résultat des folles alliances, ils virent leurs minces forces subir le même sort que leurs avides et sornois adversaires,... s'ils plièrent ce ne fut pas sous le poids des lauriers; seulement nous nous plaisons à remarquer qu'ils ne furent pas battus. Deux ans et plus ensuite se passèrent sans que l'émigration pût donner signe de vie par les armes. Enfin les braves d'entre eux purent

lever la tête : l'expédition de Quiberon fut combinée plus vaillamment que sagement, on le sait. Il n'y avait pas de Machiavel parmi ces confiants gentilshommes qui s'embarquaient sur la foi de l'Angleterre, il y en avait au ministère britannique, toujours en défiance des Français, même quand ils se préparaient à faire du mal à la France. Les meneurs de Paris furent donc sinon renseignés, du moins mis sur la voie, et de là surtout, plus que de toute autre cause, l'issue désastreuse de l'entreprise. Le vicomte de Vaudreuil avait été dans l'intention d'y prendre part, et dans ce but il avait fait voile d'Allemagne en Angleterre, accompagné du régiment de Choiseul; mais le ministère anglais fit surgir des entraves à leur prompt départ, et le coup de foudre qui mit brusquement fin à l'expédition rendit inutile autant qu'impossible tout mouvement ultérieur. Le vicomte, après cet échec, qui pour si longtemps ajournait les espérances des champions de la légitimité, alla rejoindre Louis XVIII en Écosse, où déjà se trouvaient plusieurs des autres membres de sa famille et notamment son cousin. Jeune encore, puisqu'il ne comptait pas encore trente-cinq ans, il avait le regret de n'être guère plus actif de ses jambes que son maître et de ne pas se sentir en possession de toute cette force et cette vivacité mentale, apanage usuel de l'âge viril et qu'il eût été heureux de mettre au service de son prince. Une maladie cruelle, et qui déjoua l'art des plus habiles praticiens, l'atrophia de plus en plus au physique et au moral, en le conduisant au tombeau par un lent dépérissement et par des souffrances aiguës comme l'a-

gonie. Le rétablissement des Bourbons, en 1814, fut comme un rayon de soleil au milieu de ces ombres épaissies sur sa vie. Il vit de même, après la courte éclipse des Cent Jours, la légitimité rebriller sur le trône de tout l'éclat que peut avoir un succès dû à tant de pertes de sang, de provinces et de millions; mais il ne survécut que peu de temps à ce dernier événement, et il alla, beaucoup plus jeune que la plupart d'entre eux, rejoindre ses ancêtres dans le caveau de famille, le 20 avril 1816. Voy. l'article suivant.

VAL. P.

VAUDREUIL (ALFRED, vicomte de), deuxième fils du précédent, né le 1^{er} janvier 1799 en Écosse, où nous avons vu son père passer les dix-sept ou dix-huit dernières années de l'émigration, profita remarquablement des soins donnés à la partie sérieuse de son éducation, et se familiarisa de bonne heure, tant par la conversation de son père, qui n'avait point oublié les beaux jours de l'Amérique indépendante, que par l'air même qu'on respire dans cette île, la terre classique des idées constitutionnelles, avec des idées moins absolutistes que celles de la plupart des expatriés de sa caste. De retour en France à la suite de l'immense chute dont le 30 mars 1814 avait été le résumé, il se décida provisoirement à suivre comme ses ancêtres la carrière militaire, et entra de prime-abord aux chevau-légers, puis après les Cent-Jours (pendant lesquels il avait quitté le sol français pour revoir Albion), il passa des chevau-légers dans les hussards de la garde royale (octobre). Mais il n'y resta pas non plus longtemps. Soit qu'il

eût l'humeur moins belliqueuse que ses aïeux (son père, en effet, était déjà maladif et réduit à la vie casanière à l'époque de sa naissance), soit qu'après les traités de Vienne, qui semblaient avoir réglé pour longtemps l'équilibre de l'Europe, sa carrière militaire fût loin d'offrir, en France du moins, la brillante perspective et le prestige dont elle eut longtemps le privilège, soit enfin que les études et les prédilections sérieuses dont plus haut nous avons touché un mot, se fussent brusquement mises en récrudescence, soit par suite de quelque autre raison inutile à chercher, il déclara qu'il se sentait de la vocation pour la diplomatie. Un nom comme le sien, classé parmi les plus beaux noms de France, était le « Sésame, ouvre-toi. » Il ne tarda pas à prendre pied à l'étrier en qualité d'attaché. Naples fut le lieu de son début (1816). Nommé ensuite secrétaire de légation, il résida successivement à La Haye et à Cassel. Plus tard, nouvel avancement : le secrétaire de légation devint secrétaire d'ambassade, à Londres d'abord, où l'on élaborait la coalition dont le résultat fut la grande victoire de Navarin, ensuite à Lisbonne (en 1827), où par intérim il remplit les fonctions de chargé d'affaires. Rien de moins facile à démêler et plus encore à mener à bonne fin que les négociations alors pendantes entre don Miguel, alors le maître de fait du Portugal, et la France qui ne demandait qu'à l'appuyer contre l'Angleterre et les léonistes, mais qui souhaitait voir son absolutisme marcher dans des voies plus conformes à l'esprit moderne et qui n'aliénassent pas de lui ses sujets les plus fidèles. S'il n'y réussit

qu'en partie, le ministre des affaires étrangères n'en apprécia pas moins le talent d'observation, la justesse de jugement, la finesse de vues, la solidité de plan, enfin la netteté en même temps que la grâce de rédaction dont le jeune diplomate offrait le modèle. Il fut admis dès lors que nulle mission n'était trop haute pour ses capacités, et qu'un temps viendrait bientôt où les positions diplomatiques les plus enviées seraient de droit pour lui. C'est en ce moment qu'il épousa mademoiselle Collot, la fille aînée du directeur général de la Monnaie de Paris... Fortune et beauté du même coup lui échurent en partage. Il se rendit ensuite à Londres, en 1828, avec le titre de premier secrétaire de l'ambassade française; et comme tel, il eut part aux manœuvres, parfaitement de bonne guerre, par lesquelles furent endormies en partie les défiances anglaises relativement à notre première expédition en Algérie. Assez longtemps les ministres anglais et leurs convives ou autres champions de quiconque tient la feuille aux sinécures, se laissèrent dire ou imaginèrent naïvement qu'il ne s'agissait là que de tirer vengeance du coup d'éventail ou d'en finir avec l'affaire Bakri; puis, quand la grandeur des préparatifs eut prouvé qu'il se brassait sous roche quelque chose de plus, ils se laissèrent convaincre que la France n'allait conquérir que pour rendre et que, après avoir installé quelques échelles ou comptoirs sur la côte méditerranéenne, elle s'empresserait de restituer le pays au dey légitime. Vint immédiatement, après la conquête la révolution des trois journées (1830). La position de Vaudreuil se trouva subi-

tement des plus incommodes et des plus fausses; d'une part, il est visible que l'instant approchait où le ministère britannique allait sommer la France de réaliser les promesses explicites ou implicites en vertu desquelles on l'avait laissée se mettre en possession d'Alger et de ses entours; de l'autre, le fils d'un des fidèles de la dynastie bourbonnienne et de la monarchie semblait ne pouvoir seconder de sa coopération un gouvernement qu'on appelait usurpateur et subreptice. L'embarras de notre premier secrétaire ne fut pas long : il venait à peine de prendre la résolution de continuer à servir toujours la France, sans examiner quel principe et quel homme la gouvernait, d'autant plus que la monarchie restait debout et qu'il n'y avait changement que de branche et non de dynastie (toutes considérations que nous avouons ne pas émaner d'un royalisme bien fervent), lorsque Talleyrand vint, muni du titre d'ambassadeur extraordinaire, le relayer et le déposer. Il fallait en effet cette archimachiavélique expérience des vieux complôts éventés de 1816 et autres pour aborder le traité morgantique en vertu duquel le Foreign-Office allait devenir le patron compromettant de Louis-Philippe et l'arrogant allié de la France. Le vicomte Alfred, cependant, ne fut pas évincé de la liste des agents diplomatiques; il s'était rallié trop vite et trop haut pour être suspect d'arrière-pensée : il fut chargé de la légation de Weimar, création récente alors et où tout était encore à faire. Il s'y rendit sans retard et réussit dans sa mission au-delà de tout ce qu'il devait espérer. Bien qu'aussi étranger naguère à l'Allemagne qu'il était familiarisé de

longue main avec la Grande-Bretagne, il se sentit là comme en son élément. Une ville dite avec raison l'Athènes du Nord, une cour éprise de toutes les élégances et initiée au culte de l'art sous toutes les formes, ne pouvait que charmer un des représentants, un des dignes héritiers de cette vieille aristocratie française, le point de départ et le type de tout ce qu'il y avait d'urbanité, de grâce exquise, de formes charmantes d'un bout à l'autre de l'Europe. Tout lui plut dans cette atmosphère parfumée de science du monde et de poésie devenue presque chez des courtisans seconde nature; il plut lui-même, tant par lui que par ses entours, non-seulement aux oisifs de la cour et aux étoiles de seconde classe, mais aux sommités officielles, non-seulement aux sommités officielles, mais à toute la ville. Les lettrés et les penseurs se pressaient à ses soirées; Goëthe, malgré son grand âge et ses infirmités, Goëthe, dont la fin dès lors était imminente, aimait à passer des heures entières à s'entretenir avec le couple charmant que le monarque de France semblait avoir trié tout exprès pour la délicatesse des habitudes et des mœurs weimariennes. Le vicomte Alfred ne s'endormait pas dans cette Capoue, et l'on nous assure que d'une part la perfection avec laquelle il s'acquittait de tous les détails de son emploi, de l'autre, les rares qualités de sa rédaction coulante, nette et sensée avaient provoqué à diverses reprises l'admiration en haut lieu. La preuve ne s'en fit pas longtemps attendre : l'ambassade de Munich étant venue à vaquer en 1832, c'est lui qui fut désigné pour aller en remplir les fonctions en qualité de mi-

nistre plénipotentiaire. Il n'arriva qu'en décembre de cette année; et déjà, réussissant en cette nouvelle résidence non moins qu'à Weimar, ayant eu l'art de captiver l'affection et la confiance du souverain de la Bavière, sans compromettre en quoi que ce fût soit les intérêts, soit la dignité de la France, très-instruit d'ailleurs de tout ce qui touchait à l'Allemagne, tant par ses études récentes depuis son séjour à Weimar, que par les voyages qu'il avait faits en cette région pendant les moments de relâche qu'il savait se créer, il avait aplani à la satisfaction du cabinet de Paris les principaux obstacles qui nuisaient à l'entente des Tuileries avec Munich, lorsqu'une maladie, dont la gravité ne fut pas immédiatement aperçue, le contraignit à prendre le lit, puis à suspendre tout travail. Le péril devint bientôt sensible; parents, amis accoururent et lui prodiguèrent leurs soins, mais en vain. Il mourut après avoir languï trois mois le 3 novembre 1834, les laissant dans le deuil et dans les larmes.

VAL. P.

VAUGEOIS (GABRIEL), anti-quaire de mérite, naquit à Laigle en 1752, mourut à Laigle en 1839, mais ne s'inféoda pas quatre-vingt-sept ans durant à Laigle. Au contraire, il s'arrangea, sans aspirer précisément à faire le tour du monde, pour voir du pays. Au sortir du collège, où, parmi ses condisciples, il avait compté Brissot et Pétion, il étudia les lois et coutumes (ou n'en était pas encore alors au Code Napoléon), et il entra dans la magistrature. La révolution interrompit momentanément sa carrière; mais, dès qu'un commencement d'ordre fut rétabli, la carrière se rouvrit pour lui sans difficulté;

elle s'améliora même, et, finalement, nous le retrouvons, au temps de l'Empire, président de la cour criminelle de Namur. Sous la Restauration, il fut quelque temps député. Nous ignorons vraiment pourquoi, car jamais il n'y brilla ni n'eut chance d'y briller: il n'avait depuis longtemps nul penchant pour la politique. Et même, on peut ajouter que s'il donnait des soins aux fonctions juridiques, et si, par des études suivies, il se tenait au courant, soit de la législation, soit de la jurisprudence nouvelle, c'était par conscience plutôt que par goût. Son goût était pour des travaux d'un tout autre genre et très-variés qui dénotent une rare activité intellectuelle. Il cultivait la physique et la chimie, la géologie et la minéralogie, et, pour se perfectionner dans ces sciences, ou du moins dans les deux dernières, il voyageait loin et de sa résidence et de son pays: en Auvergne, en Vivarais, en lieux divers qui contenaient des volcans éteints. Il visita aussi la Suisse et la Savoie (1820). Plus tard, la passion de l'archéologie à laquelle, dès les premiers temps, il avait sacrifié, domina celle des sciences, que jamais, bien entendu, il n'abandonna ou n'oublia complètement. Ce changement eut lieu surtout après qu'ayant atteint l'âge nécessaire pour obtenir une pension convenable, il prit le parti de la retraite. Membre de l'académie de Caen, et pendant longtemps un des plus assidus aux assemblées périodiques, il y fut souvent chargé de rapports sur les questions relatives soit à l'une, soit à l'autre de ses spécialités. Il fut aussi de l'Académie celtique, au moins à titre de correspondant. Son caractère doux et liant, éloigné de tout excès et

de toute outrecuidance, l'avait rendu cher à tout ce qui l'entourait, même à ce *genus irritabile*, non de poètes, mais d'archéologues qu'il avait sans cesse en face de lui pendant son long séjour à Caen. Tel le virent alors les savants et dilettanti, tel l'avaient trouvé jadis dans une tout autre sphère, ses amis et condisciples, Pétion et consorts, qu'il égala bien en patriotisme, mais dont jamais il n'imita, soit les exagérations, soit les prostrations et les faiblesses. Parmi les Mémoires et Notices qu'on doit à sa plume, nous citerons de préférence : I. *Sa Lettre à M. Eloi Johanneau sur la pierre du diable, à Namur, et sur l'étymologie du nom de cette ville, avec la réponse de M. E. Johanneau* (dans les *Mém. de l'Acad. celtique*, t. III, 1809). II. *Son Mémoire sur les pierres couplées de la forêt de Saint-Sever* (dans les *Mém. de la soc. des antiquaires de Normandie*, t. II, 1823). III. *Son coup d'œil sur quelques-unes des voies romaines qui traversent l'arrondissement de Mortagne* (mêmes *Mémoires*, 1830). IV. La relation de la tournée mi-scientifique, mi-archéologique mentionnée plus haut, et qu'il donna sous cet intitulé modeste : *Notice abrégée du journal d'un voyage archéologique et géologique, fait en 1820 dans les Alpes de la Savoie et dans les départements méridionaux de la France* (dans les *Mém. de la Société des antiquaires franç.*, t. III, 1821). — Un romancier de l'ancienne école, du même nom de *Vaugeois* (Hippolyte) a publié, sans y mettre son nom et avec un collaborateur également anonyme, le *Brigand de Langerooze, ou les ruines mystérieuses, par les deux ermites de Langerooze*, (Paris, 1814, 3 vol. in-12). Tout se débitait à cette

époque, quoique la révolution déterminée par la plume de Scott commençât à se dessiner ; et, encouragé par un semi-succès, Vaugeois, seul cette fois, publia l'année suivante le *Brigand saxon ou les Souterrains du comte de Honstein* (le vrai nom est Hohnstein, mais l'on n'y regardait pas de si près), *aventures d'un jeune officier revenant des prisons de la Bohême*, Paris, 1825, 2 vol. in-12. Après ce second chef-d'œuvre, Vaugeois et son collaborateur anonyme, qui s'appelaient Pigoreau, sentirent qu'il fallait être plus habiles marins qu'eux pour reprendre la mer, et ils prirent leurs invalides. VAL. P.

VAUGHAN (JEAN), légiste anglais, et l'auteur de l'illustration de sa maison, naquit au commencement du dix-septième siècle, aux environs de Transcoed, très-mince bourgade du comté de Cardigan, au pays de Galles, où, depuis deux ou trois générations, sa famille jouissait de quelque considération. Ses parents le vouèrent au droit, et il y mordit. De bonne heure, il passa pour jurisconsulte très-docte et pour avocat très-retors, ce qui ne veut pas dire qu'il brillait par l'éloquence. Le barreau en général se privait alors de ce luxe. Il eût été de mise dans une autre arène qu'avait ouverte à l'habile suppôt de Thémis cet entregent qui lui faisait gagner tant de causes. Il avait eu l'art de se faire élire membre de la Chambre des communes pour 1640. On sait comment les cartes ne tardèrent pas à se brouiller entre Charles toujours besoigneux, toujours enclin aux procédés par lesquels il avait gouverné onze ans sans Parlement, et ladite chambre qui tenait les cordons de la bourse. Vaughan se plaça

d'emblée parmi les fauteurs, sinon parmi les champions de l'omnipotence monarchique, et, comme s'il se fût agi de stricte légalité en un moment que l'on pouvait regarder comme le quart d'heure de Rabelais d'une royauté que ses illégalités maladroites avaient conduite à l'impuissance et à l'isolement, il vit dans toutes les garanties que la juste défiance des parlementaires faisait souscrire au prince, autant de crimes de lèse-majesté; puis, la collision engagée, il se sépara de ses collègues. Il fit plus, et protestant à sa façon contre le régime triomphant, il ferma son cabinet pendant l'interrègne, c'est-à-dire pendant que Cromwell régnait. Le Protecteur ne fut point ébranlé par ce défaut de concours et n'en fut pas moins respecté sur terre et sur mer, pas moins craint des frégates et corvettes hollandaises, pas moins courtoisé de Mazarin, pas moins maître, en fin de compte, et de la Jamaïque, que perdirent les Espagnols, et de Dunkerque, que lui conquit Turenne (1658). Heureusement pour les nations étrangères, les Stuarts recouvrèrent leur trône deux ans après. Les prospérités britanniques s'arrêtèrent soudain; mais Vaughan reprit son siège au Parlement, en même temps que le roi sa couronne, et de plus, pour l'indemniser de ce que, par sa longue abstention, il avait manqué de gagner, le gouvernement de la restauration lui passa au doigt la bague de « lord chief-justice » (à peu près premier président) aux « common pleas. » Cette position, belle, enviée et lucrative, ne fut donc pas pour Vaughan la récompense de longs services : c'est le *niente far* qui la lui valut. Avis à ceux qui déploient leur activité, courant

après la fortune, se levant matin, se couchant tard! Tout vient à bien à qui sait l'attendre... dans son lit. Rendons pourtant au membre de Cardigan un hommage qu'il mérite. S'il fut un exemple de l'avancement facile, il ne le fut pas de l'avancement déplorable. On ne lui demanda que l'office d'un légiste, et non celui d'un politique à toute outrance. Il ne fut point et il n'aurait été jamais un Jefferies. L'histoire doit le lui compter. Sa mort eut lieu en 1774, précisément à mi-distance du retour et de la seconde expulsion de la dynastie antipathique aux Anglais. De son fils Edouard, qui, lui non plus, ne vit pas tomber les Stuarts (car il mourut en 1683, avant même que le gauche Jacques II montât sur le trône pour en tomber), naquit Jean II, qui fut le premier lord Vaughan (1695), en même temps que baron de Fethers et vicomte de Lisburne, au comté d'Antrim (Irlande), et dont les deux fils, Jean III et Wilmot, portèrent successivement ces titres. Le vicomte Wilmot II (le fils de Wilmot) devint comte en 1776. C'est probablement à cette famille, mais comme cadets ou issus de cadets, que se rattachent et l'économiste B. Vaughan et l'historiographe Ch. Richard Vaughan. Le premier était, s'il faut s'en rapporter aux assertions du titre d'un de ses ouvrages, membre du Parlement. L'on a de lui : I. *Des principes du commerce entre les nations*, traduit en français par Gérard de Payneval, Paris, 1789, in-8°. II. Un ouvrage non imprimé en anglais, mais qui, traduit d'abord, à ce qu'il paraît, en allemand, passa ensuite de l'allemand en français par les soins du ministre protestant Blachon, et dont voici le titre : *De l'é-*

tat politique et économique de la France sous la constitution de l'an III, Strasbourg et Paris, an IV (1796), in-8°. Quant à Ch. Richard VAUGHAN, c'était un membre distingué de l'université d'Oxford, sur les registres de laquelle, non-seulement il figurait (en sa qualité de membre du collège « d'All Souls, » ou de Tous les saints, comme on préférera le nommer), mais il émarquait comme « travelling fellow » (membre voyageur) appointé sur la fondation du docteur Richard. Il arpenta ainsi le nord de l'Espagne, touriste payé au milieu de tant de touristes payants, au printemps de 1808, au moment où commençait la lutte, qui suivit l'entrevue de Bayonne. Il passa de cinq à six semaines à Saragosse, jouant souvent, sinon sans cesse, de la fourchette chez Palafox (c'est lui qui nous l'affirme : « introduced to D. Joseph Palafox, at whose table I lived), et s'enquit avec un soin spécial de tous les détails du siège de Saragosse, ce qui lui fut d'autant plus facile que son ami le brigadier-général Doyle lui remit force notes sur cet événement, et que, d'ailleurs, il accompagna deux fois comme volontaire les petites razias de Palafox sur les frontières de la Navarre. Il eut pourtant bientôt assez de la guerre, et nous le trouvons carrément assis à Londres, « January, 25 th., 1809, » sabre rengainé, plume réaiguisée, et vociférant contre les ambitieux Français par la publication de sa *Relation du siège de Saragosse*, Londres, in-8°, dont il eut grand soin d'annoncer que la vente se ferait au bénéfice des infortunés Aragonais et qui compta dans l'année même au moins six éditions. Du reste, il faut reconnaître que, quoique émanant visiblement

de cet esprit jaloux duquel ont tant de peine à se départir les Anglais quand ils voient la France prospère, bien plus que d'une vraie sympathie pour l'Espagne, à laquelle ils ne rendent pas Gibraltar, la narration de Vaughan contient des faits plus que des déclamations, et qu'il se montre appréciateur calme des probabilités de l'avenir en terminant sa préface par ces mots, en parlant des Espagnols : « Qu'ils puissent tomber, ce n'est pas improbable ; mais tant qu'ils ne désespéreront pas d'eux-mêmes, les vrais amis de l'Espagne doivent ne pas en désespérer ; arrive que pourra comme dénouement, c'est justice, il faut l'avouer, que de perpétuer le souvenir de cette énergique leçon sur ce qu'offrent de ressources le patriotisme et le courage. » — Edouard-Thomas VAUGHAN, septième fils du baronnet sir Henry Halford, membre de la Chambre des communes pour Leicester, parfit ses études au collège de la Trinité de Cambridge, prit des grades en 1796 et années suivantes, fut présenté par les soins du chancelier à l'église de Saint-Martin de Leicester en 1802 et à celle de Foston en 1812, et, nanti de ce double rectorat, ne se mit en frais d'éloquence que sobrement, ne fit gémir la presse que rarement, et cependant ne voulut pas plus pousser à l'excès la sobriété oratoire ou littéraire que le reste. Lors donc qu'il eut à recevoir son prélat faisant la visite de l'archidiaconat de Leicester, il mit quelques dentelles et quelques fleurs de plus à l'homélie du jour ; puis, quelque neuf ans après, ravi de l'effet qu'il avait cru produire en prêchant sur cette thèse toute neuve « qu'en Christ seul réside

chance de salut, » il réunit ces deux spécimens de sa parole évangélique en un volume in-8°, grand papier, encre supérieure, marges seigneuriales. Or, en ce temps-là, un autre ministre était, ainsi que lui, recteur de Kibworth, donc du même rang que lui, et portant un assez beau nom, James Beresford (nous ne savons s'il était neveu, cousin ou simple homonyme de l'ex-ambassadeur britannique en Portugal), lequel voyait un nombreux auditoire se presser autour de sa chaire ; Vaughan ne pouvant lui contester le talent de l'élocution, l'attaqua sous le rapport du dogme, qui, dit-il, n'était pas celui des maîtres de la sagesse ; et, pour éclairer la religion des fidèles, il mit au jour deux opuscules ayant pour titre, l'un : *Ce que c'est que le clergé calviniste* (The calvinist clergy defined) ; l'autre : *La doctrine de Calvin maintenue ou lettre à James Beresford*, etc. Enfin l'on trouve encore de lui, en tête des œuvres complètes du rév. Thomas Robinson (vicaire de Sainte-Marie de Leicester), 1815, une *Relation* (Memoirs) de la vie et des écrits de ce personnage. Toutes ces productions se lisent en peu d'heures quand on les lit ; mais reliées chacune à part, elles tiennent de la place sur les rayons d'une bibliothèque ; si la bibliothèque est rangée suivant un ordre méthodique, elles vont se caser dans divers compartiments. *Sic itur ad astra, sic* ou petit à petit on se crée parmi des amis complaisants la triple réputation d'orateur, de controversiste et d'historien. Tel fut le lot d'Edouard-Thomas Vaughan, et il en jouit assez longtemps, sa mort n'ayant eu lieu qu'en 1829.

VAULABELLE (ÉLÉONORE-TE-

NAILLE DE) dont le père, officier d'état major à l'armée d'Espagne, fut tué dans la campagne de 1808, et le grand-père, Jean-Baptiste de Vaulabelle, fut maréchal des logis de la 2^e compagnie des gardes du corps du roi Louis XVI, naquit à Chatel-Censoir (Yonne), le 12 octobre 1801. Après avoir fait d'excellentes études, il embrassa, très-jeune, la carrière des lettres et débuta par sa collaboration avec le poète Méry dans une épître envers à l'empereur *Sidi-Mahmoud*, qui fut publiée sous le nom seul de ce dernier. Il travailla ensuite à la rédaction de plusieurs journaux : *le Nain*, *le Courrier de la Jeunesse*, *le Journal des Enfants*, dont il fut un des fondateurs, *le Figaro*, *l'Europe littéraire*, ainsi qu'à celle de plusieurs journaux politiques, dont la partie littéraire lui fut confiée. Deux romans : *Un Enfant* (3 vol., 1833), *les Femmes vengées* (2 vol., 1834), et un recueil de contes moraux pour les enfants, intitulé *les Jours heureux* (1 vol., 1836), furent successivement publiés par lui et furent remarquables. Le genre dramatique fut en même temps abordé par cet écrivain, et devint bientôt l'unique objet de ses travaux ; dans l'espace de vingt-six ans, de 1833 à 1859, il composa soixante-dix pièces, dont quelques-unes en collaboration de différents auteurs, qui, pour la plupart, eurent un grand succès. Nous citerons, parmi les plus applaudies, *Clémentine*, *les trois Dimanches*, *l'Ami de la Maison* (au Théâtre-Français), *le Mari de ma Fille*, *le Mari à l'essai*, *la Polka en province*, *Colombe et Perdreau*, *Un Petit de la mobile*, *la Propriété c'est le vol*, *les Grenouilles qui demandent un roi*, *les Représentants en vacances*, *le Bourgeois de Paris*, *la*

Dot de Marie, Vénus à la fraise, les Contes de la mère l'Oie, Turlututu, Florian, etc. Éléonore de Vaulabelle tint un rang distingué parmi les écrivains les plus remarquables de l'époque de 1830. Son talent, comme journaliste, comme romancier et comme auteur dramatique, aurait attiré sur lui une certaine célébrité, si, caractère libre et fier, son dédain de la foule, son aversion pour le bruit, son amour pour la retraite et le travail, ne l'avaient porté à fuir la publicité avec autant de soin que d'autres en mettent à la rechercher; il a vécu solitaire et silencieux. Son recueil des *Jours heureux* est le seul livre peut-être qu'il ait signé de son nom. Ses romans furent publiés sous le pseudonyme d'*Ernest Desprez*, et toutes ses pièces de théâtre sous celui de *Jules Cordier*. Esprit élevé et profondément libéral, nature généreuse et tolérante, il ne montrait de passion qu'envers l'improbité, la persécution ou l'abus de la force, et répondait habituellement à qui lui demandait quel parti politique il avait adopté: «Le parti des vaincus.» Un des journaux les plus répandus et les plus accrédités disait, en annonçant la mort de Vaulabelle: «Cet homme de bien, dou-
« blé d'un homme d'esprit, ce phi-
« losophe content de peu, ce vrai
« sage, a compté les succès écla-
« tants par douzaine, sans vouloir
« jamais que son nom fût jete au-
« public. C'est à lui principalement
« que, depuis dix ans, les Parisiens
« ont dû tant de joyeuses soirées:
« *La Propriété c'est le vol*, une sa-
« tire si spirituelle, *le Bourgeois de*
« *Paris*, une comédie si conique;
« et ce vaudevilliste mordant, ce gai
« conteur était aussi un érudit, et
« même un véritable savant, mais

« avec tant de modestie, avec si
« peu d'envie de faire paraître ce
« savoir, qu'il a échappé au plus
« grand nombre. Disons encore, à
« son honneur, que cet excellent
« esprit, aussi peu soucieux de la
« fortune que de la renommée, re-
« poussa toujours leurs avantages
« en homme satisfait de son lot et
« qui s'en contente.» Éléonore de
Vaulabelle, dont l'érudition était
en effet profonde et peu commune,
ne bornait pas ses travaux aux pro-
ductions légères, dont la nomen-
clature précède; des objets plus
sérieux occupaient son esprit. De-
puis longtemps il amassait les ma-
tériiaux d'un dictionnaire historique
de tous les mots de notre langue,
devant présenter leur origine, leur
étymologie et leur transformation
à travers chaque siècle. Il se pro-
posait de consacrer les dernières
années de sa vie à la composition
de cet intéressant ouvrage, mais
la mort est venue interrompre une
entreprise aussi utile et aussi pré-
cieuse. Il n'a laissé qu'une immense
quantité de notes dont lui seul pou-
vait faire usage. C'est à tort que cer-
taines biographies contemporaines,
entre autres inexactitudes, le pré-
nomment *Matthieu*. Son acte de
naissance comporte le seul prénom
d'Éléonore. Il avait pour frère aîné
Achille de Vaulabelle, auteur de
l'Histoire des deux Restaurations,
représentant du peuple et ministre
de l'instruction publique en 1848,
existant encore; et pour frère ca-
det Hippolyte de Vaulabelle, tué
par accident le 12 janvier 1856, le-
quel, d'un esprit également distin-
gué, n'a rien publié. Par une sin-
gularité fort remarquable, ces deux
frères, Hippolyte et Éléonore, sont
morts, l'un et l'autre, le jour du
mois où ils étaient nés. Le dernier,

comme il est dit au commencement de cet article, né le 12 octobre 1801, est mort le 12 octobre 1859.

VAUME (JEAN-SÉBASTIEN), l'antivacciniste, était natif de la petite ville d'Arlon. Un sien oncle ou cousin, suivant que nous parlons à la mode de Bretagne ou à la française, et qui figurait à la cour comme médecin du roi (Louis XV), n'eut pas de peine à persuader à sa famille que le jeune homme avait, aurait, et devait avoir la vocation médicale. Donc Jean-Sébastien fut expédié sur Paris, et l'oncle à la mode bretonne aidant, il y suivit les cours des maîtres les plus habiles; il travailla sous Moreau à l'Hôtel-Dieu, et sous Sabatier aux Invalides; et finalement, avant d'avoir pris tous ses grades, il fut placé, d'abord en qualité d'élève, puis comme chirurgien aide-major (1773), à ce qu'on nommait l'armée de Corse, sous Marbeuf. Ce gouverneur, ou si l'on veut ce général, eut à faire campagne pour conquérir son gouvernement. Vaume se signala par son activité pendant cette première période de la domination française dans l'île génoise jadis, et, en récompense, il échangea son modeste titre d'aide-major contre la position de chirurgien en chef de l'hôpital militaire d'Ajaccio. L'État voulait qu'en dehors des fonctions inhérentes à sa place, le chef de la santé propageât l'inoculation de la petite vérole. Vaume s'acquitta de cette tâche surérogatoire avec autant de succès que de zèle. Il est curieux de remarquer, et on le fit assez sonner plus tard, que la famille Bonaparte fournit à la liste des inoculés de Vaume un notable contingent. Malgré les charmes du climat italien, ce dernier sentit le

besoin de revoir le continent, ne fût-ce qu'afin de régulariser sa position en se faisant recevoir docteur. Il dit donc adieu aux Corses en 1776, après avoir passé chez eux de six à sept ans. Né en 1746, il en comptait alors trente. Pour quelle raison est-ce qu'il alla passer ses derniers examens à Louvain? On en fut un peu étonné, mais l'étonnement diminua quand on le vit proclamé docteur dans cette ville, moins renommée comme école médicale que comme pépinière théologique, s'attacher au prince de Ligne comme chirurgien-major de son régiment et faire avec lui la campagne de 1778. La fièvre putride (tel était encore à cette époque, et même tel fut encore quarante ans après le nom des fièvres adynamiques ou typhoïdes) sévissait alors dans toute l'armée. Ce fut le beau moment de Vaume : il imagina un traitement plus rationnel, plus suivi, plus complet, et cependant plus simple de l'affection dont on déplorait les ravages. C'est, à quelques perfectionnements près, celui qu'on suit aujourd'hui. Classé dès lors par l'estime publique parmi les praticiens les plus experts, il put trouver à Bruxelles une nombreuse clientèle, et il s'y fixa, probablement avec l'idée de ne jamais le quitter. Aussi le trouve-t-on souvent mentionné avec le titre de membre du collège de médecine de Bruxelles. La révolution des Pays-Bas vint changer sa résolution, et, en 1792, on le vit reparaitre à Paris et s'y établir. Il avait au préalable assez dextrement manœuvré pour se faire nantir du titre de médecin de l'hôpital du Roule. Cette position assurait le débit de tout ce qu'il publierait. Il commença par mettre au net le résultat de ses observa-

tions de 1778, augmentées et corroborees de tout ce que quinze ans ou plus de pratique avaient pu lui fournir, et il en forma celui de tous ses ouvrages dont la science même contemporaine peut encore lui savoir le plus de gré, *le Traité de la fièvre putride*. (Voy. plus bas.) S'exagérant ensuite un peu les dangers de l'initiative particulière dans la thérapeutique, etc., important en pleine science le despotisme de la consigne et l'aveugle docilité de la caserne, il imagina qu'il fallait contraindre en quelque sorte les praticiens à n'employer que des modes curatifs uniformes, et il eut le malheur de divulguer dans son *Code médical* les utopies qui tendaient à transformer le médecin en manivelle à ordonnances. Cette législation n'était pas faite pour enlever un assentiment universel, aussi le bill ne put-il passer et même n'eût-il pas les honneurs de la seconde lecture. Cet insuccès déteignit, ce nous semble, sur l'humeur de Vaume, et c'est surtout au dépit qu'il en ressentit que nous attribuons l'esprit hostile, systématiquement hostile, qu'il opposa depuis à tout progrès médical, qui ne consistait point en modifications insignifiantes et toutes de détails. C'est ainsi que, lorsque la grande découverte de Jenner vint détruire radicalement le fléau qui par sa fréquence et sa continuité a sans contredit décimé le plus à fond là race humaine depuis douze siècles que les Arabes l'avaient apporté à l'Europe, opiniâtrement claquemuré dans son vieux procédé de l'inoculation, qui certes avait rendu des services essentiels, et regardant apparemment comme insulte personnelle à ses états de service l'apparition et l'ém-

ploi d'une prophylactique bien autrement héroïque, et qu'on a pu croire souveraine, après avoir suivi les premiers essais du comité de vaccine, il se refroidit à mesure que la supériorité de la nouvelle méthode semblait à ses collègues plus péremptoirement décisive. Il ne s'en tint pas là, et s'animant par ses torts mêmes, par la défaveur même qu'il rencontrait chez tous les esprits en même temps éclairés et impartiaux qui n'identifiaient pas le conflit de l'inoculation et de la vaccine à la lutte de l'ancien régime et de la révolution, il en vint à déclarer la nouvelle pratique des plus périlleuses, et quelque temps il soutint une acerbe polémique en ce sens. Enfin, pourtant, il s'aperçut bien qu'il ne lui restait de partisans que ceux aux yeux desquels « vacciner, c'est tenter Dieu » ; et comme, après tout, ce n'étaient pas là, lui-même le sentait, des suffrages scientifiques, il se reposa de guerre las. Il bouda de même, mais moins ostensiblement et moins longtemps, la thérapeutique issue du système de Broussais. Il fut plus heureux, et tout le monde se fit un devoir de rendre justice à ses efforts, lorsque, à force de varier les préparations d'hydrargire, dans le but d'en obtenir qui sortissent tous leurs effets sans produire d'inconvénients, il arriva aux dragées mercurielles, dont l'emploi s'est popularisé si généralement et si vite. Voici la liste méthodique des publications petites ou grandes du docteur Vaume : I-IV (sur la vaccine), 1° *Réflexions sur la nouvelle méthode d'inoculer la petite vérole avec le virus des vaches*. Paris, an VIII (1800), in-8°. 2° *Les dangers de la vaccine démontrés par des faits authentiques consignés dans quelques*

mémoires et dans différentes lettres adressées au comité médical et central établi à Paris, pour faire des épreuves sur le nouveau genre d'inoculation. Paris, an IX (1801), in-8°.

3° *Nouvelles preuves des dangers de la vaccine, pour servir de supplément et de conclusion à tout ce qui a été publié contre ce nouveau genre d'inoculation.* Paris, an IX, in-8°.

4° *Traité de l'inoculation de la variole et méthode pour faire cette opération avec facilité et avec un succès constant.* Paris, 1825, in-8°. (Ce n'est qu'une broch. de 48 pag.) V.

(Dernier ouvrage de polémique, mais sur un sujet tout autre.) *Réflexions sur la canthari-sangues-mause.* Paris, 1823, in-8°. (Ce n'est, comme le précédent, qu'un opuscule; il n'exécède pas 16 pages.) VI et VII.

Traité de la fièvre putride, précédé d'une dissertation sur les remèdes généraux, et d'un plan pour former un code complet de médecine et de chirurgie pratique, d'après l'observation et l'expérience, dont l'utilité est circonscrite aux habitants qui sont entre les 43° et 60° degrés de latitude nord et les 7° et 40° de longitude de notre hémisphère. Paris, 1796, in-8°. 2° *Traité de médecine pratique sur les remèdes généraux et sur la fièvre putride.* Paris, 1799, in-8°. VIII et IX.

Rapport sur la société d'agriculture de Tours et sur l'enseignement public, 1793; et *Tableau élémentaire d'histoire naturelle à l'usage de l'école centrale du département d'Indre-et-Loire.* Paris, an VII, 1799, in 8°. X. *Dissertation sur le mercure, ses préparations et ses effets sur le corps de l'homme.* Paris, 1812, in-12. La pensée de ces vingt-quatre petites pages, qui, du reste, contiennent un rapide aperçu des faits en même temps concis et certains sur les propriétés et les

manipulations du mercure, c'est, on le devine, l'espèce de prospectus par lequel elles se terminent *ad majorem gloriam* des célèbres dragées pour lesquelles il se plaisait à prévoir de l'autre côté du Chenal une importante « and well paying » clientèle. Vas P.

VAUQUELIN (LOUIS-NICOLAS), célèbre chimiste, naquit le 16 mai 1763, à St-André-d'Hébertot, village de la Normandie, de parents honorables mais pauvres, travaillant pour vivre et nourrir leur nombreuse famille. Il passa les premières années de sa jeunesse près de son père qu'il aidait dans le travail des champs, autant que pouvait le lui permettre son jeune âge.

Il existait à Hébertot une école publique pour les enfants du village, fondée par le petit-fils du chancelier d'Aguesseau, seigneur de l'endroit. Vauquelin fréquenta cette école et ne tarda pas à s'y distinguer par son application et sa facilité à comprendre et retenir tout ce qu'enseignait le magister, au point que celui-ci, s'apercevant bientôt que son élève en savait autant et peut-être même plus que lui, en fit son répétiteur et lui confia la direction de sa classe.

Ses progrès dans l'instruction religieuse ne furent pas moins rapides, et le curé du village, duquel il recevait cette instruction, frappé de la haute intelligence de son disciple, conçut pour lui une affection dont il ne cessait de lui prodiguer journellement les témoignages.

Parvenu à l'âge de 14 ans, Vauquelin quitta ses parents et vint à Rouen, où il entra chez un pharmacien comme garçon de laboratoire. Ce pharmacien faisait un cours de chimie auquel il entra dans les fonctions du jeune garçon

d'assister, et, tout en rinçant et essuyant les vases qui servaient aux expériences, il écoutait attentivement les leçons du professeur et en faisait son profit. C'est ainsi que se manifesta en lui un goût prononcé pour une science à laquelle il devait, par la suite, faire faire de si grands progrès.

Mécontent de quelques procédés de son patron et encouragé par quelques-uns de ses élèves dont il avait su se faire des amis, il se décida à venir à Paris avec la recommandation du curé d'Hébertot, qui, l'adressant au prieur de l'ordre des Prémontrés auquel appartenait ce même curé, faisait de son mérite le plus grand éloge. Il fut très-favorablement accueilli par ce vénérable ecclésiastique, et trouva également une bienveillante protection chez madame d'Aguesseau, dans les propriétés de laquelle travaillait habituellement son père.

Pendant les trois premières années de son séjour à Paris, Vauquelin fut employé dans plusieurs pharmacies, et, en dernier lieu, chez M. Cheradame, où l'un de ses camarades, nommé Prempain, lui donna des leçons de langue latine, dont il sut profiter avec cette facilité qu'il apportait dans tous les genres d'études. Il trouva aussi dans un M. Dubuc, qu'il avait connu à Rouen et qui alors habitait Paris, un savant herborisateur dont les connaissances en botanique lui furent très-profitables.

M. Cheradame avait pour cousin le célèbre Fourcroy, qui venait fréquemment chez lui et y voyait l'élève Vauquelin dont il entendait souvent faire un grand éloge. L'idée lui vint de s'attacher ce jeune homme, et après s'être assuré de sa vocation bien déterminée pour la

chimie, il l'engagea à venir demeurer avec lui pour le seconder dans ses travaux.

Vauquelin accepta cette offre avec empressement et quitta la maison Cheradame pour venir habiter chez Fourcroy, dont il ne tarda pas, par son zèle, son assiduité et la douceur de son caractère, à gagner l'estime et l'amitié, ainsi que celle des sœurs de ce savant, dont une demeurait avec lui. Dans une grave maladie qu'il fit alors il reçut de ces dames les soins les plus empressés.

Pendant le cours de ses études en chimie, Vauquelin ne négligea pas de poursuivre celles de la physique et de l'histoire naturelle, qu'il poussa à un très-haut degré; il trouva même le temps de faire, sous la direction d'un ancien prêtre, une année de philosophie et se fit recevoir *maître ès-arts*.

Cependant le jeune élève de Fourcroy, devenant de plus en plus l'ami de son maître, devenait aussi son émule, et celui-ci le jugeant fort en état de le suppléer dans le cours qu'il faisait à l'Athénée, l'engagea à faire ce cours; mais Vauquelin se défiant de son extrême timidité, n'osait aborder cette redoutable épreuve. Enfin sur les instances pressantes de son protecteur, il s'y détermina et se présenta tout tremblant devant son auditoire.

Cette première leçon de celui qui devait un jour devenir un habile professeur, fut pleine de trouble, d'hésitation, et ce n'est qu'en balbutiant, qu'il put exprimer les choses les meilleures et les mieux conçues.

Du reste, ceux qui ont connu Vauquelin savent que toute sa vie il a conservé ce caractère de timi-

dité qui le gênait pour parler en public. Lorsqu'il commençait un cours, il éprouvait un pénible embarras qui ne se dissipait entièrement qu'après quelques leçons et lorsqu'il s'était un peu familiarisé avec ses auditeurs.

Ce premier pas fait, et se voyant soutenu par les marques d'approbation et d'encouragement que lui donnait l'assemblée, Vauquelin continua ses débuts et devint tout à fait le remplaçant de Fourcroy dans son cours de chimie à l'Athénée.

L'intimité de ces deux savants s'accrut de jour en jour, ils ne travaillaient plus qu'ensemble, et les résultats des recherches auxquelles ils se livraient étaient publiés dans des mémoires sous le nom collectif de Fourcroy et Vauquelin.

En 1792, Vauquelin qui s'était fait recevoir pharmacien et dirigeait la pharmacie de M. Goupil, rue Ste-Anne, fut assez heureux et l'on peut même dire assez courageux pour sauver, au risque de sa propre vie, celle d'un pauvre soldat suisse qui, échappé au massacre des Tuileries, était parvenu à se soustraire à la fureur populaire.

En 1793, par suite des événements révolutionnaires qui l'avaient forcé de quitter Paris, Vauquelin fut nommé pharmacien de l'hôpital militaire de Melun, et l'année suivante (1794) ayant été appelé à Paris, il fut nommé professeur de chimie adjoint à l'école centrale des travaux publics qui, en septembre 1795, prit le nom d'école polytechnique. Les professeurs titulaires étaient Fourcroy et Guïton de Morveau.

A peu près à la même époque on réorganisa l'école des mines, projetée par le cardinal Fleury, et

instituée en 1783. Vauquelin reçut le titre d'inspecteur des mines et fut chargé de faire dans cette école un cours de *docimasia*; il fut logé dans l'établissement.

Pour la première fois, Vauquelin qui avait toujours demeuré chez les autres, eut un logement à lui, et, plein de reconnaissance des bontés qu'avaient eues pour lui les sœurs de Fourcroy, il disposa de la plus grande partie de son appartement en faveur de ces deux dames, qui vinrent demeurer avec lui et ne le quittèrent qu'à leur mort.

En cette même année (1795), Vauquelin fut nommé membre de l'Institut national dans la classe qui porte aujourd'hui le nom d'Académie des sciences.

En 1804, lorsque l'ordre de la Légion-d'honneur, créé en 1802, reçut l'extension que lui donna l'Empereur Napoléon, Vauquelin en reçut la décoration, et vers la même époque, il fut nommé directeur de l'école spéciale de pharmacie qui venait d'être organisée.

En ce même temps encore, il fut attaché à la Monnaie de Paris en qualité d'essayeur de la garantie des bijoux d'or et d'argent.

A la mort de M. Darcet (1801), Vauquelin avait été nommé professeur de chimie au Collège de France, mais bientôt après, M. Brougniart père, membre de l'Institut et professeur au Jardin des plantes pour la chimie appliquée aux arts, étant décédé, il obtint cette chaire sur la présentation unanime de l'Institut, de l'administration et des inspecteurs des études. Cette nomination le força d'abandonner la chaire du Collège de France qui fut occupée par un de ses élèves. Ce cours de chimie appliquée aux arts, auquel le nouveau professeur apporta

le tribut des connaissances étendues que lui avaient fait acquérir ses longues études et ses savantes recherches, et dans lequel on recevait de sa bouche un enseignement qu'on ne trouvait dans aucun ouvrage connu, avait une durée de trois ans et offrait le plus grand intérêt aux personnes instruites qui le suivaient assidûment. Il est à regretter pour les manufacturiers et les chefs d'ateliers auxquels ces enseignements eussent été de la plus grande utilité, que ce cours n'ait pas été publié.

En 1811, Fourcroy ayant succombé à une attaque d'apoplexie, et la place de professeur de chimie à l'école de médecine se trouvant par là vacante, Vauquelin se présenta pour l'obtenir au concours qui fut ouvert à cette école, mais il eut sans combattre la gloire de triompher, car tous ses concurrents connaissant le mérite supérieur de leur adversaire et convaincu que lui seul était digne de cette honorable position, se retirèrent du concours. Il fut, peu de temps après sa nomination, reçu docteur en médecine sur le développement d'une thèse ayant pour objet l'analyse des matières entrant dans la composition du cerveau de l'homme et de celui des animaux. Vauquelin conserva cet emploi jusqu'en 1822, époque à laquelle il fut révoqué conjointement avec plusieurs de ses illustres confrères, MM. de Jussieu, Dubois, Pelletan, Pinel, Desgenettes, Chaussier, Lalleman, Le Roux et Moreau. Cette disgrâce, si peu méritée, que rien ne justifie et qui ne peut être attribuée qu'à des intrigues favorisées par l'esprit réactionnaire qui dirigeait alors les actes du gouvernement, affecta profondément Vauquelin, mais elle

affecta peut-être plus encore celui qui en avait été la cause, car, au dire de quelques personnes, le chagrin qu'il en ressentit altéra sa santé au point de hâter l'instant de sa mort qui précéda celle de Vauquelin.

Lors de la création de l'Académie royale de médecine (1820), Vauquelin en avait été nommé membre (section de pharmacie), et souvent cette docte assemblée eut à s'applaudir de cette nomination. En 1827, le roi lui conféra le cordon de St-Michel. Enfin, en 1828, le département du Calvados le choisit pour l'un de ses députés. Il fut un des membres de cette chambre qui se distinguaient par leur assiduité; il n'était point orateur, mais son esprit droit et éclairé, son désir extrême de voir le progrès s'accomplir sans désordre et sans anarchie, son dévouement sans borne aux intérêts de son pays en faisaient un digne et loyal député.

Cet homme si supérieur et si recommandable par son mérite et ses talents, était simple et modeste; sa vie était celle d'un patriarche. La lecture et le travail occupaient tous ses instants; cependant l'amour de la science n'avait pas absorbé toutes les facultés de son esprit, et la littérature ancienne et moderne lui offrait des charmes. Horace et Virgile étaient ses auteurs favoris; il les possédait complètement et souvent en faisait les citations les plus heureuses; il avait également pour la bonne musique un goût prononcé que son ami et compatriote Boëldieu n'avait pas peu contribué à lui donner.

De retour dans son pays natal, il fut atteint d'une grave maladie à laquelle il succomba le 1^{er} octobre 1829, emportant les regrets de tous ceux qui avaient eu le bonheur de

le connaître et surtout de ses nombreux élèves qui l'aimaient comme un père. Il en est peu qui n'aient trouvé en lui un appui et un protecteur. Nous citerons à cette occasion une anecdote à laquelle le personnage qui y donna lieu ajoute un certain intérêt.

En 1808, Bonaparte, après le désastre de Baylen, ordonna que les Espagnols résidant à Paris et qui pouvaient inspirer des craintes fussent arrêtés et conduits dans divers dépôts. L'exécution suivit l'ordre de près et environ 60 Espagnols furent conduits à la préfecture de police pour être de là dirigés sur différents points. L'un d'eux, qui était venu à Paris pour étudier la chimie et qui suivait le cours de Vauquelin, n'ayant dans la capitale aucun protecteur sur lequel il pût compter, réclama l'appui de son professeur. Dès le lendemain matin, avant six heures, Vauquelin, en costume de membre de l'Institut, était à la préfecture pour réclamer et se porter garant du jeune Espagnol, qui fut immédiatement rendu à la liberté. Sans cet empressement que mit le généreux professeur à s'occuper du jeune étranger qui réclamait son assistance, la France aurait peut-être compté un savant de moins; car le jeune Espagnol dont il s'agit était Orfila, qui s'est acquis depuis une réputation européenne.

Vauquelin appartenait à un grand nombre de sociétés savantes de France et de l'étranger et particulièrement à la société royale de Londres, à la société de pharmacie de Paris, à la société philomatique dont il fut, en 1788, l'un des fondateurs, à la société d'agriculture, à celle d'encouragement et enfin à la société de chimie médicale; il a

fait un grand nombre d'élèves distingués, parmi lesquels plusieurs ont acquis une haute renommée, entre autres, MM. Bouchardot, Caventou, Chevreul, d'Arracq, Descotie, Grimm, Guerard, Kulmann, Lodibert, Mercadieu, Meyrac, Payen, Pelletier, Quenesville, Robiquet, Robinet, Lassaigue. L'auteur du présent article, le sieur Chevallier, fut lui-même un des élèves les plus assidus de cet illustre professeur. Vauquelin avait été aussi le maître du célèbre Humboldt. Voici ce que ce savant écrivait le 29 septembre 1858 à M. Chevallier : « *Ayant travaillé moi-même, dans des* »
« *temps anté-diluviens, conjointe-* »
« *ment avec Thénard, dans le labo-* »
« *ratoire de notre maître commun* »
« *Vauquelin, j'aurai doublement de* »
« *plaisir à recevoir M. Chevallier à* »
« *Berlin demain, 30 du mois, à midi,* »
« *et à lui renouveler l'hommage de* »
« *mes sentiments affectueux.* » Il est peu d'hommes dont la carrière ait été aussi fructueusement remplie que l'a été celle du savant dont nous racontons la vie; il en est peu, surtout, dont les recherches et les travaux aient autant contribué aux progrès d'une science sur laquelle repose le succès d'une foule d'industries. Quand on considère l'étendue de ces travaux, leur importance et les résultats immenses de leur application, on se demande comment, dans un espace de cinquante ans, un homme sorti d'une chaumière a pu, par la seule force de son génie, acquérir une éducation complète, se livrer avec le plus grand succès à l'étude de la chimie et des sciences qui s'y rattachent, puis s'élançer au premier rang de la société, en dotant son pays de découvertes qui contribuent à sa gloire. Ce savant n'a pas laissé

d'ouvrages complets sur la science à laquelle il a consacré sa vie entière; il n'a publié *ex professo*, que le Manuel de l'essayeur (1812, 1 vol. in-8°), mais il doit sa haute réputation aux belles analyses qu'il a faites soit en collaboration de Fourcroy, soit isolément, à ses expériences publiques, à plusieurs découvertes d'une haute importance et aux mémoires qu'il a publiés dans les *Annales de chimie*, dans le *Journal des mines*, dans les *Annales du Muséum*, dans le *Journal de physique* et dans l'*Encyclopédie méthodique*, ou qu'il a lus à l'Académie des sciences. Ces mémoires sont très-nombreux. Nous citerons les titres des plus remarquables : I. *Sur la nature de l'alun* (Annales de chimie 1797). II. *Sur la nouvelle substance métallique contenue dans le plomb rouge de Sibérie découverte par lui et à laquelle il a donné le nom de chrome*. (Annales de chimie 1798.) III. *Sur la terre de Brésil (glucine), substance inconnue jusqu'à lui*. (Ibid. 1798.) IV. *Deux mémoires sur l'urine*, en collaboration avec Fourcroy. (Ibid. 1799.) V. *Sur l'eau de l'annios du fumier de vache*. (Ibid. 1800.) VI. *Sur le verre d'autimoine*. (Ibid. 1800.) VII. *Observations sur l'identité des acides pyromuqueux, pyrotartreux, pyroligneux, et sur la nécessité de ne plus les particulariser*, en collaboration de Fourcroy. (Annales de chimie.) VIII. *Sur les pierres dites tombées du ciel*. (Ibid. 1803.) IX. *Sur le platine*, en collaboration de Fourcroy. (Ibid. 1804.) X. *Sur la présence d'un nouveau sel phosphorique terreux dans les os des animaux*, en collaboration de Fourcroy. (Ibid. 1803.) XI. *Examen chimique pour servir à l'histoire de la laite de poisson*, en collaboration

de Fourcroy. (Ibid. 1807.) XII. *Analyse de la matière cérébrale de l'homme*. (Thèse soutenue pour le doctorat en médecine, 1812.) XIII. *Expériences sur le daphné-alpina*. (Annales de chimie.) XIV. *Analyse de l'urine d'autruche et expériences sur les excréments de quelques autres familles d'oiseaux*, en collaboration de Fourcroy. XV. *Annales du Muséum d'histoire naturelle*. Paris, 1811. XVI. *Analyse d'une matière bleue produite accidentellement dans les fours de la fabrique des glaces de St-Gobin, concluant à ce que cette matière n'est autre que l'outremer factice, susceptible de remplacer avec une immense économie l'outremer de lapis-lazuli*. A cette nomenclature des premiers travaux de Vauquelin, on doit en ajouter d'autres encore, faits postérieurement, et qui présentent une moins grande importance, savoir : *Analyse du salsodavéda. Observations sur une maladie des arbres analogue à un ulcère et qui attaque spécialement l'orme. Nouvelle méthode d'analyser les fers et aciers. Analyse du laiton, précédée de quelques réflexions sur la précipitation des métaux les uns par les autres et leur dissolution. Combustion des végétaux; fabrication du salin et de la cendre gravelée. Expériences sur les alliages de plomb et d'étain avec le vinaigre, le vin et l'huile. Analyse de la gadolinite; exposé sur quelques propriétés de l'ylthia qu'elle contient. Expériences relatives à l'action de l'hydrogène sulfuré sur le fer, par laquelle on prétend qu'il se forme de l'acide muriatique. Note sur les eaux sures des amidonniers. Expériences qui démontrent la présence de l'acide prussique presque tout formé dans quelques substances végétales.* Ex-

périences sur le suint, suivie de quelques considérations sur le lavage et le blanchissage des laines. Expérience sur la célite dans laquelle on a trouvé un métal nouveau. Note sur l'existence du platine dans les mines d'argent du Guadalcanal. Mémoire sur la meilleure méthode pour décomposer le chromate de fer, obtenir l'oxyde de chrome, préparer l'acide chromique, et sur quelques combinaisons de ce dernier. Table exprimant les quantités d'acide sulfurique à 66° contenues dans les mélanges d'eau et de cet acide à différents degrés de l'aréomètre. Instruction sur les moyens de distinguer les différentes sortes d'étain qui se trouvent dans le commerce. Mémoire sur le palladium et le rodium. Mémoire sur l'iridium et l'osmium. Description d'un effet destructeur de l'urine sur le fer et résultats utiles de la connaissance de cet effet. Examen d'un procédé pour faire servir de nouveau la potasse employée dans la lessive. Sur l'acide benzoïque contenue dans les urines des quadrupèdes herbivores, sur le moyen de l'en extraire. Expériences sur la congélation des différents liquides par un froid artificiel de 40° au-dessous de zéro, Réaumur. Découverte de l'iode dans le règne minéral. CII.

VAUTRÉ (VICTOR, baron de), maréchal de camp, commandeur de la Légion d'honneur, etc., naquit le 12 mai 1770, à Dompaire, dans l'ancienne Lorraine, d'une famille honorablement placée. Il entra à vingt-un ans dans la compagnie de piquet des gardes-du-corps du roi, et fut le 10 août un des défenseurs du château des Tuileries contre l'attaque des bandes révolutionnaires. Il survécut au massacre des bataillons royalistes, mais il ne put s'é-

vader de Paris et fut arrêté le 13 et conduit à la Force où il occupa un cachot situé immédiatement au-dessous de la chambre qu'habitait l'infortunée princesse de Lamballe. Vautré fut assez heureux encore pour échapper à la hache des septembriseurs. On se borna à lui faire prêter serment de fidélité à la République sur un monceau de cadavres gisants à l'extrémité de la rue Saint-Antoine, et il fut enrôlé dans l'église de Saint-Paul pour se rendre aux frontières. Il obtint successivement le grade de lieutenant et celui de capitaine dans une compagnie formée des volontaires de sa section, et prit part en cette qualité aux campagnes de Champagne et de Belgique, et aux sièges de Namur et de Viviers-l'Agneau. Après la défaite de Nerwinde, il fut embriqué dans le régiment de Rouergue et chargé provisoirement du commandement de trois compagnies. Vautré fut blessé par un boulet au siège de Quesnoy et fait prisonnier de guerre. Il revint en France à la reddition de cette place, en novembre 1793, et fut nommé aide de camp du général Veza, puis employé à Marseille en 1796 et 1797, dans l'état-major du général Willot, d'où il passa en 1799 à celui de l'armée d'Italie. Le 24 septembre 1801, il fut nommé chef de bataillon par le général en chef, puis aide de camp du général Charpentier, et reçut le commandement d'un bataillon du 18^e régiment de ligne. Vautré prit une part honorable aux campagnes de 1805 et de 1806, et se distingua notamment à la bataille d'Austerlitz, où son régiment enleva le plateau de Sokolnitz au pas de charge et en perçant plusieurs fois les lignes russes. Il reçut la croix d'honneur à cette occasion. L'année suivante,

à Eylau, son bataillon fut littéralement écrasé par l'ennemi, et, peu de mois après, au combat d'Heilsberg, il eut un cheval tué sous lui et fut blessé de deux coups de feu. Ayant reçu l'ordre de chasser les Russes d'un bois occupé pareux, il exécuta ce mouvement avec intrépidité, et réussit à rejoindre son régiment en traversant à la tête de 250 hommes seulement, les postes ennemis, qui s'élevaient à plus de 15,000 hommes. Lors de la grande revue que passa Napoléon le 12 juillet 1807, Vautré fut présenté honorablement par le maréchal Soult à l'empereur, qui le nomma major à la suite. Deux ans plus tard, par décret impérial du 29 janvier 1809, il reçut une dotation de 2,000 francs en Westphalie. Le prince Eugène, qui commandait l'armée d'Italie, plaça Vautré à la tête d'un régiment composé de 24 compagnies de voltigeurs. Il justifia ce témoignage de confiance par l'intrépidité dont il fit preuve au passage de la Piave, où ses voltigeurs protégèrent presque à eux seuls le passage de toute l'armée. Il se distingua également aux combats de Saint-Daniel et des montagnes de Malborghetti, et fut cité avantageusement dans les rapports du général Dessaix. Ces exploits furent récompensés, le 17 août 1809, par le grade de colonel du 9^e régiment d'infanterie légère, par la croix d'officier de la Légion d'honneur (22 août 1812), et plus tard par le titre de chevalier de l'Empire avec une dotation de 2,000 francs. Au combat de Witepsk, Vautré eut deux chevaux tués sous lui; c'est avec son régiment que le prince Eugène, à la bataille de la Moskowa, enleva la grande redoute russe qui tenait en échec l'armée française.

Vautré, à son entrée dans la redoute, fut blessé d'une balle qui lui ouvrit le péricrâne, il eut l'épaule droite traversée par un bisciaïen, et fut renversé de son cheval par un boulet qui lui causa une forte contusion à la tête. Cette brillante action fut la dernière à laquelle il prit part. Il fut fait prisonnier le 8 décembre 1812, au passage de la Bérézina, et ne rentra en France qu'au mois de septembre 1814. — Les princes de la maison de Bourbon accueillirent Vautré comme un vieux serviteur; il fut replacé à la tête de son ancien régiment, qui prit le nom de Bourbon, et alla tenir garnison à Calvi, où il se trouvait lors de la fatale réapparition de Napoléon sur le sol français. Vautré demeura fidèle au gouvernement royal, et réussit, par la fermeté de ses dispositions, à garder le drapeau blanc jusqu'au 20 avril. Cette conduite courageuse lui attira une violente dénonciation de la municipalité de Calvi, par suite de laquelle il fut arrêté à son débarquement à Toulon et conduit à la citadelle de Grenoble, où il demeura soumis pendant plusieurs jours au secret le plus rigoureux. Sa captivité ne prit fin qu'à l'entrée des troupes alliées à Grenoble. Il fut immédiatement nommé au commandement de la légion de l'Isère, et s'appliqua sans relâche à l'organisation de ce corps dont il dut prendre les éléments dans une population généralement hostile au gouvernement restauré. De graves et sanglantes épreuves attestèrent bientôt à quel point il avait réussi dans cette mission d'honneur et de fidélité. Exalté par les déceptions personnelles que lui avait fait éprouver le gouvernement des Bourbons, Didier (voy. ce nom, tome LXII, page 465), avait

réussi à organiser dans le département de l'Isère une vaste conspiration dont le succès, soit qu'il eût le duc d'Orléans ou Napoléon II pour objet (car ce point est demeuré encore incertain), était fondé sur une circonstance habilement calculée. Les légions de l'Isère et de l'Hérault, qui tenaient garnison à Grenoble, devaient se porter à la fin d'avril sur le passage de la princesse Caroline de Naples, qui traversait la France pour épouser le duc de Berry, et cette évacuation momentanée allait dégarnir d'une partie de ses forces l'une des régions de la France où l'Empire et la Révolution comptaient le plus de partisans. La garnison actuelle de Grenoble se composait de 700 hommes environ, y compris 20 artilleurs et 60 chevaux. Didier s'était ménagé de nombreuses intelligences dans l'intérieur de la ville et parmi les officiers à demi-solde qui habitaient le département (1). Une partie de la garde nationale devait se déclarer en sa faveur, et les douaniers eux-mêmes, corps influent chez les habitants des campagnes et généralement composé d'anciens militaires, étaient pour la plupart engagés dans l'insurrection, dont la consistance eût été puissamment grossie par un premier succès. Ce

mouvement pouvait-il, dans les conditions même les plus favorables, susciter une nouvelle révolution et mettre sérieusement en péril le gouvernement royal? Pouvait-il surtout, comme on l'a supposé, affranchir le sol français des trois cent mille étrangers que le 20 mars y avait attirés? Ces illusions n'étaient guère permises en présence des troupes coalisées qui occupaient les frontières du nord et qui, à défaut même des forces nationales, encore mal organisées, auraient facilement devancé autour du trône les bandes tumultueuses de l'insurrection. Mais elles furent entretenues chez Didier par la facilité avec laquelle il était parvenu à recruter ses bataillons, et surtout par l'inconcevable mystère à la faveur duquel il avait pu, pendant trois mois, organiser librement ses moyens d'attaque, expédier ses ordonnances, entretenir ses partisans, former ses listes et parcourir les campagnes, mystère qui ne pouvait s'expliquer que par la connivence de la plus grande partie de la population. Cependant ses plans furent traversés par un fâcheux contre-temps. Vers l'époque marquée pour leur exécution, le passage de la princesse éprouva un retard inattendu. Mais, soit que Didier jugeât son entreprise immanquable, soit qu'il craignît de déranger sa petite armée par un contre-ordre, il ne voulut rien changer à ses dispositions, et la nuit du 4 au 5 mai 1816 fut définitivement fixée pour la prise d'armes des insurgés. A Vizille, à Eysens, à Bourg-d'Oisans et surtout à La Mure, foyer principal de l'insurrection, tout se mit en mesure dès la pointe du jour; les femmes surtout se faisaient remarquer par l'ardeur de leurs excitations; on se plaisait

(1) Giovannini, ancien commandant de la gendarmerie de l'Isère, remplissait les fonctions de chef d'état-major de Didier. Il fut tué à la première rencontre sur la route d'Eysens. On trouva à sa bouche la moitié d'une liste des conjurés, qu'il n'avait pas eu le temps d'avalier. Elle était tellement nombreuse que le colonel Vautré crut devoir la détruire dans l'intérêt des familles qu'elle compromettait et dans l'intérêt même de la cause royale. (Documents inédits.)

dans la répétition de ce jeu de mots sanguinaire, « qu'il y aurait le lendemain 15 mille *joueurs de boules* sur la grande place de Grenoble. » Le sens de ces sinistres pronostics parut surabondamment fixé par la remarque qui fut faite le lendemain de l'échauffourée, de certaines traces blanches crayonnées sur les maisons des royalistes les plus signalés, et, dans les casernes mêmes, sur la porte des logements de plusieurs officiers. — Cependant, durant la même journée, une inquiétude vague et générale régnait dans Grenoble. Les autorités civiles et militaires manquaient d'informations précises, mais chaque moment leur apportait quelques demi-confidences dont la répétition croissante faisait pressentir une explosion imminente. L'adjoint de La Mure, qui s'était dirigé par les montagnes pour avertir le préfet, avait rencontré les colonnes insurgées, et le hasard le plus extraordinaire venait de livrer au général Donnadiou, commandant la division, militaire ardent, brutal, mais ferme et capable, l'un des chefs du complot, dans les rues mêmes de Grenoble. Un autre hasard, également inespéré, celui d'un diner chez le général, avait préservé le colonel Vautré du péril d'être arrêté par les insurgés du dedans, au moment même où devait éclater l'agression du dehors. Le général Donnadiou concentra ses forces sur la place Grenette, prit d'habiles dispositions, et fit marcher un détachement d'environ 400 hommes des voltigeurs de l'Isère et de la légion de l'Hérault à la rencontre des insurgés, dont la première colonne s'avancait dans la direction de la porte de Bonne. Mais ce détachement, intimidé par

la bonne contenance de l'ennemi, se replia bientôt en désordre, et le général prescrivit au colonel Vautré de se porter de suite au-devant des rebelles. Vautré ne se trouvait que depuis quelques minutes en mesure d'exécuter cet ordre par suite du retard fortuit ou calculé apporté à la délivrance des cartouches nécessaires. Il disposait au plus de 80 hommes; mais, dans le nombre se rencontraient 30 grenadiers, soldats éprouvés, résolus, intrépides, commandés par un brave capitaine appelé Friol. Ces militaires s'ébranlèrent au pas de course et se trouvèrent à la porte de Bonne en face des insurgés enhardis par la retraite des chasseurs. Le colonel Vautré poussa le cri de *Vive le roi!* et s'élança à leur tête sur les montagnards au nombre de 4 ou 5 cents, les culbuta et les mit en fuite en leur tuant 7 hommes. A quelque distance, sur la route d'Eybens, la cohorte fidèle rencontra Didier lui-même qui, sans paraître déconcerté de l'échec de son avant-garde, engagea un nouveau combat à la tête d'environ 300 hommes. Cette colonne, qu'il avait négligé de garnir ou de faire précéder de tirailleurs, fut promptement dispersée en laissant quelques morts. A ce moment, Vautré fut rallié par un détachement de dragons de la Seine que le général Donnadiou avait envoyé pour le soutenir; une troisième colonne, qu'ils rencontrèrent à peu près à une demi-lieue, eut le même sort que les deux précédentes. Le colonel remarqua que les feux de signaux allumés sur plusieurs points des montagnes voisines avaient insensiblement disparu. A la pointe du jour, il entra à Eybens, d'où il se rendit presque immédiatement au village de La Mure, dont il dés-

arma les habitants. Cette répression énergique, opérée si promptement avec le concours d'un si faible détachement, dans une contrée où le gouvernement royal comptait tant d'ennemis, et sur le lieu même où, quinze mois avant, le colonel Labédoyère avait, par sa défection, préparé le fatal succès des Cent-Jours, fit un grand honneur au zèle et à la résolution du colonel Vautré, et préserva la ville de Grenoble et la contrée entière d'une imminente conflagration. Sa rentrée à Grenoble, le 6 mai, à la tête de sa troupe, eut tous les caractères d'une véritable ovation. Un grand nombre de personnes notables vinrent à sa rencontre ; la joie d'une partie de la population fut portée jusqu'au délire ; la plupart des maisons furent pavoisées de drapeaux blancs, et ces démonstrations s'étendirent à tous les militaires composant le faible groupe qui avait donné l'exemple d'une si éclatante et si salutaire répression (1). Ce triomphe fut l'apogée de la vie jusqu'alors si martiale, si irréprochable de ce brave militaire. L'histoire doit envisager avec moins de faveur les événements qui restent à rapporter. Le colonel écrivit le lendemain une lettre répandue à profusion par la voie de la presse, où il racontait avec exaltation son succès de la porte de Bonne et s'applaudissait d'avoir « ordonné à ses braves grenadiers d'égorger

cette canaille à coups de baïonnettes et aux cris de *Vive le roi!* » Puis, arrivant aux détails de son expédition de La Mure : « J'ai fait venir, disait-il, une partie du peuple sur la place, et j'ai dit que je ne savais pas si je ne les ferais pas tous fusiller et brûler leur ville... Pensez-vous, ai-je ajouté, que j'aie eu besoin de ces 90 hommes pour exterminer les brigands qui ont marché sur Grenoble? Il ne m'a fallu que 22 grenadiers. Eh bien! vos pères, vos enfants, sont pour la plupart morts aux portes de Grenoble. Allez-y voir leurs cadavres. » A cette triste publication, qui accusait moins les passions personnelles de son auteur que celles d'un temps de réaction et de vengeance, le colonel Vautré unit un tort plus grave, celui d'accepter la présidence du conseil de guerre formé pour juger les rebelles qu'il avait combattus et dispersés. Cette fausse position devait amener de déplorables incidents. Les avocats des accusés se plaignirent du peu de faveur avec lequel ils furent entendus, et des entraves que des juges naturellement prévenus apportèrent à la liberté de la défense. Suivant une relation accréditée et qui ne paraît pas avoir été démentie, le président du conseil troubla plusieurs fois, par de véhémentes et injurieuses apostrophes, les explications présentées au nom des 30 malheureux que le sort des armes avait fait tomber entre ses mains, et dont la vie, dévouée à une immolation prochaine, réclamait ce reste d'égards que l'humanité commande même aux plus implacables ennemis. Vingt-un accusés furent condamnés à mort; sur ce nombre, cinq furent recommandés à la clémence royale par

(1) Tous les faits qui précèdent sont extraits de notes inédites rédigées par le colonel de Vautré à l'époque même des événements de Grenoble. Le rapport confidentiel dans lequel ces faits se trouvaient consignés fut mis sous les yeux du roi Louis XVIII par M. le duc de Duras.

le conseil lui-même, avec un empressement auquel nous aimons à rendre hommage. Mais le ministère repoussa à la majorité de cinq voix contre deux (celles de M. de Richelieu et de M. Lainé) la recommandation des juges militaires, et les murs de Grenoble furent ensanglantés à trois reprises de vingt et une exécutions capitales. Didier, qui, après avoir combattu avec courage sur la route d'Eybens, avait été surpris et saisi sur le territoire sarde, expia à son tour, le 18 juin, la conception criminelle qui était devenue fatale à tant d'infortunés. — Le conseil général de l'Isère reconnut les services du colonel Vautré par le don d'une épée portant ces mots : *Fidélité, courage, nuit du 4 au 5 mai 1816*. Le roi le récompensa le 12 mai, par le titre de *baron*; deux mois plus tard, le 17 juillet, Vautré fut promu au grade de maréchal de camp et nommé au commandement du département de l'Aveyron, d'où il passa successivement à ceux de l'Ain et du Morbihan. Au mois de novembre 1820, il cessa d'être employé dans un service actif et fut porté sur la liste des inspecteurs-généraux d'infanterie. En remettant le 30 de ce mois à Bordeaux, en cette qualité, au 41^e régiment de ligne le drapeau de ce corps, il lui dit « qu'après l'amour de tous les Français pour leur roi, les baïonnettes étaient le premier soutien du trône des Bourbons, la garantie de la tranquillité publique et de la prospérité du royaume. » Vautré tint un langage semblable en s'adressant, dans une solennité analogue, peu de temps après, à Toulouse, au 49^e régiment de ligne, qu'il y avait organisé. Il reçut, le 1^{er} mai 1821, le cordon de commandeur de la Légion d'honneur;

mais il n'obtint pas le grade de lieutenant-général, et ce mécompte lui causa une irritation profonde. C'est dans cette disposition d'esprit que le surprirent les événements de juillet 1830. Le caractère du baron de Vautré ne se montra point à la hauteur de cette formidable épreuve. On vit avec étonnement le loyal militaire, dont le prestigieux retour de Napoléon n'avait pu ébranler la fidélité, l'intrépide adversaire de l'insurrection de 1816, offrir son épée à l'insurrection victorieuse de 1830, et, par un contraste étrange, solliciter d'un pouvoir qui comptait le fils même de Didier parmi ses hauts fonctionnaires, l'avancement qu'il n'avait pas obtenu de la Restauration. Il adressa au maréchal Soult et à Casimir Périer, président du conseil, et publia en 1831 plusieurs lettres dans lesquelles il s'exprimait sans ménagement sur le régime qu'il avait si vaillamment servi, et s'aliéna ainsi les sympathies du parti royaliste, sans se concilier la faveur du nouveau gouvernement. Le général de Vautré fut mis à la retraite en 1832, et mourut à Paris le 8 mai 1849, à 79 ans, laissant avec le souvenir d'un salutaire exemple, celui d'une regrettable défaillance, dont le caractère même de ses services passés eût dû, de lui plus que tout autre, ce semble, écarter le péril.

A. B—ÉE.

VAUX, général français, était depuis des années sous les drapeaux, quand se dessina la révolution française, d'où bientôt l'émigration, et, à la suite de l'émigration, la guerre. Immense danger pour la France que deux puissances colossales et nombre de petites, entraînées dans le mouvement général, se préparaient à ravager, mais perspec-

tive attrayante pour le brave qui ne demandait qu'à faire ses preuves, qu'à verser son sang et qui savait que tant d'épaulettes, désertées par les privilégiés auxquels toutes étaient dévolues sous le régime déchu, deviendraient la récompense de qui saurait, par son dévouement et son talent, les conquérir. Patriote et ne manquant pas d'ambition, Vaux saisit avec empressement toutes les occasions de se montrer aux postes où le péril était le plus grand, et, au bout des quatre premières campagnes de la république, il était adjudant général. C'est en cette qualité qu'il servit en 1796 à l'armée d'Italie et qu'il se signala par un tel héroïsme, à la bataille de la Favorite, que Bonaparte, si connaisseur en hommes ainsi qu'en manœuvres habiles, fit choix de lui pour aller présenter au Directoire son rapport sur la journée; il demandait en même temps pour lui le grade de général de brigade. La demande eut immédiatement son effet. L'année suivante Vaux partit pour l'Égypte avec l'expédition française, puis, quand l'armée passa en Syrie, il fut de ceux qui tentèrent cette nouvelle aventure. Le siège de d'Acre faillit lui devenir funeste, il y fut blessé (le 25 avril 1799) très-dangereusement et il dut être évacué sur la France. Nouvel épisode malheureux lorsque l'exécution de cet ordre fut tentée : les Français, débordés depuis Aboukir, n'étaient rien moins que maîtres de la mer; le brick *la Marianne*, qui le ramenait, fut capturé par une corvette anglaise (1800). Rendu bientôt et bien avant la paix d'Amiens à sa patrie par un cartel d'échange, et rétabli de sa blessure, il manœuvrait au mois de décembre de la même année dans le pays des

Grisons. Les trois ou quatre années de paix, continentale du moins, qui succédèrent (1801-1804), semblent avoir commencé pour Vaux une phase nouvelle. S'il ne prit pas sa retraite, il s'accommoda de postes paisibles à l'intérieur, tant que les prospérités de l'Empire durèrent. Mais après la retraite de Russie, ce n'est pas en vain qu'il vit son ancien général faire appel à tout ce que la France renfermait de bras fermes et de cœurs héroïques : il accourut redemander du service et inscrire de nouveau son nom parmi les plus dignes dans cette navrante et mémorable campagne où succomba l'héroïsme de la cause impériale.

VAL. P.

VAYSSE DE VILLIERS (REGIS-JEAN-FRANÇOIS), laborieux membre de l'administration des postes, était de Rodez. Sa famille, bien posée dans la magistrature, le destinait naturellement à la même carrière; et, bien qu'avant même de quitter le collège, il eût donné quelques signes d'une vocation que quelques juges auraient nommée poétique (voy. plus bas, à la partie bibliographique de l'article), il dut partir pour Toulouse, afin d'y suivre les cours de droit. Né en 1767, il n'était pas encore étudiant de troisième année, quand la révolution vint, dès 1789, sinon interrompre ses paisibles exercices de l'école, du moins y porter la perturbation et l'incertitude. Bien qu'épris des grands principes qui chaque jour gagnaient du terrain et se réalisaient dans la pratique, il n'y trouva pas prétexte pour désertier les bancs; il tint bon vaillamment un an encore, jusqu'à la désorganisation de l'école et il subit des examens, il conquit des diplômes qui, sous toute autre organisation que celle d'alors, ne l'eus-

sent point rendu habile à plaider, mais qui, certes, suffisaient à cette époque pour qu'il portât la parole au barreau. Très-probablement il n'aurait pas eu de peine, s'il l'eût voulu, à faire partie d'un parquet quelconque; il paraîtrait même, si l'on s'en rapportait à l'article biographique de Rabbe (Supplém., p. 848), lequel est un peu empreint d'autobiographie, que semblables propositions lui furent faites, puisque, nous observe-t-on, il les déclina constamment tant que domina la Terreur. La vue de tant de supplices illégaux autant qu'inhumains ou ne présentant qu'un simulacre dérisoire de légalité, l'amena rapidement à faire voile arrière, peut-être un peu plus loin que ne l'eût fait un de ces esprits logiques et fermes qui n'excèdent pas. Quand nous le voyons, à l'exemple de son compatriote Flaugergue, défendre la tête de malheureux royalistes voués à l'échafaud, nous ne pouvons que le louer, et nous trouvons tout simple qu'après ce trait de courage il cherchât un peu l'ombre. Mais quand, après le 31 mai, il s'efforce d'engager les royalistes à s'unir aux Girondins proscrits, nous avons de la peine, sur quelque terrain que nous nous plaçons, à ne pas voir dans de si bizarres idées des puérités ou des chimères. C'est pourtant la même plume qui nous atteste le fait, et certes avec une intention d'éloges. On nous le montre encore, au plus fort de la Terreur, répondant à la délation d'un jacobin qui requiert son expulsion immédiate de l'assemblée populaire de Rodez par une énergique profession de foi, dont tous les articles sont en opposition flagrante avec les maximes du parti triomphant, soutenant au même

lieu et le même jour, « avec autant d'esprit que de courage, en quelque sorte corps à corps avec un commissaire de la Montagne, » une lutte où l'argumentateur courait risque de demeurer court autrement que de la langue, et quand le Midi résolut d'envoyer un bataillon par département contre les Montagnards, il apposa sa signature à la résolution au bas de celle de Flaugergue. Il en résulta que, quand ce dernier fut mis hors la loi, son acolyte fidèle crut bon de se cacher. Heureusement les poursuites contre lui ne furent point poussées avec le dernier acharnement, ou du moins, la tourmente perdit bientôt pour lui de sa violence; seulement ils'aperçut que, s'il ne voulait la réveiller, son premier soin devait être d'éviter sa ville natale, où trop de monde avait les yeux fixés sur lui, et il vint se tapir à Paris, où probablement ni Robespierre, ni membre quelque du comité ne songea qu'il existait un citoyen Vaysse de Villiers, leur ennemi capital, au repos pour l'instant, mais aiguisant sa bonne lame, nous voulons dire sa plume pour le jour où il pourrait, sans danger, la tremper dans l'encre. Ce jour vint : ce fut le 9 ou, si l'on veut, le 10 thermidor. Le lendemain de l'arrestation de Robespierre, les colporteurs distribuaient dans les rues, aux portes mêmes du club naguère tout-puissant, le *Contre-poison des Jacobins*, par le citoyen Vaysse de Villiers, feuille périodique au moyen de laquelle, sans doute, l'auteur, toujours friand d'influence et de renom, comptait se créer l'un et l'autre : hélas ! au bout de deux autres numéros, ses chants avaient cessé. Nous disons ses chants, car le jour-

naliste poétisait à ses heures ; l'on trouve de lui, dans un troisième et dernier numéro, une épitaphe du parti jacobin que les thermidoriens vantèrent fort, et qu'aurait pu suivre immédiatement celle du *Contre-poison...* ; mais personne ne se donna la peine d'enregistrer au Parnasse le décès du poétique journal. Une consolation du moins fut octroyée à Villiers, et, si la vaine fumée qu'on nomme la gloire lui fit défaut, le solide vint l'en dédommager ; ses amis, au pouvoir alors, lui procurèrent une bonne nomination d'inspecteur des postes. Laisant là la politique, il ne donna plus de soins qu'à ses fonctions ou à des travaux que lui facilitaient ses fonctions, les entremêlant de délassements littéraires à sa portée et selon son cœur. Il atteignit ainsi la fin de l'empire, époque à laquelle sa retraite lui fut donnée, bien qu'il fût encore dans l'âge de l'activité, bien qu'il eût à grand peine vingt ans d'exercice (1794-1814). Il n'en vécut que plus dévoué de jour en jour au culte des lettres et de la science, et sa réputation de littérateur et d'homme de goût devint sérieuse et incontestée, après avoir été de celles qu'on sait un peu sujettes à contestation. Du reste, jouissant de plus de loisirs qu'il n'en eût souhaité, du moins pendant les premières années de sa retraite, très-mobile d'intelligence et enclin, par conséquent, à se porter tour à tour sur des objets très-variés, joignant à l'expérience une indépendance d'esprit que sa position de bonne heure acquise près du camp, sinon au cœur du camp royaliste, lui permettait de laisser voir à nu, il se donna le passe-temps de revenir de loin à loin

aux excursions sur le terrain politique, mais sans formes acerbes, sans arrière-pensée ambitieuse et sans viser à faire grand fracas, quoiqu'il se gonflât toujours un peu. Somme toute, il eût été fort utile à la légitimité de savoir écouter des conseillers tels que Vaysse de Villiers. Il survécut à la chute de ce trône qu'il avait espéré ne pas voir pour la troisième fois s'écrouler sous la dynastie des Bourbons. Voici la liste à peu près complète des productions de Vaysse de Villiers. I. *Description routière et géographique de l'empire français*, Paris, 6 v. in-8°, 2^e édition avec additions qui la complètent, sous le titre de : *Géographie complète de la France, par ordre de routes*, Paris (chez Renouard), 1829, in-8°. C'est un des ouvrages les plus utiles, les plus exacts que l'on possède sur le sujet ; on le consulte encore tous les jours avec avantage, bien qu'évidemment la révolution introduite par les voies ferrées dans l'ensemble du système routier de la France en ait dû restreindre l'usage. C'est le fruit d'un travail de vingt années pendant lesquelles l'inspecteur des postes usait de sa position pour voyager six mois par an, consacrant les six autres au dépouillement et à la rédaction de ses notes. Aussi les journaux et surtout les recueils scientifiques se firent-ils tous un devoir de signaler et de recommander ce beau monument de statistique en même temps que de géographie. II. *Recueil complet des groupes, statues, bustes, thermes, perspectives monumentales de Versailles, etc., etc.* Paris, 1828-1829, in-4° oblong, faisant suite à la *Géographie complète de la France*, p. o. d. r. III. Plusieurs brochures

anonymes, contemporaines, ainsi que leur titre l'indique, de l'un ou l'autre règne de la restauration, par exemple, sous Louis XVIII : *l'Opinion impartiale d'un capitaliste sur la réduction des rentes*, in-8°; sous Charles X, *la Lettre confidentielle à un journaliste, par un ami du roi, de la charte, du repos*, in-8°. etc. IV. Des poésies dont beaucoup, ce semble, sont restées manuscrites et dont plusieurs au contraire ont été tirées à part, telles que : 1° *Ode sur les tremblements de terre de la Sicile et de la Calabre arrivés en 1789*, Paris, 1821, in-8°; 2° *Ode sur les inondations de l'an X*, Paris, 1822, in-8°; 3° *Ode à l'antique Rome*, Paris, 1822, in-8°; 4° *Ode au soleil*, Paris, 1823, in-8°. Il se proposait, en 1836, de publier incessamment ses poésies fugitives en un volume.

VEAU DE LAUNAY (PIERRE-LOUIS-ATHANASE), docte polygraphe, natif de Tours, s'était promis de suivre la carrière du droit, et reçu licencié fit dûment son stage, fut inscrit sur le tableau des avocats en sa ville natale et plus d'une fois porta la parole, tantôt gagnant les mauvaises causes, tantôt perdant ses bonnes : tels étaient en ce temps les caprices,

De miss
Thémis,

qui, comme on sait, n'en a jamais de pareils aujourd'hui. La révolution le déclassa, ainsi que tant d'autres et lui fit des loisirs, qu'il utilisa en les portant sur tout ce qui ne sentait ni les *Institutes* ni Cujas. Et il en résulta que, lorsque furent établies les écoles centrales, il se fit très-facilement donner à celle d'Indre-et-Loire la chaire d'histoire naturelle qu'il rem-

plit plusieurs années. Ces écoles à leur tour ayant été, sinon abolies, du moins soumises à un mode d'organisation tout nouveau qui ne souriait plus à ses idées, il ne se décontenta pas et se trouva sur-le-champ avoir une autre corde à son arc : ce fut la science médicale. Il ne la professa pas, il la pratiqua, et il ne fut pas plus médecin sans malades qu'il n'avait été avocat sans causes. Le soin de sa clientèle cependant ne l'absorbait pas à tel point qu'il n'eût du temps, beaucoup de temps, à donner aux sciences physiques, à l'archéologie, à la littérature, qu'il avait aimée d'un amour plus que platonique du temps même où son cabinet d'affaires aurait dû l'absorber, et de lire ou d'envoyer des mémoires à plusieurs sociétés savantes. Il était membre d'à peu près toutes celles de Tours, la Société du Musée, la Société d'agriculture, la Société des sciences et belles-lettres, laquelle avait en lui le plus exact comme le plus infatigable des secrétaires. De plus, il était membre du Lycée des arts de Paris. Il vit la première et la seconde restauration, il n'en vit pas la fin, la mort l'ayant frappé. Voici, à deux ou trois interventions près, la liste en même temps chronologique et méthodique des productions de ce savant dont l'intelligence s'était lancée en tant de sphères variées. I-III. Pièces relatives au droit : 1° *Discours prononcé au bailliage de Tours*; 2° *Mémoires et plaidoyers*; 3° *Fragments d'un Commentaire sur la coutume de Tours*, Tours, 1787, in-8°. IV-VI. Travaux relatifs aux sciences : 1° *Tableau élémentaire d'histoire naturelle à l'usage de l'école centrale d'Indre-et-Loire*, Tours, 1799, in-8°; 2° *Manuel d'é-*

lectricité, 1809, in-8°, figures; 3° *Lettre sur l'usage de l'alcali-fluor*. VI.-VII. Opuscules archéologiques (tous deux insérés au tome IV des *Mémoires de l'Académie celtique*); 1° *Notice sur la pile de Mars* (monument antique attribué aux Romains et situé sur la rive droite de la Loire entre Tours et Langeais); 2° *Notice sur un dolmen appelé pierre de minuit* (monument druidique situé à trois myriamètres sud-ouest de Blois). VII.-X. OEuvres littéraires, les deux premières, dramatiques et en prose, les deux autres, poétiques, ou du moins en vers : 1° *Le corps de garde national* (comédie en un acte), Tours, 1790, in-8°; 2° *Stéphanin ou le mari supposé* (opéra-comique, un acte), Tours, 1791, in-8°; 3° *Voltaire, et autres poésies*, Tours, 1780; 4° *Épître d'un père à son fils sur le bonheur* (présentée à l'Athénée de Toulouse, en pluviôse, an xi), Paris, 1816, in-8°. Z.

VECCHIA (PIERRE), issu d'une famille noble de Padoue, embrassa la vie religieuse, et se fit bénédictin à l'abbaye du Mont-Cassin, le 30 novembre 1646. Après avoir fait des études solides, il se livra à la prédication, et le fit avec le plus grand succès dans toutes les villes d'Italie. Il jouissait aussi d'une grande considération dans sa congrégation, qui le fit abbé du monastère de Casino. Le pape Innocent XI l'éleva à la dignité épiscopale, et lui donna le titre de l'évêché de Citta-Nova, en Istrie (1). Le 6 mars 1690, il fut

transféré à Andria, dans la Pouille, par Alexandre VIII; puis, l'année suivante, le pape Innocent XII le transféra à Melfi (2). Vecchia mourut à Naples le 7 juin 1695. Cet évêque, savant et zélé, a beaucoup écrit; mais comme Dupin dans sa *Bibliothèque des écrivains du XVII^e siècle*, et Legipout dans *Historia rei litterariae*, O. S. B. ainsi que les dictionnaires historiques, n'ont parlé ni de lui, ni de ses œuvres, je donnerai la liste de ses productions littéraires d'après dom François, qui malheureusement ne met presque jamais le titre des ouvrages qu'il indique. I. *Méthode pour composer et bien parler*. Venise, 1622. II. *Idée de l'éloquence*, Venise, 1663. III. *Explication de l'épître aux Romains*, Venise, 1664. IV. *Discours d'un supérieur à ses religieux*. 2 vol., Padoue, 1664. V. *Panegyrique de Saint-Maur*, in-4°, Venise, 1668. VI. *Traité de la divine Providence*, Padoue, 1670. VII. *Le temple de la Paix*, Brescia, 1670, 2^e édition 1678. VIII. *L'homme de compagnie, ou la manière de vivre en bon politique et en bon chrétien*, Brescia, 1670. IX. *Traité de l'Église militante et triomphante*, Bologne, 1680, 2^e édit., Rome, 1683. X. *Manuel des prélats, ou directoire des pasteurs*, in-4°, Venise, 1684. XI. *Panegyriques*, in-4°, Venise, 1682. XII. *Traité de la doctrine chrétienne,*

ecclésiastiques, depuis Marc, vingt-deuxième évêque de Citta-Nova, transféré en Tarentaise, en 1433, il n'y a plus eu d'évêque sur le siège de Citta-Nova.

(2) RICHARD, *loco citato*, qui dit que Vecchia était de Venise, donne en effet ce prélat pour le trente-neuvième évêque d'Andria, et ajoute lui-même que peu après il fut transféré à Melfi. Or, à l'article Melfi il ne parle point de Vecchia, et sa nomenclature contredit ce qu'il avance ici.

(1) Je m'exprime ainsi dans la pensée que peut-être ne fut-ce qu'un titre honorifique, dont le pape voulait récompenser Vecchia, car, d'après Richard : *Dictionnaire des Sciences*

Bologne, 1683. XIII. *Exhortation à l'étude des sciences divines*, avec un remerciement au pape Innocent XI de l'érection du collège de Saint-Anselme, Rimini, 1687. XIV. *Règles pour bien vivre, traduites en italien du latin de saint Bernard* (c'est le traité *De modo benè vivendi*), Bergame, 1674. XV. *Modèle de l'édifice intérieur*, traduit du même saint Bernard, Brescia, 1673. Vecchia avait, en outre, traduit et publié à Brescia, en 1677, un ouvrage de saint Jean-Chrysostome. La bibliothèque du Mont-Cassin fait mention de plusieurs autres ouvrages en tous genres que Vecchia a laissés manuscrits. B—D—E.

VEDEL (DOMINIQUE-HONORÉ-MARIE-ANTOINE), général français, remarquable à titres divers, notamment parce qu'il fut mêlé au désastre du général Dupont, naquit le 2 juillet 1771 (et non comme le dit la *Biographie S.-S.-T. Norvins*, le 2 février 1731) à Monaco ; mais il appartenait à la France par son origine, et sa famille, longtemps habitante de cette partie du Languedoc qui devint le département du Gard, avait fourni des militaires ; aussi prit-il du service dès sa treizième année (le 6 mars 1786), et fut-il, dès 1787, gratifié de l'épaulette, malgré son âge, qui, probablement, fut un peu dissimulé. Lieutenant en 1791, capitaine en 1792, il fit en cette qualité, sa première campagne du Nord contre les Autrichiens. Il eut l'occasion de s'y rompre un peu vite aux incidents de la vie militaire. A l'affaire de Winton, où, pour la première fois, il vit le feu, l'intrépidité lui tint lieu de cet aplomb qu'ordinairement donnent l'expérience et l'habitude. Mais, quelque temps après, des faits surgirent qui de-

mandaient du sangfroid en même temps que la vaillance ; encore eût-il fallu tous les deux, à double ou même à triple dose ; son régiment s'insurgea, et l'on ne peut dire ce qui fût arrivé, si Masséna, chef de bataillon à cette époque, ne fût venu le délivrer, et peut-être lui sauver la vie. De l'extrême Nord, il sauta l'année suivante à l'extrême Sud, non-seulement de la France continentale, mais de tout le territoire. Toujours friands de la Corse, cette île qui leur serait, « si commode », et jaloux de l'annexion consentie par la république de Gènes à Louis XV, les Anglais avaient saisi l'occasion de la révolution française pour y débarquer, et s'arrangeaient pour prendre les places et n'en pas être débusqués de sitôt. Le comité de salut public montra que, pour lui, le programme qui qualifiait la République française « d'une et indivisible » était une vérité ; il envoya des renforts, non des négociateurs. Le capitaine Vedel partit à la tête d'une compagnie franche ; et bientôt il fut investi du commandement de tout ce qu'il y avait dans l'île de compagnies semblables. Le service était des plus actifs. Sa troupe fut chargée de servir l'artillerie des villes dont l'Anglais formait le siège. Vedel et les siens se distinguèrent, surtout à Calvi, par l'habileté comme par l'opiniâtreté de la défense. Les ennemis avaient fait brèche ; et, comble de mal, non-seulement la brèche était praticable, mais nos batteries étaient démontées. L'assaut eut donc lieu ; mais les fils d'Albion furent accueillis de manière à ce qu'ils ne reprissent pas gaîment le chemin de leurs tentes, et qu'après un simulacre d'attaque nouvelle, ils tour-

nèrent leurs efforts sur d'autres points de l'île, commençant à s'apercevoir qu'ils pourraient nous disputer plus ou moins longtemps notre possession, mais, qu'en définitive, elle ne deviendrait pas pour eux un second New-Foundland. Nous retrouvons ensuite Vedel en Italie, lors des magnifiques campagnes de 1796 et 97, qui changent tout l'aspect de l'échiquier politique de l'Europe. Il y déploya sa vaillance et son intelligence accoutumées au passage du Pô, à celui de l'Adda, aux deux affaires de Lonado et de Salo. De plus, il fut chargé de plusieurs missions importantes : à lui seul incombait, preuve de la confiance qu'avait en lui l'illustre général en chef, la tâche d'aller en Tyrol, à la recherche de la division Augereau. Cela ne se pouvait qu'en s'enfonçant à l'intérieur de la partie orientale de la province, et après avoir, ou forcé le passage, ou passé à la sourdine entre des colonnes autrichiennes. Les circonstances l'amènèrent au premier parti. Un gros détachement d'Autrichiens voulut lui barrer le passage; infanterie et cavalerie furent culbutées en peu d'instants; il enleva de plus leur poste de réserve, et de tous les antagonistes, 400 restèrent prisonniers de guerre en ses mains. Poussant plus loin après ce succès, il arbora le drapeau français à Feltre, puis sur les murs d'Udine, où nul n'avait encore pénétré. La division Augereau, à laquelle il s'était ainsi mis à même de donner la main, ayant débouché du Tyrol, il se rabattit sur le gros de l'armée. On sait quels événements suivirent tant de hauts faits d'armes, dont, il est aisé de le voir, Vedel eut une bonne part. Les préliminaires de

Campo-Formio donnèrent d'abord l'espoir de la paix; puis, à peine Bonaparte parti, Bonaparte en Egypte, l'Autriche fit massacrer les plénipotentiaires français, et la guerre recommença. Le 11 septembre 1798, il opérait sur Sanguinetto, n'ayant avec lui que vingt-cinq chasseurs à cheval, une diversion favorable au mouvement général de l'armée, et il atteignait ce village après avoir, avec des forces numériquement si faibles, combattu trois escadrons échelonnés sur la route. La bataille de Rivoli suivit bientôt. Vedel y commanda l'artillerie de la septième demi-brigade légère, et, par ses manœuvres hardies et savantes, il s'empara de la chapelle San-Marco, poste important, clef de position, dont le général autrichien sentit à l'instant combien la perte était grave pour ses plans, mais dont en vain il essaya de se remettre en possession. Toutes ses attaques échouèrent contre la solidité de la défense; Vedel était partout, donnant, variant, proportionnant les ordres selon les circonstances; il fut atteint grièvement, mais, nous l'avons dit, il maintint sa position. C'était sa première blessure, mais ce ne fut pas la seule dont il put s'honorer dans cette campagne. Chargé, quelque temps après la grande journée de Rivoli, d'aller, à la tête des grenadiers de la division Grenier, attaquer les retranchements autrichiens, à la gauche de Bussolengo, il déploya, dans l'exécution de cet ordre, l'entrain le plus vif, la valeur la plus opiniâtre et, par sa vigueur décisive comme par l'intelligence de tous ses mouvements, il mérita d'être mentionné dans l'ordre du jour de l'armée : en revanche, balles et boulets l'avaient tou-

ché; son cheval avait été tué sous lui, lui-même avait une jambe cassée, et il fut laissé des heures pour mort sur le champ de bataille. On le releva cependant, et le grade de chef de demi-brigade (tel était alors le titre officiel) fut la récompense du dévouement et du courage qu'il venait de faire éclater. Ici se termine, en quelque sorte, la première partie de la carrière militaire de Vedel. Le voilà colonel; huit ans se sont passés depuis qu'il a reçu son brevet de lieutenant; huit autres années (de 1799 à 1807) vont le porter au grade de général de division. Pendant les premiers mois de 1799, il est encore en Italie, avec l'armée d'Italie. Un peu plus tard, il passe avec sa demi-brigade à l'armée des Grisons, dont les mouvements se lient toujours à ceux de l'armée d'Italie, mais qui n'en forment pas moins, pour le moment, un corps à part. Les événements marchent, le général en chef d'Egypte a fait sa réapparition en Europe, Paris a vu le 18 brumaire et l'Italie avec Marengo. Vedel, le 10 novembre 1800, est un des quatre cents hommes d'élite qui, sous les ordres du général de brigade Veaux, marchent sur les redoutes autrichiennes au mont Tonal, et défendent les passages de Val-di-Sole. Après l'inexécution de la clause du traité d'Amiens, par laquelle le cabinet de Saint-James avait promis de rendre Malte à la France, et, quand les Anglais ne plaisantaient que du bout des lèvres des plans de descente en Angleterre, il fit partie du camp de Boulogne, et il n'eût pas été des moins charmés de renouer connaissance, en leur île, avec les habits rouges qu'il avait canonnés dans l'île de Ceise. Le

destin en ordonna autrement. Les insulaires, moyennant banknotes et livres sterling, détournèrent l'orage sur d'autres bords, et déterminèrent les naïves têtes fortes de Schœnbrunn, à tirer pour eux les marrons du feu. L'Autriche, pour la troisième fois depuis treize ans, déclara la guerre à la France. Comme nous ne nous étions encore avancés (en 1797 et en 1800) qu'à quelque vingt lieues de Vienne, l'héritier des Habsbourg tenait apparemment à ce que les hussards français lui rendissent visite dans la capitale. Vedel, sitôt que les hostilités devinrent inévitables, fut compris dans le cinquième corps d'armée que commandait Lannes. Il eut part à la prise d'Ulm; c'est lui qui s'empara des redoutes avancées, parmi lesquelles, notamment, celle de Frauensberg était un point d'extrême importance pour le succès de la journée. Ce succès, il est vrai, il faillit le compromettre en voulant le pousser trop loin, sans assez tenir compte des circonstances. Voyant les défenseurs de la redoute opérer la retraite, il lança ses artilleurs; en changeant la retraite en déroute, ceux-ci purent, avec les fuyards, franchir les portes de la place, et, secondés par les tirailleurs du 51^e de ligne, faire douze cents prisonniers, qu'on désarma sur-le-champ et dont les armes furent disposées sur place en faisceaux. Tout cela eût été fort bien si les bastions n'eussent pas encore contenu de sept à huit mille hommes, ou si du gros de l'armée on fût venu donner appui aux quatre cents de Vedel et aux quelques tirailleurs, ses compagnons de péril. Il n'en fut rien. Il en résulta que, ne voyant rien venir et protégés, virtuellement du moins,

par les nombreux camarades dont il vient d'être parlé, les prisonniers revinrent bientôt de leur stupéfaction, se comptèrent, et soudain, tombant sur leurs armes qu'ils avaient à deux pas d'eux, recommencèrent la lutte avec l'avantage du nombre et l'assurance d'un prompt renfort au cas où le besoin s'en ferait sentir. Cerné de toutes parts, Vedel resta prisonnier. Heureusement il fut, au bout de quelques jours, compris dans un cartel d'échanges, et il ne tarda pas à coopérer derechef à l'exécution des grands plans de l'empereur. Le 30 novembre (trois jours donc avant Austerlitz), il tint seul avec son régiment la campagne en présence de toute l'armée russe, qui venait s'adjoindre aux Autrichiens. Le jour même de la grande bataille, il fut chargé d'aller se poster à Santon, point singulier de la ligne stratégique, où il devait servir de pivot à la gauche de l'armée. Il eut, soit pour en prendre possession, soit pour s'y maintenir, une force de cinq à six mille Russes à contenir. Il fit mieux, il les repoussa, et l'empereur fut si charmé de la façon dont il s'était acquitté de sa tâche, qu'il le nomma général de brigade. C'est en cette qualité que nous allons le voir à présent porter deux ans les armes contre la monarchie prussienne. Pendant la campagne au sein des provinces allemandes, il a part à la bataille de Saalfeld; le 10 octobre 1806, il se signale dans les plaines d'Iéna. L'empereur, en ce jour où la lutte devient capitale, a voulu retenir sous ses ordres immédiats et comme partie de sa réserve la brigade de Vedel, en attendant que sa garde arrive conduite par Lefebvre, et, quand cette

dernière est là, Vedel, par ses ordres, va renforcer successivement plusieurs points, ou menacés, ou trop peu garnis dans les commencements; Vedel enlève plusieurs positions à la droite de l'ennemi, lui fait nombre de prisonniers et le poursuit au galop jusqu'aux portes de Weimar. Le 26 décembre suivant, à l'affaire si chaude de Pultusk, l'à-propos, la prestesse, la multiplicité des attaques signalent de même la brigade Vedel, qui, lancée par son chef, exécute plusieurs charges brillantes, enfonce les deux premières lignes russes et finit par rester maîtresse d'une batterie de 12 canons. Ce ne fut pas sans payer son succès de quelques pertes: Vedel lui-même fut atteint de deux blessures, l'une au genou gauche, en dépit de laquelle il continua de donner ses ordres avec la même sérénité, toujours sur le champ de bataille, l'autre par un coup de biscaien, qui le renversa sur le sol: heureusement la fusillade et la canonnade allaient faiblissant; la victoire avait prononcé, comme d'habitude, en faveur des Français. Cette fois d'ailleurs il ne fut pas laissé pour mort parmi les cadavres, et sa guérison, marcha vite. . . , moins vite pourtant qu'un nouvel appel du maître à sa capacité toujours en haleine. Il fut nommé gouverneur de Nogat et de la place de Marienbourg, ce qui, vu les circonstances et l'imminence d'hostilités nouvelles, n'était rien moins qu'une sinécure. Grâce à des mesures habilement combinées, il sut en peu de temps relever les fortifications de la place et pourvoir à l'approvisionnement de l'armée cantonnée aux environs après la journée d'Eylau; — de telle sorte que, n'eût-il rien fait de plus, san

exagération aucune, il peut être affirmé que son concours pendant la campagne au sein des provinces slaves (1807) ne fut guère moins utile à la cause commune qu'en 1806. Mais à ces opérations d'administrateur ne se bornèrent passes services en cette mémorable année. Relayé à Marienbourg, où, dorénavant, l'essentiel étant accompli, les difficultés étaient devenues minimales, il reprit un commandement actif et fut chargé d'organiser et commander par intérim la seconde division du corps de réserve qu'avait sous ses ordres le maréchal Lannes. On le vit, à la bataille de Gustad, poursuivre les Russes à la tête de cette division, dont toutefois il dut bientôt abandonner le commandement au général Verdier, venu de Naples, mais en conservant celui de sa brigade, qui comprenait le 3^e de ligne et le 12^e léger. Le 11 juin, un beau fait d'armes le recommanda de nouveau à la faveur impériale : un ordre lui vint, le 10, à dix heures du soir, d'après lequel il faut qu'il chasse les Russes de leurs redoutes, où tout le jour ils ont tenu contre toutes les attaques ; il part au plus vite, se trouve le matin devant les redoutes, et, après un court intervalle de repos, procédant à l'attaque, il emporte, non sans peine, non sans perte, non sans deux blessures encore, mais enfin il emporte à la baïonnette toutes les lignes et tous les forts des Moskovites, qui, trop décimés pour tenir longtemps, prennent le parti d'évacuer Heilbourg. Ce mouvement et ce succès furent un des préliminaires de la décisive bataille de Friedland, qui, quatre jours après, acheva de dissoudre la puissance prussienne, et fit penser au

Tzar que mieux valait être l'ami que l'ennemi de la France, et qu'au moins il fallait feindre l'amitié, puisque le colosse ne pouvait tomber que par l'imprévu ou par la trahison. Vedel eut bonne part aussi de l'honneur de cette sanglante journée ; chargé d'aller renforcer le centre, il fit plusieurs manœuvres décisives, il tint la ligne d'attaque depuis l'aurore jusqu'à onze heures du soir, et à diverses reprises il fut félicité par l'empereur en personne, dont l'œil avait suivi tous ses mouvements. Nul, après cela, ne fut étonné de sa promotion au grade si bien mérité de général de division, et même l'on fut unanime à reconnaître qu'elle constituait en ce moment une distinction d'autant plus flatteuse, qu'à l'issue de cette seconde, si rapide et si terrifiante campagne contre les héritiers de Frédéric II, Napoléon fut loin d'en être prodigue : deux officiers généraux seuls l'obtinrent, Ruffen et Vedel. Il reçut en même temps les insignes de commandeur de la Légion d'honneur. Il avait été créé comte de l'Empire lors de l'institution des majorats. Voilà de tout point certes un commencement de superbe existence militaire, et nous n'avons encore traversé que deux périodes de la vie de Vedel, abstraction faite de ces premières années d'adolescence sur lesquelles il a fallu glisser. La troisième va tout changer de face. Mais, on le pressent, c'est ici que l'on court risque, lorsque l'on a pris parti d'avance, de se méprendre sur les faits en les déplaçant et en outrant les appréciations favorables ou contraires. Dépouillé, quant à nous, de toute idée préconçue, nous allons retracer des détails exacts, et nous

énoncerons ce qui nous semble en résulter incontestablement. Le traité de Tilsit avait rendu la paix à l'Europe septentrionale et orientale; la grande armée s'était dissoute, Vedel était de retour en France. Mais à peine assoupié au delà de l'Oder, la guerre allait sévir au-delà des Pyrénées. Du Nord, où momentanément nos troupes n'avaient que peu de chose ou rien à faire, Vedel avait été avec sa division dirigé sur l'Espagne immédiatement après la fameuse entrevue de Bayonne (2 mai 1808), et il faisait partie du corps central, qui, sous Mœncey et Murat, occupait la Nouvelle-Castille. Du 15 au 20 mai, ordre vint d'aller s'assurer du midi de l'Espagne, où tout était encore tranquille à la surface, bien que l'incendie fermentât dans les flancs du volcan, et de s'établir à Cadix, précaire asile des débris de notre flotte trahie par la fortune à Trafalgar. Trois divisions, sous un général de division faisant en quelque sorte les fonctions de commandant d'un corps d'armée, devaient former le noyau de la force d'opération à laquelle on comptait que, d'une part, viendraient se joindre au moins les trois régiments suisses échelonnés à Tortose, à Carthagène, à Malaga; que, de l'autre, Kellermann, de son quartier d'Elva, serait à même de prêter la main. C'est Dupont qui commandait ainsi : Vedel n'avait, sauf le cas de circonstances exceptionnelles, qu'à suivre ponctuellement des ordres donnés. Dupont partit en tête, n'emmenant que la division Barbon, laquelle, se composant de douze mille hommes au plus, surpassait en nombre, à elle seule, le total des deux autres, Vedel n'en comptait que six mille, et Frère,

le troisième divisionnaire, que quatre mille; et il enjoignit (de concert sans doute avec le quartier général de Madrid) à ses subordonnés de rester, le premier à quatre-vingts ou quatre-vingt-dix kilomètres de Madrid, en deçà pourtant de la chaîne marianique (à Tolède), le second au nord de Vedel et tout près de la capitale. De quelque part que vint l'ordre et quel que pût en être le mérite au point de vue militaire, il est clair que Vedel ne pouvait qu'obéir. La disposition, d'ailleurs, eût été irrépréhensible, si la guerre qui se préparait eût été la guerre normale, si les insurrections ne se fussent à chaque heure succédé de proche en proche, et si les trois régiments suisses n'eussent non-seulement abandonné le drapeau français, mais passé à l'ennemi. Voilà ce dont il eût été à souhaiter que se fût douté, au moins comme éventualité à toute force possible, soit Dupont, soit le haut état-major paradant à Madrid. Mais comme jamais, depuis quinze ou seize ans de guerre, pendant lesquels la France n'avait eu que des gouvernements et leurs troupes à combattre, rien d'analogue n'avait eu lieu et comme la dernière tentative avait été réprimée immédiatement, il ne venait à l'idée de personne, à Vedel pas plus qu'aux autres, que des rustres, des bontiquiers et des piliers de sacristie pussent attaquer les vainqueurs d'Austerlitz et d'Eylau. D'ailleurs, ce n'est pas à lui surtout qu'il incombait ici de prévoir. Nul ordre nouveau ne survenant de quelque part que ce fût, il resta près d'un mois immobile dans sa position, tandis qu'au delà des monts il eût par le fait seul de son

apparition jeté un poids inappréciable dans la balance des destinées. Dupont, tandis que les onze ou douze mille hommes de ses deux divisions supplémentaires étaient retenus dans l'inertie, ne s'emparait que péniblement de Cordoue, ne recevait de tout côté que des nouvelles alarmantes au plus haut degré ; puis, il le fallait bien, se résolvait à regagner la chaîne Létique : il eût mieux fait de se replier à 30 kilomètres encore plus loin au nord, jusqu'à Baylen, vrai clef de toute la position, au lieu de s'en tenir aux partis mitoyens, qui perdent tout, et de prendre pour station Andujar. Tout en opérant ce mouvement rétrograde, il demandait à Madrid ce qu'il ne devait pas demander là, des renforts, car il eût fallu que, réputés en principe sa réserve et son arrière-garde, Vedel et Frère fussent directement en communication avec lui. Soit sur ses instances, soit spontanément et d'après ce qu'il avait aperçu et ouï le long de la route, Savary, qui venait d'arriver à Madrid, enjoignit aux deux divisions d'avancer, pour opérer leur jonction avec Dupont, ou pour communiquer par aides de camp et concerter les mouvements. Vedel s'acquitta merveilleusement de sa part d'action, tandis que la division Gobert, substituée à celle de Frère, venait bivouaquer à San Clemente. Parti de Tolède, il s'avancait hardiment dans les anfractuosités de la sierra Morena, ripostait énergiquement à la fusillade de quatre mille Espagnols embusqués au milieu des rochers, comme si ses tirailleurs n'eussent fait d'autre métier de leur vie que celui de contrebandiers montagnards et de trabucayres. Il

n'avait pourtant que mille hommes de plus qu'eux et que onze canons ! C'était bien peu, certes, pour compenser le désavantage de la position et l'ignorance des lieux. Cet engagement si bien conduit eut lieu le 20 juin ; le lendemain Vedel déboucha sur Baylen, où, comme on l'a dit plus haut et comme il le devenait de plus en plus urgent, Dupont aurait dû se rendre à l'instant en bon ordre, heureux d'avoir ainsi autour de lui, au lieu de onze mille soldats qui n'étaient pas tous valides et pas tous sûrs, seize mille concentrés que bientôt la division Gobert (elle ne tarda pas en effet) allait porter à vingt mille et qui, par le fait seul de leur nombre, se garantissaient mutuellement leur fidélité ! Il est vrai que les récentes instructions de Savary à Dupont semblaient exprimer la confiance qu'il garderait la vallée du Guadalquivir. Mais évidemment c'était là un de ces vœux qu'il faut savoir interpréter : Savary, ne sachant encore à quel point les affaires étaient malades dans le Sud, croyait possible encore ce qui ne l'était plus ; il ne fallait donc voir dans cette phrase de sa lettre qu'un « ojalá » (1), comme disent les Espagnols, et non un ordre. Mais revenons à Vedel. Il s'installe solidement à Baylen et il a ses avant-postes en avant de cette ville au bac de Menjibar. Maître de tous ces points le 21 juin au matin, il l'était encore le 15 juillet suivant. Ce jour-là, pour la première fois depuis vingt-trois jours que les vingt mille Français étaient tous dans l'Andalousie, mais mal liés entre eux et trop à distance

(1) Invitation, conseil.

les uns des autres, les Espagnols attaquèrent : ils n'avaient pas perdu le temps de ce long intervalle d'inaction apparente ; ils arrivaient au nombre de trente-cinq mille, dont vingt sous Castanos, et quinze sous Reding, et ils purent assaillir en même temps Andujar et le bac de Menjibar. Vedel repoussa vigoureusement ceux qui lui tombèrent sur les bras et se maintint, comme, de son côté, Dupont tint tout le jour, plus laborieusement, il est vrai ; car sous Andujar surtout se portaient les grands coups. Mais le soir le commandant en chef requérant des renforts, Vedel se met en route avec toute sa division à peu près, n'en laissant à Gobert, déjà le moindre de tous en forces, que trois ou quatre compagnies. C'était trop peu au cas où Reding renouvellerait ses attaques sur les avant-postes de Baylen. Et c'est ce qui ne manqua pas ; tandis que, devers Andujar, Castanos était refoulé par les 16,000 hommes de Dupont secondé par Vedel, les traîtres Suisses de Reding, flanqués d'un gros d'insurgés, jouaient de bonheur à Menjibar. Un coup de fusil à bout portant avait abattu le brave Gobert, qui, loin de rompre d'une semelle, commençait à voir plier les bandes hostiles. De là un moment de précipitation. Dufour, qui avait pris soudain le commandement à la place du mort, mais que l'ennemi, encouragé par ce qui venait d'avoir lieu, pressait de chef, ne put que rétablir l'ordre dans ses rangs, et s'attacher à couvrir Baylen même. Quant au bac de Menjibar, il dut se résoudre à l'abandonner, pour se consolider sur un espace moindre. Au total, c'était un échec pour les Français, mais de fort minime

importance, Reding n'ayant osé poursuivre et se contentant de rester en observation. Malheureusement Dupont toujours mal renseigné, vu l'éloignement, apprend, dans cette journée du 16, que des insurgés battent la montagne (devers Berça et Linares), et il ne sait rien des événements de Menjibar ; il expédie à Gobert l'ordre de se porter sur eux. Qu'arrive-t-il ? Dufour, qui naturellement prend l'injonction pour lui, ne laisse qu'un assez faible détachement à Baylen et court du côté de la Caroline. Ce n'est pas tout, Dupont averti enfin de l'affaire de Menjibar renvoie Vedel à Baylen ; mais là Vedel, qui ne trouve (le 17 au matin) qu'un mince noyau de troupes et à qui la panique générale certifie que l'insurrection occupe tous les défilés voisins et que Dufour, parti afin de nettoyer la montagne, doit être lui-même en péril, se porte de même hors de Baylen afin de le sauver. Baylen est donc découvert, et Dupont n'en sait rien ou ne le saura que trop tard. Le 18, en effet, Reding revient à la charge avec force, et cette fois c'est Baylen qu'il attaque, tandis que Castanos fait mollement et uniquement comme diversion une démonstration sur Andujar. Baylen, ainsi qu'on pouvait et devait le prévoir, est emporté ; et 18,000 Espagnols, tous de troupes régulières, s'y agglomèrent. Vedel, en laissant ce point essentiel de l'itinéraire à suivre, si mal garni de défenseurs pour courir ou des informations, au moins légères, lui signalaient un plus grave péril, est-il hors de reproche ? Nous n'affirmons ni ne contestons : l'en appréciera. Toutefois qu'on note bien ceci : force est bientôt de reconnaître que la montagne ne re-

cèle rien d'extraordinaire, pas d'embuscade, pas d'organisation; la population est hostile, mais c'est tout; elle est éparsée, sans armes et à ses travaux; on l'a trompé. Mais ses troupes sont harassées, mais il ne s'avoue que tard son erreur. Il ne se hâte pas, dès le 18 et quand Reding n'a rien parfait encore, de regagner Baylen. Il ne s'y décide que le 19, et quand Dupont, qui s'est enfin déterminé le 18 au soir à se concentrer sur ce point, mais qui, lorsqu'il arrive le 19 au matin, n'y trouvant que des Espagnols en forces au lieu de Vedel et Dufour, non-seulement a engagé contre ces masses un combat déplorablement inégal, mais encore, sur l'annonce véridique que Castanos approche et va fondre sur ses derrières, est entré en pourparlers avec les deux généraux ennemis. A Vedel ici le mérite de s'être décidé sur la simple audition du canon dont le bruit vient de Baylen! C'est tard, sans doute, mais ce serait ici le cas d'appliquer le célèbre adage : « Mieux vaut, etc... » s'il n'avait pas perdu de temps! Mais il en perdit... Les débuts seuls emportent la louange. Dès qu'il a le pied sur les hauteurs de Baylen (à cinq heures du soir), Vedel prend toutes les dispositions pour recommencer la lutte, et à la communication que viennent lui faire d'une suspension d'armes deux parlementaires de Reding, il répond qu'il n'en sait rien et continue ses préparatifs. Pourquoi faut-il que, lorsque ceux-ci insistent et demandent que du moins un officier vienne de sa part au quartier-général de Reding et s'assure par ses yeux qu'un parlementaire de Dupont est là, chargé de négocier et porteur de conditions qui se discutent, il cède à cette ouverture et

envoie en effet un aide de camp s'assurer du fait? Ne blâmons qu'avec mesure néanmoins : on dirait que Vedel flaire soit un piège, soit un déloyal calcul. Son aide de camp tarde à revenir; il se hâte de donner le signal de l'attaque; bientôt ses troupes sont maîtresses de toutes les hauteurs; il a pris trois canons, deux drapeaux et quatre cents prisonniers sont tombés en ses mains; il touche au moment d'emporter la position de l'Ermitage, quand arrive un aide de camp de Dupont lui-même : ordre à son subordonné de ne rien tenter jusqu'à nouvelle instruction. Judaïquement parlant, Vedel ne peut se dispenser d'obéir; son chef n'est pas encore tout à fait au pouvoir de l'ennemi; ce n'est pas un prisonnier de guerre contraint qui prétend lui dicter sa conduite. Vedel ne veut pas courir le risque qu'on l'accuse de trop de zèle; il ne se renseigne pas catégoriquement près de l'envoyé de l'état des choses; il se plaît peut-être à croire qu'il existe entre son commandant et Castanos (bien moins furibond que ceux qu'il conduit) un commencement d'accord, à l'aide duquel tout sera sauvé. Aussi perplexe, il forme en conseil ses officiers supérieurs et leur demande leur avis : des 24 qu'il a réunis, 4 seulement sont pour qu'on ne tienne aucun compte de prescriptions extorquées par la contrainte et pour qu'on reprenne le feu. Vedel accède au vœu de la majorité, il se laisse paralyser. La responsabilité sans doute est sauvée, mais sa division ne l'est pas, un trait de plume de Dupont peut la sacrifier. Quelques chances de salut restent cependant; et, après toute la journée du 20 passée en stériles ou funestes discussions entre Reding, Castanos

et Dupont, Vedel, instruit enfin de la vraie situation, fait offrir à son chef de reprendre, lui, les hostilités le lendemain, puisque rien n'est encore signé et qu'à coup sûr rien encore n'oblige son second. Dupont, que prostrent en quelque sorte le sentiment et la honte d'un insuccès, se refuse d'abord à cette héroïque proposition qui, réalisée, ou le dégageait ou lui valait de plus douces conditions. Un peu plus tard pourtant, homme de demi-mesure toujours, et cherchant à rendre vaine en partie la capitulation qu'il va signer et en vertu de laquelle trois divisions françaises vont rendre leurs armes, il écrit à Vedel de se mettre en retraite sur Madrid. C'est du moins une proie qu'il arrachait à l'ennemi. Vedel, s'il faut en croire ses amis, lesquels nous semblent avoir au moins exagéré, se hâte d'obéir à l'ordre qui lui permet d'aller couvrir Madrid; en armes toute la nuit, il dérobe sa marche à l'ennemi, il impose par sa ferme contenance aux hordes qui voudraient lui barrer la route. Déjà l'on a dépassé la Caroline, déjà l'on touche Ste-Hélène; mais déjà aussi, par suite des menaces faites à Dupont de l'égorger ainsi que tous les siens, un contre ordre est survenu; plein de peur que la colonne qui s'éloigne n'obtempère pas assez vite, une injonction plus impérative encore prescrit de suspendre la marche et rend le général responsable de tout ce qui peut s'ensuivre. Il faut l'avouer, l'alternative était embarrassante; désobéir et rendre inévitable à peu près le massacre de 3 à 4 mille Français, ou, superstitieusement fidèle au principe de l'obéissance, ajouter aux pertes déjà certaines celle des 4,000 hommes sous ses ordres immé-

diats! Quelques militaires, ce nous semble, auraient à leurs risques et périls, dissimulant le teneur des ordres, choisi le premier parti; l'honneur en tout cas n'en aurait pas souffert, plus d'hommes seraient restés à la France, l'effet moral eût été moins préjudiciable, et peut-être la position de l'armée y eût-elle quelque peu gagné. Cette fois encore, comme le 18, Vedel n'osa décider par lui-même: il consulta ses officiers; le parti de l'obéissance l'emporta, et par l'humiliante capitulation de Baylen, non-seulement la division Barbou que guidait Dupont en personne et qui se trouvait cernée demeura prisonnière de guerre; les deux autres à peu près intactes encore, rendirent leurs armes et furent dirigées sur Cadix, où, suivant les conventions, elles devaient être embarquées pour Rochefort. Mais, honteuse violation du droit des gens, la junte de Séville, à l'instigation des Collingwood, des Hew Dalrymple, déclara nulles les promesses de Castanos, en partie désavouées; les soldats de Vedel, de Dupont, qui n'avaient été ni cernés ni battus, sauf l'échec léger du 20 à Menjibar, demeurèrent, contre toute foi et toute raison, prisonniers de guerre, ce qui veut dire allèrent périr de soif et de faim à Cabrera ou pourrir sur les pontons de l'Angleterre, et l'Angleterre ne rendit pas Gibraltar aux amis qui servaient si bien sa cause. Les trois généraux n'éprouvèrent pas cette atroce rigueur, et bientôt furent reconduits à Toulon. Mais les ménagements mêmes dont ils furent l'objet achevaient d'aigrir encore Napoléon, et Vedel faillit passer devant le conseil d'enquête qui, le 17 février 1812, s'assembla pour

juger Dupont. L'empereur dans les premiers moments de fureur (août 1809) n'avait parlé de rien moins que de faire fusiller tous les généraux « complices » de l'acte de Baylen. Ces explosions d'un trop légitime courroux cédèrent avec le temps devant les faits; et certainement les 2^e, 3^e et 6^e chefs d'accusation qu'articula le grand procureur-général (Regnault de St-Jean-d'Angely) contre Dupont n'étaient que l'expression de l'opinion finale du maître, plus calme et mieux instruit. Ils imputaient au malheureux vaincu de Baylen d'avoir, le 19 juillet, « exercé sur Vedel une autorité qui ne lui appartenait plus, et paralysé ce général qui eût sauvé ses troupes; » d'avoir « flotté du 19 au 20 dans une honteuse incertitude, ordonnant aux divisions Vedel et Dufour tantôt la reddition, tantôt la retraite; » d'avoir « (le 19) étendu à deux divisions libres et victorieuses la trêve conclue avant leur arrivée; » enfin d'avoir « notifié le 21 aux généraux de celles-ci un traité signé le 22. » Admettre tous ces faits (et, nous le répétons, il est clair que Napoléon les admettait), c'était acquitter Vedel de toute imputation de trahison, d'incapacité, d'inertie. Dupont fut donc injuste lorsque, dans sa défense, il accusa Vedel de nombreuses désobéissances et en vint à dire: « J'ai trop longtemps ménagé le général Vedel, les fautes du général Vedel sont l'origine de tout. » L'origine de tout doit être cherchée dans le décousu des démarches par lesquelles on se renseignait, dans les indignités du sac de Cordoue, dans le manque de concentration et de communication rapide. Une autre récrimination de Dupont, un peu moins fautive peut-être, ne doit être elle-même ac-

cueillie qu'avec réserve; elle se réfère aux faits du 21. « La capitulation eût été avantageuse, » dit le commandant en chef..., « si la division Vedel eût mis à profit *réel* l'ordre de départ que je lui avais donné à temps. » L'on n'a qu'à relire les détails donnés plus haut sur cette phase des opérations; et, que Vedel ait mis ou non le plus de célérité possible au départ pour la Caroline, on verra qu'il faudrait ajouter à la phrase de Dupont ces deux lignes: « Et si mes aides de camp porteurs successifs de contr'ordres ou ne l'eussent pas rejoint ou l'eussent trouvé récalcitrant. » En effet, ou esquiver par un galop à fond de train ou méconnaître par une fin de non recevoir le malencontreux contr'ordre, tels étaient les seuls moyens de mettre l'ordre précédent « à profit *réel*. » Vedel l'a-t-il pu? le pouvant, en stricte règle, en stricte équité, le devait-il? Telles sont, à notre avis, les seules questions à poser ici. Les débattre n'est ni de notre ressort, ni d'un simple article de biographie. Toutefois nous ne prétendons pas laisser dans l'ombre notre opinion, que du reste on peut avoir déjà pressentie. En droit strict, Vedel, échappant à la condamnation, n'échappe pas de même au blâme; il a fait tout ce que réglementairement, hiérarchiquement il était tenu de faire, et même un peu plus; s'il n'a pas fait tout ce qu'il était possible de faire, il n'a pas commis de grosses fautes, mais il en eût pu réparer de commises par autrui, et il ne les a pas réparées. Le génie ou l'opiniâtre intrépidité morale lui a manqué. Dupont entouré n'a pas su mourir, Vedel n'a pas su désobéir, n'a pas su enfreindre la règle: c'est, à quelque palliatif qu'on ait

recours pour le déguiser un peu de faiblesse dans une crise décisive. Cette part faite au blâme et le tort de Vedel en un moment fait pour embarrasser les plus habiles, réduit à sa juste valeur, nous ne nous étonnerons pas pourtant qu'il n'ait point été désigné pour l'expédition de Russie. [On sait à quel point Napoléon répugnait à réemployer ceux qui n'avaient pas triomphalement promenés aigles au sud des Pyrénées et qui lui semblaient importer, inséparable d'eux désormais, leur guignon d'Espagne]; mais nous sommes un peu surpris que la disgrâce ait été jusqu'à la destitution. Ce n'était plus là de la justice, c'était de l'arbitraire politique. Toutefois, pour Napoléon aussi, l'étoile fatale surgit à l'horizon avant la fin de cette année où les calamités de Baylen avaient été appréciées si durement; et à n'évaluer que les pertes matérielles, un seul mois put faire équilibre à plusieurs Baylen. Soit que le grand homme, en cessant d'être invulnérable, eût appris l'indulgence, soit qu'il se sentit besoin de tous en cette grande année 1813 où tous allaient faire défection, Vedel fut réintégré honorablement et alla commander une division en Italie. De retour en France, au commencement de 1814 il fut détaché avec 4,000 hommes pour aller renforcer Desaix, lequelluttait en brave mais péniblement contre les Autrichiens, que favorisait l'inconcevable mollesse d'Augereau, en vain stimulé par les véhémentes adjurations de l'Empereur, et, sans trahir, plus sympathique aux ennemis qu'aux défenseurs du sol. Tel ne fut pas Vedel; il tint aussi longtemps qu'il fut possible de tenir. Il défendit

energiquement, avec des forces inégales, le passage de la Durance: un peu plus tard, il livra aux Autrichiens, à Romans, un combat qu'on pourrait presque dénommer bataille, tant il y coula de sang, et tant chefs et soldats y déployèrent la bouillante intrépidité des beaux jours de la république. Le souvenir en vit encore parmi les paysans de Romans, et, selon eux, c'est aux Français que demeura la victoire. Le fait est que nous perdîmes moins de monde que les Autrichiens, mais ils en pouvaient perdre davantage. Cependant, à Paris, les événements arrivés le 30 mars avaient précipité le dénoûment. Malgré son récent dévouement, on comprend que Vedel n'ait pas vu de très-mauvais œil la restauration. Il ne s'inféoda pas pourtant à la politique de l'ultramarchisme. Louis XVIII ne l'en créa pas moins chevalier de Saint-Louis, et Dupont devenu ministre effaça du moins ses torts envers Vedel, torts auxquels nous aimons à penser que l'avaient réduit les nécessités de la défense, en le nommant inspecteur général de la 8^e division militaire et un peu plus tard, à la suite d'un remaniement du personnel, en lui donnant le commandement du département de la Manche (2^e subdivision de la 14^e division militaire, chef-lieu Caen). C'est en cette position que le trouva Napoléon au retour de l'île d'Elbe. Vedel, malgré ses vieux griefs, voyant dans l'Empereur l'homme de la patrie, se rallia sans longs délais et accepta le commandement de la division entière. Caen devint alors sa résidence. Toute cette division alors était des premières en importance, vu son accessibilité par mer et sa proximité relative de Paris. Pour

mille raisons donc il ne put prendre part à la campagne de Belgique. Jusqu'à la nouvelle de la bataille de Waterloo, il maintint la Normandie et particulièrement le Calvados dans l'obéissance. Mais, quelques jours après le grand désastre, des royalistes débarquèrent à Bayeux : le duc d'Aumont était à leur tête; Vedel y courut avec deux mille hommes, plus six pièces de canon, et quelques coups de feu furent échangés, quelques prisonniers furent faits de part et d'autre, puis l'on s'observa. Le duc eut l'art de persuader à son adversaire que les Anglais allaient débarquer en forces et il lui fit ainsi souscrire une convention par laquelle il s'engageait à laisser l'armée royale entrer à Bayeux, à se retirer à deux lieues à l'intérieur et à rendre les officiers qu'il avait pris. Cette convention était-elle ferme ou conventionnelle? Nous l'ignorons. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Vedel n'avait aucune envie de se laisser escamoter ses avantages sur de simples paroles. Il commença par ne faire que lentement ses préparatifs d'évacuation; puis bientôt, ne voyant ni habits rouges à la côte ni voile anglaise à la mer, il dénonça la convention au duc d'Aumont et lui signifia que, s'il ne s'embarquait au plus vite, il allait tomber sur lui avec ses hommes et son artillerie. Il n'est pas improbable qu'il l'eût battu, mais qu'en eût-il résulté? Les événements marchaient plus vite que les hommes, les royalistes levaient la tête de tout côté, l'on eût trouvé barbare un général du parti vaincu qui eût donné le signal de la guerre civile et qui n'avait chance de trainer la résistance qu'en sacrifiant des villes. D'Aumont put donc à son aise et

sûr qu'il parlait sans risque, répondre par cette bravade : « Et moi, je somme, au nom du Roi mon maître et le sien, le général Vedel, de mettre bas les armes. » Presque au même instant une députation des notables de Bayeux conjurait le général d'ouvrir les portes au duc s'il voulait éviter une collision et des malheurs : la population en ébullition depuis la veille étant décidée à les ouvrir elle-même. Bientôt enfin survint la nouvelle que le drapeau blanc flottait à Caen, dont était sortie la garnison. Il était trop clair que rien d'utile ne pouvait sortir des efforts auxquels manquaient l'opinion locale et un centre d'action. Vedel ne s'occupa donc plus que de mettre obstacle aux désordres qui tendent toujours à se produire à la faveur d'une révolution et à laisser le pays en bon ordre au successeur dont il prévoyait la prochaine venue. En effet, il fut révoqué au mois de juillet suivant, et bientôt après il vit son nom sur la fameuse liste des généraux mis en disponibilité par une ordonnance royale. Il prit sans grande peine, à ce qu'il paraît, son parti des loisirs obscurs que cette mesure lui faisait. Il ne songea pas à se faire nommer membre de la Chambre, où brillèrent les Foy et tant de ses anciens compagnons d'armes. Il est presque superflu de dire que ni complot de Belfort, de Saumur ou de la Rochelle, ni tentative sur Niort et Thouars, ne le compta parmi ses affidés. Il sentait à merveille que la poire n'était pas mûre; et même, calcul à part, son tempérament ne se portait pas aux extrêmes. Cette attitude invariablement inoffensive n'empêcha pas que, bien qu'il fût loin encore de ses soixante ans, le gouvernement de Charles X ne

changea sa disponibilité en retraite. On peut donc tenir pour sûr qu'il ne porta pas plus le deuil des Bourbons après juillet 1830, qu'il n'avait, en 1814, versé de larmes sur Napoléon. Il le porta d'autant moins que presque au lendemain des grandes journées, il fut compris dans le cadre de réserve que créa l'ordonnance du 15 novembre 1830. Il y figura, si nous ne nous trompons, jusqu'en 1844, c'est-à-dire jusqu'à sa soixante-dixième année exclusivement. Il lui était réservé de voir, après la chute de tant de gouvernements, celle de la branche cadette aussi, puis après tant de résurrections, celle de la république. Il ne mourut qu'en 1848.

VAL. P.

VEGA (CHRISTOPHE DE), médecin espagnol, dont le nom a survécu tant dans l'histoire politique que dans celle des sciences médicales, avait été médecin de don Carlos, ce fils de Philippe II dont la fin déplorable est encore voilée de nuages, et il fut un de ceux qui mirent cette mort sur le compte d'une fièvre chaude, que compliquaient souvent du moins des accès de frénésie. C'est lui sans doute aussi qui l'avait guéri des suites de la chute qu'il avait faite dans l'escalier de l'Escurial, mais qui n'avait guéri que le corps, témoin (s'il faut en croire les récits vulgaires) l'affaiblissement mental qui fut toujours depuis ce temps l'apanage du prince. Les amateurs de chroniques secrètes et de mémoires regretteront sans doute qu'il ne nous ait pas transmis sa relation de la maladie et de la mort de don Carlos : cette relation probablement ne coïnciderait pas de tout point avec celle que fit courir l'autorité d'altors ; et, quelle qu'elle pût être,

nous serions plus sûrs d'approcher de la vérité sur le fond et sur les détails du fait. Quant au point de vue scientifique, nous nous contenterons de remarquer que, professeur à l'université d'Alcala de Hénarez, il est regardé comme un des restaurateurs de la médecine des Grecs. Il connaissait à fond leurs usages, dont il se constitua en partie le commentateur, et peut-être est-on fondé à lui reprocher de les avoir trop fidèlement suivis et d'avoir trop peu donné à l'indépendance et à l'initiative des idées. C'est du moins le caractère trop constant de ses ouvrages, qui sont au nombre de cinq, savoir : I. *Commentaria in Hippocratis Prognostica*, additis annotationibus in *Galeni commentarios*, Salamanque, 1552, in-fol.; Alcala de L., 1553, in-8°; Lyon, 1558, in-8°; Turin, 1569, in-8°; Venise, 1579, in-8°. II. *De curatione carulacurum*, Salamanque, 1552, in-fol., Alcala, 1553, in-8°. III. *Commentaria in libros Galeni de differentiis febrium*, Alcala, 1553, in-8°. IV. *De pulsibus et urinis*, Alcala, 1554, in-8°. V. *De methodo medendi libri tres*, Lyon, 1565, in-fol., Alcala, 1580, in-fol. Un autre VEGA fleurit de même au xv^e siècle, fut de même nanti d'une chaire de médecine, joignit de même la réputation de savant à celle de praticien expérimenté, commenta de même Galien. Mais il se nommait Thomas-Rodrigue de Véga, mais natif d'Evera, il professa dans Coimbre (toujours en Portugal), mais il ne laissa rien sur Hippocrate, témoin la liste suivante et ce nous semble complète de ses œuvres. I. *Commentarios in Galenum tomus primus, in quo complexus est interpretationem Artis medicæ et librorum sex de locis affectis*, Anvers,

1364, in-fol. II. *Commentarii in libros duos Galeni de diff. febrium*, Coïmbre, 1577, in-4°. III. *Practica medica : accedit tractatus de fontanellis et cauteriis*. Lisbonne, 1578, in-8°. D. V.

VELLÈNE (JOSEPH-MARIE-FRÉDÉRIC), jeune acteur de grande espérance, mais que moissonna la mort avant qu'il eût eu le temps d'inscrire son nom sur la liste des grands artistes, avait débuté le 4 septembre 1765 à la Comédie-Française (alors à l'Odéon) dans les rôles de Darviane et d'Olinde, appartenant l'un à Mélanide, l'autre à Zénéide. Il avait de l'intelligence, du feu; seulement son organe était un peu faible. Son succès, sans exciter d'enivrement et de transport, fut assez marqué, assez sérieux pour que la petite république dramatique l'admit en qualité de pensionnaire pour l'année suivante. Loin de s'endormir sur ces premiers succès, il poussa ses études avec la plus louable activité, il gagna sans cesse en noblesse, en vigueur, en vérité, en expression dramatique, il créa des rôles (Walter Furst dans *Guillaume Tell* et sir Charles dans *Eugène*), il s'attacha surtout à suivre les traces de Molé. Aussi, pendant une longue maladie dont fut attaqué, ce grand maître, est-ce sur Vellène que se portèrent les yeux pour suppléer à son absence. Infatigable en même temps qu'électrisé par l'idée de ne pas laisser sentir au public le vide laissé par l'inimitable, il fit vraiment merveille, il joua presque tous les rôles du répertoire de son chef d'emploi, et il eut le plaisir d'entendre de vieux amateurs affirmer que Molé aurait à peu de chose près un successeur. La prédiction, on le voit par ce que

nous avons dit plus haut, ne devait pas se vérifier. Toutefois, la Compagnie, appréciant et ses progrès et les services qu'il était en mesure de rendre, lui témoigna sa satisfaction en l'admettant le 1^{er} avril 1769 au nombre de ses sociétaires. Il avait été trois ans pensionnaire. Il ne jouit pas même trois mois, pas même trois semaines de sa nouvelle position. Dès le 20 avril suivant, la mort le surprenait au Bourg-la-Reine. L. C.

VENAILLE, conventionnel, un de ceux qui ne marchaient que formules et sentences à la bouche, plaidait avec un médiocre succès au bailliage de Romorantin quand l'aurore de la révolution se leva sur la France. Il fut des premiers à saluer ce jour nouveau; et, comme presque tout le barreau, il adopta chaleureusement les principes à la veille de triompher : il ne tarda même pas à les outrer. Toutefois, il faut dire qu'il se maintint dans des bornes raisonnables, tant qu'il n'eut à s'acquitter que des diverses fonctions municipales dont le revêtirent ses concitoyens, car ni pour la Constituante, ni pour la Législative il n'avait été, il n'aurait pu être question de lui. Mais, après le 10 août, mais quand les plus ardents et les plus résolument logiques eurent pris le dessus et se mirent à brûler leurs vaisseaux, alors le temps vint où le

... Vacuis ædilis ulubris,

devint le législateur; le district de Romorantin l'envoya siéger à la Convention. Il ne s'y fit remarquer que par les paroles dont il accompagna son vote de mort dans le procès de Louis XVI. Voici la substance de ce vote : « Trois questions ont été posées : — sur la première,

juré, je déclare Louis coupable de trahison, — sur la seconde, juge, j'applique la loi, et politique, je prends une mesure de sûreté, la mort; — sur la dernière, je me refuse à tout sursis. » Du reste, au milieu des luttes à mort qui se succédèrent quand la tête de Louis XVI fut tombée et qui ravirent le pouvoir et la vie aux Girondins d'abord, aux Cordeliers ensuite, enfin à Robespierre et à ses acolytes, il sut manœuvrer avec assez de prudence pour n'être jamais des plus avancés et jamais des distancés, de telle sorte qu'il esquiva jusqu'au bout le sort fatal de tant de ses collègues. La Convention dissoute, soit qu'il ne se fût pas senti à l'aise dans les crises au milieu desquelles ont à se débattre les sommités politiques, soit que les électeurs solognots de Loiret-Cher ne lui fussent pas suffisamment dévoués, il ne quitta plus Romorantin et son district et se contenta d'y remplir le rôle modeste de commissaire du Directoire jusqu'à la révolution du 18 brumaire. Il eût volontiers ensuite repris son existence de barreau, lors de l'organisation nouvelle qui se produisit. Mais s'il est toujours facile de fermer un cabinet, il ne l'est pas autant de le rouvrir ou du moins de l'emplir. Sous l'empire donc, il s'accommoda, sans autre souci que d'arriver en temps et lieu à la position immédiatement supérieure, des fonctions de substitut au tribunal de première instance de sa ville natale. Ce temps ne devait point arriver pour lui : 1814 ne le trouva que substitut, en même temps que membre du conseil d'arrondissement de Romorantin; et sa conduite pendant les Cent-Jours l'ayant placé dans la situation

fâcheuse frappée d'ostracisme par la loi sur les régicides, 1816 le vit contraint de s'expatrier. La Suisse, cette collection de petites républiques dont le point de départ fut la résistance à l'oppression autrichienne, fut le lieu d'exil qui lui sourit. Ils'y trouvait encore neuf ans après, c'est-à-dire en 1825. L. V.

VENDEL - HEYL (LOUIS-ANTOINE), dont, abrégativement et vicieusement peut-être, l'usage a fait **VANDÈLE**, helléniste de mérite et professeur distingué, naquit à Paris, en 1791, mais évidemment, ainsi que l'indique son nom, était d'origine hollandaise. Deux ou trois volumes, émanés de la célèbre école hollandaise de Hensterhuys, Lennep et Scheid, en lui tombant sous la main, non-seulement lui donnèrent le goût de la langue grecque, mais firent naître en lui la ferme résolution de l'apprendre à fond et de suivre en cette étude d'autres voies que celles dont s'était contentée l'université au dix-huitième siècle: il s'imposa l'obligation d'écrire en grec, c'est-à-dire, tout euphémisme mis de côté, qu'il imagina de s'exercer au thème grec. Naturellement, l'adolescent pour qui semblable gymnastique avait des charmes, ne pouvait manquer d'avoir du goût pour l'enseignement public. Il fut admis, en 1812 au plus tard, comme répétiteur à l'école Sainte-Barthe, qui, par le nombre et la force des études, était au niveau de bien des lycées? Il était très-sympathique à ses élèves; et par l'affection que leur inspiraient sa parole et son zèle pour leurs progrès, non moins que par son talent, il les fit en assez bon nombre participer à ses prédilections; il les vit mordre au thème grec; il fut ainsi de ceux

qui rallumèrent le feu sacré, qui contribuèrent à ressusciter l'étude de cette langue d'Homère et de Périclès si délaissée naguère. D'autres vinrent, quelques années après lui, qui, mieux placés, qui, parlant de plus haut, firent faire large place sur toute la ligne universitaire au thème grec. Qu'on les loue, ou qu'on les blâme, qu'on les préconise, ou qu'on les honnise (car l'un et l'autre est possible, l'un et l'autre s'est fait), toujours est-il qu'à Vendel-Heyl appartient l'initiative de ce moyen de se familiariser avec les ressources et la beauté de l'idiome proprement dit classique par excellence. L'université ne tarda pas à s'approprier Vendel-Heyl. En 1816, il fut envoyé au collège royal d'Orléans, et il y resta trois ou quatre ans. Sa solidité d'instruction, sa clarté de parole n'y furent pas moins appréciées qu'à Sainte-Barbe. Il fut reconnu par ses supérieurs que sa place véritable était à Paris. La création du collège Saint-Louis ayant eu lieu sur l'entrefaite, de douze à quinze chaires se trouvèrent à donner; il en eut une, la quatrième d'abord, plus tard la troisième et quelque temps la seconde. Personne ne nous demandera de retracer ici les phases de cette vie d'enseignement à Saint-Louis. Deux remarques seulement présenteront peut-être quelque intérêt. L'une, c'est que Vendel-Heyl, dans sa chaire, ne fut pas exclusivement un héros de grec, c'était aussi un homme de goût, et les traits, soit historiques, soit archéologiques, dont il émaillait ses leçons étaient pour beaucoup dans l'attrait auquel près de lui se laissait aller son jeune auditoire; l'autre c'est qu'il ne fut pas agrégé

titulaire avant l'adoption de ce mode de recensement auquel l'université nouvelle doit tant; était tout naturellement dispensé de l'épreuve. La commotion intellectuelle à laquelle donnèrent lieu les suites de juillet 1830, dérangerait cette existence si paisible. Beaufrère de Boblet, le libraire des saint-simoniens, non-seulement Vendel-Heyl s'était pénétré des idées du saint-simonisme, mais encore quand, après la secousse des grandes journées, ses disciples, qui jusque-là n'avaient été que de libres penseurs isolés et pacifiques, ne sortant de leur cabinet que pour méditer entre frères, crurent le moment venu de se mettre à l'action et de déployer un drapeau missionnaire un peu trop ardent, il crut pouvoir et devoir en sa chaire même proférer des maximes, développer des points de vue, qui prépareraient les jeunes esprits confiés 4 heures par jour à sa tutelle à devenir un jour les adeptes de la doctrine naissante. Ces inopportunes excursions hors du strict domaine des langues anciennes étaient assez du goût des écoutants, ne fût-ce qu'à titre de hors-d'œuvre et d'entorses à la monotonie; et, soit malice, soit vénération pour un professeur qu'on aimait, ou commencement de foi, il en fut beaucoup, il en fut trop parlé hors de classe. Mais ces excursions alarmèrent singulièrement, et non sans cause, il faut l'avouer, proviseur et censeur. Il en fut référé au ministre. Grand scandale : admonestation, récidives, petites intrigues épisodiques, huile sur le feu, et finalement incompatibilité déclarée, et démission de l'helléniste, qui n'avait pas d'autre voie pour échapper à la révocation. On peut

regretter que l'autorité n'ait pas su trouver un biais pour n'aller, à l'égard de Vendel-Heyl, que jusqu'à la mise en disponibilité, ou pour lui créer une disponibilité tolérable. Les mesures prises à son égard eurent pour résultat d'enlever à l'université de France un de ses plus honorables membres, un de ceux qui pouvaient encore lui rendre le plus de services. Accédant à des propositions liées à des idées d'enseignement plus originales, plus sages et plus fécondes que celles auxquelles jusqu'ici s'est enchaîné l'Etat, il s'embarqua, en 1839, en qualité de professeur particulier d'histoire, à bord du vaisseau l'*Oriental*, qui partait de Nantes comme allége flottant, pour faire le tour du monde. Nous ne pouvons dire s'il l'acheva. Ce que nous savons, c'est qu'il traversa l'Atlantique, c'est qu'il vint doubler heureusement le cap Horn, et qu'il débarqua au Chili, soit avant, soit après toute la traversée accomplie : il est à parier que ce fut avant. Il est certain aussi qu'au Chili les recommandations dont il se trouvait porteur, ou dont il fut l'objet sur place, décidèrent sur-le-champ le gouvernement à l'attacher à ses établissements d'instruction publique. Il fut pourvu d'une chaire à Valparaiso, sa capitale. Est-ce aux antiquités et à l'histoire, est-ce au grec qu'il dut initier les jeunes Chiliens ? On n'a pu nous satisfaire à cet égard, et nous laissons la réponse à l'appréciation de nos lecteurs, qui, probablement, apprécieront de même que nous. Mais l'on nous a certifié que sa position lui rapportait au moins de six à huit mille francs vers 1833. Vendel-Heyl ne devait pas revoir sa patrie : ses os repo-

sent à Valparaiso, où il s'éteignit très-peu d'années, nous dit-on, après avoir reçu les nouvelles de la dernière collision de Nicolas avec la Turquie, c'est-à-dire évidemment de 1853 à 1856. — Vendel-Heyl a-t-il fourni quelque lustre de littérature ou d'enseignement à la presse américaine ? Nous avouons l'ignorer, comme tant d'autres particularités de sa vie sur lesquelles nous avons dû confesser notre indigence de documents. Mais en France il a beaucoup produit, dans une seule spécialité, il est vrai, dans celle qu'il possédait si bien. Le plus gros ouvrage auquel il ait mis son nom, c'est la révision du dictionnaire de Planche, intitulé : *Dictionnaire grec-français, nouvelle édition, sur un plan entièrement nouveau, augmenté de plus de quinze mille notes, d'après les travaux de la critique moderne, et formant un dictionnaire complet de la langue grecque*, par L.-A. Vendel-Heyl et Alexandre Pillon. Paris, 1836, in-8°. Toutefois, comme il est un fait que la presque totalité des additions et des réformes est due au collaborateur, et que l'idée de la refonte provint du libraire, dont le *Planche* était la propriété, propriété bien singulièrement démonétisée depuis qu'un rival avait pris le haut du pavé, nous ne pouvons en réalité coter très-haut les mérites de Vendel-Heyl quant à cette publication. A coup sûr, il avait tout ce qu'il fallait et de science préalable et de vigueur laborieuse pour mener sa tâche à fin, eût-il été seul ; mais on ne lui demandait que son nom, ou tout au plus et pour la forme, quelques pages et quelques conseils avec son nom... ; il trouva doux de n'en faire pas plus qu'on n'en demandait ; il

pratiqua l'aphorisme du prince de Bénévent : « Pas de zèle ! » et il fut payé, c'est simple, en raison inverse du carré de la besogne accomplie. Nous ne nous en étonnons ni ne nous exclamons ; mais, biographe, et en cette qualité justicier sincère, nous devons signaler le fait : la capacité, nous la reconnaissons, même dans les cas d'inertie et d'apathie ; mais « à chaque capacité selon ses œuvres. » La révision du Planche ainsi biffée du nombre des vrais travaux de Vendel-Heyl, l'ouvrage qui reste réellement son titre d'honneur et le livre caractéristique de l'aptitude qui le recommande à la mémoire des hommes de l'enseignement, c'est un *Cours de thèmes grecs* en deux parties qui parurent successivement et qui chacune eurent plusieurs éditions : la première partie surtout, comme la plus facile, en comptait déjà cinq dès 1830 ; la seconde en avait trois en 1831. Ce n'est cependant ni la mieux travaillée ni la mieux réussie. Mais c'est celle qui embrasse et la syntaxe et les idiotismes : actuellement on ne l'aborde que la dernière et beaucoup même ne l'abordent pas du tout. Les deux parties, du reste, présentent au plus haut degré ce dont les élèves ont le plus besoin, une gradation parfaite de toutes les difficultés à vaincre et un choix appétissant de phrases typiques, de sentences et d'anecdotes, débarrassé de la vieille rouille et des inélegances dont étaient hérissés les manuels à thème latin de l'ancien régime. En tête du cours de Vendel-Heyl était un *Abrégé de grammaire grecque* qui, même après Burnouf, avait sa raison d'être, sinon pour la lexicologie, du moins pour la syntaxe ; ce que nous n'oserions

pas affirmer de tant d'autres qui comme lui tentèrent de refaire l'œuvre grammaticale de celui qui disait : « Nous savons mieux le latin, le grec, depuis que nous savons le sanscrit, » sans avoir pris au préalable la précaution d'apprendre ce que le traducteur de Tacite savait à l'époque où il s'exprimait en ces termes et ne savait pas lorsqu'il commençait à supplanter les élucubrations de Furgault et de Gail. Vendel-Heyl fut, tant qu'elle dura, une des colonnes de la *Bibliothèque grecque-latine-française* que commença, mais que n'acheva pas la maison Poilleux, et dont la spécialité consistait à présenter réunis en un même volume texte original et traduction française sur la page de gauche, traduction interlinéaire sur celle de droite, le tout suivi de quelques notes indispensables. Une concurrence surgit, qui, moyennant une modification insignifiante, s'empara de l'idée mère ; et les gros capitaux écrasèrent les petits. Des vingt et quelques volumes que comprend la collection, douze sont de Vendel-Heyl, savoir : deux latins (le *Cornelius Nepos*) et dix grecs, lesquels exhibent chacun une tragédie. *Eschyle* à lui seul en emplit sept, il est complet ; les deux autres grands tragiques sont représentés, l'un par le *Philoctète* et l'*Electre*, l'autre par l'*Iphigénie en Aulide*. L'*Eschyle* (1834-1836) nous offre ceci de particulier qu'il porte à sa suite un petit lexique des mots jusqu'à ce temps inexplicables qu'on rencontre dans cet auteur. Tout mince qu'il est, cet appendice est important ; il tient lieu de longues notes ou les abrège ; il était nécessaire. Quant à la traduction, comme sens elle est fidèle ; mais ce n'est pas Vendel-Heyl qui pouvait rendre la

sombre énergie, le mouvement et la couleur du vieux brave de Marathon. Il est plus à la hauteur avec ses deux rivaux. Nous indiquerons encore deux livres que recommande le nom de Vendel-Heyl. L'un est le *Conciones grec, annoté pour le baccalauréat ès lettres, avec traduction très-littérale en regard du texte*, Paris, 1836-1839, 13 livraisons grand in-18. L'autre est un *Narrationes* dont voici le titre, non tout au long, mais dans ce qu'il a d'essentiel : *Narrations choisies des meilleurs auteurs latins, Valère-Maxime, Aulu-Gelle..., Velleius Paterculus..., Suétone, Tacite, précédées de sommaires et accompagnées d'analyses*, Paris, 1833, in-12; ou, avec traduction française, 2 v. in-12, même année. Nous laissons de côté nombre d'opuscules encore, mais qui présentent de plus en plus le caractère non-seulement scolaire, mais élémentaire et compilatoire, à plus forte raison quelques bagatelles ou feuilles volantes, telles que son discours sur la tombe de Ch. Boblet, son beau-frère, le 20 mai 1832, etc., etc.

VAL. P.

VENERI (Augustin), savant bénédictin du seizième siècle. Il était Napolitain, embrassa la vie religieuse et fit profession en l'abbaye de Cava ou Cave, le 12 septembre 1595. Il s'était livré surtout à l'étude de l'antiquité, et y avait acquis des connaissances fort étendues. Cet érudit était aussi un écrivain laborieux, et il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont je ne puis, malheureusement, qu'indiquer le sujet sans en donner les titres. Le 1^{er} est un recueil des privilèges de son abbaye de Cave, en cinq volumes in-folio. II. Mémoires sur plusieurs familles du royaume de Naples, 3 vol. III. Histoire

des villes et provinces d'Italie, de ses peuples et de ses rois. IV. Un petit livre des donations faites à l'abbaye de Cave par les princes de Salerne, et du droit de patronage qu'elle a sur plusieurs Eglises, avec l'histoire de leur fondation. Tous ces ouvrages sont en latin. Dans la troisième partie de son *Historia rei litterariæ ordinis S. Benedicti (pars biographica)*, Longipont n'a point consacré d'article spécial à Veneri. Il le nomme seulement dans sa liste supplémentaire, page 549, et renvoie à Marian Armelin. Ce dernier (voy. ce nom, tome II, p. 479) a effectivement parlé de notre religieux dans sa *Bibliotheca Benedictino-Cassinensis, sive scriptorum Cassinensis congregationis, alias sanctæ Justinæ Palavinæ, qui in eâ adhuc usque tempora floruerunt, operum ac gestorum notitiæ*, imprimée à Assise, dans le format in-folio; mais cet ouvrage est rare en France. Veneri était de cette congrégation de Sainte-Justine de Padoue. Ce religieux, qui jouissait d'une grande estime, mourut en 1638.

B.-D.-E.

VENTURA (Joachim) naquit à Palerme, en Sicile, le 8 décembre 1792, de don Gaud Ventura, baron de Raulica, et de dona Catherine Gatinelli. Doué d'une grande facilité et d'une vive intelligence, il commença ses études de très-bonne heure, et il les termina à l'âge de quinze ans. Elevé chrétiennement, il résolut dès lors de renoncer au monde, et il entra dans la *compagnie de Jésus*, qu'un bref de Pie VII avait rétablie pour le royaume de Naples seulement. Une note sur Ventura a dit qu'il entra chez les jésuites par déférence pour le désir de sa mère. Cette observation, qui paraît avoir été faite sous son

influence, a peut-être sa portée ; quelques circonstances de sa vie pourront engager le lecteur à penser dans quel esprit elle a été faite. Quoi qu'il en soit, Ventura, après être entré chez les jésuites de Palerme, s'y attira la considération de ses supérieurs, qui lui confièrent aussitôt la chaire de rhétorique. Les révolutions qui amenèrent le règne passager de Murat, bouleversèrent le royaume de Naples tout entier ; la maison des jésuites fut fermée. Ventura, qui avait goûté le bonheur de la vie religieuse, et gardé toute sa candeur, ne voulut pas rester dans le monde, et entra dans l'ordre des théatins. Il ne pouvait choisir un institut qui fût plus conforme à celui qui venait d'être éprouvé de nouveau. Ventura n'était pas encore prêtre, mais il fut ordonné après son engagement chez les théatins, et se livra à la prédication avec un succès remarquable. L'ordre auquel il venait de s'attacher était comme tous les autres, même en Italie, dans une sorte de nouvelle création et avait plusieurs difficultés à vaincre. Ventura y fut bientôt remarqué comme un sujet distingué, et on lui donna les fonctions importantes de secrétaire général. Apte à la composition comme au ministère de la chaire, il se donna donc aussi aux travaux du cabinet, et se fit bientôt connaître du public par des ouvrages utiles. Le premier qui sortit de sa plume fut un plaidoyer en faveur de son ordre et même de tous les instituts religieux, car il parlait pour tous dans *La Causa dei Regolari al tribunale del bon senso*. Dès lors il fut remarqué dans le monde savant comme publiciste et comme orateur. On publiait à Naples une *Encyclopédie ecclésiasti-*

que, dont les feuilles religieuses en France parlèrent avec éloge ; le P. Ventura en était l'âme, ou du moins un des plus actifs collaborateurs. Il fut nommé censeur de la presse et membre du conseil royal de l'instruction publique du royaume de Naples, malgré la loi qui défendait aux Siciliens d'exercer de telles fonctions hors de la Sicile. Quoique son caractère et ses fonctions semblassent le livrer uniquement par goût et par devoir aux travaux de l'administration et aux compositions purement littéraires, il était pourtant entraîné aux méditations plus sérieuses des sciences et de la métaphysique, et il compta bientôt parmi les philosophes religieux les plus distingués de l'époque. A la paix continentale (1814), la restauration, en France et ailleurs, amena une sorte de révolution dans les idées et même dans les esprits. Bientôt quelques hommes parurent dominer par la puissance de leur intelligence. Entre ces hommes on doit en citer un, tombé aujourd'hui dans l'oubli, mais qui, alors, non-seulement en France, mais aussi dans toute l'Europe, semblait voir l'admiration extasiée devant son génie. En faisant la part de l'exagération, on peut convenir que cette admiration lui créa une sorte de culte, et bientôt lui procura des disciples. Ce n'était pas d'abord une école ; on ne voyait en cette plume, à la fois énergique et éloquente, qu'un instrument dont se servait la Providence pour signaler et réveiller l'indifférence qui s'endormait sur les intérêts les plus sacrés de l'individu et de la société tout entière. Quand bientôt le philosophe prit la place de l'apôtre, il fut suivi par des jeunes gens d'élite, âmes ardentes, qui, ne cher-

chant que Dieu et la vérité, ne pouvaient croire qu'on s'égarât en écoutant une voix qui avait éclaté si haut pour l'un et l'autre. On peut le dire assurément, un nombre considérable des partisans du système philosophique de l'abbé de La Mennais n'adopta ce système que par enthousiasme. Il était comme nécessaire que le P. Ventura partageât cet enthousiasme, qui était dans sa nature et dans ses dispositions d'esprit. C'était d'ailleurs alors une satisfaction pour l'amour-propre que de se dire ou être dit disciple de l'abbé de La Mennais. Ventura avait assurément des connaissances plus variées, plus de science que La Mennais, mais il ne rougissait pas alors de suivre un homme qui avait une réputation si brillante. Il devint donc un des adeptes du nouveau maître; on ne l'ignora point en France et on lui en sut gré. Ventura, philosophe distingué lui-même, adopta-t-il le témoignage de l'autorité générale comme unique base des preuves de la vérité? Je ne l'assure pas, mais il n'est peut-être pas opportun de l'examiner ici. Cependant il estimait cette preuve à la haute valeur qu'elle a en effet, sans peut-être la regarder comme *criterium* exclusif. Ardent propagateur de cette nouvelle philosophie éclosée en France, et qu'il qualifiait de philosophie catholique, il contribua largement à l'importer en Italie, et il encouragea la traduction de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*. Dominé par les dispositions que je viens de signaler, il était également rempli d'admiration pour des hommes tels que M. de Bonald, Joseph de Maistre, etc. Il traduisit en italien l'ouvrage de ce dernier, intitulé : *Du Pape*, et le

livre si profond du premier sur la *Législation primitive*. Il était parvenu aux fonctions de procureur général de son ordre, qui conduisaient ordinairement à la première dignité. Le pape avait voulu, dit-on, lui confier la direction du *Journal ecclésiastique de Rome*. Il consentit seulement à être collaborateur de cette excellente feuille, à laquelle il ne donna, a-t-on écrit, que quelques articles sur l'action civilisatrice de la France. Cette petite remarque restrictive, écrite dans notre pays, et à laquelle il n'était peut-être pas étranger, n'est point juste. Ventura donna au *Journal ecclésiastique* d'autres matériaux, entre autres, en 1825, un article fort remarquable sur la *disposition actuelle des esprits en Europe par rapport à la religion*. Ce titre montre la relation du sujet avec celui que traitait un ouvrage si célèbre à son apparition. Cet article parut aussi en divers recueils, fut tiré à part, et révélait dans son auteur un rare esprit d'observation. Après la mort de Pie VII, le P. Ventura prononça son éloge funèbre; mission fort honorable, mais tâche fort difficile, puisqu'il fallait une hauteur de vue bien remarquable pour envisager sans prévention les positions délicates où ce pape s'était trouvé. Ventura réussit en habile orateur et en sage publiciste, puisqu'il parla au goût de tout le monde; ce qu'on peut conclure des éditions de son discours, qui se montèrent à vingt et peut-être davantage. Il y a des passages qui m'ont paru d'une grande énergie. Léon XII le nomma à la chaire de droit public ecclésiastique dans l'archi-gymnase romain, et par une distinction ou exception infiniment honorable, due aux écrits

que le savant religieux avait déjà publiés, il le dispensa de la loi du concours. On lui confia, en outre, une mission habituelle et très-honorable, en le nommant membre d'une commission de censure avec Orioli et le capucin Micara, tous deux devenus ensuite cardinaux, et avec le camaldule Maure Capellari, qui fut plus tard le pape Grégoire XVI. Ventura fut, après cela, aumônier de l'Université. Il se démit du professorat, amené, dit-on, à cette mesure par d'odieuses accusations. En quoi consistaient ces accusations, si elles ont existé, et en quoi étaient-elles odieuses? Je l'ignore. N'était-ce pas déjà le fruit de quelques préventions contre lui à cause de son affection marquée pour le parti mennaisien qui commençait à vouloir tout soumettre à sa direction? Ventura a passé pour un des rédacteurs du *Mémorial catholique*; je n'en pourrais donner aucune preuve; mais ce journal était l'organe savant de la nouvelle école, et Ventura avait la satisfaction de s'y voir exalté. Il donnait aussi déjà prise à la critique par des formes singulières dans ses écrits. Lorsqu'il publia le premier volume de l'ouvrage intitulé : *De methodo philosophandi*, il le dédia à Chateaubriand, dont il latinisait le nom en l'appelant le vicomte *Castribrianti*, et lui disait naïvement que c'était lui qui avait relevé dans sa nation, par ses écrits, la religion abattue, et qu'il travaillait, par ses efforts politiques, à la faire fleurir de plus en plus. Chateaubriand, qui se donnait volontiers ce témoignage à lui-même, n'aura rien trouvé d'hyperbolique dans le compliment du P. Ventura. Si le P. Ventura perdit sa chaire au collège de la Sapience, il ne

perdit pas la considération dont il jouissait à Rome; on dit même que deux cardinaux allèrent chez lui pour le détourner de se démettre; on a ajouté que le pape, n'ayant pu vaincre sa résistance, voulut du moins que le mot *spontané* fût mis dans la dépêche, et que Ventura jouit à titre de pension de la moitié de ses appointements. Il venait d'être nommé consultant (1828) de la congrégation des Rits quand il publia le cours de philosophie dont je viens de parler. Le souverain pontife lui confia des commissions politiques: il réconcilia avec le saint-siège Chateaubriand, ambassadeur de France, dont les imprudences ou les prétentions avaient mécontenté le saint-père, qui ne voulait plus le voir. Ce fut par son influence que fut conclu le concordat de Rome avec le duc de Modène, et même, à la prière de celui-ci, il fut question de promouvoir à l'épiscopat le P. Ventura, mais Léon XII voulut le garder près de lui. Dans le corps religieux auquel il avait le bonheur d'appartenir, il jouissait toujours de la même considération, et les théatins l'éluèrent à l'unanimité général de l'ordre, le 25 février 1830, dans la session du chapitre général qui eut lieu alors sous la présidence du cardinal Albani, secrétaire d'Etat. Il s'occupait toujours à des compositions sérieuses qui le faisaient placer, depuis longtemps déjà, au rang des plus remarquables écrivains de son siècle, et il faisait un cas spécial lui-même de ceux dont la France avait droit de s'enorgueillir. Il l'avouait, et il le prouvait d'ailleurs par ses œuvres. Ainsi le traité *De jure ecclesiastico*, qu'il avait édité à Rome en 1826, n'était pas strictement un manuel de droit ec-

clésiastique, mais on pouvait y voir aussi un manuel de philosophie religieuse, car il y avait réuni et classé en ordre les doctrines de De Maistre, de Bonald, de l'abbé Robert de La Mennais, de Haller, de Saint-Victor. Les discussions philosophiques avaient, en effet, un attrait particulier pour lui et il était un des panégyristes et même un des apôtres de ce qu'on appelait, ou plutôt qu'ils appelaient la philosophie catholique. Néanmoins on ne pourrait peut-être pas dire qu'il se soit fourvoyé dans son enseignement ou dans ses dissertations. Ainsi, dès 1825, il développa dans une séance de l'*Académie de la religion catholique* cette proposition : *La raison humaine n'a pu et ne pourra jamais avoir une parfaite connaissance de la religion hors du catholicisme.* Voilà un sujet qui a, de nos jours, poussé quelques hommes bien intentionnés à des conclusions extrêmes; mais on ne peut pas dire, ce me semble, que Ventura partage les erreurs des traditionalistes imprudents et exclusifs, puisqu'il dit une *parfaite* connaissance, ce qui est vrai, et non une connaissance quelconque. On ne peut douter qu'en s'attachant à cette école qu'il voyait, en France, agiter quelques esprits et parler avec tant d'ardeur en faveur des prérogatives de l'Eglise, de la liberté du catholicisme, Ventura n'ait été animé des intentions les plus louables. A la distance où il se trouvait, il n'avait pu, peut-être, comme les hommes plus réfléchis et plus sages, s'apercevoir des excès où un zèle présomptueux avait déjà entraîné les nouveaux docteurs qu'il admirait. Aussi, quelles que fussent ses dispositions naturelles, dont on verra plus tard les tristes effets, il ne parla-

gea point leur grossière et funeste illusion après la révolution de juillet 1830. Au contraire, voyant les dangers de la situation et les possibilités de l'avenir, il ne put lire sans étonnement et sans scandale tout ce que la *démocratie catholique* prétendue de l'abbé Robert de La Mennais et de son escorte insérait dans l'*Avenir*, journal religieux de la nouvelle école. On y disait qu'il fallait faire une croisade contre les rois, qui sont des *barbares, des impies, des souverains conjurés... Malheur*; écrivait-on en effet, à l'*imbécile qui ne le comprend pas!...* Sous le régime de la restauration des Bourbons, nous vivions, suivant eux, sous une *oppression stupide... c'était une tyrannie sans échafauds.* « Dans l'enfer qu'on nous avait fait, disait encore le journal de l'abbé Robert (n° 25), nous ressemblions à ces malheureux que Dante a peints se traînant et haletant sous des chapes de plomb; et comme eux, nous n'apercevions devant nous que cette éternité. » Et le même journal parlait ainsi le 28 décembre 1830 : « Nous ne sommes que d'hier, et déjà notre cri d'affranchissement religieux a volé au delà de nos frontières... L'Italie pensive et souffrante le cache en son sein profond comme une espérance. » Le père Ventura était alors de ces heureux *imbéciles qui ne comprendraient pas.* Heureux toujours lui-même si l'aveuglement et l'ambition ne l'eussent pas porté à *comprendre* autrement! Quoi qu'il en soit, il vit alors, comme toutes les âmes honnêtes, ce qu'il y avait d'odieux dans la révolution de juillet; ce qu'il y avait à craindre de la part des hommes méprisables qui l'avaient faite, ce qu'il y avait d'insensé et d'illogique dans les enthousiastes qui s'é-

taient déclarés les apôtres du *libéralisme chrétien*, comme ils l'appelaient. Au mois de janvier 1831 ou plutôt, il faisait la visite des maisons de son ordre. De retour à Rome, il se hâta de lire les premiers numéros de l'*Avenir*, et dans son indignation il ne put s'empêcher d'écrire aux rédacteurs les impressions qu'il avait éprouvées. Ils ne jugèrent pas utile ou prudent d'insérer la lettre d'un homme qui avait pourtant été exalté dans le *Mémorial catholique*, revue produite par leur école, mais elle se trouve dans la *Gazette de France* (1). La biographie de Ventura exige, pour plusieurs motifs, que j'en donne ici quelques citations. L'auteur commence par des aveux et des compliments; il dit qu'il a lu le journal avec un véritable plaisir, car n'aimant pas plus le despotisme que l'anarchie, l'esclavage de l'Eglise pas plus que l'hérésie, il a cru trouver dans l'*Avenir*, à quelques exceptions près, l'expression, sinon de toutes ses doctrines, au moins de tous ses sentiments. Il a admiré le noble courage avec lequel il (l'*Avenir*) réclame en faveur de la religion la protection qu'on accorde à toutes les sectes..., la liberté de la presse que l'on accorde à toutes les erreurs. « Enfin j'ai, dit-il, béni les efforts pénibles qu'il a faits pour affranchir la juridiction et l'enseignement ecclésiastiques de toute influence d'un pouvoir que des circonstances fâcheuses ont obligé de se placer en dehors de l'Eglise... Je n'étais pas le seul qui eût conçu une si belle idée de l'*Avenir*... car, quand on parle de liberté véritable,

de liberté fondée sur la justice et soumise aux lois, on est sûr de trouver à Rome des échos, même dans les rangs les plus élevés, à Rome, où la liberté est un fait, tandis qu'ailleurs elle n'est qu'une formule, et les foudres du Vatican ne frapperont jamais les théories de liberté et d'affranchissement dont la philosophie ne se serait jamais doutée, avant que Rome chrétienne ne les eût proclamées. Mais, tout en rendant justice aux doctrines qui dominent dans l'*Avenir*, je dois à la franchise et à l'indépendance de mon caractère, je dois à M. de La Mennais, dont l'amitié m'honore, je dois à la vérité qui m'est encore plus précieuse que l'amitié, de protester, comme je proteste en effet, contre la mauvaise tendance que l'*Avenir* semble avoir prise depuis un mois. » Après cette introduction, il entre dans le détail de certains griefs, détail où je ne puis le suivre, mais dont je vais indiquer quelques sujets. « Tandis que vous gémissiez, par exemple, sur le sort des contrées catholiques qu'une politique imprévoyante a assujetties à des gouvernements protestants... tandis que vous avez dit aux gouvernements égarés... qu'ils n'ont pas de plus fort rempart contre l'anarchie qui les menace eux-mêmes que les catholiques libres dans l'exercice de leur religion, vous avez été au-dessus de tout blâme et de toute injure. Mais depuis que vous avez invité, excité, poussé les peuples avec toute la puissance de la parole, approuvé, loué toutes les révolutions faites, applaudi d'avance à toutes les révolutions à faire, vous avez dû soulever contre vous les amis de l'ordre, tous les hommes véritablement catholiques; car tout cela n'est rien moins que

(1) Numéro du lundi 7 février 1831, si je ne me trompe.

catholique. Votre tort devient encore plus grand que vous paraissez prêcher la révolution au nom de la religion, et que depuis un mois vous en faites l'expression d'une pensée catholique. En cela, vous tombez dans l'excès contraire à celui que vous avez reproché aux gallicans; s'ils font de la religion, dites-vous, l'alliée du despotisme, vous en faites l'alliée de la révolution. » « Je ne saurais pardonner à l'*Avenir* l'article intitulé : *La souveraineté de Dieu exclut-elle la souveraineté du peuple* (1)? Cet article me paraît renfermer tous les principes subversifs des trônes, de la société, de la religion même que vous défendez; car de la souveraineté du peuple en politique à la souveraineté des fidèles en religion, il n'y a qu'un pas bien glissant et bien facile à faire. Aussi ces deux principes marchent toujours ensemble, et conjurant amicé; je ne m'arrête pas à relever tout ce que cet article contient de faux, d'absurde, de ruineux. Je remarque seulement que dans le langage des Pères et des auteurs qu'on y cite et dont on fait de véritables révolutionnaires, le mot peuple ne signifie pas la *canaille*, mais l'ordre des patriciens de chaque cité, auxquels, en cas de déchéance ou de défaut du monarque, le pouvoir est nécessairement et naturellement dévolu. J'observe aussi qu'en pareil cas le patriciat n'agit pas comme *mandataire du peuple*, mais comme représentant le fondateur de la so-

ciété, et comme l'organe naturel de ses volontés-présumées, et qu'ainsi, indépendamment de la souveraineté de Dieu, qu'on ne peut mettre en question sans abjurer la loi, tout pouvoir, même humainement parlant, vient d'en haut. »

Ventura dit ensuite: De ce que le patriciat doit, en certains cas, désigner le souverain, il ne s'ensuit pas que la souveraineté soit à lui. De même que, dans le cas d'un schisme, les évêques réunis, et pendant le siège vacant les cardinaux désignent ou choisissent le pape, mais ils ne sont pas pour cela papes eux-mêmes. Il avertit judicieusement l'auteur de l'article auquel il répond que la souveraineté ne peut pas être, comme la liberté, le partage de tous, et que la placer dans la multitude c'est la tuer, que le peuple n'est pas plus souverain dans l'État que les enfants ne le sont dans la famille et les fidèles dans l'Église; que la théorie de la souveraineté du peuple n'a été invoquée et exploitée qu'au profit des ambitieux, des intrigants, et au préjudice du peuple, etc.

Je vais encore citer textuellement un passage où Ventura peint assez bien l'état de la société et de la souveraineté en France, à l'époque où il écrivait sa lettre.

« J'aime la France, je prends un vif intérêt à ses destinées; car le sort des pays catholiques et le repos du monde en dépend. Aussi je souhaite de tout mon cœur que le pouvoir s'y établisse sur des bases solides (qu'on remarque ces desirs de Ventura); mais en attendant ce résultat qu'appellent tous mes vœux, qu'est-ce que vous voyez? Le pouvoir errant, incertain, passant successivement du ministère aux Chambres, des Chambres à la

(1) C'est dans le numéro 60 de l'*Avenir* que se trouve cet article. Je suis étonné que le P. Ventura ne cite pas les jansénistes, par exemple, en preuve de ce qu'il dit si sagement dans la phrase qui suit.

garde nationale, de la garde nationale aux écoles. Vous le retrouverez tantôt chez M. Laffitte, tantôt chez M. Soult, tantôt chez le préfet de police, tantôt chez le préfet de la Seine. Quelquefois vous le rencontrerez dans les bureaux des journaux, dans les magasins des négociants, dans les ateliers des industriels, et rien ne vous assure qu'un beau matin il ne vous faudra pas le chercher dans les cabarets et plus bas encore. Vous l'avez vu, vous pouvez le voir partout, excepté au Palais-Royal (1), où il viendra peut-être un jour, mais les *napoléoniens*, le parti de la *résistance* et celui du progrès se disputent ce pouvoir sans maître comme sans règle, car vous devez convenir au moins que tout cela n'est pas d'un bon augure pour vous faire espérer qu'un jour le peuple remplisse lui-même son rôle de peuple, et ne le laisse pas remplir à une coterie d'intrigants ou à une poignée de monstres... Je ne puis non plus pardonner à *l'Avenir* de s'extasier devant la révolution de juillet. Je ne suis ni *carliste* ni *philippin*... mais je ne puis passer à *l'Avenir* cette expression : *La nation a recouvré ses droits*. Que les libéraux tiennent ce langage, on le conçoit bien, et ils ont raison ; car les libéraux sont *la nation*, sont *le pays*, sont *la France*, sont l'opinion publique, sont le *genre humain*, et tout le reste ne vaut pas la peine qu'on s'en occupe. Mais, dans votre bouche, qu'est-ce que cela signifie ? quels droits avez-vous ? La

(1) Excepté au Palais-Royal.... Ventura veut dire excepté dans Louis-Philippe, qui résida longtemps au Palais-Royal avant d'aller habiter les Tuileries, demeure des rois.

liberté de la presse ? Vous sur lesquels pèsent deux procès (1) ? La liberté de la religion ? tandis qu'on brise ses croix, qu'on incarcère ses prêtres, qu'on expulse ses curés, qu'on régente ses évêques ? La liberté d'enseignement ? tandis qu'on pousse le despotisme universitaire au delà des bornes posées par MM. Frayssinous et Feutrier ? Ah ! je crains bien que vous n'ayez recouvré d'autre droit que le droit de vous débarrasser du roi que vous vous étiez fait, pour en créer un autre qui ne serait pas plus heureux ; d'autre droit que celui de vous révolter. » Comme on le voit, Ventura faisait un portrait fidèle de la situation et se montrait prophète ; ce dernier point était facile. « Mais... venir froidement, ajoutait-il, louer l'héroïsme du peuple qui a jugé à propos, comme vous le dites, de faire une autre charte, une autre dynastie, un autre roi ; vanter la révolution pendant qu'on est environné des ruines qu'elle a accumulées, c'est vanter les bienfaits de la guerre dans un camp couvert de cadavres ; c'est mentir à soi-même, à la conscience publique, et j'avais lieu de m'attendre à tout autre langage dans un journal présidé par M. de La Mennais... Vous verrez que le progrès de la liberté pour les autres sera pour vous celui de la servitude. C'est que le principe de la révolution est essentiellement anti-catholique, et que toute révolution dans ce siècle sera et doit être toujours au préjudice de la religion et au plus grand profit de l'impunité... » Il dit qu'il est absurde

(1) Louis-Philippe avait dit : « Mais il n'y aura plus de procès de presse ! »

de voir des catholiques... qui, avec une joie féroce, applaudissent à la chute des trônes et au malheur des rois. On peut se faire une juste idée de l'impression désagréable, du mécontentement que causèrent à la vaniteuse coterie ces remontrances importunes. Prenons patience, la réconciliation se fera bientôt. Mais il eût été bon de remettre ces lignes sous les yeux de Ventura à une époque malheureuse de sa vie, dont j'aurai à parler aussi. On vient de voir que Ventura se flattait de n'être point philippin; il vient de dire qu'il désire que le pouvoir s'établisse en France sur des bases solides. Le désire-t-il, abstraction faite de la personne en qui le pouvoir résidait trop peu à son gré? Or, cette personne était Louis-Philippe, duc d'Orléans, dont les intrigues et les bassesses avaient réussi à faire expulser la branche aînée des Bourbons, et à lui faire déférer la couronne par une chambre des députés illégale, comme si une chambre des députés, même légalement constituée, pouvait faire un roi! Il sut vaincre les effets du mépris qu'on ressentait à Rome pour ce prince félon et usurpateur, et il a fait écrire que la reconnaissance de Louis-Philippe par la cour de Rome comme roi de fait, sinon de droit fut due à son influence. Comme je viens de le dire, la réconciliation de Ventura, sinon avec l'*Avenir*, dévergondage éphémère, du moins avec l'abbé Robert de La Mennais, se fit bientôt. Il avait été attaqué, néanmoins, dans l'*Avenir*, par l'abbé de La Mennais lui-même, et les articles étaient vigoureux. Ventura conseilla, dit-il, au souverain pontife de ménager cet homme orgueilleux et aigri.—Toute autre conduite, disait-il, pourrait

changer l'apologiste de Rome en fléau de Rome (1). » Ce conseil pouvait être bon; mais, appuyé sur de telles raisons, il ne faisait guère l'éloge des convictions et du désintéressement de l'abbé Robert, qui se fâcha en effet et laissa voir sa colère, comme si l'Église avait été tenue à suivre les mouvements et les variations de son esprit. Ventura calma ses premières colères et s'est flatté de lui avoir suggéré l'idée d'un livre sur *les Maux de l'Église et leurs remèdes*, dont trois chapitres, dernières lignes catholiques d'une plume qui avait tant rendu de services à la religion, chapitres « composés sous l'inspiration du ciel et presque dans le ciel même, » écrivait Ventura dans son enthousiasme, se gardent au dépôt des archives de Rome. On voit dans ces expressions à quelle hauteur s'élevait son admiration pour M. Robert de La Mennais, et combien peu il lui gardait rancune des attaques qu'il en avait reçues dans l'*Avenir*. Ses rapports avec un homme alors si peu estimé lui attirèrent à Rome des désagréments qu'il regarda à la fin comme des persécutions, et le mirent dans le cas de quitter la cour pontificale pour vivre libre dans la retraite. Cette retraite fut fort fructueuse pour un homme aussi travailleur et

(1) Ces lignes étaient déjà imprimées quand un article fort remarquable de M. de Montalembert, dans le *Correspondant*, m'a appris que le P. Ventura avait blâmé le P. Lacordaire d'avoir écrit ses *Considérations sur le système philosophique de M. de La Mennais*; « Ventura, dit l'article, qui avait, lui, tant à se reprocher les encouragements qu'il avait prodigués à M. de La Mennais pendant les derniers temps de son séjour à Rome. »

aussi capable que l'était Ventura. Il se livra à l'étude de l'Écriture-Sainte et des saints Pères ; il lut surtout S. Thomas d'Aquin, et il donna, en 1839, le fruit de tant de lectures dans un ouvrage intitulé : *Beautés de la Foi*, et formant 3 vol. in-8°. Il ne se bornait pas aux occupations du cabinet, car ce fut dans le même temps qu'il fit avec succès des prédications solennelles à Saint-Pierre de Rome, à l'église Saint-André della Valle. Dans cette dernière église, qui appartient à son ordre, il prêcha onze ans de suite l'octave de l'Épiphanie. Préoccupé de l'idée qui a été partagée par tant de personnes, celle du danger de voir dominer l'esprit païen par l'usage exclusif des auteurs païens dans l'enseignement des collèges, il entreprit aussi à Rome, et à l'époque dont je parle, une publication d'un choix d'extraits des ouvrages des Pères de l'Église et des poètes sacrés, qu'il donna sous le titre de : *Bibliotheca parva, seu gratiosa et elegantiora opera veterum SS. Ecclesiæ Patrum, ad usum juventutis christianarum litterarum studiosæ*. Imitée en France, cette tentative a excité une polémique trop ardente entre des hommes respectables, tous animés des meilleures intentions, et même tous d'accord pour le fond de la question. L'élection du pape Pie IX, le 1^{er} juin 1846, fut une époque doublement remarquable pour toute l'Europe. On sait tout ce que les intentions généreuses du nouveau pontife le portèrent à tenter pour le bonheur de l'Église ; on sait aussi comment il a été apprécié et quelle reconnaissance il a trouvée dans ceux qui l'avaient d'abord exalté avec l'apparence de l'enthousiasme. Le nouveau règne fut une phase nou-

velle dans la vie du P. Ventura, qui trouva dans le pape un ami et un protecteur, et qui eut, dit-on, l'honneur de lui donner des conseils. J'ai mentionné ci-dessus les prédications réitérées que, pendant plusieurs années, le P. Ventura fit à l'église de sa communauté durant l'octave de l'Épiphanie. Un jour il eut un suppléant illustre, qui n'avait pas choisi peut-être sans motifs personnels la chaire de Saint-André della Valle. Le mercredi, 13 janvier 1847, clôture des exercices spirituels qu'il présidait, Ventura voyait un auditoire nombreux autour de la chaire qu'il devait occuper, lorsqu'il se fit un mouvement extraordinaire... Pie IX, désirant se faire entendre des fidèles, venait remplir la place du célèbre théatin ! Celui-ci fut encore, sans doute, la cause du choix du Pontife, quand il ordonna que, pendant trois jours (du 24 au 27 du même mois), il y eût des exercices de prédication et de prières en faveur de la nation irlandaise, qui fut en ce temps-là fort éprouvée. L'année 1847 vit toute l'Italie en fermentation. Les conspirateurs avaient plusieurs mots d'ordre et partout faisaient répéter : Union de l'Italie, — occupation étrangère, — vive Pie IX, — esprits et projets rétrogrades, etc., etc. Les masses étaient impressionnées ; les esprits ne rêvaient que création de garde nationale, projets de constitution, concessions des souverains à leurs infortunés sujets. Les hommes sages prévoyaient la fin que pourraient amener toutes ces ruses et ces prétextes. Le P. Ventura fut-il de ces hommes sages ? Il est certain qu'avec des intentions généreuses, sans doute, il embrassa ardemment le parti du mouvement,

auquel l'engageaient les idées qui depuis quelques années dominaient en lui. Ses allures, ses prédications l'avaient rendu populaire, et il sut un jour tirer un parti avantageux de ces dispositions des masses en sa faveur. Le lundi, 17 juillet 1847, une multitude de ces hommes de désordre qu'on reconnaît dans les révoltes populaires, était assemblée auprès d'une maison voisine de l'église Saint-André ; dans cette maison on supposait être caché l'agent de police Minardi, contre lequel s'élevaient des ressentiments dont on avait tout à craindre. Le gouverneur, Mgr. Morandi, se rendit sur les lieux et ne put rien obtenir pour la dispersion de la foule. Quelques personnes s'empressèrent alors d'aller chercher à son couvent le P. Ventura, qui fait ouvrir les portes de l'église ; on allume les cierges, il expose le saint sacrement, monte en chaire, et sa prédication éloquentes à une telle heure (il était onze heures du soir), produisit un effet magique sur l'effervescence de cette multitude, qui fut dès lors calmée. Remarquons en passant qu'un tel succès n'eût pas été peut-être aussi facile ailleurs, et même aujourd'hui le serait-il sur le peuple romain ? Un événement remarquable de l'année est encore lié à la vie du P. Ventura, la mort du célèbre agitateur de l'Irlande, O'Connell, enlevé lorsqu'il se rendait à Rome. Cette perte, sensible à tous, le fut principalement à un certain parti, qui voulut montrer ses sympathies. On sait qu'en France, M. Affre, archevêque de Paris, après avoir refusé à un haut personnage de laisser faire dans nos églises l'éloge funèbre de l'illustre défunt, l'usage des panégy-

riques étant tombé en désuétude parmi nous, accorda néanmoins cette permission à une députation de plus de cent jeunes gens. L'oraison funèbre fut prononcée à la métropole de Paris par le P. Lacordaire, dominicain. Ceux qui l'entendirent purent savoir si l'orateur répondit à l'attente des auditeurs accourus de tous côtés. Le P. Ventura l'avait déjà prononcée à Rome, et il devait être, plus que tout autre, choisi pour une telle mission. Il paraît qu'il s'éleva à une grande hauteur et qu'il obtint un véritable succès. Il en voyait et en citait lui-même la preuve dans le produit de la quête qui se fit à cette occasion et qui s'éleva à 100,000 francs. Entre les témoignages flatteurs qu'il put recevoir, il convient peut-être ici de signaler celui d'un prélat français. M. Sibour, évêque de Digne, avait eu, comme on sait, des sympathies pour la rédaction de *l'Avenir*, dans lequel on trouve des preuves écrites de ses sentiments ; mais on sait aussi avec quel empressement il se soumit à l'encyclique de Grégoire XVI, qui réprouvait les doctrines du parti mennaisien. Il avait donc la manière de voir du P. Ventura et partageait ses idées dans les circonstances actuelles ; il était d'ailleurs son ami. Lors de son dernier voyage à Rome, il avait eu des rapports avec le célèbre théatin dans sa maison de Saint-André, et tous deux s'étaient communiqué leurs pensées sur les *maux de la religion et de la patrie*, et tous deux s'étaient entendus. M. Sibour se hâta de féliciter l'orateur sur son panégyrique d'O'Connell. Il a laissé publier sa lettre, et un de ses passages trouve naturellement ici sa place : « Cette grande et sainte po-

litique (1), mon révérend Père, vous l'avez formulée avec autant d'éloquence que d'exactitude dans votre belle oraison funèbre d'O'Connell. Ce fut plus qu'un discours, ce fut un événement. Votre parole puissante a allumé dans le cœur des Romains les flammes du plus pur patriotisme; elle a réveillé dans la ville éternelle des échos depuis des siècles endormis. Mais bénie par le Pontife suprême, elle a franchi les limites du temple et de la cité, et des hauteurs du Vatican, elle a pu se faire entendre non-seulement de l'Italie, mais du monde entier. Nous y avons tous vu le manifeste d'une pensée suprême, qui ne cherche pas à s'environner de mystères et qui veut être éclatante comme la vérité. Oui, il faut que désormais on ne puisse plus dans les âmes semer entre la religion et la liberté des divisions funestes à l'une et à l'autre. Il faut qu'on sache que les peuples comme les individus grandissent, que les conditions de la vie et de la prospérité des nations changent selon leur âge, et qu'il y a une émancipation légitime que la religion sait bénir et consacrer... Voilà, mon révérend Père, les sentiments qui naissent dans mon cœur à mesure que je lisais cette oraison funèbre d'O'Connell, si digne du grand homme qu'elle célébrait, des circonstances qui l'inspiraient, et des hautes vérités dont elle allait devenir une des plus magnifiques expressions... » Grâce à Dieu ! *tous n'avaient pas lu comme*

(1) M. Sibour venait de parler d'une « politique outrée qui, dans la régénération d'un peuple, pose les bases de la régénération de tous. »

M. Sibour, et il en donne lui même la preuve en ajoutant : « Mais la préface que vous venez de joindre à la seconde édition de votre discours, en m'apprenant que votre œuvre, et aussi sans doute la sienne (1), a trouvé des contradicteurs, me force en quelque sorte de rompre le silence, et de vous exprimer le plus hautement que je puis mes vives sympathies et l'adhésion que je donne, non-seulement comme ami, mais comme évêque, aux principes que vous avez si éloquemment développés comme orateur. » A Rome, Ventura était devenu l'homme des révolutionnaires modérés. Quelque temps après qu'il eut obtenu ce succès populaire dans le panégyrique d'O'Connell, ils le prièrent de parler dans un service funèbre en l'honneur des victimes du siège de Vienne. Il le fit à leur satisfaction, et il y parla aussi de manière à intéresser la foule en faveur du pape. Quoiqu'il avançât dans le chemin glissant où il se fourvoya malheureusement, il tenait toujours à être prêtre fidèle à la religion et au digne pontife qui l'attachait par tant de liens. J'ai la satisfaction de rapporter ici un des plus beaux traits de sa vie. Plusieurs croyaient, et personne ne se trompait peut-être, que l'abbé Robert de La Mennais vivait, sinon dans le remords, au moins dans le trouble, et ne jouissait pas de la sérénité de l'âme. Ventura crut amicalement et charitablement aux bruits qui en couraient, et par at-

(1) ... *Et aussi sans doute de la sienne...* c'est-à-dire de Pie IX. Quoi que M. Sibour ait écrit *sans doute*, sa phrase, Dieu merci, est dans un sens dubitatif, qui est encore trop peu pour les hommes réfléchis.

tachement et par zèle, il lui avait, au mois d'août de cette même année 1847, adressé la lettre qui suit; elle est courte et ne fera qu'embellir les quelques pages que je consacre à sa mémoire. « Mon très-cher ami et frère, le livre que je vous envoie vous appartient; c'est le résumé de ces grandes et magnifiques doctrines que vos anciens écrits ont développées dans mon esprit. De malheureuses circonstances ont pu faire croire que vous aviez oublié ces doctrines qui ont fait votre gloire et votre bonheur, ainsi qu'elles font encore le mien. Mais rien n'a pu me persuader qu'elles se soient effacées de votre noble cœur. La preuve de cela est que vous n'êtes pas, à ce qu'on me dit, si heureux que je veux que vous le soyez et que vous méritiez tant de l'être. J'ai aussi une grande ambassade à vous faire. C'est de la part de l'ange que le ciel nous a envoyé, de Pie IX, que j'ai vu ce matin. Il m'a chargé de vous dire qu'il vous bénit et vous attend pour vous embrasser. C'est le bon pasteur qui cherche sa brebis; c'est le père qui va à la recherche de son enfant. Ainsi, je ne désespère pas de vous voir revenir à l'ancien drapeau, pour combattre ensemble comme nous l'avons fait déjà à la gloire de la religion et au bonheur de la pauvre humanité. Dans cet espoir, que je vous prie de ne pas ébranler en moi, je suis pour la vie votre très-affectionné ami et frère, VENTURA. » Dans quelles dispositions une lettre si touchante trouvait-elle l'abbé de La Mennais? La réponse qu'il fit et qui désola sans doute celui qui la reçut doit être connue, puisqu'elle complète ce que commençait celle de Ventura.

Cette réponse est datée du 3 novembre 1847. « Comme après les preuves si nombreuses que vous m'avez données, mon cher ami, je n'ai jamais douté un seul instant de vos sentiments à mon égard, vous ne pouvez non plus douter de ceux que je vous ai voués depuis si longtemps et qui ne s'éteindront qu'avec moi. Mais toujours amis par le cœur, nous avons cessé de l'être complètement par les convictions de l'esprit. Celles que vous savez être les miennes et que vous ne pouvez partager, je le comprends, sont mon être même, ma foi, ma conscience, et j'y trouve plus de paix et de bonheur que je n'en goûtai jamais en aucun temps de ma vie. Elles me consolent des maux présents par l'espérance, certaine à mes yeux, de l'avenir digne de lui, de sa puissance et de sa bonté, que Dieu prépare au monde. Il s'agite et se transforme sous sa main. Nous assistons à une grande mort et à une grande naissance : seulement nous voyons clairement la tombe, et le berceau est encore voilé. Je prie de tout mon cœur celui qui dispose souverainement des choses humaines de bénir les desseins qu'il inspirera lui-même au pontife vénérable dont les peuples, en ce moment, encouragent les efforts par leurs acclamations unanimes. La mission que la Providence a confiée à son zèle est immense. Il ne restera point en arrière; il marchera jusqu'au bout avec fermeté dans la route glorieuse ouverte devant lui. Veuillez mettre à ses pieds mes vœux et mes respects. Le petit livre qu'on m'a remis de votre part mérite toutes les louanges qu'il a reçues universellement. Je garderai le portrait comme un souvenir pré-

cieux de l'ami cher et tendre à qui je suis heureux de redire avec quelle sincère et vive affection je lui serai toujours dévoué. » Je ne sais de quel livre il est question dans ces deux lettres, mais le portrait que l'abbé Robert promet de garder comme un *souvenir précieux* était celui de Pie IX et non de Ventura. A la fin de l'année 1847, les événements les plus graves approchaient aussi. La France ne rêvait que les banquets réformistes, l'Italie commençait ses soulèvements. Combien d'écrivains parlaient sur le royaume de Naples, sur les principautés du centre de la péninsule italienne, avec une imprudence et une prévention qu'ils regretteraient aujourd'hui ! On peut croire que le père Ventura n'était pas de ceux qui gardassent le plus de modération dans leurs opinions ou de retenue dans leurs paroles. Il est important de l'apprendre. Ce que je pourrais en dire n'égalerait point le récit d'un journal français qui ne doit pas être suspect en cette circonstance. Le *Journal des Débats* contenait une correspondance de Rome, en date du 28 février, dont un extrait nous apprendra ce qu'était déjà le père Ventura, et l'idée qu'on avait de lui : « L'événement de ces dix derniers jours a été la publication, à quelque intervalle l'une de l'autre, de deux brochures politiques du fameux père Ventura. Né Sicilien, jésuite quelques années, puis théatin, ancien professeur de droit civil, enfin prédicateur célèbre et justement célèbre ; de plus, ancien général de son ordre et cardinal en expectative, le père Ventura ambitionne maintenant la gloire d'homme politique. C'est toujours une tentative hasardeuse pour une popularité

déjà faite que celle de se lancer dans une nouvelle voie. Le moins à quoi elle puisse s'attendre, c'est de se voir entamée et compromise : voilà précisément ce qui arrive à la popularité, si vieille déjà, du célèbre théatin. La première de ces publications porte pour titre : *La Question sicilienne résolue suivant les vrais intérêts de la Sicile, de Naples et de l'Italie*, et est dédiée à don Roggieri Settimo, chef du mouvement palermitain. L'auteur se prononce ouvertement pour la séparation totale de la Sicile. Cette opinion a été relevée par la presse romaine comme compromettante pour la cause générale de l'Italie ; mais comme le débat n'intéresse que très-secondairement l'État pontifical, et que, d'ailleurs, il a été complètement effacé par la seconde brochure, qui entre dans le fond de la situation romaine, je crois inutile d'y insister. Le pape, entraîné par l'exemple de Naples, de la Toscane et du Piémont, a promis une constitution ou quelque chose qui ressemble à une constitution. Mais s'il a suffi aux souverains de ces divers États de faire traduire plus ou moins la Charte française pour avoir des constitutions locales, à Rome, où la souveraineté se base sur deux principes de nature différente, natures distinctes en droit, tandis qu'en fait elles sont le plus souvent mêlées, enchevêtrées, fondues l'une sur l'autre ; à Rome, dis-je, la rédaction d'une constitution présentait trop de difficultés pour être ainsi improvisée en quelques heures. Les masses ont compris elles-mêmes cet état de choses à part et s'en sont préoccupées. Une commission a commencé des études sur ce sujet. Le projet de *Statut* se formait peu à peu ; mais

la difficulté majeure qui le domine n'a pas encore été abordée : je veux parler de la position du sacré collège dans le nouvel ordre de choses. C'est le thème de la brochure du père Ventura, lancée pour sonder l'opinion. Elle est intitulée : *Opinion sur une chambre des pairs dans les Etats pontificaux*. Puisque aujourd'hui on ne conçoit plus une constitution sans une chambre des pairs, comment se devra constituer la chambre des pairs dans les Etats pontificaux ? Trois opinions se débattent autour de cette question : la première veut qu'elle soit formée purement et simplement par les laïques ; c'est celle qui, par esprit d'imitation ou par antipathie clérical, voudrait enlever à l'État tout élément ecclésiastique ; la seconde est celle des *amalgamistes* ou *pacifiques*, qui veulent, disent-ils, concilier tous les intérêts et tous les amours-propres, et qui introduiraient dans la chambre haute un certain nombre de prélats et de cardinaux ; la troisième opinion, enfin, dit qu'une chambre des pairs, proprement dite, dans l'Etat pontifical, « serait non-seulement « inutile, mais un danger, et que, « voulant un corps intermédiaire « entre le souverain et les représentants du peuple, il n'y a rien « de mieux à faire qu'à rétablir le « sacré collège dans ses anciennes « attributions et d'en faire le premier corps de l'État. » Cette opinion, contrairement à toutes les prévisions, car le célèbre écrivain n'a pas toujours, comme prédicateur, ménagé la pourpre, est celle soutenue et préconisée par l'auteur ; et, selon moi, elle n'a qu'un tort, celui d'arriver trop tard. Aussi l'écrivain dont je m'occupe a-t-il été accueilli par une réprobation gé-

nérale. On ne le discute pas, on le siffle, et le père Ventura, tant aimé, tant choyé par les progressistes jusqu'à ce jour, n'est plus qu'un moine comme les autres. » On voit par cette remarque : *contre toute prévision*, l'idée que le parti révolutionnaire s'était formée déjà du père Ventura. La première de ces deux brochures n'aura peut-être pas été sans influence sur la détermination que la Sicile prit bientôt après. Des bâtiments anglais, dirent les journaux de l'époque, sillonnaient ses mers et longeaient ses bords ; elle poussa son cri de *liberté* et d'affranchissement, leva l'étendard de la révolte et se sépara de la mère-patrie. On peut s'exprimer ainsi. En effet, le parlement de cette île, séant à Palerme, rendit, le 13 avril 1848, un décret ainsi conçu : « Ferdinand de Bourbon et sa dynastie sont pour toujours déchus du trône de Sicile. Art. 2. La Sicile sera régie par un gouvernement constitutionnel. Elle appellera au trône un prince *italien* dès qu'elle aura révisé sa constitution (1). » On peut se figurer de quel œil Ventura, Palermitain, vit tous ces mouvements dans sa patrie. Le nouveau gouvernement qui avait et qui connaissait toutes ses sympathies, le nomma ministre plénipotentiaire et commissaire extraordinaire à la cour de Rome.

(1) Cette constitution éphémère fut effectivement rédigée quelque temps après. Elle portait du moins comme article fondamental que la religion catholique serait la religion de l'État, que le roi de Sicile la professerait nécessairement, et que le fait de la profession d'un autre culte serait une *abdication* ! Que ferait-on aujourd'hui dans cette malheureuse île subjuguée par la trahison ?

Il n'accepta, dit-on, cette mission d'un gouvernement insurrectionnel qu'avec le bon plaisir du pape. Il est bien vrai que Ventura accepta ces étranges fonctions ; mais est-il bien vrai que Pie IX ait sanctionné, en quelque sorte, par son approbation, la révolte d'un peuple égaré contre un souverain son allié, auquel il alla bientôt demander un asile à Gaëte ? Plus d'un lecteur partagera mes doutes. Pendant quelques mois, Ventura sembla se tenir à l'écart ou dans le silence, mais, vers le milieu du mois de septembre, le bruit courut à Rome qu'il allait publier un écrit sur la Sicile. Ce fut peut-être alors qu'il publia un mémoire sur l'*Indépendance de la Sicile*, et un autre sur la *Légitimité des actes du Parlement sicilien* ; puis un gros volume intitulé : *Mensonges diplomatiques*. Si Ventura avait gardé le silence durant les mois précédents, il n'avait pas, néanmoins, été dans l'inactivité, ce que d'ailleurs ses idées et sa nature ne lui auraient pas permis dans de telles circonstances. On a dit que, d'accord avec le célèbre abbé Rosmini (1) et d'illustres représentants des divers Etats italiens, il préparait, vers le mois de mai, une confédération italienne,

(1) L'abbé Rosmini, mort il y a quelques années, était un homme distingué par ses talents, et surtout comme philosophe profond. Ses écrits justifient cette opinion. Distingué aussi par sa piété et son zèle, il a fondé une société religieuse sous le nom de la *Charité*, qui s'est déjà établie en Angleterre, et qui avait essayé un établissement en France. Il donna trop aux idées qui égarèrent l'Italie en 1848, mais il se soumit avec un empressement édifiant au jugement que Rome avait porté contre une de ses productions. (Voir ci-après.)

laquelle eût eu le pape pour président, et il a prétendu que l'aveuglement de l'abbé Gioberti et l'ambition du roi de Piémont, Charles-Albert, firent échouer ce projet. Il avait poussé le pape à donner une constitution au peuple romain, mais, suivant lui, le pape s'y décida trop tard. D'autres pourront croire que le pape s'y décida trop tôt, et qu'il eût été heureux de ne s'y décider jamais. Quoi qu'il en soit, le régime constitutionnel fut établi à Rome, et on sait tous les malheurs qu'il y amena. Le pape n'eut d'autre ressource que de s'échapper et d'éviter la cruauté de sujets ingrats ; il partit furtivement de Rome le 24 novembre 1848, et se retira à Gaëte, ville fortifiée du royaume de Naples, et située assez près des limites de l'État pontifical. On sait que les cardinaux et la partie saine de la diplomatie étrangère alla l'y rejoindre. Ventura resta à Rome, tandis que l'estimable abbé Rosmini, avec lequel il s'honorait d'avoir des rapports, alla aussi à Gaëte. Rosmini refusa le ministère de l'instruction publique dans le nouveau gouvernement, et Ventura, de son côté, refusa la candidature à l'Assemblée constituante, quoiqu'il ait prétendu être autorisé par le pape à l'accepter, ce qui, pour moi, reste fort douteux. Tout ce qui se passait alors d'étrange et d'indigne sous ses yeux, ne les lui ouvrit guère apparemment. Il crut pouvoir, dans de telles circonstances, imprimer le discours funèbre qu'il avait prononcé en l'honneur des victimes de Vienne, et dont j'ai parlé ci-dessus. Il y joignit une préface et une note sur la fuite du pape, mais il semblait craindre le jugement du public, et ne se hâtait pas de les lui livrer. Néanmoins

l'opuscule parut, mais il avait eu auparavant le suffrage du *Contemporaneo*, journal révolutionnaire qui avait sans doute son estime. Je ne dirai donc rien de suspect à la mémoire du père Ventura, en empruntant à une feuille amie les expressions et le jugement sur celui de ses ouvrages que je dois faire connaître plus que tous les autres. Le titre est caractéristique : *Paroles du père Ventura sur les événements actuels*. « Nous avons déjà rapporté les libres et éloquentes paroles par lesquelles l'illustre P. Ventura terminait le discours qu'il a lu dans l'église de Saint-André della Valle, pour les funérailles des martyrs de la liberté à Vienne. Aujourd'hui, en l'imprimant, il y a mis une savante préface, dont nous prenons quelques extraits très-remarquables et relatifs aux affaires actuelles de Rome et de l'Italie. » Après avoir débuté ainsi, le journal cite plusieurs phrases d'une violence extrême à l'adresse de ceux que le père Ventura appelle *imbéciles et stupides obscurantistes*, et auxquels il dit : « Vous avez envié à Pie IX l'honneur de donner son nom à son siècle... De Guelfe qu'il devait être pour être fort, vous l'avez fait paraître Gibelin. Italien par son origine terrestre, vous l'avez fait paraître impérial ; de populaire vous l'avez fait royal... Vous en avez fait le prisonnier de la diplomatie (voyez la note de la fin), le jouet de l'absolutisme. » Cette parenthèse : *Voyez la note...* n'est pas de moi, elle est bien du père Ventura, et pour répondre à ses désirs, pour entrer dans ses vues, je vais en donner les principaux passages : « Pie IX n'avait pas la moindre idée de quitter

« Rome ; c'est l'intrigue absolutiste
 « qui la lui a inspirée, en lui fai-
 « sant croire que sa personne et sa
 « dignité comme chef de l'Église
 « n'étaient plus en sûreté à Rome.
 « Une certaine diplomatie voulait
 « avoir le pape entre ses mains
 « pour en tirer parti dans un inté-
 « rêt purement politique... La pri-
 « son de Pie IX à Gaëte est certai-
 « nement plus splendide que celle
 « de Pie VII à Fontainebleau. Elle
 « n'est ni plus sage ni plus sûre...
 « Le pape n'est pas libre, ou au
 « moins il est sous une contrainte
 « morale. Le parti autrichien obs-
 « curantiste travaille à obtenir
 « une déclaration de principes
 « anti-libéraux. Nous espérons
 « qu'il ne l'obtiendra pas, et que
 « Pie IX ne se mettra pas en con-
 « tradiction avec lui-même. Oh !
 « quelle confusion quand cette hor-
 « rible intrigue sera connue ! En
 « attendant, les journaux étrangers
 « ne cessent pas de déclamer contre
 « la prison que Pie IX subissait à
 « Rome comme prince et comme
 « pontife. Ils sont trompés sans pu-
 « deur par leurs correspondants
 « légitimistes, philippistes, obscu-
 « rantistes, fourbes ou imbéciles.
 « Ces journaux sont dans une igno-
 « rance complète de la vraie situa-
 « tion des affaires à Rome. Ils
 « croient que la question est entre
 « une poignée de démagogues qui
 « veut la licence et l'anarchie, et
 « Pie IX qui s'y oppose, quand,
 « au contraire, la question est : Si
 « la constitution donnée par Pie IX
 « doit ou non être détruite ; la
 « question est entre l'absolutisme
 « et la liberté. » Ainsi écrivait
 Ventura vers la fin de l'année
 1848 ; nous allons voir bientôt
 comment il agira en 1849. Qu'on se
 rappelle, en lisant ceci, ce que j'ai

citée de la lettre aux rédacteurs de l'*Avenir*, et ce que, l'année précédente, Ventura adressait à l'abbé Robert de La Mennais, sur ses défections et les remords qu'il devait éprouver. Ventura, en face de sa conscience, de Dieu et des souvenirs des bontés de Pie IX, pouvait-il avoir l'âme tranquille ! Un homme qui pouvait tracer de telles lignes, méritait bien l'affection et les préférences d'un démagogue tel que Lucien Bonaparte, prince de Canino. Aussi ce prince avait-il proposé de faire entrer le P. Ventura dans la junte de gouvernement, destinée à *remplacer le pape !* Le jour de Pâques 1849, les membres du gouvernement révolutionnaire de Rome ordonnèrent la célébration d'une messe solennelle, à laquelle triumvirs, fonctionnaires civils et militaires, durent tous assister. A l'autel réservé au pape seul, dans la basilique Saint-Pierre, un prêtre nommé Spola, qu'on dit du diocèse de Verceil, osa célébrer et se substituer à la place de Pie IX, assisté du père Gavazzi et du père Ventura. Le père Ventura était là quand les colonels, généraux et officiers prêtèrent, devant l'autel, serment à la République romaine ! Il accompagna encore, avec Gavazzi, l'abbé Spola se rendant processionnellement à la façade de l'église Saint-Pierre, d'où le pape a coutume de bénir solennellement la ville. Cette parodie sacrilège se termina par la bénédiction du Saint-Sacrement. Je cherche à me persuader que Ventura n'a pas eu une part si large à cette profanation, quoique j'en trouve le récit avec ces circonstances, dans une feuille alors si justement accréditée, l'*Ami de la Religion*. Le même journal dit ailleurs, d'après une correspondance

de Rome : « Les places d'honneur
« occupées autrefois par les mem-
« bres du sacré collège étaient
« remplies par les triumvirs et
« l'Assemblée constituante. Le mal-
« heureux père Ventura était éga-
« lement là pour représenter, comme
« envoyé de Sicile, tout le reste du
« corps diplomatique qui était ab-
« sent. » Ventura se serait-il borné
à ce rôle, ne serait-ce pas déjà une prévarication inconcevable de sa part ? Effrayé cependant de la situation de Rome, Ventura quitta cette ville le 4 mai. En passant à Palo, il demanda à voir Oudinot, général en chef de l'armée envoyée par la république française pour délivrer Rome de ses oppresseurs et la rendre au souverain pontife. Il était chargé par les triumvirs Mazzini, Armellini et Saffi de dire au général que la journée du 30 avril n'était qu'un malentendu (1), qu'il était peut-être encore possible de concilier les choses, si Oudinot consentait à faire une déclaration établissant d'une manière nette et précise que la France n'imposerait aucun gouvernement aux États romains. Oudinot répondit qu'il croyait avoir assez fait connaître la pensée de son gouvernement, pensée toute libérale. Qu'après ce qui avait eu lieu (le 30 avril) il avait, à coup sûr, le droit de se montrer sévère ; que cependant il était encore prêt à entrer à Rome en ami, comme intermédiaire entre l'anarchie et le despotisme (2) qui me-

(1) Dans cette journée du 30 avril 1849, des Français avaient été attirés dans un guet-apens par la fourberie des républicains romains, qui en avaient tué et blessé quelques-uns, et arrêté les autres.

(2) *Despotisme !!!* de qui?... On voit de qui il veut parler.

nacent les populations. Il ajouta qu'en agissant ainsi il croyait agir dans le véritable intérêt du peuple romain. Oudinot indiqua ces particularités dans sa dépêche au ministre des affaires étrangères. Ventura se rendit à Civita-Vecchia. Quoiqu'il partît alors pour une sorte d'exil volontaire, il n'avait pas ouvert les yeux sur l'abîme qu'il avait aidé à creuser, et quelque temps après le *Monitore romano* contenait les lignes étranges que je vais rapporter, et qui sont extraites d'une lettre de sa main : « Quant au pape, « j'ai soutenu, il est vrai, à une certaine époque comme moyen de « résoudre la question, la république avec la présidence du « pape *pro tempore*. Mais l'homme « d'État, prudent et sincère doit « savoir faire le sacrifice de son « opinion quand il la voit en opposition avec le vœu public du « peuple. Or, dans les États romains, *le vote libre du peuple s'est « catégoriquement prononcé pour « une séparation absolue entre le « spirituel et le temporel ; pourrais-je avoir la folie de faire « triompher une opinion contraire « à ce vote ? Il y a quelques mois « la chose était possible ; maintenant elle ne l'est en aucune façon ; « il n'y faut plus songer. Ceux-là « même qui auraient dû la vouloir ne « l'ont pas voulu ; tant pis pour eux.* « Aujourd'hui le clergé doit renoncer absolument à toute participation, *même indirecte*, au gouvernement temporel de l'État. « Aujourd'hui sa seule occupation « doit être de prêcher au peuple « libre, et par la parole et par « l'exemple, la *vraie doctrine* de « l'Église, afin de prévenir tout « égarement, afin d'empêcher le « *grand mouvement qui ébranle, qui*

« *renverse tout*, et qu'aucune force « humaine ne saurait arrêter, de « *devenir protestant ou voltairien*, de « chrétien qu'il a été et qu'il est « encore. » La presse s'occupait de lui de temps à autre, en France comme en Italie. Il trouvait des sympathies, dont on lui donnait des preuves fort peu honorables pour lui, telles que celles fournies par ces lignes de l'abbé Anatole Leray (1), qui mettait Ventura « au « nombre de ces *hommes d'élite* qui « défendent la cause *démocratique « et sociale*. Il cherche à délivrer la « papauté de la servitude des « alliances avec les gouvernements « et les dynasties, pour l'unir à la « cause et à l'idée des peuples. « C'est lui qui a *inauguré à Rome « la politique de la franchise*, et « frappé de mort, en la dépopulisant, la *diplomatie de la ruse et « du mensonge*. Il a tout fait pour « délivrer la papauté de cette influence qui la *paralyse*, de ces « intrigues qui *vavilissent*... Le « zèle de la vérité le dévore !... Le « père Ventura est la *personnification vivante de la pensée catholique*... Et si un concile général « a lieu prochainement, c'est lui « qui en sera *l'âme et la parole « puissante*. » Ventura reçut l'humiliation de cet éloge, mais on dit qu'il le réprouva, peut-être l'entend-on de cette réprobation indirecte, mais positive, qui résulte de la soumission dont je vais parler tout à l'heure. Il connaissait lui-même Anatole Leray ; je voudrais

(1) L'abbé Anatole Leray était un jeune prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, passionné jusqu'à la folie pour les idées qui dominaient alors. On dit qu'il mourut dans ces sentiments peu de temps après.

douter de l'existence d'une lettre dont je n'ai pas vu le texte, qu'il lui écrivit pour l'encourager, disant que, pour lui, il n'était plus d'un âge à pouvoir soutenir une lutte. Dans un manifeste *aux prêtres italiens*, Mazzini donnait à Ventura un témoignage dont celui-ci n'aurait pas voulu s'applaudir partout. « Prêtres italiens, s'écrie-t-il, mes paroles sont graves : si le salut du monde et de vos croyances vous est cher, écoutez-nous. Nous pourrions — UN DES VÔTRES L'A DIT, et que ce soit pour vous une preuve de l'esprit qui nous anime, nous pourrions vaincre sans vous, mais nous ne le voulons pas. » Si de semblables compliments étaient peu flatteurs, et probablement alors moins agréables au père Ventura, il avait reçu des remontrances auxquelles son amour-propre, et, croyons-le, sa conscience aussi, avaient dû être fort sensibles. Son ordre, désolé et humilié de la chute si lourde faite par un homme qui en avait été le chef, lui fit écrire après l'assemblée générale, au mois d'août 1849, une lettre charitable, grave et même sévère, remplie de reproches fondés et de bons souhaits. Après l'entrée des Français et le retour du pape à Rome, la position de Ventura eût été fort gênée dans cette ville. Sa place naturelle était une retraite dans l'une des maisons de son institut. Il avait toujours aimé la France, il en fit le lieu de son exil volontaire, et, muni probablement de la permission de ses supérieurs, il vint habiter la ville de Montpellier, où il fut accueilli par M. Thibaut, qui en était alors évêque, et où il passa deux ans. Peu après son arrivée, il y apprit que son *Discours funèbre pour les morts de Vienne* était con-

damné à Rome. Cette nouvelle dut lui causer plus de peine que de surprise ; mais il se soumit aussitôt au jugement porté, et il le fit en des termes si édifiants que cette pièce forme encore une des plus belles pages de sa vie, et que, nonobstant son étendue, je crois devoir la donner ici, après avoir fait des citations assurément moins importantes. « Je soussigné, n'ayant su qu'aujourd'hui seulement, par le moyen du *Journal romain*, que mon *Discours pour les morts de Vienne*, débité et imprimé à Rome à la fin de novembre 1848, a été mis par décret de la sainte congrégation de l'Index, au nombre des livres prohibés ; n'ignorant pas ce qu'en de semblables circonstances l'Église a le droit d'exiger d'un de ses enfants docile et soumis, surtout s'il est ecclésiastique, et voulant pleinement m'y conformer, me croyant obligé en conscience envers les âmes que j'ai dirigées, envers le peuple que j'ai évangélisé, de leur donner l'exemple, et que j'ai constamment recommandé dans mes discours, ayant toujours déclaré et protesté vouloir soumettre au jugement dudit saint-siège apostolique et du souverain pontife toutes mes actions, et ayant par là contracté l'engagement solennel envers le public chrétien, de lui prouver par des faits, le cas échéant, la loyauté de mes déclarations et protestations, et la sincère volonté que j'avais de les mettre, au besoin, en pratique ; sans y être ni contraint, ni conseillé par personne, mais n'écoulant que mes propres sentiments, qui sont ceux d'un vrai catholique dont, grâce à la divine miséricorde, mon cœur n'a jamais dévié ; librement et de mon propre mouvement, je déclare que j'entends accepter

comme j'accepte, en effet, le susdit décret qui condamne mon opuscule ci-dessus indiqué, et que je le condamne sans restrictions ni réserve, mais dans toute l'étendue du sens dans lequel il a été condamné par l'autorité légitime; je réproouve encore, rejette et condamne toutes et chacune des doctrines, maximes, expressions et paroles qui, dans mondit livre ou tout autre de mes écrits, se trouvent ou pourraient se trouver en contradiction avec l'enseignement de la sainte Église catholique, apostolique et romaine, la seule véritable. Je proteste, en terminant, que c'est dans cette sainte Église, qu'avec l'assistance de Dieu j'entends et espère mourir, quoi qu'il m'arrive et au prix de quelque sacrifice que ce soit. Montpellier, 8 septembre; signé D. Joachim Ventura, de l'ordre des RR. PP. théatins; je l'atteste, je proteste et déclare comme ci-dessus.» Il aurait pu, peut-être, faire cet acte de soumission en moins de mots et étendre sa rétractation plus loin. Quoi qu'il en soit, à partir de ce temps, sa conduite et ses doctrines n'offrirent aucune prise à la critique. Il y eut, toutefois, un petit incident, pendant son séjour à Montpellier, qui doit être encore mentionné. La *Gazette du Midi* publia l'analyse d'un sermon de Ventura, d'après laquelle le prédicateur n'aurait pas craint de se vanter du haut de la chaire, devant un nombreux auditoire, d'avoir une fois reçu en confession les secrets de la conscience du souverain pontife! On fut fort affecté, à Rome, de cet oubli des convenances. « La pénible impression produite à Rome à cette occasion, écrivait quelqu'un, me rappelle qu'il y a quelques mois un diplomate accrédité auprès du

saint-siège faisait des démarches pour obtenir un démenti à certain article publié dans son pays, sous la rubrique : *Rome*, et où il faisait sensation. Voici la réponse qui lui fut faite : *Des journaux français ont annoncé, il y a quelque temps, que le saint-père avait envoyé au R. P. Ventura des facultés pour accorder, par une bénédiction spéciale, des indulgences aux fidèles qui suivaient le cours de ses prédications à la cathédrale de Montpellier. Le saint-père n'a pas fait démentir cette nouvelle, quoiqu'elle fût complètement fautive; voyez par là s'il entre dans les usages de la cour romaine de jamais rectifier les erreurs que peuvent commettre les journaux.* » Et on ajoutait : « Puisse le compte rendu du dernier sermon du R. P. Ventura être aussi peu véridique que l'histoire des indulgences accordées à ses auditeurs de l'année dernière.» A Montpellier, Ventura ne se livra pas seulement au ministère de la chaire, il composa aussi un ouvrage sur le séjour de saint Pierre à Rome. Il est intitulé : *Lettres à un ministre protestant*, 1 vol. in-42, 1859. Il y répond à un ministre de Genève, qui avait renouvelé cette banale objection si souvent présentée par les siens, et qui consiste à nier le séjour et l'épiscopat de saint Pierre dans la capitale du monde. En 1851, Ventura vint s'établir à Paris, où l'on peut croire que se portaient ses projets et ses désirs. Il n'eut aucune humiliation à subir; tout le monde parut ignorer ou avoir oublié son passé. On raconte, sur l'obtention de ses pouvoirs ecclésiastiques, une anecdote qui ne semble pas assez sérieuse pour trouver sa place ici. Sous l'administration de M. Affre, qui avait accordé le *celebret* au trop

fameux Vincent Gioberti, peut-être aurait-il trouvé quelque difficulté; car, au souvenir des actes des dernières années, se serait peut-être joint le souvenir de la différence de sentiments sur certains points. C'était à M. Affre, alors grand-vicaire d'Amiens, que Ventura faisait répondre par ses amis, ou répondait sur l'équivoque du mot *spontanée*, présentée par celui-là d'une manière piquante, à l'occasion de la démission du professorat dont j'ai parlé au commencement de cet article. Mais Ventura trouva M. Sibour archevêque de Paris, et sous la juridiction de cet ancien ami, sa position était naturellement toute différente. C'est à dater de son séjour dans la capitale, je crois, qu'il signa son nom *Ventura de Raulica*. Sa science et ses connaissances étendues le mirent en relation avec les hommes les plus distingués, avec les mathématiciens comme avec les littérateurs. Pendant les dix dernières années de sa vie, qu'il a passées à Paris, il s'est, comme à Montpellier, uniquement donné à la composition d'ouvrages nombreux et à la prédication. Il fut bientôt appelé à exercer ce ministère, et il devait prêcher à la métropole, aux exercices de l'Adoration perpétuelle, le 2 décembre 1851, lorsque les troubles occasionnés par le coup d'Etat de ce jour, firent momentanément fermer l'église. Il a occupé souvent les chaires de Saint-Louis d'Antin et de la Madeleine, où quelques incorrections d'expression et de langage n'empêchaient pas qu'il fût goûté. Il a même prêché une station à la chapelle impériale des Tuileries, où il montra, dit-on alors, une certaine hardiesse ou énergie. Comme ses sermons sont imprimés, on peut juger de ce qu'il y a de

vrai dans cette persuasion. Ventura paraît avoir rompu, dans tout ce temps-là, avec les opinions de l'abbé Robert de La Mennais, qu'il n'y avait d'ailleurs plus de gloire ou d'intérêt à suivre; il l'a vu cependant quelquefois, mais ils étaient loin de s'accorder sur tout. — L'humanité est grosse d'un grand avenir, d'une *religion nouvelle*, lui disait La Mennais vers 1852. — Vous vous trompez, lui répondit Ventura : je lui ai tâté le pouls, à l'humanité, elle n'est pas *grosse*, elle est atteinte d'une *hydropisie*. Dans la préface de quelques-uns des livres de Ventura, et notamment dans celle de ses *Conférences*, on lit quelques traits sur sa propre histoire. On y verra, par exemple, que le pape, à qui l'on demandait quel homme il regardait comme le plus savant, après un instant de réflexion, répondit que c'était le père Ventura, et qu'il ne connaissait personne plus instruit que lui et l'abbé Rosmini. Ces aveux ou ces révélations s'écrivaient sous les yeux de Ventura et peut-être.... Une notice biographique, rédigée par lui-même et confiée à un ami pour un certain journal, fut insérée avec des modifications. Depuis lors, Ventura ne voulut plus voir cet ami auquel il avait cependant des obligations littéraires, et qui n'était pas l'auteur des mutilations de l'autobiographie. Depuis quelques années, Ventura allait se délasser et chercher quelques loisirs à Versailles; c'est là qu'il a été atteint de la maladie dont il est mort, le 2 août 1861, après avoir reçu, avec une piété édifiante, les derniers sacrements. Ses obsèques eurent lieu le 5, au milieu d'un concours assez nombreux, vu l'heure matinale (il n'était que huit heures), et qui se grossit de l'église cathédrale, où le

corps fut d'abord porté, jusqu'à l'église des pères capucins, auxquels il fut confié. L'évêque de Versailles célébra lui-même la messe, et il avait témoigné un dévouement admirable au célèbre défunt pendant tout le cours de sa maladie. Dans le cortège funèbre, on voyait plusieurs hommes distingués, Italiens, Polonais, etc., et parmi eux M. Méglia, internonce du saint-siège à Paris, ainsi que le révérend père Cirino, procureur général de l'ordre des théatins, qui était député pour assister son illustre confrère, auquel le pape Pie IX envoyait une indulgence plénière dans cette extrémité. Le Père Cirino a reporté à Rome le corps de Ventura, qui reposera définitivement au milieu de ceux qu'il n'aurait jamais dû quitter (1). Qu'il a été malheureux pour ce religieux savant de joindre tant de faiblesses à tant de qualités ! Ses écarts, les circonstances auxquelles il s'est prêté d'une manière si répréhensible, ont troublé son repos et brisé tout l'avenir que la Providence lui préparait, car on ne peut douter que, s'il eût suivi une voie plus droite, il ne fût parvenu aux plus hautes dignités de l'Église, même au cardinalat. Ce qu'il y a eu de condamnable dans sa conduite n'efface pas entièrement ce qu'il y a eu de louable en lui, et je crois pouvoir employer ici l'expression d'un savant prélat sur une autre célébrité malheureuse : « La faute d'un jour ne peut faire oublier les inspirations de toute une vie. » Les journaux français ont dit peu de chose sur Ventura après sa mort ; on trouve néanmoins dans le *Monde* (numéro

(1) Il est inhumé au pied de la chaire de l'église Saint-André.

du 9 août 1861) un article intéressant fourni par M. X. de Fontaines, qui fait bien connaître les opinions judicieuses du savant théatin sur les matières religieuses, politiques, sociales, etc. Il nous rappelle en premier lieu que ses profondes connaissances théologiques lui donnaient une aversion prononcée pour le gallicanisme, qui, disait-il, n'est au fond que la négation de la souveraineté spirituelle du pape dans l'Église. Il est vraisemblable qu'une vie telle que celle de Ventura, qui a touché si fortement à tant de points divers, trouvera un écrivain capable de la faire apprécier. Je me suis empressé de recueillir les faits dont est composé cet article, qui était d'urgence, pour que le célèbre théatin occupât dans la *Biographie universelle* la place méritée à tant de titres. Outre les ouvrages que j'ai mentionnés ci-dessus, on connaît encore du père Ventura : *La Femme chrétienne* ou *Biographie de Virginie Bruni*, écrite par le T. R. P. Ventura de Raulica, ancien général des théatins, consultant de la sacrée congrégation des Rites, examinateur des évêques et du clergé romain, traduite par madame de B^{...}, in-12. Paris, 1831. — *La Raison philosophique et la Raison catholique*, in-8°, 1852. Cet ouvrage est précédé d'une *Introduction*, par M. l'abbé Hippolyte Barbier. — *Les Femmes de l'Évangile*, in-12, 1853. — *La Femme catholique*, 3 vol. in-8°, 1854. — *De la vraie et de la fausse philosophie*, en réponse à une lettre de M. le vicomte Victor de Bonald, in-8°. — *Essai sur l'origine des idées*, in-8°, 1853. — *École des miracles ou les OEuvres de la puissance et de la grandeur de Jésus-Christ*, 3 vol. in-18, 1854-1858. — *La Tradition et les semi-*

pélagiens de la philosophie ou le *Semi-Rationalisme dévoilé*, ouvrage renfermant de nouveaux et amples développements sur la nature et les forces de la raison ; sur les principes des connaissances humaines ; sur la loi naturelle ; sur la nécessité de la tradition et de la révélation divines, et sur les funestes effets de l'enseignement philosophique actuel dans les établissements dirigés par les rationalistes soi-disant catholiques, in-8°. C'est en ce volume surtout que le père Ventura montre clairement à quelle école philosophique et religieuse il appartient. Plus d'un lecteur y trouvera peut-être qu'il est allé plus loin que je ne l'ai supposé dans la remarque que j'ai faite ci-dessus en parlant du discours qu'il prononça en 1823 à l'Académie de la religion catholique sur la puissance de la raison humaine. — *Le Pouvoir politique et chrétien, discours prononcés à la chapelle impériale des Tuileries pendant le carême de l'année 1837, précédé d'une Introduction*, par M. Louis Veuillot, in-8°. — *Essai sur le pouvoir public*, pour faire suite au *Pouvoir chrétien*, in-8°, 1837. — *Traité sur le culte de la sainte Vierge, la mère de Dieu, mère des hommes*, in-12, Lyon, 1852. — *Gloires nouvelles du catholicisme, ou Eloges funèbres, Vies et Exemples de quelques grands catholiques décédés dans la première moitié de ce siècle*, ouvrage traduit de l'italien sous la direction de l'auteur, in-8°. — *Exposition des lois naturelles dans l'ordre social*, in-8°. L'ouvrage intitulé : *La Raison philosophique et la raison catholique* a eu depuis deux autres volumes, contenant, comme le premier, une suite de conférences religieuses. Aucun des ouvrages de cet

écrivain fécond n'a subi les censures de l'Eglise, si ce n'est l'opuscule qu'il publia sur les morts de Vienne, et dont voici le titre tout entier : *Discorso funebre per morti di Vienna, recitato il giorno 27 novembre 1848, sulla insigne chiesa di S. Andrea della Valle, dal R. P. D. Gioacchino Ventura, con Introduzione e Protesta dell'autore*. Le décret de l'*Index* est du 30 mai 1849 (1), mais il ne fut approuvé par Pie IX, à Gaëte, et promulgué que le 6 juin suivant. On a dit, mais à tort, ce me semble, que Ventura avait écrit contre le pouvoir temporel du pape (2) dans son *Journal de Gènes*. Le portrait du célèbre théatin a été gravé ; on le trouve en tête du volume intitulé : *le Pouvoir politique et chrétien*. B—D—E.

VERAC (le marquis CHARLES-OLIVIER DE SAINT-GEORGES DE), militaire et diplomate français, plus

(1) Il est à remarquer que c'est le même jour et par le même décret que furent condamnés l'ouvrage de Ventura : *La Costituzione secondo la Giustizia sociale, con uno appendice sulla unita Italia*, d'Antoine Rosmini Serbati ; — *il Gesuita moderno*, de Vincent Gioberti. Rosmini se soumit de suite, et sa soumission est louée dans le décret. Ventura se soumit au mois de septembre, dès que le décret lui fut connu... Gioberti ne se soumit pas du tout.

(2) L'abbé Passaglia, après sa défection, s'était retiré à Gènes (1861), et devait, suivant la *Perseveranza*, feuille de Milan, « devenir un des plus assidus et des principaux écrivains du journal l'*Amico*, de Gènes, journal du clergé libéral italien... M. Passaglia succédera, disait-elle, dans cette œuvre à un autre grand écrivain, qui vient de mourir, le P. Ventura, qui, avec Tommaseo, Amori et d'autres savants du premier ordre, défendait dans ce journal les intérêts de la liberté et de la nation italienne, en cherchant à les concilier avec la religion catholique. »

grand seigneur, mais moins éblouissant météore dans l'histoire que le militaire diplomate Dumouriez, son contemporain, mérite pourtant une place dans notre Biographie et devrait déjà l'avoir obtenue, t. XLVIII. Il naquit le 10 octobre 1743 au château de Couhé-Vérac, en Poitou. Son bisaïeul avait été lieutenant général de la province de Poitou; lieutenant général de la province de Poitou devint son aïeul; lieutenant général de la province de Poitou se trouvait son père, quand venait au monde l'espoir de la dynastie de Couhé... L'on ne s'étonnera donc pas qu'en vertu du principe, déjà connu des Romains,

Nati Metelli fiunt consules Romæ,

le jeune Charles-Olivier, bien qu'il ne comptât encore que « deux lustres complets » ait été pareillement investi de ce titre. Quatre ans après, (1757), il mettait le pied à l'étrier dans les mousquetaires, vie commode et paisible malgré la guerre de sept ans qui rugissait en Allemagne et dont souffrait cruellement la France. Trois ans environs se passèrent sans que les pimpants mousquetaires du corps de Vérac cultivassent autre chose que les boudoirs et la parade. En 1761 la scène changea : Charles-Olivier fit campagne comme aide de camp du duc d'Havré, second époux de sa mère, et le 16 juillet il eut part à la sanglante rencontre de Willinghausen, où il faillit laisser un bras. D'Havré fut tué d'un coup de canon; le même boulet blessa au bras l'aide de camp. Avouons que l'effet de cette blessure fut des plus heureux : en 1767, sans action d'éclat qu'on ait citée, Vérac devenait colonel au corps des grenadiers de France; en

1770, il recevait le grade de mestre de camp, l'épaulette de lieutenant du régiment royal-dragon et la croix de chevalier de Saint-Louis. Ainsi comblé militairement, comme on lui reprochait de n'avoir pas beaucoup couché sur la terre, beaucoup placé de batteries, beaucoup bravé de fusillades et vu crever beaucoup de bombes, il répondit, ne contestant pas des vérités trop claires malgré sa blessure de 1761: « J'étais né pour la diplomatie, » et il se trouva des ministres pour le nommer de prime abord à des postes diplomatiques, sans le faire passer par ces grades intermédiaires d'attaché, de secrétaire, où du moins l'on apprend les éléments de la science ou de l'art qu'on aspire à pratiquer. Il est vrai qu'il lui fallut dans les commencements, tout en arrivant d'emblée chef de légation, se contenter du simple titre de plénipotentiaire. C'est en cette qualité qu'il vint résider, en 1772, à la cour de Hesse-Cassel (où sa mission n'était guère qu'une sinécure), en 1774 auprès du roi de Danemark, en 1779 à Saint-Petersbourg. En 1784 enfin il devint de plénipotentiaire ambassadeur; mais, transplanté des quais et des îles de la Néva aux rivages du Zuyderzée, il ne trouva pas la tâche si facile entre les deux nuances gouvernementales qui divisaient les Provinces-Unies qu'auprès de l'autocratie à laquelle nul ne résistait depuis que, grâce à Mikhelson, Pougatchef avait cessé de la faire pâlir. Le plus fâcheux, il faut le dire, c'est que son gouvernement même ne savait pas très-bien ce qu'il voulait, ou du moins à quels moyens il comptait avoir recours pour obtenir ce qu'il voulait. Ainsi l'on eût pu croire que,

contrairement à l'Angleterre et à la Prusse, le cabinet de Versailles s'opposerait à l'agrandissement ou du moins à la consolidation de la maison d'Orange. Vêrac pourtant fut désapprouvé pour avoir conseillé aux États de Hollande de retirer au stadhouder le gouvernement de la Haye; et son ministre le rappela fort cavalièrement. Nous trouvons, nous, cette disgrâce honorable, et nous pardonnons de tout notre cœur à l'envoyé français de n'avoir pas voulu tirer les marrons du feu pour le roi de Prusse. Pendant quatre à cinq ans Vêrac resta ainsi dans l'ombre. Il ne revint sur l'eau qu'en 1789, pour aller toujours, avec le titre et les appointements d'ambassadeur, continuer la mission de Vergennes en Suisse. Mais un peu plus ou un peu moins de Suisses autour de la personne du roi de France, et un peu moins ou un peu plus de haute paie pour aviver le feu sacré du dévouement en train de s'éteindre, ce n'étaient plus là les questions vitales auxquelles tenait le salut de la monarchie. C'était à Pavie, c'était à Mentoue, en attendant Pilnitz, c'était dans les trois capitales hostiles (Vienne, Berlin, Madrid) qu'étaient en ébullition les grands projets pour l'annihilation des nouvelles idées qui prenaient racine en France. C'était sur une autre frontière que celle du Jura que devait s'effectuer l'évasion de Louis XVI. Nul doute, au reste, que Vêrac ne fût depuis longtemps informé de cette mesure décisive arrêtée en principe à la cour au moins six mois auparavant (dès décembre 1790), et qui, remise en question un moment par les tergiversations de Léopold II, fut brusquement déterminée par l'ambi-

tion personnelle du marquis de Breteuil. Les fameuses journées du 21 au 25 juin (1791), en rivant désormais le souverain fugitif à Paris et en entourant l'Assemblée de ce prestige, de ce surcroît de puissance que donne aux gouvernants toute insurrection vaincue ou toute conspiration déjouée, montraient assez qu'à l'avenir ce n'était plus par des voies régulières et correctes qu'un ami du roi pouvait lui prouver son dévouement, et que pour le moment il ne fallait plus songer à servir du même coup la nation et le monarque. Son choix fut prompt, et ce fut celui de presque tous les membres de sa caste. Il envoya sa démission, et au lieu de revenir en sa patrie, il partit pour Landau, d'où successivement il se rendit à Venise, à Florence, et finalement, revint à ce Nord, centre et point de départ des coalitions, à Ratisbonne, la ville des diètes sempiternelles, la serre froide des conclusions qui ne concluent rien. En France, où l'on est moins long à conclure, l'on n'attendit pas ce retour aux parages germaniques, l'on n'attendit même pas le commencement du pèlerinage pour porter Child Harold sur la liste des émigrés, — d'où virtuellement et trop souvent réellement les domaines étaient vendus, les titres lacérés, le mobilier au pillage, — de sorte que nulle remise n'arrivait de la part des intendants aux expatriés volontaires, dont les ressources s'épuisaient vite dans les peu confortables hôtels de l'Allemagne. Vêrac eut, ce semble, sa part et plus que sa part de ces déboires. Aussi, malgré sa fidélité à ses rois, ne persévéra-t-il dans l'émigration que tant qu'il y eut risque à revenir. Mais sitôt que le premier con-

sul eut décrété l'amnistie et la permission de rentrer à tous émigrés, sauf les princes de la famille prétendante, il ne s'opiniâtra pas à végéter sur la terre étrangère (1801). Il n'était peut-être pas sans espoir de se remettre en possession de quelques débris de sa fortune. Il est permis de penser qu'il en fut ainsi, soit que tout n'eût pas trouvé d'acquéreur, soit que des intermédiaires ou que de fidèles amis eussent racheté sous main une partie de ses biens pour les lui remettre, car évidemment il ne revint pas gros capitaliste de la terre d'exil, et l'Empire ne le pourvut d'aucun office. Toutefois, personne, quand 1814 ramena les Bourbons, ne cria plus haut que lui sur les toits que la Révolution l'avait complètement dépouillé, que ses terres avaient été vendues, ses titres (de propriété sans doute?) jetés au vent, ou au feu, ses meubles mis à sac, ses châteaux démolis, ses bois coupés, etc., etc. Louis XVIII, pour lui témoigner sa reconnaissance de sa fidélité de dix ans, s'était empressé, dès 1814, de faire revivre pour le marquis les grandes entrées, puis après son deuxième retour et après avoir fait quelque temps la sourde oreille, comprenant qu'on a beau avoir été un parangon de fidélité, on ne vit pas de pain sec et d'honneur, en 1816, il l'investit de quelque chose de plus solide, et qui se résolvait en emargements : il le promut au rang de lieutenant général, vu qu'en 1770 il avait été mestre de camp. Du reste, n'était-ce pas un des vétérans de l'armée selon le cœur de la dynastie? En partant de 1757 ou 1758 (l'époque de son début comme mousquetaire), et comptant ses vingt et une années d'exercice ou de disponibi-

lité diplomatique (1770-1791), plus l'intérim, qui pour un fidèle serviteur avait été le plus saint des devoirs pendant le triomphe de l'anarchie et de l'usurpation, c'était comme cinquante-huit ou cinquante-neuf ans de services! De tous les officiers à services cinquantenaires, on peut tenir pour certain que pas un ne comptait moins de campagnes. Toutefois il n'eut pas longtemps à jouir de cette étonnante preuve de la reconnaissance de son royal maître, lequel, ce me semble, aurait mieux fait, puisque l'on voulait qu'il y eût une pairie dans la maison, de donner la pairie à l'ex-diplomate, et de faire de l'ex-carabinier son fils (voy. un peu plus bas) un lieutenant général. Quoi qu'il en puisse être, le lieutenant général marquis et non pair, Charles-O. de Vérac, mourut la même année. Il n'aurait pas vu toute une session. — Né vers 1770, Armand-Maximilien-François-Joseph-Olivier, son fils aîné, entra fort jeune au service, et, officier dans les carabiniers royaux au moment de la Révolution, émigra, plus tôt peut-être que son père ne quitta son poste diplomatique en Suisse. Il le suivit lors de son retour en France, dans les commencements du gouvernement consulaire; mais il demeura étranger pendant l'Empire à tout service civil et militaire, et vécut dans ses biens paraphernaux, avant d'obtenir la main d'une fille du vicomte de Noailles. Louis XVIII non-seulement le nomma chevalier de Saint-Louis en 1814, mais, lui conféra la pairie le 17 août 1815 (donc bien avant la mort de son père). Son nom, en effet, nous saute aux yeux à l'ouverture de la session de 1818, où nous le trouvons un des quatre secrétaires de la noble chambre. En 1819, il fut

nanti par ce prince d'une autre sinécure, le gouvernement du château de Versailles. Il était, de plus, président du conseil général du département de Seine-et-Oise, et depuis la session de 1818 inclusivement, il présida le plus souvent le collège électoral de ce département.

VAL. P.

VERDIER (le comte **JEAN-ANTOINE**), un des lieutenants généraux français par qui fut le plus vaillamment, le plus fréquemment payé la dette à la patrie pendant les longues luttes de la République et de l'Empire, vit le jour à Toulouse le 1^{er} mai 1767. Il n'attendit pas pour s'engager que sa dix-huitième année fut écoulée, et, en 1785, dès le 18 février, il entra au régiment de La Fère. L'émigration, en laissant des places vacantes dans l'armée, puis l'imminence de la guerre étrangère, qui commandait de remplir au plus vite ces lacunes en conférant aux plus dignes ce qui naguère était aux mieux nés, lui valurent, en 1792, le grade de sous-lieutenant. Deux ans après, il devenait capitaine au second bataillon des volontaires de Haute-Garonne (1794), et bientôt Augereau le choisit pour son aide de camp. L'armée des Pyrénées-Orientales, à laquelle il appartenait, opérait en Catalogne, mais en vue, pour ainsi dire, des frontières françaises et sans avoir encore remporté d'avantage signalé. Verdier, se plaçant à la tête d'un bataillon de chasseurs de la Drôme, se précipita l'épée à la main sur le camp retranché de Llers, que défendaient 4,000 Espagnols et 80 bouches à feu; et, par le succès de cette attaque audacieuse, décida la prise de Figuières (automne 1795). A la suite de ce fait d'armes, il fut

nommé adjudant général chef de brigade. Il ne se distingua pas moins les deux années suivantes en Italie, à la suite du jeune vainqueur de Colli et de Beaulieu, de Wurmser et d'Alvinzi. En 1796, il assaillit et prit avec un rare et magnifique entrain la redoute de Meledano; puis, toujours faisant partie de la division Augereau, il concourut puissamment à la mise en déroute du centre de l'armée autrichienne à la journée de Castiglione, et fut créé général de brigade sur le champ de bataille; en 1797, il était à cette longue et rude affaire d'Arcole où si longtemps les héroïques tentatives pour passer la chaussée sous le feu d'une artillerie écrasante avaient été impuissantes, et une blessure le mit hors de combat. A peine guéri, l'armée active le vit réparer, n'ambitionnant que les postes les plus difficiles et les plus périlleux. Il fit ainsi toute la campagne de l'hiver, 1796-1797, et prit part à tous les combats jusqu'aux préliminaires de Léoben. Bonaparte ne manqua pas de l'emmener, lorsqu'il mit à la voile pour l'Orient; et, tour à tour, l'Égypte, la Syrie furent le théâtre de ses exploits. En Égypte, il eut sa part à peu près de tous les faits d'armes de quelque importance: à la bataille des Pyramides, il avait sous ses ordres une des brigades de la division Kléber. En Syrie, il commandait les grenadiers et les éclaireurs au siège d'Acre; et, s'il n'eût dépendu que de lui, la place, certes, aurait été emportée. Il faillit y pénétrer le jour de l'assaut: il fut des premiers à l'escalade, surprit un poste ennemi et atteignit l'endroit que le plan général avait désigné à ses efforts et où l'on devait se rejoindre; malheureusement les

essais sur d'autres points ne furent pas aussi heureux, et Verdier eut l'amer chagrin, après avoir, quant à lui, mené l'affaire à bien avec ses braves, de recevoir l'ordre de revenir aux tentes, non sans le fatal pressentiment que jamais l'occasion ne se représenterait aussi propice, et que bientôt il faudrait abandonner, non-seulement Saint-Jean-d'Acre, mais encore la Syrie pour courir à la défense de l'Égypte conquise. Il ne se trompait pas. L'Angleterre avait retrempe, avait pourvu de tout le matériel qui lui manquait le vieil esprit dominateur des Ottomans, et se préparait à les seconder par terre et par mer. Le général en chef, quand cette douloureuse nécessité se fit sentir, et quand d'ailleurs il songeait à revenir en France, choisit Verdier pour gouverneur de la province de Damiette. C'était le poste de l'honneur, c'était l'avant-garde, c'était par là que l'ennemi devait paraître. Bientôt, en effet, se montre l'énorme escadre conduite par Sidney Smith, et à laquelle les Français n'ont pas un navire qu'on puisse opposer. Empêcher le débarquement est impossible : déjà 8,000 janissaires sont sur le rivage avec un matériel considérable, au Boyau de Damiette, entre la rive droite de la Méditerranée et le lac de Menzaleh. Mais on peut les faire repentir de leur audace. Verdier avec un élan, une résolution et une vigueur dont l'histoire, si l'on en excepte l'histoire de France, offre peu d'exemples, s'élança sur eux avec mille hommes qu'il a sous la main ; il ne se donne pas même la peine d'attendre Desaix qui vient avec des renforts : c'est toujours l'officier qui fond sur le camp de Llers, en Catalogne : deux mille (on a même dit cinq

mille) janissaires restent sur le champ de bataille, huit cents demeurent prisonniers ; trente-deux drapeaux, dix pièces de canon sont encore les trophées de la victoire. Kléber, qui se connaissait en bravoure, fut émerveillé de ce fait d'armes et lui décerna en mémoire du combat de Menzaleh un sabre d'honneur. Malgré ces prodiges de résistance, l'attaque anglo-turque, dont sans cesse les forces allaient grossissant, tandis que la minime phalange française était coupée du reste du monde, avançait irrésistiblement. C'est l'intérieur du pays qu'il fallait défendre : les coalisés parurent devant le Caire. Verdier était du nombre des officiers qui se renfermèrent dans la ville. Il s'y distingua non moins qu'en rase campagne, et c'est alors qu'il fut promu au rang de général de division. Cependant Bonaparte devenu le premier consul, et qui, la seconde coalition virtuellement anéantie par les suites du coup de foudre de Marengo, voulait encren la France en Italie, le rappela avant que l'évacuation générale de l'Égypte fût consommée. Les croisières anglaises auraient pu rendre cet ordre nul : Verdier leur échappa. De retour à Paris, il fut toute l'année 1801, avec la division qu'il commandait, employé à diverses missions toutes concourant à l'objet principal : il fut d'abord sous les ordres de Murat. Passant ensuite en Étrurie, il y fut chargé du commandement de toutes les troupes françaises qui s'y trouvaient en cet instant. De là il eut à se rendre dans l'Italie méridionale pour aller occuper la Pouille, sous Gouvion Saint-Cyr. Enfin il fut de nouveau donné pour chef au corps français

de l'Étrurie, royaume tout nouveau où l'installation d'une dynastie nouvelle réclamait ou du moins justifiait la présence, soit du protecteur, soit de ses délégués. Sauf quelques très-courtes absences, Verdier y passa tout le temps qui s'écoula jusqu'à la rénovation de la guerre avec l'Autriche, en 1805. Il eut le plaisir de faire d'un bout à l'autre cette magnifique campagne qui nous ouvrit Vienne, tant de fois menacée, tant de fois épargnée, et qui finit par la bataille d'Austerlitz. Verdier faisait alors partie du corps de Masséna. Le petit-fils de Marie-Thérèse ainsi réduit à résipiscence, ce fut le tour de son allié, ce Ferdinand IV ou Ferdinand I^{er} qui, toujours le jouet de son impure compagne, croyait qu'un trône est inébranlable et qu'un prince est inamovible quand il a pour lui l'archiduc des archiducs, en d'autres termes le Hetman des Szeklers et des Pandours; et le parterre européen eut à contempler la petite pièce après la grande. On devine qu'il s'agit de cette fuite nouvelle du Bourbon de Naples, quittant sans coup férir non-seulement Naples et son royaume continental, mais ce qui lui tenait le plus au cœur, son Parc-aux-Cerfs de San-Leucio, que lui permettait la reine moyennant que le royal époux lui permit Acton. Verdier, revenu des bords du Danube, prépara et détermina ce départ. Après un court séjour en Toscane, au retour de la campagne de Moravie, il avait été désigné pour aller (devers ce pays qu'il avait parcouru sous Gouvion Saint-Cyr) seconder le général Regnier chargé de châtier le roitelet si heureux naguère des calamités de la France. Il s'ac-

mission, qui pour lui n'était qu'un jeu; et après n'avoir que posé le pied dans la capitale, marchant toujours en avant, de concert avec le chef du corps français de Naples, il atteignit Reggio, le fond de la botte, et vit ces fuyards, qui ne valaient pas la peine d'être faits prisonniers, s'embarquer pour rejoindre au delà du détroit leur monarque « *in partibus* » (1806). Pendant ce temps beaucoup des anciens camarades de Verdier cueillaient, au cœur de l'Allemagne septentrionale et contre la Prusse entrée en lice à la dernière heure, des lauriers plus opiniâtement disputés, et dont il eût certes préféré les périls à la promenade, l'arme au bras, qu'il avait été chargé de faire le long de la riante péninsule. Mais sa soif de drames militaires un peu plus accidentés fut bientôt satisfaite. Bien que la victoire d'Iéna eût ouvert à l'empereur des Français les portes de Berlin, la Prusse avait encore ses provinces slaves, et Napoléon, pour se faire demander la paix, allait y lancer ses bataillons vainqueurs des provinces allemandes et qu'il nommait déjà la grande armée de la Vistule. Commencant par la remettre au complet et plus même qu'au complet, car il n'ignorait pas qu'il allait avoir les Russes aussi sur les bras, il n'oublia pas le second de Regnier. Verdier atteignit le théâtre de la guerre, juste à temps pour donner avec son monde au grand combat de Heilsberg, où, suivant son usage, il fit beaucoup de prisonniers. A la décisive et sanglante journée de Friedland, il contribua si puissamment par la célérité, par l'aplomb de ses manœuvres au triomphe des Français, qu'ils eurent, sa division et lui, l'honneur d'une mention

spéciale au bulletin du jour, ouvrage propre ou peu s'en faut de l'empereur. Ce n'est pas d'ailleurs à de stériles hommages que se borna le maître : la même année Verdier reçut le titre de comte de l'empire. La même année aussi le vit partir pour l'Espagne, qu'il n'avait guère qu'entrevue lors de ses débuts sous la République et qu'il allait apprendre à connaître. C'est à lui d'abord que fut confié le commandement du corps chargé d'opérer au nord. En Galice, où bientôt débarquèrent des Anglais, il eut à livrer le combat de Logrono, où matériellement la victoire nous fut fidèle, mais qui n'anéantissait en aucune façon l'insurrection dans des régions toutes montagneuses, qu'on eût dites créées pour la guerre de guérillas. Il n'en dut pas moins se replier sur l'Èbre, et même sur la Navarre où Pampelune était à nous, mais d'où l'on pouvait voir l'esprit de soulèvement gagner de proche en proche et tendre à couper les communications entre la frontière française et Madrid où commandait Murat. Pour rendre impossible le plan du cabinet de Saint-James, il fallait avant tout être plus solidement établi qu'on ne l'était en Aragon et en tenir la capitale hors d'état de bouger. Neuf mille hommes donc, parmi lesquels neuf cents de cavalerie, se mirent en marche de Pampelune pour Saragosse : Verdier était à leur tête. C'était au commencement de juin. Il était bien temps de prendre sérieusement les mesures vigoureuses. Dès Tudela, l'on aperçut de grosses bandes de paysans qu'avait rassemblés à la hâte le marquis de Luzan (frère aîné de Palafox) et qui n'auraient pas mieux demandé que de barrer

le passage. Ils n'osèrent et ils allèrent prendre position dans un bois d'oliviers entre le canal d'Alagon et le village de Halden. Il fallut les en débusquer. Un peu plus tard, après avoir dépassé Alagon, l'on vit apparaître des citadins de Saragosse qui, spontanément ou non, s'étaient levés avec ce qu'ils avaient pu se procurer d'armes et avaient demandé à Palafox de les conduire à l'ennemi, en plaine ! Indisciplinés et mal armés, ils ne tinrent pas longtemps : les uns furent taillés en pièce, les autres ne durent leur salut qu'à l'intervention de deux cents réguliers et de quelques fusiliers que leur général avait gardé pour réserve. Le lendemain (14) un petit détachement de cavalerie française s'étant hasardé dans un des faubourgs de la place, comme cela semblait possible et facile dans une ville ouverte, paya de quelques morts sa témérité. Verdier comprit bien vite que l'émeute désormais ne pouvait être prise pour un caprice et qu'il faudrait un siège en règle. Il s'y résolut sur le champ ; mais, ayant vu les Aragonais, tout irréguliers que fussent leurs manœuvres, non-seulement fermer passage à coups de canon au gros des forces françaises qui voulaient forcer la porte Portelle, mais exterminer, avec transport et sans pitié jusqu'au dernier, les quelques braves qui, plus ardents que les autres, avaient pénétré dans les rues, il crut à propos de se placer provisoirement à distance un peu plus respectueuse de l'artillerie aragonaise (au village d'Epila), pour revenir sous peu moins faible quant au nombre et mieux approvisionné quant à l'attirail de siège, puisque évidemment il ne fallait plus compter sur les ra-

pides coups de main et les triomphes au galop. Palafox profita de ce répit pour réunir, lui aussi, quelques troupes de plus, pour ajouter aux ressources, en vivres et en munitions, d'une ville qui n'avait jamais, depuis des siècles, été considérée comme place de guerre, et pour organiser la résistance indéfinie par tout l'Aragon, par tout le royaume, au cas même où la grande cité aragonaise tomberait. Il eut même l'idée d'anéantir le corps de Verdier par un grand coup en se portant à la Muela, ce qui devait placer le général français entre sa petite mais intrépide armée et les milices de Saragosse. Déjà il avait atteint les environs d'Epila, et une marche peu longue allait le conduire au point souhaité. Mais Verdier voyait clair, Verdier devinait. Tandis que les hommes de Palafox se préparaient, par le repos et le sommeil, à la marche du lendemain, Verdier, à la tête de ses troupes bien éveillées, avançait de nuit jusqu'à leurs grand-gardes négligemment posées, les surprenait et, en dépit d'une résistance si belle de la part de dormeurs si brusquement réveillés, les contraignait à prendre la route de Catalogne, d'où ce ne fut pas sans peine qu'ils purent, eux et leurs chefs, regagner Saragosse. Presque en même temps les Français arrivaient sous les murs, plus forts qu'en commençant, non moins impétueux et plus sur leurs gardes. Chaque jour nouvelle attaque, circonspecte et subordonnée à un plan systématique, et chaque jour un pas en avant. Le 28, un tiers de la ville était en la possession des Français, qui, de plus, s'étaient rendus maîtres de l'importante position de Torrero,

défendue par cinq cents hommes et de l'artillerie. Le commandant, en rentrant à Saragosse, fut déclaré traître immédiatement et subit le supplice de la hart. Verdier n'en vint pas moins à bout d'investir complètement la ville, dont longtemps on n'avait pu empêcher les communications avec le dehors; les vivres y devinrent rares, 1,200 bombes et plus qu'il y jeta encombrèrent les rues et les places de cadavres que la paresse des Espagnols, non moins grande, il faut le dire, que leur courage et leur persévérance, ne faisaient pas disparaître avec assez de rapidité pour empêcher le typhus. Enfin, le 3 août, furent complétées les batteries sur la Guerva, et le 4, après que le feu de celles-ci eut réduit en ruines le splendide couvent de Sainte-Engracie, maître de la rue de Cozo et du centre de la ville, il put se croire à la veille de dicter des lois. Avec d'autres que les descendants de la race de Sagonte et de Numance, il eût été dans le vrai. Aussi fut-ce générosité plus qu'outrecuidance de sa part d'envoyer aux assiégés un parlementaire avec ces deux lignes : « Quartier général de Sainte-Engracie : Capitulation, » et fut-ce avec surprise que tous ses officiers lurent la réponse espagnole : « Quartier général de Saragosse : « Guerre au couteau. » Les efforts énergiques d'un côté, désespérés de l'autre, continuèrent donc avec plus d'intensité que jamais. Nul doute qu'enfin Verdier n'eût vu lessiens, à la longue, couronnés par le succès, si des événements de force majeure n'eussent fait tourner la chance. Mais la vérité nous force à dire que, quelque sages et savantes que fussent les dispositions du gé-

néral français, du 5 au 13 août, les Espagnols, non-seulement ne perdirent plus un pouce de terrain, mais pouce à pouce regagnèrent, chose incroyable! sur l'intrépidité française, partie de ce qu'ils avaient perdu. Dix jours durant l'on se battit de maison en maison, de rue en rue, de place en place; et finalement la bannière française, après avoir plané au centre de la cité, ne flottait plus que sur les faubourgs. A lui seul, certes, ce mouvement rétrograde, dû surtout à trois mille hommes de renfort qu'on n'avait pu empêcher de rejoindre les compagnons de Palafox et qui refluaient du sud où le drapeau de l'indépendance était levé, ne pouvait rien pour l'avenir. Mais ce que faisait pressentir la disponibilité de ces trois mille hommes vint presque sur le champ à se réaliser. Madrid aussi s'était prononcé contre les Français, Murat opérait sa retraite, la junte de Valence envoyait six mille hommes au secours des Aragonais, ordre vint à Verdier de lever immédiatement le siège pour prendre la route de Pampelune, base des opérations ultérieures. Le 14 au matin donc, après que toute la nuit un feu terrible de la part des assiégeants avait remis en question tous les avantages récents des assiégés, ceux-ci virent, en se levant, les abords de leurs faubourgs inoccupés et l'arrière-garde même des Français loin, bien loin déjà, sur la route qui conduisait en Navarre. Tel fut ce premier siège de Saragosse, si fécond en péripéties inattendues et en épisodes émouvants, parmi lesquels on cite l'héroïsme d'Augustine et le bataillon de la comtesse Burita. Si Verdier, en deux mois

à peu près qu'il passa sous et dans les murs de cette cité, ne triompha pas de sa résistance, d'une part il appert des détails qu'on vient de lire, et nul ne songe à le nier, que l'insuccès ne doit être regardé que comme une interruption et que l'interruption trop absolument qualifiée de levée du siège ne fut pas de son fait; de l'autre, il est connu que le second siège avant d'aboutir coûta bien plus de temps, de dépenses et de sang, usa au physique et au moral plus d'un des illustres de l'Empire, et en aboutissant ne mit au pouvoir du vainqueur que des décombres et non une ville. Reprenons le fil des événements. Dès que les renforts considérables, dont Napoléon avait soudain senti la nécessité, eurent réorganisé l'armée portée au double et bientôt au triple, au quadruple, Verdier marcha des premiers avec les troupes redevenues agressives, il arriva devant Madrid, non en qualité de général en chef, et après avoir été témoin, aux portes de cette grande capitale, d'une faible résistance, y fit son entrée avec sa division et le reste du corps (1809). Comme ce n'était pas là que se portaient les grands coups, il fut bientôt jugé utile ailleurs, et fut redirigé sur l'Èbre, mais l'Èbre inférieur, puis plus loin que l'Èbre, dans la haute Catalogne, infectée de guerilllas, puis finalement chargé du siège de Girone, le tout avec ce sans-façon, ce ton insouciant et superficiel des petits génies qui croient prouver ainsi leur supériorité de coup d'œil et qui se frayent la voie à l'ingratitude. C'est Augereau qui lui expédiait ces ordres. Quelques jours après les premières opérations, il veut voir

« où l'on en était » et si « l'affaire marchait. » Il ne manqua pas de déclarer que Girone n'était qu'une bicoque, incapable d'opposer une résistance sérieuse. A quoi pensait Verdier de demander tant de projectiles, tant d'ingénieurs, et d'employer à pareille misère « toutes les herbes de la Saint-Jean » ? Ah ! son ex-aide de camp s'était « bien rouillé » depuis qu'il ne l'avait plus à ses côtés ! Il ne faut pas demander s'il rit de son rire le plus épais, quand il sut que les habitants de Girone avaient élu pour général saint Narcisse. Mais pour pour commander sous saint Narcisse, ils avaient leur gouverneur Alvarez ; et, pour exécuter les ordres d'en haut, ils avaient, indépendamment de l'exemple de Saragosse, leur foi robuste au bienheureux patron, leur courage, leur ardeur pour le martyr, et la haine de l'étranger, et l'horreur plus grande encore de l'hérétique, du voltairien et de l'athée. Verdier était loin de se les représenter comme invincibles pour cela, mais il prévoyait qu'il en aurait pour longtemps avec ces royalistes et qu'il faudrait jouer serré. L'intrépidité, l'opiniâtreté gironaises, furent celles de Saragosse. Prêtres, femmes, enfants combattirent et déployèrent tous la même vaillance, participant chez les uns du paroxysme et de la frénésie, calme et accompagnée de sang-froid chez les autres. Soixante mille boulets, vingt mille bombes, tombèrent sur la ville avant qu'il fût possible d'y pénétrer ; les murailles ouvertes et franchies, il fallut prendre presque une à une les maisons. Enfin, au bout de sept mois, Verdier put remettre, et la place soumise et la Catalogne entière un peu moins

récalcitrante, à l'altier duc de Castiglione, qui trouvait tout facile, mais dont la gloire personnelle dans tout le cours de la lutte d'Espagne n'éclipse celle de personne. Tout défavorable qu'était Napoléon aux officiers supérieurs qui n'avaient pu lui conquérir l'Espagne en un tour de main et rendre l'Ibérie malléable au premier contact, à la veille de la colossale expédition de Russie, il appela Verdier pour le mettre de la grande armée, et il lui donna une des divisions du deuxième corps, que commandait le maréchal Oudinot. Nul peut-être de tout le corps ne se distingua plus que lui : il eut part à tous les combats, à Javabovo, à Kliasliski, à la Driffa, à Svolna, à Polotsk, où blessé grièvement, il continuait de promener sa lunettes sur les positions de l'ennemi et de donner ses ordres avec le même sang-froid que pour un dîner, sous une pluie de mitraille, et soutenu par le capitaine Lebrun-Rebort ! C'était au moins la troisième fois qu'il acquittait ainsi le tribut auquel n'échappent que par miracle si peu de braves. Il est étonnant que nul de nos peintres n'ait saisi, pour le fixer sur la toile, ce beau moment de la vie militaire du général toulousain. C'est tandis qu'il remplissait ou plutôt outre-passait ainsi, impassible et simple comme les héros de Plutarque, ses devoirs d'officiers, que le prince Eugène passant au galop arrêta son cheval pour lui jeter ce mot où se confondent la sympathie, l'affection et l'estime : « Eh quoi ! cher général, c'est donc toujours votre tour ! » Aussi, ce prince, à qui tous les partis ont rendu justice, tint-il à l'avoir dans son armée franco-italienne en 1813, quand l'impi-

toyable coalition redoublait ses armements. On connaissait la maison de Lorraine et les héritiers des Thugut : on n'était pas sans augurer que sous peu le beau-père allait trahir le gendre et tomber sur le royaume d'Italie. Le génie des généraux autrichiens ne brilla pas d'un vif éclat dans leur première campagne. Verdier, entre autres, leur livra sur les bords du Mincio un combat dont ils ne se vantèrent guère et dont les glorificateurs de l'Autriche atténuèrent à qui mieux mieux l'importance. En effet, il n'y avait là, tout compte fait des deux armées, que vingt-trois mille hommes, mais les autrichiens étaient au nombre de dix-huit mille, donc trois et demi contre un ; ils avaient franchi le Mincio, et, plein de jactance, ils allaient précipiter les Italiens et les Français des hauteurs de Mozembano, où le général les avait solidement établis. Toute la journée ils revinrent à la charge, toute la journée ils redescendirent plus vite qu'ils n'avaient grimpé ; puis le soir, au lieu de coucher, comme ils l'espéraient, dans le camp des adversaires, ce furent leurs adversaires qui prirent l'offensive, qui les poursuivirent, et ils furent heureux, repassant le Mincio, de voir cette barrière entre la *furia francese* et eux. L'effet matériel et moral de cette victoire fut considérable ; et le vice-roi, digne appréciateur de tout grand acte, non-seulement le nomma commandeur de la Couronne de Fer, mais ne balança pas à demander pour lui le grand cordon de la Légion d'honneur à l'Empereur. Napoléon le promit. Que ni l'un ni l'autre n'ait trop fait, c'est ce qu'au besoin démontreraient les propositions que conseillèrent de

faire au prince Eugène les fortes têtes du conseil aulique après la bataille du Mincio, et qui lui furent effectivement adressées. On faisait luire à ses yeux la couronne de Milan à condition qu'il abandonnerait Napoléon. On sait le noble dédain avec lequel furent constamment rejetées les ouvertures du machiavélisme autrichien ; mais, pour qu'elles fussent faites, même avec l'intention de manquer de parole, il fallait qu'on se fût aperçu qu'entre les Alpes et l'Adriatique, et même quand Napoléon n'était plus là, le génie napoléonien animait toujours les cœurs de ses soldats. La bataille de Mincio était l'épisode auquel ils devaient cette conviction. La récompense toutefois n'exista que sur le papier. Malgré les merveilles de la résistance, la fatalité marchait, le glas de l'Empire sonnait. Absorbé par tant d'autres soins, Napoléon ne donna pas officiellement le décret de nomination : il est tout simple que la Restauration ne s'en soit pas fait un devoir. Il est trop clair d'ailleurs que ni Verdier ni qui que ce soit pour lui ne fit de réclamation. Louis XVIII donc pour le moment se contenta de confirmer les décorations françaises réelles du général et de le déclarer (8 juillet 1814), comme presque tous les officiers-généraux français, chevalier de Saint-Louis. Il fit plus l'année suivante (15 janvier), et il le nomma, sinon au grand cordon, du moins grand-croix de la Légion d'honneur. En revanche il l'avait mis en non-activité, bien qu'il eût à peine 47 ans. Survinrent les cent jours. Verdier n'avait pas eu de serment à prêter au drapeau des lis ; Verdier ne crut pas pouvoir refuser sa coopération à son ancien général, à

celui que la nation acclamait, à celui par qui la France avait été si grande, à celui que détestait l'étranger, non pour son usurpation prétendue, mais parce qu'il avait fait la France grande. Il se laissa nommer membre de la Chambre des pairs, et il sollicita du service dans l'armée avec laquelle l'Empereur allait reprendre la grande lutte contre la coalition plus implacable que jamais. Mais l'Empereur savait qu'il lui serait plus utile à l'intérieur, et surtout dans le Midi, où les éléments hostiles et même traîtres à la patrie n'étaient pas rares. En conséquence, il lui confia le commandement de la seconde division, chef-lieu Marseille. Il s'y conduisit bien et jusqu'au 20 juin, par un habile mélange de modération et de vigilance, il vint à bout, adresse rare ! de maintenir le calme dans une ville populeuse, turbulente et passionnée, sans avoir recours aux mesures de rigueur. Egale fut sa sagesse quand arrivèrent les premières rumeurs de Waterloo; mais différentes furent les mesures, quand enhardis par les sinistres nouvelles, les fauteurs de l'étranger arborèrent la cocarde blanche et que du manteau de la cheminée les cris « A bas Napoléon ! » descendent dans la rue. Il tint d'abord tête à l'orage et commanda quelques arrestations; mais l'agitation devenant de l'exaspération, des énergumènes étant tout prêts à s'attaquer aux fusils chargés, observateur habitué à ne pas circonscrire sa vue au seul point de l'horizon qui fût à ses pieds, il comprit qu'il avait quelque chose de mieux à faire que d'user de roideur, que d'essayer une compression impossible, que de retarder de quelques heures un dénoûment à peu près infaillible

en faisant mitrailler des Français par des Français. D'une part il fit sortir nuitamment de Marseille presque tout ce qu'il avait de troupes, ne laissant que ce qu'il fallait pour maintenir la police; de l'autre, il alla s'établir en force à Toulon, à l'ébahissement et au désappointement de l'escadre anglaise qui stationnait devant le port de cette ville pour en prendre possession, « pour Louis XVIII ! » comme au temps de M. de Robespierre. Pour peu que quelque collision éclatât dans la province, et même sans qu'il y eût de collision du tout, le marquis de Rivoire se préparait à leur remettre le port et l'arsenal « provisoirement. » Grâce à cette conduite du général Verdier, à vau-l'eau toute collision de Buonapartiste et de Verdets, à vau-l'eau toute chance de surprendre forts, chantiers ou arsenal. Nos amis n'ont plus occasion de sauver la caisse, la flotte ou l'artillerie, entraînant l'une à la remorque, et chargeant les autres sur quelques navires marchands. Toute leur campagne se réduit à parader en rade, à distance: puis, dûment remerciés de leur dévouement, ils remettent le cap au sud. Malheureusement, tandis que les suites du grand sinistre étaient atténuées de ce côté, un épouvantable désastre se produisait sur le point que venait de quitter Verdier. Le peu de troupes qu'il laissait avait été impuissant devant la croissante animosité de la réaction, l'assassinat ayant été mis subitement comme à l'ordre du jour. Six cents victimes avaient succombé sous les coups des Trestailions de l'effervescente cité, parmi lesquelles d'anciens et braves militaires habitués aux luttes du champ de bataille et qui ne s'attendaient pas à trouver des

Croates et des Szeklers dans leurs concitoyens. Plus d'un historien a fait des reproches à Verdier de ce résultat, et l'on a même osé imprimer que sa retraite nocturne s'effectua dans le plus grand désordre. De telles expressions, même en les depouillant de l'évidente exagération qu'on a prise pour vigueur de style, ne prouvent que l'ignorance de ce que c'est que l'émeute, et l'émeute dans une ville de cent mille âmes où fourmille la population qui ne croit qu'à la force du poignet; dans une ville où bouillonnent en même temps et passions politiques, et inimitiés privées. On nous dira que Verdier, méridional lui-même, aurait dû prévoir les effets de la fermentation des masses que justement il avait pour mission de contenir; c'est-à-dire qu'il lui fallait à la fois conserver Toulon et contenir Marseille, ce qui lui était impossible. Verdier était Toulousain : tout difficile à contenir que soit Toulouse, la Cannebière est bien autre chose encore. Tout ce que l'on a droit de dire, c'est que Verdier ne fit pas tout à fait l'impossible. Mais qui l'eût fait? qui, parmi les sommités soit des hommes d'État, soit des hommes de guerre les plus vaillants de l'époque, aurait été à la fois assez énergique et assez habile pour suffire à cette double tâche? Quoi qu'il en soit, les vrais Français, s'ils regrettent qu'il n'ait pas fait davantage, ne peuvent que lui savoir gré de ce qu'il fit, mince titre d'ailleurs aux yeux du souverain rétabli qui, par son ordonnance du 1^{er} août 1817, le mit à la retraite. Il ne fût pas même, en 1823, question de lui, bien que son expérience eût pu rendre des services en cette occasion. Il n'est pas sûr; c'est vrai, qu'il eût accepté de de-

venir ainsi le soldat de la Sainte-Alliance; ou plutôt, il est sûr qu'il n'eût pas accepté; toujours est-il, et nous le devons remarquer, qu'il n'eût pas la peine de refuser. Un des premiers actes du gouvernement issu de Juillet fut de le rétablir sur les cadres, mais seulement (et rien de plus simple, vu son âge) sur le cadre de réserve. Le système, du reste, n'était pas assez belliqueux pour que le vétéran de Llers, de Polotsk et du Mincio se flattât de repasser de la réserve à l'activité. Il vécut assez longtemps pour espérer que la doctrine des faits accomplis et la longanimité quand même en présence des insolences de l'étranger auraient enfin un terme; il vit de loin la tentative de Strasbourg en 1836, il vit de près en 1838 le procès Laity à la cour des pairs, et il put se dire que tout n'était pas dit encore à l'égard de la dynastie qu'on s'était flattée d'étouffer en 1815. S'il rendit le dernier soupir avant sa prévision accomplie, il le rendit certain que l'accomplissement n'en était pas loin.

M^{me} VERDIER, femme de ce général, ne mérite pas moins que son époux de survivre dans l'histoire. Bien des hommes ont su verser leur sang sur le champ de bataille, et à la bravoure et au dévouement pour la patrie unir le coup d'œil, la rapidité de pensée, les combinaisons stratégiques; mais peu de femmes ont, au même point que M^{me} Verdier, belle, jeune, adulée, pouvant ne vivre que pour les plaisirs et les fêtes, trouvé le bonheur dans l'abnégation et le dévouement, non-seulement en suivant son époux au camp, au delà des mers, au lieu d'attendre tranquillement de ses nouvelles, mais s'exposant, par humanité, par

patriotisme sublime, à des dangers parfois aussi grands que les siens. Telle fut M^{me} Verdier : tout le camp la vit en Syrie se multiplier pour sauver les blessés. Ce n'est pas de la charpie qu'elle confectionnait, qu'elle appliquait aux infortunés : elle allait les recueillir sur le champ de bataille, et même, quand on se battait encore, sous les balles et la mitraille ; elle allait à cheval en chercher jusqu'au désert, et en arracha plus d'un aux arabes prévenus de quelques secondes par la célérité de l'écuyère. Ce n'est pas qu'elle dédaignât celles qui n'avaient pas le même indomptable courage, le même mépris des boulets : elle s'asseyait aussi comme elles au chevet des malades, elle leur donnait des soins, elle retrempeait leur moral. L'effet que sa vue, que le rôle d'amazone bienfaisante exerçait sur le soldat est inimaginable. Nous doutons, que cette célèbre impératrice, usurpatrice des Gaules, Aurelia Victoria, qui donna la pourpre à deux fils et qui la ravit à Lollien, ait jamais mérité mieux qu'elle ce titre qu'on lit autour de ses médailles, « MATER EXERCITUM. » Nous avons plus haut, en parlant de ce premier siège de Saragosse, mémorable à tant de titres, cité le nom de la comtesse Burita et de son bataillon, tout composé de femmes, formé par elle et qui, tandis que les époux et les frères se battaient, allait de rang en rang, conduit par elle, ramasser les blessés et les porter à l'ambulance. Mais qui sait si l'héroïque comtesse n'avait pas ouï parler de l'héroïsme déployé en Syrie par la compagne du général qui les assiégeait, et si ce n'est pas une généreuse émulation plus qu'une initiative véritable qui donna l'idée à la noble Arago-

naise d'une création imitée depuis, au sein de crises semblables, par d'autres opprimées, par les polonaises en 1831?... Ainsi partout où il faut le rappeler, on retrouve la France!

VALP.

VERDIER (MARCEL), peintre distingué, naquit en 1818. Elève d'Ingres, dont il est facile de reconnaître chez lui les qualités solides, il sut pourtant ne pas s'inféoder à sa manière. Très-indépendant, non de cette indépendance qui jette la jeunesse dans tant d'écarts intellectuels et moraux, mais de celle qui naît de la défiance des traditions et des règles arbitraires et qui va cherchant le vrai, le beau dans toutes les voies ; il avait compris de bonne heure qu'épris d'un maître, fût-ce Raphaël, fût-ce l'immortel Vecelli, on tombe en servage ; on passe, d'artiste, fabricant d'imitations ternes et incolores, on tourne autour d'un moulin comme le cheval aveugle..., car même on devient aveugle, on s'étrécit chaque jour un peu l'esprit, on arrive à l'inintelligence. Il résolut donc, au lieu de jeter en passant un coup d'œil superficiel aux productions des écoles qui se sont successivement fait place au soleil, de s'imprégner successivement des procédés et des traditions du plus grand nombre possible d'entre elles, presque avec autant d'amour que s'il comptait se vouer à l'une d'elles, sans toutefois s'y vouer jamais exclusivement. Point d'exclusivité donc, telle fut sa devise. Ce point de vue si riche, si neuf et si juste amenait, comme corollaire, des études éclectiques nécessairement très-vastes : Verdier les entama hardiment, les poursuivit vaillamment, nous n'oserions dire jusqu'à ce qu'il eut épuisé tous les horizons qui s'ouvraient à lui, mais assez pour que

rien de capital n'échappât à ses explorations toujours pratiquées le pinceau à la main. Il devint ainsi peut-être l'artiste qui, de tous ses contemporains, a le mieux possédé l'histoire de l'art, du moins quant à la peinture; et, incontestablement, il s'acquît une manière qui lui est propre. On reconnaît dans presque tout ce qu'il a fait, même en se jouant, de l'énergie sans exagération, de la grâce sans mollesse : il entend à merveille le coloris, et, à la précision du dessin, à la justesse des contours, il joint la magie des teintes qui séduisent et parlent soit au cœur, soit à l'imagination rêveuse. Idéaliste en même temps qu'exact reproducteur des réalités, il excellait dans le portrait : c'est qu'effectivement il transfigure et néanmoins il laisse toujours reconnaissables ses personnages; de plus, il les fait vivre et respirer : on croit voir leurs impressions du moment, leurs aspirations de toujours se répercuter sur leurs physionomies; la toile est une révélation, le visage est une épopée où le spectateur lit avec le présent le passé, presque l'avenir de l'homme d'Etat, du magistrat, du guerrier, de la jeune fille ou jeune femme qu'il représente. L'on admire sa *Madeleine repentante*; évidemment, ce n'étaient pas là encore les derniers mots du peintre : toujours cherchant le mieux, son talent gagnait tous les jours. Mais il n'en était pas ainsi de sa santé : l'excès du travail, ou, pour nous exprimer plus exactement, le trop penser le minait. Il succomba le 20 août 1856, laissant des regrets universels, d'autant plus vifs qu'il n'avait pas encore donné sa mesure. D. M.

VERDUIN (PIERRE-ADRIEN), d'Amsterdam, exerçait la chirurgie avec honneur à la fin du dix-septième

siècle et au dix-huitième. C'est à lui qu'on attribue l'invention de l'amputation à lambeaux, perfectionnée sans doute après lui par Rémond de Vermales, mais dont l'idée n'en constitue pas moins un pas immense. C'est lui qui, recourant souvent à ce mode de traiter les blessés, le popularisa non-seulement en son pays mais fort au delà. L'opération qu'il effectua, selon sa méthode, sur le réfugié français Vergnol, qui, lui-même, avait exercé la chirurgie, n'y contribua pas peu. Vergnol même se rendit le traducteur de l'ouvrage dans lequel le renommé praticien décrivait sa méthode, et dont voici le titre : *Dissert. epistolaris de nova artuum decuntandorum ratione*, Amst., 1696, in-8°. Il n'en est du reste pas; et même, on peut le dire, on préfère celle de son rival (Massuet), Paris, 1756, in-8° : Il est entendu que l'une et l'autre sont en français.

D. V.

VERGANI (ANGE), grammairien italien, était, suivant les uns, du Piémont même ou des environs de Gènes, selon les autres, d'Avignon, où l'italien avait non moins cours que le français, et qu'habitaient quantité de familles italiennes. Celle de Vergani, la finale l'indique assez, était de ces dernières. Il était assez fréquent alors que des jeunes gens mal dotés de la fortune, mais ayant reçu le bienfait d'une éducation scolaire dont le point de départ était l'étude des deux langues, allassent utiliser, hors de leur cité natale, en France surtout, ce qu'ils savaient et pouvaient apprendre à d'autres mieux que personne. Telle fut la voie que suivit Vergani. Nous ne le suivrons pas dans ses diverses pérégrinations (à Lyon, en Lorraine et ailleurs),

pas plus que dans ses situations distinctes, tantôt à la veille de commencer ou commençant une éducation particulière, tantôt revenant aux leçons en ville. S'exprimant parfaitement en notre langue, lucide, bref, s'entendant à merveille à simplifier les difficultés en saisissant toujours le point où le nécessaire n'est plus qu'utile, où l'utile ne l'est plus que pour le maître ou pour le savant, mais ne l'est plus pour l'étudiant, il formait rapidement des élèves, et à son école l'apprentissage de la langue était de bonne heure attrayant, au lieu de n'offrir que ronces et épines. La renommée de cet enseignement *simplificatif*, s'il nous est permis d'user du terme le plus apte à peindre la chose, le fit admettre à donner des leçons d'italien à qui voulait les prendre au collège de la Marche. La Révolution, en disloquant l'Université de Paris ainsi que tant d'autres institutions du passé, les plus essentielles comme les plus abusives, déranger l'existence si paisible de Vergani : l'on n'avait plus guère le temps en France de roucouler le Piccini. L'on nous assure que, sans prétendre émigrer le moins du monde, l'ex-professeur du collège de la Marche passa le détroit et qu'il ne reparut en France que lorsque la réorganisation du pouvoir, au 18 germinal, et les suites de la victoire de Marengo eurent fait renaître le culte de Cimarosa et de Paërangio. Le collège de la Marche exista blessé longtemps encore après la chute de Napoléon ; seulement il changea de nom et n'ava appela *Collège des Colonies*. On déplora de négrillons que l'on fit du gât d'Amérique, pour prouver que ce n'est l'influence de couleur n'avait aucune influence sur les *capacités* individuelles.

tellectuelles. L'ex-professeur d'italien fut gardé comme professeur d'anglais. Mais ce que nous croyons tout à fait indubitable, c'est que c'est à la nécessité de parer au déficit des leçons qu'est due l'idée qui vint alors à Vergani de publier des ouvrages d'enseignement. Il commença modestement en 1804 par un remaniement de la vieille et infiniment trop vantée grammaire de Veneroni. Bientôt, comprenant que l'indigeste et pesante grammaire (car elle pèse brochée très-près du demi-kilo,) n'était pas de vente facile et courante, ou s'apercevant de plus en plus, à mesure qu'il essayait de la retoucher, de tout ce qu'elle présentait d'exubérant et d'insuffisant, de superficiel et d'erroné, il donna d'autres *Eléments* en son propre et privé nom. Puis, ce nom ayant conquis dans sa sphère une certaine renommée, vint l'ère des compilations, un peu plus lucratives pour lui et fort lucratives pour les libraires. Il lui fut même demandé (car il possédait l'anglais et il avait enseigné sinon l'anglais à des compatriotes, du moins l'italien à des anglais, sans l'intermédiaire du français,) d'élaborer ou plutôt de décorer de son nom des *Eléments* de grammaire anglaise analogues à ceux de sa grammaire italienne. La rémunération, tolérablement grossissante, bien que parcimonieuse toujours, de ces divers travaux, argenta quelque peu les dernières années de Vergani, qui mourut vers 1813 à Paris. Voici la liste des publications qu'on lui doit, et dont il serait inutile ou fastidieux de détailler au grand complet toutes les réimpressions ou contrefaçons, les unes pures et simples, les autres avec modifications : il faudra bien pourtant en citer quelques-unes,

car beaucoup de tard-venus ont brouté le Vergani, ont vécu des miettes de sa grammaire, se sont taillé des rentes dans son bagage. I. *Grammaire de Veneroni, simplifiée et réduite à vingt leçons avec des thèmes, des dialogues et un petit recueil de traits historiques en italien, à l'usage des commençants*, Paris, an VIII, in-12, 2^e édit., an IX, etc., etc. Bientôt il ne fut plus nécessaire, pour la vente, de garder inscrit en tête le nom du pseudo-florentin de Verdun, et il disparut du frontispice : c'était justice. A Vergani reviennent de droit toutes ces menues, mais appétissantes améliorations qui caractérisent son livre, et qui décèlent un esprit de trempe contraire à celui du charlatan lorrain : — la réduction à vingt leçons, c'est-à-dire à vingt heures consciencieusement et vaillamment consacrées à l'étude des éléments, la suppression de tout l'inutile et de tout l'ajournable, la méthode, la lucidité, la justesse parfaite, à bien peu d'exceptions près, de toutes les formules, le choix des exemples caractérisent le mérite de cet ouvrage. Vergani peut être nommé le Lhomond de la grammaire italienne; mais ici c'est à Lhomond que l'assimilation fait honneur. Si Lhomond est simple, pratique et court ainsi que Vergani, il n'est pas comme lui métaphysiquement irréprochable et trop souvent il n'a de la clarté que l'apparence (qui veut creuser ne rencontre qu'inexactitudes et ténèbres) tandis que Vergani, diaphane comme l'eau de roche, peut être fouillé *intus et in cute*. Perretti donnait vers le même temps une grammaire à coup sûr plus minutieuse, plus philologique; Biagioli, un peu plus tard, en élaborait une plus opulente, et que

certes l'appendice prosodique met hors de pair. Mais il s'agissait de savoir grâce auquel des trois grammairiens un élève au bout d'un temps donné saurait le plus d'italien et s'acquitterait le moins mal soit d'un thème, soit d'une version; il nous semble que l'avantage ne resterait ni à l'un ni à l'autre des deux rivaux de Vergani. Ce qui le prouve, c'est qu'il ne s'annonce, nous l'imaginons, ni seconde édition de Perretti, ni troisième de Biagioli, malgré leur mérite incontestable à nos yeux; c'est surtout que personne parmi les libraires n'a fait main basse sur eux pour se parer des plumes du paon, tandis que partout vous rencontrez des Vergani augmentés ou corrigés avec des noms d'arrangeurs, et quatre au moins à ce métier ont gagné un renom et quelque chose de plus que le renom. II. *Grammaire anglaise simplifiée et réduite à vingt et une leçons*, nombreuses éditions dont seulement les premières par Vergani lui-même, les 4^e, 5^e et beaucoup d'autres par Hamonière, 1814, 1820, 25, 29, 33, 36 et les dernières, depuis 1843, par Salder qu'on pourrait qualifier de Briccolani du Vergani anglais. — V. (Trois petites chrestomathies italiennes, savoir:) 1^o *Racconti istorici messi in lingua italiana*, etc., bien moins pâteux que les nouvelles de Franc. Soave, etc., très-fréquemment réimprimées, rééditées, réamplifiées (4^e éd., par Peranesi, en 1841; autre encore par Zirardini en 1849, (le tout in-12); 2^o *Nuova scelta di favole, novelle lettere e poesie italiane, con un trattato della poesia ital.*, (poésie, en cette occasion, ne signifie guère qu'art de versifier); Vergani com- pense ici la langue que quelques

juges seraient tentés de reprocher à son premier livre en le mettant en parallèle avec la grammaire de Biagioli; 3° *Bellezze della poesia italiana, tratte dai piu celebre* et posthume; avec un traité de la poésie italienne et de courtes notes à l'usage des étrangers, par Pianesi, 1818, in-12. VI. (Une chrestomathie anglaise, une seule :) *l'English institutor, or usuful and intersaining passage in prose selected from the most eminent english writers and designed for the use and improvement of those who lean that language*, Paris, an IX (1801), in-12, et 2° ou 3° éd. 1812.

VERGANI (PAUL), écrivain et penseur italien, dut naître vers 1753 dans le Piémont. Sa famille tenait de loin, et dans un rang un peu inférieur, à l'organisation judiciaire du pays. Il fut voué de bonne heure à l'état ecclésiastique; mis au séminaire, il étudia plus attentivement qu'on ne le fait d'ordinaire et, pour nous exprimer à la façon des italiens, *avec amour*, l'histoire d'abord, le droit canon ensuite, mais non l'histoire de l'Église tout simplement, car il y joignit l'histoire profane, et non le droit canon tout seul, car avec la science, essentielle aux yeux de ses chefs spirituels, il fit marcher parallèlement la science de luxe, le droit civil. Il eût donc pu, nous aimons à le croire, être déclaré docteur *in utroque*; mais, soit que ce double examen coûtât double prix, soit humilité chrétienne, soit tout autre motif, il se contenta d'un seul titre, celui de docteur en théologie. Déjà il avait reçu les saints ordres, ses travaux lui faisant souhaiter d'habiter une grande capitale, et son savoir ayant été connu du sacré collège, il reçut du Saint-Père la dignité de chanoine de Saint-Jean-de-La-

tran. C'est dans cette position modeste, mais sûre, qu'il composa les trois premiers des ouvrages dont l'on va trouver la note un peu plus bas, et qui lui donnent un rang dans cette école de moralistes et légistes philosophes grâce auxquels l'Italie, au dix-huitième siècle, n'a guère moins contribué que la France à la réforme de la jurisprudence. Les deux premiers furent très-goûtés, et tous eurent, comme on le verra, les honneurs de la traduction française. Il s'ensevelit ensuite, bien qu'approfondissant toujours, dans un long silence de trente ans; tandis que les idées de la *scienza nuova* germaient, prenaient racine et formaient en s'épanouissant cette magnifique forêt de haute futaie à l'ombre de laquelle finira par être, heureuse de s'asseoir, l'Europe enfin éclairée. Les événements de 1811 et 1812, en déterminant, à la suite de l'enlèvement de Pie VII, la dispersion des chanoines de Saint-Jean-de-Latran, amenèrent à Paris l'abbé ou, comme le porte souvent le titre de ses livres, le docteur Paul Vergani; il reprit la plume, aidé parfois par son ami, notre collaborateur, Tabaraud, et il s'éteignit vers 1820, sans avoir revu l'Italie. Voici la liste chronologique de ses écrits : I et II. *Traité de la peine de mort*, 2° édit., Milan, 1780, (traduit par l'avocat Cousin, avec un *Discours sur la justice criminelle*, Paris, 1782, in-12.) III. *De l'énormité du duel*, (également traduit par Cousin, qu'on reconnaît sous son initiale C... et à son titre de Membre des Arcades de Rome.) IV. *La législation de Napoléon le Grand considérée dans ses rapports avec l'Agriculture*, Paris, 1812. in-8°. V. *Essai historique sur la dernière persécution de l'Église*, revu par Tabaraud,

Paris, 1814, in-8°. VI. *Discussion historique sur un point de la vie de Henri IV*, Paris, 1818, in-8°.

VERGER (JEAN-LOUIS), assassin de l'archevêque de Paris, a droit à un article dans la *Biographie universelle*, puisqu'elle donne l'histoire des hommes qui se sont fait remarquer non seulement par leurs écrits, leurs vertus, mais aussi par leurs crimes. Fils de Jean Verger, tailleur, et de Marguerite Fremin, il naquit à Neuilly-sur-Seine, banlieue de Paris, le 22 août 1826. Après avoir fréquenté l'école mutuelle de sa commune, et travaillé quelque temps du métier de son père, qui voulait en faire un garçon boucher, il eut le bonheur d'être recommandé par un jeune abbé à la supérieure des filles de la Charité, sœur Mélanie, dans le monde marquise de Rochefort, femme ardente, qui aimait à agir. Eprise de l'idée de faire un prêtre, elle se sentit disposée à exercer sa charité pour cet enfant qui lui paraissait digne d'intérêt. Comme elle était chargée de distribuer dans la paroisse les aumônes de la princesse Amélie, épouse du duc d'Orléans, alors chef du gouvernement, elle fit les frais des études de Verger, qui fut placé au petit séminaire de Paris, d'abord à la succursale, puis dans la ville même. Les premiers débuts du jeune écolier furent très-satisfaisants, sinon du côté des études, du moins du côté de la conduite, qui n'offrait aucune prise à la réprimande et était même édifiante. On remarquait néanmoins déjà une propension à ce caractère sournois qui se montra si sensible plus tard, et qui était vraisemblablement le fruit d'un amour-propre déjà froissé au milieu de tant d'élèves d'un

autre âge, et d'une position sociale plus élevée. A Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où était alors le séminaire, aujourd'hui transféré dans la rue Notre-Dames-des-Champs, il continua de montrer un caractère singulier, et les idées se modifièrent, s'éclaircirent bientôt sur son compte. Le supérieur du séminaire était M. Dupanloup, devenu depuis évêque d'Orléans, qui, bientôt, crut s'apercevoir que le nouveau venu ne méritait pas toute confiance. On lui représenta en vain que son opinion était peut-être précipitée, il resta persuadé et il disait que ce jeune homme ne ferait point honneur à l'état ecclésiastique. Une circonstance amena un dénouement qui, s'il ne fut pas la suite d'une indécatesse, fut du moins l'effet de l'étourderie et de la présomption. Il en sera question dans les débats du procès de Verger, dont M. Dupanloup crut devoir se débarrasser dans cette circonstance. Verger, congédié au mois de septembre 1844, trouva un protecteur dans le vicaire de Neuilly, qui le recommanda à M. Vervost, chef d'institution à Paris. Ce respectable ecclésiastique reçut Verger, et dès lors, comme depuis que son établissement fut transféré à Auteuil, il n'a jamais cessé de lui être attaché, sans excuser, bien entendu, tous les écarts dans lesquels il a donné. Le 22 juin 1846, en le faisant admettre au grand séminaire de Meaux, il le recommandait comme un excellent jeune homme, dont il voulait faire un collaborateur dans sa maison. Cette maison fut son asile pendant ses vacances. Dans le cours de ses dernières études, Verger offrit bien quelques sujets à la répréhension, mais ces sujets

étaient sans gravité majeure, et, quoiqu'il eût commencé à étudier étant déjà dans l'adolescence, il fut ordonné prêtre avec dispense d'âge, le 25 mai 1830. Sa première messe fut, à Neuilly, une sorte d'ovation, mais son orgueil fut blessé de voir que le curé ne l'eût point invité à prêcher. C'était un jour non chômé; mais la manie de Verger a toujours été la prédication, pour laquelle il n'était point fait. On pourrait se demander comment, ni alors ni depuis, il n'alla point professer à la pension d'Auteuil. Les supérieurs ecclésiastiques du diocèse de Meaux, le nommèrent aussitôt curé de la succursale de Guercheville, mais il n'avait rien pour s'établir dans son presbytère, et M. l'abbé Sibon, qu'il paya bientôt de tant d'ingratitude, confident des chagrins que lui causait sa détresse, lui procura, des habitants de Neuilly, de l'argent et du linge. Bientôt Verger manqua de prudence en toutes choses, et donna déjà des preuves d'un caractère qui annonçait de la folie; il fit porter ses meubles à Nemours, les vendit le dimanche, à l'encan, et quitta sa paroisse sans adieux. L'évêque de Meaux le plaça en qualité de vicaire à Jouarre, où il porta son air sournois, et resta peu de temps, car il fut bientôt nommé curé à la succursale de Bailly-Carrois, près de Melun. Là, ses extravagances continuèrent; il perdit un procès, et voulant échapper aux frais de sa condamnation, il traversa sa paroisse, déguisé et vêtu d'une blouse, suivant le charretier qui emmenait ses meubles, passa la nuit dans une écurie, et vint à Paris. Il est utile de raconter tous ces incidents pour peindre l'homme qui se livra depuis à un si grand crime. Que va-t-il devenir?

Après avoir passé quelques jours chez l'abbé Deleau, curé de Neuilly, qui n'eut point à se louer de ses procédés, il partit pour l'Angleterre, disposé à tout, dit-on, à rester catholique, à se faire protestant et même domestique. Il obtint un *celebret*, mais le cardinal Wisemann ne pouvait employer un prêtre qui avouait ne pas savoir la langue anglaise; Verger revint donc à Paris, où la sœur Mélanie, qui lui portait toujours de l'intérêt, le fit recevoir dans le clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois, dont elle avait connu le curé, M. Legrand, lorsqu'il était vicaire à Neuilly. Ce curé, qui avait, pour cette mesure, pris les conseils et l'autorisation de l'archevêché, fit un accueil charitable à Verger, fit même des avances pour payer ses dettes, et pria l'un de ses prêtres de recevoir le nouveau venu au nombre de ses commensaux. Ce prêtre était précisément M. l'abbé Sibon, à qui Verger devait déjà beaucoup, et qu'il paya d'une noire ingratitude. Tout alla bien d'abord, et Verger fut même employé à des fonctions subalternes au service de la chapelle des Tuileries, confié alors au clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois. Mais au bout de quelques années, dominé par son orgueil et ses idées extravagantes, il revint à ses anciennes imprudences, et je dois en signaler une que le lecteur sera curieux de connaître. La fille d'un épicier de village, qui se confessait à Verger, lui fit croire qu'elle était comtesse d'Argentville; et dès lors, pour l'aider à rentrer dans ses biens, dont il devait lui-même recueillir une part, il dressa un *mémoire*, et alla trouver M. Roulland, alors procureur général, aujourd'hui (1862) mi-

nistre, pour l'engager à prendre les intérêts de la prétendue héritière. M. Rouland lui dit avec gravité qu'il n'aimait pas à voir les prêtres se jeter légèrement dans les procès ; puis, sans écouter davantage Verger, il sonna son domestique et lui dit : « Demain, la guillotine pour les huit heures du matin. » Cette parole, que Verger aurait pu regarder comme prophétique, fit sur lui une si grande impression, qu'il ne put la taire à son hôte, l'abbé Sibon. Le curé de Saint-Germain, mécontent de lui de plus en plus, commença par lui retirer le ministère de la confession, selon qu'il était convenu avec l'autorité diocésaine. Verger, de son côté, irrité et vindicatif, prit des résolutions extrêmes, déchira cruellement les mœurs du curé par les plus odieuses calomnies, quitta le presbytère, alla demeurer avec son frère pour exploiter avec lui un certain procédé pour l'étamage des glaces, reprit l'habit laïc et laissa pousser sa barbe. Au bout de quelque temps, il fit des menaces de vengeance à l'abbé Sibon, qui n'en fit de cas autrement qu'en lui envoyant secrètement une aumône. Il vit bientôt que son commerce de glaces était une illusion. Il chercha à intimider le curé de Saint-Germain, qu'il avait dénoncé au parquet, à l'archevêché, au public, et menaçait de faire de l'éclat, si on ne lui rouvrait son église, avec un traitement qu'il fixait lui-même à 2,300 francs. S'enhardissant dans ses idées diaboliques, il avait composé, sur les mœurs du clergé, un libelle qu'il alla faire imprimer en Belgique (1), je ne sais par quels

moyens ; mais, vraisemblablement, vers ce temps-là, je ne sais par quels moyens aussi, il trouva, en novembre 1855, un emploi dans une pension de jeunes gens, à Montivilliers, dans le département de la Seine-Inférieure, qu'il fut bientôt obligé de quitter, sa qualité de prêtre ayant été connue. De retour à Paris, il alla reprendre le modeste logement qu'il avait occupé rue de Savoie. C'était aussi dans le même temps qu'il projetait de se faire ministre calviniste et qu'il se présentait pour cela au ministre Montandon. Mais un autre acte de folie tout à fait caractérisé, fut la scène ridicule que, dans le même temps, Verger fit dans l'église de la Madeleine. Le dimanche 8 février 1856, il s'y présenta portant sur la poitrine une petite pancarte sur laquelle étaient écrits en latin ces mots imités de l'Évangile. « J'ai « froid et ils ne m'ont pas vêtu ; « j'ai faim et ils ne m'ont pas donné « à manger ; » puis en français : « Je « ne suis ni suspendu, ni interdit, « cependant on me laisse mourir de « faim. » La police s'émut avec raison de cette démonstration singulière, fit arrêter l'individu, et le relaxa après qu'on eut constaté qu'il n'était pas fou, mais le laissa sous une surveillance spéciale, qui ne finit que lors de sa réintégration ecclésiastique. Verger eut cet avantage le 12 mars 1856, ayant été nommé curé de Serris, succursale du canton de Crécy. Il n'y demeura pas longtemps sans montrer son caractère étrange et donner des preuves d'une sorte d'aliénation. Dès le mois de novem-

(1) Il n'avait pu trouver en France

un imprimeur qui voulût se charger de ce pamphlet scandaleux.

bre, il fit un libelle contre la cour d'assises de Melun, à l'occasion d'un épicier nommé Lamy, accusé et condamné comme assassin de sa femme. Sans connaître l'individu, sans être guère plus au fait de sa cause, Verger s'établit son défenseur et adressa au préfet de Seine-et-Marne un écrit composé contre l'institution du jury et qu'il intitula *Colin-Maillard*. L'autorité ecclésiastique fut avertie du scandale; Verger en donna bientôt un autre plus coupable encore, puisqu'il attaqua la religion. Lorsqu'il était attaché à la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, Verger professait une dévotion qu'on peut dire enthousiaste, envers le mystère de l'Immaculée Conception. Avant même qu'il fut proclamé, il avait prêché d'une manière et avec des expressions imprudentes; puis il reçut fort mal les observations qu'on lui en fit. A quelque temps de là, et sans que la cause en soit bien connue, il changea tout à fait d'opinion ou du moins de langage. Le 30 novembre, il adressa au rédacteur d'un journal religieux intitulé *le Rosier de Marie*, une lettre injurieuse au culte de la Sainte Vierge, et dans l'église de son village il prêcha contre le dogme de l'Immaculée Conception, décrété par l'Eglise. Le 12 décembre 1837, l'évêque de Meaux interdit Verger, et comme il prévoyait que celui-ci allait retourner dans la capitale, il prévint l'Archevêque de Paris de la mesure qu'il avait prise, et de laquelle il donnait trois motifs: l'affaire scandaleuse du libelle injurieux à la cour d'assises de Melun; les prédications contre l'Immaculée Conception; et enfin la découverte d'un écrit intitulé: *Testament*, rempli de diatribes violentes contre

les dogmes de la religion, contre l'autorité et la discipline ecclésiastique. Verger revint effectivement à Paris, et de là écrivit à l'évêque de Meaux, cherchant à l'amener à changer de détermination sur ce qui le regardait, usant de menaces et disant qu'il se marierait, etc. Une personne respectable le vit de la part de l'évêque, chercha à le calmer et lui fit entendre que les mesures que l'on avait prises à son égard l'étaient sans retour. Verger demanda une audience à l'archevêque de Paris, qui nécessairement dut la refuser. Alors l'idée d'assassiner ce prélat, déjà conçue l'année précédente, lui revint au cœur et se changea en résolution. Sous l'influence funeste de cette pensée, il acheta un couteau et se disposa à frapper l'archevêque quand il en trouverait l'occasion. Le samedi 3 janvier 1837, monseigneur Sibour, archevêque de Paris, était allé, dans l'après-midi, malgré le temps froid et pluvieux et une santé indisposée, célébrer la fête patronale de sainte Geneviève, à Saint-Étienne-du-Mont, où le tombeau de la sainte attire depuis soixante ans un concours considérable de pèlerins pendant toute la neuvaine qu'on y fait chaque année à pareille époque. L'occasion parut favorable au dessein pervers de Verger. Il se munit de son couteau, qu'il tint d'avance ouvert, et se rendit à Saint-Étienne, où il entra dans la nef pendant le *Magnificat*. Son premier projet était d'aller se placer près du banc-d'œuvre, afin de frapper l'archevêque au moment où il y entrerait pour entendre le sermon, mais craignant d'être reconnu des ecclésiastiques, il s'éloigna et alla se placer dans la nef, où il entendit

le sermon de monseigneur Lacarrière, ancien évêque de la Basse-Terre (sermon sur la prière, qu'il trouva *herétique*!). Lorsqu'eut lieu la procession, qui devait précéder le salut, et à laquelle officiait l'archevêque, le prélat rentrait dans la nef du milieu, pour retourner au chœur, quand Verger, placé à l'entrée et aux premiers rangs des chaises, du côté gauche, se releva, tournant le dos à l'autel, saisit monseigneur Sibour par le bras et le frappa de son couteau, qu'il avait su tenir caché!!! Une femme aperçut néanmoins l'instrument fatal, au moment où le coup était porté, et voulant l'arrêter, fut légèrement blessée. M. l'abbé Surat, vicaire-général, qui assistait le prélat, et soutenait sa chape, frappa de la main l'assassin, qu'il croyait coupable seulement d'avoir battu l'archevêque. En imitant sa victime, Verger s'écria : *Pas de déesses, à bas les déesses!* Il était revêtu d'un paletot, et ne se débarrassa pas de son fer meurtrier. « Je n'ai pas frappé une seconde fois, a-t-il dit depuis, car j'avais la certitude que mon premier coup avait porté. » Il a dit aussi à M. l'abbé Hugon, aumônier du dépôt des condamnés, qu'il avait ressenti, après le coup, comme cette espèce de satisfaction qu'on éprouve après une œuvre qu'on devait accomplir. Néanmoins, en recevant le soufflet que lui donna M. Surat, l'assassin chancela en répétant son inconcevable exclamation : *Pas de déesses! A bas les déesses!* On peut se faire une idée du tumulte qu'occasionna cette attaque subite, et du trouble où elle jeta tous les esprits. On croit à un accident, à une insulte, mais personne ne soupçonne un tel crime! Pendant qu'on s'em-

presse de rassurer le prélat, on voit ses yeux s'étendre et sembler s'attacher sur le criminel; Ses lèvres murmurent: « On est Dieu! non, Dieu! le malheureux! » car sa voix ne peut laisser distinguer suffisamment les derniers mots qu'il ait prononcés!! Tout à coup son corps, qui soutenait seulement le poids de sa chape, s'affaisse violemment en arrière et retentit sur les dalles! On se précipite, on relève Monseigneur, on le transporte dans la sacristie, on essaie de le faire revenir de ce qu'on pense être un évanouissement. La syncope persiste, on étend le corps du prélat, et un médecin, qui s'était trouvé à l'église découvre l'horrible vérité. Après avoir soulevé la chape et l'étole, il reconnut une plaie large et profonde entre la cinquième et la sixième côte. Le sang s'en échappe avec abondance, les paupières du mourant frémissent encore, mais déjà le pouls a disparu. M. Surat donna une dernière absolution à l'archevêque, qui mourut à l'instant. Le bruit de cette affreuse catastrophe se répand aussitôt dans une partie de la ville, et produit un effet indicible. On ne peut se résoudre à croire à cette nouvelle : Monseigneur est assassiné! Par qui et pour quel motif, dans un temps où les émotions populaires semblaient assoupies! L'indignation est générale. Le chef du gouvernement s'abstient du spectacle, où il se disposait à se rendre. L'auteur de cet article n'oubliera jamais la scène lugubre et majestueuse qu'offrait le presbytère de Saint-Etienne-du-Mont. Instruit par hasard du malheur qui venait d'avoir lieu, il s'y rendit des premiers. Le prélat était étendu, revêtu d'une partie

de ses habits ecclésiastiques, un pied sorti du soulier, tombé au pied du lit, ce lit n'était qu'un matelas posé par terre, sur lequel l'archevêque paraissait endormi ; son manteau recouvrait la plaie. Prosterné près de sa tête, son secrétaire particulier, M. l'abbé de Cutili, serrait une de ses mains et restait en silence, presque anéanti ! Monseigneur Lacarrière, quelques ecclésiastiques du presbytère et autres, n'échangeaient que quelques mots à voix basse, et la stupeur était sur tous les traits ! Tandis que ceci se passait au presbytère, une autre scène se passait à quelques mètres de là, dans l'hôtel de la mairie (alors du XI^e arrondissement). Lorsque M. l'abbé de Borie, curé de Saint-Etienne, cherchait, dans son illusion sur la réalité du malheur, à rassurer les fidèles et voulait continuer l'office, un assistant qui avait compris ce qui se passait, avait saisi l'assassin par derrière ; un sergent de ville le désarma et l'arrêta. On le conduisit au milieu de la foule saisie d'horreur au poste de la mairie. M. Piétri, préfet de police, M. de Cordoën, procureur impérial, M. le substitut Moignon, M. Treilhard, juge d'instruction, s'y rendent en toute hâte, et procèdent à une première instruction. Verger dit que ce n'est point la personne de Monseigneur l'archevêque qu'il a voulu frapper, mais en sa personne le dogme de l'Immaculée Conception. Que signifie, lui demande-t-on, ce cri que vous avez proféré : *Pas de déesses ! à bas les déesses !* Il répond que par là il entendait protester (1) contre l'Im-

maculée Conception et contre la confrérie des Génovéfaines. Il avoue et donne des détails avec un sang-froid qui laisse douter s'il a la conscience de son crime. Un moment cependant, vers la fin de l'interrogatoire, comme on lui représente la grandeur d'un tel forfait, il semble le comprendre. Quelques larmes coulent de ses yeux et il s'écrie : « Oui, c'est affreux ! » Mais, conduit à la prison de Mazas, Verger a bientôt recouvré son calme. Il demande à manger, parce que, dit-il, il est à jeun depuis le matin, par précaution pour ne pas avoir la main tremblante. Comment, lui dit-on, vous qui êtes prêtre, avez-vous pu commettre un crime semblable ? « La faute en est au célibat des prêtres, répondit-il ; pourquoi ne voulez-vous pas que les prêtres se marient comme les autres hommes ? » Réponse insensée, qui, comme celles qu'il a faites à la mairie, prouverait que le malheureux est victime non-seulement de sa scélératesse, mais aussi de son orgueil ou de sa folie. Quels rapports, en effet, peut-il y avoir entre les raisons qu'il donne et l'assassinat de Mgr Sibour ? L'instruction commença et marcha promptement ; on saisit chez le frère de Verger, avec lequel il demeurait au moment du crime, et à son propre domicile à Sarris ; on fit les informations au séminaire de Meaux, et dès le 10 janvier, le parquet de la Cour impériale de Paris, par l'organe du procureur général, M. Vaisse, déclarait que Jean-Louis Verger était accusé d'avoir, le 3 janvier 1837, commis volontaire-

Geneviève, établie par Monseigneur Sibour, à son autel près du tombeau de sainte Geneviève, et se réunit à Saint-Etienne-du-Mont.

(1) La société des dames de Sainte-

ment, avec préméditation et guet-apens, un homicide sur la personne de Mgr. Sibour, archevêque de Paris, crime prévu par l'article 302 du code pénal. Pendant ces opérations préliminaires, Verger semblait, dans sa prison, être à l'aise et dans une position qui pourrait le grandir. Ceux qui pouvaient l'approcher étaient curieusement interrogés. Il se montrait calme, vantard, discuteur. Il n'était préoccupé que de l'idée de se former un piédestal aux yeux de l'opinion publique, de *poser*, de faire de l'effet. Il pérorait sur les questions de dogme, avançait froidement de vieilles hérésies, qu'il donnait comme les productions de son cerveau, mêlait à toutes ces divagations religieuses les questions les plus étroites d'intérêt personnel, calomniait grossièrement tous ceux qu'il avait pu connaître dans sa carrière ecclésiastique, et principalement il écrivait, il écrivait sans cesse, sur tout et à propos de tout. Transporté quelques jours après à la Conciergerie, il montra les mêmes dispositions; il semblait n'avoir pas conscience de sa situation, parlait froidement de l'avenir, et réclamait honnêtement une couverture *pour passer l'hiver*. Quand on lui annonçait quelque visite, quelque démarche de curiosité, sa figure rayonnait : « Ma cause est une nouvelle cause célèbre, disait-il, on en parlera longtemps. » Étrange satisfaction de l'orgueil, qui ne pouvait se trouver qu'en Verger! Aussi, fut-il et parut-il vivement contrarié quand l'autorité se refusa à laisser reproduire ses traits. Croirait-on qu'il avait fait venir à sa prison son frère accompagné d'un photographe, pour faire son portrait! Tout semblait révéler

chez ce malheureux, cette incroyablement fatuité du criminel qui s'empare de quelques intelligences réservées. Il laissait entrevoir ce qu'il aurait voulu faire, et portait, dit-on, du désir qu'il avait de se rendre à Rome, de façon à laisser supposer le regret monstrueux de n'avoir pu frapper une autre et plus illustre tête. On chercha à lui faire comprendre combien il s'abusait sur la situation des esprits à son égard; on n'aura point réussi. Dès le 9 janvier, le rapport sur son affaire avait été présenté à la chambre des mises en accusation par M. l'avocat général Sallé. La chambre prononça immédiatement l'arrêt par lequel elle renvoyait Verger devant la Cour d'assises de la Seine. Ce même jour, à quatre heures, Verger reçut notification de l'arrêt, il avait dès lors cinq jours pour se pourvoir en cassation contre cette décision. M. le président Bonniol de Salignac lui nomma d'office pour défenseur un avocat connu par son beau talent, M. Nogent-Saint-Laurens. Ce choix parut faire plaisir à l'accusé, que l'avocat trouva à la Conciergerie feuilletant avec ardeur les pièces de procédure qui lui avaient été signifiées. Verger se leva, fit quelques pas au-devant de lui, et du geste lui indiqua un siège, le remerciant d'avoir accepté sa défense. « C'est, lui dit-il, « une véritable satisfaction pour moi que de me voir assisté par un « avocat que j'ai déjà eu tant de « plaisir à entendre à Melun. » Néanmoins il manifesta l'intention de se défendre lui-même. Il dit que l'examen de toutes les pièces et la préparation de sa défense nécessitaient un temps plus long que celui qui lui était donné, et qu'il ne croyait pas pouvoir être prêt pour

le 17 janvier, jour fixé pour les débats de l'affaire. Le 14, il informa officiellement de sa résolution le directeur de la Conciergerie, et après qu'il eut vu libeller et qu'il eut signé l'acte constatant sa déclaration de pourvoi, il se remit avec une activité fiévreuse à classer, à rédiger ses moyens de défense. Le 15, la Cour de cassation fut saisie du pourvoi, que Verger n'avait fait soutenir par aucun avocat. Comme elle trouva que la procédure avait été régulière, etc., elle rejeta le pourvoi. Par suite de cette décision, l'affaire fut maintenue au rôle des assises pour le samedi 17 janvier. Lecture de cette décision fut faite à Verger, dans la Conciergerie, par M. le premier président Delangle, qui, sollicité par Verger de reculer le jour de l'audience, et ne croyant pouvoir l'accorder, vit l'accusé ne pas faire d'insistance et dire qu'il serait prêt pour le 17, jour fixé. On conçoit que de son côté le public se préoccupait de l'affaire, qui faisait le sujet des conversations. Mgr. Allou, évêque de Meaux, eut la charité de visiter le coupable dans sa prison; les journaux rendirent publique une lettre que M. l'abbé Renard, supérieur du séminaire de Meaux, avait cru devoir écrire, et qui, en donnant des explications, comme pour solliciter ou présenter une sorte de justification, assurément bien inutile, accusait dans ce respectable ecclésiastique, une sorte de peine ou d'embarras. Tout le monde attendait avec une sorte d'anxiété l'ouverture des débats, qui eut lieu, en effet, le 17 janvier 1837. Jamais pareil spectacle ne s'était offert dans l'enceinte de la Cour criminelle. Le crime était inouï; la foule qui se pressait dans ce trop étroit

prétoire de la Cour d'assises, composait une de ces assemblées d'élite dont on peut dire qu'elles représentent tout Paris. La plupart des illustrations s'y trouvaient réunies; notabilités administratives, judiciaires, artistiques, militaires; les dames étaient en très petit nombre. Dès cinq heures du matin une longue file d'avocats en robe se pressait à la grande grille d'honneur du palais; sur plus de deux cents, une trentaine réussit à obtenir le droit d'entrée. Quant à la foule du public elle était compacte, mais les déceptions avaient été nombreuses, car le plus grand nombre des places était réservé, et personne n'entraît sans être muni d'un billet signé par le premier président. Vers dix heures, on expose les pièces à conviction, les habits pontificaux de Mgr. Sibour, la chape souillée d'une large tache de sang, le couteau terrible, dont la lame damasquinée n'a pas moins de 19 centimètres de longueur, et son acier est terni par places; on reconnaît en frémissant qu'il est terni par le sang de la victime. Peu après, l'accusé est introduit et attire les regards d'une curiosité avide. L'impression générale est celle du désappointement. On avait attendu un homme à l'allure féroce, au regard sombre, on voit entrer un jeune homme insignifiant. Loin de reconnaître en lui un assassin, à la pâleur mate de son teint on se persuaderait facilement qu'on a sous les yeux un de ces jeunes gens en qui l'étude éteint les passions en éclairant et en développant l'intelligence. Il est vêtu de noir; une cravate de mérinos noir, sans col de chemise, fait ressortir l'extrême pâleur de son teint, sa voix est à la fois douce et sonore; l'impression qu'il produit

d'abord est presque favorable. Un seul mouvement dans sa physionomie peut inspirer quelque défiance : il passe sans cesse la langue entre ses lèvres légèrement contractées. Verger, entré avec calme, jette un regard rapide sur l'auditoire, et concentre toute son attention sur une liasse de notes qu'il met en ordre. Dans cet article, rédigé avec toute la simplicité possible, je n'ai rien dissimulé de ce qui pouvait faire apprécier Verger, et s'il se trouvait, dans les voies orageuses qu'il a suivies, quelque éclaircie qui semblât le montrer dans le chemin du retour, je ne l'ai point voilée à l'œil du lecteur; mon récit suffirait absolument à le faire connaître. Néanmoins, on peut dire qu'il ne s'est entièrement révélé à tout le monde que dans les débats de son procès. Il n'est ni dans la nature ni dans la mesure de notre travail de les reproduire. La *Gazette des Tribunaux*, le *Droit* et les autres annales judiciaires, ont, dans le temps, rapporté les scènes scandaleuses auxquelles ont donné lieu ces déplorables débats, ainsi que les actes de violence et de fureur qui exigèrent l'expulsion de l'accusé. Ainsi qu'il n'était pas permis d'en douter, le résultat fut une condamnation à mort prononcée à la suite de la courte et unanime délibération des jurés. Le lendemain, Verger s'empressa de faire savoir qu'il entendait se pourvoir en cassation et adresser à l'Empereur une demande en grâce. Son père vint le visiter en présence du directeur de la prison. L'émotion ne fut pas très-vive. Son père lui dit : Ton affaire m'a causé bien des dérangements, enfin te voilà condamné à mort. « Tout n'est pas

« tout n'est pas fini. » Une inquiétude secrète agitait cependant le condamné, malgré sa tranquillité apparente; il mangeait peu, dormait mal, et alors il reçut volontiers la visite de M. l'abbé Notelet, aumônier de la Conciergerie. Sa plus grande privation était de ne pouvoir écrire, car on l'avait, suivant l'usage, revêtu de la camisole de force. L'arrêt avait été prononcé le 17 janvier; le 19 à quatre heures, on procéda à la translation de Verger de la prison de la Conciergerie à celle de la Roquette. Lorsqu'il monta dans la lugubre voiture, il était morne, abattu; pendant le trajet, il manifesta à plusieurs reprises la crainte qu'on ne le conduisît au supplice. Ses gardiens cherchaient en vain à le rassurer; il ne se calma qu'en se voyant rentrer dans une autre prison. Pendant les quelques jours de délai que lui laissait son pourvoi, Verger se livra à l'espérance. Il avait obtenu qu'on lui laissât la main droite libre, et il en profitait pour écrire incessamment. L'orgueil reprenait le dessus. M. l'abbé Hugon, aumônier de la maison du dépôt des condamnés, a rendu public le récit que Verger lui fit de son acte coupable et des impressions qu'il avait ressenties quand il eut frappé *ce pauvre Monseigneur*; il parlait presque comme un héros, disons du moins un artiste, qui fait la relation satisfaisante de son œuvre. Il paraissait aussi compter beaucoup sur sa demande en grâce et attendre tout au plus un *noble exil*. Néanmoins il calculait avec émotion le moment où serait jugé son pourvoi en cassation. Ce fut le 29 janvier que la cour suprême fut appelée à l'examiner, sous la présidence de M. Laplagne-Barris.

Une foule considérable se pressait dans l'auditoire pour assister à l'audience qui ouvrit à onze heures. M. Morin était l'avocat chargé par l'accusé de soutenir son pourvoi, et il présenta trois moyens de cassation, qui furent discutés par le procureur général, M. de Royer, qui conclut au rejet en montrant aussi la régularité de la signification de l'arrêt faite au condamné. La Cour, après délibéré, rejeta le pourvoi. En même temps le chef de l'État, usant de son suprême privilège, faisait appel à une commission de médecins pour constater, une fois de plus, d'après les faits du procès, l'état mental du condamné. Le rapport de M. le docteur Conneau conclut que Verger jouissait du libre exercice de sa raison. L'ordre d'exécution fut donné pour le lendemain, vendredi 30 janvier 1837. M. l'abbé Hugon, aumônier, avait eu plusieurs entretiens avec Verger depuis l'entrée de celui-ci dans la prison du dépôt, dite la Roquette; il n'avait pu rien gagner sur ce malheureux, qui disait toujours qu'il ne voulait pas de prêtre, et entendait mourir comme il était, n'ayant rien, disait-il, à se reprocher. Le dimanche 23 janvier, on avait admis Verger à entendre la messe. L'aumônier prêcha sur les châtements que l'on subit dans la vie, sur les moyens de les rendre utiles pour le temps et l'éternité! Verger l'interrompit par des vociférations, criant : Anathème! erreur! malédiction, et soutenant que l'enfer n'est pas ce qu'on dit qu'il est. Comme on ne pouvait le faire taire, on fut réduit à l'emporter de force. Dans la nuit du jeudi au vendredi, quoique ignorant tout ce qui se passait, il avait eu un sommeil

agité. A sept heures du matin, le vendredi 29, il dormait lorsqu'entrèrent dans sa chambre, M. l'abbé Hugon, d'abord seul, puis aussitôt après M. le directeur, suivi d'une dizaine de personnes. M. Hugon, qu'il avait refusé de voir depuis le dimanche, lui dit qu'il n'avait plus à attendre que la justice et la miséricorde de Dieu, dans les bras duquel il le suppliait de se jeter. Verger ne voulait rien entendre. Au directeur, qui lui donnait communication des ordres reçus, il demanda la permission de prendre une heure ou deux pour écrire à l'Empereur, et il reçut nécessairement un refus. M. l'aumônier lui faisait de douces instances en lui montrant le crucifix; il répondit qu'il voulait mourir tel qu'il était et qu'il ne voulait ni prêtres, ni reliques, et il en revenait à la demande d'écrire à l'Empereur. Il entra en fureur, disant qu'il ne voulait point aller à l'échafaud, et qu'on ne le tirerait de son lit qu'en pièces; son air était hébété, son œil atone, et sa face décomposée! Il s'enroula dans ses couvertures et dans ses draps, qu'il tenait entre ses bras crispés comme dans un étai. Il fallut le vêtir de force, et on ne put lui mettre que son pantalon; il se débattait violemment, et criait avec une voix étrange. « Au meurtre! au secours! à l'assassin! » On ne put, le faire entrer dans la chapelle pour y prier un instant comme c'est l'usage, et l'aumônier fut le premier à conseiller de passer outre. Une fois arrivé dans l'avant-gresse, où se fait la toilette des exécutions, dès qu'il sentit le froid de l'acier des ciseaux dont se servaient les aides de l'exécuteur pour lui couper les cheveux, il fut saisi

comme d'un frisson. Sa face, rouge de colère, se couvrit d'une pâleur effrayante ; sa fureur se changea en un profond abattement : « Point d'amis, point de parents ! dit-il bientôt avec désespoir, mourir ainsi, c'est affreux ! » M. l'aumônier, qui se tenait en face de Verger et épiait le moment de tenter un nouvel effort, crut que le moment était venu, et lui présenta le crucifix, que Verger ne repoussa point. Alors il lui parla avec bonté et lui dit que par le repentir et le recours à Dieu il pouvait encore s'assurer une éternité heureuse. La grâce triomphait, et, gagné par elle, Verger répondit : « Monsieur l'aumônier, mon frère, mon ami, je ne vous ai que trop longtemps résisté. Je ne résiste plus. Je me remets entièrement entre vos mains. Dites-moi ce qu'il faut que je fasse. » M. l'aumônier lui dit qu'il fallait, devant toutes les personnes présentes, rétracter et abjurer toutes ses erreurs, toutes les calomnies propagées par ses écrits, ses prédications, ses propos avant et pendant sa détention, et Verger se levant alors de l'escabeau où il était accroupi, les mains déjà liées, les pieds retenus par une courroie, s'adressa à l'assemblée avec un accent à la fois humble, ferme et digne : « Messieurs, dit-il, je rougis maintenant de la scène de violence dont je vous ai rendus témoins, et je vous en demande pardon. Je demande pardon à Dieu et aux hommes du crime horrible que j'ai commis ; je rétracte et j'abjure toutes les erreurs, toutes les calomnies que j'ai propagées. J'offre à Dieu ma vie en expiation de tout le mal que j'ai fait. Dans toute la plénitude de ma raison, je déclare

« et je vous prends à témoins que je veux mourir en chrétien, en catholique, en prêtre, autant qu'il dépend encore de moi. » M. l'aumônier l'entraîna dans un angle de la pièce. Verger le comprit, se mit à genoux et fit sa confession... confession hâtée sans doute!... mais enfin!! Puis l'aumônier récita les prières des agonisants, que Verger écouta avec recueillement, faisant lui-même les réponses en latin ; puis, les larmes aux yeux, il demanda pardon à tous les employés de la maison. Il marcha vers l'échafaud dressé sur la place en face de la prison, soutenu d'un côté par l'aumônier, de l'autre par l'exécuteur, et témoignant sans cesse publiquement de son repentir. Alors il ne disait plus simplement comme les protestants et les jeunes écrivains de nos jours : *le Christ*, il savait dire JÉSUS-CHRIST et répétait de la voix que lui permettaient ses forces épuisées : *Vive Notre Seigneur Jésus-Christ ! Agneau de Dieu, ayez pitié de moi ! Vivent Jésus et Marie ! Vive la mère de Dieu, notre bonne mère à tous !* Arrivé sur l'échafaud, il se mit spontanément à genoux. Il chargea l'aumônier de faire amende honorable à ses supérieurs, et puis, comme dans une sorte d'extase et les yeux levés vers le ciel, il s'écria : « Dieu d'amour et de miséricorde, prends pitié de ma malheureuse famille ; pitié pour mon vieux père ; protège la France que j'ai tant aimée ! protège l'Église ; pitié pour tout l'univers entier ; protège l'Empereur, fais la France grande et prospère ! » Assurément il y avait encore dans ces exclamations quelque chose du caractère de Verger, et peut-être aurait-on préféré, puisqu'il voulait parler sur l'é-

chafaud, entendre une nouvelle rétractation de ses calomnies et une invocation à la sainte Vierge, que ces expressions de tendresse pour la France, qui n'y a trouvé ni édification ni sujet de reconnaissance. Verger baisa une dernière fois le crucifix avec une ardente effusion, puis, s'abandonnant doucement à l'exécuteur, il reçut la mort avec toute l'apparence des dispositions qui auront frappé vivement les dix mille spectateurs. Le *Droit*, journal des matières judiciaires, dans un article, donna des allégations qui tendaient à nier la sincérité et même la réalité de la conversion de Verger. Le *Journal des Débats* et celui de la *Presse* les reproduisirent, les autres feuilles publiques furent plus équitables. Son Em. Mgr le cardinal Morlot, venait d'être nommé à l'archevêché de Paris. M. Hugon crut devoir l'instruire des circonstances que je viens de décrire, et se hâta de lui en adresser à Tours les détails. Le cardinal lui répondit dès le 31 janvier. La science a décidé que Verger jouissait de toutes ses facultés et la justice l'a frappé d'une peine méritée. On eût été assurément consolé si on eût pu prouver que la démence seule avait pu le conduire à un pareil forfait. Le ministère sacré du prêtre est, dans l'opinion publique, d'un ordre si élevé, qu'il semble à quelques-uns que les misères et les crimes de l'humanité ne doivent jamais monter assez haut pour l'atteindre. D'autres, trop vivement frappés de la faute d'un seul homme, en reportent trop légèrement la responsabilité à l'ordre tout entier, oubliant, pour un qui s'égare, les vertus infinies de tous ceux qui passent ignorés en faisant le bien. Mais

enfin s'il est vrai, comme on ne peut le nier, que Verger avait la conscience de ses actions et agissait avec préméditation et raisonnement, ne pourrais-je dire que l'ensemble de sa vie, dans le peu que j'en ai montré, prouve aussi ce qu'il y avait d'étrange dans son cerveau, de déficit dans ses facultés? J'ajouterai que ces dispositions si singulières étaient peut-être dans son sang. Sa mère se donna la mort en se jetant dans un puits; un de ses frères est mort en se jetant dans la Seine; une de ses sœurs s'est jetée dans un puits à Saint-Denis, mais elle en fut retirée par ses voisins. Son frère Frédéric, qui se porta à quelques excentricités, et chez lequel il demeurait lorsqu'il assassina l'archevêque, avait été exilé pour ses folies politiques.

B. D—E.

VERGEZ (JEAN-MARIE), lieutenant-général français, né le 11 janvier 1757, à Saint-Pé (Hautes-Pyrénées), et sous les drapeaux depuis 1778, avait porté onze ans, sur mer et sur terre, le havre-sac du soldat ou quelque humble épaulette, quand la prise de la Bastille fit prendre la fuite à presque tous ces gentilshommes, lieutenants ou capitaines, chefs d'escadrons ou colonels, lesquels en quittant leur poste crurent livrer l'armée à la désorganisation, et n'y semèrent qu'une émulation immense. Ils laissaient partout des vides, « A nous de remplir les vides! » s'écrièrent les plus alertes, les plus braves et les plus capables. Le temps de Vergez était enfin venu. Il passa comme simple fusilier à la garde nationale mobilisée. Nous ne savons s'il fut de ceux qui se déployèrent et qui combattirent à Valmy (voy. DUMOURIEZ); mais,

dès cette même année 1792, nous l'apercevons coopérant à la campagne sur la frontière septentrionale. Le 9 février 1793, il est nommé capitaine au premier bataillon de chasseurs des montagnes. Bientôt, dirigé sur l'armée des Pyrénées occidentales, il est chargé par le général du commandement des éclaireurs de la colonne ; et il justifie sa confiance, non-seulement en enlevant deux drapeaux à l'ennemi le jour de la prise de Marsa, mais en éteignant deux mèches allumées par les vaincus pour faire sauter le fort qu'ils évacuaient : c'était sauver partie du corps vainqueur qu'effectivement l'explosion aurait détruit. Même légèreté de mouvements, même réussite à la prise de Tolosa : l'ennemi en se retirant emmenait son artillerie : Vergez, avec les siens, tombe comme la foudre sur le cortège fugitif, met la main sur les mulets et reste maître des bouches à feu, canons, obus et couleuvrines (1795). Même année, à l'automne, (vendémiaire an III, disent les rapports), lorsque la valeur française enlève Llabery, Vergez, cette fois encore, comme s'il y avait en lui une faculté divinatrice spéciale à l'effet d'éventer les éléments explosibles, avise quatre mèches qui brûlent sournoisement au fond de barils défoncés à quelques pas d'un énorme magasin de poudre, et conserve ainsi le dépôt à l'armée victorieuse et la vie à des centaines peut-être de ses camarades. L'année suivante, il était, sous Hoche, à l'armée de l'Ouest dite des côtes de l'Océan, et mis à la tête des carabiniers, il eut une part décisive à l'achèvement de la première guerre de la Vendée. C'est lui qui fit prisonnier l'indomp-

table Charette, après avoir tué de sa main les deux chefs qui l'accompagnaient et l'avoir blessé d'un coup de pistolet d'abord, d'un coup de sabre ensuite. On sait que Charette s'était défendu comme un lion. Cet exploit valut à Vergez, le 18 thermidor suivant (5 août 1796) le grade de chef de bataillon. L'Ouest tranquille pour l'instant, c'est en Italie que Vergez reçut ordre de se rendre : il y passa la fin de l'année et les deux années suivantes, moitié dans l'inaction amenée par la paix de Campo-Formio et ces vaines négociations de Rastadt que l'Autriche dénoua par l'assassinat des plénipotentiaires français, moitié dans les expéditions de Rome et du royaume de Naples. Mack, par une audacieuse violation de la foi des traités et avec des forces quintuples, avait contraint les 16,000 Français du patrimoine de Saint-Pierre à quitter la capitale, où bientôt (5 frim. an VII ou 25 nov. 1798) crut bon de faire son entrée triomphale ce grotesque époux de la reine de Naples, ce Ferdinand IV, qui, trente-deux jours plus tard (7 nivose ou 27 décembre) devait, chassé de Naples après l'avoir été de Rome, s'embarquer pour Palerme avec ladite épouse et l'indispensable Acton. (Voy. CAROLINE, au supplément L...) C'est surtout dans l'intervalle de cette entrée à cette fuite que Vergez avec le reste des forces françaises trouva l'occasion de se signaler. Il faisait partie de cette colonne de renfort si impatiemment attendue de Terri par Macdonald, lorsque les Napolitains s'étaient portés de Calvi sur Otricoli pour intercepter les communications de l'armée française, et qui, dès qu'elle déboucha, fut dirigée

sur Osteria : là et sur vingt points aux environs (l'Osteria di Vaccone, l'Osteria di Corezze, etc.) fut livrée ce qu'on appelle la bataille de Catalupo, dont les résultats furent la retraite ou plutôt la fuite de Mack, la rentrée victorieuse des Français dans Rome et onze mille prisonniers (25 frim. ou 15 déc.). Vergez, dans cette journée, à la tête d'un détachement, s'empara de deux pièces de canon sur la colonne napolitaine qu'il avait à combattre. Moins de cinq mois après (17 floréal ou 5 mai 1799), Macdonald le nommait provisoirement aux fonctions de chef de brigade. Mais en ce moment les affaires militaires tant d'Allemagne que d'Italie avaient cessé d'être en voie de prospérité, les dangers de nos armées au contraire étaient immenses et croissaient tous les jours. L'attentat sans nom de Rastadt avait été commis, l'Autriche avait jeté le masque et ne se bornait plus, comme lorsque Mack allait infatuer le mannequin de San-Lucio (voy. FERDINAND IV, au supplém. L.) et galvaniser les lazzaroni, à faire la guerre indirecte et subreptice, elle avait envoyé son archiduc Charles avec soixante mille hommes rejoindre et commander ce qui lui restait de forces entre les Treize Cantons et l'Adriatique; la machiavélique Catherine II avait souscrit à ses supplications qu'appuyait la Grande-Bretagne, et quatre-vingt-dix mille Russes descendaient avec Souvarof de l'Adige vers les Alpes. Il ne faut pas demander si, dans cette crise, Vergez payait vaillamment de sa personne. Le 24 prairial (toujours en l'an VII), il fut blessé d'un coup de feu à l'épaule droite à la prise de Modène; puis, le 9 fructidor, pendant la bataille de

Chiavari, ce fut le tour de la hanche droite, qu'atteignit également un coup de feu. Il se rétablit de l'un et de l'autre accident; et le 15 brumaire an VIII il exécutait devant Novi, à la tête d'un escadron, une charge non moins vigoureuse que brillante dont l'effet était de couper en deux la ligne de l'ennemi, et prenait toute leur artillerie (cinq canons et six caissons) : ce succès partiel devint général, et l'avantage de la journée resta aux Français, grâce au mouvement si vivement conduit par Vergez. Trois jours après avait lieu la révolution du 18 brumaire, et bientôt (15 floréal ou 4 mai 1800) le premier consul, en train de combiner la campagne d'Italie, que devait signaler la victoire de Marengo, le confirmait dans son grade de chef de bataillon. Plus tard, il le fit colonel du 12^e de ligne et officier de la Légion d'honneur. Il l'employa ensuite à la troisième division du camp de Bruges, puis à la première campagne contre les Prussiens. Là il se couvrit d'une gloire nouvelle, mais il fut blessé pour la troisième fois en chargeant à la tête de son régiment. Napoléon reconnut ses services en le nommant l'année suivante (1807) général de brigade. Ce fut le terme de son avancement sous l'Empire, bien qu'il eût, depuis ce temps, fourni plus d'une fois, notamment en 1810 et dans la guerre d'Espagne, la preuve qu'il était toujours l'agile et intrépide officier de la République : ainsi le siège et la prise de Lérida (14 mai) eurent en lui un vigoureux auxiliaire; ainsi le 10 juin, attaqué par 1,800 Espagnols, il en tua 400 et fit 217 prisonniers dont 19 officiers; premier succès dont le résultat fut la prise de Tueruel. Mais on sait à quel point Na-

poléon se montra fréquemment, sinon injuste du moins tiède à l'égard des desdichados qu'il envoyait se consumer en Espagne où le sol était si peu propice à nos lauriers; et même depuis 1810 on ne le voit pas figurer sur les cadres. Nous ne l'en trouvons pas moins, chose singulière, promu sous Charles X, en 1823, au grade de lieutenant-général; mais, évidemment, ce ne fut qu'un grade honorifique. Le lieutenant-général Vergez mourut peu de temps après. VAL. P.

VERGNAUD (HENRI), parent du célèbre girondin, naquit à Limoges en 1760 ou tout au commencement de 1761, et, reçu avocat, il exerça au barreau de cette ville. Il n'eut aucune part aux événements de la première ni même de la seconde phase de la Révolution; mais il commença vers 1794 à se mêler à la vie politique, et fut député par Saint-Domingue au conseil des Cinq-Cents. On ne saurait dire qu'il se fit remarquer pendant le cours de sa législation par cette façon dont semble inséparable le nom de Vergniaud, il se distingua plutôt par son silence. Mais il utilisa son passage à Paris en contractant des liaisons qui ne demeurèrent pas infructueuses : il s'acquitta notamment dans Lucien Bonaparte un ami qui, plus tard, aurait été, s'il l'eût voulu, son protecteur. Il ne profita, ostensiblement du moins, de cette bonne volonté, que pour faire ériger sa ville natale en chef-lieu de cour d'appel, faveur qui certes eût pu lui manquer sans quelque appui d'en haut. Depuis, ces précédents ont constamment sorti leur effet, et Limoges n'a cessé de s'appeler cour d'appel que pour être qualifiée cour impériale. Pour lui, il ne demanda ni simple

bonnet de conseiller, ni place quelconque au parquet, encore moins de présidence. Nous ne croyons pas non plus qu'il ait ambitionné les titres de maire ou d'adjoint : il trouvait que c'était bien assez d'assister aux sessions du conseil municipal. Il avait beaucoup de cette ataraxie philosophique que quelques-uns qualifièrent de paresse chez son éloquent homonyme. Il n'en vécut ni moins vénéré, ni moins tranquille, ni moins longtemps : il était dans sa quatre-vingt-troisième année lorsqu'il dit adieu au monde le 13 juin 1844.

VERHUELL-DE-SAVENAER (l'amiral, comte CHARLES-HENRI), marin renommé que se disputent la Hollande, sa patrie de fait, et la France, sa patrie adoptive, la patrie de son cœur et de son choix, naquit le 11 février 1764 à Doëttichem, au pays de Gueldre. Sa famille était des mieux posées de la province, et cela depuis des siècles, soit dans la magistrature, soit dans les armées de terre et de mer. Son aïeul maternel était commandeur de l'Ordre teutonique. Il avait un frère aîné dans la marine, lequel parvint à la position de capitaine de haut-bord, et dont il sera dit encore un mot plus tard. La vocation maritime n'était pas moindre chez lui; mais, probablement, par avis de parents et pour que les jeunes gens ne se nuisissent pas l'un à l'autre en se faisant concurrence, on lui fit prendre parti d'abord dans le service de terre en qualité de cadet. Il méritait ce titre à tous égards. Il était peu de ses camarades dont il ne fût le cadet : il n'avait alors que onze ans (1775). Quatre années après, ses idées s'étaient fixées, et ses instantes prières pour obtenir sa transla-

tion du régiment à n'importe quel navire de l'État eurent pour résultat son embarquement comme élève sur une frégate de quarante-quatre que commandait le célèbre capitaine, depuis amiral, Kingsbergen (1779). Il ne pouvait être à meilleure école. Dès 1781, sa frégate fut employée à diverses croisières dans la mer du Nord, et il fit en quelque sorte en arrivant son premier apprentissage de la guerre, la Hollande s'étant alliée à la France en faveur des colonies anglo-américaines, et toute voile hollandaise dès lors, étant sans cesse sur le qui vive. Le 5 août 1781 il fut acteur en cette sanglante affaire de Doggerthauk, en vain livrée par Parker à Zoutman, et qui ne prit fin que parce que, de part et d'autre, les amiraux virent leurs navires désemparés hors d'état d'exécuter les manœuvres qu'ils commanderaient. La frégate sur laquelle se trouvait Verhuell avait constamment figuré sur la ligne de bataille, et les traces n'en étaient que trop visibles. Presque toutes les œuvres vives avaient été labourées par la pluie de boulets, et deux mâts, sinon trois, avaient été ou mis hors de service ou renversés; toutefois le feu avait pris aux voiles et aux cordages, et, pour l'éteindre, il avait fallu, de la part de trois matelots et officiers une énergie plus que surhumaine, et dont eux-mêmes osaient à peine espérer le succès; les deux tiers de l'équipage étaient ou tués ou blessés, Verhuell lui-même avait sa blessure, mais combattait et commandait toujours, remplissant, vu l'urgence, les fonctions de second. Lui seul et le capitaine, après le combat, se trouvaient assez valides pour continuer à présider le service. Zoutman se

hâta, en conséquence, de le nommer provisoirement à cette place de lieutenant de frégate dont il devenait indispensable qu'il continuât à remplir l'office; et comme il n'agissait qu'en vertu de pouvoirs préalables, le gouvernement, sur son rapport, ne balança pas à reconnaître sa nomination, et, de plus, le décora de la médaille que reçurent tous les officiers signalés pour leur participation à ce grand fait d'armes naval. La guerre, on le sait, ne prit fin qu'en 1783 par le traité de Versailles; si les deux années qui séparent de cet événement la terrible collision de la mer Baltique furent moins fécondes pour Verhuell en périls imminents, elles n'en exigèrent pas moins de vigueur et d'activité: il tint la mer presque sans interruption, et fit partie de maintes croisières; dans une de celles auxquelles il prit part au nord de l'Ecosse, il eut à conduire, à commander la corvette qu'il montait, le capitaine étant tombé malade. La paix signée et les bonnes relations rétablies avec la Grande-Bretagne, assez longtemps il eut l'air de ne faire que des campagnes pacifiques, tout au plus un peu laborieuses, dont quatre dans la Méditerranée, deux dans la mer du Nord. L'on serait loin du vrai pourtant, si l'on s'en tenait à ces qualifications. Il est en pleine paix des incidents tout aussi redoutables que ceux de la guerre déclarée, et chaque instant peut les voir surgir, alors même que l'on a droit d'y compter le moins... Ce ne sont pas les tempêtes et les risques de naufrage, ce ne sont pas les volcans sous-marins... ce sont les révoltes à bord. Verhuell, en cette première période de sa vie maritime, en vit une, mais qui ne servit qu'à mettre

dans tout son jour ses qualités supérieures. Ce n'était pas, du reste, sur son navire qu'avait eu lieu l'acte d'insubordination dont il est parlé, mais c'est sur lui que l'on jeta les yeux lorsqu'il fut question de le réprimer. L'insurrection durait déjà depuis plusieurs jours, et elle était triomphante; tous les officiers avaient été emprisonnés; heureusement ils n'avaient été privés que de la liberté, car si les rebelles avaient poussé leur attentat plus loin, nul doute que la répression eût été plus difficile, l'impossibilité d'un pardon fermant la porte à l'hésitation et au repentir. Même dans la position actuelle, pourtant, la mission de Verhuell était scabreuse. Il s'en tira comme si de sa vie il n'eût eu qu'à dompter des émeutes. Deux officiers, quelques matelots dévoués, une compagnie d'élite, voilà ses compagnons; une chaloupe, voilà son moyen de transport; un silence profond, voilà son auxiliaire... Il s'approche inaperçu, donne en s'élançant le premier sur le navire le signal de l'abordage, et sur-le-champ entame la lutte avec les rebelles qu'il trouve sur le pont et que d'autres viennent joindre : l'engagement se généralise, mais bientôt il est visible que les assaillants vont l'emporter, la démoralisation gagne les insurgés, en moins d'une demi-heure force est restée à la justice et ceux des meneurs qui survivent attendent à leur tour dans les fers ce qui sera ultérieurement décidé de leur sort. La rapidité d'exécution, la netteté, la sûreté de coup d'œil dont tout porte ici l'empreinte furent hautement appréciées et par les marins et par l'administration de la marine. Mais l'estime ne se traduisit que par des

missions nouvelles : tantôt c'est un corps de canonniers qu'il est chargé d'organiser, tantôt ce sont les côtes de la Guyane qui doivent être l'objet d'une exploration de sa part; puis, l'exploration finie et comme corollaire, comme complément de l'œuvre dont il a si bien jeté les bases, ce sont des croisières qu'il s'agit d'échelonner dans le voisinage des colonies hollandaises de l'Amérique. Au milieu de tous ces travaux l'avancement n'arrivait pas ou n'arrivait guère. On assure, il est vrai, qu'au commencement de 1795, il fut nommé capitaine de vaisseau, mais le brevet, ou ne fut pas signé à temps par qui de droit, ou ne lui fut pas expédié : le fait qui ne peut se nier, c'est qu'en ladite année 1795 il n'avait d'autre position officielle que celle de 1784, et qu'il était simple lieutenant de marine lorsque, comme la plupart de ses camarades, il donna sa démission, bien que par cette boutade il interrompit, et faillit compromettre sa carrière. C'était le moment où, sous la pression de la République française naturellement et fortement antistadhoudérienne, les Provinces-Unies devenaient république batave, ... et même quelque chose de plus; démagogie batave (1795). Était-ce donc que le jeune marin fût partisan enthousiaste de la maison de Nassau? Enthousiaste! c'est plus que douteux; mais convaincu que le personnel dont se composait le gouvernement nouveau serait loin d'offrir les garanties de l'ancien..., c'est plus que possible. Choqué d'ailleurs dans ses habitudes de régularité militaire et de discipline, il devait ne se sentir que peu de foi en l'avenir de la Batavie trop lestement régénérée. Il se retira donc quelque temps à

la campagne; et il ne reparut même pas, quand, fait capital pour ses convictions et ses tendances, la révolution du 12 juin 1798 vint, enrayant le principe démocratique, substituer, dans la république batave, aux furibonds les modérés, aux hommes de club les hommes d'Etat. Il ne resta pas même, ce qui, nous le pensons, aurait été bien plus dans sa nature, dans sa situation expectante; et quand sur les côtes de la Hollande septentrionale débarquèrent les Austro-Russes en 1799, croyant trop vite que le récent édifice allait crouler, il se rendit auprès du prince héréditaire d'Orange, dont la réussite des étrangers ne pouvait que servir plus ou moins les intérêts. L'entreprise manqua, et les attaquants purent se tenir heureux de pouvoir s'en retourner avec capitulation. Verhuell, après ces insuccès de la cause à laquelle il s'était rallié, ne put que s'enfoncer plus avant dans la retraite et se vouer, comme s'il ne devait jamais reprendre la vie active du marin et du guerrier, à l'exploitation et aux soins domestiques. Ce ne dut pas être absolument sans regret. Sagace et froid observateur, il venait de s'apercevoir bien nettement, que l'heure du retour n'était pas près de sonner pour les Nassau, et il devenait probable qu'après les deux crises qu'elle avait surmontées, la révolution qu'avait engendrée dans les Provinces-Unies le contre-coup du mouvement français de 89 à 92, avait désormais de grandes chances de survivre dans tout ce qu'elle avait d'essentiel. C'est donc volontiers qu'il eût repris du service. Mais quand? comment? Sur-le-champ, c'était en quelque sorte se démentir. Plus

tard, c'était se laisser par trop distancer; déjà son absence avait laissé libre à d'autres le champ de l'avancement; puis quelle serait sa position? Ici l'élément litigieux se dressait redoutable. Nommé par un acte à la dernière heure, il ne pouvait exhiber de brevet. Au temps même du stathoudérat, avec la conscience qu'il avait de sa valeur, il répugnait à mendier ce qu'il lui croyait dû; il fréquentait moins les bureaux que son port, il sollicitait peu, il ne pétitionnait pas du tout, bien que convaincu que ce n'est pas ainsi qu'on gravit l'échelle des grades. Il hésitait bien autrement sous un ordre de choses qu'il avait combattu à se poser en solliciteur. Grand donc était son embarras pour regagner le temps perdu, et il en perdit encore.... Heureusement l'inattendu, — qu'il attendait peut-être, qu'il guettait, car dorénavant nul mieux que lui n'excella dans l'art du guet, — vint finalement le tirer de sa perplexité. En 1804, une fois avérée la résolution prise par le cabinet britannique de laisser inexécuté le traité d'Amiens, Napoléon n'eut plus qu'un projet, la descente en Angleterre; mais déterminé à n'agir qu'après avis pris de tous les juges compétents et qu'avec des forces navales hollandaises comme auxiliaires, il requit le grand-pensionnaire Schimmelpenninck de lui envoyer un ancien officier de la marine avec lequel il pût entrer en conférences, et qui commanderait le contingent batave. Le choix du grand-pensionnaire tomba d'abord sur le capitaine Verhuell, ce frère aîné mentionné plus haut. Mais le capitaine déclina cet honneur, en ajoutant que Charles-Henri son frère tout exigu, tout

contesté, ou tout récent que fût son grade, s'acquitterait bien mieux que lui de la tâche dont on prétendait le charger et répondrait amplement à l'objet qu'avait en vue le souverain de la France. La recommandation eut pleinement son effet, et d'ailleurs le frère ne disait du frère que ce que depuis longtemps tous les marins en pensaient. Napoléon, de son côté, au premier contact de Verhuell, sentit bientôt de quel rare et précieux collaborateur la république amie lui faisait don, et il se hâta de l'attacher à la France en le revêtant sur-le-champ du titre de contre-amiral. Les événements ne tardèrent pas à justifier cette élévation par laquelle d'un bond étaient franchis tant d'échelons. Dans les conférences, soit avec le ministre de la marine, Decrès, soit avec l'empereur lui-même, Verhuell se montra constamment à la hauteur des circonstances, à la hauteur des exigences. Prudence, hardiesse, fécondité de ressources, vues d'ensemble, parfaite connaissance des moindres détails, il réunissait tout ce qui pronostique et souvent assure le plein succès. Les destinées de l'armement de Boulogne cependant ne furent point aussi splendides qu'une imagination méridionale l'aurait rêvé; mais il faut ne pas perdre de vue, d'une part, qu'avant le moment auquel les actes décisifs allaient avoir lieu, survint la troisième levée de boucliers de l'Autriche, celle que remit si magistralement au néant la victoire d'Austerlitz; levée de boucliers que suscita seule l'Angleterre profondément épouvantée de l'armement de Boulogne et détournant ainsi la foudre de Middlesex sur Schœnbrunn; — de l'autre, que la disprop-

portion de forces navales, puisque c'était le colosse britannique qu'on avait en face, était immense. Somme toute, aux yeux de tous les sages esprits, il demeura plus humiliant pour l'Angleterre de ne pas nous avoir fait payer par quelque grand échec les terreurs dont elle avait été contrainte à s'avouer émue pendant plusieurs mois, que pour la France de ne pas avoir planté son drapeau à Carlton-House. L'expédition n'eut pas lieu, vu la diversion continentale; mais ses éléments parurent tous à l'appel, capitaux, génie de constructions navales, talent stratégique, d'où toujours des pas en avant, des pas menaçants et sans faute aucune. Et cette appréciation des sages, ce fut aussi l'idée dominante de John Bull, qui, lorsqu'on cessa de l'un comme de l'autre côté de la Manche de se préoccuper du débarquement des « présomptueux s'ibustiers français, » se plaignit amèrement que « les coquilles de noix ennemies » n'eussent pas été détruites. Comment! des croisières anglaises avaient tenu bloquées les côtes de Hollande ainsi que celles de Flandre, et toutes les embarcations néerlandaises avaient, conduites par Verhuell, quitté le port où l'on s'imaginait le tenir paralysé. Puis, quand Kleith, un amiral ANGLAIS, avec sa double et triple escadre de frégates et de vaisseaux de 74, de 90, de 120, les rattrapait, il laissait de rechef ledit Verhuell le mystifier. Il avait eu la maladresse de laisser échapper les neuf dixièmes de ces guêpes flottantes, lesquelles avaient doublé le cap; il avait eu l'enfantillage de s'acharner à tirer des bordées sur le dixième restant, dont les aiguillons l'avaient passable-

ment piqué lui-même. Si bien qu'à présent les deux côtes de l'Armada redoutée, que divisaient naguère plus de cent milles, avaient cessé d'être disjointes, et que Napoléon, l'homme des gros bataillons, pouvait manier les sept ou huit cents galiottes comme un seul homme. Si bien aussi que si la fière Albion pour le moment en était quitte pour la peur, c'est parce qu'un autre, moyennant argent, recevait les coups à sa place, se faisait rogner les ongles à sa place, payait les frais de la guerre à sa place! en d'autres termes, c'est parce que les troupes françaises devenues nécessaires en Allemagne, avaient manqué à la flotille; et non parce que la flotille avait manqué aux troupes ou avait été mise, par la supériorité britannique dans l'impossibilité de débarquer sur les plages britanniques une armée d'invasion! Ce n'étaient donc pas des forces anglaises qui tenaient sauve l'Angleterre! Pendant ce temps Verhuell passait, par décret de Napoléon, du grade de contre-amiral à celui de vice-amiral; et Schimmelpenninck lui décernait le même titre, le même rang dans la marine hollandaise. Très-peu de temps, en effet, après la jonction des deux flotilles, l'impossibilité d'agir en même temps au cœur de l'Allemagne et dans les mers de l'archipel britannique ayant amené l'ajournement de l'entreprise, il regagnait son pays; et maintenant nous allons le voir de l'arène militaire passer sur la scène politique. Très-probablement il ne partait pas de France sans avoir à l'avance reçu des ouvertures sur ce qui s'élaborait avec sourdines encore au printemps de 1805, un peu moins silencieusement à l'automne

suisant et tout haut en 1806. Les républiques improvisées à l'instar et à la lueur de la république française, ne pouvaient durer, depuis que le souffle républicain avait fait défaut aux poumons de la mère commune; la république batave devait donc se transformer en royaume... Quand? Comment? Au profit de qui? Telles étaient les seules questions réelles. Toutefois il fallait bien faire semblant de ne pas avoir résolu avant discussion la conversion en monarchie, et la Batavie étant censée malade, on devait étudier la situation pathologique avant de formuler le remède. Schimmelpenninck (comme on peut s'en assurer à son article, LXXXI, 288), n'était rien moins que favorable à cette façon d'opérer. Mais il n'était pas de force à s'y opposer. Une députation hollandaise fut chargée d'aller rechercher, de concert avec le souverain de la France, les moyens les plus aptes à sauvegarder les intérêts, à développer les éléments de prospérité du pays. Les négociations durèrent quatre mois, pendant lesquels un principe nouveau se fit jour, c'est que les provinces néerlandaises avaient besoin d'un monarque pour recouvrer partie au moins de leur ancienne puissance et de leur éclat, et au bout desquels la question de personnes suite indispensable de la question de choses ayant été agitée, il fut prononcé que le monarque serait le second des frères cadets de Napoléon, le prince Louis. Les députés allèrent ensuite en audience solennelle communiquer à l'Empereur des Français le résultat de leurs travaux et lui demander de condescendre à leur vœu et d'assurer la félicité de la Hollande en permettant un second trône à sa

dynastie. C'est Verhuell qui porta la parole en cette occasion. Nous n'avons pas besoin de dire quelle fut la réponse de l'Empereur. Nous croyons qu'il serait également superflu d'avertir qu'à la harangue officielle, ne se borna pas dans cette grande affaire le rôle de Verhuell. C'est lui sans contredit qui, plus que tous les membres ses collègues, détermina l'événement voulu d'avance par Napoléon, longtemps décliné par Schimmelpenninck et pour lequel la plupart des délégués, quoique n'arrivant à Paris que par suite d'influences napoléoniennes, n'éprouvaient pas plus de vives sympathies que de répulsions invincibles. On sait du reste, et l'histoire s'est complue à rendre justice à l'honorable élu, que peu de monarques plus consciencieux, plus dévoués à leurs sujets occupèrent rarement un trône. Verhuell donc usa-t-il de quelque pression sur ses collaborateurs, que dominait un peu sans doute l'ascendant de sa position, de ses services et de son caractère, nous ne saurions rien voir là qui fasse tache à sa vie et dont il faille justifier sa mémoire. Nous irons un peu plus loin, et nous soumettrons une considération à nos lecteurs. On a répété cent fois qu'en plaçant son frère Louis sur le trône de Hollande, Napoléon avait prétendu sacrifier la Hollande à la France, et que le frère, qui se croyait quelque chose de plus qu'un préfet, eut raison mille fois pour une de défendre les intérêts de ses sujets qui n'étaient pas simplement ses administrés. A notre avis, ces assertions contiennent un peu de vrai, beaucoup de faux ; — du vrai quant au principe, du faux quant à l'application. Or, la politique consiste surtout

en applications : c'est un art, ce n'est pas uniquement une science. Que le roi de Hollande ait eu le droit d'agir comme il agit, nul doute ; qu'il ait cru que pour lui c'était un devoir, nul doute non plus. Mais était-ce vraiment un devoir ? et ne se méprenait-il pas fondamentalement sur les intentions de son frère ? ici commence l'incertitude. Sacrifier la Hollande à la France n'est qu'un de ces gros mots faciles à trouver et qu'on jette en pâture aux niais, mais que l'on oublie de prouver et dont on se garde d'entamer l'analyse. Ce que voulait Napoléon n'était-ce pas tout simplement sacrifier le présent pour assurer l'avenir ? Ce qu'il demandait à la Hollande son alliée, réduite au troisième ou quatrième rang par la spoliatrice et inassouissable Angleterre, n'était-ce pas un peu d'abnégation dans le présent pour en être un peu plus tôt, un peu plus tard, récompensée au centuple par l'annihilation ou la prostration de l'ennemie commune, annihilation que certes eût facilitée une résignation de courte durée à l'abandon des gains au jour le jour. Ces gains, il est vrai, sont palpables et la perte en est positive, les brillants résultats de l'avenir ne sont qu'à l'état de problème ; puis la vie à mener tant que se prolongent l'intérim, la vie de chômage et de privations, est dure. Soit ! mais quels grands résultats s'obtinrent jamais sans dévouement ? et quels immenses dividendes sans quelques risques ? C'est ici qu'involontairement l'on s'écriera qu'il est deux politiques, la petite par laquelle on vitote, la grande par laquelle on se développe et s'élève. Celle-ci, incontestablement, fut toujours celle de

Napoléon; elle le fut notamment dans ses relations avec la Hollande, et les seuls torts qu'il eut avec ces ex-républicains furent ces impatiences, ces brusqueries, ces formes un peu tranchantes et trop peu parlementaires de l'homme qui veut que tout marche comme au pont de Lodi. Celles-ci furent pour quelque chose sans doute dans ce « défaut de confiance » que nous reprochons à la Hollande. Mais l'égoïsme national et un patriotisme à gauche y furent pour bien plus. De quelque manière donc qu'on l'envisage, Verhuell, en aidant à porter le prince Louis sur le trône de la Hollande, agissait en ami de ses concitoyens; il leur donnait, en fait, un roi qui devait ne pas songer moins qu'eux-mêmes aux intérêts directs, présents, positifs et palpables du nouveau royaume; éventuellement, il les associait au système qui, sans les folles jalousies et l'inéptie du reste de l'Europe continentale, aurait détruit le monopole britannique et fait justice de la sangsue gorgée des deux mondes. On ne s'étonnera pas qu'après une participation si prépondérante au nouvel état de choses, Verhuell ait fait partie du premier ministère du roi Louis. On devine quel portefeuille lui fut donné: ce fut celui de la marine. Dans cette position, la plus apte à ses goûts, à ses antécédents, son rôle fut double: tantôt, se renfermant dans les fonctions propres à son département, il ne songe qu'à développer les forces navales de son pays, utile en cela du même coup à son pays et à la France; mais en tout cas, et la France même n'eût-elle plus nul intérêt commun et nul rapport avec

sa voisine du nord, incontestablement utile au pays; tantôt, en conseil de ministres ou dans ses conversations avec le roi Louis, il lui déconseillait sa politique exclusivement au point de vue étroit de l'égoïsme hollandais. Il n'en était pas moins personnellement agréable au roi et même au couple royal. A son grade de vice-amiral, il joignit la dignité de maréchal de Hollande. Quant fut créé l'ordre de la Réunion, il en fut le premier nommé grand-croix. Il ne venait jamais trop au palais. Vers la fin de 1809, cependant, il dut donner sa démission de ministre, et, soit à titre de consolation, soit pour tout autre motif, il fut chargé de l'ambassade de Paris. Les renseignements qu'il put donner en personne sur l'état matériel et moral de la contrée qu'il venait de quitter ne furent sans doute pas sans influence sur les événements qui suivirent. Mais ce qui, sans contredit, contribua plus que tout le reste à les précipiter, ce fut l'attaque anglaise aux bouches de l'Escaut, connue sous le nom d'expédition de Walcheren. L'instant avait été choisi comme savent le choisir les Anglais avec autant d'astuce que de haine. Le successeur de Pitt avait commencé par resubventionner le toujours besogneux, le toujours bilieux, le toujours malencontreux et orgueilleux François II, par la grâce de Dieu ex-duc de Milan, ex-maire des États-Vénitiens, ex-empereur, de ce qu'on nommait encore en 1805 le Saint-Empire, lequel bercé de sa chimère de devenir le chef de file d'une quatrième coalition, avait derechef jeté le gant au roi d'Italie; et Napoléon, forcé d'aller lui donner une quatrième leçon au cœur de ses États

héréditaires, était alors à plus de neuf cents kilomètres de sa capitale, à plus de mille des bouches de l'Escaut. Toujours, on le voit, la même manière d'opérer, à l'improviste, sans déclaration de guerre, et de se ménager un débarcadère sur la terre d'autrui, comme Gibraltar, comme en 1793 Toulon, si la Convention les eût laissé faire ! Heureusement, au moment où nous sommes arrivé, la décision d'esprit dont fit preuve immédiatement le duc d'Otrante, mit promptement un terme aux espérances des ennemis de l'Empire. C'est à Bernadotte et à Verhuell que, sans hésiter et avec ce coup d'œil qui jauge et discerne les capacités, Fouché remit le soin de renvoyer les insulaires en leurs foyers et de faire que l'histoire ne donnât à leur invasion d'autre nom que celui d'échauffourée de Walcheren. Nous renvoyons à l'article CHARLES-JEAN (dans la 2^e édit.) ceux qui seraient curieux de voir de quelle manière le béarnais se tira de la partie de sa tâche ; il ne doit être ici question que de Verhuell. Sa commission le nommait commandant de toutes les forces navales de la Zélande, de l'Escaut et de la Meuse, et le relevait provisoirement de ses fonctions d'ambassadeur. Transmettre immédiatement et même avant d'avoir quitté l'hôtel de l'ambassade des ordres préalables à tous les capitaines ou commandants ou chefs d'escadre, voler avec la rapidité de l'éclair à l'extrémité septentrionale de l'Empire, atteindre Anvers, puis Rotterdam, planter son pavillon à bord du *Royal-Hollandais* de quatre-vingts canons, et, par une savante distribution de navires, soit le long du littoral, soit dans les nombreux canaux des deux Delta, fermer d'a-

bord à l'ennemi l'accès des fles qui n'étaient encore que menacées et les mettre à couvert de toute surprise, puis faire passer les appréhensions du côté des envahisseurs, les réduire presque à la possession de Walcheren, resserrer le cercle autour d'eux en les mettant à la veille d'être eux-mêmes enveloppés et bloqués, tels furent les moyens devant lesquels force fut aux Anglais de battre en retraite. Ils avaient à leur tête cependant un prince du sang, le duc d'York, comme les Autrichiens, sur deux points importants du théâtre de la guerre, avaient l'honneur d'être commandés par deux archiducs, le prince Jean et le prince Régnier. De part et d'autre la masse des lauriers fut égale et les altesses impériales se consolèrent de leur déconvenue en savourant la relation des triomphes de l'altesse britannique moralement fustigée plus que jamais valet de pied anglais ne le fut par le Horse-Whip. Ce qu'admirent surtout les juges compétents dans cette campagne de Verhuell, c'est que toutes les opérations à peu près furent celles d'un tacticien, d'un stratéliste, d'un organisateur. C'est en quelque sorte sans coup férir que les frais débarqués se rembarquèrent pour leur île. Napoléon, au retour de la campagne, que dénoua Wagram, témoigna toute sa satisfaction à l'habile marin dont la modestie et la simplicité dans cette crise avaient égalé la vigueur et l'aplomb. Dès que, pour éviter les malentendus et les tiraillements auxquels avait donné lieu la trop complète identification du roi Louis aux méticuleuses tendances hollandaises, la Hollande eût été déclarée partie intégrante de l'Empire français, non-seule-

ment il reconnut à Verhuell le titre de vice-amiral qu'il avait dans le ci-devant royaume, mais encore il le nomma commandant général de toutes les forces navales de l'Empire et dans la mer du Nord et dans la Baltique depuis l'embouchure de l'Ems jusqu'à Dantzig. L'activité, la sûreté de coup d'œil qu'il déploya dans l'inspection de ces parages auraient porté bien d'autres fruits si l'Empire n'était tombé prématurément avant d'avoir doté l'Europe de toutes ces heureuses transformations où les nationalités parvenues et aveugles s'obstinèrent à voir l'oppression de la conquête. Ces déploiements du génie de la France ne demeurèrent pas sans résultat néanmoins. C'est sous l'œil et sur les plans de Verhuell, importateur des idées nées aux Tuileries que ces ingrates villes de Brême, de Lubeck, de Hambourg ont vu naître les chantiers de construction, féconds instruments de toute haute prospérité pour le commerce maritime et dont jamais leurs administrations nationales n'avaient même commencé à les doter. Ces belles créations, mieux jugées par le grand homme de Tilsitt que par ceux auxquels elles profitaient, valurent en 1812 à leur auteur la dignité de grand officier de l'Empire et le titre d'inspecteur-général des côtes de la mer du Nord. Bientôt après mourait le regrettable amiral Dewinter. Mais du moins nous fut-il permis de dire que le service naval de l'Empire ne perdit rien au change quand le commandement de l'escadre du Texel passa aux mains de Verhuell, avec celui des flottilles échelonnées depuis les bouches de la Meuse jusqu'à ces lointains départements, bouches de l'Yssel et

bouches de l'Ems! La tâche qui n'avait pas laissé d'être laborieuse pour Dewinter, pendant ces années relativement pacifiques qui coururent de la paix de Vienne à la retraite de Russie (1809-1812), devint bientôt des plus lourdes pour le successeur. Lorsque tant de trahisons successives, dont celle des Saxons en pleine bataille ne fut que l'apogée et le couronnement, eurent amené la retraite des aigles françaises, Amsterdam leva la tête et se prononça, plus marchande que chevaleresque, contre un gouvernement qui ne satisfaisait pas comptant les vœux des débitants de denrées coloniales, et, par ce déplorable encouragement donné si vite aux coalisés, détermina le passage du Rhin du 31 décembre, par ces hordes si longtemps battues, si surprises encore de leur triomphe de quatre contre un et qui comptaient ne nous envahir qu'au printemps. L'agonie de l'Empire commençait. C'est ici que nous devons de vifs éloges et une profonde reconnaissance à Verhuell. Il fut fidèle au drapeau, il fut fidèle à la France. D'autres au milieu de soldats dévoués jusqu'à la mort, ou lâchaient pied, ou trahissaient; Verhuell, au milieu d'équipages désaffectionnés, ou franchement hostiles, tint bon. Tout son monde, moins quelques officiers, voulait désertir à l'instant et aurait laissé sloops, corvettes, frégates, vaisseaux de guerre à la merci de l'ennemi. Après de stériles tentatives pour ramener la masse opiniâtre, sentant l'impossibilité d'user de force, l'illustre marin, par son ascendant personnel et par un appel chaleureux à ce qui restait, soit d'honneur, soit de déférence et d'affection pour lui, soit plutôt de routines disciplinaires

chez ces hommes exaltés, parvint du moins à les retenir jusqu'à ce qu'avec leur concours il eût fait rentrer tout ce qu'il avait de navires dans le Nieuw-Dsep et mis ainsi son escadre en sûreté. Ce but atteint, et la résolution d'abandonner le grand Empire au naufrage étant toujours la même chez les siens, il les congédia en forme, épargnant à ses compatriotes d'abord la délébile honte de trahir le drapeau, d'abandonner le général et de livrer un dépôt, puis le tort réel de rompre avec un gouvernement dont tout le tort était de voir de haut et de saisir des ensembles. Il s'occupa ensuite de mettre en état de défense les forts qui protégeaient l'entrée du port, asile de son escadre. L'un fut pourvu par ses soins de tout ce qui pouvait prolonger la défense, hommes et approvisionnements (c'était le fort Morland); il s'enferma dans l'autre (le fort Lasalle) avec l'équipage d'un vaisseau de haut bord français et toute la garnison française de Helder. Bientôt paradèrent aux environs les navires britanniques; bientôt vinrent les sommations de se rendre.... L'on ne se fit pas faute non plus d'autres tentatives, celles que proverbialement on désigne par la périphrase « d'arguments irrésistibles. » La séduction, nos lecteurs en sont convaincus à l'avance, n'eut pas sur lui plus de prise que l'intimidation. Albion le sut bientôt inaccessible à toute séduction; et telle fut, à ce qu'il semble, la persuasion à cet égard, aidée par la force des mesures défensives qu'il avait prises, que les corps alliés chargés de cerner les forts renoncèrent à l'idée des embossages, après lesquels on eût lancé la bombe ou battu en

brèche, puis donné l'assaut, et qu'ils se bornèrent au blocus. Ce blocus fut long : les deux forts tenaient encore leurs portes fermées que Paris avait, non pas ouvert les siennes, mais été livré par ceux qui devaient le défendre, et que l'abdication de Fontainebleau avait frappé d'inopportunité toute résistance indéfiniment prolongée. Pourtant, au commencement d'avril encore, Verhuell se refusait à capituler, seulement il consentait à quitter ses forts sur un ordre émanant de l'autorité française. Cet ordre vint enfin, signé de l'altesse royale, lieutenant général du royaume. Il accomplit donc, comme c'était son devoir et son habitude, un ordre du chef de l'État, il n'en passa pas par les ordres de l'étranger, il ne capitula pas. Prenant passage ensuite sur une corvette française avec tout son état-major, il aborda au Havre, tandis que tous les autres défenseurs français, équipage de haut bord et garnison, regagnaient par terre la France. Louis XVIII, il faut le dire, comprit ce que la conduite de Verhuell avait de digne et de noble : il lui témoigna sa considération et sa bienveillance; il lui conserva ses titres, son grade; charmé de le voir, quand définitivement la Hollande et la France allaient appartenir à deux dynasties différentes, préférer à la patrie de naissance la patrie d'adoption. Non-seulement il lui fit délivrer les lettres de grande naturalisation, mais encore, dès 1819, il le comprit dans la chambre des pairs. Si Louis XVIII n'avait jamais marché que sur cette ligne de civilisation et d'impartialité, si, comprenant ce que c'est que gouverner, il eût eu l'art de grouper autour de lui, de lier

savamment à sa cause les forces vives et si bien disciplinées que lui laissait l'empire, forcés de suivre ses traces ou de s'en écarter peu, ses héritiers jouiraient de ses droits, et l'Europe ne les appellerait pas les Stuarts de la France. Verhuell, à la chambre des pairs, se montra ce qu'il avait été pendant sa vie navale et politique, ce qu'il avait été comme homme de guerre et comme ambassadeur, consciencieux et courageux, ouvert aux idées et antipathique aux excès, patriote et calme. Il vota, sans système à toute outrance, pour chaque mesure libérale, et il fit partie de cette noble opposition de la chambre haute sous Charles X, opposition qui retarda de quelques années le *dies iræ*, *dies illa* de la branche aînée, opposition qui l'eût sauvée si la Camarilla n'eût eu des oreilles pour ne point entendre et des yeux pour ne point voir. Il fut souvent, ou plutôt il fut toujours consulté utilement dans les commissions relatives, soit à l'organisation, soit à la comptabilité de la marine. Il assistait très-régulièrement à la chambre malgré son âge; et ce ne fut que lorsqu'il allait devenir octogénaire qu'il adressa à ses collègues des demandes de congés un peu longs. Aux travaux politiques de la chambre, il joignait comme distraction divers patronages de sociétés ou d'œuvres utiles. Chrétien fervent et convaincu, mais non catholique (s'il avait renoncé à la patrie, il n'avait pas répudié la foi de ses pères), il fut un des fondateurs de la société protestante des missions chez les peuples non chrétiens. Sa mort eut lieu le 25 octobre 1843 au bout de quelques jours de maladie. Ses obsèques furent simples, il l'avait

formellement ordonné par testament, simples et touchantes... : nul appareil, soit militaire, soit civil, quelques amis parmi lesquels des frères d'armes, des sommités intellectuelles et administratives et plusieurs des ministres de sa religion, qui chacun se firent un devoir de jeter sur cette tombe vénérée des éloges qui, contrairement à ceux de tant d'oraisons funèbres, avaient leur écho dans tous les cœurs. M. Pelet de la Lozère en prononça une autre à la chambre des pairs. VAL. P.

VERHULST (PHILIPPE-LOUIS), fils d'un médecin de Gand, naquit en cette ville à la fin du XVII^e siècle ou au commencement du siècle suivant. Il embrassa l'état ecclésiastique, mais ce fut point, croyons-nous, promu au sacerdoce. Doué d'une mémoire heureuse et appliqué au travail, il acquit une érudition variée qui engageait un de ses confrères et collaborateurs, le fameux janséniste Legros (voyez LEGROS, t. XXIII, p. 586) à l'appeler une bibliothèque vivante. Jeune encore, il fut placé à la tête d'un nouveau collège fondé dans la ville de Disth en Brabant. Son opposition à la bulle *Unigenitus* lui fit perdre cet emploi. Il se retira à Louvain, où il se livra à l'étude. Mais toujours dominé par son affection pour le jansénisme, dont il devint un des plus ardents zéloteurs dans ces contrées, il se lia intimement avec deux hommes célèbres dans le parti, Opstraët et Van Espen (voyez ces noms, XXXII, 38 et XIII, 321) et publia de concert avec eux une partie de ses écrits. Il avait les préventions les plus vives contre les jésuites. En l'année 1729, sans y être obligé à ce qu'il paraît, et uniquement par enthousiasme, il signa avec neuf autres Louvanistes une

déclaration sur la bulle *Unigenitus* et sur le formulaire, déclaration équivalente à un acte d'appel; et, la même année, il s'était retiré en Hollande, ainsi que plusieurs membres de l'Université de Louvain et du clergé des Pays-Bas. On lui donna, au séminaire d'Amersfort, la place de professeur de théologie, qu'il occupa avec zèle pendant plus de vingt ans; et, pendant quelques années, il l'exerça conjointement avec l'abbé Legros. Il ne discontinuait pas néanmoins ses compositions, et ses travaux littéraires épuisèrent sa santé. Il mourut dans cet emploi au mois de mai 1753, disent *Richard* et *Moreri*, mais au mois d'avril, disent les *Nouvelles ecclésiastiques*, que nous croyons mieux informées. Dès 1711, il avait commencé à écrire, exerçant sa plume surtout contre les jésuites; et, pendant quarante ans, il n'a cessé de soutenir sa polémique théologique et littéraire. Il a donc publié : 1° *Impostura et errores jesuitarum. Lovaniensium contra IV theses PP. Martin et Leonardi Grisven, anno 1711*. C'est un in-4° de quatre pages seulement. Ces thèses furent censurées par M. de Coriache, grand-vicaire de Malines, *sede vacante*. 2° *Grivenius male defensus ab erroribus et impostura, etc., 1712*. Cahier de 16 pages in-4°. 3° *La Vérité qui se plaint du relâchement des jésuites, 1713*. Cet ouvrage est en flamand. 4° *La chaire déshonorée, etc., 1714*; aussi en flamand. 5° *Epistolæ doctorum, eloquentium. . . . viro- rum, ad varia membra et supposita facultatis Coloniensis, 1715*. 6° Un écrit contre le docteur Delvaux (depuis évêque d'Ypres), au sujet d'une harangue, etc., en flamand. 7° Traduction flamande du Nouveau Testament. imprimée à Gand en

1717. Verhulst y a eu la part principale. 8° *Avertissement touchant les prétendus avis salutaires à MM. les protestants et délibérants avec un avis aux censeurs et un aux jésuites, 1719*, in-4° de 8 pages. 9° *Lettre aux RR. PP. jésuites de Flandre au sujet d'un feuillet qui a pour titre : PORTRAIT DU JANSENISTE*. 10° *De auctoritate Romani Pontificis dissertatio tripartita, 1719*. 11° *Demandes proposées à M. Jean-Baptiste De Smet, etc., 1719-1720*, en flamand. 12° *Réponse d'un jurisconsulte des Pays-Bas à un avocat de Paris, au sujet de quelques calomnies avancées par M. Govarti, vicaire apostolique de Bois-le-Duc et par M. le cardinal de Bissy contre M. Van Copen, docteur en droit, à Louvain, 1714*, in-4° de 35 pages. 13° *Lettre à un avocat, etc., ou Remontrances à M. D. B. D. et Th., à l'occasion de la visite de l'abbaye de Ulierbeeck en 1725*, in-4°. 14° *Échantillon des fautes renfermées dans le livre du P. Dujardin, 1724*, 2° édit. augmentée en 1725, en flamand. 15° *Confutatio orationis de dogmatica bulla UNIGENITUS, habita 24 augusti, per Hermannum Damen, S. T. doctorem, etc., juin 1725*, in-4° de 39 pages. 16° (Quinque Epistolæ) *De consecratione archiepiscopi Ultrajectensis, etc., ab uno episcopo, adversus doctorem Damen, 1725-1726*, in-4° de 64 pages. 17° *Considerationes ad epistolam sextam D. Hoyinek Van Papendregt, etc., 1730*, février 1731. 18° *Præfatio ad ACTA QUÆDAM ECCLESIE ULTRAJECTENSIS, etc., 1737*. 19° *Les fondements solides de la loi catholique touchant le Saint-Sacrement de l'autel, en trois parties, 6 vol, in-12, publiés en 1739-1741*, en flamand, sous le pseudonyme de *Zéelander*. 20° *Lettres de M. Ulaming contre Pierman, avec une longue préface,*

1739, 1740, 1741, 3 vol. in-12. On y traite du Formulaire, de la Constitution *Unigenitus*, et des droits de l'Eglise catholique d'Utrecht. 21° *Réflexions sur les maximes de Salomon*, 1752, en flamand. 22° *Traité sur le titre d'évêque universel*, 1752, en flamand. 23° *Expostulatis super edicto Academiæ Lovaniensis, dato 20 décemb. 1730*, février 1731, in-4°. Presque tous ces ouvrages ne sont que des élucubrations du cerveau janséniste de Verhulst; mais il faut en excepter les six volumes indiqués sous le n° 19. Cette œuvre a été composée contre Van-Den-Honert (1), et elle parut si solide, même aux protestants, qu'ils furent contraints d'avouer que Verhulst avait trop terrassé son adversaire. Verhulst a en outre fourni en différents temps divers *Mémoires* pour la défense de l'Eglise janséniste d'Utrecht. Il a eu la part principale aux ouvrages de Vander-Croon, imprimés en 1737, sous le titre de *Acta quædam ecclesiæ Ultrajectensis*, etc. On trouve la liste des ouvrages de Verhulst dans les *Mémoires historiques sur l'affaire de la bulle Unigenitus dans les Pays-Bas autrichiens*, etc., et lui-même a obtenu l'honneur bien mérité d'un article spécial dans le *Supplément au nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité*, publié par l'abbé Cerveau.

B.—D—E.

VERNA (JEAN-MARIE-VICTOR-DAUPHIN DE), premier adjoint municipal de la ville de Lyon, député du Rhône, naquit d'une famille noble et ancienne du Dauphiné au châ-

(1) Van-Den-Honert était un fameux ministre protestant de Leyde, probablement de la famille des Honert, dont il est parlé dans la *Biographie universelle*, t. xx, p. 515.

teau de Verna, le 28 juin 1775. Il sortit honorablement à dix-sept ans de l'Ecole royale de marine, et fit, en qualité d'élève, le voyage de Constantinople. Mais la révolution de 1789 vint l'arrêter au début même de sa carrière; il rentra dans ses foyers jusqu'au moment où le général de Précý, appelé par les Lyonnais pour organiser leur résistance contre la Convention, s'adressa au dévouement de tous ceux qui aspiraient à secouer le joug tyrannique et sanguinaire de cette assemblée. Le jeune de Verna avait eu la douleur de voir son père immolé par le tribunal révolutionnaire, et l'extrême générosité d'intercéder avec succès pour son dénonciateur, menacé d'un sort semblable. Il ne fut pas des derniers à répondre à l'appel de Précý; il servit avec honneur dans l'artillerie lyonnaise, et, demeuré prisonnier des assiégeants, fut assez heureux pour être sauvé par un officier républicain dont il était personnellement connu. Après le siège de Lyon, Verna, fugitif et proscrit, chercha un asile dans l'armée des Alpes où il remplit pendant quelque temps les fonctions d'aide-médecin. Il quitta la vie des camps lors du rétablissement momentané de la paix, et épousa en 1806 mademoiselle Ferrus de Vandranges, sa cousine, dont le père avait péri comme le sien sous la hache révolutionnaire. Pendant vingt ans, Verna partagea sa vie entre ses devoirs de famille, les douceurs de l'étude et la pratique des bonnes œuvres, qui en consumait la plus grande portion. Rien n'égalait, à cet égard, la constance de son zèle, si ce n'est l'intelligence et la délicatesse avec lesquelles il l'exerçait, mêlant toujours des consolations religieuses aux distribu-

tions inépuisables de sa charité, et non moins occupé de l'âme que du corps. Des vertus aussi éminentes, unies à une instruction solide et variée, fixèrent sur lui l'attention un peu tardive des dépositaires du pouvoir. En 1826, il fut nommé aux fonctions de premier adjoint de la mairie de Lyon, et se vit souvent appelé à diriger l'administration municipale en l'absence du maire, M. de Lacroix-Laval, que retenaient à Paris ses devoirs de député. C'est à son initiative ou à son concours que la classe ouvrière fut en grande partie redevable des établissements du Dispensaire, de la Solitude de Sainte-Madeleine, des Sourds-et-Muets, des Frères des Ecoles chrétiennes, de l'œuvre de Saint-François Régis, etc. Deux ans plus tard, ses concitoyens, qui avaient apprécié le mérite de ses services, le députèrent à la Chambre à une forte majorité. Verna prit une part active aux travaux législatifs; mais, naturellement timide et plein de défiance de lui-même, il monta rarement à la tribune, et ne parla guère que sur les questions où l'industrie nationale était intéressée. En rapportant une pétition par laquelle une dame dénuée de ressources sollicitait de l'Etat une indemnité au nom de son père, fondateur d'un établissement d'horlogerie dans la ville de Besançon, Verna s'exprimait ainsi : « Il résulte de cette demande deux faits également certains : la prospérité d'une branche de commerce national par le père de la dame Clermont, la gêne et le malaise de la fille du fondateur. Il est digne de nous, Messieurs, de faire cesser ce contraste affligeant qui blesse en quelque sorte l'honneur national; il est d'ailleurs avantageux pour le pays

d'accorder des encouragements aux hommes intelligents qui importent en France une industrie nouvelle. » Ces judicieuses conclusions furent couronnées de succès. Lors de la discussion du projet de loi sur la dotation de la pairie, Verna développa un amendement qui avait pour but de mettre à la disposition du roi, pour être transmise jusqu'à concurrence de 13,000 francs par an, au pair dont la fortune serait insuffisante, la pension qu'un successeur à la pairie n'aurait pas réclamée, ou dont il n'aurait pas demandé la transmission dans les six mois : « Je voudrais, dit-il à cette occasion, que, semblable à l'astre qui servait d'emblème au grand roi son aïeul, sa lumière éclatante vint se réfléchir sur ceux qui l'entourent. Ce n'est pas assez pour moi d'adopter cette maxime de notre gouvernement constitutionnel : *Tout bien vient du roi*, je veux encore que le bien lui soit possible. » L'amendement de Verna ne fut point accueilli. — Ce digne mandataire s'était prononcé trop ouvertement en faveur de la prérogative royale pour être compris dans la réélection générale de 1830. — Le gouvernement de Charles X répondit à l'Adresse des 221 par le coup d'Etat du 25 juillet, qui convertit en une crise redoutable une situation dont la langueur et les incertitudes préoccupaient depuis longtemps tous les esprits. Verna remplissait alors les fonctions de maire de Lyon en l'absence de M. de Lacroix-Laval. Son caractère aussi ferme que bienveillant s'honora par l'exemple d'un courage civil rare à une époque où, déconcerté par la formidable tempête qu'il venait de déchaîner, le pouvoir, muet et immobile, semblait avoir abdiqué toute direction sur

ses propres agents. La première nouvelle des mouvements de la capitale excita à Lyon une vive et menaçante fermentation. Le 31 juillet, le préfet et les autorités militaires se réunirent à l'Hôtel-de-Ville afin de concerter les mesures les plus propres à combattre l'insurrection qui se préparait. Un des chefs de la garde nationale qu'elle avait improvisée vint sommer le conseil de reconnaître le corps insurrectionnel rassemblé sur le quai de Retz, et d'admettre quarante hommes de cette garde à partager avec la ligne le service de l'hôtel-de-ville. Verna repoussa hautement cette sommation, et déclara qu'il ne consentirait à la réunion d'une garde nationale organisée par le préfet qu'après la dispersion immédiate du bataillon insurrectionnel. Le préfet, longtemps indécis, consentit à l'admission demandée, moyennant le licenciement de ce corps. Le négociateur de la sédition se présenta à la tête des quarante hommes convenus, mais il trouva, à sa grande surprise, les portes de l'hôtel fermées. Introduit seul, il se plaignit vivement de l'infidélité du préfet; et, posant sa montre sur la table, autour de laquelle étaient groupées les autorités, il déclara que, si dans une demi-heure la porte n'était pas ouverte à sa compagnie, ses amis s'empareraient de vive force de l'hôtel. Le général Rouget, qui commandait le département (1), lui répondit avec beaucoup de fermeté; Verna l'exhorta à se retirer, et le préfet remit au commandant divisionnaire l'autorisation de repous-

ser la force par la force. Un conflit paraissait imminent, mais il fut détourné par la défection d'un régiment de chasseurs, dont la fidélité avait été ébranlée par ces tergiversations et ces conférences. Les quarante insurgés furent introduits; ils justifèrent les défiances de l'autorité en soumettant tous les actes de l'administration à une surveillance rigoureuse et en s'attribuant presque exclusivement l'exercice de la police locale. Dans la nuit arriva de Paris au commandant de la division l'ordre de faire prendre aux troupes la cocarde tricolore et de reconnaître le duc d'Orléans comme lieutenant général du royaume. Cette circonstance encouragea le parti insurrectionnel à s'emparer ouvertement de l'administration. Une commission, représentée par le docteur Prunelle, vint demander au premier adjoint un local à l'hôtel-de-ville pour y tenir ses séances. « Les circonstances sont pressantes, dit M. Prunelle d'une voix altérée, les autorités de Charles X n'inspirent plus de confiance au peuple; il peut se porter à tous les excès, nous venons nous interposer entre vous et lui. — Je ne sais, répondit Verna avec calme, si j'ai perdu la confiance du peuple; ce que je sais, c'est que rien ne pourra me déterminer à abandonner ni même à partager l'autorité que je tiens du roi... Si vous pouviez lire dans mon cœur, vous verriez que je suis prêt à donner ma vie pour sauver la ville des malheurs dont elle est menacée. Comme individus, je vous engage à user de toute votre influence pour prévenir des désordres dont nous serions tous les victimes; mais, ne vous reconnaissant pas comme corps légalement constitué, je ne

(1) Ce général était le frère de l'auteur de la *Marseillaise*.

puis accéder à votre demande. » Ce langage, si courageux en présence des événements accomplis, imposa aux délégués de la commission, l'autorité de Verna fut respectée, et la garde nationale, réunie déjà au nombre de près de deux mille hommes, retourna paisiblement sur la place d'armes. Le lendemain, la commission renouvela ses instances. Verna crut devoir, en considération des désordres qui menaçaient la ville, concéder le local demandé, mais sous la double condition que ce comité ne s'occuperait que de l'organisation de la garde nationale et que le drapeau blanc ne cesserait pas de flotter sur l'hôtel de ville. Comme la multitude, animée par le succès général de l'insurrection, commençait à détruire les emblèmes de la royauté, le vigilant magistrat prit la précaution de serrer avec soin les clefs du beffroi sur lequel ils étaient déployés. Mais les chefs militaires, perdant tout espoir de conserver Lyon à l'autorité du roi, et déjà taxés de retard par le nouveau gouvernement, se décidèrent à arborer les couleurs de la révolution. Cette soumission entraîna la retraite de Verna; mais il ne quitta l'hôtel de ville qu'après avoir signé une énergique protestation contre la violence de cette substitution, et emporta en se retirant l'estime et le respect des adversaires mêmes auxquels il avait opposé une si persistante fidélité. « Attaché consciencieusement, dit une relation révolutionnaire du temps, aux principes et aux chefs du gouvernement qui succombait, il s'efforça de les défendre avec tout le zèle et le dévouement d'un homme d'honneur, et sans l'arrière-pensée d'obtenir le pardon ou la faveur du

gouvernement qui allait lui succéder. Une pareille conduite et de tels sentiments sont trop rares de la part des hommes de la congrégation pour ne pas mériter l'approbation de ceux mêmes qui les ont combattus (1). » L'injurieuse apostille qui termine cette citation était un hommage involontaire à la vertu des principes qui avaient inspiré Verna dans cette circonstance capitale de sa vie. Homme de devoir parce qu'il était homme de foi, il portait une de ces consciences dont la pureté peut toujours affronter sans trouble l'épreuve du passage suprême. Que pouvaient sur une âme ainsi préparée les vociférations de l'émeute et les menaces de la Révolution? La modeste sérénité du vaincu défiait le bruyant orgueil des vainqueurs. Complétons par un rapprochement cet intéressant épisode de nos révolutions contemporaines. Quelques mois plus tard, ce même docteur Prunelle, organe de la sédition de juillet, assailli à son tour dans cet hôtel de ville d'où il avait banni le maire de Charles X, se voyait réduit à disputer sa vie à une populace ameutée, et l'insurrection lyonnaise de 1830 devait servir de préface aux sanglantes collisions de 1831, de 1834, de 1849! — Éloigné des fonctions publiques, Victor de Verna se dévoua avec une nouvelle ardeur aux actes de bienfaisance dont l'exercice avait rendu son nom si recommandable aux classes indigentes, et déploya un zèle en quelque sorte apostolique dans la diffusion des doctrines propres à combattre, dans tous les

(1) *Une semaine de révolution, ou Lyon en 1830*, par M. Mornand.

rangs de l'ordre social, les débordements de la licence et de l'impunité. L'admirable société de la *Propagation de la Foi*, destinée à faire pénétrer les lumières et les bienfaits du christianisme dans les contrées les plus reculées de l'univers, dut à son zèle et à ses conseils des perfectionnements salutaires, et Lyon ne compte aucune institution charitable où il n'ait laissé des traces intelligentes et durables de sa coopération. La bienfaisance et la loyauté du caractère de Verna ne le mirent point à l'abri des suspicions ombrageuses de la police, lors de l'agitation que produisit en 1832 le débarquement de la duchesse de Berry. Une perquisition eut lieu dans son domicile; mais cette stérile épreuve tourna à la confusion de l'autorité qui l'avait ordonnée, et souleva une réprobation générale. — Ce pieux citoyen, peu fait pour le siècle où il vécut, s'éteignit le 17 juin 1841, après avoir béni ses nombreux enfants, et reçu quelques jours avant, de l'un d'eux, récemment ordonné prêtre, le sacrement de la communion. La population entière assista à ses obsèques par des représentants tirés de tous les rangs de la société. Toutes les préoccupations, toutes les divisions furent un instant suspendues dans un sentiment universel de douleur et de respect; « le peuple en foule s'était porté au-devant du cortège, et, par ses larmes, témoignait de sa vénération et de sa reconnaissance pour celui qui avait été le bienfaiteur de tant de malheureux (1). » Victor de Verna, cultivait avec un goût éclairé les arts et les lettres, et

(1) *Notice biographique*, par M. Bez.

possédait, dans son château de Chaintré, près de Mâcon, une collection curieuse de livres et de manuscrits du xv^e siècle et de meubles d'une haute antiquité. Le musée et le cabinet d'histoire naturelle de Lyon furent redevables à son crédit momentané de plusieurs acquisitions importantes. Il avait reçu de Charles X la croix de la Légion d'honneur, et le pape Grégoire XVI avait récompensé par la décoration de Saint-Grégoire son zèle pour les missions étrangères. Parmi les productions consacrées à la mémoire de ce grand homme de bien, nous citerons la *Notice biographique* publiée à l'époque de sa mort par M. l'abbé Bez, chanoine de Saint-Dié (Lyon 1841), et l'article inséré dans la *Revue générale* de Pascallet, par M. H. de Lestrées, Paris, avril 1846.

A. B — ÉE.

VERNEILH DE PUYRASEAU (le baron CHARLES-JOSEPH DE) homme politique et historien, était de noblesse périgourdine et naquit aux environs de Nontron. Il fit de bonnes études humanitaires, suivit ensuite des cours de droit, prit ses grades, mais ne se fit pas inscrire au tableau des avocats et se passa de stage : il voulait sans doute passer d'emblée magistrat. Survint, hélas ! la révolution qui d'un coup balaya sénéschaussées et parlements. Il se contenta d'être maire de sa commune, d'abord, puis de devenir membre du conseil général de son département (la Dordogne). Les relations qu'il eut occasion de nouer en vaquant à ses nouvelles fonctions lui procurèrent bientôt après la présidence du tribunal de Nontron. Il avait, on le voit, de très-bonne grâce pris son parti de l'ordre de choses qui commençait à s'installer

en France. Aussi, quand approchèrent les élections pour l'assemblée législative destinée à remplacer la constituante, se mit-il sur les rangs pour la députation. Il fut un des élus, et alla s'asseoir sur les bancs de la droite, où, du reste, il ne fit pas parler de lui. La modération était le fond de son caractère : il ne représentait pas le royalisme rétrograde, mais il appuyait d'un vote loyal la constitution, y compris la royauté. On devine aisément qu'il ne figura pas dans la convention : évidemment, en septembre 1792, il n'aurait pas trouvé ce qu'il lui fallait de suffrages pour continuer de représenter ses concitoyens, mais il ne les mendia pas non plus. Il se hâta de se retirer en sa commune; et mettant de plus en plus en pratique la devise du sage, *bene qui latuit, bene vixit*, il traversa sans encombre la période de la Terreur. Lorsque le simoun eut passé, il releva la tête et alla remplir à Busnières-Badis l'office de juge de paix, lequel ne fut pour lui qu'un intérim, car dès les premiers jours du Directoire nous le retrouvons à Paris même, au ministère de l'intérieur, chargé d'un bureau spécial. Bientôt après, il siégea en qualité de haut-juré à la haute cour de Vendôme chargé de juger Babeuf. La capacité, la fermeté, le tact dont il fit preuve en cette affaire lui furent comptés par le gouvernement, qui le revêtit en 1799 d'une présidence plus en vue que celle de Nontron, la présidence du tribunal civil du chef-lieu de la Dordogne. Cette preuve d'estime du Directoire ne lui fut pas nuisible auprès de l'auteur du 18 brumaire. Loin de là, dès 1800 le premier consul le fit préfet de la Corrèze, et, reconnaissant en lui le talent de

l'organisateur en même temps que l'aptitude et l'habitude administrative, dès que la Savoie devint, sous le nom de département du Mont-Blanc, partie intégrante de la République française, c'est Verneilh de Puyraseau qui, nommé préfet de la récente acquisition, alla la régir et l'initier aux institutions françaises, dont jamais, même aux jours de l'éclipse de notre puissance, les fruits n'ont été stériles et les traces inaperçues en pays qui fut à nous. Il y resta sept ans de suite, et plus bas il sera dit de quelle manière notamment il mit son séjour à profit. En 1809 il retournait à Nontron pour y présider le collège électoral de cette ville. Ses concitoyens le renommèrent, comme en 1791, leur représentant législatif. Investi de nouveau de ce mandat qui conférait si peu de puissance réelle alors, il ne fit, dans la docile et muette assemblée, tant que persistèrent les prospérités impériales, ni moins, ni plus que ses collègues. Mais quand la fortune abandonna nos drapeaux, moins tenace optimiste que d'autres, sans être traître, il se rangea des premiers du côté de ces politiques dont le peu de foi dans l'étoile de l'Empire n'annonçait pas un dévouement à toute outrance : il vota pour l'impression, pour la publicité du rapport un peu tiède, un peu sombre, un peu louche, présenté par Lainé à la commission extraordinaire. On sait la suite. La Restauration ne trouva donc pas en Verneilh de Puyraseau, un ennemi, au contraire, mais son royalisme n'était pas l'enthousiasme brûlant de ceux qui venaient, après vingt-quatre ans d'absence, condamner en bloc, comme illégitime, tout ce qui s'était fait en leur

absence. Il n'avait, lui, ni émigré ni coiffé le bonnet rouge; il n'avait jamais boudé les régimes réguliers et calmes : consul ou empereur, le grand homme l'avait toujours trouvé prompt à le comprendre et à le servir. Choisi derechef par les électeurs de Nontron pour siéger à la Chambre des députés, Verneilh de Puyraseau s'y montra, plus peut-être que ne l'eût voulu, soit l'une, soit l'autre des deux opinions qui divisaient alors la France, l'homme de la conciliation et des tempéraments. Selon les panégyristes et champions de l'ancien régime, il fallait ne pas perdre un instant pour décréter l'annulation en principe de toutes les ventes de biens nationaux, et le gouvernement de Louis XVIII désertait sa mission et trahissait sa faiblesse en se contentant d'offrir au vote de la Chambre un projet qui n'accordait aux émigrés que la restitution des biens non vendus. Verneilh de Puyraseau, après avoir discuté les diverses dispositions du projet (28 octobre), demanda qu'aux anciens propriétaires revinssent encore, outre les immeubles vendus, les biens cédés soit à la caisse d'amortissement, soit aux hospices, mais que, moyennant ces retours, il fût bien entendu, il fût bien stipulé, pour tranquilliser à l'avenir les détenteurs des biens nationaux, qu'à partir de ce moment nulle réclamation ne serait admise, nulle proposition ne serait attaquée. La même on le vit encore à diverses fois celui qui prit la parole. Ainsi, le 24 septembre, il émit des remarques fort éclairées sur le projet de loi relatif à la naturalisation; ainsi, le 27 décembre, il défendit un amendement de la commission au projet de loi

sur la Cour de cassation. Dans l'une et l'autre occasion, l'on peut dire qu'il se montra sinon brillant orateur (ce n'eût pas été le cas d'ailleurs), du moins juriste délié, sagace et plein d'expérience. Il faut croire qu'à l'œuvre les amis et féaux des Bourbons lui semblèrent de bien chétifs ouvriers, car lors des cent jours il ne balança point à se porter sur les rangs pour la Chambre dont la session s'ouvrit en mai. Il s'y distingua, ainsi que toujours, par sa modération. Le 30 juin, donc quinze jours après Waterloo, il prit la défense de Malleville attaqué par Gareau. La seconde chute de Napoléon consommée, et en ce moment où l'exaspération des légitimistes triomphants laissait présager la Chambre introuvable, il jugea peu prudent et fort inutile d'aller poser sa candidature devant des électeurs de la Dordogne; et il profita des loisirs que lui faisait la tension des partis pour se livrer à des travaux de cabinet qui le consolait du présent par la contemplation plus approfondie du passé. L'ordonnance du 3 septembre vint changer la face de l'horizon politique. Le 28 août 1819, l'ancien préfet de la Corrèze et du Mont-Blanc, le collaborateur des législatures de 1790, de 1810-1813 et 1815 présidait le collège électoral de Dordogne, ce qui, comme à l'époque impériale, impliquait, de la part du gouvernement, une faveur avouée pour la candidature du président. Du reste, il n'eut besoin, près des électeurs à 300 francs, d'aucune manœuvre pour voir sortir son nom de l'urne électoral, il en sortit d'emblée; c'étaient d'anciennes connaissances qui votaient, et l'on ne faisait que revenir à des habitudes prises, et, ajoutons-le sur-le-champ,

prises une fois pour toutes. En effet, il fit partie de toutes les législatures suivantes sous Louis XVIII sous Charles X, et on le revit même sous Louis-Philippe, dont il faut avouer d'ailleurs que les allures et la ligne politique étaient bien plus selon son cœur. Les siennes furent un peu embarrassées dans le commencement (1819, etc.), et il ne satisfît pleinement aucun des partis extrêmes : la gauche ne pouvait avoir très-haute confiance en celui qui se prononçait en principe pour le système électoral conçu en haine du 5 septembre et arraché au ministère que chaque jour débordaient un peu davantage les torys du *Conservateur*; en revanche, la droite, peu charmée déjà qu'il eût voté contre les deux lois d'exception, fut bien autrement scandalisée qu'il se ralliât à l'amendement Boin qui maintenait en partie l'élection directe. Il n'échappa donc pas à l'injure de cette qualification alors prodiguée par les absolutistes pur sang, c'est un ministériel. La preuve pourtant que son entente d'alors avec les ministres n'était rien moins que servile, c'est qu'il fut de moins en moins ministériel, à mesure que les amis du comte d'Artois et les membres du gouvernement occulte prirent le haut du pavé. Sous Charles X, il fut dans les rangs de l'opposition, excepté pendant l'interrègne Martignac. Son nom figure sur la liste des deux cent vingt-un. Nous avons vu plus haut qu'il siégea pareillement sous Louis-Philippe. Il fut de ceux qui lui décernèrent la couronne perdue, à la suite des ordonnances, par la branche aînée; et, comme on le pressent de reste, il vota constamment avec le parti conservateur.

Ce n'était que rester fidèle aux fermes convictions de toute sa vie. Sa mort eut lieu en 1839. Voici la liste des ouvrages sortis de sa plume et dont les titres suffiraient seuls à mettre en relief la variété de ses connaissances et la souplesse de son esprit, très-orné, très-lettré, quoique ne sacrifiant qu'au solide et à l'utile. I. *Projet de Code rural, revu et augmenté d'après les observations des commissions consultatives*. Paris, 1814 in-4°. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance dont serait pour notre pays la codification complète de toutes les dispositions qui régissent les campagnes. C'est à l'heure même où nous écrivons, une des préoccupations majeures du Chef du gouvernement, et le Conseil d'État a reçu mission spéciale d'élaborer ce travail législatif qui fut une des idées de Napoléon I^{er} avant d'être celle de Napoléon III. Ce n'est pas un médiocre honneur pour Verneilh de Puyraseau de s'être voué pieusement à la réalisation d'un des projets du grand homme et d'avoir préparé des éléments à ceux auxquels il est réservé de compléter l'œuvre. II. *Statistique du département du Mont-Blanc*, Paris, 1809, in-4°, 573 pages. Des deux cents statistiques départementales, publiées la plupart à l'instigation de circulaires impériales et qui parurent en divers formats, celle du Mont-Blanc était, suivant les amis de Verneilh, la meilleure; les juges compétents n'hésiteront pas à la certifier une des meilleures; c'était une des plus ardues à construire, vu la multitude des détails topographiques. On comprend assez que l'honneur ne saurait en revenir à Verneilh seul; mais il provoqua, il dirigea, il coordonna les

recherches. Il lui fallut de plus rechercher nombre de documents anciens, explorer des archives, traduire ou faire traduire. Enfin c'est lui qui méthodisa, qui rédigea tout. De là, en somme, un ouvrage net, exact, riche en faits, en renseignements, en résultats curieux, neuf lorsqu'il parut, presque neuf encore de nos jours, surtout pour la France, et auquel la récente réannexion de la Savoie prête un intérêt tout particulier. III-IV. Deux ouvrages historiques, l'un et l'autre enfants d'une même idée, l'un et l'autre traitant, mais sous des faces différentes, le même sujet, celui qui tenait le plus au cœur de Verneilh, les destinées de sa patrie. Cesont : 1° *l'Histoire politique et statistique de l'Aquitaine ou des pays compris entre la Loire et les Pyrénées, l'Océan et les Cevennes*, Paris, 1823-1827, 3 vol., in-8°; 2° *Histoire de France, ou l'Aquitaine depuis les Gaulois jusqu'à la fin du règne de Louis XVI*, Paris, 1843, 3 vol., in-8°. L'idée du second écrit ne laisse pas d'être piquante, quoique appartenant à la famille des paradoxes insoutenables; l'Aquitaine est seule au premier plan, le reste de la France reste sur le second; la France n'est en quelque sorte que l'Aquitaine ornée d'un certain coefficient. C'est trop girondin! mais cela réveille, et nous pardonnons... La Dordogne est si voisine de la Gironde. Quant à la précédente production, tirée en majeure partie de la grande *Hist. du Languedoc* de dom Vaissette, elle a été dépassée, partant éclipsée par Fauriel; elle n'en reste pas moins une tentative et, on peut le dire hardiment, plus qu'une tentative, éminemment honorable pour son auteur. V. *Mémoires historiques sur*

la France et sur la révolution, depuis la guerre de la Fronde, jusqu'à la mort de Louis XVI, avec un supplément jusqu'à la restauration, Paris, 1831, in-8°. A toutes les phases de notre histoire Verneilh retrouvait la personnalité de sa chère Aquitaine. Nous ne parlons pas de l'Aquitaine de Caribert II et de Waïfre, de celle d'Assénor de Guyenne et du Prince Noir. Mais, sous la régence d'Anne de Médicis, c'est en Aquitaine que la princesse de Condé opère en armes sa diversion pour la délivrance de son époux; sous la Convention, c'est de l'Aquitaine que Charles IV, espère voir roi son cousin Louis XVII; en 1814, presque de nos jours, c'est de l'Aquitaine que part le signal du retour des Bourbons et le dernier fait d'armes des braves de Napoléon; le maire Lynch arbore les lis à Bordeaux, le 1814; Soult bat encore Wellington, le 10 avril 1814 à Toulouse. Val. P.

VERNES (FRANÇOIS), ou Vernes de Luze, fils du célèbre pasteur de ce nom (*Biographie*, t. XLVIII, p. 238), qui, lui-même, descendait d'une famille française protestante sortie de France, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, naquit à Genève le 10 janvier 1765, fit au collège de cette ville de bonnes études, et y remporta plusieurs prix. Il se voua de bonne heure à la culture des lettres, et ne tarda pas à devenir un écrivain distingué. A une flexibilité d'esprit remarquable, Vernes joignait la profondeur du moraliste. Tous ses ouvrages sont empreints d'un désir sincère et persévérant de concourir au progrès de l'humanité et au développement des saines doctrines religieuses et philosophiques. A l'âge

de 11 ans, il composa la fable du *Coq et du Miroir*, qui lui valut la faveur d'être présenté à Voltaire et d'en recevoir des encouragements. *Le voyageur sentimental à Yverdon*, qu'il publia à vingt ans, est l'ouvrage qui a le plus contribué à sa réputation. Cet ouvrage, qui a eu plus de dix éditions, a été traduit en plusieurs langues. Laurent de Bruxelles lui a donné une place dans sa collection des classiques, et le comte Rœderer, alors rédacteur du *Journal de Paris*, a consacré dans ce journal un long article à cette production. Lié avec tous les amis de son père, Vernes, dans ses voyages à Paris, fut accueilli avec empressement par les personnages de la plus haute distinction. Le duc d'Albon, la duchesse d'Anville, le duc d'Aumont, l'abbé Delille, Laharpe, Raynouard, d'autres encore, lui ouvrirent leur salon. Aussi bien reçu à Coppet qu'à Paris, où M. Necker se fit un plaisir de l'attirer, il fut honoré de l'amitié de madame de Staël, chez laquelle il retrouva Charles de Sismondi, son parent, Catrucco, le compositeur, Benjamin Constant, le poète Werner, etc. Ses relations avec la baronne de Montaulieu, Jean-Baptiste Say, Etienne Dumont et Louis Simon, auteur du *Voyage d'un français en Angleterre*, contribuèrent à étendre sa réputation. Vernes est mort à Verjoix près Genève, le 6 avril 1834, laissant deux fils : l'un, M. Vernes (François), est le traducteur des *Avis aux jeunes gens*, de William Cobbet; l'autre, M. Vernes (Théodore), auteur de *Naples et les Napolitains*, a été élu en 1833, membre du consistoire de l'église réformée de Paris. M. le professeur Munier, dans son rapport sur l'instruction publique dans le canton de Ge-

nève, a lu, le 13 juin 1833, dans la cathédrale de Saint-Pierre, à la cérémonie des promotions, les lignes suivantes consacrées à la mémoire de Vernes : « Je ne puis
« pas omettre de payer un tribut
« à la mémoire d'un de nos com-
« patriotes, dont les ouvrages sont
« moins connus et moins appréciés
« chez nous qu'à l'étranger. Imi-
« tateur heureux, dans sa jeunesse
« du profond et spirituel Sterne,
« M. Vernes, excita l'attention pu-
« blique par son *Voyageur senti-*
« *mental* qui lui a attiré des cri-
« tiques, mais où des traits
« piquants et originaux lui valurent
« les encouragements de quelques
« bons juges. Il tourna plus tard
« ses méditations sur des questions
« d'un ordre élevé, et eut à cœur
« de les approfondir. Fermement
« convaincu de bonne heure, et il
« le devait sans doute à son habile
« et respectable père, de la vérité
« de la religion, et pénétré de l'im-
« possibilité d'asseoir la morale et
« la société sur aucune base plus
« solide, il consacra ses veilles à
« la démonstration de ces grands
« théorèmes, et il a publié, dans
« les dernières années de sa vie,
« trois ouvrages sur les rapports de
« la morale et de la politique avec
« la religion, qui sont des services
« rendus à la cause qu'il avait em-
« brassée. Ces ouvrages portent le
« cachet d'un esprit qui se com-
« plaisait dans les spéculations les
« plus graves, d'un cœur religieux
« et sensible, occupé du bonheur
« de l'humanité et avide d'y con-
« tribuer. A tous ces titres, et dans
« une époque où les écrivains de
« cette tendance sont rares, M. Ver-
« nes n'a-t-il pas droit à ce que
« nous déposons sur sa tombe un
« hommage et un regret? » Les

ouvrages publiés par cet écrivain sont : 1° *Eloge de Jacob Vernes*, placé en tête du 2° volume des *Sermons*. Lausanne, 1792. 2° *Adelaïde de Clarence*, 2 vol. in-8°. 3° *Almed*, 3 vol. in-12. Paris, 1815. 4° *Almed, ou le Sage dans l'adversité*. Paris, 1816. 5° *Les Aveugles de Franconville*, comédie en 1 acte et en prose. Paris, 1807. 6° *Nouveaux Contes moraux* en prose et en vers. Paris, 2 vol. in-12. 7° *La Création ou les premiers fastes de l'homme et de la nature*, poëme en six chants, 1 vol. in-18. Paris, 1804. 8° *la Deicée ou Méditations nouvelles* sur l'existence et la nature de Dieu, sur ses perfections, ses œuvres et la destinée de l'homme, suivie d'*Elvina*, tragédie chrétienne, 1 vol. in-8°. Paris, 1823. 9° *La Duchesse de la Vallière*, tragédie en 3 actes et en vers. Paris, 1807. 10° *Etrennes à mes enfants*, conseils moraux en vers, suivis d'un *Théâtre de société*, 2 vol. in-18. Paris, 1816. 11° *La Franciade, ou l'Ancienne France*, poëme en seize chants, 2 vol. in-18. Lausanne, 1789. 12° *L'Homme religieux et moral, ou Exposition des principes et des sentiments les plus nécessaires au bonheur* (1), 1 vol. in-8°. Paris, 1829. 13° *Idamora, ou les Sauvages civilisés*, 3 vol. in-12. Paris, 1827. 14° *Mathilde au mont Carmel*, continuation de *Mathilde de madame Cottin*, 2 vol. in-12 ou 3 vol. in-18. Paris, 1832. Une traduction en langue russe. 15° *Selin Adhel o Matilda en el monte Carmelo*, traduction par D. Manuel Antonio

(1) A l'époque de la publication de ce livre, un père de famille se présenta chez l'éditeur en lui en demandant cinq exemplaires, et en ajoutant : « J'ai quatre enfants, et je veux que chacun d'eux ait ce livre entre les mains. »

Cabat. Paris, 1816, 2 vol. in-18. 16° *Odisco et Felicie, ou la Colonie des Florides*. Paris, 1803, 2° édit., 1807. 17° *Poésies fugitives*, 1 vol. in-8°. Neuchatel, 1782. Autre édit. à Londres, Cazin, 1786. 18° *Rose blanche. Princesse de Nemours*, nouvelle historique, suivie de contes moraux, 2 vol. in-12. Paris, 1826. 19° *Seymour, ou Quelques mots du secret du bonheur*, 2 vol. in-8°, Paris, 1834. 20° *Théâtre de ville et de société*, précédé des *Contes moraux* et des *Novateurs gascons, ou Préservatif contre la manie des révolutions*, facétie, 2 vol. in-8°. Paris, 1820. 21° *Voyage épisodique et pittoresque aux glaciers des Alpes*, suivi de *la Duchesse de la Vallière*, tragédie en 5 actes et en vers et des *Aveugles de Franconville*, comédie, 1 vol. in-12. Paris, 1807. 2° édit., 1808. 22° *Voyage sentimental en France sous Robespierre*. Genève, 2 vol. in-12. 23° *Le Voyageur sentimental, ou Ma promenade à Yverdon*. Lausanne, 1786, un vol. in-12. Londres, 1786. Dresde, 1787. Bruxelles. Autre édition augmentée et suivie du deuxième voyage fait par l'auteur, quarante ans après, 2 vol. in-12. Paris, 1823. 24° *L'Homme politique et social, ou Exposition des principes fondamentaux de l'état social et des devoirs qui en dérivent*, 1 vol. in-8°. Paris, 1831. V.

VERNET (CARLE), peintre d'histoire, né à Bordeaux en 1758 et mort à Paris en 1833, a soutenu par son grand talent l'illustration acquise à son nom par son père Joseph Vernet, célèbre peintre de marine. Les dispositions de cet artiste pour le dessin et la peinture se manifestèrent de si bonne heure et avec un tel éclat que, dès son enfance, on le regardait comme devant être un grand artiste. Il

avait bien dans l'œil et dans la main les qualités propres à justifier ces espérances ; mais sa légèreté, la bizarrerie de son caractère, furent des obstacles au développement sérieux de son talent. De très-bonne heure, des dispositions d'esprit contraires paraissent avoir altéré l'équilibre de son caractère. Ainsi, dans sa jeunesse, aimable, élégant, recherché de la haute société où l'avait introduit son père, il s'y faisait particulièrement remarquer par le talent futile qu'il avait déjà, et qu'il a conservé jusqu'à ses derniers jours, de faire des calembours, ainsi que par son goût pour l'équitation et la chasse. Puis, en opposition à ces goûts purement mondains, ce jeune artiste, dont le talent était déjà apprécié, devint d'une dévotion presque exagérée, qu'il a cependant trouvé moyen de concilier, pendant toute sa vie, avec son goût pour les plaisirs du monde. Avec un esprit observateur et un œil qui retenait bien ce qu'il avait vu, au fond, Carle Vernet était un homme léger, ne tendant ni dans sa vie ni dans son art vers un but fixe, et, par cela même, ayant été entraîné à disséminer les efforts de son talent au lieu de les concentrer. En effet, la variété des sujets qu'il a traités justifie véritablement cette observation, et le grand nombre des spirituelles caricatures qu'il a produites avec une incroyable facilité, est peut-être la portion de toute son œuvre où se développe avec le plus de verve le caractère de son talent. Il se fit connaître cependant par un ouvrage d'un caractère sérieux. Obéissant au goût qui régnait vers 1788, il entreprit une vaste composition, *le Triomphe de Paul Émile*, qui lui ouvrit les portes de l'Académie. Dans

ce tableau, que l'on verrait encore avec plaisir, on remarqua surtout l'art, en quelque sorte nouveau à cette époque, avec lequel les chevaux y sont traités. Aux formes conventionnelles que les peintres d'histoire avaient données jusque-là à ces animaux, le jeune C. Vernet substitua celles qu'en sa qualité d'écuyer il avait observées sur la nature. Au nombre des autres ouvrages d'un style sérieux, nous mentionnerons seulement *les Courses de chars* pour les funérailles de Patrocle, une suite de fort bons dessins représentant les principaux faits d'armes de la fameuse campagne de 1797 en Italie, et *la Mort d'Hippolyte*. Mais le tableau capital de C. Vernet est *la Bataille de Marengo*, exposée au salon de 1804, aujourd'hui l'un des ornements des galeries historiques de Versailles. L'ordonnance de cette fameuse composition est très-pittoresque, et ce qui relève cette qualité est le soin qu'a pris l'artiste de ne négliger aucun des détails qui se rapportent à la stratégie, en sorte que tous les spectateurs, simples curieux ou militaires instruits, sont pleinement satisfaits en le voyant. En 1804, l'heureuse alliance du pittoresque et de la stratégie dans un tableau de bataille était une innovation, et c'est à Carle Vernet qu'on la doit. Ce tableau est son chef-d'œuvre dans le genre sérieux, et sera toujours mis au nombre des bons ouvrages de cette époque. Quant à la partie familière et comique de son œuvre, elle est bien plus considérable et plus variée. La passion de cet artiste pour les chevaux, l'équitation et la chasse lui ont fait improviser une suite de tableaux et de dessins dont les gravures recherchées avec empresse-

ment lorsqu'elles parurent, sont soigneusement conservées aujourd'hui par les amateurs. Ce sont des courses de chevaux et de chars au Champ-de-Mars sous le Directoire, des calèches remplies de dames élégantes et entourées de jeunes cavaliers. Puis des chasseurs au tir, des trains d'artillerie légère, des rendez-vous de chasse et les exercices de Franconi, le tout accompagné d'une multitude de dessins de chiens de chasse, dont le caractère et les allures sont saisis de la manière la plus vraie et la plus spirituelle. Mais C. Vernet a une place à part parmi les dessinateurs et peintres de caricatures. Il s'est particulièrement adonné à ce genre à deux époques : sous le Directoire et en 1815, lorsque les Anglais vinrent en foule à Paris. Ces caricatures ont presque un caractère historique, car pour ceux qui ont vécu à ces époques, les gravures des *Incroyables* et des *Merveilleuses* ne sont que des portraits; ce sont les originaux qui fournissaient la caricature. Celui des deux *Incroyables*, vu de profil et tenant son chapeau à la main, est la ressemblance exacte de Garat, également célèbre sous le Directoire par ses ridicules et par la perfection de son chant. Quant aux Anglais et Anglaises de 1815, c'est la vérité même. Ce peintre, C. Vernet, est également vrai et plus plaisant encore dans des caricatures animées par son imagination. Rien n'est plus drôle qu'une des dernières qu'il a peintes. C'est le trouble que cause le fracas d'une diligence traversant la rue étroite d'un petit village. Les chiens qui aboient, les oies qui s'enfuient, les enfants et les femmes qui risquent de se faire écraser pour satisfaire leur curiosité, tous

ces détails sont exprimés de main de maître. Il faut en dire autant des scènes d'animaux et de chiens savants qu'il représente avec leurs costumes grotesques, et d'une foule d'autres sujets analogues qu'il jetait sur le papier avec une facilité extrême, et que l'on s'empresait de reproduire par la gravure. Son œuvre gravée et lithographiée, qui se trouve à la bibliothèque de la rue Richelieu est considérable et présente les scènes les plus graves ainsi que les plus comiques qui ont en lieu pendant l'existence de l'artiste. Si cet homme, d'une rare habileté, ne se fût pas trouvé placé entre son père Joseph et son fils Horace, ses ouvrages auraient sans doute donné plus d'éclat à son nom, si ce n'est par leur perfection, du moins par leur originalité. La vie de Carle Vernet a été calme; il l'a passée en cultivant agréablement son art, en fréquentant le monde, en satisfaisant son goût pour l'équitation, entremêlant toutes ces occupations de pratiques religieuses, qu'il a observées pendant tout le cours de son existence. Comme sa vie, sa mort a été douce. Sans ambition, il s'est trouvé heureux d'être le fils d'un artiste célèbre et le père de M. Horace Vernet, dont il a vu avec bonheur se développer le talent qui lui a fait acquérir une gloire solide. Les dernières paroles prononcées par C. Vernet quelques heures avant sa mort donnent une idée juste de son caractère et résumement en quelque sorte sa vie. Admirateur du talent de son père et de celui de son fils : « C'est singulier, dit-il, près de rendre l'esprit, comme je ressemble au grand dauphin, *filz de roi, père de roi... et jamais roi.* » E.-J. D. L.

VERNIÈRES, général français,

était au service dès avant la Révolution. Lorsque la coalition faillit s'ouvrir nos frontières, il fut de ceux qui ne crurent pas l'armée désorganisée, parce que neuf officiers sur dix avaient délaissé le drapeau qui devenait celui d'un peuple. Sa bravoure, qu'accompagnaient d'autres qualités non moins essentielles, eut alors maintes occasions de se déployer, et son avancement fut rapide. Il commandait un bataillon d'artillerie en 1796, au siège de Mantoue. Nous le retrouvons général en 1799, et, comme tel, il fit partie de la seconde expédition en Irlande. Passant ensuite d'une mer à l'autre, de l'archipel britannique aux îles Ioniennes, il rendit des services au siège, bientôt suivi de la prise de Corfou. Vers la fin de 1800, il alla ensuite tirer les corollaires de la campagne de Marengo, non en Italie même et dans les belles plaines entre l'Olona et l'Adriatique, ce qui n'eût été pour lui qu'un intermède agréable sinon un délassement, mais dans les montagnes des Grisons et du Tyrol, où ses opérations étaient des plus pénibles. Il s'y distingua de nouveau, et nul doute qu'il n'eût atteint à la longue, et peut-être sous peu d'années, les premières dignités militaires, s'il n'eût été prématurément emporté vers le commencement de l'Empire. B.

VERNIN (PIERRE-JEAN), membre de nos premières assemblées délibérantes, était, avant la Révolution, lieutenant général du présidial de Melun, sa ville natale. Le temps venu où, pour remédier au déficit, Louis XVI convoqua les états généraux en accordant double représentation au tiers, il fut un des élus de ce dernier. Rien de surprenant donc à ce qu'il ait voté des deux mains

tout ce qui devait rendre à la monarchie décrépite sa verdeur, à la monarchie obérée des caisses bien remplies et du crédit, à la monarchie sans cesse bridée par ses parlements, par l'aristocratie terrienne et par de vieilles routines dites libertés provinciales, et la franchise d'allures sans lesquelles il n'est pas de gouvernement, en d'autres termes qu'il ait voté la fusion des trois ordres, la peréquation de l'impôt, l'abolition des privilèges et finalement la constitution, y compris la constitution civile du clergé. Mais il n'entendait point aller au delà, et il se tint parole à lui-même. Lorsque des élections nouvelles eurent lieu pour remplacer la Constituante par la Législative, il ne se mit point sur les rangs, la loi défendant à tout constituant de figurer à la seconde assemblée. Encore moins en fut-il tenté, bien que nulle interdiction ne l'écartât, lorsque la législative s'effaça pour faire place à la Convention. Il eût été plus chevaleresque peut-être de revenir alors, afin de contenir les passions qui, chaque jour plus incandescentes, menaçaient de réduire en cendres tout l'édifice social. Mais on ne pouvait s'attendre à trouver un ci-devant lieutenant au présidial très-chevaleresque, et il faut avouer que Vernin, non-seulement aurait échoué, mais aurait échoué sans gloire. Loin de manier la parole avec le brio et la facilité des Girondins, il n'avait jamais, pendant ses deux ans de la constituante, abordé la tribune, non qu'il en fût incapable de tout point, mais son talent oratoire demandait une température un peu moins vésuvienne, et une atmosphère un peu plus calme. Telle fut, relativement au passé du moins, la période qui suivit la chute

de Robespierre. Vernin alors rechercha de nouveau les suffrages de ses compatriotes, et de nouveau les obtint. Il alla siéger trois ans au conseil des Anciens; il y parla même, mais sur des sujets qui ne passionnent point, sur des matières de judicature. Le 11 février 1797 il vota le rejet de la résolution qui soumet à la cassation les déclarations opposées des juges sur les mêmes faits. Désigné par le sort pour sortir du conseil le 20 mai 1798, il se rejeta sur la carrière judiciaire. Sous l'Empire, il passa comme conseiller à la cour impériale de Riom, où plus tard il devint président de chambre. Sa mort eut lieu en 1843.

L. C.

VERNINAC (JEAN), religieux bénédictin de St-Maur, qu'on ne confondra point avec les deux Verninac de St-Maur, dont il est parlé tome XLVIII, pages 255-257 (1), naquit à Souillac, diocèse de Cahors, le 1^{er} mars 1690. Se destinant à la vie religieuse, il entra dans la congrégation de Saint-Maur, et prononça ses vœux dans l'abbaye de Saint-Ailire de Clermont, le 20 décembre 1708. Il fit d'abord le cours d'études usité dans la congrégation, puis les supérieurs lui donnèrent ou lui permirent le séjour du monastère dit les Blancs-Manteaux, dans le quartier du Marais, à Paris, pour y coopérer à une entreprise littéraire. J'ignore qu'elle était la nature de cette entreprise; mais il est plus que probable qu'elle favorisait le jansénisme, car lui et ses compagnons furent obligés à quitter la maison des Blancs-Manteaux, qui était, dans le dernier siècle, un

des foyers les plus ardents de la secte, et même à quitter Paris. On l'envoya au collège de Saint-Germer, et ensuite à l'abbaye d'Yvry pour enseigner la jeunesse. Les supérieurs le nommèrent en 1726 à la place de bibliothécaire du monastère de Bonne-Nouvelle, à Orléans, place qu'il a occupée pendant vingt-deux ans, à la grande satisfaction du public. Ses connaissances étendues, surtout en histoire, lui concilièrent l'estime des hommes savants. Les religieux de sa congrégation, qui travaillaient sur la métropole de Paris, pour le nouveau *Gallia christiana*, le prièrent de leur fournir des mémoires. Verninac se rendit volontiers à leurs désirs; il employait le temps des vacances de sa bibliothèque à visiter les archives des cathédrales de Chartres, de Blois (2) et d'Orléans, et des abbayes situées dans ces diocèses. Il prenait des notes exactes et les mettait en ordre pour les envoyer aux auteurs du *Gallia Christiana*, mais il tirait plus d'un parti de ses investigations; rien n'échappait à ses recherches, et jusqu'à la destruction des monastères, on conserva dans le sien ces extraits de titres avec des réflexions. Ces matériaux curieux sont peut-être aujourd'hui à la bibliothèque publique d'Orléans. En récoltant pour le *Gallia christiana*, il s'aperçut que quelques-uns des titres qui lui passaient sous les yeux pouvaient être utiles à des familles nobles, pour éclaircir leurs généalogies, et il leur en fit la remarque. La manière

(1) Ils étaient du moins ses compatriotes et probablement ses parents.

(2) L'église de Blois ne pouvait lui être d'un grand secours en tant que cathédrale, car le siège épiscopal de cette ville était d'institution récente.

dont il leur en rendit compte, leur fit connaître combien il était propre lui-même à cette science spéciale. Le premier qui l'apprécia fut M. d'Orléans de Villechauve, avec lequel il était lié d'amitié, et auquel il accorda volontiers de se charger de mettre en ordre les titres de sa famille. Il le fit en effet avec tant de soin et de talent, qu'il mit cette généalogie en état d'être imprimée dans le troisième registre de *l'Armorial général*. Par attrait et par le désir d'être utile, dom Verninac se livra presque tout entier à ce genre d'étude; il examina les titres de plusieurs familles, les mit en ordre, et fixa l'antiquité de plusieurs maisons nobles, antiquité qu'elles n'avaient connue jusque alors que par tradition. Ce goût et cette préférence d'étude pour l'éclaircissement des généalogies se sont vus en plusieurs religieux. On apprécie les utiles travaux du père Anselme; cependant quelques personnes blâmèrent dom Verninac de porter là ses soins et son application; mais leur critique était à la fois déplacée et injuste, puisque sa régularité monastique n'en souffrait en rien. Déjà des particuliers avaient d'eux-mêmes publié de grandes histoires de provinces ou de villes particulières, tels que le père Lobineau, par exemple, qui avait donné *l'Histoire de Bretagne*. La congrégation de Saint-Maur comprit l'avantage qu'il y aurait à publier l'histoire spéciale de chaque province, et on en forma le projet. Connaissant combien l'érudition de dom Verninac pouvait être utile pour seconder ce projet, elle le chargea de l'histoire du Berri. Verninac accepta avec obéissance et peut-être avec joie cet ordre des supérieurs, mais

comme il connaissait l'étendue de la mission qu'on lui confiait et se voyait déjà avancé en âge, il se fit associer un de ses confrères, dom Guillaume Gerou (1), religieux très-apte à ce genre de travail. Il fit plusieurs voyages dans le Berri, pour y recueillir les matériaux qui lui étaient nécessaires. En 1746, il fut saisi, à Bourges, d'une fièvre maligne qui le conduisit jusqu'au tombeau; il n'eut depuis qu'une santé chancelante et mourut le 29 février 1748, muni des sacrements de l'Eglise. Dom Verninac était fort abstrait; c'était, dit-on, l'application à l'étude et aux exercices de piété qui l'avait rendu tel. A beaucoup de pénétration il joignait la justesse d'esprit et une excellente mémoire, qui lui servait

(1) Dom Gerou était natif d'Orléans, et fit profession à l'âge de dix-sept ans, dans l'abbaye de Vendôme, le 20 juillet 1718. Après ses études, il alla professer à Pont-Levoy. A la mort de dom Verninac, il resta seul chargé de *l'Histoire du Berri*. Quoiqu'il eût du goût pour ce genre de recherches et qu'il eût amassé des matériaux pendant plusieurs années, se défiant de ses forces, il se borna à perfectionner la *Bibliothèque des auteurs du Berri*, commencée par dom Méry. Les matériaux de cette *Bibliothèque* et les autres recueillis par Gerou passèrent aux mains de dom Turpin, religieux de Saint-Germain-des-Prés. Gerou fut aussi chargé de mettre en ordre la *Bibliothèque de Touraine*, composée par dom Liron. Il composa ensuite en quatre ans la *Bibliothèque des auteurs de l'Orléanais*. Aucune de ces trois *Bibliothèques* n'a été imprimée, croyons-nous. Il travailla à la *Collection des Chartes*, entreprise par les bénédictins de Saint-Maur, en vertu d'un ordre du ministre Bertin. Dom Gerou, distingué par son amour du travail et sa régularité, mourut à l'abbaye Saint-Benoît-sur-Loire (aujourd'hui département du Loiret), le 27 avril 1767.

beaucoup, surtout dans ses études généalogiques. Il était en relation avec plusieurs savants, entre autres avec l'académicien Foncemagne (Voy. Foncemagne, XV, 162), auquel il adressa une dissertation où il prétend prouver que la seconde et la troisième race des rois de France descendent de la première. Il adressa au célèbre abbé Lebeuf une autre dissertation pour montrer que le *Gebanum*, dont parle César dans son *Commentaire*, est la ville d'Orléans, et non pas la ville de Gien, comme le prétendait son adversaire. Ces deux dissertations étaient restées manuscrites au monastère de Bonne-Nouvelle, à Orléans. Quelque temps avant de mourir, A. Verninac fit imprimer le supplément au Catalogue de la bibliothèque publique d'Orléans. Dom Tassin, dans son *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, dom François, dans sa *Bibliothèque générale*, vantent les qualités de dom Verninac et sa *tendre piété*. Mais il y a un point sur lequel ils gardent le silence : Verninac était janséniste, et lorsque, après le chapitre tenu en 1733, et dans lequel la congrégation prit des mesures pour réprimer les efforts et les intrigues de la secte qui la minait et finit par la perdre presque tout entière, dom Sarrazin eut été nommé visiteur de Bourgogne, à la visite qu'il fit, en 1733, au monastère de Bonne-Nouvelle, à Orléans, Verninac fut un de ceux qui ne voulurent point reconnaître son autorité et protestèrent contre ses actes. Au reste, il avait des formes polies et vraiment religieuses qui lui conciliaient le respect et l'affection. Il a beaucoup étudié et peu publié ; il mérite une place dans la *Biographie universelle* pour

rappeler une fois de plus qu'il y a des milliers d'hommes érudits et savants, surtout de la classe des religieux et du clergé, dont le nom est resté obscur, et quelquefois tout à fait inconnu dans la république des lettres, à laquelle ils ont été pourtant si utiles. B.—D—E.

VERVOORT (ADRIEN), avocat à la cour royale de Paris, était belge de naissance, et très-religieux en même temps que très-éclairé. Il fut plus remarqué comme consultant que comme orateur, et comme écrivain habile que comme praticien. Sa mort eut lieu en 1846. On a de lui 1° *la Liberté religieuse selon la charte*, Paris, 1830, in-8, — très-estimable ouvrage dont l'inspiration fut due au concours proposé par la Société de la morale chrétienne, sur la législation relative à l'exercice de la liberté religieuse en France, et qui valut une mention honorable à l'auteur ; 2° *les Tarifs en matière civile, commerciale et criminelle expliqués et commentés par A. Vervoort* ; Paris, 1829, in-8. L. C.

VESTRIS - ALLARD (MARIE-AUGUSTE), nommé plaisamment VESTRIS II, était le fils du Vestris de Florence, celui qui ne reconnaissait en Europe que trois grands hommes, Frédéric, Voltaire et lui, et de la brillante et spirituelle danseuse Allard, pour laquelle l'affection de Vestris se soutint vive et tendre jusqu'au terme de sa vie, quoique (ou parce que) il se garda de l'épouser. Né en quelque sorte dans les coulisses de l'Opéra, et bercé sur les genoux de Terpsichore, Marie-Auguste fut, dès sa première enfance, initié à tous les mystères de l'art auquel les auteurs de ses jours devaient et leur renommée européenne et de

fort enviabls revenus. Il pratiqua la pirouette avant l'a-b-c ; les entrechats, les jetés-battus lui furent démontrés avant les principes de l'écriture. Il avait d'ailleurs au plus haut degré les dons naturels et la vocation du danseur. Né le 27 mars 1760, il débutait le 18 septembre 1772, c'est-à-dire avant d'avoir atteint onze ans et demi, dans la chaconne du divertissement de la *Cinquantaine*. Des applaudissements accueillirent le père et le fils, et, avec triple révérence soignée et suppliante, il apparut sur scène, présentant à sa mère et au public son plus jeune et son plus cher élève ; les applaudissements, à mesure que la représentation avançait, éclatèrent plus multipliés et plus vifs, et cette fois c'était bien l'exécutant, ce n'était plus l'introducteur qu'on acclamait. Encouragé par les marques d'une sympathie méritée, le père et la mère le firent reparaitre à plusieurs reprises, mais de loin à loin, et toujours avec succès. Des deux artistes, d'ailleurs, chacun était jaloux d'accaparer le rejeton, soit, ont dit des ennemis, pour exploiter son jeune talent, soit plutôt par soif d'encens et pour cumuler double ration de gloire. Quoi qu'il en soit, on comprend qu'il résulta, de cette rivalité des auteurs de ses jours, un assaut de soins donnés à son éducation chorégraphique, et qu'avec les dispositions si rares que nous avons signalées plus haut, il dut, sous la pression de l'atmosphère des trois maisons entre lesquelles se partageait exclusivement son existence, celle de sa mère, celle de Vestris, et l'Opéra, faire de rapides progrès. Aussi n'était-ce plus un élève que de nom lorsqu'il fut reçu élève de l'École de

danse, en 1775. Dès l'année suivante, le noviciat pour la forme avait pris fin, et il entra à l'Opéra. Toutefois ce n'était pour lui qu'un premier pas, et quatre ans, (de 1776 à 1779), il se désola de ne figurer que parmi les doubles, bien que pour le talent, l'opinion le classât parmi les premiers sujets, d'abord, et, plus tard, au-dessus des premiers sujets. Son père lui-même, tout hyperbolique admirateur qu'il fût de sa propre personne, et bien que souvent il s'administrât, sans sourciller, le brevet de génie créateur, se plaisait à reconnaître que s'il était supérieur pour l'invention, en revanche, pour l'exécution, son fils était sans égal. Enfin le titre de premier danseur devint la récompense des services essentiels qu'Auguste rendait à l'Opéra et qui ne furent pas un mince élément de la constante prospérité de ce théâtre (sous Louis XVI, sous la République et sous l'Empire). Vestris II garda ce titre trente-six ans, toujours goûté du public, et longtemps son favori. L'idolâtrie (car pendant longtemps ce fut de l'idolâtrie) ne fit place qu'après le commencement du siècle actuel à des sentiments moins exaltés. Ce n'est pas qu'il eût perdu, au contraire ; mais il n'émerveillait plus, il n'étonnait plus. Eminemment supérieur à son père pour la vigueur et l'élasticité, il eut droit, non moins que lui, au renom de créateur ; si Vestris I^{er} avait porté à son apogée la danse noble et majestueuse, Vestris II avait imaginé un autre style animé, vif, qui, sans exclure soit la correction, soit la grâce, exigeait la souplesse, l'infatigabilité de l'acteur. L'on eût pu le qualifier, comme

les Arabes et les Berbers qualifient leurs chevaux pur-sang, de « roi du jarret. » Telle était sa légèreté que, du fond de l'immense scène de l'Opéra, deux enjambées l'amenaient à la rampe. De haute taille, mais surtout prompt à réagir, comme le ressort d'acier, prompt à rebondir, comme le volant sur la raquette, il semblait, en frappant les planches, aller se perdre dans les frises ; ce qui faisait dire plaisamment à son père : « Si Auguste ne « reste point en l'air, c'est pour ne « pas humilier ses camarades. » De plus il avait porté la pantomime à un degré de perfection qu'elle n'avait encore jamais atteint et qui n'a pas été dépassé, de sorte, qu'aux yeux de tous, il resta le maître du genre, lors même que, comme danseur, il eût trouvé des rivaux tels que Lahorie, Deshayes, Didelot, ou même un vainqueur, si vraiment Dufort méritait ce nom, que s'est hâté peut-être un peu trop de lui donner Berchoux dans son poème de la *Danse ou les Dieux de l'Opéra*. Outre ses émoluments à l'Opéra, Auguste Vestris utilisait parfois des congés que ne lui refusait pas l'administration. Son voyage de 1789 fut particulièrement fructueux. Malgré les sommes énormes qu'il gagnait, trop souvent, il était à court ou aux expédients. Dans les premières années surtout qui suivirent sa promotion à l'emploi de premier danseur, croyant sans doute, parce que son fixe et ses feux lui valaient de huit à dix fois autant que les maigres honoraires du simple danseur, sa caisse inépuisable, il menait la vie à grandes guides et dépensait en grand seigneur, l'argent des autres en même temps que le sien. C'est à cette occasion que Vestris le père, rigide sur l'honneur (et dont, au reste,

la maison était admirablement tenue par son frère le cuisinier), s'écriait, pour couronner ses reproches : « Vois-tu, Auguste, je ne veux point de Guéménée dans ma famille ! » C'était le moment où le prince de Rohan-Guéménée venait, au grand scandale de tout ce qui pensait noblement, de ruiner des centaines de familles par une banqueroute de plusieurs millions. Sous bien d'autres rapports encore, Auguste Vestris aurait fait sagement de suivre les inspirations paternelles. Il ne se bornait pas comme son père à vénérer l'art, il en avait l'infatuation en y mêlant celle de son individualité propre. Il lui prenait fréquemment les plus grotesques accès d'orgueil. Le roi et la reine de Suède, étant venus à Paris en 1789, il refusa péremptoirement, en dépit des instances qui lui furent faites, de danser en leur présence. En vain son père, avec le bon sens et le savoir-vivre qui le caractérisaient, lui répétait, se plaçant sur son propre terrain : « Voyons, Auguste, la reine a fait son devoir, elle t'a prié... fais le tien, danse. » L'opiniâtre artiste tint bon, prétextant un mal de pied subit... Il venait de gambader, plus leste et plus frais que jamais, dans le foyer. L'esclandre fut énorme. Le grand-vizir de l'Opéra, baron de Breteuil, l'envoya au For-l'Évêque. Il fallut que Vestris remuât ciel et terre, suppliât, importunât le baron et lui déclarât qu'il mourrait si Auguste ne lui était rendu, pour que le captif, nous ne disons pas lui fût rendu sur-le-champ, mais vit réduire le temps de sa peine. On ne sera pas très-surpris que longtemps, enfant gâté du succès, aussi léger au moral qu'au phy-

sique, vain, comme nous l'avons dépeint, irascible et tout de feu, fort bien enfin de sa personne, il ne se soit jamais beaucoup piqué d'être bon mari. Sa femme, Anne-Catherine Augier, très-jolie et svelte personne, née en 1777 et qui débuta en 1793 à l'Opéra, sous le nom d'Aimée, l'avait épousé par inclination, et quelque temps l'inclination avait été partagée. Un jour vint pourtant où se riant des

Non più andeaí farfalloue amoroso

thème favori de sa femme, Auguste reprit ses allures de papillon voyage. La douce artiste n'eut d'abord que de vagues soupçons, puis des probabilités, puis des certitudes : elle avait passé par degrés des premières appréhensions aux pleurs amers, aux spasmes de la jalousie ; elle s'exalta presque jusqu'à la folie, et se porta deux coups de poignard. L'on s'aperçut assez à temps, il est vrai, de son hémorragie pour poser un appareil sur ses plaies, et pour le moment on lui sauva la vie, mais elle ne recouvra jamais la santé ; elle dépérit des suites de tant de secousses et mourut de langueur, en 1809 : elle n'avait que trente-deux ans. Auguste Vestris en avait alors très-près de cinquante. Il en passa encore sept à l'Opéra d'où successivement soit par mort, soit par expatriation volontaire, il vit disparaître tous ses rivaux. Satisfait d'avoir ainsi repris possession de ce sceptre de la danse qu'il avait porté si longtemps, et ne voulant plus s'exposer à se le voir ravir par de jeunes talents, en 1816, il demanda sa retraite. Il comptait alors quarante années de services dont, comme nous l'avons dit,

trente-six à titre de premier sujet. Sa requête fut accueillie, et la représentation pour sa retraite fut à son bénéfice. Il ne se laissa du reste pas oublier, quoique à la retraite. Nous le retrouvons, de 1819 à 1820, professeur de grâce et de perfectionnement au Conservatoire. Il faut avouer qu'on ne pouvait mieux choisir. En 1826, l'administration de l'Opéra lui fit encore la galanterie de donner une représentation à son bénéfice, et il y parut dans le rôle du nègre Domingo de *Paul et Virginie*. Ce fut sa dernière apparition sur la scène ; il avait dépassé de six ans la soixantaine, celui dont on avait salué le début dans la chaconne de la *Cinquantaine*, et les applaudissements des petits-fils faisaient écho, en quelque sorte, aux bravos des aïeuls. Il survécut seize ans encore à cette curieuse solennité, sa mort n'ayant eu lieu qu'en 1842. — Les annales de l'Opéra présentent encore deux autres VESTRIS, tous deux de la même dynastie d'artistes, mais qui n'y figurèrent pas longtemps. L'un, Auguste-Armand, était le fils, l'autre, Charles, était le neveu de celui qui fait l'objet de cet article. L'un et l'autre avaient été ses élèves, l'un et l'autre, mais surtout le second, promettaient des successeurs remarquables à leurs père et aïeul. Auguste-Armand débuta le 1^{er} mars 1820 dans le troisième acte de la *Caravane* ; le début de Charles eut lieu le 3 octobre 1809. Mais, une fois leurs mérites reconnus par le public parisien, cet aréopage de l'Europe élégante, les deux cousins, voyant la place occupée pour longtemps à l'Opéra, prirent, sur l'avis même de leurs grands parents, le parti d'établir leurs pé-

nales à l'étranger. Auguste-Armand passa les Alpes, Charles ne franchit que le Chennal (vers 1813) et fut, pendant de longues années, premier danseur à l'Opéra-Comique de Londres. VAL. P.

VEYRAT (PIERRE-HUGUES), un des plus recommandables inspecteurs qu'ait possédés l'administration de la police, avait Genève pour patrie. Né en 1756, il avait été longtemps négociant en horlogerie et joaillerie lorsque la révolution éclata en France. La Suisse en ressentit le contre-coup, et le commerce de luxe surtout se vit subitement paralysé par la suppression d'un de ses principaux débouchés. Veyrat, après avoir longtemps lutté contre ce qu'on peut nommer la force majeure, céda la suite de ses affaires et vint chercher fortune à Paris. Ses efforts ne furent pas absolument infructueux, et, admis avec un humble titre dans les bureaux de la police, dès 1795, il devenait inspecteur général, et bientôt son instruction, son habileté qu'accompagnait une honorabilité sans tache, furent comme proverbiales dans l'administration. Tout appréciateur compétent eût cru qu'en tout état de cause, et sous quelque gouvernement que ce fût, Veyrat, aux yeux de qui l'unique devoir était de servir la France, quel que fût le maître donné par la Providence, devait être non moins inamovible qu'irremplaçable. Il n'en fut pas précisément ainsi : pendant les vingt ans qui séparent sa promotion de sa retraite, il fut cinq fois éloigné ; mais, chaque fois, au bout de peu de mois, ou même de peu de semaines, le besoin de ses lumières et de son action se faisait sentir à tel point qu'il fallait le rappeler. Bonaparte, dès

qu'il porta son attention sur l'ensemble de la police, lui conféra par décret spécial l'inspection spéciale du quatrième arrondissement, dans lequel Paris se trouvait compris. Dans cette haute position, où toutefois le dominait un chef non moins redoutable que tous ses prédécesseurs, Veyrat, sévère et ferme, mais plein de tact et de mesure, mérita constamment la reconnaissance des victimes des troubles, en usant de modération aussi souvent que sa modération n'offrait aucun danger, et plus souvent certes que ne l'aurait jugé à propos Fouché laissé à lui-même. Il ne mérita pas moins bien du maître en mettant constamment la conciliation à la place des rigueurs impolitiques. Cette fermeté, jointe à l'humanité qui ne l'abandonnait jamais, la plèbe de Paris en eut la preuve au 31 mars 1814, et la capitale lui dut d'être préservée du spectacle d'un crime dont la honte aurait rejailli sur elle. Deux officiers russes, un peu trop pressés de venir visiter les rues de Paris, s'étaient lancés plus que témérairement à l'intérieur de la ville, mais bientôt avaient été environnés, renversés, dévalisés, garrottés... Trois minutes encore, et s'ils savaient nager, ils eussent eu à déployer leur talent dans la Seine. Les cris par lesquels ils invoquaient la capitulation n'excitaient que la fureur des uns et le rire des autres. Tout à coup Veyrat arrive, feint de s'informer (il savait parfaitement ce qui se passait), réclame les deux imprudents, et, par un geste rapide que les émeutiers n'ont pu prévenir, s'en empare, les remet à ses agents qui l'ont rejoint au galop, déclare à la foule, interdite et incertaine, qu'ils sont désormais sous la garde

de l'honneur français, et dans tous les cas, sous la sienné, puis, comme enfin leur proie leur est échappée et qu'à rien ne servirait de vouloir là ressaisir, il profite de leur stupéfaction du moment pour leur faire entendre la voix de la sagesse, calme ainsi l'orage par degrés, et enfin fait arrêter quelques récalcitrants qui grondent encore. Les Moscovites l'avaient échappé belle; Veyrat avait en même temps rempli son devoir, sauvé des fous et prouvé qu'en France, alors même que l'indignation a pu monter à son paroxysme, la générosité demeure encore et l'emporte. La conduite de Veyrat fut encore remarquée en une autre occasion, et fut louée, non-seulement par les légitimistes, mais par les esprits impartiaux de toutes les nuances. Les circonstances, du reste, n'offraient pas de difficultés graves, et nous ne prétendons en aucune façon les comparer à l'anecdote du 31 mars 1814. Nous voulons parler de l'affaire Fauche-Borel, en 1816. On sait quelle accusation vint à décocher un jour conté un des fidèles servants de la cause, par lui si platement trahie, Perlet, cet ex-commis-libraire ignare, après avoir simulé le journaliste, après avoir profité de la folle confiance de Louis XVIII et, de quelques émigrés en Angleterre, pour leur tendre des pièges, après avoir été l'espion de la police impériale, (c'est-à-dire de Veyrat lui-même) près des autres libraires ses confrères. Veyrat fut un des témoins appelés. Sa déposition nette, exacte, ferme, sans passion, mais sans réticence, où vibrerait l'accent de la vérité, produisit un effet sans égal. L'acte d'accusation ne subsistait plus, les plaidoiries du

défenseur devenaient superflues; Perlet, démasqué, s'évanouit comme par enchantement. C'est peu de temps après cet épisode qui fixa sur lui les yeux, et qui démontra que tout n'est pas taré dans ces ténébreuses régions de la police, c'est en 1817, que Veyrat demanda et obtint sa retraite. Il était plus que sexagénaire alors. Il pouvait, si les interruptions du service n'étaient pas trop judaïquement supputées, argüer de quelque vingt ans de service. Il fut traité selon ses désirs. Il survécut vingt-deux ans encore à cette fin de sa carrière active et ne mourut qu'en 1839. Son fils, François Veyrat, qu'il avait fait entrer dans son administration, y fut, ainsi que lui, inspecteur général, mais seize ans seulement; et quand il dit adieu à la police, se fit commerçant, finissant par où son père avait commencé.

• Un autre VEYRAT (J.-P.) n'est connu que comme homme de lettres. Il acquit un moment de notoriété, lorsque, la *Némésis* ayant cessé de paraître, il crut pouvoir remplacer l'absent, prétention qu'au reste un autre au moins eut comme lui. L'œuvre de Veyrat a pour titre : *l'Homme Rouge, satire hebdomadaire*, et se compose de 22 livraisons de 8 pages chacune, à partir du 31 mars 1833. Il faut y joindre 48 pages in-8°, et les *Italiennes, poésies politiques de Camille Saint-Hélène*, Paris, 1832; et un autre morceau de la dimension à peu près d'une double livraison de « *l'Homme Rouge* », *A sa Majesté le roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, duc de Savoie, prince de Piémont*, Paris, 1838, 16 pag. in-8°. On doit de plus à Veyrat trois vaudevilles, plus un

drame-vaudeville, plus une folie-vaudeville. Il mourut en 1844.

VAL. P.

VEYSIE (DANIEL), théologien et grammairien de quelque renom, natif du comté de Devon, suivit les cours de haut enseignement à l'Université d'Oxford, prit ses grades de maître ès-arts et de docteur, en 1783, et finit par obtenir le rectorat de Plymtrée, ce qui lui fut d'abord agréable, parce que c'était à peu près son pays. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'est pas facile d'être prophète en son pays. Ses paroissiens, tout ses compatriotes qu'ils fussent, le trouvèrent un peu strict, et ensuite un peu rapace dans la levée de ses dîmes, si bien qu'ils en vinrent à les lui contester. Un procès s'engagea : il fut fort long, il y eut appel et réappel, des années s'écoulèrent avant qu'enfin la Chambre des lords y mît un terme par son arrêt. C'est le décimateur qui l'emporta. L'animosité des contendants avait attiré sur l'affaire certaine attention, et par suite avait valu certaine notoriété à Veysie, qui d'ailleurs maniait la parole et suriout la plume avec facilité. L'on a de lui des sermons, des ouvrages de controverse et un autre livre encore. Les sermons ont pour titre : 1° *La Doctrine de saint Jean et la foi des premiers chrétiens*, Oxford, 1791, in-8°. (L'auteur y touche, ou plutôt y « frise, » qu'on nous pardonne la familiarité de l'expression, cette grave question : « l'identité du Messie et du Verbe fit-elle partie des croyances primitives de l'Église? fut-ce une idée juive d'origine, ou ne se produisit-elle qu'après le contact des apôtres juifs avec les gentils, du messianisme avec le platonisme? Faut-il la faire remonter à saint Paul, en

y voyant le caractère distinctif de l'école de saint Paul, par opposition à l'école de saint Pierre? ») 2° *la Doctrine de l'expiation* (huit sermons qui se font suite et qui tous furent prononcés aux séances dites *Bampton Lectures*), Oxford, 1791, in-8°. Les ouvrages de controverse sont au nombre de trois : 1° *Examen de l'hypothèse de Marsh sur les trois premiers évangiles canoniques*, 1808, in-8°. (On voit assez que le traité doit être mis à côté du premier sermon); 2° *Préservatif contre le socinianisme*, 1809, in-8°; 3° *Défense du préservatif contre l'Unitarisme en réponse à L. Carpenter, prédicateur de cette secte à Exeter*, 1810, in-18°. En dehors de ces travaux, tous essentiellement afférents à son ministère sacré, l'on doit aussi à Veysie une *Dissertation grammaticale sur l'article prépositif grec* (1819, in-8°), qui décèle, en même temps qu'une connaissance assez profonde de la langue de Thucydide, l'acuité du coup d'œil et l'aptitude aux études de grammaire générale. L. C.

VIAL (HONORÉ), général français, natif d'Antibes, avait reçu le jour en 1766. Antérieurement à la révolution, il figura sur les cadres de la marine. L'imminence des guerres dont nous menaçait la coalition européenne en herbe dès 1791, et l'immense carrière dont elle laissait entrevoir la perspective, le détermina de bonne heure à se rapprocher de l'armée de terre. Il était, en 1792, attaché au ving-sixième d'infanterie de ligne, en quelle qualité, nous l'ignorons; mais bientôt il recevait l'épaulette de lieutenant, et, dirigé sur la Corse, il prenait part à la défense de Bastia. De cette ile il passa, en 1794, à l'armée de

Hollande comme officier d'état-major, et il fit preuve de talent non moins que d'ardeur guerrière à la prise du fort de Harlem. La récompense ne tarda point à couronner sa bravoure : dès le mois d'octobre suivant (exactement le 23 vendém. de l'an III), il était nommé capitaine au premier régiment de cavalerie. Traversant rapidement ensuite les grades intermédiaires, tous conquis par quelque service ou quelque action d'éclat, il se trouvait adjudant général au commencement de cette fameuse campagne de 1796 qui commença l'ère des prodigieuses et longtemps incensantes victoires et conquêtes. Il eut le bonheur d'être désigné pour l'armée d'Italie. Entre autres preuves d'intrépidité qu'il y donna, on le vit, le 16 novembre (26 brum. an V), au milieu des manœuvres préparatoires de la grande journée d'Arcole, après le passage de l'Adige à Ronco, et quand il fut avéré que la vivacité du courant ne permettait pas de fixer les fascines, à l'aide desquelles le général en chef lui-même avait compté qu'on pourrait franchir l'Alpon (vulgairement on dit le canal) qui, bordant le village d'Arcole, empêchait de le tourner, on le vit, disons-nous, s'élancer dans cette rivière, ayant de l'eau jusqu'au cou, et à l'effet de la passer à gué, donner l'exemple à la colonne, en tête de laquelle il marchait : personne, il est douloureux de l'avouer, ne se sentit de force à le suivre, et il fut obligé, après de vaines incitations, de revenir sur ses pas. Malgré l'insuccès de cette courageuse entreprise, Bonaparte lui sut gré de son élan, et le lui témoigna sur-le-champ en le nommant général de brigade. C'est en cette

qualité que Vial eut part à la bataille de Rivoli, qui signala le commencement de l'année suivante, et qui, livrée par d'Alvinzi pour faire lever le siège de Mantoue, eut pour suite de rendre mathématiquement certaine et prochaine la reddition de la place. Elle capitula en effet quinze jours après (le 30 juillet 1797); il y déploya le même entrain que devant Arcole, et non content de s'être multiplié sur le champ de bataille, il se signala encore plus dans la poursuite. Les Autrichiens, en se décidant à la retraite, avaient compté arrêter les vainqueurs aux gorges de Callione, qu'ils avaient cru transformer en un poste inexpugnable, en augmentant considérablement les défenses. Vain espoir ! quand ils les atteignirent, déjà les Français les avaient emportées, et Vial qui les poursuivait, les refoulant sur Trente, entra dans cette ville en même temps qu'eux, puis les en chassant immédiatement, facilita au général Joubert la prise de leurs magasins, qu'ils n'eurent pas le temps d'évacuer, et de leurs hôpitaux, qui ne contenaient pas moins de deux mille blessés ou malades : lui-même, il poussa jusqu'aux rives de l'Arizzo, et leur fit huit mille prisonniers. Deux mois après, quand l'archiduc Charles, envoyé pour remplacer d'Alvinzi, comme d'Alvinzi avait remplacé Beaulieu, venait de voir deux de ses colonnes battues aussi, l'une entre Klagenfurth et Villach, l'autre sur le Lavis, Vial gêna considérablement les mouvements de l'ennemi qui, franchissant le haut Adige après sa défaite, avait résolu de s'y défendre et de se retirer à Bolzen (Bolzano), s'il était forcé : il s'était emparé, lui, du pont de Neumarck,

et avait pareillement passé l'Adige, pour empêcher les Autrichiens de filer sur Bolzen. Il n'y parvint pas seul; et si le général Dumas, en se jetant à la tête de sa cavalerie dans le village de Tramin, n'eût déterminé la déroute de leurs antagonistes communs, l'avantage serait probablement resté douteux. Mais enfin c'est lui, c'est sa manœuvre sagement conçue et conduite qui mit les Autrichiens dans la nécessité de tenter le passage par les armes, puisqu'il avait su s'emparer des issues; et sachant que d'autres Français étaient à portée, il avait bien droit de compter sur la coopération décisive qu'ils apportèrent à la réussite de son plan. C'est donc à juste titre à lui, non moins qu'à Dumas, et même un peu plus qu'à Dumas, que doit être attribué le succès de Tramin (22 mars 1797, 2 germ. an V). Le commencement de l'année suivante (1798, niv. an VI) le vit chargé du commandement de Rome, à la suite du tumulte au milieu duquel avait péri le général Duphot, victime du zèle avec lequel il défendait l'inviolabilité du palais de l'ambassade française. Vial fit preuve en ce poste difficile d'autant de tact que d'énergie: les deux qualités étaient de même nécessité. Il n'y resta cependant que jusqu'au moment de l'expédition d'Égypte. Son ancien général en chef tint à l'avoir près de lui et l'emmena. Il combattit aux Pyramides, il contribua au gain de l'affaire devant Chouart (20 septembre 1798, quatrième jour complémentaire de l'an VI), il enleva l'admiration et les éloges de tous par sa conduite au siège infructueux de Saint-Jean-d'Acre, notamment les 20 et 30 mars, les 7 et 13 avril 1798 (6, 10,

18, 26 germ. an VII), lors des vigoureuses sorties de l'ennemi. Il fut de ceux qui restèrent en Orient après le départ du général en chef, et quoique les lauriers alors devinssent plus rares que les périls et les épreuves, il y moissonna du moins de la gloire jusqu'à son embarquement pour la France, qu'il revit le 15 brumaire an IX. Le 26 floréal an X, le premier consul le nomma plénipotentiaire près l'ordre de Malte. Il y réunit le titre d'ambassadeur près la république helvétique, interim lucratif, mais non bague au doigt, comme tant des légations et consulats de nos jours. La diplomatie cependant ne le rendit point infidèle à l'épée, ou plutôt l'empereur (ce n'est plus le premier consul que nous devons dire) s'aperçut qu'il pouvait lui rendre encore plus de service en campagne que dans les catacombes d'une chancellerie. Il le rendit donc à l'atmosphère militaire, aux bivouacs, aux charges brillantes. Austerlitz, Iéna, Friedland, le virent agir avec la même intrépidité qu'aux jours d'Arcole et des Pyramides. Vint enfin la période des calamités: Vial dans ces nouvelles épreuves se montra ce qu'il avait toujours été, le premier au danger, le dernier à la retraite: il périt à la bataille de Leipzig, en y donnant l'exemple du plus beau dévouement.

Z.

VIANNEY (1) (JEAN-BAPTISTE-MARIE), a joué, même pendant sa vie, d'une si haute réputation de sainteté, qu'il faudrait peut-être remonter à Saint-François d'Assise ou à Saint-

(1) Nous croyons suivre ici l'orthographe de son nom, qu'on a écrit de différentes manières.

Bernard, pour trouver un homme qui ait été placé aussi haut dans l'opinion, et qui ait reçu des preuves aussi nombreuses de vénération et de confiance. Ajoutons que, par un privilège presque unique, cette réputation si méritée n'a point été altérée par ces soupçons, ces alternatives dont la vertu la plus solide n'est pas toujours exempte. Né le 8 mai 1786, au village de Dardilly, aujourd'hui du département du Rhône, le jeune Vianney passa ses premières années à garder les troupeaux. Ses parents, simples cultivateurs, l'élevèrent dans l'amour et la pratique de la religion; il répondait si bien à leurs soins, que, dès l'âge le plus tendre, il montrait une grande inclination à la piété et même à l'amour de la solitude. Inquiète, un jour, de son absence, sa mère le cherchait et fut tout attendrie en le trouvant dans la grange, agenouillé et joignant ses petites mains dans l'attitude de la prière. Ajoutons, pour montrer mieux son caractère et expliquer ce qu'il deviendra, que déjà aussi sa piété envers la sainte Vierge se manifestait par des actes qu'on voit souvent dans les jeunes enfants, mais qui avaient un caractère singulier : en allant aux champs, il portait avec lui de petites images de Marie, les plaçait dans le creux d'un arbre ou les fixait à l'extrémité d'un bâton qu'il plantait en terre, et autour de cet autel improvisé il réunissait ceux de son âge, les prêchait sur la Sainte-Vierge et priait avec eux. Avec de tels préliminaires, il fit sa première communion dans les heureuses dispositions qu'on peut concevoir; l'impression qu'il en reçut influença le reste de sa vie. A dater de ce jour, il cessa, pour ainsi dire, d'être un enfant. Dès lors, en effet, et tout

le temps qu'il passa encore dans son village, il fut un modèle à la maison, à l'église et partout. A l'âge de dix-huit ans, il n'avait fait aucunes études, cependant il sentait un grand attrait pour l'état ecclésiastique, et souvent il demandait à Dieu la faveur de devenir prêtre : cette faveur a été, en effet, accordée à ses pieux desirs, à la pureté de ses mœurs, à la religion de ses parents qui secondèrent de tout leur pouvoir sa vocation. Le curé de Dardilly, frappé de la conduite de son jeune paroissien, s'offrit pour lui enseigner les premiers principes de la langue latine. C'était, comme on le voit, à l'époque où, l'exercice de la religion devenu légal en France, après le concordat, plusieurs bons prêtres, sur les divers points de l'empire, cherchèrent à développer les vocations naissantes, pour réparer les brèches que la révolution avait faites au corps sacerdotal. Le jeune Vianney était destiné, dans le cours de ses études, à des épreuves de plus d'un genre. Il passa bientôt à l'école d'un ancien chartreux, qui lui apprit, avec les sciences humaines, la science de la pénitence et de l'austérité, qui sont devenues le caractère distinctif de toute sa vie. Ce chartreux, si fidèle à l'esprit de son ordre, était l'abbé Balley, curé d'Ecully, près de Dardilly. Il reçut dans son presbytère le bon jeune homme, qui y fut heureux et semblait devoir y faire toutes ses études; mais ses parents jugèrent à propos de l'en retirer pour le faire entrer au petit séminaire de Verrières. Le bon religieux pleura en se séparant de son élève, le bénit et lui dit, comme par une sorte de prévision surnaturelle : « Allez, mon enfant, où Dieu vous appelle, et puissiez-vous un

jour revenir près de moi; c'est vous qui me fermerez les yeux. » Vianney entra au séminaire de Verrières en l'année 1807 et y fut tout de suite un modèle admirable pour toute la maison. Si sa conduite excita l'admiration, elle amena aussi quelques jalousies : un mauvais écolier fit de notre jeune homme l'objet de ses railleries et en vint jusqu'à le frapper; mais il ne lassa jamais sa vertu. Vianney craignait davantage une autre persécution, celle de la conscription qui venait l'atteindre, car il n'y avait point d'exemption pour lui. Il allait terminer son cours de latin, et sa vocation se fortifiait de plus en plus; la voyant exposée, il prit un parti, que je fais connaître sans prétendre approuver ou juger sa démarche... Il crut devoir se cacher et se réfugier dans les montagnes des Alpes! Après une longue course, il arriva près de Gap, au village d'Eourrès, et fut reçu en qualité de valet dans une ferme, sous le pseudonyme de Jérôme. On a comparé au séjour de Joseph chez Putiphar le séjour de Jérôme chez le métayer d'Eourrès : il fit tout prospérer dans cette maison par ses travaux consciencieux et assidus; le soir il donnait des leçons aux enfants de son maître, faisait à haute voix une lecture pieuse qu'il expliquait à la famille attentive, et terminait par la prière faite en commun. Cette désertion, qui l'exposait à tant de chances, ne fut pas très-longue; l'enrôlement de son frère, qui alla mourir dans la folle campagne de Russie, le rendit libre du service militaire et de sa personne. Après avoir rempli pendant quelques mois les fonctions d'instituteur dans le village des Noës, il entra au grand séminaire et fut tonsuré le 28 mai 1811. Vianney n'avait pas

beaucoup de facilités naturelles; ses études, commencées tard, interrompues comme nous venons de le voir, ne le mettaient guère en état de vaincre, en répondant, sa grande timidité. Pendant quelque temps, les supérieurs du séminaire de Lyon doutèrent s'il était capable d'être admis aux ordres. Le bon jeune homme supporta cette épreuve avec soumission, mais ne se découragea point; il redoubla d'application à l'étude, et il s'adressa à la sainte Vierge pour obtenir la grâce d'apprendre et de réussir. Sa confiance fut récompensée : un prêtre éminent, voyant la solidité de jugement et surtout l'angélique vertu de Vianney, répondit de sa vocation. Vianney fut donc admis; et, à l'âge de trente ans, il reçut la prêtrise, le 9 août 1815. On avait mis la condition qu'il ne confesserait personne, exception fort rare de nos jours. Nous allons voir bientôt si la Providence en avait disposé ainsi sur son futur ministre. Le bon chartreux, qui avait assisté avec tant de bonheur et d'édification à la première messe de son ancien élève, le demanda et l'obtint pour vicaire à Ecully, où Vianney, après quelque temps, l'assista à la mort, comme Dom Balley le lui avait prédit onze ans auparavant. Les habitants d'Ecully, enchantés de leur vicaire, désiraient l'avoir pour pasteur, et le voyant nommé ailleurs, ils allèrent le supplier de consentir à une démarche qu'ils voulaient faire, dans ce dessein, auprès de l'autorité diocésaine. Il répondit avec modestie que la paroisse d'Ecully était trop importante pour ses faibles talents, et que d'ailleurs la volonté de son évêque était pour lui un ordre du ciel. Pour épargner de pénibles adieux, il partit au milieu de la

nuit et se rendit à Ars, cure qui lui était assignée. Ars est une petite paroisse de 400 habitants, située sur le versant d'un coteau, dont le pied est arrosé par la Saône. Elle est dans le département de l'Ain, arrondissement et canton de Trévoux, aujourd'hui du diocèse de Belley. Sa distance de Villefranche est de huit kilomètres; elle est à trente-cinq kilomètres de Lyon. L'abbé Vianney y fut installé en février 1818. C'est dans ce lieu jusqu'alors inconnu, mais rendu par lui si célèbre, qu'il passa toute sa vie dans l'exercice des actes édifiants dont je vais donner quelque connaissance dans le reste de cet article. Vianney s'aperçut bientôt qu'il avait à défricher une terre ingrate et négligée : les sacrements y étaient abandonnés, et il y avait une ignorance générale. Quoique petit,

le village était peuplé de cabarets où les habitants employaient au jeu et à la débauche la partie du dimanche qu'ils ne donnaient point à des travaux défendus. Le nouveau curé mit la main à l'œuvre avec énergie; comprenant que la source du mal était le défaut d'instruction, il ouvrit pour les adultes un cours de catéchisme, qu'il sut rendre intéressant, et il eut le bonheur de le voir suivi et fructueux. Ne pouvant entrer dans le détail de tout ce que lui inspirait son zèle, je vais me borner à citer quelques faits. A la fête patronale, celle de Saint-Sixte, le 6 août, les habitants étaient dans la coutume de désertier l'église et de passer la journée dans la danse, l'ivrognerie et le libertinage. De jeunes niais, ridiculement déguisés, se présentaient dans chaque maison, escortés de musiciens, et faisaient une quête dont ils consacraient le produit à de malhon-

nêtes amusements. Ces désordres étaient reproduits à Ars quatre fois dans l'année, car ils avaient lieu aussi le jour de Saint-Blaize, 3 février, le premier jour de mai et le mardi gras. Le nouveau curé, qui fut toujours ennemi de la danse et finit par l'abolir, eut recours, le jour de Saint-Sixte, à un stratagème bien simple et qui réussit néanmoins à une époque où il avait assez d'influence, et qui n'aurait pas le même succès dans tous les temps et dans tous les pays. Les hommes s'étaient promenés, musique en tête et avec des rubans à leurs chapeaux. Si tout s'était borné à cela, assurément le curé n'aurait rien dit, mais il condamnait les suites : « Je crois, dit-il en chaire, le dimanche suivant, que les hommes de ma paroisse sont mécontents de leurs femmes et qu'ils veulent se vendre, car ils avaient des rubans à leurs chapeaux comme les domestiques qui, un jour de marché, veulent se louer. » Cette plaisanterie, qui mit les rieurs contre les promeneurs, produisit son effet sur eux et sur les autres. — Un aubergiste était chargé des préparatifs de la *vogue*, nom bizarre donné au bal d'une fête du lieu. — Le curé, par l'intermédiaire d'un paroissien, lui fait demander ce qu'il espère gagner de cette *vogue*, et l'aubergiste rappelle le chiffre des années précédentes. — Eh bien ! dit le visiteur, si on vous assurait cette somme, empêcheriez-vous que l'on fit la *vogue* cette année ? Sur sa réponse affirmative, M. Vianney donna l'argent ; l'aubergiste déconvia les musiciens, la *vogue* n'eut point lieu à Ars cette année-là, ni même dans la suite, car les jeunes gens, qui commençaient à comprendre et à étudier leur pasteur, ne firent aucune dé-

marche pour rétablir la fête. Disons d'ailleurs tout de suite que l'influence acquise par le pasteur sur le troupeau eut, comme le reste, quelque chose d'extraordinaire, sinon de miraculeux. Il a amené son village à n'avoir plus de cabarets, et on n'y trouve que quelques auberges convenables pour recevoir les pèlerins, qui y viennent de tous côtés. Les habitants devinrent unis comme une famille, et la plus grande partie assistait tous les jours à la messe, et même, le soir, à la prière commune, que précédait la récitation du chapelet. L'église était restée presque à l'état de dénuement où l'avait mise la révolution de la fin du dernier siècle; Vianney, par ses sacrifices, secondé aussi par les dons de quelques personnes généreuses, et surtout de M. le marquis d'Ars, qui voulut voir de près si les qualités de ce prêtre répondaient à sa réputation, parvint à la réparer à l'extérieur et à l'enrichir à l'intérieur. Par les mêmes moyens, ce pauvre curé de village est parvenu à établir dans sa paroisse une maison de Frères pour l'instruction des jeunes garçons; une maison dite la Providence, où les jeunes filles pauvres sont nourries, habillées, instruites, dressées au travail, et, ce qui est encore plus surprenant dans sa position, une communauté de missionnaires. Mais une autre œuvre, complément de cette dernière, qui surpasse tout ce qu'on aurait pu attendre de Vianney, est celle de quatre-vingt-dix missions, qu'il a fondées dans le diocèse de Belley, pour être prêchées, chaque dix ans, à perpétuité, dans les campagnes les plus abandonnées. Les curés de son voisinage l'invitèrent à évan-

géliser leurs ouailles, et il donna plusieurs missions et retraites, qui produisirent des fruits touchants de conversion. Les pécheurs qu'il avait ramenés, les justes qu'il avait affermis dans ces exercices, continuèrent à venir le trouver jusqu'à Ars, afin de profiter de sa pieuse direction. Les personnes éprouvées par des tentations ou par le malheur venaient demander ses conseils et s'en retournaient consolées ou fortifiées. Plus tard, des malades crurent devoir à ses prières leur soulagement et même leur guérison. Le nombre des visiteurs s'accrut quand le bruit se répandit qu'il faisait des miracles, et cette réputation de haute sainteté se répandit de côté et d'autre, et attira à Ars un tel concours de peuple, qu'il fallut prendre des moyens pour le seconder. L'administration s'occupa d'améliorer les chemins; un service de voitures s'établit, et depuis l'établissement de la voie ferrée de Paris à Lyon, des prix réduits furent créés de Lyon à Ars, et des omnibus correspondaient à Villefranche avec tous les trains. On a calculé que, pendant vingt-cinq ans, le nombre des étrangers attirés à Ars par la réputation du curé s'est élevé, en moyenne, à cent mille chaque année. Pour se faire une idée de la physionomie qu'avait prise le village, il faut savoir qu'un grand nombre de ces étrangers séjournaient six, huit, neuf jours et même un mois, pour y faire des neuvaines et des retraites spirituelles; que tous, excepté les prêtres, étaient obligés à attendre au moins quarante-huit heures avant d'arriver à leur tour auprès de l'homme de Dieu, et que la moitié des habitants avaient transformé leurs maisons

en magasins, où se vendaient cha-pelets, médailles, livres pieux, et surtout des portraits et des biographies de l'abbé Vianney. Ce bon curé était partagé entre les dispositions de sa charité et de sa modestie. Il était heureux d'être utile, mais son humilité souffrait de cette affluence, et, pour la décourager, il avait obtenu qu'aucun de ses paroissiens ne tiendrait auberge. Inutile précaution ! Il fallut bientôt tenir jusqu'à cinq hôtels constamment occupés, sans compter un nombre considérable de maisons où l'on donnait seulement à loger. Le plus bel ordre régnait ordinairement dans cette multitude. Pour ce qui concernait l'accès près du curé, l'arrivée de chaque personne déterminait son rang. Mais s'il y avait des privilégiés, c'était souvent les plus grands pécheurs. On dit que le curé les distinguait quelquefois au milieu de la foule, et les appelait lui-même. Cette invitation imprévue a été pour plusieurs un coup de foudre de la grâce. Quelques-uns avaient été conduits à Ars par des pensées d'indifférence, de curiosité et même de critique hostile, car on peut croire que sur une telle affluence il n'en pouvait être autrement ; il était rare qu'ils ne s'en retournassent pas convertis. Pour donner un tableau plus frappant encore de ce qui se passait à Ars, je vais, en quelques lignes, montrer la conduite des pèlerins, car on peut leur donner cette qualification, et exposer un précis du règlement de vie du curé. Les étrangers passaient la journée dans l'église, et y restaient souvent jusqu'à une heure bien avancée de la nuit. Quelques-uns, et je le sais sur le rapport de ceux qui l'ont

fait, quelques-uns ne se couchaient pas, de peur d'être devancés à la porte de l'église, où, plusieurs heures avant l'aurore, se pressait une foule de pénitents. Dans les premières années, ces pénitents généreux restaient à l'air pour attendre, mais le bon curé fit construire un vestibule garni de sièges où ils pussent attendre à l'abri du mauvais temps. Si les fidèles montraient du zèle et de la constance, le bon curé n'en montrait pas moins ; qu'on en juge par ce précis de son règlement de la journée : il se levait, suivant la saison, à une heure ou à deux heures après minuit. Dès qu'il sortait de son presbytère, qui n'est séparé de l'église paroissiale que par la largeur d'un chemin, il était assailli par les étrangers, qui réclamaient la faveur de passer avant les autres, par le motif qu'ils étaient là depuis quatre ou cinq jours. A son entrée dans l'église, il trouvait la nef déjà remplie de femmes ; les hommes occupaient le sanctuaire ; ils étaient toujours préférés et avaient leurs heures réservées. Il faisait la prière du matin à haute voix, puis entrait au confessionnal, et là montrait ce qu'il était dans l'ordre de la Providence. On dit qu'il devinait en quelque sorte l'état des âmes, et, à la surprise du pénitent, il complétait lui-même certaines confessions que la honte laissait inachevées. A six heures et demie, il célébrait la messe qu'entendait une assistance nombreuse chaque jour comme le dimanche, puis il bénissait divers objets que les étrangers se trouvaient heureux d'emporter aux quatre coins de la France, et enfin, dans ce moment, quelques personnes pouvaient obtenir une parole d'avis ou une ré-

ponse sur une affaire douteuse. Vers huit heures, rentré au presbytère, il prenait son déjeuner, composé de deux onces de pain trempé dans une tasse de lait, et aussitôt il retournait à son confessionnal, qu'il quittait à onze heures pour faire le catéchisme. Quoique ce catéchisme fût fait avec toute la simplicité de sa position et de son instruction, avec une voix si affaiblie, qu'elle était presque insaisissable, l'auditoire était comme suspendu à ses lèvres, et cependant quelquefois, dans cet auditoire, on voyait des personnages distingués, des magistrats, des évêques, etc. Tant d'exercices avaient pu exciter l'appétit du bon curé, qui allait en effet prendre son dîner, lequel consistait en une nouvelle tasse de lait avec quelques onces de pain ! Sa récréation consistait à dépouiller son courrier, et il recevait des lettres de tous les pays ; il en a reçu jusqu'à trente ou quarante dans un jour. Sa modestie l'a porté à les détruire presque toutes ! Elles eussent été les meilleurs mémoires pour sa vie apostolique, car on le consultait sur toutes sortes de difficultés ; on l'interrogeait sur toutes sortes de matières : une agitation de conscience, une affaire de famille, une vocation, etc. ; il chargeait le plus souvent un de ses auxiliaires de répondre pour lui. Vers une heure, il allait visiter sa maison des Sœurs, ou celle des Frères, ou celle des missionnaires, qu'il avait fondées pour secourir son ministère à Ars. Il consacrait aussi un quart d'heure à se *dégourdir*, ainsi nommait-il l'indispensable délassement qu'il prenait dans une conversation agréable par son angélique gaité. Après ces courts instants de dis-

traction, il récitait la suite de son bréviaire, visitait les malades de sa paroisse, s'il y en avait, puis rentrait au confessionnal où il restait jusqu'à la nuit, excepté qu'il en sortait encore momentanément vers cinq ou six heures, pour réciter publiquement le chapelet et la prière du soir. Il rentrait ordinairement chez lui à neuf heures, restait absolument seul dans sa chambre jusqu'à onze heures, et alors il se couchait. Cette vie si uniforme, déjà par là même si méritoire et si saintement occupée, est celle qu'il a menée pendant de longues années dans la petite paroisse d'Ars, qu'il a rendue à jamais célèbre. Voilà quelle fut la vie ecclésiastique de celui qu'on n'avait reçu aux saints ordres qu'à la condition qu'il ne confesserait personne, et il confessait plus de pénitents qu'aucun prêtre de France et peut-être de tout l'univers ! Le talent qu'il avait de toucher les âmes et même de les éclairer, ne pouvait venir que d'un don gratuit et de la grâce, car il n'avait guère le temps de réparer le defectueux de son instruction, si je puis m'exprimer ainsi, et ses moyens naturels étaient très-bornés. Lui-même reconnaissait et avouait avec sincérité et modestie son peu de savoir. Il pouvait, dans les deux heures de solitude absolue qu'il passait dans sa chambre avant de se mettre au lit, se livrer à la lecture, et on a su du moins qu'il avait de l'attrait pour la lecture de la vie des saints dans les Bollandistes. Une pieuse femme voulut le servir lorsqu'il arriva à Ars ; mais, voyant son genre de vie, elle le quitta au bout de huit jours, disant qu'il n'avait pas besoin de servante. Ses paroissiens lui four-

nissaient son austère ordinaire, et vraisemblablement quelqu'un faisait son modeste ménage. Surpris par une visite inattendue de l'évêque de Belley, il fut fort embarrassé, et voulut, en exprimant sa reconnaissance et ses excuses, se mettre en état de traiter de son mieux le premier pasteur. Celui-ci n'y consentit jamais, et voulut absolument partager avec lui sa ration de lait et son pain grossier, sans qu'on changeât ou qu'on ajoutât rien. Les curés du canton de Trévoux se résignaient à cette maigre pitance, en voulant une fois, pour lui faire pièce et mettre son hospitalité à l'épreuve, se donner la récréation de fixer le lieu de réunion de la conférence théologique dans son presbytère. Quelle fut leur surprise en trouvant un diner largement et délicatement servi, dont il fit les honneurs avec une grâce toute cordiale! On a écrit que ce fut peut-être le seul jour où le foyer du presbytère sentit un peu de feu. On voit, dans cette phrase exagérée, l'idée qu'on avait de l'ordinaire du pieux curé. On l'avait obligé, à la fin, de prendre un peu de viande. Les choses étant ainsi, il est vraisemblable que son vicaire ne partageait point sa demeure. Quand il paraissait dans les rues de son village, les étrangers quittaient tout pour le voir. *Voilà le saint qui passe!* disait-on; on se pressait sur ses pas, on l'environnait de toutes parts, de sorte qu'il avait peine à marcher. Un homme le suivait en étendant les bras pour le protéger contre l'empressement parfois importun de la multitude. Cela ne rappelle-t-il pas les courses de saint Bernard en Italie, en Allemagne, et dans ses prédications contre l'héré-

tique Henri? Eh bien! le curé d'Ars craignait extrêmement la mort et les jugements de Dieu! Plusieurs fois il demanda, sans l'obtenir de son évêque, la permission de se retirer à la Chartreuse ou à la Trappe, et il faut placer ici un trait édifiant de sa part et de celle de ses paroissiens. Il prit activement la résolution de se soustraire à la vénération publique et de s'en-sevelir dans un monastère. On s'en douta, et on monta la garde autour du presbytère. A minuit on aperçut de la lumière dans sa chambre; quelques minutes après on le vit sortir portant son bréviaire et un petit paquet de linge. Les Frères de son école font tous leurs efforts pour le décider à rester; efforts inutiles. Alors ils vont sonner les cloches. Les habitants se lèvent en foule comme pour un incendie, se précipitent sur ses traces et l'atteignent sur les bords de la rivière du Foubleins, qui coule au fond d'un ravin. On se met à genoux sur la planche qui sert de passerelle, espérant le fléchir; il fallut le laisser passer! Alors on recourut à la ruse. La nuit était sombre, et le bon curé, qui sortait rarement, ne connaissait guère les chemins qui avoisinent Ars; on lui fit prendre un chemin tortueux et ombragé qui conduisait au village, de sorte qu'après avoir marché pendant une demi-heure et se croyant très-éloigné, il fut fort surpris de se trouver dans sa paroisse. Croyant voir en tout cela une manifestation de la volonté de Dieu, il abandonna son projet. Mgr Chalandon, évêque de Belley, le fit chanoine honoraire et lui imposa lui-même de force la mozzette sur les épaules. Cette mozzette, il ne la porta jamais, et il la vendit

immédiatement au profit des pauvres. Il en fut de même de la croix de la Légion d'honneur, dont il ne voulait point, parce qu'elle ne lui rapporterait rien pour eux. Il la vendit immédiatement pour la somme de cinquante francs qu'il leur consacra. — Les fortes chaleurs de juillet 1859 avaient cruellement éprouvé le bon curé; il avait eu plusieurs défaillances. On l'avait vu souvent se tordre de douleur dans son confessionnal. Il souffrait d'ailleurs d'une toux sèche depuis vingt-cinq ans. Le vendredi 29 juillet, il fit, comme à l'ordinaire, son catéchisme, ses seize ou dix-sept heures de confessionnal et la prière du soir. En rentrant chez lui, il s'affaissa sur une chaise, en disant : Je n'en peux plus ! Il resta seul dans sa chambre jusqu'à une heure du matin. Quand il voulut se lever pour aller à l'église, il ressentit une insurmontable faiblesse, et appela. On vint à lui, mais il ne voulut pas qu'on allât chercher quelqu'un. Le jour venu, il commença à condescendre à tous les soins qu'il avait déjà repoussés. Quand on ne le vit point le matin venir célébrer la messe, la consternation fut générale. Dès lors on dut mettre des gardes à la porte du presbytère, pour empêcher la foule qui demandait à le voir. Dans la nuit du 29 au 30 juillet, il envoya chercher son confesseur; il reçut les derniers sacrements avec la ferveur dont on peut se faire une idée. Averti des progrès du mal, Mgr de Langallerie, évêque de Belley, arriva en hâte, priant à haute voix, fendant la foule agitée sur son passage, et vit son vénérable curé à ses dernières heures. La nuit suivante, à deux heures du matin, le 3 août 1859,

après de cruelles souffrances, Vianney expira sans secousse, sans agonie, à l'âge de soixante-quatorze ans. Pendant deux jours et deux nuits, une foule incessamment renouvelée accourut de plusieurs points de la France voir les restes vénérés du saint prêtre, exposés dans une pauvre salle basse du presbytère, qu'on avait du moins décoré de tentures blanches semées de fleurs. Deux Frères se tenaient auprès du lit de parade, protégé par une forte barrière, et leurs bras se lassaient à présenter les divers objets que les fidèles voulaient faire toucher aux mains du saint défunt. Les funérailles furent faites le 6 août par l'évêque diocésain, au milieu de plus de huit mille étrangers et de trois cents prêtres, et le corps fut inhumé au milieu de la nef de son église, sous une pierre qu'entoure aujourd'hui une balustrade en fer. Les pèlerinages continuent à Ars. On parle de miracles opérés avant et après la mort du vénérable curé; ils ne peuvent être discutés dans cet article. L'Eglise jugera en cette matière, et déjà, en décembre 1859, lors de son voyage à Rome, Mgr De Langallerie a fait, pour la béatification de Vianney, une demande qui a reçu un accueil bienveillant. On a un livre de prières publié sous le nom de Vianney, et le portrait de ce saint curé, décharné par la pénitence, a été gravé en plusieurs formats. On annonce aussi une histoire de sa vie, donnée en deux volumes.

B—D—C.

VICTOR dit **PERRIN** (CLAUDE), duc de Bellune, maréchal et pair de France, chevalier du Saint-Esprit, grand-croix des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, etc., naquit le 7 décem-

bre 1764 (1) à La Marche, petite ville de l'ancien duché de Bar, où son père, Charles Perrin, exerçait la profession d'huissier. Il entra comme simple soldat, le 16 octobre 1781, au 4^e régiment d'artillerie, où il demeura jusqu'au 10 mars 1791. A cette époque, il obtint son congé absolu et s'établit à Valence, où il fit partie de la garde nationale jusqu'au 21 février 1792. Il fut nommé alors adjudant sous-officier au 3^e bataillon des volontaires de la Drôme et fut promu le 4 août adjudant-major capitaine dans le 3^e bataillon des Bouches-du-Rhône; le 15 septembre suivant, il obtint le grade de chef de bataillon du même corps. Ce fut dans ce grade qu'il alla rejoindre l'armée d'Italie, avec laquelle il fit les campagnes de 1792 et 1793. Victor occupait avec son bataillon, fort d'environ 600 hommes, Coaraza dans le comté de Nice, quand il y fut attaqué par un corps d'environ 3,000 Piémontais; il se défendit courageusement, et parvint à les forcer à la retraite. Ce remarquable fait d'armes mérita d'être mis à l'ordre du jour de l'armée. Victor fut envoyé au siège de Toulon sur la fin de 1793; de là datèrent ses rapports avec Napoléon, qui, sans avoir jamais présenté un grand caractère d'intimité, ne demeurèrent pourtant pas sans influence sur l'éclat de sa carrière militaire. Victor se signala tout d'abord à l'attention du jeune commandant de l'artillerie par la vigueur avec

aquelle, dans la nuit du 30 novembre, il enleva les redoutes et les retranchements de la montagne de Faron; mais, le lendemain, il soutint un combat fort inégal contre 6,000 assiégeants, et, mal soutenu par des soldats nouvellement recrutés (1), il ne put conserver sa position. Ces actes d'intrépidité lui valurent le grade d'adjudant général chef de brigade. Victor prit ensuite le commandement de la division de droite de l'armée de siège; ce fut en cette qualité qu'il organisa l'attaque du fort de l'Aiguillette, surnommé le *petit Gibraltar*, redoute anglaise, sur laquelle il marcha, le 18 décembre, à la tête de ses grenadiers, et qu'il emporta, après y avoir essuyé deux coups de feu, dont l'un l'atteignit assez gravement au bas-ventre. Ce succès contribua beaucoup à la prise de Toulon, qui eut lieu le lendemain. Les représentants du peuple nommèrent provisoirement Victor général de brigade, et le Directoire confirma sa nomination le 13 juin 1794. Au commencement de cette année, il fut envoyé à l'armée des Pyrénées, et concourut à la plupart des affaires importantes qui s'accomplirent pendant les deux années suivantes. Il dirigea avec habileté une fausse attaque sur Espolla par le col de Banyuls, pendant que Dugommier forçait les lignes ennemies à la Montagne-Noire, prit part aux sièges du fort Saint-Elme et de Collioure, et commanda une brigade à celui de Roses; puis il passa à l'armée d'Italie, dont il fit partie sans interruption depuis les derniers mois de 1795,

(1) Plusieurs biographes assignent à la naissance du maréchal la date de 1766 ou 1767. Celle que j'ai indiquée est extraite de son dossier conservé aux archives du ministère de la guerre.

(1) *Mémoires du duc de Bellune*, p. 36.

jusqu'après la paix de Campo-Formio. Victor prit le commandement de la première division de droite. Il concourut au succès de la bataille de Loano (23-27 novembre), en investissant par ordre d'Augereau le mamelon appelé le *Grand-Castellaro*, défendu par le brave Rocavina, tandis que 100 grenadiers et 200 chasseurs, placés en observation, empêchaient l'ennemi de recevoir des renforts. Ses troupes s'élançèrent ensuite dans les retranchements, et tuèrent tout ce qu'elles rencontrèrent. L'année suivante, Victor prit une part active à l'attaque dirigée contre Provera au château de Cossaria, à la déroute de Wukassowich, et surtout au second combat de Dego (15 avril), où, à la tête de la 89^e demi-brigade, il seconda vaillamment les efforts du général Bonaparte. Il se signala également au combat de Peschiera par l'intrépidité avec laquelle il dirigea la 18^e demi-brigade dans l'attaque entreprise par Masséna contre le camp retranché au-devant de cette place ; il battit les Autrichiens sur tous les points, et leur prit 18 canons. Le 4 septembre 1796, au combat de Saint-Marco, il perça la ligne ennemie après un engagement fort acharné, et entra dans Roveredo au pas de charge ; quelques jours plus tard, il fut chargé de compléter l'investissement de Porto-Legnago sur la rive droite de l'Adige. Cette place capitula le 13 septembre. Le surlendemain, Victor culbuta les troupes qui couvraient le fort Saint-Georges, où il entra pêle-mêle avec elles. A Cerea, où l'armée française était vivement pressée par Würmser, Victor rétablit le combat avec un bataillon de grenadiers, dégagea l'armée, repoussa l'ennemi, et re-

prit l'artillerie dont il s'était emparé. Il concourut, le 15 janvier 1797, au combat de Saint-Georges, faubourg de Mantoue, qu'il enleva en marchant droit aux Autrichiens, à la tête de sa demi-brigade, en colonne serrée par bataillon à hauteur de division. Il fut blessé dans cette action, qui mit 2,000 prisonniers et 23 pièces de canon au pouvoir de l'armée républicaine, et dont l'effet immense fut de refouler Würmser dans Mantoue, dont il avait voulu opérer la délivrance. Victor ne prit pas une part moins active à la bataille de la Favorite, qui eut lieu le lendemain de ce beau fait d'armes. La veille au soir, le général Bonaparte avait établi son quartier-général à Roverbella, où toutes les troupes de Masséna et de Victor s'étaient rendues à marches forcées pour concourir à l'action qui se préparait. Dans la nuit du 15 au 16, Victor reçut l'ordre de se porter sur la Favorite avec les 18^e et 51^e de ligne et le 23^e de chasseurs, afin d'attaquer l'ennemi à la pointe du jour. Le 16, à cinq heures du matin, Provera et Würmser assaillirent la Favorite et Saint-Antonio, dont ce dernier parvint à s'emparer à la tête de troupes qu'il avait fait sortir de Mantoue ; mais Victor, avec la 57^e demi-brigade, et le général Serrurier, qui commandait le siège, repoussèrent vivement le vieux maréchal, et Victor, marchant contre Provera avec les brigades Bon et Gayeux, réussit bientôt à acculer au faubourg Saint-Georges la colonne autrichienne, dont les généraux Miollis et Augereau complétèrent le désordre et bientôt la déroute par des attaques simultanées sur son flanc droit et sur ses derrières. Entamé de tous côtés,

abandonné de Würmsér, qui s'était renfermé dans Mantoue, privé de son pont sur l'Adige, Provera se vit obligé de mettre bas les armes et de se constituer prisonnier avec les 6,000 hommes qui lui restaient. Plusieurs généraux, un parc d'artillerie et un grand nombre de drapeaux tombèrent entre les mains des vainqueurs. La capitulation de Mantoue fut la conséquence presque immédiate de ce succès. Le général en chef reconnut la brillante coopération de Victor en lui conférant sur le champ de bataille le grade de général de division, et, le 10 mars 1797, le Directoire confirma cette promotion. On sait que le pape Pie VI, cédant à des instigations mal inspirées, avait cru devoir prendre part à la lutte engagée entre la monarchie autrichienne et la république française. Une division de l'armée pontificale, forte d'environ 6,000 hommes, assemblés à la hâte au son du tocsin, après avoir coupé les ponts du Sénio, s'était retranchée à Castel-Bolognese, sur la rive droite de cette petite rivière qu'on avait garnie de canons. Le 4 février, la division Victor, ayant à sa tête le général en chef lui-même, se mit en mouvement par Imola. Son avant-garde, commandée par le général Lannes, passa la rivière à gué, coupant à l'ennemi sa retraite sur Faenza; au bout de quelques instants d'un feu bien dirigé, la troupe romaine se débanda, abandonnant son artillerie et bon nombre de prisonniers. L'armée française occupa Faenza, dont le général en chef réussit, par des mesures habiles, à calmer l'exaspération, surexcitée par les prédications de quelques fanatiques. Une seconde division pontificale, sous les ordres

du général autrichien Colli, composée d'environ trois mille hommes, était campée devant Ancône; mais, à l'approche des Français, que commandait Victor, ce général alléguant quelque prétexte pour quitter le service du pape, et se retira avec les officiers autrichiens. Victor fit cerner cette troupe, qui occupait une position assez forte; elle se rendit sans coup férir. Le général entra dans la ville et s'empara de la citadelle. Ce résultat était d'une haute importance, parce que Ancône renfermait le seul arsenal de l'État romain. Il détermina le traité de Tolentino (19 février 1797) qui inaugura les premiers rapports pacifiques du Saint-Siège avec le gouvernement républicain. La sollicitude du général en chef ne tarda pas à se porter sur les États vénitiens, où venait d'éclater une insurrection formidable contre les Français. Cette république qui, à l'origine de la coalition, avait refusé de faire cause commune avec les puissances européennes, s'était trouvée, peu à peu entraînée dans l'orbite de l'Autriche par aversion pour les principes révolutionnaires; l'occupation de Bergame par l'armée française acheva de développer ces germes de division. Cependant, le gouvernement vénitien promit sa neutralité au général en chef qui, peu confiant dans cette assurance, réunît un corps de troupes assez considérable pour lui en faire expier éventuellement la violation. L'événement ne tarda pas à justifier cette précaution. Sur le bruit accrédité de prétendus revers éprouvés par les Français, l'aristocratie vénitienne encouragea hautement les excitations des émissaires autrichiens, et, dans la journée du

9 avril, à la suite d'une révolte populaire, tous les Français établis à Vérone ou dans les environs furent impitoyablement massacrés. Les efforts réunis des généraux Balland et Chabran prévinrent l'extension de ce mouvement; mais la ville demeurait dans une affreuse confusion, lorsque la division Victor reçut l'ordre de se joindre aux troupes du général Kilmaine pour attaquer les rassemblements insurgés sur tous les points où ils s'étaient manifestés. En peu de jours, le Véronais fut complètement pacifié. Victor se porta ensuite sur Rovigo et Vicence, puis sur les bords de l'Adige, où il prit position. Le traité de Campo-Formio (17 octobre 1797) vint, quelques mois plus tard, consommer le démembrement de l'ancienne république vénitienne, dont les États servirent à indemniser l'Autriche de la perte de Mantoue et de la Lombardie. — Le général Victor s'associa avec ardeur, comme toute l'armée, au coup d'État du 18 fructidor, réaction de la force brutale contre les progrès de l'opinion publique. En sa qualité de commandant de la 8^e division, il envoya au Directoire une adresse à cette occasion : « Les vertueux patriotes persécutés, assassinés, » y disait-il dans le style du temps (1), « les prêtres protégés, sonnant partout le tocsin de la discorde et de la guerre, les émigrés dégouttant encore du sang de nos frères d'armes, rentrant en foule pour partager des crimes dont l'horreur fait frémir, sont des atrocités que ceux qui combattent depuis six ans pour conquérir leurs droits, ne peuvent plus tolérer.... Plus d'indulgence,

(1) *Moniteur* du 26 thermidor an v.

plus de demi-mesures : *la République ou la mort!* » Victor rentra en France après le traité de Campo-Formio, et fut appelé le 17 mars 1798 au commandement de la 12^e division militaire, dont le siège était à Nantes. Il y reçut une lettre du général Bonaparte qui, prêt à s'embarquer à Toulon pour l'expédition d'Égypte, lui témoignait le regret de ne pas l'emmener avec lui. Victor retourna au bout de quelques mois dans la Péninsule italique, où de nouveaux événements réclamaient sa coopération. Après de longues et orageuses négociations, le Directoire s'était décidé à déclarer la guerre au Piémont, dont la capitale était déjà occupée et surveillée par une garnison française. Victor passa, dans les premiers jours de décembre, le Tessin à Buffarola, avec la division Dessolles, et rentra à Novare et à Verceil; Suze, Coni et Alexandrie furent surpris et les garnisons faites prisonnières. Ces mouvements déterminèrent l'abdication du roi de Piémont, dont les États furent réunis à la république française. Au mois de février 1799, les hostilités entre la France et l'Autriche, suspendues par le traité de Campo-Formio, se rallumèrent, et le commandement de l'armée d'Italie fut confié à Schérer, militaire infirme, usé, et qui n'inspirait aux soldats qu'une confiance très-limitée. Victor fut placé, avec le général Hatry, sous les ordres directs de Moreau, au centre de l'armée; ces deux divisions réunies se composaient de 14,450 combattants. Le 26 mars 1799, au combat de Vérone, son avant-garde s'engagea vivement contre les avant-postes de Liptay, qu'elle rejeta sur Santa-Lucia, et le surplus

de sa division se déployant pour secourir la légion polonaise, qui pliait devant une charge de hus­sards impériaux, consumma la dé­faite du régiment de Furstemberg, qui fut presque entièrement détruit. A la bataille de Magnano (5 avril), si funeste à l'armée française, la division Victor fit également preuve de bravoure et de résolution. Elle rencontra, entre Ralton et San-Giovanni, la colonne dirigée par le général autrichien Mercantin, et ses efforts, combinés avec ceux de la division Grenier, l'accablèrent en quelques instants et lui détruisirent deux régiments. Mais ces deux divisions se trouvèrent arrêtées à la hauteur de Tomba par une colonne composée de plusieurs ba­taillons sortis de Vérone. La division Grenier fut attaquée la première par le général Kray; Victor s'élança pour la soutenir, mais, chargé lui-même par les régiments de Nadasty et de Reisky, il ne put lui porter un secours efficace; elle eut son centre enfoncé et fut contrainte à se retirer; assaillie dans sa retraite par le corps de Kray, qui avait rallié environ 12 mille hommes, et criblée par la mitraille et la mous­queterie, elle se replia néanmoins en bon ordre sur Mazzagatta. Les Français se retirèrent sur l'Adda, et Schérer ne pouvant plus suffire aux exigences de la situation, remit à Moreau le commandement de l'armée. La division Victor fut chargée de défendre Lodi. La coalition européenne venait de se recruter d'un allié redoutable dans le czar Paul I^{er}, le seul souverain peut-être qui ne portât qu'un intérêt de principe à cette croisade contre la révolution française, mais dont l'animosité, très-vive néanmoins, était partagée par ses généraux

Souwarow et Korsakow, lesquels avaient commencé à pénétrer dans la haute Italie. La jonction entre l'armée autrichienne et les premières colonnes russes s'était opérée le 24 avril, derrière le Mincio. Le lendemain même, 25, eut lieu, à la tête du pont de Lecco, le premier choc entre les Français et les Russes. Ceux-ci furent repoussés; mais Moreau fut moins heureux le 27, à Cassano, contre le baron de Mélas. Il perdit près de cinq mille hommes et beaucoup d'artillerie, et ce revers fut encore aggravé par la capitulation de Serrurier qui, abandonné sans secours à Verderio, ne put tenir contre Wukassowich, et se vit obligé de mettre bas les armes. L'arrière-garde française était infailliblement perdue, si le feld-maréchal Souwarow, commandant général des forces austro-russes, eût songé à devancer au passage du Tessin le général Grenier, qui la commandait. Privé, par la capitulation de Serrurier, de toute possibilité de tenir la ligne du Tessin, Moreau divisa en deux colonnes son armée fort affaiblie, et dirigea l'une, composée des divisions Victor et Laboissière, vers Alexandrie, afin d'être à portée d'y recueillir l'armée de Naples, qui devait venir le renforcer. Victor, dont la division était demeurée intacte, prit position entre Alexandrie et la Bormida, où Moreau ne tarda pas à le rejoindre avec le gros de ses forces, pour y surveiller le passage du Pô par l'armée austro-russe. Le général Rosenberg exécuta cette opération dans la nuit du 14 au 12 mai à Borgo-Franco, avec un seul bataillon que soutenait la brigade Dalheim. Moreau songea aussitôt à tirer avantage de cet acte de té-

mérité, et Victor eut ordre de se porter rapidement par les hauteurs vers le point du passage, afin de couper toute retraite à l'ennemi. La division Grenier et la brigade Quesnel préparèrent le succès de ce mouvement par une attaque vigoureuse contre les Russes, dont tous les efforts se concentrèrent sur les hauteurs de Pezetti, qu'ils enlevèrent d'abord, mais dont ils furent bientôt délogés par Moreau et le chef de brigade Gardanne. Pendant ce temps, les bataillons de Victor débordaient par le flanc gauche de l'ennemi, qui, près d'être enveloppé, se forma en carrés. Mais cette manœuvre demeura sans succès; il fut rejeté avec perte sur le village de Bassignano, et contraint de regagner l'île la plus voisine, où il essaya toute la journée un feu de mitraille qui lui fit beaucoup de mal. Les coalisés perdirent dans cette affaire tous leurs bagages, quatre pièces de canon, et ils eurent 1,500 hommes mis hors de combat. Lorsque, quelques jours plus tard, l'insurrection du Piémont contraignit Moreau à se retirer sur Turin et Coni, Victor seconda utilement ce mouvement en marchant sur la rivière de Gênes par Acqui, Spigno et Dego, village où les insurgés tentèrent de l'arrêter, et qu'il incendia; puis il se réunit le 19 mai au général Pérignon qui occupait les débouchés du côté de Plaisance et le col de la Bocchetta. La jonction de l'armée de Naples, commandée par Macdonald, avec les troupes de Moreau, eut lieu sur la fin de mai dans les plaines du Pô. Les deux généraux concertèrent leur plan d'action, que devait exécuter une armée d'environ 50,000 combattants. Cette armée présentait le grand avantage de former une masse

compacte et homogène, tandis que les forces austro-russes étaient disséminées sur une foule de points. Comme dans cette campagne la tâche la plus forte incombait à Macdonald, il fut convenu que la division Victor, débouchant sur Parme, passerait sous ses ordres, et que la division Lapoype descendrait la vallée de la Trebbia pour lier la communication entre les deux corps. La marche de Victor fut secondée par une attaque du général polonais Dombrowsky contre le général Morzin, qu'il rejeta sur Pontremoli, et la division Victor, forte de 7,000 hommes, put s'avancer sans obstacle dans le val Taro. Macdonald, ayant cette division à l'avant-garde, s'établit le 15 juin entre la petite rivière du Tidone et la Trebbia, qui, pour la seconde fois, après l'intervalle de plusieurs siècles (1), allait attacher son nom à une mémorable scène militaire. Il appela à lui les divisions Olivier et Montrichard, qui couvraient la droite et les derrières de l'armée, et, décidé à accabler le corps autrichien de Ott, qui venait d'être repoussé au delà du Tidone, il ordonna à Victor de l'attaquer dès le 17. Victor passa le Tidone, et, soutenu par les généraux Dombrowski et Rusca, il aborda avec impétuosité le corps ennemi au secours duquel Souwarow s'avancait à marche forcée. Ott plia et fut rejeté en désordre sur San Giovanni; mais Chasteler, avec l'avant-garde de Mélas, et Bagration, à la tête de l'infanterie russe, rétablirent le

(1) La première bataille de la Trébie, entre Annibal et les consuls Scipion et Sempronius, avait eu lieu l'an 218 avant l'ère chrétienne.

combat. L'armée de Macdonald déboucha sur trois colonnes par la grande route et les chemins de Verato et de Motta-Ziana, et, quoique inférieure en nombre, elle obtint des avantages marqués, lorsque l'arrivée de Souwarow vint apporter à l'ennemi de puissants renforts. La division polonaise, qui flanquait la gauche des Français, fut mise en désordre par le prince Gortschakoff, et repoussée derrière le Tidone. La droite avait réussi à contenir le corps de Bagration, quand les bataillons du général en chef russe la contraignirent également à la retraite. Après avoir battu la légion polonaise, la cavalerie de Gortschakoff vint prendre en flanc la brave division Victor qui, malgré des efforts inouïs, fut rejetée au delà du Tidone. Victor, avec le reste de son corps, repassa la Trebbia, suivi des Russes, auxquels il fit essuyer un eu meurtrier. L'avant-garde française s'établit à la nuit sur la rive gauche du fleuve, occupant par une chaîne de postes tout le territoire d'Imento à Grignano. Les divisions Victor, Dombrowski et Rusca restèrent sur la droite. Macdonald attendait, pour reprendre l'offensive, les divisions Montrichard et Olivier; mais il fut prévenu par Souwarow, qui se mit en mouvement dès le matin du 18 juin. Informé de cette manœuvre, Victor, qui commandait en l'absence de Macdonald, retenu au quartier général par une blessure, rassembla à la hâte son infanterie, et résista d'abord à la principale attaque conduite par Rosenberg; mais il se vit contraint de céder à la pression croissante des bataillons russes, et de se replier vers la nuit sur la droite de la Trebbia. Les deux divisions auxiliaires s'étaient pré-

sentées vers deux heures sur le théâtre du combat, où elles avaient fait bonne contenance; mais la retraite de Victor décida Montrichard à repasser la Trebbia, où il s'établit sur le prolongement de la division Victor. La nuit même n'apporta aucun repos aux combattants. Trois bataillons français, entrant inopinément dans le lit de la rivière pour assaillir les postes ennemis, provoquèrent une mêlée qui devint bientôt générale, et qui, sans résultats importants, couvrit le lit du fleuve du sang et des cadavres des deux armées. Incertain des mouvements de Moreau, qui s'était porté par Tortone avec son corps de troupes, en détachant par Bobbio la division Lapoye, Macdonald, qui avait repris le commandement, résolut de livrer aux Russes une troisième bataille, et de tourner, en divisant ses forces, les ailes de l'armée de Souwarow. Victor et Rusca furent chargés d'attaquer l'ennemi de front, tandis que les divisions Watrin, Dombrowski, Olivier et Montrichard opéreraient sur ses flancs dans la direction de Pavie et de Niviano. L'armée française passa la Trebbia le 19 juin, à dix heures du matin. Une attaque heureuse du corps de Dombrowski sur Rivalta ayant forcé le général en chef à rompre l'unité de sa colonne, Victor et Rusca s'élançèrent précipitamment par cette trouée de quelques centaines de toises, et culbatèrent la droite du général russe Schweikowsky, qui fut rejetée sur Casaliggio. Mais ce mouvement ayant été mal soutenu par les Polonais, Bagration put prendre à revers les deux divisions, que Souwarow lui-même attaqua vivement de front, et elles furent ramenées sur la Trebbia, dont elles disputèrent victorieusement le pas-

sage à l'ennemi. Cet échec, qui coûta environ 1,400 hommes à chaque parti, annula les avantages qu'avaient d'abord obtenus sur d'autres points les divisions Watrin et Montrichard, car il permit au généralissime russe de porter des renforts à son extrême gauche ; la 5^e légère, qui précédait la division Montrichard, ayant été simultanément assaillie de front et de flanc, s'enfuit en désordre, et cette circonstance fâcheuse livra les divisions Victor et Rusca à des forces supérieures, qui les obligèrent de repasser la Trebbia. Affaiblie par ses pertes accumulées, démoralisée par ses revers, privée de munitions et d'artillerie, dépourvue de la plupart de ses chefs blessés et hors de combat, l'armée de Macdonald dut songer à la retraite. Elle se mit en marche dans la nuit du 19 juin. Victor s'avança sur San Giorgio avec les trois divisions de l'aile gauche. Informé de la désorganisation de l'armée et de la direction de sa retraite, Souwarow fit de promptes dispositions pour la poursuivre. Son avant-garde atteignit, sur les bords de la Nura, près de San Giorgio, Victor qui défendit le gué pendant quelques instans à la tête de six escadrons français appuyés d'une très-faible artillerie. Menacé par Bagration qui survint avec des renforts, Victor se disposait à évacuer San Giorgio, lorsqu'il fut assailli sur tous les points par des forces supérieures. Il lutta avec intrépidité ; mais deux nouvelles divisions russes passant la Nura enveloppèrent cette demi-brigade et la forcèrent à mettre bas les armes, après des prodiges de valeur qui firent, dit-on, l'admiration de Souwarow lui-même. Cet échec amena la dispersion de la

colonne de Victor, dont les débris ne se rallièrent que dans les montagnes de Castel-Arquato. Ce général fut chargé de garder les gorges de Pontremoli et du val Taro, d'où il se replia avec Montrichard sur Florence et sur Gènes. Par suite de la mort de Joubert et de la promotion de Moreau au commandement de l'armée du Rhin, Championnet fut nommé, au mois de septembre 1799, général en chef de l'armée d'Italie. Un de ses premiers efforts tendit à débloquer Coni, occupé par 3,000 Français, que les Autrichiens convoitaient avec ardeur comme la clef du Piémont. Il dirigea sur Mondovi, dans cet objet, en le faisant appuyer par des forces convenables, le centre de son armée, qui se composait des divisions Victor et Lemoine, et le premier de ces généraux eut ordre de s'emparer de cette place ; mais son avant-garde seule parut à l'entrée du faubourg ; le gros de la division ayant été obligé de rétrograder à Villa-Nova, faute de vivres. Attaqués sur ce point, le 2 octobre, par la brigade autrichienne Laudon, les deux généraux la repoussèrent avec perte ; mais Victor fut moins heureux, quelques jours plus tard, au combat de Beinette, village dont le général russe Mitrowski s'empara après une défense opiniâtre. Victor déploya la même intrépidité à la bataille de Genola, le 4 novembre, dans un engagement meurtrier avec Elsnitz, sous le canon de Fossano. La victoire paraissait prête à se déclarer en sa faveur, quand l'arrivée de Mitrowski vint égaliser les chances du combat. Cependant Victor tenait ferme ; mais, par suite de la retraite du général Grenier, il reçut du général en chef l'ordre de

quitter le champ de bataille et de se replier sur Murazzo, où il ne put tenir contre l'attaque de Mélas; et, après avoir été séparé de son arrière-garde, il gagna le camp de Madona-del-Olmo avec une perte de quatre cents prisonniers. Le 29 novembre, au combat de Santa-Anna, Victor défendit vaillamment contre les Autrichiens la position de Monastero; mais, à l'approche des renforts ennemis, il se replia sur Vico, puis sur Garesio. La capitulation de Coni et la prise d'Ancone terminèrent cette succession de désastres, à laquelle la fortune gardait une éclatante et prochaine compensation. — Une des premières pensées du général Bonaparte, parvenu au pouvoir suprême, fut de reprendre à l'Autriche ce territoire italien qui avait été le berceau de sa gloire. Pendant que Masséna luttait péniblement pour y conserver les dernières traces de l'occupation française, le premier consul organisait avec autant de mystère que d'intelligence et d'activité une armée de réserve assez puissante pour reconquérir par un coup de main hardi tout ce que les fautes de Schérer, l'impéritie du directoire, les revers de Macdonald et un concours fatal de circonstances avaient fait perdre à la France. La réunion des corps de cette armée devait former une masse de 67 mille combattants. Les divisions étaient commandées par les généraux Murat, Lannes, Victor, Moncey, Loison, Watrin, Boudet et Chambarlhac. La première colonne, forte de 36 mille hommes, sous les ordres du général en chef, avait franchi le grand Saint-Bernard, tourné le fort de Bard, pris Ivree et débouché en Italie, sans que le gé-

néral Mélas eût ajouté foi à cette audacieuse entreprise, dont il ne pénétrait pas le véritable but. La première action à laquelle prit part la division Victor, fut la bataille de Montebello (8 juin), où l'intervention de la division Chambarlhac, qui faisait partie de son corps, secondant la bravoure du général Lannes, qui commandait l'avant-garde de l'armée, décida la victoire; 3,000 mille hommes tués, 6,000 prisonniers furent les résultats de cette brillante affaire dans laquelle l'armée autrichienne avait engagé 18,000 hommes de ses meilleures troupes, et notamment les grenadiers de Oit, l'élite de cette armée. Le premier consul se porta dans l'après-midi du 12 juin sur la Scrivia, où les divisions Gardanne et Chambarlhac, commandées par Victor et formant l'aile gauche de l'armée française, s'établirent en avant de Tortone, soutenant l'avant-garde de Kellermann. Le lendemain il passa à Scrivia et ordonna à Victor de se porter sur le village de Marengo et de pousser des coureurs jusque vers la Bormida, afin de s'assurer si l'ennemi avait jeté quelque pont sur cette rivière. Victor trouva Marengo occupé par une arrière-garde de 4,000 Autrichiens; il culbuta ce corps et prit possession du village, où il établit ses deux divisions, fortes d'environ 9,000 hommes, en plaçant un peu en arrière le général Kellermann avec trois régiments et un escadron de cavalerie. Les éclaireurs, légèrement informés, annoncèrent que l'ennemi n'avait fait aucune disposition de passage et ne purent donner aucune nouvelle du corps de Mélas. Ce général, menacé à la fois par l'armée de réserve et sur ses derrières par celle de Suchet,

s'était décidé, après de grandes perplexités, à livrer bataille au premier consul et à rouvrir, en lui passant sur le ventre, ses communications avec le conseil aulique. Le 14, à la pointe du jour, les Autrichiens traversèrent la Bor-mida sur trois ponts et attaquèrent vivement le village de Marengo, qu'ils emportèrent à la suite d'efforts répétés, et, après avoir obligé la division Chambarlhac, découragée et épuisée de munitions, à se replier pour attendre les renforts annoncés au général Victor (1). Il fallut toute l'intrépidité des 800 grenadiers à pied de la garde consulaire pour arrêter et contenir l'ennemi. Ce fut à cet instant seulement que le général en chef parut sur le champ de bataille, où sa présence ranima sur tous les points le courage et l'espoir. Les fuyards se rallièrent peu à peu sur San-Giuliano, à la gauche de Lannes, qui concourut avec Victor à supporter pendant plusieurs heures le choc d'une armée de 40,000 hommes, servie par la mitraille de 80 pièces d'artillerie. Personne n'ignore que la bataille paraissait perdue et que Mélas blessé, accablé de fatigue, était rentré dans Alexandrie, laissant à son chef d'état-major le soin de poursuivre l'armée française. L'intervention de Desaix, avec 6,000 hommes de troupes fraîches, changea la déroute commencée en une victoire décisive. Victor rappela ses bataillons dispersés, l'armée reforma ses rangs, les habiles manœuvres du premier consul et les charges irrésistibles de la cavalerie de Keliermann firent le reste.

L'armée autrichienne fut jetée en une épouvantable confusion, à laquelle contribua puissamment la division Victor par la reprise de son champ de bataille, en avant du village de Marengo. Le premier consul retourna à Paris, et les divisions composant l'armée de réserve furent réunies à l'armée de Ligurie sous le commandement général de Masséna, à qui son immortelle victoire de Zurich avait assigné le plus haut rang parmi les lieutenants de Napoléon. Victor, désigné le premier dans le bulletin du général en chef, en reçut un sabre d'honneur pour récompense de la brillante part qu'il avait prise à la bataille de Marengo. Il fut nommé le 25 juillet lieutenant du commandant supérieur de l'armée de Batavie, puis capitaine général du corps destiné à une expédition en Louisiane. Mais cette expédition ne put avoir lieu, par suite du blocus établi par les Anglais sur les ports de la Hollande. Cependant Victor demeura à La Haye, dont il conserva le commandement jusqu'à la paix d'Amiens. A la suite de ce traité, Victor fut nommé ministre plénipotentiaire de France en Danemark. Il y reçut successivement la croix de grand-officier (14 juin 1804) et celle de grand-aigle (6 mars 1805) de la Légion d'honneur. Le général Victor ne prit aucune part à la guerre d'Allemagne, en 1805; mais, lors de la campagne contre la Prusse, l'année suivante, il fut désigné pour remplir les fonctions de chef d'état-major du 5^e corps, commandé par le maréchal Lannes. Il partit de Copenhague sur la fin de septembre, et figura le 10 octobre au combat de Saalfeld, qui coûta la vie au prince Louis de Prusse, 1,600 hom-

(1) *Mémoires du duc de Bellune*, p. 174.

mes tués ou pris à l'ennemi, et 30 pièces de canon. Il se signala par l'exactitude de ses dispositions à la bataille d'Iéna, dont le succès dépendit en grande partie de la bravoure du corps d'armée auquel il appartenait, et qui porta à la monarchie prussienne une atteinte dont elle fut longtemps à se relever. Dans cette sanglante action, Victor reçut une contusion violente causée par un biscaien ; mais il n'en continua pas moins de vaquer avec zèle à l'exercice de ses fonctions. Ce fut lui qui, comme fondé de pouvoirs du maréchal Lannes, signa, le 25 octobre, la capitulation de Spandau. Le 26 décembre, il prit une part honorable au combat de Pultusk, où les Russes, bien retranchés, se défendirent avec acharnement. Quelques jours plus tard, Victor reçut de l'empereur la mission d'inspecter les travaux des sièges de Colberg et de Dantzig. Il parcourait dans cet objet, au mois de janvier 1807, les environs de Stettin, en voiture, avec son aide de camp et un domestique, lorsqu'il fut enlevé par un parti de chasseurs prussiens ; mais Napoléon, qui ne pouvait se priver d'un tel auxiliaire, le fit bientôt échanger contre quelques prisonniers prussiens. La mission de Victor n'eut, du reste, aucune suite, et il revint immédiatement participer aux périls et aux exploits de la grande armée. La bataille de Friedland, livrée le septième anniversaire de la journée de Marengo, lui fournit une nouvelle occasion de montrer sa bravoure et sa solidité. Il commandait le premier corps de cette formidable phalange, en remplacement de Bernadotte, grièvement blessé quelques jours avant au combat de Spandau, et fut chargé de se porter sur la

ville de Friedland, à la suite de Napoléon et de la garde impériale. Sa division dut former avec cette garde le corps de réserve. Le maréchal Ney, qui occupait la droite de l'armée, s'étant ébranlé pour marcher à l'ennemi, ce fut le corps de Victor qui reçut ordre de lui succéder dans sa position, et de soutenir cette attaque par le feu de sa redoutable artillerie. Le général Dupont, chef de l'une des divisions de ce corps, s'apercevant que la division Bisson, qui formait la gauche du maréchal, commençait à plier sous le choc de la garde impériale russe, marcha spontanément à son secours. Cette garde fut à son tour chargée avec une impétuosité qui força toute la gauche de l'armée ennemie à se précipiter, dans une inexprimable confusion, sur la ville de Friedland. Il s'ensuivit un affreux carnage. Les quatre divisions de Gortschakoff furent littéralement anéanties par le fer et le feu, ou noyées dans les eaux de Lalle. L'empereur récompensa, le 13 juillet 1807, l'utile coopération de Victor par le bâton de maréchal, et, plus tard, par le titre de duc de Bellune. Après le traité de Tilsit, il fut nommé gouverneur de Berlin, et remplit ces fonctions avec une intégrité et un esprit de modération qui lui concilièrent l'estime et la reconnaissance des habitants. — Lorsque Napoléon, aveuglé par sa fortune, eut médité d'accomplir par la trahison et la violence l'usurpation de la couronne d'Espagne, il n'employa point immédiatement le concours du nouveau dignitaire. Ce ne fut qu'au mois d'août 1808, quelques jours après le désastre de Baylen, qu'il confia à Victor le commandement du premier corps de la grande armée. Victor se diri-

gea sur Bayonne dans le courant de septembre 1808. Lors de son passage à Paris, il fut reçu à la barrière de Pantin par le préfet de la Seine qui le complimenta, et remit à son corps des couronnes d'or destinées à orner les aigles des régiments dont il se composait. Le commandement de Victor en Espagne fut marqué à son début par quelques fautes de stratégie qui lui ont été sévèrement reprochées. Il eut le tort de disséminer ses forces, lors de son arrivée à Vittoria, et d'envoyer en Biscaye, sur la demande assez mal motivée du roi Joseph, la division Vilatte qui en faisait partie, et que le maréchal Lefebvre employa à des opérations prématurées, qui contrarièrent le plan de campagne de Napoléon. Ce grand capitaine s'appliqua promptement à rectifier la partie mal engagée. Victor eut ordre d'appuyer le maréchal Lefebvre dans son mouvement sur Orduna, et de rallier ensuite le centre de l'armée. Mais cet ordre ne reçut qu'une exécution imparfaite. Le chef du 2^e corps se contenta de flanquer son collègue de la brigade Labruyère, qui ne fit aucun mouvement sérieux, et qu'il rappela bientôt à lui, laissant à Balmededa la division Vilatte exposée au choc du général Blake, fort supérieur en nombre. Les deux maréchaux y opérèrent le 10 novembre une jonction momentanée, puis le duc de Bellune se trouva vers le milieu de la journée devant la petite ville d'Espinosa, en présence de Blake, qui y occupait, à la tête de 30,000 hommes avec 6 pièces de canon, une position suffisamment retranchée. Le général Vilatte, qui avait réintégré son corps d'armée, aborda résolument les Espagnols, et, mal-

gré l'infériorité du nombre, il parvint à les faire plier; un brouillard épais suspendit le mouvement des deux armées; mais, le lendemain 11, à la pointe du jour, Victor recommença la bataille à la tête de 17,000 hommes d'infanterie, et, aidé des efforts du général Maison et du colonel Mouton-Duvernet, il finit par repousser l'ennemi sur tous les points à la fois, et par l'entraîner dans une effroyable déroute qui lui fit perdre son artillerie, ses bagages, et lui mit près de 20,000 hommes hors de combat. Cette action, dont la conséquence fut de désorganiser entièrement l'armée de Blake, fit honneur à l'intelligence militaire de Victor qui, au lieu d'aborder un bataillon carré dans lequel Blake avait concentré ses meilleures troupes sur sa droite, vis-à-vis d'un coude formé par la petite rivière de la Trueba près d'Espinosa, s'était rendu maître des hauteurs où la gauche des Espagnols avait pris position. Cette manœuvre habile avait décidé le succès, que compléta le maréchal Soult par la dispersion des débris du général espagnol. Le maréchal Victor vint remplacer son collègue au centre de l'armée, pendant qu'il achevait cette expédition. L'empereur, après la bataille de Tudela, s'étant déterminé à marcher droit sur Madrid, prit avec lui le corps du maréchal Victor, la garde impériale et une partie de la réserve de cavalerie. Le 30 novembre, Victor précéda Napoléon devant le défilé de Somo-Sierra gardé par un corps de 13,000 hommes et 16 pièces de canon. Le maréchal culbuta promptement cette troupe, et l'empereur, s'étant rendu en personne au pied du défilé, ordonna à un escadron de cheval-légers polo-

nais de le gravir au galop. Cet acte de témérité, accompli avec un élan irrésistible, fut couronné d'un plein succès. Il amena la dispersion du corps espagnol avec de grandes pertes, et l'armée française put s'avancer jusque sous les murs de Madrid, dont les troupes de Victor investirent les abords. Le 4 décembre, cette ville ouvrit ses portes. Vers le milieu de ce mois, Napoléon s'éloigna de Madrid pour marcher sur l'armée anglaise; il confia au maréchal Victor la garde de cette capitale, avec les divisions Ruffin et Vilatte, la division allemande Leval, et les dragons de Latour-Maubourg. Mais cette expédition ayant avorté par la retraite de ces deux auxiliaires, l'empereur se décida à retourner à Paris et ordonna à Victor de s'acheminer sur Cuenea pour y culbuter les débris de l'armée de Castanos, qui, dispersés momentanément à Tudela, étaient parvenus à se rallier et semblaient méditer quelque mouvement offensif. Le 13 janvier 1809, le maréchal partit de Tolède, où se trouvait son corps d'armée, pour combattre le général Vénegas et le duc de l'Infantado, qui avaient réuni, dans la direction de Madrid, les débris de l'armée d'Andalousie. Secondé par les généraux Vilatte et Ruffin, il les battit complètement, coupa leur retraite sur Alcazar, où il fit mettre bas les armes à six mille hommes; l'artillerie du général Senarmont acheva cette déroute, qui coûta à l'ennemi dix mille prisonniers, quarante pièces de canon et trente-quatre drapeaux. Lors de l'invasion du Portugal, le duc de Bellune fut désigné pour pénétrer dans ce royaume, parallèlement au maréchal Soult, en des-

endant le Tage et en traversant la Haute-Estramadure. Mais le passage du fleuve lui ayant été disputé par le général Cuesta, Victor s'était vu obligé de faire rétablir le pont d'Almaras que les Espagnols avaient détruit, et de débusquer préalablement l'ennemi de tous les points qu'il occupait sur le littoral. Cette opération accomplie, l'armée traversa le Tage et s'avança sur la Guadiana, vis-à-vis de Medelin, qu'il occupa. Le maréchal rencontra sur ce point, le 28 mars, le général Cuesta, qui avait pris une forte position entre la rivière Mingabrib et don Benito. L'aile droite française était formée de la division des dragons de Latour-Maubourg, l'aile gauche, de la division Lasalle, et le centre, de la division Leval; à la réserve se trouvaient les divisions Vilatte et Ruffin, en tout vingt-trois à vingt-quatre mille hommes; mais il n'y eut en réalité que douze mille combattants engagés contre des forces triples. L'attaque, commencée par le centre, fut mal secondée par les dragons de Latour-Maubourg; mais la division Vilatte rétablit le combat; Latour-Maubourg reforma ses régiments, et la cavalerie légère de Lasalle continua les assauts dirigés contre l'aile gauche par quelques bataillons d'infanterie et une partie de la cavalerie espagnole; puis il reprit inopinément l'offensive, et ce mouvement, habilement conçu et conduit avec vigueur par le maréchal lui-même, décida le gain de la bataille qui fut très-meurtrière, et priva l'ennemi de vingt mille hommes, y compris huit mille prisonniers, et de dix-neuf bouches à feu. Ce brillant succès ne décida point le duc de Bellune à franchir la Guadiana et à pénétrer en Por-

tugal, où les Anglais avaient concentré des forces imposantes. Il craignit que des rassemblements formés sur ses derrières ne vissent à couper ses communications avec la capitale par le pont d'Almaras. Il était sans nouvelles des progrès qu'avait pu faire le maréchal Soult, et ne pouvait, dans cette incertitude, s'aventurer à travers un pays ennemi et soulevé. Il se cantonna dans la Haute-Estramadure, entre le Tage et la Guadiana, et sa prudence fut pleinement justifiée par les événements qui suivirent. Le maréchal quitta son cantonnement à l'approche de l'armée anglo-portugaise, qui envahit l'Estramadure pour menacer Madrid, et il se porta vers le Tage, dans la direction de Talavera. Le roi Joseph manœuvra pour le joindre, avec l'espoir que le quatrième corps, commandé par Sébastiani, aurait le temps de se rallier à eux avant l'attaque de l'armée coalisée, et que ces bataillons rassemblés profiteraient des mouvements ordonnés au maréchal Soult dans une autre direction. Cette espérance ne devait pas se réaliser. Attaqué à Talavera le 22 juillet, le duc de Bellune, trop inférieur aux forces qui venaient l'assaillir, quitta sa position pour se porter d'abord sur Torrijos et de là sur la rive gauche de la Guadarrama, à deux lieues de Tolède, où il fut rallié par Sébastiani. Les trois corps réunis formaient à peine 40,000 combattants. Ce fut à la tête de ces divisions que Joseph entreprit, le 28 juillet, sur le conseil de Victor, et contre l'avis de Jourdan, leur chef d'état-major, d'affronter une armée de 75,000 hommes, campée dans une position formidable et fortifiée par des ouvrages de campagne pratiqués avec soin sur tous les

accidents du terrain, et commandée par lord Wellesley, depuis duc de Wellington, en personne. Le maréchal Victor, dans l'ardeur de son zèle, essaya, à la faveur de l'obscurité, de s'emparer d'un mamelon où s'appuyait la gauche de l'armée ennemie; mais cette attaque, opérée simultanément par les généraux Ruffin et Lapisse, échoua par une insuffisance de forces que compliquèrent quelques-uns de ces contretemps si fréquents à la guerre, et ne servit qu'à signaler aux Anglais l'importance de ce point, dont ils retranchèrent soigneusement les approches. Le 1^{er} corps, commandé par le duc de Bellune, avec deux divisions de cavalerie, occupait la droite de l'armée française; le 4^e corps, aux ordres de Sébastiani, avec une division de dragons, formait la gauche; au centre et en troisième ligne était la réserve, commandée par le général Dessolles. La gauche ennemie ayant été regardée comme le point le plus vulnérable, les généraux Ruffin et Barrois eurent ordre de renouveler l'attaque de la veille contre le mamelon; mais ce fut sans plus de succès. Vers trois heures, le roi Joseph se décida à tenter un assaut général sur tout le front de l'armée ennemie. La division Leval, qui s'avança la première, fut repoussée par 15,000 Anglais, auxquels elle résista vaillamment en se formant en bataillon carré. Les 1^{er} et 4^e corps entrèrent à leur tour en ligne; la division Lapisse tenta encore d'escalader la redoutable éminence; elle y réussit, mais sans pouvoir s'y maintenir. Pendant que, mieux avisé, le maréchal Victor essayait de la tourner, deux régiments de cavalerie anglaise vinrent charger

les bataillons français; un de ces régiments s'élança sur la brigade Stoltz; le 10^e de chasseurs à cheval ouvrit ses rangs pour les refermer sur ce régiment, qui fut taillé en pièces. Les Anglais paraissaient ébranlés, leur artillerie était démontée, leur feu presque éteint. Encore quelques efforts, et la victoire allait, selon toute apparence, se fixer sur nos drapeaux, lorsque le roi Joseph, troublé, irrésolu, crut devoir, malgré l'heure peu avancée, remettre au lendemain, contre les instances pressantes du duc de Bellune, une lutte que de nouveaux conseils et d'alarmants rapports lui firent abandonner. Il jugea plus prudent de se rapprocher de sa capitale, dont l'accès avait été rendu libre à l'ennemi par la jonction de Victor et de Sébastiani, et il ordonna la retraite. Le duc de Bellune se porta à Casalejas sur l'Alberche; Sébastiani suivit le roi qui partit avec sa garde et la division de réserve pour dégager Tolède, menacée par le général Venegas. Lorsque, dans les premiers jours de 1810, encouragé par quelques avantages plus ou moins considérables, le roi Joseph, contre le sentiment du maréchal Soult, décida l'expédition d'Andalousie, l'aile droite de l'armée, commandée par le duc de Bellune, reçut l'ordre de se diriger sur Almaden, en même temps que l'aile gauche, sous les ordres de Sébastiani, remonterait sur Linarès, et que le centre, composé du corps du maréchal Mortier, et de la réserve confiée au général Dessolles, suivrait la grande route de Madrid à Cadix. Le maréchal Victor fut spécialement chargé de forcer le défilé de Despena-Perros, qui passait pour inexpugnable, et dont l'ennemi avait essayé de faire

un obstacle inévitable en hérissant de retranchements et d'artillerie les deux voies parallèles qui conduisaient dans l'Andalousie. Les corps des divisions Gazan et Dessolles parvinrent toutefois à tourner ce défilé, et forcèrent l'armée espagnole à en abandonner la défense; ils pénétrèrent dans l'Andalousie après avoir mis l'ennemi en une déroute complète, et le maréchal Victor y déboucha de son côté par Cordoue, à la suite d'un engagement heureux aux environs de Bel-Alcazar. Le maréchal se présenta le 29 janvier devant Séville, qui capitula, et se dirigea aussitôt sur Cadix, qu'il bloqua par terre, en distribuant les trois divisions de son corps d'armée sur les points les plus importants du littoral. Il occupa Rota, Santa-Maria, Puerto-Réal et Chiclana, mit en état de défense les forts élevés sur la côte, principalement à l'embouchure du Guadalquivir et des rivières de San-Pédro et de San-Pétri, et ferma aux bâtiments ennemis l'accès de l'arsenal de constructions maritimes établi au nord de l'île de Léon. Le premier incident remarquable de ce blocus fut la prise du fort de Matagorda, situé à la pointe la plus méridionale de la terre ferme, au nord-ouest de Cadix. Ce fort fut évacué le 23 avril, après avoir essuyé pendant douze jours le feu de dix mille coups de canon, et ne livra à l'armée assiégeante qu'un monceau de ruines. Ce résultat procura au maréchal la satisfaction précieuse de sauver la vie à plusieurs centaines d'officiers et de soldats français que les Espagnols avaient, à la suite et au mépris de la capitulation de Baylen, renfermés dans deux pontons devant Cadix, et qui profitèrent du

voisinage de leurs frères d'armes pour chercher leur salut dans l'évasion la plus périlleuse. Le duc de Bellune envoya deux barques pour recueillir les fugitifs, et leur fit prodiguer tous les soins d'une affectueuse hospitalité. Dix mois plus tard, dans le courant de février 1811, le maréchal reçut avis qu'un corps ennemi s'organisait dans l'intention de débloquer Cadix et de délivrer l'Andalousie en prenant à revers toutes les lignes des Français, tandis que la garnison de Cadix les attaquerait de front, et que les vaisseaux et les chaloupes canonnières menaceraient tous les points de débarquement. Ce corps, composé de 12,000 Espagnols et de 3,000 Anglais, fut embarqué le 20 février dans la rade de Cadix, et réuni à Tarifa sous les ordres du général La Pena. Il se mit en marche le 28 sur Chiclana, siège du quartier général et des magasins de l'armée, et se trouva le 4 mars en vue des avant-postes français. Réduit à des forces extrêmement restreintes par l'indépendance réciproque des généraux qui coopéraient à la guerre d'Espagne, le maréchal Victor jugea prudent d'attendre l'attaque des coalisés, dont le premier détachement essaya sans succès, dans la matinée du 3, d'emporter les lignes de San-Pétri. A l'approche de la colonne ennemie, il se concentra dans Chiclana, où il avait établi sa réserve, composée de deux brigades. Il se décida bientôt néanmoins à marcher à sa rencontre avec un corps de 6,000 hommes et deux batteries d'artillerie. Les Espagnols, abusés sur l'infériorité de ses forces, plièrent, furent mis en déroute et acculés à la mer. Mais un corps nombreux de coa-

lisés occupait l'importante position de Barrosa. Le maréchal fit enlever cette hauteur au pas de charge par le général Ruffin, qui se porta rapidement ensuite sur le flanc de l'ennemi, tandis qu'une brigade de la division Vilatte, après s'être emparée de la tête du pont de San-Pétri, menaçait la tête de sa colonne. Le général anglais Graham, averti de l'occupation de Barrosa, marcha à la tête de 12,000 hommes pour le reprendre. Le maréchal Victor, perdant tout espoir d'envelopper un ennemi aussi supérieur en nombre, fit évacuer la hauteur, et rappela sur sa droite et sur sa gauche les brigades avancées. Mais le corps de Ruffin était déjà aux prises avec les Anglais, et ce général ayant été blessé mortellement dans ce choc acharné, sa brigade ne put rallier que tardivement la gauche du corps d'armée. Après deux ou trois attaques inutiles, les Anglo-Espagnols rentrèrent dans l'île de Léon, laissant sur le champ de bataille 3,500 hommes tués ou prisonniers, trois drapeaux et quatre pièces de campagne. La mésintelligence qui se glissa entre les deux corps des coalisés les empêcha de tirer parti de leur nombre et de leur position (1). — Il n'était pas donné au duc de Bellune de conduire à leur terme les opérations du siège de Cadix. La gigantesque expédition de Russie se préparait, et Napoléon réclamait le concours d'un de ses plus braves et de ses plus solides lieutenants. Le 3 avril 1812, le maréchal Victor fut appelé au commandement du

(1) *Introduction à l'Histoire de l'expédition de Russie*, par le marquis de Chambray.

neuvième corps de la grande-armée, qui se composait de la division française Partouneaux, de la division allemande Daendels et d'une division polonaise sous les ordres de Gérard. Ce corps, dont la consistance était de trente-huit ou trente-neuf mille combattants, avec soixante bouches à feu, fut chargé d'occuper l'espace compris entre l'Elbe et l'Oder. L'empereur désigna en outre le maréchal pour commander Berlin dès que l'armée active aurait dépassé cette capitale. Il y reçut, sur la fin de juin, l'avis du passage prochain du Niémen, l'ordre d'armer Spandau et celui de surveiller avec soin la conduite de la Prusse pendant les événements qui allaient avoir lieu. Quelques jours plus tard, le maréchal eut ordre de s'avancer sur Dantzig et Königsberg, puis de se porter sur Tilsit et de là sur Wilna, qu'il vint occuper au mois d'août. Il y reçut de nouvelles instructions (26 août) qui lui enjoignaient de quitter la rive gauche du Niémen pour se diriger en hâte sur Smolensk. L'empereur, plaçant sous sa direction toutes les troupes qui se trouvaient dans les gouvernements de Mohilow, de Witepsk et de Smolensk, annonçait au maréchal sa marche sur Moscou, et lui recommandait de lier soigneusement ses communications avec la grande armée. Le 4 septembre, Victor traversa le Niémen à Kowno, et arriva le 27 à Smolensk, où l'empereur le destinait à soutenir, en cas d'échec, le maréchal Saint-Cyr ou le prince de Schwarzenberg. Un avis postérieur l'obligea bientôt à se rapprocher de Polotzk et de Minsk, et de modifier la distribution primitive de ses divisions. Il laissa à Smolensk la division Baraguay-d'Hil-

liers, qu'il venait d'organiser, dirigea sur Babinowiczi celle de Daendels, et cantonna les divisions Gérard et Partouneaux avec la cavalerie à Senno et à Orsza, où il établit son quartier général. La désastreuse retraite de l'armée française était commencée ! Informé que le maréchal russe Wittgenstein approchait avec des forces supérieures, Victor détacha la division Daendels, soit pour inquiéter le maréchal, soit pour défendre Witepsk, en cas d'attaque ; mais, lorsqu'il apprit l'évacuation de cette ville, il ne songea plus qu'à secourir Gouvion Saint-Cyr, dont le corps d'armée avait éprouvé, le 19 octobre, un échec assez grave à la bataille de Polotzk, et se porta sur Czasniki à la tête de toutes les forces dont il disposait. Son armée, réunie aux corps des généraux Legrand et Merle, présentait un effectif de trente-deux mille hommes de pied et de quatre mille chevaux. Les deux maréchaux français et russe se rencontrèrent, le 30 octobre, sur les bords de la Lukmolia. Le dessein du duc de Bellune était d'attaquer Wittgenstein avec vigueur. Mais il fut obligé d'y renoncer par suite d'un contretemps qui le privait d'une partie de ses troupes. Le général ennemi, qui s'aperçut de ce mécompte, prit brusquement l'offensive, rejeta sur la rive droite du ruisseau les troupes qui bordaient la rive gauche, et, garnissant le centre de sa colonne d'une forte artillerie, obligea le maréchal à faire reculer celle qu'il avait sur ce point. Une forte canonnade sans résultats sensibles se prolongea jusqu'à la nuit, et le lendemain le duc de Bellune se retira sans être poursuivi sur Senno, où il concentra ses deux corps. Cette concentration

ne lui permit pas de secourir Minsk, qui fut pris par les Russes, quelques jours plus tard. Après avoir passé deux jours à Senno, le maréchal se porta sur Czéréia, où Napoléon, ignorant la véritable position des généraux Kutuzow et Wittgenstein, lui fit passer l'ordre de rejeter ce dernier au delà de la Dwina. Mais il différa avec Oudinot, qui commandait le deuxième corps, sur la manière d'exécuter cet ordre, et son opinion comme plus ancien en grade ayant prévalu, il fit ses préparatifs pour tourner la position du feld-maréchal, au lieu de l'attaquer de front comme le voulait son collègue, et les deux corps se mirent en marche avec la division Partouneaux pour avant-garde. A deux lieues de Smoliany, cette division fut arrêtée par une colonne russe embusquée dans des bois qui traversent la route. Partouneaux surmonta vaillamment cet obstacle, et le 14 novembre, les deux armées se trouvèrent en présence devant Smoliany, qui fut disputé avec acharnement, et qui demeura au pouvoir des Français. Le maréchal russe reprit derrière la Lukmolia la position qu'il y occupait le 31 octobre. Le duc de Bellune, comprenant la nécessité de ménager des troupes qui devenaient l'unique ressource de la grande armée, n'essaya point de l'en déposter, et il porta, le 17, son quartier général à Krasnogura, où il resta quelques jours. Il y reçut des instructions de l'empereur qui lui recommandaient de masquer avec soin le mouvement que le duc de Reggio devait exécuter sur Minsk, de prendre position entre Borizow, Wilna et Orsza et l'armée ennemie, enfin de couvrir la ligne entre Borizow et Nacra contre les

entreprises du corps de Wittgenstein, et d'arriver à Borizow le 25 ou le 26, de manière à prendre l'arrière-garde de l'armée. Quand, quelques jours plus tard, Napoléon, modifiant ces dernières instructions, lui prescrivit de se retirer sur Baron pour occuper la route conduisant de Lepel à Borizow et à Weselowo, Victor avait déjà commencé son mouvement de retraite sur Borizow, par Batury et Chichavruy. Son arrière-garde, commandée par le général Delaitre, réussit à arrêter dans le voisinage de la Bérézina une partie des troupes de Wittgenstein, assez de temps pour permettre au gros du corps d'armée d'arriver, et, le 25, l'héroïque général Éblé put jeter sur le fleuve ces ponts dont la traversée devait sauver les débris de cette armée, naguère si nombreuse et si formidable. Victor prit position à Ratuliczi, pour couvrir le prince Eugène et le maréchal Davout. Il quitta le 26 au matin cette position, atteignit Loznitza, puis il se rendit le même jour à Borizow, où, par une précaution vaine et barbare, l'empereur lui prescrivit de laisser la division Partouneaux, afin d'abuser l'amiral Tchitchakoff sur le véritable point du passage. Le 27, avec ses deux autres divisions Gérard et Daendels, il arriva de bonne heure à Studianka, dont il investit et fortifia les abords. Quand le maréchal vint occuper Studianka, la majeure partie de l'armée française avait effectué son passage, presque inopinément et sans exciter la vigilance des Russes, répandus sur les deux rives du fleuve. Mais, dans la soirée du 27, leur surveillance avait cessé d'être en défaut, et chaque heure aggravait les difficultés et les périls de cette opéra-

tion. Un désastre facile à prévoir était venu les compliquer encore : c'était la perte de la division du général Partouneaux qui, se voyant coupé du gros de son corps, avait cherché vainement à se frayer une voie de salut à travers les bataillons de Wittgenstein. Le duc de Bellune, dont la colonne sensiblement réduite par ce revers, ne dépassait guère 6 mille fantassins et 7 à 800 chevaux (1), lutta toute la journée du 28 sur la rive gauche du fleuve, contre des forces quintuples, avec une énergie désespérée. Les Russes s'étant momentanément emparés d'un bois à la droite de Studianka, le général Diébitch dirigea de cette hauteur, sur la foule des trainards, hommes et femmes, accumulée autour des ponts, le feu de plusieurs batteries qui produisirent dans ces masses compactes un effroyable ravage. Victor, comprenant la nécessité d'écarter à tout prix ces redoutables assaillants, jeta une partie de son infanterie dans un ravin assez large qui descendait jusqu'à la Bérézina, et le séparait de l'ennemi. Puis il fit exécuter par le général Fournier plusieurs charges vigoureuses de cavalerie qui, appuyant ce mouvement offensif, en décidèrent le succès. Les Russes reculèrent, et leur nombreuse artillerie cessa de vomir la mort dans nos rangs. Diébitch, parvint toutefois à ramener la colonne française au bord du ravin, mais sans le franchir. La nuit survint à point pour séparer les combattants épuisés et pour mettre fin

à cette lutte inégale dont la durée eût infailliblement anéanti les tronçons du 9^e corps. Le maréchal laissa une arrière-garde en présence de l'ennemi, et traversa le fleuve le 28 au soir. Le lendemain matin, il fit passer son arrière-garde et retira ses avant-postes. Ce ne fut que vers huit heures que le général Eblé, à l'aspect des cosaques qui accouraient au galop, put se résoudre à sacrifier, par la destruction des ponts, quelques milliers de retardataires que leur insurmontable apathie avait empêchés de les franchir. Napoléon, sauvé d'un désastre complet ou même d'une honteuse captivité par la mollesse ou l'impéritie des généraux russes, se mit en marche, suivi à quelque distance des restes de la colonne de Victor. Exaspéré par la perte de la division Partouneaux dont lui-même était le principal auteur, il ne craignit pas de la reprocher à l'intrépide maréchal et de blâmer amèrement l'incertitude de ses dernières manœuvres, incertitude à laquelle la versatilité de ses propres instructions, comme on l'a vu plus haut, n'avait que trop contribué. Victor s'éloigna le cœur navré (1). L'empereur arriva le 6 décembre à Wilna, et ne dut qu'à l'industrie artificieuse des rapports du duc de Bassano la faveur presque inespérée de traverser impunément le territoire germanique, où régnait contre lui une irritation universelle (2). Le maréchal Victor conduisit jusqu'à Smorgoni, non sans obstacles, la

(1) M. Thiers (tome xiv de l'*Histoire de l'Empire*) élève ce nombre à 9 ou 10,000 soldats. M. de Chambray (t. III, p. 63) le rabaisse à 4,800 hommes.

(1) Thiers, tome xiv, livre 45.

(2) Chambray, *Hist. de l'expéd. de Russie*, liv. IV.

faible colonne qu'il traînait à sa suite. Là, commencèrent à se dissoudre les débris dont elle se composait, et cette dernière arrière-garde de la grande armée acheva de disparaître dans les plaines glacées de la Lithuanie! — Lorsque l'impulsion féconde du génie de Napoléon eut fait éclore en quelques semaines une nouvelle armée, Victor reçut le commandement du 2^e corps et la mission de l'organiser en Westphalie, où il demeura jusqu'à ce qu'un ordre de l'empereur lui prescrivit de se porter à l'entrée des gorges de Bohême, au défilé de Zittau, passage important qu'il fut chargé de garder avec le corps de Poniatowski. Napoléon ayant profité de l'armistice de Pleiswitz pour augmenter l'effectif de ses troupes, le corps du maréchal fut porté à seize régiments, et l'armée coalisée ayant débouché par Péterswald sur les derrières de Dresde, Victor eut ordre de se replier sur l'Elbe en laissant Poniatowski seul à Zittau, et distribua une partie de ses troupes autour de Stolpen pour appuyer éventuellement les opérations prescrites à Vandamme en cas de retraite de l'ennemi. A la bataille de Dresde (27 août), le duc de Bellune fut placé, sous les ordres de Murat, à l'aile droite de l'armée, avec injonction de tourner les Autrichiens par leur gauche, et de les pousser à outrance vers la vallée de Plauen, dont le général Teste vint garder l'entrée avec huit bataillons. Victor se forma en colonne au pied des hauteurs qui la dominent, et, sur le signal donné à Murat, il entreprit de les gravir pour enlever les villages de Toltschen, de Rosthal et de Corbitz. Ce mouvement, exé-

cuté au sabre et à la baïonnette, réussit complètement; l'infanterie autrichienne fut précipitée dans le ravin de Plauen, et la division Meszko gravement entamée; à deux heures, l'aile gauche de l'armée combinée était détruite, presque au même instant où le général Moreau tombait aux côtés de l'empereur Alexandre, mortellement frappé d'un boulet français! Le duc de Bellune, dont la manœuvre avait puissamment contribué au succès de la journée, fut chargé de poursuivre les coalisés à travers les montagnes de la Bohême, pour les livrer à l'étreinte puissante de Vandamme; mais quand le désastre de Kulm eut fait échouer cette combinaison (Voyez VANDAMME, t. LXXXIV, p. 443), il fut rappelé à Freyberg pour y concourir à la conservation de Dresde, en veillant à la fois sur la grande chaussée de cette ville et sur le chemin de Tœplitz par Altenberg. Vers la fin de septembre, la grande armée ennemie, abandonnant enfin sa tactique évasive, se disposa à passer l'Elbe et à déboucher en Saxe par tous les défilés aboutissants. Napoléon enjoignit à Victor de se replier aux environs de Chemnitz, où il se liait avec les corps de Macdonald et de Lauriston, de façon à présenter à l'ennemi une première barrière de 40 mille hommes, tandis que lui-même se porterait dans la direction de Leipzig pour attaquer isolément l'une et l'autre des trois armées coalisées. La sanglante bataille de Leipzig fut le résultat de la concentration de ces masses opposées. La veille de cette trop mémorable action, Victor, soutint avec intrépidité, devant le village de Wachau, le choc du prince Eugène de Wurtemberg, à la tête

de son infanterie russe et de la division Klüx. Ce village fut pris et repris cinq fois en deux heures. A midi, l'empereur envoya au maréchal deux divisions de la jeune garde avec quelques autres troupes, et lui ordonna de reprendre l'offensive. Les ducs de Bellune et de Reggio repoussèrent le prince sur le village de Gùlden-Gossa; il revint à la charge soutenu par les cuirassiers russes, mais les deux maréchaux tinrent ferme, et la division Dubreton, du corps de Victor, emporta à la baïonnette la bergerie d'Avenhayn, où le prince s'était retranché. Malgré le succès du combat de Wachau, Napoléon se vit obligé de réunir toutes ses forces autour de Leipzig, et Victor reçut, comme la plupart des chefs des corps qui y avaient pris part, l'ordre de rétrograder d'une lieue et de former sur le plateau de Probstheyda un cercle plus compact et plus resserré. La mission spéciale de défendre cet angle saillant, sur lequel devaient s'acharner les efforts de l'ennemi, fut confiée à Victor, et l'empereur lui recommanda de s'y maintenir opiniâtrément. L'infanterie du maréchal et l'artillerie de Drouot arrêtaient toute la journée les efforts de Blücher et de Bernadotte, qui toutefois occupèrent momentanément ce redoutable plateau. Malgré l'épuisement de leurs troupes, les maréchaux Victor et Lauriston fondirent de nouveau à la baïonnette sur les Russes et les Prussiens réunis, et les rejetèrent hors du village avec des pertes immenses. Tous ces avantages s'anéantirent dans le désastre de Leipzig, effroyable explosion des ressentiments que tant d'années d'humiliation avaient accumulés au cœur de l'Allemagne.

Cette journée à jamais lamentable abaissait les barrières de la vieille France devant ces peuplades vindicatives que le conquérant était allé affronter dans leurs propres foyers. L'armée impériale fut contrainte de chercher dans une prompté évacuation le salut de ses débris, et ce furent les corps de Victor et d'Augereau qui ouvrirent cette lugubre retraite sur laquelle les lauriers de Hanau projetèrent un suprême mais stérile éclat. Le 2 novembre, Napoléon repassa pour la dernière fois ce Rhin dont les bords avaient salué si souvent ses aigles victorieuses, et, par une vigoureuse résistance à l'invasion étrangère, il se prépara à briser du même coup les hostilités menaçantes que le déclin de sa fortune commençait à soulever autour de lui. Les maréchaux Ney, Macdonald, Oudinot, Saint-Cyr, Marmont, Mortier furent chargés de couvrir les abords de la capitale. Victor couronna sa vie militaire en prenant part à cette glorieuse campagne, où la puissance de la stratégie tint en échec durant trois mois toutes les forces de l'Europe coalisée. Trop faible pour lutter contre les masses compactes qui avaient franchi le fleuve à Strasbourg, il essaya de ralentir leur marche par les combats d'Épinal et de Saint-Dié; mais il ne put se maintenir dans les Vosges, et, craignant d'être coupé du reste de l'armée par les colonnes ennemies, il se replia sur Nancy, puis sur Châlons-sur-Marne, après avoir opéré sa jonction avec le maréchal Ney. Le 29 janvier, à la bataille de Brienne, il entra en ligne à trois heures, et, quoique son corps d'armée fût fatigué d'une marche de plusieurs heures, la division Duhesme qui

en faisait partie engagea un feu très-vif contre l'ennemi embusqué dans de larges fossés et dans les jardins qui entouraient la ville, dont il était maître. Cette attaque, longtemps infructueuse, fut secondée par le général Chataux, gendre du maréchal, qui gravit rapidement les terrasses du château et réussit à s'en emparer au moment même où le maréchal Blücher qui l'occupait, allait se mettre à table avec son état-major. Blücher réunit aussitôt les corps russes Sacken et Alsfieff, et tenta par trois fois, mais vainement, de reprendre ce point culminant. L'ennemi, chassé des rues de la ville, entretint de l'intérieur des maisons un feu violent de mousqueterie dont la nuit seule interrompit les ravages. Les Russes se retirèrent en bon ordre par la route de Bar-sur-Aube, après avoir subi et fait éprouver de grandes pertes. Cette sanglante échouffourée n'aida nullement au succès du plan de Napoléon, lequel consistait à manœuvrer isolément contre chacune des deux grandes armées ennemies, dont il ignorait la jonction récente. Les effets de cette jonction devinrent trop manifestes trois jours après, à La Rothière, où l'empereur ne craignit point d'affronter, à la tête de 36 mille hommes, les forces coalisées s'élevant à 106 mille combattants. Victor, qui commandait la gauche de l'armée, repoussa énergiquement les attaques du prince royal de Wurtemberg; mais le général bavarois de Wrède obtint contre le duc de Raguse des avantages marqués que Napoléon essaya de neutraliser par une diversion sur le village de La Rothière, qui demeura sans effet. Victor lui-même, chargé de nouveau par

le prince qu'avaient renforcé trois divisions, fut contraint de céder au nombre, et de se retirer entre Petit-Mesnil et Chauménil, vivement poursuivi par l'ennemi, qui s'empara du premier de ces villages. Les Français se retirèrent en bon ordre, laissant sur le champ de bataille 6 mille hommes tués ou prisonniers et 54 canons. Le combat de Champaubert où Napoléon, culbutant complètement le corps du général Alsfieff, partagea par le centre l'armée de Silésie, et la bataille de Montmirail, signalée par la destruction presque entière de celui de Sacken; la journée de Vauxchamp, qui acheva de mettre hors de combat les divisions de Blücher, relevèrent les espérances et le courage de l'armée française. En se portant sur la Marne, que le feld-maréchal prussien se préparait à franchir, Napoléon confia aux maréchaux Oudinot et Victor la défense des passages de la Seine contre la grande armée austro-russe, dont ils devaient arrêter la marche sur Paris. Victor, qui était en position à Nogent, rétrograda lentement et laissa dans cette ville le général Bourmont, qui prit ses dispositions pour s'y maintenir. L'ennemi tenta plusieurs attaques qui furent repoussées; mais le maréchal, ayant appris que les Bavares passaient la Seine à Bray, envoya l'ordre d'évacuer Nogent dont on détruisit le pont. Cependant l'armée du général Schwarzenberg, à laquelle les Bavares servaient d'avant-garde, s'avancait sur Nangis; le prince de Wurtemberg avait enlevé Sens, et Bianchi menaçait Fontainebleau. Le 16 mars au matin, Napoléon quitta Meaux pour se diriger sur Guignes, dont la vallée était, depuis midi, le théâtre d'une

l'élite acharnée. Les ducs de Bellune et de Reggio disputaient à l'ennemi, toujours plus pressant, la route de Chaulnes, par laquelle l'empereur avait promis d'arriver. Lorsque ses têtes de colonnes y débouchèrent, ce chemin était occupé par des tirailleurs ennemis. Les corps français réunis arrêtèrent devant Guignes la marche des Austro-Russes, et l'on se hâta d'expédier des courriers à Paris, qu'avait grandement alarmé le bruit de leur approche. L'armée française se reporta en avant. Le maréchal Victor qui marchait en tête, soutenu par les corps de cavalerie de Kellermann et de Milhaud, rencontra près de Mormant un corps russe de huit mille hommes, qui se replia aussitôt, mais que le maréchal fit attaquer de front pendant que la cavalerie le tournait par ses flancs. Ce corps, pressé en outre par l'artillerie de Drouot, fut mis en déroute complète et entièrement dispersé. Vers trois heures, le duc de Bellune, à la hauteur de Valjouan, se trouva en présence de la division bavaroise Lamotte, que l'échec de l'avant-garde russe obligeait à rétrograder sur Montereau. Ce corps, attaqué aussitôt par les généraux Gérard et Bordesoulle, fut débusqué de Ville-neuve, occupée par une partie de ses troupes, et chargé avec tant de vigueur qu'il dut chercher son salut dans la formation de son infanterie en bataillon carré. Mais ce bataillon fut bientôt rompu par une nouvelle charge à la baïonnette qui le mit dans le plus grand désordre, et si le duc de Bellune eût fait appuyer ce mouvement par la cavalerie, c'en était fait probablement de la division entière. Le maréchal ne voulut point im-

poser cet effort aux troupes fatiguées. Accablé lui-même de lassitude, il s'arrêta pour coucher à Salins, et ce fâcheux retard permit aux Bavares d'arriver avant les Français aux ponts de Montereau. Ce point devint, le 18 mars, le théâtre d'une attaque dirigée, sous la conduite de Napoléon en personne, par les généraux Gérard et Pajol, qui culbutèrent les avant-postes ennemis. Victor ne parut qu'à neuf heures devant Montereau, dont les hauteurs et les deux ponts étaient occupés par le prince de Wurtemberg, dans l'espace compris entre Villaron et Saint-Martin. Impatient de réparer le retard que l'empereur était en droit d'imputer à son beau-père, le général Chataux enleva vigoureusement la position de Villaron, mais sans pouvoir s'y maintenir. Il chercha alors à tourner la hauteur de Surville pour s'avancer jusqu'au pont sur la Seine, et touchait à ce but, quand, atteint mortellement par un coup de feu, il tomba sous les yeux mêmes du maréchal, à la tête de sa troupe, qui plia. Gérard fut aussitôt appelé à conduire les bataillons engagés; il réussit à neutraliser l'artillerie wurtembergeoise par l'action de soixante batteries françaises dont le général Daring tenta vainement de s'emparer, et le prince royal ayant été en même temps débusqué des hauteurs, les coalisés s'enfuirent dans un affreux désordre auquel succéda bientôt le carnage le plus meurtrier; huit mille hommes, dont cinq mille prisonniers, quatre drapeaux et six bouches à feu couvrirent le champ de bataille. Napoléon, vivement indisposé contre le duc de Bellune, lui envoya la permission de quitter l'armée, et donna son com-

mandement à Gérard. Informé de cet ordre, le maréchal monta précipitamment à Surville, où se trouvait l'empereur, et vint, les larmes aux yeux, en solliciter la révocation. Napoléon, donnant un libre cours à son mécontentement, reprocha à son lieutenant de servir de mauvaise grâce, de fuir le quartier général, et même de manifester une opposition plus déplacée dans les camps que partout ailleurs. Vivement blessé de ces reproches, qui n'épargnèrent pas même la maréchale, dame du palais impérial, Victor parvint à peine à rappeler à son maître qu'il avait été l'un de ses plus fidèles compagnons d'armes, et qu'à ce titre il ne pouvait quitter l'armée sans déshonneur. Ces souvenirs ayant adouci le ton de l'entretien, Napoléon ne parla plus au maréchal que des droits que six blessures et ses services lui donnaient au repos, et insinua que ces ménagements pouvaient jusqu'à un certain point compromettre les exigences d'une campagne aussi active que celle qui était imposée à l'armée. Ces derniers mots réveillèrent la susceptibilité militaire du vieux guerrier; il voulut justifier sa lenteur de la veille par son concours du lendemain, mais, au nom du général Chataux, les sanglots étouffèrent sa voix, et Napoléon témoignant à son tour une vive émotion : « Je vais prendre un fusil ! s'écria le maréchal; je n'ai point oublié mon ancien métier; Victor se placera dans les rangs de la garde. » Vaincu par cet excès de dévouement : « Restez, lui dit alors Napoléon en lui tendant la main, je ne puis vous rendre votre corps d'armée, puisque je l'ai donné à Gérard, mais prenez deux divisions

de ma garde, et qu'il ne soit plus question de rien entre nous. » Le mécontentement de l'empereur s'étendit au général Guyot, auquel il reprocha publiquement le peu de soin qu'il avait pris de son artillerie, et surtout au général Digeon, dont il ordonna la traduction devant un conseil de guerre pour avoir laissé ses batteries manquer de munitions sur les hauteurs de Surville. Napoléon dissimulait mal sous ces rigueurs impuissantes la clairvoyance de sa situation. En dépit d'efforts presque surhumains, le cercle de la lutte se rétrécissait chaque jour. Les coalisés poussaient leurs masses compactes sur la métropole des révolutions modernes, et la défaveur progressive de leurs propositions de paix témoignait irrécusablement du peu d'illusion qu'ils s'étaient fait sur la valeur réelle de nos derniers succès. Avec quelle amertume ne dut pas s'offrir alors à Napoléon le souvenir de ces honorables propositions de Prague dont le criminel refus coûtait tant de sang, de larmes et de sacrifices à la France ! Quoi qu'il en soit, le dévouement de Victor ne fut pas soumis à une longue épreuve. Le 7 mars, à la bataille de Craonne, au moment où il venait de s'emparer de l'abbaye de Vaclere après des prodiges de valeur, il fut frappé sur la lisière du bois d'Ailles d'une balle qui lui traversa la cuisse, et quitta le champ de bataille pour n'y plus reparaitre. Le duc de Bellune ne se montra point parmi les maréchaux qui sollicitèrent avec une insistance si indécente, à Fontainebleau, l'abdication de leur ancien chef, mais il fut un des premiers à offrir sa soumission au gouvernement royal. Il fut ac-

cueilli avec bienveillance par Louis XVIII, reçut la croix de Saint-Louis le 2 juin 1814, et fut nommé le 6 décembre suivant au commandement de la deuxième division militaire. En 1815, à la première nouvelle du débarquement de Napoléon, le duc de Bellune adressa de Sedan (10 mars) aux troupes de sa division, un ordre du jour où il rappela les mesures prises pour réprimer « le nouvel attentat de Bonaparte contre la paix et le bonheur dont les Français jouissaient sous le gouvernement de leur souverain légitime et justement chéri, » et exhortait « tout homme d'honneur à prendre les armes contre l'homme qui avait tyrannisé, désolé et trahi la France, ainsi que contre les satellites qui l'assistaient dans ses brigandages. » Le maréchal Victor ne se borna pas à cette véhémence proclamation. Il vint à Châlons le 16 mars pour y rassembler un corps de troupes destiné à marcher contre Napoléon ; puis il partit pour Paris, d'où il adressa à tous les colonels de son corps d'armée l'invitation de réunir les officiers et sous-officiers de leurs régiments et de leur faire connaître « la position affreuse où Bonaparte voulait réduire la France pour satisfaire ses passions violentes aux dépens de la fortune, de la tranquillité et du sang des Français... Cette guerre, ajoutait le maréchal, est celle de la trahison contre la fidélité, de l'iniquité contre la justice, de la honte contre l'honneur. » Victor repartit pour Châlons, où il arriva le 20, et où il trouva réunies toutes les troupes de son commandement. Il ordonna sur le champ diverses dispositions pour s'avancer à la rencontre de Napoléon, dont il ignorait l'arrivée à Paris ; mais ses

troupes lui témoignèrent un mauvais vouloir marqué ; elles arborèrent les couleurs impériales, et Victor, appréhendant pour sa propre sûreté, s'éloigna rapidement et alla rejoindre à Gand le monarque auquel il venait de donner des gages si éclatants de sa fidélité. Napoléon exaspéré, le punit par une mesure sans exemple encore, même dans les fastes de l'arbitraire impérial : il priva Victor de son titre de maréchal, et frappa du même anathème les maréchaux Oudinot et Gouvion Saint-Cyr, coupables au même chef. Le duc de Bellune tint peu de compte, comme on l'imagine, de cet acte d'impuissante vengeance. Il fit partie avec la plupart des autres maréchaux du cortège de Louis XVIII à sa rentrée dans Paris, et ne tarda pas à recevoir des témoignages multipliés de la bienveillance royale. Il fut nommé le 26 juillet président du collège électoral de Loir-et-Cher, et pair de France le 17 août suivant. Le 6 septembre, une ordonnance du roi l'appela à l'une des quatre places de major général de la garde royale. Le 12 octobre, le duc de Bellune reconnut ces faveurs en acceptant la présidence de la commission chargée « d'examiner la conduite des officiers de tous grades qui avaient servi pendant l'usurpation ; » tâche délicate à remplir par un vétéran des armées impériales à l'égard de ses anciens frères d'armes, et dont l'exercice fut encore compliqué par la subtilité et la bizarrerie des instructions ministérielles destinées à le régler. « Ces instructions étaient conçues de telle façon, dit un historien grave, que les hommes les plus éminents de l'armée, ceux qui en faisaient la gloire et la force, se trouvaient en grande partie relégués dans les dernières

catégories qu'elles établissaient, et marqués ainsi en quelque sorte d'un stigmate de flétrissure(1). Au bout de deux ans de travail, la commission se sépara sans laisser dans l'armée d'autre trace qu'une irritation profonde contre le pouvoir qui l'avait instituée. Le 10 janvier 1816, le maréchal Victor fut appelé au commandement de la 16^e division militaire; le 3 mai suivant, il fut promu au grade de commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et le 24 août à la dignité de grand-croix de cet ordre; enfin, à la formation du ministère de droite du 14 décembre 1821, le département de la guerre fut confié au duc de Bellune. Comme valeur politique, le maréchal n'apportait aucune force au cabinet; mais son passé militaire, l'éclat du grade dont il était revêtu, son esprit conciliant, et par-dessus tout, le dévouement indéfectible dont il avait fait preuve pour la cause des Bourbons, justifiaient surabondamment ce choix, qui fut accueilli avec beaucoup de faveur par le parti royaliste. Peu familier avec les débats parlementaires, le duc de Bellune n'aborda la tribune, en 1822, que pour défendre à la chambre des députés le budget de son département. Il combattit spécialement les réductions proposées par la commission sur le traitement des officiers généraux et des officiers d'état-major en non-activité, et réfuta la supposition que plusieurs d'entre eux seraient conduits, par l'amélioration de leur sort, à préférer l'inaction à l'activité. « L'armée, dit-il, à cette occa-

sion (28 mars), existe pour être le salut et l'appui des honnêtes gens, le désespoir et l'effroi des rebelles; » conclusion qui excita d'ardentes clameurs au côté gauche de la chambre. Le maréchal écrivit à la même époque (22 avril) une lettre par laquelle il donnait de grands éloges aux officiers qui avaient repoussé la proposition de s'affilier aux sociétés secrètes dont l'armée subissait vivement la pernicieuse influence. Trois mois plus tard, le 28 juillet, en présentant à la chambre le budget de 1823, il repoussa les attaques dirigées contre le ministère au sujet de l'arrestation du capitaine Lafontaine, et soutint qu'elle avait été motivée par sa conduite séditieuse, et non par le sens politique de son vote aux élections de la Côte-d'Or. Il combattit énergiquement aussi les reproches adressés par les orateurs du côté gauche aux régiments qui avaient réprimé les complots de Belfort et de Saumur, et s'étonna que « de telles erreurs pussent être le partage d'un député français. » Le maréchal manifesta néanmoins d'une manière éclatante sa répulsion pour les instigateurs de la démonstration insidieuse à laquelle s'étaient prêtés les deux régiments de chasseurs de Colmar et de Neuf-Brisac, démonstration dont le but avait été de démasquer les militaires engagés dans les complots révolutionnaires. Un lieutenant-colonel, principal promoteur de cet inqualifiable guet-apens, sollicita vainement du loyal ministre l'avancement qu'il croyait avoir mérité. Le maréchal ne jugea pas qu'une promotion militaire dût être la récompense d'un pareil dévouement. Parmi les actes de l'administration du duc de Bellune, nous citerons

(1) *Histoire de la Restauration*, par M. L. de Viel-Castel, tome IV, p. 234.

l'ordonnance du 3 juillet 1822, sur l'inspection des troupes de toutes armes, et celle du 18 septembre de la même année, sur la réorganisation de l'intendance militaire. Lorsque, dans les premiers jours de 1823, le gouvernement pourvut aux préparatifs de la guerre d'Espagne, le maréchal témoigna, dit-on, un vif désir de faire partie de cette expédition en qualité de major-général de l'armée. Le général Guillemot lui fut préféré. Mais la police ayant découvert une conspiration militaire dans laquelle le chef d'escadron de Lostende, premier aide-de-camp du général, se trouvait compromis, le comte Guillemot ne put conserver ses fonctions : le 17 mars, le duc de Bellune fut appelé à le remplacer, et l'intérim de son ministère fut confié au général Digeon. Ces arrangements, qui causèrent beaucoup d'ombrage au duc d'Angoulême, généralissime de l'expédition, ne devaient être que momentanés. M. de Lostende, complètement disculpé, fut renvoyé à l'armée des Pyrénées, et le général Guillemot reprit ses fonctions. Le maréchal, après un court séjour à Bayonne, revint prendre possession de son ministère. Mais cette réintégration ne fut que provisoire. Le duc de Bellune s'attira la disgrâce du dauphin par la mollesse de ses dispositions et la négligence qu'il avait apportée dans la transmission des ordres du prince à l'intendance militaire, chargée de l'équipement et des subsistances du corps expéditionnaire. Ce contretemps, si fâcheux, à la veille d'une entrée en campagne, avait obligé le duc d'Angoulême à souscrire l'onéreuse convention si connue sous le nom de *marchés*

Ouvrard. M. de Villèle, président du conseil, sacrifia à regret un homme qu'il aimait et estimait, et peu de jours avant le glorieux retour de M. le dauphin à Paris (19 octobre), le maréchal dut résigner définitivement le portefeuille de la guerre. Cependant le vainqueur du Trocadéro n'obtint qu'une satisfaction incomplète. Le candidat de son affection, le général Guillemot, ne fut point agréé, et le duc de Bellune eut pour successeur le baron de Damas, l'un des choix les plus propres, non sous le rapport de l'illustration militaire, mais sous ceux de la droiture et de la fidélité monarchique, à indemniser le parti royaliste du sacrifice qui lui était imposé. Le 30 novembre, le roi nomma le duc de Bellune ambassadeur de France en Autriche, et accompagna cette promotion d'une lettre conçue dans les termes les plus flatteurs ; mais le duc n'accepta point et se concentra exclusivement dès lors dans ses fonctions de major-général de la garde royale. Lors du sacre de Charles X, il reçut le commandement du camp de Reims, et fut compris, à l'occasion de cette solennité, parmi les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. Enfin, le 17 février 1828, le maréchal Victor fut nommé membre du conseil supérieur de la guerre. Ce fut le dernier emploi qu'il remplit sous la Restauration, mais non le terme de son dévouement. Le 29 juillet 1830, lorsque l'insurrection de Paris commença à menacer la sûreté de la famille royale, le vieux guerrier alla offrir ses services au duc de Raguse, et lui proposa de servir sous ses ordres, quoi qu'il fût son ancien en grade. Soit esprit de rivalité, soit que le maré-

chal Marmont se crût assuré alors de dompter ou de pacifier le mouvement révolutionnaire, ses offres ne furent point accueillies, et le dauphin, assez malheureux pour n'avoir pas perdu le souvenir de ses anciens griefs, se montra peu sensible à ce généreux empressement. Le duc de Bellune quitta Saint-Cloud, péniblement affecté. Il prêta serment au roi Louis-Philippe, mais il demeura entièrement à l'écart et s'abstint même de siéger à la Chambre des pairs. Cette réserve n'empêcha pas que son nom ne fût plusieurs fois mêlé aux complots formés par le parti légitimiste en 1831 et 1832, moins sans doute par l'effet d'une participation réelle, qu'à raison de son attachement si prononcé, si persévérant à la cause des princes exilés. Le duc de Bellune mourut le 1^{er} mars 1841, laissant un nom recommandable par de grandes qualités militaires que rehaussait une rare modestie de caractère, jointe à une loyauté irréprochable. Le maréchal Victor, divorcé d'une première femme qu'il avait épousée à Valence en 1791, s'était remarié en Hollande en l'an IX, à l'époque où il commandait l'armée de Batavie, à mademoiselle Julie Vosch de Avesaat, qui fut dame du palais impérial. Il en eut deux fils et une fille, mariée au général Chataux, tué en 1814 sur le champ de bataille de Montereau. Son fils aîné, le marquis de Bellune, membre du Sénat, mort au mois de décembre 1853, a publié, sous le titre d'*Extraits des Mémoires inédits du duc de Bellune* (Paris, 1846, in-8°), un volume qui contient le récit des premières campagnes du maréchal, et que termine une réfutation circonstanciée des inexactitudes dans

lesquelles l'historien du *Consulat et de l'Empire* est tombé à son égard. On a de plus, du maréchal, un *Mémoire sur les marchés Ouvrard* (Paris, 1826, in-8°), précis destiné à combattre les inculpations d'incurie ou d'imprévoyance qui lui avaient été faites à l'occasion de la seconde guerre d'Espagne. A. B—ÉE.

VIDAL (DOM PIERRE), issu de parents distingués, né vers 1698, à Joigny, au diocèse de Sens, en Bourgogne, se destina à la vie religieuse. Ayant embrassé la règle de saint Benoît, dans la congrégation de Saint-Maur, il fit profession, à l'âge de dix-huit ans, dans l'abbaye de la Trinité-de-Vendôme, le jour des apôtres saint Simon et saint Jude de l'année 1716. Lorsqu'il eut fini ses cours de philosophie et de théologie, qu'il fit avec distinction, on le nomma professeur de ces deux sciences élevées, pour les enseigner aux jeunes religieux. Il demeura longtemps dans l'abbaye de Saint-Germain, à Auxerre, dans l'obédience de sous-prieur, et il jouit de la bienveillance et même de la confiance de M. de Caylus, évêque de cette ville. Ces dispositions d'un évêque, ardent janséniste, à son égard, feraient seules présumer des opinions de Dom Vidal. Il était en effet fortement attaché à ce malheureux parti qui a tant fait de ravages dans l'Église, et même dans la congrégation de Saint-Maur en particulier. On sait que l'illustre saint Germain, après son voyage dans la Bretagne armorique, alla à Ravenne, en Italie, et y mourut le 31 juillet 448; on sait aussi que l'impératrice Placidie fit renfermer son corps dans un coffre de bois de cyprès, et le fit reporter à Auxerre, où il arriva cinquante

jours après sa mort. Au dernier siècle, on découvrit des ossements dans un coffre-fort de l'abbaye Saint-Marien, dans la même ville. Le célèbre abbé Lebeuf crut et voulut persuader au public que ces ossements étaient les véritables reliques de saint Germain. Dom Vidal, qui ne partageait point cette persuasion, publia : *Lettres critiques, dans lesquelles on fait voir le peu de solidité des preuves apportées par ceux qui poursuivent la vérification des prétendues reliques de saint Germain, évêque d'Auxerre*, avec cette épigraphe : *ADHUC SUB JUDICE LIS EST*. Ces lettres, qui furent publiées sans indication de lieu, mais à Auxerre, dans le format in-12, parurent anonymes (1) et sont au nombre de sept. On y répondit par trois lettres imprimées à Auxerre, chez Fournier, en 1753. Dom Vidal y répliqua, et comme c'est assez l'usage dans les duels, même littéraires, il eut des adversaires et des partisans. Après la mort de Caylus, Dom Vidal fut obligé à quitter la ville d'Auxerre. Les supérieurs l'envoyèrent dans l'abbaye de Saint-Bénigne, de Dijon, pour y administrer le temporel. Plus tard, il revint à Auxerre, dans l'abbaye de Saint-Germain, où il mourut le 10 septembre 1760. Outre l'ouvrage que j'ai indiqué, Dom Vidal avait eu part à quelques écrits polémiques

sur les affaires du temps, c'est-à-dire sur et pour le jansénisme. Néanmoins son zèle n'a pu lui faire obtenir de l'abbé Cervau une place dans son *Nécrologe des plus célèbres défenseurs de la vérité*.

B.—D—E.

VIDERIC ou **VIDRIC**, ou, selon d'autres, **WIDRIC**, en latin *Vindrius* et *Vindericus*, est le nom d'un pieux et savant religieux du x^e siècle. Il embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Èvre-les-Toul, sous la règle de Saint-Benoît. Le monastère, fondé au v^e siècle, avait d'abord suivi la règle d'Againe, ou plutôt celle de saint Colomban. Gauzlin, évêque de Toul au x^e siècle, y introduisit le régime des bénédictins, jusqualors inconnu en Lorraine. Videric devint abbé de ce monastère, qui, avant la révolution française, appartenait à la congrégation de Saint-Vanne. On connaît peu les actions de ce religieux, qu'on sait pourtant avoir été distingué par son savoir et sa haute piété. On ignore même l'époque de sa mort, mais on sait qu'il vivait encore en 1063 (1), puisqu'on trouve son nom à la fin d'un titre de l'évêque Odon, pour l'église de Saint-Genoul, de Toul. Comme auteur, Videric est connu seulement par ce qu'il a écrit sur saint Gérard, évêque de Toul. Il a : 1^o écrit sa vie, à la prière de Léon IX, qui, avant d'être pape, avait été évêque de Toul. Cette vie, d'après laquelle Baillet a composé la sienne, se

(1) Barbier, qui mentionne ces lettres dans le troisième volume de son *Dictionnaire des Anonymes*, mais en donnant 1753 pour date de cette édition, indique qu'il les attribue à dom Vidal, d'après le catalogue manuscrit de l'abbé Goujet. Il est étonnant qu'il ignorât que dom Tassin les a données à dom Vidal, dans le petit article qu'il lui a consacré.

(1) Alors que penser de la date 991, donnée par Longipont, dans la nomenclature qui termine le 8^e volume de son *Histoire littéraire de l'ordre de Saint-Benoît*? Dom François dit aussi que Videric a vécu dans les x^e et xi^e siècles.

trouve, comme on doit le penser, dans le recueil des Bollandistes. Elle est fort édifiante, dit Godescard, et très-bien écrite. L'édition la meilleure et la plus complète que nous en ayons, est celle qu'ont donnée dom Martenne, tome III du *Thesaurus Anecdotorum*, p. 1048, et dom Calmet, dans les *Preuves de son histoire de Lorraine, App. mon.* tome IV, part. 2, p. 137. Le P. Benoît Picard, capucin, publia le même ouvrage en français avec de longues notes, 1700, vol. in-12. Il le fit réimprimer en 1707, dans son *Histoire ecclésiastique et civile de Toul*. Outre la *Vie de saint Gérard*, Videric a 2° donné et dédié à Udon, évêque de Toul, l'*Histoire de la canonisation et de la translation du même saint Gérard*, faite par le pape saint Léon, en 1050 ou 1051, dont lui, Videric, dit avoir été témoin. Enfin, 3° notre auteur, toujours hiérophante de saint Gérard, a aussi mis en vers la vie de ce saint évêque. Son style est simple, dit Dom François, et sa poésie n'est pas relevée; mais l'ouvrage respire la sincère piété de celui qui l'a écrit. L'estime et la réputation dont jouissait Videric sont bien prouvées par l'épithaphe qui se lisait autrefois au chapitre de Saint-Evre, et qui donne quelques indices sur sa vie :

Hic tegitur tomhâ monachorum lucida gemma,
 Exemplum vitæ, maxima lux patriæ,
 Abbas officio Videricus, germine claro,
 Eximius mundo, egregius Domino.
 Dum revehit cursus, per senas Martius ides,
 Tale decus terris, livida mors rapuit,
 Nos petimus vidui, miserâ sub sorte relictî,
 Sit dignus regno vivere, Christe, tuo.

Le père Mabillon, au tome IV, des *Annales* de son ordre, a aussi parlé de Videric. B.—D.—E.

VIDOCQ (FRANÇOIS-EUGÈNE) doit à une notoriété plus populaire que

recommandable l'honneur de figurer dans ces colonnes ouvertes à des hommes et à des actions plus dignes d'intéresser la postérité. Il naquit le 23 juillet 1775 à Arras, où son père était boulanger. Ses inclinations vicieuses se révélèrent de bonne heure par quelques larcins commis dans la maison paternelle, lesquels grossirent de proche en proche, jusqu'à un détournement de deux mille francs qu'il effectua à l'aide d'effraction; puis il s'enfuit à Ostende avec le projet de s'embarquer pour l'Amérique; mais des malfaiteurs l'ayant attiré dans un lieu suspect le dépouillèrent à son tour des produits de son vol, et Vidocq se vit obligé, pour vivre, d'entrer au service d'un saltimbanque du plus bas étage qui l'assujettit aux traitements et aux exercices les plus humiliants. Dégoûté bientôt de cette existence abjecte, il revint à Arras solliciter le consentement de son père pour s'engager dans le régiment de Bourbon et l'obtint sans peine; mais s'étant pris de querelle avec son sergent-major, il déserta dans un régiment de chasseurs d'où l'exila bientôt la crainte d'être traduit à un conseil de guerre pour son dernier méfait. Ce fut sous un drapeau étranger que Vidocq alla cette fois chercher un abri contre la vindicte militaire de son pays; il se fit incorporer dans les cuirassiers de Kinski; mais les rigueurs de la *schlague* ne tardèrent pas à lui rappeler sa qualité de Français. Il repassa la frontière, reparut dans son ancien régiment de chasseurs, et quitta momentanément le service par suite d'une blessure qu'il avait reçue à la jambe. Il profita de ce répit pour épouser, à dix-huit ans,

la sœur d'un aide de camp de Joseph Lebon, appelé Chevalier; mais il la quitta à la suite d'une mésaventure conjugale, reprit sa vie errante, et profita du dérèglement de la discipline militaire pour parvenir rapidement au grade nominal de lieutenant, et même à celui de capitaine de hussards. Une dame de qualité chez laquelle il était logé, s'intéressa assez vivement à lui pour le gratifier d'une somme de quinze mille francs. Vidocq vint à Paris au commencement de 1796, dépensa rapidement cette somme en compagnie de joueurs et de femmes perdues, et se rendit à Lille où il ne tarda pas à subir un emprisonnement correctionnel pour voies de fait exercées sur un officier du génie, avec qui il s'était trouvé en rivalité. Cette détention fut l'occasion de la seule sentence criminelle qui paraisse avoir été prononcée contre lui : celle de huit ans de fers pour complicité dans la fabrication du faux ordre de mise en liberté d'un cultivateur condamné pour vol de blé. Vidocq fut conduit à Brest d'où il s'évada après une semaine de séjour : mais il ne put se soustraire à la surveillance de la gendarmerie, et essaya seulement d'améliorer son sort en se faisant passer pour déserteur de la marine. Traduit à Pontanion dans la maison de détention destinée aux marins, il parvint encore à s'évader sous le costume d'une religieuse. A la suite de diverses aventures sans intérêt, Vidocq fut reconnu, et dirigé de nouveau sur Brest, d'où il s'échappa pour la seconde fois déguisé en matelot. Il fut de nouveau livré à la justice sur la dénonciation d'un faux frère et conduit dans les prisons de Douai,

dont l'enceinte fut aussi impuissante à le retenir que l'avait été la surveillance des gardes-chiourmes de Brest. Il vint à Paris, fit la connaissance de la femme d'un chef d'escadron nommée Annette, et entreprit un petit commerce qui eût prospéré, sans les saignées répétées qu'il lui fallait faire subir à sa caisse pour rétribuer la discrétion de ses anciens compagnons de captivité. Ce fut alors que Vidocq, à bout de voies, prit le parti d'aller, dans les premiers jours de 1809, offrir son concours à la police de sûreté, sous la seule condition de subir le restant de sa peine dans la maison de force qu'on voudrait lui désigner. Son offre fut agréée après quelque hésitation, et voilà Vidocq enrôlé dans les rangs et bientôt à la tête de cette fameuse bande d'agents secrets, dont l'industrie, aussi nécessaire que méprisable, consiste à appliquer à la recherche des malfaiteurs les ressources que la plupart ont déployées précédemment pour préparer le succès de leurs méfaits. Cette seconde phase de sa vie ne présente ni plus d'intérêt, ni surtout un intérêt plus attachant que la première. Des ruses de police, d'astucieux déguisements, d'ignobles perfidies, toutes les formes de langage employées dans les lieux les plus infimes; tels sont les tableaux nauséabonds que nous déroule Vidocq lui-même, historien de ses propres turpitudes, et qui, sous le nom fastueux de *Mémoires*, ont joui, pendant plusieurs années, du triste privilège de désennuyer les oisifs de la capitale et de la province. Cette existence dégradée et périlleuse dura jusqu'en 1827, et il faut constater, pour être juste, que Vidocq signala son exercice

par quelques coups de main habiles et par quelques services essentiels. On conçoit toutefois qu'un tel personnage ait été peu sympathique à M. Delaveau qui, dans le rêve d'une belle âme, avait imaginé de moraliser la police, et d'en purger le personnel de cette foule d'êtres dangereux, dont les services équivoques lui paraissaient propres surtout à jeter un irremédiable discrédit sur une institution destinée par-dessus tout à protéger l'honneur et la sûreté des citoyens. Vidocq s'alarma sérieusement de l'invasion des jésuites dans la rue de Jérusalem, et donna sa démission. Il se retira à Saint-Mandé, dans une maison modeste qu'il avait fait construire depuis peu, et dirigea ses vues et son intelligence du côté de l'industrie. Préoccupé de l'avantage de secourir par le travail ceux des repris de justice auxquels, malgré un repentir sincère, cette flétrissure fermait tout accès à un emploi utile, il fonda une manufacture de papier et de carton destinée à recevoir exclusivement des libérés des deux sexes, moyennant une rétribution déterminée. Mais cette idée, bonne en soi, échoua soit par le défaut d'appui du gouvernement, soit par la répugnance des détaillants de Paris à employer des produits d'une origine aussi impure, et Vidocq fut contraint, au bout de quelques années, à une liquidation onéreuse. Cependant l'ouragan de 1830 venait de balayer le régime qui avait soulevé ses susceptibilités. Vidocq se décida à rentrer dans la police sans caractère officiel, comme en 1809 ; mais ce fut, cette fois, à la police politique surtout qu'il offrit le tribut de son intelligence et de son dévouement. On le vit figurer

dans ces bandes dites d'*assommeurs* chargées d'intimider les ennemis du nouvel ordre de choses ; et les services qu'il rendit à la cause de l'ordre, lors de l'insurrection des 5 et 6 juin 1832, sont établis par une lettre du préfet de police au ministre de l'intérieur, en des termes qui ne permettent pas d'en contester l'importance. Il fut même présenté au roi Louis-Philippe à cette occasion, et lui-même reproduit dans ses *Mémoires* le fait de cette entrevue, mais avec des détails tellement excentriques, qu'ils empêchent d'y ajouter une foi absolue. Il ne paraît pas d'ailleurs que la gratitude de l'autorité se soit exercée avec beaucoup de munificence à l'égard de Vidocq, car, au mois de juin 1833, on le voit ouvrir à Paris un bureau de renseignements pour éclairer le commerce sur les faiseurs de dupes dont cette ville abonde, et mettre en œuvre plusieurs autres procédés industriels dont il paraît avoir tiré un certain profit. Quant à l'agence commerciale, elle prospéra assez longtemps, bien que troublée par deux actions en police correctionnelle, pour escroquerie, qui n'amenèrent aucune condamnation définitive contre le prévenu. Toujours enthousiaste des gouvernements nouveaux, Vidocq mit ses services à la disposition de M. de Lamartine après la révolution de 1848, et se montra l'un des fervents adorateurs du pouvoir qui s'éleva sur ses ruines. On le vit saluer du titre de *Messie* et de *régénérateur de la France* le promoteur du 2 décembre dans un magnifique transparent exposé aux fenêtres de l'appartement qu'il occupait sur le boulevard Beaumarchais. Ce dévouement banal avait peu profité à sa fortune. Vidocq

mourut dans un état de détresse absolue, le 28 avril 1857, après avoir demandé et reçu avec une ferveur édifiante les secours de l'Eglise. Le langage qu'il tint à ses derniers moments fut en harmonie avec ce retour tardif mais sincère aux idées religieuses. « J'étais sur le bord de l'abîme... Depuis soixante-quinze ans je n'étais pas entré dans une église... Dieu, qui est la miséricorde infinie, n'a plus de motif pour ne pas me pardonner... Trente fois je me suis battu pour des prêtres qu'on voulait insulter dans la terreur de 93... On ne ment pas quand on a un pied dans la tombe et qu'on vient de recevoir le saint viatique... » M. B. Maurin a publié, en 1858, une très-intéressante notice sur cette nature énergique, fortement douée, originairement honnête, mais dégradée, comme tant d'autres, par l'absence de toute éducation religieuse et dévoyée par cette dépendance où jette une première faute que l'historien latin a si bien caractérisée *facilitas priorum flagitiorum*. A. B—CÉ.

VIEUVILLE (Marquise DE LA). Elisabeth Montgomery, de la branche française des Montgommery, qui montra tant d'enthousiasme pour la religion prétendue réformée, naquit probablement au milieu du xvii^e siècle. Elle épousa le marquis de La Vieuville, qui lui même professait le protestantisme, et dont la famille était le soutien de la réforme dans le pays de Fougères, en Bretagne, pays où les apostasies avaient été rares, tandis qu'à Vitré l'hérésie avait fait des progrès sensibles. « Le calvinisme « fit peu de progrès à Fougères, « dit Pommereul, à l'article de « cette ville dans le *Dictionnaire de Bretagne*; les seigneurs de la

« Vieuville avaient un temple dans « leur château (1), et il devint le « rendez-vous des protestants de « ce canton. » Restée veuve, Elisabeth Montgomery demeura encore quelque temps dans ses erreurs, mais enfin, ouvrant les yeux à la vérité, elle abjura et fit profession de la religion catholique, en 1699. Elle eut l'avantage d'éteindre probablement le reste du brandon de schisme qui pouvait encore exister en ces contrées, et mérita ainsi une place honorable dans l'histoire de son pays. L'année suivante, elle voulut rendre compte elle-même au public des motifs de sa conversion, dans un volume intitulé : *Motifs de la conversion de madame la marquise de La Vieuville, en Bretagne, diocèse de Rennes*. Vol. in-12, Paris, Jean et Michel Guignard, 1700. B—D—E.

VIGÉE. Voyez **LEBRUN**, *Biographie universelle*, t. LXXI, p. 3.

VILLA-ALBA (MARC DE), célèbre religieux cistercien, édifia l'Espagne au xvi^e siècle, par sa science et sa grande vertu. Il embrassa la vie monastique dans le monastère de Mont-Sion, près de Tolède, où sa piété et sa doctrine lui concilièrent la vénération de tout le monde. Il fut choisi pour général de la congrégation d'Espagne, à laquelle appartenait son monastère, et dans l'exercice de cette haute fonction, il se montra si soigneux des intérêts divers de ses religieux, qu'ils avaient tous pour lui autant d'affection que de respect. Le roi d'Espagne, qui l'estimait à cause de sa sainteté et de la sagesse de son

(1) Le château de Vieuville est situé sur la commune de Châtelier, arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine).

gouvernement, le nomma abbé de Fitero. Ce monastère est une abbaye de l'ordre de Cîteaux, appartenant aussi à la congrégation dite de l'Observance en Espagne, fondée par Martin de Vargas (voyez VARGAS, ci-dessus). Villa-Alba sut y affermir et y maintenir la plus régulière observance, et rarement il s'abstenait d'assister à l'office du chœur, comme le religieux le moins empêché. En un mot, il était, dans sa nourriture, dans sa cellule, etc., comme tous les pères de la maison. Chaque année, il donnait un exemple de modestie qui touchait jusqu'aux larmes tous les frères qui en étaient témoins. Le vendredi saint, après une courte exhortation, il demandait humblement pardon à tous ses moines des fautes dans lesquelles il était tombé. Tous les abbés de la réforme en faisaient autant, il est vrai, ainsi le portaient les constitutions; mais ce qu'elles ne prescrivait pas et ce qu'il ajoutait, c'est qu'il commandait à son prieur de lui infliger une punition pour ce qu'il avait vu de reprehensible en lui, et de lui remontrer ses fautes sans dissimulation. Pour obéir, le prieur, qui savait que par là il lui serait agréable, le reprenait sévèrement pour des défauts qui à peine auraient été sensibles en d'autres, et lui faisait infliger une cruelle discipline par deux religieux. Villa-Alba mourut dans son abbaye, en 1590. Cette abbaye, située au diocèse de Pampelune, dans la Navarre, était dans un village, dont on fit le tour avec le corps du défunt, au milieu d'une foule d'habitants, et surtout de pauvres, qui pleuraient un bienfaiteur. On vénérât son tombeau, et au bout de sept ans, les reli-

gieux ayant eu la curiosité de l'ouvrir, on trouva son corps aussi entier et aussi intègre que le jour de l'inhumation. On le confia de nouveau à la terre, et dans le même endroit, prenant la précaution de remplir de chaux le sépulchre, pour que du moins, par ce moyen, les chairs fussent consumées. Précaution inutile! Quand, dans la suite, ce sépulchre fut ouvert de nouveau, le corps du vénérable religieux était resté dans le même état de conservation. Cette circonstance, dans laquelle on ne pouvait dissimuler qu'il y avait du prodige, fit que les moines de Fitero honorèrent encore davantage Villa-Alba, persuadés qu'il était au nombre des saints. L'illustre abbé ne se bornait pas à la direction de sa maison et il trouvait encore le temps de se rendre utile par ses écrits. Ainsi I, en 1584, il publia à Salamanque un recueil des définitions des chapitres généraux de la congrégation de Mont de Sion. II, en 1588, il écrivit une lettre de consolation à Philippe II, après le naufrage de la flotte formidable que ce roi avait envoyée en Angleterre. III. Il a laissé dix livres de commentaires sur les prophéties d'Isaïe. Divers auteurs ont fait l'éloge de Villa-Alba, entre autres Bucelin, dans son *Ménologe* de l'ordre de Saint-Benoît. Henriquez, dans son *Fasciculus sanctorum ordinis cisterciensis*, etc.

B—D—E.

VILLAGUT ou **VILLAGUTTI** (ALPHONSE), savant canoniste du xvi^e siècle, était natif de Naples. Né avec d'heureuses dispositions pour l'étude, il les cultiva, apprit le grec et l'hébreu, pénétra avec avantage dans toutes les sciences, et surtout dans celle du droit ca-

non, et il obtint le grade de docteur en cette faculté. Il s'était fait bénédictin, le 9 juillet 1566, à l'abbaye de Saint-Séverin, dans sa ville natale, et la considération dont il jouit dans cette maison l'éleva à la première dignité. Devenu abbé de Saint-Séverin, il y bâtit avec goût et enrichit la bibliothèque d'un grand nombre d'ouvrages, tant imprimés que manuscrits. Son attrait pour la vie de cabinet était contrarié par la nécessité de remplir les charges principales de sa congrégation; mais il déposa ce fardeau, pour ne s'occuper qu'à la lecture et à la composition. Il était encore dans la force de l'âge, puisqu'il n'avait que 57 ans, quand la mort l'enleva, en 1623. Quoique livré à tant d'obédiences, il avait beaucoup écrit et a laissé I. *Practica canonica criminalis*, etc. Vol. in-4, Bergame, 1585; 2^e édition, Francfort, 1588. II. *De usuris*, etc. *Tractatus divisus in questiones XXXV*. In-fol. Venise, 1589. III. *Consultationes decisivæ ad varios casus tam in Pontificio quam in Cæsareo jure in praxi tractatos*, etc. In-fol. Trévise, 1601. IV. *Speculum visitatorum, seu commissariorum, seu Methodus procedendi, processusque formandi in causis criminalibus contra clericos per sæculares*. In-4, Venise, 1601. V. *De extensione legum, tam in genere, quam in specie Tractatus amplissimus*, etc. In-4, 1602. VI. *Allegationes in jure, Tractatus de rebus Ecclesiæ male alienatis restituendis*, etc. In-4, Naples, 1603. 2^e éd. Bologne, 1606. 3^e éd. Cologne, 1609. VII. En langue italienne, un traité ascétique, divisé en 3 volumes, dont le premier parut, format in-12, à Venise, en l'année 1587, et les deux autres en 1589. VIII. *Propugnaculum in expu-*

guabile ecclesiarum pro sibi reintegrandis bonis stabilibus, etc. IX. *Propugnaculum impenetrabile totius libertatis et immunitatis Ecclesiæ sanctæ*. X. *Propugnaculum exemptionis Monachorum cassinensium*. XI. *Thesaurus actuum criminalium*. XII. *Défense des dogmes de la religion chrétienne contre les juifs*. XIII. *Discours sur les mystères du Sauveur*. Ces six derniers ouvrages n'avaient point été imprimés, et étaient gardés en manuscrit dans l'abbaye Saint-Séverin. Mais après tant de bouleversements dont Naples a été victime, on peut douter que la bibliothèque des bénédictins, si elle existe encore, soit dans le même état. Dom François a parlé de Villagutti dans la *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît*, mais les dictionnaires historiques de Richard et de Ladvocat etc., n'en disent rien, et Longipont, dans sa grande histoire littéraire n'a mentionné ce juriste érudit ni dans le corps de l'ouvrage, ni dans l'*Index omissorum*, etc.

B—D—E.

VILLAROEL (EMMANUEL DE), célèbre bénédictin espagnol, acquit, au commencement du dernier siècle, une grande réputation comme prédicateur. Il était membre de la congrégation de Valladolid. Ce religieux possédait, dit-on, une grande variété de connaissances, et il avait non-seulement le talent de la parole, mais aussi celui d'écrire. En 1702, il donna, dans le format in-4^o, des panégyriques, au nombre desquels se trouve l'oraison funèbre du cardinal Saenz d'Aguerre, qui avait été aussi bénédictin. Il a fait imprimer sept volumes in-fol. de commentaires sur l'Écriture sainte, dont le premier parut à Madrid en 1705, et

les autres, les années suivantes. Cet ouvrage, dit dom François, a été accueilli du public; il est érudit, et peut être fort utile aux prédicateurs. Ce jugement est aussi celui des journalistes de Trevoux, exprimé dans leur volume du mois d'août 1707. Ils avaient parlé du premier ouvrage de Villaroël, dans le volume d'octobre 1702. On peut également consulter, sur le même auteur, la page 1004 du II^e tome de la *Bibliothèque sacrée* du P. Le-long.

B—D—E.

VILLEBOIS (ETIENNE-MARIE-LOUIS-MICHEL baron de), inspecteur général des finances, né à Brest le 16 janvier 1777, suivit, dès l'âge le plus tendre, son père M. Michel de Villebois, commissaire général de marine, à Bordeaux, où il fit ses études et traversa péniblement les cruelles épreuves que la tourmente révolutionnaire fit subir à sa famille. Resté jusqu'à l'âge de 32 ans étranger aux affaires publiques, ce ne fut qu'en 1809 qu'il entra dans la carrière administrative, où il n'a cessé de rendre les services les plus utiles et où il s'est acquis, dans ses différents emplois, la réputation d'un fonctionnaire aussi capable qu'intègre. Nommé d'abord sous-inspecteur du trésor et, comme tel, chargé de la surveillance du mouvement des fonds des caisses de l'armée d'Espagne, il fut, quatre ans après, promu au grade d'inspecteur. En 1819, il fut nommé inspecteur général des finances; en 1822, maître des requêtes au conseil d'Etat, et, en 1824, directeur de l'Imprimerie royale. C'est principalement dans cette haute position que M. de Villebois montra la supériorité de son intelligence et de ses connaissances administratives, en introduisant dans le régime de l'Im-

primerie royale de sages et utiles réformes. La comptabilité établie par cet habile administrateur n'a pas moins contribué à la prospérité de cet important établissement. Cette comptabilité a été plusieurs fois citée avec éloges et offerte comme modèle à suivre dans les autres administrations qui, comme l'Imprimerie royale, ont leur budget particulier. Rentré dans la vie privée après les événements de 1830, M. de Villebois se retira à Versailles où il mourut le 26 février 1837, profondément regretté de sa famille et des nombreux amis que lui avaient acquis l'aménité de son caractère et la supériorité de son esprit.

Z.

VILLEGONTIER (LOUIS-SPIRIDION FRAIN, comte de LA). Si la vie du comte de La Villegontier ne nous faisait connaître qu'un administrateur instruit, zélé; un homme distingué par un rare ensemble de belles qualités et de vertus privées, peut-être mériterait-elle une monographie étendue, mais assurément elle ne pourrait prétendre à grossir la nomenclature des hommes célèbres que renferme la *Biographie universelle*. Mais le comte de La Villegontier a touché à tant de points divers des choses de son temps, que sa vie est un des traits épisodiques de l'histoire contemporaine; le lecteur verra qu'elle réclame quelques pages que nous lui consacrons ici. Il naquit à Fougères (Ille-et-Vilaine), le 26 janvier 1776. Son père (1) René-Joseph

(1) « Issu d'une famille parlementaire, dit le *Dictionnaire historique de Bretagne*, anoblie par Louis XIII, en 1624, dans la personne de Sébastien Frain. » (Voyez *Frain*, tome xv, page 423.)

Frain, membre du parlement de Bretagne, avait épousé Mélanie-Louise-Renée, fille du comte Fournier de Pellan. Ce mariage fut influencé par le duc de Penthièvre, qui présidait alors les Etats de Bretagne, et qui promit d'être le parrain du premier enfant que le ciel donnerait aux nouveaux époux. Cet enfant, celui dont nous parlons ici, fut tenu sur les fonts de baptême par le vertueux prince et son infortunée belle-fille, la princesse de Lamballe. Quoique né dans une position sociale qui devait lui faire goûter de bonne heure les dons de la fortune avec les joies de la famille, le jeune Spiridion ne jouit pas longtemps de ces avantages ; la Providence le destinait à passer une partie de son enfance et de sa jeunesse dans les épreuves et même les privations. Son père mourut en 1782, sa mère, l'année suivante. Il restait l'aîné de trois autres orphelins, une sœur et deux frères. Tandis que leur tuteur, M. de la Bigne Ville-neuve, confiait au pensionnat des religieuses de la Miséricorde de Jésus, à Saint-Nicolas de Fougères, l'éducation de la jeune personne, il plaça les trois garçons au collège de Vendôme, où ils suivirent toutes les classes ; et chaque année le frère aîné remporta les premiers prix de la sienne. Là il connut le duc Decazes et son frère, et forma avec eux des relations d'amitié qu'aucune circonstance n'a jamais altérée. Au sortir du collège il entra, en 1794, à l'école polytechnique, qui venait d'être créée, et il y obtint les mêmes succès qu'à Vendôme. Admis au premier ou au deuxième rang, il sortit aussi, en 1797, le premier ou le second de l'école. On lui proposa de prendre part à l'expédition d'Égypte ; sa

santé, faible alors, et surtout ses principes, le portèrent à refuser. Libre de lui-même et à la tête de sa famille, il revint habiter Fougères, d'où il faisait de temps en temps des voyages à la capitale. Après avoir établi sa sœur, qui demeurait avec lui, il se maria lui-même en 1806. Il épousa M^{lle} Adélaïde-Marie-Claire de Lavieville de Boisgeline Kerdu(1). N'ayant rien voulu sous le premier empire, il ne commença sa vie publique qu'à la restauration des Bourbons. Libre d'accepter la sous-préfecture de St-Denis-en-France ou celle de Versailles, il préféra cette dernière, et y fut nommé le 2 août 1815. Le séjour des troupes alliées (Prussiens et Anglais) avait amené la nécessité de dépenses, dont la liquidation demandait des fonds et une aptitude spéciale. Le comte de La Villegontier, quoique débutant, montra qu'il était capable de faire tout ce que demandaient des circonstances difficiles ; de celle-ci il eut tout le fardeau et tout le mérite. Le préfet était mal avec le ministre. Le comte de La Villegontier obtenait plus facilement que lui de l'administration l'argent nécessaire (2). On sentait si bien l'utilité de sa coopération, que, le 1^{er} janvier 1816, les sous-préfectures de chef-lieu de département ayant été supprimées, le préfet demanda

(1) Fille de Toussaint-Marie de Boisgeline, aspirant de marine sous Suffren (voyez ce nom, XLIV, p. 156), et qui, à l'âge de dix-huit ans, avait reçu la croix de Saint-Louis, pour une action d'éclat dans la mer des Indes. La noble famille de Boisgeline, distinguée dans l'église, dans l'armée, etc., l'est aussi dans la république des lettres. (Voyez *Boisgeline*, tome v, page 18, et tome LVIII, pages 460, 461.)

(2) La liquidation s'éleva à quinze millions et plus pour le département !

qu'on maintint dans ses fonctions jusqu'au 1^{er} mars le comte de La Villegontier, parce que tel était le vœu de la commission des subsistances, commission dont le comte de La Villegontier était membre zélé; elle retirait un grand secours de sa présence. Il était impossible au ministre de faire dans la suppression une exception en faveur du sous-préfet de Versailles, il l'autorisa du moins à continuer de siéger dans cette commission pour *la seconder par ses travaux et l'éclairer par ses lumières*. Telles étaient les expressions du ministre, qui ajoutait ces mots flatteurs : « Le zèle et le dévouement dont vous avez fait preuve dans la place de sous-préfet, me font espérer que vous continuerez avec plaisir d'être utile à un arrondissement que vous avez si bien administré. » Le comte de La Villegontier refusa la place de secrétaire général du département de la Seine, et son refus mécontenta le ministre Vaublanc; mais ce ministre ayant eu alors un successeur, le comte de La Villegontier fut, dès le 15 mai de la même année, nommé préfet de l'Allier, dont le chef-lieu est Moulins. Admis à remercier le roi dans une audience particulière, il reçut encore de Sa Majesté le témoignage le plus flatteur sur sa gestion à Versailles. Il n'arriva à sa nouvelle destination que le 13 juin, parce que son prédécesseur (le comte de La Vieuville), nommé à la préfecture de la Somme, désirait recevoir à Moulins, avant de partir, la princesse Caroline de Naples, qui venait épouser le duc de Berry. Dès le lendemain de son arrivée, le comte de La Villegontier écrivit aux maires et aux sous-préfets une circulaire qui découvrait l'esprit de

conciliation dont il voulait s'inspirer dans l'administration du département. Cette lettre plut beaucoup à Louis XVIII et à ses ministres; mais je dois dire qu'elle trouva beaucoup moins de faveur à la cour et dans le département. On semblait y voir que le nouveau préfet voulait pactiser avec la révolution et les révolutionnaires. Aujourd'hui on est déjà loin de ce temps, et la plupart ignorent quelles étaient les susceptibilités de l'époque. Quelques-uns trouvaient ces circulaires fort sages et fort prudentes; d'autres les regardèrent comme rétrogrades et intempêtes. Parmi ces derniers comptaient les sous-préfets des trois arrondissements, de Sulau, à Gannes; Martin des Islets, à Montluçon; de Conny, à la Palisse. Celui-ci, royaliste plein d'ardeur, regardait le comte de La Villegontier comme un honnête homme trompé, et tous trois cependant lui restèrent attachés d'estime et d'affection. Si tous n'approuvaient pas entièrement le préfet, tous étaient charmés de la préfecture; et la réception cordiale qu'on y trouvait, le ton à la fois grand, poli et aisé, que madame de La Villegontier savait faire régner habituellement dans les salons de son hôtel, y attirait beaucoup de monde presque tous les jours. On en vint bientôt à connaître l'esprit de fermeté et de sagesse du préfet; on passa pour lui à des sentiments encore plus élevés durant la disette qui affligea l'Allier à la fin de l'année 1816 et pendant une moitié de l'année suivante. Avant d'en parler, je veux du moins indiquer un trait curieux qui montrera quelles étaient les maximes du comte de La Villegontier. Un bonapartiste exalté et fougueux, Gautier Labertière, qui

était sous le coup d'une condamnation, et, par décret, exilé à Bourges, n'avait pu être saisi. Tombé entre les mains du sous-préfet de La Palisse, il fut conduit au comte de La Villegontier, qui, loin d'agir avec rigueur, le traita avec une sorte de générosité, s'en rapporta à sa bonne foi, et n'eut pas lieu de s'en repentir. Labertière tint sa parole et se rendit volontairement au lieu de son exil ; il est vrai qu'il n'avait guère d'autre parti à prendre, et il est douteux qu'il ait, pour cela, changé de sentiments. Le 11 juillet, le préfet reçut la duchesse d'Angoulême, qui se rendait aux eaux de Vichy, et cette princesse, qui revint pour le même sujet, l'année suivante, lui témoigna toujours beaucoup de bonté, et lui donna, ainsi que le prince son époux, des preuves de son estime et d'une amitié presque familière. A la fin de cette année et la moitié de l'année suivante, le département de l'Allier fut, comme je l'ai déjà dit, éprouvé par une famine cruelle, qui donna au préfet bien de la tablature, mais lui fournit aussi l'occasion de montrer son activité et la sagesse de ses vues. Il regarda avec raison comme son devoir de venir au secours de ses administrés. Après réflexion, il prit une résolution qui lui parut la plus prudente et ne s'en départit pas, résistant même aux injonctions que les difficultés de la position avaient arrachées à Lainé, ministre de l'intérieur, car les concessions lui paraissaient injustes et inopportunes. Le ministre lui en sut gré plus tard, et l'en remercia de vive voix et par écrit. Voici en abrégé ces résolutions et ces mesures : libre circulation des grains au dehors et au dedans du département. ; point de réquisition. ; point de taxe. ; pro-

tection aux commerçants. ; recherche et saisie des spéculateurs non commissionnés et non patentés. ; activité continuelle de la gendarmerie pour empêcher les désordres. ; punition immédiate quand néanmoins les désordres sont arrivés. ; partout du secours, surtout en travaux, et aussi appel au concours et à la générosité des propriétaires. ; espérance dans les dons et la protection du gouvernement. Or, le gouvernement ne manqua pas à se montrer, pendant neuf mois, compatissant, secourable, mais énergique dans la répression. Le comte de La Villegontier recourut aussi au zèle et à l'influence des personnes haut placées, des maires, des curés surtout, dont la parole comme les bienfaits ne firent jamais défaut en pareilles circonstances. Ils se montrèrent admirables. Le préfet se rendait sur plusieurs points du département, où son apparition était une fête, et il y portait cette habitude de générosité dont il s'était fait un devoir, et qui lui servit beaucoup, sans cependant être onéreuse ; il gagnait tous les cœurs par ses bonnes manières (1). Au nombre des réformes et des

(1) Les hauts fonctionnaires, les magistrats, les administrateurs sont exposés à recevoir des demandes étranges, et à donner des refus pénibles, mais nécessaires. Peu, grâce à Dieu ! sont du genre d'une faveur sollicitée un jour du comte de La Villegontier, et qu'il ne put accorder. Cette aventure, si je puis la qualifier ainsi, lui arriva lors de sa visite à Montluçon. Il allait monter en voiture pour partir, quand un ecclésiastique, venu de l'Auvergne, lui fit demander une audience. Le préfet le prévint et alla le trouver dans la chambre d'auberge où il l'attendait. Quelle fut sa surprise quand il vit un prêtre lui demander la permission (il s'exprimait ainsi) de prêcher à Moulins, avouant

améliorations qu'il procura au département de l'Allier, on doit compter ce qu'il fit pour les fameux bains de Néris. Il y trouva une mauvaise administration; il y porta remède par ses remontrances, car on en vint à un mode plus décent... Mais, là, il dut céder, après avoir satisfait à sa conscience, à des influences très-hautes, qui maintinrent le médecin des bains, dont il avait demandé la destitution. Il n'y avait guère qu'un an que le comte de La Villegontier se dévouait avec tant de conscience, j'ajoute, et de bonheur aux intérêts de ses administrés, lorsqu'il se vit dans la nécessité de les quitter.

que prêcher était sa passion. Ce prêtre était M. Legroing de la Romagère, âgé alors d'environ 55 ans, frère d'un adjoint au maire de Montluçon. Le préfet eut beau lui répondre poliment, mais nettement, qu'il n'avait aucun droit à s'immiscer dans cette affaire; qu'il devait s'adresser au grand vicaire (Moulins n'étant pas évêché alors) ou au curé de Notre-Dame, puisque c'était à Notre-Dame qu'il voulait prêcher; le prêtre lui demanda du moins d'écrire à ces messieurs qu'il désirait l'entendre, et reçut encore un refus. Le préfet consentit pourtant à aller l'entendre s'il prêchait. De retour à Moulins, le comte de La Villegontier reçut la visite du grand vicaire de Clermont et du curé, qui lui représentèrent qu'il les mettait dans l'embarras, la prédication étant interdite à M. de la Romagère dans le diocèse, où il aurait mis le feu; qu'il avait fallu écrire à l'évêché, et qu'on l'aurait refusé si on n'avait pas craint de déplaire à lui, préfet. — Vous ne m'auriez pas déçu du tout, répondit celui-ci, et il expliqua les choses. Enfin il entendit, le lendemain, le discours le plus déceus, le plus imprudent. Le prédicateur vint le remercier, et vainement le préfet chercha à lui faire poliment comprendre ses imprudences politiques. Le même abbé devint évêque de Saint-Brieuc, où, avec de bonnes qualités, il resta singulier et garda sa manie de prêcher.

Le 8 octobre 1817, il fut appelé à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. On put croire qu'il n'était pas sans avoir coopéré, d'une manière plus ou moins directe, à cette mutation, qui le conduisait dans son pays natal. Il n'en était rien néanmoins, et il fit des efforts pour en changer les dispositions. Le 17 octobre, M. Decazes lui écrivit qu'il n'avait pu obtenir ni du ministre de l'intérieur, Lainé, ni de Louis XVIII, qu'il n'allât point à Rennes, où il devait se rendre immédiatement. Il vit du moins avec consolation, les preuves de sympathie que lui attira sa circulaire d'adieux, et les regrets qu'excitait son départ, qui eut lieu le 16 du même mois. En passant par Paris, il eut, le 18, une audience bienveillante du roi, qui lui recommanda de suivre à son nouveau poste la même ligne politique qu'à Moulins. Il lui parla des Bretons et de leurs idées qu'il n'approuvait point, et, chose étrange! il signalait parmi les noms qu'il frappait d'une sorte d'index, celui de Corbière, dont il fit plus tard son ministre! Le duc d'Angoulême faisait alors une tournée en Normandie et devait se rendre dans plusieurs départements de l'Ouest. Il était muni d'instructions qu'il devait suivre également à Rennes. Louis XVIII voulut que M. Decazes les communiquât au comte de La Villegontier, qui osa dire au roi qu'il les trouvait un peu sévères. Pour faire comprendre ce dont il est ici question, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails qui révéleront des circonstances d'une haute importance, lesquelles sont généralement inconnues et se lient intimement à l'histoire de la Restauration. Le nouveau préfet devait se rendre

promptement à Rennes, pour y recevoir le duc d'Angoulême qui allait y arriver en quittant la Normandie. Comme je l'ai déjà fait remarquer ci-dessus, le duc d'Angoulême, en parcourant les provinces de l'Ouest était muni d'une instruction sur l'esprit des départements, et avait une consigne sur la manière dont il devait être reçu!! Les maires et les municipalités ne devaient aller au-devant de lui que jusqu'à l'entrée des villes; les préfets et les sous-préfets ne devaient pas s'avancer au-delà de l'entrée de leur hôtel!!! Il n'était pas permis d'annoncer par le canon l'arrivée du prince! Enfin, les garnisons ne devaient pas montrer plus d'empressement ni suivre un autre cérémonial!.. C'était donc pour recevoir le prince dans ces conditions que le comte de La Villegontier devait se hâter de se rendre à Rennes, où il arriva le 25 octobre 1817. Le même jour on lui fit les visites officielles, qu'il rendit le lendemain. Ayant déjà une connaissance de l'actualité administrative, il partit le 29 pour la ville de Saint-Malo, où le duc d'Angoulême devait arriver le 30; il laissait, en partant, à M. de La Villebrunne, secrétaire général, le soin de meubler l'hôtel de la préfecture, qui était à peu près nu. Dès qu'il fut arrivé, il se concerta avec Dupetit-Thouars, sous-préfet de cet arrondissement, sur la mesure qu'ils auraient à prendre pour suivre l'étrange prescription du ministère. Le lendemain il alla au-devant du prince, qu'il rencontra à Paramé, bourg situé à deux ou trois kilomètres de Saint-Malo. Il eut un quart-d'heure d'entretien avec lui à la portière de sa voiture, lui remit une lettre autogra-

phe (1) dont l'avait chargé le roi, lui accordant une audience, lors de son passage à Paris. Il essaya autant que possible de modifier les instructions que Son Altesse avait reçues sur les répréhensions ou réprimandes qu'elle avait à adresser aux individus, et sur la réception

(1) Le duc d'Angoulême laissa voir dès lors les inconcevables préventions qui l'égarèrent sur les Bretons, et dit au comte de La Villegontier qu'ils avaient une mauvaise tête! Qui eût pu soupçonner dans la foule enthousiaste, accourue de fort loin pour voir le prince, qu'il venait remplir une semblable mission! Qui aurait pu s'imaginer que les instructions dont il était chargé citaient avec blâme des noms tels que ceux de Vioménil, O'Mahony, Laboissière, Labourdonnaye, Duplessis de Grenedan, etc.; qu'elles flétrissaient les entreprises militaires, pour former une troupe dévouée, du colonel de Busnel! On blâmait celui-ci de connaître un honnête ouvrier de Vitré, Hubert, maréchal ferrant, qui a sacrifié toute son existence à la cause royale. *Monseigneur l'évêque (Enoch) est bon et sage, ce qui est encore fort heureux, était-il dit en toutes lettres! Mais on ne se trouvait pas si heureux dans les dispositions du clergé. Les missionnaires ont propagé les confréries. Il est peu de communes dans le département d'Ille-et-Vilaine qui n'en aient au moins une. On en comptait trois à Rennes vers la fin de 1816. Je suis persuadé qu'on voulait dire congrégation. Sera-t-il étonnant alors que l'opposition libérale ait tant déclamé contre la congrégation? Sur quelques points de la Bretagne, les missionnaires ont porté l'exaltation jusqu'à frapper d'anathèmes les prêtres constitutionnels, les époux qu'ils ont mariés... les pécheurs qui ne viennent point à leur tribunal faire une confession générale. A Rennes, M. l'abbé Deudast a prêché dans ce sens, et monseigneur l'évêque l'a fortement improuvé!!! Je demanderai, qui a connu à Rennes M. l'abbé Deudast, et si des ministres du roi pouvaient signaler de telles choses, et si on devait les confier au portefeuille du duc d'Angoulême!!!!*

qu'on voulait lui faire à elle-même. Le pauvre prince laissait quelques fois deviner la contrainte qu'il éprouvait. Dans la circonstance présente, il ne voulait rien prendre sur lui-même, et il laissa au comte de La Villegontier la responsabilité de l'infraction aux instructions bizarres et perfides des ministres. Celui-ci l'assuma volontiers, et, selon qu'il était convenu, il fit partir au galop un gendarme pour prévenir le sous-préfet. Quelques instants après le duc d'Angoulême fut reçu magnifiquement, à la joie et à la satisfaction des habitants de Saint-Malo. Il n'en fut pas de même à Rennes, où le préfet se hâta de retourner. Néanmoins il y reçut le prince à l'entrée de la ville, et non à la porte de la préfecture seulement. L'entrée se fit à cheval, par la rue de Brest; les fenêtres étaient pavoisées, mais pas d'enthousiasme ni d'air de fête. Le prince en parut blessé, mais fit bonne contenance. Le général Du Breton, commandant de la division militaire (alors la treizième), avait été tellement contrarié de l'inconcevable consigne, qu'il voulait donner sa démission et briser son épée. Les troupes brûlaient d'ardeur et souffraient de contradiction. Quand le prince passa sur la place de la Motte (1), les officiers de la garnison le saluèrent avec respect, mais leur tenue témoignait d'un vif mécontentement. Dans la préfecture, la réception fut d'abord brillante, mais bientôt se passa une scène pénible. Le général Du Breton, en saluant le prince, voulut exprimer le regret d'avoir vu son élan com-

primé par une mesure sévère... Le prince impatienté lui dit : *Général, vous feriez bien d'aller soigner votre santé.* Le général fut blessé, sans doute, mais non abattu; il voulut continuer; mais le prince lui dit brusquement : *Non, non, vous êtes malade, vous feriez bien d'aller soigner votre santé...* Le général, avec un air d'affliction fort digne, salua et se retira à son hôtel, où il se constitua aux arrêts... Le lecteur aura peine à croire à la véracité d'une pareille relation, et l'auteur de cet article, fort jeune alors, spectateur enthousiaste comme presque tout le monde, était, comme presque tous, bien loin de soupçonner de tels faits, qu'il ne s'attendait guère à raconter un jour! Je veux dire néanmoins tout de suite que le duc d'Angoulême, souffrant sans doute des folies auxquelles on l'obligeait, et dont les apparences retombaient sur lui, réfléchit bientôt sur cet acte imprudent, et en ouvrit son cœur au comte de La Villegontier. Celui-ci, qui avait souffert de ce cruel incident, mit avec empressement un baume salubre sur les plaies ressenties par ces deux hommes, qui avaient, l'un sa vénération, l'autre son estime. Il ne dissimula pas au prince sa pensée. Le lendemain le général fut rappelé, pressé dans les bras du duc d'Angoulême, et mangea à sa table. Il y eut, pendant trois jours, déjeuner et dîner d'étiquette, ce qui donna facilité d'inviter beaucoup de monde. Mais certaines invitations étonnèrent, scandalisèrent même les hommes bien pensants. Je citerai, par exemple, Malherbe, jurisconsulte distingué, mais ancien membre des premières assemblées législatives et de la Chambre des représen-

(1) La place de la Motte est devant l'hôtel de la Préfecture.

tants dans les cent-jours. Cette invitation avait été *commandée* ! Il n'est pas sans importance, peut-être, de faire remarquer ici que le prince voulut payer partout ses dépenses, et que ses dépenses ne montèrent qu'à quatre mille francs pour son séjour de trois journées. Le comte de La Villegontier succédait au comte d'Allonville, dont l'administration était dans le sens du ministère, mais qui avait mal pris à Rennes avec l'autorité militaire. Le comte de La Villegontier paraissait devoir être dans de meilleures conditions. Il venait dans son pays, où il jouissait de l'estime générale. Il tenait par le sang à des noms vénérés dans le département, tels que le comte de La Belinaye, le marquis de La Rouërie, De Farcy de Montavallon, etc. ; sa famille était alliée à celle de Chateaubriand. Tout lui donnait donc l'espérance de trouver partout des sympathies et une coopération facile. Il n'en fut pas néanmoins absolument ainsi à son début. On peut juger, d'après ce que j'ai déjà dit et d'après ce qu'on a vu de sa gestion à Moulins, de la marche qu'il avait à suivre, et du plus ou moins de sympathie qu'y donnaient ses sentiments personnels. Louis XVIII avait voulu, comme je l'ai rappelé aussi, que le ministre Decazes communiquât au comte de La Villegontier les instructions données au duc d'Angoulême. Le fond de ces notes se réduisait à distinguer deux sortes d'oppositions au gouvernement du roi : l'une, dans les buonapartistes et les républicains ; l'autre, dans ceux que l'instruction appelait royalistes exagérés. On signalait aussi le clergé et les missionnaires ; on signalait enfin une *association Vendée*. Les menées démocratiques

étaient aussi signalées, mais dans un cadre beaucoup plus restreint. Voilà le thème des indications données par M. Decazes à son ancien ami, pour lui servir de *gouverne*, comme on dit dans le langage familier. On lui classait, dans la première division des opposants, les légistes, à Rennes ; et pour les buonapartistes, moins nombreux et moins dangereux, les anciens officiers en retraite, etc. Dans cette division figuraient les hommes qui avaient fait partie de la fédération bretonne, dont Rennes fut le berceau et le centre. (En cela les *instructions* me paraissent avoir été dans le vrai.) Les royalistes exagérés se subdivisaient aussi en deux classes, celle des anciens nobles et d'ecclésiastiques, désormais peu à craindre. Le seul mal qu'elle fit encore était de prolonger les inquiétudes des acquéreurs de biens nationaux, par la chimère de la restitution. L'autre fraction royaliste était vraiment redoutable ; si elle avait eu l'avantage, disaient les instructions, « elle nous entraînerait infailliblement dans la route où l'Assemblée constituante nous avait perdus. » Il est certain, du moins, peut-on lui répondre, qu'elle ne nous eût pas laissés dans la voie où la monarchie s'est à la fin perdue elle-même. On rappelait la résistance du petit séminaire pendant dix mois, et son succès contre l'Université ; on signalait comme *antimonarchique* l'esprit qui avait, le 19 avril 1817, dicté à la cour de Rennes un arrêt en faveur de cette maison!!! On en disait autant du conseil général du département, où les ordonnances universitaires avaient été attaquées, en particulier par MM. Corbière et Duporzou, qu'on nommait!... Le duc d'An-

goulême portait aussi dans sa poche l'indication d'un foyer d'opposition royaliste : *L'hôtel de Cuillé, où logent, disait la note, tous les amis de M. Corbière, et d'où partent habituellement les plus violentes déclamations... contre tout ce qui constitue le gouvernement du roi (le gouvernement du roi!!) Tout ce qui est exagéré trouve appui dans cette maison...* C'était dans cette maison, était-il dit encore, qu'en mai 1817 se rassemblait un conciliabule où étaient MM. Corbière et Sesmaisons, pour désigner d'avance les députés de cette année. Quel danger pour la monarchie (1)! Ces élections, quoique faites avant l'arrivée du comte de La Villegontier, furent une cause de contradiction pour lui, au commencement de son administration. Longtemps avant qu'elles eussent lieu, le gouvernement de Louis XVIII (des ministres) fixa une attention particulière sur le département d'Ille-et-Vilaine, où il voulait des députés dans son sens et non dans celui des Bretons. Cette année, pour présider le collège électoral, le roi nomma le comte de Boisgelin. Ce nom respectable devait plaire à tous les partis, mais celui qui le portait avait le malheur d'être honoré d'une mission et de passer pour être dans le sens du gouvernement. Il eut mille désagréments. Les libéraux vinrent à lui, les royalistes lui tournèrent le dos. De

(1) Cette maison était soupçonnée de servir d'asile ou d'atelier à d'autres forfaits. A la même époque, des *bonnets rouges* furent mystérieusement envoyés au préfet, au maire, au premier président de la Cour royale. On pensa qu'ils étaient expédiés de l'hôtel de Cuillé.

quarante personnes invitées à un dîner officiel, une seule s'y rendit; les autres n'envoyèrent même pas leur carte. Le préfet avait placé à la porte du comte de Boisgelin une sentinelle d'honneur, prise dans la compagnie départementale sous ses ordres. Le général O'Mahony, commandant, contestant ce droit, la fit ôter. Néanmoins le nom de Boisgelin sortit le premier de l'urne électorale, celui de Corbière ne sortit que le troisième. Je n'ai pas pu omettre le récit de ces agitations, qui, du reste, se reproduisaient ailleurs, mais peut-être avec moins d'entraînement de cœur. On voyait la voie où s'égarait la monarchie. Quelques manifestations exprimaient les sentiments, les regrets des hommes qui depuis longtemps la servaient avec dévouement, et jusque dans les chants populaires on s'animait à défendre la bonne cause; sur l'air du *Serment français* on répétait ce refrain :

Jurons d'être à Louis fidèles,
Et, malgré lui, de défendre ses droits.

On peut donc se faire une juste idée des difficultés que trouvait le comte de La Villegontier en arrivant. Il sut néanmoins dans cette position difficile mériter l'estime des honnêtes gens, et les libéraux virent bientôt ses tendances. Toutefois il conserva la faveur du gouvernement, et, dès le 5 mars 1819, il fut élevé à la dignité de pair de France, tout en restant préfet d'Ille-et-Vilaine. Sa nomination avait été vue avec plaisir. A Fougères, surtout, sa première visite officielle fut une véritable ovation. La garde nationale alla au-devant de lui jusqu'à Romagné (3 kil. de la ville). Une garde d'honneur fut

placée à sa porte, des illuminations signalèrent sa présence. Dans les cérémonies auxquelles les circonstances ou ses fonctions l'appelaient, il plaisait à tous par sa grâce, ses discours, son affabilité. Cette affabilité, il la montrait même aux plus simples, et en général à tous ceux qui avaient avec lui quelques rapports, ou demandaient son appui; et ce qui n'est point à omettre en énumérant les accessoires d'un homme tel que lui, son salon offrait à ceux qui s'y présentaient une réception gracieuse, digne des deux nobles personnes qui en faisaient les honneurs. Un mérite qui n'est pas moindre, et qu'il garda dans toutes les positions de sa vie, est celui d'une bienfaisance de cœur, bien différente de l'assistance officielle, qui le portait à se montrer généreux et véritablement charitable envers ceux qui recouraient à lui (1). Les sympathies générales, on peut le dire, lui étaient de plus en plus acquises. Mais... il avait une faute originelle et ineffaçable devant quelques personnes. La faveur de M. Decazes!... En arrivant à Rennes, je l'ai déjà fait remarquer, il avait trouvé Corbière à la tête des royalistes purs, et ils for-

maient, grâce à Dieu! la grande majorité. Corbière était aussi l'âme et le gouvernail du conseil général; partout ses sentiments et son esprit supérieur lui donnaient une grande influence. Le préfet, qui sut l'apprécier, fit tout ce qu'il put pour garder avec lui l'harmonie, et même pour gagner son affection. Aux hommes réfléchis, il eût été facile de voir que ces deux personnages, quoique placés si diversement, étaient faits pour s'entendre, et avaient, non-seulement les mêmes opinions, mais, au fond, les mêmes sympathies; les nuances étaient légères. Il fallait faire la part de la position du préfet. Les libéraux ne s'y trompaient pas, et bientôt ils devinèrent et signalèrent, dans leurs petits journaux de la localité, les tendances et les actes du comte de La Villegontier. Celui-ci cherchait à se montrer sympathique à Corbière; il avait demandé pour lui la décoration de la Légion d'honneur; il avait secondé sa nomination aux élections de 1820 et de 1822, qui l'envoyèrent à la Chambre des députés, où il eut bientôt gagné la faveur du gouvernement et se lia avec Villèle (voyez ce nom dans ce volume), et dès 1822 il était ministre de l'intérieur. Dans leurs rapports ils avaient gardé les convenances et de grandes réserves politiques. Mais le préfet l'avait toujours regardé comme son antagoniste, et avec lui G. du F., qui fut député aux mêmes élections, et qui contribua autant qu'il put à obtenir sa destitution. Corbière ministre s'éloigna-t-il de la voie qu'il avait tant blâmée dans Decazes et Lainé? Vit-on plus de liberté pour l'Église, plus d'éloignement des principes révolutionnaires dans la marche du

(1) Je pourrais rapporter plusieurs traits de sa bienfaisance, je me borne à un seul. Se trouvant dans un état de gêne extrême, un boulanger de Rennes était aux expédients et ne savait à qui recourir. Il finit par penser qu'il pourrait s'adresser au préfet, et le besoin lui donnant du courage, il va, sans être connu ni recommandé, dire sa position au comte de La Villegontier, qui lui avança deux mille francs! Cet honnête commerçant a rendu la somme prêtée, et ce n'est que par l'indiscrétion de sa reconnaissance que la famille du comte de La Villegontier a connu, plus tard, cet acte généreux.

gouvernement, plus de solidité de la monarchie? Hélas! on put dire alors, comme l'écrivait judicieusement l'abbé Robert de Lamennais avant d'avoir perdu *le sens commun*: « Des ministres ont succédé à d'autres ministres, ceux-là on dit: « Tout est bien, voilà la révolution « finie! » Il était probablement plus facile, et peut-être plus agréable, d'atteindre les hommes que de chercher à améliorer les choses. Etre *ami de Decazes*, cette flétrissure ou cet avantage du comte de La Villegontier ne pouvait sortir de l'esprit de Corbière. Une ordonnance du 7 avril 1824 donnait au préfet d'Ille-et-Vilaine un successeur dans la personne du comte de Vandœuvre. On donna pour prétexte l'incompatibilité des fonctions simultanées de préfet et de pair de France. L'ordonnance le rappelait donc à la Chambre. Sa destitution fut vue avec un chagrin véritable dans le département. De tous les points et de toutes les administrations, il reçut des lettres de regrets le plus touchantes, les plus honorables, les plus sympathiques. Ce fut pour lui assurément une grande consolation; il en eut une autre bien sensible dans l'audience que lui accorda le roi et dans l'accueil qu'il lui fit. Il y entendit cependant de la bouche du Souverain cette phrase textuelle: « Je suis content « de mes ministres, ils *me* mènent « bien. » Louis XVIII n'avait plus que quelques mois à vivre. Eût-il, dans l'audience qu'il avait accordée au même, en 1817, tenu le même langage, et justifié d'avance cet adage ou proposition de M. Thiers: *Le roi règne et ne gouverne pas?* Je n'en crois rien, et cependant il aurait dit la vérité! Il était des convenances et même de la justice que

le comte de La Villegontier trouvât une compensation au procédé dont il était victime dans une nomination au conseil d'État, ou au moins dans un grade plus élevé de la Légion d'honneur. Il n'en fut rien. Le comte de La Villegontier se retira à Paris; le changement de règne n'en amena point à sa position, il fut néanmoins un des douze pairs qui assistèrent au sacre de Charles X. Bientôt entra dans une phase nouvelle de sa vie privée et même de sa vie publique. En 1826, madame de Chabanne vint lui faire les premières ouvertures de son entrée chez son Altesse Royale, le duc de Bourbon, en qualité de premier gentilhomme. Le comte de La Villegontier avait plus d'un motif de réfléchir avant d'accepter cette position honorable. Il demanda trois mois avant de donner sa réponse. Il consulta; de son côté, madame de La Villegontier consulta sa famille; tous conclurent à l'acceptation, d'autant plus qu'ils espéraient que leur influence et leur zèle trouveraient le moyen d'expulser madame De Feuchères de la maison du prince. (Voyez CONDÉ, LXI, p. 254 et suiv.) Le comte de La Villegontier passa donc près du duc de Bourbon les quatre années qui précédèrent la mort de ce malheureux prince, avec le titre de premier gentilhomme; fonction honorable, mais nullement lucrative, et qui faisait absorber en dépenses de convenances dans la maison, les cinq mille francs qui y étaient attachés. « Lorsque le duc de Bourbon me « fit l'honneur de m'attacher à lui « en qualité de premier gentil-
« homme, a écrit M. de La Ville-
« gontier, et que j'eus été initié à
« un intérieur qui auparavant

« m'était inconnu, je m'attendais à quelque froideur de la part de Madame (la dauphine), à cette attitude de réserve digne d'elle et qu'elle rendait si significative... Eh bien ! non, Madame fut bonne... » Jamais il n'a eu un quart-d'heure d'entretien avec madame de Feuchères. Madame de La Villegontier fut priée par le prince de faire les honneurs de son salon pour les dames qui y étaient reçues. A table, le comte de La Villegontier était toujours en face du prince ; il le représentait partout, car le prince n'allait à aucune cérémonie. Il y avait néanmoins une circonstance où il ne pouvait faire au nom du duc de Bourbon que des excuses. Ce prince était premier gentilhomme du roi. Dans l'article excellent qu'il lui a consacré, notre judicieux collaborateur Durosier dit (*ibidem*, p. 257). *Il (le duc de Bourbon) ne paraissait jamais aux Tuileries qu'au jour de l'an et dans de grandes solennités.* Il se trompe peut-être, ou du moins le prince avait cessé cette habitude. Il s'imaginait qu'il était peu convenable à un Condé d'aller se tenir derrière le roi, et de lui présenter sa serviette. Peut-être avait-il aussi un autre motif qui l'intimidait devant ses augustes parents. La veille des joursoù il devait se rendre à la cour, il venait, appuyé sur sa canue et alors marchant assez difficilement, trouver son premier gentilhomme, et le charger d'aller l'excuser auprès du roi. Charles X n'était pas plus dupe du message que le messenger lui-même, et disait en souriant : « Monsieur de La Villegontier, je devine la commission que vous venez me faire. » Ce fut dans une de ces circonstances que la duchesse de Berry, qui n'avait pas pour le comte

de La Villegontier la même ouverture que la dauphine, quoiqu'il allât régulièrement aux Tuileries, ce fut, dis-je, dans une de ces circonstances qu'elle reçut, avec une petite moue toute riieuse, le compliment du messenger, qui ne pouvait non plus garder son sérieux ; lui demandant des nouvelles du prince, le chargeant de l'assurer de leur sympathie, de lui recommander le soin de sa santé... et surtout de ne pas chasser, elle appuya sur ce mot : chasser. Ici se place naturellement un fait qui modifie un peu ce qu'on a imprimé si souvent sur les instances de la famille d'Orléans près de madame de Feuchères, et de celle-ci près du prince, pour obtenir le fameux testament en faveur du duc d'Aumale (1). Tout le monde sait que le duc de Bourbon s'y refusait et destinait sa succession au duc de Bordeaux. Le comte de La Villegontier ne voulut prendre aucune part à cette affaire ; et madame de Feuchères, qui, repoussée des Tuileries, entrevoyait pour elle la porte ouverte chez les d'Orléans (ce qui ne surprendra personne), refusait d'en parler directement au duc de Bourbon si madame de La Villegontier ne se joignait à elle. Celle-ci n'y voulut consentir qu'après avoir pris les ordres du roi et de madame la Dauphine. Non-seulement toutes deux le trouvèrent bon, mais la Dauphine dit qu'elle le désirait !!! Ce trop malheureux testament fut donc décidé dans un

(1) Voir surtout : *Plaidoyer de M. Hennequin, avocat, pour MM. les princes d'Orléans contre S. A. R. monseigneur le duc d'Aumale, représenté par M. Borel de Bretizel, et contre madame la baronne de Feuchères.* Paris, Warée, 1832, in-8.

déjeuner que partagèrent avec le prince madame de La Villegontier et madame de Feuchères. Celle-ci, pour amener le prince à avantager le duc d'Aumale, faisait valoir la considération de conserver et de perpétuer le titre vénérable de *prince de Condé*. A cette proposition, le duc de Bourbon se leva avec vivacité, et dit en gesticulant : *Oh ! cela, jamais... jamais le nom ou le titre de prince de Condé ne sera porté par un d'Orléans!*... Vint la révolution de juillet 1830. On croira sans peine qu'elle n'eut pas les sympathies du comte de La Villegontier, et quelques-uns de ses amis auront été surpris de ne pas le voir rompre avec le pouvoir usurpé. Lui-même l'a compris et a écrit qu'on pourra le soupçonner d'ingratitude, après surtout les bontés que lui témoignait la Dauphine. Je dois ici donner deux lignes d'explications. Il était en Bretagne lors des malheureux événements ; il accourut vite près du duc de Bourbon, et déclara sa résolution de ne pas reconnaître le gouvernement improvisé. « Vous voulez donc me faire égorger ! » lui dit le prince, qui l'obligea à changer de résolution, et qui subissait sans doute d'autres influences. Du moins le comte ajourna l'adhésion personnelle du prince à ce gouvernement nouveau, et finit par l'empêcher, en sorte qu'elle n'eut pas lieu. Il empêcha aussi d'arborer au palais le drapeau tricolore que voulait faire placer le prince, ou plutôt madame de Feuchères. Voilà donc une des causes qui déterminèrent le comte de La Villegontier à garder sa place à la Chambre des Pairs. Le duc de Bourbon ne pouvait plus souffrir la domination ni même la présence de

madame de Feuchères ; son absence le laissait respirer ; son retour, malgré les apparences, était pour lui un supplice. La révolution, d'ailleurs, lui déplaisait, et il avait résolu de se soustraire à cet esclavage ; les mesures étaient prises pour son départ dans la nuit... Le 27 août 1830, ses gens le trouvèrent pendu par sa cravate à l'espagnolette d'une fenêtre de sa chambre, lui impotent, et dans la position que le public a vue!! (Voir *Ibid.*, p. 260 et suiv.) Le comte de La Villegontier n'était pas au château de Saint-Leu quand, vers huit heures du matin, l'événement tragique fut découvert ; il était au village de Saint-Leu, où un colporteur avait insulté le curé, et il voulait prendre information de cet outrage... Mais, averti aussitôt, il accourt, et sur les apparences des choses, sous l'influence des rapports, sa première impression fut de croire au suicide. Mais il ne fut pas longtemps dans cette erreur, et quand on lui eut montré la manière facile dont une personne placée en dehors pouvait tirer en dedans le verrou de la porte, il changea bien vite de sentiment ! La réflexion lui montrait, d'ailleurs, le suicide impossible ; l'assassinat devint pour lui une conviction qu'il a longuement expliquée et motivée dans un de ses écrits. On peut se faire une idée de la commotion qu'il éprouva, et des embarras de plus d'une sorte auxquels il fut livré. Il fallait diriger les cérémonies de l'exposition du corps du prince dans la chapelle ardente, préparer celles des funérailles. Il y avait là une étiquette à garder plus que des usages à suivre ; il les chercha néanmoins autant qu'il put ; ces circonstances étaient toutes particulières et nou-

velles pour lui, mais les détails ne sont plus du ressort de cette notice. Comme je l'ai déjà dit, le comte de La Villegontier n'ignorait pas que la noblesse de ses sentiments et de sa position étant connue, son adhésion au gouvernement nouveau pourrait surprendre... Il a laissé par écrit les motifs qu'il crut avoir de prendre le parti qu'il a suivi. Il continua donc de siéger à la Chambre des Pairs et prêta son serment. L'article 4 du testament du duc de Bourbon portait qu'il laissait... « A ceux qui auraient plus de cinq ans de service, le quart desdits appointements ou gages attachés à leur place. » Le comte de la Villegontier, n'ayant pas cinq ans de service, ne fut donc point compris dans le bénéfice de cette disposition. Qu'eût-il été d'ailleurs sur des appointements de cinq mille francs ! Mais il continua, ainsi que toutes les personnes attachées au service du malheureux prince, d'habiter le Palais-Bourbon pendant dix ans. Il continua aussi de prendre part aux séances et aux travaux de la chambre des pairs. Plusieurs fois il aborda la tribune, soit pour des opinions particulières, soit comme rapporteur des commissions. En général, par goût et par caractère, il s'est toujours moins occupé des choses politiques, que des affaires proprement dites, lesquelles lui ont souvent valu des marques de bienveillance et d'estime. Ses votes étaient pour lui une affaire d'honneur et de conscience ; je veux donc rappeler ici qu'il vota pour l'acquiescement complet des ministres de Charles X, traduits devant la cour des pairs, et menacés de mort par la *plèbe*, composée alors de plus de gens qu'on ne le croirait aujourd'hui. Plus tard, il vota contre les

fortifications de Paris ; mais ce qui fut à la tribune son principal mérite, se trouve consigné au *Moniteur* rendant compte de la séance du 14 janvier 1832. Ce jour là, lorsque tant d'hommes politiques restaient encore retranchés dans les plus étroites limites de la prudence ou de la pusillanimité, il osa monter à la tribune et élever la voix devant ses collègues et devant la France, pour blâmer le projet de loi relatif au bannissement de Charles X et de sa famille. La révolution de février 1848 vint enfin briser sa carrière politique. Tout en gardant son domicile à Paris, il se retira au château de La Villegontier, près de Fougères. Là, les dernières années de sa vie se sont passées au sein d'une famille chérie. Fidèle aux pratiques de la religion et livré aux exercices de la charité, il allait visiter les pauvres dans leur demeure, et les soignait de ses mains en les aidant de ses aumônes ! Il s'attirait de plus en plus la vénération et l'attachement de tout le monde. Atteint depuis deux ans d'une maladie douloureuse, dont il ne pouvait se dissimuler la gravité, il voyait approcher sa fin avec le courage du gentilhomme et la résignation du chrétien. Il régla tout les intérêts de sa famille et ceux de ses serviteurs ; après avoir rempli tous ses devoirs religieux, et résumé ses nobles sentiments dans ces lignes de son testament : « Dieu a prolongé ma vie : « je meurs en adorant sa patience « et sa bonté, et en espérant dans « sa miséricorde, » il termina une vie si bien remplie le 1^{er} juin 1849, à l'âge de 73 ans. Le 14 mars 1815 il avait été décoré de la croix de la Légion d'honneur ; le 17 août 1823, il fut créé officier du même ordre ;

et le 30 avril 1838, élevé au grade de commandeur, avec la faveur spéciale d'en porter la décoration avant d'avoir reçu son brevet. Le comte de La Villegontier n'était, que je sache, membre d'aucune société littéraire ou scientifique. Cependant, non-seulement il avait des connaissances variées et étendues, mais il aimait l'étude et s'y livrait au milieu des soins qu'exigeaient ses hautes fonctions. Dans ses visites officielles il recueillait en passant des notions sur l'histoire naturelle des localités, etc., etc. Un jour il visitait le célèbre industriel Oberkampf; un autre jour le poète Ducis; et dans les pages qu'il écrit pour en garder le souvenir, il révèle sur l'un et sur l'autre des faits que n'ont point mentionnés leurs biographes, et montre qu'il savait se mettre au niveau de deux hommes d'une position si différente. Dans son cabinet il variait ses jouissances, tantôt en analysant la tragédie de *Polyeucte*, tantôt en écrivant les réflexions les plus sensées sur la bataille de Navarin, ou sur le groupe dont est déshonoré le fronton de Sainte-Geneviève de Paris, etc. Il n'a rien publié, si ce n'est quelques articles de journaux et quelques discours de circonstance, par exemple celui qu'il prononça à l'installation du comte de Lorgeril, maire de Rennes; ceux qu'il fit entendre aux distributions de prix de l'école de sculpture et de peinture. Mais il laisse plusieurs manuscrits, sur diverses matières. Son célèbre aïeul, Frain, l'arrétiste, n'avait pas publié lui-même ses nombreux travaux écrits; ils furent mis au jour et commentés par Pierre Hévin (voy. HÉVIN, t. XX, p. 343). Les mémoires du comte de La Villegontier, quoiqu'écrits principalement

pour sa famille, seraient d'un grand intérêt pour tous, si elle les livrait à l'impression; et ce d'autant plus, que tous, même les détails autobiographiques, sont des révélations ou des traits relatifs à l'histoire de la Restauration et de sa politique. Dans un autre écrit, il donne des détails qui sont presque des révélations sur la mort du duc de Bourbon, et ces détails sont pour ainsi dire nécessaires à ceux qui voudront éclairer ce drame trop fameux, et dire comment s'est éteinte la maison de Condé. J'ignore si le burin nous a conservé les traits du comte de La Villegontier. Cet homme si recommandable avait une taille assez élevée, un port gracieux et un abord prévenant, qui gagnait la confiance et disposait à lui donner la vénération que ses autres qualités gagnaient tout à fait. — Fernand FRAIN DE LA VILLEGONTIER, son fils aîné, né à Paris en 1807, fut, à l'âge de huit ans, placé au petit collège de Saint-Cyr, d'où il devait aller à l'école de La Flèche. Mais, après quelque temps de séjour à La Villegontier, il entra dans les pages de Louis XVIII, puis dans ceux de Charles X, et fut un des douze qui assistèrent au sacre de ce souverain. A l'âge de dix-huit ans, il sortit des pages et entra sous-lieutenant dans le 8^e régiment de chasseurs, que commandait M. de Boisgelin, son oncle. A la révolution de Juillet, ce noble jeune homme donna sa démission; mais son colonel ne voulut pas la recevoir, puisque son père n'avait pas donné la sienne. Il la donna pourtant de nouveau étant lieutenant, et épousa M^{lle} Louise-Noémi de Malboz, dont il a eu deux fils. Fernand mourut à La Villegontier, le 15 octobre 1849. — EDUARD, se-

cond fils du comte de La Villegontier, né à Paris en 1821, fit ses études à la célèbre pension Poiloup, à Vaugirard, et mourut célibataire à La Villegontier, le 3 janvier 1853. Les deux fils sont inhumés près de leur père à Parigné, arrondissement de Fougères. Une sœur leur a survécu.

B—D—E.

VILLEGONTIER (CHARLES-MARIE FRAIN DE LA), frère de Louis-Spiridion, naquit à Fougères (Ille-et-Vilaine), le 27 avril 1777 (1), et fut, dès ses premières années, placé au collège de Vendôme, avec ses frères, et y fit d'excellentes études. Il avait su s'attacher tout le monde par les belles qualités qu'on avait remarquées en lui, et surtout par sa candeur et sa grande piété. Cette piété le porta dès lors à consacrer presque exclusivement à des sujets religieux l'attrait et les dispositions heureuses qu'il avait pour la poésie française. Savant dans l'histoire et littérateur instruit, possédant bien les meilleurs auteurs classiques, cet intéressant jeune homme avait principalement étudié sa religion. Il avait lu avec fruit les ouvrages des plus célèbres apologistes, s'adonnant à l'étude des livres sacrés; et pour les lire dans leur texte original, il avait appris le grec et l'hébreu. Au sortir du collège, il habita d'abord la ville de Fougères, puis celle de Rennes, où il se livra à l'étude de la médecine. Il est probable que les circonstances le déterminèrent à prendre cette profession qu'il n'aurait peut-être pas choisie en d'autres temps. Cette profession devint toute son occupation et son prin-

cipal mérite. Il fréquentait les hôpitaux; chargé d'y faire des pansements, il s'acquittait de cette fonction pénible avec tant de douceur et de précautions délicates, que les malades enviaient le bonheur de lui être confiés. Naturellement il n'avait point d'attrait pour ces opérations, mais il était animé par des pensées élevées. A ces soins matériels il joignait l'aumône, et sa fortune lui procurait la jouissance de fournir à ses malades tous les secours par lesquels il croyait pouvoir adoucir leur situation. Ses bienfaits continuaient en dehors de l'hôpital, et il s'employait de toutes les façons pour être utile à ses nombreux protégés. Il les visitait chez eux, les recevait et les pansait chez lui. Il est facile de concevoir que, dans ces temps malheureux, les ecclésiastiques ne jouissant d'aucune liberté, le jeune de La Villegontier faisait tout pour procurer les secours religieux à ses malades. C'était aussi à ses yeux un acte méritoire que de visiter dans leur retraite les prêtres cachés, et d'alléger leurs peines par tous les moyens qui dépendaient de lui; il trouvait d'ailleurs dans ces courses secrètes l'avantage de remplir lui-même ses devoirs religieux. Il faut ajouter qu'à tant de mérites il joignait celui de soigner les prisonniers, auxquels son professeur, qui savait l'apprécier, l'envoyait de préférence. Tous ceux qui l'entouraient avaient pour sa vertu une considération unanime, et ils en donnaient un témoignage bien significatif en l'appelant tout naïvement le *bon Charles*, et tirant de sa modestie en tous lieux, de sa réserve en ses discours, une conclusion bien significative, en disant qu'il était *sage et timide comme*

(1) Sa vie imprimée porte le 28 mars 1777; la date que je donne ici est celle de son acte de baptême.

une jeune vierge. Cette modestie ne l'empêchait pas néanmoins de profiter de ses connaissances étendues pour réprimer de vains sophismes ou de sottises railleries sur la religion. Il savait encore une manière noble de faire le bien, en soutenant, à ses frais, les études de plusieurs amis, et en confiant à d'autres l'exécution des œuvres charitables dont ils lui parlaient, préférant, ce qui n'est pas commun, que l'aumône fût en apparence sortie de leur main plutôt que de la sienne. Il retourna à Paris, sans discontinuer pour cela ses bonnes œuvres à Fougères et à Rennes, et il en embrassa d'autres dans la capitale. Il est étonnant que, même avec les ressources de sa fortune, il pût suffire à tant d'actes généreux, car il souscrivait à de nombreuses entreprises philanthropiques ; mais il vivait avec une stricte économie, s'imposait dans le carême un jeûne rigoureux, et croyait devoir aux pauvres ce qu'il se refusait à lui-même. Reçu docteur en 1804, il vint à Fougères pour y passer l'été. Cette ville fut alors affligée d'une épidémie. La fièvre pernicieuse qui y régnait attaqua les deux seuls médecins qu'il y eût alors dans la localité ; il se multiplia pour tous les malades, qui le réclamaient de tous les côtés, obtint de nombreux succès, mais éprouva beaucoup de fatigues et même des affections très-pénibles. Ce fut peut-être là qu'il contracta le germe de la maladie qui l'enleva bientôt après. Il allait quitter Fougères pour n'y plus revenir. Non content d'y avoir si utilement payé de sa personne, il voulut encore prouver par ses largesses l'attachement qu'il portait à cette chère contrée. Il remit au recteur (curé)

de la ville, et à celui de Louvigné-du-Désert, où se trouvait située sa terre la plus considérable (la Gélousière), une somme de 800 francs pour être distribuée aux pauvres. A Paris, il vint se réunir de nouveau à tant de dignes confrères et de pieux amis, qui la plupart faisaient, comme lui, partie de cette congrégation de la Sainte-Vierge, qui s'est toujours bornée à faire le bien en silence, et contre laquelle l'impiété et l'opposition politique ont jeté tant de clameurs. Arrivé dans la capitale avec une santé mal assurée, il fut, huit jours après, attaqué d'une maladie aussi cruelle que rapide. Son esprit fut frappé du pressentiment de sa fin prochaine, et il disposa son âme au terrible passage. La mort l'enleva en effet à ses amis, à sa famille, à un avenir si beau en apparence, le samedi 20 octobre 1804. Ses obsèques se firent à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, sa paroisse. Le jeune de La Villegontier n'avait que 27 ans ! Il n'avait embrassé la médecine que par dévouement, et n'avait pour elle aucun attrait, tant s'en fallait ! Il est rare qu'on fasse beaucoup de progrès dans une science qu'on ne cultive ni par nécessité ni par goût. Guidé par la religion, La Villegontier travailla avec une application soutenue, comme si cette étude avait eu pour lui des charmes. Il recueillit les fruits de cette victoire vraiment sublime ; ses condisciples avaient recours à ses lumières, et tous les médecins, qui avaient de fréquentes occasions de l'entretenir, reconnaissaient en lui des talents distingués. Il a laissé quelques manuscrits ; je ne suis point en état d'en contrôler le mérite ; ils ne seront probablement jamais publiés. Ils sont

d'ailleurs sténographiés en partie, et peut-être lui seul en avait-il la clef. Le vénérable abbé Carron a publié sa vie dans le livre intitulé : *Modèles d'une tendre et solide dévotion à la Mère de Dieu dans le premier âge de la vie*, ouvrage qui a eu plusieurs éditions.

B—D—E.

VILLÈLE (JEAN-BAPTISTE-GUILLAUME-SÉRAPHIN-JOSEPH, comte de), ministre des finances et président du conseil des ministres sous la Restauration, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc. etc., naquit à Toulouse le 14 août 1773, d'une famille noble et ancienne. Il fit ses études au collège royal de cette ville, puis à celui d'Alais, et fut, à la suite d'un brillant examen, admis dans le corps royal de la marine et embarqué à Brest, le 16 juillet 1788, sur une corvette d'instruction. Un an plus tard, il fut reçu élève de seconde classe, et dirigé sur Saint-Domingue. Il revint en France l'année suivante, mais il se rembarqua bientôt avec le contre-amiral de Saint-Félix, ami de sa famille, qui venait d'être appelé au commandement des forces françaises dans les mers des Indes. M. de Saint-Félix ayant été promu, deux après, au grade de vice-amiral, le jeune de Villèle devint aide-major de la division. Il se trouvait à l'Île-de-France lorsque les événements de 1793 amenèrent dans cette colonie des désordres par suite desquels M. de Saint-Félix dut abandonner son commandement. Villèle donna aussitôt sa démission et suivit son chef à l'île Bourbon, où il s'était vu réduit à chercher un asile contre les violences des révolutionnaires. Sa sécurité ne tarda pas à

être troublée par les recherches et les menaces de ses persécuteurs; sa tête fut mise à prix, et ce ne fut qu'à l'aide d'efforts multipliés et à travers mille dangers qu'il parvint à se soustraire pendant quelque temps aux proscriptions du parti jacobin. Villèle, dont la sollicitude active n'avait cessé de protéger ses jours, fut mis en arrestation; mais ni les promesses, ni les menaces, ni les mauvais traitements ne purent lui arracher un renseignement sur le lieu de retraite du vice-amiral, lorsque enfin ce dernier, livré au dénûment le plus absolu, se remit lui-même entre les mains de ses ennemis; il y resta jusqu'à la fin de la Terreur. Devenu libre au bout de trois mois de captivité, Villèle jugea prudent d'ajourner son retour en France et de se fixer provisoirement dans la colonie. Deux de ses compatriotes lui procurèrent les moyens d'acquérir une propriété dont il entreprit l'exploitation. Cet établissement prospéra rapidement sous l'influence d'une direction équitable et éclairée, et Villèle acheva d'améliorer sa position personnelle par son mariage avec mademoiselle Fanon Desbassyns, dont la famille jouissait à Bourbon d'une considération justement acquise. De périlleuses circonstances le mirent bientôt en mesure de rendre d'importants services à cette terre d'adoption. Menacée à la fois du sort de Saint-Domingue par les lois de la métropole, et d'une invasion anglaise, l'île Bourbon recouvra l'indépendance de ses mouvements par la destruction du parti révolutionnaire; l'assemblée coloniale reconquit la plénitude de son autorité, et Villèle qui, dans cette crise décisive, avait fait preuve de fermeté, de droiture et d'intel-

ligence, fut choisi par une partie notable de la population pour la représenter à cette assemblée. Il y obtint bientôt un ascendant marqué et en usa pour faire repousser la proposition mise en avant par quelques membres de déclarer l'île indépendante, proposition insidieuse et dont le but secret était de la livrer aux Anglais, qui n'avaient cessé de convoiter cette riche proie. La faction vaincue essaya de recourir à l'insurrection. Villèle se mit à la tête de la garde nationale, et, aidé du concours des principaux habitants, il parvint à rétablir l'ordre et à conserver la colonie à la France, qui ne la perdit quelques années plus tard que pour la recouvrer définitivement par le traité de paix de 1814. Villèle revint en France au mois de juin 1807, et se confina dans sa propriété de Morville près de Toulouse. Exclusivement partagé entre la vie de famille et les occupations agricoles, il n'entretenait avec l'administration impériale d'autres rapports que ceux auxquels l'appelait sa qualité de membre du conseil général de la Haute-Garonne, qui lui avait été conférée peu après son retour. Ces rapports se signalèrent, au commencement de 1813, par un acte d'opposition qui fera apprécier le caractère de Villèle. Ayant été mandé à la préfecture avec les principaux propriétaires du département pour recevoir la notification des chiffres de l'emprunt forcé auxquels ils devaient être soumis : « Je ne sais, leur dit-il, ce que vous comptez faire ; quant à moi, je suis très-résolu à ne pas acquitter un denier d'une contribution complètement illégale, et je vais signifier ma résolution à M. le préfet. » Cette ré-

sistance inattendue, dans laquelle Villèle fut imité par les autres contribuables, déconcerta tellement le préfet qu'il n'osa employer la force pour la surmonter (1). C'est dans cette disposition d'esprit que les événements de 1814 surprirent l'intrépide conseiller. Personne n'ignore les longs débats qui précédèrent l'octroi de la Charte constitutionnelle et les opinions diverses qui se produisirent soit sur le principe même de cet acte fondamental, soit sur la forme dont il convenait de le revêtir. Villèle, qui avait salué avec enthousiasme la restauration du gouvernement royal, crut devoir émettre un avis sur ces importantes questions. Dans une série d'observations adressées aux députés de son département peu de jours après la déclaration de Saint-Ouen, il se prononça contre les propositions que cette déclaration royale empruntait au projet du Sénat, et manifesta ouvertement son vœu pour un retour complet à « la constitution de nos pères, à celle qui avait rendu si longtemps la France heureuse et florissante, à celle qui était conforme à notre caractère national, qui était dans le sens de nos opinions, et qui était gravée en traits ineffaçables dans le cœur de tous les Français. » La censure de son écrit s'exerçait principalement sur la difficulté de constituer d'une manière satisfaisante une Chambre haute assortie aux fonctions et aux privilèges que lui attribuait le projet royal, sur l'insuffisance des garanties assurées au vote de l'impôt et à la liberté de la presse, et sur

(1) *Souvenirs de la Restauration*, par M. Nettement, page 293.

l'iniquité de la consécration accordée aux propriétés nationales. Ces opinions, que Villèle modifia plus tard à la lueur d'une sage expérience, étaient énoncées d'une manière spécieuse; elles appartenaient, il faut le reconnaître, à un grand nombre d'esprits défavorablement frappés de l'origine sénatoriale de ces formules constitutionnelles et de la précipitation avec laquelle elles avaient été conçues. Mais son écrit, peu distingué parmi les nombreuses productions que fit éclore la récente émancipation de la presse, avait le double tort d'invoquer une constitution à peu près imaginaire et de provoquer la résurrection d'un passé impossible, depuis la destruction violente des trois ordres sur lesquels reposait l'antique monarchie française. Toutefois, ce début de Villèle dans la vie politique mérite d'être remarqué, et c'est un fait digne d'observation qu'une thèse aussi chimérique ait servi de point de départ à l'un des esprits les plus sensés et les plus pratiques de l'époque contemporaine. Il n'est pas sans intérêt non plus d'entrevoir, dans la chaleur de ses objections contre le maintien des confiscations révolutionnaires, le germe de la grande mesure réparatrice dont il deviendra dix ans plus tard le promoteur équitable et l'habile régulateur. Villèle ne joua aucun rôle public pendant la première Restauration. A la nouvelle du débarquement de Napoléon en 1815, il courut à Toulouse pour se joindre aux volontaires royalistes qui se groupèrent sous les drapeaux du duc d'Angoulême, et contribua pour une somme de vingt mille francs aux nécessités d'une situation dont sa sagacité lui

dévoilait tous les périls. Le conseil général auquel il appartenait chercha à organiser des éléments de résistance; et le baron de Vitrolles, parti de Paris le 25 mars avec le titre de commissaire du roi, s'efforça d'établir à Toulouse le centre de l'administration des provinces demeurées fidèles. Mais ces tentatives, dont le succès eût préservé la France de tant de calamités, échouèrent devant la révolte de la garnison et devant les démonstrations menaçantes des fédérés, qui mirent obstacle à la marche des volontaires et en massacrèrent plusieurs. Ces excès amenèrent un vif mouvement de réaction lorsque la nouvelle des revers de Napoléon se répandit dans le Languedoc, et le meurtre d'un jeune homme qui avait pris la cocarde blanche acheva d'exaspérer la population. Des compagnies royalistes s'organisèrent spontanément sous le nom de *Verdets*, avec l'intolérable prétention de ne relever d'aucune autorité légale et de faire justice par elles-mêmes des atteintes portées au régime royal. Ce fut dans ces circonstances critiques que le duc d'Angoulême désigna Villèle (24 juillet) pour remplir provisoirement les fonctions de maire de Toulouse. Son premier soin fut de mettre en sûreté les auteurs des violences exercées pendant les Cent-Jours, et il n'y réussit qu'en les faisant conduire dans les prisons de la ville, d'où on les laissait sortir secrètement pendant la nuit. Mais ces mesures de conciliation furent contrariées par les mauvais effets que produisirent certains choix parmi les pouvoirs supérieurs, et de ces germes de mécontentement naquit la déplorable catastrophe qui coûta la vie au général Ramel, que

le gouvernement royal avait maintenu dans le commandement de la Haute-Garonne. Cet officier général était le même qui, après avoir rempli un rôle assez équivoque dans le complot royaliste de La Villehurnois, sous le Directoire (1), avait échoué dans la défense des conseils contre le coup d'Etat du 18 fructidor, dont il était devenu l'une des victimes. Ramel était depuis longtemps suspect aux *Verdets*, auxquels il avait toujours refusé de délivrer le mot d'ordre, conformément aux règles de la discipline militaire. Ce général ayant été insulté par quelques inconnus dans la soirée du 15 août, en rentrant chez lui, mit l'épée à la main pour se frayer un passage à travers la foule; il atteignait à peine le seuil de son hôtel, quand un coup de feu fut dirigé contre lui; le bruit se répandit aussitôt qu'il avait tiré sur le peuple. Sur cette fausse rumeur, qu'il devint impossible de détruire, le peuple s'attroupa, assiégea l'hôtel, pénétra jusqu'à Ramel qui, blessé au bas-ventre d'un second coup de feu, eut assez de force pour se traîner jusque dans un grenier, où ses meurtriers l'achevèrent à coups de sabre et de baïonnette. Il expira sans avoir voulu signaler aucun de ces misérables. La foule, qui obstruait les abords de l'hôtel, était tellement compacte et animée, que les autorités civiles et militaires ne purent pénétrer jusqu'à lui. Villèle dut se borner à faire rendre à l'infortuné général les honneurs réclamés par son rang, et, dans une proclamation où respirait plus d'affliction que d'énergie, il déplora un attentat

(1) Voyez l'art. *Ramel*, tome xxxvii, page 33 de la *Biographie universelle*.

qui traversait si cruellement les dispositions conciliantes qu'il avait manifestées (1). Les élections générales eurent lieu dans ces circonstances orageuses. Villèle fut élu député à la modeste majorité de deux ou trois voix, après quatre jours d'épreuves fort passionnées. L'esprit ultra-monarchique de son premier écrit, habilement exploité par le parti libéral, avait détourné de lui un grand nombre de suffrages qui semblaient acquis à ses services et à son incontestable capacité. Cependant il recueillit, lors de son départ pour Paris, un témoignage remarquable d'estime et de considération. Villèle avait déclaré l'intention de se démettre des fonctions municipales, qui lui paraissaient incompatibles avec sa nouvelle qualité. Le vœu presque unanime de ses concitoyens lutta contre sa détermination, et ce fut revêtu du double mandat de maire et de député, qu'il entra dans cette carrière législative qu'il devait bientôt parcourir avec tant de supériorité. Les élections de 1815, accomplies sous l'influence de l'irritation qu'avaient développée sur tous les points de la France le coup de main du 20 mars et les maux incalculables qui en étaient résultés, avaient produit une Chambre entièrement dévouée à la monarchie de 1814; c'était la contre-partie exacte de la Chambre des repré-

(1) Ce crime odieux demeura malheureusement presque impuni, par suite, dit un écrivain bien informé, de la protection accordée aux assassins par des hommes très-haut placés, et qui trouvèrent le moyen de faire disparaître les pièces les plus importantes de la procédure. (*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. Duvergier de Hauranne, tome iv, page 166.)

sentants. Mais elle empruntait aux circonstances de sa composition une autorité qui manquait à celle-ci. « Soit par calcul, dit un écrivain qui n'est pas suspect de partialité royaliste, soit par timidité, soit par indifférence, beaucoup d'électeurs s'étaient abstenus, et rarement le chiffre des votants avait atteint la moitié du nombre total des électeurs ; dans quelques départements du Midi, l'abstention avait même été presque complète, et l'on citait un département, celui des Bouches-du-Rhône, où six députés avaient été nommés par treize électeurs » (1). Formée dans des conditions bien différentes, la Chambre de 1815 représentait fidèlement les besoins et les intérêts de la France d'alors; mais elle en représentait aussi les passions et les rancunes. La plupart des députés arrivaient à Paris pleins des ressentiments qui fermentaient dans leurs provinces. Cette exaspération était d'autant plus vive, que le retour de l'île d'Elbe passait généralement à cette époque pour le résultat d'une conspiration tramée de longue main par de nombreux complices. Il fallait n'y voir en réalité qu'une tentative désespérée, dont l'impéritie du gouvernement royal et les imprudences du parti royaliste n'avaient, on doit le reconnaître, que trop encouragé la témérité : l'indifférence des populations (2) et l'entraînement de l'armée, humiliée et mécontente, tels avaient

été les véritables, les seuls complices de Napoléon. Mais ce point de vue échappait, par sa simplicité même, à l'appréciation d'une majorité éblouie de sa proportion et de son triomphe, et qui, dans son zèle honnête, mais outré pour la destruction de l'esprit révolutionnaire, menaçait d'un égal anathème les susceptibilités les plus légitimes et les conquêtes les plus irréprochables de la France nouvelle. Cette disposition était d'autant plus fâcheuse, qu'un des effets les plus déplora- bles de l'interrègne des cent-jours avait été d'établir entre le parti libéral et le parti bonapartiste une alliance qui, bien que contre nature, ne laissait pas d'être dangereuse pour la monarchie restaurée, et qu'on ne pouvait se flatter de dissoudre qu'à force de prudence et d'habileté. — C'est dans ces conjonctures difficiles que se réunit la Chambre de 1815. Villèle ne prit aucune part ostensible aux premiers débats de cette assemblée. Quoiqu'il s'associât généralement aux impressions qui y dominaient, la patience et la circonspection habituelles à son caractère lui commandaient d'étudier avant tout le terrain sur lequel il aurait bientôt à figurer. Mais il se faisait dès lors remarquer dans les bureaux par un talent de discussion calme, plein de précision et de lucidité et qu'il ne passionnait d'aucune question irritante ou personnelle. Ce fut dans la séance du 8 novembre que Villèle fit sa première apparition à la tribune, pour combattre le projet de loi qui recréait les compagnies départementales destinées à la garde des hôtels de préfecture et des autres établissements d'utilité publique et à la transmission des actes de l'auto-

(1) *Hist. du gouvern. parlement.* par M. Duvergier de Hauranne, tome III, page 2.

(2) « Ils m'ont laissé arriver comme ils les ont laissés partir. » (Mollien, *Mémoires d'un ministre du Trésor.*)

rité. Villèle démontra facilement que des corps de cent à cent cinquante hommes, disséminés dans des villes populeuses par les besoins de leur service, étaient insuffisants pour maintenir l'ordre public ; que l'institution des compagnies départementales, excellente sous l'Empire, qui portait toutes ses armées au dehors, était sans motif à une époque où la paix venait de rendre au gouvernement la libre disposition de ses forces militaires ; qu'elle était d'ailleurs incompatible avec l'existence de la garde nationale. Ce premier discours de Villèle, sur une matière de peu d'intérêt, n'offre de remarquable que le morceau suivant, extrait d'un programme politique que nous le verrons développer plus tard avec plus d'étendue.

« La nation découragée, flétrie par une longue oppression, ne peut être rappelée à la vie que par des institutions qui la fassent participer à ses propres intérêts, qui rendent à son administration départementale et communale l'action libre dont elles ont besoin, qui leur rendent la disposition des débris de leur fortune et le droit de veiller sur les intérêts locaux. » L'opposition presque isolée de Villèle n'empêcha pas l'adoption du projet de loi ; mais l'expérience vérifia bientôt la valeur de ses objections, et l'institution des gardes départementales s'éteignit au bout d'un an d'existence. Il critiqua également le projet qui portait que les quatre premiers douzièmes des contributions seraient recouvrés sur les rôles de 1815, et signala vivement à ce propos les fâcheux effets de la centralisation, qui absorbait tellement tout le temps des ministres qu'ils n'avaient

plus celui de concevoir et de combiner aucune amélioration. Il rappelait que le gouvernement royal, sentant le besoin d'un pouvoir moteur dans les départements, s'était adressé, au moment du péril, au mois de mars, aux administrations locales ; mais le ressort était brisé, et pour sauver la France, il eût fallu à la représentation locale une influence que la Restauration avait négligé de lui attribuer. Le moment approchait où cette session, jusqu'alors paisible en apparence, allait se passionner au contact des questions de personnes et de partis. Personne n'ignore que par une ordonnance rendue sous le précédent ministère, les principaux fauteurs du 20 mars avaient été classés en deux catégories dont la première se composait des individus que le gouvernement se proposait de déférer aux tribunaux ; dans la seconde figuraient les personnes frappées d'exil. Alarmé par diverses propositions qui tendaient à aggraver inconsidérément les rigueurs de cette ordonnance, le 8 décembre, le lendemain même de l'exécution du maréchal Ney, le nouveau cabinet présenta une loi qui limitait ses rigueurs en mettant hors de cause tous les autres acteurs de la dernière révolution, et Villèle fit partie de la commission dont elle provoqua l'examen. Les commissaires insistèrent pour que ses dispositions s'étendissent à un plus grand nombre de coupables ; ils réclamèrent vivement surtout l'expulsion des régicides qui avaient accepté des fonctions publiques pendant les cent-jours ; mais le ministère repoussa tous ces amendements. Ce fut dans cet état que la Chambre eut à se prononcer. Le rapport avait été confié à

M. Corbière, député d'Ille-et-Vilaine, qu'une amitié étroite, née de la conformité de leurs sentiments politiques, commençait à unir au personnage qui fait le sujet de cette notice. La discussion, à laquelle Villèle ne prit d'abord qu'une part inostensible, fut tumultueuse et animée, et MM. de La Bourdonnaye, de Bouville, Chifflet, de Salaberry, firent entendre, dans l'ardeur de leur zèle réactionnaire, des paroles qui ont été amèrement et injustement reprochées à la masse du parti royaliste. Villèle crut devoir enfin s'élever contre la disposition qui exceptait de l'amnistie les personnes poursuivies ou condamnées avant la promulgation de la loi; il en signala avec une louable prévoyance le vague et le danger. Son opposition demeura impuissante. La Chambre écarta à une faible majorité la plupart des additions aggravantes, mais l'amendement relatif à l'expulsion des régicides fut admis par le ministre et passa presque sans contradiction. Cependant, des débats moins irritants allaient bientôt fixer la véritable importance de Villèle dans cette Chambre, formée d'éléments à la fois si purs et si inflammables. Le 18 décembre, le ministre de l'intérieur avait présenté un projet de loi sur l'organisation électorale dont l'économie réalisait le dessein assez hautement avoué d'ailleurs, de mettre les élections entre les mains de l'administration. Ce projet établissait deux degrés d'élection, dont le canton et le département devaient être successivement le siège. Indépendamment des électeurs créés par le chiffre des impositions, un assez grand nombre de fonctionnaires publics étaient ap-

pelés à prendre part au vote, mais cette opération ne constituait qu'une simple aptitude électorale; le choix des électeurs définitifs était réglé par le roi et ne pouvait comprendre, en moyenne, au delà de 200 votants. Enfin, la Chambre se renouvelait par cinquième d'année en année. Villèle fut nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner cet étrange projet, et dans la séance du 6 février 1816, il lut un travail qui battait en brèche sur tous les points l'œuvre ministérielle. Son plan écartait formellement les électeurs de droit pour ne maintenir que ceux qui seraient élus par des assemblées cantonales, composées de tous les Français âgés de vingt-cinq ans et payant 50 francs de contributions. Les électeurs âgés également de vingt-cinq ans et payant un cens de 300 francs au moins, nommaient les députés d'arrondissement et formaient une liste sur laquelle le roi choisissait les députés de département. Le rapporteur repoussait d'une manière absolue le renouvellement par cinquième, et maintenait l'élection quinquennale établie par l'art. 37 de la Charte, et le nombre actuel des députés, qui était de 262. On avait objecté contre le renouvellement intégral l'inconvénient de réunir à la fois tous les collèges électoraux; Villèle répondait à cette objection par l'exemple des dernières élections, accomplies dans les circonstances les plus agitées, à la suite de la crise révolutionnaire la plus grave, de l'animosité la plus violente des partis, sans avoir donné lieu à aucune rixe, à aucun tumulte, sans avoir même, chose bien plus remarquable encore, occasionné une seule récla-

mation contre la validité des opérations électorales. Le système proposé par le rapporteur substituait, comme on le voit, une combinaison toute nouvelle à la conception gouvernementale, conception qui n'avait obtenu aucune faveur à la Chambre, malgré l'esprit ultra-monarchique qui en avait inspiré toutes les dispositions, en écartant les électeurs *de droit* pour ne laisser subsister que les électeurs *élus*. Le projet de la commission, de l'avis d'un des plus fermes amis de nos libertés constitutionnelles (1), offrait le mérite « de poser les véritables principes du gouvernement parlementaire ; » et ce mérite était d'autant plus appréciable, que M. Royer-Collard lui-même contestait à la Chambre son caractère représentatif, pour la réduire à un simple pouvoir de l'Etat. Les débats qui s'ouvrirent peu de jours après sur la première partie du rapport ne furent pas sans confusion ; les amendements et les propositions se croisèrent en tous sens. Un second rapport fut lu dans la séance du 16 février par Villèle, qui fit valoir, à l'appui de son système, plusieurs considérations importantes. Il présenta les droits consacrés par la Charte au profit des citoyens, « comme un dédommagement des garanties que trouvaient leurs intérêts et leurs franchises dans les institutions qu'avait renversées la révolution. » Il repoussa le privilège exclusif accordé par la Charte aux censitaires de 300 francs de nommer seuls les députés, comme en dehors de nos mœurs actuelles et

en désaccord avec le système représentatif que la Chambre était appelée à fonder, et comme tendant à perpétuer sous le roi le système d'avilissement où le Corps législatif était retenu sous le régime impérial. Il concluait « qu'un système d'élection libre et étendu aurait pour effet de ranimer l'opinion publique, de calmer l'irritation des partis, de donner des garanties à tous, et de faire jouir la France du repos et de la confiance qui étaient ses plus pressants besoins. » Il s'éleva surtout avec force contre le renouvellement par cinquième, qui lui paraissait en opposition directe avec le droit constitutionnel de dissolution intégrale réservé à la couronne, et dont l'effet serait d'entretenir une mobilité perpétuelle dans l'administration du pays. La commission réussit généralement à faire prévaloir son système sur celui du gouvernement ; cependant elle succomba sur les chefs relatifs au nombre des députés, à l'établissement des collèges cantonaux, et se crut obligée de céder sur un point plus essentiel encore : elle admit que le roi aurait la faculté d'adjoindre aux électeurs de département des électeurs de son choix, dans une proportion faible à la vérité (un dixième sur le nombre total), mais qui altérerait sensiblement l'économie et surtout la théorie du nouveau projet. Les deux projets furent, par un calcul évident d'opposition du cabinet, présentés simultanément à la Chambre des pairs. Ce corps vit dans l'œuvre ministérielle une violation formelle des droits consacrés par la Charte, et, dans le système de la commission, le dessein de constituer une espèce d'aristocratie au profit exclusif de la propriété, et rejeta l'un

(1) M. Duvergier de Hauranne, *Hist. du gouvern. parlementaire*, tome III.

et l'autre. Ce résultat inattendu produisit, au sein de la Chambre élective, une perturbation profonde. Dans un comité secret, le 4 avril, Villèle monta à la tribune, et proposa à l'Assemblée de formuler une Adresse au roi pour lui signaler les dangers graves que faisait courir à la paix publique la résolution des pairs. Cette proposition fut accueillie avec faveur, et le développement en fut fixé au lendemain. Mais, dans l'intervalle, le roi exprima son improbation d'une démarche aussi extrême, et M. Decazes, comprenant le besoin de composer avec les chefs de la majorité, manda chez lui l'honorable rapporteur, qui se rendit à cet appel. Le ministre lui communiqua un projet tendant à donner force de loi aux ordonnances des 13 et 21 juillet, c'est-à-dire à maintenir les collèges électoraux actuels, avec engagement de ne procéder à aucune élection partielle; il lui demanda de se désister de sa proposition, sous la promesse de soumettre le lendemain même ce projet au vote de la Chambre. Villèle y consentit, moyennant quelques modifications de détail. Le lendemain 5, le comte de Vaublanc, ministre de l'intérieur, apporta à la séance le projet convenu, mais avec cette lacune essentielle, que rien n'y était spécifié quant au renouvellement intégral de la Chambre jusqu'à la prochaine session. Ce qui constituait l'importance de cette omission, c'est que le côté droit, jugeant la Chambre pleinement à l'abri d'une dissolution, concentrait toutes ses appréhensions sur l'usage des renouvellements partiels qui pouvaient altérer l'opinion de la majorité. Ce manque de foi, ou,

plus probablement, ce malentendu fâcheux, émut vivement la fraction ultra-royaliste de l'Assemblée. Une commission fut sur-le-champ nommée dans un sens hostile au ministère, et Villèle accepta cette fois encore les fonctions de rapporteur. Il monta le 8 avril à la tribune; mais M. Lainé, président de la Chambre, lui refusa la parole, sur le motif qu'au mépris des prescriptions du règlement, l'orateur avait négligé de le prévenir vingt-quatre heures à l'avance. D'irritantes explications s'engagèrent. A la suite d'un débat personnel entre le président et M. Forbin des Issarts, un des membres les plus fougueux de l'extrême droite, la majorité s'étant prononcée pour l'audition immédiate du rapporteur, M. Lainé quitta aussitôt le fauteuil et la Chambre, et ne reprit ses fonctions que quelques jours après, sur un ordre formel du roi. Villèle prit la parole au milieu de cette agitation, et lut un rapport très-habilement conçu, dans lequel il établit que la loi soumise à la Chambre devait décider « si le gouvernement institué par la Charte serait une apparence ou une réalité, » et prouva très-bien « qu'en essayant de créer un corps électoral *dépendant et subordonné*, le projet tendait à annuler la Chambre et à anéantir la Charte. » La commission admettait le nouveau projet, mais en maintenant provisoirement toutes les dispositions de l'ordonnance du 13 juillet, et en interdisant aux collèges provisoirement conservés toute autre élection qu'une élection générale nécessitée par la dissolution de la Chambre. Le travail de Villèle se faisait remarquer par un grand nombre de considé-

rations judicieuses et élevées; nous n'en extrairons que le passage suivant qui résumait fidèlement la situation que le gouvernement royal faisait à la France actuelle : « La France, disait-il, vient de naître pour ses institutions; toutes sont à créer. Seul au centre de tant de ruines, l'héritier de nos rois avait deux routes ouvertes devant lui : gouverner par sa pleine puissance; dix ans d'asservissement avaient façonné la France à ce joug, la continuation du même système n'eût éprouvé peut-être aucune résistance; créer autour de lui de nouvelles institutions, donner des garanties et des droits à tous les intérêts, telle fut la route contraire et *plus sûre* que la sagesse et la bonté du roi le portèrent à suivre. » La discussion qui s'ouvrit le lendemain n'offrit qu'une particularité digne de remarque. M. de Vaublanc, porteur du projet de loi sur le renouvellement partiel, se prononça, à la grande surprise de ses collègues, dans le sens des conclusions du rapport, conclusions qui, malgré l'opposition de M. Decazes et de M. Becquey, commissaire du roi, réunirent une forte majorité. Cette volte-face imprévue faisait pressentir dans le sein du conseil une scission qui ne tarda pas, en effet, à éclater. La résolution de la Chambre déplut vivement au roi, dont elle blessait la prérogative, et lui arracha, dit-on, la première désapprobation énergique qu'il eût fait entendre contre l'esprit de la majorité. Un résultat non moins regrettable de la précipitation du parti ultra-royaliste fut de créer un ardent antagonisme entre la Chambre et M. Lainé, ce serviteur courageux et fidèle de

la monarchie de 1814, le seul homme peut-être qui, par l'autorité de sa parole et de son dévouement, eût pu conjurer la dissolution dont elle était déjà menacée dans un certain nombre d'esprits. C'était une faute que ne rachetait point le motif de cette précipitation inconsidérée. Ce motif, fondé sur la défiance qu'inspiraient à la droite plusieurs membres du ministère, était de subordonner le vote du budget à l'adoption d'une loi qui garantît cette fraction de la Chambre contre le péril d'un renouvellement partiel. Mais cette tactique condamnable échoua devant l'intervention personnelle de Monsieur (1), qui craignit le mécontentement du roi, et le budget fut voté, comme on le verra plus tard, sans que la dernière résolution de la Chambre élective eût reçu la consécration légale. La discussion de cette importante loi fut précédée d'un rapport dans lequel M. Corbière proposait de rembourser en rentes 5 p. 100 au pair, c'est-à-dire avec une banqueroute de 40 p. 100, les créanciers de la Révolution et de l'Empire, au lieu d'aliéner, comme l'avait demandé le ministre des finances, en vertu d'une loi du 23 septembre 1814, les biens restants du clergé et des communes. Cette combinaison infidèle souleva la minorité de la Chambre; mais la majorité, dans son aveugle esprit de rancune contre les fauteurs du 20 mars, se prononça en faveur du rapport, et le cabinet, après d'in-

(1) *Hist. du gouvern. parlement.*, etc., par M. Duvergier de Hauranne, tome III, page 410. — *Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, tome IV, page 184.

fructueux efforts, n'eut d'autre ressource pour masquer son échec que le retrait de la loi du 23 septembre, en reculant l'échéance des paiements, et en offrant aux créanciers de l'Etat un intérêt de 5 p. 100. Ce succès, dont le côté droit ne comprit pas d'abord la portée (1), et auquel Villèle prit une part regrettable, fut le dernier triomphe de la majorité de 1815. La session législative fut close le 25 avril, et Villèle revint le 14 mai à Toulouse, où l'attendait une brillante réception; la garde nationale en uniforme et une partie considérable de la population se portèrent au devant de lui; le soir, des feux de joie furent allumés sur plusieurs places, et les théâtres retentirent de couplets improvisés. Quinze jours plus tard, il fut confirmé définitivement dans ses fonctions de maire. On remarqua avec quelque surprise qu'il refusa de prendre part aux travaux de la commission chargée de préparer le budget pendant l'intervalle des deux sessions. Ce refus, inspiré, dit-on, par les conseils du pavillon Marsan, fit sensation sur l'esprit de Louis XVIII; mais l'effet en disparut bientôt devant la grande mesure qui allait influencer si puissamment sur les destinées de la France et de l'Europe. L'ordonnance du 5 septembre prononça la dissolution de la Chambre, et déclara qu'aucun article de la Charte ne serait révisé. Cette ordonnance, prétextée sur le danger d'un système d'innovation contraire « aux vœux et aux besoins » des populations, et sur la nécessité de réduire la Chambre des députés au nombre

déterminé par le pacte constitutionnel, était le résultat de plusieurs mois de négociations conduites dans un profond mystère par M. Decazes, qui en avait été le principal promoteur, avec ses collègues, avec le roi, qui ne s'y était prêté qu'après une longue résistance (1), et les ministres étrangers, dont les représentations et les instances avaient fortement contribué à fixer ses irrésolutions. — Quarante-cinq ans écoulés depuis l'ordonnance du 5 septembre permettent d'apprécier cette grave détermination avec le double avantage d'une expérience chèrement acquise, et de l'impartialité que comporte l'apaisement des passions qu'elle avait soulevées. Nous n'avons point atténué les torts de la Chambre de 1815. Nous n'avons dissimulé ni la tendance subversive de ses procédés envers la couronne, ni les obstacles suscités, par le langage irritant de ses principaux orateurs, à l'esprit de conciliation que le gouvernement royal s'efforçait d'établir entre les partis. Mais, à côté de ces emportements qui furent généralement plus individuels que collectifs, cette Chambre s'était signalée, de l'aveu même de ses plus ardents adversaires, par quelques inspirations estimables dont il paraissait juste de lui tenir compte. « Formée en grande majorité, dit l'un d'eux, de propriétaires, simples contribuables, gens passionnés mais probes, et qui apportaient une sorte de religion dans l'accomplissement de leur mandat de censeurs des dépenses publiques, sa composition

(1) *Hist. du gouvern. parlement.*, tome III.

(1) *Mémoires de M. Guizot*, tome I, page 151. *Hist. de la Restaur.*, par M. de Viel-Castel, t. V, ch. 29.

exceptionnelle *imprima* à ses travaux financiers une rectitude et une rigidité qui les ont fait survivre même à la chute de la Restauration (1). » M. Duvergier de Hauranne la loue hautement « d'avoir rompu avec les traditions de la servilité impériale, et d'avoir notablement contribué à l'affermissement et au développement du système parlementaire. (2) » « Il y avait dans cette assemblée, a dit récemment un homme d'État, grand jurisconsulte, il y avait de l'inexpérience, mais des sentiments d'un ordre élevé. Ces cœurs religieux, monarchiques et désintéressés étaient pleins de nobles fibres, qu'il fallait savoir mettre en mouvement. Elles auraient répondu au tact d'une main qui leur eût été sympathique. On trouva plus simple de dissoudre cette Chambre et de frapper de suspicion les membres qui en composaient la majorité. Ce fut un malheur (3). » M. Guizot, après s'être associé à quelques-uns de ces éloges, justifie catégoriquement la Chambre du reproche puéril d'avoir travaillé à abolir la Charte et à rétablir l'ancien régime. « C'était surtout, ajoute-t-il, la victoire qu'elle voulait, pour l'orgueilleux plaisir de la victoire même, pour l'affermissement définitif de la Restauration, pour sa propre domination au centre de l'État par le gouvernement, dans chaque localité par l'administration (4). » En re-

(1) *Histoire des deux Restaurations*, par Ach. de Vaulabelle, tome IV, p. 69.

(2) *Hist. du gouvern. parlement.*, tome III, page 420.

(3) *M. Hyde de Neuville*, par M. de Vatimesnil, *Correspondant* du 25 juin 1857.

(4) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, tome I, page 114.

gard de cette opinion autorisée, il convient de placer le témoignage auguste de Louis XVIII lui-même qui, dans une occasion solennelle, avait qualifié d'*introuvable* cette Chambre « que la Providence, ajoutait-il, s'était plu à former des éléments les plus purs. » Enfin, voici en quels termes l'organe alors le plus accrédité du pavillon Marsan formulait le programme politique de la Chambre de 1815, dans un mémoire secrètement adressé aux ministres des principales cours étrangères : « La Chambre, disait M. de Vitrolles, ne veut point détruire la Charte (1), mais elle veut

(1) Cette thèse capitale était accompagnée de développements énoncés d'une manière si précise et si catégorique que nous croyons devoir en reproduire un fragment étendu : « Quelle violence ne faudrait-il pas pour arracher aujourd'hui à la France les concessions qu'elle a reçues du roi ! Elles ont été consacrées par les puissances qui le replaçaient sur le trône, par l'usage qu'on en a fait, par les garanties qu'on y a trouvées, enfin, *par leur adoption franche et entière de la part de ceux mêmes qui y étaient le moins préparés.* — On ne pourrait pas rétablir ce qu'on appelle l'ancien régime ; tous les éléments en sont brisés, et la poussière même en est dispersée. Nous ne retrouverions pas même le fantôme de ces grands corps de l'État qui, à la fois défenseurs des droits de la couronne et des privilèges des peuples, se balançaient noblement dans le cercle qui leur était tracé, et garantissaient à la fois les libertés de la nation et l'inviolabilité du trône. Ce serait donc un despotisme nu et hideux qu'il faudrait mettre à la place de ces belles et incomparables institutions des temps anciens : un despotisme sans force, sans institutions, sans garanties ; un despotisme tel que la France ne l'a jamais connu et ne pourrait jamais le supporter ; un despotisme, enfin, qu'il faudrait maintenir par la force des armes, et qui attacherait à la légitimité tous les inconvénients et tous les malheurs de

que la Chambre des pairs devienne la source d'une noblesse indépendante, que le clergé soit propriétaire et non salarié, que des assemblées provinciales règlent les intérêts locaux, et que les arts et métiers soient soumis à une incorporation régulière (1). » De telles conclusions, il faut le reconnaître, n'avaient rien de bien excessif, et l'on a vu que les torts de la Chambre consistaient surtout en un sentiment outré de sa prérogative, et en certaines tendances plus ou moins arrêtées vers quelques-unes des institutions secondaires qui appartenaient au régime antérieur à 1789. Ces entreprises n'étaient pas sérieusement à craindre dans l'état de la société moderne ; l'avènement au pouvoir des chefs de la majorité eût suffi pour contenir ses prétentions ultra-parlementaires, et il est naturel de supposer que les passions qui fermentaient dans son sein, se seraient calmées à mesure

qu'on s'éloignait davantage des événements qui les avaient fait naître. « Le flot de la réaction grondait toujours, dit M. Guizot, mais il ne montait plus (1). » Mais, en politique surtout, les arguments qui reposent sur une base purement hypothétique ne peuvent conduire à aucune démonstration solide, et c'est surtout par son caractère et ses conséquences que l'ordonnance du 5 septembre veut être jugée. Or, le caractère d'une réprobation infligée à la seule Chambre sincèrement dévouée aux intérêts religieux et monarchiques que la France ait librement élue, ne pouvait être que celui d'un appel aux idées révolutionnaires, et l'on comprend quels effets devait produire ce haut encouragement dans un pays aussi docile que le nôtre aux impulsions du pouvoir, et si bien préparé d'ailleurs à accueillir de telles excitations (2). Dans une note remise au roi peu de temps avant la dissolution, M. Lainé, tourmenté de justes scrupules sur les suites de cette mesure extrême, avait proposé d'essayer un renouvellement partiel de la Chambre, en n'y appelant que des députés de quarante ans (3). Ce plan était sage et n'en-

l'usurpation... Et en faveur de qui prétendrait-on exécuter une pareille subversion ? Ce ne serait pas dans les intérêts du pays, qui ne trouverait plus dans le gouvernement légitime aucun gage de stabilité ; ce ne serait pas dans les intérêts de l'Europe, qui s'engagerait à soutenir par la force le gouvernement qu'elle aurait imposé par la force ; ce ne serait donc que dans l'intérêt de quelques *noms propres*, qui croiraient ainsi se maintenir plus fortement au pouvoir.... Il restera donc démontré à tout esprit judicieux que les formes constitutionnelles sont les mieux adaptées aux circonstances où la France se trouve placée ; qu'elles conviennent à l'esprit des hommes et des temps, qu'elles sont un parti raisonnable entre les institutions anciennes, qu'on ne pourrait rétablir, et les théories de la révolution, qu'il est si essentiel de détruire. »

(1) *Hist. du gouvern. parlement.*, tome III.

(1) *Mémoires*, etc., t. I, p. 138.

(2) Dans la notice de M. de Vatimesnil sur M. Hyde de Neuville, que nous avons citée plus haut, on lit la remarquable observation qui suit : « S'il se trouve jamais un homme laborieux qui ait la patience de tirer de la poussière des greffes et de dépouiller les procès politiques de cette époque, il acquerra la conviction que ce fut à dater du 5 septembre 1816 que les projets des ennemis de la monarchie et l'organisation des sociétés secrètes prirent de la consistance. »

(3) *Mémoires*, etc., par M. Guizot, tome I. M. Guizot reproduit ce document *in extenso*.

gageait que dans des limites discrètes l'avenir politique du pays. Mais il ne put prévaloir sur les obsessions persévérantes du conseiller intime de Louis XVIII. Nous ne ferons point à la tombe récemment fermée de ce bienveillant ministre l'injure de le défendre d'une indigne trahison envers le monarque qui l'honorait de sa confiance. Mais, nous croyons que son ambition personnelle et son patriotisme (1) l'inspirèrent mal dans cette circonstance, et qu'il négligea, par une précipitation inconsidérée, l'occasion suprême, unique peut-être d'asseoir le régime de la Restauration sur une base solide par l'alliance à jamais souhaitable de la monarchie, de la religion et de la liberté. L'ordonnance du 5 septembre encouragea le développement de cet esprit démocratique qui, dans son fatal essor, à peine ralenti par six ans d'un pouvoir affaibli et contesté, parcourant rapidement tous les degrés de la licence, après avoir expulsé deux dynasties royales, a ébranlé, en 1848, tous les fondements de l'ordre public, pour aboutir à l'installation d'un régime sans contrepoids dans une société sans croyances, en laissant l'Europe profondément troublée, et la France livrée à des divisions plus tranchées, plus ardentes, plus irréconciliables que jamais. — L'esprit de l'ordonnance du 5 septembre ne tarda pas à se manifester par les efforts que déploya le ministère pour écarter les principaux membres de la majorité; mais il n'obtint à cet égard, surtout dans les départements, qu'un succès partiel. La plupart

des chefs de la Chambre dissoute furent réélus; Villèle et les trois autres députés de la Haute-Garonne étaient du nombre, et la session s'ouvrit le 4 novembre en présence d'un groupe fort diminué sans doute (Villèle n'avait obtenu que 80 voix pour la vice-présidence), mais beaucoup plus compacte et plus homogène que le parti ministériel. Cette minorité mécontente agita un moment l'idée d'annuler la session par une retraite collective; elle en fut détournée par de sages conseils auxquels Villèle, devenu le chef de l'opposition royaliste, ne demeura probablement pas étranger. On voit par la correspondance intime qu'il entretenait alors avec sa famille, combien l'expérience des hommes et des choses avait modifié ses premières impressions: « Je ne puis dire, écrivait-il, que mon parti aime beaucoup la Charte, dont il connaît les imperfections et les lacunes; mais nous nous y attachons de plus en plus, comme au seul titre qui nous autorise à nous occuper des intérêts de notre pays. » Ces débris de la turbulente assemblée de 1815 comprirent bientôt le besoin de se réunir pour donner plus d'ensemble et d'autorité à leurs résolutions. M. Piet, l'un d'eux, leur ouvrit ses salons, et ce fut surtout dans ces réunions préparatoires que l'illustre député de la Haute-Garonne et son fidèle ami M. Corbière, réélu comme lui, acquirent sur leurs collègues cet ascendant qu'ils ne devaient perdre que dans les épreuves périlleuses du pouvoir. Villèle commença son rôle d'opposition en attaquant les élections du Pas-de-Calais comme entachées de pression ministérielle, et déposa une lettre du préfet de ce département

(1) *Ibid.*, t. 1, p. 148.

qui avait engagé les électeurs à repousser tous les députés « de l'ancienne majorité opposée au gouvernement. » Ces objections, qui impliquaient la plupart des dernières opérations électorales, firent naître un violent tumulte au sein duquel elles expirèrent sans succès. Il appuya sans plus d'avantage la pétition de la dame Robert, qui se plaignait de l'arrestation de son père et de son frère, et de la suppression d'un journal qu'ils avaient fondé pour la défense des doctrines monarchiques. Mais ces escarmouches n'étaient que le prélude de l'agression plus sérieuse que Villèle, dans la séance du 26 décembre, dirigea contre le projet de loi électorale présenté par M. Lainé, ministre de l'intérieur, projet qu'on dut considérer comme le premier corollaire de la nouvelle politique du cabinet. Dans ce projet, qui attribuait le droit d'élection, indistinctement, à tous les censitaires de 300 fr., avec le renouvellement par cinquième, M. Royer-Collard, par une illusion étrangé, avait vu le moyen d'extirper « ce qui restait des doctrines révolutionnaires. » Villèle, qui lui succéda à la tribune, avait le grand avantage de défendre le même système électoral qu'en 1816; mais il devait craindre, en soutenant les assemblées primaires, de réveiller les souvenirs de 1792 et de 1793, et, en se déclarant favorable à la grande propriété, de repousser l'appui du parti libéral, qui en redoutait l'influence. L'orateur franchit assez heureusement ce double écueil. « Pour avoir, dit-il en débutant, les avantages du gouvernement représentatif, il faut nécessairement supporter les épines de l'indépendance des élections et les

embarras d'un système électoral plus étendu que celui qu'on vous propose. » Après avoir reproché au gouvernement de placer trop haut ou trop bas la limite électorale, Villèle insista pour l'élection à deux degrés, avec des censitaires au-dessous de 300 fr.; le choix des électeurs était confié à tous les hommes qui cherchaient dans le travail ou l'industrie une augmentation à leur modeste aisance, et qui, par conséquent, devenaient des auxiliaires naturels de la grande propriété. Il voulait que les collèges fussent réunis par sections dans les chefs-lieux d'arrondissement, au lieu d'être convoqués intégralement au chef-lieu du département; enfin, il demanda que les préfets et les commandants militaires ne pussent être élus dans les départements où ils exerçaient leurs fonctions. Cette dernière proposition, qu'il défendit avec beaucoup de sens et d'énergie contre MM. de Serre et Royer-Collard, fut plutôt ajournée que rejetée; mais tous les autres amendements furent écartés par la question préalable. Cependant le principe de l'élection direct n'obtint que 12 voix de majorité, et la loi entière ne passa à la Chambre des pairs qu'à 18 voix. Villèle combattit également le projet de loi sur la sûreté générale et celui qui étendait les attributions du ministre de la police en renouvellement des dispositions de la loi de 1815. Il établit que les motifs de la loi d'exception du 29 octobre avaient cessé d'exister, et invoqua, à l'appui de son affirmation, les paroles mêmes du ministre qui proclamait le retour de l'ordre et de la tranquillité sur tous les points du royaume. Il combattit aussi le projet qui assujettissait,

jusqu'au 1^{er} janvier 1818, les journaux à ne paraître qu'avec l'autorisation du roi, et dans lequel il ne voyait qu'un accroissement de l'arbitraire ministériel au préjudice de l'autorité royale. « Si, disait-il, le gouvernement représentatif est notre seul refuge contre de nouvelles révolutions et la seule garantie que nous puissions avoir contre les abus destructeurs des empires, maintenons le gouvernement représentatif que nous a donné la Charte en lui conservant les appuis qu'elle a reconnu lui être nécessaires, et j'ai pensé que la liberté des journaux était le plus indispensable.... Garantissons la société des dangers de la licence des journaux, mais ne livrons pas à l'arbitraire l'arme utile et puissante dont ils sont dépositaires, car, pour éviter un danger, nous nous précipiterions dans un abîme. » Mais le discours le plus remarquable que Villèle prononça dans la session de 1817 eut lieu à propos du budget. Dans ce travail, qu'un écrivain a appelé *l'Évangile financier* du parti royaliste (1), il offrit un tableau malheureusement trop fidèle de la situation obérée de la France; et, rappelant l'exemple de Sully, qui dans des conjonctures également difficiles, avait triomphé par l'économie de tous les embarras dont on était assiégé : « C'est à la Chambre, ajouta-t-il, de jouer le rôle de Sully, en défendant le monarque contre l'importance des demandes et la facilité de les accorder. » Puis, examinant successivement toutes les branches de l'administration publique, il

censura les traitements sans fonctions tels que ceux des ministres d'État, signala comme inconstitutionnelle l'existence du conseil d'État, blâma comme insuffisante la dotation du clergé, sans épargner la subvention universitaire, attribuée, disait-il, à un corps « qui n'inspirait aucune confiance aux pères de familles; » mais il s'éleva surtout contre l'excès de la centralisation administrative et contre l'abus des pensions, « devenues depuis la Restauration une véritable plaie de l'État, » et proposa divers moyens propres à réaliser l'exercice d'un contrôle sérieux sur les dépenses publiques. Remontant des effets aux causes, Villèle n'hésita point à rapporter aux développements excessifs du système impérial l'élévation des charges dont il provoquait la réduction : « Notre domination sur l'Europe, disait-il, a fait naître au milieu de nous, non une nation nouvelle, mais une réunion de quelques milliers d'individus pour lesquels les spéculations financières et politiques, l'habitude des places lucratives, la nécessité de pourvoir à de grandes dépenses par de grands profits et de forts émoluments, ont fait longtemps regarder l'Europe comme un vaste champ d'exploitation, et depuis, les revenus de la France comme son patrimoine. » Ce discours fort étendu produisit une vive sensation dans la Chambre qui en vota unanimement l'impression. M. de Barante, commissaire du roi, accepta la tâche difficile d'y répondre le lendemain même, et s'en tira avec habileté. Il opposa spirituellement au tableau des abus de l'administration moderne l'esquisse des désordres et des dilapidations de l'ancien régime, et dé-

(1) *Hist. du gouvern. parlem.*, par M. Duvergier de Hauranne, tome iv.

montra que le chiffre des économies réclamées par l'orateur était au-dessous même de celui auquel s'élevaient les réductions proposées par la commission du budget. Villèle ne cessa pendant la session de prendre une part active à la discussion de la loi de finances; il concourut fortement à l'établissement de la commission annuelle chargée de vérifier la conformité des dépenses publiques avec le texte des prescriptions légales; mais il échoua dans tous les amendements qu'il présenta. Cette insistance lui attira quelques personnalités, parmi lesquelles figurait l'imputation de recevoir un traitement de six mille francs comme maire d'une ville de second ordre. L'opposition avait mal choisi son terrain. Villèle convint du fait, mais il ajouta qu'il avait constamment abandonné cette somme à son premier adjoint pour être distribuée aux pauvres. La dette extérieure, occasionnée par les événements de 1815, avait été fort grossie par les créances particulières des anciens pays conquis, créances dont le chiffre s'était trouvé fort supérieur à ce qu'on attendait. Pour faire face à ces charges exorbitantes, le ministère se détermina à conclure avec des banquiers étrangers un emprunt de 30 millions de rentes. Informé l'un des premiers de cet engagement, jusqu'alors secret, Villèle le dénonça à la tribune comme onéreux au trésor royal; il établit que les clauses auxquelles il était consenti grevaient l'État d'un intérêt annuel de 10 pour cent avec remboursement d'un capital double, et demanda que la Chambre n'accordât que 20 millions, sans augmenta-

tion, combattu par M. Laffitte, échoua devant une inéluctable nécessité. La Chambre se sépara le 26 mars, après l'adoption du budget, contre laquelle protestèrent 88 votes de la droite, procédé constitutionnel, mais extrême, et qui autorisait de dangereuses représailles envers le parti qui en donnait l'exemple. Villèle retrouva Toulouse en proie à toutes les angoisses de la disette que l'insuffisance des récoltes de 1816 faisait peser sur la population. La confiance générale, qu'il commandait par son zèle et son désintéressement, vint en aide à ses efforts. Son exemple déterminait tous les grands propriétaires du département à mettre à la disposition de l'autorité municipale, jusqu'à la prochaine récolte, une bonne partie de la précédente, et d'en faire le transport aux marchés de la ville, à mesure qu'ils en seraient requis. (1) Cet acte de prévoyance assura l'approvisionnement public sans occasionner aucun sacrifice au département, ni même aucune perte notable aux propriétaires qui y prirent part. — Cependant, l'ordonnance du 3 septembre avait divisé le parti royaliste, jusqu'alors si puissant et si homogène, sans faire cesser les embarras du ministère. Loin de calmer les passions politiques, cet acte n'avait fait que les exaspérer sur plusieurs points du royaume, et notamment à Lyon, où le sang avait coulé pour réprimer une sédition moitié réelle, moitié fomentée par l'un des dépositaires les plus considérables du pouvoir. Le renouvellement partiel de la

(1) *Notice sur M. le comte de Villèle*, par M. de Neuville, p. 40.

Chambre avait renforcé la majorité ministérielle; mais la réapparition sur la scène politique des ennemis les plus déclarés du gouvernement royal, tels que Lafayette; Manuel, Benjamin Constant, révélait surabondamment les périls attachés à cette loi électorale qui avait inauguré avec un éclat si aventureux la voie ouverte par le manifeste du 5 septembre. « Le mouvement d'opinion qui s'était produit dans presque tous les départements, dit un partisan très-prononcé de cette mesure, montrait quelle influence exerçaient les ennemis de la Restauration, quelle action leurs comités, leur correspondance et leurs pamphlets pouvaient avoir sur cette classe moyenne à laquelle on avait accordé tant de confiance (1). » L'ordonnance du 13 novembre 1816, qui n'avait pas craint d'amnistier la fidélité des compagnons du dernier exil de Louis XVIII, avait blessé le parti monarchique sans exciter la reconnaissance du parti libéral. Une disgrâce éclatante venait de frapper dans M. de Chateaubriand, l'organe le plus éloquent et le plus vindicatif de l'opposition royaliste. En échange des adversaires implacables qu'il s'était créés, le ministère n'avait acquis que des alliés douteux, exigeants, et dénués en général de ces fermes convictions qui fortifient puissamment les causes qui savent les employer. Sa politique, dépourvue de franchise et d'unité, commençait à se résumer à ce vulgaire système de *bascule* qui repousse le dévouement sans contenir l'esprit de faction. Ce fut dans

ces tristes conjonctures que se rouvrit la session législative. M. Decazes avait essayé sans succès d'introduire dans le discours du trône un paragraphe favorable aux libertés publiques; la condescendance de Louis XVIII ne put aller jusque-là (1). Lors de la discussion de l'Adresse, M. Royer-Collard proposa un amendement qui renfermait un éloge indirect, mais vif de la loi électorale; Villèle en demanda la suppression, en promettant à ce prix l'unanimité des votes de son parti. M. de Serre, qui présidait la Chambre, fit adopter l'amendement (2); l'Adresse ne passa qu'à une faible majorité. Le ministère présenta bientôt un projet de loi restrictif des entraves auxquelles la presse était demeurée soumise dans l'état actuel de la législation. Moins touché de ces concessions secondaires que de la prolongation de ces mesures exceptionnelles, Villèle, dans un discours fort développé, combattit (12 déc.) la proposition ministérielle. « Dans les circonstances graves où se trouve notre pays, il n'est pas indifférent, dit-il, que des hommes, dont les intentions sont pures et le dévouement à la cause royale connu, votent ici pour ou contre le système politique du gouvernement... Si le système est conforme aux intérêts de la France et du roi, notre aveuglement est déplorable, et notre opposition un acte de folie. Mais si par l'effet de ses conséquences nécessaires l'autorité royale s'affaiblit, si l'on voit chaque jour augmenter les moyens d'attaque

(1) *La Vie politique de Royer-Collard*, par M. de Barante, t. 1, p. 333.

(1) *Hist. du gou. parlam.*, par M. Duv. de Hauranne, tome IV, p. 238.

(2) *Ibid.*

dirigés contre elle et disperser ceux qui doivent la défendre, nous ne sommes ni aveugles ni insensés en combattant la cause de ces funestes résultats. Fidèles à la France et au roi, nous devons avertir des dangers de la route dans laquelle on s'égaré; chaque pas en avant doit rencontrer notre opposition; elle doit exister jusqu'à l'abandon du système ou jusqu'au dénouement fatal que nous aurons retardé de tout notre pouvoir, mais qu'il n'aura pas dépendu de nous d'épargner au pays.... Tenter de substituer l'arbitraire au règne de la Charte, essayer sous les Bourbons des moyens usés sous Bonaparte, c'est méconnaître à la fois les Français et les Bourbons. La France ne peut éviter de nouvelles convulsions, le trône de nouvelles catastrophes, que par la réunion de tous les Français autour du roi légitime. La liberté de la presse avec une forte et juste répression de ses abus, est la compagne inséparable de la liberté nécessaire à cette tribune dans un gouvernement représentatif. L'immense majorité des Français veut la légitimité et la Charte, dont l'exécution formelle et complète peut seule calmer toutes les méfiances, réunir toutes les opinions et sauver notre pays. » Cette argumentation conquit à l'opposition une imposante minorité de 111 voix, qui réduisit à onze le triomphe ministériel. Ce résultat, joint à quelques apparences de rapprochement entre les royalistes et les libéraux de la gauche, donna à penser au ministère. Il ouvrit avec les chefs du côté droit des négociations qui tendaient à aboutir, quand la présentation du projet de loi de recrutement fit évanouir tout espoir

de conciliation (1). Villèle attaqua ouvertement (janv. 1818), le principe du projet, qui lui paraissait blesser l'égalité légale, et dans lequel il trouvait la conscription impériale déguisée sous d'autres formes. « A-t-on, dit-il, assez essayé du système des enrôlements pour prononcer définitivement sur leur insuffisance? Si la défense du pays est un impôt, on n'est en droit de le faire supporter à personne en décharge des autres. En levant cet impôt en nature, un homme paie la dette de cinquante, ou même de cent, qui ne paient rien du tout, et plus la durée du service est obligée, plus longtemps on est injuste... Il y a quelque chose de répugnant dans ce matérialisme politique qui considère les hommes comme une matière imposable, et une génération brillante de jeunesse et de force comme une coupe de bois livrée à la cognée du bûcheron. Jadis, l'enrôlement forcé ne tombait guère que sur la classe des artisans qui, ne trouvant plus d'ouvrage, trouvait au moins, dans la carrière des armes, une noble ressource. La conscription tombera principalement sur la population des campagnes, la plus nombreuse, mais aussi la plus utile, sur celle où les bras manquent toujours, et où la guerre a fait le plus de ravages. » Villèle attaqua avec la même énergie la disposition du projet qui mutilait la prérogative royale touchant le droit d'avancement, et, faisant allusion aux négociations ébauchées entre les royalistes et le ministère, il déclara que « tout rapprochement fondé sur la violation du pacte constitutionnel,

(1) *Hist. du gouv. parlem.*, t. IV.

perdrait le roi, la France et ceux qui l'auraient consenti. » Cette déclaration attira à l'orateur et à ses amis une réplique violente de M. Courvoisier, magistrat alors inféodé à la politique ministérielle, et qui ne craignit pas de siéger quelques années plus tard dans un conseil composé en majorité de ceux mêmes dont il blâmait si amèrement la conduite. La discussion du budget de 1819, ramena bientôt (3 avril) Villèle à la tribune. Il saisit cette nouvelle occasion de s'élever contre le système de la centralisation administrative, cet instrument de l'arbitraire impérial conservé par une étrange contradiction au sein d'un régime constitutionnel; il insista avec force sur le rétablissement des institutions provinciales et municipales, dont la France était seule privée entre toutes les nations de l'Europe. « Tant qu'on voudra maintenir le système actuel, ajouta le prophétique orateur, il faut s'attendre à rester exposé à toutes les révolutions que des audacieux pourront tenter à Paris; car, lorsque rien ne peut se faire d'un bout de la France à l'autre que d'après la direction et les ordres de Paris, la faction ou l'usurpateur qui se rendent maîtres de Paris deviennent, par ce seul fait, maîtres de toute la France. » Il vota, quelques jours après, pour la suppression des fonds secrets de la police, « comme profondément affecté, dit-il, des funestes effets sur toutes les parties du service public de l'influence exagérée de la police générale, » et signala son action dans la plupart des procès politiques portés devant les tribunaux depuis l'affaire des *patriotes de 1816*; mais il signala en même temps le

danger de supprimer un ministère quelconque en refusant les fonds nécessaires à son existence, et déclara que le retranchement proposé ne pouvait être « qu'une transition à un meilleur ordre de choses, un acte plus conforme aux droits de la Chambre et plus respectueux pour la couronne. » Villèle contribua beaucoup à faire adopter l'amendement de la commission du budget qui consacrait le principe capital de la spécialité dans les dépenses, « moyen de plus, dit un historien compétent, de faire respecter ses volontés (1), » et ce fut sur sa proposition formelle que la Chambre imposa aux ministres l'obligation de soumettre aux Chambres, chaque année, le compte des exercices antérieurs pour y être approuvés et clos par une loi. Cependant la scission du côté droit avec le ministère se prononçait de plus en plus. Villèle s'était démis, au mois de février 1818, des fonctions de maire de Toulouse. Quelques semaines avant, Monsieur avait fait remettre à Louis XVIII une note où il exprimait ses vives alarmes sur les conséquences du système politique suivi par le cabinet et sur les progrès menaçants des doctrines révolutionnaires; Louis XVIII avait répondu (29 janvier) par une lettre habilement conçue, mais dans laquelle dominait la conviction d'avoir agi dans le sens le plus conforme aux intérêts de la France et de la royauté, et le ferme dessein de persister dans la ligne tracée par l'ordonnance du 5 septembre. Ces démarches ne furent que le prétexte d'une tentative moins irréprochable à quel-

(1) *Hist. du gouv. parlem.*, t. iv.

ques égards, et qui a défrayé longtemps les accusations de la France libérale contre le parti ultra-royaliste. Nous voulons parler de la *Note secrète* par laquelle Monsieur conjurait (voyez VITROLLES) l'empereur Alexandre de profiter de la libération du territoire français, dont on s'occupait activement alors (juillet 1818) pour persuader le roi de modifier, par le renvoi de son cabinet, une politique si ouvertement favorable aux intérêts révolutionnaires. Le parti qui n'avait obtenu l'ordonnance du 5 septembre que par l'intervention vivement sollicitée du cabinet russe ne pouvait faire un grief bien sérieux au pavillon Marsan d'avoir provoqué une semblable médiation ; mais il y avait dans la *Note secrète* une portée d'insinuation évidemment répréhensible et très-propre à irriter le monarque qui attachait un si juste intérêt à la prompte délivrance du pays. Hâtons-nous toutefois d'ajouter que dans ce mémoire, comme dans la communication qui l'avait précédé, on ne découvrait aucune arrière-pensée de renversement des institutions constitutionnelles : circonstance qui tirait à notre avis un haut degré d'importance du caractère essentiellement confidentiel de ces deux documents, mais qui ne sauva pas Monsieur de sévères représailles. Le 30 septembre, une ordonnance du roi enleva à ce prince le commandement de la garde nationale pour le déférer à l'autorité civile, et cette mesure extrême acheva de détruire le peu de concorde qui régnait entre les deux frères. Cependant, bien qu'affaibli par les alarmes exagérées dont on s'était appliqué à l'entourer, la *Note secrète* n'avait pas laissé de faire impres-

sion sur l'esprit du czar. Quoiqu'il eût pris une part généreuse et active à l'affranchissement du territoire, ce souverain et ses alliés ne dissimulèrent pas au duc de Richelieu qu'en cas de nouvelles révolutions, les puissances signataires du traité du 20 novembre se regarderaient comme liées par ses stipulations. M. de Richelieu rapporta d'Aix-la-Chapelle la résolution de modifier profondément la loi électorale, dont les derniers produits n'avaient fait que confirmer ses appréhensions, que M. Lainé partageait entièrement. De nouveaux pourparlers furent entamés avec les hommes influents du parti royaliste ; mais leurs prétentions, que Villèle s'était en vain efforcé de modérer, parurent excessives. Ils demandaient le renvoi immédiat de M. Decazes, le double degré d'élection et le rapport des dispositions relatives à l'avancement militaire. Il fut impossible de s'entendre, et Louis XVIII ayant déclaré en plein conseil l'intention de « planter fermement son drapeau sur l'ordonnance du 5 septembre, » on ne songea plus qu'à de nouvelles luttes. Le noble duc de Richelieu, regardant sa mission comme terminée par la rentrée de la France dans le concert européen, déposa son portefeuille malgré les vives instances du roi, et fut remplacé par le général Dessolles qui accepta de plus la présidence nominale du conseil, dont M. Decazes, ministre de l'intérieur par la retraite de M. Lainé et la suppression du ministère de la police, devenait le véritable chef. Le département de la marine, vacant par l'éloignement de M. Dubouchage, avait été proposé à Villèle ; mais diverses circonstances firent éva-

nour cette combinaison, que n'avaient pas vues sans ombrage certains chefs avancés de l'opinion royaliste, et notamment le fougueux comte de La Bourdonnaye. « Il fallait, suivant lui, faire du ministère la conquête commune des royalistes, ou rester ensemble dans une opposition qui conserverait la pureté des doctrines (1). » La session s'était ouverte, le 19 décembre, par un discours qui se ressentait des oscillations de la crise ministérielle. Après avoir annoncé avec un légitime orgueil la fin de l'occupation étrangère, le roi, dans une phrase fort remarquée, y signalait, avec énergie « les principes pernicieux qui, sous le masque de la liberté, attaquaient l'ordre social, conduisaient par l'anarchie au pouvoir absolu, et dont le funeste succès avait coûté au monde tant de sang et de larmes. » Cependant l'esprit général de ce manifeste n'avait pas paru déplaire au parti constitutionnel. La session ne commença réellement qu'à la fin de décembre, par la discussion du projet de loi qui autorisait la perception provisoire des six premiers douzièmes des contributions directes sur les rôles de 1818, et l'ouverture d'un crédit de 200 millions pour les besoins du service. Un des orateurs les plus accrédités de la gauche, Dupont (de l'Eure), avait proposé de limiter cette autorisation à trois douzièmes. Villèle combattit cet amendement et fit remarquer que, par le refus de la loi, on porterait une évidente atteinte à la plus importante prérogative de la cou-

ronne, celle de la dissolution de la Chambre, puisque dans trois jours expirait le terme de tout impôt. Quelques jours plus tard (11 janvier), le ministère, comprenant la nécessité de régulariser une position anormale, soumit à la Chambre un nouveau projet, tendant à faire voter dix-huit mois d'impôt, seul moyen d'épargner aux Chambres l'examen précipité de la loi de finances, ou de prévenir, par le refus de cette loi, la désorganisation des services publics. L'opposition libérale n'apporta pas d'obstacles à cette combinaison; mais le côté droit la combattit avec force, et Villèle prononça, à cette occasion, un de ses plus remarquables discours. Il fit observer que la nécessité du provisoire demandé résultait uniquement de ce que les Chambres étaient convoquées trop tard et arriérées d'une session, et réfuta les considérations secondaires invoquées à l'appui de cette manière de procéder, pour insister exclusivement sur les inconvénients attachés à la violation flagrante de la Charte, dont on sollicitait la consécration. « De cette violation de la règle qu'on demande aujourd'hui, ajouta-t-il, à celle qui assure votre liberté individuelle, à celle qui interdit les tribunaux d'exception, qui garantit la propriété, qui abolit la confiscation, il y a moins de distance que ne paraissent le prévoir ceux qui la proposent... Lorsque Bonaparte, à la tête de quelques soldats, dit-il en terminant, vint disperser les membres des Conseils d'alors, ils invoquèrent les droits qu'ils tenaient de la constitution. Il leur répondit : « Vous l'avez violée ! » Redoutez pour vous-mêmes cette effrayante réponse. Redoutez-la,

(1) *Hist. de France depuis la Restauration*, par M. Lacretelle, t. II, chap. 13.

soit que notre position et votre aveuglement vous conduisent à voir encore la démagogie triomphante vous demander le renversement du trône et la dissolution de la Chambre des pairs, soit que quelque nouveau soldat tente encore de faire consacrer dans cette enceinte la violation du principe, salulaire et vital pour la France, de la légitimité! » La Chambre des députés vota la loi à 32 voix de majorité, mais elle fut repoussée par la Chambre des pairs, dont l'opposition se signala bientôt avec plus d'éclat encore par la prise en considération de la proposition faite par M. Barthélemy pour modifier la dernière loi électorale. La résolution de la Chambre haute fut portée à la Chambre élective au commencement de mars, peu de jours après que le ministère, par une promotion nombreuse, eut entrepris de neutraliser cette majorité hostile. La discussion, à laquelle Villèle ne prit qu'une part incidente, fut aigre et passionnée. La loi existante fut défendue avec chaleur par les dangereux auxiliaires que les dernières élections avaient procurés au ministère, avec talent par M. de Serre, garde des sceaux, auquel il ne manquait qu'un an d'expérience pour se ranger parmi ses plus éloquents antagonistes, et la proposition fut repoussée à une forte majorité. Villèle ne participa point aux débats sur les lois de la presse qui furent portées à la même session, mais il développa, sur la dette flottante de l'Etat et sur le dégrèvement, les doctrines qu'il devait pratiquer plus tard; il établit que la Chambre pouvait employer 37 millions d'excédant à réduire de 2,800,000 fr. les retenues sur les traitements; de

4,740,000 fr., ou 37 cent. la contribution des portes et fenêtres; qu'elle pouvait appliquer 6,900,000 francs de dégrèvement au principal de la contribution foncière des départements surchargés, et diminuer de 11 millions ou 10 centimes additionnels la charge de tous les départements. Mais la Chambre n'accorda que 20 millions de dégrèvement sur les contributions directes. — Cependant la position politique se tendait de plus en plus. Le dernier renouvellement partiel de la Chambre avait fortifié le parti hostile à la royauté de quelques noms tristement expressifs, parmi lesquels la France monarchique avait eu la douleur de lire celui de Grégoire (1). L'industrie révolutionnaire couvrait le royaume de vastes associations qui, sous des titres plus ou moins inoffensifs, préparaient à l'esprit de sédition de formidables instigateurs: le clergé, de son côté, s'efforçait de propager les démonstrations religieuses par des missionnaires dont les prédications passionnées, accueillies avec ferveur par une partie de la population, développaient, dans l'autre, un sentiment très-vif d'hostilité et d'irritation. D'affligeants désordres avaient éclaté sur plusieurs points du royaume, et répandu partout le trouble et l'agitation. Le roi se fit lui-même l'interprète de cette situation alarmante, lorsqu'en ouvrant la session légis-

(1) L'élection de Grégoire fut déterminée par un appoint systematique d'environ cent voix royalistes; mais elle avait été très-préméditée, très-calculée par le parti révolutionnaire, selon les expressions de M. Guizot (*Mém.*, t. II), dans le département où le régime royal comptait incontestablement le plus d'ennemis.

lative, le 29 novembre 1819, il constata « qu'une inquiétude vague, mais réelle, préoccupait tous les esprits, et que chacun demandait au présent des gages de sa durée. » Neuf jours avant, les ministres, frappés de la gravité des circonstances, et mus par les représentations pressantes du corps diplomatique (1), s'étaient décidés enfin à proposer des modifications à la loi électorale; par suite de cette détermination, MM. Pasquier, Roy et de Latour-Maubourg avaient pris place dans le cabinet reformé sous la présidence de M. Decazes. Ce remaniement établit bientôt entre les membres modérés de la droite et le centre un rapprochement, par suite duquel Villèle fut élu l'un des vice-présidents de la Chambre. Le projet de loi pour la perception des six douzièmes provisoires fut présenté le 20 décembre, et vivement combattu par M. de La Bourdonnaye et par les royalistes exaltés, qui voulaient à tout prix renverser M. Decazes; mais Villèle, appréhendant par dessus tout de jeter le ministère dans les bras des libéraux (2) au moment où il semblait incliner vers les idées monarchiques, se sépara d'eux et vota pour le projet de loi, qui réunit une forte majorité. — Cependant M. Decazes, tour à tour en butte aux attaques des partis extrêmes de la Chambre, mollement appuyé par les centres, ne se maintenait au pouvoir que par la faveur personnelle du roi. Une catastrophe à jamais fatale précipita brusquement la ruine du sys-

(1) Vaulabelle, *Hist. des deux Restaur.*, t. iv, p. 437.

(2) *Notice historique*, etc., par M. le comte de Neuville, p. 53.

tème politique qu'il suivait depuis quatre ans avec une si pernicieuse ténacité. M. le duc de Berri succomba, le 13 février, sous le poignard d'un fanatique égaré dans l'irrésistible débordement des passions révolutionnaires. Louvel n'eut pas, si l'on veut, de complices directs; mais il eut pour instigateurs tous ceux qui, à des degrés divers, prêchaient l'incompatibilité absolue des Bourbons avec l'existence de cette société nouvelle qu'ils avaient si généreusement émancipée. « J'ai vu le manche du couteau, écrivait Charles Nodier; c'est une idée libérale! » Ce ne fut pas sans une vive résistance que Louis XVIII sacrifia son favori aux supplications de sa famille éplorée, à l'inflexible répulsion des royalistes, et surtout au refus de concours du centre gauche de la Chambre (1); mais enfin il céda, et, le 20 février, un nouveau cabinet se constitua sous la présidence, sans portefeuille, du duc de Richelieu, à qui Monsieur, avec plus de sincérité que de réflexion, promit le concours des royalistes. Devenu depuis longtemps, par sa prudence et son dévouement, un des conseillers les plus rapprochés du prince, Villèle s'empressa de faire honneur à sa parole. Il entra en rapport avec le nouveau chef du conseil, dans l'intention commune d'amener un rapprochement complet entre le gouvernement, la droite et les centres, afin de former, pendant qu'il était temps encore, une majorité qui arrêtât l'envahissement de la Chambre par le parti libéral, en modifiant la loi électorale, et qui

(1) *La Vie politique de Royer-Coltard*, par M. de Barante, tome II, p. 4.

accordât au cabinet les moyens nécessaires pour franchir la crise dans laquelle la monarchie se trouvait engagée (1). Il fut puissamment secondé par le concours fidèle de M. Corbière, cet inséparable compagnon des prospérités et des traverses de sa vie entière. Villèle défendit la loi suspensive de la liberté individuelle par des arguments tirés de la Charte même qu'on invoquait contre le projet ministériel. « Le despotisme se prend et ne se demande pas, » dit-il judicieusement à ceux qui découvriraient dans la loi proposée le germe sérieux d'un régime de tyrannie (2). Mais, ce qu'il faut remarquer surtout dans son long et substantiel discours, c'est la péroration, où, répondant aux déclamations hypocrites des uns, aux aveugles appréhensions des autres, il s'écriait avec une clairvoyance prophétique : « Malheureux pays, qui voit reproduire depuis trente ans les mêmes sophismes, les mêmes déclamations, les mêmes principes, les mêmes doctrines subversives de tout ordre social, antipathiques de toute liberté publique, avec lesquels on l'a traîné de l'anarchie au despotisme, avec lesquels on tente encore de l'arracher à la véritable liberté ! A quelle époque en avez-vous joui comme aujourd'hui, provocateurs insensés, de cette liberté que vous appelez sans cesse quand vous l'avez, et qui ne vous

trouve plus quand vos folies nous l'ont fait perdre ! « Ce discours produisit une vive sensation. Cependant le projet ne passa qu'à 19 voix de majorité. — Villèle prêta bientôt son appui au ministère dans une circonstance plus décisive encore. Cinq jours avant sa chute, le 13 février, M. Decazes avait présenté à la Chambre un projet de loi d'élection qui affaiblissait, sans le détruire, le principe de la loi de 1817. Ce projet fut retiré, et deux mois plus tard, le 17 avril, M. Siméon lui soumit une nouvelle proposition qui consacrait l'élection à deux degrés et limitait la faculté d'élire aux dix ou douze mille propriétaires les plus imposés du pays. Cette combinaison monarchique, si hardiment substituée à l'économie libérale de la législation existante, souleva d'immenses orages au sein et au dehors de la Chambre. Plusieurs députés de la gauche furent insultés et menacés par des officiers royalistes déguisés ; le parti démocratique, de son côté, visé au cœur dans l'instrument électoral qui avait rétabli sa prépondérance, s'efforça d'intimider les volontés de la Chambre par des démonstrations populaires empruntées aux plus mauvais jours de nos fastes révolutionnaires. Le sang coula dans quelques engagements, et l'on put craindre un instant qu'une révolution imminente ne sortit d'un choc inévitable. Mais ces tumultueuses démonstrations exercèrent sur l'issue de la discussion une influence contraire à celle qu'en attendaient les instigateurs. Le ministère admit une transaction qui laissait intact le principe de l'élection directe dans les collèges d'arrondissement et de département, moyennant l'exorbitante concession d'un double vote

(1) Notice, etc., page 55.

(2) Un fait utile à constater, c'est que la loi sur la liberté individuelle ne donna pas lieu à une seule arrestation extra-judiciaire, même après les troubles de juin. Les motifs arrêtés ne furent que faiblement poursuivis et légèrement condamnés. (*Hist. de la Restaur.*, par M. Lacretelle, t. II, p. 433.

aux électeurs de la seconde catégorie. Cette transaction sauva le projet d'une ruine imminente; l'article qui la consacrait ne fut adopté qu'à la majorité de cinq voix. Villèle avait défendu avec chaleur, dans un de ses discours les plus étendus, la combinaison primitive, empruntée, comme on l'a vu, au projet présenté par lui en 1815, et rejeté par la Chambre des pairs. Il s'était attaché surtout à détruire l'argumentation qui consistait à considérer la loi du 5 février comme tellement inhérente à la Charte, qu'il fût hors des pouvoirs législatifs d'en examiner et d'en modifier les dispositions; puis, examinant le fond du système des adversaires du projet, il en avait montré le péril dans l'invocation même d'un ministère composé d'hommes spéciaux pour lutter contre les obstacles qui en découlaient. « Je suis trop pénétré, avait-il dit, de la fécondité de la loi du 5 février en fait d'obstacles à la marche du gouvernement, pour contester la nécessité d'hommes supérieurs à la tête d'une administration à laquelle serait imposé son maintien. Mais, où sont donc ces hommes supérieurs auxquels nous pourrions sans danger imposer une telle tâche? J'avoue que je ne les vois nulle part, et, jusqu'à ce qu'ils se montrent à nous, précédés de ces signes imposants auxquels on est heureux de les reconnaître, je suis d'avis que nous cherchions à mettre dans nos institutions cette prévoyance, cette sagesse, cette modération qui permet aux hommes de tous les temps de les faire marcher sans ruine au développement plus énergique qu'elle reçoivent des génies dont la Providence est sagement avare..... Qu'on ne

croie pas, dit-il encore, pouvoir avec succès nous détourner de la grande question que nous devons approfondir en lui substituant des considérations passionnées, en rappelant des institutions abolies! C'est une institution que nous cherchons à fonder, et non un privilège ou une arme que nous ayons l'intention d'accorder à une classe ou à un parti. Nous ne voulons pas, plus que vous, ressusciter une aristocratie morte depuis plus longtemps que vous ne croyez peut-être; mais vous ne devez pas, plus que nous, vous refuser à l'application, dans notre mode d'élection, des principes sur lesquels la distribution des droits politiques a été opérée dans tous les temps et dans tous les lieux. L'aristocratie, concluait l'orateur, est tout à fait étrangère à la question que je traite; c'est un épouvantail avec lequel on peut exciter quelques passions; mais nous ne pouvons nous supposer, ni les uns ni les autres, assez simples pour y croire. Il ne s'agit ici que de la propriété sans privilège, telle que nous la possédons tous, telle que tout le monde peut l'acquérir et la posséder. » Ces judicieuses considérations n'empêchèrent point Villèle de se prêter aux rapprochements dont l'amendement de M. Boin fut l'expression. La loi passa à 59 voix de majorité, après vingt-sept jours d'un débat qui avait offert cette particularité remarquable, que la loi du 5 février fut attaquée par deux de ses principaux promoteurs, MM. Lainé et de Serre, et défendue par deux des hommes les plus signalés pour leur long attachement à la cause royale, MM. Royer-Collard et Camille Jordan : trop fidèle expression de l'incertitude et de la con-

fusion qui régnaient alors dans les meilleurs esprits ! Cette orangeuse session fut pour Villèle le texte d'un succès personnel que son biographe ne saurait passer sous silence. Une circonstance fortuite l'avait appelé pendant quatre jours au fauteuil de la présidence, en remplacement de M. Ravez. Les membres de la Chambre, et particulièrement ceux de l'opposition, furent frappés des qualités qu'il déploya dans ce court exercice, et surtout de l'impartialité dont il y fit preuve. « Vous ne sauriez croire, écrivit-il à une personne de sa famille, comme mes quatre jours de présidence ont réussi. J'en reçois des compliments de tous côtés ; mais particulièrement, je l'avoue à ma honte, du côté gauche, que je n'ai pas cependant ménagé. *Ils s'attendaient sans doute à être mangés tout vifs par un ultra...* Si on nommait un président maintenant, j'aurais la presque totalité des voix de la Chambre... Quant à moi, il ne me coûte rien d'être impartial ; je ne vois que la réussite des affaires dont je suis chargé, et n'y mets pas la moindre passion contre les individus ; *je suis né pour la fin des révolutions* (1). » Villèle ne prit qu'une part secondaire à la discussion du budget de 1821. Il déclara à cette occasion que son opinion avait d'abord été favorable à la spécialité des crédits financiers, mais, qu'après avoir mûrement réfléchi sur cette grande question, il avait abandonné son premier sentiment, et qu'il n'admettait pas qu'une Chambre pût s'arroger le droit de supprimer telle ou telle partie du service sans usurper une attribution

administrative que la Charte réservait au roi seul. Ces observations, appuyées par le ministre des finances, ne furent pas contredites. Villèle partit avant la fin de la session pour séjourner une ou deux semaines à Bagnères de Luchon, dont les eaux avaient paru nécessaires à l'amélioration de sa santé. A son passage à Toulouse, il reçut un accueil dont la faveur contrastait avec les démonstrations injurieuses qui saluèrent le retour de plusieurs de ses collègues. Il revint, quelques jours avant l'ouverture des Chambres, dans cette capitale agitée où, pendant son absence, le sinistre complot militaire du 19 août s'était croisé avec l'heureux accouchement de madame la duchesse de Berri. Les élections accomplies sous l'impulsion de ce grand événement et d'après la législation nouvelle, avaient considérablement fortifié le côté droit de la Chambre. Des rapports plus multipliés s'établirent entre le cabinet et les chefs de ce parti. Il fut d'abord question de démembrer l'administration du trésor du département des finances pour la confier à Villèle, avec le rang et le titre de ministre ; mais cette idée, à laquelle il se montra peu favorable, n'eut aucune suite. Une combinaison postérieure ouvrit à lui et à M. Corbière l'entrée du conseil avec la qualité de ministres d'Etat ; mais eux et leurs amis furent d'avis d'attendre les garanties politiques promises par le ministère, et ce ne fut que le surlendemain du discours du trône (21 décembre) que ces deux personnages firent, avec M. Lainé, définitivement partie du cabinet sous le titre de ministres secrétaires d'Etat sans portefeuille. M. Corbière, par une ordonnance précédente, avait été placé à la tête du

(1) *Notice historique, etc.*, p. 59.

conseil de l'instruction publique. Villèle, qui n'avait pas de fonctions à remplir, refusa le traitement attaché à son titre (1). Désireux de faire cesser cette anomalie, le duc de Richelieu proposa, quelques jours plus tard, à Villèle, de former à son intention un département spécial de l'administration de la guerre; mais cette offre ne put être acceptée. La position incomplète des deux chefs du parti royaliste n'empêchait point toutefois Louis XVIII de leur témoigner de grands égards. Ce prince commençait à comprendre qu'il puiserait dans leurs conseils et leur direction la véritable force de son gouvernement. Villèle avait eu une communication préalable du discours royal, et M. Decazes, alors ambassadeur à Londres, ayant dû faire à cette époque un voyage à Paris, Louis XVIII avait eu soin de rassurer les deux ministres sur les conséquences politiques de ce retour momentané. Quoique les royalistes eussent, en général, accueilli l'avènement de leurs chefs comme un gage des bonnes dispositions du cabinet, la plupart étaient loin de lui accorder une confiance absolue. Sa composition leur paraissait peu homogène, et les anciens membres de la Chambre de 1815, ramenés par la loi du double vote, ne voyaient point sans ombrage dans son sein quelques-uns des promoteurs de l'ordonnance qui les avait éliminés. Ces sentiments hostiles éclatèrent lors de la présentation du projet de loi des six douzièmes provisoires, et le général Donnadieu s'en rendit l'organe dans un discours auquel Villèle opposa une réponse

(1) *Notice*, etc., p. 62.

qui sembla timide et circonspecte. Le fougueux général renouvela ses attaques dans la discussion de la loi sur les comptes de 1819; faisant allusion aux mouvements révolutionnaires dont le Piémont venait d'être le théâtre, il accusa hautement les ministres d'être les premiers provocateurs de ces explosions, et s'étonna qu'ils pussent rester au timon des affaires au milieu des orages qu'ils avaient suscités par une politique aussi malhabile que déloyale. La Chambre, toutefois, refusa l'impression de cette philippique, à laquelle Villèle fit une réponse pleine de sens et de modération. Il adjura la Chambre d'écarter du débat tout ce qui se rapportait aux divisions passées, et les royalistes de ne pas oublier que c'était par les ministres actuels qu'avait été présentée cette loi d'élection qui leur donnait la majorité. « La Révolution, continua Villèle, n'est pas encore vaincue, elle s'agite toujours; le parti royaliste doit donc rester uni; ce serait une honte pour lui que de se débâter en présence du danger commun. » Ce discours fut d'autant plus approuvé qu'il tranchait avec le ton hargneux et passionné des débats qui marquèrent cette session, moins féconde que tumultueuse. Le parti démocratique, fort réduit par les dernières élections, suppléait à son infériorité numérique par l'audace et la véhémence de ses invectives. Leurs adversaires ne gardaient guère plus de mesure, et l'enceinte parlementaire devenait une arène où se croisaient les provocations les plus injurieuses, les plus propres à augmenter l'irritation générale des esprits. Quelques jours plus tard, Villèle fit entendre un discours

remarquable à d'autres titres dans la discussion du projet de loi présenté par le ministère pour modifier, dans l'intérêt de l'agriculture méridionale de la France, le tableau du prix des grains annexé à la loi du 16 juillet 1819. Enfin il appuya la demande en prorogation de la censure des feuilles publiques et déclara à cette occasion que lui et ses amis avaient toujours voulu la liberté des journaux, mais avec des garanties suffisantes pour qu'elle ne dégénérât pas en licence, comme sous la loi de 1819. Il ajouta que « la censure était un fardeau pour les ministres » et que ce qui leur convenait le mieux, c'était « une loi répressive dont l'exécution, confiée aux tribunaux, n'imposât au ministère aucune responsabilité. » Vivement combattue par les trois principaux athlètes de l'opposition de gauche, MM. Girardin, Manuel et de Corcelles, et par plusieurs orateurs de la droite, la loi ne passa qu'au prix d'un amendement qui en circonscrivait la durée et imposait aux ministres la présentation prochaine d'une loi répressive. Cet amendement avait été voté par le concours des deux partis extrêmes de la Chambre, prélude d'un accord qui devait être funeste au cabinet. L'attitude des conseillers de la couronne s'effaçait de plus en plus sous les coups de la majorité et des incriminations croisées auxquelles ils se trouvaient en butte. Le parti royaliste pur, faiblement représenté parmi eux par deux ministres *in partibus*, cessait de faire honneur à la parole de Monsieur et leur retirait insensiblement son appui. Cette impuissance gouvernementale ranimait le courage des révolutionnaires, dé-
routés par le résultat des dernières

élections. Partout se formaient des lutttes ou s'organisaient des complots contre les gouvernements établis, et ces entreprises conquerraient des adhérents jusque parmi les députés, les officiers généraux, les magistrats, que poursuivait le fantôme d'une contre-révolution impossible dans l'état de la société. Le duc de Richelieu voulut remédier à cette situation grave en fortifiant le parti monarchique, et il offrit le portefeuille de la marine à Villèle, qui refusa. De nouvelles négociations eurent lieu pour faire entrer au conseil le duc de Bellune comme ministre de la guerre; mais ces négociations n'ayant point abouti, les trois ministres sans portefeuille se démirent de leur titre, malgré les instances de Louis XVIII, et Villèle revint à Toulouse. Il y présida, comme l'année précédente, le collège départemental, après avoir été réélu par celui de Villefranche, et déféra aux instances du duc de Richelieu en se rendant à Paris, où il trouva ses amis de plus en plus indisposés contre le ministère. Quelques députés de l'extrême droite prêchaient la nécessité d'une opposition générale et systématique; Villèle inclinait au contraire pour qu'on évitât les questions personnelles et qu'on s'abstînt de repousser les propositions sages et utiles, en gardant une attitude de surveillance et d'expectative. Mais, soit que ces ménagements parussent en arrière du courant des esprits, soit qu'au fond Villèle eût peu d'intérêt à les faire prévaloir, ils ne furent point écoutés, et la question ministérielle s'engagea vivement aussitôt après la constitution du bureau de la Chambre, où Villèle réunit 133 voix pour la présidence. Le projet

d'Adresse en réponse au discours du trône, rédigé par M. Delalot, renfermait, à l'occasion des rapports extérieurs de la France, une insinuation perfide et désobligeante; on crut y découvrir de plus une allusion injurieuse à la condescendance reprochée au duc de Richelieu par rapport à l'importation des blés d'Odessa dans le midi de la France. La première de ces inculpations fut soutenue avec vigueur par MM. Delalot, de Castelbajac et de La Bourdonnaye, et par plusieurs orateurs du côté gauche. Villèle, qui avait refusé d'entrer dans la commission de l'Adresse, blâma ouvertement les termes de ce document; mais il ne prit aucune part au débat, qui se termina par le maintien du paragraphe à une très-faible majorité. Consterné de ce revers, le ministère reprit quelque courage par la réponse ferme et digne de Louis XVIII, et il ne laissa pas de venir solliciter de la Chambre un vote de confiance en demandant pour cinq ans la prolongation de la censure des journaux. Cette proposition intempestive, à laquelle il joignit un projet de loi sévèrement répressif des délits de la presse, fut le signal du déchaînement des deux partis coalisés. MM. Donnadieu, Delalot, de La Bourdonnaye, de Castelbajac, de Chauvelin, B. Constant renouvelèrent leurs attaques contre le cabinet, dont la situation devint bientôt intolérable. Le 13 décembre, Villèle et Corbière furent mandés chez Monsieur, et ce fut de la bouche même de ce prince qu'ils apprirent que le ministère, après avoir vainement sollicité la dissolution de la Chambre, venait de se retirer en masse, et que le roi les attendait pour les charger de la formation

d'un nouveau cabinet. Les deux chefs royalistes se rendirent immédiatement aux Tuileries; ils combattirent l'idée émise par le roi de confier la présidence du conseil au duc de Blacas, et parlèrent d'y maintenir le duc de Richelieu; il fut question de conserver le comte Roy à la tête des finances, en appelant Corbière à la justice et Villèle à l'intérieur. Mais Louis XVIII lui-même ayant déclaré que ni M. Roy, ni M. de Richelieu, ni M. de Serre ne consentaient à faire partie de la nouvelle administration, Villèle accepta le portefeuille des finances et son ami celui de l'intérieur; M. de Peyronnet, qui avait récemment signalé son zèle dans les fonctions de procureur général près la Cour des pairs, fut appelé à la justice; M. Mathieu de Montmorency aux affaires étrangères, le duc de Bellune à la guerre, et M. de Clermont-Tonnerre à la marine. — A part l'immoralité de la coalition parlementaire qui avait renversé le cabinet, coalition à laquelle Villèle, comme on l'a vu, n'avait pris aucune part, l'avènement du chef de la droite n'était pas seulement une conséquence du mécanisme constitutionnel: il était de plus dans la logique de la situation. Il appartenait à l'homme qui depuis sept ans dirigeait son parti avec tant de modération et de sûreté, de le représenter dans la combinaison qui, pour la première fois depuis 1815, le portait au pouvoir. Etranger aux passions et aux intrigues qui avaient préparé la chute du ministère de Richelieu, Villèle entra aux affaires par le seul ascendant de sa bonne renommée et sans blesser le roi qu'avait offensé le manifeste parlementaire. Mais il y entra dans

des circonstances dont les difficultés ne pouvaient échapper à la pénétration de son esprit. Enhardi par une longue tolérance, l'opposition avait pu organiser avec soin ses moyens de résistance et au besoin d'agression, et ses principaux chefs ne faisaient plus mystère du dessein de détruire, soit par les voies parlementaires, soit par la voie des complots, l'ordre monarchique restauré en 1814. Le parti libéral avait repris son véritable caractère, et substituait à l'hypocrisie du langage cette rude franchise des factions qui marchent ouvertement au but qu'elles se croient sûres d'atteindre. L'esprit public, perverti graduellement par le travail incessant de cette presse que les Bourbons avaient émanicipée, prêtait à ces tendances subversives, par son indifférence ou ses sympathies, des encouragements qu'il lui a continués depuis sous d'autres noms et sous d'autres régimes. A ce formidable système d'hostilité, la Restauration opposait l'action d'un parti affaibli par ses luttes contre l'esprit révolutionnaire et par ses propres divisions, mis au ban de l'opinion dominante par le gouvernement même dont il s'était constitué le défenseur, et que l'industrie de ses ennemis, l'exagération de ses auxiliaires et jusqu'à la sincérité de son principe avaient marqué d'une défaveur que le temps et l'expérience ont atténuée sans l'effacer. C'est dans de telles conditions que le parti royaliste pur reprenait les rênes du pouvoir avec l'appui précaire d'un roi plus fatigué que convaincu, trop éploré encore du sacrifice de son favori pour ne pas regretter un peu le régime auquel il s'était dévoué, et sous les auspices

d'un prince frappé d'une longue et incurable impopularité. Qu'on joigne à ces obstacles ceux qui dérivent de la situation profondément troublée de l'Europe méridionale, et l'on appréciera la somme des désavantages que la nouvelle administration avait à surmonter pour s'établir régulièrement dans le pays. Le premier soin du ministère fut de s'entourer d'hommes choisis dans la nuance modérée du parti royaliste. Deux nominations seulement présentèrent une signification plus marquée : ce furent, aux plus hautes fonctions de la police, MM. Franchet et Delaveau, signalés à la prévention publique comme affiliés à ce qu'on nommait alors le parti de la congrégation. La plupart des auxiliaires du cabinet précédent, tels que MM. Portalis, Mounier et Rayneval, conservèrent des positions analogues à celles qu'ils occupaient ; M. de Serre fut nommé ambassadeur à Naples, sur les instances personnelles de Villèle, et le vicomte de Chateaubriand remplaça le duc Decazes dans l'ambassade de Londres. Un des premiers projets de loi présentés par le cabinet eut pour objet la police de la presse périodique ; la censure, tant décriée par le parti libéral, y était supprimée et ne pouvait être rétablie dans l'intervalle des sessions, en cas de circonstances graves, que par une ordonnance royale contre-signée de trois ministres ; mais aucun journal ne pouvait paraître sans l'autorisation du roi, et, dans le cas où la tendance d'esprit d'une feuille périodique paraîtrait dangereuse à l'ordre public, la cour royale, en audience solennelle, avait le droit d'en prononcer la suspension et même ultérieure-

ment la suppression. Un second projet, relatif à la répression des délits de la presse, augmentait la mesure des peines édictées par la loi de 1819, en étendant la définition des faits incriminés, retranchait l'épithète de *constitutionnelle* attachée par cette loi à l'autorité du roi, attribuait aux Chambres le pouvoir exorbitant de réprimer les offenses qui leur seraient adressées, et saisissait la magistrature exclusivement au jury de toutes les infractions qui y étaient prévues. Dans le débat du premier de ces projets, Villèle repoussa l'accusation banale de sacrifier cette liberté de la presse, qu'il avait si chaudement défendue contre la loi de 1817, en signalant l'économie différente des deux combinaisons. Ses efforts tendirent surtout à motiver la disposition nouvelle qui attribuait à la magistrature le pouvoir de sévir contre les journaux signalés par la tendance dangereuse de leur esprit; cette inflexion exorbitante ne s'adressait point à un ou plusieurs articles isolés ou particuliers, mais à un ensemble de faits appréciables; elle n'était point dévolue au jury qui, composé temporairement par l'autorité, n'offrait que des garanties illusoire, mais à un corps grave, permanent, inamovible, constitué dans toutes les conditions d'impartialité désirables. Cependant le ministre concluait que, par une conséquence logique de nos institutions représentatives, la juridiction du jury deviendrait un jour la compétence naturelle des procès de la presse; mais ce progrès ne pouvait se réaliser du premier coup; l'Angleterre n'en avait conquis la plénitude qu'en 1796, bien qu'elle fût déjà, depuis de longues années, en possession

du régime parlementaire. La Chambre discuta ensuite le projet répressif, que le parti libéral, dans l'excès d'une sollicitude à laquelle il ne fut pas toujours fidèle, signalait comme la *confiscation de la presse*. Villèle déclara qu'il avait regretté la radiation du mot *constitutionnelle* appliqué à l'autorité du roi, mais qu'il avait dû céder devant la crainte d'exposer à l'impunité, par un subterfuge, les offenses adressées au pouvoir royal préexistant à l'octroi de la Charte constitutionnelle. Attaqué personnellement dans le cours du débat pour s'être prononcé, en 1814, en faveur d'une restauration pure et simple et sans condition, il se justifia de ce reproche par la date de la délibération du conseil général qui avait accueilli son opinion, et qui portait un jour de moins que la célèbre déclaration de Saint-Ouen, ce berceau du pacte constitutionnel. Les deux projets passèrent à une faible majorité, mais l'épithète litigieuse fut rétablie dans le second par la voie d'un amendement auquel le ministre donna son adhésion. La discussion du budget de 1822, présenté par le dernier cabinet avec une augmentation de 12 millions sur le département de la guerre, n'offrit aucun incident remarquable. Villèle se prononça ouvertement contre le système de spécialité que le côté gauche aspirait à faire prévaloir dans le règlement des dépenses publiques. M. Laffitte ayant articulé que le crédit actuel datait de l'ordonnance du 5 septembre, le ministre lui répondit qu'à cette époque les rentes sur l'État n'étaient qu'à 36 francs, tandis qu'elles s'élevaient aujourd'hui à 90 francs. Mais l'intérêt de ces débats fut promptement absorbé par une succession

d'événements plus propres à émouvoir. Nous voulons parler des mouvements insurrectionnels qui se déclarèrent dans le cours de cette année, sous la double impulsion d'encouragements puissants, et de la perturbation profonde qui régnait dans les esprits. Le premier de ces mouvements, organisé dans la garnison de BÉFORT, sous les auspices de la *charbonnerie*, par les soins de MM. Kœchlin frères et Voyer d'Argenson, avec le concours postérieur du général Lafayette et de son fils, de Dupont (de l'Eure), de Manuel et de quelques fanatiques subalternes, devait éclater dans les premiers jours de janvier. Un incident purement fortuit donna l'éveil à l'autorité militaire, qui fit saisir quelques affiliés secondaires, mais sans pouvoir établir la participation des principaux conjurés, que de pressants messages avaient avertis à temps utile de l'avortement du complot. Le succès de l'information judiciaire à laquelle donna lieu cette tentative, fut loin de répondre à son importance. Dénuée de preuves suffisantes, elle se résuma en une répression purement correctionnelle. Peu de jours avant, deux officiers supérieurs du 46^e de ligne, frappés des développements de l'esprit révolutionnaire parmi les corps militaires, avaient entrepris de l'extirper par une provocation collective, dont l'artifice, digne de blâme à tous égards, a été reproché sans preuves au ministère par un historien légèrement informé (1). On imagina de faire sor-

tir, le 30 juillet, des villes de Colmar et de Neuf-Brisach, deux escadrons de chasseurs en uniforme, sous la conduite des maréchaux-des-logis Thiers et Gérard, dans la direction de Mulhouse, aux cris convenus de : *Vive l'empereur!* avec l'espoir de dévoiler et de ramasser tous les mécontents dont ce cri flatterait les instincts séditieux. Cette inqualifiable démonstration ne réussit qu'en partie. Deux militaires seulement, qu'elle avait surtout en vue, le lieutenant-colonel Caron et le lieutenant Roger, se joignirent aux prétendus rebelles; la population entière demeura calme. Caron, saisi et garrotté, fut traduit devant le conseil de guerre de Strasbourg, et paya de sa vie l'imprudence qui l'avait conduit dans cet odieux guet-apens; Roger, acquitté pour le même fait, subit une autre condamnation politique. La tentative révolutionnaire de BÉFORT était à peine comprimée, lorsqu'un département de l'ouest du royaume devint le théâtre d'une nouvelle entreprise, dont le caractère et les circonstances préoccupèrent plus vivement encore l'attention publique. Le général Berton, signalé depuis longtemps pour l'activité de ses trames contre le gouvernement royal, leva, le 24 février, l'étendard de la révolte dans la petite ville de Thouars, que la garde nationale lui livra sans résistance. Il se dirigea ensuite sur Saumur, à la tête d'environ 150 hommes, espérant s'emparer du

(1) *Hist. de France depuis la Restauration.*, par M. Lacretelle, t. III, p. 217. Le véritable promoteur de cette démonstration, d'après des informations que j'ai lieu de croire exactes, fut un

lieutenant-colonel dont je ne livrerai que l'initiale K... , par égard pour les descendants qui lui survivent. L'autorité militaire supérieure demeura étrangère non-seulement à l'organisation, mais même à la connaissance de ce guet-apens.

château, et recevoir pour renfort l'école de cavalerie où, peu de mois avant, avait éclaté un soulèvement très-sérieux. Mais cette espérance fut déconcertée par la bonne contenance des élèves, et Berton, ayant usé dans de stériles pourparlers avec le maire le prestige de son audacieuse agression, se vit abandonné de la plupart de ses adhérents; il fut livré misérablement à la police quelques mois plus tard par la trahison du maréchal-des-logis Woëlfel, au moment où il cherchait à organiser de nouveaux complots au sein d'un régiment en garnison à La Rochelle. Le public apprit en même temps la tentative de Berton et l'avortement dont elle avait été suivie. Mais cette échauffourée, sans consistance apparente, était destinée à produire un grand retentissement au sein de la Chambre des députés, par suite du zèle qu'un magistrat courageux, le procureur général Mangin, avait mis à signaler dans l'acte d'accusation ceux de ses membres qui paraissaient avoir eu des rapports avec les conjurés. Cette inculpation souleva, le 1^{er} août, quelques jours avant l'ouverture des débats, une véritable tempête dans laquelle le général Lafayette, le plus compromis de tous, voila sous une aisance aristocratique et presque agressive le trouble réel de sa situation. (Voy. LAFAYETTE, tome LXIX, page 385 et 386.) Le général Foy, étranger au complot, quoique désigné dans le manifeste de M. Mangin, sollicita une enquête qui fut repoussée avec beaucoup d'esprit par M. de Martignac, avec beaucoup de mesure et de fermeté par le ministère. « Vous n'avez pas été mis en accusation, dit Villèle aux inculpés, parce qu'il ne résultait pas de la procé-

dure la possibilité, la nécessité, le devoir pour le gouvernement de vous réclamer auprès de la Chambre; mais de deux choses l'une: ou les faits allégués par les témoins et par les accusés seront prouvés, lorsque viendra le procès, et alors *on verra si nous n'oserons pas vous poursuivre!* ou bien il en résultera que ces faits sont dénués de tout fondement; alors les députés qu'on a nommés recevront un témoignage éclatant de leur innocence.» Les débats devant la cour d'assises de Poitiers n'ajoutèrent rien aux présomptions recueillies contre MM. Laffitte, B. Constant, Lafayette, Demarçay, Voyer d'Argenson, etc., et la Chambre ne fut saisie d'aucune demande en autorisation de poursuites. Des révélations postérieures ont établi surabondamment la réalité de la coopération factieuse reprochée aux membres du côté gauche; mais, dans l'opinion de plusieurs hommes graves, les charges de l'information étaient suffisantes pour motiver une action judiciaire à leur égard, et le procureur général Mangin répondit à cette idée lorsque dans son réquisitoire il déplora assez ouvertement l'incompétence qui enchaînait l'exercice de son ministère. L'inaction du gouvernement dérivait-elle d'un défaut de conviction? Faut-il y voir une triste manifestation de son impuissance contre de tels rebelles, ou, suivant une supposition accréditée, sa politique voulut-elle ménager secrètement, dans des inculpés aussi considérables, un principe de résistance et de contrepoids aux entraînements toujours redoutés du parti ultra-royaliste? L'historien hésite entre ces conjectures. Quoi qu'il en soit, l'impunité des principaux

complices de Berton n'eut point les conséquences fâcheuses qu'on pouvait en appréhender. La conspiration de ce général fut la dernière affaire dans laquelle des parlementaires se trouvèrent engagés, et nulle trace sérieuse de leur participation n'apparut dans le procès de La Rochelle, dont nous parlerons sommairement. Parmi les régiments infectés de la lèpre du carbonarisme, le 45^e de ligne, récemment envoyé de Paris à La Rochelle, était un de ceux où la contagion avait fait le plus de progrès. L'autorité militaire, voulant mettre un terme à ce désordre, prescrivit de nombreuses arrestations, et vingt-cinq prévenus furent traduits devant la cour d'assises de la Seine, qui procéda à leur jugement vers le même temps où les complots de Béfort et de Saumur étaient déferés aux cours de Colmar et de Poitiers. L'intérêt public se concentra sur quatre sergents, qui, par leur jeunesse, leur simplicité, la franchise de leurs manières, plus que par leurs dénégations mêmes, semblaient protester contre l'accusation capitale dont ils étaient l'objet. Ils convinrent de leur affiliation à la secte des carbonari, mais ils repoussèrent toute coopération à des faits légalement punissables. Ce système de défense, combattu par l'avocat général Marchangy dans un éloquent et courageux réquisitoire, ne fut point accueilli par le jury, et les quatre accusés furent frappés d'une condamnation capitale dont le président de la cour, M. Monmerqué, s'efforça vainement de faire adoucir la rigueur. Les condamnés eux-mêmes déconcertèrent ses démarches en lui déclarant que la vie leur serait ôtée par leurs propres complices, s'ils

consentaient à la racheter au prix des révélations qui leur étaient demandées. Mais l'expiation fut généralement jugée hors de proportion avec le crime, et le supplice des quatre sergents de La Rochelle est un des actes qui ont été le plus amèrement reprochés au ministère du 14 décembre. Cette sanglante exécution fut la dernière qu'ordonna le gouvernement de la Restauration, et les ventes du carbonarisme prirent fin elles-mêmes peu après l'expiration de cette tumultueuse année. Mais cette abdication ne fut, comme on le verra bientôt, qu'une transformation du système d'opposition dirigé contre la monarchie légitime avec une si implacable persévérance. En présence d'un tel spectacle, au bout de quarante ans de distance, on se demande avec un illustre publiciste, « quels motifs susciterent des colères si ardentes et des entreprises si téméraires... L'ordre légal n'avait reçu aucune grave atteinte, les intérêts qui se croyaient menacés ne couraient aucun vrai péril, le pays prospérait et grandissait régulièrement... Mais, de 1820 à 1823, les conspirateurs ne songeaient pas seulement à se demander si leurs entreprises étaient légitimes.... C'étaient de vieilles haines et de vieilles alarmes que celles qui s'attachaient aux mots d'émigration, régime féodal, ancien régime, aristocratie, contre-révolution; mais ces alarmes étaient aussi sincères et aussi chaudes, dans bien des cœurs, que si elles se fussent adressées à de vivants et puissants ennemis (1). » A la voie désormais im-

(1) *Mém. de M. Guizot*, t. 1, p. 234 et suiv.

puissante des complots armés succéda la tactique plus redoutable des hostilités parlementaires, tactique dont le succès devait plus qu'aucune autre cause contribuer, quelques années plus tard, à la ruine de nos institutions constitutionnelles. D'après la résolution dès longtemps annoncée de régulariser par une session supplémentaire le vote annuel de l'impôt, et de soustraire ainsi le gouvernement à la dépendance des Chambres, les dix-sept collèges électoraux de la première série avaient été convoqués dans le courant de mai; leurs opérations furent généralement favorables au ministère, excepté à Paris, où l'opposition triompha dans six arrondissements. La session s'ouvrit le 4 juin par un discours où le roi félicita les magistrats de leur zèle et les soldats de leur fidélité dans la répression des complots qui avaient signalé le cours de cette année, et déclara « qu'il ne souffrirait pas que la violence arrachât au pays les biens dont il jouissait. » Lors de la vérification des pouvoirs, le parti libéral essaya de venger sa défaite en dénonçant une circulaire par laquelle le ministre des finances avait, disait-on, contrairement à ses antécédents, exercé une pression inconstitutionnelle sur les élections. Villèle répondit que sa circulaire s'était bornée à tracer aux fonctionnaires publics électeurs, sans contrainte et sans menaces, leurs devoirs envers le trône et la patrie; mais il ajouta très-judicieusement qu'un gouvernement qui resterait sous le poids des oppositions qu'appelaient les institutions actuelles, sans user des moyens que ces institutions plaçaient dans ses mains, serait un gouvernement qui marcherait à sa

destruction. Le côté gauche censura vivement aussi la destitution du baron Louis, ministre d'État, pour avoir pris part aux désordres qui avaient accompagné les élections de la Seine; mais cette mesure, sur laquelle le garde des sceaux refusa toute explication, ne parut pas de nature à infirmer la validité de l'opération. Quoique la session dût être spécialement consacrée à des débats financiers, elle ne laissa pas d'être orageuse. Un projet de loi sur nos tarifs des douanes avait été présenté dans la session précédente par le ministre des finances, qui monta plusieurs fois à la tribune pour en soutenir les dispositions, notamment celles qui avaient trait à la question des sucres et à la taxe concernant l'introduction des bestiaux étrangers. A cette loi, discutée avec calme et maturité dans l'une et l'autre Chambre, succéda la présentation du budget de 1823. Ce budget se soldait par un excédant de recettes de plus de 8 millions : résultat fort satisfaisant sans doute après l'acquiescement de toutes les charges que l'occupation étrangère avait imposées au pays. Néanmoins ses divers articles fournirent aux orateurs de l'opposition presque autant de textes de violentes attaques contre le ministère. Villèle répondit particulièrement aux reproches d'arbitraire adressés à l'administration. Il fit remarquer que la répression des nombreux complots qui avaient éclaté dans le cours de l'année, n'avait coûté aucune excursion hors des limites légales. Sans excuser ni désavouer les manœuvres pratiquées en Alsace par l'autorité militaire pour éprouver les dispositions des habitants, il déclara que les soldats n'avaient eu d'autre tort que de

repousser les insinuations sédi- tieuses qui leur étaient faites; il constata que, depuis la formation du cabinet actuel, à la différence de tous ceux qui l'avaient précédé, le gouvernement n'avait eu recours à aucune loi exceptionnelle, et qu'il avait laissé à la France la jouissance de toutes les institutions qui lui avaient été promises. La session fut close le 17 août, et le même jour, le roi donna aux trois principaux membres du cabinet un témoignage marqué de sa satisfaction, en leur conférant le titre héréditaire de comte. Cette faveur n'était pour Villèle que le prélude d'une distinction plus éclatante; mais c'est aux événements extérieurs qu'il est nécessaire d'emprunter le récit des circonstances importantes qui la préparèrent. — Lors de l'avènement du ministère du 14 décembre, la révolution d'Espagne, née d'une conjuration militaire dans l'île de Léon, dès les premiers jours de 1820, avait parcouru la plupart des phases ordinaires à ces grandes perturbations. Roi constitutionnel malgré lui, Ferdinand avait paru subir de bonne grâce la violence qui lui était faite; mais les partis exaltés s'étaient enflammés à l'ombre même de cette modération, le sang avait coulé, et le roi avait espéré maîtriser l'effervescence du parti républicain par l'exil de Riégo, le principal promoteur du mouvement révolutionnaire. Mais les Cortès réunies pour la seconde fois, s'écartèrent insensiblement de la modération qu'elles avaient d'abord témoignée, et la malheureuse Espagne ne tarda pas à être livrée à toutes les convulsions de la guerre civile. Ferdinand qui, au double aspect des dangers qui l'environnaient, et des chances de

salut que lui offrait sa garde demeurée fidèle, avait repris tous ses instincts de pouvoir absolu, Ferdinand venait de succomber dans cette lutte inégale; le 7 juillet avait été pour lui un 10 août mitigé; mais il avait perdu, dès ce jour, la liberté de ses résolutions, et n'était plus que le timide et docile instrument du parti révolutionnaire. En présence de ces complications si menaçantes pour l'Europe entière, un nouveau congrès fut convoqué à Vérone, et le roi Louis XVIII, invité à s'y faire représenter, proposa au comte de Villèle de remplir cette mission. Mais le ministre, par un sentiment louable de délicatesse, conseilla au roi d'en charger le vicomte Mathieu de Montmorency, à qui elle paraissait naturellement dévolue. On lui adjoignit comme plénipotentiaires trois ambassadeurs, MM. de Caraman, de Chateaubriand et de La Ferronnays. M. de Montmorency partit pour Vienne le 26 août, près d'un mois avant l'ouverture des conférences. Huit jours plus tard, le 4 septembre, le comte de Villèle, qui avait été chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères, fut nommé président du Conseil des ministres. Ainsi se trouva sanctionnée par un titre officiel la haute direction que, depuis son avènement aux affaires, il n'avait cessé d'imprimer à la marche du gouvernement. « Ce n'était pas précisément par vanité ni par ambition, dit M. de Barante, que le comte de Villèle avait désiré cette présidence; mais, dans ses rapports habituels et dans la discussion des affaires, il se sentait gêné, et n'avait pas toute sa valeur, lorsqu'il avait à traiter avec des personnes qu'il fallait ménager... Sans avoir beaucoup d'orgueil, il était porté à

dédaigner non-seulement ses adversaires, mais ses amis et ses partisans. Il aimait à parler sans être contredit, et à mener les affaires à sa manière (1). » Un de ses premiers actes fut de convertir en corps d'observation le cordon sanitaire établi, sous prétexte de la fièvre jaune, le long de la frontière des Pyrénées, et d'augmenter de 50 mille hommes l'effectif de l'armée. Ainsi mis en garde contre les premières éventualités qui pourraient survenir, il attendit avec plus de sécurité les résolutions du congrès de Vérone, dont l'ouverture officielle eut lieu le 20 octobre. L'idée d'une intervention armée de la France en Espagne n'était point jusqu'alors entrée dans son esprit; il n'y voyait aucune nécessité immédiate, et craignait qu'elle n'absorbât des forces qui pourraient être utiles à la France dans le cas où les affaires d'Orient amèneraient de nouvelles complications européennes (2). Les instructions confidentielles remises au noble vicomte, instructions tracées de la main même de Villèle, lui prescrivaient en substance d'obtenir l'évacuation du Piémont et de Naples par les Autrichiens, de surveiller avec soin les vues ambitieuses de l'Autriche sur la couronne de Sardaigne et d'empêcher à tout prix une rupture intempestive entre la Porte et la Russie. Quant à la question d'Espagne, le ministre devait, autant qu'il serait en lui, la soustraire à la discussion du congrès, en annonçant que la France se chargeait exclusivement d'éteindre

ce foyer de révolution; en cas de velléité déclarée d'intervention de la part des puissances continentales, le représentant du cabinet devait refuser péremptoirement tout passage de leurs troupes sur le territoire français, et tirer seulement de ces intentions belliqueuses une garantie efficace contre toute assistance que le cabinet anglais pourrait prêter à l'Espagne révolutionnaire. Enfin, un dernier article lui recommandait d'appeler l'attention des souverains sur l'état de désordre et d'anarchie dans lequel languissaient les colonies espagnoles (1). M. de Montmorency avait rencontré à Vienne, où se trouvaient l'empereur Alexandre, le roi de Prusse et leurs principaux ministres, des dispositions fort animées contre les oppresseurs du roi Ferdinand, et ces dispositions, favorisées par les prévenances personnelles du czar, avaient facilement entraîné le plénipotentiaire français à excéder la mesure de ses instructions. Prenant le rôle de rapporteur des affaires d'Espagne, qui lui avait été formellement interdit, il soumit au congrès plusieurs éventualités, dont chacune impliquait la conséquence d'une guerre à laquelle les puissances alliées étaient invitées à fournir sinon un concours matériel et militaire, au moins une assistance diplomatique commune et solidaire. La réponse des plénipotentiaires étrangers se fit attendre pendant près d'un mois. L'Autriche et la Prusse, en cas de guerre entre la France et l'Espagne, promirent à la première leur appui mo-

(1) *La Vie politique de M. Royer-Collard*, etc., t. II, p. 177.

(2) Lettre au vicomte de Chateaubriand, du 5 mai 1822.

(1) *Notice sur M. de Villèle*, etc., p. 83. — *Congrès de Vérone*, par M. de Chateaubriand, ch. 20.

ral, et même, au besoin, un secours matériel gradué suivant les nécessités intérieures de leurs États respectifs; l'Autriche seule ajouta que l'étendue, la quotité et la direction de ce secours devaient être réglées par une nouvelle délibération commune des cours alliées. Plus explicite et plus loyale, la Russie répondit par une affirmative sans réserve à toutes les questions posées. Le duc de Wellington, représentant du gouvernement britannique, tint un autre langage, et se prononça nettement contre l'expédition projetée. Dans une note où respirait, dit Chateaubriand, « toute l'animosité du cabinet de Saint-James contre la France (1), » le vainqueur de Waterloo accumula les sophismes pour détourner le coup qui menaçait la révolution ibérique; et cette doctrine monstrueuse de la non-intervention qui était destinée à rencontrer, trente-huit ans plus tard, d'autres organes dans le même pays, il la proclama avec autant d'aplomb que si l'Angleterre ne s'en fût pas constamment écartée dans toutes les phases de son histoire moderne. Le noble duc ne posait à son principe qu'une limite : c'était le cas où les *intérêts essentiels* des sujets britanniques se trouveraient lésés par l'ordre de choses actuel en Espagne : distinction fort arbitraire sans doute, mais qui justifiait du moins l'attitude prise par le gouvernement français, car c'était un *intérêt assez essentiel* pour nous d'empêcher une nouvelle révolution et de « nous replacer au rang des nations qui tirent d'elles-mêmes leur force, leur puissance et leur

dignité (1). » Le duc de Wellington refusa donc de signer les procès-verbaux des conférences, lesquelles se réduisirent en définitive au projet d'envoyer aux représentants des alliés, à Madrid, des dépêches comminatoires, avec ordre de rappel si le gouvernement révolutionnaire n'en tenait pas de compte. La politique anglaise acheva de se caractériser par un fait grave : celui de la négociation d'un traité de commerce avec l'Espagne, traité qui, dans l'état d'abandon et d'anarchie de la péninsule, offrait à son gouvernement un appui moral et matériel (2) dont l'importance n'avait pu être achetée qu'au prix d'énormes sacrifices. Vers le même temps, le duc de Wellington remit au congrès un *Memorandum* sur les colonies espagnoles en Amérique,

(1) *Congrès de Vérone*, etc, ch. 24.

— A l'exemple d'un grand nombre de diplomates anglais, le duc de Wellington, personnellement, n'abondait pas toujours dans le sens de ses communications officielles. On en jugera par l'anecdote suivante, que je tiens de source sûre. Lorsqu'à son retour de Vérone il passa par Paris, il vit plusieurs fois le comte de Villèle qui, dans une de ces entrevues, lui objecta qu'ils ne s'entendraient jamais sur la question d'Espagne, parce que l'intérêt du gouvernement français était de consolider l'établissement de Louis XIV, tandis que tous les efforts de l'Angleterre devaient s'appliquer à le détruire. — Cela est vrai, répondit le duc; eh bien, déposons tout caractère public, et causons en hommes privés. Vous irez en Espagne; j'ai fait assez longtemps la guerre dans ce pays, pour le bien connaître. N'ayez qu'une armée de 100,000 hommes, mais portez-y de l'argent, beaucoup d'argent, et vous réussirez.

(2) Ces secours, d'après les informations recueillies par Ouvrard, ne s'élevaient à rien moins qu'à 200 millions comptant, avec la promesse de 400 millions à diverses échéances. (*Lettre de M. de Chateaubriand*, du 28 nov.)

(1) *Congrès de Vérone*, ch. 24.

dans lequel il insinuait que l'Angleterre pourrait être conduite, par la marche des événements, à la reconnaissance de ces Etats « de propre création. » Cette insinuation n'était qu'une menace déguisée contre l'intervention de la France en Espagne; elle était de plus un acte d'intimidation à l'adresse des cours alliées, par la perspective d'une rupture entre les cabinets de Saint-James et des Tuileries. Les quatre plénipotentiaires s'entendirent pour répondre que leurs gouvernements ne reconnaîtraient jamais l'indépendance des colonies espagnoles, tant que Sa Majesté Catholique n'aurait pas librement abdiqué ses droits de souveraineté à leur égard. Quant au pacte commercial projeté entre l'Angleterre et l'Espagne, il émut la juste susceptibilité du ministère. Le comte de Villèle fit remettre au cabinet anglais une note par laquelle il demandait des explications catégoriques sur ce point. « Les ministres de Sa Majesté Britannique, y était-il dit, reconnaîtront que dans la situation où se trouve la France vis-à-vis de l'Espagne, une décision immédiate de la France doit résulter de ces explications. » Un langage aussi ferme fit reculer le cabinet britannique, et le traité ne fut point conclu (1)! Il n'est pas hors de propos, pour l'intelligence des événements postérieurs, d'observer rapidement quelle était, aux temps où nous sommes, la situation respective des deux représentants les plus considérables du gouvernement français. La liaison de Villèle et de Chateaubriand datait de 1816, époque où ils s'étaient ren-

contrés dans les salons royalistes de M. Piet, et où ils avaient fondé ensemble, contre le système du 5 septembre, le *Conservateur*, journal royaliste, destiné à balancer l'influence de la *Minerve*, et dont Chateaubriand devint bientôt l'écrivain le plus brillant et le plus autorisé. Membres de deux assemblées différentes, doués d'aptitudes fort diverses employées au service de la même cause, une intimité sans trouble avait pu s'établir entre eux, et cette intimité subsistait tout entière au moment des conférences de Vérone. Le président du conseil avait cédé aux vives instances de M. de Chateaubriand en l'adjoignant au vicomte de Montmorency; peut-être comptait-il sur lui pour modérer ses entraînements, hypothèse qui n'est pas sans vraisemblance, à raison du peu d'intelligence qui régnait entre ces deux hommes d'Etat. Mais la conduite du mobile et ardent écrivain ne répondit qu'imparfaitement à la confiance de son puissant ami. Il abandonna M. de Montmorency à son initiative belliqueuse, en affectant la réserve officielle d'un rôle secondaire; mais il ne cessa de se prononcer pour une intervention exclusivement française dans ses conversations privées avec les souverains et leurs ministres, et travailla à conquérir le comte de Villèle à cette idée, en prêtant au czar et à ses alliés toute l'exaltation dont il était animé. « Quant à nous, dit-il lui-même (1), nous laissons du doute sur notre détermination; nous ne voulions pas nous rendre impossible; nous redoutions qu'en nous découvrant trop, le pré-

(1) *Congrès de Vérone*, etc., ch. 29.

(1) *Congrès de Vérone*, etc., ch. 29.

sident du conseil ne voulût plus nous écouter. » Ces manœuvres, auxquelles M. de Chateaubriand attribue la résolution qui prévalut plus tard, exercèrent, à ce qu'il semble, peu d'influence sur l'esprit du ministre. Il démêla facilement la politique tortueuse et machiavélique du cabinet anglais sous son masque de libéralisme, et manda à son illustre correspondant que ce ne serait qu'en « traitant les questions avec force et netteté qu'on cesserait de rester enlacé dans les filets de ces *insulaires marchands*. » La guerre, ajoutait-il, est repoussée « par l'opinion la plus saine et la plus générale, » et aurait un effet désastreux sur nos fonds, notre commerce maritime et notre industrie. Le ministre exprimait tout le regret qu'il aurait à se séparer de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse pour imiter la seule puissance dont on avait tant de raison de se méfier, mais il regardait l'envoi des notes dressées par ces puissances comme le moyen le plus infailible de préparer à l'Angleterre, dans une expédition péninsulaire, un rôle profitable à leurs intérêts, et exhortait vivement Chateaubriand à conjurer ce péril. Villèle proposait que les alliés consentissent à ne retirer leurs ambassadeurs que lorsqu'une nouvelle réunion des plénipotentiaires, tenue à Paris, aurait adhéré à ce parti, en laissant à la France le moment et le soin de son exécution. « Qu'on se pénètre bien, observait le ministre, que nous sommes plus intéressés que personne à la destruction de la révolution d'Espagne, et qu'on ne nous impose pas des mesures qui vont directement contre le but qu'on se pro-

pose (1). » M. de Montmorency repartit pour Paris le 21 nov. Quelques jours après, le duc de Wellington y arriva, et, désireux par-dessus tout d'éviter un conflit, il offrit au cabinet français sa médiation, qui fut repoussée à la suite de quelques conférences. Ses instances déterminèrent toutefois le président du conseil à un dernier effort en faveur d'une solution pacifique. Mais au moment même où partait pour Vérone le courrier porteur de sa dépêche, M. de Chateaubriand arrivait à Paris, apportant la nouvelle de l'expédition des trois notes au cabinet de Madrid. D'un autre côté, la régence d'Urgel venait d'être contrainte, après un grave échec, de se réfugier sur le territoire français. Ces circonstances décidèrent le comte de Villèle à soumettre au Conseil la question importante de savoir si la France s'unirait à ses alliés dans leurs démonstrations contre la révolution espagnole, et dans la rupture de leurs rapports avec le gouvernement des Cortès. La discussion fut vive et animée. Le président du Conseil défendit avec force sa politique d'expectation, et proposa des modifications à la note concertée à Vérone entre M. de Montmorency et les ministres des puissances continentales. Pendant ce débat, il plaça ostensiblement sa démission sur son portefeuille (2). M. de Montmorency, de son côté, soutint que son honneur était engagé à repousser toute modification au manifeste qu'il avait dressé et signé, bien qu'il y eût réservé expressément l'approbation

(1) Lettre du 3 décembre 1822.

(2) *Notice sur le comte de Villèle, etc.*, par M. de Neuville, p. 89.

de son gouvernement. Louis XVIII, qui présidait, trancha le différend, en disant qu'il « ne laisserait pas relever les Pyrénées abattues par Louis XIV, et que son ambassadeur ne devait quitter Madrid que le jour où cent mille Français s'avanceraient pour le remplacer. » Le vicomte de Montmorency donna immédiatement sa démission, et Villèle écrivit au vicomte de Chateaubriand, prêt à retourner à Londres, pour lui proposer, de la part du roi, le portefeuille des affaires étrangères. M. de Chateaubriand manifesta quelques scrupules, et parut n'accepter que sur l'ordre formel de Louis XVIII. Il fut nommé le 28 décembre. M. de Montmorency se retira avec le titre de duc que le roi, en récompense de ses services, lui avait conféré le jour même de son retour à Paris. Trois jours avant son remplacement, le comte de Villèle avait adressé à l'ambassadeur français à Madrid une dépêche où il déclarait l'intention formelle du gouvernement du roi de « repousser par tous les moyens les principes et les mouvements révolutionnaires, » mais en ajoutant qu'il se joignait à ses alliés dans les vœux que ceux-ci formaient pour que la noble nation espagnole trouvât elle-même un remède à ses maux. » Le ministre subordonnait le rappel de la légation au cas où l'Espagne continuerait à être déchirée par les factions et à répudier les avantages d'une sage liberté en s'abstenant d'améliorer la constitution qui la régissait. Le zèle monarchique du ministère avait été puissamment stimulé par le résultat des élections partielles qui s'étaient accomplies dans le courant de novembre, et qui avaient pleinement

consacré la marche nette et décidée de la nouvelle administration. Sur 51 députés à nommer, l'opposition libérale n'en obtint que 6 ou 7 dans les collèges d'arrondissement, et pas un seul dans les collèges de département. Cependant la question de paix ou de guerre continuait à tenir tous les esprits en suspens. Le discours d'ouverture des Chambres (28 janvier) fixa l'indécision publique, en annonçant que le roi avait rappelé son ministre et que « cent mille Français se tenaient prêts à marcher pour conserver le trône d'Espagne à un petit-fils de Henri IV, à préserver ce beau royaume de sa ruine et à le réconcilier avec l'Europe. » Après quelques efforts suprêmes pour le maintien de la paix, le président du Conseil crut avoir suffisamment établi l'indépendance de son opinion personnelle, soit par rapport à la pression extérieure, soit en vue des excitations et des impatiences de la majorité parlementaire. Tout sembla dès lors se disposer pour une entrée en campagne immédiate. Le *Moniteur* publia dès le lendemain la liste des officiers généraux appelés à diriger les corps d'armée sous le commandement suprême de Mgr le duc d'Angoulême, et, quelques jours plus tard, les Adresses des deux Chambres s'associèrent énergiquement, et à d'énormes majorités, aux sentiments exprimés dans le discours du trône. Ces résultats toutefois furent vivement disputés, surtout à la Chambre élective, où les principaux orateurs du parti libéral accusèrent le ministère de n'intervenir en Espagne que dans un intérêt de fanatisme et sur l'impulsion « des Prussiens et des Cosaques, » tandis que les orateurs de

l'extrême droite blâmèrent avec amertume sa longanimité envers la révolution espagnole. A ces exagérations contradictoires, le président du conseil opposa des réponses dont la modération fut généralement remarquée. Mais il termina son discours à la Chambre des députés par une phrase qui, inexactement interprétée, produisit au dedans et au dehors de cette enceinte une assez vive sensation. « Le système qui nous est conseillé par quelques orateurs, dit-il, ne saurait nous épargner la guerre, puisque nous serions dans l'alternative de combattre pour la révolution espagnole sur les frontières du Nord, ou de faire la guerre à cette révolution en Espagne. » Cette phrase avait le tort d'exprimer obscurément une contre-vérité manifeste, à savoir, que la guerre était imposée à la France par le congrès de Vérone : or, on a vu par ce qui précède, qu'à l'exception de la Russie seule, les puissances continentales ne s'étaient prêtées à ce conflit armé qu'avec répugnance, et que la France, en l'entreprenant, agissait dans la plénitude de son libre arbitre. Bien plus, à l'heure même où ces débats avaient lieu, le chef du Conseil négociait encore avec l'Espagne par l'entremise de la légation anglaise demeurée à Madrid, et ces négociations n'échouaient que par l'impéritie du gouvernement des Cortès et par les exigences menaçantes de la majorité parlementaire (1). Le comte de Villèle eut bientôt occasion de rectifier l'impression qu'il avait produite, dans le débat du projet de

(1) *Histoire des deux Restaurations*, par Ach. de Vaulabelle, t. vi, p. 24.

loi qui demandait un crédit extraordinaire de 100 millions, destinés à défrayer l'entrée de nos troupes en Espagne. Cette discussion se fit remarquer par un caractère de violence qu'aucun débat parlementaire n'avait encore présenté. Les libéraux sincères envisageaient avec effroi une expédition dont le succès devait rendre au moins intéressant des monarques, dans la personne de Ferdinand, la plénitude de sa puissance absolue ; les révolutionnaires purs comprenaient toute la portée d'une campagne qui aurait pour effet de retremper tous les ressorts de l'ordre monarchique et de ravir à l'esprit de désordre et de démocratie sa suprême espérance. M. Royer-Collard contesta dans un savant discours l'application du droit d'intervention, et le général Foy, oubliant que, selon la parole d'un ancien, les bons citoyens ne doivent manifester que de bonnes espérances, prédit à l'armée française tous les revers dont il avait menacé naguère l'expédition qui avait réprimé la révolution napolitaine. Le président du Conseil ne dissimula pas que c'était à regret que le cabinet s'était décidé à la guerre, mais que, dans la situation actuelle de l'Espagne, le maintien de la paix avait paru impossible ; il désavoua d'ailleurs toute idée de pression exercée sur la Péninsule quant au choix de ses institutions à venir, et n'eut pas de peine à réfuter l'assimilation que quelques orateurs avaient prétendu établir entre l'invasion de 1808, dont l'objet était de détrôner Ferdinand pour une ambition purement individuelle (1),

(1) La guerre impie de 1808, une des

et l'intervention qui avait pour but de l'affranchir de l'oppression révolutionnaire. Enfin il repoussa avec une énergie toute patriotique l'insinuation d'avoir cédé à une puissance occulte dans l'unique intérêt de la conservation de son portefeuille, et déclara que « si un lâche sentiment de personnalité avait pu s'insinuer dans son cœur, sa véritable ambition eût été de se réfugier dans la vie privée, en

plus condamnables assurément des entreprises modernes, avait obtenu, qui le croirait! l'approbation et les encouragements de l'unanimité du Sénat impérial. Ne craignons pas de rappeler, pour l'édification de la postérité, quelques fragments de l'Adresse délibérée par ce corps, le 10 septembre 1808, à cette occasion. « Vous croyez à la paix du continent, sire; mais vous ne voulez pas dépendre des erreurs et des faux calculs des cours étrangères; vous voulez défendre des traités solennels, librement consentis, briser la hache d'une anarchie féroce qui menace nos frontières, assurer aux véritables Espagnols le bonheur d'être gouvernés par un frère de Votre Majesté... garantir la sécurité de la France et la tranquillité de nos neveux..., déployer votre immense puissance pour diminuer les calamités de la guerre... La volonté du peuple français est la même que celle de Votre Majesté. La guerre d'Espagne est politique; elle est juste, elle est nécessaire, etc. » Six ans plus tard, ce même Sénat ne rougissait pas de reprocher à Napoléon cette même guerre à laquelle il l'avait encouragé par ses basses adulations. Le héros vaincu n'était donc que trop fondé à lui répondre, comme il le fit alors (Ordre du jour du 5 avril 1814) « qu'un signe était un ordre pour le Sénat, qui toujours faisait plus qu'on ne désirait de lui. » Napoléon lui-même semblait avoir prévu cet excès de condescendance, lorsqu'à l'époque de son avènement à l'empire, il disait à son frère Joseph : « qu'il était assuré d'obtenir de la servilité des Français tout ce qu'il voudrait en exiger. » (*Mémoires du comte Miot de Mélieto*, t. II, p. 239.)

laissant à d'autres toutes les difficultés du présent et de l'avenir, et en emportant dans sa retraite toute la faveur et presque toute la popularité d'un ministre pacifique. » Ce débat, où Chateaubriand porta toute l'autorité d'une conviction rehaussée par l'éclat du talent, donna lieu à un acte d'oppression que l'histoire, cette inflexible vengeresse des abus de pouvoir, cette protestation suprême du droit contre le fait, ne saurait rappeler sans le condamner. Le député Manuel, depuis longtemps en butte à l'inimitié du parti royaliste par l'ardeur de sa répulsion contre les Bourbons, fut arbitrairement exclu de la Chambre pour avoir fait une apologie indirecte du meurtre juridique de Louis XVI. Le ministère refusa de se prononcer sur ce coup d'Etat parlementaire, qu'il aurait pu conjurer, et qui entraîna la retraite de l'extrême gauche pendant le reste de la session. La discussion fut plus calme et plus élevée à la Chambre des pairs, où le ministre des affaires étrangères servit seul d'organe au cabinet, et la plupart des questions que soulevait l'intervention française y furent agitées de nouveau à propos de l'appel de la classe de 1823. M. de Montmorency confirma, dans un discours noble et développé, les faits que nous avons exposés plus haut, et exprima le vœu que le gouvernement anglais ne se vit jamais appliquer par les radicaux vainqueurs les principes dont ses organes avaient fait profession au congrès de Vérone. Mais la fortune s'était déjà prononcée; le premier coup de canon de l'expédition avait dispersé ces bandes de révolutionnaires français qui s'étaient flattés d'entraîner dans

les rangs de la rébellion l'avant-garde d'une armée désormais fidèle; la Bidassoa avait été franchie aux cris de *Vive le Roi*; nos soldats étaient reçus en libérateurs plutôt qu'en ennemis, et Chateaubriand avait pu résumer avec justesse ce long et tumultueux débat par ces paroles qui caractérisaient si bien une époque de foi et d'espérance : « Un roi qui, après nous avoir rendu la liberté, nous rend la gloire; un prince qui est devenu, au milieu des camps, l'idole de cent mille Français, n'ont rien à craindre de l'avenir. L'Espagne délivrée de la révolution, la France reprenant son rang en Europe et retrouvant une armée; la légitimité acquérant la seule force qui lui manquât encore; voilà ce qu'aura produit une guerre passagère que nous n'avons pas voulue, mais que nous avons acceptée. » — Le ministre des finances avait obtenu l'autorisation d'émettre en bons du Trésor partie des 100 millions votés par les Chambres pour les frais de la guerre; mais, pour ne pas augmenter la dette flottante, il préféra recourir à un emprunt qui fut adjugé (10 juillet) à la maison Rothschild au taux de 89 fr. 35 c. Cette opération eut pour effet d'exonérer la France, à un taux raisonnable, des exigences d'une dette considérable provenant surtout des reconnaissances de liquidation de l'arrière du régime impérial. Elle releva puissamment le crédit, et contribua ainsi à préparer la réduction à 4 p. 100 de l'intérêt de la dette publique. Au milieu de ces circonstances prospères, le ministère, et particulièrement le président du Conseil, était loin de jouir d'une sécurité sans mélange. La retraite du côté gauche n'avait

fait que déplacer les difficultés de la situation. « On a plus de peine, dans les partis, dit le cardinal de Retz, à vivre avec ceux qui y sont qu'à agir contre ceux qui y sont opposés. » Cette vieille vérité allait bientôt recevoir une nouvelle et triste démonstration. Une des fatalités de ces temps difficiles, le comte de La Bourdonnaye, s'était emparé de la place abandonnée par l'opposition libérale pour continuer contre le chef du cabinet une lutte qui, née dans leurs premiers rapports parlementaires, datait surtout de la première entrée de Villèle au conseil des ministres en 1820, et qui avait pris progressivement tous les caractères d'une hostilité déclarée. La vie politique de M. de La Bourdonnaye n'offrait point l'esprit d'unité que pouvait faire supposer la rigueur de ses théories (1). Ce chef exalté du parti ultra-royaliste avait commencé par être un impérialiste décidé. Président en 1813

(1) Indépendamment des motifs de rivalité qui éloignaient M. de La Bourdonnaye du comte de Villèle, des raisons personnelles que l'histoire dévoile avec regret, déterminaient la constance de son hostilité. Peu de jours après l'avènement définitif du ministre, M. de Chateaubriand lui fit part, dans une lettre *pressante et précise*, des conditions auxquelles son fougueux adversaire consentait à signer la paix. Ces conditions, dont M. Chateaubriand vantait la modération, étaient l'ambassade des Pays-Bas pour lui-même, et la pairie pour son fils. Le comte de Villèle eut la générosité de ne faire aucun usage de cette pièce, dont sa famille n'a eu connaissance qu'après sa mort. Les lettres de l'illustre écrivain, au président du Conseil, consignées par M. de Chateaubriand lui-même, dans le *Congrès de Vérone*, répètent à satiété la recommandation de s'occuper de M. de La Bourdonnaye.

du conseil général de Maine-et-Loire, il s'était distingué par son zèle à provoquer les sacrifices d'hommes et d'argent destinés à prévenir ou à retarder la chute du trône de Napoléon. Orateur éloquent, élevé, mais absolu, intraitable et dépourvu de toute capacité pratique, M. de La Bourdonnaye ne négligeait aucune occasion de harceler l'administration du comte de Villèle, et, soit passion personnelle, soit impatience de caractère, il ne tenait nul compte des lenteurs et des ménagements qui lui étaient imposés par la complication des circonstances. La discussion du budget de 1824 servit cette fois de texte à ses attaques. Après avoir entrepris d'opposer sur divers points le ministre de 1823 au député de 1818 et de 1819, il caractérisa sa politique avec une véhémence presque injurieuse, l'accusa de préparer de redoutables catastrophes par une circonspection intempestive, de blesser tous les intérêts, toutes les convenances du gouvernement représentatif, et de forfaire à ses engagements antérieurs, en s'abstenant de proposer les institutions royalistes sans lesquelles la Charte ne pouvait exister. Cette philippique, dont M. de Vaublanc et M. Delalot appuyèrent plusieurs conclusions, provoqua une réponse immédiate du ministre, réponse satisfaisante en ce qui avait trait aux allégations matérielles, mais qui révéla l'affligeante étendue des divisions auxquelles était livré le parti royaliste, et qui put faire pressentir dès lors que la contre-opposition de droite serait plus funeste à la monarchie que la véritable opposition à laquelle elle s'était substituée. A l'égard des

institutions municipales dont on invoquait la promesse, Villèle répondit avec raison que, dans l'état actuel de la société, ces questions soulevaient d'immenses obstacles, et que ses adversaires, en s'abstenant d'user à cet égard de leur droit d'initiative, vérifiaient eux-mêmes la justesse de cette objection. La présentation du budget ne rencontra à la Chambre des pairs qu'un opposant sérieux, dans M. Barbé-Marbois, premier président de la cour des comptes. Il contesta surtout l'opinion émise par le ministre des finances, qu'en acquittant les dépenses ordinaires sur le produit de l'impôt, il fallait pourvoir aux dépenses extraordinaires par la création des rentes, et blâma vivement « le danger de cette malheureuse facilité d'augmenter la dette, et de donner à des banquiers, surtout à des banquiers étrangers, l'exploitation de la fortune publique. » Le comte de Villèle répliqua que le ministère actuel n'avait pas créé mais seulement employé le système des emprunts, et que la France n'avait pas eu d'autre moyen d'effectuer sa libération, lorsqu'il avait paru impossible de demander de nouveaux sacrifices aux ressources ordinaires du pays. Ces observations, appuyées par M. Roy, dernier ministre des finances, n'amenèrent aucune contradiction. Le comte de Villèle, qui mesurait l'immense difficulté de doter la France actuelle d'un bon régime municipal, avait cherché à suppléer du moins à l'imperfection de nos institutions financières. Rien ne gênait sur ce terrain la liberté de ses mouvements. Pénétré, dès son accès au pouvoir, du besoin de contenir l'entraînement habituel des

ordonnateurs des dépenses publiques, il avait entrepris de soumettre leur gestion au joug de l'ordre et à la garantie du contrôle (1). Ce fut l'objet de l'ordonnance du 14 septembre 1822, mûrement élaborée dans plusieurs commissions réunies sous sa présidence, et par laquelle le caractère et la durée de l'exercice furent rigoureusement définis, et les dispositions des ministres strictement renfermées dans la limite des crédits votés par les Chambres; les ordonnateurs de tous les degrés y furent astreints à des règles de comptabilité sévères, dont l'observation trouvait son contrôle dans un mécanisme tracé avec une grande précision. « Ces dispositions salutaires, dit l'habile financier auquel j'emprunte ces détails, ont tari pour toujours la source de l'arriéré, en réduisant chaque année la comptabilité des budgets à l'exercice qui commence et à celui qui s'achève, ont fait pénétrer la lumière et la méthode dans l'administration publique, et ont introduit dans ses opérations variées cette féconde économie qui fait que rien ne se perd, et que les fonds du trésor reçoivent leur destination légale, sans déviation ni retard. On tenterait vainement d'apprécier en chiffres les heureuses conséquences de l'ordonnance de 1822 pour la répression des désordres, pour la disparition des abus, ainsi que le meilleur emploi des ressources du budget. » Là ne se bornèrent pas les efforts du vigilant ministre. Pour préparer un contrôle

public et complet de la cour des comptes sur la fortune nationale, il fit rendre, le 10 décembre 1823, une ordonnance qui instituait une commission de membres des deux Chambres, du conseil d'État et de la cour des comptes, chargée de vérifier et d'arrêter annuellement les écritures et les comptes des ministres, avec obligation de publier des rapports détaillés de leurs opérations, afin de constater aux yeux de tous l'enchaînement, la concordance et la régularité de ces comptabilités centrales.—L'expédition en Espagne touchait à un dénouement prochain. L'armée française, en moins de six mois, s'était rapidement avancée des bords de la Bidassoa à la baie de Cadix, après avoir livré des combats, entrepris des sièges que le succès avait constamment couronnés, et faisant admirer sa discipline autant que sa valeur. Au seul bruit de son approche, les Cortès s'étaient hâtées d'abandonner Madrid et de conduire à Séville le monarque captif. Mais ni les intentions ouvertement pacifiques du cabinet français, ni l'esprit de sagesse et de générosité déployé en toute rencontre par le prince généralissime, ne purent les disposer à la moindre condescendance envers le gouvernement de Louis XVIII. Cependant M. le duc d'Angoulême, qui approchait précipitamment, avait contraint les oppresseurs de Ferdinand à chercher leur dernier abri sous les remparts de Cadix et de l'île de Léon. Il fallut faire violence au roi pour le décider à ce nouveau départ. Enfin, la prise du Trocadéro, la reddition du fort de Santi-Pietri, la défaite et l'arrestation de Riego, tous ces événements auxquels était venue s'ajouter la contre-révolution opé-

(1) Tous ces détails sont tirés de l'excellent travail publié en 1855 sur l'administration financière de M. le comte de Villèle, par M. le marquis d'Audiffret.

rée en Portugal, consommèrent le découragement des constitutionnels; la révolution espagnole expirait aux lieux mêmes où elle avait pris naissance, et, le 1^{er} octobre, le roi et la famille royale débarquèrent libres au port Sainte-Marie, où le généralissime eut à la fois la joie de les recevoir et la douleur de n'en obtenir aucune concession profitable à l'avenir de la Péninsule. (V. VALDÈS, tome LXXXIV, p. 390). Le prince avait rendu à Andujar, le 8 août, une ordonnance qui interdisait aux autorités espagnoles toute arrestation non autorisée par les commandants des troupes françaises, qui prescrivait l'élargissement des personnes détenues arbitrairement, et plaçait sous la surveillance des autorités militaires les journaux et les journalistes. Cette ordonnance avait soulevé contre le généralissime toutes les colères de la faction apostolique à laquelle l'invasion française venait de livrer l'Espagne, et le ministère, la jugeant contraire aux engagements pris par le chef suprême de l'armée à son entrée en campagne, n'avait pas cru devoir la soumettre à l'approbation du roi. Ces divisions n'étaient que le prélude des déchirements auxquels la malheureuse Espagne allait se trouver bientôt en proie. Mais on ne dut songer alors qu'au succès militaire de l'expédition, et le duc d'Angoulême, qui l'avait conduite avec autant de bravoure que de prudence, recueillit à son retour à Paris de sincères et d'unanimes hommages. Toute la France royaliste applaudit à cette réconciliation de la légitimité et de l'armée, consommée, en dépit des manœuvres et des bravades de l'Angleterre, sous les auspices de la vic-

toire et sur les ruines d'une révolution qui avait menacé d'embraser l'Europe entière. Le ministère s'était amoindri le 19 octobre par la retraite du fidèle duc de Bellune, auquel avait succédé le baron de Damas, sacrifice fait aux exigences du généralissime, et que n'avait pas compensé la nomination du prince de Polignac à l'ambassade de Londres. Le cabinet crut devoir renforcer sa majorité à la Chambre des pairs par la promotion (22 décembre) de vingt-sept nouveaux titulaires, dont il emprunta la plupart aux députés de la droite les plus considérables par leur position sociale et leur influence personnelle. Ce fut une faute, ou plutôt un malheur. Il se priva ainsi, sans utilité suffisante, de zélés auxiliaires dont la fidélité éprouvée lui eût été précieuse plus tard, au milieu des affligeantes défections qui se déclarèrent dans les rangs de ses anciens amis. Cependant, les conditions générales de son existence s'étaient évidemment raffermies par la répression des complots intérieurs et surtout par l'issue favorable de la guerre d'Espagne. Le ministère songea à profiter de cette situation pour garantir sa stabilité contre les oscillations auxquelles elle était périodiquement exposée par le renouvellement partiel de la Chambre élective. A ce système, que consacrait l'article 37 de la Charte constitutionnelle, on substituait l'établissement d'une Chambre septennale intégralement rééligible. M. de Chateaubriand servit cette idée conservatrice du secours puissant de sa plume et de son influence. L'exécution du plan ministériel fut préparée par la dissolution de la Chambre actuelle, dont le résultat fut de réduire,

dans la nouvelle assemblée, l'opposition de gauche à un faible noyau de seize ou dix-sept membres. Entraînés dans ce naufrage universel, Lafayette se vit réduit à exiler sur un autre hémisphère plus sympathique son impuissance momentanée, et Manuel alla expier les stériles agitations de sa vie dans un délaissement (1) qui n'eut d'autre terme que la mort. Ce résultat s'expliquait suffisamment par la déroute des révolutions de Naples, de l'Espagne et du Portugal. Il s'y mêla, toutefois, des actes d'intimidation, des pratiques de séduction et des manœuvres artificieuses, qui soulevèrent de justes et énergiques protestations. Le ministère aigrit encore l'amertume de ces réclamations par les encouragements qu'il décerna aux fonctionnaires publics qui avaient chaleureusement secondé son impulsion. Les services les plus zélés furent récompensés par des promotions plus ou moins importantes et par des décorations dont la valeur, déjà dépréciée par une prodigalité sans mesure, reçut de cette distribution abusive un nouvel et fâcheux discrédit. La monarchie légitime était devenue assez puissante pour dédaigner de tels moyens qui usaient, au préjudice de l'avenir, tous les ressorts de l'autorité. A ces motifs de mécontentement se joignaient ceux qui dérivait des imprudences d'une partie du clergé, trop portée à voir dans le triomphe des idées monarchiques celui de ses propres prétentions, qu'elle ne prenait plus

soin de dissimuler. Le ministère composé en majorité d'esprits libres et sans ferveur, n'avait aucun penchant pour ce genre de domination; mais il la tolérait par égard pour les sentiments religieux du futur héritier de la couronne, et cette tolérance se traduisait en concessions de choses et surtout de personnes qui excitaient une vive irritation dans les rangs du parti libéral. Dénoncé avec exagération par les uns, indignement exploité par d'autres, le pouvoir congréganiste, cette forme la plus palpable et la plus impopulaire de la prépotence sacerdotale, était devenu dans ce siècle sceptique le grief capital de l'opposition et le levier le plus puissant de l'esprit de désordre et de faction. La volonté malade du monarque impotent, subjuguée par d'astucieuses obsessions, était sans résistance contre ce courant, dont la pernicieuse influence semblait compromettre tous les avantages de la situation. Telle était la disposition des esprits quand Louis XVIII ouvrit, pour la dernière fois, le 23 mars 1824, la session législative, dans un discours où il faisait présenter, avec le projet de loi sur la septennalité, deux autres mesures capitales depuis longtemps conçues dans l'esprit du chef du Conseil : la conversion en rentes 3 p. 0/0 des rentes créées par l'Etat à 5 p. 0/0, et le dessein d'appliquer le bénéfice de cette opération, soit à réduire les charges publiques, soit à indemniser les victimes des confiscations révolutionnaires. Les deux premiers projets furent simultanément présentés, l'un à la Chambre des pairs par le comte Corbière, l'autre à la Chambre des députés par le ministre des finances. Ce dernier abandonna à son collègue et à son ami

(1) *La Vie politique de M. Royer-Collard*, etc., par M. de Barante, t. II, p. 332.

tout le faix du débat sur la loi septennale à la Chambre haute, et ne prit qu'une fois seulement la parole pour défendre cette loi à la Chambre élective. Il attribua au mouvement électoral annuel la versatilité des résolutions du gouvernement et des Chambres, et n'eut pas de peine à démontrer que si, sous le régime impérial, le renouvellement partiel n'avait pas été un obstacle aux grands travaux législatifs, ce résultat tenait à ce que la France n'avait alors que les apparences et non la réalité du système représentatif. Le ministre, s'expliquant sur les reproches qu'avaient motivés les dernières élections, blâma assez timidement le zèle excessif des agents de l'administration, et déclara que c'était rendre un vrai service à un candidat que de ne pas garder une juste mesure dans les attaques dirigées contre lui. Tous les efforts du comte de Villèle se concentrèrent sur la discussion de la loi de réduction des rentes, au succès de laquelle il attachait un véritable amour-propre de paternité, et qui devait remplir un rôle si considérable dans sa vie publique. En présentant, le 5 avril, cette loi à la Chambre élective, il constata d'abord que la rente avait dépassé le pair, et qu'elle s'élèverait plus haut encore, si le ministre n'avait loyalement laissé pénétrer ses intentions de remboursement. La fortune publique éprouvait un double dommage de cet état de choses, par le rachat des rentes à un taux supérieur au pair imposé à la caisse d'amortissement, et par le surcroît d'un intérêt de 5 p. 100 imposé à l'Etat, tandis que le cours de ses rentes en abaisserait le taux pour ceux qui les achèteraient. Le devoir de l'administration, dans ces

circonstances, était d'offrir aux porteurs de rentes le remboursement de leur capital ou la conversion de leurs titres à un intérêt plus modéré. Le ministre annonçait qu'il s'était mis en mesure d'opérer le remboursement s'il était réclamé; à l'égard de la réduction, il proposait de la limiter à 3 p. 100 au capital de 75 francs. Le bénéfice de cette opération était une diminution de 28 à 30 millions sur les dépenses actuelles de l'Etat, sans affaiblir la puissance de l'amortissement, sans aggraver la condition des emprunts à venir, en opérant dès ce moment la réduction des intérêts de la dette publique à 4 p. 100, et en émettant des titres qui pouvaient s'améliorer en capital jusqu'à ne plus porter qu'un intérêt de 3 p. 100, sans qu'ils fussent contenus dans cette voie d'amélioration par la crainte d'un nouveau remboursement. Le ministre consacra ses derniers développements à démontrer que l'Etat était en droit de se libérer, et à faire ressortir les avantages de l'amortissement, que ménageait avec soin le projet en discussion. La vive sensation que ce projet fit naître dans toutes les classes de la société contrasta avec l'indifférence presque générale qui avait accueilli la proposition de la septennalité. Jamais, sans doute, depuis le fameux système de Law, mesure financière n'avait, surtout à Paris, passionné à ce point les esprits. La loi présentée, bonne et avantageuse en soi, rencontrait, dès l'abord, trois sortes d'adversaires : les rentiers, auxquels elle enlevait un cinquième de leur revenu, les antagonistes déjà nombreux du ministère de Villèle, qui entrevoyaient la chute du ministre à travers le rejet de ses plans,

enfin le parti libéral, que froissait vivement l'attribution faite aux émigrés dans le produit éventuel de la conversion. De ces intérêts coalisés sortirent des objections plus ou moins puissantes contre le projet, auquel on reprocha tour à tour la brusquerie, l'obscurité de ses dispositions; les mots de ruine et de banqueroute furent prononcés par allusion aux souvenirs révolutionnaires, sans tenir compte de l'alternative avantageuse offerte aux porteurs de rentes. On contesta l'assertion qui présentait comme inférieur à 5 p. 100 le chiffre courant de l'intérêt en France; on qualifia la loi d'infraction ouverte au pacte constitutionnel. Enfin, on se demanda comment le Trésor réunirait les fonds nécessaires au remboursement intégral du capital des rentes remboursables; mais le ministre, dans la prévision de cette éventualité, avait fait signer aux principales maisons financières un traité par lequel elles mettaient à sa disposition les sommes suffisantes pour l'exécution de la loi. Les partisans de l'opération opposaient de leur côté les charges excessives qui frappaient la propriété territoriale, en présence de l'immunité absolue dont jouissait la propriété mobilière; ce surcroît d'avantages avait pour effet de détourner une partie de la rente des capitaux qui pouvaient être utilement appliqués à l'agriculture ou à l'industrie; le résultat naturel de la conversion devait être, au contraire, de provoquer le retour de ces capitaux dans les départements, et de mettre un frein à l'usure en amenant une diminution salutaire dans l'intérêt de l'argent. L'infatigable ministre ajouta à la puissance de ces considérations par

une argumentation approfondie adressée tour à tour à l'une et à l'autre Chambre, et qui attesta également l'étendue de ses connaissances financières et l'inépuisable fécondité de ses ressources. Devant la Chambre élective, il réfuta particulièrement la proposition de M. Humann, qui préférait au plan ministériel la création d'une rente 4 p. 0/0, et celle qui consistait à réduire le fonds d'amortissement; il démontra que sa destination était moins d'anéantir la dette publique que de ménager aux contribuables les moyens de l'accroître sans trop de dommage dans les temps de nécessité. Divers amendements en faveur des petits rentiers furent combattus par le ministère et écartés par la Chambre, qui adopta la loi à 93 voix de majorité. La discussion à la Chambre des pairs n'eut lieu que trois semaines plus tard. Ici se rencontrèrent, dans MM. Roy, Pasquier, Mollien, et surtout dans Mgr de Quélen, archevêque de Paris, des adversaires d'autant plus dangereux qu'aucun soupçon de passion personnelle n'infirmit l'autorité de leur opposition. Le vénérable prélat plaida la cause des petits rentiers parisiens avec une onction persuasive qui ne fut pas sans influence sur le sort du projet. Quelques concessions tardives ne purent conjurer une défaite, et la loi fut rejetée le 3 juin, à la majorité de 34 voix, résultat grave sous une apparence purement financière, et dont la première et la plus fatale conséquence fut la rupture des deux hommes qui avaient le plus activement concouru à la prospérité de la Restauration.— Les premiers symptômes de refroidissement entre Villèle et Chateaubriand dataient

de l'issue de la guerre d'Espagne. L'empereur Alexandre avait envoyé au dernier la grand'croix de Saint-André, à l'exclusion du président du Conseil, auquel il gardait quelque rancune de sa tiédeur sur la question espagnole. Le comte de Villèle n'était pas demeuré insensible à cette affectation d'oubli, et Louis XVIII, vivement blessé, lui avait dit : « Pozzo et La Ferronnays viennent de me faire donner un soufflet sur votre joue par l'empereur Alexandre ; mais je vais lui donner chasse et le payer en monnaie de meilleur aloi : je vous nomme, mon cher Villèle, chevalier de mes ordres (30 déc.) ; ils valent mieux que les siens (1). » Cette distinction avait causé une incurable piqûre à l'ombrageux amour-propre de M. de Chateaubriand (2), et la blessure n'avait fait que s'envenimer sous l'action d'une rivalité que tout concourait à développer. Tous deux aspiraient à la prédominance gouvernementale ; mais sur ce terrain la lutte était ouvertement inégale entre le génie élevé, lumineux, mais fantasque et vaniteux de l'auteur des *Martyrs*, et l'esprit pratique, avisé, le bon sens exquis de son collègue, auquel le roi et les princes accordaient d'ailleurs une confiance que M. de Chateaubriand ne leur avait jamais inspirée (3). L'illustre écrivain s'était

montré peu favorable à la conversion des rentes, et le chef du Conseil avait accru sa mauvaise humeur en lui dérobant la communication du traité qu'il avait éventuellement conclu avec les banquiers de la capitale (1). M. de Chateaubriand s'était renfermé en public dans un silence affecté à l'égard du projet de loi ; il avait eu le tort plus grave de manifester son opposition à ses amis, et cette tactique déloyale avait achevé d'ébranler la majorité de la Chambre haute, où il exerçait une grande influence. Informé au sortir même de la séance, par le président du Conseil, du rejet de la loi, Louis XVIII en manifesta une vive émotion. « Villèle, lui dit-il, ne m'abandonnez pas à ces... je vous soutiendrai. » Le dimanche suivant 6 juin, jour de Pentecôte, le comte de Villèle étant entré le matin dans le cabinet du roi, « Chateaubriand, lui dit Louis XVIII, nous a trahis comme un... Je ne veux pas le voir ici après la messe ; rédigez l'ordonnance de renvoi, et qu'on la lui remette à temps ; je ne veux pas le voir. » Le ministre essaya quelques observations auxquelles Louis XVIII n'eut pas égard ; il fallut écrire sur le bureau même du roi l'ordonnance de destitution, qui fut aussitôt expédiée. M. de Chateaubriand ouvrit, aux Tuileries même, à l'issue de la messe, la lettre qui accompa-

(1) *Notice sur M. le comte de Villèle*, etc. p. 103.

(2) M. de Chateaubriand fut également décoré du cordon bleu, quelques jours après.

(3) Cette opinion est aussi celle de M. Sainte-Beuve, dans son curieux ouvrage intitulé : *Chateaubriand et son groupe littéraire*, t. II, p. 424. « Chateaubriand, dit-il, n'avait ni la patience, ni la dextérité, ni le ménagement, et la

souplesse, cette suite de petites choses, qui sont souvent la condition des grandes, et les rendent possibles. Premier ministre avec l'un ou l'autre des deux rois avec qui il eût fallu s'entendre et compter, on ne se figure pas qu'il ait pu y tenir longtemps ; il serait arrivé un matin quelque aventure. M. de Chateaubriand aime les croix, disait M. Canning. »

(1) *Congrès de Vérone*, t. II, ch. 20.

gnait cet acte, lettre dont la sécheresse n'était autorisée, ni par le procédé, ni par la situation. Il répondit au chef du Conseil « que le département *était à ses ordres*, » et fit bruit de son renvoi comme d'un triomphe. Le soir même M. Bertin de Vaux, son ami, propriétaire du *Journal des Débats*, vint déclarer au président du Conseil qu'il commencerait dès le lendemain une guerre incessante au cabinet, si M. de Chateaubriand n'obtenait l'ambassade de Rome pour compensation de sa disgrâce. Villèle ayant décliné l'initiative de cette ouverture : « Souvenez-vous, lui dit le journaliste, que les *Débats* ont déjà renversé les ministères Decazes et Richelieu, ils sauront bien aussi renverser le ministère Villèle. — Vous avez renversé les premiers, répondit le ministre, en faisant du royalisme ; pour renverser le mien, *il vous faudra faire de la révolution* (1). » Trop judicieux pronostic, dont l'accomplissement devait, par une pente inévitable, faire descendre en quelques années l'interprète des rancunes de MM. de Chateaubriand et Bertin jusqu'aux théories les plus outrées de la politique révolutionnaire ! — En somme, la séparation de M. de Chateaubriand était un événement considérable. Elle appauvissait d'un membre éloquent et renommé le cabinet déjà atteint dans son élément aristocratique par la retraite du loyal duc de Montmorency, dans son expression militaire, par le sacrifice du modeste duc de Bellune. Elle impliquait l'ambition toujours haïs-

sable d'une suprématie sans partage chez l'homme d'État réputé jusqu'ici le moins accessible aux enivrements du pouvoir, celui dont, la contradiction même la plus ardente n'avait jamais désarmé l'impassibilité. Elle affaiblissait ce prestige de modération et de simplicité dans la direction des affaires, qui ajoutait tant de poids à sa valeur personnelle. La brusquerie du procédé surtout rencontra une improbation générale. En accordant quelques jours à la juste irritation de Louis XVIII, le président du Conseil eût négocié sans peine l'éloignement de son rival à des conditions honorables qui auraient pacifié ce redoutable conflit. Mais, « contre sa coutume, dit très-bien M. Guizot, il eut plus d'humeur que de sang-froid et de prévoyance ; il y a des alliés nécessaires quoique très-incommodes, et M. de Chateaubriand était moins dangereux comme rival que comme ennemi. Il devint, continue M. Guizot, un chef d'opposition brillant et puissant, ralliant à lui d'anciens adversaires destinés à le redevenir un jour, mais momentanément attirés par le plaisir et le profit des coups qu'il portait à leur ennemi commun (1). » L'éclatante rupture des deux principaux membres du cabinet avait captivé sans l'absorber l'attention publique. Cette session la plus féconde depuis la Restauration, fut marquée par la présentation d'un projet de loi répressif des vols commis dans les églises, projet qu'adopta la Chambre des pairs, mais dont les dispositions parurent incomplètes à la Chambre élective, et que le

(1) *Notice hist. sur M. le comte de Villèle, etc.*, p. 113.

(1) *Mémoires, etc.*, t. III.

ministère retira pour le reproduire plus tard sous une autre forme. Plusieurs lois de finances furent proposées par le comte de Villèle, qui les défendit avec son expérience et sa lucidité accoutumées; telles furent celle sur le monopole des tabacs, celle qui, en vue de remédier au morcellement de la propriété territoriale, réduisait au droit fixe de 5 francs l'échange des terres contiguës, la loi sur les boissons, celle enfin du budget de 1825. La discussion de cette dernière loi se fit remarquer par un caractère d'indépendance et de généralité dont aucun autre débat analogue n'avait peut-être offert l'exemple. M. Ferdinand de Berthier, organe de la contre-opposition de droite, traça un programme détaillé de réformes impraticables, pour la plupart, dans une société issue du mouvement de 1789. M. de La Bourdonnaye, rappelant le mot de *saturnales politiques*, que le président du Conseil avait appliqué aux élections, prétendit que « c'était sans doute parce qu'il eût voulu n'y voir figurer que des esclaves, » et accusa le ministère d'attaquer à la fois toutes les libertés publiques; le marquis de Noailles s'indigna de la prétendue dépendance de la France vis-à-vis des États étrangers; M. de Lézardières se plaignit de la situation malheureuse de la propriété sur tous les points du royaume, et M. de Vaublanc présenta des calculs peu rassurants sur l'état de la balance commerciale du pays. Le comte de Villèle se mit peu en souci de ces doléances, qui n'ébranlèrent point sa majorité habituelle, et, en présentant le budget à la Chambre des pairs, il se contenta de faire remarquer la limitation salutaire

qu'il apportait dans l'émission des bons royaux, dont l'abus avait soulevé jusqu'alors tant de réclamations. Après un débat sans intérêt et partant sans véhémence, le budget ne rencontra que trois opposants. Mais le ministère se trouva bientôt appelé sur un terrain plus difficile par l'obligation de soumettre à la Chambre les crédits supplémentaires dont la guerre d'Espagne avait nécessité l'emploi. Rappelons en peu de mots ce qui s'était passé à cette occasion. Le corps d'armée destiné à l'invasion de la Péninsule avait été longtemps retenu sur la frontière des Pyrénées par les incertitudes qui régnaient au sein du Conseil. La même cause n'avait pas permis à l'administration militaire de s'occuper sérieusement des préparatifs d'une entrée en campagne. C'est dans cet état d'imprévision et d'insuffisance qu'était survenu au quartier général l'ordre de mettre sans retard les troupes en mouvement. La situation était critique. Quels périls n'avait-on pas à redouter du défaut de subsistances sur une terre ennemie, pauvre, mal peuplée, épuisée par trois ans de guerre civile, et dans la conduite d'une armée dont les dispositions n'étaient pas à l'épreuve d'un sujet moins grave de mécontentement! Un spéculateur plus habile que considéré, Gabriel Ouvrard, entreprit de surmonter ces obstacles. Il vint à Bayonne se présenter au prince généralissime, interrogea quelques réfugiés espagnols sur les ressources des provinces que l'armée aurait à traverser, et, le 5 avril, il déclara au duc d'Angoulême qu'il était prêt à mettre l'armée en mesure de franchir immédiatement la Bidassoa;

mais il fit dépendre ce concours de conditions onéreuses, comme on devait s'y attendre; il exigea que les onze douzièmes du montant de ses fournitures lui fussent payés par avance, et qu'on tint à sa disposition tous les approvisionnements existant dans les divisions militaires de Toulouse et de Bordeaux, etc. Ces stipulations, si connues sous le nom de *Marchés de Bayonne*, furent signées dans la nuit même, et soumises quelques jours plus tard à l'approbation du gouvernement, qui la donna sans hésiter. Ce premier traité fut modifié par des conventions postérieures du 2 mai et du 26 juillet qui accrurent encore l'exagération des clauses primitives, et ce fut sur l'ensemble de ces stipulations que M. de Martignac, qui avait rempli avec tant de distinction les fonctions de commissaire civil près de l'auguste généralissime, eut à s'expliquer devant la Chambre en qualité de rapporteur. Sans dissimuler tout ce qu'avait d'exorbitant la pression exercée par M. Ouvrard sur l'intendance militaire, il estima que la sanction législative ne pouvait être refusée aux crédits employés à solder l'expédition. Cette opinion fut vivement combattue par le général Foy, qui n'eut pas de peine à démontrer combien le Trésor public avait été lésé par un désordre administratif « sans exemple, dit-il, pendant les vingt-cinq ans des guerres de la Révolution; » mais Villèle monta à la tribune pour la soutenir, et revendiqua hautement la responsabilité de la partie onéreuse de l'expédition, dont il « laissait tout l'honneur au prince généralissime et à la brave armée qu'il commandait. » Il fit remarquer qu'une semblable cam-

pagne ne pouvait réussir que par des moyens extraordinaires, et qu'on avait dû sacrifier de l'argent pour épargner des hommes, et pour se libérer plus tôt des charges que la continuation de la guerre aurait imposées au pays. Ces considérations n'empêchèrent pas le comte Alexis de Noailles d'infliger à l'administration un blâme sévère, que M. de La Bourdonnaye aggrava de quelques hostilités personnelles contre le président du Conseil. Mais l'inflexible nécessité domina de trop justes objections, et les crédits extraordinaires furent votés à une forte majorité. Cependant le ministre ne crut pas devoir refuser à l'opinion publique la satisfaction d'une enquête, et une commission, composée du maréchal Macdonald, de MM. de Villemanzy, Daru, de Vaublanc, Halgan et La Bouillèrie, fut chargée d'apprécier les causes et l'urgence des crédits supplémentaires que la Chambre venait de sanctionner. Cette circonstance fit perdre au débat devant la Chambre des pairs une partie de son intérêt; mais ce débat révéla une particularité honorable pour le prince généralissime, qui non-seulement avait refusé toute espèce de traitement, mais avait en outre réalisé sur les dépenses secrètes de l'armée une somme de plus de 500 mille francs, qu'il s'était empressé de mettre à la disposition du ministre de la guerre : résultat remarquable surtout eu égard aux bruits de corruption qu'avait accrédités la prompte reddition de quelques-unes des places assiégées. Pour terminer sur ce désagréable incident du ministère Villèle, nous dirons que la commission d'enquête déposa, au commencement de l'année

1825, un rapport qui signalait des divisions tellement tranchées parmi les membres dont elle se composait, que l'organe d'une commission spéciale, M. Fadatte de Saint-Georges, crut devoir mettre la Chambre dans la confiance de ces débats intérieurs. En substance, ce document déversait le blâme le plus absolu sur la conduite du munitionnaire général, en dégagant de toute responsabilité le ministre de la guerre, antagoniste constant du système qui avait causé ces dilapidations, et concluait à ce que l'examen des manœuvres employées à cette occasion fût déferé aux tribunaux; ce qui fut prescrit par une ordonnance du 9 février 1825. Le rapporteur se prononça, toutefois, pour l'adoption définitive des suppléments de crédit. Mais cette opinion fut vivement attaquée par M. de La Bourdonnaye, qui se prévalut avec avantage de l'opposition qui avait existé, au sujet des marchés de Bayonne, entre le ministre de la guerre et l'intendant militaire Joinville, *porteur des instructions secrètes* du président du Conseil, et demanda que la conduite de cet agent supérieur fût sévèrement scrutée. Le général Foy, de son côté, rappela les éloges que le ministre des finances avait donnés l'année dernière à ces marchés de Bayonne, objet aujourd'hui d'un décri si universel, et censura l'usurpation manifeste qu'il s'était attribuée sur les fonctions du ministre de la guerre. Villèle n'opposa à ces reproches et à ces irrégularités que le défi de formuler contre lui aucune imputation précise (1),

(1) Le ministre qui répondait en ces termes aux agressions envenimées de

et, après six jours de débats animés et approfondis, où des hostilités de personnes et de partis se mêlèrent trop souvent aux questions financières, les comptes de 1823 furent décidément réglés d'après les propositions ministérielles, à une très-grande majorité. Ce résultat numérique fut plus éclatant encore à la Chambre des pairs, où vingt voix seulement protestèrent contre ces propositions. Quant aux poursuites judiciaires, elles n'aboutirent, après de nombreux incidents, qu'à la condamnation correctionnelle de deux agents du munitionnaire général, convaincus de tentatives de corruption envers des employés de l'intendance militaire : misérable dénouement d'un système d'inculpation qu'avait démoli la puissance irrésistible des faits accomplis, bien plus que l'assentiment libre et consciencieux des pouvoirs de l'Etat. La laborieuse session de 1824 fut close le 4 août.

M. de La Bourdonnaye et du général Foy, possédait un moyen bien plus victorieux de confondre leurs insinuations. Il avait écrit peu de jours avant l'ouverture de la campagne, le 7 avril 1823, à M. le duc d'Angoulême pour le prémunir contre les démarches et les spéculations de M. Ouvrard, et conservait la lettre que le prince généralissime lui avait faite le 13 avril, en réponse à cet avertissement méconnu. Lors des attaques dirigées contre le chef du Conseil, le prince l'autorisa à faire usage de cette lettre : « Non, Monseigneur, répondit noblement Villèle, il en arrivera ce qui plaira à la Providence, mais je croirais commettre un crime envers la France si, pour me dégager d'une accusation, quelque grave qu'elle pût être, je compromettais le nom de Monseigneur. » Le prince insista, mais sans vaincre la résistance du ministre, lequel ne laissa jamais échapper une seule parole qui pût divulguer ce fait. (*Notice sur M. de Villèle, etc.*, p. 130.)

Le même jour, le baron de Damas passa du ministère de la guerre à celui des affaires étrangères, et fut remplacé par M. de Clermont-Tonnerre, qui eut pour successeur à la marine M. de Chabrol-Crouzol, administrateur éprouvé. M. le duc de Doudeauville succéda au maréchal Lauriston comme ministre de la maison du roi. Ces changements maintenaient l'unité du ministère, mais ils ne lui prêtaient pas la force dont il avait surabondamment besoin pour résister aux attaques combinées de l'opposition de gauche et de la contre-opposition de droite. L'hostilité des journaux qui leur servaient d'organes avait redoublé de violence depuis la retraite de M. de Chateaubriand, et la magistrature, trompant l'espérance que le pouvoir avait mise en elle, répondait le plus souvent par une encourageante absolution aux poursuites du ministère public. Le cabinet songea à amortir cette action perturbatrice par des manœuvres moins directes, et un fonds, que quelques évaluations portèrent à deux millions, fut consacré à corrompre ou à supprimer quelques-unes de ces feuilles. Mais ces tentatives, qui suscitèrent de nouvelles clameurs, vinrent se briser contre d'insurmontables résistances, et les ministres, se fondant « sur l'insuffisance des moyens de répression établis contre la presse » provoquèrent, le 15 août, une ordonnance suspensive de la liberté des journaux (1). Cette mesure, à laquelle l'affaiblissement marqué de la santé du roi avait une part non avouée,

excita une exaspération telle qu'aucun homme de lettres ne voulut se charger personnellement des fonctions de censeur, lesquelles furent confiées à une commission secrète, placée sous la présidence du directeur général de la police. Le vindicatif auteur du *Génie du Christianisme* figura au premier rang des antagonistes du cabinet. La susceptibilité de l'opposition s'alarma, quelques jours plus tard (20 août), de la création d'un ministère des affaires ecclésiastiques, auquel fut appelé le sage et tolérant évêque d'Hermopolis. Cette excellente institution, que tous les régimes postérieurs ont maintenue, fut représentée comme une concession servile à l'esprit congréganiste. On ne manqua pas de rappeler à cette occasion la ténacité récente et hautaine avec laquelle une partie de l'épiscopat avait repoussé la déclaration du clergé de 1682, comme base d'enseignement dans les écoles ecclésiastiques, et le gouvernement ne réussit pas à tempérer cet impression par le choix qu'il fit du baron Cuvier pour la direction des cultes dissidents. La mort du roi Louis XVIII (16 septembre) vint donner, pendant quelque temps du moins, un autre cours aux préoccupations des esprits. Remarquable par la finesse et la lucidité de son intelligence, et par ce sentiment du caractère royal qui l'avait soutenu et grandi dans ses longues épreuves, Louis XVIII

l'annoncer à son frère. « Ah! Villèle, quelle faute! » s'écria le futur héritier du trône. Mot remarquable par le démenti qu'il donne à l'opinion généralement accréditée que rien déjà ne se faisait plus que d'accord avec ce prince. (*Notice sur M. de Villèle, etc.*, p. 118.)

(1) Louis XVIII entrevit trop bien le présage de sa fin prochaine dans cette précaution ministérielle, car il chargea expressément le comte de Villèle d'aller

conciliait, à un haut degré, deux dispositions assez diverses : à savoir l'orgueil inné de son titre et de ses prérogatives avec un besoin dominant de quiétude et de bien-être, qui le prédisposait naturellement à subir le joug du favoritisme. Livré longtemps à de vifs regrets par l'éloignement de M. Decazes, ce n'est que graduellement qu'il s'était abandonné à Villèle, dont la haute raison, l'esprit dépourvu de culture, mais plein de ressources et de dextérité, l'invariable modération, avaient fini par dissiper ses préventions contre le parti de l'extrême droite. En retour de ses témoignages de confiance, l'habile ministre avait répandu sur les derniers jours du vieux monarque une impression de paix et de sérénité qui préparait d'heureux auspices au nouveau règne. Contre tant de prédictions sinistres, Charles X succéda sans opposition et sans secousse à ce frère dont ses imprudences avaient plus d'une fois contrarié le système gouvernemental, et ce ne fut pas le moindre bienfait de l'administration du 14 décembre que ce rapprochement entre tous les membres de la famille royale, opéré en vue de la Révolution menaçante, sur le terrain de la Charte constitutionnelle. « Le nouveau roi, dit un judicieux historien, n'était point un prince doué de génie, mais de sagesse et de bon sens ; il avait la dignité de sa vieille race, avec l'aménité qui tient à la grandeur. Après avoir laissé aller sa jeunesse dans les plaisirs d'une société habituée aux vices comme à une partie de l'élégance, il avait été ramené au sérieux de la vie et à la gravité des vertus. Mais son austérité était clémente ; sévère

envers lui-même, il n'avait retenu d'indulgence que pour les autres(1)» Charles X estimait personnellement le comte de Villèle et s'était toujours montré plein de déférence pour ses avis. Mais le ministre, qui connaissait mieux que personne la droiture des intentions du prince, la loyauté chevaleresque de son caractère personnel, n'avait pas la même foi dans sa portée politique. Il n'ignorait pas que Charles X, sans conserver contre le système représentatif cet esprit de prévention et de défiance qu'il avait fait paraître dans les premiers temps de la Restauration, tenait au parti de l'émigration, dont il avait été le chef et le promoteur, par ces engagements qui entravent l'action du pouvoir et déconcertent les meilleures combinaisons de ses conseillers. Villèle savait à quel point les affinités, les prétentions, les tendances de l'ancien régime étaient antipathiques à la société nouvelle ; il redoutait les conflits que les exigences de certains courtisans de Charles X soulèveraient infailliblement sous un règne que leurs illusions caressaient depuis longtemps comme l'idéal du régime contre-révolutionnaire. Il les redoutait jusqu'à dire que les sessions les plus occupées et les plus difficiles étaient pour lui des sessions de repos, parce qu'au moins il voyait ses ennemis en face, tandis que dans les entr'actes de sessions il était attaqué par derrière (2). L'intention des deux chefs de l'ancienne droite était donc de quitter le ministère à l'avènement du

(1) *Hist. de France*, par M. Laurentie, t. VIII, ch. 7.

(2) *Souv. de la Restaur.*, par M. Nettement.

nouveau règne, et ils n'attendaient pour la réaliser sans dommage pour la royauté, que l'appel aux affaires de quelqu'un des conseillers intimes du successeur de Louis XVIII. Mais Charles X ayant déclaré qu'il voulait maintenir le cabinet que lui avait légué son frère (1), Villèle et Corbière ne crurent pas devoir donner suite à leur résolution. Les premiers mois de l'établissement du nouveau règne furent marqués par une impression d'espérance et de satisfaction dont nos annales modernes offrent peu d'exemples. L'ivresse populaire qui accueillit Charles X à sa rentrée à Paris, quatre jours après les obsèques de son frère, rappela les premiers transports d'allégresse qui avaient signalé le retour des Bourbons. « Le comte de Villèle, dit M. Guizot, profita avec un art infini de sa position près de Charles X pour mettre dans sa bouche une infinité de mots modérés, généreux, propres à tempérer la réputation de fougue de son parti (2). » Toutes les opinions semblaient réconciliées, toutes les hostilités semblaient désarmées; l'un des coryphées les plus ardents du parti libéral, cédant à l'entraînement général, se surprenait à crier *Vive le Roi!* et la presse révolutionnaire elle-même était réduite au silence devant cette chaleureuse réciprocity de sentiments. Le frère de Louis XVIII répondit par des actes de clémence et de bonne politique à la cordialité de cet accueil. Des commutations de peines furent accordées aux transfuges français

condamnés pour avoir porté les armes contre la France lors de la guerre d'Espagne; les déserteurs des armées de terre et de mer obtinrent une entière amnistie. Charles X voulut introduire un grand principe d'apaisement et de conciliation entre les deux branches longtemps divisées de sa propre famille, en accordant au duc d'Orléans, à sa sœur et à ses enfants le titre d'*Altesse royale* que ce prince avait fait demander vainement à la méfiance ombrageuse de Louis XVIII. La Faculté de droit de Grenoble, supprimée par suite de quelques troubles auxquels les élèves avaient pris part, fut rétablie, et de nombreuses promotions eurent lieu dans l'ordre civil et militaire. Mais de tous les actes de la bienvenue royale, aucun ne produisit une sensation plus favorable que le rapport (29 septembre) de l'ordonnance qui avait rétabli la censure dans les derniers jours de la vie du feu roi. On vit avec satisfaction le nouveau monarque s'abandonner généreusement à cette puissance formidable et capricieuse que le maître de l'Europe n'avait osé affronter, et à laquelle les conseillers de Charles X espéraient opposer avec fruit le contrepois salulaire de la légitimité. L'excellent effet de ces mesures fut malheureusement affaibli par une ordonnance qui limitait à 150 lieutenants-généraux et à 300 maréchaux de camp le cadre de l'état-major. Cette ordonnance, calquée sur les réformes économiques qu'avaient votées les Chambres, appelait à la retraite un grand nombre d'officiers généraux, et l'opposition fit remarquer avec amertume, mais avec raison, que la réforme atteignait surtout les militaires des

(1) *Notice sur M. de Villèle*, p. 122.

(2) *Mémoires, etc.*, t. iv.

anciennes armées royalistes qui avaient dû leurs grades à la rentrée des Bourbons. De nombreuses réclamations s'élevèrent; le ministre de la guerre en accueillit plusieurs, et parmi les officiers-généraux favorisés, on remarqua le général Exelmans, l'un des ennemis les plus actifs et les plus constants de la Restauration. — Depuis que le comte de Villèle avait abdiqué toute idée de retraite du ministère, une grande pensée le préoccupait tout entier : celle de préparer le projet de loi destiné à indemniser les émigrés dont les biens avaient été confisqués en vertu des lois révolutionnaires. Il voyait dans ce projet le triple avantage de fermer, par un grand acte d'équité, une des dernières plaies de la révolution, de faire disparaître une inégalité fâcheuse entre les propriétés territoriales du même pays, et de tarir une source permanente d'inquiétudes et d'irritation entre les partis. Villèle ne négligea rien pour concilier d'avance à cette mesure réparatrice, par d'imposants suffrages, l'assentiment de l'opinion publique. Ce projet de loi, discuté dans le Conseil des ministres, et dans des réunions d'hommes spéciaux, fut en outre communiqué aux membres les plus influents des deux Chambres, et le roi en annonça la présentation dans son discours d'ouverture de la session, le 22 décembre, en ajoutant que « ce grand acte de justice et de politique s'accomplirait sans entraîner aucune augmentation d'impôts, sans nuire au crédit et sans retrancher aucune partie des fonds destinés aux divers services publics. » Quelques jours après, le président du Conseil présenta à la Chambre

des députés un projet de loi qui fixait à 25 millions le montant de la liste civile comme sous le règne précédent, et réduisait de deux millions, par la suppression de la maison de Monsieur, le chiffre de la dotation affectée aux princes de la famille royale. L'article 4 de ce projet consacrait d'une manière irrévocable la restitution faite en 1814 aux princes d'Orléans de l'apanage constitué à leur profit par les édits de 1661, 1672, et 1692. Cette intercalation avait pour but de soustraire la clause additionnelle aux critiques du côté droit de la Chambre qui, peu favorable en général à la maison d'Orléans, n'eût probablement pas manqué de repousser, isolée, une disposition qui tendait à consolider son indépendance politique. Cette bienveillante précaution n'empêcha pas qu'elle ne fût en butte à de vives attaques. MM. Bazire, Bourdeau, Dudon et de La Bourdonnaye s'élevèrent avec force contre cette abrogation brusque et intempestive de la loi de 1791. Cependant, malgré l'adhésion formellement exprimée du côté gauche, dont le général Foy se rendit l'organe, l'article proposé, défendu avec force par les ministres des finances et de l'intérieur, réunit une assez grande majorité, que les instances personnelles de Charles X contribuèrent puissamment à déterminer. On dit avec esprit, à cette occasion, que le *ministère avait fait la contrebande dans les carrosses de la cour*. Les Chambres discutèrent successivement les projets de loi relatifs aux salines de l'Est, aux communautés religieuses et à la répression du sacrilège. Ces deux derniers projets avaient subi l'épreuve d'un débat à la Chambre des pairs, à la suite duquel le second

avait été retiré comme incomplet, et l'autre rejeté à la majorité de deux voix seulement. Le ministère reproduisit le projet de loi sur les communautés de femmes avec des modifications graduées sur les objections qu'il avait précédemment essayées. Nulle congrégation de ce genre ne pouvait être admise qu'après la vérification et l'approbation de ses statuts par l'évêque diocésain et le conseil d'État; l'autorisation était accordée par ordonnance royale; les acceptations de donations, les acquisitions à titre onéreux et les aliénations de rentes ou d'immeubles étaient soumises à l'autorisation royale; nul membre d'une congrégation autorisée ne pouvait disposer en sa faveur que d'un quart de ses biens; en cas d'extinction ou de suppression d'une communauté religieuse, les biens acquis à titre gratuit faisaient retour aux donateurs; ceux acquis à titre onéreux étaient attribués aux établissements hospitaliers ou ecclésiastiques du département. Le principal amendement proposé à la Chambre haute consista à réclamer l'intervention du pouvoir législatif pour l'établissement des communautés. Il fut combattu par le président du Conseil, qui objecta que la disposition ministérielle ne préjugeait rien pour le mode d'autorisation éventuelle des communautés d'hommes; mais cette explication ne put prévenir l'adoption de l'amendement. Villèle défendit avec plus d'efficacité l'attribution faite au conseil d'État du droit de vérification des statuts, et fit remarquer que ce conseil, quoique la Charte ne le comptât pas nommément au nombre de nos institutions, exerçait déjà des prérogatives plus importantes encore que celle dont on

proposait de l'investir. En représentant, le 4 janvier, à la Chambre des pairs le projet de loi sur le sacrilège qui avait été retiré l'année précédente, M. de Peyronnet expliqua que l'intention première du cabinet n'avait été que d'atteindre le sacrilège par cupidité, et qu'en étendant aujourd'hui les dispositions du projet, il ne faisait que céder aux réclamations nombreuses émanées de tous les points des deux Chambres pour combler, par la répression du crime de profanation religieuse, un vide immense de notre législation actuelle. D'après le nouveau projet, où ce qui était l'année dernière le principal devenait aujourd'hui l'accessoire, le sacrilège proprement dit était puni de mort; la même peine atteignait en certains cas le vol sacrilège, auquel, dans le plus grand nombre de circonstances, la loi décernait des peines temporaires et même simplement correctionnelles. Le vice de ce projet était de menacer de rigueurs exorbitantes un attentat dont le ministre lui-même reconnaissait l'extrême rareté, et l'opposition s'emparant habilement de cet aveu, signala la conception ministérielle comme un sanglant hommage rendu à l'influence sacerdotale (1), objet d'alarmes exagérées, mais si générales. Ces considérations réduisirent à quatre voix la majorité qui repoussa la substitution de la peine des travaux

(1) M. de Barante, (*La Vie politique de Royer-Collard*, t. II, p. 242) raconte que le jour où le garde des sceaux présenta ce projet de loi, un magistrat lui ayant témoigné quelque étonnement de cette démarche: « Nous sommes heureux, lui répondit M. de Peyronnet, d'avoir échappé à une loi contre le blasphème. »

perpétuels à celle de mort pour le crime de sacrilège ; mais le projet rencontra plus de faveur à la Chambre élective, dont la plupart professaient une répulsion outrée pour toutes les traces que l'esprit philosophique et révolutionnaire avait laissées dans la société française, et la loi y fut accueillie à une forte majorité. Le président du Conseil fit preuve d'habileté en s'abstenant de prendre part à ce débat, dont le caractère, les tendances et le résultat fournirent, dans un siècle sceptique, de nouvelles armes aux ennemis de la Restauration (1). — Toutes les préoccupations du comte de Villèle étaient alors concentrées dans le débat d'un projet de loi qui, après avoir quelque temps partagé fort injustement l'impopularité du précédent, a mérité depuis de prendre une place glorieuse dans la législation moderne de la France. Nous voulons parler de l'indemnité des émigrés. L'équitable idée de désintéresser ces victimes de la tyrannie révolutionnaire n'avait point échappé à Napoléon, consul et empereur. « Il y a en France, disait-il au conseil d'État en 1806, quarante mille émigrés sans moyens d'existence... ; ils demandent la restitution de leurs biens ou une indemnité ; il faudra bien un jour faire quelque chose pour ceux à qui il ne reste que 40 mille francs de rente de cent qu'ils avaient au-

(1) La loi sur le fait de sacrilège proprement dit ne reçut aucune application et fut une des premières dispositions qu'abrogea presque sans discussion la législature de 1830. Par une regrettable réaction, un amendement qui proposait d'assimiler les vols commis dans les églises à ceux commis dans les maisons habitées, ne pût même pas être accueilli.

trefois... Les émigrés du dehors, ajoutait Napoléon, sont plus intéressants que les hommes de la même classe qui ne sont pas sortis ; car ils ont eu le courage de faire alors la guerre, et de faire aujourd'hui la paix (1). » Mais l'Empire, absorbé par des guerres continuelles, avait passé sans accomplir cette grande réparation, dont l'initiative appartenait naturellement au régime qui lui succédait. Dès les premiers mois de 1814, une loi fut proposée et votée pour remettre les anciens propriétaires en possession des biens non vendus, et, dans la séance du 3 décembre, un des chefs les plus illustres des armées impériales, le maréchal Macdonald demanda qu'une rente annuelle de 12 millions fût inscrite au budget de 1816, pour être appliquée aux émigrés dont les propriétés avaient été aliénées révolutionnairement. Cette proposition obtint une adhésion unanime à la Chambre des pairs, et tout faisait espérer qu'elle allait être convertie en projet de loi, lorsque l'événement du 20 mars vint entraver cette mesure de conciliation. La pensée d'une indemnité fut plusieurs fois reprise depuis lors et suspendue, soit par les embarras incessants que causaient au gouvernement les attaques des factions, soit par les sacrifices qui lui furent imposés par la guerre d'Espagne. L'heureuse issue de cette guerre, l'état prospère des finances et la tranquillité relative du pays permettaient enfin de songer sérieusement à réaliser ce grand acte de politique et d'équité, et M. de Martignac vint,

(1) *Opinion de Napoléon, recueillie par un membre du conseil d'État, p. 272.*

le 3 janvier 1825, exposer à la tribune de la Chambre des députés les motifs du projet de loi destiné à le consacrer. M. de Martignac justifia avec une noble simplicité le principe de réparation qui en faisait la base, et écarta le reproche de restreindre à une seule classe des victimes de la Révolution, l'indemnité pécuniaire dont le ministère provoquait l'application. Parmi tous les maux qu'elle avait faits, la préférence du gouvernement envisageait les plus graves, les plus odieux, ceux dont l'origine constituait une atteinte aux droits les plus saints, et la trace une cause permanente de divisions et de haines; seuls, de tous les Français atteints par la spoliation révolutionnaire, les émigrés avaient tout perdu à la fois; la confiscation lancée contre eux ne fut pas une peine établie, mais une vengeance exercée; il importait qu'un exemple mémorable apprît que les grandes injustices doivent avec le temps obtenir de grandes réparations. M. de Martignac entra ensuite dans quelques détails sur la partie matérielle du projet. Pour arriver à une évaluation fidèle du préjudice causé, le gouvernement avait cru devoir en général prendre pour base le revenu de 1790, régulièrement constaté. Cette base d'estimation avait dû être modifiée pour les immeubles vendus antérieurement à la loi du 12 prairial an III, et l'administration s'en était tenue, pour apprécier la valeur de ces immeubles, au prix même d'adjudication. Quoi qu'il en soit, le chiffre total de l'indemnité présumée s'élevait à 987 millions et tant de francs, dont le gouvernement allouait l'équivalent en rentes à 3 p. 100, en sollicitant l'autorisation

d'émettre, en conséquence, trente millions de rentes à ce taux, par cinquième, en cinq ans. Tels étaient l'esprit et l'économie du nouveau projet de loi, auquel la commission, par l'organe de M. Pardessus, ne fit subir que des modifications sans importance. Elle proposait d'appliquer l'excédant des 30 millions de rentes à réparer les inégalités inévitablement attachées au mode d'évaluation des immeubles, de restreindre au capital des créances les oppositions formées par les créanciers des indemnitaires, en réservant à ces derniers la faculté de se libérer par le transfert d'un capital égal au montant de la dette; la commission proposait enfin de restituer les biens d'émigrés provisoirement affectés aux hospices, et, quant à ceux définitivement concédés, elle assujettissait l'ancien propriétaire ou ses ayants cause à conférer aux établissements détenteurs de ces biens une rente égale au revenu net de la propriété réclamée par eux. La discussion du projet de loi s'ouvrit, peu de jours après ce rapport, par un discours de M. Labbey de Pompières, qui l'attaqua sous le triple point de vue de son principe, de son opportunité dans l'état obéré des finances et des esprits à l'intérieur du royaume, et de son opposition aux promesses et à l'esprit de la Charte. Ce manifeste, dans lequel l'orateur, soulevant les questions les plus irritantes, fit en termes amers le procès à l'émigration et ne craignit point de défendre jusqu'au principe même de la confiscation politique, put faire pressentir combien le débat serait passionné, et à quel prix le ministère obtiendrait le triomphe de sa proposition.

M. de Lézardière, abordant ouvertement, de son côté, l'apologie de l'émigration, qualifia de « déclamation appuyée sur le dogme usé de la souveraineté du peuple, » l'inculpation absolue de s'allier à l'étranger pour repousser de son pays l'oppression et l'anarchie, et rappela le récent exemple du baron d'Eroles s'unissant à l'armée de Louis XVIII pour rendre au roi d'Espagne son sceptre et sa liberté. Un des membres de la gauche, M. Basterrèche, se fit remarquer par la fermeté avec laquelle, heurtant de front les exagérations modernes de l'esprit militaire, il entreprit l'éloge du courage civil, cette qualité si estimable et si dédaignée de nos jours. « Ces hommes, dit-il, qui portaient sur l'échafaud la dignité de leur caractère d'honneur et de probité, qui, avant de sortir de la vie, lançaient sur leur passage ce noble dédain, cette explosion de mépris qui finit par exciter une salutaire compassion, le remords et jusqu'à la terreur dans l'âme des terroristes eux-mêmes; c'est à cette classe de victimes et à l'indignation que provoqua leur belle contenance parmi la multitude jusque-là trop indifférente, que l'on doit le châtimement des assassins, la fin des massacres et le retour de l'ordre public. Ce n'est pas le courage militaire qui a seul contribué à nous sauver; c'est bien plus le courage civil qui, au dedans de la France, arrêta le torrent dévastateur, et qui le premier renversa le monstre. Honorons avant toutes choses cette indomptable fermeté de caractère, qui a ses racines dans l'âme, et qui n'a pas besoin d'être excitée par la fermentation du sang et par la chaleur momen-

tanée de quelque passion; le courage civil est si rare parmi les hommes de notre époque, même dans cette France féconde en toute autre espèce de courage et de dévouement!» Exagérant au niveau de ses passions personnelles le principe de réparation, M. de La Bourdonnaye accusa le projet d'être conçu « dans un système de déception, » et lui reprocha de n'avoir pour objet que d'investir un seul homme du pouvoir immense et arbitraire de disposer sans responsabilité, sans surveillance et sans appel, de la fortune publique comme des fortunes privées. Deux autres orateurs de l'extrême droite, MM. de Beaumont et Bacot de Romans compromirent le sort de la loi en lui reprochant l'insuffisance de sa libéralité et la consécration implicite du préjudice de l'expropriation. Enfin, un troisième opinant, M. de Laurencin voulait qu'on obligeât les propriétaires actuels de biens nationaux, à tenir compte de la plus-value que l'adoption de l'indemnité procurerait nécessairement à leurs immeubles. Le président du Conseil comprit l'urgente nécessité de retirer le débat de cette direction périlleuse, et déclara en termes formels que toute adhésion donnée par la Chambre à des amendements contraires à la Charte, entraînerait le retrait immédiat du projet de loi. L'opposition se récria vivement contre cette menace; M. de La Bourdonnaye affecta d'y voir une atteinte grave aux convenances et aux droits de la Chambre; le ministre persista et la discussion continua. Le général Foy attaqua le projet de loi dans son principe et dans ses conséquences, mais avec plus de mesure et de dignité que les orateurs qui

l'avaient précédé. Il contesta au projet ministériel le caractère de conciliation qu'on s'accordait généralement à lui reconnaître, et signala l'indemnité proposée comme ouvrant une ère de vexations incessantes contre les détenteurs actuels des propriétés nationales; pronostic dont l'avenir tint peu de compte, mais qui répandit dans l'assemblée une agitation assez vive pour amener à la tribune le ministre promoteur de la grande mesure qui soulevait tant d'opposition. Villèle posa d'abord le principe immuable de l'irrévocabilité des ventes nationales, et déclara que tous les efforts qui tendraient à les invalider échoueraient également devant les deux Chambres et devant la puissance et la volonté royale. Il s'attacha ensuite à réfuter l'objection que l'indemnité était consentie au profit exclusif d'une seule classe et à démontrer que cette concession, quelque soin qu'on prît pour lui donner une assiette équitable, serait évidemment inférieure à la valeur réelle du capital dont les émigrés avaient été déposés; puis, transportant la question sur son véritable terrain, il présenta l'indemnité comme le complément naturel de la Restauration, comme une garantie donnée à tous contre le retour de la confiscation et des discordes civiles « dont elle était souvent le but et toujours l'aliment le plus actif. » L'orateur affaiblit sans peine la valeur de l'assimilation qu'on s'efforçait d'établir avec les exemples nombreux de confiscations exercées sous l'ancien régime, en rappelant que ces iniquités n'avaient fait que des victimes particulières, tandis que la confiscation révolutionnaire avait, par sa généralité, affecté l'Etat tout

entier. Aux détracteurs acharnés de l'émigration de 1789, il répondit par un argument personnel qui produisit une assez vive sensation : « Les émigrés ont eu tort, dites-vous, de s'éloigner du sol brûlant de la Révolution; et que sont devenues des victimes désignées et nécessaires au mouvement révolutionnaire qui n'ont pas émigré? Et si l'auguste monarque fondateur de la Charte, si le roi qui règne sur nous n'avaient pas émigré?... Sans l'émigration de nos princes, qu'aurions-nous eu en 1814 et après les Cent-Jours à opposer aux armées de l'Europe établies dans la capitale? On n'asservit pas, on ne divise pas un État comme la France, je le sais et je le pense; nous aurions fini par rejeter l'étranger au dehors, je n'en fais aucun doute. Mais au prix de combien de sang, de combien de dévastations?... Notre affranchissement de l'étranger sans convulsion et sans honte, nos libertés publiques, le retour de la paix générale, la prospérité et le bonheur dont nous jouissons, nous le devons à l'émigration qui nous a conservé nos princes. » Une déclaration aussi monarchique ne désarma point l'insistance passionnée de l'extrême droite. M. Duplessis-Grénédan s'éleva avec une ardeur excessive contre la nouvelle loi, qu'il accusa de commettre une iniquité nouvelle; l'avènement seul du pouvoir légitime, dans son opinion, frappait de nullité les ventes nationales, et l'article 9 de la Charte, en déclarant les propriétés inviolables, devait être entendu des propriétés légitimement acquises, et non de celles qui avaient été volées; « la justice et l'intérêt de l'État, concluait le fougueux ora-

teur, se dressaient contre cette spoliation; les héritages vendus devaient être appelés, comme le champ du potier *Haceldama*, le prix du sang. » Cette opinion, dont la Chambre refusa d'entendre les développements, se résumait à demander pour les propriétaires dépossédés, non une *indemnité*, mais une *restitution*. Elle attira le lendemain à M. Duplessis-Grénédan une violente réplique du général Foy, qui se prononça énergiquement en faveur de la validité des ventes nationales et des droits des acquéreurs. « Les possesseurs des biens nationaux, dit-il, sont presque tous les fils de ceux qui les ont achetés. Qu'ils se souviennent que, dans cette discussion, leurs pères ont été appelés *voleurs* et *scélérats*! Qu'ils sachent que transiger avec les anciens propriétaires, ce serait outrager la mémoire de leurs pères et commettre une véritable lâcheté. Et si l'on essayait de leur arracher par la violence les biens qu'ils possèdent légalement, qu'ils se souviennent qu'ils ont pour eux le roi et la Charte, et qu'ils sont vingt contre un. » Trois autres opinants, MM. Baudel-Martinet, Martin de Villiers et Ferdinand de Berthier, en approuvant le principe de la loi, critiquèrent le mode d'exécution et de répartition, dont l'effet serait de concentrer à Paris, dans le seul ministère des finances, quarante mille affaires, et de dévorer, pour beaucoup d'émigrés de province, le bienfait de l'indemnité. Dans un discours remarquable par l'esprit de conciliation, M. Alexis de Noailles exprima seulement le regret que l'administration n'eût pas adopté l'impôt actuel pour base d'évaluation, et que la répartition, n'eût pas été confiée pour tous les

départements à une commission tirée du sein des deux Chambres. M. Benjamin Constant, au contraire, attaqua avec vivacité le principe politique de l'émigration, et cette agression détermina une nouvelle réplique du ministre, qui déclara que le cabinet n'avait été entraîné à sa proposition que par le sentiment du devoir et l'état prospère du pays. Il assura que le sacrifice demandé n'exercerait aucune influence défavorable sur la force du crédit ni, par conséquent, sur la sûreté extérieure et la dignité de la France, répondit à quelques objections de détail sur le mode de liquidation et les procédés d'exécution de la loi, et la Chambre, après le résumé du rapporteur, passa à la discussion des articles. Elle ajouta à l'article 1^{er} un paragraphe qui déclarait l'indemnité définitive, et modifia la disposition suivante en adoptant comme base d'estimation, pour les biens compris dans la première catégorie, dix-huit fois au lieu de vingt fois le revenu de 1790. Parmi les autres amendements adoptés par la Chambre, on remarqua celui qui prescrivait la distribution annuelle aux Chambres des états détaillés de liquidation, un autre qui abaissait pendant cinq ans, au taux fixe de trois francs, le droit d'enregistrement des actes de rétrocession des biens confisqués entre les possesseurs actuels et les anciens propriétaires ou leurs héritiers. Ce dernier amendement, combattu avec chaleur par MM. Foy et Benjamin Constant, comme offrant un encouragement indirect à réintégrer les émigrés dépossédés, comme une proposition qui « démasquait le véritable caractère de la loi d'indemnité, » fut admis à une forte majorité. Les

ministres s'abstinrent de prendre part au vote. L'ensemble du projet réunit 259 voix contre 124. Le chiffre élevé de cette minorité s'expliquait par l'excès déraisonnable des prétentions et des doctrines de l'extrême droite, dont l'impolitique eût gravement compromis le but de la loi, sans la prudence et la fermeté du ministre. Le lendemain même, la résolution de la Chambre élective fut portée à la Chambre des pairs par le président du Conseil, et M. le comte de Vaublanc, l'un des commissaires du gouvernement, en exposa de nouveau les motifs. Il insista d'une manière particulière sur l'amendement qui avait pour but de faciliter, par la réduction du droit d'enregistrement, les transactions entre les anciens et les nouveaux propriétaires : « Aucune contrainte matérielle ni morale, dit-il à cette occasion, ne peut ni ne doit résulter de l'exception proposée. » Le ton général de son discours fut également conciliant. « La France entière, conclut M. de Vaublanc, connaît le sentiment pieux et paternel qui inspira au roi qu'elle pleure la résolution qui s'exécute aujourd'hui. Le besoin de réparer une grande injustice et le désir peut-être plus pressant encore de dissiper toutes les inquiétudes, d'éteindre tous les souvenirs amers, de ramener, de réunir, de réconcilier, tel fut son but; tel est aujourd'hui l'esprit qui anime l'héritier de son pouvoir et de ses affections. » Le 6 avril, M. le comte Portalis, organe de la commission de la haute Chambre, lut un remarquable rapport, où il s'attacha surtout à dissiper les alarmes des possesseurs actuels des biens vendus révolutionnairement.

Tel était aussi l'esprit du principal amendement proposé par la commission, lequel tendait à valider toutes les décisions antérieures de la justice ou de l'administration touchant les biens ou les droits spécifiés dans la loi proposée. M. Portalis termina son rapport en adressant « à la mémoire du dernier roi et à son auguste successeur le témoignage de la reconnaissance publique pour une loi qui portait le double caractère d'un acte de conciliation et d'un acte de justice. » M. le duc de Broglie, qui repoussait la loi, se prévalut habilement des amendements qui avaient changé le principe, et prétendit que, dès que l'indemnité était considérée comme une dette, elle devait remonter au temps de la dépossession, et que l'intérêt était dû comme le capital; l'indemnité offerte constituait une espèce de fonds d'amortissement concédé aux émigrés pour racheter des biens dont la loi même dépréciait la valeur; elle impliquait la reconnaissance des doctrines de l'émigration et soulèverait les esprits au lieu de les calmer. M. de Chateaubriand défendit avec chaleur, au contraire, la cause des émigrés, et se prononça même assez ouvertement en faveur de la loi. Mais il critiqua amèrement les détails du projet et l'accusa de reposer sur des fictions propres à en atténuer le bienfait, telles que l'infériorité des évaluations, l'absence d'hypothèque du milliard alloué, lequel, dans son opinion, ne devait pas excéder un chiffre de 531 millions à partager entre les cointéressés; il reprocha à l'ancienne propriété de la France de ressusciter en papier, et à la conception ministérielle d'échanger des *biens nationaux* contre des

bons nationaux qui seraient bientôt atteints de la défaveur dont cette épithète a frappé les propriétés qu'ils représentent. « Il serait dur, conclut-il, que la Providence eût ébranlé le monde, précipité sous le glaive l'héritier de tant de rois, conduit nos armées de Cadix à Moscou, amené à Paris les peuples du Caucase, rétabli deux fois le roi légitime, enchaîné Bonaparte sur un rocher, et tout cela afin de prendre par la main quelques obscurs étrangers qui viendraient exploiter à leur profit une loi de justice et faire de l'or avec les débris de notre gloire et de nos libertés. » MM. Cornudet, Molé, le duc de Choiseul et de Barante combattirent à divers points de vue l'esprit de la proposition ministérielle, dont MM. de Marcellus, de Malleville, de Villefranche et de Bonald se constituèrent hautement les défenseurs, et ce dernier, exagérant par l'expression les doctrines développées dans l'autre Chambre, voulut considérer l'indemnité comme « une mesure de grâce » pour les acquéreurs. Le président du Conseil entreprit de répondre à la fois à toutes ces objections; mais il s'attacha surtout à écarter les reproches formulés par M. de Chateaubriand contre les fondements du projet de loi et à démontrer que les données d'évaluation proposées étaient les plus rapprochées de la valeur réelle des propriétés, les seules admissibles, puisque la discussion n'avait fourni aucun autre système sérieux d'estimation ni dans les Chambres, ni en dehors des Chambres. Quant aux rentes à 3 p. 100, qu'on affectait de considérer comme une valeur fictive, il n'était pas douteux qu'elles ne prissent une existence réelle aus-

sitôt que la loi aurait été promulguée. Le ministre fit observer que l'émission d'une quantité de rentes aussi considérable que celle qui était représentée par un capital d'un milliard, entraînait dans notre système financier des combinaisons telles que le meilleur moyen d'éviter toute confusion était d'affecter à ce service un effet d'une espèce différente, en lui appliquant toute la puissance de l'amortissement, afin d'en accélérer le remboursement sans trop augmenter les charges des contribuables; par ce moyen, ajoutait-il, on parviendrait, sans nuire à la force du crédit, à racheter, dans le cours de cinq ans, la moitié des rentes émises; que si, durant ce laps de temps, des circonstances extraordinaires amenaient d'autres besoins, on trouverait dans le crédit combiné avec l'extension de l'amortissement toutes les ressources nécessaires pour que l'opération ne fût ni entravée ni suspendue. Le comte de Villèle combattit énergiquement d'ailleurs toute idée de substituer le 5 p. 100 au 3 p. 100 comme fonds d'indemnité, ou de prélever dans cet objet 30 millions sur la dotation actuelle de l'amortissement; la conséquence infaillible d'une telle mesure serait d'abaisser ces valeurs à un taux qui réduirait de beaucoup le capital accordé aux indemnisés; elle condamnerait les contribuables à supporter directement toutes les charges que pourraient entraîner des circonstances extraordinaires, et, en forçant la France à renoncer pour l'avenir à toute réduction d'intérêt, elle la placerait dans une infériorité fâcheuse à l'égard des autres puissances. Malgré une ré pulsion aussi catégorique, M. Roy

reprit et soutint l'amendement qui tendait à la substitution pressentie, et prétendit qu'elle attribuerait aux indemnités un avantage supérieur à celui qui résultait de l'économie de la loi. Le ministre s'éleva avec une nouvelle énergie contre cet amendement, et rappela à cette occasion que le premier exemple d'un emprunt souscrit avec concurrence et publicité appartenait à l'administration actuelle, qui avait par là porté une atteinte salutaire au fléau de l'agiotage; la proposition débattue ébranlait le crédit en diminuant l'amortissement, tandis que le projet de loi laissait au crédit toute sa puissance. « Vainement, objectait en finissant le ministre, oppose-t-on l'exemple de l'Angleterre : elle n'a diminué l'amortissement qu'après en avoir tiré tous les fruits qu'elle pouvait en attendre; la France n'en est pas encore à ce point; en mutilant la dotation de son amortissement, elle fixe invariablement l'intérêt de sa dette publique et s'interdit toute faculté d'emprunter à un taux plus modéré. » Ces considérations, développées par le président du Conseil avec autant de compétence que de lucidité, entraînent, mais à une faible majorité, le rejet de l'amendement de M. Roy, et la loi, sauvée de cet écueil, le plus grave peut-être qui eût menacé son existence, réunit, le 20 avril, 139 voix contre 63. Il s'agissait maintenant de réaliser aux meilleures conditions possibles pour le Trésor public et les contribuables, la grande réparation qu'elle venait de consacrer. Le président du Conseil y avait pourvu par la présentation d'un projet de loi qui introduisait dans la dette publique la création des rentes à 3 p. 100, avec l'intention déclarée

d'affecter ce nouveau fonds au service de l'indemnité proposée. Ce projet de loi fut porté à la Chambre des députés, le 3 janvier, par le comte de Villèle lui-même, qui en développa longuement les motifs. Après avoir énoncé les considérations déjà connues, qui ne permettaient pas de toucher à la dotation de l'amortissement, le ministre exposa que le gouvernement s'était arrêté à une combinaison mixte qui appellerait les fonds généraux à servir les intérêts des nouvelles rentes, et qui laisserait à la caisse d'amortissement la charge de pourvoir au service de l'autre partie des intérêts, et le moyen de racheter annuellement la moitié des rentes affectées à l'indemnité. On espérait amortir ou racheter ainsi, chaque année, 3 millions de rentes à 3 p. 100, et l'on se flattait que l'augmentation progressive des produits suffirait pour acquitter les 3 autres millions affectés au paiement de l'indemnité. L'article 4 du projet constituait la différence essentielle de cette combinaison avec celle qui avait échoué l'année précédente : les porteurs d'inscriptions de rentes à 5 p. 100 avaient la faculté de faire convertir leurs titres en inscriptions de rentes 3 p. 100 au taux de 75; et, jusqu'au 22 septembre, celle de requérir cette conversion en 4 1/2 p. 100 au pair, avec garantie de tout remboursement jusqu'au 22 septembre 1835. Il y avait lieu de supposer que les créanciers de l'État se prêteraient à ce sacrifice d'intérêts par la perspective de l'augmentation de leur capital, et l'intention du gouvernement était d'appliquer, dès l'année 1826, le bénéfice de cette réduction d'intérêts, évalué à 30 millions, à la di-

minution des contributions directes, en proportion du soulagement que le Trésor éprouverait par l'adoucissement graduel du service des intérêts de la dette publique. La commission nommée par la Chambre donna un plein assentiment au projet ministériel; elle en outra même les conséquences à quelques égards, et fit remarquer surtout la différence tranchée qui existait entre la proposition primitive d'une conversion obligée de la part des rentiers, et d'une conversion facultative qui leur était demandée, et dont le désavantage était atténué par la sollicitude que respiraient toutes les dispositions de la nouvelle loi. La commission se prononça catégoriquement, d'ailleurs, pour le maintien intégral de la dotation du fonds d'amortissement, et produisit à l'appui des affirmations du ministre des calculs qui établissaient qu'en dépouillant l'amortissement de 30 millions, son action s'affaiblirait dans une proportion double de celle qu'amènerait l'augmentation de la dette. La discussion s'ouvrit le 17 mars. La proposition ministérielle fut très-sérieusement attaquée par M. Bourdeau, qui, dans un discours fort étendu, en repassa successivement toutes les dispositions, et porta sur leur ensemble un jugement sévère. Il accusa la loi d'être moins claire et moins franche que le projet de 1824, d'exercer une violence morale sur la conversion de la rente, de favoriser l'agiotage dans d'effrayantes proportions, et de porter un préjudice considérable aux intérêts du Trésor. Le résultat de la proposition sera indubitablement de décharger la dette publique, dit l'orateur, de 28 millions d'intérêts;

mais le capital s'élèvera de deux cents millions, et, au lieu d'éteindre la dette actuelle en 22 ans, il faudra plus de 43 ans pour amortir la dette convertie. Les mêmes objections furent développées avec chaleur dans la séance du lendemain par M. Ferdinand de Berthier, qui contesta sans exception tous les avantages dont le gouvernement et la commission avaient présenté la perspective. Le ministre ne pouvait garder le silence en face d'une contradiction aussi puissante, quelque inégale que fût d'ailleurs la valeur des arguments employés par ses adversaires. Le président du Conseil combattit l'objection déjà réfutée sur le taux actuel de l'argent, et fit remarquer que puisque l'option était désormais facultative de la part des rentiers, il n'y aurait pas de conversion, si l'intérêt n'était pas inférieur au cours de 5 pour 100. Mais ce qui démontrait l'infériorité de cet intérêt, c'était le maintien de la rente au-dessus du pair, malgré la crainte du remboursement. Le ministre reconnut le fondement des reproches adressés au développement de l'agiotage, mais il contesta que la rente favorisât plus que toute autre valeur ce développement, qu'il fallait tout simplement attribuer à « la rage de cupidité » dont la société entière était tourmentée. « Cet agiotage, continuait-il, est un mal auquel vous ne porterez pas remède par des 5 ou des 3 pour cent. *Vous ne le déracinerez qu'en travaillant à épurer les mœurs, en faisant en sorte que l'argent ne soit pas tout dans le pays, en plaçant au-dessus de la fortune quelque chose qui attire plus qu'elle la considération et les désirs.* » Un des griefs les plus vifs articulés

par l'opposition contre le projet ministériel, fut de prétendre qu'il n'avait été conçu que pour sauver de la ruine à laquelle elles se trouvaient exposées les compagnies financières, qui l'année précédente avaient prêté leur concours au plan de remboursement, et qui, en vue de cette entreprise colossale, s'étaient chargées d'une masse de rentes 5 pour cent, dont elles sollicitaient l'écoulement. Cette objection personnelle fut développée avec beaucoup de chaleur et d'insistance par MM. Casimir Périer et Dudon, et surtout par M. Bertin de Vaux, qui résuma son discours par cette conclusion piquante : « Si la loi passe, on sortira de cet embarras non-seulement sans perte, mais avec bénéfice ; si elle est rejetée, que voulez-vous que je vous dise ? *Le deuil sera dans Jérusalem.* » Ces révélations, dont la gravité ne pouvait être méconnue, n'exercèrent, comme on le verra plus tard, aucune influence sur le sort de la loi, et, après ces débats généraux sur l'ensemble du projet, on passa à la discussion des articles. Le ministre repoussa avec force un amendement de M. Boucher qui proposait de réduire à la dotation primitive de 40 millions le fonds d'amortissement destiné au rachat des rentes 5 pour cent, et d'appliquer le surplus partie au rachat de 30 millions de rentes pour l'indemnité des émigrés, partie à la réduction du montant des contributions publiques. Un seul amendement prévalut, avec l'appui du ministre : ce fut celui de M. Pavy, qui établissait des conditions de publicité et de concurrence pour les achats de la caisse d'amortissement. L'ensemble de la loi passa à une majorité de

418 voix, et le président du Conseil porta aussitôt cette résolution à la Chambre des pairs, en faisant ressortir le caractère des différences qu'elle présentait avec le projet que la noble Chambre avait écarté l'année précédente. « Nous avons, dit-il, substitué une conversion libre et facultative à une combinaison unique qui entraînait la diminution d'un cinquième des intérêts... Cette réduction est limitée aujourd'hui à un dixième, et donne une garantie de dix ans contre une nouvelle réduction. Nous avons remis à l'avenir et à des mesures nécessairement graduelles et divisées en plusieurs années l'exercice du droit de remboursement, si la faculté de conversion n'offrait pas des résultats tels qu'il nous soit permis d'y renoncer complètement... Enfin, la réduction aura lieu sans l'intermédiaire d'aucune compagnie financière, par conséquent sans la crainte d'agiotage qu'inspirait l'apparition de nouvelles valeurs entre les mains de capitalistes réunis dans un intérêt commun... Vous apprécierez à leur juste valeur, disait en terminant le ministre, les contradictions des adversaires du projet de loi et les vues du gouvernement... Vous consulterez la loi du crédit public dans les autres pays, et vous jugerez si celui de la France, après tous les sacrifices qu'elle a faits pour le fonder, et qu'elle continue pour le soutenir, ne vous autorise pas, ne vous commande pas même de chercher à en rendre les conditions moins pesantes aux contribuables, moins contraires aux intérêts agricoles, commerciaux et industriels du pays. » La commission nommée pour l'examen du projet en pro-

posa l'adoption sans amendement, par l'organe du duc de Lévis. Le noble pair rappela que la répulsion de la Chambre, l'année précédente, s'était moins adressée au principe incontestable du droit de remboursement, qu'aux moyens d'exécution, qui avaient paru peu d'accord avec les formes du gouvernement représentatif. Pour répondre au reproche fait au nouveau projet d'entraîner l'augmentation du capital de la dette publique, le duc de Lévis invoqua l'autorité du célèbre géomètre Laplace, qui, par un calcul irréfutable, établissait que chaque rente acquise par la caisse d'amortissement rendrait à l'État, par sa réduction de 5 à 4 pour cent, plus que l'excédant de capital qui était soldé par la caisse, et qu'en dirigeant convenablement l'action de l'amortissement, le gouvernement pouvait, dans tous les cas, conserver une partie considérable du bénéfice de la réduction de la rente. Ces recommandations ne mirent point le projet à l'abri de nouvelles attaques. M. Roy combattit par une suite de calculs et de raisonnements plus ou moins spécieux l'emploi médité de l'amortissement, et posa en fait que l'augmentation du capital de la dette rendrait le remboursement impossible. M. de Kergorlay considéra le refus du ministère de s'expliquer sur l'action de l'amortissement par rapport au 5 p. 100, comme une menace destinée à forcer les détenteurs à cette conversion qu'il leur présentait comme facultative. Mais l'adversaire le plus ardent du nouveau projet fut M. de Chateaubriand, qui blâma amèrement le cabinet de venir demander la conversion des rentes à la première session d'un

nouveau règne, et dans l'état d'incertitude où flottaient les limites, les institutions, les principes de la société européenne. L'éloquent écrivain fit apparaître aux yeux des rentiers et des contribuables la perspective alarmante du système de Law et des réductions de l'abbé Terray, et conjura les dépositaires du pouvoir « de ne pas dédaigner des prévoyances salutaires parce qu'elles leur sembleraient sortir d'une bouche suspecte. » Le comte de Villèle répondit à ces appréhensions par un discours dans lequel il s'efforça de restituer au projet son véritable caractère, et déclara que la Chambre, en l'adoptant, « ne compromettrait ni la paix intérieure ni la sûreté extérieure de la France. » Les derniers débats s'établirent sur un amendement du comte Mollien, qui demandait que le fonds d'amortissement fût appliqué, par une disposition spéciale, aux fonds publics constitués en 5, en 4 1/2 et en 3 p. 100, proportionnellement à la portion qu'il représenterait dans le capital total de la dette publique. Le ministre des finances admit en principe le partage réclamé, mais il soutint que le but de l'amendement était atteint plus complètement dans la disposition du projet. Elle ne contenait aucune exclusion, et l'indépendance de la direction de la caisse d'amortissement ne permettait pas de supposer qu'elle pût favoriser l'agiotage ou les spéculations de quelques maisons de banque, de préférence aux intérêts généraux de l'État. L'amendement de M. Roy fut rejeté à une faible majorité, et la loi, affranchie de ce dernier obstacle, passa à 134 voix contre 92. Ainsi se termina cette longue et épineuse discussion qui

constitue, avec celle de l'année précédente et le débat de la loi d'indemnité, une trilogie parlementaire à laquelle nous avons dû consacrer quelques détails, soit à cause de l'importance des questions qui y furent débattues, soit à raison du talent incontestable que Villèle y déploya. Quand on parcourt aujourd'hui les phases diverses de ces mémorables délibérations, il est difficile de n'être point frappé de cette droiture et de cette sûreté de dialectique que ne déconcertent ni les chicanes les plus spécieuses ni les attaques les plus vives, de cette lucidité de perception qui éclaire les points les plus obscurs des questions les plus arides, enfin de cette fécondité de ressources qui ne laisse jamais l'orateur au dépourvu, et qui témoigne combien le mouvement de son intelligence avait été activement stimulé par le contact des affaires publiques. Mais l'événement ne justifia que très-imparfaitement les prévisions financières de Villèle. Le 3 p. 100, alors au-dessus du pair, au lieu de s'élever comme il l'avait espéré, tomba par une décroissance continue à 99 fr. 50 c., et ce discrédit bouleversa tout le succès d'une conception essentiellement fondée sur la faculté d'appliquer au nouveau fonds, à l'exclusion de tout autre, la puissance de l'amortissement. Le 3 p. 100, de son côté, subit une baisse de 4 francs (1). Vainement le ministre déploya toute son industrie, toutes les ressources même de son autorité pour lutter contre

cette dépréciation; vainement constitua-t-il une association des receveurs généraux de soixante-dix-huit départements dans l'objet spécial de soutenir, par des opérations appropriées « de banque et de finance, » le crédit des deux valeurs. Ces efforts ne purent arrêter la baisse des nouveaux titres. L'opposition mit en œuvre tous les moyens dont elle put disposer pour entraver l'effet des combinaisons ministérielles. Elle fut puissamment secondée, d'ailleurs, par l'état de gêne qu'avaient amené sur la place de Londres les entreprises exagérées auxquelles ces opulents insulaires s'étaient livrés dans les colonies espagnoles insurgées, et qui détournèrent leurs capitaux de l'emploi qu'aurait pu leur fournir la réduction de la dette française. La conversion facultative, contrariée par ces obstacles, produisit néanmoins un dégrèvement annuel de plus de 6 millions dans les charges du pays. Mais les rentiers perdirent un cinquième de leur revenu sans aucun accroissement de leur capital : résultat regrettable, sans doute, et qu'on ne saurait, toutefois, mettre en balance avec les bienfaits politiques de la *grande et belle loi* dont l'administration de Villèle avait doté la France. — La discussion du budget de 1826 présenta à la Chambre des députés un intérêt assez marqué. Le crédit demandé excédait de 16,571,319 fr. celui qui avait été alloué en 1825. Le ministre des finances expliqua que cette augmentation portait principalement sur le budget de la dette consolidée réglé en prévision du paiement de l'indemnité qui serait votée en faveur des émigrés, de celui du ministère de la justice, où les frais de

(1) Cette dépréciation ne fut que passagère. Cinq ans plus tard, le 3 p. 100, conformément aux espérances du ministre, atteignait le taux élevé de 86 fr.

justice criminelle n'avaient été soldés jusqu'ici qu'au moyen de crédits supplémentaires, et qui recevait maintenant une allocation fixe et déterminée, enfin du budget des affaires ecclésiastiques, où figurait la création de quatre cents nouvelles succursales et de six cent soixante-quinze bourses dans les séminaires, etc. Villèle constata que, même avec ces augmentations, et bien que la plupart des services eussent reçu une dotation supérieure à celle de 1825 (1), le budget, amélioré par un grand nombre de réformes sagement entendues, présentait un excédant de recettes de 8 millions, même sans tenir compte « de l'accroissement probable de prospérité nationale, d'activité et de richesse individuelle dont les accroissements progressifs des revenus publics étaient la conséquence et la démonstration. » La faveur de cette situation, confirmée par les rapporteurs de la Chambre, ne préserva point l'ensemble du système gouvernemental des vives critiques de la double opposition. M. Bacot de Romans s'éleva contre la centralisation, et censura amèrement cette partialité dans la distribution des emplois publics qui fut et sera dans tous les temps la plaie de l'administration française. M. Labbey de Pompières affirma que la prétendue prospérité de l'Etat n'était « que dans la bouffissure d'un

(1) Parmi ces améliorations, on remarquait l'abandon de 3 millions de retenues établies sur les traitements, un dégrèvement de 13,500,000 fr. sur la contribution foncière, une augmentation de 631,745 fr. sur les traitements des magistrats de première instance, etc.

crédit que la secousse la plus légère faisait chanceler. » Le général Foy, prenant ombrage d'un voyage accidentel que M. le prince de Metternich venait de faire à Paris, insinua qu'il se rattachait au bruit de certaines tentatives dirigées contre nos libertés publiques. Le président du Conseil lui répondit que nos formes gouvernementales étaient respectées de tout le monde, que jamais la liberté de la presse n'avait joui d'une pareille latitude, et que ceux qui réclamaient le plus vivement l'usage de cette liberté étaient ceux qui semblaient travailler avec le plus d'ardeur à la faire craindre de la société entière. Villèle réfuta avec la même autorité un autre grief du même orateur, qui reprochait au ministère de n'avoir pas retiré de l'expédition d'Espagne l'avantage de remplacer l'influence anglaise dans les colonies espagnoles; il fit remarquer que l'installation de cette influence était un des fruits de la déplorable guerre de 1808, et que tous les efforts du gouvernement royal tendaient à participer avec la Grande-Bretagne au commerce de ces colonies; que pour obtenir davantage il eût fallu, à son exemple, reconnaître leur indépendance, mais que l'honneur interdisait cette démarche au chef de la maison dont un membre était assis sur le trône d'Espagne. La loi de finances réunit, sur 339 votants, 286 suffrages, et fut adoptée à la presque unanimité par la Chambre des pairs. — Le sacre de Charles X suivit de près la clôture de la session législative. Cette imposante consécration avait manqué à Louis XVIII, confiné dans son palais par de douloureuses infirmités. Son successeur voulut

lui rendre le caractère de pompe et de dignité qu'elle avait depuis longtemps cessé d'offrir. Une commission présidée par le comte de Villèle fut chargée de régler les détails de la cérémonie; d'habiles architectes furent envoyés à Reims pour restaurer l'antique basilique qui, depuis Clovis, avait conservé le privilège de recevoir le serment des rois de France. Les chroniques contemporaines ont recueilli les détails de cette majestueuse solennité, où toutes les pompes de la religion chrétienne s'unirent aux prestiges de l'art pour régénérer aux yeux des peuples cette royauté qu'un quart de siècle à peine, séparait de tant d'humiliations et d'outrages. Charles X reçut, dans la journée du 30 mai, les chevaliers nouvellement promus dans l'ordre du Saint-Esprit. Le hasard appela simultanément au pied du trône le comte de Villèle et le vicomte de Chateaubriand. Ce dernier avait essayé de ménager son retour aux affaires par un écrit vivement monarchique, sur la solennité du sacre; mais il n'obtint de Charles X que quelques paroles courtoises, et cette circonstance ne changea rien à ses rapports envers son ancien collègue, ni envers la cour. La rentrée du roi à Paris excita moins d'enthousiasme que sa première apparition dans la capitale après la mort de Louis XVIII. Cette circonstance fut expliquée soit par la mobilité trop connue des impressions du peuple parisien, soit par l'espèce d'ombrage que lui avait inspiré la préférence traditionnelle donnée à la ville de Reims pour une cérémonie qui affectait également sa curiosité et ses intérêts. Toujours prêt à déverser l'insulte et le sarcasme sur les cho-

ses les plus augustes, le poète Béranger, dans sa verve impie, n'épargna ni le cérémonial de Reims, ni les vertus du monarque qui l'avait inauguré. Mais cette période d'éclat et de clémence inspira à MM. de Lamartine et Victor Hugo, des cantates pleines de sentiment et d'élévation. Un incident fâcheux vint témoigner toutefois de l'affaiblissement progressif de l'esprit conservateur dans les hautes sphères de la société. Deux journaux bien connus pour la tendance irréligieuse de leur doctrines, *le Constitutionnel* et *le Courrier Français* furent traduits sous cette prévention devant la cour royale de Paris. MM. Dupin et Mérilhou, chargés de la défense, soutinrent que ces feuilles n'avaient attaqué que les abus qui déshonoraient la religion, et que leurs agressions n'étaient dirigées que contre l'introduction illicite d'ordres religieux dont l'existence menaçait l'indépendance du trône et des libertés publiques. Docile en cette circonstance, comme en tant d'autres, au courant des idées, sensible peut-être à l'ambition de ressaisir ce rôle d'athlète des libertés gallicanes qui avait appartenu aux parlements, la cour acquitta les deux journaux (3 et 5 déc.) et se borna ingénument à recommander plus de circonspection à leurs rédacteurs. Ce résultat, dont les conséquences se développèrent successivement, excita une grande sensation. La mort du général Foy fournit au pouvoir un autre enseignement. L'éloquent orateur ne laissait d'autre patrimoine qu'un nom honorable et le souvenir d'un talent plein d'éclat, parfaitement assorti surtout à ce mélange d'idées impérialistes et libérales qui

constituait pour lors le thème d'une partie notable de l'opposition. Une souscription ouverte pour élever un monument à sa mémoire et pour assurer à sa famille une existence convenable, s'éleva rapidement à un million. Ses funérailles, qu'escorta une foule innombrable, eurent également lieu aux frais de la munificence publique. On remarqua que M. le duc d'Orléans qui, par la médiation de Charles X lui-même (1), avait été compris pour un chiffre très-élevé dans l'indemnité accordée aux émigrés, souscrivit personnellement pour une somme de dix mille francs. La mort du czar Alexandre, qui survint à cette époque (1^{er} déc.), n'exerça aucune influence sur notre politique extérieure. Ce prince s'était montré en 1814 peu favorable au rappel des Bourbons; mais il n'avait pu contrarier le seul vœu qui eût été formé en cette circonstance par les classes indépendantes du pays, le seul aussi que l'exclusion de la dynastie napoléonienne permit raisonnablement de concevoir (2). La France n'avait pas

(1) Il régnait encore à cette époque une certaine confusion dans la liquidation non achevée de la fortune de M. le duc d'Orléans, ce qui entraînait quelque incertitude dans la fixation de sa part d'indemnité. Ce prince s'adressa à Charles X lui-même, qui fit rendre au conseil d'Etat un avis favorable aux intérêts de son cousin, par suite duquel, contre l'opinion du comte de Villèle, son indemnité fut réglée dans un sens conforme aux prétentions qu'il avait élevées. Sa part fut de dix-sept millions.

(2) Personne n'ignore que lorsqu'à la seconde invasion des étrangers en 1815, Lafayette, Voyer-d'Argenson, Pontécoulant, Laforêt et Sebastiani sollicitèrent de l'empereur Alexandre, à Haguenau, une audience pour en obtenir

oublié la modération de sa conduite à sa première entrée à Paris, ni sa bienveillante entremise en 1817, auprès du duc de Wellington, pour aplanir l'exécution de l'onéreux traité du 20 novembre. Deux mois après, le 31 janvier, le roi ouvrit la session législative par un discours où il annonçait que le développement de la prospérité publique permettait d'améliorer la dotation de plusieurs services, et d'ajouter un nouveau dégrèvement de 19 millions à celui qui avait été obtenu l'année dernière sur les contributions directes. Deux points de ce discours fixèrent plus particulièrement l'attention publique. Charles X annonçait la présentation d'un projet de loi sur la répartition de l'indemnité stipulée antérieurement par suite de la reconnaissance de Saint-Domingue comme État indépendant, et celle d'un autre projet destiné à arrêter

qu'il exclût formellement du trône de France, de concert avec ses alliés, tout prince appartenant à la maison de Bourbon, *ils ne purent être admis*. Circonstance qui indique assez que le czar, malgré les fautes qu'avait commises la première Restauration, regardait le gouvernement de Louis XVIII comme le seul compatible avec les vrais intérêts de la nation française et de l'ordre public européen. « La mort inattendue de l'empereur Alexandre, dit M. de Neuville, fournit au comte de Villèle une nouvelle occasion de montrer avec quel soin il évitait tout ce qui pouvait amener l'abus des dépêches télégraphiques. Celle qui annonçait la mort de ce prince était parvenue au président du Conseil après l'heure où elle pouvait être utilement affichée à la Bourse. Non-seulement le ministre garda à cet égard le secret le plus absolu, mais il pria instamment le roi de vouloir bien agir de même. Grâce à ces précautions, il n'y eut aucun mouvement dans les cours du jour. » (*Notice sur le comte de Villèle*, p. 134 et 135.

le morcellement progressif de la propriété foncière. Le roi, en terminant, exhortait les pairs et les députés à ne pas s'émouvoir plus que lui-même « de ces inquiétudes irréfléchies qui agitaient encore quelques esprits malgré la sécurité générale, et promettait de concilier ce qu'exigeait l'exercice des libertés légales avec le maintien de l'ordre et la répression de la licence. » La première question sur laquelle le président du Conseil eut à prendre la parole fut celle de la traite des noirs, dont une pétition adressée à la Chambre des députés réclamait la répression efficace. Le comte de Villèle s'exprima avec énergie à cette occasion sur le droit de visite, et déclara que le gouvernement n'admettrait jamais qu'il s'exerçât sur les bâtiments français, « et qu'ils pussent être traités comme pirates sous le bon plaisir des gouvernements étrangers. » Quelques jours plus tard, le chef du ministère présenta à la Chambre le projet de loi qui réglait la répartition des 150 millions formant l'indemnité applicable aux anciens colons de Saint-Domingue, d'après l'ordonnance du 17 avril précédent. Le comte de Villèle exposa que, par le traité du 30 mai 1814, les puissances européennes avaient reconnu au roi de France le droit de ramener sous son obéissance, même par la voie des armes, la population de cette colonie, mais que l'intérêt de l'humanité, celui du commerce français, celui des colons dépossédés, celui des habitants actuels de l'île avait dû faire préférer à la voie des armes le parti d'une transaction. Aux termes de l'article 14 de la Charte, la convention intervenue avec l'État de Haïti rentrait exclusive-

ment comme traité dans les prérogatives du pouvoir royal; mais plusieurs de ses conséquences appartenaient à l'examen du pouvoir législatif, et le projet avait pour base de fixer ces conséquences, sur lesquelles les délibérations de la Chambre s'ouvrirent peu de jours après. La discussion fut longue et animée. MM. Agier, Baccot de Romans, de Beaumont, de La Bourdonnaye, de Berthier, tous orateurs de la contre-opposition royaliste, contestèrent au gouvernement le droit d'aliéner une portion du territoire appartenant à la France; ils blâmèrent comme dépourvue de toute dignité cette reconnaissance faite au nom de la maison de Bourbon, « d'une république d'esclaves révoltés, » et comme illusoire les conditions pécuniaires imposées à l'État dont on proclamait l'émancipation. Le président du Conseil répondit que les anciens colons, les seuls lésés dans la répartition proposée, n'avaient pu exiger que le roi entreprît pour eux une expédition dont les chances pouvaient gravement compromettre les intérêts du trésor; il soutint, ce qui était fort contestable, que sous l'ancien droit les rois de France avaient toujours pu céder des portions du sol colonial sans le concours des états généraux ou des parlements, et rassura ses contradicteurs sur l'étendue des ressources financières de notre ancienne colonie; enfin il insista sur l'avantage de soustraire à jamais Haïti, par la reconnaissance de son gouvernement, aux influences des fauteurs de guerre et de discorde. Un amendement de Benjamin Constant, qui voulait que la Chambre saisit cette occasion de proclamer le principe fondamental

de l'inaliénabilité du territoire français hors du concours des Chambres (1), ramena à la tribune Villèle, qui fit remarquer que l'orateur, sous une forme incidente, ne demandait rien moins qu'une véritable addition au pacte constitutionnel ; l'amendement fut écarté, et le projet admis à une majorité de 175 voix. La résolution des députés éprouva quelques contradictions assez sérieuses à la Chambre des pairs. Le principe en fut attaqué par MM. de Montalembert, de Chateaubriand, de Lally-Tolendal et de Fitz-James, et la Chambre parut hésiter sur un amendement de la commission qui interdisait aux créanciers des colons toute action pour le paiement d'intérêts jusqu'au jour où avait cessé l'effet des sursis accordés par les lois. Le ministre des finances fit repousser cet amendement à la majorité d'une seule voix, en déclarant que le gouvernement était dans l'intention de continuer des secours à ceux des colons que l'indemnité ne mettait pas en mesure de s'en passer. Mais les conclusions du rapport du baron Mou-

(1) La proposition de Benjamin Constant était, il faut le reconnaître, fondée sur l'ancien droit public français. L'assemblée réunie à Cognac, en 1526, après la captivité de François I^{er}, refusa ouvertement de ratifier le traité par lequel ce monarque avait cédé la Bourgogne à l'empereur Charles-Quint comme rançon de sa liberté. Cette assemblée proclama nettement que « le roi de France n'avait pas le droit d'aliéner une portion du territoire soumis à son sceptre, sans le double consentement des états généraux et de la province frappée de cette distraction. » Nous doutons que le comte de Villèle eût pu justifier par des raisons solides la distinction qu'il essayait d'établir entre le sol *patrimonial* et le territoire *colonial*.

nier, entièrement conformes d'ailleurs au projet ministériel, obtinrent 135 suffrages sur 151 votants. L'ordonnance du 17 avril 1825 et la loi qui en fut la conséquence sont demeurées au nombre des actes les plus généralement approuvés du régime de la Restauration. Un des détracteurs les plus acharnés de ce régime, les qualifie en ces termes : « Avantageuse, dit-il à toute une population de propriétaires dépossédés qui luttèrent contre la misère depuis trente-cinq ans, et à qui elle donnait 150 millions à partager, favorable à notre commerce maritime et à la production nationale, à laquelle elle assurait le monopole d'un riche marché, cette transaction fut une œuvre de bonne administration, autant que de politique intelligente (1). » La faveur accordée par le parti libéral à l'émancipation de Saint-Domingue n'était pas exempte sans doute de l'espoir de voir étendre cette reconnaissance aux nouveaux États de l'Amérique méridionale. Le ministère crut devoir y répondre en introduisant des hommes de toutes les nuances politiques dans la commission formée pour la répartition de l'indemnité. Il est de notre impartialité d'ajouter que l'avenir ne justifia qu'en partie les prévisions ministérielles, et que plusieurs esprits sages et éclairés condamnèrent, dès lors et plus tard, la transaction proposée par le cabinet et sanctionnée par les Chambres. Voici notamment en quels termes un des plus honorables serviteurs de la Restauration, l'a-

(1) *Hist. des deux Rest.*, par A. de Vaulabelle, t. vi, p. 393.

miral Jurien-Lagravière, s'exprime à ce sujet dans ses *Souvenirs* récemment publiés : « Le recouvrement de Saint-Domingue, dit-il, eût été une entreprise facile, si on l'eût fait précéder d'une reconnaissance absolue et solennelle de la liberté des noirs... Le gouverneur général des Antilles françaises, le comte Donzelot, répugnait à cette transaction. Il connaissait mieux que le cabinet des Tuileries la situation financière de notre ancienne colonie, et prévoyait qu'on n'en obtiendrait jamais que des promesses, tandis que si l'on savait attendre quelques années encore, la force des choses nous rendrait nécessairement une possession sur laquelle nos droits étaient demeurés incontestés (1). » Il serait injuste toutefois de mettre entièrement sur le compte de l'imprévoyance du ministère la caducité des résultats de la loi qu'il avait provoquée. Les engagements respectifs des deux gouvernements furent bientôt méconnus à la suite de la révolution de 1830; l'indemnité stipulée fut réduite au tiers environ des 150 millions qui avaient été promis, et les autres conditions du contrat de 1825 furent abandonnées (2). La présentation du projet de loi sur le droit d'aînesse et les substitutions vint bientôt fournir aux préoccupations publiques un nouvel et dangereux aliment. Cette mesure, motivée par la progression du morcellement de

la propriété foncière, avait pour but de donner à la royauté l'appui d'une aristocratie territoriale contre les envahissements chaque jour plus manifestes de l'esprit démocratique. Elle tendait aussi à raviver l'esprit de famille atteint par l'égalité des partages, et à y ramener des habitudes de respect trop effacées par les mœurs modernes. Ces vues étaient louables, mais le succès politique de la conception ministérielle reposait sur une véritable illusion. Une aristocratie fondée sur un point d'appui aussi fragile, aussi éphémère que celui du paiement de l'impôt, ne pouvait constituer une assistance sérieuse. En prévision d'un succès douteux, et sans tenir compte des difficultés pratiques, le projet tendait à faire revivre un privilège éteint depuis trente-six ans, et à créer entre les deux sexes, entre les membres d'une même famille, entre les citoyens d'un même pays, une inégalité ouvertement opposée aux mœurs actuelles. « On a pu dire souvent, observe à cette occasion M. de Barante, que la nation française ne sait pas bien ce qu'elle veut; mais, à tort ou à raison, elle sait parfaitement ce qu'elle ne veut pas, et l'on est assuré de la trouver ombrageuse et récalcitrante, dès qu'elle croit voir la moindre apparence d'un retour à l'ancien régime (1). » Cette inspiration malheureuse rencontra en effet dans les diverses classes de la société une répulsion universelle. De tous les points de la France affluèrent à la Chambre des pairs, où le projet de loi fut

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} avril 1860.

(2) *Souvenirs de l'administration financière de M. de Villèle*, par M. le marquis d'Audifret, p. 310. Le traité portant réduction de l'indemnité primitivement stipulée est du 12 février 1838.

(1) *La Vie politique de M. Royer-Collard*, etc., t. II, p. 263.

d'abord porté, des réclamations auxquelles l'esprit de parti demeura le plus souvent étranger, et qui ne furent pour le plus grand nombre qu'une honorable expression des susceptibilités publiques. Ce fut sous ces fâcheux auspices que s'ouvrit le débat de cette loi qui, dans toute succession déférée à la ligne ascendante et payant 300 fr. d'impôt foncier, attribuait la quotité disponible au-premier né du défunt, en cas de silence de sa part. Le projet permettait en outre à chaque citoyen de donner, par acte entre vifs ou testamentaire, avec la charge de les rendre à un ou plusieurs enfants du donataire, les biens dont les articles 913, 915 et 916 du Code civil lui réservaient la libre disposition. Le président du Conseil ne prit qu'une part secondaire à cette discussion dont l'initiative et le poids appartirent presque exclusivement au garde des sceaux. Malheureusement ce ministre lui-même n'avait aucune confiance dans le mérite et l'efficacité de la mesure qu'il était chargé de soutenir. Il a déclaré plus tard, dans une circonstance solennelle, qu'il n'avait fait que céder, en la proposant, au vœu des Chambres, ce qui était vrai, et que le moment d'une pareille loi, « était passé (1). » Le comte de Villèle ne parla qu'une fois dans cette discussion, et s'attacha surtout à justifier la partie matérielle du projet par la production des documents capables d'établir les progrès du morcellement territorial. Il résulta de ces documents la preuve irrécusable de l'augmenta-

tion générale des cotes et de la réduction de celles qui étaient inférieures à 1,000 francs; mais le ministre convint que ces variations pouvaient dépendre de causes diverses, et que l'opération avait embrassé un nombre d'années trop restreint pour offrir des résultats concluants. Il appuya un amendement de la commission qui réduisait dans une forte proportion le nombre des fortunes sur lesquelles porterait l'institution du préciput légal, et insista d'ailleurs avec force sur les inconvénients de la division indéfinie et sur les avantages de la grande culture. La Chambre des pairs écarta à une faible majorité le principe du préciput légal, et l'article 3, relatif à la faculté de substitution, demeura seul soumis au débat, fut adopté par 160 suffrages sur 213 votants. La loi, ainsi mutilée, fut portée à la Chambre des députés, où, à la suite d'une délibération à laquelle Villèle ne prit aucune part, elle obtint une approbation formulée par 261 voix contre 76. Ce succès numérique ne put affaiblir l'atteinte que le ministère avait reçue à la Chambre des pairs. Cette atteinte s'aggrava de quelques démonstrations populaires qui, faibles encore, servirent néanmoins à constater la vitalité de l'esprit de perturbation et d'anarchie. On s'étonna généralement que le cabinet se fût décidé à saisir la Chambre des députés de la disposition unique à laquelle le vote de l'autre Chambre avait réduit le projet. Fut-ce inspiration d'amour-propre ou répugnance à sacrifier une conquête importante sur le domaine de l'opinion démocratique? Quoi qu'il en soit, entière ou mutilée, la tentative, mal à propos

(1) Discours prononcé devant la cour des pairs, séance de 19 déc. 1830.

qualifiée de loi du *droit d'aïnesse*, fut une des conceptions les plus impopulaires du règne de Charles X (1), une de celles qui ont été le plus reprochées au ministère du 14 décembre, et qui contribuèrent le plus à donner un corps à ce fantôme contre-révolutionnaire, dont l'évocation était d'un effet toujours si puissant sur les classes moyennes de la société. En dehors de quelques esprits ardents ou chimériques, rien de plus gratuit assurément que cette intention prêtée aux royalistes de ramener la France au régime d'avant 89, et personne n'en était plus convaincu que ceux qui mettaient tant d'insistance à l'accréditer. Mais, depuis longtemps, le parti libéral avait abandonné l'armelente et émoussée de la controverse pour ne plus faire appel qu'aux aveugles passions de la multitude. — Le développement des institutions religieuses vint bientôt fournir de nouveaux aliments à son plan d'agression et rajeunir la caducité de ses thèmes politiques. Il faut ici jeter un regard en arrière et esquisser rapidement l'origine et les caractères de ce mystérieux pouvoir qui, sous le nom de *Congrégation*, devait occuper une si large place dans notre histoire contemporaine. Cette œuvre avait commencé, sous l'Empire, par la réunion de quelques jeunes hommes qui, sans ostentation, sans arrière-pensée politique, s'encourageaient sous les exhortations d'un modeste prêtre,

l'abbé Legris-Duval, à pratiquer en commun des actes de piété, à une époque « où la religion était tolérée comme une nécessité, mais où l'exercice de ses devoirs était dédaigné comme une faiblesse (1). » Cette association, purement religieuse, n'avait guère que ce point d'affinité avec les affiliations royalistes qui, formées à l'époque où Napoléon avait persécuté le saint-siège, s'étaient développées plus tard sous l'influence de la Restauration, et dont l'indivisible cohésion avait plusieurs fois, en 1815, embarrassé la marche du pouvoir. Soit calcul, soit ignorance, ces deux associations furent facilement confondues, et cette confusion fut acceptée et propagée avec ardeur par les ennemis collectifs du trône et de l'autel. Ceux-ci ne manquèrent pas de présenter la congrégation comme une espèce de franc-maçonnerie dont l'objet était d'asservir l'État au clergé et de concentrer entre ses seuls adeptes ces emplois publics et ces faveurs, dont la distribution fut de tout temps en France un des ressorts les plus actifs du gouvernement. Une circonstance aida singulièrement au succès de ces manœuvres. L'ordre des jésuites dont l'Église, d'accord en ce point avec le chef de l'Empire, avait laissé les débris se réunir au commencement de ce siècle sous les noms divers de *Pacanaristes*, de *Pères de la foi*, avait été publiquement rétabli par le pape Pie VII, à son retour dans ses États. « Cet ordre, dit l'écrivain auquel nous empruntons ces détails, avait aussitôt retrouvé l'éner-

(1) Il est remarquable, toutefois, que la loi sur les substitutions fut maintenue pendant toute la durée du gouvernement de Louis-Philippe, et ne dut son abolition qu'au régime transitoire de la République, le 9 mai 1849.

(1) *Hist. de France*, par M. Laurentie, 1857, t. viii, p. 230.

gie de sa vocation, et, en peu d'années, s'était révélée en France la fécondité de son prosélytisme. Des écoles et des œuvres s'étaient formés, double action sur la société par l'éducation et la charité (1). » On conçoit aisément quel parti sut tirer la presse libérale de cette résurrection d'un ordre dont l'existence avait, de tout temps en France, suscité tant d'ombrages, et combien il lui fut facile de présenter, comme une vaste conspiration ourdie contre la société moderne, cet ensemble d'institutions religieuses, dont la puissance était encore accréditée par l'austérité personnelle et les pratiques pieuses du successeur de Louis XVIII. La célébration des cérémonies du jubilé, qui avait lieu pour la première fois depuis l'ouverture du XIX^e siècle, vint prêter une nouvelle force à ses accusations. Ces solennités (février), auxquelles assistèrent le roi, les princes, les maréchaux, un clergé immense et une foule plus nombreuse que recueillie, furent, dans plusieurs villes des départements et notamment à Lyon, à Brest et à Rouen, l'occasion de quelques désordres causés ou prétextés par les prédications des missionnaires. On répandit des caricatures où la majesté royale était insultée par les travestissements les plus grotesques. Des pièces de 5 francs circulèrent avec l'effigie de Charles X surmontée d'une calotte de jésuite, et des esprits, éclairés d'ailleurs, accréditèrent de bonne foi un bruit populaire bien digne de cette époque d'astuce et de crédulité : c'est que le roi de France

(1) *Hist. de France*, par M. Laurentie, 1837, t. VIII, p. 230.

avait obtenu du pape la permission de dire lui-même la messe dans ses appartements. Cette industrie subversive s'enrichit bientôt d'une arme puissante dans la publication du *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône*, par le comte de Montlosier. L'auteur, ancien constituant rentré sous l'Empire, dont il était pensionné, s'était fait remarquer jusqu'alors par l'exaltation de son attachement aux traditions religieuses (1) et féodales, et le Code civil lui-même n'avait pas été ménagé dans la vivacité de sa polémique. Depuis, soit mécontentement individuel, soit abus d'un esprit paradoxal, inconséquent et chimérique, Montlosier s'était progressivement pénétré d'une incurable aversion pour ce qu'on appelait alors le parti prêtre, et le besoin d'en dénoncer les écarts avait atteint chez lui tous les caractères d'une véritable monomanie. Le manifeste de Montlosier avait été précédé d'une série d'articles publiés dans un journal royaliste avec l'assentiment tacite au moins du ministère, et suspendus par son injonction (2). M. de Montlosier signalait à la France la congrégation comme une secte qui, par l'envahissement successif des principales positions de l'État, par un système d'espionnage pratiqué sur une vaste échelle,

(1) Lorsque le ministère, en 1824, avait présenté sa première loi sur le vol sacrilège, le comte de Montlosier s'était plaint très-vivement par écrit au garde des sceaux de ce qu'elle ne contenait aucune disposition contre le *blasphème*. (Discours de M. de Peyronnet à la cour des pairs, 19 déc. 1830.)

(2) *Hist. de France*, par M. Laurentie, 1836, t. VIII, p. 232.

menaçait la société d'une domination absolue. A l'en croire, ce corps étendait sur la France entière un réseau dont les mailles enveloppaient toutes les classes de la population. La magistrature, l'armée, le parlement, l'administration, les rangs inférieurs, tout relevait de cette puissance, d'autant plus redoutable que l'origine de son action demeurait en quelque sorte imperceptible, et qu'elle n'était appréciable que par ses effets. Il allait sans dire que, dans le système de l'auteur, l'ordre des jésuites, uni à la congrégation par une étroite affinité, lui rendait tout l'appui qu'il en recevait, et que ces deux corps marchaient de concert à la conquête des pouvoirs établis. Tels étaient les périls dénoncés par M. de Montlosier. Ce mémoire, qui prêtait l'autorité d'un nom monarchique et d'un savoir incontestable à des allégations presque sans consistance jusqu'alors, produisit une grande sensation. Sept ou huit éditions furent enlevées en quelques semaines, et la plupart des barreaux de France encouragèrent l'auteur à saisir de sa dénonciation les cours de magistrature (1). M. Agier, président à la cour royale de Paris, ayant reproduit à la tribune une partie des imputations qui y étaient consignées, les organes du gouvernement ne crurent pas devoir garder plus longtemps le silence. M. Frayssinous, ministre des affaires ecclésiastiques, entra dans des

explications étendues sur les griefs invoqués. Il ne dénia point l'existence de la congrégation, et avoua celle des jésuites. Mais il s'attacha à réduire à leur juste valeur les exagérations des accusateurs. Ce fut surtout par la pureté de son origine qu'il chercha à justifier la société attaquée. M. Frayssinous ne contesta pas d'ailleurs que l'avantage d'appartenir à une affiliation recommandable par ses vertus et ses œuvres n'eût pu sans injustice concourir aux préférences du gouvernement avec d'autres titres d'aptitude. Quant à la domination si redoutable des jésuites, le ministre la réduisit à la direction de sept petits séminaires, où la théologie n'était pas même enseignée, et demandait quels périls une existence aussi précaire, aussi dépendante, pouvait faire courir à la sécurité publique. Ces explications péremptoires et trop différées avaient le tort de s'adresser à des adversaires sans conviction et sans bonne foi. La plupart des censeurs du pouvoir théocratique étaient trop avisés pour redouter sérieusement la domination des jésuites dans un siècle de scepticisme et de corruption, et la suite a surabondamment démontré que l'extension de leur importance était de nos jours sans danger pour les peuples comme pour les rois. Il y avait, de plus, quelque chose de frivole et même de dérisoire dans ces alarmes sur la propagation de l'ultramontanisme affectées par des hommes ouvertement indifférents, pour la plupart, aux dogmes fondamentaux de la foi catholique, et celles qu'ils témoignaient sur l'envahissement des congrégations religieuses n'étaient ni plus sincères, ni mieux fondées. M. Frayssinous

(1) M. de Montlosier fut rayé de l'état des écrivains politiques attachés au département des affaires étrangères; mais il conserva la pension qu'il avait obtenue en 1801, en indemnité de sa renonciation au *Courrier de Londres*, qu'il rédigeait alors en Angleterre.

avait défié ses contradicteurs de prouver qu'aucune promotion importante dans l'ordre ecclésiastique et dans l'ordre civil et militaire eût été le produit de leur entremise, et cet appel était demeuré sans réponse. Et de qui parlaient la plupart de ces cris de fureur ou d'alarme contre de paisibles corporations religieuses? D'un parti que n'avait jamais ému l'existence des sociétés secrètes ni la révélation des complots que l'esprit révolutionnaire ne cessait d'y fomenter. Pourquoi tant d'indifférence sur des dangers pressants et réels, tant de souci pour des périls éloignés ou imaginaires? Ce n'est pas cependant que tout fût inexact ou exagéré dans les assertions du comte de Montlosier. En opposant l'influence des idées et des corps religieux au débordement de l'impiété et des idées révolutionnaires, Charles X avait été mû par un sentiment honorable; mais il n'avait pas prévu quel champ vaste cette protection excessive ouvrait à l'esprit d'intrigue, combien il serait facile à la malveillance d'en dénaturer le caractère et de faire tourner contre la religion même les moyens mis en œuvre dans son intérêt. Ce double ordre de conséquences n'avait pas tardé à se produire. En dehors des hommes sérieux que la congrégation comptait à sa tête, en dessous des Montmorency, des Rivière, des Damas et de plusieurs autres, une foule d'intrigants de bas étage avaient cherché dans cette affiliation recommandable des moyens de fortune et d'élévation. La médiocrité, le vice même s'étaient affublés du manteau de la religion pour dissimuler leur insuffisance ou leurs dif-

formités, et les billets de confession avaient plus d'une fois servi de passeport pour arriver aux emplois publics. Au bout de plus d'un siècle, les moralités satiriques de *Tartufe* semblaient avoir retrouvé un intérêt d'à-propos (1). L'ambition individuelle, cette passion dominante de nos jours, s'était livrée avec ferveur au courant des idées en crédit. Nous l'avons vue plus tard se faire avec la même industrie des titres moins innocents de ses actes d'agression contre la monarchie de Charles X, ou de ses sympathies pour le glorieux oppresseur des libertés publiques. Flatté de ce retour d'influence, le clergé de son côté, ne s'était montré que

(1) Quelques fonctionnaires publics eux-mêmes crurent devoir signaler cette exploitation condamnable des pratiques religieuses dans l'intérêt des ambitions individuelles. Dans sa mercuriale de rentrée de 1826, M. Morgan de Béthune, procureur général à la cour d'Amiens, s'exprimait à ce sujet dans ces termes : « Nous n'ignorons pas qu'il est des aspirants à la magistrature qui trompent effrontément Dieu et les hommes par une hypocrisie sacrilège, dont les exemples se sont multipliés sous nos yeux d'une manière révoltante.... (Ici l'orateur plaçait la peinture fort piquante d'un de ces faux dévots, et ajoutait) : Mais les démarches affectées de cet hypocrite ne nous séduiront point; nous le ferons suivre dans l'obscurité dont il va se couvrir : on lui arrachera son masque sur le seuil même du vice auquel il doit sacrifier. » M. de Vaulabelle, qui rapporte ce fragment dans le t. vi de son *Hist. des deux Restaurations*, aurait dû ajouter que cette véhémence sortie ne fut la source d'aucune disgrâce pour le magistrat amovible qui se l'était permise : circonstance qui implique ou une certaine tolérance du parti congréganiste, ou une exagération manifeste dans la supposition de son influence. Nous pourrions citer un grand nombre d'exemples analogues.

trop enclin à en abuser. Cette disposition l'avait entraîné, dans plusieurs localités, à des actes regrettables d'intolérance et d'usurpation. Propagés et grossis par la malignité publique, tous ces faits avaient encore accru la haine populaire pour le pouvoir sacerdotal et pour le régime dont il s'encourageait. Conséquence fâcheuse sans doute, mais insuffisante toutefois pour justifier une révolution comme celle dont la pensée entraînait dans un grand nombre d'esprits. L'apparition du mémoire de Montlosier fut bientôt suivi de deux procès également liés à l'influence des idées qui passionnaient alors l'attention publique : l'un intenté par les héritiers du procureur général La Chalotais à l'éditeur de *l'Etoile*, qui avait qualifié d'une manière injurieuse le célèbre réquisitoire de ce magistrat contre les jésuites; l'autre dirigé contre l'abbé de Lamennais, inculpé d'attaque envers le gouvernement et les lois de l'État, pour avoir combattu les édits qui avaient prescrit l'enseignement de la déclaration de 1682 dans les écoles ecclésiastiques. Le tribunal correctionnel de la Seine acquitta le journaliste par une fin de non-recevoir tirée du silence de la loi sur la transmission héréditaire du droit de plainte en diffamation (1),

(1) On sait que la cour de cassation, dans un arrêt récent (24 mai 1860), a adopté une jurisprudence contraire. Mais il y a de fortes raisons de douter de la stabilité de cette jurisprudence, qui a soulevé beaucoup d'objections graves, et qui limiterait en certaines circonstances à un rôle purement passif le privilège et le devoir des historiens. M. Berville, président honoraire à la cour impériale de Paris et M. H. de Riancey, ancien député à

et condamna l'abbé de Lamennais à une peine légère sur le second chef seulement de la prévention dont il était l'objet. Soit de leur propre mouvement, soit à l'instigation du gouvernement, les cardinaux et les évêques, alors réunis à Paris, entreprirent de calmer les esprits par une démarche à laquelle on ne peut qu'applaudir. Elle consista à dresser collectivement une profession de principes, qui, sans reproduire le texte ni le titre de la Déclaration de 1682, rappelait les maximes de ce document mémorable et condamnait la témérité avec laquelle on cherchait « à faire revivre une opinion née autrefois du sein de l'anarchie et de la confusion où se trouvait alors l'Europe, opinion constamment repoussée par le clergé de France et tombée dans un oubli presque universel. » Cemanifeste, dont l'initiative appartient à Mgr. de Latil, archevêque de Reims, un des membres les plus impopulaires de l'ordre ecclésiastique, ce manifeste auquel adhérèrent la presque totalité des prélats français, n'adoucit point l'irritation qu'avait fait naître la publication du *Mémoire à consulter*. Avant d'en dire les suites, il convient de retracer sommairement les derniers travaux qui marquèrent la session législative. Le comte de Villèle eut à s'expliquer, dans la discussion de la loi des douanes, sur le traité de navigation conclu avec l'Angleterre le 26 janvier précédent, et il établit, en repoussant un amendement de Casimir Périer, que ce traité ne

l'Assemblée législative, ont combattu la doctrine de la cour suprême dans des argumentations établies avec beaucoup de talent et de solidité.

grevant le commerce français d'aucun impôt, la Chambre des députés ne pouvait s'élever contre cette convention sans excéder la limite de ses droits constitutionnels. A l'occasion du débat sur les crédits supplémentaires, le même député proposa de nommer une commission chargée « d'examiner si les rachats faits par la caisse d'amortissement et qui avaient lieu uniquement en trois pour cent, ne constituaient pas une infraction matérielle aux lois, surtout à celle du 1^{er} mai 1825. » Cette proposition, appuyée par MM. de La Bourdonnaye et Hyde de Neuville, ne faisait guère que reproduire les objections présentées à l'autre Chambre par MM. Roy, de Broglie et de Barante, contre la préférence exclusivement accordée au fonds du 3 pour cent par l'amortissement. Le ministre la combattit en motivant cette préférence sur la dépréciation imprévue qui affectait cette valeur, et en fit écarter la prise en considération à une forte majorité. En présentant à la Chambre élective le budget de 1827, le comte de Villèle constata un excédant de 4,200 mille et quelques francs sur les dépenses prévues au précédent budget; mais il évalua à 20 millions l'accroissement des recettes de l'année courante, et porta à plus de 19 millions le dégrèvement qu'obtiendraient sur cet exercice les contribuables, lequel, réuni à celui déjà opéré sur les rôles de 1826, produirait un total de près de 26 millions (1). Ce résultat était

d'autant plus appréciable que la dotation de la plupart des services publics recevait un notable accroissement. En se félicitant de cet état de choses « qui donnait un éclatant démenti aux assertions mensongères prodiguées depuis quelques mois sur la situation de la France, » le ministre ne dissimulait pas l'insuccès des mesures financières dont il avait provoqué l'adoption; mais il cherchait à l'expliquer par la crise qui avait affecté tous les marchés de l'Europe, et démontrait que le crédit de la France avait été moins ébranlé que celui des autres États. De judicieuses considérations sur l'impôt qu'il convenait de dégrever de préférence formaient la substance de ce discours, un des plus approfondis que le comte de Villèle eût encore prononcés. Il établissait avec raison que cet allègement devait porter sur les contributions directes de préférence aux impôts sur les douanes, l'enregistrement et la loterie, parce que des réductions de cette dernière nature ne pouvaient s'opérer qu'avec la certitude de n'être plus désormais dans la nécessité de les révoquer. « Les motifs les plus puissants comme les plus généreux, disait-il en terminant cet exposé, servent aujourd'hui de garantie à la conservation de la paix générale; elle repose à la fois sur l'expérience, les besoins, les dispositions des peuples et des souverains : aussi se maintient-elle en dépit des prédictions sinistres

(1) En résumé, les budgets de 1821 à 1826 présentaient, par voie de comparaison, les résultats suivants : 45 millions d'accroissement fournis à divers services; 45 millions de dégrèvement accordés aux

contribuables; 70 millions d'augmentation dans les services publics; 25 millions de diminution des dépenses publiques dépendantes de l'administration, sur la liste civile et sur les pensions payées par l'Etat.

de ceux qui cherchent en vain, dans le besoin qu'ils semblent avoir de troubles et de malheurs, des motifs d'espérer le renversement d'un ordre de choses dont il ne leur est pas donné de comprendre le fondement et la solidité. » La plupart des critiques soulevées contre le budget ou, pour mieux dire, contre l'administration générale du royaume, partirent du sein de la contre-opposition royaliste. M. Agier, en se montrant favorable au sort des ecclésiastiques inférieurs, qu'il appela « les vrais consolateurs du pauvre, les vrais soutiens de la religion, » signala avec énergie les envahissements de la congrégation, et le joug qu'elle faisait peser sur le ministère par son influence sur la distribution des emplois publics. « Après les illusions de 1791 et les horreurs de 1793, disait-il, nous avons eu la corruption du Directoire; celle-là était de boue; nous avons eu la corruption du gouvernement de Bonaparte; celle-là était recouverte de gloire militaire; nous avons eu la corruption de ce système de bascule qui a failli perdre la monarchie et que nous avons tous combattu; si par-dessus tout cela, nous avons la corruption de l'hypocrisie, devenue moyen d'avancement, le caractère de loyauté qui appartient à la nation française s'altérerait, et par suite la religion serait compromise et la monarchie menacée; car, n'en doutons point, la France qui, éblouie par l'éclat des armes, a pu supporter le despotisme militaire, ne pourrait tolérer celui de l'hypocrisie. » L'orateur conjurait en terminant le ministère de « briser décidément le joug de cette puissance occulte qui ne tarderait pas à le renverser lui-même. »

MM. de Beaumont et Bacot de Romans s'élevèrent contre les excès de la centralisation, reprochèrent au chef du Conseil d'avoir oublié la promesse de doter la France d'institutions municipales si souvent réclamées, et M. de Lézardières accusa les ministres de s'être séparés des royalistes qui les avaient portés au pouvoir. Le comte de Villèle ne crut pas devoir laisser sans réponse des imputations aussi sérieuses. Il écarta le reproche de déviation des voies constitutionnelles en soutenant que jamais la Charte n'avait été mieux exécutée, que toutes les lois présentées étaient dans l'esprit de ce pacte fondamental, que jamais la liberté n'avait été mieux assurée, la prospérité plus évidente, ce qui était matériellement vrai. Il se montra moins précis dans ses explications au sujet de l'influence des corporations religieuses, cette grande question du jour, et se borna à établir que la religion catholique n'avait aucun dogme qui fût incompatible avec la Charte; il ajouta fort sensément que « la religion de nos pères était bien plus d'accord avec un gouvernement doux et tempéré comme le nôtre, qu'avec un gouvernement absolu par lequel la religion pourrait être contrariée et comprimée. » Le ministre, s'expliquant sur l'absence d'administrations départementales et communales, regretta, comme ses contradicteurs, la lacune de ces institutions. Mais le cabinet avait toujours reculé devant des difficultés pratiques, notamment devant le mode d'élection des membres appelés à les composer, et surtout devant l'incertitude des ressources à l'aide desquelles on pourvoirait aux besoins de ces

administrations. Voulait-on en défrayer la dépense avec les fonds appartenant en propre aux localités? Mais les dotations par lesquelles les administrations provinciales subvenaient autrefois à leur exercice avaient disparu, et cet état de choses ne pouvait renaître aujourd'hui. Un tel obstacle n'était pas insurmontable, sans doute, mais il était assez grave pour absoudre le ministère de sa résistance à un vœu généralement exprimé et favorable d'ailleurs aux intérêts des populations. En terminant cette apologie plausible sinon péremptoire de la conduite du cabinet, le président du Conseil ne put contenir l'expression d'un sentiment d'amertume : « Le rôle des ministres, dit-il, n'est pas un rôle qui doit produire de l'enivrement. Non, messieurs, cet enivrement du pouvoir ne saurait exister; nous céderions plutôt au dégoût et à la lassitude que doivent entraîner d'aussi injustes attaques au milieu de nos pénibles fonctions. » Et comme, après ces paroles, le ministre descendait de la tribune, il y fut ramené par une interpellation de C. Périer qui lui objectait le rétablissement de la censure : « Une seule fois, se hâta-t-il de répondre, la France a joui de la liberté la plus complète de la presse, d'une liberté qui a dégénéré peut être en licence : cette époque est celle qui s'est écoulée depuis que l'administration actuelle a été appelée par le roi. On vient de témoigner des craintes sur le rétablissement de la censure. Je m'expliquerai sur ce point avec franchise. Si la censure n'est pas nécessaire au repos du pays, elle n'aura pas lieu; si elle lui est nécessaire, nous ne balancerons

pas à la proposer. » Cette déclaration provoqua de nouvelles invectives de Benjamin Constant qui défia le ministère de renoncer ainsi à « la seule bonne mesure dont il eût le droit de se vanter. » La discussion approfondie des articles du budget, qui ne dura pas moins de vingt-six jours, rappela plusieurs fois encore Villèle sur le terrain parlementaire. M. Royer-Collard, s'armant des bienfaits mêmes de l'administration, reprocha au dégrèvement proposé de conduire à la limitation successive du droit électoral et par suite à la destruction du régime représentatif (1); il inculpa le ministère « d'emprunter au moyen âge, aux temps d'ignorance et d'anarchie, le peu de lois politiques qu'il soumettait aux délibérations des Chambres. » Le ministre répondit que, même en admettant le dégrèvement, l'impôt direct excéderait encore le taux où il s'élevait à l'époque de la promulgation de la Charte; que celui des patentes avait produit depuis lors une augmentation de 8 millions répartis sur un million de contribuables, et qu'ainsi ce plan de réduction ne faisait que mettre en harmonie l'intervention du corps électoral dans le vote de l'impôt avec le poids de cet impôt. M. Royer-Collard n'avait pas borné

(1) Les élections du mois de novembre 1827 démontrèrent bientôt le défaut absolu de fondement de cette accusation. On remarqua que, malgré l'effet des dégrèvements, auquel il faut ajouter les refus d'inscriptions faits par l'administration à un grand nombre d'électeurs plus ou moins en droit de se faire inscrire, les collèges électoraux furent, en général, presque aussi nombreux qu'aux précédentes élections. (*Annuaire historique de 1827*, p. 239.)

son système d'opposition à censurer amèrement les actes du ministère ; il n'avait pas craint de se constituer l'écho de la malveillance la moins éclairée en lui prêtant, sans aucun fondement, l'intention d'un projet de loi sur le mariage, où les droits de l'autorité civile seraient indignement sacrifiés au pouvoir spirituel, et qui « ferait fléchir la souveraineté royale devant la souveraineté ecclésiastique. » Le président du Conseil fit à cette insinuation une réponse aussi judicieuse que catégorique : « On parle toujours, dit-il, d'une législation du mariage qui ferait fléchir l'autorité royale, et qui compromettrait la liberté des citoyens par rapport à leur état civil. Je ne balance pas à dire ma pensée tout entière sur ce point. Comment l'état civil était-il avant la Révolution entre les mains du clergé ? Il y était avec l'appel comme d'abus devant les parlements, comme conséquence nécessaire pour garantir l'état civil des citoyens. Je crois que c'en est assez pour que les personnes qui connaissent ces matières et qui pourraient concevoir encore quelque inquiétude, d'après celles qu'on cherche à propager chaque jour, s'aperçoivent enfin de l'erreur dans laquelle elles étaient, et restent convaincues que ceux-là même qu'on suppose très-désireux de solliciter ce qu'on craint de leur voir confier, s'ils étaient consultés, seraient les premiers à n'en pas vouloir aux conditions sans lesquelles on ne peut jamais les leur attribuer. » Le budget, adopté à 244 voix de majorité, fut soumis à la Chambre des pairs. Ses principaux organes réclamèrent avec plus d'insistance qu'on n'avait fait jusqu'alors contre

cette présentation tardive qui, par la séparation de fait de l'autre Chambre, rendait son contrôle illusoire et tendait à concentrer dans une assemblée unique toute la puissance financière. Le ministre des finances ne put rien opposer de concluant à ces judicieuses objections. Il combattit avec moins de désavantage les accusations portées dans cette Chambre comme au Palais-Bourbon contre l'attitude prise par le cabinet à l'occasion de la guerre du Levant, qui commençait à préoccuper vivement les esprits. La bravoure des Grecs appliquée à la défense de leur territoire et de leur indépendance, c'est-à-dire, à la plus juste des causes, n'avait pu conjurer la chute de Missolonghi, et cette catastrophe avait excité dans l'Europe entière un douloureux retentissement. Plusieurs royalistes, entrés dans l'opposition à la suite de M. de Chateaubriand, tels que MM. Alexis de Noailles et Hyde de Neuville, s'étaient prononcés, à son exemple, pour que la France intervint activement en faveur des opprimés, et le général Sebastiani avait démontré que nous étions directement intéressés à ce qu'il s'établît entre l'Europe et la Syrie un empire indépendant qui contiât l'Asie et fixât des bornes à l'ambition de la Russie. Le président du Conseil n'estimait pas qu'il fût opportun pour la France de prendre couleur, quant à présent, dans la lutte engagée entre les Hellènes et leurs oppresseurs, et de substituer la diplomatie isolée de la France à « la diplomatie de tous » : un tel système attirerait sur les victimes de plus grands maux encore, et ajouterait aux malheurs actuels des chrétiens toutes les calamités qui résulteraient d'une

conflagration générale entre les peuples chrétiens. Le comte de Villèle se borna donc à rappeler les services individuels rendus par nos flottes aux Grecs fugitifs, constata que les canons devant lesquels avaient succombé les Souliotes de Missolonghi, n'étaient pas des canons français; qu'aucun officier de notre nation n'avait coopéré aux travaux du siège, et que « le pavillon français pouvait toujours se présenter dans ces contrées avec l'éclat et la pureté de sa couleur. » La question hellénique n'était point encore arrivée au point où, dégagée des éléments révolutionnaires qui avaient altéré son origine, elle apparaîtrait à l'Europe monarchique sous son véritable aspect. — Peu de jours après la clôture de la session, le 18 août, la cour royale de Paris, toutes les chambres assemblées, prononça sur la *Dénonciation* portée par le comte de Montlosier. Après cinq heures de délibération, la compagnie, aux deux tiers des voix, se déclara incompétente par le motif que, d'après la Charte constitutionnelle, il n'appartenait qu'à la haute police du royaume de supprimer ou de défendre les congrégations ou autres établissements de ce genre « qui étaient ou seraient formés au mépris des lois. » L'arrêt rappelait à cette occasion les édits opposés au rétablissement des jésuites, « comme fondés sur une incompatibilité reconnue entre les principes professés par cette société et l'indépendance de tout gouvernement; principes bien plus incompatibles encore avec la Charte constitutionnelle qui faisait aujourd'hui le droit public des Français. » On verra plus tard quel parti le comte

de Montlosier tira de cet arrêt qui, sans ordonner aucune poursuite immédiate, formulait, toutefois, la condamnation la plus directe du rétablissement de l'ordre des jésuites. La session se rouvrit dans ces circonstances agitées, le 12 décembre, par un discours où le roi annonçait plusieurs projets de loi, et notamment un projet répressif des abus de la presse, dont la mention produisit un sentiment universel de sollicitude et d'émotion. Les Chambres délibérèrent immédiatement sur les Adresses en réponse au manifeste du trône. Ces débats eurent surtout pour objet la politique extérieure, et les derniers événements qui s'étaient accomplis dans la péninsule ibérique, et qu'on pouvait résumer ainsi. Lors de l'entrée en Espagne de l'armée française, en 1823, le gouvernement anglais avait obtenu de la France la promesse qu'aucune hostilité ne serait commise envers le Portugal, et l'Angleterre promit alors et depuis de veiller à ce qu'une paix exacte fût maintenue entre les deux Etats. Cependant, une irruption nombreuse de réfugiés portugais, auxquels s'étaient réunis plusieurs absolutistes espagnols, venait d'avoir lieu sur le littoral portugais, et cette entreprise, motivée par le désir de détruire la constitution libérale de dom Pedro, avait provoqué l'embarquement immédiat pour le Portugal de quinze à dix-huit régiments anglais, sur la demande expresse de l'Etat envahi. Le cabinet des Tuileries, qui pressentait qu'une rupture entre les deux royaumes de la Péninsule ne tournerait qu'au profit de l'influence anglaise, déjà si puissante dans cette partie de l'Europe, s'était empressé de con-

damner la connivence du cabinet espagnol par le retrait de son ambassadeur. Mais sa conduite n'avait pu empêcher que M. Canning, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, n'eût tenu au parlement anglais un langage hautain contre la France; les orateurs de l'opposition se prévalaient de ce langage pour accuser le ministère et les troupes anglaises d'occuper le Portugal, et de nous obliger ainsi à une occupation indéfinie de l'Espagne. M. de Chateaubriand fit entendre à la Chambre des pairs une éloquente protestation contre la philippique du ministre anglais (1), et la Chambre vota, à la presque unanimité, une Adresse conforme aux espérances pacifiques que le discours du roi avait exprimées. Le comte de Villèle affirma à la Chambre des députés que toutes les puissances s'étaient accordées à reconnaître que l'Angleterre avait tenu en Portugal la conduite la plus propre au maintien de la paix. Mais cette explication ne sauva pas le cabinet du reproche de condescendance envers l'intervention du ministère britannique, cette revanche préméditée de la campagne française de 1823 (2), et surtout

envers Ferdinand, pour n'avoir pas exigé qu'il donnât à ses peuples des institutions propres à rétablir la paix en Espagne et la confiance de ses alliés. M. Hyde de Neuville, ambassadeur en Portugal en 1824, dont la belle conduite, justement récompensée par le ministère, avait sauvé cette monarchie d'une révolution imminente, se montra l'un des plus véhéments. « Il faut, s'écria-t-il, par allusion à une des récriminations les plus blessantes de M. Canning, il faut que l'Angleterre sache que, si nous avons un fardeau quelconque, nous n'avons en aucune manière besoin qu'on nous aide à nous en débarasser. Il faut que l'Angleterre sache que nous ne craignons pas la guerre, et qu'il n'y a plus chez nous de mécontents quand il s'agit de venger l'honneur du pays. » Le président du cabinet fit observer que le ministère français n'avait pas dû prendre, dans l'affaire de Portugal, l'initiative d'une démarche qui ne pouvait appartenir qu'à l'Angleterre, son alliée particulière; plusieurs amendements proposés par la contre-opposition royaliste pour improuver la conduite du cabinet furent écartés, et la Chambre vota également, à une grande majorité, une Adresse favorable au système politique formulé dans le discours du trône. — La préoccupation publique fut bientôt ramenée sur la situation intérieure de la France par les débats que suscitèrent deux objets importants: la dénonciation du comte de Montlosier et le projet de loi sur la police de la presse. Fort du point d'appui qu'il avait rencontré dans l'arrêt de la cour royale de Paris, Montlosier consigna tous les griefs de son premier mémoire dans une

(1) Quelques jours après la prononciation de son discours, M. Canning, obéissant à un sentiment de convenance, fit disparaître ou adoucit, dans une relation officielle, les passages qui avaient blessé la susceptibilité des orateurs français.

(2) Le prévoyant baron Hyde de Neuville écrivait à son gouvernement, dès les premiers mois de 1824: « Si on n'aide pas le roi de Portugal à donner une loi monarchique à ses peuples, avant dix-huit mois, on verra à Lisbonne une charte républicaine donnée par don Pedro, et des habits rouges pour la soutenir. »

pétition à la Chambre des pairs, dont M. le comte Portalis fut nommé rapporteur. Son travail, fort développé d'ailleurs, se concentra principalement sur la question légale envisagée dans ses rapports avec l'existence des jésuites. Cette existence ayant été formellement reconnue à la tribune par le ministre même des affaires ecclésiastiques, M. Portalis eut peu de peine à démontrer qu'elle blessait les prescriptions des édits spéciaux rendus sous Louis XV et sous Louis XVI contre la Société de Jésus, et des lois générales postérieures qui avaient interdit toutes les associations religieuses d'hommes non autorisées. Le rapporteur conclut en conséquence à ce que la pétition fût renvoyée au président du Conseil, « non pour réclamer la sévérité des lois, mais le maintien de l'ordre légal. » A ces conclusions, rigoureusement fondées en droit, le cardinal de La Fare, le duc de Fitz-James et l'évêque d'Hermopolis opposèrent vainement la qualité tout individuelle des membres de la Société, les tendances ouvertement irrégulières et anarchiques de leurs persécuteurs, l'incontestable supériorité des jésuites pour l'éducation de la jeunesse, leurs succès prodigieux dans les missions étrangères, l'irréprochable pureté de leurs mœurs; trois des personnages les plus considérables de la Chambre, MM. Lainé, Pasquier, de Barante ne virent dans l'introduction d'un ordre prohibé qu'une infraction aux lois du royaume, et la Chambre prononça le renvoi demandé à la majorité notable de 113 suffrages contre 73. Le comte de Villèle ne prit aucune part ostensible à ce débat, mais il eut à s'expliquer, à

la Chambre des députés, à propos d'une autre pétition, sur un incident étrange et inattendu. Il s'agissait du refus manifesté par l'ambassadeur d'Autriche de reconnaître les titres de grands fiefs donnés à des Français par le gouvernement impérial sur des villes ou des provinces passées ou rentrées sous la domination autrichienne. L'opposition n'eut garde de négliger cette inconvenance qui avait vivement blessé la susceptibilité nationale, et affecta de la considérer comme une conséquence de la faiblesse du ministère dans ses rapports extérieurs. Le président du Conseil répondit avec plus de fondement que de fierté « que la France ne pouvait obliger personne, après les événements de 1814, à qualifier tel ou tel de titres qui, appartenant à une localité retranchée de la France, pouvaient être contestés par ceux qui étaient actuellement en possession de cette localité. » Contraint à de nouvelles explications par l'insistance de MM. Méchin, Hyde de Neuville et Sébastiani, le ministre établit une distinction entre les titres donnés par suite d'une victoire, et ceux de fiefs sur une province ou sur une ville; il conclut en annonçant que le maréchal dont le nom motivait ce débat, avait obtenu satisfaction complète sur l'objet de sa réclamation. Le projet de loi qui assurait à la distribution des lettres sur tous les points de la France le bienfait d'un service quotidien, souleva, entre le ministère et l'opposition, quelques escarmouches du grand combat qui allait se livrer sur la question de la presse. Plusieurs orateurs censurèrent la surtaxe imposée aux journaux comme

une entrave apportée à la liberté de publication, et M. Hyde de Neuville, s'inspirant de l'irritation extrême que lui avait causée la disgrâce de M. de Chateaubriand, qualifia l'esprit du ministère de « délire qui poussait les Français vers l'abîme et les plaçait sous l'influence de quelques pygmées. . . Moi aussi, ajoutait-il, par allusion à un mot bien connu de Villèle, *je joue cartes sur table*, mais je joue toujours avec de bonnes cartes... L'homme du despotisme et de la gloire disait : « Sauvons au moins la république des lettres. » Si le ministère persiste dans son funeste système, que sauvera-t-il du naufrage? » Le projet de loi sur la police de la presse avait été présenté le 29 décembre à la Chambre des députés par le garde des sceaux, à la suite d'un long exposé où le ministre signalait avec trop de vérité les abus croissants de ce nouveau pouvoir qui, institué pour garantir les libertés publiques, avait tourné contre ces libertés elles-mêmes, et « qui était devenu pour les gens de bien un instrument de crainte et d'oppression. » Les principales dispositions du projet consistaient dans l'obligation de déposer tous les écrits de vingt feuilles et au dessous, les uns cinq jours et les autres dix jours avant la publication; une forte amende et la suppression de l'ouvrage atteignaient le délinquant. Les imprimeurs étaient rendus responsables, et investis en conséquence d'un droit de censure sur les écrivains. La loi limitait à cinq le nombre des propriétaires des journaux, écartait les femmes et les mineurs et annulait l'effet des contre-lettres, « même entre les parties contractantes; » les cautionnements,

les amendes, les peines d'emprisonnement étaient élevées beaucoup au-dessus des proportions actuelles; les écrits de cinq feuilles et au-dessous étaient assujettis au timbre. Enfin, le délit de diffamation, arbitrairement caractérisé et sévèrement puni, pouvait être poursuivi d'office par le ministère public sans le concours ni la plainte de la personne insultée : disposition dont la consécration parut exorbitante (1), et qui ne contribua guère moins à dépopulariser le projet que cet ensemble de rigueurs qui affectait tout à coup un si grand nombre d'intérêts. Le comte de Villèle avait montré, dit-on, peu de goût pour cette conception pénale à laquelle il aurait préféré l'exercice de la censure facultative; les orages qu'elle devait soulever n'avaient point échappé à sa prévoyance et l'animation des débats qu'elle venait de susciter au conseil d'État n'avait pu que fortifier ses pressentiments à cet égard. Il céda en cette occasion à l'influence de la majorité du côté droit de la Chambre, et parut se reposer sur l'habileté de M. de Peyronnet du salut d'une tentative fortement stimulée, on peut le croire, par les exhortations du clergé. L'agitation que produisit un système de répression aussi absolu, aussi ombrageux, dépassa en effet tout ce qu'on pouvait attendre d'une po-

(1) On peut juger par le soulèvement qu'excita cet article, du travail qui s'était opéré dans les esprits. La poursuite d'office et sans l'aveu de la partie lésée, en cas de diffamation, existait avant la loi de 1819, et n'avait jamais souffert de difficulté. Ce point fut établi sans contradiction par M. de Martignac dans le discours qu'il prononça sur le projet de loi.

pulation profondément lésée dans ses habitudes, dans ses passions et ses intérêts, et à laquelle il fut facile de représenter l'œuvre ministérielle comme un instrument de destruction pour la pensée humaine. Les pétitions collectives et particulières affluèrent à la Chambre, et l'Académie française, cédant à l'entraînement universel, désigna une commission composée de MM. de Chateaubriand, Villemain et Lacretelle, pour adresser de respectueuses représentations au roi, protecteur de la Compagnie. Mais le bureau de l'Académie ne fut point admis à présenter cette supplique, et MM. Villemain, Michaud et Lacretelle furent destitués des fonctions qu'ils remplissaient; mesure également injuste et impolitique, et qui ne fit qu'accroître l'impopolarité du projet qui en fut l'occasion. Le gouvernement, de son côté, s'appliquait à justifier son œuvre dans les journaux dont il disposait; mais les feuilles du pouvoir étaient peu lues par la multitude, dont l'indifférence fournissait ainsi un des arguments les plus puissants contre la liberté illimitée de la presse. Ce fut dans un de ces articles que l'auteur eut la malencontreuse idée de qualifier de *loi de justice et d'amour* le texte de tant de plaintes et d'incriminations, qualification à laquelle M. de Chateaubriand riposta par celle de *loi vandale*, qu'elle garda comme un stigmate ineffaçable. Organe de la commission de la Chambre, un estimable jurisconsulte, M. Bonnet, lut le 7 février un travail étendu dans lequel, adoptant les bases et les motifs du projet ministériel, il le modifiait pourtant sur plusieurs points importants. La commission écartait la mesure extrême de la

suppression des écrits déposés hors des délais légaux, et refusait d'élever le taux du timbre pour les journaux; elle repoussait d'une manière absolue l'obligation d'y soumettre les publications au-dessous de 20 feuilles et d'un format au-dessous de l'in-18; mais elle assujettissait ces publications au *visa* préalable de l'autorité. Enfin, la poursuite du ministère public, en cas de diffamation, était subordonnée à l'assentiment de la personne intéressée, et les tribunaux conservaient le droit d'affranchir les imprimeurs de la responsabilité qui leur était attribuée. Ces amendements n'avaient point été adoptés par le ministère : circonstance qui livra le projet primitif à tous les coups de l'opposition. La discussion s'ouvrit le 13 février par un discours violent de M. de Salaberry en faveur du projet, que M. de La Bourdonnaye attaqua avec sa passion accoutumée, et M. Royer-Collard, avec l'autorité de sa parole sentencieuse, agressive et fortement accentuée. A l'en croire, cette loi, dont les rigueurs ont été bien aggravées depuis sans arrêter un instant les progrès de l'esprit humain, cette loi tendait inévitablement à ramener la France à la barbarie, et l'orateur combattait sérieusement, sous le régime pacifique des Bourbons, l'imminence d'un régime despotique auquel le bras puissant de Napoléon n'avait pu imprimer le sceau de la durée : « Conseillers de la couronne, s'écriait-il, en dirigeant son geste vers le banc ministériel, qu'avez-vous fait jusqu'ici qui vous élève à ce point au-dessus de vos concitoyens, que vous soyez en état de leur imposer la tyrannie ? Dites-nous quel jour vous êtes entrés en possession de la gloire,

quellesont vos batailles gagnées?... Obscurs et médiocres comme nous, il nous semble que vous ne nous surpassez qu'en témérité... La loi que je combats annonce donc la présence d'une faction dans le gouvernement, aussi certainement que si cette faction se proclamait elle-même et si elle marchait devant nous enseignes déployées. Je ne lui demanderai pas qui elle est, d'où elle vient, où elle va, elle mentirait!... Je ne saurais adopter les amendements que votre commission vous propose, *la loi n'en est ni digne ni susceptible*... Je la rejette purement et simplement par respect pour l'humanité qu'elle dégrade, pour la justice qu'elle outrage. » A ces exagérations, à ces déclamations si puissantes sur une société prévenue, le président du Conseil opposa quelques arguments de fait d'une valeur incontestable. Il rappela que son administration était la première qui, depuis 1814, avait spontanément accordé et soutenu pendant cinq ans la liberté de la presse; mais il ajouta qu'elle regardait comme un devoir sacré de ne pas exposer le pays à de nouveaux déchirements en laissant prendre trop d'intensité à l'action dissolvante d'une puissance dont la France n'avait pu à aucune époque supporter le libre usage sans que le gouvernement ne l'eût comprimée ou n'eût été renversé par elle. Au reproche de corruption dirigé contre le cabinet, il objecta que le ministre de l'intérieur était jusqu'à présent le seul qui eût fait annuler des crédits ouverts pour les dépenses secrètes de la police, quand il lui aurait été si facile de les absorber et de les distraire de leur destination; que s'il était vrai que la servilité fût la conséquence de

ce mode de corruption qui s'exerce par la nomination aux emplois publics, jamais il n'avait dû être moins pratiqué, car jamais il n'y avait moins eu d'instabilité dans les emplois que depuis deux ans. Le ministre, s'expliquant sur l'institution des jésuites, fit observer que leur existence datait d'une époque où deux de ses contradicteurs, MM. Royer-Collard et Bourdeau remplissaient l'un les fonctions de procureur-général, l'autre celles de chef de l'université. « Nous ne voulons pas plus que vous, dit-il, le rétablissement de cette corporation, mais pas plus que vous, nous ne croyons devoir user du pouvoir pour persécuter des individus sous le prétexte d'opinion religieuse... Le gouvernement du roi n'est asservi à aucune faction, et c'est pourquoi toutes se coalisent pour l'attaquer et l'accuser de l'agitation et des désordres qu'elles-mêmes provoquent dans les esprits, quoique tout soit libre, heureux et prospère dans le pays... On nous a accusés de vouloir établir la tyrannie, et, en parlant du ridicule d'une pareille tentative, on n'a pas vu que ce ridicule s'étendait à l'accusation elle-même. La tyrannie! M. Royer-Collard a gémi sur elle comme nous tous, et il sait fort bien que des tyrans ne se laissent pas dire en face les choses qu'il nous a forcés d'entendre. Oui, la France est sous le poids d'une tyrannie qui insulte et voudrait opprimer les pouvoirs légaux, tyrannie qui attaque tout pour tout dissoudre, pour tout détruire, car il lui est interdit de rien fonder; mais cette tyrannie, messieurs, c'est la tyrannie de la presse! » Villèle défendit avec moins d'avantage les articles du projet de loi, et notamment celui qui avait trait

au timbre des petits journaux, dont il recommanda sans succès l'admission. Ce ne fut pas sans quelque surprise qu'on le vit combattre un amendement qui interdisait la circulation de tout écrit pendant les cinq jours qui suivraient le dépôt prévu par la loi du 21 octobre 1814. Il fonda son opinion sur le motif que cet amendement constituait un système préventif contraire à la Charte, une censure permanente inconciliable avec les institutions données au pays : « Ce serait, dit-il, sacrifier la liberté à la crainte de l'abus, et nous n'en sommes pas arrivés au point de sacrifier la liberté pour vous préserver de la licence. » Ce mémorable débat se prolongea jusqu'au 12 mars à travers une extrême confusion ; et il apparut clairement qu'un assez grand nombre de députés de la droite ministérielle elle-même étaient peu favorables à l'adoption du projet. Aussi, la majorité qui le convertit en résolution fut-elle numériquement faible. Elle n'atteignit pas 100 voix dans une Chambre où le cabinet avait disposé pendant plusieurs années d'un nombre triple de suffrages, et constitua le premier symptôme d'une décadence que devait rapidement accélérer les événements postérieurs. Ainsi mutilé et dénaturé dans ses dispositions les plus essentielles, le projet fut présenté à la Chambre des pairs par M. de Peyronnet, qui en motiva les dispositions maintenues avec une modération de langage où perçait la crainte d'un nouvel et plus sérieux échec. Le choix des commissaires chargés de l'examiner était propre à fortifier ces appréhensions, lorsqu'un incident douloureux et imprévu vint détourner momentanément l'attention

de la Chambre et surexciter encore l'agitation des esprits. Un homme qui conciliait les sentiments d'une grande bienveillance personnelle avec une hostilité très-prononcée contre la marche du gouvernement, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, venait de mourir à Paris, dans un âge avancé. La faveur de l'opposition libérale s'était attachée à lui depuis que, par la destitution de tous ses emplois gratuits, le ministère avait voulu punir, en 1823, l'indépendance de ses opinions. Ses obsèques, fixées au 30 mars, avaient attiré une foule considérable ; des jeunes gens sortis de l'école des arts et métiers de Châlons, dont il était le protecteur, portèrent à bras, sans opposition de sa famille, son cercueil jusqu'à l'église où l'office funèbre fut célébré. Ils se disposaient à reprendre leur vénérable fardeau, lorsqu'un commissaire de police, excipant d'un ordre de son supérieur, prescrivit de replacer le corps sur le char qui devait le conduire au château de Liancourt. Une lutte scandaleuse s'engagea entre les élèves et la force armée, et, dans la confusion de ce débat, le cercueil, arraché des mains des jeunes gens, tomba à demi brisé sur le pavé ; les insignes qui avaient appartenu à l'illustre défunt furent étalés dans la boue, et il fallut passer une partie de la nuit qui précéda l'inhumation à replacer ses membres endommagés ! Cet acte de profanation excita une indignation générale. La Chambre des pairs, à qui appartenait le duc de la Rochefoucauld, chargea son grand référendaire de prendre des informations. Le rapport de M. de Sémonville ramena les esprits à une appréciation plus calme et plus équitable.

Il en résulta que l'autorité publique avait agi en cette occasion dans la limite rigoureuse de ses devoirs, et que le seul reproche qui lui fût applicable était de s'être départie de cette inflexibilité dans des circonstances beaucoup moins favorables. Quoique étranger aux débats de la grande question qui s'agitait alors, cet incident sembla comme un augure défavorable au sort du projet ministériel. Dans ces circonstances, le cabinet crut prudent d'aller au devant d'une défaite en retirant, le 17 avril, ce projet de loi. Cette reculade fut un événement politique dont l'exaltation populaire révéla les véritables proportions. Jamais, depuis longues années, les manifestations publiques ne s'étaient montrées si bruyantes. Des bandes d'ouvriers imprimeurs parcoururent en tumulte les rues de la capitale et occasionnèrent sur quelques points des désordres qu'il fallut réprimer. Les mêmes démonstrations se produisirent avec moins d'éclat dans plusieurs grandes villes du royaume. Le petit nombre d'hommes qui conservaient leur liberté d'esprit au milieu des fascinations de l'époque, entrevirent avec effroi la portée de ce nouvel encouragement donné, par la connivence ou l'aveuglement des corps de l'État, au débordement des doctrines irréligieuses et révolutionnaires. Le ministère était loin assurément d'être sans reproche dans la conception d'un projet qui avait soulevé une hostilité si universelle. Mais les hommes monarchiques commirent une faute à jamais regrettable en repoussant d'une manière aussi absolue cette barrière suprême que la sollicitude du pouvoir tentait d'opposer aux progrès

continus de la licence. Que de malheurs eût conjurés une loi de répression sagement entendue, fermement pratiquée! La France de 1830 ne fût point devenue le théâtre et la victime de ce sanglant conflit où devait s'abîmer une royauté de quatorze siècles; l'existence même de la société n'aurait pas été jouée dix-huit ans plus tard au jeu d'une collision civile; le pays n'eût pas été contraint de chercher dans les rigueurs de la dictature un refuge contre les excès de l'anarchie, et le monde catholique ne serait pas réduit, de nos jours, à implorer de la prudence ou de la commisération des puissances européennes la conservation du dernier asile de son vénérable chef! — Les députés demeurés fidèles au ministère essayèrent de venger eux-mêmes et le ministère de cet échec par la prise en considération d'une mesure proposée quelques jours avant par M. le marquis de La Boëssière pour sauvegarder la dignité de la Chambre contre les attaques incessantes de la presse. Il s'agissait de la formation d'un comité chargé de lui signaler les écrits ou comptes rendus qui paraîtraient devoir provoquer l'exercice du pouvoir répressif dont elle était armée par la loi du 25 mars 1822. La double opposition se récria vivement contre cette mesure que Benjamin Constant qualifia « d'appendice à la loi destinée à tuer les journaux et la publicité de la tribune. » Mais elle fut appuyée par le président du Conseil, qui parla plutôt comme député que comme ministre, et dont le discours, dit M. de Barante, « fut convenable et bien écouté, » et admise, après une discussion très-vive et très-animée, à une faible majorité de 20 voix.

Cette espèce de revanche d'une irréparable défaite fut une faute de plus. Frappée de défaveur dès son origine, la commission La Boëssière ne fonctionna jamais, et son existence, purement nominale, ne fit qu'ajouter à l'irritation des esprits. Une occasion qui devait enfanter de déplorables suites fut offerte à la population parisienne de faire éclater ses sentiments. On sait combien Charles X, à l'exemple de l'aîné de ses frères, était jaloux des hommages de la multitude. La décroissance marquée de l'empressement populaire l'affectait sensiblement, et il recherchait avec avidité toutes les occasions de constater le retour de sa capitale à de meilleures dispositions. Le 12 avril, jour anniversaire de sa première entrée à Paris, était une de ces circonstances où cet excellent prince aimait à laisser monter jusqu'à lui ce parfum de la faveur publique dont le mensonge a égaré tant de rois. Ce jour là, Charles X reconnaissait les témoignages de dévouement qu'il avait reçus alors de la garde nationale en lui confiant le service exclusif de son palais. Le 16 avril, jour auquel ce service avait été remis à cause des solennités de la semaine sainte, des détachements de chaque légion furent réunis dans la cour des Tuileries; le roi, accompagné du dauphin et d'un nombreux état-major, en passa la revue aux cris répétés de *Vive le roi!* Vivement touché de cet accueil, Charles X exprima le regret que les légions entières n'eussent pas été conviées à cette solennité militaire, et que la célébration de ce mémorable anniversaire se fût réduite à une simple parade. Les encouragements des officiers supérieurs qui entouraient

le monarque, ceux surtout du maréchal Oudinot, commandant supérieur(1), eurent bientôt transformé ce regret en un engagement formel de passer la revue de la garde nationale, réunie au Champ-de-Mars, le 29 avril suivant. Cependant cette résolution occasionna quelques débats au Conseil des ministres. Le projet de loi sur la presse avait été retiré le 17, et les démonstrations excitées par cette mesure présageaient une réception au moins équivoque au roi, qui allait se trouver face à face avec la population de sa capitale. Ces considérations ébranlèrent Charles X, et ce prince se montra disposé à ajourner ou même à abandonner sa résolution. Mais le comte de Villèle, persuadé qu'il valait mieux encore affronter les conséquences de cette réunion hautement annoncée, engagea le roi à ne témoigner ni regret ni méfiance, et à passer la revue (2). Cet avis prévalut, et le 29, par un temps magnifique, 20,000 gardes nationaux se dirigèrent dans le plus bel ordre vers le Champ-de-Mars, dont près de 300,000 spectateurs bordèrent la vaste enceinte. Le roi parut, accompagné du dauphin, des ducs d'Orléans et de Chartres; les princesses suivaient le cortège en calèche découverte. Charles X, à son arrivée, fut salué de nombreuses et vives acclamations, et tout sembla d'abord devoir infirmer les fâcheux pronostics que cette journée avait inspirés. Mais lorsque le roi commença la revue, des cris de : *A bas les ministres! A bas les jésuites!* se

(1) Lettre du comte de Villèle, du 6 mai 1827.

(2) *Notice sur le comte de Villèle*, par M. de Neuville, p. 149.

mêlèrent à ceux de *Vive le roi!* Soit calcul politique, soit esprit de convenance, plusieurs officiers blâmèrent ouvertement ces manifestations, que des avis distribués à profusion dans les rangs avaient cherché à prévenir. Arrivé devant le front de la 7^e légion, le roi y fut accueilli, dit un historien, « par des cris de *Vive la charte!* proférés avec tant de force et avec une persistance si marquée, que ses traits prirent l'expression du mécontentement; un garde national quittant alors les rangs, s'avança près du monarque et lui dit : — Votre Majesté trouve-t-elle donc mauvais que sa garde nationale crie *Vive la charte!* — Je suis venu ici pour recevoir des hommages, et non des leçons, répondit Charles X avec l'accent de la dignité offensée. Un cri unanime de *Vive le roi!* éclata aussitôt dans tous les rangs de la légion, et le roi continua sa marche (1). » Après la revue, Charles X manifesta sa satisfaction de l'ensemble de cette journée, et consentit à ce que le maréchal Oudinot en consignât l'expression dans l'ordre du jour qu'il se proposait de publier le lendemain. Mais des incidents imprévus devaient donner à sa volonté un autre cours. Quelques compagnies qui retournaient dans leurs quartiers respectifs en passant par la rue de Rivoli et la place Vendôme, firent entendre avec violence, sous les fenêtres du ministère des finances et de la chancellerie, les cris de répulsion que le roi avait si dignement réprimés. Avertis de ces démonstrations hostiles, les ministres, alors réunis

chez l'ambassadeur d'Autriche, se rendirent au ministère de l'intérieur, où le préfet de police leur transmit successivement les rapports qui lui furent présentés sur ces événements. Le Conseil se prolongea assez avant dans la soirée. La majorité fut moins touchée du sens littéral des exclamations qui avaient été proférées que du caractère révolutionnaire sous lequel elles s'étaient produites. Sur ces entrefaites, le comte de Villèle fut mandé aux Tuileries et interrogé par le roi sur le parti qu'il convenait de prendre. Le chef du cabinet conseilla sans hésiter la dissolution immédiate de la garde citoyenne. Cet avis fut adopté par Charles X, et reporté par le ministre à la réunion de ses collègues qui y adhérèrent, à l'exception de MM. de Chabrol, Frayssinous et le duc de Doudeauville, qui donna sa démission peu de jours après. L'ordonnance de dissolution remplaça, dans le *Moniteur*, l'ordre du jour que le roi avait d'abord autorisé. Cette mesure, sèchement formulée, et que n'adouçissait la promesse d'aucune réorganisation future, excita une grande rumeur dans Paris. Elle blessa au vif les officiers de la garde nationale, flattés de l'importance de leur position et dont la plupart étaient demeurés sincèrement attachés au régime de la Restauration. Elle provoqua les clameurs affectées de cette partie de la population pour laquelle le service n'avait jamais été qu'une corvée sans compensation. Cette mesure était injuste en ce qu'elle faisait porter au corps entier la peine de quelques vociférations individuelles; impolitique, en proclamant un divorce absolu entre le gouvernement et la population de sa capitale. Enfin, elle était insuffisante, puisque la garde

(1) *Hist. des deux Restaurations*, par A. de Vaulabelle, t. vi, p. 482.

licenciée conservait ses armes, ce qui rendait sa dissolution illusoire et même dangereuse. Ces conséquences se produisirent plus tard avec trop d'évidence dans les funestes journées de juillet, et, de toutes les fautes qui contribuèrent à la chute du trône de Charles X, aucune n'eut une portée plus fâcheuse et plus regrettable. — Cette session législative, si constamment agitée, fut marquée néanmoins par d'importants travaux. La confusion des anciens et des nouveaux règlements sur l'administration forestière avait fait de cette partie de notre économie publique un véritable chaos, et l'extrême latitude accordée aux propriétaires par la législation moderne pour la disposition de leurs biens, avait amené un dépérissement sensible dans l'aménagement de ce genre d'immeubles. Le projet d'un code complet sur la matière, élaboré par des hommes compétents et soumis aux observations préalables des corps judiciaires, fut présenté à la Chambre des députés, puis à la Chambre des pairs par M. de Martignac, et adopté par elles à la presque unanimité. Les deux Chambres eurent également à s'occuper d'un projet sur l'organisation du jury, ou plutôt sur la formation des listes électorales, qui jusqu'alors avait été abandonnée, ou à peu près, à l'arbitraire de l'administration. Le plan ministériel, qui restreignait aux seuls électeurs l'exercice des fonctions de juré, subit un remaniement complet, malgré les efforts de Villèle, dont ce résultat signala le discrédit progressif à la Chambre des pairs, qui en prit l'initiative. La discussion du budget se ressentit de cette disposition des esprits : « Comme on pouvait y parler de

tout, dit un écrivain grave, les opposants de la droite saisirent toutes les occasions de blâmer le ministère sans nul ménagement, et avec des paroles plus agressives que les orateurs de la gauche (1). » On pourra juger de la violence de leur langage par ce fragment d'un discours de M. de Preissac : « Ministres du roi, s'écriait-il, il vous reste un grand service à rendre au trône et au pays, le seul qui puisse réparer le mal que vous avez fait : c'est de vous retirer. Vous êtes destitués de toute force morale; toutes les supériorités vous effrayent, le cri de *Vive le roi* vous accuse; vous voulez effrayer par des coups d'État : personne ne vous craint; vos destitutions sont des titres d'honneur. » A de telles déclamations, le président du Conseil ne pouvait opposer que le tableau de la prospérité matérielle du pays, dont les revenus croissaient dans une proportion notable, et le spectacle de la sécurité extérieure que rien ne troublait d'une manière sérieuse. « Dieu n'abandonne pas la France, disait-il, et s'il veut nous affliger par le désordre qu'il laisse pénétrer dans quelques esprits, du moins il pourvoit avec largeur aux besoins de ceux qui, par leurs travaux, élèvent le pays à un haut degré de développement dont chaque jour les bornes reculent devant nos efforts. » La sincérité même des chiffres du budget fut violemment attaquée par M. Lafitte, qui alla jusqu'à menacer le ministère d'une accusation directe, dont MM. Labbey de Pompières, Méchin, B. Constant, Pétou et de Thiard se portèrent les auxiliaires,

(1) *La Vie politique de M. Royer-Collard*, par M. de Bérante, t. II, p. 329.

mais qui n'eut aucune suite immédiate. Attaqué à deux reprises au sujet de la dissolution de la garde nationale, le comte de Villele revendiqua hautement la responsabilité de cette mesure « commandée par l'intérêt du pays qui ne devait pas retomber dans les révolutions par la timidité des conseillers de la couronne. » Non moins agressif à la Chambre des pairs que l'avaient été à la Chambre élective MM. Laffitte et Constant, M. de Chateaubriand écarta d'avance, par quelques considérations sévères et menaçantes, les moyens de salut que le cabinet pouvait tirer d'une augmentation du nombre des pairs ou d'une prolongation plus ou moins étendue de la censure, et, par une prophétie que les événements postérieurs devaient se charger de démentir, il proclama hautement « l'amour de la France pour la liberté de la presse. » M. de Chateaubriand déclara qu'il voterait contre le budget, et exhorta vivement les Chambres à user de ce moyen extrême, déclaration que qualifia avec sévérité M. de Lally-Tollendal, et qui ne détermina que l'imperceptible minorité de onze votes négatifs. Ce fut dans cet état d'agitation que, le 22 juin, le roi prononça la clôture de la dernière session à laquelle le comte de Villele devait prendre part. Deux jours après, une seconde ordonnance prescrivit le rétablissement de la censure, et l'on put dès lors pressentir le commencement d'une crise sérieuse. Le ministère, en effet, se trouvait fatalement conduit à la dissolution de la Chambre. La majorité de cette Chambre était devenue de plus en plus douteuse, et celle de la Chambre haute ne lui appartenait plus.

L'adoption de la septennalité, votée par des mandataires élus pour une législature quinquennale, soulevait en outre certaines oppositions de conscience ou de calcul dont la solution pouvait devenir périlleuse. Plusieurs préfets donnèrent au gouvernement des espérances favorables en cas d'élections générales, et la sécurité personnelle du roi fut encore entretenue par le succès d'un voyage dans les riches départements du Nord, où de bruyantes acclamations avaient éclaté partout sur son passage. Enfin, au train dont allaient les choses et en tenant compte du progrès incontestable des idées révolutionnaires, qui pouvait répondre que dans deux ans le renouvellement intégral de la Chambre s'opérât sans danger pour la monarchie? N'était-il pas prudent de tenter cette redoutable épreuve alors qu'on pouvait en attendre encore une majorité qui ne serait pas trop décidément hostile? La dissolution de la Chambre fut donc résolue. Mais, il fallait déplacer la majorité de l'autre Chambre par une promotion dont les éléments devaient être empruntés forcément à la portion la plus influente et la plus dévouée de cette assemblée. Cette liste, composée d'abord de cent noms, fut réduite à soixante-seize par le roi et le dauphin. La double mesure de la dissolution de la Chambre et de la promotion des nouveaux pairs fut promulguée le 5 novembre; la même ordonnance prononça l'abolition de la censure, laquelle avait été généralement exercée dans un esprit rigoureux, vexatoire et très-propre à augmenter l'irritation universelle. Les élections générales furent fixées au 19 et au 24 du même mois, terme dont la brièveté accusait l'in-

tention évidente de surprendre l'opposition au dépourvu et de rendre illusoire les réclamations des électeurs dont l'autorité se croirait intéressée à contester les droits. Mais ces expédients d'une administration défailante manquèrent complètement leur effet. Par suite de la nouvelle loi sur l'organisation du jury, les listes électorales se trouvaient dressées depuis plusieurs mois. Peu de jours suffirent aux meneurs du parti libéral pour s'entendre sur leurs candidats, dont plusieurs furent adoptés par la contre-opposition de droite. Les libéraux, de leur côté, s'engagèrent à porter, sous l'étiquette menteuse de *candidats constitutionnels*, certains noms désignés depuis de longues années à leurs défiances et à leurs antipathies, mais qui trouvaient grâce à leurs yeux par la chaleur de leur animosité contre le ministère, objet d'un ressentiment si universel. Ce fut le premier exemple de ces coalitions électorales dont l'immoralité pernicieuse devait être si largement exploitée quelques années plus tard par les ennemis du régime parlementaire. A ces manœuvres condamnables, l'administration se crut fondée à opposer un luxe de séductions ou de rigueurs qui n'était guère moins répréhensible. Tous les moyens furent mis en usage pour faire triompher les candidats présentés par le gouvernement. Divers écrits anonymes, sans nom d'imprimeur, tirés à un nombre considérable d'exemplaires, aux frais de l'État, furent distribués soit sous le couvert des préfets, soit même sous celui des journaux de l'opposition. Tous les ordres de fonctionnaires publics, seule classe dévouée sans incertitude à tous

les régimes qui depuis soixante ans se sont succédé en France, furent requis de coopérer dans la sphère de leur influence, au succès de l'administration. L'ardeur intéressée de leur concours ne fit pas défaut à ce pressant appel. Mais la puissance gouvernementale qui, dans notre système de centralisation moderne, touche à tant d'intérêts, dispose de tant d'action, fléchit cette fois devant l'indépendance du sentiment public, surexcitée par l'émancipation récente de la presse périodique. Les noms les plus irréconciliables non-seulement avec le système ministériel, mais avec la Restauration elle-même, sortirent de l'urne électorale, et le gouvernement obtint à peine le tiers des candidats qu'il avait présentés comme présidents des collèges d'arrondissement. La proportion de l'opposition coalisée s'était élevée au chiffre énorme de 6,690 voix contre 4,410 suffrages donnés au parti gouvernemental. Ce premier succès répandit une joie universelle dans tous les rangs de l'opinion libérale. A Paris, dans ce vaste foyer d'opposition, un grand nombre d'habitants des quartiers Saint-Denis et Saint-Martin illuminèrent, dans la soirée du 19 novembre, les façades de leurs maisons, et l'air retentit du bruit de pétards et des cris de *Vive la Charte ! Vive nos députés !* auxquels vinrent se mêler les cris plus inattendus de *Vive Napoléon ! Vive l'empereur !* Ces démonstrations ne tardèrent pas à porter leurs fruits. Vers sept heures, une bande composée d'hommes et d'enfants de la lie du peuple, parcourut plusieurs points de la capitale en soumant les citoyens d'illuminer et en lan-

çant des pierres contre les croisées. On remarqua que les agitateurs ne furent inquiétés nulle part, si ce n'est par un poste militaire de la place Vendôme qui en arrêta une centaine environ; mais ils furent bientôt relâchés. La rue Saint-Denis était au même instant le théâtre de désordres plus graves. Des bandes de vociférateurs y insultaient les citoyens paisibles, brisaient les vitres des maisons, et couvraient de pièces d'artifice les voitures qui circulaient sur la voie publique. Vers neuf heures, parut un détachement de gendarmerie qui, assailli à coups de pierres, refoula la multitude dans la direction de l'église de Saint-Leu et vers le passage du Grand-Cerf. Là, les plus échauffés imaginèrent de barrer la circulation à l'aide de charrettes renversées, d'outils de maçon, de moellons et de pierres de taille empruntés à des maisons en construction. Ce fut l'origine de ces modernes barricades qui devaient jouer un si grand rôle dans les destinées futures de la France. Les perturbateurs criblèrent à coups de pierre une patrouille de gendarmes du haut de ces retranchements improvisés, qui ne furent détruits que très-avant dans la nuit par l'emploi successif de plusieurs colonnes formées de troupes de la garde et de la ligne, et à la suite d'un feu bien nourri qui fit plusieurs victimes. Le lendemain, 20, les mêmes scènes se répétèrent aux mêmes heures, sur les mêmes lieux, et la plupart des spectateurs qu'elles avaient attirés parurent surpris de la longue inaction dans laquelle l'autorité publique assista à ces désordres. Ce ne fut que vers dix heures que des forces suffisantes vinrent occu-

per les boulevards Saint-Denis et Saint-Martin. Les trois barricades, reconstruites sur les mêmes points que la veille, furent emportées à la suite d'une résistance opiniâtre, qui coûta la vie à quelques citoyens inoffensifs, et qui amena l'arrestation d'un grand nombre d'anarchistes. Dans la soirée de ce jour, trois députés nouvellement réélus, MM. B. Constant, Laffitte et de Schonen se présentèrent, chez le président du Conseil, qui refusa de les admettre autrement que comme simples individus, parce que la Chambre n'avait encore aucune constitution légale. Benjamin Constant insinua que les désordres qui affligeaient la capitale pouvaient être attribués au parti vaincu dans les élections et pressa le ministre d'y apporter un terme. Cette thèse fut soutenue par M. de Schonen avec l'emportement propre à son caractère; M. Laffitte se borna à regretter le licenciement de la garde nationale, dont il demanda la réorganisation. Le comte de Villèle répondit à B. Constant que le parti qui regrettait la dissolution de la garde nationale était encore plus intéressé à fomenter les troubles de Paris que celui qu'il qualifiait de vaincu; que d'ailleurs les tribunaux auraient bientôt à prononcer sur le caractère de la sédition; qu'au surplus 15,000 hommes de troupes étaient mis à l'heure même en mouvement pour la réprimer. B. Constant ayant objecté que ces mesures répressives auraient dû être prises plus tôt, le ministre lui répliqua que, si la rébellion n'avait pas été mise en demeure par des sommations répétées, on n'eût pas manqué d'attribuer aux troupes la provocation des désordres et l'exaspération des ci-

toyens, mais que les actes d'agression matérielle auxquels elle avait eu recours allaient franchir dès à présent le pouvoir de toute responsabilité. La sensation qu'avaient produite les événements de la rue Saint-Denis à Paris et dans les départements fut très-vive. C'était, depuis la journée du 13 vendémiaire, la première collision sérieuse qui eût ensanglanté les rues de la capitale. Cette impression exerça une action marquée sur les élections des grands collèges, qui n'avaient point encore voté, et détermina de leur part une réaction sensible en faveur du ministère. La plupart de ses candidats furent nommés à de fortes majorités, et ce résultat accrédita la supposition que ces troubles avaient été excités ou soudoyés par la police pour effrayer les électeurs et détourner des choix hostiles au gouvernement. Cette inculpation parut autorisée par la longanimité suspecte avec laquelle la police était demeurée spectatrice des premiers mouvements : mais elle ne saurait être légèrement admise. Que quelques zélés subalternes eussent pensé servir les intérêts du ministère en favorisant par une tolérance calculée le développement de l'insurrection, cette supposition n'a malheureusement rien que de possible, et l'histoire de nos troubles civils est pleine de manœuvres de cette nature. Mais inférer de cette conjecture que la police eût provoqué une démonstration si conforme, après tout, aux pratiques révolutionnaires, c'est une conclusion que la raison repousse, et qui ne saurait être justifiée que par des témoignages précis et irrécusables. Or, les événements des 19 et 20 novembre donnèrent lieu

à une information approfondie et, de cette enquête, qui se termina sous le ministère le plus constitutionnel peut-être que la France ait possédé, il ne ressortit aucun grief sérieux contre les agents de l'autorité. L'agitation des esprits fut encore surexcitée par une publication qui n'accusait que trop le désordre des idées et la décadence du pouvoir de Charles X. Un écrivain libéral, condamné en 1821 pour écrit séditieux, M. Cauchois-Lemaire, imprima une lettre par laquelle il exhortait M. le duc d'Orléans à profiter de la faveur des circonstances pour prendre position dans la monarchie battue en brèche par tant de passions conjurées. « Le peuple français, lui disait-il, est un grand enfant qui ne demande pas mieux que d'avoir un tuteur; soyez-le... afin que le char *si mal conduit* ne verse pas; nous avons fait de notre côté tous nos efforts, essayez du vôtre, et saisissons ensemble la roue *sur le penchant du précipice*. » Malgré la transparence de légèreté dont l'écrivain s'était plu à le voiler, personne ne s'abusa sur la portée de cet appel fait au représentant le plus éminent, sinon le plus décidé, de l'esprit de 1789. L'insinuation parut assez directe pour que le prince s'empressât, par lui et surtout par ses amis, de répudier cette espérance intempestive dont la réalisation devait lui procurer, moins de trois ans plus tard, une domination semée de plus d'orages encore que celle de Charles X, pour aboutir comme elle à l'exil et à la proscription : destinée trop commune aux pouvoirs modernes, et que les excès de la force, la droiture des intentions, les habiletés de la conduite semblent également impuis-

sants à conjurer. Loin d'ailleurs d'avoir été concertée avec le premier prince du sang, comme on l'a cru et répété, la sommation si tranchée de M. Cauchois l'avait vivement contrarié. Toujours suspect au parti royaliste par son origine et par son entourage, M. le duc d'Orléans n'avait rien tant à cœur que de s'effacer, ostensiblement au moins, de la scène politique et de se maintenir en bonnes relations personnelles avec le roi Charles X. Moins ambitieux pour lui-même qu'on ne l'a généralement supposé, ce prince n'était pas insensible sans doute à l'idée de faire entrer dans sa belle et nombreuse famille l'une des plus brillantes couronnes de l'univers; mais cette séduction était balancée chez lui par le sentiment des avantages et des jouissances de sa florissante situation. « Le soin qu'il apportait à ménager, à se concilier tous les partis, dit un rigoureux appréciateur, prenait sa source autant dans son caractère, où manquaient la franchise et l'élévation, que dans la pensée de se réserver une position distincte de celle de ses parents dans les éventualités d'une nouvelle catastrophe dont il avait la prévision confuse (1). » La condamnation prononcée contre M. Cauchois-Lemaire, quelques jours après, ajouta peu d'éclat à la popularité du duc d'Orléans, alors fort restreinte et concentrée, pour ainsi dire, entre quelques sommités du parti libéral (2). La politique

étrangère vint apporter une diversion momentanée à la vivacité des débats intérieurs. Depuis six ans, la Grèce disputait sa liberté avec une énergie dont le triomphe n'était suspendu que par le contact empoisonné des passions révolutionnaires. Cependant une convention avait été signée à Londres, le 6 juillet 1827, entre la France, la Russie et l'Angleterre, et un *ultimatum* fut envoyé à Constantinople, soutenu par les flottes combinées de ces trois puissances. Mais le sultan se persuada qu'une coalition formée d'éléments aussi hétérogènes se dissoudrait avant d'agir, et que ces Etats reculeraient devant l'idée d'ouvrir, par la destruction ou même par l'affaiblissement de l'empire ottoman, une série de complications périlleuses. Il fit construire dans le port d'Alexandrie, sous la direction même d'ingénieurs européens, une nombreuse flotte destinée à attaquer, dans l'île d'Hydra, le principal boulevard de l'insurrection hellénique. Les coalisés, de leur côté, envoyèrent dans les eaux de la Méditerranée des forces suffisantes pour neutraliser l'action des deux Etats belligérants. Les trois amiraux prirent position, le 18 octobre, dans le port de Navarin, où leurs mouvements ne furent point inquiétés par la flotte turco-égyptienne. Mais un parlementaire anglais, dépêché au vaisseau amiral turc, ayant été tué par une balle partie de ce bâtiment, ce fut le signal du combat. Il dura trois heures et demie et se termina par la destruction presque entière de la flotte ennemie. Quel-

(1) *Hist. des deux Restaurations*, par A. de Vaulabelle, t. VII, p. 286.

(2) Un des chefs secondaires de ce parti, M. de Rambuteau, depuis préfet de la Seine, appliquait familièrement au prince cette phrase devenue prover-

biale, à propos de Gaston d'Orléans, « qu'il n'était propre qu'à donner la main à ses amis pour les faire monter à l'échafaud. »

que populaire que dût être un tel événement en France, où la cause hellénique avait généralement passionné les esprits, l'opposition, dans son injustice, ne put se résoudre à en faire honneur au ministère. On prétendit, non sans quelque fondement peut-être, que l'amiral de Rigny et l'amiral Codrington, ce dernier surtout, avaient excédé leurs instructions (1). On ignorait d'ailleurs combien étaient vives en faveur de la Grèce les sympathies personnelles de Charles X, et avec quelle ardeur il se prêtait à toute démonstration utile à son indépendance. La victoire de Navarin n'apporta donc aucune force au cabinet, et il fallut aviser sérieusement, en regard de la formidable majorité qui s'avancait. Les comtes de Villèle et Corbière avaient été réélus par leurs collègues; mais M. de Peyronnet avait succombé dans une double candidature. Lorsque le résultat général fut connu, Charles X réunit ses ministres et leur demanda s'ils pensaient pouvoir avec quelques chances de succès affronter l'opposition de la nouvelle Chambre. On lui répondit

(1) Voici, sur cet événement, une anecdote peu connue, et dont on m'a garanti l'authenticité. Les trois puissances avaient donné à leurs amiraux l'ordre de s'interdire tout acte d'agression contre la flotte turco-égyptienne. Mais le duc de Clarence, grand-amiral d'Angleterre, ne l'entendit pas ainsi; et, après avoir signé, en sa qualité, les instructions que son gouvernement lui prescrivait d'adresser à l'amiral Codrington, qui commandait la station, il écrivit au-dessous de sa signature ces trois mots : *« have at them (tombez dessus). »* Codrington, qui ne demandait pas mieux, s'entendit avec ses deux collègues, et la flotte égyptienne fut anéantie.

que la session s'ouvrirait probablement par la demande du renvoi des ministres; mais que si cette demande était écartée par un refus péremptoire, il y avait chance d'obtenir la majorité pour toutes les lois d'intérêt général conformes à l'esprit qui avait présidé aux élections. Les membres du cabinet accompagnèrent leur réponse de l'offre immédiate du dépôt de leurs portefeuilles; mais ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à engager la lutte si le roi le jugeait utile aux intérêts de la monarchie et du pays. Le roi entre tint ensuite particulièrement Villèle de diverses combinaisons ministérielles proposées pour satisfaire l'opinion publique; Villèle insista surtout sur la nécessité de fixer l'incertitude des esprits par une prompte détermination dans un sens ou dans l'autre. Au fond, il n'avait aucun espoir de maintenir l'intégrité de son ministère en présence de la nouvelle Chambre: mais il pouvait se flatter encore d'appartenir à une administration qui rallierait le centre droit et la défection, et divers plans, comme on va le voir, furent mis en avant dans cet objet; mais aucun ne put aboutir. Le lendemain, après la séance du Conseil, le roi déclara au comte de Villèle l'intention de remplacer son ministère, et le consulta sur le choix d'un nouveau cabinet. Mais Villèle déclina toute responsabilité à cet égard et consentit seulement à mander à Paris le marquis de Talaru, alors ambassadeur à Madrid; il promit aussi de l'informer de l'intention où était Charles X de lui confier la désignation et la présidence du nouveau Conseil. M. de Talaru vint, mais il répudia tout concours dans la distribution de l'héritage du

comte de Villèle. Le roi fit appeler M. de Chabrol, ministre de la marine, serviteur fidèle, administrateur capable et modéré. M. de Chabrol accepta la tâche qui lui était imposée; il présenta une liste dont Charles X effaça sans hésiter le nom de M. de Chateaubriand pour le remplacer par celui de M. de Laferronnays. MM. Portalis, de Martignac, Roy, de Caux, furent appelés aux départements de la justice, de l'intérieur, des finances et de la guerre; M. de Chabrol conserva le ministère de la marine, M. Frayssinous celui de l'instruction publique et des cultes, et l'on créa un ministère du commerce pour le confier à M. de Saint-Cricq. Cette combinaison laborieuse ne s'était réalisée que le 4 janvier 1828. Trois semaines avant, le comte de Villèle écrivait confidentiellement à son fils une lettre où on lisait les passages suivants qui réfléchissent au vif les embarras réels de la situation : « Mon honneur et mon devoir m'interdisent d'abandonner le roi et me prescrivent de l'aider à sortir de l'embarras presque inextricable où il se trouve, soit en restant pour combattre l'ennemi... soit en facilitant en tout ce qui dépend de moi les arrangements nécessaires pour notre remplacement, si c'est, comme tout me porte à l'espérer, le parti qu'il finira par adopter. Cependant les choses sont bien différentes de ce que tu te figures; chaque jour des propositions me sont faites de la part des deux sections de la coalition, qui m'offrent leur alliance et la majorité, à la condition de partager avec quelques-uns des leurs les postes ministériels; le public est dupé par les journaux de la manière la plus honteuse; toutes ces intrigues me font pitié. Le lendemain du jour où

je ne serai plus ministre, tout le monde viendra me complimenter, car ce n'est pas à M. de Villèle qu'on en veut, c'est à l'autorité; c'est ce que le roi et madame la dauphine surtout sentent à merveille (1), et ce qui retarde la décision après laquelle nous soupirons... L'affaire d'Orient tire à sa fin, celle du Portugal est arrangée, celle d'Espagne terminée, le tout pour le plus grand intérêt du pays. La France est plus prospère qu'elle ne l'a jamais été. On peut quitter sans regret, et surtout sans remords ni crainte, une administration sous laquelle ont été amenés de tels résultats. » Le 3 janvier, veille de la promulgation du nouveau ministère, il fut tenu aux Tuileries un dernier Conseil où s'agita la promotion à la pairie des comtes de Villèle, Corbière et de Peyronnet. Villèle résista beaucoup, pour sa part, à cette mutation qui privait Charles X de son influence dans la Chambre élective. Le roi lui écrivit secrètement pendant le Conseil que ce refus l'obligerait à lui conserver son portefeuille, chacun des nouveaux ministres ayant fait de sa promotion la condition absolue de son entrée au cabinet; Villèle ayant persisté, Charles X lui écrivit de nouveau : « Vous voulez donc vous imposer à moi comme ministre? » Villèle répondit aussitôt : « Le roi sait bien le contraire; mais puisqu'il a pu l'écrire, qu'il fasse de moi ce qui lui plaira; Dieu veuille qu'il n'ait pas à s'en repen-

(1) Lorsque cette princesse eut appris de la bouche même de Charles X la résolution qu'il avait prise de renvoyer son ministère, elle lui dit : « En abandonnant M. de Villèle, vous désendez la première marche de votre trône. » (Notice de M. de Neuville, p. 162.)

tir! » Lorsque le nouveau pair vint prendre congé de M. le dauphin, ce prince lui témoigna les regrets qu'il éprouvait de sa retraite : « Mais, ajouta-t-il, vous étiez devenu si impopulaire! — Monseigneur, répondit l'ex-ministre, Dieu veuille que ce soit moi! » Le lendemain même de l'ordonnance, le comte de Villèle écrivit à son fils : « Mon cher ami, Dieu soit loué! Me voilà définitivement arrivé au terme de ma carrière politique, me voilà débarrassé du ministère! On a jugé à propos de m'enterrer à la Chambre des pairs; je me sou mets et je m'en console par la considération que cette mesure m'assure la plus complète jouissance de ma liberté. Je viens de faire remise du ministère à M. Roy. Je le laisse en bon état, tout à jour et dans une situation assez prospère pour rester honoré de l'administration qui m'a été confiée pendant six ans (1). L'abandon

(1) Voici dans quelle situation le comte de Villèle, d'après M. d'Audiffret, laissait, au 4 janvier 1823, son administration. « Toutes les créances antérieures à son exercice avaient été presque entièrement soldées, par suite de la célérité que l'ordonnance du 14 septembre 1822 avait imprimée à l'acquittement des dépenses publiques. — La dette flottante ne s'élevait pas alors au delà de 167 millions de capital; nous possédions, en outre, un gage de plus de 100 millions sur le gouvernement espagnol. — Le budget de l'Etat n'avait point atteint le chiffre de 900 millions; sa balance annuelle présentait un excédant de recette sur chaque exercice, en réservant encore un accroissement progressif de plus de 80 millions au rachat journalier de la dette publique. — Le poids des engagements du passé, si lourdement aggravé par les gouvernements antérieurs à 1814, jusqu'à concurrence de 193 millions d'arrérages, avait été allégé de 31 millions, et se trouvait réduit, avant la révolution de 1830, à 162 millions de rentes, pendant que les

de la vie active ne procura point à Villèle cette tranquillité d'esprit et de corps après laquelle il soupirait. L'importance du rôle qu'il venait de remplir dans la sphère politique l'avait rendu l'arbitre naturel d'une foule de questions sur lesquelles il était incessamment consulté soit par les nouveaux ministres, soit par le roi, soit par les députés mêmes dont il avait éprouvé l'hostilité. Deux de ceux-ci, MM. de La Bourdonnaye et de Lalot eurent recours à son influence pour rétablir l'union parmi le côté droit de la Chambre. Il leur répondit qu'il coopérerait franchement à cette œuvre sous la seule condition qu'elle aurait pour but unique « la défense de l'autorité monarchique, et pour point de départ la rupture complète des royalistes avec les députés révolutionnaires. » Enfin, il fut averti que l'ouverture prochaine de la session législative allait être marquée par une attaque directe contre son administration, et dut demeurer à Paris pour faire tête au péril. Le véritable objet de cette attaque était de placer Villèle sous le coup d'une suspicion légale qui écartât de l'esprit du roi toute possibilité de le rappeler aux affaires. » Elle eut son prélude dans l'Adresse de la Chambre élective, qui contenait cette phrase, votée par 187 contre 173 voix : « Les vœux de la France ne demandent aux députés de votre pouvoir que la vérité de vos bienfaits; ses plaintes n'accusent que le *système déplorable* qui les rendit trop souvent illusoire. » Ce témoignage d'improba-

fonds du 5 p. 100, du 4 et du 4 1/2 se maintenaient au-dessus du pair, et que le 3 p. 100 atteignait déjà le taux de 86 fr. » (*Souvenirs de l'administration financière*, etc., p. 312 et suiv.)

tion ne permettait plus à MM. Frayssinous et de Chabrol de garder leurs sièges dans le nouveau cabinet. Ils se retirèrent et furent remplacés par MM. Feutrier et Hyde de Neuville. Quelques jours avant la présentation de l'Adresse, le comte de Villèle écrivait à son fils : « Loin de redouter l'accusation dont on me menace, je la provoquerais de tout mon pouvoir, si dans tout ceci c'était en effet de moi qu'il s'agit ; mais on ne cherche par toutes ces menaces et par l'acte lui-même, si on l'exécute, qu'à lancer la Chambre dans une voie de violence et qu'à forcer le roi à faire des concessions destructives de son autorité et fatales au repos du pays. » Ce système de concessions, si dangereux sur la pente révolutionnaire où se trouvait la France, se réalisait en effet avec une progression de plus en plus alarmante. Le pouvoir perdait dans la suppression des procès de tendance, de la censure facultative et du droit de refuser la création de tout nouveau journal, ses armes les mieux trempées contre les attaques subversives de l'ordre public, et les esprits sages purent prévoir dès lors qu'il ne reconquerrait un jour ces garanties qu'au prix de violences déplorables et d'une réaction outrée contre les libertés politiques. Le 4 juin, M. Labbey de Pompières déposa sur le bureau de la Chambre une demande conçue en ces termes : « Je propose d'accuser les précédents ministres de trahison envers le roi qu'ils ont isolé du pays, et de trahison envers le peuple qu'ils ont isolé de la confiance du roi ; je les accuse d'avoir attenté à la constitution du pays et aux droits des citoyens ; je les accuse de concussion pour avoir perçu des taxes non votées et dissipé les de-

niers de l'État. » Cette proposition, combattue pour la forme par M. de Martignac, ministre de l'intérieur, et pour le fond par M. de Montbel, ami particulier du comte de Villèle, fut réduite aux crimes de trahison et de concussion, et renvoyée à l'examen d'une commission composée en majorité de membres du parti libéral et de la défection (1), mais où l'on fit entrer M. de Montbel et le colonel de Lamezan, parent de l'ancien chef du Conseil. « Il paraît certain, écrivait le 26 juin l'illustre accusé, que le but est de me placer dans une situation telle, que, pendant l'absence des Chambres, le roi ne puisse me reprendre pour ministre. On a bien de la bonté : il le voudrait en vain ; pour rien au monde je n'y consentirais, et certainement il n'y pense pas plus que moi. » Au bout de cinq semaines de recherches et de débats, le rapporteur de la commission, M. Girod (de l'Ain), présenta, le 21 juillet, son travail à la Chambre. Il annonça que les ministres ayant cru devoir refuser la communication des documents relatifs aux faits incriminés contre leurs prédécesseurs, la commission s'était vue réduite à chercher les éléments de sa conviction dans les notions générales ou particulières qu'elle avait pu recueillir. L'accusation se trouvait ainsi réduite aux incriminations banales que, durant une administration dont le plus grand tort était d'avoir vécu six ans, l'opposition n'avait cessé d'adresser aux derniers conseillers de la couronne : la guerre

(1) Les neuf membres de cette commission étaient M. Mauguin, Girod (de l'Ain), de Montbel, Raudot, Dutertre, B. Constant, de Lalot, de Lamezan, Agier.

d'Espagne, la tolérance accordée au retour des jésuites, les destitutions motivées par les votes électoraux, le rétablissement de la censure, la dissolution de la garde nationale de Paris, tels furent les griefs consignés dans le rapport de M. Girod, qui conclut au nom de la majorité de la commission à ce qu'il fût déclaré par la Chambre « qu'il y avait lieu à instruire sur l'accusation de trahison proposée contre les membres du dernier ministère. » M. de Montbel repoussa avec force cette espèce d'ajournement caché sous une formule aggravante, et demanda que la discussion eût lieu sans retard. Mais sa proposition, appuyée par la droite tout entière, ne put prévaloir, et le débat fut remis jusqu'après la discussion du budget. M. Royer-Collard, qui présidait la Chambre, ayant à cette séance appelé auprès de lui M. de Montbel, qui s'était fait inscrire pour parler le premier sur le rapport, lui dit : « Non, monsieur, vous ne parlerez pas le premier pour défendre M. de Villèle; ce sera moi ! Je lui suis trop redevable pour ne pas me réserver cet avantage; je lui dois la conservation de ma fortune; il l'a oublié, lui, sans doute, mais moi, je m'en souviens, veuillez le lui dire (1). » La dispersion des membres de la Chambre après le vote du budget, fit subir un nouveau retard à l'accusation de M. de Pompières, qui commençait à s'évanouir dans l'impuissance et le ridicule. « Dieu donne au roi et au pays, écrivait Villèle le 26 juillet, des serviteurs plus habiles et plus heureux ! Nous pouvons sans présomp-

tion dire qu'ils n'en auront jamais de plus dévoués ni de plus probes : c'est ce que personne ne nous conteste. En somme, tout ce que nos ennemis ont tenté a tourné à leur honte; nous avons été tourmentés, mais désormais on nous laissera tranquilles... Je pars le cœur moins contristé depuis que j'ai la preuve qu'en certain lieu on veut bien encore se souvenir des efforts que je n'ai cessé de faire pour bien servir. J'étais vivement affligé de l'oubli dans lequel les apparences ont semblé quelque temps avoir placé mes bonnes intentions et mon dévouement... Vous ne sauriez croire à quel point l'opinion se rectifie à mon égard et à celui de Corbière; nos plus grands ennemis sont obligés de dire : « Oh ! pour ceux-là, ce sont d'honnêtes gens. » Ces dernières lignes avaient trait sans doute à quelque indifférence de Charles X envers ces généreux serviteurs de la monarchie, et nous trouvons dans une publication récente la confirmation de cette conjecture. « Depuis le licenciement de la garde nationale, dit M. de Barante, le roi avait commencé à se dégoûter d'un ministre par qui lui venaient des contrariétés et des embarras; il le voyait en butte à l'opinion publique, et ne voulait point partager son impopularité (1). » Mais une telle impression ne pouvait être que passagère dans l'âme d'un prince aussi équitable que Charles X; elle fit bientôt place aux sentiments qui depuis si longtemps unissaient le monarque à son ministre. On en jugera par cette lettre écrite le 2 août 1828, trois jours avant le départ du comte de

(1) *Notice*, etc., par M. de Neuville, p. 181.

(1) *La Vie polit. de M. Royer-Collard*, etc., par M. de Barante, t. II, p. 351.

Villèle pour retourner en Languedoc: « Accoutumé depuis longtemps, mon cher Villèle, lui disait le roi, à écouter des conseils dictés par un sincère attachement, j'ai renoncé à mon désir de vous voir et de causer avec vous avant votre départ. Vous devez me savoir gré de ce sacrifice. M. de Montbel a pu vous dire que je lui ai témoigné hautement ma satisfaction de la conduite sage et noble qu'il a tenue dans la sale affaire de la prétendue accusation. Elle s'est terminée aussi convenablement qu'on pouvait s'y attendre, et je suis convaincu que personne n'osera y revenir. Je ne vous dirai rien sur ce que vous savez aussi bien que moi. Voilà la session finie, et si on s'y prend bien, je crois que l'on pourra tirer parti des Chambres l'année prochaine. Partez en paix, mon cher Villèle; je sais que vous ne vous tourmentez jamais inutilement; aussi je suis tranquille pour vous, et j'espère que le repos de la campagne consolidera votre santé. Dites mille choses pour moi à madame de Villèle; il faut que son âme soit en paix comme la vôtre. Comptez pour la vie sur tous mes sentiments d'estime, d'affection et de confiance. » Villèle partit le 5 août pour sa terre de Morville, où, malgré les instances de ses amis, il persista à demeurer pendant la session législative de 1829. Après la présentation des projets de loi sur l'organisation communale et départementale, M. de Salvette prit la parole et développa l'accusation portée contre le dernier ministère. Mais il fut entendu avec inattention et indifférence, et ce fut à peine si l'on put recueillir la conclusion de son discours, auquel M. de Martignac, ministre de l'in-

térieur, opposa une fin de non-recevoir tirée de ce que la clôture de la session avait amené la péremption nécessaire de l'action intentée. La question préalable fut adoptée à une majorité considérable, et 30 ou 40 membres de la Chambre seulement se levèrent pour la combattre. Mais l'auteur de la proposition primitive, M. Labbey de Pompières, ne put se décider à lâcher prise: il déclara qu'il se réservait de reprendre sa proposition lorsque la Chambre paraîtrait disposée à l'entendre. Ce droit d'ajournement, défendu par MM. Benjamin Constant et Dupin aîné, lui fut contesté par le président, et M. de Montbel s'éleva avec force contre ce déni de justice qui consisterait à laisser planer sur la tête des inculpés la menace d'une accusation dont la prompt solution importait également à tous les intérêts. M. de Pompières fut réduit à masquer sa défaite en se réservant de reproduire plus tard sa proposition. Cette déconvenue fut un premier pas vers la réhabilitation de ce ministère, objet naguère d'un décri si universel. Mais ce succès même réveilla les alarmes que la perspective seule de son retour ne cessait d'inspirer à toutes les nuances de l'opposition. Ces alarmes étaient d'autant plus vives que le cabinet de 1828, mal voulu du côté droit, peu sympathique à Charles X, faiblement soutenu par le côté gauche, dont ses concessions n'avaient pu désarmer les tendances anarchiques, perdait de plus en plus ses conditions de viabilité. Le retrait des projets de loi sur les communes et les départements venait de consommer sans retour sa scission avec la majorité de la Chambre. Les adversaires du dernier ministère, bat-

tus dans leur première tentative, cherchèrent un nouveau prétexte à leurs hostilités, et ce fut une légère irrégularité dans l'usage des crédits supplémentaires alloués au département de la justice qui le leur offrit. Le dernier ministre, M. de Peyronnet, avait excédé de quelques milliers de francs ce crédit spécial, par des frais d'installation intérieure, appliqués à l'hôtel de la chancellerie, qui ne présentaient pas un caractère suffisant d'urgence; la commission de la Chambre, par l'organe de M. Le Peletier d'Aunay, conclut à l'allocation provisoire du crédit, mais à charge par le ministre des finances d'exercer une action en indemnité contre le ministre ordonnateur. Ces conclusions firent naître un débat animé. Les grands mots d'abus de pouvoir et même de concussion furent prononcés à propos d'un excédant de dépense dont le chiffre modeste et l'emploi désintéressé provoquent aujourd'hui le sourire, et M. Étienne rappela gravement que « la simplicité était de bon goût dans l'habitation d'un ministre de la justice. » M. Bourdeau, garde des sceaux, n'eut pas de peine à démontrer qu'il n'y avait eu de la part de son prédécesseur, ni concussion, ni dilapidation, et que le fait incriminé ne pouvait donner lieu qu'à l'infliction d'un simple blâme. M. Hyde de Neuville, ministre de la marine, s'exprima dans le même sens. M. Sirieys de Mayrinhaç fit remarquer que l'ancien garde des sceaux n'avait point excédé le crédit en masse qui lui avait été alloué pour 1827; que l'illégalité reprochée ne portait que sur un crédit de détail, et que M. de Peyronnet eût facilement régularisé cette dépense si son existence ministérielle

se fût prolongée un an de plus; enfin le ministre des finances objecta l'incompétence évidente des tribunaux pour juger une question de haute administration. Cette argumentation ne put prévaloir sur l'esprit de la Chambre élective. A la Chambre des pairs, M. de Barante se prononça avec plus de développements, dans le même sens que M. Roy, et concit à écarter l'ouverture d'une action en indemnité, en réservant toutefois, éventuellement, la responsabilité prévue par la loi du 23 mars 1817. Cette sorte de transaction ne fut point admise, mais la Chambre repoussa la résolution de la Chambre des députés, et termina ainsi ce misérable débat. Le ministère Martignac fut congédié, mais ce ne fut pas les membres de la précédente administration que le roi rappela au pouvoir. Frappé de cette sentence de M. Royer-Collard, qu'il n'y avait dans la Chambre aucun point d'appui, aucune majorité pour aucun ministère, quel qu'il pût être, Charles X préféra chercher le salut de la monarchie dans les voies périlleuses d'un dévouement absolu, plutôt que de l'abandonner aux inspirations d'une habileté patiente et éprouvée. L'avènement du cabinet du 8 août, composé du prince de Polignac, de MM. de La Bourdonnaye, de Bourmont, Courvoisier, d'Haussez, de Montbel, de Chabrol, fut accueilli avec une impression universelle d'étonnement et d'inquiétude. Charles X, dont cette combinaison était le produit personnel et spontané, répéta plusieurs fois, alors et depuis (1), que « Villele

(1) *Notice*, etc., par M. le comte de Neuville, p. 187.

était trop précieux, trop indispensable à son service » pour vouloir le commettre avec des circonstances aussi difficiles, et parut se soucier médiocrement de le revoir et de prendre ses conseils. L'ancien chef du cabinet, de son côté, ne témoigna aucun empressement à triompher de cette indifférence, et résista aux instances réitérées de ses amis qui l'exhortaient à se rendre à Paris : « On s'aperçoit chaque jour, lui mandait M. de Montbel, qu'un homme seul aurait la vigueur nécessaire pour lutter avec avantage, et cet homme dont on reconnaît l'immense capacité, la sagacité merveilleuse, la discussion écrasante pour ses adversaires, cet homme non-seulement n'est pas repoussé par ses anciens ennemis, mais ils disent hautement qu'ils s'estimeraient heureux de le voir reprendre les rênes. » Quelques jours plus tard, lorsque la dévolution à M. de Polignac de la présidence du Conseil eût amené l'éloignement de M. de La Bourdonnaye, M. de Montbel invoqua auprès de son illustre ami la parole autorisée de M. Courvoisier : « Un seul homme, disait l'ancien coryphée du centre gauche, peut soutenir le système et lui donner dans l'opinion une consistance qui lui permette de se maintenir. Je sais les inconvénients qu'il peut y avoir à son rappel dans le moment, mais c'est la seule possibilité, et mon idée à ce sujet est si bien arrêtée, que moi qui depuis trois mois subis le ministère sans confiance, sans espoir, je reprends espoir et confiance, je regarde le succès comme assuré... Le roi tombe d'accord de cette nécessité et indique que là est sa confiance. M. de Polignac dit de même ; ils examinent seulement quel est

le moment le plus favorable. Le plus tôt c'est le mieux, disons-nous ; nous sommes par conséquent d'accord qu'il faut que la chose ait lieu... Le temps est venu, vous pouvez faire un bien immense à la monarchie. Le chef compte que vous serez bientôt ici. Mes collègues m'ont prié de vous écrire pour vous demander si vous accepteriez de rentrer au ministère lorsque le roi vous appellerait. » Le comte de Villèle répondit que rien, dans le moment actuel, ne pouvait autoriser son retour aux affaires, que, quant à l'avenir, la mesure de l'utilité dont il pourrait être dicterait sa réponse. Ce qui perça surtout dans cette correspondance, c'est un profond regret d'avoir été séparé de la Chambre sur laquelle il exerçait une utile influence, pour être relégué dans une assemblée « sans action sur l'opinion ; réduit à des vœux, ajoutait-il, ils sont pour le triomphe de la cause à laquelle est lié le salut de la France ; vous savez que ceux qui la défendent peuvent être sûrs de me trouver toujours dans leurs rangs. » Villèle blâma l'Adresse des 221 comme inconvenante, et la prorogation de la Chambre comme insuffisante, impolitique, et faite pour accroître plutôt que pour diminuer les dangers de la situation. Ce fut à cette époque (23 mars) que des intérêts de famille l'amènèrent à Paris. Ses amis accoururent autour de lui et se montrèrent, comme on pense, très-empressés de connaître son avis sur les conjonctures critiques où la royauté se trouvait engagée. Le comte de Peyronnet lui dit qu'il se commettait tant de fautes qu'on le soupçonnait de les inspirer pour avoir l'occasion de se rendre nécessaire et de se ménager comme un

moyen de salut. « Vous me connaissez bien mal, lui répondit Villèle, si vous me croyez capable de jouer ainsi le rôle de Mazarin, et si vous me supposez doué d'une ambition assez aveugle pour désirer de revenir aux affaires après l'épreuve que nous avons faite de la faiblesse de caractère du roi, après l'abandon de tous les moyens de défense qui restaient à la couronne. » Villèle ajouta qu'il plaignait vivement les conseillers de Charles X qui seraient contraints de recourir à des coups de force pour reprendre les garanties dont l'industrie révolutionnaire avait dépossédé le pouvoir, et confirma la sincérité de ses appréhensions en détournant M. de Peyronnet d'entrer dans un ministère « où il ne pouvait que se perdre. » Le comte de Villèle parut un soir au jeu du roi, où il avait été invité. Quoiqu'il affectât de se tenir à l'écart, Charles X l'aperçut et lui dit en l'abordant : « Pourquoi se faire si petit quand on est si grand ? » Quelques paroles furent échangées entre eux, puis le roi lui dit avec affectation : *Vous aurez votre audience pour mercredi à midi.* Villèle, qui n'avait demandé aucune audience, comprit facilement que Charles X voulait le recevoir sans inspirer d'ombrage aux amis du prince de Polignac. Il se rendit au jour indiqué chez le roi, qui l'accueillit avec une grande bonté, non sans absence toutefois d'une certaine contrainte, et ne l'entretint d'ailleurs que de questions vagues et insignifiantes. A la suite de cette entrevue, la dernière que devaient avoir le faible monarque et son fidèle conseiller, le comte de Villèle trouva chez lui deux députés du centre gauche, MM. Humann et Demarallac, qui venaient lui faire

une communication importante. Ils offraient de lui rapporter l'engagement souscrit par un grand nombre de députés, de voter le prochain budget moyennant l'appel d'un nouveau ministère formé sous sa direction, et la promesse de se borner à cette seule loi pour la session prête à se rouvrir. Assuré d'un an d'existence, le cabinet aviserait aux moyens de calmer l'opinion et de rétablir l'harmonie entre le gouvernement et la Chambre. Les deux délégués exprimèrent de vifs regrets d'avoir voté la dernière Adresse d'où pouvait, par l'obstination de M. de Polignac, sortir une révolution funeste, et la négociation qu'ils tentaient en ce moment, et sur le caractère de laquelle le roi ne pouvait se méprendre, n'avait pas d'autre objet que d'en conjurer les conséquences. Le comte de Villèle refusa péremptoirement de se rendre auprès de Charles X le médiateur d'une démarche qui n'aboutissait qu'à l'imposer au roi et au pays comme unique moyen d'obtenir le budget ; il promit de garder le secret sur leurs bonnes dispositions, et en les engageant à chercher quelque autre moyen de les utiliser, il ajouta que, pour sa part, il verrait avec joie cesser des divisions dont la durée pouvait causer la perte de la France. MM. de Montbel, de Chabrol et le prince de Polignac lui-même cherchèrent à vaincre la résistance de l'ancien chef du Conseil, mais sans succès. Villèle répondit à ce dernier que le roi, en le rappelant aux affaires, aurait l'air de reculer devant l'Adresse de la Chambre ; que le pays n'y verrait qu'une « combinaison fallacieuse et éphémère d'intérêts personnels, sans aucun principe commun ni aucune chance de durée, » et, pour

ne laisser au prince aucun doute sur la fermeté de ses intentions, il lui annonça son départ pour une époque fixe et rapprochée. Dans un dîner chez M. Olivier, ancien député de la Seine, alors pair de France, où se trouvaient plusieurs personnages politiques, M. de Peyronnet renouvela ses instances à son ancien collègue, et signala sa résistance comme pouvant être fatale aux intérêts de la monarchie. Le comte de Villèle opposa de nouveau les difficultés radicales d'une situation où le bien était devenu impossible, maintint son refus et conquit à son opinion la presque totalité des assistants. Il exhorta le comte de Montbel, en partant, à quitter une administration évidemment disposée à risquer le sort de la France dans le jeu périlleux des coups d'État, et revint à Toulouse profondément attristé de tout ce qu'il avait vu et entendu. Interrogé par ses amis sur la situation : « C'est, leur dit-il, une place minée dans tous les sens que la moindre étincelle fera sauter. » Il mandait à la même époque à madame de Villèle : « Je n'avais que deux leviers avec lesquels j'ai été et je pouvais être de quelque utilité : la confiance des royalistes et celle du roi ; les premiers sont en décomposition, le roi s'est livré à ceux qui nous ont fait le plus de mal, et ses faveurs répandues sur eux amènent dans nos rangs de nouvelles défections. . . . Je n'ai qu'une position honorable dans de telles circonstances, elle est ici, et j'y resterai. » A l'approche du coup de foudre qui allait briser la monarchie et livrer à de nouvelles oscillations l'avenir et la sécurité de la France, de vifs éclairs s'échappaient de cette intelligence

si lucide et si exercée : « Nous marchons, écrivait-il, à une débâcle dans laquelle personne ne conservera les moyens de nous remettre à flot. . . » Et un peu plus tard : « Ce qui est déplorable, c'est que, conduit par deux têtes de cette espèce (1), ce malheureux prince va être entraîné, et le pays avec lui, dans des coups d'État mal préparés, mal conçus, mal reçus et mal soutenus, et qu'il y a de quoi compromettre la légitimité, notre honneur et notre salut. » La catastrophe de 1830, trop prédite par le clairvoyant ministre de Charles X, le concentra dans une retraite de plus en plus absolue. Son nom, cependant, ne tarda pas à reprendre de la publicité à l'occasion d'un débat rétrospectif entre la *Gazette de France* et plusieurs organes des principes ou des intérêts que la révolution de juillet avait fait prévaloir. La feuille royaliste ne cessait d'opposer au nouvel établissement, comme une infirmité de son origine, le petit nombre de censitaires dont était issue la Chambre qui l'avait proclamé, et d'invoquer ce vote universel que devaient adopter, quelques années plus tard, dans un autre ordre d'idées, les constitutions de 1848 et de 1852. La *Gazette* réclamait avec la même insistance la décentralisation et l'émancipation des communes, et soutint que les chefs de la droite de 1815 avaient constamment défendu cette thèse, que la chute du ministère de 1827 les avait empêchés de réaliser. A l'appui de son langage, la *Gazette* produisit un plan d'organi-

(1) MM. de Polignac et de Peyronnet. Tous ces détails sont extraits de la *Notice* de M. le comte de Neuville, p. 187 et suiv.

sation municipale, cantonale, départementale et provinciale, que le chef du Conseil se proposait de mettre à exécution avec une Chambre des pairs reconstituée dans le courant de l'année 1828. On se souvient de l'insistance que les adversaires de Villèle avaient mise, sous son ministère, à réclamer sur ce point l'exécution de ses engagements antérieurs. L'organisation conçue par Villèle paraissait découler de ce grand principe posé et développé par Portalis (1) et par d'autres publicistes, que les hommes ne jouissent d'une véritable liberté que « dans les contrées où chacun d'eux est compté pour quelque chose, et a l'opinion fondée et confiante de sa sécurité. » Tous les intéressés étaient appelés à élire leurs conseillers municipaux et cantonaux. Ces fonctionnaires jouissaient des attributions les plus étendues; leurs délibérations, en certains cas, étaient soumises à l'approbation des conseils provinciaux ou généraux et à la sanction du roi. La circonscription départementale était conservée et les préfets maintenus dans la gestion des intérêts locaux, mais avec la création d'un intendant supérieur pour chaque province formée d'un groupe de cinq ou six départements, et d'un conseil d'intendance auquel seraient portés les appels des arrêtés rendus par les conseils de préfecture de la province. Les tribunaux d'arrondissement disparaissaient pour faire place à un seul tribunal par département. Le clergé, la magistrature et les tribunaux consulaires jouissaient du droit de présenter

(1) *De l'Usage et de l'abus de l'esprit philosophique*, ch. XXIX.

périodiquement au roi ou aux ordres supérieurs les demandes ou les observations qu'ils jugeaient utiles sur les objets de leur compétence. L'innovation la plus considérable du projet consistait dans la substitution d'une Chambre des pairs non héréditaire à la Chambre existante, et dans le remplacement de la Chambre des députés par des États généraux organisés d'après un projet spécial, et éligibles à des degrés divers par tous les contribuables. Le budget de l'État, par suite de cette organisation, se serait trouvé réduit à 69 millions, la liste civile supprimée; la royauté aurait reçu une dotation immobilière, et le traitement du clergé eût été remplacé par des rentes sur l'État. Ce projet était conforme à plusieurs égards aux vœux consignés dans l'ensemble des cahiers dressés en 1789, et nous voyons dans une histoire contemporaine accréditée que la duchesse de Berri se proposait d'en faire la base fondamentale de la constitution destinée à régir la France, dans le cas où l'entreprise tentée par elle en 1832, dans l'intérêt des droits de son fils, aurait été couronnée de succès (1). Malgré les affirmations de la *Gazette*, il y a de fortes raisons de douter que ce plan d'organisation intérieure fût sérieusement arrêté dans l'esprit de Villèle. Il ne constituait rien moins, en effet, qu'une révolution complète dans l'ordre politique du royaume, révolution à laquelle les esprits n'étaient nullement préparés; et, dans l'état de discrédit où se trouvait le ministère de 1827, en pré-

(1) *Hist. de Dix Ans*, par M. Louis Blanc, t. III, p. 264.

sence d'une législature hostile, il n'y avait aucune chance de le faire prévaloir sans recourir à des mesures extra-légales. Or, on sait combien l'emploi de pareilles mesures répugnait au caractère du chef de ce cabinet. Mais, à ne considérer ce document rétrospectif que comme un simple projet, il mérite d'être consulté pour la prévoyance remarquable des dispositions dont il se compose. Il faut y voir en outre un témoignage non équivoque des aspirations de Villèle vers un ordre de choses qui donnât plus d'essor à l'élément provincial par l'abaissement de ce pouvoir exorbitant que la révolution et l'empire avaient élevé, et qui concentrait dans la capitale toute la vie politique du pays. En 1839 et en 1840, la *Gazette du Languedoc* publia et la *Gazette de France* reproduisit, sous la signature de *Lettres d'un contribuable*, quatre articles du comte de Villèle, sur la situation financière de la France. L'ancien ministre y établissait qu'au bout de dix ans, en tenant compte des économies introduites dans les divers services et des diminutions opérées par les extinctions personnelles, la charge de l'impôt public s'était accrue de 217 millions, et n'hésitait pas à attribuer cet accroissement à l'extension du monopole représentatif et administratif contre lequel il s'était si souvent élevé. Ces lettres, habilement conçues et pleines de faits substantiels, produisirent une assez vive sensation, mais bientôt absorbée par la marche des événements, qui, pour les yeux clairvoyants, tendaient déjà à converger plus ou moins prochainement à une nouvelle révolution politique. — Ces circonstances furent les dernières aux-

quelles le nom de Villèle se trouva mêlé. Cette existence naguère si éclatante acheva de s'éteindre dans un oubli complet. De douloureuses infirmités amenèrent graduellement l'altération de ses facultés intellectuelles. Il mourut le 13 mars 1854, à Toulouse, à l'âge de 81 ans et onze mois. De son mariage avec mademoiselle Fanon Desbassins, qui lui survécut, étaient nés quatre enfants, un fils et trois filles, dont l'aînée a épousé M. le comte Rioult de Neuville, ancien député, auteur de la notice la plus importante qui ait été publiée sur le comte de Villèle. M. Henri de Villèle, fils du ministre, conseiller-auditeur à la cour royale de Paris, se démit en 1827 de ces fonctions, et n'a plus appartenu depuis lors à aucune carrière publique. — Il ne nous reste, pour compléter cette notice, qu'à achever ce que nous avons dit ailleurs des travaux d'organisation financière de cet habile et infatigable ministre. Ce fut dix-huit mois avant sa sortie des affaires que Villèle couronna, par une ordonnance du 9 juillet 1826, la grande œuvre de la comptabilité française. Cette ordonnance ajoutait aux comptes individuels des receveurs et des payeurs déjà soumis à la cour des comptes, un résumé général de toutes les modifications apportées par les virements d'écritures de la comptabilité centrale des finances aux résultats différemment exprimés par les préposés du trésor. « Concession généreuse faite par la couronne au libre examen de l'opinion publique, dit un excellent juge, et que les gouvernements antérieurs avaient constamment refusée, autant par les appréhensions du pouvoir que par l'insuffisance et par la lenteur

des formes descriptives et justificatives de la recette et de la dépense de l'État (1). » L'ordonnance de 1826 fut précédée d'un rapport au roi, dans lequel Villèle proclamait avec raison qu'à aucune époque et chez aucun peuple, l'administration ne se serait livrée elle-même à une épreuve aussi difficile, si elle n'était pas le meilleur témoignage de la loyauté de ses principes et de la régularité de son action. Quelques mois plus tard, le 1^{er} septembre 1827, il s'appliqua à renfermer dans de justes limites le principe de la spécialité législative, qui tentait d'envahir l'action administrative, en opposant à ces envahissements une nomenclature réglementaire qui divisait en grandes sections la dépense totale de chaque département ministériel. Le même règlement assujettit les comptes annuels des ordonnateurs à justifier par des explications publiques toutes les déviations des crédits ouverts, en attendant qu'ils fussent approuvés par les Chambres à titre de *Crédits complémentaires*: double combinaison également favorable à la libre action du pouvoir et au contrôle de la législature, qui trouvait, dans l'ordonnance de répartition rendue avant l'ouverture de chaque exercice, un terme invariable à la comparaison prescrite par les lois antérieures (2).

(1) *Souven. de l'Admin. financ. de M. le comte de Villèle*, par M. le marquis d'Audiffret, p. 294.—*Syst. financ. de la France*, t. III, p. 10.

(2) C'est avec surprise que nous avons vu le plus habile théoricien du régime actuel, M. Troplong, président du Sénat, dans un rapport récent à ce corps, qualifier l'ordonnance du 1^{er} novembre 1827 de concession faite par le comte de Villèle pour conjurer les mobilités de l'op-

Ces sages dispositions, destinées à influencer si puissamment sur l'ordre, l'économie et la bonne direction de l'administration publique, furent complétées par des réformes de détail dont la suite révéla l'intelligence et le prix. Villèle supprima le directeur des dépenses en réunissant ses attributions aux travaux de la comptabilité générale des finances et au service d'un seul payeur central du trésor chargé de l'acquittement des ordonnances payables à Paris. Il centralisa l'indépendance des directeurs généraux des régies financières, par la suppression de leurs habitations séparées (4 nov. 1824), et par la réunion de leurs bureaux dans l'hôtel de son ministère. Il réalisa dans le seul département des finances plus de 30 millions d'économie annuelle, en simplifiant les rouages de son administration, et en réduisant les frais du personnel de ses bureaux de 13,423,245 fr. à 6,055,750 francs, et le nombre de ses employés de 4,502 à 2,137. L'essor imprimé par sa direction habile aux produits indirects ajouta, dit M. d'Audiffret, au budget de chaque exercice une

position, à la veille du renouvellement de la chambre. Il suffit, ce nous semble, de comparer exactement l'état de choses institué par la loi du 25 mars 1817, avec le nouveau droit établi, pour reconnaître que le comte de Villèle avait entendu fortifier plutôt que désarmer la couronne. Ainsi en a jugé l'homme le plus propre à faire autorité en cette matière, M. d'Audiffret, et l'on peut croire que si la spécialité créée par le ministère de 1827 eût présenté le caractère d'une concession aussi étendue, M. Troplong eût été moins disposé à la substituer aussi brusquement au régime établi par le sénatus-consulte du 25 décembre 1852.

augmentation progressive de recette qui s'éleva jusqu'à 200 millions au terme de sa trop courte carrière ministérielle. Les progrès de cette prospérité nouvelle furent surtout favorisés par l'institution d'un conseil supérieur de commerce (6 janv. 1823), que le ministre composa des membres du cabinet, ainsi que des hommes les mieux accrédités dans l'opinion publique (1), pour la défense des intérêts nationaux, et qu'il dirigeait lui-même de son expérience et de ses lumières. Par là furent fécondées toutes les sources de la richesse et de la puissance du pays. On vit dès lors s'élever, avec une étonnante rapidité, la valeur des propriétés mobilières et immobilières, et se préparer la renaissance de notre navigation marchande et de nos possessions coloniales. Les modifications successives apportées au tarif des douanes tendaient sans cesse à encourager les fertiles entreprises du génie commercial et industriel de nos populations, en les préservant, par l'autorité du savoir, de la pratique et de l'observation, des témérités du libre-échange. C'est également à l'esprit d'analyse et de vérification de cet habile ministre que la France fut redevable, pour la première fois, de la publication des tableaux comparatifs détaillés des droits fixés par les divers tarifs, avec les produits des impôts et des autres revenus de l'État : documents qui ont été complétés plus tard par tous les renseignements

relatifs au commerce et à la navigation. Enfin, par un règlement en date du 19 novembre 1826, Villèle coordonna les principes, les règles et les procédés applicables aux différentes parties de la gestion des comptables chargés des services de la perception de l'impôt direct des virements de fonds du Trésor et de la comptabilité des communes et des hospices. Il compléta ce règlement par une instruction générale du 15 décembre de la même année, qui résuma pour la première fois, dans un seul code, toutes les dispositions en vigueur (1). — Joseph de Villèle n'annonçait par aucun avantage extérieur les qualités éminentes dont la nature l'avait pourvu. Sa taille était petite et grêle, sa physionomie moins agréable que fine et intelligente ; son organe était nasillard et empreint d'une forte accentuation méridionale ; son geste n'avait rien d'oratoire, et sa diction manquait d'éloquence, dans l'acception ordinaire de ce terme. Mais ces désavantages étaient amplement rachetés par un talent de discussion, par une netteté d'argumentation qui faisaient pénétrer la lumière dans les questions les plus compliquées, par une supériorité de raison et une liberté d'esprit qui déconcertaient les objections les plus captieuses et les interpellations les plus passionnées. Nul ne posséda à un plus haut degré le pouvoir de maîtriser ses impressions personnelles en présence du tumulte des assemblées et de marquer, sans le perdre

(1) Ce furent MM. le comte de Saint-Cricq, le duc de Lévis, le comte de Vaublanc, le comte Mollien, le comte Chaptal, le baron Portal, Olivier (de la Seine), etc.

(1) Ce travail a servi de base à une seconde édition, publiée en 1840, dit M. d'Audiffret, à qui nous avons emprunté la presque totalité des détails ci-dessus.

de vue, le véritable point du débat au sein des divagations les plus agitées. Quoique doué dans une certaine mesure du talent d'écrire, son improvisation, parfois incorrecte, se distinguait par des formes hardies, par des tours heureux qui la rendaient souvent préférable à ses préparations oratoires. Sa conversation familière, bien qu'entrecoupée de nombreux *à parte*, était, selon un excellent juge, éminemment spirituelle (1). La modération du caractère n'excluait chez lui ni la fermeté du langage, ni la vivacité de la réplique. Plein de ménagements pour les personnes, il repoussait intraitablement toute transaction avec l'esprit révolutionnaire, sous toutes ses formes, et ne voulut jamais devoir à aucune composition de ce genre l'exercice ou la prolongation du pouvoir. Villèle ne s'inspirait pas moins à cet égard des intuitions de l'avenir que des impressions du passé. Sa haute clairvoyance présentait tout ce que la France et l'Europe devaient attendre des débordements du parti démocratique, quand il aurait renversé, dans le principe de la légitimité, la borne respectable qui séparait le domaine du fait de celui de l'ordre moral, et le droit de l'usurpation. La séduction personnelle du comte de Villèle était dans une simplicité de manières qui, rapprochée d'un mérite éminent, dictait à M. Canning cette sentence connue : « C'est une lumière qui brille à peu de frais. » Il possédait le grand art d'écouter et de concentrer son attention sur les moindres affaires, comme sur les questions de l'in-

térêt le plus élevé. Un des plus implacables adversaires de la cause royaliste, le marquis de Chauvelin, au sortir d'une audience particulière, où il avait été vivement impressionné par l'accueil du ministre, ne put s'empêcher de dire avec un accent de dépit : « Quel homme ! Heureusement son parti n'en comprendra jamais la valeur. » L'intégrité personnelle de Villèle est demeurée en quelque sorte proverbiale : mérite peu louable sans doute à une époque où la corruption dans les hauts postes de l'État eût passé pour une honteuse anomalie. Mais il portait cette qualité jusqu'à un désintéressement rare dans tous les temps, et dont les actes n'ont été bien connus que longtemps après sa disparition de la scène politique. Il ne voulut accepter aucun traitement pendant son ministère sans portefeuille ; il refusa les 25,000 francs de frais d'installation alloués aux ministres titulaires, et, plus tard, le supplément de 50,000 francs auquel il avait droit comme président du Conseil ; enfin il renonça, en 1830, à la pension de ministre d'État que Charles X lui avait assignée lors de sa sortie du ministère. Il ne voulut devoir l'amélioration de son modeste patrimoine qu'à cet esprit d'intelligence et d'économie qu'il appliqua avec tant de fruit à la gestion des intérêts publics. C'est à cet ordre de qualités sans doute plus qu'à des vues vraiment supérieures qu'il faut demander compte de la renommée de Villèle et de la faveur progressive qui s'est attachée à sa mémoire. Administrateur habile, plutôt que ministre éminent, et doué « de plus de savoir-faire que de vigueur, » son mérite consista surtout à « se placer toujours au

(1) Madame Swetchine, t. 1, p. 224.

point de vue des choses possibles (1). » L'esprit de conduite et le talent d'organisation lui tinrent lieu de cet esprit d'initiative dont l'emploi, fortement dirigé, constitue les véritables hommes d'État. « La génération actuelle, écrivait-il à l'un des esprits les plus honnêtes, mais les plus chimériques de nos jours, ne se mène pas par des considérations aussi éloignées du temps qui lui appartient... L'égoïsme est partout... Je ne veux pas dire qu'il ne faille rien faire pour améliorer cette triste situation, mais je pense qu'à une société aussi malade, il faut beaucoup de temps et de ménagements pour ne pas perdre en un jour le travail et le fruit de tant d'années. » On pourrait reprocher à Villèle d'avoir pris plus de souci du bien-être matériel que de l'amélioration morale de cette société dont il connaissait si bien les plaies. Mais il faut tenir compte des conditions désavantageuses de son avènement. La confiance tardive de Louis XVIII ne lui avait livré qu'un pouvoir affaibli sur une génération pervertie par six ans de prédications révolutionnaires. A ces obstacles inhérents à la date et à la qualité de son pouvoir, il faut joindre les contradictions auxquelles sa courte domination ne cessa d'être en butte, et qui ne lui permirent pas même de réaliser les plans d'organisation générale auxquels il avait rêvé toute sa vie. C'est le sort des réformes immatérielles de ne s'accomplir qu'au prix d'une sage lenteur, et nul régime, depuis soixante-dix ans, n'eut assez de durée pour suffire à cette importante destination. Il

(1) *Hist. de la Restaur.*, par M. Nettement, t. II, p. 226.

manqua d'ailleurs de la plupart de ses auxiliaires naturels par l'abandon dans lequel le parti royaliste « usa le seul homme sorti de ses rangs qui eût su lui faire conquérir légalement et exercer le pouvoir (1). » Nous honorerons volontiers, avec M. Guizot, le comte de Villèle d'avoir répondu à cet inqualifiable abandon par la noble et persistante fixité de ses attachements politiques. Mais ce que nous louerons surtout en lui, c'est d'avoir fait entrevoir à la France et au monde à quel point le régime monarchique pouvait se combiner avec les conditions et les progrès d'une véritable liberté. Ministre de la royauté constitutionnelle à une de ces rares époques où, depuis tant d'années, la puissance s'est trouvée du côté du droit, il sut désarmer l'esprit de faction sans imposer aucun sacrifice aux libertés publiques, élever au plus haut degré de prospérité une situation obérée par deux invasions étrangères, doter la France d'un système financier dont les bienfaits ont survécu à trois révolutions, maintenir la paix extérieure sans amoindrir l'honneur national, et, par une loi de haute moralité politique, effacer une distinction odieuse entre les propriétés territoriales d'un même pays. Quelle république, quel gouvernement absolu enfantèrent jamais en aussi peu de temps de tels résultats ? Et qui peut dire à quelle limite se fût arrêtée cette salutaire progression sans le concert insensé qui précipita du pouvoir l'intelligent régulateur de ce régime d'ordre et de réparation ! Les inimitiés qu'accu-

(1) *Mém. de M. Guizot*, t. I, p. 289.

mule toujours un long exercice de l'autorité ne manquèrent pas, comme on l'a vu, au comte de Villèle, et jamais peut-être administration plus calomniée ne disparut sans laisser après soi la trace d'une impopularité plus universelle. Il est des temps difficiles où, pour le redire après Tacite, une grande réputation n'est guère moins périlleuse qu'une mauvaise (1). A ces détractions passionnées succédèrent bientôt des impressions moins irréfléchies. Les premiers mouvements de réaction en faveur de Villèle se manifestèrent dans l'impuissance de ses accusateurs et dans les instances qui lui vinrent, en 1830, de tous les camps politiques, pour reprendre la direction des affaires. Mais ces premières impressions s'évanouirent dans les agitations qui remplirent les années suivantes, et l'opinion publique conserva la plupart des préventions qu'elle avait reçues. C'est à notre époque, mieux éclairée par d'amères expériences sur la valeur des gouvernements honnêtes et modérés, qu'il était réservé de juger plus sainement ce ministère de 1821, qualifié de *déplorable* par l'égarément des partis, et on peut dire avec exactitude que le nom de Villèle est un de ceux qui ont le plus gagné dans leur contact avec la postérité. Parmi les promoteurs de cette réhabilitation qui ne devait s'adresser qu'à la mémoire de l'ancien conseiller de Charles X, nous aimerons à citer l'éminent historien de la *Civilisation*, dont nous avons souvent invoqué l'autorité dans le cours de cet article, et M. le marquis d'Audiffret, à qui sa double qualité de

financier distingué et de coopérateur assidu du comte de Villèle donnait toute compétence pour parler dignement de ses travaux et de son caractère. Parmi les autres écrits publiés sur le même personnage, nous mentionnerons la notice que M. le comte de Neuville lui a consacrée en 1835, et qui, bien que tracée par une main partielle, subsistera comme un document utile pour l'histoire contemporaine, à raison du grand nombre de particularités intéressantes et pour la plupart inédites qui y sont consignées. Enfin, l'Académie des Jeux floraux vient de mettre au concours, pour 1862, l'éloge de l'administrateur le plus habile et le plus probe de la France moderne. — Lorsqu'un auguste exilé, M. le duc de Bordeaux, apprit la mort de ce serviteur si dévoué de sa famille et de la France, il consigna l'expression de ses regrets dans quelques lignes que nous reproduisons comme le témoignage le plus exact, le plus complet et le plus concis qui ait été rendu à sa mémoire. « Après avoir rempli avec un éclat et une supériorité incontestables les fonctions auxquelles l'avait appelé la juste confiance des rois Louis XVIII et Charles X, le comte de Villèle a su quitter dignement les affaires, fidèle aux convictions et aux sentiments de sa vie entière, faisant des vœux pour la prospérité du pays qu'il avait si noblement servi, et toujours disposé à donner dans l'occasion, quand on les lui demandait, les conseils de sa haute raison et de sa longue expérience. »

A. B—ÉE.

VILLÈLE (GUILLAUME-AUBIN DE), archevêque de Bourges, pair de France, grand-cordon de l'ordre de Charles III, cousin du précédent,

(1) *Vita Agricole*, iv.

naquit à Caraman, dans l'ancien Languedoc, le 21 février 1770. Son père avait suivi avec honneur la carrière des armes. Guillaume de Villèle embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, et alla à quinze ans compléter au séminaire de Saint-Sulpice son instruction classique par l'étude de la philosophie et de la théologie. Le supérieur général de cette institution, le vénérable abbé Emery, ne tarda pas à distinguer et à prendre en affection le jeune séminariste, et son avenir s'annonçait sous les plus heureux auspices, lorsque la Révolution vint traverser ces favorables espérances. La situation déjà si difficile du clergé empira progressivement par suite de sa résistance à la constitution civile qui lui avait été imposée, et les affreuses journées de septembre 1792 révélèrent toute l'étendue des périls qui menaçaient ceux de ses membres qui étaient demeurés attachés à l'antique discipline de l'Eglise. Villèle, non encore engagé dans les ordres, s'expatria dès qu'il put franchir la frontière sans danger, et fut ordonné prêtre à Dusseldorf, d'où il alla attendre à Vienne que des jours meilleurs vinssent à luire sur sa patrie. Parmi les liaisons honorables qu'il avait formées dans l'émigration, il comptait celle du cardinal de Montmorency, évêque de Metz et grand aumônier de France. Ce prélat, qui avait apprécié les vertus et les talents de Villèle, lui conféra le titre de vicaire général de son ancien diocèse. C'est sous cette qualité purement nominale qu'il rentra en France dans le courant de 1802. Il reparut à Toulouse, mais il eut la douleur d'y perdre son père et sa mère peu de jours après son retour. Il se rendit alors

à Paris et s'y adonna avec zèle et avec fruit au ministère de la prédication. La Restauration de 1814, objet des longues espérances de l'abbé de Villèle, n'apporta aucune interruption à ses travaux. Trois ans plus tard, à la suite du concordat de 1817, il fut nommé évêque de Verdun; mais cette convention n'ayant pas été approuvée par les Chambres, le nouveau prélat continua de résider à Paris. Le 24 septembre 1820, le roi Louis XVIII, devant qui il avait prêché la station du carême, l'appela à l'évêché de Soissons, et, le 21 mars 1824 il fut promu au siège archiépiscopal de Bourges, avec le titre de primat des Aquitaines. Villèle porta dans son administration pastorale le caractère de douceur, de tolérance et de simplicité qu'il avait déployé dans le cours de sa mission apostolique. Sa parole, rarement véhémement et dépourvue d'action oratoire, se faisait remarquer par une onction à la fois digne et pénétrante et d'autant plus persuasive qu'elle était dans un rapport constant avec la conduite personnelle de ce vertueux prélat. Les deux diocèses qu'il administra successivement ont conservé la tradition des nombreux actes de charité qu'il y exerça et des sentiments d'attachement et de vénération qu'il n'avait cessé d'y inspirer aux membres de son clergé. Villèle jouit du privilège rare d'y traverser des fonctions délicates en des temps difficiles, sans laisser aucune inimitié sérieuse dans les rangs des ecclésiastiques subordonnés à sa direction et à sa surveillance. On jugera de leurs impressions à son égard par la citation suivante, empruntée au discours d'adieu qui lui fut adressé lors de son départ de Soissons, par

un jeune prêtre de ce diocèse : « Rien n'est stable ni solide ici-bas, pas même les liens de l'amour le plus sacré. Autrement, ô mon Dieu, vous laisseriez un père à ses enfants, un bon pasteur à son troupeau, un sage conducteur à son peuple, et vous ne nous forceriez pas à proclamer nous-mêmes que tout est affliction sous le soleil, jusqu'aux lumières et aux vertus qui nous deviennent aujourd'hui une source inépuisable de regrets. » Étranger aux débats et aux agitations de la vie politique, Villèle dut à sa bonne renommée plus encore qu'au crédit de son éminent cousin, l'honneur d'être compris dans la promotion de pairs du 5 décembre 1824, promotion dont le caractère fut exclusivement ecclésiastique. Il parut régulièrement à la Chambre, mais ne prit la parole qu'en une seule occasion : ce fut pour appuyer, en 1828, une pétition relative à l'observation légale du dimanche et des fêtes. La révolution de juillet, qu'il vit avec douleur, l'éloigna pour jamais d'une capitale où ne le ramenaient plus l'affection ni le devoir. Le pieux archevêque se concentra de plus en plus dans l'administration de son diocèse, et n'entretint avec le nouveau gouvernement que des rapports purement officiels. Le 5 mai 1839, une lettre de M. Girod (de l'Ain), ministre de la justice et des cultes, lui apprit que le roi Louis-Philippe, à l'occasion de sa fête, l'avait nommé chevalier de la Légion d'honneur. Quelques jours plus tard, Villèle accusa au ministre réception de sa lettre, puis il ajouta avec une noble simplicité : « J'ai dû examiner, avant tout, si cette décoration me rendrait plus utile au bien de la religion dans mon diocèse, et je me suis convaincu qu'elle

me placerait dans une situation moins favorable au succès de mon ministère ; d'après cette considération, je supplie S. M. de me permettre de ne point accepter. » Villèle se montra meilleur courtisan des royautés proscrites que des royautés de fait. Après une lutte sanglante et opiniâtre entre la régente Marie-Christine d'Espagne et son beau-frère don Carlos, ce prétendant, affaibli par la mort de Zumalacarre et vaincu par la trahison de Maroto, fut contraint, au mois de juillet de cette année, de chercher un asile sur le territoire français, où il ne trouva que des fers. La Providence, qui n'avait pas épargné les épreuves à cette malheureuse famille, lui gardait cependant une faveur précieuse. Le gouvernement assigna aux proscrits Bourges pour résidence. Touché de respect pour une si haute infortune, l'archevêque entoura de ses attentions et de ses égards les augustes captifs et n'épargna rien pour adoucir l'inclémence de leur situation. Il leur offrit son palais et ses équipages ; mais, s'ils préférèrent une hospitalité plus modeste, ils n'en furent pas moins pénétrés de gratitude pour un accueil aussi cordial et aussi empressé. Le 4 mai 1840, Villèle reçut du prétendant le grand cordon de Charles III, distinction que ce prince accompagna d'une lettre pleine de témoignages d'estime, et quelques jours plus tard, la princesse Marie-Thérèse offrit au vénérable prélat une mitre brodée par ses mains, en affectant à ce riche présent une destination toute personnelle (1). Cette réciprocité de

(1) Cette intention a été respectée, et

bons sentiments, à laquelle le gouvernement eut la sagesse de laisser un libre cours, devait avoir un terme rapproché. Le 24 novembre 1841, de violents symptômes d'altération se manifestèrent tout à coup dans la santé de Villèle; ils s'aggravèrent rapidement; le malade perdit la parole et la vue, et le lendemain même, 25, à cinq heures du matin, il expira dans sa soixantedouzième année, en présence de son chapitre éploré, laissant un deuil universel sur tous les points du diocèse qu'il avait administré pendant dix-sept ans, et partout ailleurs, le souvenir d'une vie aussi pure, aussi irréprochable que précieuse à la religion et à l'humanité. Les obsèques de l'illustre prélat eurent lieu le 4 janvier 1842, et son oraison funèbre fut prononcée par M. l'abbé Dubouchat, chanoine honoraire, en présence d'un auditoire étroitement rassemblé dans la vaste basilique de Bourges. Les princes espagnols s'y firent remarquer par leur profonde émotion, et honorèrent jusqu'au tombeau la mémoire de celui qui, selon les expressions de leur auguste chef, s'était montré pour eux « le représentant d'une Providence consolatrice, le type des cœurs nobles, loyaux et généreux (1). »

A. B—ÉZ.

VILLENAVE (MATTHIEU-GUILLAUME-THÉRÈSE), littérateur distingué, un des principaux collaborateurs de la *Biographie universelle*,

la mitre brodée par l'auguste exilée appartient aujourd'hui à l'honorable comte Eugène de Villèle, seul descendant collatéral de l'archevêque de Bourges.

(1) Lettre inédite de M. le comte de Montbel, du 3 septembre 1849.

chevalier de la Légion d'honneur, etc., était né le 13 avril 1762 d'une famille honorable mais peu fortunée, à Saint-Félix-de-Caraman, dans l'ancien Languedoc. Frère aîné de sept autres enfants, et possesseur d'un bénéfice attaché au titre patrimonial, il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, et reçut la tonsure à l'âge de neuf ans. Il fit de brillantes études au collège de Sorèze, et montra pour la carrière des lettres un penchant précoce que ses parents favorisèrent en l'envoyant à Paris au savant abbé Ricard, traducteur de Plutarque, ami de sa famille. Ricard procura à son jeune protégé l'emploi de précepteur des enfants du comte de Pontgibaud. Trois ans après, le duc de Richelieu lui confia l'éducation de ses deux fils, les ducs d'Aumont et de Piennes. Il forma dans cette maison d'utiles et honorables relations, entre autres avec madame de Staël, dont il aimait à raconter des traits curieux et pleins d'originalité. Villenave obtint la faveur d'être présenté à la reine Marie-Antoinette par sa gracieuse amie, la duchesse de Polignac, et il espérait être attaché au dauphin en qualité de précepteur, quand éclata la révolution française. Il quitta l'habit ecclésiastique, qu'il avait porté jusqu'alors, et vint épouser à Nantes, en 1791, une jeune Anglaise, miss Tasset, dont il s'était épris sur la simple lecture de sa correspondance avec une amie commune. Elevé par cette alliance à une position plus indépendante, Villenave se fixa dans la patrie adoptive de sa femme, embrassa la profession d'avocat, et s'y fit remarquer surtout par une élocution facile et animée. Les rapports plus ou moins suivis qu'il entretenait avec plusieurs personnages

de la cour de Versailles ne l'avaient point empêché de s'associer avec ardeur au mouvement de 1789 ; mais cette effervescence de son âge et de son imagination se calma bientôt en présence des excès révolutionnaires, et fit place à des impressions tout opposées. Lorsque, vers le milieu de 1792, l'infortuné Bailly vit ses jours menacés par la faction démagogique, ce fut dans la maison de Villenave qu'il rencontra son abri le plus sûr ; il passa plusieurs mois sous ce toit hospitalier, uniquement appliqué à tromper par de frivoles lectures les trop justes appréhensions qui assiégeaient son esprit. Villenave était demeuré dépositaire d'un grand nombre d'écrits du savant astronome, qui fournirent plus tard à M. Arago de précieux matériaux pour la composition de son éloge. Cependant l'attitude contre-révolutionnaire de Villenave et de sa femme ne tarda pas à attirer sur eux l'animadversion des terroristes. Tous deux furent arrêtés au mois de septembre 1793. On renferma madame Villenave au château de Luzancey, sur les bords du fleuve qui servait de théâtre aux effroyables exécutions de Carrier, et son mari fut dirigé sur Paris avec cent trente et un Nantais, suspects aussi d'incivisme, et soumis comme eux à la surveillance la plus étroite et la plus inhumaine. Plusieurs d'entre eux périrent dans le trajet ou dans les prisons ; les autres comparurent, au bout d'un an de détention, devant le tribunal révolutionnaire. Tous furent acquittés, grâce aux généreux efforts de Topino-Lebrun, l'un des jurés, le même qui, quelques années après, se trouva impliqué dans un complot contre la vie du premier con-

sul, et périt sur l'échafaud. Au mois d'octobre suivant, Villenave, mu par un sentiment d'humanité, coopéra avec Réal (*voyez ce nom*, t. LXXXVIII, p. 380), depuis préfet de police, et Tronson-Ducoudray, à la défense des membres du comité révolutionnaire de Nantes, que le tribunal acquitta également. Villenave reparut dans cette ville, où son ministère eut bientôt à s'exercer au profit d'accusés plus intéressants. Appelé à défendre devant les commissions militaires la plupart des chefs vendéens que le sort des armes avait livrés au parti républicain, il remplit cette tâche avec zèle et réussit à en sauver plusieurs. Ce furent les derniers débats mémorables auxquels Villenave attacha son nom. Il ne s'occupa plus que de réunir les débris de sa fortune, très-endommagée par les événements politiques, et vint avec sa femme habiter Paris, aussitôt que l'ordre et la sécurité commencèrent à renaître. L'existence de Villenave appartient exclusivement dès lors à la littérature. Il accepta la direction du *Journal des Curés*, feuille périodique fondée par le gouvernement impérial dans un esprit conforme aux principes du concordat, mais qui ne put fournir une longue carrière. Trois ans plus tard, Villenave publia une traduction en prose des *Métamorphoses* d'Ovide, précédée d'une vie du poète (Paris, 1806. 4 vol. in-8°), celui de ses ouvrages qui a le plus contribué à fixer sa réputation comme latiniste et comme érudit. Cette version, sans décourager de nouvelles tentatives, conserve aujourd'hui encore une grande valeur, et les critiques ont généralement adopté l'opinion du biographe sur les causes si souvent contro-

versées de la disgrâce de l'illustre exilé. Villenave traduisit plus tard, non sans mérite, mais avec moins de succès, les huit premiers livres de l'*Enéide* pour la *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke. Passant du profane au sacré, il fit suivre ses *Métamorphoses* d'une *Vie des Saints* (Paris, 1812, 7 vol. in-8°), compilation pleine d'utiles et laborieuses recherches. Il enrichit successivement d'annotations critiques et biographiques les éditions des œuvres de la princesse de Salm, de Duclos, de Marmontel, de Barthélemy, de Thomas et de plusieurs autres écrivains du XVIII^e siècle, et publia des notices plus ou moins étendues sur madame de Carcado, fondatrice de l'institution en faveur des enfants délaissés, sur madame Talma, sur le pasteur Jean-Jacques Goepp, sur saint Eloi, patron des ouvriers, sur Bourdaloue, sur Garat, ministre de la justice, sur l'académicien Michaud, etc., une histoire intéressante d'Héloïse et d'Abélard, et les Eloges du comte de Lacépède, du cardinal de Cheverus, avec lequel il était uni d'amitié. Il écrivit en outre une foule d'articles d'économie politique dans le *Journal de la Société de la morale chrétienne*, société qu'il présida pendant près d'un quart de siècle et dont il fut l'historiographe le plus zélé. Villenave appartenait encore au comité de la paix, au comité grec, à l'œuvre du comité des orphelins, à l'association des ouvriers et des artisans, et à la plupart des institutions de bienfaisance établies dans la capitale. Il était membre et fut plusieurs années secrétaire général de la société philotechnique, dont il animait les séances publiques par l'intérêt de ses communications que rehaussait le double prestige

d'une accentuation sonore, d'une belle et imposante physionomie. Il professa pendant sept ans à l'Athénée un cours d'histoire littéraire de la France qui attirait de nombreux auditeurs, parmi lesquels on remarquait plusieurs des notabilités de la littérature moderne. Après avoir été plusieurs années rédacteur de la *Quotidienne*, Villenave, qui ne se piquait pas d'une très-grande fixité dans ses doctrines politiques, concourut avec M. d'Barante et M. Guizot à la création du *Courrier français*, par succession aux *Annales politiques et littéraires*. Ami particulier de Michaud, fondateur de la *Biographie universelle*, il avait pris part dès le principe à la composition de cette vaste galerie où figurent, sous son nom, à travers près de 300 autres, les articles *Réal*, *Noël*, *Egerton*, *Garat*, *Ovide*, *Ricard*, les derniers ducs d'*Aumont*, *madame d'Angiviller*, *Andrieux*, etc., etc. Un autre recueil, l'*Encyclopédie des gens du monde* (1833-44), lui dut ceux de *Louvois*, de *Fénelon*, de *Nicole*, de *saint Vincent de Paul*, de *Dannou*, d'*Héloïse*, de *Pierre Corneille*, etc., et le mot *Institut de France*. Cet infatigable écrivain, sur les dernières années de sa vie, chercha plus d'une fois dans la culture de la poésie des délassements à ses doctes et utiles travaux. On a de lui de longs fragments d'un poème sur la *Vie future*, où brillent, parmi quelques négligences, des beautés d'un ordre élevé, d'autres fragments d'un poème sur l'*Amour*, un morceau intitulé *les Deux genres*, quelques stances pleines d'onction et de goût sur l'*imitation de Jésus-Christ*, etc. Villenave, chargé de présenter au roi des Français, quelque temps après la révolution

de 1830, l'Adresse de la société américaine des Amis de la paix, reçut de ce prince un gracieux accueil, et fut tardivement décoré de la croix d'honneur sous le ministère de M. de Salvandy. Son salon, tenu avec cette politesse exquise et affectueuse qu'il avait contractée dans les relations de ses premières années, était insensiblement devenu le rendez-vous de tout ce que Paris comptait de plus considérable dans les lettres, l'Église et la politique. La bibliothèque de Villenave, fruit de quarante-six ans d'épargnes et de recherches, constituait, particulièrement pour les autographes, les livres rares et les dessins originaux des grands maîtres, une des collections les plus curieuses de l'Europe. Elle renfermait environ 25,000 volumes, et son possesseur avait toujours refusé, par esprit de patriotisme, de distraire, au profit des collecteurs étrangers, aucun des trésors dont elle se composait, malgré les offres les plus séduisantes. Ce vénérable doyen des lettres françaises mourut le 16 mars 1846, à quatre-vingt-quatre ans, dans les sentiments religieux qu'il avait professés toute sa vie. Il a laissé un fils, auteur de la tragédie de *Walstein*, imitée de Schiller, jouée à l'Odéon, et d'autres opuscules poétiques; et une fille, madame Mélanie Waldor, femme également distinguée comme poète, comme romancière et comme auteur dramatique.

A. B—ÉE.

VILLENEUVE - BARGEMON

(CHRISTOPHE, comte de), conseiller d'État, préfet des Bouches-du-Rhône, commandeur de la Légion d'honneur, etc., naquit au château de Bargemon, dans l'ancienne Provence, le 3 mars 1771, au sein d'une

famille qui se glorifiait de compter parmi ses fondateurs un connétable grand sénéchal de Provence (Romé de Villeneuve, 1270), et un grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Héliou de Villeneuve, 1370). Le jeune Christophe fut élevé à l'école militaire de Tournon, et entra à seize ans, en qualité de sous-lieutenant, au régiment de Royal-Roussillon infanterie, commandé par son cousin de Villeneuve-Trans, premier marquis de France. En 1792, lors de la formation de la garde constitutionnelle du roi, Christophe de Villeneuve fut admis dans ce corps d'élite, destiné à défendre les jours de Louis XVI, et dont les réclamations de l'Assemblée nationale firent bientôt prononcer le licenciement. Mais plusieurs de ces serviteurs dévoués refusèrent de s'éloigner du palais où le malheureux monarque était confiné dans la plus étroite et la plus humiliante captivité, et de ce nombre fut Villeneuve. Échappé avec peine aux massacres du 10 août, il alla attendre à Bargemon que des jours plus heureux vinsent à se lever sur la France. Lors de l'établissement du Consulat, il fut nommé successivement inspecteur des poids et mesures dans les départements méridionaux, puis, en 1804, sous-préfet de l'arrondissement de Nérac. Il profita de son séjour dans cette ville, berceau de Henri IV, pour recueillir sur la jeunesse de ce grand roi plusieurs particularités intéressantes qui avaient échappé à l'histoire, et publia ces documents sous ce titre : *Notice sur la ville de Nérac*; (Agen, 1808.) Villeneuve publia plus tard un *Voyage dans la vallée de Barcelonnette, dédié à Monseigneur le duc d'Angoulême* (Agen, 1815,

in-8°); puis un autre travail intéressant sur la géographie ancienne et les antiquités du département des Basses-Alpes. En 1806, Christophe de Villeneuve fut nommé préfet de Lot-et-Garonne. Il administrait ce département en 1814, lors de l'entrée de M. le duc d'Angoulême sur le territoire français, et fut un des premiers préfets qui portèrent à ce prince, pendant son séjour à Bordeaux, l'hommage de leur dévouement. Le duc d'Angoulême distingua ce fonctionnaire et ne tarda pas à lui accorder une entière confiance. A la nouvelle du débarquement de Napoléon sur les côtes de Provence, Villeneuve publia une proclamation véhémement contre lui et se démit quelques jours plus tard du poste qu'il occupait. Il reprit ses fonctions à la chute définitive du régime impérial, et succéda, le 8 octobre 1815, comme préfet des Bouches-du-Rhône, au comte de Vaublanc, qui venait d'être appelé au ministère de l'intérieur. Les soins d'une vaste administration et la sollicitude consciencieuse avec laquelle il ne cessait d'en diriger les détails, n'empêchèrent point Villeneuve de reprendre le cours de ses travaux littéraires. Il publia un *Précis historique sur la vie de René d'Anjou, roi de Naples, comte de Provence* (Marseille, 1819, in-8); puis il entreprit la statistique de la belle contrée qu'il était appelé à régir, dans des proportions inconnues jusqu'alors et qui lui permirent d'y comprendre tous les faits de nature à intéresser cette localité à un titre quelconque. Cet immense travail, précédé d'un abrégé de l'histoire de Provence et accompagné d'un volume de cartes et de plans, fut imprimé d'après le vœu du conseil général en quatre vo-

lumes in-folio (Marseille, 1821), et a été regardé par un critique éclairé (1) comme « la meilleure statistique qui ait été publiée en France. » Le comte de Villeneuve administra le département des Bouches-du-Rhône jusqu'à sa mort. Il succomba le 4 octobre 1829, objet des regrets universels de toutes les classes de citoyens dont il s'était concilié l'estime et l'affection par la simplicité de ses mœurs, la droiture et la bonté de son caractère, l'élevation incontestable de ses talents administratifs, et qui érigèrent quelques mois plus tard, par voie de souscription, un monument à sa mémoire sur une des places publiques de Marseille. Indépendamment des ouvrages que nous avons mentionnés, on doit à ce savant administrateur un *Rapport sur des fouilles faites à Fréjus*, en 1803; une *Notice sur Théopolis*, ville des Basses-Alpes (1814); une *Dissertation sur le lieu qu'occupait dans l'Aquitaine le peuple désigné par César sous le nom de Sotiates*; une *Notice sur la peste de Marseille en 1720 et 1721* (Marseille 1819, in-8); *Adèle ou la jeune Turque à Marseille*, nouvelle historique (Marseille, 1823, in-8), etc. Le comte de Villeneuve était chevalier de Saint-Maurice de Savoie, et il avait été décoré de l'ordre de Charles III, le 1^{er} janvier 1815, par Ferdinand VII, en reconnaissance des services qu'il avait rendus aux Espagnols prisonniers de guerre ou exilés en France. A. B.—ÉÉ.

VILLENEUVE - BARGEMON
(EMMANUEL-FERDINAND, marquis de) frère puîné du précédent, préfet de la Somme, député, officier de la Légion d'honneur, naquit à Barge-

(1) Quérard, *France littéraire*.

mon le 25 décembre 1777: Il entra dans l'ordre de Malte et servit dans la marine française jusqu'à la révolution de 1789. La conscription l'incorpora dans les armées républicaines, où il fit plusieurs campagnes à la suite desquelles il se retira dans ses foyers. Il fut nommé, par le gouvernement royal, sous-préfet de Castellane, et avait à peine pris possession de son poste lorsque survinrent les événements de mars 1815. Aussitôt qu'il apprit le débarquement de Napoléon, Villeneuve se mit à la tête de la garde nationale de son chef-lieu et entreprit d'arrêter sa marche sur Paris; mais il n'atteignit que quelques trainards qu'il fit prisonniers. Cette tentative courageuse fixa sur lui l'attention du duc d'Angoulême, qui l'appela à la préfecture des Basses-Alpes; mais il ne put occuper ce poste qu'au second retour des Bourbons. Villeneuve fut ensuite nommé à la préfecture des Pyrénées-orientales, d'où il passa successivement à celles de la Nièvre et de la Somme. Ce fut dans ce dernier département que la révolution de 1830 vint terminer sa carrière administrative. Il avait siégé comme député des Basses-Alpes pendant une grande partie du régime de la Restauration et laissé, dans tout le cours de ses fonctions publiques, la réputation d'un administrateur aussi intègre que conciliant et éclairé. Le marquis de Villeneuve mourut le 26 janvier 1833 à Grasse, où il s'était retiré. Il avait épousé, en 1806, mademoiselle Pauline de Colomb-Seillon, dont il a eu deux enfants qui lui ont survécu.

A. B—ÉE.

VILLENEUVE - BARGEMON
(JEAN-PAUL-ALBAN, vicomte de),
préfet, conseiller d'État, député,

membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, frère des précédents, naquit au château de Saint-Auban (Var) le 8 août 1784. La protection du comte de Cessac, son parent, lui ouvrit, très-jeune encore, la carrière de l'administration publique par une place d'auditeur au conseil d'État. Son instruction et sa capacité l'y firent bientôt remarquer. Il fut appelé aux fonctions de sous-préfet à Zierikzée, petite ville du département des Bouches-de-l'Escaut, puis à la préfecture de Lérida, en Catalogne, et plus tard à celle de Namur. Personne assurément, par l'équité de ses actes et l'aménité de ses manières, n'était plus propre que le jeune intendant à tempérer dans ces pays conquis les rigueurs du régime impérial. Villeneuve recueillit partout des témoignages de l'estime et de la confiance de ses administrés. Il fut nommé préfet de Tarn-et-Garonne à la restauration du gouvernement royal, qu'il salua, ainsi que ses frères, avec un vif empressement. Villeneuve conserva ces fonctions jusqu'au débarquement de Napoléon et ne les reprit qu'après la chute de ce pouvoir dont la résurrection éphémère avait attiré tant de calamités sur notre pays. Il fut chargé successivement de l'administration des départements de la Charente, de la Meurthe, de la Loire-Inférieure et du Nord, et laissa dans chacun d'eux des traces d'une direction éclairée et d'un esprit intègre et bienveillant. Parmi les intérêts confiés à sa sollicitude, les institutions de bienfaisance avaient toujours tenu le premier rang, et l'amélioration du sort des classes indigentes

n'avait cessé de préoccuper son attention. Il étudiait avec activité les moyens de coloniser les indigents et les mendiants du département du Nord, et ses plans étaient à la veille de recevoir la sanction du gouvernement, lorsque la catastrophe de 1830 vint en détourner le cours. Ce fut à Lille que le surprirent les événements qui la préparèrent. La proclamation des ordonnances de juillet y donna lieu à plusieurs rassemblements que la cavalerie dissipa par des démonstrations énergiques. Les principaux négociants, encouragés par les dispositions bienveillantes du préfet, parvinrent à calmer l'agitation populaire, et les nouvelles de Paris achevèrent d'éloigner toute apparence de collision. Attaché de cœur et de conviction au régime paternel de la Restauration, Villeneuve ne crut pas devoir continuer ses services au gouvernement qui lui succédait. Député du Var aux élections de 1830, il cessa d'appartenir à la Chambre renouvelée en 1831, et rentra dans la vie privée. Lorsqu'en 1832, Madame, duchesse de Berri, encouragée par les dispositions d'un grand nombre d'habitants des contrées de l'Ouest et du Midi, médita son projet de débarquement sur les côtes de Provence (1), le vicomte de Villeneuve fut pressenti sur l'acceptation éventuelle du titre de commissaire royal dans le département du Var; il répondit affirmativement, mais sans dissimuler ses incertitudes sur le succès de cette entreprise. Co

brevet lui fut expédié quelques jours plus tard signé de la princesse « au nom de Henri V. » Villeneuve parcourut plusieurs villes du Var et des Bouches-du-Rhône, afin d'étudier l'état des esprits, et cette exploration ne releva point ses espérances. Il consigna ses observations et ses appréhensions dans un mémoire qui fut remis à la princesse à son arrivée à Massa. Villeneuve l'y conjurait de ne pas compromettre l'avenir de son fils par une précipitation funeste, et lui demandait de borner son rôle à celui d'un serviteur fidèle résolu à la « défendre au péril de sa vie. » La duchesse fit répondre à Villeneuve que ses propres idées étaient conformes aux conclusions de son mémoire; mais elle dut céder aux impatiences de son entourage, et débarqua, le 29 avril, à proximité de Marseille, où le vicomte de Villeneuve s'était rendu de son côté. La répulsion des troupes pour le drapeau blanc, et une discrétion malentendue envers la population marseillaise, généralement favorable à la dynastie déchue, firent échouer cette première tentative. Villeneuve revint à Aix le 1^{er} mai, sans rapporter aucune information sur le lieu où Madame s'était retirée. Mais il reçut bientôt l'avis secret de se rendre auprès du duc d'Escars, dans un endroit situé à peu de distance de cette ville, et là, il apprit que l'on comptait sur son dévouement pour accompagner la princesse en Vendée, où elle avait résolu d'essayer un nouvel appel aux royalistes de l'Ouest. Le loyal gentilhomme n'hésita point à accepter cette mission périlleuse. Il fut convenu qu'il se trouverait le lendemain, à minuit, entre Lambesc et le Pont-Royal, point duquel

(1) Tous les détails qui vont suivre sont empruntés aux notes manuscrites et inédites du vicomte de Villeneuve, qui m'ont été communiquées par sa famille.

Madame entreprendrait de traverser la France à l'aide d'un passe-port que Villeneuve s'était fait délivrer récemment en donnant à sa femme, qui y figurait, l'âge et le signalement de la princesse. Ces arrangements furent approuvés et secondés par la duchesse de Vicence, mère de madame de Villeneuve, qui conseilla toutefois de ne rien tenter en Vendée, *le temps n'étant pas encore venu*, et s'offrit même, dans le cas où Madame suivrait ce conseil, à la ramener en Italie, en la faisant passer pour sa fille. Mais le sort en était jeté. Le 3 mai, à neuf heures du soir, Villeneuve partit d'Aix avec un de ses cousins, et, après avoir passé Lambesc et Saint-Cannat, ils s'arrêtèrent à un point de la route où aboutissait un sentier ombragé d'arbres touffus. C'était le lieu convenu. Ils descendirent de voiture, et le compagnon de Villeneuve, ayant prononcé à haute voix le nom de *Laurent*, il se présenta un groupe de huit personnes, dont six étaient vêtues en bergers, mais armées de pistolets, et de ce groupe se détacha une jeune femme enveloppée d'un manteau rayé de noir coiffée d'un chapeau de pailloire couvert d'un voile blanc. C'était la mère du duc de Bordeaux. Villeneuve parut, « baisa respectueusement la main de la princesse, et se déclara prêt à *la suivre au bout du monde*. » Cet acte de dévouement était d'autant plus appréciable que sa santé, naturellement débile, subissait en ce moment même de pénibles atteintes. Madame lui annonça qu'elle se rendait au château du marquis Aymar de Dampierre, dans la Saintonge, à qui sa visite n'était point annoncée. Villeneuve l'aida à monter dans une voiture préparée

par le zèle indéfectible de M. de Vitrolles, et remit au duc de Lorges une redingote de livrée dont il se revêtit aussitôt. Madame fit asseoir le comte de Mesnard à côté d'elle, Villeneuve en face, et jeta ces mots à son cortège pour dernier adieu : *En Vendée!* Plusieurs fois, durant ce périlleux trajet, le fidèle compagnon de S. A. R. lui fit part des objections et des offres de la duchesse de Vicence. La princesse déclara qu'elle ne quitterait pas la France après y avoir mis le pied. « Vous verrez, lui avait-elle dit en partant, combien je suis commode en voyage; je dors à merveille en voiture, et de l'eau et du pain me suffisent. « Il y avait dans son accent quelque sentiment d'une mission divine auquel se mêlaient les hallucinations ardentes d'une imagination italienne. Les quatre voyageurs déjeunèrent frugalement au petit village de Barbeyra, près de Narbonne. « Ce que c'est, dit la duchesse à ses compagnons, qu'une conscience pure et la certitude d'accomplir un devoir! Jamais je ne fis un déjeuner meilleur; je suis sûre que je ne mangerais pas d'aussi bon cœur aux Tuileries! » En passant près de Villefranche, on découvrit le château de Morville, habitation de M. de Villèle. « Quelle excellente tête! dit la princesse; ah! si je conquiers le trône de mon fils, il aura une grande prépondérance dans les affaires... Il n'approuverait pas notre entreprise; cependant, c'est de son ami M. Corbière que j'ai reçu le plus d'encouragements. » En détaillant les espérances dont il lui avait fait part, « ses yeux brillaient, dit le fidèle narrateur, ses petites mains serraient convulsivement ses pistolets... Ah! pourquoi toute la France n'était-

elle pas là pour l'entendre!... Et pourtant, à travers mon émotion, je pressentais trop que cette entreprise ne serait qu'un illustre malheur de plus! » A Toulouse, où l'on mit pied à terre, le duc de Lorges fut rencontré et reconnu par un de ses anciens frères d'armes, M. de Puylaroque, qu'il fallut mettre dans le secret. M. de Puylaroque supplia Madame de s'arrêter à Toulouse et d'y encourager, dans une retraite sûre, les dispositions favorables de la population, dispositions qui promettaient, dit-il, un plein succès à son entreprise. La princesse ne voulut point se laisser fléchir. Tour à tour en proie à de douloureux saisissements ou à de vives espérances, continue notre narrateur, son sommeil était agité par des rêves auxquels se mêlait toujours le nom de ses enfants. Ce trajet, dont la sécurité dut beaucoup à l'opinion générale où l'on était de l'arrestation de la princesse, fut marqué par un de ces piquants épisodes qui manquent rarement aux incognito des princes. Ce fut la courte excursion que les voyageurs firent au château de Dampierre, sur les bords de la Garonne, pour s'y informer de la présence à Plassac de celui dont ils allaient bientôt réclamer l'hospitalité. Ils passèrent le fleuve à La Magistère, et s'arrêtèrent dans le manoir habité par le cousin du marquis, qui fixa leurs incertitudes. Madame la comtesse de Dampierre accueillit gracieusement l'auguste étrangère, sans aucun soupçon de ce qu'elle pouvait être, la conduisit à la messe du village, s'informa avec une pieuse anxiété de tout ce qu'elle avait pu apprendre sur le sort de la duchesse de Berri, et, après avoir fait servir aux visiteurs

un élégant déjeuner, elle ne les quitta que lorsqu'elle les eut vus remonter en voiture. Ils traversèrent, sans incident, Agen, Villeneuve, Bergerac, Castillon, Saint-André-de-Cubzac, Blaye enfin, où la fortune gardait ses derniers coups à l'intrépide héroïne, et ce fut le 7 mai, dans la nuit, que le noble cortège s'arrêta à Plassac, devant la porte du château de Dampierre. « Cher châtelain, ouvrez! s'écria le vicomte de Villeneuve, c'est la fortune de la France. » Le marquis de Dampierre reçut la mère du duc de Bordeaux avec un mélange indescriptible de surprise, de joie et d'émotion « et comme un rêve depuis longtemps forgé dans son imagination. » L'installation de Madame sous ce toit hospitalier soulagea d'un poids immense la responsabilité du fidèle historien de cet épisode de nos révolutions modernes. Interrogé par la princesse sur ses intentions ultérieures, Villeneuve lui répondit qu'il était entièrement à ses ordres, mais qu'il croyait sa présence plus utile aux intérêts royalistes dans le Midi que dans la Bretagne, et, toujours convaincu de l'impaisance des efforts qu'elle allait tenter, il s'occupa secrètement de faire préparer un passe-port pour assurer sa retraite en cas de revers. Le lendemain, il prit congé de la princesse. « Monsieur de Villeneuve, lui dit-elle d'un ton pénétré, vous êtes de ces hommes auxquels on ne doit pas parler de reconnaissance; mais si jamais nous nous revoyons aux Tuileries, je veux que vous soyez bien près de nous. » Le vicomte de Villeneuve sortit de cette entrevue, qui devait être la dernière, emportant, a-t-il dit, « la plus haute idée de son noble courage et de sa haute raison réunis à l'esprit

le plus gracieux et le plus aimable.» Après quelques mois de séjour en Provence, Villeneuve se fixa irrévocablement à Paris et s'y adonna avec assiduité à l'étude de l'économie politique, science dont l'application lui avait offert tant de résultats utiles dans le cours de sa longue carrière administrative. Il publia en 1834 (Paris, 3 vol. in-8°) *l'Économie politique chrétienne, ou Recherches sur la nature et les causes du paupérisme*, etc., avec cette épigraphe tirée de Burke : « Il faut recommander la patience, la frugalité, le travail, la sobriété et la religion ; le reste n'est que fraude et mensonge. » Ce livre fixa, dès son apparition, l'intérêt et l'attention de tous les esprits sérieux. Il mérita au vicomte de Villeneuve un des prix Montyon, et lui ouvrit plus tard les portes de l'Académie des sciences morales et politiques. Villeneuve y fait observer que le véritable paupérisme, c'est-à-dire la détresse permanente et progressive des populations ouvrières, a pris naissance en Angleterre, d'où il s'est répandu sur le reste de l'Europe. La source du mal est, suivant lui, dans la concentration des capitaux, du commerce, de l'industrie, dans le remplacement du travail humain par les machines, dans l'excitation perpétuelle des besoins physiques et la dégradation morale de l'homme. Le système de l'auteur consiste à combattre tous ces éléments perturbateurs. Il est fondé sur une juste et sage distribution des produits de l'industrie, sur l'équitable rémunération du travail, sur le développement de l'agriculture, sur une industrie appliquée aux produits du sol, sur la régénération religieuse de l'homme, et enfin sur le grand principe de la

charité. La charité chrétienne mise en action dans la politique, dans les lois, les institutions et les mœurs, peut seule, conclut l'auteur, préserver l'ordre social des effroyables dangers qui le menacent. Quelques années plus tard (1841), Alban de Villeneuve publia, en deux volumes in-8°, une *Histoire de l'économie politique*, à laquelle il donna pour second titre celui d'*Études historiques, philosophiques et religieuses sur l'économie politique des peuples anciens et modernes*. Dans cet ouvrage, destiné à compléter le premier ou à lui servir de base, l'auteur paraît s'être proposé surtout de restituer à la science économique le caractère moral et religieux dont certains penseurs de nos jours ont essayé de la dépouiller. Telle est la vue dominante de son livre. Les esprits judicieux y remarquèrent le mérite d'une méthode qui permet d'en saisir sans efforts, sans contention d'esprit, l'ensemble et les détails. Villeneuve y analyse successivement l'état de l'économie politique chez les peuples primitifs, chez les Hébreux, les Perses, les Phéniciens, les Chinois, les Athéniens et les Romains, et décrit ensuite à grands traits l'influence que l'établissement du christianisme, et plus tard, l'introduction de la réforme ont exercée sur ses destinées. Des considérations historiques et politiques développées avec l'autorité d'une haute expérience, une argumentation claire et empreinte d'une onctueuse modération, un style constamment pur et élégant, achevèrent de fixer le succès de ce livre, appelé à figurer honorablement parmi les ouvrages inspirés par la belle science à laquelle l'auteur avait voué les dernières an-

nées de sa vie. Vers la même époque, Alban de Villeneuve fit paraître le *Livre des Affligés* (2 vol. in-12), monument remarquable des sentiments religieux de l'auteur et de son amour ardent de l'humanité. Dans cet écrit, véritable physiologie de la souffrance morale, le pieux analyste sonde d'une main pénétrante toutes les plaies du cœur de l'homme et leur oppose la résignation chrétienne comme l'unique fondement de toute consolation solide et durable. Cette édifiante thèse n'est point neuve, sans doute, mais on doit reconnaître que Villeneuve réussit jusqu'à certain point à la rajeunir par l'intérêt des développements, par des exemples heureusement choisis et par le charme d'une diction qui n'affecte pas plus les vagues aspirations du mysticisme que les froides abstractions de l'école philosophique. L'homme du monde et le gentilhomme se retrouvent fréquemment sous l'apôtre, et les exhortations de l'auteur sont d'autant plus sympathiques qu'elles reposent sur une observation aussi délicate qu'approfondie de la nature humaine. Le *Livre des Affligés*, publié pour la première fois en 1840, obtint rapidement plusieurs éditions, et a pris place dans la plupart des bibliothèques religieuses. Le vicomte de Villeneuve avait été élu en 1840 député de l'arrondissement de Hazebrouck, qui lui continua à plusieurs reprises son mandat jusqu'à la révolution de 1848. Sa modestie, la faiblesse de son organe, l'état constamment précaire de sa santé ne lui permettant que très-rarement d'aborder la tribune. Cependant il fit violence à ces obstacles dans une discussion qui intéressait vivement ses études et ses

inclinations spéciales. Il s'agissait du projet de loi destiné à réglementer le travail des enfants dans les manufactures. Villeneuve prononça à cette occasion (22 décembre 1840) un discours où il reproduisit avec une onction persuasive la plupart des considérations qu'il avait développées dans son premier ouvrage sur la nécessité d'une alliance étroite entre l'industrie et la charité chrétienne; il y adjura le gouvernement de s'occuper sans relâche de l'amélioration des classes ouvrières, et regretta que la prévision des pratiques religieuses n'entrât pas pour une plus forte part dans le projet essentiellement moralisateur du ministère. Ce discours, conçu dans un ordre d'idées étranger depuis plusieurs années aux débats législatifs, produisit une sensation vive et favorable. — La révolution de 1848 amena le terme de la vie parlementaire d'Alban de Villeneuve, comme celle de 1830 avait marqué la fin de sa carrière administrative. Depuis cette époque, sa santé, naturellement faible, ne cessa de décliner. Il mourut à Paris le 8 juin 1850, laissant dans l'Académie des sciences morales, à laquelle il appartenait comme membre ordinaire, un vide difficile à combler, et là, comme partout ailleurs, la réputation d'un immense amour du bien public servi par un profond savoir et par une intelligence pénétrante et exercée. Il avait recommandé que ses restes fussent transférés à Bargemon et déposés sans aucun appareil dans le caveau de ses ancêtres. Alban de Villeneuve avait épousé en première nocces mademoiselle de Frégose, dont il eut deux filles, et en secondes nocces mademoiselle de Ca-

nisy, belle-fille du duc de Vicence; il en a eu un fils et une fille, mariée au comte Lannes de Montebello, troisième fils du maréchal. — M. Jules Nollet, archiviste de la Société lorraine de l'Union des Arts, a publié à Nancy, en 1851, une notice étendue sur la vie et les travaux du vicomte de Villeneuve. M. le comte de Marseille-Civry en a entretenu les lecteurs du *Moniteur de l'Avenir* de Bruxelles, et M. de Godefroy-Mesnil-Glaise lui a consacré un intéressant article dans les *Annales de la Charité*.

A. B.—ÉÉ.

VILLENEUVE - BARGEMON (LOUIS-FRANÇOIS DE), marquis DE TRANS, frère jumeau du précédent, gentilhomme de la chambre du roi Charles X, membre de l'Institut, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, etc., naquit au château de Saint-Auban, le 8 août 1784. La faiblesse de sa santé et son penchant marqué pour la littérature et les arts le détournèrent de la carrière des emplois publics, que ses frères avaient embrassée avec éclat. Il consacra sa jeunesse à des études fortes et variées, et publia en 1824, sans nom d'auteur, un roman historique intitulé : *Lyonnell, ou la Provence au XIII^e siècle* (Paris, 4 vol. in-12). L'année suivante, Villeneuve fit paraître une *Histoire de René d'Anjou, roi de Naples, duc de Lorraine* (Paris, 3 vol. in-8°). Cet ouvrage, qui se distingue par un mérite louable d'exactitude et de recherches, obtint du succès et fut particulièrement bien accueilli dans la patrie de l'auteur, où le nom du roi René, mort en 1480, avait conservé une popularité traditionnelle. En 1829, le laborieux écrivain fit imprimer une *Histoire des monuments des grands-maitres*

de *Saint-Jean de Jérusalem à Rhodes et à Malte*, avec gravures et portraits. (Paris, 2 vol. grand in-fol.) Bel et capital hommage à la gloire d'un ordre auquel sa propre famille avait donné plusieurs grands-maitres, et dont l'existence n'avait pas embrassé moins de sept siècles de durée. Il publia en 1836 *l'Histoire de Saint-Louis, roi de France*. (Paris, 3 vol. in-8°.) Ce fut à la suite de ce dernier ouvrage, résumé sobre et soigneusement composé des nombreux documents qui nous restent sur un des règnes les plus glorieux de nos annales, que Villeneuve entra à l'Institut. Il fut élu le 10 janvier 1840, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement du duc de Blacas. Villeneuve appartenait depuis 1821 à l'Académie de Nancy, ville où l'avait attiré la présence de son frère Alban, préfet du département de la Meurthe, et où l'avait fixé définitivement son mariage avec mademoiselle de Montureux-Fiquelmon, issue d'une des familles les plus distinguées de la Lorraine. Cette province, si riche en souvenirs historiques, fournit au marquis de Villeneuve de nouveaux sujets d'exercer son goût pour l'érudition. Il avait publié en 1826 et 1827, sous le titre de *Chapelle ducal de Nancy*, une notice pleine d'intérêt sur les ducs de Lorraine. En 1838 il lut à l'Académie de Stanislas une autre notice également curieuse sur *la tapisserie de Charles le Téméraire, conservée à la cour royale de Nancy*, qui fut imprimée, et en 1839 un mémoire sur *les tombeaux de Charles le Téméraire à Nancy et à Bruges*, mémoire qui a été également publié. Indépendamment de ces ouvrages, on possède encore de Ville-

neuve-Trans un *Précis de l'histoire en général jusqu'à nos jours*. (Paris, 1821, in-8°.), des notices sur René d'Anjou et sur le sire de Joinville, insérées au *Plutarque français*, et plusieurs discours prononcés par lui comme président du congrès scientifique réuni à Metz en 1837. Enfin, il se proposait de doter sa patrie adoptive d'une histoire générale de ces dues de Lorraine dont la valeur et la haute mine faisaient dire à Brantôme que tous les autres princes paraissaient peuple auprès d'eux, lorsque l'affaiblissement graduel de sa santé le contraignit d'interrompre ses recherches. La mort du vicomte Alban de Villeneuve, son frère jumeau, auquel il était tendrement uni, détermina dans sa situation, à la suite de plusieurs années de langueur, une crise fatale. Trois mois et demi après ce douloureux événement, le 19 septembre 1850, François de Villeneuve s'éteignit à 66 ans, dans les sentiments religieux qu'il avait puisés au sein d'une famille d'élite et auxquels il n'avait cessé d'être fidèle durant le cours de sa vie. M. du Haldat, au nom de l'Académie de Nancy, prononça sur sa tombe une allocution dans laquelle il rappela sommairement ses principaux titres à la renommée historique. Ce savant distingué ne se recommandait pas moins par son extrême modestie que par l'étendue de ses connaissances. Doué d'une instruction moins spéciale que son frère Alban, il présentait avec lui d'autres traits de similitude dont la biographie ne saurait négliger l'observation. Tous deux, décorés des mêmes ordres, appartenaient aux mêmes corps littéraires, professaient avec une égale tolérance les mêmes sentiments religieux et politiques, et

se faisaient remarquer par l'exquise aménité de leurs formes. Enfin, il existait entre les deux frères, surtout dans leur première jeunesse, une ressemblance physique tellement complète que les membres de leurs famille, et jusqu'à leur propre mère, s'y trompaient eux-mêmes et les confondaient fréquemment l'un avec l'autre. Le marquisat de Trans, que François de Villeneuve avait acquis par la cession du titulaire, était le plus ancien de France et appartenait de temps immémorial à l'une des branches de la famille de Villeneuve. François de Villeneuve avait eu de son mariage deux filles et un fils qui fera le sujet d'un des articles suivants. A. B—ÉE.

VILLENEUVE - BARGEMON (JEAN-BAPTISTE, vicomte de), frère des précédents, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, chevalier des ordres de l'Éperon d'or et de Saint-Ferdinand, un des marins de nos jours dont la carrière a été la plus honorable et la mieux remplie, naquit à Bargemon le 28 novembre 1788. Il entra au service maritime à quinze ans, en qualité de simple matelot, et fut admis, après sept mois d'embarquement dans la rade de Toulon, au grade d'aspirant de 2^e classe. L'amiral de Villeneuve-Valensole, son parent, étant venu prendre le commandement de l'escadre de Toulon, le jeune de Villeneuve fut attaché à son état-major, et fit sur le *Bucentaure*, qui portait son pavillon, une campagne aux Antilles. Il coopéra, dans les embarcations de ce vaisseau, à la prise et à la destruction du fort le *Diamant*, où les Anglais s'étaient établis près de la Martinique, et assista le 22 juillet

1805 au combat du *Finistère*, dont les résultats furent à peu près insignifiants de part et d'autre. Le 21 octobre de la même année, Villeneuve prit part à la sanglante et désastreuse bataille de Trafalgar, que l'amiral Nelson, en personne, livra, à la tête de 33 voiles, aux flottes française et espagnole combinées, sous les ordres des amiraux de Villeneuve et Gravina, et qui se composaient d'un nombre égal de vaisseaux de ligne, dont quinze espagnols, armés pour la plupart d'équipages peu expérimentés. L'amiral anglais fut frappé mortellement d'une balle presque au début de l'action ; mais le vice-amiral Collingwood, qui prit aussitôt le commandement, exécuta avec autant de vigueur que d'adresse la manœuvre audacieuse conçue par son chef, et par suite de laquelle la ligne française se trouva coupée sur plusieurs points. Au bout de trois heures et demie de combat, l'amiral de Villeneuve, qui n'avait cessé de déployer la plus ferme intrépidité, voyant son vaisseau totalement démâté et désarmé, et reconnaissant l'impossibilité de passer sur un autre bord, donna l'ordre d'amener son pavillon. Il fut reçu par la frégate l'*Euryalous*, chargée de le conduire en Angleterre, et sur laquelle, par une destinée trop commune dans la vie militaire, se trouvait également le corps inanimé de Nelson, séparé de son captif par un simple rideau de serge. L'amiral espagnol Gravina, grièvement blessé, mourut un mois après cette déplorable journée, qui coûta également la vie au contre-amiral Magon et à dix capitaines de vaisseau. L'armée combinée y perdit dix-sept vaisseaux ; mais la plupart coulèrent

bas par suite de leurs avaries, et les vainqueurs ne purent faire entrer dans le port de Gibraltar qu'un seul navire français et trois bâtiments espagnols. Le jeune de Villeneuve sollicita vivement de son parent et de son bienfaiteur la permission d'aller partager sa captivité sur le sol anglais. Mais le généreux amiral refusa obstinément d'associer à sa mauvaise fortune un officier plein d'espérance ; il souhaita au jeune marin un « avenir plus heureux que le sien, » puis ils se séparèrent pour ne plus se revoir. On sait que l'infortuné Villeneuve, accablé du sentiment de son revers, et redoutant les sévérités du gouvernement impérial, mit fin à ses jours quelques mois plus tard, dans un hôtel de Rennes où il était descendu, au retour de sa captivité. Après diverses campagnes au Sénégal, à Cayenne et à la Martinique, Baptiste de Villeneuve fut admis le 22 décembre 1806 au grade d'aspirant de première classe, et obtint trois ans plus tard celui d'enseigne de vaisseau, à la suite de la part qu'il avait prise à la capture (28 fév. 1809), de la frégate anglaise la *Proserpine*, dans les parages de La Ciotat. Ce coup de main hardi, conçu et exécuté par le capitaine Dubourdieu, marin plein d'énergie et d'activité, appauvrit la marine anglaise d'un bâtiment de quarante-deux canons et d'une trentaine de combattants. Tout en applaudissant à ce fait d'armes, Villeneuve observa, dit-il, avec un sentiment d'humiliation l'empressement par lequel la population toulonnaise vint témoigner combien étaient rares à cette époque nos succès maritimes. Les Anglais bloquaient toujours étroitement le port de Toulon, et s'efforçaient en

vain d'entraîner nos vaisseaux au large par d'impuissantes escarmouches. L'occasion s'offrit enfin pour Villeneuve d'échapper à cette vie dénuée de gloire et de périls. Dubourdiou fut appelé vers le milieu de 1810 au commandement des forces navales de la mer Adriatique. Il partit immédiatement pour Venise et demanda au ministre pour aide de camp le jeune enseigne qui l'avait si bien secondé au combat de La Ciotat. Villeneuve rejoignit son chef au mois de décembre 1810, avec un de ses amis, le jeune Armand de Chateauville. Tous deux virent en passant à Savone le pape Pie VII, qui y était exilé, et dont ils furent traités avec une bienveillance particulière ; ils arrivèrent à Venise, où Villeneuve séjourna jusqu'au mois de mars 1811, époque fixée par Dubourdiou pour une importante expédition sur l'île de Lissa. Cette petite île, située au milieu de l'Adriatique, entretenait, sous la protection des Anglais, une foule de corsaires qui portaient un préjudice notable au commerce de ces contrées. L'intrépide Dubourdiou proposa au vice-roi d'Italie d'autoriser une attaque dont l'objet serait d'enlever ce poste à la domination britannique, et d'en prendre définitivement possession au nom de la France. Plusieurs frégates françaises et italiennes, deux corvettes, un brick et une goëlette furent réunis à Ancône à la fin de février 1811, avec quelques troupes de débarquement. Le 13 mars, le combat s'engagea vivement contre quatre frégates anglaises qui couvraient l'entrée du port ; peu d'instants après, le brave capitaine, mortellement atteint d'un biscaïen qui lui avait fracassé la poitrine, tombait dans les bras en-

sanglantés de son aide de camp. Le feu continua néanmoins avec acharnement ; mais la mort successive des principaux officiers de l'escadre française et l'échouement de la *Favorite*, frégate du commandement, déterminèrent la retraite d'une partie de nos bâtiments et la prise de quelques autres ; plus d'un tiers de l'équipage fut mis hors de combat ; les officiers survivants de la *Favorite*, reçus à bord d'une embarcation de secours, n'osèrent ramener avec eux la dépouille mortelle de leur infortuné commandant, dans la crainte qu'elle ne tombât aux mains des Anglais ; ils préférèrent lui donner la sépulture des flots de l'Adriatique, où elle s'abîma dans les flancs incendiés de sa propre frégate. Villeneuve et ceux de ses compagnons qui avaient échappé à ce grand désastre, débarquèrent dans l'île, et conçurent un moment l'idée de s'y établir et d'en défendre l'accès aux bâtiments anglais ; mais cette témérité fit place à la paisible occupation de quelques bâtiments amarrés au quai du bourg Saint-Georges, capitale de l'île, sur lesquels ils franchirent l'étroit passage qui sépare Lissa de la côte d'Illyrie. Réduit au dénûment le plus absolu, Villeneuve atteignit à travers des difficultés infinies, au bout de trois jours de marche, le port de Trieste, où quelques personnes qu'il connaissait lui procurèrent les moyens de se rendre commodément à Venise. Il y apprit qu'un décret impérial du 1^{er} avril 1811 le nommait chevalier de la Légion d'honneur, distinction fort enviée à cette époque, parce qu'elle n'était pas prodiguée, et d'autant plus flatteuse pour Villeneuve, alors âgé de vingt-deux

ans, qu'il se trouvait le seul marin de son grade qui en fût revêtu. Villeneuve fut accueilli avec une bienveillance marquée par le vice-roi, qui lui offrit d'entrer dans la marine italienne avec de l'avancement; mais il résista à cette offre et retourna à Toulon, où il fit partie, jusqu'en 1814, de l'escadre commandée par l'amiral Émériaux. Ce fut à Monaco que Villeneuve, embarqué comme second sur le brick le *Faune*, apprit les événements qui, en préparant la conclusion de la paix générale, allaient rendre la liberté aux mers. La population de ces contrées, violemment exaspérée contre le régime impérial par de longues souffrances, exigeait que les officiers du brick arborassent le drapeau blanc, et Villeneuve, signalé comme bonapartiste, à raison du ruban rouge qu'il portait à sa boutonnière, courut personnellement de grands dangers. Il fallut user de beaucoup de prudence pour prévenir de sanglants conflits. Villeneuve se rendit à Toulon et y fut témoin des lâches et nombreuses apostasies qui se produisirent parmi les autorités civiles et militaires de ce port de mer, à l'occasion de la chute du gouvernement de Napoléon. « Combien de chefs dévoués la veille à la fortune de l'Empereur, écrivait-il, le traitaient aujourd'hui d'*infâme usurpateur* !.... La frénésie avait atteint toutes les classes de la société. Les dames les plus considérables de la ville figuraient aux farandoles, formaient les rondes autour des feux de joie dans lesquels on ne manquait jamais de jeter le buste de Napoléon et le drapeau tricolore, en les y accompagnant de malédictions. Fatigué de ces clameurs incessan-

tes et de ces manifestations fanatiques, ajoute Villeneuve, je quittais peu mon bâtiment, et le calme de mon attitude me faisait sans doute passer aux yeux des exaltés pour un homme très-froid aux événements nouveaux, tandis que, plus que beaucoup d'autres, je sentais le besoin de paix et de repos que réclamait notre patrie pour cicatriser ses plaies, et je rendais grâce à la Providence de consacrer, par le retour du monarque légitime, ce grand principe d'hérédité qui a préservé la France pendant tant de siècles du danger des usurpations (1). » Le bâtiment que montait Villeneuve fut chargé, au mois de juillet, d'aller notifier au dey d'Alger et à l'empereur du Maroc l'avènement du roi Louis XVIII, et de porter au premier de ces souverains les présents d'usage. Le jeune officier fut révolté de l'air de dédain avec lequel le dey et sa cour reçurent les communications du roi de France, et chacun des envoyés forma dans le fond du cœur le vœu, qui devait être exaucé seize ans plus tard, qu'un jour arrivât où une puissance chrétienne se chargerait de détruire ce repaire de pirates, en y implantant le drapeau de la civilisation. Le dey envoya à bord du brick, suivant l'usage, une embarcation chargée de volailles, de légumes et de quelques moutons pour l'équipage; mais à peine ces prétendus présents étaient-ils arrivés sur le brick, que le paiement en était réclamé à la chancellerie de notre consulat. Le 8 juillet 1814, Villeneuve fut promu au grade de lieutenant de vaisseau.

(1) Mém. inédits du comte de Villeneuve.

Il était en station à Toulon lorsque, dans les premiers jours de mars 1815, se répandit la nouvelle du débarquement de Napoléon au golfe Juan. Cet événement, accueilli d'abord avec stupeur par la marine et par la population, fournit bientôt au parti bonapartiste l'occasion de prendre sa revanche sur les manifestations de l'année précédente. La prudence des autorités tint dans de justes limites ces dangereuses représailles, malgré certaines excitations révolutionnaires venues de haut (1), et la crise des Cent-Jours, marquée par des excès si déplorables dans les départements voisins, fut franchie sans trop de désordres par cette inflammable population. Après avoir été attaché comme aide de camp à l'amiral Missiessy, préfet maritime de Toulon, l'un des hommes qui ont fait le plus d'honneur à la marine française, Villeneuve reçut une destination moins précaire. Il fut nommé, en octobre 1815, au commandement de la gabarre *l'Emulation*, d'où il passa, le 1^{er} mars 1816, à celui de la goélette le *Momus*, joli bâtiment de 10 canons et de 60 hommes d'équipage, qui, après une station de trois mois à Bastia, fut envoyé en croisière sur les côtes d'Italie, afin d'y protéger les navires pontificaux contre les corsaires barbaresques. Cette mission, que Villeneuve remplit avec zèle et succès, lui valut, du pape Pie VII, la décoration de l'Éperon d'or, ordre fondé en 1559 par Pie IV, et qui ne s'accordait dans le principe qu'à de grands personnages ou à d'éminents ser-

vices. Il reprit ensuite ses fonctions auprès de l'amiral. Lors du mariage de M. duc de Berri avec la princesse Caroline de Naples, le comte de Missiessy le désigna pour aller offrir à l'auguste fiancée les hommages de la marine française. Villeneuve fut reçu à la cour des Deux-Siciles et assista à toutes les fêtes qui y furent données à l'occasion de cette alliance de famille dont le dénouement devait être si funeste. Au mois d'août 1819, Villeneuve, âgé d'un peu plus de trente ans, reçut le brevet de chevalier de Saint-Louis; il fut nommé quelques mois plus tard (juin 1820) commandant du brick le *Lézard*, et chargé de diriger la station de la Guyane française, qui se composait du brick *l'Isère* et de deux bâtiments légers. Il jeta l'ancre dans la rade de Cayenne après quarante-deux jours de navigation et s'occupa immédiatement de resserrer dans cette division les liens fort relâchés de la discipline. Ses efforts, longtemps contrariés par le caractère altier et despotique de M. de Laussat, gouverneur de la colonie, furent progressivement couronnés de succès. Là ne se bornèrent pas les soins persévérants de Villeneuve. Il explora les environs de la colonie avec le zèle d'un observateur attentif, remonta jusqu'au Para le beau fleuve des Amazones, parcourut la Barbade, la Martinique, l'île de Grenade et la Guadeloupe, et recueillit d'intéressantes notions sur les peuplades plus ou moins rapprochées du chef-lieu de sa station. Il s'attacha soigneusement surtout à observer les rapports des colons avec leurs esclaves, à pénétrer dans les détails de la vie de ces derniers, à étudier leurs mœurs et le meilleur parti à

(1) Mém. in dits du comte de Villeneuve.

tiner de leurs services, soit dans leur propre intérêt, soit dans celui du gouvernement. Villeneuve rédigea sur tous ces points, si étroitement unis à notre avenir commercial et à la prospérité de nos possessions équatoriales, un mémoire circonstancié, qu'il adressa au ministre de la marine. Villeneuve fit plus encore : il profita plus tard d'un séjour à Paris pour solliciter, par l'entremise du cardinal de Beausset, son oncle, une audience particulière du roi Louis XVIII, auquel il transmit ses observations et ses vœux. Mais les embarras incessants de la politique intérieure ne permirent pas au gouvernement d'accorder à ces importantes communications toute l'attention qu'elles méritaient. Au bout de vingt mois de séjour à la Guyane (1), Villeneuve reçut l'or-

(1) Pendant cette station, Villeneuve eut l'occasion de se rendre à l'île de Grenade, où il arriva la veille du jour de Saint-Georges, fête du roi d'Angleterre. Il cite dans ses mémoires un procédé remarquable de délicatesse et d'originalité dont le lieutenant-général, sir Thomas Ryat, gouverneur de cette colonie anglaise, usa à son égard en cette circonstance. Ce général invita Villeneuve et son état-major à un grand repas qu'il donnait à toutes les autorités de l'île, et qui se prolongea pendant près de quatre heures. Villeneuve, qui occupait la droite du gouverneur, avait remarqué avec surprise que les verres placés devant les officiers français étaient tous de couleur foncée, tandis que ceux dont se servaient les Anglais étaient en cristal pur. Il en demanda le motif à son amphitryon, qui, après l'avoir laissé chercher pendant quelques instants : « Aujourd'hui, grande fête nationale, lui répondit-il, tous nos honorables compatriotes vont célébrer dignement le nom de notre roi en buvant outre mesure. Avant la fin du dîner, les trois quarts d'entre eux seront complètement ivres et prêts à tomber

dre de quitter cette hospitalière et intéressante colonie, et il mouilla dans la rade de Toulon le 10 mars 1822. Quatre mois plus tard, le 17 août, il fut nommé capitaine de frégate, et le 1^{er} janvier 1824, embarqué comme second sur la *Galatée*, d'où il passa bientôt au commandement de la corvette *l'Isis* de 20 canons, sur laquelle il fit voile pour les côtes du Levant. C'était l'époque du plus fort de la lutte entre les Turcs et les Grecs. Villeneuve fut témoin de la plupart des combats acharnés que se livrèrent les marins des deux nations, et il admira de près la bravoure à la fois calme et impétueuse de ce Canaris, dont les exploits passionnèrent l'Europe pour une cause plus intéressante par son principe que par le caractère et la moralité du peuple au profit duquel elle se débattait. Le généreux marin ne manqua point, pour sa part, à la mission d'humanité que la France s'était donnée avant d'intervenir plus activement dans ce formidable conflit. Dans les premiers jours de juillet 1823, Villeneuve rencontra au nord d'Ipsara la flotte turque qui, sous les ordres du capitana-pacha, se disposait à attaquer cette petite île, importante par ses ressources maritimes et sa position. Les Turcs débarquèrent sans diffi-

sous la table. J'ai voulu vous épargner cette honte en vous donnant le moyen de répondre aux nombreux toasts que l'on vous portera sans vider vos verres, dont la couleur sombre cache le contenu ; de cette manière vous pourrez n'en boire que quelques gouttes, et ce soir vous regagnerez votre bâtiment sans que l'on soit dans la nécessité de vous y rapporter. » Cet exemple de *gentlemanie* britannique m'a paru assez caractéristique pour devoir être recueilli.

culté dans le nord de l'île et firent un massacre affreux des femmes et des enfants que les insulaires, cédant à des forces décuplées, avaient abandonnés à la féroce des impitoyables assaillants. Les hommes s'étaient réfugiés, suivis de quelques femmes, dans le fort Saint-Nicolo, situé sur la cime d'une haute montagne et défendu par dix à douze canons. Les Turcs, après avoir accompli par le fer et le feu leur œuvre de destruction, commencèrent à gravir les pentes du rocher et à menacer le fort, qui tirait sur eux sans relâche. Villeneuve essaya de s'interposer entre les combattants et d'obtenir la cessation des hostilités, à condition que les Grecs abandonneraient leurs possessions moyennant la promesse d'être conduits sous son escorte dans une île neutre. Le chef ottoman acquiesça à ces propositions, mais les assiégés les repoussèrent obstinément et se contentèrent de montrer au parlementaire le drapeau blanc et bleu, au milieu duquel étaient écrits ces mots : *Vaincre ou mourir pour notre liberté*. Quand cette résolution fut rapportée au pacha : « Dieu est grand, s'écria-t-il, que sa volonté s'accomplisse ! » L'attaque, suspendue quelques heures, reprit avec un nouvel acharnement ; mais les Turcs, foudroyés par leurs ennemis, avançaient lentement, et ce ne fut que le troisième jour qu'ils purent se rallier sous les murs de la forteresse pour tenter un assaut décisif. Les assiégés firent passer les femmes et les enfants sous le mur opposé à l'attaque, lequel dominait un précipice de plus de deux cents pieds à pic sur la mer. Les Turcs s'élançèrent dans les embrasures du fort, étreignant leurs

ennemis corps à corps ; mais, à ce moment, une effroyable explosion se fit entendre ; les Grecs ne voulant pas survivre à leur défaite avaient mis le feu aux poudres ! La flotte française vit avec effroi les malheureuses femmes entraînées dans l'abîme avec leurs enfants qu'elles pressaient convulsivement entre leurs bras. Villeneuve envoya sur-le-champ ses embarcations dans l'espoir de recueillir quelques-unes de ces malheureuses créatures ; mais la mer ne rendit aucune de ses victimes, et ce ne fut qu'à la faveur de fouilles dirigées avec soin dans toutes les criques du rivage pendant la nuit, qu'il réussit à sauver la vie de cent cinquante-six de ces infortunés, dont le petit nombre se composait de femmes et d'enfants. Villeneuve les reçut à son bord et se mit en devoir de les conduire dans le port de Syra. Il lui fallut dérouter, par l'agilité de ses manœuvres les poursuites d'une grosse frégate turque qui cherchait à serrer de près son bâtiment, pour se saisir sans doute des captifs. Mais ce péril conjuré fit place à un danger plus sérieux. Le capitaine fut informé secrètement d'un complot ourdi par l'équipage même qu'il avait si généreusement recueilli, dans le dessein de s'emparer de sa corvette et de l'appliquer au service de la piraterie. Villeneuve refusa d'abord de croire à cet excès d'ingratitude ; mais bientôt convaincu par les aveux des conjurés eux-mêmes, il fit mettre aux fers les chefs du complot et débarqua ces misérables dans le port de Nauplie, où ils furent remis à M. Coletti, depuis ambassadeur de Grèce à Paris. Après plus d'un an passé dans les mers du Levant, Ville-

neuve fut appelé au commandement de la station de Barcelone, destinée à protéger les intérêts du commerce français et à préserver les côtes de Catalogne de toute tentative de débarquement des insurgés espagnols. Au mois d'octobre 1826, il fut chargé de commander la corvette la *Victorieuse*, dont la destination était de recevoir quarante-cinq élèves de l'école navale d'Angoulême et de développer leurs connaissances nautiques par la pratique variée des exercices de la vie maritime. Parfaitement secondé dans cette intéressante tâche par l'état-major et l'équipage de son bâtiment, Villeneuve dirigea successivement ses explorations sur la Corse, Malte, Milo, Syra, Smyrne, Athènes, Ténédos, la Troade, Lemnos, Alexandrie, d'où les voyageurs partirent pour faire un pèlerinage en Palestine. Villeneuve adressa les détails de cette dernière excursion à son frère, le marquis de Villeneuve-Trans (voyez l'art. précédent), qui les consigna dans son importante *Histoire des grands-mâîtres de Saint-Jean de Jérusalem*. A son retour à Alexandrie, l'honorable commandant de la *Victorieuse* reçut la visite spontanée du vice-roi Méhémet-Ali, avec lequel il entretenait de bienveillants rapports, et qui voulut juger par lui-même de la tenue de ce bâtiment et du degré d'aptitude des jeunes élèves. Le résultat de son examen fut d'ordonner l'armement immédiat d'une corvette, sur laquelle le vice-roi fit installer une école navale établie sur le même pied que l'école française, et qui prépara bientôt une éducation satisfaisante à quatre-vingts élèves de marine empruntés, de gré ou de force, aux plus riches familles du

Caire et de la Haute-Egypte. — Le 3 avril 1827, les utiles services de Villeneuve furent récompensés par le grade de capitaine de vaisseau qui n'appartenait alors à aucun marin de son âge. Cette honorable promotion n'interrompit point le cours de ses explorations. Il parcourut avec ses élèves les diverses parties de l'Archipel, et ne quitta sa frégate d'instruction que pour faire partie d'une commission d'officiers supérieurs qui se réunit à Paris sous la présidence de l'amiral Mackau pour préparer une ordonnance sur les équipages de ligne. L'expédition de Morée, résolue par le gouvernement français en 1828, prépara l'affranchissement du sol hellénique, que Charles X n'avait cessé d'appeler de ses vœux et de provoquer par les plus nobles encouragements. Le 28 août, Villeneuve fut appelé au commandement de la *Didon*, magnifique frégate de 60 canons, sur laquelle il embarqua un bataillon du 29^e de ligne, et se rendit au port de Coron, où la plus grande partie du corps expéditionnaire se trouvait réunie sous les ordres du général Maison. Villeneuve assista au siège et à la prise du fort de Patras, et séjourna quelque temps dans cette ville qu'il quitta pour ramener à Toulon un corps de troupes; puis il rejoignit à Navarin l'amiral de Rigny, et assista à un grand dîner que le général Maison donnait à Ibrahim-Pacha (1), à la veille de repartir

(1) Je lis dans les mémoires inédits du vicomte de Villeneuve, à propos d'Ibrahim-Pacha, l'anecdote suivante, qu'il tenait de M. Bertini, notre agent consulaire à Patras, et qui, dans sa naïve atrocité, me paraît tout à fait caractéristique des mœurs orientales. Ibrahim fut saisi un jour de violentes

pour l'Égypte. Peu de jours après, il reçut l'ordre de ramener à Toulon le chef de l'expédition de Morée, devenu maréchal de France pour une campagne qui n'ajouta pas beaucoup à sa renommée militaire. A la suite de quelques mois de repos, Villeneuve reprit le commandement de la *Didon*, appelée à faire partie, sous les ordres du vice-amiral Duperré, de la glorieuse expédition d'Alger. Ce bâtiment, désigné, par une faveur spéciale, pour coopérer avec le *Breslaw* à la destruction du seul fort qui pût contrarier le débarquement de la flotte, reçut à son bord le général Tholosé, sous-chef de l'état-major, et un officier supérieur de la marine anglaise, nommé Ancell, qui avait obtenu de prendre part à l'expédition. Mais le désappointement de l'équipage fut grand, lorsqu'à l'arrivée de la *Didon* devant la baie de Sidi-Ferruk, il s'aperçut que la batterie de ce fort était abandonnée. Le dey d'Alger, dans sa folle présomption, n'avait fait aucune dis-

coliques, qui résistaient à tous les moyens de soulagement et dont l'intensité croissante l'exaspéra par degrés jusqu'à la fureur. Interrogé le lendemain matin sur son état par M. Bertini lui-même : « Je souffre toujours beaucoup, dit-il, mais j'ai trouvé le remède. » Il ordonna à son aide de camp d'aller lui chercher un chef ture nommé Achmet, détenu au château de Patras pour quelque désobéissance à ses ordres. Achmet est introduit. Le pacha se traîne péniblement de son divan sur le palier de son escalier, et là, du ton le plus simple du monde : *Qu'on lui coupe la tête*, dit-il à l'un de ses serviteurs. Et la tête du malheureux Achmet roule dans des flots de sang au bas de l'escalier. Ibrahim rentra lentement en se frottant l'abdomen, et sans paraître ému de l'épouvante qu'il venait de causer au consul français : « Je me sens mieux, dit-il, cela m'a fait du bien. »

position pour empêcher le débarquement de nos troupes ! Il fallut se résigner à de faibles escarmouches qui ne retardèrent pas d'une heure la descente du corps expéditionnaire sur les plages africaines ; et le 5 juillet, après les victoires de Staoueli, de Sidi-Kalif et la capitulation du fort de l'Empereur, l'armée française fit son entrée dans la capitale de cette régence que le simple redressement d'un grief national transformait en une splendide et permanente conquête. Ce fut à Mahon, dans les premiers jours d'août, que Villeneuve apprit avec douleur les événements qui venaient de rouvrir en France l'abîme des révolutions, et la chute du gouvernement auquel il avait voué toutes ses sympathies. Son premier mouvement, de même que celui de la plupart de ses camarades, fut de porter à l'amiral Duperré la démission de son commandement ; mais cet officier général, qui partageait dans ce premier moment l'impression commune, les engagea à suspendre leur détermination jusqu'à leur retour en France, et Villeneuve, cédant à l'exemple de la plupart de ses anciens chefs et aux exhortations de sa propre famille, prêta serment de fidélité au nouveau pouvoir. Il reçut, au mois de novembre, avec une lettre close du roi Louis-Philippe, le commandement de la station de la mer du Sud. Villeneuve partit de Toulon, le 10 janvier 1831, sur la frégate l'*Hermione*, conduisant à Rio-Janeiro la marquise de Loulé, sœur de l'empereur dom Pedro, et toute sa famille. Après cinquante jours d'une traversée sans incidents remarquables, l'*Hermione* débarqua la princesse devant le château de son frère, qui montra peu d'empressement à la recevoir, et Villeneuve continua

sa navigation vers les côtes inhospitalières de la Patagonie. Il atteignit la Terre-de-Feu et coupa, le 13 avril, le méridien du cap Horn, par un froid très-vif et des vents constamment contraires. Pour comble de disgrâce, la lourde frégate qu'il montait était tout à fait impropre à naviguer dans ces mers tempétueuses, et ce ne fut qu'à travers mille obstacles plus ou moins périlleux qu'il jeta l'ancre, le 3 mai, dans la baie de Valparaiso, d'où il partit pour Callao et pour Lima; puis il revint prendre à Sainte-Catherine, en remplacement du contre-amiral Grivel, le commandement momentané des forces navales françaises sur tout le littoral est et ouest de l'Amérique méridionale. La situation politique du Brésil, si défectueuse et si précaire, attira particulièrement l'attention de Villeneuve, qui, dans plusieurs rapports au ministre de la marine, lui prédit les révolutions auxquelles cette malheureuse contrée ne devait pas tarder à se trouver en proie, et dont il contribua à modérer les excès par l'attitude vigilante et ferme des forces qu'il dirigeait. Après deux ans d'exercice de son haut commandement et onze mois environ de station dans la baie de Rio, Villeneuve reçut, au mois de septembre 1832, l'ordre de ramener sa frégate à Toulon, où il arriva le 6 décembre. Ce fut sa dernière campagne. Il se concentra exclusivement, pendant les trois ans qui suivirent, dans les fonctions sédentaires de son grade. Au mois de mai 1835, il demanda une audience à l'amiral Duperré, alors ministre de la marine, et se plaignit avec quelque chaleur du peu de cas que le gouvernement avait fait de ses recommandations en faveur des officiers

de son bâtiment proposés pour la décoration de la Légion d'honneur; il pria le ministre de se faire remettre les rapports sous les yeux. L'amiral Duperré, qui n'était pas endurant, reçut avec hauteur ces observations, et l'entretien s'étant aigri de part et d'autre, Villeneuve lui reprocha de refuser à d'utiles militaires des faveurs « prodiguées jusqu'à l'avilissement à des employés de la police ou à des protégés de simples chefs de bureau. » Puis, descendant à des personnalités de plus en plus regrettables, il déclara qu'il préférerait sa simple croix de légionnaire décernée par l'empereur, en 1811, aux nombreuses décorations qui ornaient la poitrine du vieux marin. Cette offense, que n'atténuait ni la vivacité d'une tête méridionale, ni même le désintéressement personnel de sa réclamation, mit fin à cet affligeant débat, que Villeneuve fit suivre de la remise immédiate de sa démission. L'amiral Duperré et le roi Louis-Philippe lui-même employèrent vainement de bienveillants efforts pour le retenir dans les cadres de la marine: il demeura inébranlable. En quittant le service au bout de trente-deux ans d'activité, Villeneuve emportait une satisfaction toute patriotique: celle d'avoir vu la marine française, si défectueuse et presque désorganisée au début de ce siècle, parvenue successivement à un état de progrès tel qu'elle n'avait plus rien à envier à aucune arme étrangère, sans en excepter même celle de la Grande-Bretagne, dont la supériorité avait si longtemps humilié notre orgueil national. Rentré dans la vie privée, le vicomte de Villeneuve ne voulut pas demeurer inutile ou indifférent aux intérêts de son pays. Il accepta

les fonctions gratuites de conseiller municipal de sa commune et de membre du conseil général du Var, et fut élu, en 1849, par le suffrage spontané de ses concitoyens, membre de l'Assemblée législative, dont il fit partie jusqu'au coup d'État du 2 décembre 1851. Villeneuve, qui avait conservé ses fonctions locales pendant le pouvoir temporaire du prince Louis-Napoléon, s'en démit lors du plébiscite qui, en l'élevant à l'Empire, bannissait de la France et excluait à jamais du trône la famille des Bourbons. Ce brave marin est mort au Beausset, le 6 août 1861, laissant, avec la renommée la plus irréprochable, le souvenir de longs et d'importants services rendus à son pays avec autant d'intelligence que de désintéressement et de modestie. Le vicomte Baptiste de Villeneuve-Bargemon avait épousé, le 29 janvier 1823, mademoiselle Héliodora de Séran, issue d'une famille noble et ancienne de Normandie, depuis longtemps liée à la sienne. Il en a eu un fils, Raymond, marquis de Villeneuve, qui se fit remarquer par le dévouement exemplaire avec lequel il secourut, en 1844, les cholériques de son département, et une fille, mariée à M. le comte de Boigne. A. B.—RE.

VILLENEUVE-TRANS (HÉLION-CHARLES-ALBAN, marquis DE), né à Nancy le 26 juin 1826, neveu du précédent, fils de l'historien de Saint-Louis, nous a paru mériter une place dans ce recueil, moins pour l'intérêt des faits qui ont rempli sa courte carrière, qu'à raison des circonstances qui l'ont terminée. Nourri dans les principes d'une austère piété, il s'y montra fidèle à l'âge même où l'effervescence des passions enfante quelques-uns de ces écarts qui rejail-

lissent souvent sur la vie entière. Sa vocation pour l'état militaire se révéla par le zèle et le courage avec lesquels, simple garde national, il concourut à Paris, où l'avaient appelé ses études, à la répression des désordres qui ensanglantèrent, à plusieurs reprises, le cours de 1848. Cependant il dut faire à sa famille le sacrifice, au moins momentané, de ses inclinations belliqueuses. Il entra en 1849 au ministère des affaires étrangères, et ses premiers travaux y furent couronnés de succès. Il fut chargé du port et de la remise de plusieurs dépêches importantes en Italie, en Espagne, en Russie, en Allemagne. Mais l'intérêt de ces occupations ne lessauvait pas d'une monotonie peu compatible avec son caractère actif, entreprenant, résolu. La guerre qui éclata en 1854 entre la France et l'Angleterre coalisées contre la Russie réveilla tous ses instincts militaires; il crut y voir un caractère sacré, et les premiers exploits de nos troupes ayant surexcité son ardeur, il ne songea plus qu'à obtenir de sa mère qu'elle cessât de mettre obstacle à une vocation aussi déterminée. Héliion entra dans le 1^{er} chasseurs d'Afrique: il obtint de faire immédiatement partie des escadrons de guerre, et débarqua le 17 juin sur cette terre de Crimée, qu'il ne devait plus quitter vivant. L'instant étant encore éloigné où son corps de cavalerie aurait à prendre part aux opérations actives, Héliion se fit admettre comme caporal au 3^e régiment de zouaves. Huit jours après, il fut nommé sous-officier adjudant de tranchée, et chargé en cette qualité de concourir à une des opérations les plus périlleuses du siège de Sébastopol

Il se fit remarquer par son intrépidité et sa bonne humeur dans ce nouvel emploi, dont il dissimula soigneusement les périls à sa mère. Le 22 juillet, vers six heures du soir, Hélion occupait auprès du général Vinay la place de son aide de camp absent, lorsqu'il fut atteint mortellement d'un éclat de mitraille qui lui brisa la mâchoire inférieure. La blessure ne parut point d'abord aussi grave qu'elle l'était en effet. Hélion eut assez de force pour tracer le billet suivant, monument à jamais louable de résignation, d'héroïsme et de délicatesse filiale : « Ma bonne mère, j'ai eu une chance du diable; je viens d'être touché légèrement à la joue, et il en résultera qu'après le mois qu'il me faudra pour guérir, je reviendrai tout de suite près de toi : je m'en réjouis bien. La première fois, Dampierre t'écrira pour moi. J'ai reçu toutes tes bonnes lettres. *Je suis en état de grâce* (1). Je t'embrasse de toute mon âme. A bientôt... » Plus officieuses que sincères, ces favorables espérances ne durent pas se réaliser. Hélion de Villeneuve expira dans la nuit, non sans avoir satisfait, quelques heures auparavant, avec une ferveur édifiante, à ses devoirs religieux. Sa dépouille mortelle fut remise à son infortunée mère, qui la fit déposer dans le caveau de famille du château de Bargemon. Ainsi disparut à 29 ans, ce digne descendant d'une race chez laquelle s'étaient perpétuées depuis le xii^e siècle toutes les traditions de l'honneur, du devoir, du véritable esprit français, et qui jusqu'à nos jours a conservé le rare

(1) Ces mots sont soulignés dans l'original.

privilege de peupler l'administration (1), les lettres, la marine et l'armée d'hommes également recommandables par la solidité de leur mérite, l'utilité de leurs services, l'élevation de leurs sentiments. — M. le comte Anatole de Ségur a publié, en un touchant volume, la *Vie d'Hélion-Charles-Alban de Villeneuve*. (Paris, 1856.) A. B.-ÉÉ.

VILLENEUVE (THÉODORE-FERDINAND VALLOU DE), auteur dramatique, né à Boissy-Saint-Léger, le 4 juin 1799, de J.-B.-J. Vallou de Villeneuve et de Marie-Élisabeth de Seignerolles, et décédé à Paris, le 26 août 1858. Dès la première jeunesse, le théâtre lui apparut dans ses rêves d'écolier, et ce fut chez lui un goût si vif, qu'il put le prendre pour une vocation. Aussi se lança-t-il dans cette carrière excentrique de préférence à toute autre profession plus sûre, mais moins séduisante. Ses premiers essais furent encouragés par le public, et s'il n'arriva jamais à se placer au premier rang, il se maintint toujours dans un milieu honorable, et attacha son nom à de nombreux succès. Il eut de très-heureuses collaborations avec Scribe, Brazier, Dupeuty, Michel Masson, Gabriel, Lafargue, et d'autres encore dont les noms ne me reviennent pas en mémoire. La liste des ouvrages qu'il donna sur nos meilleures scènes secondaires serait trop longue ici, et on peut, au reste, la trouver dans tous les recueils dramatiques. Bornons-nous à citer, dans le nombre, *Yelva*, *Léo-*

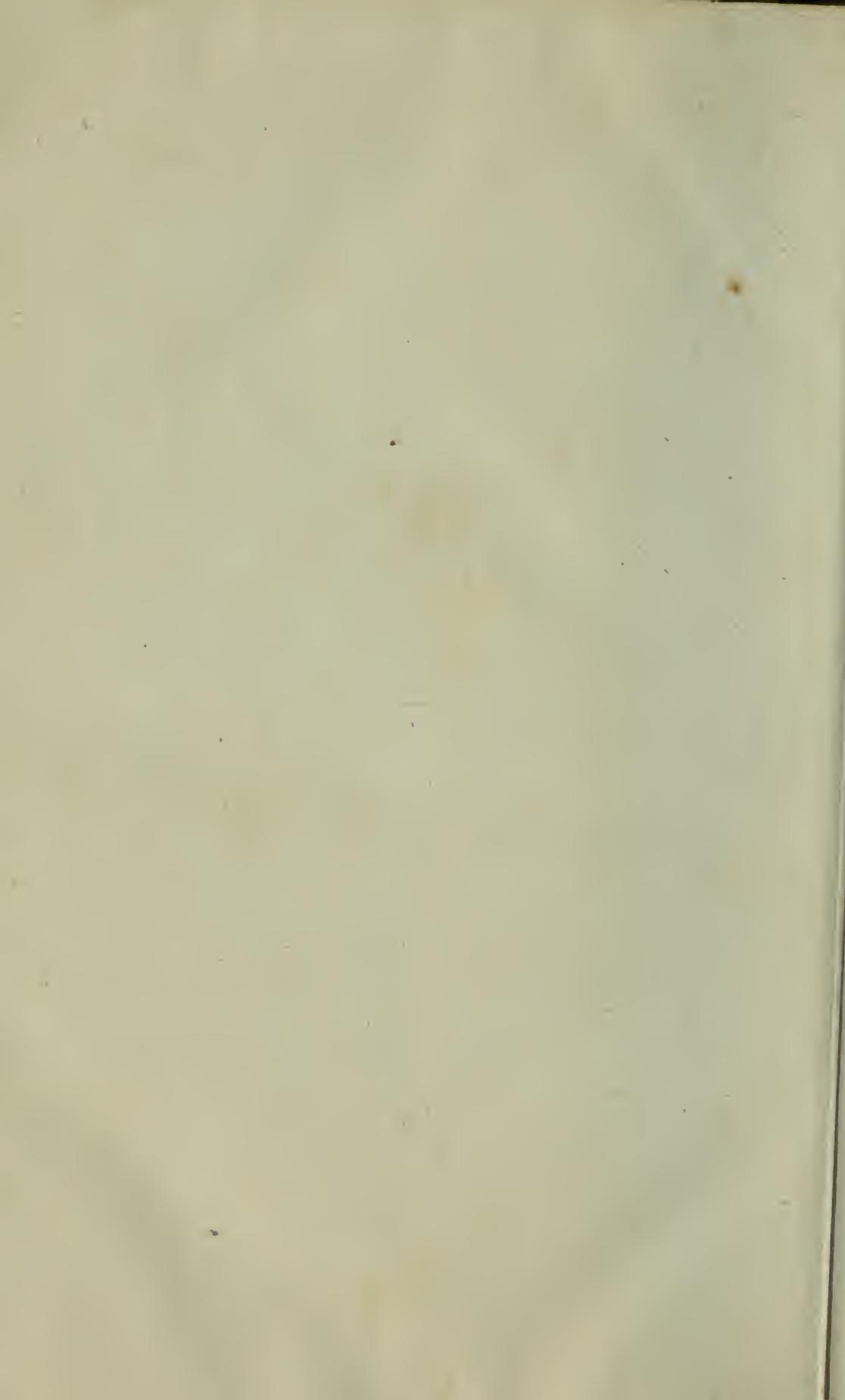
(1) Tout le monde connaît le mot charmant de Louis XVIII : *Je voudrais avoir autant de Villeneuve qu'il y a de départements en France, j'en ferais quatre-vingt-six préfets!*

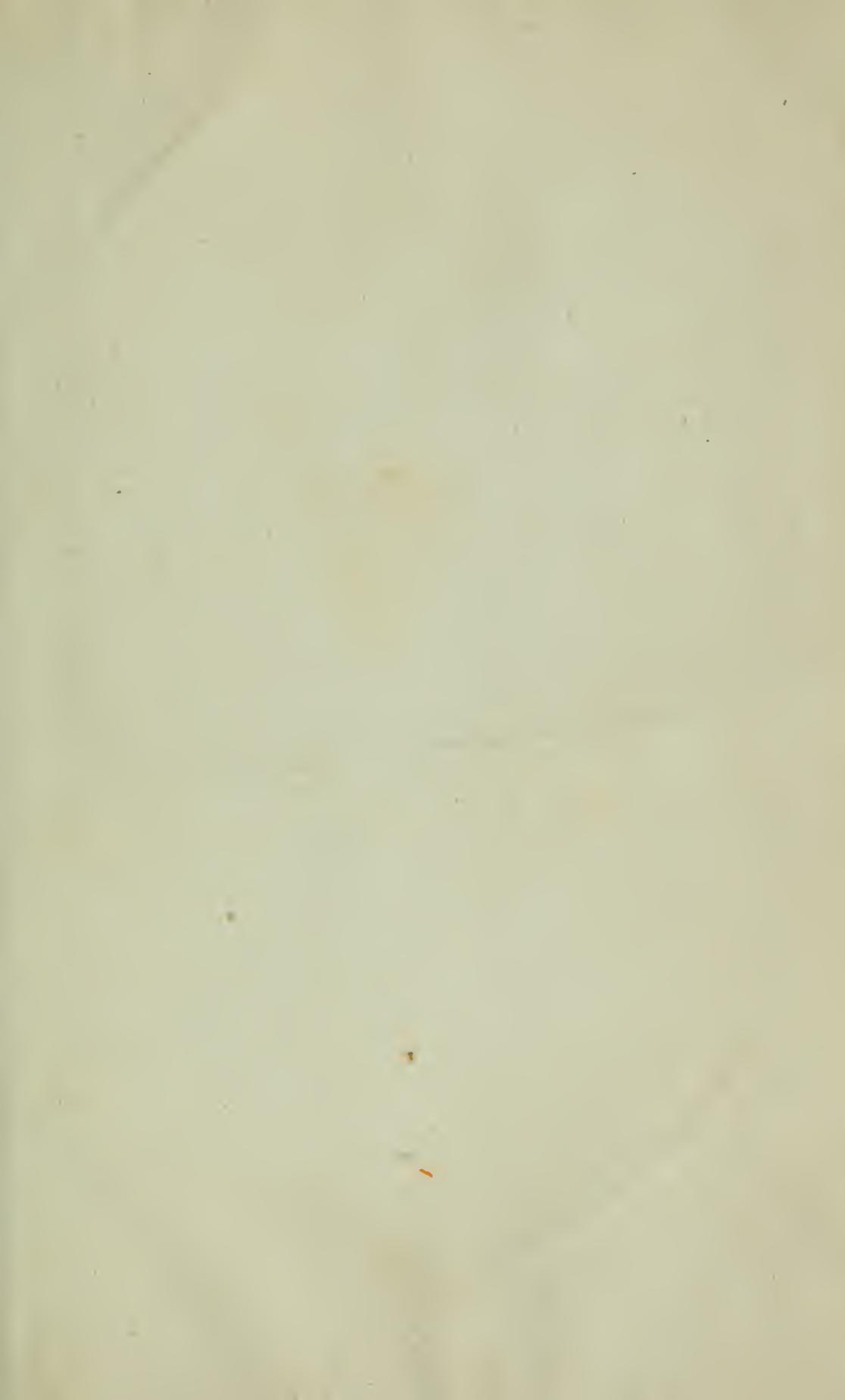
nide, le *Marchand de la rue Saint-Denis*, le *Hussard de Felsheim*, la *Ferme de Bondy*, l'*Almanach des 25,000 adresses*, et une gentille série de pièces dites à tiroir, à l'intention de mademoiselle Déjazet, au temps où cette Mars au petit pied faisait les beaux soirs du Palais-Royal. Villeneuve aimait, du théâtre, jusqu'aux entreprises qui entraînent souvent de périlleuses spéculations : aussi, le vit-on successivement créer le théâtre Beaumarchais avec Henri de Tully, et s'associer à Anténor Joly dans la direction de la Renaissance. Une circonstance assez curieuse de son existence mérite, je crois, de trouver place dans cette notice. Un jour de fructueuse inspiration, et de concert avec son ami Ferdinand Langlé, auteur comme lui, il eut l'idée, non pas d'une comédie, d'un vaudeville, mais d'une affaire qu'on peut néanmoins appeler théâtrale, puisqu'elle se rattache au dénouement forcé de la vie. Ces deux joyeux adeptes de la gaie science, sans désertier la scène, prirent une part importante dans l'entreprise des pompes funèbres ! N'y a-t-il pas là une certaine analogie avec le

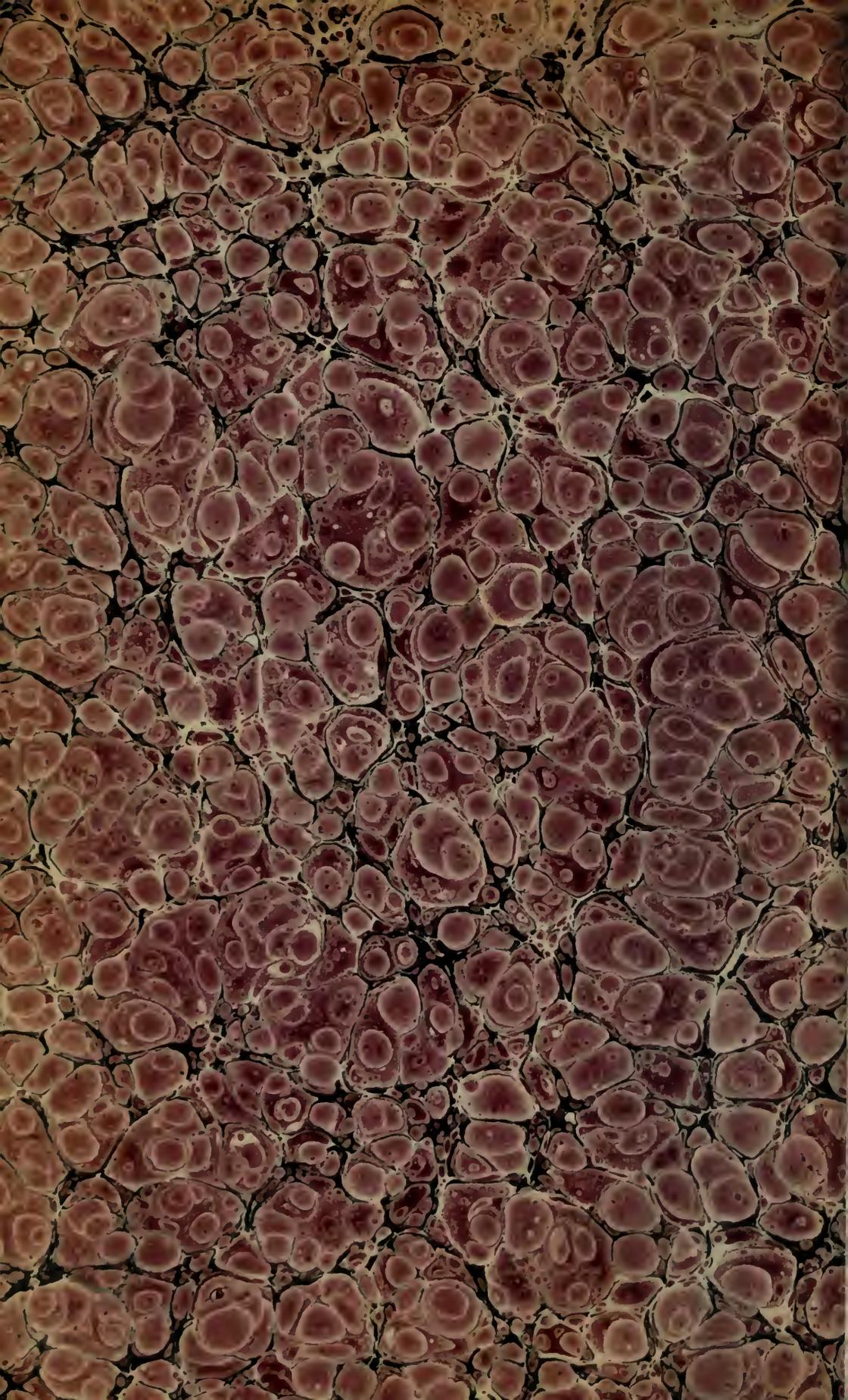
cumul de ce bon abbé Pellegrin ? N'oublions pas de dire que, nommé à plusieurs reprises membre de la commission des auteurs et compositeurs dramatiques, Villeneuve y remplit, avec le zèle le plus dévoué, les fonctions de trésorier. — Ajoutons que des circonstances fortuites ayant, un jour, tari les sources de la caisse de secours, le trésorier alla au delà de ses devoirs et pourvut, de ses propos deniers, à tous les embarras, sans se préoccuper des risques et périls. Lorsque ce fait, resté inconnu, fut dévoilé par une voisie amie, sur la tombe du cher défunt, le spirituel sculpteur que chacun connaît, et qui ne peut pas plus se dispenser d'un bon mot que d'une ravissante statuette, murmura tout bas : « Ce bon Villeneuve, malgré « son talent, voilà le plus joli acte « qu'il ait fait de sa vie. » Villeneuve est mort sans postérité : Il laisse après lui un frère, son aîné, peintre honorablement connu, et membre du comité des artistes depuis nombre d'années. — C'est aux beaux-arts que M. Julien de Villeneuve demande un peu de cette célébrité que Ferdinand a conquise au théâtre. C. D. P.

FIN DU QUATRE-VINGT-CINQUIÈME VOLUME.

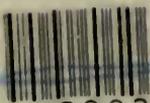








CF



a39003



006985104b

B I O G R A P H I E U N I V E R S E L L E

